B 1,180,481

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

805
R757

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Google

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROMANIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLVIII

51e ANNÉE. — 1922

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Champion

MAY 17 1922

GENERAL LIBRARY
MAY 18 1922
UNIV. OF MICH.

N° 189 Janvier 1922

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome XLVIII

PARIS (VI^e^)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale................ 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris................ 50 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

Google UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

E. PHILIPON, L'*a* médial posttonique dans les langues romanes...... 1

P. MARCHOT, Notes critiques sur les plus anciens textes français et provençaux........ 32

M. ROQUES, Sur deux particularités métriques de la *Vie de saint Grégoire* en ancien français........ 41

E. HŒPFFNER, Date et composition des jeux dramatiques de Chantilly. 62

A. JEANROY, Boccace et Christine de Pisan : le *De claris mulieribus*, principale source du *Livre de la Cité des Dames*........ 93

P. CHAMPION, Remarques sur un recueil de poésies du milieu du XVe siècle (B. N. fr. 9223)........ 106

MÉLANGES

P. MARCHOT, Lat. vulg. *ruccinus « cheval de charge »........ 115

J. LEITE DE VASCONCELLOS, Apontamentos filologicos (português)... 117

G. L. HAMILTON, Les sources du *Tiaudelet*........ 124

DISCUSSIONS

L. FOULET, De la valeur de la statistique en syntaxe descriptive...... 128

COMPTES RENDUS

R. MENENDEZ PIDAL, Manual de gramática histórica española, 4e éd. (J. Jud, A. Steiger)........ 137

S. DEBENEDETTI, *Flamenca* (A. Jeanroy)........ 149

PÉRIODIQUES........ 152

CHRONIQUE........ 156

Les prochains numéros contiendront :

P. BOISSONNADE, Nouvelles recherches sur Marcabru.
E. FARAL, *Les 23 manières de vilains*.
R. FAWTIER, *La vie de sainte Catherine d'Alexandrie*.
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
A. HORNING, Notes étymologiques vosgiennes.
A. LÅNGFORS, *Le miroir de vie et de mort*, par Robert de l'Omme, 1266 (*suite*).
Kr. NYROP, *Gueules*, histoire d'un mot.
P. RAJNA, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
P. SKOK, Notes de linguistique romane.
A. THOMAS, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gen
Terg

L'*A* MÉDIAL POSTTONIQUE

DANS LES LANGUES ROMANES

Si l'on fait abstraction d'un très petit nombre de formes où l'*a* médial posttonique est le produit d'une assimilation régressive, telles qu'alăcer à côté d'alecer et anas, -ătis pour le primitif anes, -ĭtis, encore en usage au temps de Plaute, les mots latins qui ont un *a* bref à la pénultième sont tous d'origine étrangère. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement puisque l'*a* que nous avons en vue représente une sonnante brève indo-européenne et que ces sortes de sonnantes sont rendues par *i* <**e* ou par *u* en italique, tandis qu'elles le sont par *a* en grec, en celtique et en ibère : lat. ex-timu-s, : gaul. **ex-tamos*, v. gall. *eitham* ; lat. sept-imu-s : ibère **sept-amo-s*, esp. *Siétamo*, ville de la province de Huesca ; lat. simul : gr. ὁμαλο-ς, gall. *hafal* ; lat. cam-ura : gr. καμ-άρα, ibère *Camăra*, esp. *Cámara*, ville de la province d'Oviedo.

Si nous en étions réduits pour l'étude des proparoxytons qui présentent un *a* bref à la pénultième, aux seuls renseignements que nous apportent les rares noms communs empruntés au grec par les grammairiens de l'époque impériale, plus d'un point risquerait de rester obscur ; par bonheur, l'ancienne nomenclature géographique des pays qui devaient entrer un jour dans le domaine roman, contient un nombre considérable de noms formés au moyen des suffixes -aro-, -alo-, -aco-, -ato-, -amo- ou -ano- ; ce sont ces dérivés onomastiques que je me propose de consulter sur les destinées de l'*a* médial posttonique ; mais avant de les appeler en témoignage, il sera bon d'entendre quelques-uns des mots de même formation qui, après avoir pénétré dans le lexique latin, se sont irradiés dans les divers idiomes romans ; de cette façon, nous embrasserons, d'un seul

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

coup d'œil, les traitements divers que ces idiomes ont fait subir à chacun des suffixes qui font l'objet de l'étude qu'on va lire.

SUFFIXE -aro-. Les noms formés au moyen de ce suffixe que le latin a légués au roman sont en nombre considérable. Voici d'abord quelques-uns de ceux qui appartiennent au *lexicon* :

Barbarus, du grec βάρβαρο-ς, a donné l'italien et l'espagnol *bárbaro* « barbare », l'italien *bárbero* et le milanais *bárber* « cheval de course », le v.lyon. *barbro* « sauvage, désert » et le français *barbe* « cheval de sang oriental ».

Cammarus « écrevisse », du grec κάμμαρο-ς « crevette », est représenté par le napol. *gámmaro*, le vénit. *gámbaro*, le gén. *gámbao*, le sarde *kámbaru*, l'ital. *gámbero*, le bologn., le milan. et le piém. *gámber*, l'esp. *gámbaro*, le prov. *cambre* et le rhodanien ou franco-provençal *chambro*.

Le latin-grec camăra s'est fait conspuer par *l'Appendix Probi*, ce qui ne l'a pas empêché d'ailleurs de faire son chemin dans le monde : sauf l'italien littéraire, le provençal et le français, qui se réclament de camera, tous les autres parlers romans sont les clients de camara : napol. *cámmara*, vénit. *cámara*, milan. *cámera* en regard de *camarér*, bologn. *cámara* à côté de *camaráda*, esp. et ptg. *cámara*.

Le latin passer, qui jusqu'à ce jour s'est montré réfractaire à l'analyse étymologique des latinistes [1], n'est sans doute pas autre chose que l'adaptation latine du mot passăr que son mode de formation dénonce, à lui seul, comme étant d'origine exotique. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain c'est que passer n'a pas eu de succès en roman : à part l'italien littéraire *pássero, passerotto* et le provençal *pásser*, *passerat* [2] qui se sont adressés à lui, tous les autres parlers romans ont été frapper à la porte de passar, en dépit de l'anathème lancé contre lui par l'*Appendix Probi* : napol. *pássaro* postulé par *passariello*, vénit. *pássara* fém., milan. *pásser* et *passarin* « friquet », piém. *pássera* et *passarera* « cage pour la chasse aux petits oiseaux », roum. *pasăre*, esp. *pájaro*, ptg. *pássaro*, catal. *pás-*

1. Cf. A. Walde, *Lateinisches Etymologisches Vörterbuch*, p. 451.

2. Raynouard, *Lexique roman*, IV, 446, 447 ; E. Lévy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, VI, 123, 126.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sara « alcyon », v. franç. *pássere*, *passe*, et *passereau* < passa-rellu-.

Parmi les suffixes étrangers au latin qui ont participé à la formation du vocabulaire géographique des pays romans, il n'en est aucun dont le rôle ait été plus important que celui du suffixe -aro-. Les noms auxquels ce suffixe a donné naissance nous apparaissent nombreux en Sicile, en Italie, en Espagne et en Gaule. En voici quelques-uns :

Le nom de Tamarus désignait une rivière du Samnium, pays primitivement occupé par des populations ibéro-sicanes [1], c'est aujourd'hui le *Támmaro*. C'est à des cours d'eau homonymes de ce fleuve que *Támara*, ville d'Espagne, et *Támara*, ville du Portugal, ont emprunté leur nom. L'affaiblissement de l'*a* médial posttonique se remarque dans *Támera*, province de Ferrara. Tous ces noms dérivent d'une racine hydronymique indo-européenne bien connue que le celtique possédait également, aussi trouvons-nous en Grande-Bretagne un fleuve Τάμαρο-ς, auj. le *Tamer* qui a donné, son nom à la ville riveraine de Ταμάρη, auj. *Tamertown*, dans le Devonshire [2]. Le *Tamarus* de la Grande-Bretagne avait un homonyme en Normandie, ainsi qu'en témoigne le nom de *Tamerville*, Manche.

Le Tanărus, affluent du Pô, que la langue officielle désigne sous le nom de *Tánaro*, s'appelle dans la langue du pays *Tane*, pour un plus ancien * *Táner* [3]. La gémination de la consonne suffixale explique le nom de *Tanarro*, ville de la province de Ségovie.

Le Tartărus, rivière de Vénétie, auj. le *Tártaro*, porte un nom que nous retrouvons développé au moyen du suffixe -ŏna, dans *Tartaronne*, torrent de la Lozère.

1. Sur l'occupation de l'Italie méridionale par les Sicanes, voy. Virgile, *Aen.* VIII, 328 et son commentateur Servius ; Caton, fragm. 56 ; Pline, *N.H*, III, 69. Quant à l'origine ibère des Sicanes, elle est attestée par Thucydide, VI, 2, Denys d'Halicarnasse, I, 22, Ephore, fragm. 51 et Philiste de Syracuse, fragm. 3.

2. Ptolémée, 2, 3, 3.

3. Toppino, *Il dialetto di Castellinaldo*, dans l'*Archivio glottologico italiano*, t. XVI, p. 535. Sur l'étymologie de ce nom, voy. Whitley Stokes, *Wortschatz der keltischen Spracheinheit*, p. 122.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La rivière de Calabre qu'Aviénus nomme Aesărus est aujourd'hui l'*Ésaro*.

C'est au même mode de formation que sont dus les noms du *Rósaro*, affluent de la Magra, du *Pánaro*, affluent du Pô, de la *Sóvara*, rivière de Toscane, et du *Téllaro*, fleuve de Sicile.

Le nom de gabărus, qui signifiait « torrent » dans la langue des régions pyrénéennes, nous apparaît pour la première fois dans les écrits du célèbre évêque d'Orléans Théodulfe, à la fin du VIII^e siècle. C'est par gabarus ou plutôt gṷabarus que s'expliquent le nom du *Gave de Pau* qu'un acte de 1343 écrit *Guave* et celui du *Gave d'Oloron* qu'un titre de 1388 appelle *Gaver*[1]. C'est également à gṷabarus que remontent le nom du *Gabre*, ruisseau de l'Ariège, et celui du *Gaure*, ruisseau de l'Aude. La gémination de la consonne suffixale s'est produite dans *Gabarra*, ville de la province de Lérida, sans doute redevable de son nom à un *gabarus* espagnol.

Gṷabarus dérive, au moyen du suffixe ibère -ăro-, de la racine hydronymique *gṷab qui explique le nom du *Gabas*, affl. de l'Adour qu'un titre de 1548 appelle *Guabaz* < *Gṷabātis[2] et peut-être aussi celui du Gabellus, affluent du Pô (Pline 3, 118). Le dérivé *Gaveronne*, avec gémination de l'*n* suffixale, désigne un ruisseau de la Charente. Il va de soi que la persistance de la gutturale dans les dérivés de gṷab- exclut toute idée d'origine gauloise, puisque le gaulois répond par *b* à la labio-vélaire gṷ. Quant à rapprocher *gabarus* de *gabata*, ainsi que le fait M. Dauzat[3], on n'y saurait songer, puisque le *g* de *gabata* est un *g* palatal indo-européen, comme le montrent le gascon *jate* en regard de *gave* et le poitevin *jède* à côté de *Gaveronne*.

Dans l'hydronymie de la péninsule ibérique, le suffixe -ări- a été préféré au suffixe -aro-: au sud, l'*a* s'est maintenu : *Tiétar* < Tĕtare, affl. du Tage. *Álmar* < Almari, affl. du Tormes[4]. Au nord, il est tombé : *Tambre* < Tamari, fleuve de Galice.

1. Raymond, *Diction. topogr. des Basses-Pyrénées*, s. v.
2. Raymond, *loc. cit.*, s. v.
3. *Romania*, XLV, 252.
4. Cf. *Alma*, fleuve d'Étrurie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la vallée du Rhône, on peut citer l'*Icarus*, aujourd'hui l'*Eygue*, rivière du département de la Drôme [1], ainsi que le **Tavarus*, aujourd'hui le *Tave*, pour un plus ancien **Taver*, torrent du département du Gard [2].

Dans le domaine de la langue d'oïl, les formations féminines en -ara, abondent.

L'*Evre*, aujourd'hui l'*Yèvre*, affluent du Cher, est une ancienne Avara. Dès l'époque mérovingienne, l'*a* médial posttonique s'était affaibli en *e*, ainsi que le montre la forme *Avera* qui se lit dans la vie de saint Austrégésile, évêque de Bourges, mort au commencement du VII[e] siècle. C'est aussi par *Avara* que s'explique le nom de l'*Evre*, rivière de Maine-et-Loire.

Arvara, l'*Avre*, affluent de l'Eure, est nommée *Arva* dans un acte de 965, *Arve* dans la chronique de Benoît (II, 28101) et *Arvre* dans un titre de 1505 qui copie une forme archaïque. Ce nom dérive du thème Arva- que l'on retrouve dans le nom de l'*Arve*, affluent du Rhône.

Avant d'arriver à *Oise*, le nom d'Isăra a dû passer par les formes intermédiaires *Isera* [3], *Esera* [4], **Eisere*, **Eise*, et *Aise* qui est la forme constante dans les textes parisiens du XIII[e] siècle [5].

La rivière que Grégoire de Tours désigne sous le nom d'Oscara (*H. F.*, III, 19) est aujourd'hui l'*Ouche*, plus anciennement l'*Ousche*, affluent de la Saône. Son nom actuel implique les étapes successives **Oschara*, **Oschere* : il nous montre que l'atténuation en *e* de l'*a* médial posttonique est postérieure à la transformation en chuintante de la gutturale sourde devant *a*.

C'est par Incara que s'explique le nom d'*Ancre* porté par trois rivières de France, dont l'une appartient à la Champagne, l'autre à la Picardie et la troisième à la Normandie. La ville picarde qui avait emprunté son nom à l'*Incara* et qui reçut

1. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, s. v.

2. C'est du thème *Tavaro-* que dérive le nom de la *Tavaria*, fleuve de Corse.

3. Diplôme de Clovis II, apud D. Bouquet, *Recueil*, IV, 637; Aimoin, *De gestis Francorum*, ibidem, III, 110.

4. Fortunat, *Carmina*, 7, 4, 15 : cf. *Esera* dans un diplôme de Louis le Bègue de 879, apud D. Bouquet, IX, 415.

5. Sur les représentants successifs de *ę* en français, voyez *Romania*, XXXIX, 519.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Albert de Luynes celui qu'elle porte aujourd'hui, est appelée *Encra* dans un diplôme de Charles le Chauve de 870 [1]. Le champenois *Ancre*, en regard du bourguignon *Ousche*, manque de clarté.

L'*Ose*, rivière de la Côte-d'Or, est apparemment une ancienne *Ausăra, à en juger du moins par le nom de l'*Ozerain* qui s'explique par Ausărāne, cas oblique d'Ausăra.

Nous avons signalé en Italie une rivière du nom de *Rósaro*; c'est une ancienne Rosăra qu'on doit reconnaître dans la rivière du département de l'Allier qui porte aujourd'hui le nom de *Rose*. Développé au moyen du suffixe -ia-, le thème Rosara a donné naissance au nom de Rosar-ia, aujourd'hui *Rosière*, nom porté par un ruisseau du département de l'Orne.

Le ru de *Sèvre* est nommé *Savara* dans un diplôme de Childebert Ier de 558 et *Savra* dans un diplôme de Charles le Chauve de 870 [2].

La rivière qu'un document de l'époque carolingienne désigne sous le nom de *Salera* s'appelait à l'origine Salăra, ainsi qu'en témoigne le dérivé *Salarenna, la *Salerenne*, rivière du département du Cher. C'est aujourd'hui la *Grande-Sauldre*.

En arrivant dans la vallée de la Somme, les Gaulois changèrent le nom ligure de *Sumena* que portait cette rivière en celui de Samaru-s [3], d'où le nom de Samaro-briva [4] qu'ils donnèrent à la ville qui est aujourd'hui Amiens. Le nom originaire de la rivière ne s'en maintint pas moins dans l'usage populaire; c'est le seul, notamment, que connaisse Grégoire de Tours [5]. Le féminin Samăra eut un sort plus prospère; il se survit, en effet, dans le nom de la *Sambre*.

1. D. Bouquet, *Recueil*, VIII, 625.

2. D. Bouquet, *Recueil*, IV, 623, et VIII, 629. Le thème *Savo-* duquel dérive *Sav-ara* a été germanisé en *Sava*, les langues germaniques répondant par *a* à l'*o* indo-européen; de là le nom de la *Save* que nous donnons à l'affluent du Danube que les Latins nommaient *Savos*; cf. Œsterley, *Histor.-geogr. Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, p. 598.

3. Ptolémée 2, 9, 4 : Σάμαρος. Le nom de Sūmena que Fortunat épelle Sŏmĕna (7, 4, 15) a été latinisé en Sumina.

4. Caesar. *B. G.*, V, 47.

5. Grégoire de Tours, *H.F.*, II, 9, édon W. Arndt, p. 77, l. 15, note *e*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le suffixe -ăro- et sa forme consonnantique -ăr- ont joué un rôle considérable dans la toponomastique. Parmi les innombrables villes qui leur doivent leur nom, il me suffira de citer *Cámaro* en Sicile et *Cámara* en Asturie, *Álbare* en Vénitie et *Álbar* en Galice, *Cántara* à l'ancien royaume de Naples et *Cántaro* à l'ancien royaume de Grenade, *Péllaro* ville de Calabre, *Sárdara* ville de Sardaigne, *Álbaro* du thème indo-eur. *albho-* « blanc », ville de Galice.

La ville portugaise de *Brága* se nommait Brăcără au temps de l'empire romain [1].

L'esp. *gándara* « terre inculte » désigne une soixantaine de localités de Galice; à côté de *Gándara*, on rencontre la forme syncopée *Gandra*, ainsi que la forme *Ganda* qu'il faut rapprocher de *Braga* < Bracăra.

Láttero, nom d'un village napolitain, remonte à Lattaru, ainsi que le montre le dérivé *Lattarico* qui désigne une petite ville de la province de Cosenza. En Espagne, Lattarus est passé dans la déclinaison en -i, et c'est là ce qui explique le nom de *Latre*, village d'Aragon.

Méla (II, 80) donne le nom de *castellum Latara* et le géographe de Ravenne (IV,28) celui de *civitas Latara*, corr. *Lattara*, à l'ancien port commercial de Montpellier qu'un titre du XIII[e] siècle appelle *portus Latarum*. Lattarum a donné *Latte(s)* comme Gabarus a donné *Gaves*. Quant à l'*s* finale, elle est peut-être due à ce que, de très bonne heure, Lattarum a été pris pour un génitif pluriel [2].

Des actes du moyen âge cités par Du Cange donnent au palais du Louvre, le nom de Lupara, devenu *Lupera* dans un diplôme de Charles le Chauve de 857 [3]. C'est cette dernière forme qu'emploie l'auteur de la Passion de saint Justin pour désigner un bourg du Parisis qu'on identifie à *Louvre(s)*, Seine-et-Oise.

C'est par la gémination de la consonne suffixale que s'explique le nom de *Sumène* que portent des affluents de la Loire, de l'Hérault et de la Dordogne.

1. Ptolémée 2,6,38; Itin. d'Antonin, 420, 422; Ausone, *Ordo urb. nobil.* 85.

2. E. Thomas, *Diction. topogr. de l'Hérault*, p. 89. Des titres du XII[e] siècle désignent *Lattes* sous les noms de *Latas*, *Latis*, *castrum* ou *portus Latarum*.

3. D. Bouquet, *Recueil*, t. VIII, p. 550.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le village qu'un document carolingien nomme *Dovera* et qui est aujourd'hui *Deuvre*, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, Cher, a dû s'appeler primitivement Dovăra, de la racine dŭb qui est dans le gaulois *dub-ro-n* « eau ».

La gémination de l'*r* suffixale n'est pas rare : *Albárro*, ville d'Asturie, à côte d'*Albaro*, ville de Galice, *Gabárra*, province de Lerida, à côté de Gábarus, *Segárra*, province d'Alicante, *Tanárro*, prov. de Ségovie en regard de *Tánaro* province de Parme.

Suffixe -alo-. C'est ce suffixe, auquel les Latins répondaient par -ulo-, qui explique les noms suivants :

Amygdala du grec ἀμυγδάλη : ital. *mándorla*, napol. *ammánela*, sicil. *ménnola*, sard. *méndula*, bologn. *mándela*, vénit., piém. *mándola*, mil. *armándola*, esp. *alméndra*, prov. *améndola*, v. lyon. *amándola* et *amandra*, v. franç. *amandre*.

Būfălus, traduction osque du grec βούβαλος : ital. *bújalo* et *búfolo*, mil. *búfol*, esp. *búfalo*, prov. *brüfel*, *brüfe* et *brüfol*, v. lyon. *boflo* [1], franç. *büffle*.

L'origine de sēcăle n'est pas claire : on a voulu voir dans ce mot un dérivé de la racine qui est dans le latin sĕcare « couper », mais deux raisons péremptoires s'y opposent : la première, c'est la quantité certainement longue de l'e du radical de sēcăle, la seconde, c'est que le suffixe -ăli- n'est pas latin. Voici ce que sēcăle, ou sa forme basse sēcăla ont donné en roman : ital. *ségale*, *ségala*, venit. *ségale*, frioul. *siale*, bologn. *séghela*, lomb. *ségher*, *ségra*, piém. *seil*, roum. *sécara*, engad. *séjel*, prov. *ségal*, *séguel*, *segle*, *segue*, *ségol*, v. dauphin *segla*, *sigla*, bugeys. *séglya*, bourg. *soille*, norm. *seille*.

Les noms formés au moyen du suffixe -alo- abondent dans la nomenclature géographique de la péninsule ibérique ; je me bornerai à citer Cartala, capitale des Olcades [2], qu'il faut reconnaître dans *Cártala*, province de Salamanca, Carbala, ville de la région de Cordoue dont le nom se lit sur des monnaies frappées dans cette ville, alors que d'autres monnaies de

1. Sur la persistance en rhodanien de la sonorité vélaire de l'*ū* latin, voy *Romania*, XL, 1.

2. Tite Live, XXI, 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même provenance portent le nom latinisé de *Carbula* [1], *Casthalē* f. que Polybe nomme Καστάλων et Pline Castulo [2] et qu'il faut peut-être identifier à *Cástala* province d'Almeria, *Árgalo*, province de la Coruña et, avec gémination de la consonne suffixale, *Castalla*, province d'Alicante, et *Sardalla*, prov. d'Oviedo. C'est notre suffixe qui explique l'espagnol *róbalo* « perche, sorte de poisson », *sábalo* « alose » et *carvállo*, nom galicien du chêne rouvre.

Le suffixe -alo- appartenait également au celtique : **trogalo-* « fronde », irl. *trochal*, lat. torculum [3]. C'est ce suffixe que l'on trouve dans le nom des *Gabali*, peuple gaulois qui s'était établi dans le pays qui prit de lui le nom de *Gévaudan* < Gabalitanu. La capitale de ce pays se nommait *Anderitum*, mais suivant un usage bien connu, les conquérants lui imposèrent leur nom que l'on reconnaît dans celui de *Jávols*, petite ville du département de la Lozère [4]. C'est la gémination de la consonne suffixale qui explique le nom de *Cirál*, village du département de l'Orne qu'une monnaie mérovingienne nomme Sirallum pour un plus ancien *Sirălum.

A l'époque gallo-romaine, on voit apparaître dans la toponomastique de la Gaule, le suffixe composé -oįalo- [5]. Ce conglo-

1. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, Nummi. nº 125 a, b.

2. Hübner, *ibidem*, Nummi, nº 118 ; Polybe, X, 38, 7 ; Pline, *H. N.*, III, 29.

3. Whitley Stokes, *Urkeltisches Sprachschatz*, p. 138.

4. Caesar, *B. G.* VII, 7 ; Ptolémée, 2, 7, 11 ; cf. Desjardins, *La géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 306.

5. Cf. D'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 528 et suiv. et le compte rendu que G. Paris a fait paraître dans la *Romania*, XIX, 468. C'est certainement à tort que d'Arbois voyait dans les formations en *-oįalum* du type *Maroįalum*, des « notations basses » d'un *-oiolum* hypothétique qui aurait été obtenu par l'adjonction du suffixe *-įolo-* à des thèmes en *-o* ; c'est en effet une règle bien connue de la dérivation indo-européenne que la voyelle thématique disparait devant un suffixe commençant par une voyelle ou une semi-voyelle : gr. ἄργ-υρο-ς d'ἀργ[illegible]-ς ; lat. *Flav-įu.s* de *flavu-s*, de telle sorte que le nom d'homme *Seno-* développé au moyen du suffixe *-įolu-* aurait donné *Sen-įolu-* et non pas *Senoįalu-* postulé par le prov. *Seneujol*(*s*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mérat suffixal, de formation obscure, s'est ajouté à des noms d'homme ou à des noms de chose, pour former des noms de ville.

Dans le nord de la France, l'a s'est atténué en e, puis en i, d'où les formes -oįelo-, -oįilo-, d'ordinaire notées par -ógelo-, -ógilo- : Argentoįalum dans un diplôme mérovingien de 697, *Argentogelum* dans un précepte de Pépin de 768, *Argentogilum*, dans un acte de 824. La forme *Argentoilum* qui apparaît, en 1137, dans le testament de Suger, n'est pas autre chose que la latinisation du roman *Argentoil* qui par la suite s'est développé en *Argentueil*, *Argenteuil* [1].

Développé au moyen du suffixe -oįalo-, le nom d'homme gaulois Maros a donné naissance au nom de lieu Maroįalum qui se lit dans une lettre adressée par Paulin de Nole à Ausone, mort en 390 [2]. Au temps de Grégoire de Tours, ce nom de Maroįalum désignait les villages de *Mareuil*, Loir-et-Cher et de *Mareil*, Sarthe. La première de ces localités est encore appelée Maroįalum dans un texte de la fin du VIIIe siècle [3]. Je n'ai pas rencontré la forme *Marogelum*, mais *Mareuil-sur-Ay*, Marne, est nommé *Marogilum* dans un acte du IXe siècle. Le roman *Maroil* latinisé en *Maroilum*, se lit dans un titre de 1186 [4].

Dans le Midi de la France, les choses se sont passées autrement : sous l'action de l'*l* qui le suit, l'*a* s'est vélarisé en *o*, puis l'į s'est consonnantisé : *Senoįalum du nom d'homme gaulois Senos, *Senoįolum* dans un acte de 1178, *Senojol* en 1213, *Senuéjol* en 1313, aujourd'hui *Seneujol(s)*, Haute-Loire [5]. De même *Maroįalum *Maroįolum* en 1160, *Marojol*, *Maruejol(s)*, Gard [6]; *Lanoįalum, *Lanuejol*, Gard et *Lanuejouls*, Aveyron. Pour ce qui est des noms en *-euil* tels que *Casseuil* Gironde, en

1. Pertz, *Diplomata*, p. 63 ; Tardif, *Monuments historiques*, nos 62, 118, 425.

2. Paulin de Nole, *Carm.* 10, 242. Le nom de Maroialum se déduit de l'adj. Maroial-icu-s.

3. Grégoire de Tours, *h. F.* VII, 12 et X, 5 ; Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 278 et 296 et *Atlas historique*, texte, p. 188.

4. A. Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 156.

5. A Chassaing et A. Jacotin, *Diction. topogr. de la Haute-Loire*, p. 267.

6. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, s. v.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

regard de *Cassuejouls*, Aveyron, je crois qu'il faut y voir des adaptations françaises d'anciens noms provençaux en *-uejol* [1].

En Auvergne et dans le Velay, à une époque récente, la finale *-eujol* s'est réduite à *-euge* : *Chanteuge(s)* s'appelait *Chantéjol* en 1598, *Chabreuge(s)*, *Chabréjol* en 1632 et *Verneuge*, *Verneugeol* en 1744 [2]. Dans le Puy-de-Dôme, trois localités portent le nom de *Mareuge*, une seule a conservé l'ancien nom de *Mareujol* qui nous apparaît sous la forme de *Maroiolum* dans un acte de 1060 environ [3].

Voici maintenant quelques noms de lieu tirés de noms de chose au moyen de notre suffixe : *Cassanoįalum du gaulois *cassanos* « chêne », est représenté par le *Casseneuil* du Lot et par les *Chasseneuils* de la Charente, de l'Indre et de la Vienne [4].

Nantoįalum qui se lit dans un texte carolingien, est le nom primitif de *Nanteuil-le-Haudouin* et de dix-huit autres localités de France. Ce nom dérive du thème *nantu-* « vallée ».

Vernoįalum de *vernos*, nom que les Gaulois donnaient à l'aune, en français *Verneuil*, en provençal *Verneüjol*.

Spinoįalum de spina, *Epineuil*.

Carpinoįalum de carpĭnu « charme », *Charneuil*.

Le suffixe -oįalo- est spécial à la Gaule, mais il s'en faut qu'il ait pris possession du pays tout entier. Son domaine d'élection paraît être l'Ile-de-France et la Champagne. De là, par le Berry et la Touraine, il rejoint le Poitou, l'Angoumois et la Guyenne, puis, par le Bourbonnais, il gagne l'Auvergne, le Limousin et le Velay. L'Artois, la Normandie, la Bretagne, la Gascogne, le Roussillon et la majeure partie du Languedoc lui échappent. Enfin, il est inconnu dans le bassin du Rhône, des Alpes à la mer, c'est-à-dire dans une région où après l'arrivée des Gaulois, les Ligures avaient continué à vivre en groupes distincts et compacts, conservant leur langue et leur

1. C'est ainsi que le bressan *Colegna* < Coloniacum est devenu le français *Coligny*.

2. A. Chassaing et A. Jacotin, *loc. cit.*, p. 64, 53, 293.

3. H. Doniol, *Cartulaire de Sauxillanges*, nos 321, 326.

4. D'Arbois de Jubainville qui croit que le suffixe -oialo- n'a servi à développer que des noms de personne (*l. c.*, p. 531) explique *Chasseneuil* par Cassino-iolum, mais Cassĭn-oiolu-m aurait donné *Chasneuil*, comme Asĭnarias a donné *Asnières*.

organisation politique [1]. C'est là précisément ce qui explique comment aux premiers siècles de notre ère, les suffixes toponomastiques ligures -āti-, -sco- et -enco-, étaient encore pleins de vie dans l'ancienne Ligurie, alors que le suffixe gaulois -oialo- n'avait pas réussi à y pousser racine.

Suffixes -aco-, -ac-. Il y avait en grec un suffixe *-ακο-*, *-ακ-* auquel les Latins répondaient par *-ico-*, *-ic-* : gr. ἱππ-ακό-ς : lat. *bell-ĭcu-s* ; gr. ὕρ-ακ-ος : lat. *sor-ic-is* gén. C'est ce suffixe qui nous apparaît dans le grec ὄστρ-ακο-ν « écaille de tortue, poterie en forme de coquille » dont Isidore de Séville rapproche le mot *ostracus* qu'il traduit par *pavimentum testarium* [2]. Il faut sans doute voir une déformation de ce mot dans l'*astracum* glosé *tectum* que Carpentier a relevé dans les *Constitutiones Neapolitanae*. Ce même *astracum* est traduit par *pavimentum* dans le Glossaire de Simon de Gênes. C'est lui qui explique le sicilien et le calabrais *ástraku* « terrasse au-dessus de la maison », le napol. *ástreko* même sens, le moy. italien *ástraco* « carrelage » (Duez), le génois *ástrego*, le comasque *ástrach*, le milanais *ástrech* « dallage » et le français *astre* « partie dallée de la cheminée ». L'adaptation latine astricum rend compte du moy. ital. *ástrico* (Duez) et, avec agglutination de l'article, *lástrico* « pavé, dallage » [3].

Le suffixe latin-grec -acho- ayant perdu de très bonne heure son aspiration, il convient de classer ici monac(h)us et stomac(h)us. Le premier de ces noms ou sa forme féminine, ont donné l'ital. et le napol. *mónaco*, le milan. et le gén. *mónega*, le piém. *mónia*, l'esp. *mónago* « enfant de chœur », le prov. *mónegue*, *mongue*, l'engad. *muong*, le v. lyon. *moini* « religieuse » et le franç. *moine*.

1. Polybe XXXIII, 4. 7 ; Strabon, 4, 1, 10. 11 ; 4, 6, 1-6 ; Pline III, 34-37. 47, 137.

2. Sur les dallages en tessons de poterie, voy. Pline, *H. N.* XXXVI, 184-189 ; cf. le grec ὀστρακο-κονία.

3. C'est au même procédé de traduction qu'est dû le nom de *Raurici* que Pline donne au peuple gaulois que César appelle de son vrai nom *Raurăci*. La contre-épreuve nous est fournie par le celt. **tonakā*, v. irl. *tonach*, qui n'est pas autre chose que la traduction celtique du lat. *tunĭca* ; cf. Whitley Stokes, *Urkeltisches Sprachschatz*, p. 133.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant au second, il se reflète en roman de la façon suivante : ital. *stómaco*, tarant. *stómeku*, sicil. *stómiku*, nap. *stómmaco*, vénit. *stómego*, bologn. *stómeg*, gén. *stéumago*, roum. *stómac*, esp. ptg. *estómago*, piém. et engad. *stomi*, lyon. *estôme*.

Les Celtes employaient également les suffixes *-ăco-*, *-ăc-* : v. irl. *bolach* « bosse » < **bulăcā* et gaul. *Bibrac-te* abl. Ce sont les Gaulois qui ont donné le nom d'Atăx au fleuve qui s'appelait avant eux Narbon [1], d'un nom extrêmement répandu dans l'hydronymie de l'Europe du sud-ouest et dans celle de la vallée du Rhône [2]. M. Thomas a montré qu'Atăce était arrivé à *Aude* après avoir passé par *Ataze* (a. 914) devenu par métathèse *Azate* (a. 978), *Azete* (XI^e s.), **Azede*, *Azde*, *Auzde* [3]. Je n'ai rien à ajouter à la démonstration de mon savant confrère ; je me borne à noter qu'en catalan, l'*a* médial posttonique est tombé après s'être atténué en *e*.

Les Ibères ont fait souvent usage du suffixe indo-européen *-ăco-* qui leur a servi à former 1° des noms de peuple : *Arēvăci* « les riverains de l'*Areva* » [4] ; 2° des noms de cours d'eau : Μαλάκη [5], fleuve et rivière qui ont donné leur nom, le premier à *Málaga*, cap. de province, la seconde à *Málaga*, prov. de la Guadalajara [6] ; Arăca, l'*Áraga*, rivière de l'Estramadure ; 3° des noms de ville : *Ŏlăcu *Huélago*, *Óbago*, *Sárnago*, *Litago* etc. ; 4° des appellatifs : *vástago* « rejeton », *rázago* « toile grossière », *tártago* « euphorbe », *álaga* « épeautre », *ráfaga* « rafale », *bálago* « paille longue ».

Dans le nord de la péninsule, l'*a* pénultième atone est

1. C'est le nom que donnaient à l'Aude les anciens géographes grecs que Polybe a compulsés pour écrire le livre III de ses *Histoires*.

2. Cf. sur l'ibère **Narbū*, l'étude que j'ai fait paraître dans la *Revue celtique*, t. XXX, p. 252. J'ai enregistré dans mon *Dictionnaire topographique de l'Ain* une rivière du nom de *Narbona* et deux sources du nom de *Narbon*.

3. A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 214 ; l'abbé Sabarthès, *Dict. topogr. de l'Aude*, p. 14.

4. Silius Italicus, III, 362 ; Tite Live, XLI, 3 ; Pline *H.N.* III, 27.

5. Étienne de Byzance, d'après Artémidore qui écrivait à la fin du second siècle avant notre ère.

6. La préseuce, au centre de l'Espagne, d'une rivière et d'une ville du nom de *Malaca* suffirait pour ruiner l'étymologie phénicienne *malacha* « salaisons » proposée par Movers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tombé : Arăca l'*Árga* affl. de l'Ebro, Pisorăca la *Pisuerga* affl. du Duero. C'est sans doute la ville que Ptolémée nomme Σισαράκα qu'il faut reconnaître dans *Sisargas*, prov. de la Coruña.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de constater que le suffixe ibère *-ăco-* a survécu à la romanisation de la péninsule ; c'est ce qui ressort avec évidence de l'esp. *ciénaga* « marc » qui a été tiré du lat. caenum « boue », au moyen du suffixe -ăca-, à moins que l'on ne préfère y voir un dérivé de l'esp. *cieno* « boue », ce qui prolongerait singulièrement la longévité de notre suffixe.

Le latin-grec pelăgus « haute mer » se reflète dans l'ital. *pélago*, le vénit. *piélego* « barque de haute mer », l'esp. *piélago* et le prov. *pélec*.

Dans sa belle étymologie du prov. *aize*, franç. *aise* [1], M. Thomas pose la série préliminaire adjăcens, *aiăces*, *aiăce*, *aiece*, qui se suffit à elle-même, puisque, dès l'époque pré-romane, l'affaiblissement en *e* de l'*ă* pénultième était un fait accompli : *Ēsĕra* < Ĭsăra dans Fortunat (*Carm.*, 7, 4, 15). Pas n'est donc besoin de faire intervenir le latin mérovingien *adiecencies*, sans compter que cette forme et les formes analogues citées par M. Schuchardt (*Vok.*, I, 193), paraissent empruntées à des actes du Nord de la France, et qu'à en juger du moins par le prov. *jazer*, il n'est pas probable qu'on en rencontre de semblables dans les actes du Midi. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que si, au VII^e^ siècle, adjacentias était représenté par *adiecencies*, adjacens devait l'être par *adiecens* ; de telle sorte que c'est d'*aiece* et non pas d'*aiace* qu'il faudrait partir. En d'autres termes, l'affaiblissement du second *a* d'*aiace* en *e* serait dû à l'apophonie, au lieu d'être la conséquence de la situation de cette voyelle à la pénultième atone. Mon savant confrère qui n'avait cité *adiecencies* que pour justifier la chute de l'*a* contretonique dans *aisance*, n'en est pas moins resté fidèle, pour *aise*, à la base *aiace*. Je crois qu'il a eu raison et qu'on en peut rapporter la preuve. Cette preuve, je la trouve dans le norm. *aiese* que M. Thomas cite d'après Guill. de Saint-Pair [2] et qui

1. A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 207 et suiv.
2. *Ibidem*, p. 225.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous indique la dernière étape franchie par aiace avant d'arriver à *aise*. Sans doute, c'est un proparoxyton et comme tous les proparoxytons, il ne compte que pour deux syllabes dans le vers; mais cela n'empêche pas l'*e* pénultième d'*aiese* d'avoir son existence propre, de même que celui d'*órguene*, par exemple. Or comme en français, la persistance à la pénultième atone des voyelles autres que *a* est extrêmement rare, comme on ne la rencontre guère que dans des mots de formation littéraire tels que *virgene*, et que *aise* est incontestablement de formation populaire, il faut voir dans le premier *e* d'*aiese*, un *e* secondaire venu de l'*a* pénultième d'*aiace*. C'est la persistance de cet *e* pendant un certain temps, qui a laissé au *c* palatal le loisir de passer à *s*, tandis que la chute hâtive de l'*i* de pollice explique le franç. *pouce*.

SUFFIXES -ăto-, -ăti-. C'est par le latin classique anăti- « canard » que s'explique l'esp. *ánade* et le v. prov. *ánet* ; le latin populaire anata se retrouve dans le milan. *áneda*, le piém. *ánia* venu d'**anea*, le prov. *ánedo*, le réto-rom. *anda* et le v. franç. *anne* sorti de **ande*.

A côté d'anata, il y avait en latin populaire une forme anătra que reproduisent l'ital. *ánatra*, le vénit. *ánara*, le bologn. *ánadra* et le trent. *ánedra*.

Le mot d'origine sémitique sabbătum avait une variante sambătum : la première de ces formes rend compte de l'italien littéraire *sábbato*, du napolitain *sábbeto*, du toscan *sábeto*, *sábito*, du romain *sábbete*, du milanais et du bolognais *sábet*, du frioul. *sábide*, du vén. *sábo*, du piémontais *sába*, de l'espagnol *sábado* et du provençal *sabte*, *sate*, *sabde* ; la seconde nous apparaît dans le roumain *sámbăta*, le sopra-silvan *sonda*, le provençal *sande*, le lyonnais *sando* en regard du vieux-français *sambe*.

A la suite d'une série d'aventures plus merveilleuses les unes que les autres, le latin fīcătum est entré dans le champ de nos observations [1]. Ce mot qui, à l'origine, avait le sens de « foie d'oie engraissée avec des figues » avait fini par désigner toute espèce

1. *Ficatum* a fait l'objet de toute une littérature dont on trouvera l'énumération dans Körting.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de foie. C'est avec cette signification qu'il nous apparaît dans le roumain *ficat*, le sicilien *ficátu*, le sarde *ficáu*, le vénitien *figáo*, l'espagnol *higádo* et le portugais *figádo*. Comment, dans l'Italie centrale, fīcātu- a-t-il pu se changer en fĭcătu-, alors que le suffixe -ăto- n'existait pas en latin, tandis que le suffixe -āto- y était légion, c'est ce que je ne me chargerais pas d'expliquer ; toujours est-il que l'italien *fégato* et le bolonais *féghet* ne peuvent pas avoir d'autre père que fĭcătu-. Dans l'Italie du Nord-Ouest, les mots qui signifient foie se rattachent à un pré-roman fītĭcu-, métathèse d'un *fīcĭtu- hypothétique qui fait songer à fic-ĭtas et qui aurait pu sortir de fīca-, comme sonĭtus est sorti de sono- : bergam. *fídech*, milan. *fídegh*, piém. *fídich*. En Gaule, les mots qui signifient foie s'expliquent tantôt par *fītĭcu- : prov. *fetge*, lyon, *feijo*, tantôt par *fĕdĭcu- : v. franç. *feie*, *firie* qu'on a depuis longtemps rapprochés de *meie*, *mirie* < mĕdĭcu-.

Le mot gabăta « écuelle » n'est certainement pas d'origine latine. Holder et après lui A. Walde y ont voulu voir un mot gaulois qui serait représenté par le bret. *javed*, *jaod* « joue » ; mais M. J. Loth objecte, avec raison, qu'en brittonique le *g* reste guttural devant *a* [1] ; j'ajouterai que dans les langues néo-celtiques, l'*ă* indo-européen se maintient sans changement, de telle sorte que gabăta aurait abouti à *gavat* [2], et non pas à *javed* qui paraît emprunté directement à un très vieux français *javede*, sorti régulièrement de gabăta. Au surplus *javed* est spécial au breton : on n'en trouve pas trace dans les autres langues de la famille. Il faut donc se résoudre à reconnaître dans gabăta un mot d'origine ibérique. Ce mot nous apparaît d'ailleurs pour la première fois, dans les poésies de Martial qui était, comme on sait, originaire de Bilbilis (7, 47, 3), et ses descendants romans se rencontrent nombreux non seulement en Espagne, mais encore dans l'Italie Méridionale et en Sicile, c'est-à-dire dans des contrées qui étaient encore habitées, au temps de Thucydide, par des populations ibéro-sicanes [3] : esp. *gábata*

1. Cf. J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 180 ; V. Henry, *Lexique étymologique du Breton moderne*, p. 176.

2. J. Loth, *loc. cit.*, p. 107, 121 ; cf. *calaf* de calămu.

3. Voy. la note 1 de la page 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« gamelle », napol. *gâveta* « auge pour la volaille », calabr. *gàvata* « baquet à laver », tarent. *gàvita* « cuvier », abruzz. *gàvete* et sicil. *gàvita* « caisse à gâcher le plâtre [1] ». Le mot manque au lombard et au vénitien, mais c'est certainement lui que l'on doit reconnaître dans le piém. *gávia* « baquet » venu de **gaveda*. L'ital. *gavetta* « gamelle », s'explique par une confusion de suffixes. L'ancien provençal nous présente *gàveda* et *gauda* « jatte ». Quant au provençal moderne, les formes enregistrées par Mistral peuvent se répartir ainsi : *gàveto, jàveto* « jatte, auge » ; *gàvedo, gàveo, gaudo* ; *gato, jato*. L'*Atlas linguistique* (carte 715) signale dans la Creuse les formes *djado, jèdo* à côté de *jato*.

Il a dû y avoir en très ancien français une forme *jàvede* qui explique le breton d'emprunt *javed* et qui, si elle eût vécu, aurait abouti à *jade*, cf. le poitev. *jède*, ou a *jave*, cf. *sambe* de *sambatu*. Le rôle de *jade* ou de *jave* est tenu par *jatte*, normanno-pic. *gatte*, qui nous montre la chute anormale de l'a pénultième atone, avant le passage de la ténue à la moyenne, chute que l'on contaste également dans le prov. *gato, sabte* et *Ate* < Agatha, franç. *Agde*. A côté de *jatte* on trouve dans l'Ouest du domaine d'oïl, *jade* et *jède* qui sont réguliers et qui, comme on l'a observé plus haut, impliquent la nature palatale du *g* indo-européen de gabata.

Le gaulois possédait un suffixe *-ăt-*, *-ăti-* qui lui a servi à former des noms de ville et des noms de peuple : *Briv-ăti* neut. du gaulois *brīvā* « pont », *Atreb-ăt-es* pour **Ad-treb-ăt-es* [2], du celt. *trebo-n* « demeure », v. irl. *treb*. Ce suffixe a été traité en roman de deux façons différentes : tantôt l'*ă* est tombé après, sans doute, s'être affaibli en *e*, tantôt au contraire il s'est maintenu sous la forme d'*e* et c'est la syllabe finale qui a disparu.

Comme exemple du premier traitement, nous citerons : *Brivăti, Mimăti* et *Atrebătes*.

Les deux premiers de ces noms sont devenus respectivement *Brioude* et *Mende*, après avoir passé par **Brivete* et **Mimete*. Le

1. Andreoli, *Vocabolario napoletano-italiano*, s. v. ; M. Ponza, *Vocabolario piemontese-italiano*, s. v. ; Meyer Lübke, *Roman. Etymol. Wörterbuch*, s. v.

2. La quantité du second *a* d'*Atrebates* nous est donnée par Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 5, 212 : *Atrebătum*. var. *Atrăbătum*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuple gaulois que César appelle Atrebates est déjà nommé par assimilation *Atrabates* dans la *Notitia Galliarum* (VI, 6). Conformément à un usage qui semble particulier aux Gaulois, les *Atrabates* avaient donné leur nom à leur capitale. De bonne heure, l'*a* médial posttonique s'était atténué en *e* ; d'où la forme *Atravetes* que nous ont conservée deux légendes monétaires mérovingiennes. Cette forme nous apparaît réduite à *Adradis* < **Adravdis* sur un denier de Charlemagne. De là à l'*Aras* du XII^e^ siècle, il n'y a qu'un pas [1].

Voici maintenant quelques exemples du second traitement subi par *-ăti-* :

Il y avait dans la seconde Lyonnaise, un peuple gaulois du nom d'Abrincătes. Ce peuple lui aussi avait donné son nom à sa capitale qui est aujourd'hui *Avranches*,

L'*Itinéraire d'Antonin* situe chez les Séquanes une ville du nom de Cambătis, à l'ablat. Cambăte, du gaulois *cambo-* « courbe » ; cette ville a disparu, mais il faut évidemment reconnaître d'anciens Cambătis, dans les *Cambes* du Calvados, de la Gironde, du Lot et du Lot-et-Garonne ; on en peut rapprocher le v. franç. *sambe* de sambatum.

Le gaulois avait un neutre Cón-dāti « confluent » latinisé en Condāte. L'accentuation celtique portant sur le préfixe, l'*ā* atone de *dāte* a fini par s'abréger, d'où la forme pré-romane *Cóndătis qui rend compte de *Condes*, Haute-Marne, qu'un titre de 1154 appelle *Condedas*, latinisation maladroite de **Condedes* [2], de *Condes*, Jura, de *Candes*, Indre-et-Loire [3] et de *Conne* pour un plus ancien **Conde*, que l'on écrit arbitrairement *Cosne*, Nièvre, mais qu'un diplôme de Charles le Chauve appelle *Condida* [4]. Dans certaines contrées, la quantité originaire de l'*a* s'étant maintenue, l'accent latin s'est porté sur la pénultième ; d'où le nom des nombreux *Condat*, *Condé*, ou *Candé* de France, qui tous s'expliquent par le neutre Condáte.

1. Holder, *loc. cit.*, I, 268 ; le comte de Loisne, *Diction. topogr. du Pas-de-Calais*, p. 14 ; cf. A. Thomas, *Essais*, p. 268. Sur la réduction à *s* du groupe final *ts* en picard, voy. Van Hamel, *Li romans de Carité*, t. I, p. CXI.

2. A. Roserot, *Dict. topogr. de la Haute-Marne*, s. v.

3. Grégoire de Tours, *H. F.*, I, 43 ; Fortunat, *Vita Radegundis*, 14, 34.

4. Itin. Ant. 367 : *Condate* ; De Soultrait, *Diction. topogr. de la Nièvre*, s. v. ; D. Bouquet, *Recueil*, VIII, 525.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait que le suffixe ligure *-āti-* a été d'une extrême fertilité dans l'onomastique de l'Italie supérieure, de la vallée du Rhône, du Languedoc et de la Guyenne. Les noms géographiques auxquels ce suffixe a donné naissance ont franchi, sans encombre, les dominations successives des Gaulois et des Romains ; bien plus, un grand nombre d'entre eux ont pour base des thèmes celtes ou latins [1]. A leur arrivée, les Gaulois qui ne possédaient pas ce suffixe, se sont avisés parfois de lui substituer leur suffixe *-ăti-* [2] ; c'est ainsi qu'ils changèrent les noms ligures de *Telemātis*, *Arelemātis* et *Arelātis* [3] en *Telemătis*, *Arelemătis* et *Arelătis* ; et c'est en effet de ces dernières formes qu'il faut nécessairement partir, si l'on veut arriver à *Talendes*, *Arlempdes* ou *Arles* [4]. Pour ce qui est du dernier de ces noms,

1. Je citerai, à titre d'exemples, deux noms de commune du département du Rhône : *Orlienas* du latin *Aurelianus* et *Brindas*, anciennement *Briendas* de **Brigindo-*, v. bret. *Briend-us*, *Brient*, auj. *Briand*, *Chateau-Briand* ; cf. A. de Courson, *Cartulaire de Redon*, nos 14, 213, 255, et Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, p. 1110.

2. Il va de soi que ces changements de suffixe dont les exemples sont nombreux, ne s'opérèrent pas en un jour ; la lutte fut longue et son dénouement se trouva naturellement conditionné par la plus ou moins grande densité de la population envahissante par rapport à la population autochtone ; elle se termina le plus souvent d'ailleurs par le triomphe de la forme indigène.

3. En ce qui concerne *Arelatis*, d'Arbois de Jubainville en était arrivé à reconnaître que ce nom de ville pourrait bien dériver du thème *Arelo-* ; cf. A. Holder, *loc. cit.* s. v. *Arelatis* ; or ce thème est certainement ligure, puisque le nom d'*Arelenco* auj. *Arlanc*, auquel il sert de base, a été formé au moyen d'un suffixe qui n'appartenait pas au celtique, cf. *Romania*, XXXI, 1. C'est ce même thème qui explique le nom d'*Arelica*, auj. Peschiera, sur le lac de Garde, en plein pays réto-ligure, ainsi que celui d'*Arlos* <*Arelōtis, auj. *Arlod*, Ain et *Arlod* < **Arelōti*, dans la vallée d'Aoste, cf. E. Philipon. *Dictionnaire topographique de l'Ain*, p. III et 16.

4. L'origine ligure de ces noms ressort des suffixes *-emo-* et *-elo-* qui entrent dans la formation des thèmes *Tel-emo-* *Arel-emo-* et *Ar-elo-*, suffixes auxquels le gaulois répondait par *-amo-* ou par *-alo-*. Sur le second de ces suffixes, voy. K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, p. 183 ; quant au suffixe *-emo-*, il nous apparaît dans *Las-emu-s* nom d'homme corse (C.I.L. X, 8038, 20) et dans les noms de villes siciliens *Busc-emi*, *Salemi* qui remontent sûrement à des primitifs avec *e*, ainsi que le montre leur comparaison avec le sicilien *urtimu* d'ultĭmus, cf. H. Schneegans, *Laute...des Sicilianischen Dialectes*, p. 125 et 184.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le doute n'est pas permis; c'est bien le nomin. *Arĕlātis* qui est la forme primitive du nom de la ville d'Arles. Nous en avons pour garants non seulement Ausone qui épelle Arĕlāte, au vocatif, et dont il n'y a aucune bonne raison pour rejeter le témoignage [1], mais encore le nom d'*Arlàte* que porte un village de la province de Côme, nom qui ne peut s'expliquer que par Arĕlāti [2].

Tandis que le gaulois-ligure *Telemătis, nommé à l'ablat. *Telemete* sur des monnaies mérovingiennes, a suivi le sort de Mimăti, *Mende*, et est devenu *Talendes*, Arelătis a subi le traitement de Cambătis, aujourd'hui *Cambes*. L'*e* placé entre deux consonnes dont la première est un *r*, a d'abord disparu, conformément à une règle qui remonte au temps de l'empire romain, puis l'on a eu la série *Arlătis, **Arletes*, **Arledes*, *Arles* qui fait en quelque sorte pendant à la série *Cóndatis, **Cóndetes*, **Cóndedes*, aujourd'hui *Candes*, village du Tarn-et-Garonne, situé au confluent de deux petites rivières.

Les proparoxytons avec ĭ à la pénultième, n'ont pas été traités différemment : pallidus, **palledes*, prov. *pales*, fém. *palesa*, tepĭdus, **tebedes*, *tebes*, fém. *tebesa*. Quant à la série sapidus **sabedes*, *sabes*, fém. *sabesa*, elle est avec *sade* < sap(i)du- dans le même rapport qu'Arlătis **Arledes*, *Arles* [3] avec *Mende* < Mimăte.

C'est sous la forme du nominatif que le nom de la ville d'Arles est entré en roman, ainsi d'ailleurs que les innombrables noms de lieu en -ātis, qui sont répandus sur plus d'un tiers du territoire français, tels que *Courtras* < Corteratis, Gironde (T. P.), *Cesserats* < Cesseratis 1135, auj. *Cesseras*, Hérault, *Nantuas* < Nantuatis, *Albiez* < Albiatis. Bien loin d'aller à l'encontre de l'origine que j'attribue au nom de la ville d'Arles, le fait que ce nom nous est parvenu sous la forme

1. Ausone, *Ordo nobil. urb.*, 73 ; cf. *epist.* 25, 83. La forme contractée *-ās* pour *-ātis* que Plaute ne connaissait pas, était inconnue également de l'onomastique ligure ; *Arelās* est donc une forme créée arbitrairement par Ausone, sur le type latin *penās* contraction du primitif *penātis* ; elle n'en témoigne pas moins de la longueur du second *a* d'*Arelatis*.

2. Sur l'origine ligure de Côme, voy. Pline, *H.N.*, III, 124, 125.

3. La forme *Arle* que cite M. Thomas (*l.c.*, p. 124) d'après Peire Vidal, est le cas oblique de *Arles*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du cas sujet, me paraît être une raison de plus en faveur de l'explication que je viens d'en proposer [1].

Le latin populaire grec lampada a donné l'italien, l'espagnol et le portugais *lâmpada*, le vénitien et le milanais *lâmpeda*, le bolognais *landa* [2], le piémontais *lâmpia*, le provençal *lampeza, lampea*, le vieux-lyonnais *lampi* et le français *lampe*. Ce suffixe -ada- se retrouve dans l'onomastique de l'Espagne : Méla cite les fleuves *Celadus* et *Magrada* dont les noms se sont perdus, mais il y a en Portugal un fleuve du nom de *Cávado* [3].

Suffixe -amo-. — Les Grecs, les Celtes et les Ibères rendaient par -amo- le suffixe indo-européen du superlatif auquel les Latins répondaient par -imo- et les Ligures par -emo-. Ce suffixe nous apparaît dans les deux noms suivants :

Calamu-s, du grec κάλ-αμο-ς « roseau » : ital. esp. ptg. *cálamo*, calabr. et sarde *kálamu*, milan. *cálam*, prov. *cálam*, « roseau », franç. *chaume*.

Balsamu-m, du grec βάλσ-αμο-ν « baume », ital. esp. ptg. *bálsamo*, gén. *bársamo*, napol. *bárzemo*, bologn. et milan. *bálsem*, roum. *bálsam*, engad. *bálsam*, prov. *basme*, v. lyon. *bálsemo*, v. franç. *bausme, basme*.

Le nom de ville Bergamum, auj. *Bérgamo*, milan. *Bérgom*, est un nom hybride formé du thème ligure berga « hauteur » auquel correspondait le gaulois briga, et du suffixe celtique -amo- qui nous apparaît au féminin dans le nom de femme Vind-ama « la Très Blanche » [4]. A leur arrivée dans l'Italie supérieure, alors occupée par des populations de race ligure [5],

1. Sur les nombreux noms de lieu entrés en roman sous la forme du nominatif voy. *Romania*, XXXVIII, 407. On trouvera dans Mistral un texte du moyen âge où Arles est appelé, au cas oblique, « Arles lou Blanc ». Joinville écrit de même : « A Lyon, entrames ou Rone, pour aler a Alles le Blanc ». Ed. N. de Wailly, Paris, 1906, p. 53.

2. A. Gaudenzi, *I suoni...dell' odierno dialetto della città di Bologna*, p. 20.

3. C'est probablement notre suffixe, développé au moyen du suffixe -*ia*, qu'il faut reconnaître dans *gangadia*, nom qui, au dire de Pline (XXXIII, 72), était donné par les Espagnols, à une sorte d'argile très dure ou gangue qui se trouvait dans les mines d'or ; cf. Æm. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. LXXXII.

4. Holder, *loc. cit.*, III, 329.

5. Cf. Strabon, 4, 6, 6 ; 5, 1, 4. 10 et Tite Live, V, 35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Gaulois changèrent en Bergamon le nom ligure de Bergemum [1] qui s'est maintenu dans les dérivés *Bergemolo*, prov. de Cuneo, et Bergemulum, ancienne ville de la région de Marseille [2] ; le féminin Bergema survit dans le nom de *Bargême*, Var [3].

Les Asturiens, peuple ibère, donnaient à leur dieu suprême le nom de Candămus « le Brillant » [4], de la racine *(s)qend qui est dans le latin *candeo*. L'espagnol *Cándamo* désigne aujourd'hui une montagne et deux villes de la province d'Oviedo. C'est apparemment le même mot que l'on doit reconnaître dans *cándamo*, nom d'une ancienne danse villageoise.

Le nom de parămos qui se lit sur une inscription d'Asturie [5], ne peut pas être gaulois, puisque le *p* indo-européen tombe dans les langues celtiques ; quant à son origine indo-européenne, on n'en saurait douter en présence du sanscrit *paramá-s* « le plus élevé » et du nom d'homme illyrien *Paramon* [6]. L'esp. *páramo* a le sens de plateau ouvert à tous les vents et très froid ; il a servi à désigner une quinzaine de localités situées au nord-ouest de la péninsule.

C'est au même mode de formation qu'est dû *álamo* « peuplier » nom porté de nos jours par cinq localités espagnoles. Comme noms de lieux habités, on peut citer encore : *Huélamo*, *Rágama*, *Sérramo*, *Baldérrama*, *Cárdama*, *Sésamo* [7] et *Siétamo* [8]. Le passage à la déclinaison en *i* se constate dans *Bérgame* et *Árgame*, de la racine indo-européenne *arg* « briller » [9], qu'on

1. Sur l'origine ligure de cette ville que les Latins nommaient Bergimum, voy. Pline, *H.N.* III, 124-125 ; cf. C. I. L., V, 4200-4202.

2. B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 651.

3. Moris et Blanc, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, p. 81 ; cf. pour le déplacement d'accent *Septèmes* < *Septĕmus, Bouches-du-Rhône, *Septême*, Isère, *Marémmo* à côté de *Máremo*, localités de la province de Gênes, etc.

4. C. I. L., II, 2695. Sur l'origine ibérienne des Astures, voy. Strabon, 3, 3, 3.

5. C. I. L., II, 2660 ; *España sagrada*, t. XVIII, p. 325 et XXXVIII, p. 333.

6. Grassmann, *Wörterbuch zum Rig-Veda*, col. 780 ; C. I L., III, 2327.

7. Cf. le ligure *Sesme*, prov. de Cuneo.

8. De *Siétamo* < *Septamo, il faut rapprocher *Settimo* < Septimu, nom de douze localités italiennes et *Septême* < Septemu, nom d'une commune de l'Isère et d'une commune des Bouches-du-Rhône.

9. Cf. Brugmann, *Grundriss*, I², 479.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retrouve dans *Arganza* nom d'une rivière et d'une localité d'Asturie.

La vélarisation de l'*a* devant *m* n'est pas rare : *Mároma* et *Sárdoma*, prov. de Pontevedra, *Bálsoma*, prov. de la Coruña, *Bandom-il*, prov. de Lugo, en regard de *Bándama*, prov. des Canaries ; cf. *Bergomum* (Pline, n. h. III, 124) et *Bergame* (I. A. 127), ital. *Bérgamo*.

L'*a* est tombé dans *Ledesma* de Letisama, *Osmo* d'Ušamu [1], *Sesma* de *Sexama et *Beresmo* de *Berisamu, villes situées dans la moitié septentrionale de la péninsule ibérique.

Notons que de même que le suffixe -ăco-, le suffixe ibère -ămo a survécu à la romanisation : esp. *préstamo* « prêt », du radical qui est dans *prestar*, lat. prestare.

Le suffixe *-*tm̥mo*- que le latin rend par -timo-, nous apparaît dans *Cartama* ville de l'Espagne méridionale que les inscriptions latines nomment *Cartima* [2], mais dont le nom ibère survit dans l'espagnol *Cártama*, ville de la province de Málaga ; on en peut rapprocher le dérivé *Cartamis*, nom d'une localité de la province de Lugo.

Les Celtes possédaient, en commun avec les Italiotes, les suffixes indo-européens -*sm̥mo*- et -*ism̥mo* qui manquent au grec. C'est le premier de ces suffixes qui nous apparaît dans Auximum, ville de Picenum, aujourd'hui *Ósimo* et dans Uxama, nom primitif de la commune de Villiers-le-Morhier qu'un texte de 730 latinise en *Uxima* et dont la variante *Oxima* explique le nom de *Huesme* que ce village portait encore au XIII^e siècle [3] ; cf. *Oisme*(*s*) dans Wace, *Rou* III, 3369.

C'est à un gaulois Vindo-samu que remonte le nom *Vendôme* [4]. La ville que Réginon appelle *Brantosma* et qui est aujourd'hui *Brantôme* devait se nommer à l'origine *Brintosama.

La toponomastique a souvent fait usage du suffixe -isăma-. Une dizaine de communes de France portent encore le nom de la

1. *Letisama* et *Ušamu* se lisent sur des monnaies ibères publiées par Hübner dans les *Monumenta linguae ibericae*, p. 68-74.

2. C. I. L., II, 1949, 1951, etc.

3. Merlet, *Diction. topogr. d'Eure-et-Loir*, cite la forme *Oxma*, d'après un acte de 690.

4. *Vindocinum* qui se lit au liv. IX, chap. 20 de l'*Historia Francorum* est une mauvaise leçon pour *Vendosmum* ; *Vindocinum* aurait donné *Venduisne*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Minerve gauloise *Belisăma*; il me suffira de citer *Beleymas*, Dordogne, qu'un pouillé du XIIIe siècle appelle *Belesmas* [1], *Bellême*, Orne, et *Blesmes*, Marne, qui se nommait *Belesma* en 1094 [2]. Le nom de Solesmes qui désigne deux communes françaises remonte au gaulois Solisăma. Les villes bourguignonnes de *Molesme* et de *Moloisme* sont d'anciennes Molĭsăma. L'ethnique gaulois Venĭsămus [3], se retrouve dans le nom de *Venesme*, Cher. Enfin le nom de la ville d'*Angoulême* remonte à un primitif gaulois *Icolisăma qu'une monnaie mérovingienne latinise en *Icolisima* [4].

SUFFIXE -ano-. — Le suffixe indo-européen *-n̥no-* que les Latins rendaient par *-ĭno-* et l'onomastique des pays ligures par *-eno-* [5], était représenté par *-ăno-* en grec, en celtique et en ibère : gr. γέρανο-ς, gaul. *garano-s* « grue », ibère Σικανοὶ, γένος ἰβερικόν [6].

Voici ce que sont devenus, en roman, quelques-uns des noms formés au moyen de notre suffixe :

Orgănum, orgăna, du grec ὄργανο-ν : ital. *órgano*, napol. *órgheno*, milan. et bologn. *órghen*, roum. *órgan*, esp. *huérgano*, *órgano*, ptg. *órgão*, catal. *órga*, v. prov. *órguena*, *órgue* f., v. lyon. *órguenes*, *orgue*, franç. *orguene*, *orgre* fem.

Organum, organa, du grec ὄργανο-ν « instrument de travail, outil », latin populaire arganum (Du Cange) : ital. *árgano* « machine pour soulever les poids lourds, grue », vénit. *árgana* bresc. *árghena*, milan. bologn. *árghen*, esp. *árgano*, *árgana*, ptg. *árgão*, prov. *argue* msc., franç. *argue* f.

Orphănus, du grec ὀρφανό-ς : ital. *órfano*, milan. *órfen*, rétorom. *órfen*, fém. *órfena*, roum. *órfan*, esp. *huérfano*, ptg. *orfão*, prov. *órfene*, *orfe*, v. franç. *órfene*, *órfe* msc. et fém.

Platănu-s, du grec πλάτανο-ς : napol. *chiátano*, abruz. *piátene*, milan. *pláden*, franç. *plane*.

1. De Gourgues, *Diction. topogr. de la Dordogne*, p. 18.
2. A. Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, p. 27.
3. C. I. L., V, 7231.
4. Holder, *loc. cit.*, t. II, col. 25.
5. Cf. le ligure *Cĕmĕnos*, les Cévennes : lat. *Cimĭnus*, mont d'Etrurie (Virg.) et *Lemĕnos*, var. *Lemennos* : gaul. *Lemannos*, le Léman.
6. Denys d'Halicarnasse, I, 22 ; Thucydide, VI, 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Stephănu-s, du grec Στέφανο-ς : ital. *Stéfano*, napol. *Stéfene*, milan. *Stéven*, Val Soana, *Htéven*, esp. *Estéban*, catal. *Estève*, v. prov. et v. lyon. *Estéven*, prov. *Esteve*, franç. *Estiefne*, *Estienne*.

Pour désigner le sarment garni de ses feuilles, le latin populaire se servait d'un mot d'origine étrangère, pampănus [1], que les lettrés traduisirent par pampĭnus, mais qui n'en passa pas moins dans la plupart des idiomes romans : ital. vénit. gén. esp. portug. *pámpano*. L'espagnol *pámpana* « feuille de vigne » postule un féminin pampăna. La forme latine pampĭnus ou son féminin pampĭna se retrouvent dans l'italien littéraire *pámpino*, le sarde, *pámpĭnu*, le sicil. et le calabr. *pámpina*. Le franç. *pampre*, *pampe* peut s'expliquer aussi bien par pampănu que par pampĭnu ; cf. *orgre*, *orgue* d'orgănu et *orfe* d'orphănu. Quant au v. prov. *pampol*, prov. mod. *pampre*, *pampe* (Mistral), il n'y a pas de raison pour le rattacher à l'une plutôt qu'à l'autre des deux formes pré-romanes, si comme on l'admet généralement, la vélarisation a pu se produire à l'étape *e*, cf. l'ital. *angiolo* [2].

Un scholiaste de Virgile nous apprend que les Gaulois donnaient le nom de cavannus à l'oiseau de nuit que les Latins appelaient ullucus ; c'est ce nom que l'on reconnaît dans le lyonnais *chavan* ainsi que dans le picard *cavan* et le français de l'Ouest *chouan* [3]. La forme cavannus est due au phénomène bien connu de la gémination spontanée de la consonne suffixale; la forme primitive cavănus est attestée par l'un des textes que cite Du Cange, et c'est son féminin cavăna qui rend compte du picard *cave* et du vieux français *choue* « chouette » [4].

C'est aussi au redoublement de la consonne du suffixe -ána- qu'est due la forme capanna qui explique l'ital. *capanna*, le prov. et le portug. *cabána* et le rhodan. *chavanna*.

1. L'origine de ce mot est inconnue : tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il n'appartient ni au fonds latin, ni au fonds grec ; à la vérité Aloïs Walde (*Latein. Etymol. Wörterb.*) l'a rapproché du lat. papula « pustule » mais le sens aussi bien que la forme y répugnent.

2. Cf. A. Thomas, *Essais*, p. 217. Le fém. *pampa* est incompréhensible, quelle que soit la forme de laquelle on parte.

3. Voy. la carte 694 de l'*Atlas linguistique*.

4. Holder, *loc. cit.*, t. I, c. 872 ; Du Cange s. v. *cavanna* ; A. Thomas, *Nouveaux Essais*, p. 301

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le mot cassanus « chêne » se déduit de formes telles que Cassania *la Chassague*, Cassanajolum *Chasseneuil*, Cassaniola rhodan. *Chassagniola*, prov. *Cassanhola* : c'est lui qu'on doit reconnaître dans les *Cássano* de l'Italie supérieure. Ascoli voyait dans cassanus le grec κάστανος, ce qui est inadmissible [1]; on a proposé d'y voir un mot gaulois, mais il n'y a pas trace de ce mot dans les langues néo-celtiques, et M. Holder, à l'ordinaire si accueillant, lui a fermé la porte de son *Altceltischer Sprachschatz*. Quoi qu'il en soit, cassanu a donné l'ital. *cássano*, le prov. *casser*, *casse*, le v. lyon. *chasno* et le v. franç. *chasne* [2].

Le prov. *cassan*, *chassan* (Mistral) s'explique par la gémination de la consonne suffixale.

A côté de cassanu, il a dû y avoir une adaptation latine cassinu qui rend compte de l'ital. *Casnedo*, prov. de Côme, du v. franç. *chasnaisse* « fagot » [3], et du franç. *Chasnoy*, *Chasnay*, noms de lieu.

De même que le suffixe -aro-, le suffixe -ano- a été d'une grande fertilité dans l'hydronymie et la toponymie. En Italie, nous trouvons le *Brádano* < Bradanus (I.A.), fleuve de la Basilicate et le *Túrano*, rivière de la Sabine. En Espagne, c'est par notre suffixe que s'expliquent les noms de lieu *Bárzana*, prov. d'Oviedo, *Brácana*, prov. de Cordoue et *Árgana*, prov. de la Coruña. Dans le *lexicon*, je citerai *várgano*, « claie, palissade ».

Le nom du Rodanos [4], aujourd'hui le *Rhône*, ne peut pas être celtique, puisqu'Eschyle le mentionne deux siècles environ avant l'arrivée des Gaulois dans le bassin du grand fleuve méditerranéen [5]. Ce nom est devenu en provençal *Rozer*, puis

1. *Archivio glottologico italiano*, XI, 426.

2. M. Meyer-Lübke explique les formes françaises *chaisne*, *chesne* par l'action analogique de *fraisne*, *fresne*. En tout cas, la base *caxanu* est exclue par le v. lyon. *chasno* en regard de *fraisno*.

3. Godefroy, II, 83.

4. La graphie latine Rhodanus est une imitation du grec Ῥοδανός; elle nous montre que c'est par les géographes grecs que les Latins ont eu connaissance de ce fleuve.

5. Pline, *H.N.*, XXVII, 32, d'après Eschyle qui plaçait le Rhône chez les Ibères; un siècle plus tard, Aristote le placera chez les Ligures (*Meteorologicorum*, I, 13, 30). Sur le Rhône, fleuve d'Ibérie, voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 38 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Roze, cf. *casser*, *casse* de cassănu-, et en vieux lyonnais *Rosne* pour **Rozene*, venu lui-même de *Rodenus*, nom donné au Rhône par une charte de Cluny de 941 (n° 538). Parmi les sept ou huit cours d'eau qui ont reçu le nom ibère de Rodanus, il en est un qui coule en Lombardie, c'est le *Ródano*, sous-affluent du Pô, éponyme d'une commune de la province de Milan. La rivière qu'un titre du IX^e^ siècle nomme Rhodanus est aujourd'hui le *Rône*, affluent de la Sarthe. Le féminin Rodăna explique le nom de la *Rhône d'Authon*, ruisseau d'Eure-et-Loir qu'un acte de 1081 appelle *Rodna*.

La gutturale vélaire labialisante qui nous apparaît dans le nom de la *Sēquăna* exclut la possibilité d'une origine gauloise [1]. Ce nom a abouti au français *Seinne*, *Sainne*, *Soinne* avec nasalisation de la voyelle accentuée, après avoir passé par *Sēcăna* [2], **Sēcna*.

Par contre, c'est le celtique Dēvăna [3], latinisé en Dīvăna qui explique le nom de la *Dive de Montcontour* et celui de la *Dive de Mortemer*, rivières du département de la Vienne. Le premier de ces cours d'eau est appelé *fluvius Divanae* dans un titre de 994 et le second *fluvius Divane* dans un acte de 916. Dès la fin du X^e^ siècle, Dīvăna s'était réduit à *Dive* après avoir passé par **Divene* [4], cf. le picard *cave* de cavăna, et le franç. *orfe* d'orphăna

Il y a dans le département de la Côte-d'Or, une rivière qu'on appelle indifféremment *Dine* ou *Dijanne*. Voici, je crois, le mot de l'énigme : *Dine* remonte à Dīviăna par les intermédiaires **Dijne*, **Dijene* ; quant à la forme *Dijanne*, elle s'explique par la gémination de la consonne suffixale. *Dine* se trouve ainsi avec *Dive*, dans le même rapport que *Ancre* < Incara

1. On trouve des fleuves du nom de *Sequanos*, en Espagne (Hécatée, fragm. 15 et Avienus, *Ora*, v. 479), dans la région de Marseille (Etienne de Byzance, d'après Artémidore), dans l'Italie inférieure (Thucydide, VI, 2) et en Sicile, dans la région d'Agrigente anciennement occupée par les Ibéro-Sicanes (Apollodore, *frag.* 140).

2. La forme *Secana* se lit dans un précepte de Thierry III de 673, apud D. Bouquet IV, 653.

3. Cf. *Dēvăna*, ville de la Grande-Bretagne, apud Ptolémée, 2, 3, 9.

4. Redet, *Diction. topogr. de la Vienne*, p. 152. Il ne peut pas s'agir ici de *Divāne* cas oblique de *Dīva* qui aurait donné *Divain*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec *Ousche* < Oscara, ou que le prov. *Gabre* < Gabaru avec *Gave*.

Les Gaulois avaient une divinité des eaux thermales qu'ils appelaient *Bormăna* ; c'est sans doute par ce nom que doit s'expliquer celui de *Borne* qui est porté par trois rivières de France. Que si l'on m'objectait que les eaux de rivière n'ont pas pour habitude d'être chaudes, j'appellerais à la rescousse le *Thermôdôn* de Béotie et le *Formion* d'Istrie dont les noms dérivent l'un et l'autre, de la même racine que *Bormăna*.

Des documents du moyen âge nomment *Malvănus* un torrent des Alpes-Maritimes qui s'appelle aujourd'hui *le Malvan*, par suite du redoublement de la consonne suffixale [1]. C'est apparemment le féminin *Malvăna* qui rend compte du nom de *la Mauve*, ruisseau du Loiret.

La gémination de l'*n* suffixale est fréquente : à l'exemple du *Malvan* qui vient d'être cité, on peut joindre ceux de *l'Albanne* rivière de la Côte-d'Or, de la *Vingeanne*, rivière du même département dont le nom remonte au gaulois Vindiăna « la Blanche », du *mont Avéran* dans les Pyrénées et de la *Barbanne* rivière de la Gironde qui, au temps de l'empire romain, avait une homonyme en Dalmatie (Live 44-31). Enfin, les deux formes Conseranis et Conserannis « le Couserans » se lisent sur des monnaies de l'époque mérovingienne.

*
* *

Voici maintenant comment peuvent se formuler les résultats de l'enquête à laquelle nous venons de procéder.

Dans les parlers italiens, à l'exception du piémontais, l'*a* pénultième atone se maintient toujours, soit sous sa forme originaire, soit atténué en *e*, lequel *e* dans certains dialectes s'amincit en *i*, soit enfin vélarisé en *o* devant un *l* ou une labiale. En piémontais, en lombard et en émilien, les voyelles finales autres que *a* tombent.

L'atténuation en *e* se produit en lombard et en émilien : lomb. *astrech*, *áneda* ; émil. *Támera*, *balsem*. En napolitain *a* alterne avec *e* : *Támmaro* et *ástreco*, *gáveta*, *órgheno*. De même

1. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor-de-Marseille*, t. II, p. 138, 148.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en toscan : *cántaro* et *cántero*. En sicilien, l'alternance s'établit entre *a* et *i* venu de *e* : *cámaro* et *stomiku*. L'*a* se maintient sans changement en calabrais, en sarde, en vénitien et en génois.

La vélarisation s'est produite dans ital. vénit. *mándola*, sicil. *mennola*, en regard du napol. *ammanela*, ital. *cánope* à côté de *cánape*, *cánepa* (Duez), lomb. *canov* et *canev*, milan. *Bergom*.

Les pénultièmes atones autres que *a* se maintiennent presque toujours en italien : *póvero*, *gióvine*, *pértica*, *ásino*, *tiépido*, *róvere*, *pópolo*, mais *lepre*.

Le roumain conserve toutes les pénultièmes atones : *pásăre*, *migdala* à côté de *bivol* < buffalo, *sámbătă*, *bálsam* ; — *púlbere*, *ránced*, *diávol*, *pópor*.

Le piémontais nous introduit dans le domaine de la dualité des traitements phonétiques subis par l'*ă* médial placé après l'accent : *gámber*, *Rósera* en regard de *mascra*, *tartra*, *seil*. Après la chute de la dentale suffixale, l'*e* secondaire s'est consonnantisé en *i̯* : *ánia* d'*áneda*, *lámpia* de *lampeda*, *gávia* de *gáveda*. L'*a* peut se vélariser devant *l* et devant une labiale : *mándola*, *cánoa*. Les pénultièmes atones autres que *a* persistent : *póver*, *púles* *pópol*, *mania* et *mani* msc. mais *povra*.

A la différence des parlers italiens, l'espagnol ne connaît pas l'affaiblissement de l'*a* en *e*, non plus que le passage de *a* à *o* devant *l* : *Álbaro* ville, *búfalo*, *ciénaga* « marc », *Málaga* ville, *sábado*, *Siétamo* < septamu ville, *páramo*, *sábano* « drap de lit », *Árgana* ville. La vélarisation peut se produire devant *m* : *Mároma*, *Sárdoma* villes. Dans le nord de la péninsule la pénultième tombe et la syllabe finale persiste : *almendra*, *Tambre*, *Pisuerga* < Pisoraca, *Ledesma* < Letisama, ou bien l'*a* persiste et la syllabe finale tombe : *Braga* < Bracăra, *Ganda* < Gandăra.

Pour les voyelles autres que *a*, leur chute ou leur maintien pourrait bien être aussi une question de latitude : *roble* < robore et *árbol*, *alma* et *ánima*, *cobdo*, *raudo* < rapĭdu et *huesped*, *amargo* et *ábrego* en regard de l'alternance *Pisuerga* < Pisorăca et *Málaga*. De même dans l'onomastique : *Astorga*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Baselgas, en Asturie, à côté de *Cazalegas* (Tolède) et d'*Abentigo* (Teruel), *Aranga* en Galice et *Aránega* dans l'ancien royaume de Grenade.

En provençal, aussi haut que l'on peut remonter, l'*ă* médial des proparoxytons nous apparaît atténué en *e*. Cet *e* a ensuite été soumis à deux traitements différents : dans certains cas, il s'est maintenu et la voyelle finale est tombée, sauf bien entendu si cette voyelle était un *a* ; dans d'autres, l'*e* secondaire a disparu et la syllabe finale a persisté : *Gaver*, le Gave d'Oloron, et *Gabre*, ruisseau de l'Ariège, *tempe* et *temple* pour **tempne* de tympanu. Les voyelles autres que *a* n'ont pas été traitées différemment : elles ont commencé par s'uniformiser en *e* : *covede* < cubitu, *rover* < robore ; puis suivant les dialectes, elles se sont maintenues ou sont tombées : *covede* et *cobde*, *sabe* et *sade*, *rouve* et *roure*.

Le tableau suivant montrera l'identité des traitements subis par toutes les voyelles médiales placées après l'accent :

I. Tavaru, *Taver*, *Tave* rivière : ciceri, *cezer*, *ceze* et robore, *rover*, *rouve* ; — secale *séguel*, *segue* : angelu, *angel*, *ange* ; — monachu, *mónegue*, et canonicu, *canónegue* ; — Arlatis, *Arledes*, *Arles* et sapidu, **sabed*, *sabe* ; — cassanu, *cassen*, *casser*, *casse* et fraxinu, *fraissen*, *fraisser*, *fraisse* ; — sabana, *sávena* « voile » et asina, *ásena*.

II. cammaru, *cambre* à côté de pipere, *pebre* et de robore, *roure* ; — secale, *segle* et flēbili, *freble*, populu *poble* ; — sabbatu, **sabede*, *sabde* et subitu, **sobede*, *sobde* ; — gabata, *gaveda*, *gauda* : semita, **semeda*, *senda* ; — balsamu, **balseme*, *basme* : decimu, *desme* ; — platanu, **pladene*, *bladre* : carpinu, **carpene*, *calpre*.

Devant *l* la vélarisation de *a* est fréquente : *amendola*, *brufol*, *cembol*, *segol*. Je ne connais pas d'exemple de la vélarisation de *e* primaire.

Le rhodanien nous présente également la dualité du traitement de l'*a* pénultième atone : v. lyon. *chánevo*, *órguena*, *Estieven*, *bálsemo*, en regard de *chambro* « écrevisse », *boflo*, *chasno*, *sando*.

Le maintien des voyelles médiales métatoniques autres que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a est fréquent : v. lyon. *ángelo, órdeno, Jáquemo, hómen, chárpena,* < carpĭna ; v. dauphin. *hómens, Séptemo, Jáquemo, nyévola, fábola, Graynóvol* <*Grationopoli [1].

Le v. lyon. *lampi* remonte à lampada par les intermédiaires *lampia, lampea, lampeda* ; cf. *lanci* de lancea. C'est par la même voie que *moini* est venu de monacha.

En français de même qu'en provençal et en rhodanien, l'*a* médial posttonique commence par s'atténuer en *e* : *Ēsĕra* < *Ĭsăra* dans Fortunat et dans Frédégaire, *passere* < passăru dans le Psautier d'Oxford, puis cet *e* se maintient et la syllabe finale tombe, ou bien il tombe et la syllabe finale se maintient : Oscara, **Oschere, Ousche* ; sambatu, *sambede, sambe,* orphana *orphene, orphe,* en regard de Lazaru, *Lazere, Lazdre* ; organa, *orguene, orgre* ; canapu̯ **chaneve, chanve.*

Il est à croire qu'à l'époque primitive du français, les médiales posttoniques autres que *a* se maintenaient sous forme d'*e* : *àngele, jovene* f. dans *Alexis*, *àneme* dans le *Psautier d'Oxford* ; mais de très bonne heure, la pénultième est tombée : *angre, juovne, anme, ordne,* puis *juene, âme, orne.* Si l'on fait abstraction des mots littéraires ou ecclésiastiques tels que *prince, sene* < synodu, *page, ange, virge,* on voit que la pénultième atone ne s'est maintenue que dans quelques mots formés au moyen du suffixe -ido- : vfr. *ave, pâle, pave, rance* et *tieve,* à côté de *rade, sade, tiede.*

E. PHILIPON.

1. L'abbé Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 211-221. Sur la base *Grationopoli, voy. P. Meyer dans *Romania*, XX 78.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES CRITIQUES

SUR

LES PLUS ANCIENS TEXTES FRANÇAIS ET PROVENÇAUX

I

LOSTANIT DANS LES *SERMENTS*

Le français prélittéraire a dû posséder un verbe *lostenir* avec la signification de « tenir (une chose) par honneur, respecter », car c'est bien le participe passé *lostenit* de ce verbe qui figure dans le second serment de Strasbourg sous la forme, légèrement divergente, *lostanit*, qui n'a jamais pu être expliquée. Le verbe *lostenir* était une formation composée par subordination, qui fait tout de suite penser à une composition similaire de *tenir*, à savoir le verbe *maintenir*, formé de *main* et de *tenir* et dont la signification originelle est « tenir de la main, avec la main » : le premier élément du verbe *lostenir* était le mot, usuel en vieux français, *los*, dont un des sens premiers est « honneur » ; *lostenir* signifiait donc : « tenir, garder, observer, respecter par honneur, par sentiment d'honneur. »

Pour la graphie *lostanit* des *Serments*, un peu insolite à première vue, elle provient de ce que le transcripteur, qui vraisemblablement n'avait pas présent à l'esprit le mode de composition du mot, a voulu rendre par *a* le son de l'*e* féminin qui se trouvait à la pénultième atone, comme il a fait du reste dans d'autres cas, pour *salvament*, *salvarai* et *sagrament*.

Quant à la formation même du participe en *-it*, elle ne saurait être une véritable objection, car des dialectes forment le parfait et le participe passé de *venir* et de *tenir* sur le modèle de la 2[e] conjugaison faible (en *-ir*), et c'est ainsi que la langue du mystère de l'*Epoux* a une 3[e] sg. parf. *venit* (v. 16)[1].

Ceci dit, je me hâte d'en venir au passage même du serment :

...et carlus meos sendra desuo partñ lostanit,...

1. Voir Cloetta, *Romania*, XXII, 218.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce passage, tel quel, est toujours resté indéchiffrable, et cela parce que, toujours, depuis qu'on essaie de l'expliquer, on a interprété *desuo part* par « de son côté ». Or, il n'y a absolument rien de tel dans le texte allemand, qui dit : ...*indiludhuuuig min herro thenerimo gesuor forbrihchit*... Le mot *part* est l'indicatif présent, correspondant au verbe allemand, du verbe de l'ancien français *partir*, qui, construit avec *de* (*partir de*), peut avoir le sens de « se dégager de, se délier de, se libérer de » ; quant à *suo*, c'est le pronom possessif de la troisième personne, répondant directement (*sagrament* étant sous-entendu) à l'allemand *then er imo gesuor*. Les deux textes se correspondent donc bien par le sens, et le français doit se traduire :

...et [si] Charles, mon seigneur, se libère du sien (de son serment)...

Toutefois le français *part de* est incontestablement un peu plus faible et moins expressif que l'allemand *forbrihchit*, c'est pourquoi il est renforcé par *non lostanit*. Et tout le passage se traduit donc ainsi (je m'efforce de rester aussi littéral que possible) :

...et [si] Charles, mon seigneur, se libère du sien non gardé d'après l'honneur...

Il se peut, au reste, que l'expression technique allemande pour « se parjurer » fût telle que la donne le texte et que l'expression française fût *de son sairement partir non lostenut*.

Le dictionnaire de Godefroy donne un exemple de *se partir de* au sens de « se dégager » pris aux *Établissements de saint Louis* (Viollet, I, LXXX, p. 131) :

Je ne *me* vueil pas *partir* de vostre foi, se je ne *m'*an *part* come de foi partie.

En vieux français, *se partir de* et *partir de* sont équivalents au sens premier de « s'éloigner » ; ils doivent donc aussi pouvoir permuter au sens dérivé de « se dégager ».

Quant au possessif *suo* (à la position accentuée), qui peut paraître hétéroclite (dans le domaine français on doit s'attendre à *suen*), il n'est pas, en somme, moins explicable, qu'un autre *suo*, identique, qui est dans le *S. Léger* (v. 69) :

Quandius al *suo* consiel edrat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En conclusion, je ferai remarquer que la version que je viens de donner du passage du second serment : 1° est claire et naturelle ; 2° correspond au texte germanique ; 3° a l'avantage de ne pas devoir changer une seule lettre au texte.

Les recherches faites jusqu'ici sur la langue des *Serments* ont amené à l'opinion que ces textes devaient appartenir à un dialecte du Sud, le poitevin pour certains, un dialecte franco-provençal pour d'autres; les deux formes *suo* et *lostanit* (avec *-it*) viennent renforcer cette opinion.

II

L'AUBE BILINGUE

L'aube bilingue forme le numéro 8 du Supplément qui a été ajouté par Foerster aux dernières éditions de son *Altfranzösisches Uebungsbuch.* On trouve là toute la bibliographie de la question, ainsi qu'un résumé substantiel des divers essais d'interprétation du court texte roman inséré dans l'aube, qui avaient été tentés jusqu'alors : il n'y en avait, en 1911, pas moins de dix, ayant pour auteurs Suchier, Laistner, Stengel, Rajna, Monaci, Gorra, Marchot, Dejeanne, Angeloni, Novati. Foerster fait suivre son résumé d'un essai d'interprétation personnel, qu'il introduit du reste par le préambule modeste : « Soll ich nicht auch einen Versuch wagen [1] ? »

Voici le texte de l'aube bilingue d'après Foerster (l'italique indique la résolution des abréviations paléographiques) :

Phebi claro nondum orto jubare ; Fert aurora lumen terris tenue
Spiculator pigris clamat surgite ; Lalba par um & mar atra sol
Poypas abigil miraclar tenebras ; En incautos ostium insidie
Torpentesq*ue* gliscunt intercipere ; Quos suad& preco clamat surgere
Lalba part um& mar atra sol ; Poy pas abigil miraclar tenebras
Abarcturo disgregat*ur* aquilo ; Poli suos condunt astra radios
Orienti tendit*ur* septemtrio. Lalba part um& mar atra sol : Poy pas abigil
(*le reste manque.*)

Il n'est pas difficile de voir qu'on a là trois couplets d'aube

1. 4e éd., 1911.

en latin suivis chacun du même refrain roman. Chaque couplet est formé de trois endécasyllabes assonancés. Il y a deux vers par ligne, comme dans certains manuscrits, notamment celui d'*Eulalie*; chaque vers commence par une lettre majuscule. Le refrain roman compte pour deux vers et occupe la première fois la seconde moitié d'une ligne et la première moitié de la suivante et, la seconde fois, une ligne entière. La dernière ligne du manuscrit, par exception, compte plus de deux vers et est formée d'un vers latin, de la première moitié du refrain roman et du commencement de la seconde moitié de ce refrain (à laquelle manquent les deux derniers mots *miraclar tenebras*). Tout premier vers d'une ligne finit par un point et virgule, sauf à la dernière ligne, où le dernier vers du troisième couplet finit par un point, ce qui semble indiquer que ce couplet était le dernier de l'aube. La fin de cette ligne est occupée par la première moitié du refrain roman et le commencement de la seconde moitié; un point et virgule et une majuscule marquent ici nettement la séparation. Il est probable que si la dernière ligne a ainsi une terminaison insolite, c'est que le scribe a voulu faire l'économie d'une ligne dans le manuscrit, le refrain roman étant transcrit deux fois en entier plus haut.

L'interprétation de ce refrain, malgré son aspect bizarre à première vue, me paraît assez simple; mais on ne s'est pas avisé jusqu'ici de la chercher où elle se trouve, c'est-à-dire dans le texte latin. La première moitié du refrain n'est autre chose, en effet, que la traduction assez exacte en provençal du deuxième vers du premier couplet

Fert aurora lumen terris tenue

et la seconde moitié la traduction, un peu paraphrasée, du troisième vers de ce couplet

Spiculator pigris clamat surgite.

J'examinerai en premier lieu la première moitié du texte roman, c'est-à-dire

Lalba part (ou *par*) *umet mar atra sol.*

L'alba traduit *aurora, part* (ou *par* 1 fois) traduit *fert* et est la 3. sg. indic. du verbe *partir* « distribuer, répartir », *umet*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mar traduit *lumen tenue* et *atra sol*, qui doit se corriger en *atra[s] sol*, traduit *terris*. Le sens de toute la phrase provençale est donc :

L'aube répartit (épand) une mer humide à travers la terre.

On trouve dans le dictionnaire de Levy un exemple du mot *mar* employé en provençal au sens métaphorique de « Fülle », c'est-à-dire « masse » : une « masse humide » est une « masse vaporeuse, brumeuse », donc une demi-clarté. *Mar* est employé au genre masculin en vieux provençal dans le débat des *Vices et Vertus* (Raynouard), chez Sordello, Serveri de Gérone, dans la *Vie de saint Honorat*, etc. (Levy).

Umet n'est pas attesté sous cette forme, mais le *Bréviaire d'amour* a *humit*[1], le *Petit Dict. prov.-français* de Levy enregistre un *umit* et le gascon moderne dit encore *umit*[2].

Le mot *atras*, qui est d'ailleurs adverbe et pas très fréquent en provençal, avec seulement le sens passablement dévié de « en arrière », est ici préposition et a la signification, beaucoup plus conforme à son étymologie ad-trans, de « à travers ». Il arrive dans les plus anciens textes qu'il manque la dernière lettre d'un mot, lorsque le mot suivant commence par la même lettre : ainsi *com arde tost* dans *Eulalie* (19). Donc *atra sol* peut s'interpréter par *atras sol*.

La fin du refrain est une traduction assez libre ou, si l'on veut, une paraphrase du vers latin

Spiculator pigris clamat surgite

dans lequel le mot *spiculator*, qui signifie en latin de la décadence « sorte de bourreau »[3], désigne métaphoriquement le personnage, appelé plus bas, au deuxième couplet, *preco* (crieur, héraut), chargé d'assurer le réveil. Le texte roman qui rend ce vers est :

Poy pas (ou *poypas* 1 fois) *abigil miraclar tenebras*

1. *Lexique* de Raynouard, III, 549.
2. *Tresor dóu Felibrige*, II, 1072.
3. Benoist et Goelzer, *Nouv. dict. lat.-franç.*, 7e éd. ; cf. Du Cange, *spiculator* ou *speculator* 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où *poy* compte, d'après la musique, pour deux syllabes [1]. C'est le mot *spiculator* qui est glosé par *poy pas* et *surgite* qui est paraphrasé par tout le reste *abigil miraclar tenebras*.

L'ancien espagnol, pour dire « bourreau », ayant *boya* et l'italien *boia*, le bizarre *poy pas* doit être corrigé en *boi'y pas* (c'est-à-dire : le bourreau, le tourmenteur fait son passage, *it passum*). Il n'y a pas de témérité à restituer en provençal prélittéraire (l'aube est antérieure au xe siècle) un mot *boia* au sens de « bourreau », qui survit en ancien espagnol, en italien et, par un dérivé, en rétique [2]. Dans l'écriture caroline minuscule un *b* et un *p*, avec la haste incomplète, peuvent parfois être pris l'un pour l'autre. Il n'y a pas de témérité à restituer une 3. sg. indic. *y*, puisqu'en portugais un impératif *i* est bien resté usuel jusque dans le xvie siècle.

Comment le reste du texte roman *abigil miraclar tenebras* peut-il paraphraser *surgite* ? Seul le premier mot *abigil* peut paraître déroutant et j'avoue qu'il m'a tenu quelque temps en échec ; la fin a déjà été coupée plus rationnellement en *mira clar tenebras* et elle doit se traduire par « regarde (voilà) les ténèbres clarté ».

Abigil, en supposant qu'il ne contienne pas de faute, est un mot estropié ; c'est l'équivalent, en langue vulgaire, du latin *evigila* « éveille-toi », qui a dû être au moyen âge un appel fréquemment employé dans les monastères, pour réveiller les moines dormeurs qui n'avaient pas obéi à la cloche, et dans les écoles, pour raviver l'attention de jeunes clercs somnolents. Les mots savants qui passent au moyen âge des milieux lettrés ou monastiques dans la langue commune sont généralement déformés [3], à preuve *plamuser*, *parchemin*, *olifant*, *licorne*, etc.

Un adjectif *clar* employé substantivement au sens de « clarté » n'est pas attesté par Raynouard ni Levy, mais il a sûrement existé, car le provençal moderne le possède dans l'idiotisme *entre lou clar et lou treu* « entre chien et loup » [4].

1. Voir Restori, *Riv. music. ital.*, II, 20.
2. Meyer-Lübke, *R.E.W.* 1190. Le wallon dit aussi *bòy* « bourreau ».
3. Voir ce que j'ai dit à ce propos, *Romania*, XLVII, 237.
4. *Tresor dóu Felibrige*, I, 566.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toute la seconde partie du refrain provençal se traduit donc de la manière suivante :

Le bourreau passe : « Eveille-toi, voilà les ténèbres clarté ! »

On remarque dans ce plus ancien monument de la langue provençale des consonances qui sont apparemment des rimes, d'un côté *mar*, *clar*, de l'autre *pas*, *tenebras*. Il est donc extrêmement probable que ce refrain provençal de couplets d'aube latins a été à l'origine le refrain d'une aube provençale. Il se rétablirait ainsi dans sa forme primitive :

L'alba par umet mar
Atras sol ; boi' y pas :
« *Abigil, mira clar*
Tenebras ! »

La structure strophique serait : 6 *a* 6 *b* 6 *a* 3 *b*.

On pourrait supposer avec une certaine vraisemblance que c'est par la transmission orale que les mots, déjà sortis de l'usage, *atras* (prép.), *boia* et *abigil* se seraient corrompus.

III

LES DEUX DERNIERS VERS DU *FRAGMENT D'ALEXANDRE*

On n'entend pas grand'chose aux deux derniers vers de ce fragment. Voici la strophe entière, dont ils sont la finale, d'après la copie, prise sur le manuscrit, que donne l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* de Foerster [1] :

Liquarz lo duyst corda toccar
et rotta et leyra clar sonar
et entoz tons corda temprar
persemedips cant adlevar
li quinz desterra misurar
cum ad de cel entrobe mar.

Les deux mots qui font surtout difficulté sont *desterra* à l'avant-dernier vers et *entrobe* au dernier, et, faute de mieux, on en est réduit à l'expédient des corrections : à propos de *desterra*, Foerster dit : « vielleicht zu bessern *duist terra* [2] » ;

1. 4e éd., col. 242.
2. *Op. cit.*, col. 299-300.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour *entrobe*, il y a déjà longtemps, en 1856, Heyse voulait le corriger en *entro la*; Hofmann préfère *entro que*, Cornu *entro he* (*he* égalant *en*) [1], Foerster *entro ke* [2]. Les corrections *la* et *que* pour *be* pourront paraître un peu trop radicales, ce sont plutôt des substitutions; *he* pour représenter *en* est une orthographe au moins bizarre; *ke* n'est guère admissible, parce que le manuscrit n'écrit jamais *que*, conjonction ou pronom, de cette manière. La correction qui me paraît avoir le plus de chances d'être la bonne est : *entro de* (*entro de mar* signifiant dans la mer, en mer), et je veux la proposer.

Avec cette seule correction et, en coupant ou rejoignant les mots autrement que ne l'a fait le scribe, je crois bien obtenir un sens satisfaisant.

J'établis le texte ainsi qu'il suit :

> Li quinz *de sterra* misurar,
> Cum *addecel* entro de mar.

Sterra représente le lat. stella (sans doute évolué sous une influence germanique : anc. ht all. stërro [3]) et *addecel* est la 3. sg. indic. d'un verbe **adecelar* (ad, de et celare) signifiant « découvrir, dévoiler, faire savoir, renseigner » [4]. Le texte offre des exemples de redoublements arbitraires de consonnes (p. ex. *fellon* 29, *collet* 68, *cavalleyr* 76, *esspaa* 95) et souvent *e* final est élidé devant un mot commençant par voyelle (ainsi *faz* 7, *lanci* 96, *faillenti* 97).

J'obtiens ainsi le sens suivant :

> Le cinquième [maître lui enseigna] à calculer une étoile,
> Et comment elle renseigne sur mer.

Cette interprétation concorde absolument avec la version allemande du clerc Lamprecht, qui dit :

1. *Ibid.*, col. 241-2.

2. *Ibid.*, col. 299-300. Les deux mots corrigés, le passage se traduit donc : « Le cinquième [maître enseigna] à mesurer la terre et ce qu'il y a de ciel dans ou jusqu'à la mer » (!). Il n'y a rien de pareil dans la version du clerc Lamprecht.

3. Comp. spuma + germ. scûm > prov. *escuma*.

4. L'a. prov. connaît un *descelar* ou *decelar* (Raynouard) et l'a. fr. un *desceler* (*Compl.* de Godefroy).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

der (Aristotiles) lartin al di cundicheit,
wi der himel umbe geit,
und stach ime di list in sînen gedanc,
zerkennene daz gestirne unde sînen ganc,
dâ sih [di] wîsen veren mite bewarint,
dâ si in dem tiefen mere varint [1].

Ce qui se traduit par :

il (Aristote) lui apprit toute la science.
comment le ciel tourne,
et il lui inculqua les signes du zodiaque dans l'esprit,
pour reconnaître les astres et leur cours,
ce par quoi les hommes prudents se préservent,
alors que sur la mer profonde ils vont à la voile.

P. Marchot.

1. Foerster, *op. cit.*, col. 246 (vers 221-9 de Lamprecht).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SUR DEUX PARTICULARITÉS MÉTRIQUES

DE LA

VIE DE SAINT GRÉGOIRE

EN ANCIEN FRANÇAIS

La *Vie de saint Grégoire* nous a été conservée en deux versions [1] à peu près identiques pour le fond, très souvent identiques de forme, parfois aussi très différentes. Il est difficile de déterminer laquelle de ces versions est originale ; peut-être faut-il admettre que toutes deux sont des remaniements indépendants d'un original plus ancien : ni l'examen des épisodes du récit, ni l'étude de la langue ne permettent de décider avec certitude ; tout au plus peut-on penser que la version *B*, plus brève, moins riche en discours ou en monologues, moins ornée, et peut-être moins banale que la version *A*, aurait mieux conservé le caractère de l'original. En l'absence d'autres traits probants, l'étude de la constitution métrique des deux versions peut-elle donner des indications utiles ?

La *Vie de saint Grégoire* est écrite en octosyllabes à rimes plates, mais : 1° les deux versions présentent quelques quatrains monorimes ; 2° il semble que le groupement des couplets d'octosyllabes obéisse à une règle. Ce sont ces deux points que je voudrais examiner.

Les six manuscrits qui nous ont conservé, trois à trois, les deux versions de la *Vie de saint Grégoire* présentant sur ces points

1. De ces deux versions, désignées par les sigles *A* et *B*, l'une (*A*) a été publiée, d'après le seul ms. de Tours, par Luzarche, *Vie du pape Grégoire le Grand, légende française publiée pour la première fois par* Victor Luzarche ; Tours, Bouserez, 1857. Un fragment étendu de *A* et de *B*, d'après deux manuscrits pour chaque version, a été imprimé par H. Suchier, en textes parallèles, dans le recueil de Bartsch-Horning, *La langue et la littérature françaises (IXe-XIVe siècles)*, col. 83 sqq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des différences notables, il est indispensable de connaître les principales caractéristiques de chacun ; j'attribue à ces manuscrits les sigles *A* et *B* suivant qu'ils présentent l'une ou l'autre des versions :

B_1 (British Museum, Egerton 612) est un manuscrit d'origine anglaise, écrit à la fin du XII^e^ ou au début du XIII^e^ siècle, et qui contient les *Légendes de la Vierge* d'Adgar [1].

A_1 (Bibliothèque de Tours, 927) est le manuscrit célèbre qui contient le mystère d'*Adam* ; Léopold Delisle estime que ce manuscrit « a été copié dans le Midi de la France, vers le milieu du XIII^e^ siècle, d'après un manuscrit qui avait dû être exécuté un demi-siècle plus tôt dans une des provinces septentrionales soumise à la domination des Plantagenets [2] ».

A_2 (Bibliothèque de l'Arsenal, 3516) paraît provenir de la région de Thérouanne et a dû être écrit en 1267 ou 1268.

B_2 (Bibliothèque de l'Arsenal, 3527) est un manuscrit du XIV^e^ siècle, présentant des picardismes et même quelques traces de formes wallonnes.

B_3 (Bibliothèque de Cambrai, 812) est sans doute du début du XV^e^ siècle ; il a appartenu à l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, et provient certainement du Nord de la France.

A_3 (Bibliothèque Nationale, français 1545) a été écrit en 1469 à Fixin, commune de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

L'étude de ces manuscrits m'a permis d'établir que, pour la version *A*, A_1 et A_3 représentent une famille unie par des fautes communes, en regard de A_2 dont les leçons attestent de leur côté des remaniements de forme destinés à donner au texte plus de régularité grammaticale et à en rapprocher la langue des habitudes de la région picarde ; pour la version *B*, B_2 et B_3 sont unis par des fautes ou des remaniements communs ; enfin, la famille à laquelle appartiennent B_2 et B_3 pourrait avoir subi l'influence d'un manuscrit apparenté à A_2 (il convient de se

1. Publiées, mais sans la *Vie de saint Grégoire*, dans *Adgar's Marienlegenden nach der Londoner Handschrift Egerton 612 zum erstem Mal vollständig herausgegeben von* Carl Neuhaus (*Altfranzösische Bibliothek*, *X*), Heilbronn, 1886.

2. *Romania*, II, 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rappeler que ces trois manuscrits sont du Nord de la France), si bien que B_2 et B_3 présenteraient une version composite où des leçons et des fragments de la version *A* seraient venus s'ajouter au texte de la version *B*.

I

LES QUATRAINS MONORIMES

Les manuscrits A_1, A_2, A_3 et B_2, présentent, vers la fin du poème, un certain nombre de quatrains monorimes. Tout l'épisode auquel appartiennent ces quatrains manque dans B_1. Pour B_3, qui a l'épisode sans les quatrains, il est visible que l'auteur de ce remaniement a volontairement réduit à un couplet de deux vers les quatrains monorimes conservés dans B_2 ou les a supprimés; ainsi, ces quatrains se trouvaient au moins dans la version *A* et dans le manuscrit auquel remontent B_2 et B_3.

Il n'est pas rare que dans des poèmes, surtout normands ou anglo-normands, composés en octosyllabes à rimes plates, deux couplets successifs d'octosyllabes soient construits sur la même rime [1]. Pour nous en tenir à la *Vie de saint Grégoire*, nous trouvons quelques quatrains de ce genre dans la version *A* et en particulier dans le manuscrit A_1, mais ils restent, comme dans les autres poèmes, très peu nombreux et isolés [2] et nulle part ils ne paraissent répondre à une intention précise du poète. Tout au contraire, les quatrains monorimes que présente la dernière partie de la *Vie de saint Grégoire* sont groupés, et bien qu'il y ait sur ce point des divergences entre les manuscrits, il est impossible de supposer que ces quatrains se soient rencontrés là par hasard. Je donne ci-dessous le texte de ces quatrains en

1. Voir sur cette particularité Paul Meyer, Introduction à l'édition des *Fragments de la Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (Société des Anciens Textes), p. XXXV, et Introduction à l'édition de l'*Escoufle* (même collection), p. LII.

2. Ils se rencontrent dans A_1 aux vers 203-6, 415-18, 947-50, 1015-18, 1077-80, 1260-3, 1270-3, 1610-13, 1636-9, 1706-9, 2022-5, 2038-41, 2269-72, 2277-80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prenant pour base B_2, complété à l'occasion par A_1, avec l'indication, pour chacun des vers, des manuscrits qui le contiennent.

			A			B	
I	Quant la dame entent la parole,	*a*	1	2	3	2	3
	Tel leeche a ke ses cuers vole,	*b*	1	2	3	2	3
	Les piés li baise et li acole :	*c*	»	»	»	2	»
	Or li plaist molt icele escole.	*d*	»	»	»	2	»
II	Estroitement les piés li baise	*a*	1	»	3	2	3
	Por çou ke lieu en a et aaise,	*b*	»	»	»	2	3
	Onques li cors ne li apaise,	*c*	»	»	»	2	»
	Ce li samble que trop se taise	*d*	1	»	3	2	»
III	Que a sa gent soit demostree	*a*	1	2	3	2	3
	La grant leeche c'a trovee,	*b*	1	2	3	2	3
	Car ele est plus bone eüree	*c*	»	2	»	2	»
	Que ne soit feme qui soit nee.	*d*	»	2	»	2	»
IV	De la joie pleure et souspire,	*a*	1	2	3	2	»
	Tel leeche a ne set que dire,	*b*	1	2	3	2	3
	Li plors de joie li talt l'ire :	*c*	»	»	»	2	3
	Ne puet avoir ne duel ne ire.	*d*	»	»	»	2	»
V	Ele porpense : « Que ferai ?	*a*	1	2	3	2	»
	Çou est mes fix et trové l'ai ;	*b*	1	2	3	2	»
	Leverai sus, sel baiserai. »	*c*	1	2[1]	3	2	»
	Et puis redist : « Pas nel ferai !	*d*	1	»	3	2	»
VI	« Molt sui fole quant de ce pens,	*a*	1	»	3	2	»
	Quant seul des piés baisier ai tens	*b*	1	2	3	2	»
	A mon plaisir sans nul desfens,	*c*	1	2	3	2	»
	Se or euisse point de sens.	*d*	1	2	3	2	»
VII	« Or deuisse estre toute lie,	*a*	1	2	3	2	»
	Quant Damediex qui m'a crie	*b*	1	2	3	2	»
	A ma joie m'a ramenee	*c*	»	»	»	2	»
	Que jou avoie entroubliee.	*d*	»	»	»	2	»
VIII	« Jors beneois qui m'as garie,	*a*	1	2	3	2	3
	Jor que de joie m'as saisie,	*b*	1	»	3	»	»

1. A_2 modifie les rimes de V*c* et VI*b* pour en faire un couplet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	Car soies hui fins de ma vie.	*c*	1	2	3	2	3
	Mors, c'or t'en prenge il envie ! »	*d*	1	»	3	2	3[1]
IX	El se porpense en son corage	*a*	»	2	»	2	»
	Et dist : « Or sui je molt poi sage :	*b*	»	2	»	2	»
	Mort desirer, çou est folage.	*c*	»	2[2]	»	2	»
	Or doi conjoïr lonc eage	*d*	»	2	»	2	»
X	« Et moi travellier et pener	*a*	»	2	»	2	3
	Que coronne puisse achater	*b*	»	2	»	2	3
	O cheus que Diex velt coroner	*c*	»	»	»	2	»
	Et en se gloire o lui poser. »	*d*	»	»	»	2	»
XI	La dame ensi se dementot,	*a*	1	2	»	»	»
	Ses piez teneit, sils embraçot.	*b*	1	2	»	»	»
	Cil esteit lez e Deu loot	*c*	1	2	3	»	»
	Qui a bien faire l'atornot.	*d*	1	2	3	»	»
XII	Dont reparla la dame avant :	*a*	1	2	3	2	3
	« He Diex ! biaus peres tos poissant,	*b*	1	2	3	2	3
	Estruiés m'ame a vo commant	*c*	1	2	3	2	3[3]
	Et mon cors tres hore en avant.	*d*	1	2	3	2	3
XIII	« Sire frans hom, por Dieu le vrai,	*a*	1	2	3	2	»
	Conselliés moi que jou ferai ;	*b*	1	»	3	2	3
	Jamais de toi ne partirai	*c*	1	2	3	2	3
	Ne de chi ne m'eslongerai. »	*d*	1	»	3	2	»
XIV	Quant li apostoles l'entent,	*a*	1	2	3	2	3
	A Damedieu grasses en rent ;	*b*	1	2	3	2	3
	Si li plaist molt que ore sent	*c*	1	»	3	»	»
	Que de bien faire a bon talent.	*d*	1	»	3	»	»

D'autres œuvres médiévales nous offrent des exemples de quatrains monorimes introduits avec intention dans des compositions en couplets à rimes plates. Sans parler des cas où un quatrain monorime sert d'introduction ou de conclusion à un

1. B3 modifie cette rime et ajoute 3 vers qui forment ainsi deux nouveaux couplets.

2. *A1* modifie en *folie* : *vie* les rimes de IX *c* et *d*, formant ainsi deux couplets au lieu d'un quatrain.

3. Nouvelle modification des rimes de XII *c* et *d* dans *B3*, qui de plus ajoute des vers et brise ainsi le quatrain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poème [1], il est un exemple bien connu de ce mélange : c'est le mystère d'*Adam* ; au milieu des couplets d'octosyllabes, qui sont la forme du dialogue, s'intercalent des quatrains de décasyllabes dans les passages suivants de ton plus soutenu : 1° recommandations de Dieu à Adam, 2° réponse d'Ève à Dieu après le péché, 3° lamentations d'Adam et d'Ève, 4° première discussion d'Abel et de Caïn [2]. De même dans le jeu de *Courtois d'Arras*, les couplets d'octosyllabes font place aux quatrains de dodécasyllabes pour les lamentations de Courtois [3]. Nous trouvons encore des quatrains monorimes mêlés aux couplets à rimes plates dans une œuvre récemment retrouvée et qui est, elle aussi, une composition dramatique, la *Passion du Palatinus* : cette *Passion* présente un assez grand nombre de mètres et de combinaisons strophiques, et notamment des quatrains monorimes octosyllabiques aux vers 1785-88, 1805-08, 1825-48, c'est-à-dire, ici encore, dans des passages d'un caractère lyrique très prononcé, les plaintes de Marie-Madeleine, de Marie-Jacobée et de Marie-Salomée [4].

C'est aussi dans un épisode où le ton lyrique convient à merveille que les quatrains monorimes apparaissent dans la *Vie de saint Grégoire* : nous sommes arrivés au dénouement glorieux d'un sombre drame ; Grégoire, né d'un inceste, coupable à son tour, sans le savoir, d'un nouvel inceste avec celle-là même qui lui a donné le jour, a obtenu, après une terrible pénitence, le pardon de Dieu ; il est devenu pape par la volonté divine miraculeusement exprimée ; c'est alors que sa mère souillée d'un double inceste involontaire, vient, après des années de vie pieuse, chercher à Rome le suprême pardon ; et tout d'un coup les deux misérables pécheurs se trouvent réunis

1. Cf. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, Leipzig, 1891, p. 4.

2. Vers 48-79, 460-71, 518-89, 590-621 de l'édition K. Grass, *Das Adamspiel*, Halle, 1894 (*Romanische Bibliothek*, VI).

3. Vers 428-46 de l'éd. E. Faral (*Classiques français du moyen âge*, n° 3, deuxième édition sous presse).

4. Voir K. Christ, *Das altfranzösische Passionsspiel der Palatina* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XL, 1920, p. 404 sq.). Une nouvelle édition de ce texte, préparée par miss Grace Frank, est en cours d'impression dans la collection des *Classiques français du moyen âge*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la joie de la miséricorde céleste qui s'est enfin étendue jusqu'à eux.

La situation diffère de celles du mystère d'*Adam* ou de la *Passion du Palatinus*, mais c'est toujours une situation à la fois dramatique et sublime, et l'on comprend qu'un poète ait voulu chanter cette apothéose dans des strophes de forme particulière et de caractère lyrique plus marqué que le reste du récit [1].

Ce poète est-il l'auteur de la *Vie de saint Grégoire* originale, source des deux versions que nous avons conservées ? Ce que nous avons dit des rapports des divers manuscrits explique que nous devions rester sur ce point dans le doute. La version *A* possédait certainement ce chant en quatrains monorimes, mais dans B_1 le dernier épisode, avant l'épilogue propre à ce manuscrit, est l'accession de Grégoire au trône pontifical et il n'est plus question de la mère infortunée. On peut admettre que la *Vie de saint Grégoire*, en entrant dans la collection de légendes miraculeuses qu'est le manuscrit B_1, a été amputée d'un épisode qui n'intéressait pas le seul Grégoire et qui n'était pas strictement indispensable au récit ; mais il n'est pas impossible que B_1 nous conserve la version originale plus courte, qui aurait été accrue de ce nouvel épisode par l'auteur de la version *A* : le manuscrit représenté par B_2 et B_3 aurait emprunté cette addition à la version *A*.

Quand on examine le tableau que nous avons dressé de ces quatrains, on est plutôt tenté de croire qu'ils figuraient déjà dans la version originale, car tous les manuscrits, à l'exception de B_2, qu'ils soient du XIII^e^, du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, attestent que le sens de cette disposition strophique n'était plus compris

1. Nos lyriques modernes ont fait un grand usage du quatrain d'octosyllabes, mais nous avons trop perdu l'habitude des strophes monorimes pour apprécier exactement l'impression que pouvaient donner aux auditeurs de la *Vie de saint Grégoire* les quatrains du dénouement. Même dits, et non chantés, ils devaient frapper l'oreille plus fortement que les groupes de couplets de deux vers qui les précédaient, et peut-être d'ailleurs, ici comme dans bien des cas, l'effet obtenu tenait-il moins à la forme strophique elle-même qu'au changement de forme. Enfin il ne faut pas oublier que le quatrain de vers courts monorimes a sa place dans la lyrique latine profane du moyen âge ; voir par exemple dans Ed. Du Méril, *Poésies populaires latines antérieures au XII^e^ siècle*, p. 297, le chant *Jerusalem mirabilis*, et dans les *Poésies populaires latines du moyen âge* du même auteur, p. 255 (*Hierusalem laetare*) et pp. 260-75 (série de complaintes).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou goûté des remanieurs [1]. Quoi qu'il en soit, cet essai d'adaptation de la strophe à la situation et aux sentiments des personnages n'a toute sa valeur que dans une œuvre écrite pour un auditoire et non pour des lecteurs et, plus encore peut être, dans une œuvre faite pour être chantée, au moins partiellement, et non pas seulement pour être dite. Le fait intéressant est que nous le trouvions dans une composition qui n'est pas un poème dramatique. La *Vie de saint Grégoire*, dans l'une ou l'autre de ses formes, se place par là à côté de ces vies de saints chantées en public qui valaient aux jongleurs l'indulgence de Thomas Cabham [2], à côté de cette Vie de saint Maurice qu'un jongleur chante pendant la veillée des armes, aux « bachelers » pour les préparer à être adoubés chevaliers [3], et, pour nous en tenir à des œuvres bien connues, à côté de la *Vie de saint Léger* et de la *Vie de saint Alexis* [4].

II

LE GROUPEMENT DES COUPLETS DE DEUX VERS

La *Vie de saint Grégoire* est écrite en couplets de deux vers très exactement soumis aux règles dont Paul Meyer a jadis donné la formule [5], c'est-à-dire qu'une phrase ne finit jamais avec le premier vers d'un couplet, mais peut s'étendre sur deux ou plusieurs couplets, à la condition de finir toujours avec le second vers. La phrase n'étant jamais dans ce texte ni très longue, ni très compliquée, l'on doit s'attendre à y trouver surtout des groupements d'un petit nombre de couplets : en effet un sens complet s'y rencontre le plus souvent enfermé dans des séries de vers allant de 2 à 12. Mais l'un des grou-

1. A_2, plus conservateur cependant que les deux autres mss. de la famille *A*, supprime des quatrains, et B_2, qu'on pourrait soupçonner d'avoir étendu la série des quatrains, et qui en a au moins compris l'intérêt, pratique, lui aussi, des coupures.

2. Voir Faral, *Les jongleurs en France au moyen âge* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, CLXXXVII), Paris, 1910, p. 44.

3. *Ibid.*, pp. 45 et 283.

4. Ce rapprochement avec des textes archaïques ne préjuge d'ailleurs en rien, dans ma pensée, de la date à attribuer à la version originale de la *Vie de saint Grégoire*.

5. *Romania*, XXIII, 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pements les plus fréquents est celui de quatre couplets ou de 8 vers, surtout dans B_1 ; et les groupes de 2, 4 ou 6 vers s'y coordonnent facilement eux-mêmes en groupes de 8 vers.

Le début du poème, très semblable dans les six manuscrits et comprenant dans la plupart le même nombre de vers, présente clairement cette disposition. Je l'imprime ci-dessous d'après le manuscrit B_1, en corrigeant à l'aide des autres manuscrits quelques leçons évidemment fautives [1].

De saint Gregorie

OEZ, seignurs, pur Deu amur,
La vie d'un bon pecheur :
De la terre fud de Aquitaine ;
Pur ses pechiez suffri grant peine
Ke grant poür est a retraire ;
Mais ne purquant sil deit l'en faire
As altres pecheurs despendre,
Ke remembrance i puissent prendre.

Icil pechié dunt parler voil
Ne funt a dire par orguil,
Mais pur essample d'altre gent
Ke il i prengent chastiement.
Sainte Escripture nus comande
Ke quant culpe est [onques] plus grande,
Dunt le deit [on] mielz eshalcier
Por l'altre poeple castier.

Une maniere sunt de gent
Ki despeirent mult malement,
Mes s'il volent tant demurer
Ke cest cunte puissun finer

1. Les leçons corrigées et la source des corrections sont indiquées au bas du texte, les additions placées entre crochets, les suppressions nécessaires entre parenthèses. Pour rendre plus claire la disposition en groupes de huit vers, j'ai séparé ces groupes par des espaces qui n'existent pas dans les manuscrits et j'ai indiqué la place des lettres ornées qui marquent les coupes du récit.

7 reprendre B_{2-3}, entendre *A* — 14 onques B_2, *A* — 15 on B_{2-3}, *A* — 18 Qui mescreient A_{1-3} — *Après* 20 A_3 *ajoute* : Et remambrance y vueilliez prendre A Dieu porres voz ames rendre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De cest meime dunt vuil escrire,
Purrunt il sempres trestut dire
Ke par malveise negligence
Perdent le fruit de penitence.

Cil qui ne seivent a fiance
Cum faite chose est des(es)perance,
Jo lur acuinterai trop bien :
Cum cil sunt certes crestien
Ki tant quident estre forfait
Ke mes ne quident par nul plait
De leur pechié merci trover,
Par ceo n'unt cure d'amender.

Or(e) vus dirai par grant amur
La vie d'un bon pecheür
E de la grant remissiun
K'il receut par confessiun.
Ke se ci ad nul des(es)peré,
Ke bien sache par verité
Que ausi sera Deus pius de li
S'il s'amende, cum fist cesti.

Grant fut la culpe al crestien ;
Mes lui ala de ceo tresbien
K'il ne chaï en des(es)perance,
Ainz s'amenda par penitence,
Si ke puis fud sainz apostoiles
E si out nun li bon Gregoires.

Sauf pour le dernier groupe qui ne comprend que 6 vers, et sauf variantes isolées des manuscrits tardifs A_3 et B_3 et, une fois, de B_2, l'on voit que ce début se laisse répartir sans dif-

21 De cest seignor B_{2-3}, A — 26 desperance B_{2-3}, mescreance A_{1-3}, penitance A_2 — 28 Signor, ce sont cil cr. B_{2-3} — 32 demander B_1, d'amender B_{2-3}, A_{1-3}; A_2 *fait de* 29-32 *un quatrain en* ait ; B_3 *ajoute 2 vers*. — 33 *Initiale ornée dans A et B2* ; Or entendés B_{2-3}, escoutés A — 34 de cest p. B_{2-3}, A_{1-3}, d'un saint p. A_2 — 35 grant misericorde B_{2-3}, A — 36 Qu'il recovra au roi de glore B_2, *leçons semblables dans* A — 37 desperé B_2, A — 38 C'autresi recevra Dé lui A_1 — *Après* 40 B_2 *ajoute 2 vers* — 42 lui avint B_2, A — 43 desperance B_2 — *Après* 46 B_3 *ajoute 6 vers*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ficulté en groupes de 8 vers enfermant, en une ou deux phrases, un sens complet. Il y a plus : trois sur cinq des groupes ainsi constitués (1, 3 et 4) forment chacun un ensemble indivisible, une véritable strophe dont tous les vers, jusqu'au dernier, sont nécessaires pour compléter le sens. Est-ce là pur hasard ou disposition particulière à l'exorde du poème ? Pour en décider continuons notre lecture, en nous permettant maintenant de marquer nettement les strophes.

Tant fud forfait icil bons sires,
Dunt jo vus voil la vie dire,
Ke uns ses uncles l'engendra
E la sue ante le porta.
Uncore fist li enemis
A cel saint home faire pis,
Ke sorurges devint sun pere,
Si fud mari sa charnel mere.

Mult par est [or] icil perduz
E as mains d'enemis chaüz,
Si Deu ne fust si merciables
Ki le receut puis des diables.
Uimés orez par escripture
Cum faitement ceste aventure
Avint a icel bon Gregoire
Dunt jo vus cunt ci la memorie.

SAINTE Escripture nus reconte
Ke, al tens antif, ont un cunte
En Aquitaine la cuntree,
Si out un fil de s'espusee
E une fille itant bele
Ke mult en fud luin la nuvele ;
Mais sun gent cors mar unkes vit,
Kar a grant duel li ravertit.

55 Molt les ot enemis laciés *A* — 56 De fors et d'oribles pechiés *A* ; *après 56 A ajoute 2 vers* — 58 le rescost *B_{2-3}*, *A_1* — 59 *A_1 a une initiale ornée* — 62 vos vueil conter l'estoire *A* — 63 *Initiale ornée dans B et A_3* — 70 Kar si cum l'escripture dit *B_1*, *B_2 et A ont la leçon introduite dans le texte.*

De cest enfant murut la mere,
E en aprés prist mal al pere.
Quant il se senti aculchié
E de la mort si anguissié,
Cel son chier fiz a li apele
E cele sue fille bele,
E ses baruns fist tuz venir
Ke sa raisun peussent oïr.

« Amis bel fiz, ceo dist li cuens,
Pri tei por Deu que seies boens,
Kar jo murai proceinement ;
Ja ne vivrai, tresbien le sent.
Mult s'en vait or(e) m'alme dolente
Pur ta surur ki si est gente,
Ke [en] mun vivant ne l'ai mise
U sa bealté fust bien asise. »

Quant li vadlet le pere entent,
Si en plore mult tendrement.
E cil li dit : « Laissez ester !
Te n'estovera nient plurer,
Kar tu tendras ma grant honor ;
Mes li doel ert ta sorur
Ki remeindra descunseillee.
Mar fud la lasse unkes criee ! »

Quant la [fille] ot que dit li sire,
Plure des oilz, del cuer suspire,
E sa face ki tant est gente
Descire e grate la dolente,
E pur la sue grant dolur
Plurent trestuit li vavassur
E les dames e li barun
Ki l'esgardoent environ.

76 E sa fille qui molt (tant) est bele B_{2-3}, *A* — 81 Je me morrai B_{2-3}, *A* — 83 Mais molt s'en vait m'arme B_{2-3}, *A* — *Après* 86 A_{1-3} *développent la même idée en 10 vers*, A_2 *en 6 vers seulement* — 87 *Initiale ornée dans* A_1 *et* B_2 — 95 fille B_3, *A* — 97-100 *sont remplacés dans A par* : Sa face qui ert bele et clere, Por le duel qu'elle a de son pere, Fu tote muee et nercie, Descoloree et amatie ; Por la dolor qu'elle menot, Quar par confort ne se tardot, Ploroent tuit comunaument Li vavassor et l'autre gent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant li pere veit la pucele,
Sa face ki tant par est bele
Que ambes mains grate e descire.
Sin out el queor pesance e ire.
Par le puign ad sa fille prise
E al vadlet en la main mise;
Si li preat mult ducement,
Pur amur Deu omnipotent,
K'il la garde a tel honur
Cum[e] frere deit sa surur.

Es vus li pere defini
(E) li barun l'unt enseveli
Mult richement e a barnage
Cum[e] cunte 'de tel lignage.
E li freres ad la sorur
Lunges gardee a tel honur
Ke [il] trestur li ad duné
E quanqu'ele volt li ad trové.

Ensemble vont, ensemble vienent,
Ensemble estunt, ensemble seent;
Lur vest[e]üre sunt cummune
E lur esquiele tut une;
Ensemble burent d'un vaissel
E si taillerent d'un cultel,
[E] lur liz furent si [de] pres
Qu'il s'entrevirent tut adés.

QUANT li diables cest plait veit...

Dans ce nouveau fragment nous avons déterminé 10 groupes dont 9 sont des huitains et un seul (103-112) un dizain. Ici

109-10 Si li comande en cele feit, Que il l'ame son pere desit B_2, *A* — *Avant* 113 *A intercale 2 vers* : Quant li peres ot si parlé, Ileuc devant tot son barné — *Après* 113 *2 vers ajoutés par* A_3 — 117-8 *remplacés dans A par* : La suer remest oveuc son frere En aprés la mort de son pere Et cil l'a bien lonc tens gardee Et a tel enor demenee (Et il la garde a tel honor Et se li porte tel amor A_2) — 119 Que il trestot li done et treuve B_2, *leçon analogue dans A* — 120 Quant qu'ele li demande et reuve B_{2-3}, *A* — 122 A grant joie ensamble se tienent *A* — 127 *leçon de* B_{2-3}, A_{2-3} — 128 s'esgardoient, s'entresgardoient *A* — 129 *Initiale ornée dans* B_{1-2}.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore 4 sur 9 de ces huitains forment des strophes indivisibles (str. 4, 5, 7 et 8). Si nous poursuivions notre lecture du manuscrit B_1, nous déterminerions encore 10 huitains avant de rencontrer un sizain, puis de nouveau 11 huitains avant un autre sizain et ainsi de suite, avec une proportion de huitains un peu moindre dans certaines parties du poème et surtout vers la fin, sans que cette proportion descende d'ordinaire au-dessous de 7 huitains sur 10 groupes possibles et jamais au-dessous de 5 sur 10.

Le groupement de couplets de 2 vers en quatrains, en doubles quatrains et même en huitains, est à coup sûr naturel et facile, et il suffit de parcourir un poème en couplets pour en trouver un grand nombre d'exemples. Je ne crois pas cependant qu'aucun calcul de probabilités puisse permettre d'attribuer au hasard la formation de séries de huitains aussi longues et aussi répétées et une proportion de huitains aussi élevée par rapport aux autres groupements possibles des couplets, quatrains simples, sizains, dizains, etc. Tout au moins aucun des poèmes en couplets de 2 vers que j'ai pu examiner ne m'a rien montré de semblable [1]. J'en conclus que le manuscrit B_1 de la *Vie de saint Grégoire* nous a conservé une version de ce poème composée essentiellement en strophes de 8 octosyllabes.

Cette forme strophique est-elle originale ou bien est-elle le résultat d'un remaniement représenté par les manuscrits de la famille *B* ? La première hypothèse semble la plus probable. En effet, d'une part *A* et *B* sont d'accord pour présenter un grand nombre de huitains, isolés ou en série, qui figuraient par conséquent déjà dans une version antérieure ; d'autre part les vers qui, dans *A*, viennent briser la forme du huitain, apparaissent souvent comme des additions, parfois heureuses, mais parfois aussi assez inutiles. La comparaison des versions *A* et

1. J'ai fait pour la plupart des textes signalés par Paul Meyer dans l'article cité ci-dessus l'analyse métrique de fragments étendus : la proportion des huitains, même déterminés très largement, est toujours inférieure au moins de moitié à celle de la *Vie de saint Grégoire*, et ces huitains ne se trouvent pas en séries aussi continues. — Il y aurait lieu d'examiner de près la constitution métrique du mystère d'*Adam*, où l'on déterminerait assez facilement des huitains d'octosyllabes à rimes plates dans le premier dialogue de Dieu avec Adam et Ève.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B pour un court passage choisi au hasard dans le corps du récit suffit pour vérifier ces deux faits.

J'imprime ci-dessous l'épisode de Grégoire abandonné en mer et sauvé par la volonté divine, d'après B_1 et A_1, corrigés à l'aide des autres manuscrits de même famille. Dans ce fragment, sur 10 groupes la version *B* présente 9 strophes de 8 octosyllabes : or, 3 de ces huitains se retrouvent au même endroit et constitués de même dans la version *A*. Pour le caractère adventice des vers supplémentaires de *A* l'on notera les développements 771-78, 809-16, 829-32.

B

De la dame larrum atant
E si redirum del emfant :
Enz en la nuit [k]e il fud nez
E qu'il fud en la mer portez, 599
Le prist le vent en mi le port
Ke bien pres l'out neié e mort,
Si Deu ne fust si merciables,
Ki as pecheurs est sucurables. 603

Li baltels vait forment brandant
Par mi les undes od l'emfant.
Li venz le bute e estrue,
Une unde a l'altre le rue ; 607
Mais li balteals en va si dreit,
Ke Damnedeus le conduiseit,
Ke bien matin a l'enjornee
Il out bien la mer passee. 611

Atant es vos najant sur destre,
Par le plaisir le rei celestre,
Dui pescheur d'un abbeïe

A

De la dame lairons atant,
Si reparlerons del enfant,
Que en la nuit que il fu nes
Fu el batel en mer getés, 770
La o il en la mer esteit,
Si com fortune le voleit,
Molt pres de peril et de mort,
Sans nuil conduit e sanz confort 774
Fors sol Dé qui le conduiseit
Si com li suens plaisir esteit,
Que set tresbien tos seaus sauver
Que il plaist en terre et en mer. 778

Quant le batels s'aleit gaucrant
O le tonel et o l'enfant,
Si com li venz le demenoit
E l'onde qui le debotot, 782
Que aprez esteit ja d'ariver
A un droit port outre la mer,

E vos iluec errant sor destre
Por le plaisir le rei celestre
Deus pecheors d'une abaïe ;

B. 596 *Initiale ornée dans les trois mss.* — 602-3 Se Diex ne fust par ses mercis, K'as pecheors est dous et pis B_2 *et partiellement* B_3 — 607 a l'autre si le rue B_2 — 611 Fu bien en aise m. p. B_2

A. 767 *Initiale ornée dans les trois mss.* — 775 sol l'onde quil A_1 — 779 *Initiale ornée dans* A_1 — 780 E le A_1 — 785 Atant es vos errant A_2

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V moines out de sainte vie :	Moines i ot de sainte vie :
Li abes meïmes li suen cors	Li abes meïsmes sis cors
Les out la nuit enveié hors	Les ot la nuit enveié hors
Pur peissuns prendre en cele mer	Por peisson prendre en sele mer
Ovoc les moines conreer.	A tos ses moines conreer.
Li pescheur dunt jo vus chant,	Sil pecheor dont je vos di,
Bien matinet al jor luisant,	Quant li jors fu bien esclarsi,
Sur le batel sunt embatu	Sor le batel sont enbatu
U Gregories li emfes fu.	O li enfes el tonel fu.
De chief en chief l'unt engardé ;	Par le batel ont regardé ;
Quant il n'i unt nuli trové,	Quant il n'i ont ome trové,
Si quiderent trestot de fi	Si quiderent trestuit de fi
Ke li home fuissent peri.	Que li ome fussent peri.
Li pescheur se dementerent,	Ne vuelent le batel moveir,
Ke il cremerent et duterent	Mais le tonel vuelent aveir,
Que cil fuissent peri en mer	Si com fortune le faiseit,
Ki le batel durent guier.	Qui encore pas ne voleit
Dunc duna Dieus li spiritables	Que li petis enfes perist
A ambesdous en lur curages	Qui la dedens el tonel gist.
Ke le tonel e l'emfant pristrent	En lur batel sus l'ont saché
E enz en lur batel [le] mistrent.	E l'autre batel ont laissé.
	N'erent que dui tant solement
	E la mer les cuitoit forment,
Mais li orages e li vent	Por ce que fors iert li orages,
E les undes e le turment	Si en estoit griés li plus sages ;
Si grant entente lur livrat	Tant les cuitoit la tormente
Qu'il ne sevent qu'el(e) tunel ad ;	Qu'il ne metent a el entente
	Fors seul a issir de la mer :
Cum il ainz purent il l'unt mis	Ne lor laist el tonel guarder.
E al nagier se sunt repris ;	Tant ont sil dui nagié a fort ;
Dunc si nagent a tel esforz	Que primes sont venu a port ;
Que a prime vindrent a dreiz porz.	A terre trahent lur batel
	E dedenz esteit li tonel.
Dunt dona Deus omnipotent	Donc plot a Deu omnipotent
Ke li abes tant sulement	Que li abes tant solement
Lur vint encuntre a la mer,	Vint encontre eaus al ariver,
Dunc si lur prist a demander :	Si leur comense a demander

628 *Initiale ornée dans* B_2 — 631 ke la b. B_1

788 Domes i ot A_1 — 792 A oes A_2 — 796 E li A_1 — 797 Car le A_1 — 798 n'i ot A_1. — 813-15 *A, n'a qu'un vers* : Quar tant fort les grevot la mer. — 821 *Initiale ornée dans* A_1 *et* A.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Feïstes hui alkes d'espleit ?	Şe il ont fait auques d'expleit
— Nenil veir, sire, ke pru seit :	Ne chose dont il miaus lor seit.
Si grant turment ad en la mer	Si li on dit c'onques en mer
Ke enz n'i peümes rei geter. » 651	Ne porrent sor lur res geter 828
	Ne de rien entendre a pescher
	Por l'orage por le temper,
	Mais a grant peine ont tant fait
	Que il ne sont a port retrait. 832
Li abes vint vers le batel	Li abes s'aprisme el batel
Tant qu'il choisist le bel tonel;	Tant que il choisist le tonel;
Il lur dit demeintenant :	Dons demande que se esteit
« K'ad ci dedenz, mi bel enfant. » 655	Iluec dedenz que il veeit. 836
Cil respunent : « C'est nostre afaires;	Il li ont dit : « De nos afaires,
N'i ad de chose, sire, guaires. »	Sire, n'i a de chose guaires. »
Es vus l'emfant lues esperi	A tant li enfes s'esperit,
Dunc si geta un grant cri. 659	Si a en haut geté un crit. 840
Si cum li abes l'entent,	Quant li abes la vois entent,
Si s'esmerveille mult forment	Si s'en est merveilés forment
E ambedui li pescheur	Que enbedui li pecheor
En ont eü molt grant pour. 663	En ont eü molt grant poor.. 844
Il leur demande : « Kar me dites,	I leur demande : « Dites mei,
Si fait vaissiel u presistes ? »	Nel me selez en vostre fei,
	Icest tonel ou avés pris ? »
Cil li respundent maintenant : 666	Li uns li dist : « Se qu'avés quis : 848
« Sire, hui matin, al jor luisant,	O bien matin, au bel jor cler,
Encuntrames un voi batel,	Que esteions en cele mer,
N'i trovames que cest tonel, 669	Si trovames un batel
Si le meimes caenz od nus;	Tot vuit ne mais icest tonel ; 852
Mais, par la fei que devons vus,	Le tonel a notre hues preïmes
Uncor(e) ne sai qu'il i ad de fi,	E le batel iluec guerpimes ;
Kar unc certes dedenz ne vi. » 673	Nos ne savons que dedens a :
	Onques uns de nos n'i guarda. » 856

Si, comme j'espère l'avoir rendu au moins probable, la forme strophique était déjà celle de la version originale de la *Vie de saint Grégoire*, source des deux versions *A* et *B*, le rapport des divers manuscrits se trouve largement éclairé : la version *B* est

652 *Initiale ornée dans* B_2 — 659 un si grant cri B_2 — 660 Quant li abes le vois entent B_{2-3} — 663 En eurent g.p. B_1 — 665 u le pr. B_2 — 672 ne savun B_1

837-8 *sont développés par* A_3 *en 4 vers* — 843 Et ambedoi A_{2-3} — 851 Iluec trovames A_{23}.

la plus proche de l'original ; B_1 est, malgré des fautes et aussi des modifications voulues, le meilleur représentant de cette famille ; la version *A* est l'œuvre d'un remanieur désireux à la fois d'embellir sa matière et de la présenter sous une forme métrique plus courante, plus conforme sans doute au goût du public auquel elle était destinée, mieux adaptée peut-être à des conditions nouvelles de récitation ou de lecture.

C'est un état de choses analogue, mais non identique, à celui que présente, par rapport à la forme ancienne de la *Vie de saint Alexis* en strophes de cinq vers assonancés, la rédaction interpolée du XII^e siècle en laisses ou la rédaction rimée du XIII^e.

*
* *

Nous avons ainsi atteint le but de notre recherche, mais n'y a-t-il pas à tirer des constatations que nous avons faites d'autres conclusions encore, et qui garderaient quelque valeur même dans l'hypothèse, peu vraisemblable, où la forme en huitains ne serait pas originale dans la *Vie de saint Grégoire* ?

Qu'est-ce en effet que cette strophe de huit vers à rimes plates que nous avons reconnue dans la *Vie de saint Grégoire* ? Comment en expliquer l'emploi ? Sans doute la littérature poétique de l'ancienne France connaît des strophes analogues qui groupent, depuis quatre jusqu'à trente-six vers, des octosyllabes, des décasyllabes ou des alexandrins à rimes plates. On en trouvera dans le répertoire de Naetebus, sous les numéros XL à LVII, une série assez abondante ; mais, dans la plupart des cas, l'individualité de la strophe est marquée, d'une façon certaine, par un trait immédiatement saisissable : répétition d'une même formule à la fin ou au début de la strophe, intercalation de phrases latines, présence au premier vers d'un nom propre ou d'un mot d'un texte connu, comme l'*Ave Maria,* etc. Dans la *Vie de saint Grégoire*, rien de semblable : les strophes se succèdent dans un récit continu et rien ne marque la division strophique en dehors des pauses, bien légères et souvent incertaines, exigées par le sens. Pourquoi donc le poète s'est-il imposé de donner à son œuvre une forme à la fois si rigoureuse et si difficile à discerner ? Une seule explication paraît possible : l'individualité de la strophe était assurée par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un moyen indépendant du texte lui-même. Ce moyen, ce ne pouvait être une simple disposition graphique, que les copies (nous en avons la preuve même dans les manuscrits de la version *B*) n'auraient pas su respecter ; mais ce pouvait être la musique. Deux autres œuvres au moins du moyen âge se présentent à nous dans les mêmes conditions, deux œuvres célèbres, les poèmes de Clermont, la *Passion* et la *Vie de saint Léger*.

La *Passion* est écrite en quatrains d'octosyllabes à rimes plates, le *Saint Léger* en sizains d'octosyllabes à rimes plates ; rien cependant, en dehors des grandes initiales heureusement conservées par le précieux manuscrit de Clermont-Ferrand, ne permettrait de retrouver la division des strophes dans ces deux poèmes, si ce n'est, comme dans la *Vie de saint Grégoire*, « l'unité de forme et de sens, qui les détache naturellement l'une de l'autre » [1]. Mais nous savons que la *Passion* était un poème chanté, car le manuscrit nous a conservé la notation de la mélodie qui l'accompagnait, et l'on ne peut guère douter que le *Saint Léger* ne fût aussi destiné à être chanté ou dit en musique. Strophe et couplet mélodique sont dès lors inséparables : l'une est faite pour l'autre qui lui assure en retour une individualité certaine, en dehors de toute disposition graphique et malgré les confusions que peut créer la succession ininterrompue des rimes plates.

Et nous voici ramenés, avec plus de précision et, je pense aussi, de certitude à la même conclusion que pour la première partie de cette étude : la *Vie de saint Grégoire*, sous la forme dont la version *B* nous a conservé les restes, n'a pas été écrite pour la lecture silencieuse, ni pour la récitation, mais pour l'exécution musicale, comme la *Passion*, comme la *Vie de saint Léger*, comme la *Vie de saint Alexis*, etc.

L'on ne peut objecter à cette conclusion le fait que dans les différentes strophes de la *Vie de saint Grégoire* apparaissent aux mêmes places tantôt des vers féminins et tantôt des vers masculins, ce qui créerait une difficulté pour la mise en musique : le poème de la *Passion*, qui est noté, est en effet construit exactement de même [2].

1. Gaston Paris, *Romania*, I, 292.
2. Cf. Naetebus, *o. c.*, p. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je ne pense pas qu'il faille non plus attacher d'importance aux expressions *conter*, *dire*, *lire* et même *escrire* qu'emploient les divers manuscrits pour le récit de la *Vie de saint Grégoire* : les deux premières ne sont pas incompatibles avec un récit chanté ; mais surtout elles peuvent être toutes du fait des adaptateurs successifs du poème le plus ancien. A l'inverse l'on trouverait d'ailleurs, au moins une fois, dans *B* la trace de cet état plus ancien, fait pour le chant, que je crois nécessaire d'admettre : au vers 619, cité ci-dessus, nous lisons

Li pescheur dunt je vus *chant*,
Bien matinet, al jor luisant,...

La version *A* a remplacé ce mot et modifié la rime :

Sil pescheor dont je vos *di*,
Quant le jors fu bien esclarci,...

on pourrait voir là une preuve de plus de l'antériorité et du caractère conservateur de *B*.

*
* *

Résumons maintenant les résultats de notre étude :

1° Il a existé de la *Vie de saint Grégoire* une forme destinée à être chantée ; cette œuvre était composée en strophes de huit octosyllabes à rimes plates ;

2° Cette rédaction a été copiée ou remaniée par un auteur que cette disposition strophique n'intéressait plus, mais qui ne s'en trouvait pas gêné, et qui, tout en l'altérant souvent, ne l'a pas systématiquement modifiée [1] ; cette nouvelle forme est la source des deux versions *A* et *B* ; la version *B* est la plus fidèle, elle est malheureusement représentée par un manuscrit qui paraît abrégé, surtout vers la fin, B_1, et par des manuscrits peut-être contaminés, B_2 et B_3 ;

1. Il me paraît difficile d'admettre que les nombreux groupes, communs à *A* et à *B*, qui ne sont pas des huitains, existaient déjà dans la forme originale, dont la disposition strophique aurait été ainsi très irrégulière ; si l'on admettait que ces irrégularités ont pu, en dépit de la musique, se rencontrer dans l'original chanté, il serait inutile de supposer l'existence de la rédaction 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3° La version *A* est un remaniement systématique, dont l'auteur a éliminé la disposition strophique originale ;

4° Dans sa forme originale, la *Vie de saint Grégoire* appartient, par sa disposition strophique faite pour le chant, au genre de nos plus anciennes vies de saints ; c'est seulement dans des copies ou des remaniements postérieurs au XII^e siècle qu'elle a revêtu la forme plus répandue, mais plus moderne, d'un poème fait pour la récitation sans musique ou la lecture, silencieuse ou à voix haute [1].

Mario ROQUES.

1. Je ne reviens pas sur la question des quatrains monorimes, mais rien n'empêche d'admettre qu'ils aient déjà figuré en tout ou en partie, malgré leur absence de B_1, dans la première version en huitains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DATE ET COMPOSITION

DES

JEUX DRAMATIQUES DE CHANTILLY

Les cinq jeux dramatiques du manuscrit 617 de Chantilly qui viennent d'être publiés par M. Gustave Cohen [1] se classent, au point de vue de la versification, en trois groupes : le premier est formé par les deux « Mystères de la Nativité » (nos I et II), le deuxième par la « Moralité des sept Péchés mortels et des sept Vertus » et la « Moralité de l'Alliance de Foy et Loyalté » (nos III et IV) ; le troisième par la « Moralité du Pèlerinage de la Vie humaine » (no V).

Ce qui caractérise le premier groupe, c'est une arythmie bizarre et déconcertante dans la versification. L'auteur des deux mystères semble avoir ignoré les lois les plus élémentaires et les principes fondamentaux de la prosodie française. Les vers y sont d'une inégalité choquante ; à peine si, par-ci, par-là, on rencontre un groupe de deux ou trois vers successifs de la même mesure. Voici, par exemple, rangés dans l'ordre dans lequel ils se suivent, les vers dont se compose le Prologue de la première de ces pièces : 9 syllabes ; 13 ; 7 ; 10 ; 11 ; 7 (ou 6, selon qu'on lit *que unc* ou *qu'unc*) ; 10 (ou 9) ; 9. A côté des moules habituels de 7, 8 ou 10 syllabes, figurent les formes les plus rares de la poésie française : des vers de 9, 11, 13 et plus de syllabes encore. Les longs vers restent sans la coupe régulière à l'intérieur qui détermine leur rythme ; la césure, si toutefois on peut en parler ici, est placée tout au hasard. Il est impossible de dire si les syllabes finales muettes

1. *Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly*, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave Cohen (Bibliothèque du XVe siècle), Paris, Champion, 1920.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doivent être comptées ou non ; d'ailleurs, qu'on les compte ou qu'on ne les compte pas, cela n'a aucune importance, les vers n'en deviennent ni meilleurs ni plus réguliers. Cependant l'intention d'écrire en vers est bien là. Elle apparaît dans la manière dont le texte est transcrit dans le manuscrit, où chacun de ces prétendus vers occupe assez régulièrement une ligne, un peu moins régulièrement dans la seconde pièce que dans la première. Elle apparaît surtout dans la recherche de la rime qui doit relier par groupes de deux ces vers amorphes. Mais cette rime n'est elle-même pas moins informe que le vers. A une époque où les poètes cultivaient avant tout la rime riche et léonine, ici ce n'est souvent qu'une vague assonance, unissant même une voyelle nasale à une voyelle orale ou combinant une rime masculine avec une rime féminine [1]. Bien souvent aussi, les vers restent isolés, sans qu'aucune rime ou assonance ne les rattache au texte précédent ou suivant. Sous ce rapport, je suis tenté d'aller plus loin que l'éditeur, et je verrais volontiers des vers isolés là où M. Cohen croit pouvoir reconnaître de très vagues assonances, fondées sur des particularités linguistiques propres au dialecte de l'auteur [2]. Quelquefois encore, on pourrait supposer que le poète ait songé à des rimes croisées ou embrassées, par exemple I 93-98 ; 142-145 ; 146-149. Mais comment attribuer un pareil souci artistique au pauvre rimeur de nos mystères ? Ce sont des combinaisons dues au hasard

1. Voici par exemple le début de la première Nativité :

En l'honneure de Dieu tout puissant
Et sa mere Marie, la royne des angele,
Unc jeux vos veulhe comenchire
Por resjoiir la bonne compaingnie.

2. Comment par exemple expliquer la « rime » *Dieu* : *humaine* I, 125-126 ? Veut-on rattacher *Dieu* au groupe *ciel* : *anonchié* précédent, et *humaine* au groupe *monde* : *misericorde* qui suit ? Mais alors, comment de nouveau entendre la combinaison *Dieu* : *jour* (I, 266-267), placée entre *paiis* : *maris* et *nomeit* : *cyté* ? Voyez des cas analogues aux vers I 132, 136, 168, 181, 212, etc. Il ne s'agit pas de graves négligences imputables au copiste, car dans les autres pièces, copiées par la même personne, des « rimes » de ce genre ne se rencontrent pas ; c'est l'incapacité même du poète qui seule est en cause. Il est évident que certaines conclusions de l'étude linguistique, basées sur des assonances de ce genre, perdent par là même leur valeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le produit de la maladresse même de l'auteur. Quant aux « laisses monorimes » qui paraissent de temps à autre, je ne puis y voir ni une intention de l'auteur ni des restes d'une forme plus ancienne, mais simplement une autre preuve de la gaucherie et de l'incapacité du poète qui, ayant rencontré une rime commode et facile, s'en sert sans scrupule et sans craindre d'en abuser. Bref, l'auteur a évidemment la très louable intention d'écrire une belle pièce de vers, mais il lui manque à peu près tout ce qu'il faut pour cela, au moins sous le rapport de la forme ; le talent de versificateur aussi bien que la pratique des formes poétiques et la connaissance des lois de la versification lui font totalement défaut.

Les choses se présentent sous un tout autre aspect dans le deuxième groupe. Ici, les vers, des octosyllabes, sont tout à fait corrects, sauf dans quelques cas, assez peu nombreux, où ils sont trop courts ou trop longs d'une ou de deux syllabes. Une très légère correction suffit, le plus souvent, pour rendre à ces vers une forme absolument régulière. Il s'agit, par exemple, tout simplement de rétablir à l'intérieur des mots le hiatus habituel de l'ancien français, à la place des formes contractées qui se trouvent dans nos textes [1]. Les cas sont si nombreux et ils se répètent avec une telle régularité qu'il faut y voir une preuve très sûre du fait que nos textes remontent à une époque plus ancienne où ces hiatus étaient encore de règle. Les irrégularités de la versification que nous trouvons dans ce groupe sont donc évidemment l'œuvre du copiste qui y a introduit des formes plus récentes de son propre dialecte. Il en est de même pour les rimes : elles sont non seulement correctes, à quelques exceptions près, mais elles laissent encore parfaitement entrevoir le souci qu'avait leur auteur, de composer son œuvre en rimes riches et léonines [2]. On ne rencontre donc pas ici d'autres fautes que celles qu'on trouvera dans tous les textes qui sont copiés par un copiste négligent, peu scrupuleux, et qui introduit dans le texte reproduit par lui les formes et les

1. Voyez les cas assez nombreux signalés aux Notes Complémentaires (III 470, 813, 828, 946, 1832, 2013) ; le nombre pourrait être augmenté sans peine : 284 (*asseürée*) ; 557 (*eüt*) ; 1068 (*vesteüres*), etc.

2. Ceci apparait plus nettement dans III que dans IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

habitudes linguistiques de son propre parler, sans trop tenir compte de la régularité des vers ou de la qualité des rimes.

Enfin, la pièce V, qui forme à elle seule notre troisième groupe, présente exactement un état intermédiaire entre les deux autres. Dans sa plus grande partie, le texte est à peu près correctement versifié ; on n'y relèvera que les négligences relativement peu importantes du deuxième groupe ; elles ne sont ni plus graves ni plus nombreuses. Mais brusquement on passe à d'autres passages, — et ils sont assez nombreux — où reparaissent toutes les violentes irrégularités qui caractérisent les mystères du premier groupe. Ce sont les mêmes vers amorphes, beaucoup trop longs ou trop courts, se succédant sans aucune règle, au petit bonheur ; des vers isolés qui restent sans vers correspondants ; de simples assonances à la place des rimes ; la succession de plusieurs vers sur la même rime banale et facile, etc. Bref, la pièce offre un mélange très curieux des particularités propres à chacun des deux groupes précédents : tantôt les traits les plus caractéristiques de l'arythmie des deux mystères, tantôt la « régularité suspecte » des deux moralités.

La première idée qui se présente à l'esprit serait d'admettre, pour expliquer les divergences si frappantes entre nos trois groupes, un copiste différent pour chacun d'eux. Mais cette hypothèse est écartée par le témoignage formel du manuscrit. D'abord, les trois moralités, les deux régulières aussi bien que l'irrégulière, sont évidemment écrites de la même main ; ceci ne fait aucun doute d'après les données paléographiques. Le copiste était cette sœur Katherine Bourlet dont la signature se trouve au bas du dernier feuillet du manuscrit et que M. Cohen a si heureusement réussi à identifier avec la sœur Kathon Bourlet, novice au Couvent des Dames Blanches de Huy, de 1478 à 1484 [1]. Or, la même signature figure encore à la fin du premier mystère, paléographiquement assez différent de l'écriture des trois moralités. C'est donc encore le même copiste qui a aussi écrit au moins l'une de nos deux pièces arythmiques. Quant au deuxième mystère, on peut hésiter. Écrit en cursive du XV^{e} siècle, il n'a paléographiquement rien de commun avec les quatre autres pièces qui sont

1. Cohen, *l. l.*, p. XCVII-CI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrites en gothique. Malheureusement, la fin de la pièce manque; nous n'avons donc pas ici de signature, par conséquent la question reste ouverte [1]. Cela n'a d'ailleurs pas d'importance pour le point particulier qui nous occupe ici. Il suffit de voir que les différences de forme entre nos cinq pièces ne peuvent s'expliquer par une différence de copiste. C'est donc sans doute dans les modèles mêmes qu'il faut en chercher la raison.

Voyons d'abord la dernière pièce où nous nous trouvons sur un terrain plus solide. Son titre même nous renvoie en droite ligne à la source d'où elle dérive : le « Pèlerinage de Vie humaine » de Guillaume de Digulleville, le célèbre poème allégorique du milieu du XIV[e] siècle. Notre jeu n'a utilisé qu'une partie de la vaste composition, à savoir les vers 1471-5062, qu'il a réduits par des suppressions nombreuses à 1255 vers. La mise à la scène de l'œuvre de Digulleville était d'une exécution facile. L'original lui-même est déjà presque entièrement dialogué, et par conséquent pas très loin de la forme dramatique. Il suffisait de quelques retouches légères, d'établir ici et là des raccords, ou de supprimer de temps à autre les rares formules, des « dist il, dist elle », etc., qui ne faisaient pas partie du dialogue, en les remplaçant, pour rétablir la mesure du vers, par quelques mots nouveaux.

Or, ce travail, si modeste cependant, l'auteur du Jeu n'a pas été à même de l'exécuter d'une manière satisfaisante. Son texte est à peu près correct là où il reproduit purement et simplement le poème de Digulleville. Dans ces passages, les irrégularités ne manquent, certes, pas ; mais les fautes qui s'y trouvent ne sont guère différentes de celles qui déparent les deux moralités régulières. Elles sont causées, le plus souvent, par la substitution de formes wallonnes aux formes picardes de l'original ou par le remplacement partiel d'un état linguistique plus ancien par un autre plus récent. Quelquefois ce

1. Il me semble que, malgré la différence d'écriture, on pourrait attribuer cette pièce au même copiste qui a écrit tout le reste du manuscrit, ce qui précède aussi bien que ce qui suit. Sœur Catherine avait peut-être des raisons, qui nous échappent, pour choisir ici l'écriture cursive. Nous reviendrons plus loin là-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont aussi des fautes de lecture, comme on peut les retrouver partout chez des copistes peu scrupuleux. Mais dès qu'il doit s'écarter quelque peu de son modèle et qu'il est livré à ses propres forces, voilà notre poète tout désemparé. Combien de fois n'a-t-il pas tout simplement supprimé les quelques mots qui, chez Digulleville, introduisaient ou terminaient un dialogue, sans s'inquiéter le moins du monde des vers de cinq, six ou sept syllabes qu'il faisait ainsi surgir au milieu des octosyllabes ! A d'autres reprises, il met bien dans le texte de son modèle quelques mots nouveaux à la place de ceux qu'il a dû supprimer, mais il fait alors des vers d'une longueur démesurée qui dépassent souvent de beaucoup le cadre octosyllabique. Tantôt deux vers de l'original sont fondus en un seul, qu'il laisse alors sans rime correspondante [1] ; tantôt il abandonne son modèle sur une étendue plus considérable et crée des vers de sa propre fantaisie, dans lesquels apparaît aussitôt l'arythmie bizarre des deux mystères. C'est surtout au moment où s'opère un changement de rôle que ces irrégularités sont particulièrement fréquentes, c'est-à-dire exactement là où le poète se voit forcé de quitter son modèle pour faire un raccord. C'est comme s'il profitait de ces occasions pour donner pendant quelque temps libre cours à sa fantaisie ; puis, assagi, il revient à sa source qu'il suit de nouveau plus fidèlement. En un mot, les parties correctes de notre moralité sont une reproduction à peu près exacte du poème de Digulleville, les parties amorphes sont l'œuvre personnelle de l'adaptateur [2].

Appliquons à présent le principe que nous venons d'établir aux autres pièces de notre manuscrit. La régularité frappante que nous avons dû constater dans les moralités III et IV prouve bien que celles-ci sont des copies assez fidèles faites sur des textes plus anciens. Les irrégularités qu'on y relève sont évi-

1. Voyez p. ex. les vv. 187, 251, 830, 835, 1139, 1184, etc.

2. La pièce contient aussi quelques passages indépendants de Digulleville, et qui sont pourtant à peu près correctement versifiés. A vrai dire, ils ne sont ni nombreux ni très étendus (vv. 889-894 ; 899-900 ; 917-920 ; 1030-1036 ; 1104-1107) ; néanmoins, leur présence ne laisse pas de nous étonner quelque peu. Il peut s'agir là d'un simple effet du hasard ; dans certains cas, le poète a sans doute aussi utilisé d'autres passages de son modèle, ou quelque source poétique étrangère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demment attribuables à la sœur Catherine Bourlet. L'étonnante absence de sens rythmique qui se révèle si curieusement dans les parties indépendantes du cinquième jeu explique sans peine pourquoi le nombre des irrégularités métriques est ici peut-être un peu plus grand que dans la moyenne de nos copies médiévales. Mais derrière les déformations linguistiques que le copiste a fait subir à ses textes, on reconnaît encore très bien l'état linguistique plus ancien des poèmes primitifs. Dans des cas très nombreux, les vers irréguliers redeviennent corrects, non seulement par le rétablissement des hiatus dont il était déjà question, mais aussi lorsqu'on rétablit, par exemple, les formes de la déclinaison à deux cas ou certaines formes verbales de l'ancien français, comme la première personne du singulier sans *e* final dans les verbes de la première conjugaison. Le fait est particulièrement frappant dans la troisième pièce, mais on le retrouve aussi, quoique un peu moins régulièrement, dans IV [1]. Celui-ci, à ce compte-là, serait un peu plus jeune que l'autre. On pourrait en dater l'original de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle, tandis que l'original de III appartiendrait encore à la première moitié de ce siècle ou même au XIII^e^. Ceci avec toutes les réserves que comporte une datation basée sur des éléments d'appréciation aussi flottants et incertains [2]. Quant au pays d'origine de nos deux textes, leur état linguistique ne donne aucune précision à ce sujet. Ce sont des preuves d'une autre nature, déjà alléguées par M. Cohen, qui permettent de les attribuer avec quelque vraisemblance à la partie septentrio-

1. Dans IV, une forme contractée comme *pourveance* (392) figure à côté des formes avec hiatus *vëoir* (33) et *pourveüs* (332.339) ; les formes récentes comme *j'aime* et autres paraissent plusieurs fois (85.200.322 où la forme *prie* est assurée par la rime avec *mie*) ; la rime *honeur* : *cuer* (47-48) est également relativement récente ; par contre, au vers 76 il faut rétablir le nominatif *li hauts dieus puissans* pour avoir une rime correcte avec *temps*.

2. D'après M. Cohen, le troisième jeu serait à dater entre 1380 et 1420, par l'histoire de la coiffure féminine et l'emploi du mot « avalois » (p. CXLVIII). Je ne pense pas que ces arguments empêchent de faire remonter notre pièce de quelques dizaines d'années plus haut dans le temps. [Ces lignes étaient écrites, quand M. A. Långfors a bien voulu me confirmer qu'il avait, entre temps, découvert le modèle de la 3^e^ Moralité dans « Le Miroir de vie et de mort », par Robert de l'Omme, du XIII^e^ siècle. Le texte vient d'être publié par ses soins dans cette revue, t. XLVII, p. 511 ss.]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nale du domaine français, et peut-être même en particulier à la Wallonnie : allusions aux villes de Bruges, d'Ypres, de Gand, de Louvain dans III (p. CV) ; dans IV, quelques détails de la vie pastorale, et notamment l'énumération de certaines pâtisseries liégeoises (p. LXXXIX et CXLI). Cette origine, pour IV, trouve un appui dans la forme littéraire de la pièce : son caractère pastoral la rattache étroitement aux pastourelles du XIVe siècle, en particulier à la pastourelle politique dont Froissart est le représentant le plus remarquable. Or, ce genre littéraire était alors presque exclusivement cultivé dans les provinces du Nord [1]. C'est donc probablement ici que l'auteur du jeu a trouvé son inspiration.

L'hypothèse que les moralités III et IV ne sont que des copies de poèmes antérieurs, se trouve confirmée par le fait que l'épilogue de IV indique en toutes lettres l'auteur de cette pièce. Car il est évident que ce Bonverier qui se nomme au vers 412 et qui termine la pastorale par une courte prière à Dieu et à sainte Marie, en est lui-même l'auteur, d'ailleurs tout à fait inconnu jusqu'ici. On n'a pas de preuve tout aussi décisive pour III dont la fin paraît manquer ; mais l'analogie que cette pièce présente partout avec IV permet d'admettre qu'ici aussi nous n'avons que la copie d'une pièce plus ancienne d'un auteur inconnu, pièce qui était régulièrement et correctement versifiée [2].

C'est un problème bien plus compliqué qui se pose au sujet des deux mystères de la Nativité. Et d'abord, on peut se demander si l'on a réellement devant soi deux pièces différentes et indépendantes l'une de l'autre, comme c'est le cas pour III et IV, ou s'il ne faut pas considérer I et II comme étant en réalité une seule pièce, divisée en deux parties, peut-être pour les besoins de la représentation ? Il est certain que, par leur contenu, les deux mystères n'en font qu'un. Le premier finit au moment où les rois mages s'en retournent chez eux, après avoir adoré l'enfant Jésus ; le second dépeint la fureur d'Hérode, lorsqu'il apprend le départ clandestin des rois. C'est-à-dire que le second continue exactement là où s'était arrêté le

1. Je me permets de renvoyer à mon article sur les *Pastourelles de Froissart* dans les *Mélanges Picot*, II (1913), 30-31.

2. Voyez p. 68, n. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier. Il est, « à toute évidence, la suite logique de la première pièce [1] ». C'est plus évident encore, si l'on accepte une heureuse suggestion de M. E. Langlois. Dans l'état actuel du manuscrit, le deuxième mystère commence au moment où sainte Anne et ses filles prennent congé de Marie. C'est ensuite la « Purification », puis la « Colère d'Hérode », et finalement de nouveau une visite de sainte Anne et de ses filles à la Sainte Famille. Il est bien étrange de voir figurer cette visite deux fois dans la pièce, la fin d'une visite au feuillet 8, le commencement d'une autre au feuillet 11. M. Langlois remédie à cet état de choses par une correction aussi élégante que simple : en plaçant le feuillet 8 derrière le feuillet 11, on obtient une succession de scènes tout à fait claire et logique. Le mystère débute alors par la « Colère d'Hérode ». Avant de passer à l'exécution des menaces du roi, le poète a intercalé la scène de la visite de sainte Anne. Celle-ci prend congé aux vers 292 ss., ses filles la suivent (vers 1-18) ; et puis vient la « Purification » avec l'adoration de saint Syméon. Ici c'est la fin d'une scène ; mais ce n'est sans doute pas la fin de la pièce qui, à mon avis, reste fragmentaire. Seulement ce n'est plus que la fin qui lui manque. Le commencement, nous l'avons aux vers 94 ss. Ceci, me paraît-il, s'impose absolument. Je n'hésite pas à considérer la suggestion de M. Langlois comme tout à fait sûre et convaincante.

Deux faits, me semble-t-il, viennent à l'appui de cette hypothèse. L'un, c'est l'absence d'un Prologue dans II. S'il s'agissait là d'un drame indépendant et nouveau, on l'aurait certainement fait précéder, comme le premier, de quelques vers d'introduction. Mais ceci devenait inutile, si la pièce n'était que la suite de la pièce précédente, en quelque sorte le deuxième acte suivant le premier. L'épilogue du premier mystère marquait bien un arrêt provisoire qu'on peut se figurer plus ou moins long ; mais quand on commençait la représentation du second de nos mystères, celui-ci ne faisait que continuer la pièce qu'on avait déjà entendue auparavant et par conséquent il n'était plus spécialement introduit par le Prologue habituel. Mais voici un autre argument qui me paraît plus décisif. Au vers 230 ss.,

1. Cohen, *l. l.*, p. CXXXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marie raconte sommairement à sa mère les événements qui se sont déroulés depuis la naissance de Jésus jusqu'à l'adoration des rois mages. On sait qu'il est dans les habitudes littéraires du moyen âge de donner des résumés de ce genre. Cependant, à quoi bon résumer ainsi les scènes précédentes, qui auraient elles-mêmes déjà été représentées dans le commencement perdu de notre pièce ? Par contre, ce résumé s'explique parfaitement, s'il était destiné à rappeler brièvement aux spectateurs le contenu d'une première pièce qui avait été jouée avant celle-ci. C'est même, à mon avis, la véritable raison d'être de ce morceau que le poète a assez naïvement et gauchement amené. Or, le récit de Marie reproduit exactement les données essentielles du premier mystère, sauf, bien entendu, la scène qui s'est passée à la cour du roi Hérode et que Marie est censée ne pas connaître. Ce sont même en partie les mêmes termes que ceux de la première pièce [1]. Il est clair qu'au moment où il écrivit la tirade placée dans la bouche de la Vierge, l'auteur de II connaissait le texte de I ; sans doute l'avait-il alors même sous les yeux. Cela ne prouve pas encore que les deux pièces soient nécessairement l'œuvre d'un même poète, mais cela prouve que la deuxième est très étroitement rattachée à la première et qu'elle a été composée en regard de celle-ci.

Littérairement les deux mystères offrent des ressemblances frappantes. Ce qui les caractérise avant tout, l'un aussi bien que l'autre, c'est la rapidité de l'action et la brièveté des discours. Ce que M. Cohen relève dans la première pièce, « sa simplicité, sa sincérité, son absence d'ornement rythmique et de farciture comique » (p. CXXXI), s'applique aussi à la seconde. Elles ignorent, l'une et l'autre, les hors-d'œuvre fastidieux, les grasses plaisanteries, les scènes grotesques qui envahissent de plus en plus le théâtre du XV^e^ siècle. Par contre, dans toutes

1. II 235 (*Il* (les anges) *ont chanteit belle chanchon*) se rapporte au *Gloria in excelsis* chanté par les chœurs célestes (I 86) ; et de même II 245 (les bergers adorant l'enfant, *en magnifiant Dieu leur createur*) vise clairement le *Glorieux Dieu qui fist*, chanté par les pasteurs (I 131). La remarque II 257-258 (*il*, sc. les rois mages, *l'ont recognu vraie roy et confesseit*) paraît reprendre les paroles de Balthazar (I 465-466) : *Adieu, noble dame soveraine, Qui asteis mere a roy tres haltains* (voy. aussi I 405 ss., 453 ss.). On pourrait sans peine multiplier les rapprochements de ce genre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les deux, le texte français se rattache très fidèlement au texte liturgique, souvent jusqu'à donner presque la traduction exacte des paroles mêmes de l'Évangile : p. ex. dans I, dans la scène des anges ou des bergers ; dans II, dans celle de la purification ou dans celle du cantique de Syméon. L'invention du poète est la même dans l'une et dans l'autre : ce sont des scènes naïves, d'une familiarité touchante et d'un naturel juste et charmant dont les éléments sont empruntés à la vie même : tels la naïveté rustique des pasteurs, sans la moindre exagération ridicule, l'entretien simple et familier des rois mages avec la Vierge, dans I ; dans II, la jolie scène de la visite de sainte Anne et de ses filles, sainte Anne un peu pédante et sentencieuse, quand elle rappelle les paroles prophétiques qui annonçaient la venue du Christ, et notamment les vers 272-277 où Marie Jacob s'extasie d'une manière si touchante et si vraie devant le regard de l'enfant divin, exprimant si justement les sentiments qu'éprouvera toute femme à l'aspect d'un enfant nouveau-né. Enfin, dans toutes les deux, le même emploi des chants liturgiques, des antiennes et des tropes, intercalés dans le texte. Il est vrai, comme le fait remarquer M. Cohen (p. CXXI), que ces éléments liturgiques sont bien plus fréquents dans I que dans II. Mais ceci ne tiendrait-il pas simplement au fait que, dans I, le sujet même fournissait bien plus souvent l'occasion de les employer, que dans II ? Là-bas, il y a le *Gloria* des anges, le chant des bergers, les différents chants des rois mages ; ici, ni la scène de la Fureur d'Hérode ni celle de la visite de sainte Anne ne fournissaient des textes liturgiques. Mais la seule scène qui se prêtât à des hors-d'œuvre liturgiques, celle de la Purification, amène aussitôt l'Adoration de Syméon. La pièce entière en contenait peut-être encore d'autres dans la partie perdue.

Nous avons déjà signalé plus haut l'identité frappante dans le système de versification des deux mystères. Voici encore un point sur lequel ils sont d'accord : tandis que les poètes de III et IV ont suivi la règle bien connue du théâtre médiéval qui répartissait régulièrement le couplet de deux vers sur deux interlocuteurs, les n^os^ I et II ont adopté l'autre principe qui était de terminer chaque tirade par un couplet entier et de faire commencer le discours suivant par un nouveau couplet. L'argument n'a en soi que peu de valeur, mais il gagne en venant s'ajouter aux autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, il y a aussi identité linguistique. La preuve, c'est que M. Cohen, dans son « Étude linguistique » de ces textes, a presque toujours pu réunir I et II en un groupe unique, séparé des trois autres pièces. Parmi les nombreuses particularités qui les distinguent, celles-ci me paraissent être les plus significatives [1] : la rime entre *ã* et *õ*, et la rime de voyelle orale avec voyelle nasale [2]. Les cas sont assez nombreux pour que le hasard soit exclu ; il faut bien y voir une intention du poète à qui son dialecte permettait évidemment ces sortes de rimes ou d'assonances. D'un autre côté, ils appartiennent exclusivement à nos deux pièces et sont tout à fait inconnus dans les trois autres (sauf une exception dans V). Ceci seul serait, pour M. Cohen (p. XXI), une « raison suffisante pour attribuer I et II à un auteur unique plus indépendant et plus ancien ».

Il y a cependant une objection d'ordre littéraire que soulève l'éditeur (p. CXXXIII et CXLVIII) : différente en cela de la première Nativité, la deuxième est seule à posséder le personnage du Sot. Elle contient donc un élément comique qui est encore absent dans I. Faut-il vraiment, pour cette raison, attribuer à nos deux pièces une origine différente et assigner à II une date plus récente qu'à I ? Je ne le pense pas. D'abord l'usage même qui est fait du Sot est conforme, dans sa discrétion, à la sobriété générale des deux Nativités. L'élément comique y est à peine perceptible et réduit à son minimum. L'auteur se contente d'une rapide indication et passe sans insister. C'est le système de I aussi bien que de II. De plus, si le Sot est absent

1. Ce sont celles qu'a aussi relevées M. Cohen dans sa conclusion, § 12, pp. XLVII ss.

2. Pour ma part, je ne pense pas qu'il y ait lieu de voir, avec M. Cohen (p. CIII), une différence significative entre I et II dans le résultat du suffixe *-ellum*, qui serait *-eal* dans I et plutôt *-ial* dans II. A *pasturial*, signalé dans II 237, correspond *pasturiax* dans I 110, et d'un autre côté à *beal* I 400, *noveal* I 348, etc. répondent *beaul* II 58, 137, 277, 279, *agneaul* II 280, *troppeaux* II 239, etc. Je ne vois ici qu'une particularité graphique sans importance, au moins pour ce qui est du premier élément de cette diphtongue. A remarquer que dans III on trouve aussi bien *peal* 2090, *oyseal* 2159 et *beauls* 1914, *morseaulx* 1915, que *annials* 551 (: *ioweaux*), *igniaux* 1613 (: *oyseaulz* !), etc. Quant à la valeur phonétique de *eal* = *è*, voyez à ce sujet nos remarques dans notre compte rendu de l'édition de M. Cohen dans cette revue (t. XLVII, p. 610 ss.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans I, c'est qu'il n'y avait pas lieu de l'y introduire. Pour donner la réplique à Hérode, le Messager seul suffisait ; il était tout à fait inutile de dédoubler ce personnage, en lui adjoignant le Sot. Or, notre auteur s'est toujours bien gardé d'introduire un seul personnage sans nécessité impérieuse [1]. L'absence du Sot dans I n'a donc pas de quoi nous étonner. Il n'en était pas de même dans II. Qui donc aurait pu répondre à Hérode dans sa fureur, si ce n'est le Sot ? C'est le seul personnage qui ose impunément s'exposer à la colère du tyran. Il est donc, ici, tout à sa place et véritablement indispensable. Mais le rôle que lui attribue l'auteur va plus loin encore. Sa fonction ne consiste-t-elle pas surtout à souligner par ses plaisanteries, d'ailleurs bien anodines, l'inanité de la fureur du roi et la fanfaronnade de ses menaces et à en révéler au public la vanité et le ridicule ? Il y a là un emploi très judicieux et très heureux de ce personnage, emploi que lui seul était à même de remplir. De là, la nécessité de sa présence et des quelques vers qui lui sont accordés dans II. Je ne crois donc pas que l'argument tiré de l'emploi du Sot puisse suffire pour faire remonter les deux pièces à des sources différentes, quand tous les autres faits linguistiques et littéraires s'accordent pour établir l'identité de leur origine [2].

Nous voilà obligés d'aller encore un pas plus loin. Du moment que nous admettons un auteur unique pour les deux Nativités, les ressemblances frappantes qu'offre la facture poétique de ces pièces avec les parties indépendantes de V, soulèvent immédiatement la question s'il n'y a pas lieu d'attribuer aussi ces dernières au même auteur et si le poète des deux mystères n'est pas identique avec l'adaptateur de Digulleville. Cette hypothèse, M. Cohen l'a, bien entendu, envisagée ; mais il la repousse aussitôt, principalement pour deux raisons : 1° la forme *az* (= aux) est inconnue à l'arrangeur de V (p. XVIII). M. Cohen admet en effet une différence entre la graphie *as* et *az* : celle-ci « dans les textes littéraires, semble plus archaïque

1. On remarquera p. ex. l'absence des *obstetrices*.

2. J'espère faire voir plus bas que la question des dates ne doit pas nous embarrasser, les deux pièces étant beaucoup plus récentes que ne l'admet leur éditeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que *as* » (p. LXVI). Cela me paraît bien invraisemblable, surtout ici où les deux graphies émanent de la même main, car c'est bien la même Katherine Bourlet qui écrit *az* dans I (et II?), et *as* dans les autres jeux. Aurait-elle vraiment voulu établir quelque différence entre les deux graphies, ou se serait-elle attachée à reproduire ses modèles avec une exactitude aussi scrupuleuse ? Ce n'est guère dans ses habitudes. Mais par contre c'est bien elle qui, dans V, a remplacé par *as* au v. 547 la forme *es* et au v. 855 la forme *aus* du texte de Digulleville. Ce dernier cas est particulièrement intéressant. Il prouve que, dans son dialecte, Katherine Bourlet employait en effet la forme *as*, forme qu'elle orthographiait *az* dans les Nativités, *as* dans les moralités, sans que nous puissions découvrir la raison de cette différence. 2° Certaines rimes, comme celle de la nasale avec la voyelle orale correspondante, manquent dans V (p. CXLIII). D'abord, M. Cohen lui-même signale (p. XXXIV) les « rimes » *bien* : *amye* (502-503) et *bien* : *mise* (655-656), rimes douteuses d'ailleurs, et sur lesquelles je me garderai bien de fonder quelque raisonnement. Mais même l'absence de cette espèce de rimes ne prouve rien. L'argumentation *ex silentio* est toujours hasardée, et dans notre cas particulier surtout, où un modèle littéraire offrait des rimes excellentes et où le nombre de vers indépendants est relativement petit. L'absence des rimes caractéristiques de voyelles nasales et orales n'a donc rien de particulièrement frappant. Je ne vois donc pas ce qui empêcherait de considérer le remanieur de Digulleville comme identique avec l'auteur ou l'arrangeur des Nativités [1].

Dans ce cas, les deux Nativités et le remaniement de Digulleville dateraient approximativement de la même époque qui reste à établir. Or, ceci nous met en contradiction complète avec les conclusions auxquelles a abouti l'étude de M. Cohen. Il placerait, lui, volontiers la première Nativité encore au XIII^e^ siècle (p. CXLVII) ou dans la première moitié du XIV^e^, au moins dans sa forme primitive, avant son rajeunissement au

1. Je suis heureux de me trouver d'accord sur ce point avec M. Salverda de Grave qui est arrivé de son côté au même résultat et ne voit pas de raison pour séparer le remanieur de V du poète de I et II (*Neophilologus*, VII (1921), p. 277, n. 2).

xv^e^ (p. CXLVIII, et *ib.*, note 1) ; la deuxième, un peu plus tardive, serait de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle, et de la même époque l'arrangement du poème de Digulleville. Le problème chronologique demande donc un examen approfondi.

Nous constatons d'abord que la langue de nos pièces ne fournit aucun argument utile. Si l'on peut aisément retrouver derrière la forme actuelle de III et IV un état linguistique antérieur qui fait remonter ces jeux au XIV^e^ siècle, s'il en est de même pour les parties correctes de V, il n'en est plus ainsi ni pour les parties indépendantes de cette dernière moralité, ni pour les deux mystères. Ici, rien ne nous paraît établir avec certitude, ou seulement avec quelque vraisemblance, l'existence d'un état antérieur à celui que nous avons à présent sous nos yeux. Le fait syntaxique « que la place du complément, de l'attribut et du participe est beaucoup plus souvent avant le verbe à un mode personnel dans I et II que dans les autres textes » (p. XCIV), n'est pas nécessairement une preuve de l'ancienneté de ces deux pièces; il peut y avoir à cela des raisons personnelles au poète. Passons aux arguments tirés de la versification. Faut-il vraiment voir dans les « laisses monorimes » et l'emploi de l'assonance des survivances d'un état plus ancien (p. CXLVIII) ? Ici encore, j'ai le regret de ne pouvoir me déclarer d'accord avec le savant éditeur de nos poèmes. Comme je le disais plus haut, je ne puis voir ici qu'un effet de l'incapacité foncière de notre poète d'écrire des vers français corrects. D'ailleurs, l'hypothèse de M. Cohen ne nous obligerait-elle pas à admettre pour nos textes un état antérieur où ils étaient, au moins en partie, rédigés en laisses assonancées ? Mais jamais aucun texte dramatique français, que je sache, n'a revêtu cette forme, pas même le *Jeu de St. Nicolas* de Bodel, si varié dans ses mètres et si proche de l'épopée nationale par son esprit. Nous aurions donc là un fait unique dans l'histoire de la littérature dramatique en France. Pour l'admettre il faudrait des témoins autrement sûrs que les vers naïfs et gauches de nos deux Nativités [1]. Quant à l'assonance de voyelles orales et nasales, appartenant en propre au dialecte liégeois, elle ne prouve rien pour l'âge de nos textes.

1. C'est également l'avis de M. Salverda de Grave.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Restent les arguments d'ordre littéraire. En effet, personne, je crois, ne voudra nier que les deux mystères sont d'un type tout à fait archaïque. A l'époque même, où s'étalent sur la scène française les grands Mystères cycliques, largement développés, voilà deux pièces qui, par leur contenu, par leur caractère religieux, par l'esprit qui les anime, ressemblent singulièrement aux drames bibliques d'une époque bien plus ancienne et qui nous ramènent de plusieurs siècles en arrière, jusque tout près du berceau même du drame liturgique. La première explication qui s'impose est bien celle-ci, qu'on a devant soi des copies récentes de quelque drame liturgique primitif et que nous touchons probablement à l'un des plus anciens documents en langue vulgaire de notre théâtre (p. CXLVII). Mais une autre explication me paraît tout aussi possible, et même plus probable, à la réflexion : faut-il nécessairement faire remonter nos textes à quelque modèle français dont nous aurions ici une reproduction plus ou moins fidèle ? Ne seraient-ils pas aussi bien directement tirés de quelque drame liturgique latin, tel ce drame de Bilsen dont M. Cohen cite à différentes reprises des ressemblances avec nos Nativités [1] ? La présence de textes liturgiques latins dans nos deux pièces prouve que leur auteur entendait le latin ; par conséquent, il devait être à même d'adapter un drame latin à la scène française. Notre hypothèse explique, de plus, bien des choses qui s'expliqueraient difficilement, en admettant une source française : celle-ci aurait certainement laissé, comme dans les jeux III, IV et V, des traces visibles de son existence dans le remaniement qu'elle a subi ici. Nous aurions évidemment, comme dans les autres jeux, une langue plus littéraire et une versification moins fantaisiste. Le caractère dialectal si fortement prononcé dans la langue des deux mystères, et l'absence totale d'une versification correcte, ce sont là deux faits qui excluent, à vrai dire, un modèle français, à moins d'admettre que ce modèle ait déjà été dans le même état que nos textes ; mais ils s'expliquent parfaitement s'il s'agit d'un poète, ignorant des lois de

1. Nous n'entendons pas dire par là qu'il y ait quelque parenté réelle entre le drame latin de Bilsen et nos deux pièces. Au contraire, il nous semble qu'il n'y a aucun rapport direct entre eux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la prosodie française, qui essaie, de ses propres moyens, de faire passer dans sa langue un texte de langue étrangère [1]. Cette absence même de toute formation littéraire chez notre auteur explique en même temps cet autre fait qu'il ait pu écrire des pièces aussi primitives et aussi « démodées » à une époque où le théâtre s'était depuis longtemps engagé dans des voies nouvelles. Loin du mouvement littéraire contemporain, comme le prouve précisément sa versification, l'auteur, abrité sans doute derrière les murs d'un couvent, ignore soit involontairement, soit de parti pris, l'évolution littéraire qui s'est accomplie depuis des générations. Naïvement, gauchement, mais avec une piété touchante et une ferveur émouvante, il transpose dans sa langue quelque ancien mystère, sans se soucier de la correction de sa langue, de son style et de ses vers. Et voilà comment on peut encore rencontrer à la fin du xv^e^ siècle, en pleine floraison des grands spectacles dramatiques, un mystère de la Nativité, délicieusement archaïque, d'une forme des plus primitives, en pur dialecte wallon et en vers raboteux et amorphes.

Mais il y a aussi des témoignages positifs pour une origine récente de nos mystères. Un premier fait qui peut nous éclairer, c'est l'existence de rapports directs de la première Nativité avec la Pastorale IV. Il y a en effet, dans I, deux passages qui répètent à peu près textuellement certains passages de IV. Ce sont les épilogues des deux pièces (I, 479-493 et IV, 403-417), et, dans le corps même du jeu I, 107-111 = IV, 267-270 et 345-347. Il est certain que l'une des deux pièces a fait un emprunt à l'autre. Reste à savoir laquelle des deux a servi de modèle. Pour M. Cohen, la priorité revient à la Nativité : « On ne voit pas celui-ci (c.-à-d. l'auteur du mystère) dérangeant, à plaisir et tout à fait inutilement, un modèle donné et régulier. » Au contraire, rien de plus naturel pour Bonverier, « qui a davantage le sens du rythme », que de ramener à la régularité un modèle irrégulier (p. CXLI). Mais ce raisonnement, fort juste en principe, est cette fois-ci contredit par les faits. Dans notre manuscrit même, on voit en effet, on voit même

1. On pourrait aussi songer à quelque modèle allemand ou flamand. Cela n'aurait rien d'étonnant dans la province de Liège.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très nettement comment un modèle donné et régulier est singulièrement dérangé. Il suffit de se reporter à la moralité V ; c'est là qu'on voit, en de nombreux passages, le texte très correctement versifié de Digulleville violemment défiguré et remplacé par des vers d'une irrégularité choquante. Or, l'épilogue de I occupe, sous le rapport du rythme, vis-à-vis du texte de IV exactement la même position que l'arrangement dramatique du *Pèlerinage* vis-à-vis du poème de Digulleville. Qu'on veuille bien remarquer ceci : dans I, le passage en question commence par une suite de neuf vers (479-487) qui sont des octosyllabes presque corrects [1]. Mais nulle part, dans toute la pièce, on ne trouvera un groupement de vers réguliers aussi nombreux qu'ici. D'après tout ce que nous savons de notre poète, cette régularité inusitée ne peut s'expliquer chez lui que par un emprunt fait à une source étrangère bien versifiée et qu'il aura suivie jusqu'ici. L'arythmie habituelle ne commence qu'au v. 488. Et pourquoi ici ? Parce que notre auteur, ici, se voit obligé par la force des choses d'abandonner son modèle. Dans IV, le vers correspondant au v. 489 de I donne, en effet, le nom de l'auteur : « *Ensi* (*le*) *tesmogne Bonverier* ». Il est évident que le poète de I, en suivant le texte de IV, ne pouvait conserver ce vers. Il quitte donc ici sa source, et aussitôt le voilà retombé dans son arythmie ordinaire qui, alors, s'étend sur les quatre vers suivants, tout en continuant à s'inspirer du passage correspondant de IV. C'est donc visiblement l'auteur du Mystère qui a connu l'épilogue de la Pastorale et qui l'a exploité pour ses propres besoins.

En voici d'ailleurs une autre preuve qui me paraît encore plus décisive. Dans I, le premier vers de l'épilogue est tout à fait isolé ; il ne rime ni avec le vers précédent, ni avec le vers suivant. Dans IV, le même vers se trouve rattaché par la rime au vers précédent. Cette différence répond au procédé technique déjà signalé et qui est particulier à chacune des deux pièces. Au changement de personnage, l'auteur de IV partage réguliè-

1. On n'y trouve que deux irrégularités : omission de *nostre* au v. 480 et de *nos* au v. 485 ; cette dernière faute est aussi dans IV. Au v. 482, *prendre* pour *plaist* est un *lapsus* du copiste que M. Cohen a eu raison de corriger dans son texte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rement le couplet de deux vers sur les deux interlocuteurs, tandis que le poète de I achève et commence chaque tirade par un couplet entier. Par conséquent, l'épilogue, rattaché par son premier vers au texte précédent, est bien à sa place dans IV. L'auteur de I, au contraire, qui vient d'achever le discours du dernier personnage par un couplet entier, comme c'est son habitude, fait suivre l'épilogue exactement tel qu'il se trouve dans IV, c'est-à-dire que son premier vers restera isolé et sans attache avec ce qui précède. Nous savons que ce n'est pas pour gêner notre poète. L'épilogue s'ajoute donc purement et simplement à une pièce achevée. Sa place originale était derrière IV, et non pas derrière I.

On peut appliquer les mêmes considérations à l'autre passage commun à I et à IV. A des vers corrects de la Pastorale correspondent les vers amorphes habituels du Mystère. L'auteur de ce dernier a utilisé, cette fois-ci, deux passages différents de son modèle. Les trois vers IV 267-268 et 270, lui ont fourni les vers 107 et 108, tandis que 109 et 111 sont tirés de IV 345 et 347. Comme résultat il a obtenu des vers absolument informes, du même genre que ceux qui, dans les parties indépendantes de V, résultent de la libre combinaison de plusieurs vers de Digulleville. Pourtant, ici, le poète a ajouté pour la rime le vers 110. Ce vers était nécessaire pour achever la tirade sur un couplet entier. L'invention en est plus que modeste. Par contre, le vers 111 reste de nouveau isolé, comme il l'est dans IV où il n'occupe que la première partie de l'octosyllabe. Une fois de plus, l'auteur montre son incapacité foncière d'écrire de ses propres moyens des vers corrects et réguliers. Tout cela nous prouve que c'est IV qui a été le modèle que le poète de I a gauchement et maladroitement copié.

Mais un épilogue peut s'ajouter après coup à une pièce bien plus ancienne, et d'un autre côté, nous ferons voir plus loin que l'autre passage de I, emprunté à IV, se trouve dans une scène qui ne faisait pas partie du drame primitif. Que nos deux passages soient donc vraiment empruntés à IV, cela prouve bien qu'ils sont, eux, d'une date plus récente que la Pastorale, mais cela ne fixe pas la date du mystère même.

Mais il y a dans nos deux pièces d'autres passages qui semblent indiquer une date d'origine assez récente. Ce sont des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

allusions à des faits qui ne peuvent être placés que vers la fin du xv^e^ siècle. Ainsi, dans I, le Prologue s'adresse à de « tres douche suers ». Or, nous savons, grâce aux savantes recherches de M. Cohen (p. CII), que ces sœurs ne peuvent être que les Dames Blanches de Huy : c'est dans leur couvent qu'a été écrit, et naturellement aussi représenté, notre mystère, dans les dernières années du xv^e^ siècle. Ce n'est donc qu'à ce moment qu'a été composé le Prologue en question. La deuxième pièce contient une indication analogue. Marie Jacob, l'une des sœurs de la Vierge, termine sa prière à l'enfant Jésus par les vers suivants :

> Je vous prie que veulhiés aiidiire
> Les povres seur de saint Michiel (vv. 219-220).

Les sœurs de St. Michel, ce sont encore les Dames Blanches de Huy. Ces vers n'ont évidemment de sens que dans une pièce qui était représentée devant la communauté sur laquelle on appelle l'aide divine. C'est précisément sur ce passage que s'appuie M. Cohen, pour déterminer approximativement la date de cette représentation. Nos vers, pour lui, se rapportent à l'époque où la communauté était particulièrement éprouvée et se trouvait dans la plus grande détresse. Ce fut entre 1466 et 1469. Je ne partage pas cette opinion. Le secours du ciel est bon à invoquer à tout moment, et l'épithète de *povres* ne doit sans doute pas être prise dans un sens trop précis et trop matériel. Les deux vers peuvent avoir été composés à n'importe quelle époque dans l'existence de la communauté. Mais en tout cas, ils ne peuvent être antérieurs à l'année 1466, car c'est à cette date seulement que le couvent de Dinant fut transféré à Huy, dans le couvent de St-Michel.

Il pourrait donc bien s'agir ici d'interpolations récentes, introduites dans des textes beaucoup plus anciens. Un prologue s'ajoute, aussi bien qu'un épilogue, à une pièce déjà toute faite, et les vv. II, 219-220 peuvent facilement avoir été intercalés dans le texte primitif au moment même de la représentation au couvent de St-Michel. C'est bien l'opinion de M. Cohen (p. CII). Il est vrai que dans le manuscrit même rien ne vient à l'appui de cette hypothèse. Nos deux vers sont écrits à la suite de ceux qui les précèdent, et de la même écriture, sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que rien n'indique une surcharge ou une addition postérieure. Ceci ne prouve, du reste, rien : le copiste a très bien pu les insérer dans le texte primitif au moment même où il copiait ce dernier.

C'est finalement l'examen paléographique du manuscrit qui donnera une solution précise de la question qui nous occupe [1]. Malgré le soin minutieux que l'éditeur lui-même a apporté à cette étude paléographique, certains faits qui me paraissent décisifs semblent avoir échappé à sa sagacité. D'accord avec M. Cohen, nous distinguons deux écritures différentes dans la première Nativité (les types A et D, d'après M. Cohen, p. x) [2], mais nous nous écartons de lui en attribuant à D non seulement les feuillets 4 et 5, mais aussi le feuillet 7. L'écriture A occupe les folios 1, 2, 3 et 6. La différence apparaît le plus nettement dans les majuscules *B*, *M*, *J*, *O* et *Q*, dont le type est très différent, selon qu'elles se trouvent dans l'une ou l'autre de nos deux parties [3]. Quelques autres différences viennent s'ajouter à celle-ci. Ainsi, l'écriture A a des caractères plus grands et plus épais que D dont les caractères sont plus ténus et plus serrés. Ensuite, dans la partie écrite par D, les pages sont toujours entièrement remplies et n'ont plus aucun espace libre ; dans A, par contre, tous les feuillets, à l'exception du premier, ont, ou avaient un espace vide, soit au bas de la colonne (2 r°, 3 r° et v°, 6 r° et v°), soit au milieu de la page (2 v°) [4].

1. Nous devons à l'amabilité de M. Cohen d'avoir pu nous livrer à cet examen, grâce à l'excellente reproduction photographique du manuscrit que l'éditeur a bien voulu mettre à notre disposition. Nous lui en exprimons ici nos sincères remerciements.

2. Nous laissons, pour le moment, de côté l'intercalation des vers 99-121, ainsi que les parties écrites en cursive (type B, C, E).

3. Les facsimilés de l'édition Cohen font voir la forme arrondie de *O* et *E* du type D, dans la première colonne de la planche I (*O*, *Or*, *En*, *Explicit*), la forme anguleuse du type A, dans la deuxième colonne de la planche II (*Or*, *Entre*, *Et*, *Eylison*) ; de même, *M* ouvert en haut du type D dans *Melchior* (pl. I, col. 1), ouvert en bas du type A dans *Mabay* (pl. II, col. 2). Malheureusement, les formes encore plus caractéristiques de *B* et *J* ne figurent pas dans les facsimilés. On remarque que le type D concorde exactement avec l'écriture des trois Moralités.

4. L'espace libre de 2 v°, 3 r° et 6 v° a été rempli par des vers ajoutés ultérieurement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, la description si minutieuse et exacte de M. Cohen nous apprend qu'aux f^{os} 1, 2, 3 et 6, c'est-à-dire dans la partie A, l'écart des pontuseaux est de 27 à 28 mm., et de 22 à 23 mm. aux f^{os} 4, 5 et 7, la partie D. Devant cet ensemble de faits, il ne peut subsister aucun doute sur la part qui revient à chacun de nos deux types d'écriture.

Mais l'état du manuscrit nous révèle encore autre chose. Il nous renseigne d'une manière très précise sur les rapports chronologiques entre A et D. Le manuscrit contient, surtout dans la première Nativité, de nombreuses corrections, surcharges et additions. Or, celles-ci sont toutes exécutées par A, à l'exception peut-être des parties en cursive qui échappent à la comparaison. Ainsi, dans la partie D, *Jaspar*, écrit en remplacement de *Balthazar* (f° 5 r°), a le *J* caractéristique de A ; au verso du même feuillet, *chevalier*, écrit trois fois à la place de *garchon*, présente clairement l'écriture épaisse de A. Les parties intercalées ou ajoutées, tels les vers 112-121 et 390-395, émanent toutes de A. Il ressort de là que la partie B était déjà écrite, quand les surcharges de A sont survenues. A est donc plus récent que D [1].

En partant de là, je crois pouvoir donner d'un fait assez singulier, et que M. Cohen a relevé à juste titre, une explication différente de celle qu'avait proposée le savant éditeur. On est frappé de rencontrer dans le manuscrit une double transcription des vers 361-377, suivis d'une rubrique indiquant l'apparition de l'étoile, et du texte latin *Hoc signum... et mirram*. Ce passage se trouve, une première fois, au haut du f° 6 r°, une seconde fois, biffé, au haut du f° 7 r°. M. Cohen voit là une erreur du copiste qui aurait copié deux fois le même passage [2]. Ce serait là une singulière inadvertance. Elle serait concevable s'il ne s'agissait que de quelques vers [3] ; mais il paraît bien surpre-

1. Ceci n'implique pas nécessairement l'existence de deux copistes. Les deux parties peuvent très bien avoir été écrites par la même personne, mais en des modules différents : cette différence s'explique précisément par la différence chronologique qui existe entre les deux écritures.

2. Voy. la note de la p. 20 et Introduction, p. x.

3. Voy. par exemple la répétition des vers II 177-179 après le vers 229, où le copiste s'est arrêté dès le troisième vers au milieu d'un mot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant que le copiste ait pu recopier ainsi tout au long un passage assez étendu et que la rubrique et l'antienne latine qui l'accompagnent rendaient particulièrement caractéristique. Il est peu vraisemblable que ce soit une simple négligence du copiste, et une autre explication s'impose, me semble-t-il. Comme nous l'avons dit, le feuillet 6 est d'une autre écriture que les feuillets 5 et 7 qui l'encadrent. Il ne faisait donc pas partie du texte primitif et paraît avoir été ajouté après coup, étant écrit par A. En effet, le texte de D peut parfaitement se passer du contenu du f° 6 ; il nous présente, même sans ce feuillet, un ensemble cohérent et satisfaisant : à la fin du f° 5, les rois mages prennent congé d'Hérode, scène qui continuait et était achevée au haut du f° 7 r° ; l'antienne *Hoc signum* en marque la fin. Elle était immédiatement suivie de la scène des offrandes qui en forme la suite naturelle. Il n'y a ici, en vérité, aucune lacune. Mais quelle est alors la raison d'être du f° 6 ? Ce feuillet contient, outre la répétition des vers 361-377 avec la rubrique et l'antienne, une courte prière de Jaspar à Dieu, suivie du texte latin *Benedictio...*, et puis surtout, au verso, une petite scène très gracieuse et vivante, d'un caractère tout à fait réaliste, qui nous fait assister à l'arrivée des rois mages auprès de Marie. Toute cette partie devait s'intercaler entre la scène chez Hérode et la scène des offrandes. Trop étendue pour pouvoir simplement être ajoutée au texte primitif, elle a été transcrite sur un feuillet particulier, comme par exemple aussi les vers II 196-201. Seulement, au lieu d'indiquer par des signes et des renvois, comme à l'endroit cité de II, la place de l'intercalation dans le texte primitif, ici l'étendue de ce passage a nécessité le remaniement du texte tout entier. On a naturellement commencé par recopier la fin de la scène chez Hérode, telle qu'elle se trouvait déjà au f° 7, puis on a ajouté les parties nouvelles jusque là où elles rejoignaient la scène des offrandes déjà transcrite [1]. Mais alors la partie déjà transcrite au haut du f° 7 r°, recopiée au f° 6, devait disparaître. On l'a effacée par quelques

1. Les additions ne remplissaient pas le feuillet. On a profité de la place vide, au recto, pour ajouter au texte ancien la prière de Jaspar et le *Benedictio*, au verso, pour élargir la scène nouvelle de l'arrivée des rois par les vers 390-400, dont les six premiers sont écrits par A, les cinq derniers en cursive, comme la Nativité II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traits de plume. Par conséquent, ce n'est pas une erreur attribuable à une inadvertance du copiste, c'est une correction voulue et faite avec préméditation, correction qui était devenue nécessaire après l'intercalation du f° 6.

Le principe ainsi acquis peut, et doit, évidemment aussi s'appliquer aux autres parties écrites par A. Les feuillets 1-3 sont donc à considérer comme substitués à un texte antérieur que nous ne possédons plus. Ils nous présentent le remaniement qu'a subi la première partie primitive du Mystère. Il y a là certainement encore, comme dans les vers 361-377 du f° 6, des passages entiers de la version première qui ont été transcrits sans altération, mais ils sont mêlés à des intercalations nouvelles, sans doute assez considérables, puisqu'elles ont nécessité un remaniement complet du texte primitif. Malheureusement, ici, il n'est pas possible, comme au f° 6, de déterminer ce qui est ancien et ce qui est nouveau.

On remarquera que, dans la partie remaniée, chaque nouvelle scène commence avec une page nouvelle [1], ce qui n'est jamais le cas dans la partie transcrite par D: le premier feuillet contient la naissance de Jésus avec l'adoration de ses parents ; le f° 2 r° l'annonciation faite aux bergers et l'adoration des anges; les f^{os} 2 v° et 3 r° la scène des bergers. Avec le f° 3 v° commence la scène des rois mages, qui au vers 179 se raccorde au texte primitif du f° 4 r°. Cette disposition du texte nous permet de comprendre les vides qui se trouvent sur certaines pages et qui sont si caractéristiques pour la partie A. Ils viennent en une certaine mesure à l'appui de notre hypothèse sur la formation du manuscrit, car ils ne seraient probablement pas là, si ce n'était que la simple copie d'un texte donné. Mais quand il s'agissait de substituer, au fur et à mesure, au texte primitif un texte remanié, modifié et élargi, qui, à certain moment, devait rejoindre le premier, le travail était différent. Le texte nouveau ne suffisait pas toujours pour remplir exactement le feuillet entier, et dans ce cas, il devait rester des places vides [2].

1. Le même principe se retrouve au f° 6, intercalé.

2. Il se pourrait aussi que le remanieur, tirant profit de l'expérience acquise, eût ménagé intentionnellement dans son travail des places vides, en vue d'additions postérieures. Cela me semble cependant moins probable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En partie, ces blancs ont, à leur tour, été remplis par des additions nouvelles. Celles-ci apportent une confirmation précieuse à notre hypothèse, car ici on voit plus nettement que jamais le remanieur à l'œuvre. La première de ces intercalations se trouve dans la scène des bergers. Cette scène était partagée en deux parties : la première allait jusqu'au vers 98 ; la fin en était indiquée par la rubrique : « Chi aorent les pastore | Et puis chantent Glorieux dieu, etc. » (f° 2 v°). Après un espace vide assez considérable commençait au bas du même feuillet la deuxième partie, introduite par la rubrique : « Quant les pastoreaz sont devant nostre damme » [1]. Elle finissait au f° 3 r°, par le chant en commun des bergers : « Entre nos pasteurs et bergier » (vv. 142-145). Entre ces deux parties est venue s'ajouter ultérieurement la scène des bergères Eylison et Mahay, qui occupe dans l'édition actuelle les vers 99-121. Les vers 99-111 sont écrits en cursive dans l'espace qui était resté libre au f° 2 v° (la main B de M. Cohen), les vers 112-121 en gothique comme A lui-même, mais en caractères plus fins, dans la partie inférieure du f° 3 r° qui était également restée en blanc (main C [2]). Cette intercalation rendait nécessaire le déplacement de la rubrique : *Chi aorent* etc. Celle-ci, en effet, a été effacée d'un trait de plume et reportée après le vers 131. L'écriture cursive nous prouve que ce changement a été opéré par le scribe des vers 99-111. Il s'agit donc de nouveau d'une correction voulue et nécessaire, non pas d'une inadvertance du copiste [3].

1. L'indication qui suit : « Le premire pastore » est ajoutée après coup de la même main qui a écrit les vers 112-121.

2. Malgré la différence d'écriture, nous n'avons pas là deux additions différentes. Les deux parties de cette scène se tiennent et ne forment qu'un ensemble. La différence de main, à mon avis, s'explique ainsi : le scribe a employé la cursive dans l'espace libre du f° 2 v°, afin de mieux profiter de la place restreinte dont il disposait là. C'est pour la même raison que l'indication des différents personnages a été mise ici à la marge. Pour le reste, au f° 3 r°, où il disposait d'une place beaucoup plus grande, il a repris l'écriture gothique dans laquelle était écrit tout le reste du Mystère.

3. Il y a quelques légères différences entre le texte primitif effacé et la nouvelle transcription : *y* pour *i* dans *Chy* et *puys* ; *adorènt* pour *aorent* ; *pasteurs* pour *pastore* ; mais surtout celle-ci que, dans le texte plus récent, *Glo-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet élargissement de la scène des bergers est inconnu à l'ancien drame liturgique. Il n'était certainement pas non plus prévu dans la forme primitive de notre Nativité I, où il a, d'ailleurs, tout à fait l'air d'un hors-d'œuvre. Il est probable que c'est seulement pendant la préparation de la représentation, sans doute au cours des répétitions, que cette scène a été conçue et ajoutée au texte primitif, et je crois qu'il n'est pas difficile de deviner la raison qui l'a amenée. On n'a pas oublié que nos pièces étaient destinées à être jouées devant une communauté de religieuses [1]. Ce fait devait assez facilement faire naître l'idée de donner à l'élément féminin un rôle un peu plus important que ce n'était la règle dans cette sorte de représentations. Or, la scène des bergers en fournissait une occasion excellente. A côté des pasteurs, pourquoi ne pas donner aussi un petit bout de rôle à des bergères qui offriraient à leur tour à l'enfant Jésus l'hommage de leur adoration ? C'est la même inspiration que celle qui a fait ajouter dans la Nativité II les vers 219-220 qui implorent l'aide de Jésus pour les pauvres sœurs de Saint-Michel ; c'est elle aussi qui, à mon avis, a fait donner dans la même Nativité, tant d'importance à la scène de la visite de sainte Anne et de ses filles à Marie où des femmes se trouvent pour longtemps tout au premier plan, et qui est en somme tout aussi inutile et superflue pour l'action que la courte scène des bergères [2].

Une autre addition se trouve au bas du f° 6 v°, dans la scène de l'arrivée des rois mages devant la Vierge Marie. Ce sont les vers 390-400 qui sont écrits dans le manuscrit après le vers

rieux dieu est suivi des mots *qui fist*, au lieu du *etc.* du texte primitif. Je ne crois pas, cependant, qu'il y ait rien à tirer de là : *adore* paraît aussi à la rubrique des vers 22, 37 et 86 (ici après *aorons* au v. 86 même) ; *pasteurs*, à côté de *pastore* qui est plus fréquent, au vers 143 et à la rubrique qui précède ce vers. Quant à l'addition *qui fist*, elle prouve simplement que le scribe connaissait en entier le texte dont on n'avait transcrit d'abord que les deux premiers mots.

1. C'était peut-être même des sœurs qui tenaient les rôles dans la représentation de ces Mystères.

2. Je suis même, personnellement, tenté d'attribuer, pour cette raison, nos Mystères à un auteur féminin. Le gracieux passage II 272-277, notamment, me semble dénoter une sensibilité toute féminine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

417, mais que des signes d'intercalation placent entre les vers 389 et 401. Pas plus que pour l'addition aux f^{os} 2 et 3, il ne saurait s'agir ici d'une omission involontaire due à la négligence du copiste, et réparée après coup. Il suffit de lire le texte pour se convaincre qu'à l'état primitif, en passant directement du vers 389 au vers 401, on avait un texte meilleur et bien plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement [1]. L'addition n'est donc pas seulement parfaitement inutile, elle gâte même plutôt la version primitive de notre drame. On a évidemment voulu profiter de l'espace libre qui était resté au bas du f° 6 v°, pour élargir la scène familière de la conversation des rois avec la mère de l'enfant. Nous retrouvons là les deux types d'écriture qu'on a déjà rencontrés dans la scène des bergères : l'écriture gothique pour les vers 390-395, tant que le scribe dispose encore d'un espace assez considérable, puis, la place suffisant à peine, l'écriture cursive pour les vers 396-400. Malgré cette différence d'écriture, notre addition forme certainement un tout dès le début et a été conçue et écrite d'un seul jet.

L'examen de la Nativité II est malheureusement loin de nous fournir des indications aussi précises. On n'y rencontre pas les corrections, surcharges et additions révélatrices, comme dans I. Seuls, les vers 196-201 ont sans doute été ajoutés après coup au texte primitif. Ils sont écrits dans le manuscrit sur un bout de feuillet (f° 10 v°), placé en regard du f° 11 r° et rattaché au texte par des signes d'intercalation. Pas plus que dans les deux cas analogues de I, il ne me semble qu'il s'agisse ici de redresser une négligence du copiste. C'est pendant la visite de sainte Anne. Celle-ci a demandé à voir l'enfant que Marie va lui montrer et que sainte Anne va adorer. Dans les vers intercalés, Marie, après la demande de sa mère, se tourne vers Joseph et le prie de lui passer l'enfant (vers 196-198). Joseph le lui remet (vv. 199-201). Le petit jeu de scène n'est pas indispensable, mais on comprend bien son origine et sa raison d'être. Répondant à sainte Anne, Marie vient de lui dire : « ...*Volen-*

1. On reconnaît aussi l'addition postérieure à la répétition erronée de la rubrique *Jaspar* que le remanieur a oublié d'effacer avant le vers 401, et surtout à la double apostrophe, *Madame* (399) et *Noble dame* (401), dans la même tirade, et à deux vers de distance, fait unique dans notre texte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tier le (sc. l'enfant) *vous mostreraie par loisier* » (vv. 194 s.). C'est pour préciser et illustrer ce mouvement que le jeu de scène entre Joseph et Marie a été ajouté. On y retrouve le caractère familier et le souci de réalisme si caractéristiques pour les additions du drame précédent, et la tendance de donner au dialogue plus de vie et de mouvement. Dans leur esprit et dans leur inspiration, ces quelques vers cadrent parfaitement avec les intercalations de la première Nativité.

Mais, pour le reste, on ne trouve dans II aucune trace de remaniement comme dans I. Peut-être la forme originale était-elle tout de suite suffisante pour pouvoir être maintenue telle quelle; peut-être aussi avons-nous cette fois-ci sous les yeux la copie d'une forme plus ancienne, copie qui n'aurait été exécutée qu'après des remaniements pareils à ceux de I. Pour ma part, j'incline plutôt vers cette deuxième hypothèse. D'une part l'absence même de toute correction dans le texte, d'autre part une erreur évidente commise par le scribe [1] nous font voir dans notre texte plutôt une copie qu'un original.

Peut-être l'écriture peut-elle aussi donner quelques indications. La pièce II est écrite dans cette même cursive qu'on a rencontrée dans les additions de I, et comme là-bas, nous voyons aussi ici que c'est surtout le souci de gagner de la place qui a déterminé le choix de l'écriture. Le texte n'est plus partout, comme dans I, écrit de manière à attribuer une ligne entière à chaque vers; le plus souvent, nous trouvons deux vers à la ligne ; certaines parties sont même écrites en lignes de prose [2]. L'écriture serrée se conçoit bien, quand il s'agit de copier un texte définitivement établi ; elle se conçoit moins, s'il s'agissait d'une première rédaction qui pourrait encore être soumise à des modifications et à des remaniements partiels. Mais ce sont là d'assez faibles indices dont il est assez difficile de faire état dans la question qui nous occupe ici.

Nous n'avons donc qu'à nous en tenir aux révélations que nous fournit la première Nativité. Celles-ci sont d'ailleurs suffisamment claires et du plus grand intérêt. Grâce à elles, nous

1. Voyez plus haut p. 83 n. 3.

2. On peut s'en rendre compte dans l'édition Cohen, où les lignes du manuscrit sont marquées par de simples traits verticaux. Il n'est pas rare de les rencontrer à l'intérieur du vers.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voyons, en effet, de nos propres yeux se constituer la forme que revêt actuellement le Mystère. On distingue nettement trois étapes dans sa formation : une forme première dont une partie est conservée aux f^os 4, 5 et 7 ; une forme remaniée, amplifiée, que nous donnent les f^os 1, 2, 3 et 6 ; enfin des additions nouvelles ajoutées après coup au texte déjà remanié et qui sont facilement reconnaissables par la place même qu'elles occupent dans le manuscrit. Littérairement, les parties primitives reproduisent à peu près la tradition du drame liturgique ; les parties ajoutées par contre paraissent être de l'invention du poète ; elles se distinguent par un caractère plus familier et plus réaliste.

Cependant, au point de vue de la langue, du style et de la versification, il y a unité complète entre ces trois couches. C'est aussi, au fond, le même esprit qui y règne, la même conception dramatique et la même inspiration littéraire et religieuse. Par conséquent, la pièce tout entière, dans ses parties primitives aussi bien que dans les parties remaniées et ajoutées, est l'œuvre d'un seul et même poète, poète qui s'inspire de quelque ancien drame liturgique plutôt latin ou allemand que français, mais qui crée là-dessus une œuvre toute personnelle et très originale. C'est le manuscrit même de l'auteur que nous avons sous les yeux avec les changements et les additions qui ont successivement été apportés au poème primitif, sans doute en cours de répétition. C'est donc une œuvre originale de la fin du XV^e siècle. Qu'on n'objecte pas le caractère archaïque de la pièce : nous avons fait voir plus haut qu'il n'y a là rien qui soit incompatible avec l'origine récente que nous croyons avoir démontrée. Mais peut-être y a-t-il une objection linguistique : cette 3^e personne du futur, *eirt*, au v. 67, qui « atteste la vétusté de certaines parties de la Nativité I » (Cohen, p. LXXI). Il est vrai que dans V 636, *iert* de Digulleville est remplacé par *sera* ; mais ce choix peut avoir été dicté par la nécessité de donner au vers les huit syllabes réglementaires, après la suppression de *dist elle*. D'autre part, dans III 1133, 2147, 2148, 2363, nous avons bien *ers*, *yers*, *yert*, à côté de *sera* (1134, etc.). Il n'y a rien d'étonnant à voir figurer cette même forme dans I. Mais il y a plus : le passage où paraît cette forme est la reproduction exacte du texte de l'Évangile,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'annonce de la naissance du Christ faite aux bergers par les anges. Ce texte n'est donc probablement pas une création de l'auteur ; il doit reposer sur une tradition déjà ancienne et vénérable à l'époque de notre poète, depuis les siècles qu'on le répétait chaque année dans les offices de Noël. Ceci en expliquerait l'archaïsme. Il n'y a donc, me semble-t-il, rien qui s'oppose à la conclusion à laquelle nous aboutissons, à savoir que le Mystère I date du temps même où il fut écrit, c'est-à-dire des dernières années du xv^e^ siècle.

La Nativité II, que nous devons attribuer au même auteur, date évidemment à peu près de la même époque, puisqu'elle forme la suite immédiate de la pièce précédente. Comme celle-ci, elle contient sans doute, à côté de parties primitives qui se rattachent par leur inspiration à l'ancien drame liturgique, des parties neuves et originales. Nous avons donc devant nous, non pas des copies ou des rajeunissements d'œuvres beaucoup plus anciennes, vieilles de plus d'un siècle, mais des productions récentes, conservées soit dans leur forme originale, comme I, ou après mise au net, comme II.

Enfin, c'est encore à la même date qu'il faut placer la transformation du poème de Guillaume de Digulleville en moralité, les parties indépendantes de cette pièce ayant le même auteur que les deux Nativités. Il ne resterait donc que III et IV comme copies de textes beaucoup plus anciens, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle.

S'il faut, par conséquent, renoncer à voir dans les deux Mystères des pièces d'une antiquité aussi vénérable, que le supposait leur éditeur, elles sont, par contre, encore plus wallonnes, que ne le pensait M. Cohen, car elles ne sont pas simplement des reproductions ou des adaptations wallonnes d'anciens originaux français, mais de véritables créations nouvelles, conçues et exécutées en Wallonnie même, et par un auteur wallon, sans doute de Liège ou des environs.

Cet auteur, on aimerait, certes, le connaître. Mais ici, nous en sommes réduits à de très vagues suppositions. Faut-il attribuer nos drames à cette sœur Catherine Bourlet dont le nom figure au bas de la première et de la dernière pièce du manuscrit ? On est tenté de le faire, d'autant plus que certains indices pourraient bien dénoter un auteur féminin. La Moralité V ne présente, sous ce rapport, aucune difficulté. Il est fort admis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sible que le copiste, en reproduisant le poème de Digulleville, ait inséré sur-le-champ dans sa copie tous les changements, peu importants, en somme, et faciles à faire, qui étaient nécessaires pour donner au texte sa forme dramatique. Mais l'état de la Nativité I doit nous rendre prudents : l'écriture nous révèle que la sœur Catherine en a certainement écrit la partie primitive, les f^os 4, 5 et 7. Mais a-t-elle aussi écrit le reste ? Cela ne me paraît pas probable. Il est vrai que la différence d'écriture, si frappante, n'est pas une raison suffisante pour nous obliger à admettre deux copistes différents. Seulement, on ne voit pas bien pourquoi elle aurait ainsi changé son écriture, surtout que celle-ci reste absolument identique et pareille dans les trois moralités. Et puis, du moment que, dans un mouvement d'orgueil naïf, sœur Catherine a tenu à nous révéler sa qualité de copiste de ces pièces, n'aurait-elle pas encore mis bien plus d'empressement à se faire connaître comme leur auteur, si elle en avait en effet eu le droit et la possibilité ? Sœur Catherine n'a donc, sans doute, pas été plus que le copiste qui a transcrit notre Mystère dans sa forme première ; mais c'est quelqu'un d'autre qui en a écrit les parties remaniées ainsi que les parties intercalées. Il est assez probable que c'était encore une sœur du couvent des Dames Blanches d'Huy, et c'est celle-ci qui pourrait bien être l'auteur anonyme de nos jeux, qui aura consigné sur l'exemplaire écrit par sœur Catherine les corrections qu'elle jugeait nécessaires et les différents changements qu'elle introduisit après coup dans sa rédaction primitive. Son œuvre, elle l'écrivit sans prétention littéraire, simplement pour le plaisir et pour l'édification de ses « tres douche suers ». Elle était peu versée dans les secrets de la versification française. Mais par contre elle était animée d'une piété sincère et touchante, et elle représente en effet admirablement « ce mélange de réalisme et de sensibilité profonde qui est si caractéristique de la Wallonnie ».

E. Hoepffner.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BOCCACE ET CHRISTINE DE PISAN

LE *DE CLARIS MULIERIBUS*

PRINCIPALE SOURCE DU

LIVRE DE LA CITÉ DES DAMES

Le *Livre de la Cité des Dames*, écrit entre décembre 1404 et avril 1405 [1], peut être considéré comme le dernier épisode de la lutte engagée par Christine de Pisan contre les détracteurs de son sexe. Bien que, à l'occasion, il lui arrive encore de croiser le fer avec son vieil adversaire Jean de Meun, elle s'attaque surtout ici à « Matheolus », dont les *Lamentations* venaient de lui tomber sous la main. Quoique ce livre ne jouisse, dit-elle, d'aucune réputation, elle n'entreprend pas moins de le réfuter. Mais cette fois elle fera moins appel à la raison, à l'équité, au témoignage d'écrivains impartiaux qu'à des arguments de fait, tirés généralement de l'histoire, ou parfois, sans qu'elle nous en avertisse, de la fable [2] ; son livre sera donc une mosaïque de dissertations et d'exemples, où ceux-ci tiendront la plus grande place. C'est en somme une anthologie des beaux traits par lesquels des femmes de toute époque et de toute condition ont manifesté leurs talents ou leurs vertus.

1. Ces deux dates ont été fixées par Mlle M. Laigle (*Le Livre des trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire*, Paris, 1912, p. 13-15), d'après les mentions de princesses ou hautes dames récemment décédées ou encore vivantes, faites aux chap. 13 du livre I et 69 du livre II. Le *Trésor de la Cité des Dames* ou *Livre des Trois Vertus*, qui complète la *Cité*, fut écrit aussitôt après, dans l'été de 1405. Cette rapidité de composition explique amplement certains défauts qui, même au travers de ma sèche analyse, pourront frapper le lecteur.

2. Christine suivant, comme Boccacce, le système evhémériste, les exemples mythologiques eux-mêmes pouvaient être considérés comme historiques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or il existait déjà un recueil de ce genre, que Christine ne pouvait guère ignorer : sans doute le *De claris Mulieribus* de Boccace n'était pas exclusivement un édifiant *Selectae*. Dans la longue liste des femmes illustres qu'il énumérait, plusieurs n'avaient point mené une vie exemplaire, on y voyait même figurer quelques *meretrices*. Il s'y trouvait néanmoins bon nombre d'exemples dont Christine pouvait faire son profit.

Elle céda donc à la tentation, fort heureuse sans doute de trouver tout fait un travail qui lui eût coûté bien des recherches ; elle se mit à piller sans scrupule le traité de Boccace, auquel elle n'emprunta, comme on va le voir, pas moins des trois quarts de ses exemples [1]. Le procédé était habituel, surtout dans les ouvrages de cette sorte, et Boccace lui-même s'était parfois abstenu de citer ses sources [2]. Si Christine renvoie à son livre, et à plusieurs reprises, elle le fait en termes vagues, et qui ne permettent pas de mesurer l'importance de ses emprunts [3].

Boccace, après avoir longtemps hésité, semble-t-il, sur le plan qu'il devait adopter [4], s'était finalement résolu à n'en suivre aucun : tout au plus peut-on reconnaître dans ce « chaos » quelques grandes divisions naturelles : il énumère d'abord, après la mère du genre humain, des déesses ou héroïnes de la fable, puis des femmes célèbres empruntées aux légendes héroïques ou à l'histoire ancienne, enfin quelques-unes, en très petit nombre, aux temps modernes. Son seul principe paraît avoir été d'exclure, ou à peu près, l'histoire sacrée [5].

1. Il existait déjà une traduction du *De claris mulieribus*, exécutée en 1401, très littérale et très imparfaite, que Christine ne paraît pas avoir connue. Sur cette traduction voy. H. Hauvette dans *Bulletin italien*, IX (1909), p. 193-6 ; sur l'exemplaire de cette traduction offert à Philippe de Bourgogne, en 1403 (B. N. fr. 12420) voy. P. Durrieu dans *Le Manuscrit*, II, p. 167.

2. Sur ces sources, voy. le livre connu de A. Hortis, *Studj sulle opere latine del Boccaccio* et les articles de Laura Torretta dans le *Giornale storico*, t. XXXIX-XL.

3. Je relèverai, dans l'analyse ci-dessous, tous les passages où Boccace est nommé.

4. Voy. H. Hauvette, *Boccace, Étude biographique et littéraire* (1914), p. 396-402.

5. Il mentionne pourtant, sous le n° 49, Athalie, et, sous les n^os^ 99-100, la papesse Jeanne et Irène de Constantinople. Enfin il paraît avoir ajouté au dernier moment cinq héroïnes modernes (n^os^ 101-5), dont la plus récente est Jeanne de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Christine, au contraire, se fit un plan, logique dans ses grandes lignes, mais qui fut loin d'être suivi dans le détail, comme le montrera la brève analyse qui suit, et dont je ne puis me dispenser, ce travail n'ayant pas encore été fait [1].

La lecture de « Matheolus » l'avait plongée dans une sombre mélancolie : la tête baissée, les yeux pleins de larmes, accoudée « sur le pommel de *sa* chaiere », elle se désolait, se désespérait presque d'appartenir à ce sexe disgracié, quand, dans un rayon de lumière qui se glissait sur son giron, elle vit apparaître trois dames « couronnees de tres souveraine reverence », dont l'une se mit, en souriant, à la réconforter, et l'exhorta à prendre la défense de son sexe et à bâtir une cité « ou toute vaillant feme puisse d'ores en avant avoir aulcun retrait et closture de deffense contre tant de divers assaillans. » (livre I, ch. 3) Nous ne tarderons pas à apprendre que ces trois dames s'appellent Raison, Droiture et Justice. Chacune d'elles jouera, dans chacun des trois livres dont se compose le traité, un rôle prépondérant, sans que l'on puisse deviner les raisons qui ont fait attribuer ce rôle à l'une plutôt qu'à l'autre.

Sur le conseil et avec l'aide de Raison, Christine se met, pour bâtir les fondements de la Cité, à fouir la terre, et à la rejeter hors « a grans hottes » : elle entend par là qu'elle doit d'abord déblayer le terrain et balayer les principales objections de ses adversaires. Tout en « fouissant » en effet, elle interroge Raison sur la prétendue infériorité des femmes, et, celle-ci ayant opiné dans le sens que l'on devine, elle lui demande « pourquoi ce est que femes ne sieent en siege de plaidoyerie » (chap. 11). « C'est grant dommage et grant tort », répond Raison ; et pour confondre ceux qui oseraient soutenir « qu'elles n'eussent sens naturel eu fait de policie et de gouvernement », elle cite un certain nombre de princesses qui, rivalisant en sagesse avec les rois les plus renommés, ont parfaitement administré leurs États, et tout d'abord, d'après Boccace (chap. 41, *de Nicaula Ethiopum regina*) « la tres noble empereris Nicole » descendante des Pharaons, « qui establi regne et policie en Ethiopie,

1. M. A. Piaget (*Martin le Franc*, p. 75) en a indiqué très sommairement le plan et cité quelques lignes empruntées aux premiers chapitres. J'analyse et je cite d'après le manuscrit B. Nat. f. fr. 607, du commencement du xv[e] siècle, qui a appartenu à Jean de Berry, dont il porte la signature.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Egypte et Arabie », et dont l'Écriture loua la grande vertu [1]. Raison cite ensuite des reines de France, Frédégonde, Blanche de Castille et quelques princesses modernes que Christine avait personnellement connues [2].

Nous devons pourtant, réplique celle-ci, concéder à nos adversaires « que femes ont le corps faible, tendre... et par nature sont couardes, et ycestes choses, par le jugement des hommes, appetissent moult le degré et autorité du sexe femenin ». N'exagérons rien, répond Raison : « Se femes n'ont mie toutes si grant force et hardiesce corporelle que ont homes comunement, ilz ne doivent mie dire ne croire que ce soit pour ce que du sexe femenin soit forclose toute force et hardiesse corporelle. » C'est ce que prouve l'exemple d'un certain nombre de femmes qui ont rivalisé dans les combats avec les guerriers les plus intrépides. Ces viragos, Raison les présente à Christine, le moment étant venu d'asseoir les fondements de la Cité, pour qu'elle en fasse les pierres angulaires de l'édifice (ch. 15-26). Elles sont toutes, à deux exceptions près, empruntées à Boccace, à savoir Sémiramis (Boccace, ch. 2) [3], Thamaris, reine des Amazones (B. 47), Panthassilee, autre amazone, qui vint spontanément porter secours aux Troyens (B. 30), Cenobie, reine des Palmurènes (B. 98), Artemise (B. 55), la vierge Camille, l'héroïne de Virgile (B. 37), Veronice de Cappadoce, fille de Mithridate, qui tua son beau-frère pour venger la mort de ses fils (B. 70, *Beronice*), et Cleolis, c'est-à-dire Clélie (B. 50).

Les deux héroïnes ajoutées par Christine sont (ch. 22) Lillie, mère du vaillant chevalier Thierry qui, d'un geste énergique, qu'une sévère pudeur eût réprouvé, arrêta son fils fuyant devant Odoacre [4], et (ch. 23) la reine Frédégonde (déjà citée

1. Elle n'est autre en effet que la reine de Saba.

2. La plus récente est Marie, fille de Charles de Blois, épouse de Louis I d'Anjou, morte le 12 novembre 1404.

3. Je transcris littéralement les noms propres ; quand ils présentent une divergence notable avec le texte de Boccace, j'indique la forme donnée par celui-ci (d'après l'éd. de Berne, 1539, in-4° ; B. N. Rés. A, 651).

4. « Adonc la dame, surprise de grant courroux, leva sa robe par devant et lui dist : « Vrayment, biaux filz, tu n'as ou fouyr se tu ne retournes de rechief ou ventre dont tu yssis. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au chap, 13 comme habile politique), qui suggéra à ses barons un stratagème par lequel ils vainquirent leurs ennemis.

Passant sans transition à un autre sujet, Christine demande à Raison « se Dieu voult oncques anoblir aucun entendement de femme de la haultesse des sciences » (ch. 27). Pour soutenir l'affirmative, c'est uniquement dans Boccace que Raison se documente : elle cite successivement Cornifie, qui « passa en toute excellence de clergie » son frère « le très grand pouette Cornifficien » (B. 84, *Cornifficia*), Probe la Romaine, qui, en ajustant adroitement des fragments de Virgile, composa un poème renfermant toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et à propos de laquelle Boccace est nommé [1] (B. 95), Sapho « la tres soultille pouette et philosophe » (B. 45), Manthoa, fille de Thiresie, « qui estoit le très grant prestre de la cité de Thèbes, ci que nous dirions evesque » (B. 28), enfin Médée (B. 16) et une autre « reyne » nommée Circes (B. 36).

Mais les femmes n'auraient-elles pas parfois devancé les hommes dans la voie de la science ? N'en saurait-on nommer quelqu'une « qui de soy trouvast aucune science non paravant sceüe » ? Telle est la nouvelle question que Christine s'enhardit à poser à Raison. Cette fois encore c'est à Boccace, et à Boccace uniquement, que celle-ci emprunte ses exemples, à savoir : Minerve (ch. 34), « qui trouva la maniere de faire armeüres de fer et d'acier » (B. 6), Cérès (ch. 35), « qui trouva l'art de labourer les terres et maintes autres arts » (B. 8), Ysis (ch. 36), qui « trouva l'art de faire les courtillages et de planter plantes » (B. 8). Après une longue parenthèse (ch. 37-8), où les deux interlocutrices s'étendent sur « le grand bien qui est venu au siècle par ycelles dames », Raison reprend le fil de son discours et célèbre la pucelle Areine (ch. 39, *Arachne*), qui « trouva l'art de teindre les leines et faire les draps ouvrez que l'on dit de haulte lice » (B. 17), Pamphile (ch. 40) « qui trouva l'art de traire la soie des vers » (B. 42), Thamar (ch. 41), « souveraine maistresse en l'art de peintrerie » (B. 54, *Thamyris*), la grecque Yrane (ch. 41) qui excella dans le

1. « Laquelle chose pour certain, a dit l'auteur Bocace, n'est pas sans admiration que si haulte consideracion peust entrer en cervel de femme. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même art (B. 57, *Hirena*), Marcia la Romaine, autre « peintresse » non moins célèbre (B. 64) [1], Xampronie de Rome (ch. 42), remarquable par toutes sortes de talents, dont la réunion, fort dangereuse pour l'honneur féminin, inspire à Boccace (77) des réflexions pessimistes et assez confuses, dont Christine n'a rien traduit.

Après ces éclatantes preuves du génie inventif des femmes, il semble bien superflu de se demander si « en naturel sens de femme a prudence ». C'est pourtant la question que Christine entreprend de discuter avec Raison, qui, après avoir traduit (ch. 44) le chapitre du Livre des Proverbes sur la femme forte, allègue, d'après Boccace, les exemples de sagesse fournis par Gaie Cirile, femme de Tarquin (ch. 45), qui, en dépit de son rang, passait son temps à filer la laine (B. 44, *Gaia Cyrilla*), « la royne Didon » (ch. 46), considérée ici uniquement comme fondatrice de Carthage (B. 40), Oppis, reine de Crète (ch. 47), déifiée sous le nom de Cybèle, qui « par sa saige cautele respita ses trois fils de mort » (B. 3) et Lavinie, femme d'Eneas (ch. 48), qui gouverna sagement la cité d'Albe « jusqu'a ce que son fils Silvius fust parcreu » (B. 39).

Dans le livre II, où Christine a pour interlocutrice, non plus Raison, mais Droiture, il semble qu'elle ait eu d'abord l'intention de réunir les femmes célèbres non par leurs talents, mais par leurs vertus. Il faut donc reconnaître que le groupe des prophétesses, qui ouvre la marche, eût été mieux placé dans le livre précédent.

Ce sont (ch. 2 et 3) les « sebilles » Errithee et Almethea (B. 19, *Erythrea*, et 24 *Amalthea*), auxquelles Christine ajoute, de son chef, un certain nombre d'autres prophétesses [2], puis

1. Christine mentionne ici une femme, nommée Anastaise, si habile dans l'art de l'enluminure « qu'il n'est mencion d'ouvrier en la ville de Paris, ou sont les souverains du monde, qui point l'en passe », et qui avait travaillé pour elle. Je citerais *in extenso* ce curieux passage s'il ne l'avait déjà été, comme me l'apprend mon ami A. Thomas, par M. H. Martin, *Les Miniaturistes français*, Paris, 1906, p. 164.

2. De la Bible proviennent Debora et Elisabeth (chap. 4), de sources profanes (à retrouver) Basme (corr. *Basine*) de Thuringe, femme de Childéric (chap 6) et Anthoine, d'abord maîtresse, puis femme de Justinien (ch. 7).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(ch. 5-6) Nicostrate, mère d'Evandre, qui prédit la fondation de Rome (B. 25) et Cassandra, « fille de Priant » (B. 33).

Christine exprime alors (ch. 8) l'opinion, qu'elle eût pu tout aussi bien manifester plus haut, ou plus bas, que les hommes ont bien tort de s'irriter contre leurs femmes quand elles enfantent des filles. Raison abonde dans ce sens, et cite alors des femmes qui donnèrent de leur amour filial des preuves éclatantes, à savoir Dripetrue, fille de Mithridate, qu'une double rangée de dents défigurait quelque peu, mais qui fut le modèle des filles dévouées (B. 73, *Tripetrua*), Ysiphile, « fille du roi Thouant de Lemnos », qui sauva la vie de son père menacée par des séditieux (B. 15), Claudine, vestale, qui elle aussi protégea son père contre les fureurs de la foule (B. 60), une Romaine anonyme (ch. 12), qui nourrit de son lait sa mère, menacée de mourir de faim dans sa prison (B. 63, *de romana juvencula*), enfin la « tres bonne et saige Gliselidis » [1], dont Droiture annonce qu'elle reparlera amplement plus bas.

Toutes les femmes nommées jusqu'à présent sont sans doute entrées comme pierres de taille dans les fondations ou la maçonnerie, car Droiture s'aperçoit en cet instant (ch. 13) qu'elle a « achevé le maisonnaige de la cité, et qu'il est temps que peuplee soit ». Elle le sera d'abord par les femmes qui ont porté grand amour à leurs maris et fournissent ainsi des arguments à ceux qui pensent, comme Christine, « que la vie de mariage n'est point si dure à porter ». C'est encore de Boccace que vient la longue théorie des femmes que l'amour conjugal a poussées à sacrifier ou du moins à risquer leur vie. Ce sont (ch. 15-28) « la royne Hypsistrate » femme de Mithridate (B. 77, *Hypsiscrathea*), « l'empereris Triare », femme de l'empereur Lucien Utisien (B. 94, *Triaria* femme de Vitellius), à

1. Cette forme du nom de l'héroïne est quelque peu surprenante. Celle-ci s'appelle, dans Boccace, *Griselda*, dans la traduction de Pétrarque *Griselidis*, dans la version française de Pétrarque (antérieure à 1395), *Griseldis*, *Grisilidis*, dans le « Jeu » de 1393, *Griseldis*, *Griselidis*. Il y aurait lieu de rechercher si Christine, en dehors de Boccace, n'a pas utilisé l'une de ces versions. (Sur la version en prose, voy. H. Hauvette dans *Bulletin italien*, IX, p. 1-5 ; sur le « Jeu », Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 342.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propos de laquelle Boccace est mentionné [1], la reine Arthemise, déjà nommée (B. 55), Argine, femme de Polynice (B. 27, *Argia*), Agrippine, femme de Germanicus (B. 88), Julie, femme de Pompée (B. 79), Tierce Emilienne, « femme de Scipion, le premier Affriquain » (B. 72, *Tertia Æmilia*). Droiture intercale ici l'histoire de Xanthippe, femme du philosophe Socratès, qui renversa la coupe de poison préparée pour son mari ; puis elle cite, d'après Boccace, Pauline Pompeye, femme de Sénèque (B. 92) et la noble Sulpice, femme de Lenculius Crusolien (*Lentulus Truscelio* dans Boccace, 83) qui suivit volontairement son mari en exil [2].

Contre ceux qui, suivant en cela l'opinion de Jean de Meun, pensent « que femmes ne scevent rien celler », Droiture allègue assez mal à propos l'exemple de Porcie, femme de Brutus, qui se blessa d'un rasoir pour démontrer à son mari que le suicide ne l'effraierait pas (B. 80), et celui, plus approprié, de Curia, dont le mari Lucrecius put rester caché dans sa maison durant de longues semaines sans que personne en sût rien (B. 81).

Droiture et Christine, de concert, vitupèrent alors ceux « qui dient que homme est vil qui croit en conseil de sa femme » (ch. 30), énumèrent les hommes « à qui bien est ensuivi de croire leurs femmes », enfin, élargissant la question, rappellent « le grant bien qui est venu au monde et vient tous les jours par cause de femme ». Sur ce chapitre Boccace était assez mal pourvu, et Christine n'a trouvé à lui emprunter (ch. 35) qu'un exemple, celui de la mère de Coriolan (B. 53) [3].

Changeant brusquement de sujet, les deux avocates du sexe faible s'élèvent (ch. 37) contre ceux « qui dient qu'il n'est pas bon que femme apprenne lettres », et Droiture cite, d'après

1. Droiture note que Boccace approuve « le lien de mariage, que autres veulent tant reproucher ».

2. Ici se place, brièvement contée d'après des sources antiques (ch. 25), l'histoire de femmes « qui respiterent leurs maris de mort », notamment des Lacédémoniennes épousées par les compagnons de Jason et qui les délivrèrent de prison en prenant leur place.

3. Les autres sont ceux de Judith, d'Esther, des « dames de Sabine », et de la « royne Crotilde ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Boccace, qu'elle nomme [1], l'exemple d'Hortensia, fille du grand orateur, qui profita des leçons de son père au point de le surpasser (B. 82).

Dans les chapitres suivants, dirigés contre ceux qui pensent qu'il est peu de femmes chastes, Christine (ch. 42) n'emprunte à Boccace (38) qu'un seul exemple, celui de Pénélope, auquel elle ajoute (ch. 38-41) ceux de Suzanne, Sara, Rébecca et Ruth. C'est, en revanche, de Boccace que viennent les personnages cités dans le passage suivant, dirigé contre ceux qui prétendent que « femme veut être efforciee » ; à ces cyniques Christine oppose, par la bouche de Droiture, Mariamire, dont elle fait la femme d'Antipater, roi des Juifs, et dont elle altère fort l'histoire peu édifiante (B. 85, *Marianna*, femme d'Hérode), Anthonia, femme de Druse Tibère (B. 87), à propos de laquelle est invoqué le témoignage de Boccace, Lucrèce (B. 46), la reine des Gaulgres, femme de Orgiagontès (B. 71), qui vengea son honneur en tuant le « connestable » romain (un centurion dans Boccace) qui lui avait fait violence [2]. Enfin les « vierges sicambres » qui se tuèrent pour échapper à la lubricité des soldats romains (B. 78) [3].

L'entretien étant ensuite tombé sur l'inconstance des femmes (ch. 48-62), Droiture, prenant l'offensive, s'étend, d'après des sources étrangères à Boccace, sur « l'inconstance et fragillité d'aulcuns empereurs », Claudien, Noiron, Galba, et d'autres personnages moins illustres. A ces insignes débauchés, que de femmes fidèles et « loyales en la vie amoureuse », ne pourrait-on opposer ! Et Droiture cite, d'après Boccace, Didon, qui lui paraît un « notable exemple d'amour ferme en femme » (B. 40), Médée (B. 16), Tisbé (B. 12) et Junon (B. 4).

Parmi ces histoires mythologiques, quelques autres viennent s'intercaler, qui ont pour nous un plus vif intérêt. Les unes proviennent de sources françaises, comme celle de Fleurance de Rome (ch. 52), racontée d'après le recueil des « Miracles de Nostre Dame ». A quelques autres il n'est fait, sans doute à

1. Voy. à l'Appendice, le second extrait.

2. Dans Boccace, ce roi des « Gallogrecs » s'appelle Drigiagontes.

3. Boccace, dont le récit est sensiblement différent, parle des *Cimbrorum conjuges*. Christine a voulu rattacher son anecdote à l'histoire nationale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cause de leur notoriété, que de rapides allusions [1]. D'autres enfin, qu'il vaudrait la peine d'examiner de près, sont narrées tout au long d'après le livre des « Cent Nouvelles », qui est cité deux fois : ce sont (ch. 51, 53, 60 et 61) celles de Glise-lidis, « forte feme en verai » (*Décam.*, X, 10), de la femme de Barnabò le Genevois (*Décam.*, II, 9), de Scismonde, fille du prince de Salerne (*Décam.*, IV, 1) et de Lisabeth (*Décam.*, IV, 5).

A propos des femmes qui attirent les hommes par leurs « jolivetés » (ch. 63), Christine ne trouve à citer, d'après Boccace, que « Claudine la romaine », que son amour de la parure avait fait mal juger, et qui fut justifiée par le miracle que Cybèle accomplit en sa faveur (B. 75, *Claudia Quinta*).

Droiture, complétant la pensée de Christine, s'ingénie à prouver (ch. 65) que certaines dames furent « ornees par leurs vertus plus que autres pour leurs jolivetés », et elle cite, d'après Boccace (67) et « Valere », une « riche dame libérale » nommée Buse ou Pauline, qui, au temps où « Hanibal grevoit tant les Romains par feu et par fer », recueillit les fuyards et soigna les blessés « jusques au nombre de dis mille » [2]. Après avoir rappelé un notable exemple de libéralité donné de son temps par la dame de la Rivière [3], Christine énumère les dames

1. « Que t'en diroye ? Tousjours te pourroye racompter de histoires de femmes en telle folle amour surprises qui trop ont amé de grant amour sans varier. D'une autre racompte Bocace a qui son mary fist mengier le cuer de son amy, qui oncques puis ne mengia. Autresi fist la dame de Fayel qui ama le Chastellain de Coussy. La Chastellaine du Vergy mourut par trop amer. Sy fist Yseult qui trop ama Tristan. Dyanire, qui Hercules amoit, se occist quant il fut mort » (ch. 61).

2. Boccace place le fait après la bataille de Cannes et la localise à Camusium ; Christine ne précise ni le temps ni le lieu.

3. Au cours d'une fête donnée à Paris par le duc d'Anjou (Louis Ier), « que puis fu roy de Cicille » (donc avant 1382), « la dame de la Riviere, nommee Marguerite, qui encore est en vie et femme fu jadiz de messire Burel de la Rivière, premier chambellan du saige roy Charles », ayant remarqué l'absence d'un chevalier accompli, nommé Ememon (plus bas, Emomon) de Pommiers, apprit qu'il était retenu en prison pour une dette de cinq cents francs. « Adonc celle prist le chappel d'or que elle avoit sur son chief... et sur ses blons cheveulx mist en lieu ung chappel de parvanche, sy le bailla a certains messages et dist : « Alez et baillez ce chappel en gaige de ce que il doit, et que tantost soit delivre et viengne cy. » Laquelle chose fu faitte, dont elle fu grandement louee » (ch. 68).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore vivantes qui lui paraissent dignes d'être accueillies dans la Cité [1].

Cette cité ainsi bâtie et peuplée, il restait encore, paraît-il, à en orner « les haults combles » de figures propres à inspirer aux assaillants éventuels la crainte ou le respect. Ces places éminentes sont réservées à la Vierge et aux Saintes ; c'est Justice qui se charge de les leur assigner et c'est là l'objet du troisième livre. Il va de soi que, étant donné ce sujet, Christine n'avait ici aucune occasion de citer Boccace.

Sur la façon dont elle a traité son modèle, je me contenterai de très brèves remarques, laissant au futur éditeur de l'ouvrage le soin d'y regarder de plus près.

Elle ne se pique point de fidélité absolue, et, d'une façon générale, abrège et simplifie ; elle supprime purement et simplement les discussions chronologiques et généalogiques où se complaît le consciencieux Boccace, ainsi que les passages où il cite ses sources, les discute, et expose les raisons de son choix. Quand une histoire lui paraît trop compliquée, elle la réduit, au risque de la dénaturer, à ses traits essentiels : c'est ce que l'on peut constater par exemple dans les épisodes de Mariamire (I, 43), de Veronice de Cappadoce (I, 25) et d'Ysiphile (II, 10). Elle n'hésite pas surtout à supprimer les passages qui pourraient scandaliser ses lecteurs : elle ne mentionne pas, par exemple, cette opinion, rapportée par Boccace, que Panthasilée aurait été attirée à Troie par le désir d'avoir un fils du preux Hector (I, 19). N'osant passer sous silence l'inceste imputé à Sémiramis (I, 15), elle déploie pour l'excuser toutes les ressources d'une subtile dialectique. Elle n'oublie jamais en somme que c'est un traité de morale et non d'histoire qu'elle écrit.

Elle ne respecte pas davantage la forme : elle tranche sans scrupule dans les larges périodes cicénoniennes, où elle paraît quelquefois s'être embrouillée ; néanmoins ses récits ne sont

1. En tête figure « la noble royne de France Ysabel de Bavière... en laquelle n'a rain de cruauté, extorsion ne quelconque mal vice, mais toute bonne amour et benignité vers ses subgez ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas sensiblement plus courts que ceux de Boccace, car son style abonde en épithètes oiseuses et en phrases de remplissage. Pour que le lecteur puisse se faire une idée personnelle, je mettrai sous ses yeux un épisode traduit librement, comme d'habitude, et un passage où la traduction vise manifestement à être littérale :

Dripetruam Laodiceæ fuisse reginam et magni Mithridatis filiam legimus, quam, etsi commendabilem fecerit ea fides, quâ parentibus sumus obnoxii, plus satis, me judice, illam inaudito quodam opere memorabilem fecit natura parens. Nam (si codicibus veterum adhibenda fides est) haec cum gemino dentium ordine nata monstruosum de se spectaculum Asiaticis omnibus tribuit aevo suo, etsi nullum in mandendo a tam inusitata dentium quantitate susciperet impedimentum, insigni tamen deformitate non caruit, quam, ut jam pertractum est, laudabili fide compescuit. Nam superatum a Pompeio Magno Mithridatem, genitorem suum, nullis periculis aut laboribus indulgendo semper secuta est, et obsequio tam fidelis testata naturae crimina imputari parentibus non deberi. (ch. 73)

De grant amour a son pere fut Dripetrua, roïne Leodocie. Celle fut fille du grant roy Mithridates et tant l'ama qu'en toutes ses batailles le suivoit ; elle estoit moult laide, car elle avoit double renc de dens, qui estoit chose moult diffourme, mais de tant grant amour estoit a son pere que oncques ne le laissa en prospérité ne en malle fortune et, tout fust elle royne et dame de grant royaume, par quoy bien peüst estre aise et a repos en son pays, elle fu partout participans de paines et travaulx que son pere ot eü en mainte armee ou il fu, et quant il ot esté vaincu du grant Pompee, oncques ne le laissa, ains le servoit par grant cure et diligence. (II, 9)

O femineum decus, neglexisse muliebria et studiis maximorum vatum applicuisse ingenium. Verecundentur segnes et de seipsis misere diffidentes, quae, quasi in otium et thalamis natae sint, sibipsis suadent se nisi ad amplexus hominum et filios excipiendos alendosque utiles esse, cum omnia, quae gloriosos homines faciunt, si studiis insudare velint, habeant cum eis communia. Potuit haec [Cornificia], naturae non abjectis

De la quel chose Bocace l'italien, qui fut grant pouette, en louant ceste femme, dist en son livre : « O tres grant honneur a femme qui a laissié toute œuvre femenine et a applicquié et donné son engin aux estudes des tres haulx clers. » Dist oultre celuy Bocace, certiffiant le propos que je te disoye de l'engin des femmes qui se deffient d'elles-meismes et de leur entendement, lesquelles, ainsi que se elles fussent nees es montagnes sans

viribus, ingenio et vigiliis fœmineum superasse sexum et sibi honesto labore perpetuum quæsisse nomen, nec quippe gregarium, sed quod exstat paucis etiam viris rarissimum et excellens. (ch. 84)

savoir que est bien et que est honneur, se descouraigent et dient que ne sont a autre chose bonnes ne proufitables fors pour acoler les hommes et porter et nourrir les enffans ; et Dieu leur a donné le bel entendement pour elles apliquer, se elles veullent, en toutes les choses que les glorieux et excellens hommes font ; se elles veullent estudier, les choses ne plus ne moins leur sont communes comme aux hommes, et pueent par labour honneste acquerir non perpetuel, lequel est agreable a avoir aux tres excellens hommes. Fille chiere, si puez veoir comment celluy aucteur Bocace tesmoigne ce que je t'ay dit et comment il loe et appreuve science en femme.

(I, 28)

A. Jeanroy

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

REMARQUES SUR UN RECUEIL DE POÉSIES

DU MILIEU DU XV^e SIÈCLE

(B.N. FR. 9223)

En examinant certains recueils collectifs contenant entre autres des poésies de Charles d'Orléans, j'ai été amené à étudier le ms. de la Bibl. Nat., fr. 9223 qui a fait l'objet de la si utile publication de Gaston Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XV^e siècle*, Paris, 1889 [Soc. des anciens Textes]. Comme mes conclusions sur l'âge de ces poèmes et sur leurs auteurs diffèrent des observations présentées par le savant éditeur, j'ai cru devoir les résumer ici.

Pour G. Raynaud, le ms. fr. 9223 a été écrit après 1453, cinq pièces contenues dans ce recueil ayant été attribuées à Jean de Lorraine, fils du roi René, qui porta avant cette date le titre de duc de Calabre (p. IV). C'est là une juste remarque que confirme exactement l'examen de ce manuscrit, un petit volume de 109 ff. de vélin, soigneusement orné et écrit d'une main uniforme, dans la seconde moitié du XV^e siècle. Mais je ne suis pas d'accord avec G. Raynaud, quand il annonce que « le recueil contient cependant des pièces dont la composition remonte plus haut ». Il cite par exemple le rondeau de Blosseville (p. 67) « qui fait mention de Valentine de Milan, et a dû par suite être écrit avant 1408 » (p. IX) :

> Grant heur m'ont au jour d'hui donné
> Amour de m'avoir ordonné
> A Valentine si grant dame...

On s'étonne que G. R., ait oublié qu'une « Valentine », c'est la dame de ses pensées que l'on choisit le jour de la Saint-Valentin, 14 février ; Blosseville ne fait nullement allusion à Valentine, fille de Galéas Visconti, mais à la noble inconnue qu'il prit ce jour-là pour dame.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A ce jour de Saint Valentin
Que chascun doit choisir son per,
Amour, demourray je non per,

s'était demandé Charles d'Orléans le 14 février 1444 ; et le roi René le proclamait :

Apres une seule exceptée
Je vous servirai ceste année,
Ma doulce Valentine gente...

Je ne suis pas d'accord non plus avec G. R., sur l'identification d'un certain nombre d'auteurs des poésies du ms. fr. 9223.

Prenons la première, ANTOINE (p. VI-VII) « qu'il faut peut-être identifier avec Antoine de Lussay, cité dans Charles d'Orléans ». G. R. lui restitue 15 rondeaux et bergerettes inédites où il a parfaitement raison de reconnaître « un des poètes les plus complets du xv^e siècle » (p. VII). Mais pourquoi penser à Antoine de Lussay dont nous ne connaissons qu'un rondeau, fort banal, dans lequel il implorait un secours de Ch. d'Orléans,

Aucun plaisir qui vauldra rente

sur un thème développé à Blois vers 1455 (?) (éd. d'Héricault, t. II, p. 167).

Or je remarque que dans le ms. fr. 9223, treize pièces sont attribuées à un certain ANTHOINE DE GUISE. Elles se trouvent comprises dans les 64 premiers folios du manuscrit, les pièces données à ANTOINE se rencontrant à la fin. N'est-il pas rationnel de penser que le scribe du ms. fr. 9223, qui a commencé par transcrire tout au long le nom d'ANTHOINE DE GUISE, fol. 8 v°, 13, 24, 34 v°, 40 v°, commence à se lasser; il abrège A. DE GUISE, fol. 48 v°, 49, 52, 64 (exception faite au fol. 63 où il récrit le nom en entier); il finit par la suite par écrire ANTHOINE tout court, fol. 73 v°, 74, 74 v°, 77, 79 v°, 85, 87 v°, 89, 90, 91 v°, 93 v°, 94, 95 v°, 96, 152.

Et si nous examinons la forme et le fond de ces compositions, il est impossible de distinguer ANTOINE DE GUISE, d'ANTOINE tout court. On y retrouve la même facilité, les mêmes sentiments affectés, le même tour précieux et mélancolique, les mêmes imitations de Charles d'Orléans, et peut-être de Mes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chinot. Il s'agit d'un jeune homme, amoureux ou feignant de l'être, désespéré comme il convient jusqu'à en mourir, accusant la Fortune, au surplus léger d'argent. Il adressait des vers à Blosseville pour lui demander de leur donner le tour du métier. Et Blosseville de lui répondre, justement, que ce n'était guère la peine. Il voyageait ; il a nommé Saint-Pol, Paris dont les jolies femmes lui parurent plus dangereuses que les Normandes ; il se peint cheminant de Parthenay à Château-Renaud ; il parle d'aller attendre sa dame à Tours. Traits qui conviennent tout à fait à un jeune écuyer, chargé de chevauchées et de missions, dans le milieu du XV^e^ siècle. Je tiens donc Antoine de Guise et Antoine pour un seul personnage et je propose d'augmenter son bagage littéraire, fort agréable.

L'identification d'Antoine de Guise avec Antoine de Lorraine, comte de Guise et de Vaudémont, seigneur de Joinville, donnée par G. Raynaud, est absolument inadmissible (p. XVIII-XIX). Ce personnage porta seulement le titre de comte de Guise avant 1415. Or les trois rondeaux qui figurent dans les œuvres de Charles d'Orléans sous ce nom, et dont l'un se retrouve à la p. 81 de la publication de G. R., se lisent pp. 518, 519, 520 du ms. 25458 (ms. en partie autographe des poésies de Charles d'Orléans), dans les derniers feuillets de ce précieux recueil, parmi des pièces ajoutées qui n'ont jamais été rubriquées. Ils se rapportent aux thèmes de la Fortune, de la Mort, de la Vieillesse, qui ont fait l'objet des dernières méditations poétiques de Charles d'Orléans (1457-1461 ?) Impossible donc d'identifier cet *Anthoine de Cuise* (ainsi le nomme le ms. fr. 25458) avec Antoine de Lorraine. D'ailleurs ce n'est pas ANTHOINE DE GUISE que nous aurions trouvé dans ce cas sur les mss. mais bien : *Cuise*, *Mgr de Cuise*, *Anthoine Mgr de Cuise*.

BLOSSEVILLE (p. VIII-X).

L'allusion à la mort de Marguerite d'Écosse (1444), heureusement signalée par M. G. R., place notre poète dans le milieu du XV^e^ siècle.

Par contre G. R., identifie ce personnage avec Hugues de Saint-Mard, vicomte de Blosseville, écuyer, appartenant à une famille de Normandie. « Il fut un des plus fidèles serviteurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Charles d'Orléans dont il partagea la captivité en Angleterre. » Et G. R. allègue ici l'autorité de l'abbé de La Rue, auteur d'un ouvrage célèbre sur les anciens poètes français [1]. Mais il faut toujours contrôler une affirmation de l'abbé de La Rue dont l'ouvrage est mêlé d'autant d'erreurs que de vérités, et dont la plus innocente des manies est de rattacher à sa chère Normandie tous nos anciens auteurs. L'abbé s'exprime ainsi : « Hugues de Saint-Mars, vicomte de Blosseville, un des officiers de la maison du prince, le suivit en Angleterre et lui fut très utile tant dans ses affaires que pour lui faire obtenir la liberté » ; plus loin il parle d'un « Henry de Blosseville » : « le poète appartenait à la famille de Saint-Mard, vicomte de Blosseville. Nous avons de lui le débat du Jeune et du Vieil, qu'il remet en jugement à deux preux chevaliers : l'un est le bon comte de Maulevrier de Brézé, sénéchal de Normandie, l'autre le sire de Torcy ».

G. R., suivant les informations de l'abbé de La Rue, a fait un monstre en accouplant deux personnages qui n'ont rien à voir ensemble.

Le premier est un personnage fort connu « noble homme HUE (et mieux HUET) DE SAINT-MARS [2] », écuyer, qui fit de nombreux voyages en Angleterre vers le duc d'Orléans, à partir de 1428, vit le roi Charles de sa part, s'occupa du payement de la dot de la « très chere et très amée compaigne » du duc prisonnier, M^me Bonne d'Armagnac [3], parla au prévôt de Paris pour la délivrance de Jean d'Angoulême [4]. Il fut comblé de faveurs, fut fait conseiller et chambellan du duc d'Orléans, gouverneur et bailli de Blois [5]. Au retour de Charles d'Orléans en France, il devint son maître d'hôtel et reçut, en 1444, « en reconnaissance de louables, grans et bons services » rendus dès son jeune âge, le don de la seigneurie de Livry près Épernay [6].

1. *Essais historiques sur les Bardes*, t. III, p. 326, 328.
2. Il signe toujours ainsi. Voir British Museum, add. chart. 4413, 4379 3739.
3. Arch. Nat., K. 534.
4. Bibl. Nat., P. orig. 2762, n^os 6, 7.
5. Ibid., n° 9.
6. En 1438, il est dit capitaine d'Epernay (Arch. Nat., K. 535, n° 27).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il mourut avant 1447, date à laquelle Jean de Saveuses était gouverneur et bailli de Blois[1].

Ce vieil homme n'a rien à voir avec l'auteur des rondeaux et jamais il ne porta le titre de *Blosseville*.

Cette seigneurie normande était au XV^e siècle entre les mains d'une autre famille, celle de SAINT-MAARD. Un Pierre de Saint-Maard, chevalier, baron de Blosseville confesse en 1438 avoir reçu de Pierre Baille, receveur général de Normande, 80 l. t. pour servir le roi avec deux archers dans l'ost commandé par Talbot pour le recouvrement de plusieurs places du pays de Caux ; un Jean de Saint-Maard, vicomte de Blosseville, était en 1470 un des capitaines des nobles de l'arrière-ban de Normandie, à 200 l. de pension. Cette année-là, on le voit qualifié d'écuyer, seigneur et vicomte de Blosseville, capitaine de Caudebec. En 1471, il est fait maître des eaux et forêts de Picardie et de Normandie, par résignation de Louis de Laval, seigneur de Châtillon ; en 1473 il est qualifié de conseiller et maître d'hôtel du roi, et il vivait encore en 1483[2]. Je pense que ce Blosseville, nommé ainsi noblement, peut être l'auteur des poésies contenues dans le ms. fr. 9223.

C'est vers 1458 que Blosseville composa un rondeau sur le thème de la confession, sujet traité par le sénéchal, c'est-à-dire par Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, à qui le duc d'Orléans avait répondu. Il est très intéressant de voir que dans le ms. fr. 25458 le rondeau de Blosseville suit la réponse du duc d'Orléans au sénéchal. Ils sont venus à Blois ensemble où le duc d'Orléans les aura rencontrés. « Noble écuyer », ainsi le salue, en ce temps-là, Antoine de Guise qui reconnaissait en lui un maître. Ce qui est juste, car son talent est véritable et ses imitations de Charles d'Orléans sont libres et heureuses. Il appartenait certainement au cercle de Pierre de Brézé, un autre poète amateur, grand amoureux et bibliophile, le prémier patron de Chastellain et l'un des protecteurs de François Villon. Le grand sénéchal est en effet l'un des juges de son *débat du vieil et du jeune*[3] avec Torcy, c'est-à-dire Jean d'Estouteville,

1. *Cartulaire de Blois*, p. p. J. de Croy p. 360.
2. Bibl. Nat., Pièces orig., et quittances et pièces diverses.
3. Montaiglon, *Anciennes poésies françaises*, IX, p. 216-237.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un autre correspondant poétique de Charles d'Orléans, le mondain parfait, Torcy qui avait compromis la pauvre Marguerite d'Écosse.

JAQUES (Monseigneur) (p. XIX-XXI).

G. R. hésite entre deux noms, celui de Jacques de Brézé et celui du bâtard de la Trémoille, tous deux connus comme poètes, et, finalement, propose d'identifier Mgr Jacques avec ce dernier. Ces deux identifications sont inadmissibles et G. R. aurait dû s'en tenir à l'objection qu'il se présentait à lui-même : « nous ne trouvons jamais ce personnage traité de Monseigneur ; il est seulement dénommé « Jaques » ou « bastart de la Trémoille ». Et j'observe que sur l'exemplaire d'Alain Chartier, qui a servi de *liber amicorum* aux gens de la maison et aux amis de Marie de Clèves, il a signé simplement : DE LA TREMOILLE [1].

Ce monseigneur « Jacques », je propose de l'identifier avec Jacques de Savoie, comte de Romont, né entre 1435 et 1438. Nous savons qu'il séjourna à Blois, qu'il s'intéressait à la poésie et qu'il mit sa signature sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves : *c'est a jaimes*. Il était au mieux avec la femme du duc d'Orléans, à laquelle il donnait des oiseaux qu'elle aimait [2]. Je lis à la date du 9 février 1457 dans un compte mensuel de Charles d'Orléans : « A Perrinet du Pin, escuier de James, Monseigneur de Savoie, le IX^e jour dudit mois, la somme de VIII l. t. pour recompensation d'un livre de ballades qu'il a donné à mon dit seigneur » (Bibl. Nat., P. orig. 2159, Orléans, n° 660) [3]. Ce Perrinet du Pin (soit dit en passant l'auteur de la belle chronique) ne faisait que précéder son maître à Blois. On l'y trouve au mois de mai 1457, en compagnie du duc et de la duchesse d'Orléans ; le 30, il faisait une partie de *glic* en chaland, sur la Loire [4]. Voilà le « Jacques monseigneur », si au courant des matières poétiques de la petite cour de Blois ; et je

1. P. Champion, *Notice d'un manuscrit d'Alain Chartier ayant appartenu à Marie de Clèves* dans la *Revue des Bibliothèques*, 1910, p. 328.

2. Bibl. Nat., P. orig. 2159, Orléans, 660.

3. Le 20 mars 1457, le duc d'Orléans mande de payer 82 écus d'or à Louis d'Avauchier et à François de Chatillon serviteurs de James de Savoie (Bibl. Nat., P. o., 152, Avauchier).

4. De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, preuves, t. III, n^os 6976, 6978.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propose qu'on lui restitue les 21 rondeaux inédits du ms. fr. 9223. Comme l'a fait remarquer G. R., il est même très vraisemblable que ce manuscrit ait été fait pour monseigneur Jacques à qui tout le recueil paraît avoir été destiné (p. v). Ce recueil se présenterait alors comme un démembrement de la collection des rondeaux de Charles d'Orléans vers ce temps-là ; et il faut en déduire que presque tous les poètes qui y figurent appartiennent au milieu du xv[e] siècle et qu'ils ont pour la plupart passé par Blois.

Veut-on un autre témoignage des liens étroits qui existaient entre la maison de Savoie et celle d'Orléans ? Je citerai celui de Jean de Saint-Gelais, nourri en la maison d'Orléans, qui dans sa vie de Louis XII (Bibl. Nat., ms. fr. 20175) nous parle ainsi de la cour de Blois et de Charles d'Orléans : « Il fut bien de belle taille, libéral et honnorable sur tous les autres et avoit tousjours à son hostel des filz de princes et grands seigneurs nourris, tant de ceux de *Savoie*, de Bourbon, de Dunois que d'autres, tellement que sa maison estoit le *sejour d'honneur*. » Monseigneur Jacques était l'un des enfants de la maison, au même titre que Jean duc de Bourbon (Clermondois), Jean duc de Lorraine, Pierre de Bourbon (Beaujeu), tous ces jeunes princes qui étaient la joie du château du vieux duc d'Orléans et qui courtisaient aussi sa jeune femme.

MESCHINOT (p. XXVII).

Il y a lieu de compléter la notice consacrée à Jean Meschinot par les renseignements suivants. Charles d'Orléans a pu rencontrer Meschinot à Bourges au mois de juillet 1455. Mais c'est à la fin de l'année 1457, ou pendant l'année 1458, que le poète breton put séjourner à Blois : il suivait alors le connétable de Richemont qui lui réglait le prix de ses vers : pour un rondeau il recevait 5 écus. Les compositions de Meschinot remplissent les derniers feuillets du ms. fr. 25458. Elles ont été transcrites par une même main, sans le nom de leur auteur, et d'une écriture assez caractéristique. Elles sont à distinguer des compositions de Ch. d'Orléans à qui tous les éditeurs les ont attribuées jusqu'à présent.

MONTBETON (p. XXVII).

La correction de G. R., MONTBRETON, n'est nullement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

justifiée. On lit nettement MONTBETON sur le ms. fr. 25458 dans la ballade où il collabora avec Jean Robertet, bailli d'Usson, et secrétaire du duc de Bourbon. Or il y a une seigneurie de Montbeton en Lyonnais [1].

REGNÉ D'ORANGE (p. XXIX).

« Ce nom ne semble pas appartenir à un membre de la célèbre famille d'Orange... il doit donc s'appliquer à un poète d'Orange, que nous ne connaissons pas d'ailleurs » dit G. R. Or M. Joseph de Croy a fait remarquer tous les liens d'amitié qui unissaient les Chalon et les Husson à la maison d'Orléans. Quand Charles d'Orléans descendit en Astesan, en 1448, Guillaume de Chalon, seigneur d'Argueil, qui avait épousé la nièce du duc d'Orléans, leva pour lui une troupe de Bourguignons, au grand mécontentement du prince d'Orange son père, car il engagea plusieurs de ses seigneuries. On voit que le 2 juillet 1450, Charles faisait porter des lettres au prince d'Orange. Quant à M^lle^ d'Argueil, elle était célèbre en pays bourguignon pour sa beauté et sa vertu, et l'année précédente le duc d'Orléans lui avait adressé une copie de ses ballades.

VAILLANT (p. XXXII).

« Les renseignements manquent sur ce poète », dit G. R., Mais il y a lieu de faire remarquer que c'est après 1450 que le duc d'Orléans rencontra Vaillant à Tours. Il dut venir par la suite à Blois et s'y rencontra avec Chastellain (1456 ?).

En résumé, je tiens le ms. fr. 9223 pour un démembrement de l'une des collections des poésies de Charles d'Orléans et de

1. Je remarque qu'en 1411 un certain Jehan de Montbeton est pannetier de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers (H. de Flamare, *Le Nivernais pendant la guerre de Cent Ans*, Nevers, 1913, p. 32, 33). A ce même milieu, très raffiné, du comte de Nevers, paraît également appartenir JEUCOURT (p. XXI) où l'on pourrait reconnaître Philibert de Jaucourt, le seigneur de Villarnoul, qui eut à Auxerre des différends avec Jean Régnier (H. de Flamare, *op. cit.*, p. 256, 304, 351, 376 ; sur cette famille, cf. R. de Lespinasse, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, III, p. 364). Dans tous les cas le thème de la forêt de Longue Attente place le poète vers 1455.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son cercle, recueil fait sans doute à l'usage de Monseigneur Jacques de Savoie ; les rondeaux qu'il renferme datent exactement du milieu du xv[e] siècle, un peu après 1450 ; bien des identifications données par G. Raynaud sont à reviser.

Pierre CHAMPION.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉLANGES

LAT. VULG. **RUCCINUS* « CHEVAL DE CHARGE ».

Vers la fin de l'Empire romain, caballus s'était substitué à equus au sens de « cheval » en général. Quelques noms spécifiques existaient pour dénommer l'une ou l'autre catégorie particulière de chevaux : p. ex. veredus était le cheval vite, soit de poste (Ausone), soit de chasse (Martial) ; mannus ou son diminutif mannulus était un cheval gaulois, petit et court. Il n'y avait pas de vocable spécial pour désigner le « cheval de charge ou de bât », qui pourtant à cette époque était d'un usage très répandu ; il était compris soit dans la dénomination générique de jumentum, le vieux mot classique, soit dans celle de *saumarius, mot d'extraction grecque, qui toutes deux signifiaient « bête de somme » en général.

Pour suppléer à cette lacune dans la langue, selon moi il fut créé, à la fin de l'Empire, vraisemblablement dans les milieux militaires ou peut-être dans le langage pittoresque des camps, un mot *ruccinus, tiré de l'ancien haut allemand rŭcki « dos », et dû sans doute à la présence dans les armées d'un élément germanique très considérable. C'est en Gaule que le mot fut créé et diffusé et il est l'ancêtre de l'ancien provençal *roci*, *rossi* (catalan *roci*) et de l'ancien français *roncin* « cheval de charge ou de bât » ; au Nord le vocable **rocin* se sera altéré en *roncin* sous l'effet de l'épenthèse d'un *n*, amenée par l'action de la finale, tout comme dans *bombance*, *concombre*. Parmi ses attributions, le suffixe latin -īnus jouissait de la propriété de marquer la « manière » : le [caballus] *ruccinus était donc le cheval équipé ou appareillé sur le dos (c'est-à-dire le cheval porteur), autrement dit le « cheval bâté », par différenciation d'avec le cheval d'armes ou de bataille et le cheval

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de trait. La création en Gaule d'un néologisme *ruccinus doit remonter au moins aux alentours de 400 puisque le *c* y subit encore l'assibilation. On peut citer un petit nombre de vocables germaniques, où un *c* devant *e, i* a encore participé à ce phénomène, et notamment l'adjectif frankisc, dont on rencontre un féminin *franceschc*, par ex. chez Benoît de Sainte-More, l'anglo-saxon keren qui donne le fr. (dialectal) *serène* (*Rom. etym. Wörterb.* 4693).

En provençal les premières attestations du mot sont de Gavaudan sous la forme *rossi* et de Peire Cardinal sous la forme *roci* (*Lexique* de Raynouard, v. *rossi*). Comme le fait remarquer M. Meyer-Lübke dans son *Rom. etym. Wörterbuch* (7745a), le provençal a fourni à l'espagnol son mot *rocin* et au portugais son mot *rossim* [ou *rocim*]. On sait que c'est sur *rocin* que Cervantès a forgé l'appellation *Rocinante*.

En français, le plus ancien exemple de *roncin* se trouve dans le *Roland*. Comme le note encore M. Meyer-Lübke (*ib.*, l. c.), c'est le français qui a transmis à l'italien son mot *ronzino*, dont le premier exemple se rencontre dans Jacopone da Todi : « A prova di destriero non correrà *ronzino* » (Manuzzi, *Vocab. della lingua ital.*, s. v.). A côté de la forme usuelle *roncin*, l'ancien français connaît une forme seconde *ronci*, dont les premiers exemples se trouvent (d'après Godefroy, v. *ronci*) dans le *Chevalier au cygne* et *Raoul de Cambrai*, et dont l'explication ne soulève pas de bien grandes difficultés : c'est, à mon avis, une analogie à l'a. fr. *arabi* « cheval arabe », qui se rencontre pour la première fois dans les *Lorrains* (Godefroy, *s. v.*). A la rigueur on pourrait penser à une action du mot provençal.

Les plus anciens exemples de *roncin* en français prouvent que la signification première du mot a été, comme traduit Godefroy, « cheval de charge, cheval de service ». Le dictionnaire provençal de Levy donne aussi le sens de « Lastpferd ». Mais il va sans dire que le « cheval de bât » pouvait, à l'occasion, s'il n'était pas chargé ou s'il n'était que peu chargé, être utilisé comme cheval de selle, et il ne manque pas de passages en ancien français et en ancien provençal où l'on voit le *roncin* ou le *roci* servir de monture (v. Godefroy, Raynouard). Le sens primitif de « cheval de bât » continue à exister en espagnol et, comme le note Godefroy, dans la Suisse romande.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les chevaux chétifs ou de petite taille ou de petite race ne convenant ni comme chevaux rapides, ni comme chevaux de trait à cause de leur poids léger, il est naturel qu'on les ait utilisés fort souvent comme chevaux de bât. Aussi un des sens que prirent les représentants de *ruccinus dans plusieurs langues romanes est-il celui de « cheval de petite taille » : c'est ainsi que Levy donne pour l'anc. provençal (v. *rocin*) un sens « Pferd (geringerer Art) », que pour l'italien le dictionnaire de la Crusca, dont le premier exemple est seulement de Boccace, donne comme seule traduction de *ronzino* « specie di cavallo di poca grandezza », que le dictionnaire de l'Académie espagnole (8ᵉ éd. de Salvá) a parmi les significations de *rocin* celle de « caballo de poca alzada ».

Il s'est fait aussi souvent, et c'était même sans doute le cas le plus fréquent, que les chevaux de bât, trop chargés et par surcroît maltraités, étaient rapidement usés : de là dans certaines langues romanes un sens postérieur de « cheval efflanqué, rosse, haridelle ». Le dictionnaire de l'Académie espagnole a, entre autres sens, celui de « caballo de mala traza », que l'espagnol connaissait déjà au temps de Cervantès et qui lui suggéra la création du nom *Rocinante*; le sens de « rosse, haridelle » est aussi celui du portugais *rocim* ou *rossim*.

Si l'on n'admet pas pour *roncin* et ses congénères romans l'étymologie de *ruccinus, leur origine reste un problème. Dans son dictionnaire des langues romanes (7445 a), M. Meyer-Lübke déclare que ces mots sont de provenance inconnue ; il conjecture bien un lat. vulg. *runcinus « starkes Pferd minderer Rasse », mais sans pouvoir en rendre compte.

Paul MARCHOT.

APONTAMENTOS FILOLOGICOS
(PORTUGUÊS)

1. DERIVADOS DE ABELLANA.

Ás fórmas citadas por mim na *Rev. Lusitana*, I, 241, e por J. J. Nunes, *A vegetação na toponimia*, p. 7 e nota, podem juntar-se as seguintes, que vêm em Cortesão, *Onomastico mediev.* : *Avelaal*, *Avelaeda*, *Aveleeda*, *Avelaeira*, *Avelaido*, *Aveleeira*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avellaneda, *Avenalaria*, *Avenoso*, e ainda outras, todas do sec. XIII. Só algumas d'elas precisam de explicação : *Avelaido* tem o sufixo *-ido* (cfr. as minhas *Lições de Philologia Portug.*, p. 475), e corresponde-lhe provavelmente o feminino *Velida*, nome de uma quinta na Beira (*-ida* para *-ido*, como *-eda* para *-edo* em *Sobreda* e *Sobredo*) ; *Avenalaria* é metatese de *Avelanaria*. assim como *Avenoso*, que está por **Avenaloso*, que se tornou **Avēloso*: de *Avēloso veio *Avenoso*, como de *ẽ lo* veio *eno* na lingoa arcaica. Do mesmo modo se hade explicar *Avenal* e *Aveneda* na toponimia moderna. *Avenal* está por *Avelanal* > **Avenalal* > *Avēlal; o mais natural seria termos aqui o sufixo *-ar* (cfr. *Lições de Philologia*, p. 161), mas tambem ha *Avelar* a par de *Avelal*. Como *Avenal* se produziu *Aveneda*.

As mencionadas fórmas junte-se mais: *Aveleenda*, *Avelenda*, *Veléda*, *Velêdo*, *Velêdos*. As fórmas em *-enda* alternam facilmente com fórmas em *-eda* : cf. *Castendo* e *Castêdo*, *Meixendo* e *Meixedo*, o que porém só acontece, como é natural, quando antes de *-edo*, por -etum, houve *n*, isto é, em -netum. O que digo de *-edo* digo-o de *-eda*. Em *Veléda* etc. houve apocope de *a-*, pois *a* atono em silaba inicial é muito movel : ora se suprime, ora se acrescenta, por exemplo : *moreira* e *amoreira*, *metade* e *ametade*, *Meixedo* e *Ameixedo*, attonitus e *tonto*, *adraguncho* e *draguncho*, *azagal* e *zagal*, *atal* e *tal* : cfr. *Lições de Philologia*, p. 64.

2. *ARREFENTAR.*

Diz-se hoje vulgarmente de uma pessoa que não se importa de nada, ou fica indiferente : *nem se aquenta*‖*nem se arrefenta*, frases que têm fórma ritmica. O *Diccion. da ling. port.* da Academia das Sciencias de Lisboa e o de Moraes citam vários textos classicos com elas : *nem me aquenta*, *nem me arrefenta* (Ferreira de Vasc.) ; *aquenta ao frio*, *arrefenta o quente* (idem) ; *aquenta e arrefenta* ; *arrefenta o lume* (D. Catharina) : ora em sentido fisico, ora em sentido metaforico.

Como *arrefentar* se usa em conjunção com *aquentar* ou com a ideia de *lume*, é mais provavel que se formasse de *arrefècer*, por analogia com *aquentar*, do que directamente do tema de refrigescere : assim como *aquentar* corresponde a *aquècer*, assim a *arrefècer* se fez corresponder *arrefentar*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. *BODIOSA*.

O lat. betula teve em português vária prole: *Biduedo*, *Bidueira*, *Vidoal*, *Beduido*, como em 1884 eu disse na *Rev. da Soc. de Instr. do Porto*, III, 510; e cfr. *Rev. Lusit.*, XIX, 272, nota 1, e J. J. Nunes, *A toponimia na veget.*, p. 11. A essas fórmas junto *Beduedo* (Galiza) e *Beduledo* (Asturias), e creio (em Portugal) *Bodiosa*, por *betulosa > **Bedolosa* con metatese: *Bodeosa*; ha tambem *Bodial*, que póde explicar-se por metatese de *Vidoal* = *Bidoal*.

4. *BURACO*.

Ao lat. forare e foramen corresponde *furar* e *buraco* em português e galego, com *esburacar* = *es-burac-ar*; igualmente em leonês ha *buraco* (vid. A. Castro in *Rev. de Fil. Esp.*, V, 38), e em mirandês. Em português ha tambem *buraca*, e em galego *burato burata*. A par ha *furaco* em português antigo, ainda hoje representado por *es-furac-ar*, e ha *furacu* em asturiano. Temos do mesmo modo *forame* em português.

As fórmas *furaco furacu* explicam-se pelo lat. fŏramen, com troca de sufixos (o *u* póde ser evolução natural de *ŏ*, ou ter-se originado sob o influxo do de outras palavras, como fūr, fūro; *u* e *o* atonos alternam por vezes, cfr. hesp. ant. *jogar*, mod. *jugar*; port. *forão* e *furão*). Quanto a *buraco burato*, o *b* não está ainda explicado: lembro se houve cruzamento do lat. forare com o germanico, representado pelo alto-alemão ant. *borôn*, alemão mod. *bohren* « furar »: d'aqui resultaria o *b-* romanico. O cruzamento é o último expediente a que se recorre nos casos desesperados de etimologia!

5. *MOLEDO*.

O adjectivo lat. mollis, que podia aplicar-se a vegetais (*herba mollis*, *hyacinthus mollis*: vid. Georges, *Lat.-deut. Wb.*), deve ter-se substantivado na Peninsula iberica e ter aí significado certa planta. É mollis que explica na toponimia galeco-portuguesa *Moledo*, e na castelhano-asturiana *Molledo* e *Molleda*. A mesma familia pertence em Portugal e Galiza *Molar* e *Molares*; em Portugal, no sec. XIII, *Moleda*. Provavelmente tambem o português *Molelo* e *Molelos*. Com o sufixo *-ido* ha nas Canarias *Mollido*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Em confirmação do que digo, temos o adjectivo *molar*, de *mole* ou *mollaris, aplicado botanicamente com a significação de « moleza »: *herva molar, tojo molar, trigo molar, pinheiro molar, pinhão molar*. Cfr. *mollar* en castelhano.

6. *OLIVEIRA*.

Que a fórma *oliveira* não ascende directamente ao lat. olivaria, mas a *olveira* (= *ulveira*), como estabeleci na *Rev. Lusit.*, I, 372, e nas *Lições de Philolog.*, p. 296, prova-se absolutamente com as palavras *Oliveira*-do-Hospital e *Oliveira*-do-Conde, a primeira das quais tem nas *Inquisitiones* de 1258 a fórma *Olivaria*-Hospitalis (alatinadamente) e *Ulveira* (já em português); quanto á segunda, tem *ibidem* a fórma *Ulveyra*-de-Conde. Vid. *Portugal. Mon. Hist.*, Inquisitiones, p. 774-776 e 815. Cfr. na toponimia galega *Olveira* e *Olveiroa*, e na castellana *Olvera* e *Olveda*.

7. *VALE*, FEMININO.

O lat. vallis, que é do genero feminino, tornou-se em português moderno do genero masculino, certamente por influencia de *monte*: cfr. a frase estereotipada *por montes e vales*, que até serve de titulo a um livro recente (*Por montes e vales*, de João Penha, Lisboa, 1899); mas em português antigo a palavra era do genero feminino, como eu já disse algures. J. J. Nunes, na sua *Gramat. hist.*, p. 220, cita no onomastico *Valboa*, como reliquia do passado : póde juntar-se-lhe *Val Pequena* ou *Valpequena*, sec. XII (apud J. P. Ribeiro, *Dissert. Chronol.*, I, 244), *Valmediana*, sec. XIII (em Cortesão, Onomastico, s. v.), e na toponimia da actualidade *Balescura* = *Val Escura*; á mesma serie pertence *Valezelas*, sec. XIII (Cortesão, *ibid.*), plural de *valezela*, por *vallicela, que está aparentemente para vallicula, como *avicella* para *avicula* ; cfr. *Vizella* ou *Vizela*, ant. *Avizella*, de *Ave*, nomes de rios (vid. as minhas *Lições de Philologia*, p. 331).

8. *VESTUARIO*.

A palavra portuguesa (e hespanhola) *vestuario* deve ascender ao lat. medieval vestuarium, por *vestiarium*, na acepção de « vestido ». O puro latim vestiarium deu *vestiario* em italia-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

no ; em provençal ha ao mesmo tempo *vestiari* e *vestuari*. Todas estas fórmas são literarias. Vestuarium provim de vestiarium por troca da terminação *-iarium* com *-uarium*, sob a influencia de palavras como *electuarium*, *promptuarium*, *sanctuarium*, e outras.

9. PARTICIPIO LAT. EM -UNDUS > PORT. *-ONDO*.

A terminação arcaica -undus do participio futuro passivo latino, por exemplo em *capiundus*, *dicundo*, *potiundus*, *recipiundum*, *scribundi*, *serviundum* (vid. : Madvig, *Gram. Lat.*, § 114-d ; Neue, *Formenlehre*, § 388 ; Sommer, *Hdb. der lat. Laut- u. Formenlehre*, § 391 ; Ernout, *Morphol. hist. du lat.*, § 246) corresponde *-ondo* em português antigo no adjectivo *recebondo*, que significa « capaz de se receber em paga, e satisfação de dar, ou manter por obrigação ». Esta definição é de Moraes, que não se reporta porém ao latim.

O mesmo dicionarista cita de textos dos seculos XV e XVI : *bolo recebondo*, *cavallo recebondo*, *besta recebonda*. O. P^e^ Viterbo, *Elucidario*, s. v. « capão », menciona dos referidos seculos : « capão *recebedondo* », onde porém *recebedondo*, fórma errada (devida no escriba á influencia de *recebedor*), ha-de emendar-se em *recebondo*. Pela minha parte aduzo, do sec. XV, *trigo recebondo*, *çapatos recebondos*, *galinha recebonda*, citados a outro proposito por Gama Barros, *Hist. da admin. pública*, III, 592, nota.

10. VARIOS SUFIXOS.

Ha em português varios sufixos que destoam dos usualmente estudados pelos gramaticos, por exemplo :

-áina em *landáina* « leria » (de *lenda*, creio), *coletáina* « corpo de vestido sem mangas » (de *colete* : Obidos), *comezáina* = *come-z-'aina* ;

-anco em *poçanco* « pôço não empedrado », *bichanca* « toda a qualidade de bichos » ;

-ango em *morango*, *nariganga*, *fritangada* = *frit-ang-ada*, *pernangôila* = pern-ang-oila ;

-anz-il em *corpanzil* = *corp-anz-il* ;

-asco em *verrasco*, *penhasco* ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

-ata em *passeata* (cf. ital. *giornata*), *tocata* (cfr. ital. *toccata*), *frescata*, *viajata* [1];

-az em *carnaz* (lado interno da pele, por oposição á flor: de *carne*), *cartaz* (de carta), *lambaz* « que lambe » (lat. -ax em mordax, -acis), *ratazana*; **azio** em *durazio* (lat. duracinus), *copazio* (de copo), *gatazio* (propriamente: unha de *gato*);

-eca em *padreca*, masc. (o povo diz tambem *padreco*, adaptando a terminação ao genero: *Rev. Lusit.*, IV, 244) [2];

-êgo em *ninhegó*;

-éima en *toleima* (já Julio Moreiro falou d'este sufixo no *Correio da Noite* de 21-V-907, Porto: e vid. os seus *Estudos da ling. portug.*, II, 159);

-if- em *botifarra* = *bot-if-arra*;

-im (=ĩ) em *camarim* (hesp. *camarin*, ital. *camerino*), *espadim* (hesp. *espadin*), *patim* (hesp. *patin*), *selim* (hesp. *sillin*), e tambem *carvallim* em um romance populare.

-in- em *gulosina*, *encanzinar* = en-can-z-in-ar, cfr. *grazinar* = *graz-inar*, do tema de graculus;

-ip- em *escorripichar* = *es-corr-ip-char* « beber atè á ultima gota », « deixar *escorrer* até o fim », *engulipar* = engul-ip-ar; *escozipar* = *es-coz-ip-ar* (cfr. *carne escozipada* « carne excessivamente cozida »: informação de O. de Pratt); *folipo* = *fol-ipo* « fole pequeno » (vid. *Rev. Lusitana*, XII, 99), com o derivado *folipada* = *fol-ip-ada*; *enfolipar* = *en-fol-ip-ar* (em Camillo, *Brazileira de Prazins*, ed. de 1898, p. 292); *cornipo* = *corn-ipo* « corninho ». Com este sufixo compare-se *-ap-* em *fiapo* (de *fio*), *-ep-* em *folhepo* (de *folha*, falando-se da neve: « floco »), e a variante *escorropichar* ou *escurrupichar* com *-op-* ou *-up-* (cfr. *poucochinho* = *poucuchinho*, e *pouquichinho* ou *pouquechinho*). Temos assim a gama vocalica:- *apo*, *-epo*, *-ipo*, *-up(o)* (ou *-op-*).

-isp- em *galispo* = *gal-isp-o* e *galarispo* = *gal-ar-isp-o*;

-ôila em *pernóila* « perna grossa », etc. (talvez do cast. *uela*,

1. Acêrca do ital. *-ata* vid. Carl Collin, *Suffixe « -ata »*, Lund, 1918, p. 268-270.

2. Acêrca do sufixo depreciativo *-eca* cf. D. Carolina Michaëlis, *Romanzenstudien*, I, 34, nota 1 (separata da *Zs. f. r. Phil.*, XVI). *Padreca* é apenas um caso da serie amplamente estudada por Leo Spitzer, *Beiträge z. roman. Wortbildungslehre*, Genebra, 1921, p. 82 ss., na qual *-a* ou *-a(s)* tem valor productivo, quasi como sufixo de derivação.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cfr. port. *moçoila* < > cast. *mozuela*, port. *caçoila* < > cast. *cazuela*, port. *rapazoilo* < > cast. *rapazuelo*, port. *Palaçoulo* < > cast. *Palazuelo*, e *Valençoila* em G. de Rèsende, *Livro das Obras*, Evora 1554, pl. 74 v., como tradução do cast. *Valenzuela*);

-ôixo em *trapoixo* (com *x*, e não *ch*; talvez porém de *-ocho*);

-ôijo = **ôjo** em *arbloijo* por « arboloijo » ou « arvoloijo », arvore pequena (*Rev. Lusit.*, II, 115; cfr. o suf. cast. *-ojo* em *ramojo*);

-ol em *linhol*, *cèrol*, *aranbol* < > cast. *arañuelo*, sufixo paralelo a *-ó* em *Grijó* < ecclesiŏla, *Mosteirô* < monasteriŏlum (em *-ol* o *-o* desaparecen, como em *anel*, cfr. Cornu, *Die portug. Sprache*, § 100, 2^e^ ed.);

-óla em *rapazola* (masc.), *quintarola* (fem.), *moinhola* (*id.*), *sachola*, no masc. *-ôlo*, *portinhôlo* « abertura no tampo dos toneis e pipas »: vid. a nota que acima apus a *-eca* (trabalho de L. Spitzer);

-onho em *dizonho* « respondão » em G. Viana, *Apostilas*, I, 368 (de *dizer*), *enfadonho*: de -onius;

-óque em *cavalicóque* = *caval-ic-oque*;

-ório em *casório*, *palavrório*, *foguetório*, *errório* (sufixo deduzido certamente de *-t-orio* = -t-orium, em *dormitorio* etc.);

-ulh em *graúlho*, *pedregulho*, *tapulho*, sufixo que Cornu, *op. cit.*, § 30, julga ser o gr. -υλλιον, mas que póde ter vindo de *-u-culu-*;

-ulo em *casulo*;

-usco em *vermelhusco*, *chamuscar* = *cham-usc-ar*, *vélhusco*, *-a* (acêrca d'este suf. vid.: A. Thomas, *Mélanges d'ét. fr.*, pp. 97, e A. Dauzat na *Romania*, XXXIV, 301);

-vanas ou *-i-vana* em *caldivana* « mau caldo », *doidivanas* (masc. sing.) « adoidado »[1];

-z- (propriamente infixo ligativo, generalizado do lat. -cella, -cellus em dominicella > *don-zela* etc.) em *lanzado* = *lan-z-udo*, *canzarrão*, *coraçãozinho*, *vèuzinho*, *pèzinho*, *florzinha*, *manhanzinha*, *mãozada* e *manzada*, *fontezinha*, *copezinho* (na Estremadura), *còbrezinha* « còbrinha ».

Muitos dos mencionados sufixos são deminutivos, depreciativos ou pejorativos. Alguns são malformados, isto é, tirados de

1. Acêrca do *-s* vid. o trabalh de L. Spitzer citado numa das notas anteriores.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terminações de palavras, mas verdadeiros sufixos para a consciencia de quem fala. As origens e as idades variam : uns formaram-se em português, outros vêm de lingoas diversas ou do latim ; uns são antigos, outros são modernos e da linguagem familiar ou popular.

Lisboa, 21 de Março de 1921.

J. Leite de Vasconcellos.

LES SOURCES DU *TIAUDELET*

M. A. Parducci, dans son article (*Romania*, XLIV, 37 sq.) sur une traduction française en vers du *Theodulus*, églogue si connue dans les écoles du moyen âge, attribue au traducteur le prologue et les « Glozes », dont il cherche les sources dans les mythographes latins (52-53). Il a fait fausse route. Le traducteur s'est servi, sans doute, d'un manuscrit de son original accompagné d'un commentaire, et M. Parducci aurait pu consulter des manuscrits de ce genre dans les bibliothèques de Paris. On n'a imprimé ou réimprimé aucun des divers commentaires composés sur le poème du XIIe siècle au commencement du XVIe siècle[1], mais, par bonheur, nous en avons quelques citations, d'après lesquelles on peut juger de l'originalité du traducteur français. Pour ce qui est du prologue il est évident que les commentaires n'avaient rien de ce que dit le traducteur au sujet de l'usage fait des *Métamorphoses* d'Ovide par Theodulus qui aurait cherché des passages avec un sens caché pour les mettre en regard des passages de la *Sainte Écriture* (38-40, vv. 25-90). Dans le commentaire de Bernard d'Utrecht, écrit vers la fin du XIe siècle, source des commentaires plus récents, on ne trouve que la phrase :

Theodulus a Christianis parentibus non infimis natus, puer in Italia adultus in Grecia studuit ; eruditus igitur latina lingua et greca cum esset Athenis gentiles cum fidelibus altercantes audivit quorum colligens rationes reversus in allegoricam contulit eglogam, quam morte praeventus non emendavit [2].

1. G. L. Hamilton, *Theodulus, A Medieval Textbook*, *Modern Philology*, VII (1909), 173-175, 179.

2. Conradi Hirsaugiensis. *Dialogus super auctores sive Didascalon*, éd. G. Schepse (Würzburg, 1889), 43, n., d'après un ms. du XIIIe siècle, le ms. 1757 de la bibliothèque de Vienne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par contre les vers qui suivent (95-102) :

Et la pastourelle [*c.-à-d.* Alithia] a l'encontre
En moustrant que verité vaint
Quanque est faulx, injuste et faint.
Et en cecy le livre entend
Destruire faulx appertement
Et pechiez, et voir congoÿr,
Que sainte Eglise doibt tenir
Sans murmure et sans envie,

sont dérivés des phrases de Bernard :

intentio sacrae scripturae veritatem commendare, gentilium vero nenias dampnare... tantum catholicam traditionem excellere ostendit ritum gentilem quantum excellit veritas falsitatem [1].

Plus tard le traducteur dit (43, vv. 115-118) que

Pour mieulx ce plait demoustrer,
Il nous convenra exposer
Quanqu'il a chi dit en figure,
Si que chose n'y soit obscure :

c'est-à-dire, qu'il veut donner une interprétation aux vers du poème qui en ont besoin. Il a encore trouvé cette interprétation toute faite dans le commentaire, comme on le voit en rapprochant les vers de la « glose » sur Saturne (44, vv. 15-37 ; 55-56) de certaines phrases du commentaire d'un anonyme, qui a utilisé celui de Bernard [2].

Qui voelt ceste fable sçavoir
Pour mieulx entendre après le voir,
Saturne de Crethe fu rois,
Qui gouverna seloncq les lois.
Il avoit une gentil fame,
Qui avoecquez luy estoit dame.
Une nuit .j. songe songa,
Qui moult de cuer l'espoenta,

Pseutis... ponit fabulam de Saturno quae talis est. Saturnus Rex fuit Crete, qui recepit in responsis quod geniturus esset filium, qui eum expelleret a regno. precepit ergo uxori sue Cybele quod quidquid pareret, coram ipso apponi faceret. Haec postea Jovem peperit, qui natus arrisit matri sue,

1. *Ouvr. cit.*, 45, n.
2. *Catalogus Codicum MSS. Bibl. Bernensis* curante J. R. Sinner (Bernae 1760), I, 243. Il s'agit du ms. 403, écrit au XIV[e] siècle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car il vit q'ung enfant aroit,
Qui tout son regne luy torroit.
Tantost sa femme commanda
Et ad ce faire l'inclina,
Que quanque veroit de luy naistre,
Luės celle luy donroit a paistre,
Si que le fruit perdi la vie.
Ainssi requeroit sans envie.
Celle conchupt .j. fil moult bel,
Le quel au naistre, de revel,
Sa mere arist. Celle eubt pité
De son fil, pour l'iniquité
Qu'avoit son pere commandee.
Tantost fist que fu aprestee
Une vïande moult auvage
D'une pierre, qui le courage
Mua de Saturne le viel.
Et pour ce tenir on luy fait
Une fauchille, pour ce fait.

quae materna commota pietate Saturno Albescum sive Albėdir genus lapidis pannis involutum pro puero apposuit.

falcem in manu tenens [1].

Ce qui est particulier au traducteur c'est qu'il se contente de donner l'explication du sens littéral des allusions historiques ou mythologiques du poème. Il n'y cherche pas l'allégorie cachée à laquelle s'intéressent les auteurs des commentaires, ses prédécesseurs, et les rhétoriciens du moyen âge [2]. Bernard d'Utrecht dit dans la lettre dédicatoire de son commentaire :

Primum itaque quicquid in librorum principiis moderni et antiqui requirenda censent, proposui et exposui, deinde Theodoli eglogam ad literam et allegorice et plerisque locis moraliter explanavi [3].

Et voilà une de ces explications par allégorie qu'aiment les commentateurs, et que le traducteur français n'utilise pas :

Jupiter fuit filius Saturni, id est, tempus gratiae fuit post tempus legum et expulit patrem e regno. Exsuperat tempus gratiae tempus legis [4].

1. *Ouvr. cit.*, 241.
2. Hamilton, *l. l.*, 175-180.
3. Martène et Durand, *Vet. script. et monument. coll.* I, 513.
4. Sinner, *l. l.*, 241.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour ce qui concerne le titre de la traduction, *Tiaudelet*, tandis que le poème latin

> a nom *Theodulus* :
> Et pour ce que chilz ot tel nom
> Qui le fist, ainssy l'appelle on (39. vv. 21, 23-24).

M. Parducci n'a pas utilisé les indications de M. A. Tobler[1] et n'a pas signalé les diminutifs *Theodolet*, *Theaudelet* dans divers textes français, *Le Departement des livres*, *La Bataille des VII ars* de Henri d'Andeli, et Rabelais.

George L. HAMILTON.

1. *Zeitsch. f. rom. Philol.*, XXII, 94 ; cf. aussi A. Thomas, *Romania*, XXXV, 495 et G. L. Hamilton, *Theodulus in France*, *Mod. Philol.*, VIII (1911), 611-612.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DISCUSSIONS

DE LA VALEUR DE LA STATISTIQUE EN SYNTAXE DESCRIPTIVE

Dans un compte rendu de ma *Petite Syntaxe de l'Ancien français* qu'il a publié dans le *Moyen Age* (janvier-avril 1921, p. 94), M. Clovis Brunel soulève un intéressant problème de méthode. Comment peut-on établir la syntaxe du français du XIIIe siècle (ou de toute autre langue à une période quelconque de son passé) ? Nous aimerions à justifier ici la solution que nous avons donnée à ce problème. Il faut évidemment se fonder sur des textes, qu'on lit et qu'on « dépouille » avec soin. Nous trouvons tel phénomène dans tel auteur et dans tel autre : donc le phénomène appartient à la langue de l'époque. Il s'agit là d'un inventaire. Cet inventaire peut être méthodique : nous trouvons tel phénomène tant de fois dans tel auteur et tant de fois dans tel groupe d'auteurs ; tel phénomène est moins fréquent que tel autre dans telle ou telle proportion. C'est un procédé essentiellement statistique. Il n'y en a pas d'autre pour établir les faits de syntaxe. Toute recherche de syntaxe est une recherche de statistique. A quelle condition une statistique est-elle valable, c'est-à-dire sur combien d'observations doit-elle se fonder pour aboutir à cette vérité moyenne qui est précisément celle qu'on lui demande ? Il n'y a pas de réponse unique qui convienne dans tous les cas. Cela dépend des sciences. Dans certaines branches de l'économie sociale, une statistique comprend le plus grand nombre d'observations possible : elle n'est même qu'un recueil ordonné d'observations complètes ou tenues pour telles. S'agit-il du commerce extérieur de la France ? Si notre statistique ne porte pour l'année 1921 que sur le mois de janvier, nous pourrons utilement comparer les résultats obtenus avec les résultats correspondants de l'année 1920 par exemple, mais nous ne pourrons en tirer pour prédire les faits de l'année 1921 à partir du 1er février que des indications très douteuses : il peut y avoir de mai à juin une saute brusque et prolongée. En physique, au contraire, on se contente d'un petit nombre de faits, et même, si l'observation est suffisamment précise et exacte, un seul fait suffira à fonder la loi. Ici la statistique se borne au relevé, du reste difficile, d'un unique phénomène. Voilà des cas extrêmes. Qu'en sera-t-il dans la science du langage, et particulièrement en matière de syntaxe ? Combien de faits seront ici nécessaires pour établir une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

loi ? Combien de textes faudra-t-il dépouiller pour aboutir à des conclusions valables ? S'il s'agit d'une période comme le XIII[e] siècle français, pourvue d'une littérature abondante, devrons-nous nous astreindre à dépouiller *tous* les textes sans exception ? La vie d'un homme n'y suffirait pas. Et par conséquent, même si c'était nécessaire, ce serait impossible. Est-ce nécessaire ? Qui le soutiendra ? Il faut tout de même, dira-t-on, un assez grand nombre de textes. Mais encore, combien ? De trente à cinquante, ou de cinq cents à huit cents ? Et si nous adoptons la première réponse, qui nous empêche de proposer vingt-neuf textes au lieu de trente, et ainsi de suite, suivant un procédé connu et parfaitement justifié en l'espèce, quoi qu'on en puisse penser. Abordé de ce biais le problème est insoluble, faute d'éléments d'appréciation. Cherchons ailleurs.

M. Brunel voit dans mon petit livre une « étude de la syntaxe d'une dizaine de textes du XIII[e] siècle ». Qu'est-ce que la syntaxe d'un texte ? Y a-t-il autant de syntaxes que de textes ? Ou en tout cas est-ce notre devoir de le supposer jusqu'à preuve du contraire ? Qu'est-ce que la syntaxe d'un auteur ? Y a-t-il autant de syntaxes que d'auteurs, ou devons-nous attendre une expérience précise et indéfiniment répétée avant de pouvoir déclarer que non ? On peut, croyons-nous, affirmer hardiment qu'il n'y a de syntaxe ni d'un texte ni d'un auteur. Un auteur emploie comme tout le monde la langue du groupe auquel il appartient. Ce groupe peut être plus ou moins étendu. S'il s'agit d'un dialecte ou d'un patois, il pourra même se borner à quelques individus. S'il s'agit d'une langue commune, il sera par définition même singulièrement plus vaste, et s'il s'agit d'une langue littéraire commune, comme c'est le cas pour un grand nombre de textes de l'ancien français, plus vaste encore. On parle de la syntaxe de Racine, c'est une expression commode mais fautive et dont il ne faut pas être dupe. Racine a son style bien à lui, mais sa langue est celle de son temps, ou tout au moins celle d'une partie notable de ses contemporains. Ainsi une seule œuvre, si ce n'est ni une traduction qui peut être influencée par la langue de son original ni une production dialectale à caractères divergents très marqués, pourrait, convenablement étudiée, nous redonner les grands traits de la syntaxe d'une époque. Une réserve toutefois s'impose. A un moment donné, l'unité d'une langue même généralisée n'est jamais tellement impérieuse qu'elle ne souffre ici ou là, sur tel ou tel point, quelques variations plus ou moins significatives. On peut supposer qu'à des groupes régionaux différents correspondront un certain nombre de traits linguistiques différents. On peut admettre aussi que chaque catégorie sociale nettement tranchée ou chaque subdivision distincte de la langue (langue littéraire, langue familière, etc.) aura ses particularités propres. Si l'on veut obtenir des résultats plus sûrement valables, il faudra donc tabler non pas sur une seule œuvre mais sur un ensemble d'œuvres, qui restera toutefois assez nettement limité. Il suffira que cet ensemble comprenne des représentants des différents groupes linguistiques régionaux ou sociaux qui à un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moment donné existent sur un domaine donné, c'est-à-dire qu'en pratique on pourra se borner à étudier une dizaine de textes. Il suffit qu'ils appartiennent à des groupes différents, et, bien entendu, que ce ne soient ni des traductions ni des œuvres à empreinte dialectale trop marquée : nous prendrons donc des textes originaux et des textes qui, de prime abord et avant tout examen approfondi, prétendent parler une langue à peu près analogue et s'adressent à un public à peu près homogène. Ceci posé, le choix doit être fait sans parti pris. On évitera donc de retenir plusieurs textes du même auteur, dont la valeur cumulative serait nulle, ou des textes qui appartiendraient exclusivement à un seul genre littéraire (chansons de geste, ou chansons lyriques, ou fabliaux). Cela revient à dire que, dans le cadre des limitations indiquées, c'est le *hasard* qui doit assurer le choix des textes. C'est à ce prix que leur témoignage sera significatif. En statistique sociale on admet qu'un nombre très petit d'individus peut représenter un groupe, si ces individus sont choisis au hasard. Étant donné le caractère propre de la langue, qui est de servir d'instrument d'échange entre les individus d'un même groupe, nous pouvons aller plus loin : un individu choisi au hasard pourra ici représenter le groupe tout entier. Nous entendons bien que la conclusion est forcée s'il s'agit de phonétique ou de vocabulaire : là en effet à l'intérieur d'un même groupe les variations individuelles peuvent être très considérables. Le cas est plus net s'il s'agit de morphologie proprement dite, et presque sûr s'il s'agit de syntaxe. L'expérience des parlers actuellement vivants montre que les variétés de l'argot, la langue populaire, la langue familière, la langue de la conversation et même la langue littéraire, si différentes par la prononciation et le vocabulaire, ont un fonds de syntaxe commun très étendu.

Aucun parti pris, semble-t-il, n'a présidé au choix des textes de la Collection des *Classiques français du moyen âge*, sur lesquels nous avons fondé notre syntaxe. Il est visible qu'on a simplement cherché à faire entrer dans cette collection le plus grand nombre de genres différents. Il se trouve en outre que ces textes appartiennent à des régions variées et que les uns sont très littéraires et les autres très familiers. Nous relevions cet avantage dans notre Préface : « Ces auteurs appartenaient à des milieux sociaux certainement assez différents ; les uns ont vécu dans la Picardie ou sur les frontières de l'Est, d'autres n'ont pas habité bien loin de Paris. Et quelle variété dans leurs œuvres ! Des jeux dramatiques tout près de la vie populaire ou bourgeoise, des fabliaux sans prétention et sans beaucoup de sel, une amusante et gracieuse aventure contée avec bonhomie, de petites pièces lyriques vivement enlevées, une fine et tragique histoire d'amour. » M. Brunel est d'accord avec nous sur le fait de cette diversité : « Tels [textes] sont du Nord, tels sont de l'Est, ceux-ci sont d'un style soutenu, ceux-là sont familiers. » Mais au lieu d'y voir un avantage pour nous, il y voit un désavantage sérieux, car les textes considérés ne forment pas, dit-il, « un groupe dont l'étude puisse dégager les habitudes syntactiques d'une région ou d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

genre ». Nous croyons que la langue littéraire commune du XIIIe siècle — la seule que nous ayons prétendu décrire, la seule peut-être que nous puissions décrire avec quelque exactitude dans l'état de nos sources — ne présente pas (sauf exceptions à définir plus loin) d'habitudes syntaxiques régionales, et que certains genres, comme la chanson de geste par exemple, peuvent bien offrir quelques archaïsmes de syntaxe, mais qu'il n'y a pas de syntaxe des genres. Hypothèse très raisonnable d'après ce que nous venons de dire plus haut, toutefois c'est une hypothèse. Et si nos dix textes se contredisent, ils contredisent par là même notre hypothèse, et c'est M. Brunel qui aura raison. Or ils sont si loin de se contredire qu'ils s'accordent sur presque tous les points. C'est donc qu'ils s'accordent avec bien d'autres textes, car le hasard n'amène pas de ces réussites. L'argument de M. Brunel se retourne contre lui. Plus nos textes sont différents, plus leur accord est probant. Nous avons le droit de conclure que chacun de ces dix auteurs parle, avec un accent particulier, ou plutôt écrit, avec un tour qui lui est propre, le français commun du XIIIe siècle. C'est ce français commun que nous avons voulu décrire en recueillant et en classant ces témoignages concordants. Un exemple montrera l'intérêt de la méthode. Nos statistiques, fondées sur dix textes pris au hasard, font apparaître les locutions *point de*, *mie de*, mais jamais *pas de*. Si cette opposition surprenante n'est pas due à une simple coïncidence, elle jette un jour curieux sur l'histoire du partitif. Or il n'y a pas coïncidence fortuite, mais phénomène linguistique assuré. Nous n'avons pas réussi depuis à rencontrer un seul exemple de *pas de* (avec *de* partitif) ni au XIIe, ni au XIIIe, ni même au XIVe siècle. Quelques rares exemples apparaissent au XVe siècle, qui ne deviennent pas beaucoup plus fréquents au XVIe ni même au XVIIe siècle. M. Brunel dira-t-il que cette opposition est un fait de syntaxe individuelle, une particularité de la langue de dix auteurs du XIIIe siècle ? Il est clair qu'elle appartient au système de la langue tout entière. Toutefois elle n'avait pas été signalée, à notre connaissance, et nous ne la cherchions certainement pas quand nous l'avons rencontrée dans nos statistiques.

Peut-on espérer par cette méthode constituer un traité complet de syntaxe ? Qui pourrait avoir cette prétention ? Le matériel complet d'une langue est d'une richesse presque illimitée : qui pourrait se flatter de l'épuiser jamais ? Ce n'est pas dix textes qu'il y faudrait, ni même cent. Notre connaissance de cette fluide matière ne sera jamais achevée, et il est bien vrai pourtant qu'elle progresse chaque jour. Mais le système d'une langue est quelque chose de méthodique et de relativement simple qui se laisse plus aisément définir. Une syntaxe descriptive de caractère élémentaire doit, selon nous, viser surtout à dégager les grandes lignes de ce système, elle a le droit de se borner aux faits essentiels. Car enfin on étudie la syntaxe d'une langue ou parce qu'on s'intéresse aux faits linguistiques en eux-mêmes, ou parce qu'on veut lire des livres écrits en cette langue. Ces deux genres d'étude sont également attrayants et légitimes, ils sont à la fois indépendants l'un de l'autre et con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nexes, et on peut les mener de front ou les séparer sans commettre d'erreur de méthode. Une « Petite Syntaxe » qui accompagne les textes d'une collection de classiques français peut très naturellement se proposer le but tout pratique de faciliter la lecture de ces textes.

S'ensuit-il qu'elle donne une idée fausse de l'esprit d'une langue ou de sa structure générale ? A priori, et sauf erreurs d'exécution, on ne voit pas pourquoi. M. Brunel se plaint de ne pas trouver dans notre livre « un exposé rapide de notre connaissance de la langue française du moyen âge », et il entend par là, semble-t-il, un résumé des travaux antérieurs sur la matière. Mais pourquoi cet exposé fondé sur des examens de dépouillements donnerait-il des résultats différents de ceux auxquels aboutit un exposé fondé sur des textes ? En dernière analyse, les dépouillements antérieurs reposent eux aussi sur une étude directe des textes. Statistique contre statistique. Si les deux séries concordent, que nous reproche-t-on? Si elles ne concordent pas, qu'on dise où. A supposer que nous n'ayons pas joué le jeu, il est peut-être possible que nous ayons gagné la partie tout de même.

On nous dira que la notion de « faits essentiels » d'une langue est vague et qu'il importe de la préciser. L'étude comparée de dix textes du XIII[e] siècle pourrait donner des résultats assurés, mais si incomplets et si maigres que, loin de nous fournir une « Syntaxe », ils ne constitueraient qu'un recueil d'observations, quelques pierres d'attente à utiliser par un architecte plus riche en matériaux. Voyons. Si l'on veut nous présenter l'ensemble des faits linguistiques de l'ancienne langue dans toute leur complexité — entreprise utile, intéressante et largement avancée déjà — il y faudra, nous l'avons dit, bien des dépouillements et des secours de toute sorte. Si l'on veut seulement saisir cette langue à un moment donné de son évolution, au XIII[e] siècle par exemple, la surprendre à son œuvre même, qui est d'exprimer la pensée des Français du XIII[e] siècle, le problème est autre et peut-être plus simple. On a d'abord le droit de faire état de toutes les ressemblances qui subsistent entre le français du XIII[e] siècle et le français du XX[e] siècle, et de les supposer connues. Le procédé peut paraître arbitraire : il est scientifique toutefois, car il tient compte d'une réalité. L'expérience montre qu'une personne sachant le français moderne n'a qu'à donner un effort relativement faible pour lire avec assez d'aisance des textes du XIII[e] siècle de difficulté moyenne. Il n'en serait pas de même si cette personne prétendait lire d'emblée une lettre de Cicéron : c'est bien la même langue, mais ce n'est plus le même système. La petite syntaxe dont nous exposons la genèse insistera donc surtout sur les traits qui donnent à l'ancien français sa physionomie particulière, ceux qui le distinguent de la langue moderne. En premier lieu, elle débutera par un exposé du fonctionnement de la déclinaison, qui est la clef de voûte du système. Elle fera une large place à l'ordre des mots, y compris l'ordre des pronoms, qui est en relation directe avec l'existence de la déclinaison. Elle tiendra grand compte des deux évolutions les plus remarquables qui se soient produites

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans les limites mêmes de la période observée : l'apparition du partitif et le développement des auxiliaires de la négation. Elle s'arrêtera peu aux mots invariables qui, sauf dans la mesure où ils intéressent l'ordre des mots, relèvent plutôt de l'étude du vocabulaire. Reste le verbe, et à ce propos il faudra signaler l'existence d'un parfait distinct du prétérit, la valeur d'imparfait du prétérit, et l'emploi étendu du subjonctif. N'avons-nous pas fait ainsi le tour de la langue ? Or sur tous ces points, sans parler d'autres moins importants, nos statistiques nous ont fourni des indications précises.

Sans doute on pourrait compléter ce tableau par bien des additions : combien seraient vraiment significatives ? Sans doute chacun des chapitres que nous venons d'indiquer pourrait recevoir un développement plus étendu que celui que nous lui avons donné : les travaux antérieurs y aideraient-ils toujours ? Pour ne citer qu'un exemple, nous avons éprouvé une grande difficulté à définir avec précision le rôle de la déclinaison au XIII[e] siècle. Que signifient les fautes contre les règles de la déclinaison qu'on trouve, plus ou moins nombreuses, chez tous les auteurs du XII[e] et du XIII[e] siècle ? Cicéron ne fait pas de fautes de déclinaison. Sont-ce des distractions de gens qui parlent autrement qu'ils n'écrivent ? La déclinaison a-t-elle disparu de la langue parlée dès le commencement du XII[e] siècle ? N'est-elle dès lors dans les textes écrits qu'un souvenir et une élégance ? Ou est-ce encore à cette époque et plus tard un phénomène commun à toutes les variétés du français, et dans ce cas comment expliquer les infractions qu'on observe chez des gens cultivés ? Selon la réponse qu'on donnera à ces questions, l'exposé de la Syntaxe du XIII[e] siècle devra être orienté dans un sens très différent. Il est douteux toutefois qu'un recours à la très utile bibliographie de MM. Horluc et Marinet nous tire d'embarras ici.

Une syntaxe détaillée accueille la règle et les exceptions, et quelquefois les exceptions y tiennent plus de place que la règle. C'est le cas des langues classiques qui ont été étudiées dans le plus minutieux détail par des générations d'érudits, c'est aussi le cas des langues actuellement parlées, où des problèmes d'ordre pratique se posent à chaque instant. Quand il s'agit du français du XIII[e] siècle, et d'une façon générale du français du moyen âge, il est rare que nous puissions indiquer avec précision quelle est la règle, quelle est l'exception. Les romanistes ne se placent pas volontiers à ce point de vue, et ils n'ont pas tort tant que nous ne sommes pas sortis de la période de défrichement. Ils visent donc à nous donner des listes aussi étendues que possible, où toutes les variations d'un emploi et toutes les dates voisinent sur un pied d'égalité. Pourtant il faudra bien commencer un jour ou l'autre à se mettre à la tâche de déterminer et de caractériser les époques et les siècles mêmes, il faudra retrouver les courants principaux, formuler les usages constants de la langue, mettre les exceptions à leur place, c'est-à-dire bien au-dessous des règles. Et il va de soi que sur plus d'un point on s'est mis à l'œuvre déjà, — mais peut-être pas toujours assez résolument. On a peur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sacrifier des listes d'exemples, on est plein de sollicitude pour des emplois rares. Pour sauver une variété insignifiante, on manque à donner au genre tout son relief. Dans une petite syntaxe du français moderne irons-nous dire que, dans les phrases principales, la négation est tantôt *ne... pas* tantôt *ne* : *je ne vois pas*, *je ne sais* ? Quelle idée fausse des faits nous donnerions ainsi, tout en restant dans une vérité apparente ! Une étude comparative de dix textes pris au hasard dans la production contemporaine nous montrerait, si nous n'en savions rien, que « je ne sais » est un archaïsme, intéressant pour l'historien de la langue, très insignifiant dans le système du français parlé d'aujourd'hui. Une « Petite Syntaxe » du français moderne pourrait fort bien ne pas mentionner ce menu fait. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle l'adverbe placé en tête de la phrase détermine l'inversion du sujet par rapport au verbe. On trouve pourtant, et depuis le début de la langue, des phrases du type adverbe (ou régime)-sujet-verbe : y verrons-nous une seconde variété que nous mettrons, sans plus, à côté de la première et sur le même plan ? Une étude de dix textes de la langue du XIII^e^ siècle, pris au hasard, nous montre que ce serait une grave erreur. L'ordre adverbe-verbe-sujet est un ordre normal, et même un ordre favori de la langue, l'ordre adverbe-sujet-verbe est un ordre exceptionnel. On pourra se demander ce que signifient ces phrases exceptionnelles et suivre la courbe ascendante de leur développement : nous croyons que cette étude, qui se fera, serait vraiment fructueuse, mais jusqu'à ce qu'elle ait été faite et qu'on ait abouti à des résultats précis, une syntaxe élémentaire ne doit pas s'arrêter à ce type de phrases : elle n'est même pas tenue d'en indiquer l'existence. Ne soyons pas dupe du sophisme des dénombrements complets.

Faut-il dans un exposé élémentaire de la syntaxe du XIII^e^ siècle tenir compte des habitudes syntaxiques des différentes régions, ou attendre pour s'y mettre que ces habitudes aient été définies plus précisément pour chaque région ? Qu'il y ait eu sur de nombreux points de détail des divergences qu'on peut répartir suivant une division géographique, le fait n'est pas douteux. Il suffit de lire le livre de M. Rydberg sur l'histoire de l'*e* sourd en français. C'est, en dépit du titre, un trésor de renseignements sur l'histoire de l'article et des pronoms personnels en français. L'auteur a constamment contrôlé les indications des textes littéraires à l'aide des données fournies par les chartes, et il nous fait apparaître ainsi toute une pittoresque diversité d'usages locaux ou régionaux : il est clair qu'à l'intérieur du domaine linguistique français il y avait une foule de petits groupements dont chacun avait sa part d'initiative et en usait. Tel ou tel trait propre à l'un de ces groupes pouvait passer à un autre, puis au suivant, et finalement, accepté par la langue littéraire, triomphait. Nous pensons surtout aux chapitres du livre de M. Rydberg relatifs à la place du pronom personnel dans la phrase : il s'agit d'une question d'ordre des mots. C'est peut-être là où les variations régionales ont joué le plus grand rôle en syntaxe. La plupart du temps elles ne portent que sur des points d'im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portance très minime. Il reste que dans toute explication de phénomènes syntaxiques on doit tenir compte de la multiplicité des développements analogues, de leur coexistence et de l'influence qu'ils ont exercée l'un sur l'autre. S'ensuit-il que tout le détail de ce jeu complexe, qui est certainement un objet intéressant de « connaissance » — ou même un sommaire de ce détail — doive entrer dans le plan d'une syntaxe descriptive de caractère élémentaire ? Nous ne le croyons pas. Il est clair qu'une tournure nouvelle commence quelque part, dans une certaine région, avant de se répandre ailleurs, à moins que l'urgence ne soit telle qu'elle apparaisse en même temps dans des domaines variés et distincts. Dans l'un comme dans l'autre cas il y a un phénomène d'évolution : c'est affaire à la syntaxe historique de retracer ce développement ou tout au moins d'en indiquer les grandes lignes. La syntaxe descriptive ne constate que des résultats. Elle suppose l'évolution arrêtée pour un moment, et c'est le tableau composite que présente ce moment entrevu comme en un éclair qu'elle entend reproduire. Il va de soi qu'elle ne peut pas toujours procéder avec une entière rigueur. Elle est amenée parfois à faire varier quelques traits de ce tableau pour en bien saisir la vraie signification et par conséquent à accueillir un instant l'histoire à côté de la description. Mais dans l'ensemble elle a le droit de se désintéresser de tous les incidents et de tous les accidents du développement linguistique. Le point d'arrivée seul l'intéresse, et il est bien entendu que ce point d'arrivée, elle le choisit arbitrairement et qu'il sera à son tour le point de départ d'une nouvelle évolution. Prenons la question de *mie* et de *pas* : un examen de dix textes pris au hasard fait apparaître une prépondérance de *mie* en domaine picard. Il est donc probable que c'est là que cette particule a été employée pour la première fois ; mais on la trouve ailleurs aussi, et il est à croire qu'une enquête du genre de celle de M. Rydberg nous révélerait ici encore tout un développement compliqué et imprévisible. Qu'importe à la syntaxe descriptive ? Pour elle le fait essentiel, c'est la coexistence dans la langue littéraire commune, à un moment donné, des deux particules *pas* et *mie*. Elle cherchera à déterminer la fréquence comparative de leur emploi, mais elle n'est pas tenue d'aller plus loin : elle pourrait même se dispenser d'indiquer l'origine picarde ou autre de *mie*. Un exposé rapide de notre connaissance de la langue française du moyen âge ne peut être en aucune façon l'objet d'une syntaxe descriptive élémentaire de la langue du XIIIe siècle. L'objet propre d'une syntaxe de ce genre est plus restreint, mieux défini et plus systématique.

A-t-on le droit d'appeler un livre ainsi conçu une « Petite Syntaxe de l'ancien français » ? « Ancien français » est opposé ici à « moyen français », sens parfaitement accepté et courant. Il s'agit donc d'une syntaxe où l'on étudie la langue de la période classique du moyen âge. Mais cette période comprend deux siècles, le XIIe et le XIIIe : pourquoi ne pas dire « Syntaxe du français du XIIIe siècle » ? Il y a une petite difficulté. Dans l'évolution linguistique, comme dans l'histoire politique ou économique, les coupures ne sont pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toujours très nettes et elles coïncident rarement avec les divisions chronologiques du calendrier. La langue de la première moitié du XIII^e siècle, qui est celle que nous avons surtout visé à définir, se rapproche plutôt, selon nous, de celle de la seconde moitié du XII^e siècle que de celle de la seconde moitié du XIII^e siècle. Et si nous voulons enfermer la période étudiée dans l'intervalle d'un siècle, ce sera plutôt de 1150-1250 que de 1200-1300 qu'il faudra parler. Il y a plus : la langue de *Roland* n'est pas essentiellement différente de celle de *Cligés*, bien qu'il soit difficile de trouver des œuvres d'esprit et de style plus opposés. Sans doute des variations se sont produites au cours du XII^e siècle et à passer du XII^e au XIII^e siècle, mais elles ne sont pas d'une importance capitale, et nous avons signalé, croyons-nous, les plus significatives. Le titre que nous avons adopté est donc moins surprenant qu'on ne pourrait le croire. Il n'indique pas qu'il s'agit d'une syntaxe descriptive, mais la préface le dit nettement.

L'intérêt de la question soulevée par M. Brunel excusera peut-être auprès du lecteur la longueur de ce plaidoyer *pro domo*.

Lucien FOULET.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMPTES RENDUS

Ramón Menéndez Pidal — **Manual de Gramática Histórica Española**, 4ª ed. ; Madrid, 1918 ; in-8, 299 pages.

Esta edición de la obra que aquí vamos a reseñar, representa una revisión detenida de todo el texto de la tercera edición, en que van incluídas varias adiciones de suma importancia. Se trata sobre todo de nuevos párrafos (5 *bis* y 35) destinados a describir las vocales y consonantes españolas.

Si a continuación vamos a decir lo que se nos ha ocurrido al leer el *Manual de Gramática Histórica Española*, sólo queremos demostrar al maestro que hemos leído su libro con sumo interés, y que no deben considerarse, por tanto, las menudencias que siguen, como advertencias ni correcciones.

Pág. 9. — « ...el dalmático, hablado en parte de las costas de Dalmacia.. ». Sería preferible, quizá, indicar, para mayor claridad del alumno, que el dalmático debe considerarse ya como lengua muerta.

Pág. 12. — Acutiare no debe proveerse de asterisco ya que el *Thesaurus* conoce acutiator.

Ibid. — El derivado de pĕdem en reto-romano no es *pie*, sino *pè*, *pei* (cfr. Gartner, *Rätorom. Grammatik*, p. 88). En general debe advertirse que las formas reto-romanas no se citen como tales, sino que es preferible precisar los dialectos distinguiendo entre sobreselv., engadino, ladino central, friul., etc.

Pág. 13. — Pudiera mencionarse que el futuro cantabo no desapareció únicamente ante cantare habeo (formación preferida del latín de la Península ibérica), sino también ante otras circunscripciones que rivalizaron, en latin vulgar, con cantare habeo ; cfr. Bourciez, *Éléments de linguistique rom.*, § 126.

Ibid. — De *cova se encuentran derivados también en provenzal moderno (*cova*). Cavu no da en provenzal *caus*, sino *cau cava* ; ¿ existe una forma reto-romana *cava* ?

Pág. 14. — El rumano *octomvrie* debe de representar una forma del lenguaje litúrgico de los eslavos.

Es dificilísimo el problema de nōdus, pues no se concibe bien que sólo

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

el castellano (pero cfr. astur. *nuedu*, *ñuedu* (Rato) y *noyu* (Munthe) ; *ñudu* parece reducción de *ñúedu*) pida la base *nūdus. Talvez haya que considerar *nudo* como postverbal, de *anudar*, debiéndose aquí la alteración en *u* a la posición protónica de la vocal (cfr. en campid. *annuari*, y de ahí el postverbal *nuu* [1], cat. *nuhar* y *nus* 'nudo' [2]). Por otra parte ¿ no es chocante que ni el cast. ni el ptg. se quede con huella alguna del derivado simple de nudum (**nudo*), habiéndosido reemplazado éste por un adjetivo *desnudo*, formado sobre *desnudar* < denudare ? Y ¿ cómo explicarse el hecho de que, tanto en cast. como en portg., falta un verbo *desnudar* '*desatar*' (mas cfr. en fr. ant. *desnoer*, prov. ant. *desnozar*, ital. *snodar*, engad. *snoder*) ? ¿ No tendremos que atribuir, por tanto, el empleo de *desAnudar* 'desatar' a la homonimia intolerable de un *denudar* < disnudare y de un *denudar* < disnodare ? Y el cat. *desnuhar*, que se debía encontrar en circunstancias análogas y que ha perdido ya en la Edad Media, según parece, su sentido originario de 'desnudar' para no ofrecer en el día más que el de 'desatar, desenlazar' ¿ no nos manifiesta a las claras que la homonimia tenía que acabar forzosamente por el predominio o de *disnudare* o de *disnodare* ? ¿ No valdría pues la pena de examinar todas las posibilidades de una explicación románica antes de acudir a la reconstitución de un *nūdus = lat. nodus latino ?

Ibid. — Serralia. Las atestaciones de la palabra (cfr. Holder, s. v.) no ofrecen serralia, sino sArralia. Si los botánicos tienen derecho a identificar la *sarralia* con la planta llamada *oxalis acetosella* (acederilla), se podría preguntar en qué razones debe basarse la unión de sarralia con el lat. serra : ¿ existen otras denominaciones románicas de esta planta, que aluden a sus hojas « dentadas en forma de sierra » ? ¿ Es sarralia de origen latino ? Lo mismo podrá afirmarse respecto de *bostar*, que parece voz púnica, y, por lo tanto, *no* latina (a voce quadam *punica* tractum esse ; cfr. *Thesaurus*, *s. v.*)

Pág. 15. — No puede considerarse tampoco longānon (var. longābo, longāno, longao, longavo, cfr. Forcellini, s. v.) como propio del latín clásico ; los autores, en cuyo vocabulario registra Forcellini esta voz, o son africanos o pertenecen a siglos posteriores (III-V) [3].

1. Cfr. Salvioni, *Rendic. dell'Ist. lomb.*, XLII, 671 y ss.
2. Además esta *u* puede haberse originado para que no coincidiera *anudar* con los derivados de notu (cfr. *denodado*).
3. Así p. e, Apicius Gavius (*De arte coquinaria Apicii Coelii*, *Amstelodami* 1709 ; liber IV, cap. 2, pág. 119) : *longanones*, porcinos fartos, ex iure Tarentino coctos, concisos... (« Stilus eius pene vulgaris et abiectus cadentem arguit Latinitatem », cfr. Forcellini, s. v.) ; Arnobius (*Adversus Gentes*, liber VII, cap. XXIV ; pág. 244 en la edic. de v. Orelli, 1816) : « Quid, inquam, sibi haec volunt, apexanes hirciae, silicernia, *longavi* ? quae sunt nomina, et farciminum genera, hirquino alia sanguine... » (« africanus Siccae rhetoricam docuit, sub Diocletiano ») ; Caelius Aurelianus (médico

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ibid. — ¿No supone *encina*, arag. *lecina* un tipo ēlice, ēlicina (véase Meyer-Lübke, *Archiv f. das Stud. d. n. Spr.* 115, 397)?

No puede decirse que *calcaneare sea de procedencia latina, ya que el sufijo *-ar* goza de gran vitalidad en las hablas iberorrománicas (Meyer-Lübke, II, § 464). — No han desaparecido los derivados de miscēre; sería más preciso indicar que esta voz no se ha conservado sino en ciertas significaciones (cfr. esp. ant. *mecer*, Cantar 753). — El derivado popular de *misculare en italiano, más bien que *mescolare*, es *mischiare*; además, el cast. *mezclar* no corresponde a evolución fonética: el resultado de *misculare sería **mechar*. Nos permitimos llamar la atención sobre este hecho: talvez quepa suponer aquí algún caso de homonimia (con *mechar* < mecha), que se ha evitado por el cultismo *mezclar*.

Ibid. — Podría preguntarse si mūre caecu no es la traducción o calco de una antigua forma ibérica, ya que la palabra no se encuentra fuera del dominio iberorrománico.

Pág. 16. — ¿Hay que suponer realmente, para explicar *comadreja*, un commatĕricula? No sería más sencillo suponer una formación a base de *comadre*, mediante el sufijo *-ejo* posteriormente agregado [1]? — El vocablo sĕrra, en el sentido metafórico de 'cadena de montañas' no es propio sólo del latín de España; existe, que sepamos, también en Cerdeña, en el Sur de Francia y de Italia (cfr. Mistral, s. *serro*, o p. e. De Bartholomaeis, *Arch. glott.*, XV, 357).

Pág. 18. — *Fingir* no es cultismo, sino a lo más semicultismo y puede compararse, por tanto, con el caso de *pensar*, o de *siglo*, etc.

Pág. 20. — *Muslo* < musculu nos ofrece quizá un ejemplo claro de homonimia, pues mŭsçulu, de haber evolucionado fonéticamente, hubiera dado **mucho*, que se debió impedir por la coincidencia con el derivado de mŭltum. La contraprueba nos la suministra el portugués que conoce el patrimonial *bucho* < musculu (cf. Cornu, *Grundriss f. rom. Phil*[2]., 964), p. e. en Beira-Baixa: *bucho* 'barigas dos braços e das pernas' (*Rev. lusit.*, 2,

natural de *Sicca* en Numidia), *Acutorum morborum*, liber III, cap. XXII (Amstelodami, 1722): « Defluxio est secundum Asclepiadem rheumatismus, sive fluor parvi temporis, ultimarum partium coli atque sessionis, sive *longanonis* (= recti intestini), ut nos appellamus, quae fit, inquit, ex conventu sive concursu atque congressu corpusculorum... »; Vegetius (probablemente del siglo V, cristiano), *Veterinariae*, lib. I, cap. 42 (Ettelingae 1532): « ...prohibet illa ad catachlytum longanonis decurrere tum venter crassus uel praeclusione ipsa intra uiscera increscit.. ».

Estos pasajes demuestran a las claras que *longanon* primero significaba, como término médico « intestinum per quod stercus egeritur », viniendo a ser luego « ex huiusmodi intestino farto varia fiebant farcimina,... et ipsum pro farcimine accipitur » (v. Forcellini). Además la forma del sufijo en *-ano*, *-ao*, *-avo* no da mayor extensión a la idea de ver en *longanon* un derivado del latín longus.

1. Cfr. *comairelo* en las hablas del Sur de Francia, *ALF*, c. *belette*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

246), forma que no fue estorbada por *muito* < multu. — Saeculum estuvo en todo el territorio románico continuamente bajo la protección de la iglesia, circunstancia que no le permitió un desarrollo regular. Esta misma observación podemos hacer respecto de otras palabras relacionadas con el lenguaje eclesiástico ; mencionamos ante todo *iglesia*, *ángel*, *bautismo*, *bulda*, *celda*, *cirio*, *cruz*, *diablo*, *gloria*, *mundo*, *vigilia*, etc.

Pág. 22. — No podrá considerarse *palafrén* como elemento del galo, sino que representa en cast. un galicismo puro.

Pág. 24. — No hace falta el asterisco de colpus, pues está documentada esta voz (cf. *Thes. l. lat.*, *s. v.*).

Pág. 25. — Acaso sea *tapiz* un galicismo. De todas maneras no hay que partir de τάπης como lema, sino del diminutivo documentado ταπήτιον. — *Trépano* es un galicismo (o italianismo) a todas luces. — *Guitarra* parece forma introducida a través del árabe.

Pág. 26-27. — Una parte de los germanismos latinizados que allí se registran, parecen más bien de origen francés o provenzal, voces que en su mayoría deben su existencia al estado entonces floreciente de las costumbres caballerescas ; tales serían : *ardido*, *guante*, *arpa*, *orgullo*, *gerifalte* ; otras, aun sin pertenecer a esta categoría, se agruparían mejor como galicismos : *galardón* (término jurídico), *esparver* (< prov. *esparvier*, por no concordar con las leyes fonéticas castellanas), *rostir*, *jaca* (prov. ant. *faca*, *haca* ; cfr. fr. *haquenée*), *cofia*, *danzar* (que no es de origen germánico, cfr. Baist, *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 35), *blanco*. Todas esas voces parecen referirse a introducción relativamente tardía, porque gran parte de esas palabras han entrado igualmente en Italia, por intermedio de Francia. — *Espuela* corresponde (por su *-a* final) a la declinación gótica y no a la forma general germánica en *-o*, *on* : sporo > ital. *sperone*, fr. *éperon*. — *Tocar* ya no se considera como germanismo ; cabe derivarlo de *tūdicare (tundere), o de una raíz onomatopéyica. — *Heraldo* parece acusar un préstamo del bajo latín, mientras que no esté documentado desde muy antiguo ; asimismo es quizá galicismo *albergar*, *albergue* si no ofrece un significado antiguo de ‘ alojamiento del ejército ’ como en fr. ant.

Pág. 27. — Capellán — sacristán : talvez hubiera sido preferible en vista del fr. *échanson* < skankjon, citar el esp. *escanciano* < got. skankja -an (atestiguado en las Leges Visigotorum) como supervivencia de la flexión en *-a*, *-ane* ; cf. J. Jud, *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on*, p. 17-18, y Salvioni, *Rom.*, XXXV, 216. — Este capítulo sobre los germanismos ganaría mucho en claridad, si se separaran más todavía las voces introducidas en el español mediante el latín vulgar, la introducción gótica y el préstamo hecho a la lengua franco-latina del derecho carolingio y al provenzal antiguo.

Pág. 29. — El cambio de *s-* inicial a *x-* ya no se atribuye a influencia árabe, sino que se explica fisiológicamente, por el carácter ápico-alveolar de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la *s* española (cf. A. Castro, *RFE*, 1914, 102). — Toda esta cuestión de influencia árabe sigue careciendo de estudios científicos y serios. Sería interesante, por ejemplo, agrupar cronológicamente, los diferentes préstamos hechos al latín (o griego) que han penetrado en el español por medio del árabe. Así son anteriores a la pérdida de la postónica : *albérchigo*, frente a *prisco*, y posteriores : *biznaga*, *ajedrea*, etc.

Pág. 29. — Falta un estudio histórico de los galicismos en el español. Fuera del diccionario anticuado de Baralt, que apenas tiene valor científico, aprovéchese el excelente trabajo de Forest, *Old French Borrowed Words in the Old Spanish*, *Romanic Review*, VII, 1916, 370-413, del cual la *RFE* (1919, 329-331) publica una extensa y crítica nota bibliográfica. Nuestra obra resultaría talvez muy útil, si en ella se distinguieran las influencias de los diferentes dialectos de las Galias ; así, p. ej. *bajel* (< *baissel* del Suroeste de Francia), *jaula* (prov. ant. *jaulier*, prov. mod. *jaulo*, *jolo* (Mistral) etc.), son provenzales.

Sería muy de alabar, también, el que en una edición futura, se consagrara un capítulo aparte a los hispanismos en otras lenguas. Recuérdese por ejemplo que el español ha contribuído valiosamente a la formación del vocabulario sardo (cf. el importante estudio de M. L. Wagner, *Gli elementi del lessico sardo*, *Arch. storico sardo*, III, 382-395 (elemento catalano e spagnuolo).

En una introducción de tanta importancia como ésta, echamos de menos algunas observaciones acerca del judeo-español.

Pág. 39. — Van incluídos en esta 4ª edición dos párrafos (5 *bis* y 35) de indiscutible valor, destinados a describir por primera vez de un modo científico y claro las vocales y consonantes españolas, adiciones que no pierden su valor al lado del maravilloso tratado fonético del Sr. Navarro Tomás, pues su orientacióm es esencialmente histórico-descriptiva.

Pág. 48. — Elimínese g r a t i a > *gracia*, que no responde a evolución popular. — El tratamiento de los casos de la vocal acentuada *a* + *yod* no se ha agotado completamente. Hubiera contribuído mucho el que se consultara el artículo de Millardet, *Sur le traitement de A + Yod en vieil Espagnol*, *Rom.*, XLI, 247 y ss. Falta pues, un estudio acerca de la no atracción de la *i* en los grupos latinos *-j-*, *-dy-*, *-gi-*, *-lj-*, *-nj-*, *-ty*(*tty*)-, *-cy*(*ccy*)-, *-sti-*, *-sci-*, *-ncti-*, donde la *i* ha modificado la consonante que le precede antes de haber sido atraída a formar sílaba con la *a*. — S a r t ā g i n e > *sartén*. Cabe indicar aquí, a título de contraste, la doble *evolución* de -ā g i n e en portugués : *farrãe* (ptg. a. *ferraem*) y *farrajem* < f a r r ā g i n e (cfr. Cornu, *Grundriss. rom. Phil*², 991).

Pág. 50. — *A* + *l cons* : *salto* ' brinco ' y *calza*, en vez de *soto*, **coza*, parecen formaciones regresivas de poca edad, originadas bajo la tutela de los verbos *saltar*, *calzar*.

Nota 2. — Deséchase aquí una acentuación primitiva *íe* del diptongo castellano *ie* ; téngase sin embargo en cuenta que en los pregones callejeros de hoy día nos encontramos a menudo con que una vocal cerrada, cuando se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pronuncia larga, tiende a una leve diptongación, acentuándose su primer elemento : Heraldo ! -əráldọọ [1]. Suchier [2] supone en francés acentuación parecida para el diptongo primitivo.

Pág. 52. — *Espejo* pide -ĭculum : nos lo demuestra claro el prov. ant. *espęlh* frente al prov. *vęlh*, de manera que *espejo* no puede aclarar la fecha de la diptongación de *ĕ* en vetulus.

Pág. 53. — *Navío* es, según Baist (*Grundriss*², 887) un galicismo (< fr. a. *navie*). *Mancebo* se explicará POR un cruce de (manceps), mancĭpem + mancĭpiu > mancĭpu.

Pág. 54. — Escríbase *h*astile > astil.

Pág. 55. — El resultado fonético de flŏccu sería **llueco*, formación que la homonimia con *llueca* < *clŏcca no hubiera permitido. — La historia de la voz *cureña* resulta todavía demasiado oscura para hacer entrar *curueña* > *cureña* en la serie de los ejemplos asegurados de *Ŏ > UE > E*; cfr' Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXVI, 413.

Pág. 56. — En *estera* (ptg. *esteira*) acúsase talvez influencia de etimología popular, de sternere sobre storea > *steria [3]. — Bórrese el asterisco de coxu, que está atestiguado (*Thesaurus*, *s. v.* : 'debilem pede coxo. Maecen., *carm. frg.*, 31), lo mismo que fŏrtia (*C Gl L*, II, 346, 33).

Pág. 57. — Elimínese donu > *don* que es galicismo puro. El ptg. *louça* con su diptongo hace dudosa la etimología de *loza* < lutea.

Pág. 60. — Así como en cast. se conoce al lado de *rencor*, una forma paralela, *rancor*, el prov. ant. ofrece *rancura*, *rencura*, *rancor*, *rencor* : ¿ no habrá que acudir entonces a una formación propia ya del latín vulgar (< rancor + ringere = rencor) ?

Pág. 61. — Cĕrĕola sería difícil de explicar al lector sin el conocimiento del pasaje de Columella : *cereolis prunis* (cf. *Thes. l. lat.*).

Pág. 62. — *Orín* < *aerigine deberá su *O-* a interferencia de auru (< **aurigine* ; cfr. *aes* : *aerugo*, *ferru* : *ferrugo*, *auru* : *aurugo*) [4]. — En vez de ĕruca póngase ŭruca, documentado desde antiguo en el *C. Gl. Lat.*, II, 338, 1, etc. — *Orondo* : < *aurundo ya no es 'hinchado por el viento', pues *aura* ya significaba 'presunción, locura' [5].

Pág. 63. — *Navaja*, voz que parece más antigua (cfr. ptg. *navalha*) que el esp. *lambrija* (pero en ptg. *lombriga*).

1. Cfr. Navarro Tomás, *Pronunciación española*, p. 37.
2. Gr. *Grundriss*², 728.
3. Cf. *C. Gl. Lat.*, IV, 177, 3 : *storia*, 'omne quod sterni potest' y *C. Gl. Lat.*, II, 188, 22 : *steria* : ὁρμαθός (corregido erróneamente por el editor en : *seria*).
4. El sentido de 'orín' de aurugo parece reflejarse hasta en una glosa enregistrada en el *C. Gl. Lat.*, III, 426, 39 (cf. *Thes. gloss. emend.*, s. *aurugo*).
5. Cfr. *Romania*, XLV, 550.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pág. 64. — *Abrótano* es forma culta. — *Accipitrariu se reemplazaría, con más verosimilitud, por acceptorariu. Lo más probable, sin embargo, es admitir que *acetrero* se ha formado sobre el primitivo acceptore (esp. ant. *aztor*). — Simple errata es *sabanu*; léase *sabanA* (neutr. plur.).

Pág 68. — *Juvene, arbore, hospite*, etc. — Es poco cultismo la conservación de la postónica y es popular en otros dialectos de la Península (cfr. García de Diego, *Dialectalismos*, *RFE*, 1916, pág. 303).

Pág. 70. — La forma rara *heo* debe de obedecer a formación analógica (comp. Millardet, *op. cit.*).

Pág. 71. — A no encontrarse formas con -*o* final, *alemán* podrá registrarse bajo los galicismos. — ¿No correspondería a betŭllu un **bedullo*? El ptg. *bidoeiro* y el cast. *abedul* suponen un tema betul- (-ariu), cf. en el lomb. : *bedra* < bétula (de betulla). — *Cabel, castil* provienen quizá de una posición prostética ; las demás formas dobles (con -*e* u -*o* final) se explicarán así : Luego de apocopadas estas formas, hubo regresión linguística ; pero, como no se conocía siempre la naturaleza de la vocal que se volvía a poner, se la reintegraba poniendo unas veces *ó*, y otras *e*.

Pág. 72. — *Coraza* (al lado del popular *loriga*) no tiene aspecto de voz patrimonial. Cabe suponerla italianismo (cf. fr. *cuirasse* < ital.).

Pág. 99. — *Cochurero* parece formación española, a base de *cochura* + *ero*.

Pág. 100. — Sobre *b* y *v* en latín vulgar consúltese Parodi, *Rom.*, XXVII, 177-240, quien establece que las formas en *b* o en *v* obedecen a variantes sintáxicas. — S > Š. Creemos que ya se puede desechar la doctrina de atribuir a influencia mozárabe el paso de s > š (x), dada la articulación alveolar de la *s* castellana, y sobre todo la aparición del fenómeno en los dialectos septentrionales de España, que nos induce a ver en s > š una evolución esporádica. Para la misma sustitución en ptg., cfr. Cornu, *Grundriss*[2], 985.

Pág. 101. — Los casos de *zueco, zahorra* como ejemplos del paso de *s* > *z* piden una *z* muy antigua, ya que también en Italia topamos con *zocco, zavorra*, y deben separarse de *zozobrar*. Acaso fuera preferible sacar un párrafo aparte, en que se reunirían *zoccus, zaburra* con *chico, chanclo, chamarra, chícharo* (talvez mejor que de *cicero, de cicaru, con asimilación de la medio-palatal a la inicial). En cuanto a lo que se refiere a la *z* del latín vulgar, cf. *Rom.*, XXXVII, 463 ; XLIII, 455 ; *Z. f. rom., Phil.*, XXXIV, 585.

Pág. 104. — Los dos únicos casos de evolución irregular de -Y- : *yugo, uncir*, tienen correspondencias regulares en los dialectos (leon. arag.) : *juncir, juñir, jugo* ' yugo '.

Pág. 105. — *GL* > *L* debe ser del latín más antiguo de España, a juzgar por los ptg. *lande, lándoa, leirão, leiva, novelo* < globellum ; cfr. Cornu, *Grundriss*[2], 975.

Pág. 107, nota. — También en español hay un derivado popular de *metallia : *meaja, miaja*, cfr. el fr. a. *meaille*, prov. *mealha, mezalha*.

Pág. 108. — En cuanto a la caída de consonante intervocálica, nos quisié-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ramos permitir proponer una distinción cronológica de las diferentes etapas de la caída de la *g* en la terminación *-igare*: 1º la coincidencia del esp. y del ptg. supone la caída de -g- en época iberorromana: ligare > esp. ptg. *liar*; rumigare > esp. ptg. *rumiar*; litigare > esp. *lidiar* (pero en ptg. *litigar*); fumigare > esp. *humear*, ptg. *fumear* (y *fumegar*); esp. ant. *navear* (pero ptg. *navegar*) 2º formas semicultas: esp. ptg. *castigar* (voz eclesiástica), fustigare > esp. *hostigar*, ptg. *fustigar*, esp. ptg. *navegar* (cf. fr. *naviguer*).

Pág. 109.— *Trébol* se basa, según Cornu, *Gr. Gdr.*, 986, en triphyllum. Cŏpinu no está documentado; habrá que añadirle un asterisco.

Pág. 110. — *Niel* ' labor en hueco sobre metales preciosos, rellena con un esmalte negro ' no es un derivado hispánico de nigĕllu, sino puro provenzalismo (prov. *niel*: ' gravure remplie d'émail noir '). — En cuanto a la pérdida de la *v* ofrecería las ventajas de mayor claridad el que se dispusieran las materias de la manera siguiente: 1º caída de -v- ante -u atestiguado ya en latín vulgar y en todas las lenguas románicas: vacīvu > *vacio*, rivu > *rio* (fr. a. *ri(u)*, ital. *rio*, al lado de *rivo* [1]; 2º caída de -v- intervocalica ante vocal velar acentuada, atestiguada esporádicamente por aunculus: avunculus (*oncle*), tribūtu > esp. *treudo* (prov. a. *traut*, fr. a. *treüt*); 3º el caso particular de *bŏvem* al lado de boe, del cual se encuentra un ejemplo (boe) ablat. en el *Thes. l. lat.*, s. *bos*. — *Sŭbŭndare > *sondar*. ¿ Sería talvez un término marino que no debe separarse del fr. *sonder*, cuyo lema todavía queda incierto según el *Dict. gén.* ?

Pág. 112. — Para los casos de *al* + *cons*, compárese § 9, 3.

Pág. 113. — *Ansa* no parece pertenecer aquí, pues debe su difusión en las lenguas románicas a una formación regresiva del latín mismo.

Pág. 116. — A la evolución fonética de cathedra no corresponde *cadera*, sino el cast. ant. *cadira*, arag. *cadiera*, *cadiela*. *Cadera*, *entero* deben estudiarse junto a las formas portuguesas *cadeira*, *enteiro*, que parecen acusar un cambio de sufijo (*-ariu*). *Negro* debe de haber entrado posteriormente en el lenguaje, reemplazando a *prieto*. Para dar más apoyo a los casos bastante raros de *-br-* (*febrero*), cabe añadir *culebra* como ejemplo de conservación de la *b*.

Pág. 118. — Para esclarecer la evolución de *x*(cs) > š, pudiera añadirse que *ys* > *yš* se deberá a un cambio de la posición apical de la lengua a posición dorsal, por efecto de asimilación a la palatal *y*. No existiendo ¡mpignus en el léxico latino, es preferible considerar *empeño* como postverbal de *empeñar*. — En *filtro* e *inclinar* se descubre evolución culta.

Pág. 119. — *Coquere*, *coquina*, etc. deben alegarse bajo § 511, (cfr. Meyer-Lübke, *Grundriss* [2], 475).— No es propio de evolución española numquam

1. En esta serie habrá que registrar el esp. *lejia* (el ptg. *lixia* al lado de *lixivia*): lixīvu sirve de base al prov. ant. *leisiu*: lixi(v)a se explicará desde luego como vaci(v)u, cuya forma vaciu se refleja en el femenino vacia.

> *nunca* (cf. también el prov. a. *nonca* [pero *QUE "quien, que"]) : la final quam debe haberse asimilado a la conjunción *ca* < qu(i)a ; cfr. Jeanjaquet, *La conjonction « que » dans les langues romanes*, p. 24. — *Torzal* y *torcazo* (que difícilmente pueden derivarse de *torqueale, *torquatiu) requieren otra interpretación : son postverbales, resultados de dos etapas cronológicamente distintas de torquere, cf. Herzog, *Bausteine zur roman. Philologie* (*Mussafia*), p. 488.

Pág. 120. — En el grupo BY parece regular la desaparición de la *b* : rŭbeu > *royo* ; cavea tiene representantes fonéticos en la toponomia hispánica, cfr. *cayuela* (véase Castro, *RFE*, V, 36). *Rabia* es una forma culta, conservada porque su evolución estaba impedida por un caso de nomonimia intolerable : *raya (<*rabia) hubiera coincidido con *raya* <radia (téngase en cuenta la evolución regular en ptg. : *raiva*). — El resultado fonético de mĕdiu ptg. *meyo*, sería **mieio* (**meyo*)-> **mio*. Es evidente pues, que aquí se ha evitado la coincidencia con meu > *mio*.

Pág. 121. — *Mesana* representa un término marino del Mediterráneo, introducido del italiano *mezzana* (gr. mod. μεζάνα). — Excepciones de DY > Y : el culto *envidia* (ptg. *enveja*), *enojo*, probablemente por interferencia de etimología popular (*mal de ojo*).

La evolución de TY, CY en español ofrece graves dificultades, que no pueden resolverse al primer golpe de vista. En toda la Romania, ty, cy parecen haber tenido la tendencia de fundirse en un sonido único : *ç* (*ts*) en latín vulgar. Este sonido quedó conservado en los romances extremos : portugués, logudor. (*t* = *th* fase antigua = θ), rumano (después de la tónica -ţ-) [centros más o menos separados de importantes influencias culturales], mientras que en los centros de cultura, como Italia, España, Francia, a partir del siglo II, se reaccionaba vigorosamente, en el lenguaje culto y en las escuelas contra la pronunciación viciosa de *-tj-* y *-kj-* (*pretium* > *pretsum* > *pretsium*) [1].

Nuestra primera exposición opone las formas rumanas, sardas y portuguesas, que ofrecen el *mismo* resultado para *-cj-*, *-tj-* en las palabras realmente antiguas, a los representantes de la misma voz del castellano o del francés.

¿ Cual es la verdadera naturaleza del problema que se esconde en la evolución fonética de -tj- y -cj- en español ? 1) Desde luego es interesante que el *portg.* conviene con *el rumano* y *el logudor.* en cuanto al tratamiento de -tj-, mientras que el cast. concuerda con el *galo-románico* (cf. la fase TS representada en el ptg. *aguçar*, *peçonha*, *miunça*, *poço*, *preço*, *paço*, *labaça*, *tição*, *cabeço*, de acuerdo con el rumano *ascuţ*, *puţ*, *preţ*, *paraţ*, *atiţ*, *capaţel* en contraposición a la fase DZ en esp. y fr. ant. *aguzar* : *aiguiser*, *pozoña* : *poison*, *desmenuzar* : *menuisier*, *pozo* : *puiser*, *tizon* : *tison*, *vezo* : *enveisier*). Este acuerdo íntimo en el resultado de -tj- entre el castellano y el francés sólo podrá

1. Cfr. para todo este problema en latín vulgar : Puşcariu, *Rum. Jahresbericht*, XI, 12 y ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

	rum.	*logud.* [1]	*portg.*	*esp.*	*francés*
acutiare	ascuţ < excotio	acutare	aguçar	aguzar	aiguiser
potione [2]			peçonha	poçoña, poz-	poison
minutiare			miunça	desmenuzar	menuisier (fr. a.)
puteu	puţ	puttu	poço	pozo	puis, puiser
pretiu	preţ	apretare [3]	preço	(prez)	pris, priser
satiu, -are	saţ	attattare	—	—	rassasier
palatiu	paraţ (rum. a. 'paladar')	palatu (v. Spano)	paço	(palatio)	palais
lapathiu		alabattu	labaça	labaza (aragon. lampaza)	lapas [4] (fr. dial.)
titione	atiţ (attitio)	tittone	tição	tizon	tison
invitio			(vezo, envezar)		enveisier (fr. a.)
vitiu	învăţ			vezo	
matia 'entrañas'	maţe (pl.)	matta		—	
capitiu	capeţel	capithale (log. ant.)	cabeço	cabeço	cheveçon (fr. a.)
laqueu (laceu)	laţ	lattu	laço	lazo	laz
aciariu		attarżu	aço (aceiro)	azero	acier
licium	iţe	littu	liço	lizo	fr. a. liz, licier
ericiu, -a	(ariciŭ)	(e)rittu	ouriço	erizo	(h)érisson
minaciare	ameninţà	minettare	ameaçar	amenazar	menacer
acia	aţă	atta	—	—	—
facticiu	—	fattittu	feitiço	hechizo	fr. a. faitis,
brachiu	braţ	brathu (log. ant.)	braço	braço	fr. a. bras, brasser
setaceu	—	sedattu	cedaço	cedaço	sas, sasser
corticea	—	—	cortiça	corteza	—

1. La antigua fase del log. a. es θ (transcrito por-*th*-), hecho -*t*- y -θ- en log. mod., cf. Wagner, *Beiheft XII der Z. f. rom., Phil.*, 48 y ss.

2. Las formas ibero-románicas ofrecen el sufijo -*onium*, de origen greco-latino (cast. *poçoña*, ptg. *peçonha*) que se encuentra en dos palabras pertenecientes igualmente al lenguaje médico : *aronea*, *puroniu*, cf. *Rom.*, XLV, 277.

3. « *Estimare un danno* » (Spano). No se han dado cuenta de la existencia de esta forma, que sepamos, cuantos han tratado del problema del lat. *pretiare*, la cual sin embargo, debe de representar un derivado popular de *pretiare*.

4. < lappa + lapathiu.

explicarse por una causa común : la reacción culta que desde el siglo II se ha verificado contra la pronunciación popular de *tj* >ts (*putsu* <puteu), en vez de *ti-* o de *tsi-* (*putiu* o *putsiu* en tres sílabas) ha producido sus efectos en las Galias y en el centro de España, pero no ha tenido más que un débil eco [1] en la pronunciación popular de la periferia de la Península, es decir en Portugal.

2) Es *propio* del *español* el que esta reacción (que se ha manifestado en Francia hasta el Renacimiento carolingio) contra la « falsa » pronunciación no sólo ha alcanzado, como en Francia, a las palabras en *-tj-* latino, sino que se ha propagado (en España) a un número considerable de palabras ofreciendo *ts* (< cj), (tales como esp. *lazo* < *laço* (ptg.) < laqueu) : el hablante, desconociendo toda etimología, deseoso sin embargo de evitar la pronunciación *ts*, tendía a restablecer una pronunciación más conforme al latín oficial, hasta transgredir los preceptos [2] que la Escuela y las personas cultas mismas habían señalado : constituye ese hecho, a nuestro parecer, uno de los ejemplos más claros y manifiestos de regresión [3] linguística.

Pág. 125. — Cast. a., ptg. *renda* no deben separarse del prov. *rendoa*, que representa, según A. Thomas (*Essais*, p. 135) un sustantivo directamente derivado de *rendere* : *rendua.

Pág. 126. — La disimilación de la segunda *r* en *robure*, debe ser muy antigua, cfr. *rovul* (cfr. Cavalli, *Reliquie muggesi* (Istria), *Arch. glott.*, XII, 343) ; *raula*, *ruvulu* (Morosi, *Dial. gallo-italici di Sicilia*, *Arch. glott.*, VIII, 413) ; *rǫl rul* (Salvioni, *Dial. settentr. d. Lago Maggiore*, *Arch. glott.*, IX, 222), *rovulu* (Santangelo, *Dial. d. Aderno*, *Arch. glott.*, XVI, 482), etc. — *Gor(u)thus* (por corytum) está documentado en el *C. Gl. Lat.*, IV, 241, y representa, por tanto, la forma vulgar (cfr. tbn. *Misc. Ascoli*, p. 51).

Pág. 129. — Según el Sr. Menéndez Pidal, *escamujar* (*Rom.*, XXIX, 346) no sería otra cosa que escamutilare (*esca*, « cebo del fuego, yesca, desperdi-

1. Las palabras semicultas ofrecen el mismo resultado *z* (< dź < dzi < tsi) en esp. y en ptg. ; *razão* : *razón* (cf. ital. *ragione*), *sazão* : *sazón* (ital. *stagione*), *prezar* : *prezar* (ital. *pregiare*), *vezar-se* : *vezar*. Así el esp. a. *feuza* < fiducia no puede pertenecer al antiguo patrimonio de voces populares (cf. también ptg. *fiuza*, tratado como *Galiza*), pero debe compararse con formas semicultas : *fidutsia* > *fidudsia* > *fidusia*, atestiguadas en formaciones como el ital. ant. *fedusia* (Monaci, *Chrestom.*, gloss. p. 651), lomb. a. *fedusiar* (Biadene, *Studi di fil. rom.*, VII, 126), piem. *fiuzia*, (*Arch. glott.*, XVI, 533 ; *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 210).

2. De ahí las fluctuaciones en el resultado de -cj- ; *corteza*, pero *cedaço*, *braço* pero *lazo*. Y hasta al interior del grupo de palabras en -tj- hay islotes que hán resistido al empuje de la reacción, como en fr. : *cheveçon* : *cabeço*, al lado de *poçoña* tbn. *pozoña* ; mientras que en cuanto al representante de *lapathium*, el fr. *lapas* parece haber resistido mejor a la regresión que el esp. *labaza*.

3. Para estos fenomenos, comp. Gilliéron, *Rev. de phil. frçse*, XX, 330, y Gauchat, *Régression linguistique*, *Festschrift z.* 14, *Neuphilologentag*, p. 335.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cios de los árboles » [1]). Cabe preguntar si es posible mantener esta explicación en vista de los ejemplos siguientes que ofrecen todos el prefijo *esca-*. He aquí esa lista que no pretende ser completa : esp. *escabullirse*, cat. *escabollirse* ; esp. *esca-filar* ; esp. *esca-mochar*, ptg. *esca-lamocar* ; esp. *esca-mondar* ; esp. *esca-mujar* ; ptg. *esca-rapelhar* (cf. *rapar*) ; prov. mod. *esca-llimpá* (cf. *limpar*), cat. *esca-r-rabilharse*, prov. mod. *esca-r-rabihà* ; cat. *esca-r-rassarse*, prov. mod. *esca-r-rassá* (cfr. *rassá*). ¿ Estamos aquí en presencia de un prefijo oscuro *esca*, que recuerda, de cierto modo, el de *cal-*, estudiado por Nigra, *Arch. glott.*, XIV, 272 ? Sea lo que sea : el problema del esp. *escamujar* queda oscuro, mientras que no esté aclarada la historia de otros compuestos ofreciendo *esca-* como primera sílaba.

Pág. 142. — La persistencia de *au* en aurundu > *orondo* será debida a la idea fija que se había formado en latín vulgar de la relación estrecha entre *aura* ' locura ' y su derivado de aurundu ' insensato, loco '.

Pág. 143. — ¿ No estaría formado *cuntir* sobre la 3ª pers. del perfecto *contigit*, como persona más frecuente de todo el verbo (cf. en fr. « il arriva un jour »); una explicación, que parece basarse sobre un razonamiento parecido, se encuentra en Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, 122.

Pág. 130. — Es poco cierto que *colmo* se base en cumulu ; más probable es suponer el resultado de un cruce de cumulu + culmen, que coincidían en ciertos significados, cf. *Thes. l. lat.*, s. v. y *Rom.*, XLIV, 63.

Pág. 131. — La evolución de las dos voces registradas bajo *L'R* no es sincrónica : *corlar* es castellano solo (cf. ptg. *corar*), mientras que *medrar* corresponde al cast. y al ptg.

Pág. 132. — Triticu da prueba de un caso de disimilación (> trīdicu), cfr. matutinu > madutinu v. Salvioni, *Z. f. rom. Phil.*, XXIII, 522.

Pág. 133. — No obedece la *ç* de *pança* a evolución contradictoria a los casos de *onze*, *catorze*. El resultado de *t'c* fundidas (pantice > *pança*) debe ser diferente del de *d'c* (undecim > *onze*) ; cfr. el paralelismo en fr. *quatorze*, pero *panse*.

Pág. 134. — *Peinar*, mejor que de pĕctinare, un postnominal de *peine* ; cfr. ptg. *pentear* de *pente* ; fr. *peigne*, bajo influencia de *peignier*, mientras que la forma regular sería *pigne* (seg. el *Dict. gén.*). — Es más probable derivar *pendra*- *prenda* del verbo pignorare, pues son rarísimos los plurales en *-ora* en galo- e ibero-románico (cfr. prov. *penhorar*, *penhora*, mallorquín *penyorar*, *penyora* (v. Niepage, *RDR*, I, 367).

Pág. 146. — No podemos convencernos de la existencia de un sustantivo restuculu (de *restare*) como punto de partida del esp. *rastrojo* que vive tbn. en ptg. *rastolho*, cat. *restoll*, prov. a. *restolh*, *rastolh*, prov. mod. *restoul*,

1. Pero ¿ es hipotético o atestiguado ese ultimo sentido del lat. *esca* ? Al menos no hemos encontrado hasta ahora el significado de "desperdicios de los arboles" ni en latín ni en los derivados de *esca* en las lenguas románicas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rastoul, *restoulh* (lang.) y en el log. *restuju* " stoppia ". La difusión geográfica de la forma que proviene del sufijo -*uculu* nos demuestra la existencia de una forma paralela de restupula (prov. a. *restoble*, prov. mod. *restouble* cf. *ALF*, c. *éteule*; ital. *ristoppia*) y de restucula (napolit. *restocchia*, abruz. a. *restucchia*, v. Salvioni, *Studi romanzi*, VI, 46) : esta última forma se explicará de la misma manera que manupulu (abruz. *manoppie*): manuculu (esp. *manojo*, gall. *mollo*, ptg. *molhinho*, cf. Cornu, *Grundriss*², 1001 : prov. a. *manolh*, ital. *manocchio*, Agnone *mannucchio*; cf. Salvioni, *Studi rom.*, VI, 24 y ss.). La primera sílaba de *rastr-ojo* se explicará por etimologia popular : quedan los *rastrojos*, después de pasar el " *rastrillo* " por última vez por la rastrojera.

Pág. 148. — Para la historia de *veruculu*, sería interesante consultar el *Atlas ling.*, c. *verrou*.

Pág. 151. — Para la explicación de anguīla (por *anguilla*)¿ hace falta acudir a un cruce con el griego ἔγχελυς ? Los latinistas, al menos, están inclinados a ver en anguīla la antigua forma autóctona, cfr. Lindsay, *Arch. f. lat. Lex.*, VIII, 442.

Habría muchísimo que decir, fuera de estos pequeños detalles, sobre el gran interés que ha despertado en nosotros este valioso y amplio estudio del maestro de los hispanistas. Digamos sencillamente que otra vez el autor nos ha regalado un libro en que se refleja vivamente su soberana personalidad y cuya consulta desde hace casi veinte años siempre nos es indispensable ; en fin, un tratado al cual tendremos que acudir sin cesar, hasta que salga a luz su obra monumental de la *Historia de la Lengua Española*.

J. Jud; A. Steiger.

Santorre Debenedetti, **Flamenca**. Torino, Casa editrice G. Chiantore, 1921 ; in-8° carré, 47 pages (*Opuscoli di filologia romanza*, I).

Les cinq chapitres dont se compose cette brochure, méthodiquement composée et brillamment écrite, ne sont pas d'une égale nouveauté. Dans la préface de sa première édition, P. Meyer avait déjà identifié la plupart des romans auxquels l'auteur paraît faire allusion dans sa description des noces de Flamenca et noté, en guise de conclusion, que « dès la première moitié du XIIIe siècle, la littérature française était fort goûtée au Midi de la France » (p. XXVII). Les pages 22-7 pouvaient donc être, sinon remplacées par un renvoi, du moins fortement abrégées. Ne convenait-il pas, en revanche, d'exprimer sur la réalité de ce prétendu « répertoire jongleresque » quelques réserves ? Tous les épisodes des *Métamorphoses*, et cet autre emprunté à la *Pharsale*, dont il est question aux v. 644-60, avaient-ils vraiment été traduits en une langue vulgaire et l'auteur n'a-t-il pas simplement cédé au désir d'étaler sa connaissance de l'antiquité ? Des réserves analogues s'imposent, ce me semble, en ce qui concerne quelques prétendus romans signalés dans les deux fameux *ensenhamens* que l'on a souvent rapprochés de ce passage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le chapitre sur les sources (dont la plus importante est un récit du *Roman des sept sages*) est au contraire des plus nouveaux et sera lu avec un grand profit. Très personnels aussi sont les chapitres IV et V (intitulés assez inexactement *critica del libro, suoi significati*), où M. D. caractérise de la façon la plus heureuse le talent du poète (sens du pittoresque, goût du réalisme, humour), et montre que l'originalité du héros consiste en ce qu'il réunit et porte au suprême degré les qualités du chevalier et celles du clerc : solution originale donnée à un problème futile, alors passionnément débattu. M. D. ne doute pas que l'auteur, grand lecteur d'Ovide et ferré sur la liturgie, ne soit un clerc et non un jongleur ; mais cet auteur, d'autre part, connaît à fond la littérature en langue vulgaire et tient, en maints endroits, les propos caractéristiques de la classe à laquelle veut le rattacher M. Ch. V. Langlois : les deux hypothèses en effet ne sont, au fond, nullement inconciliables.

M. D. note avec raison (p. 35) que « Vergonha » et « Paors » personnifiées (v. 5553 ss.), « font penser » à Guillaume de Lorris. Je vois là, pour ma part, un emprunt proprement dit. En voici, en tout cas, un autre, qui me paraît incontestable : dans la tirade consacrée à Doux-Regard, Guillaume dit que les yeux ne gardent pour eux-mêmes rien de la joie qu'ils goûtent et la transmettent tout entière au cœur :

Il sont si apris et si duit
Que seul ne sevent avoir joie,
Ains vuelent que li cuers s'esjoie,
Et font ses maus rassoagier,
Car li ueil, con droit messagier,
Tot maintenant au cuer envoient
Noveles de ce que il voient ;
Et por la joie covient lors
Que li cuers oblit ses dolors
Et les tenebres ou il iere.

Cette idée a plu à l'auteur de *Flamenca* qui consacre plus de cinquante vers (6558 ss.) à démontrer que le cœur reçoit plus de jouissances des yeux que de la bouche ; en effet, celle-ci garde pour elle-même une partie de celles que le baiser lui procure ; au contraire, quand deux amants s'entreregardent,

Tan granz jois al cor lur deissent
Que li douzor que d'aqui nais
Lur reven tot lor cor e pais ·
E l'ueil, per on treva e passa
Cil douzors ques el cor s'amassa,
Son tan lial que nulla ren
Negus a sos ops non reten...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette constatation n'est pas, ce me semble, sans importance pour la fixation de la date de l'œuvre de G. de Lorris, assez incertaine encore aux yeux de son récent éditeur ; celle de *Flamenca* étant de très peu postérieure à 1234 [1], c'est à cette année qu'il faut fixer le *terminus ad quem*, que M. E. Langlois est porté à reculer, jusqu'en 1240 [2].

A. JEANROY.

1. Ch. V. Langlois, *La Société française au XIII*e *siècle*, p. 131.
2. *Le Roman de la Rose*, etc. (éd. de la Société des Anciens Textes), t. I, p. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉRIODIQUES

Le Moyen Age, 2e série, t. XII (1908). — Mémoires. P. 1-13. H. Stein, *L'origine d'Eustache de Beaumarchais*. — P. 57-86. A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens*. Étude sur *Courtois d'Arras* et *li Jus de Saint Nicholai*. — P. 144-151. F.-G. de Pachtère, *Stirpiniaco-Sauriciaco*. Le lieu d'expédition de la charte de donation de la villa d'Etrepagny à l'abbaye de Saint-Denis. — P. 185-209. E. Lot, *Mélanges Carolingiens. V. Note sur le sénéchal Alard* ; *VI. Actum et Datum* à propos d'un diplôme de Charles le Chauve du 8 novembre 846. — P. 233-274. F. Lot, *Mélanges Carolingiens. VII. Date d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun* ; *VIII. Sur la date d'un groupe de diplômes de Charles le Chauve* ; *IX. Sur l'authenticité d'un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Moutiers-Saint-Omer du 14 octobre 843*. — P. 275-276. P. Monceaux, *Inscription chrétienne de Tunisie*. — Comptes rendus : p. 40, abbé Henri Villetard, *Office de Pierre de Corbeil* (M. Prou : c'est le livre le plus intéressant, le plus complet qu'on ait jusqu'ici consacré à l'office de Pierre de Corbeil. Il ne parait pas même qu'on puisse aller plus loin). — P. 44, Georg Graf Verzthum, *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des heiligen Ludwig bis zu Philipp von Valois* (J. J. Marquet de Vasselot). — P. 114. Eugène Vallée, *Cartulaire de Chateau-du-Loir* (Robert Latouche). — P. 154. *Le graduel de l'église cathédrale de Rouen* ; H. Loriquet, *Étude historique et liturgique sur le ms. 904 du fonds latin de la Bibliothèque nationale* ; D. J. Pothier, *Remarques sur la liturgie, le chant et le drame* ; A. Collette, *Breve Officiorum* (H. Labrosse). — P. 161. J. A. Brutails, *Précis d'archéologie du Moyen Age* (M. Aubert). — P. 168. L. Sainéan, *L'argot ancien (1455-1850)* (G. Huet). — P. 214. Jacques Laurent, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme 916-1250*. T. I. Introduction (P. Gautier), — P. 221. Le R. P. Helarin de Lucerne, *Histoire des Etudes dans l'ordre de saint François depuis sa fondation jusque vers la moitié du XIIIe s.* Traduit de l'allemand par le P. Eusèbe, de Bar-le-Duc (P. Ubald d'Alençon). — P. 227. R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français* (G. Huet). — P. 228. Arthur Langfors, *Li Regres Nostre Dame, par Huon le Roi de Cambrai* (G. Huet). — P. 230. H. Suchier, *Der Minesaenger Chardon* (G. Huet : M. S. prouve

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les quatre chansons amoureuses de Chardon ne peuvent être antérieures à l'an 1237). — P. 231. A. Fiereno, *Les Origines du Speculum Perfectionis* (P. Ubald d'Alençon). — P. 286. Henri Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe s.* (G. Huet). — P. 291. R.-Norbert Sauvage, *La Chronique de Sainte-Barbe-en-Auge* (R. Latouche). — P. 323. J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours* (A. Guesnon : ce livre révèle chez son auteur une rare sagacité jointe à une remarquable puissance de travail). — P. 339. Joseph Bédier, *Les Légendes Epiques* (G. Huet : application inattendue à la critique littéraire de la théorie économique de l'histoire). — P. 346. *Travaux de musicologie de M. P. Aubry* (G. Huet). — P. 349. Gaston Paris, *Esquisse historique de la Littérature française au Moyen Age* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 49. G. Doutrepont, *Inventaire de la librairie de Philippe le Bon, 1420* (A. V.). — P. 51. M. de Flamare, *Le plus ancien obituaire de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers* (A. V.). — P. 52. P. Lacombe, *Livres d'heures imprimés aux XVe et XVIe s. conservés dans les bibliothèques publiques de Paris* (A. V.). — P. 293. James Williams, *Dante as a Jurist* (R. P.). — P. 294. Salomon Reinach, *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580)* (E. D.). — P. 295. Carlo Pascal, *Poesia latina medievale, saggi e note critiche* (A. V.). — P. 351. R. L. G. Ritchie, *Réponse à M. Huet à propos du compte rendu des Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » en ancien français.* — P. 355. P. Horluc et G. Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français* (1840-1905) (G. Huet). — P. 355. A. Chassaing et A. Jacotin, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire* (M. P.).

2e série, t. XIII (1909). — Mémoires. P. 1-6. H.-F. Delaborde, *Une prétendue supercherie de Jouvenel des Ursins.* — P. 23-28. G. Huet. *Le Roman d'Apulée était-il connu au moyen âge ?* — P. 65-93. A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens.* Études sur Jean de Neuville, Perrin d'Angicourt, Jean de Renti, Oede de la Couroierie, Cardon de Croisilles. — P. 370-377. P. Champion, *Ballade du sacre de Reims (17 juillet 1429).* — Comptes rendus : p. 48. E. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours, du XIIe au XVe siècle* (R. P.). — P. 55. E. Albe, *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XIIe siècle.* Texte et traduction (R. P.). — P. 57. Karl Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècles)*, 9e édit. revue par Leo Wiese (G. Huet). — P. 117. R. Delachenal, *Histoire de Charles V* (H. Gaillard). — P. 139. Hope Traver. *The four Daughters of God.* A study of the versions of this allegory, with special reference to those in Latin, French and English (G. Huet). — P. 214. L. Van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* (R. P.). — P. 216. E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe s.* (G. Huet). — P. 218. Pierre Champion, *Le Prisonnier desconforté du château de Loches.* Poème inédit du xve s. (G. Huet). — P. 306. Bernard Prost et Henri Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comptes des Ducs de Bourgogne de la maison de Valois (*1363-1477*). T. II. *Philippe le Hardi*, 1 fasc. *1378-1384* (Max Fazy). — P. 307. Leopold Delisle, *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigny, contenant 207 titres écrits en 1122-1123 dans différentes églises de France et d'Angleterre* (A. V.). — P. 347. Emil Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi*, in der Litteratur Frankreichs, Italiens, der Niederlande, Englands und Deutschlands (G. Huet). — P. 348. Dante Alighieri, *Vita Nova*, traduite par Henri Cochin. (L. Auvray : on n'avait encore rien écrit dans notre langue d'aussi pénétrant ni d'un sentiment si juste sur le singulier petit livre de Dante). — P. 359. Myrrha Borodine [Mme F. Lot], *La femme et l'amour au XIIe siècle* d'après les poèmes de Chrestien de Troyes (G. Huet). — P. 399. Pierre Aubry, *Trouvères et Troubadours* (G. Huet). — P. 404. Artur Langfors et Werner Söderhjelm, *La vie de saint Quentin*, par Huon le roi de Cambrai (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 61. Ernest Muret, *Le suffixe germanique -ing dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane* (G. Huet). — P. 64. Ursmer Berliere, *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (A. V.). — P. 143. M. Vieillard, *Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste et chanoine de Notre-Dame, 1140-1224 ? Essai sur la société médicale et religieuse au XIIe s.* (R. P.). — P. 144. Pierre Champion, *Charles d'Orléans, joueur d'échecs* (G. Huet).

2e série, t. XIV (1910). — Mémoires. P. 175-197. P. Champion, *Notes sur Jeanne d'Arc. IV. Frère Thomas Couette. V. Le complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne* (*1429-1431*). — P. 221-234. P. Guebin et E. Lyon. *Les manuscrits de la Chronique de Pierre des Vaux de Cernay* (*Texte et Traductions*). — P. 245-252. L. Lécureux. *Une légende d'origine iconographique. La légende d'Avénières.* Contribution à l'étude des procédés de formation des légendes. — Comptes rendus : p. 91. Achille Luchaire, *La société française au temps de Philippe Auguste* (Georges Lardé). — P. 111. Edmond Faral, *I. Les Jongleurs en France au moyen âge. II. Mimes français du XIIIe siècle* (A. Guesnon). — P. 116. Jean Beck, *La musique des Troubadours* (A. Guesnon). — P. 211. Lucien Bégule, *La chapelle de Kermaria-Nisquit et sa danse des morts* (Lucien Lécureux). — P. 261. Ch. Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers* (M. Prou). — P. 264. Dr H.-M. Fay, *Histoire de la lèpre en France. Lépreux et cagots du sud-ouest. Notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents* (Léon Le Grand). — P. 279. J. Loth, *Les noms de saints bretons* (R. Latouche). — P. 282. Mary Rh. Williams. *Essai sur la composition du roman gallois de Peredur* (G. Huet). — P. 322. Paul Meyer, *Documents linguistiques du midi de la France*. T. I. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes (G. Huet). — P. 326. E. Walberg, *Deux anciens poèmes inédits sur saint Simon de Crépy* (G. Huet). — P. 327. Ch. Gailly de Taurines et Lionel de La Tourrasse, *L'Estoire de Griseldis* (G. Huet). — P. 344. P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème de l'amour au moyen âge* (H. Labrosse). — P. 345. E. K. Rand, *Johannes Scotus*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(H. Labrosse). — P. 347. Carolus Künstle, *Vita sanctae Genovefae virginis Parisiorum patronae* (R. Poupardin). — P. 406. Karl Künstle, *Die Legende der drei Lebenden und der drei Toten und der Totentanz* (Marcel Aubert). — P. 410. J. P. Jacobsen, *Essai sur les origines de la comédie en France au moyen âge* (G. Huet). — P. 411. C. A. Westerblad, *Baro et ses dérivés dans les langues romanes* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 131, *Mélanges Wilmotte*: Jean Bonnard, *Monologue de la reine d'Égypte dans le poème biblique de Malkaraume*; G. Charlier, *L'Escoufle et Guillaume de Dôle* ; G. Cohen, *La scène des pèlerins d'Emmaüs, contribution à l'étude des origines du théâtre comique*; L. Gauchat, *Les noms gallo-romans de l'écureuil* ; A. Horning, *Wortgeschichtliches aus den Vogesen*; A. Jeanroy, *Les chansons pieuses du ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale* ; R. Ménendez Pidal, *Romance del nacimiento de Sancho Abarca*; W. Meyer-Lübke, *Die Aussprache des altprovenzalischen u* ; F. Novati, *La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo* · E. Picot, *Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XV*e *s.* ; J. Pirson, *Pamphlets bas latins du VII*e *siècle*; M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes* ; Pio Rajna, *S. Mommoleno e il lenguagio romanzo* ; G. Raynaud, *Deux nouvelles rédactions de la légende des « Danseurs maudits »* ; E. Roy, *Notes sur les deux poètes Jean et Mathurin Regnier*; J. J. Salverda de Graves, *Recherches sur les sources du Roman de Thèbes*; F. Ed. Schneegans, *Notice sur un calendrier français du XIII*e *siècle*; E. Stengel, *Huon von Auvergne Keuscheitsprobe*; A. Stimming, *Neufranzosisches « tollé »*; H. Suchier et A. Guesnon, *Deux trouvères artésiens, Baude Fastoul et Jacques le Vinier*; E. Ulrix, *Les chansons inédites de Guillaume le Vinier d'Arras* ; C. Voretzsch, *Offenes o vor nasal in Alexiusliede* ; C. W. Wahlund, *Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842*; Miss J. Weston, *A hitherto unconsidered aspect of the Round Table*; J. Bédier, *Un feuillet récemment retrouvé d'un chansonnier du XIII*e *siècle* (M. P.). — P. 415. Paul Sabatier, *Examen critique des récits concernant la visite de Jacqueline de Settesoli à saint François* (P. Ubald d'Alençon).

Paul Lesourd.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Madame R. S. Loomis (Gertrude Schœpperlé), professeur de français à Vassar College (E. U. A.), survenue le 11 décembre 1921. Madame Schœpperlé-Loomis, qui n'était âgée que de 39 ans, avait été élève de l'École des Hautes Études et de la Faculté des Lettres de Paris ; en 1913, elle publiait une étude sur les sources de *Tristan et Iseut* dont M. F. Lot a fait ici même (XLIII, 126-35) un compte rendu justement élogieux ; mais dès 1909 et 1910 elle avait donné à la *Romania* divers articles sur le thème de Lai du *Chievrefoil* (XXXVIII, 196), sur le philtre de *Tristan* (XXXIX, 277), sur la *Folie Tristan* de Berne (XL, 86). G. Schœpperlé n'avait pas borné sa curiosité aux poèmes relatifs à Tristan ; quelques semaines avant sa mort elle travaillait à la préparation d'une édition des lais de *Graalent*, du *Désiré*, du *Trot* et de *Nabaret* qu'elle destinait aux *Classiques français du moyen âge*, et la *Romania* publiera prochainement une note qu'elle avait rédigée pour le commentaire de Villon. La mort si prématurée de G. Schœpperlé prive l'école médiéviste américaine d'un de ses esprits les plus vigoureux. — M. R.

— M. A. Hämel a été nommé docent de philologie romane à l'Université de Würzburg.

— La réception de notre collaborateur M. Joseph Bédier à l'Académie française a eu lieu le 3 novembre 1921 ; M. Bédier a prononcé l'éloge d'Edmond Rostand.

Publications annoncées.

Dans les *Classiques français du moyen âge*, *La queste du saint Graal*, éd. par Albert Pauphilet ; — La *Passion du Palatinus*, éd. par Mme Grace Frank ; — Robert de Clari, éd. par Philippe Lauer.

— M. Cl. Brunel achève une édition du *Roman de Jaufré*.

Collections et publications en cours.

Dans les *Classiques français du moyen âge* :

25. *La Chanson d'Aspremont*, chanson de geste du XIIe siècle : texte du manuscrit de Wollaton Hall, édité par Louis Brandin, tome II, vers 6155-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

11376; 1921, 216 pages. — Ce volume contient, avec la fin du texte, les notes critiques et explicatives, une notice sur le ms. de Wollaton Hall, l'index des noms propres et le glossaire.

26. *Piramus et Tisbé*, poème du XII^e siècle, édité par C. de Boer; 1921, XII-55 pages.

Dans la même collection ont paru en 1921 les nouvelles éditions revues des numéros suivants :

1** *La Chastelaine de Vergi*, 3^e éd. revue par Lucien Foulet;

4** *La Vie de saint Alexis*, texte critique de Gaston Paris, 3^e éd. dans la collection;

8* Huon le Roi, *Le Vair Palefroi*, avec deux versions de *La male Honte*, 2^e éd. par Arthur Långfors;

14* *Gormond et Isembart*, 2^e éd. par Alphonse Bayot.

Comptes rendus sommaires.

Rodolfo Lenz, *La oración y sus partes*; Madrid, Centro de estudios históricos, 1920, in-8, XX-545 pages. — Ce livre est un cours de linguistique ou plutôt de grammaire générale, mais avec ce caractère particulier que, préparé au Chili et pour des étudiants de ce pays, il fait une grande place à l'espagnol du Sud-Amérique et même aux langages indigènes, ce qui lui confère un intérêt spécial pour les romanistes.

Les Latins d'Orient; conférences données en janvier 1921 au Collège de France, par Nicolas Iorga; Paris, s. d., in-16; 51 pages avec 2 planches. — Brève, mais forte esquisse du développement de la Romania orientale.

Die Bedeutung der Modi im Französischen von Dr Eugen Lerch; Leipzig, Reisland, 1919; in-8, VIII-111 pages. — L'auteur n'a pas étudié tous les moyens d'expression modale en français; il s'est limité aux valeurs des formes modales au sens grammatical restreint du mot : impératif, subjonctif, indicatif dans quelques cas et conditionnel. Dans ces limites il apporte des exemples qui auraient pu être plus réduits et classés plus précisément, mais qui sont le plus souvent bien interprétés.

Étienne Gilson, *Études de philosophie médiévale*; Strasbourg, 1921; in-8, VII-292 pages. — Ce recueil de huit études forme le fascicule 3 des Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg que nous avons annoncées, t. XLVII, p. 448. Les études de M. Gilson se groupent autour de saint Thomas d'Aquin et de Descartes : les premières, qui s'éloignent moins du cadre de notre revue, apportent des indications utiles sur l'enseignement de l'Université de Paris au XIII^e siècle.

Mario Ferrara, *Contributo allo studio della poesia savonaroliana*; Pisa, Off. arti grafiche, 1921, in-8, 95 pag. — Il contributo è fornito dall' illustra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

zione di alcune poesie — laudi, sonetti caudati, ottave e stanze — contenute nel cod. 1179 della Magliabechiana di Firenze. Il cod. appartiene al sec. XVI e le rime vi son disposte con un certo ordine cronologico, che dalla morte del Frate (1498) va sino alla tragica fine della libertà republicana (1530). Ad esse, dice giustamente il Ferrara, si « può dar valore di documento umano più che di documento artistico » (p. 91). A noi sembra opportuno di segnalarle in questa Rivista, perché anch' esse sgorgano da quella vena popolaresca, che serpeggiò nel volger del sec. XV — né si estinse del tutto nel cominciar del seguente — e alla quale attinsero anche illustri poeti d'arte, come il Poliziano e il Magnifico. E vi troverebbe assai buona messe chi le ricercasse per raccogliere e studiare parole vernacole e modi di dire Nuovo, ad es., e assai interessante *cantar in quilio* per *cantare con voce di falsetto* (son. *Quanto più sento*, p. 69). Il Ferrara ne chiarisce e illustra molti, sempre con fine penetrazione e convincendo quasi sempre. — Amos Parducci.

Les légendes épiques ; recherches sur la formation des chansons de geste par Joseph Bédier ; deuxième édition revue et corrigée ; Paris, Champion ; 4 vol., pet. in-8º : I, 1914, x-465 p. ; II, 1917, 471 p. ; III et IV, 1921, 481 et 512 pages. — La première édition du bel ouvrage de M. Bédier achevée en 1913 s'était rapidement épuisée. Il est très heureux que cette deuxième édition ne se soit pas fait attendre. Elle a été tirée dans un format un peu plus réduit que la première et cela a entraîné des modifications de la pagination pour les deux premiers volumes ; les deux derniers paraissent avoir été réimprimés page pour page.

La légende de Guillaume d'Orange renouvelée par Paul Tuffrau, Paris, Piazza [1920] ; in-12, 272 pages. — M. T. a choisi avec goût et habileté un certain nombre d'épisodes dans les chansons du cycle de Guillaume et les a traduits ou adoptés ou contés de nouveau, parfois même avec d'importantes modifications. M. T. s'est efforcé, nous dit-il, d'éviter aussi bien les curiosités d'archaïsmes que les expressions trop modernes ; c'est là une tâche difficile et peut-être M. T. a-t-il encore gardé dans sa version trop de mots dont l'existence même dans le langage moderne ne peut que tromper sur leur sens dans le texte ancien.

Les Proverbes de bon enseignement de Nicole Bozon, publiés pour la première fois par A. Chr. Thorn (*Lunds Universitets Årsskrift*, nouvelle série, section I, tome 17, nº 4) ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1921 ; in-8, XXXIV-65 pages et une table des strophes. — *Les Proverbes de bon enseignement* (ainsi nommés dans la rubrique du ms. *R*, Musée Britannique 8. E. XVII) ou *Les Proverbes de Salamon* selon la rubrique de B_1, Oxford, fonds Bodley 425) sont des sentences traduites du latin. Les neuf manuscrits connus[1]

1. Voir Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, XL, 11, et mes *Incipit*, p. 59.

offrent des rédactions différant beaucoup entre elles. Le *Boün* qui se nomme comme auteur dans le ms. *S* (Oxford, Selden, supra 74) a été identifié avec Nicole Bozon déjà par Paul Meyer et d'autres, et je ne pense pas qu'il faille révoquer en doute le bien fondé de cette identification, à l'appui de laquelle M. Th. apporte de nouveaux arguments tirés d'une comparaison attentive de ce texte avec les œuvres certaines du poète anglo-normand dont ce recueil de proverbes est sans doute une des premières compositions ; elle daterait alors de la fin du XIII^e siècle. Vu la divergence des manuscrits, M. Th. a pris le parti d'imprimer en regard les plus importants, *S* et *R*. Le premier contient 108 quatrains ; les sentences se trouvant en plus dans les autres manuscrits en élèvent le nombre total à 142 ; elles portent toutes en tête, à trois exceptions près, le texte latin qui en est le modèle. M. Th. a bien vu que ces textes latins n'ont pas été rassemblés un à un par le poète anglo-normand, mais proviennent de divers recueils existant antérieurement. Il a eu la satisfaction de constater que les deux principales sources de Bozon ont été un florilège attribué avec beaucoup de vraisemblance à Sedulius Scotus et se trouvant dans un manuscrit de l'hôpital de Berncastel-Cues près de Trèves, et une autre collection de sentences contenue dans le même manuscrit. En dépouillant ces deux collections et d'autres encore, — la Bible est une source importante, soit directement, soit par l'intermédiaire de florilèges latins — l'éditeur a pu fixer la provenance de tous les apophtegmes latins, à l'exception de dix[1] : 20. SIRAK : *Stude meditari, si vis bene fari.* — 35. SENECA : *Frequencia peragit deesse locus remedio dum vicia mores sunt.* — 38. SENEKA : *Cum inferiori contendere sordidum est, cum socio contencio est, cum superiori furiosum.* — 46. ECCLESIASTES : *Onus animi deponendus est, ante non placebit tibi ullus locus.* — 56. SENEKA : *Odia multorum sub osculo latent.* — 57. SENEKA : *Odia que latuerunt panduntur si titubaveris.* — 79. PHILOSOPHUS : *Parcit peccunie qui non parcit mense.* — 93 f. PHYLOSOFUS : *Non bene regit ille cuius feminam non ratio set auctoritas probat.* — 99. CONSTANTINUS : *Vincere naciones virtus est populorum, vincere autem animum virtus est morum.* — 106. PROPHETA : *Brevis oracio penetrat celum.* — L'édition très soignée de M. Thorn, qui témoigne en même temps d'une érudition considérable, se termine par des notes et un glossaire. L'éditeur est très conservateur vis-à-vis de ses manuscrits, certainement avec raison, car le dialecte anglo-normand des copistes se prêterait difficilement à une restitution critique. — A. LÅNGFORS.

François VILLON, *Les Ballades en jargon du manuscrit de Stockholm — essai de restitution et d'interprétation précédé d'une introduction, suivi de notes et*

1. Je suis la leçon du ms. *S*, là même où elle est douteuse, sans tenter d'établir un texte critique à l'aide des autres manuscrits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de commentaires, d'un index des noms propres et d'un glossaire étymologique, par le Dr René F. GUILLON — publiées par les soins de K. SNEYDERS de VOGEL ; Groningue-La Haye, J. B. Wolters, 1920 ; in-8, 60 pages [Neophilologiese Bibliothek, 3]. — Les lecteurs de la *Romania* n'ont sans doute pas oublié le nom du Dr Guillon dont une communication amicale avait été le point de départ d'un mélange *pour le commentaire de Villon* (XLIII, 102). Le docteur Guillon est mort sans avoir pu achever une étude depuis longtemps commencée sur les ballades en jargon et il a laissé à M. Sn. de V. le soin de publier ce qu'il avait rédigé : une introduction sur les sources du texte et sur l'attribution et l'époque de composition des ballades en jargon, le texte des cinq ballades, avec des corrections, un essai de traduction, un index des noms propres et un glossaire étymologique. Sur la question d'attribution, sauf pour la ballade IV signée en acrostiche, le Dr G. n'arrive pas à une conclusion précise : il marque toutefois combien il est peu vraisemblable que la ballade I du ms. de Stockholm et la ball. I du *Jobelin* (*A Parouart, la grant mathe gaudie*), dont l'une est évidemment imitée de l'autre, soient toutes deux de Villon. M. Sn. de V. a, d'autre part, fait valoir (*Neophilologus*, I, 75 ; cf. *Romania*, XLVI, 137), un argument d'ordre linguistique pour contester l'attribution à Villon de la ball. III du ms. de Stockholm (*Un gier coys de la vergne Cygault*) ; cela ne rendrait pas très vraisemblable non plus l'attribution à Villon de la ballade V où reparaît l'énigmatique « vergne Cygault ». Resteraient donc la ball. II (*Vous qui tenez voz terres et vos fiefz*) et la ball. IV qui a la signature acrostiche de Villon, elles apparaissent, l'une et l'autre, comme de pâles reflets de la *Belle leçon aux enfants perdus* plutôt que comme des œuvres originales, et l'on en vient à se demander si la signature même de la ball. IV doit être tenue pour authentique. Quoi qu'il en soit, le Dr G. s'est efforcé d'interpréter ces textes difficiles et sa traduction en facilite singulièrement la lecture. Bien des points cependant restent douteux en dehors de ceux même où le traducteur a confessé ses doutes. Qu'est-ce par exemple que les *bailleurs de saffirz Qui sur les dois font la perle blandir* ? Je doute fort, malgré le Dr G., qu'il s'agisse vraiment là de saphirs et de perles, et le glossaire étymologique qui termine la publication est muet là-dessus. Le glossaire est par ailleurs très intéressant et riche de rapprochements en partie nouveaux et d'interprétations ingénieuses. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

N° 190 Avril 1922

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome XLVIII

PARIS (VI[e])
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale................ 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris................. 50 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMERO

Pages

A. HORNING, Notes étymologiques vosgiennes.................... 161

P. BOISSONNADE, Les personnages et les événements de l'histoire d'Allemagne, de France et d'Espagne dans l'œuvre de Marcabru (1129-1150); essai sur la biographie du poète et la chronologie de ses poésies.. 207

A. FARAL, *Des Vilains* ou *Des XXIII manières de vilains*............ 243

MÉLANGES

G. BERTONI, Nota sul dialetto di Fontan (Alpes-Maritimes).......... 265

A. THOMAS, *Corneille* (et ses dérivés) au sans de « diafragme », dans qelqes parlers provinciaus (Normandie, Picardie, Suisse romande).... 266

CH. BRUNEAU, Ancien français *biche*............................ 270

E. WALBERG, Capsea > prov. *caissa*, etc........................ 273

— L'article *empersonage* de Godefroy.................... 274

H. YVON, Les formes de l'interrogation.......................... 276

DISCUSSIONS

E. LANGLOIS, Gaston Paris et l'auteur du *Jeu de la Feuillée*.......... 279

COMPTES RENDUS

Histoire littéraire de la France, XXXV (A. Långfors).............. 284

Del Tumbeor Nostre Dame, éd. E. LOMMATZSCH (A. Långfors)....... 288

Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., des XIII. und des ersten Drittel des XIV. Jahrhunderts, éd. F. GENNRICH (A. Långfors).. 290

TH. GEROLD, Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XV[e] siècle (E. Hoepffner)...................... 293

J. ANGLADE, Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge, des origines à la fin du XV[e] siècle (A. Jeanroy)............... 296

PÉRIODIQUES....................... 302

CHRONIQUE......................... 311

Les prochains numéros contiendront :

D. S. BLONDHEIM, Les parlers judéo-romans et la *Vetus latina*.
A. DAUZAT, Etymologies argotiques.
R. FAWTIER et M[me] FAWTIER-JONES, Note sur le ms. Fr. 6 de John Rylands Library, à Manchester.
— *La vie de sainte Catherine d'Alexandrie*.
L. FOULET, Etudes de syntaxe française (*suite*).
A. LÅNGFORS, *Le miroir de vie et de mort*, par Robert de l'Omme, 1266 (*suite*).
J. MORAWSKI, Les recueils de proverbes ancien-français.
Kr. NYROP, *Gueules*, histoire d'un mot.
P. RAJNA, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
P. SKOK, Notes de linguistique romane.
A. THOMAS, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES ÉTYMOLOGIQUES VOSGIENNES

Cette étude lexicale et étymologique comprend 86 mots, tous vosgiens, à l'exception d'un seul (*drāχ*) qui est messin. Sur les 85 mots vosgiens 82 (*hābœį*, *māl* et *veselle* restent en dehors) sont tirés du *Vocabulaire complet du Patois de La Bresse* de J. Hingre paru dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, mais demeuré, je crois, inachevé : je n'ai pu utiliser que les années 28 à 35 (1902-1910) jusqu'au mot *piò* « pli » de la lettre P. La plupart des mots que j'ai empruntés au *Vocabulaire* de Hingre sont attestés ailleurs sous une forme et avec un sens à peu près pareils : on a le droit d'en inférer que les données de l'auteur méritent toute confiance même dans les cas où elles n'ont pas, jusqu'ici, été confirmées par d'autres témoignages [1].

1. Abréviations sous lesquelles les ouvrages utilisés sont cités :

Adam	L. Adam, *Les Patois lorrains*, 1881.
afr.............	Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*
AGl.	*Archivio glottologico italiano.*
BB.............	A. Horning, *Glossaires des Patois de La Baroche et de Belmont* (*Vosges*), (*Zeitschrift f. roman. Philologie*, 65. Beiheft), 1916.
Belmont........	voir BB.
Bloch..........	O. Bloch, *Lexique franç. patois des Vosges méridionales*, 1917.
	O. Bloch, *Atlas linguistique des Vosges méridionales*, 1917.
EW	W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch.*
Haillant	N. Haillant, *Essai sur un patois vosgien, Dictionnaire*, 1885.
La Baroche.....	voir BB.
Labourasse......	Labourasse, *Glossaire abrégé du Patois de la Meuse*, 1887.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je n'ai pas la prétention de donner dans cet essai des solutions toutes faites ni des résultats définitifs. Mon but est de discuter, sinon de résoudre, quelques-uns des nombreux problèmes que le *Vocabulaire* pose au linguiste, et, surtout, d'appeler l'attention des romanistes sur ces parlers encore peu connus.

La Bresse est une grosse commune du département des Vosges, arrondissement de Remiremont, canton de Saulxures. Elle a joui longtemps d'une certaine autonomie et d'institutions remarquables sur lesquelles on trouvera un chapitre détaillé dans X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs* (Paris, Tolmer), p. 167-181. En 1882, lorsque ce livre parut, La Bresse comptait 4000 habitants, avait une superficie de 7000 hectares, dont 3000 en forêts, et était une des localités les plus riches du département.

Hingre s'efforce de donner une transcription exacte des mots de son patois : il a exposé son système dans sa *Monographie du Patois de La Bresse* (St-Dié, 1887). Les lettres ont, en général, la même valeur qu'en français, cependant *ch* devant *a*, *e*, *i* doit se prononcer *č* (tch), *g* devant *e*, *i* *ġ* (dj), *kh* est le *ch.* allemand de *bach*, *h* est toujours aspirée.

Les mots patois cités dans ce travail sont reproduits sous la forme qu'ils revêtent dans les publications auxquelles ils sont

Lorrain.........	Lorrain, *Glossaire du Patois Messin*, 1876.
Mussafia........	Mussafia, *Beiträge z. Kunde der nordital. Mdarten im 15. Jahrh.* (*Mémoires de l'Académie de Vienne*, vol. 22).
OGD...........	A. Horning. *Die ostfranzösischen Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort* (*Französische Studien*, V), 1887.
PV............	O. Bloch, *Les Parlers des Vosges méridionales*, 1917.
RdA...........	*Revue d'Alsace*.
Rom...........	*Romania*.
St. R.........	*Studi romanzi*, p. p. Monaci.
Tappolet.......	E. Tappolet, *Die Alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der franzos. Schweiz*. 2e partie, 1917.
Textes Patois....	L. Zéliqzon et G. Thiriot, *Textes Patois recueillis en Lorraine*, Metz, 1912.
Thes...........	*Thesaurus linguae latinae*.
Thir. et Thiriat..	X. Thiriat, *La vallée de Cleurie*, Remiremont, 1861.
Zeitschr.........	*Zeitschrift für romanische Philologie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empruntés. Pour ceux qui sont transcrits phonétiquement, j'emploie les signes suivants :

ẹ ọ voy. fermées, *ę ǫ* voy. ouvertes, *ə e* du fr. je, *u* = ou fr., *ü* = u fr., *œ* = eu fr., *ā ō ē* (ein) voy. nasales, ¯ voy. longue, ˘ voy. brève, *i̯* y de yeux, *u̯* = w angl.

s = s dure fr., *z* = s douce, *ž* et *š* = j et ch fr., *ǧ* et *č* = dj et tch, *χ* = ch allem. de *Bach*, *ñ* = n mouillée, *h* aspirée.

AIKHE f.

« mouvement bizarre, geste désordonné, manières de fou » ; *fâre daz a.* « faire des façons quand on vous offre quelque chose ». A Vagney *trèvouaillé poua aihhe* « travailler par boutades », *RdA* 37, 150 (1886). Lat. anxia, afr. *ainxe*, aprov. *aissa*, avec un développement sémantique remarquable ; cf. dans Mistral *aisso* « gémissement, douleurs de l'enfantement ». Godefroy n'indique pas de survivance dialectale.

AÎLLE f.

« écharde, arête de poisson, filaments (haricot, bette) » ; *aîllé* « dépouiller des filaments » ; *aîllou* « plein d'arêtes, de filaments » ; *ăi̯*, *ăi̯ī*, *ăi̯ǫt* (Bloch : ARÊTE, ÉCHARDE). D'après Bloch, *PV*, p. 236, *ăi̯* serait ascla (*EW* : assula), mais masculu et misculare qui deviennent partout *māl*, *mẹlę* montrent que sc'l ne peut se réduire à *i̯* ; d'autre part, *ăki̯ăt*, donné par Bloch pour « arête » et « gousse d'ail », représente certainement ascla, lyonnais *aclio*, prov. *asclo* « éclat de bois ». Le traitement d'*ăki̯ăt* diffère de celui de masculus en raison de la syncope plus tardive du groupe sc'l. *Ăi̯ī* est formé comme *ẹvœ̆i̯ī* « aiguillée » (Bloch). Je vois dans *ăi̯* le lat. acula enregistré par le *Thesaurus*. Les dérivés d'acus « aiguille » sont largement représentés en roman ; pour le sens on peut comparer *aiguille de sapin*.

AIMWAGUA

(d'où *aimwagaige*), « faire perdre l'appétit par excès de nourriture » ; *dèmwagua* « réveiller l'appétit en allégeant l'es-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tomac » ; *ẓmụaga* « être dégoûté par excès de nourriture » (Bloch : DÉGOÛTER) : apparenté, non pas au moyen fr. *mague* (*EW* : mago), non attesté, du reste, à La Bresse, mais au rhétique et à l'italien du nord *magunar*, tirol. *aver el magon* (*maghett*, *magott*) « avoir des nausées », parm. *desmagonarse* « décharger son dépit » (Mussafia et *Rom.*, X, 257). En raison du maintien du *g*, le mot doit être d'origine étrangère.

AINAKHE

« passionné, adonné à », *ai- ai la danse*, — afr. *enars*, *d'enardre*, « d'ardeur *enard* al travailh ». Nulle référence à un patois dans Godefroy.

AISSAMIÉ

« tromper par un langage doucereux », de même *èmieulė* « emmieller » : de sagimen (A. Thomas, *Ess. de phil. franç.*, 374) : le sens figuré n'est pas attesté pour l'afr. *ensaimer* ni pour le français moderne *ensimer*.

ANE f.

« très petit taon, haematopa pluvialis » ; *dẹẓ ān* « petits taons » à La Baroche. Serait-ce acina que le Laterculus de Polemius Silvius donne dans la subdivision *insectorum sive reptantium* où figurent aussi tabanus et œstrus (*Rom.*, XXXV, 167) ? Acina accentué sur la première se serait réduit à *ān* comme on a *frān* « frêne », *čān* « chêne ». Cet acina pourrait être identique à acina « grain de raisin », forme secondaire d'acinus et acinum, et qui survit dans le sarde *agina*. Deux passages de Pline (*Thes.*, p. 415, l. 45, 46) appuient cette supposition: 1) une espèce d'araignée se nomme ῥώξ « grain de raisin » parce qu'elle est « acino nigro similis », 2) « Hypanis fluvius circa solstitium defert acinorum effigie tenues membranas quibus erumpit volucre ».

ANHLA, fém. *ANHLATE*

« trisaïeul » ; *gran a.* « ascendants d'un degré plus reculé ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Peut-être de l'ancien ht.-allem. ano « grand-père », ana « grand' mère », moyen ht-allem. ane ; Mussafia mentionne *ana* « mein en », *bexana* « uren » à côté d'*ava* et *bexava*. D'ano + icellus serait issu *anẑel* « bisaïeul », puis d'*anẑel* + ittu *anẑela*, *anhla* : -icellus sert à former des noms de personne (*Clémenceau*, *damoiseau*, it. *fanticello*, esp. *hombrecillo*) ; -ellu et -ittu sont joints également dans l'anc. lorrain *avelet*, *avelette* « petits-enfants ». On s'attendrait, il est vrai, à *ãsél*, *ãsla* plutôt qu'à *ãẑel*, *ãẑla* ; cependant on peut comparer, pour la sonore, *donzel*, l'afr. *barisel*, à La Baroche *barẑẹ*[i], et le vosgien *gãz*, *gãzā* (allem. *gans*, *ganser*). Peut-être la sonore s'explique-t-elle par une syncope relativement tardive. Il ne semble pas que *anhla* ait rien à voir avec *atán* « père et grand-père » dans certains dialectes de l'Italie du nord (*Rom.*, XXXV, 206).

Un second mot *anhla* m. désigne un fromage de forme ordinairement quadrangulaire, et *anhlate* f. la forme de ce fromage ; *ãẑlǫ̈* (Bloch : FROMAGE de forme quadrangulaire, « on n'en fait plus guère ») ; *das angelattes* « formes de fromages carrés » (dans *les Kédales et les Voinraux*, par X. Thiriat, Remiremont, 1872, p. 13) : le *ẑ* (*g*) prouve que, dans *anhla*, *h* représente bien un *c* étymologique. Y aurait-il là un emploi plaisant du mot précédent ? Les quatre angles auraient-ils évoqué l'idée du père, du grand-père, du bisaïeul, pour aboutir au trisaïeul ?

ARMON m.

« poitrail des grands quadrupèdes ». Sans doute du lat. armus. Il ne faut pas confondre cet *armon* avec *armon* (atemon), pièce de l'avant-train d'une voiture, pour lequel je renvoie aux observations d'A. Thomas, *Essais d'Étymol. franç.*, 19, de Schuchardt, *Zeitschr.*, 26, 418 et du *EW* v. *ar(a)m*.

AROU f.

« conjecture anxieuse, crainte », *awé maule arou dé*, *awé d'arou*, *én arou* ; *maularou* f. « inquiétude » ; adj. *maularou* m. f. « inquiet », messin *aurou*, *agrou*. L'étymon est a(u)gurium. Il semble que sur le modèle de la série *peur*, *peureux*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

douleur, douloureux on ait créé un substantif féminin *a(u)rou*, forme première *a(u)rour*, *-our* répondant à la finale française *-eur*. Pour rendre compte du genre féminin, il est inutile de recourir au latin auguria, ital. *agura*. *Fẹr ăru* « faire attention », BB 168, s'explique par le rhéto-roman *cattar ad agur*, par les intermédiaires *stare in osservazione, osservare AGl.*, 7, 515. Il faut, d'ailleurs, que cette expression soit ancienne, puisqu'elle retient le sens « observation » du mot latin.

BARBOUILLÉ

« bavarder », avec un péjoratif *farfouillé* « bavarder méchamment. » Le même rapport existe entre *berguené* « fourgonner » et *ferguené*[1], entre *brauqua* (variante phonétique de *brăkẹ* « écraser ») et *frauqua*[2] « quand la chose ne devrait pas se faire », entre *bwadela* « bavarder » (anc. franç. *bredeler*, anc. messin *berdelle* « bavardage », *Textes Patois*, p. 395) et *fwadelè*[3]. D'après Vautherin on dit à Châtenois près de Belfort *breuîllîe* « tromper », mais à Montbéliard *freuyîe* ; on a de même *brondon* « bourdon » et *frondon*.

Tandis qu'à La Bresse les verbes avec *f* initial sont nettement péjoratifs, on emploie dans l'Engadine et dans la Romagne, dans un seul et même patois sans différence de sens appréciable, *barbuglier* et *sfarfuglier*, *sbarbutlon* et *farfucion* (*Zeitschr.*, 34, 217). Nigra produit d'autres exemples italiens (*Zeitschr.*, 28, 644) : tosc. *frusco* = *brusco* (*fuscello*) ; lucch. *frugiate* = *bruciate*. Schuchardt s'est efforcé d'établir la genèse psychologique de ces faits (*Zeitschr.*, 33, 217). Je renvoie encore à l'article d'Attilio Levi sur *flic-flac, flonflon, froufrou* (*Zeitschr.*, 30, 677)[4].

1. Voir *PV*, p. 311 les remarques suggestives de Bloch sur les contaminations réciproques de *bẹrgẹ̃ñẹ* « barguigner » et de *fọ̃gna* « fourgonner ».

2. *frọ̃kă* à Saint-Maurice-sur-Moselle (Bloch : FROISSER).

3. Bloch (v. PAREIL) donne deux fois *fuarăį* à côté de *puarai*.

4. Le fr. vulg. *trouffion* « soldat » est pour *troupion*, dimin. de *troupe*, *troupier* ; *ff* semble renforcer le sens péjoratif.

BELÔKHE f.

« petite prune noire et ronde », *belokhé* « prunier » ; *blǒχ*, *blǒχẹi*, (Bloch), *ALF* c. 1097, 1098 ; montbél. *beloche*, à Bournois *blǒš*. L'étymon est le celtique bulluca, fr. *beloce* (Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der Romanischen Sprachwissenschaft*[2], p. 42). Toutefois l'a. fr. *belorce* seul peut rendre compte de la forme du mot patois (*χ*, *š* = *rc*). Dans l'*Yzopet* de Lyon et le *Priorat* de Besançon *belorce* rime avec *force*[1]. Godefroy v. *belociere* cite le lieu-dit la *Belorciere* (Chartreux d'Orléans 1352) et E. Roland, *Flore populaire*, V, 396-405 *brëloce* (de *belorce* ?), *brolocié* et *pelorce*, *pèlorcié*. *Belorce* est d'origine obscure.

BENEVIHE m.

« terrain soumis à une redevance » — n'est plus connu que comme lieu-dit ; c'est l'afr. *benevise*, forme demi-savante de beneficium : il s'en trouve un exemple dans un document de 1628 qui se rapporte à La Bresse (cité par X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs*, Paris, 1882, p. 172, l. 2). D'après A. Thomas, *Mélanges de philologie franç.*, p. 31, *benevis* et ses dérivés seraient particuliers à la région du Forez.

BERCŪHIÉ

« confectionner » (ne se dit que de choses peu importantes et ne demandant pas beaucoup d'art) ; *bercūhrie* « œuvre de travail manuel facile et de peu de valeur » ; *bercūhion* « celui qui exécute ces travaux ». De cūsum cudere « fabricari, cudendo conficere » (cusio « monetalis », cūsor *Thes.*) serait dérivé cusiare, d'où *cūhẹ* ; *cūhiẹ* serait *cuhẹ* + *iller*, en quelque sorte *cusiller* (cfr. le français *bousiller*) ; *ber-* serait le préfixe péjoratif bis- (*bes*, *ber*, *bar*) dans l'afr. *bestondre* et *bertondre*, *beslong*, *berlong*, *barlong*. A la Bresse on a l'adjectif *berlu*, f.

1. Selon W. Foerster, *Lyoner Yzopet*, p. 141, le *r* de *force* aurait été amuï, il faudrait substituer *beloce* à *belorce* et la rime correcte serait : *fo(r)ce* : *beloce*, opinion, à mon avis, erronée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

berlue « ébloui, qui a la vue trouble », *beskeûte* « poire à moitié cuite » et peut-être *beukhtô*, f. *ôsse*, afr. *bestors*. On peut objecter que cudere n'a encore, à ma connaissance, été signalé dans aucune langue romane.

Hingre mentionne un verbe lorrain synonyme *bercussié* que je ne réussis pas à identifier; s'il existe, il suppose un type *cussum refait sur les participes tels que missum, fissum, concussum et les nombreux participes féminins lorrains de création nouvelle, *buss*, *diss*, *trass* (*PV*, p. 217).

BRÈME

« cassant (se dit du bois) »; *brẹ̄m* alterne avec *brẹn* BB, 170; *brẹ̄n* et *brẹ̄m* (Bloch : CASSANT). Je regarde *brẹn* comme le féminin de l'anc. lorrain *briins* (*Rom.*, V, 325) pour *brehains* (*braine* est attesté une fois par Godefroy v. BREHAING). Le *m* est dû à une assimilation à distance du *n* au *b*. L'identité des formes avec *n* et *m* est assurée par le picard *braine* (Jouancoux et Devauchelle, *Etudes pour servir à un Glossaire étymologique du Patois picard*) et le morvan *breme* (braime) qui signifient tous les deux « stérile (d'une femme) », le mot du Morvan ayant en outre le sens de « cassant ».

CAHAILLE f.

« rire sonore et prolongé »; à La Baroche *ẹ ri dẹ kakāį*; *g̃ ẹ fẹ dẹ bŏn kakāį* « j'ai ri pour moi, de bon cœur »; *coquaïe*, *écoquailles*, *coquelée* (*o* issu d'*a*) « éclat de rire » (Adam); prov. *cacala* « rire aux éclats » et *cacalado*. On ne peut s'empêcher d'en rapprocher cachinnus « risus nimius et sonans » : le phonème *ca*, senti comme onomatopée, aurait seul été maintenu, mais avec redoublement. Dans le corse *cacanna* « rire d'une façon indécente », sicil. *scaccaniari*, le *n* même du latin serait conservé. On ne saurait objecter qu'en lorrain *c* aurait dû se changer en *č*, car l'onomatopée échappe à la rigueur des lois phonétiques (voir les observations de Puşcariu, *Zeitschr.*, 37, 104 et de Salvioni, *Spigolature siciliane*, *Rendiconti del R. Ist. Lomb. di Sc. e Lett.*, Série 2, Vol. 43 (1901), numéro 191, p. 628). L'onomatopée étant la reproduction exacte d'un son,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute modification qu'elle subirait ferait perdre au sujet parlant la conscience de ce rapport. Le vosgien *cahaîlle* présente une difficulté : si le second *c* a été changé en *i̯*, je ne vois pas pourquoi *h* a été substitué à ce *i̯*.

CALANDE f.

« giboulée (en mars, avril) » ; *kalăd* (Bloch : GIBOULÉE) ; *colendes* f. pl. « pluies de printemps fréquentes et inattendues » (Haillant) ; *calandre* f. « ondée subite et passagère » (Labourasse). Je ne vois pas que ce sens du mot ait été signalé nulle part. Cf. Merlo, *I nomi delle stagioni e dei mesi*, p. 185, fait remarquer qu'on appelait calenda les douze jours (en décembre ou janvier) d'après lesquels les paysans pronostiquaient le temps.

CALMÊ

« plante des pieds, dessous de la chaussure » ; *el è motra sas calmê* « il a montré ses fers (d'un cheval qui rue) » ; montbél. *gŏlmé* « testicule », *levai les g.* « avoir les quatre fers en l'air » (Contejean) ; de même à Damprichard *lvā le còlmę̄* (*Mémoires de la Soc. de Ling. de Paris*, 11, 69) ; *călmę̄* « jambe » (Bloch) ; *kolmę̄* « jambe », à la Grand'Combe, Doubs, *Zeitschr.*, 37, 488, n. 2. Origine inconnue.

CÊNATE f.

« panier large et plat à anse » ; *cênotte* « panier à ouvrage » (Haillant, Thiriat, Lorrain) ; nombreux exemples de *sę̃nǫt* (avec la nasale) « panier avec une anse et deux couvercles » dans Bloch, *Atl. Linguist.*, Notes explicatives, 550[c]. Peut-être du germanique zeine, très répandu d'après Kluge en haut-allemand, anc. ht-allem. zeinna, proprement « tissu en osier ». Hingre cite l'ital. *zana* « corbeille » (langob. *zaina Zeitschr.*, 24, 71), mais en même temps le lat. canistrum.

CHANCE f.

« araignée à corps mince et très longues pattes », en français

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faucheux ; *čās* relevé par Bloch dans trois localités, très usité en franç. populaire du Thillot. La souche du mot est vraisemblablement le germanique *kanker* m. (voir les lexiques de Grimm et de Kluge) qui appartient en propre à l'Allemagne centrale (Thuringe, Anhalt) ; le pays rhénan et le sud ne le connaissent pas : dans certains endroits il désigne exclusivement l'araignée à longues pattes. Kluge pense que le sens défend de l'identifier au lat. cancer, et cela parait d'autant plus juste qu'on retrouve en suédois dialectal *kangro* (*kangero*), en norvégien *kangro, kanglo*, en ancien nordique *kongurváfa*. Le mot serait donc essentiellement germanique. Pour expliquer *čās*, il faut partir d'un type *kanke*(*r*), (*r* n'étant pas considéré comme partie intégrante du radical) qui aurait donné *čāč*, car *k* germanique se change en *č* devant *e*, *i* (*riche, déchirer, échine*) ; mais il y a eu peut-être dissimilation de *č-č* en *č-s*. Pour la justifier on peut invoquer les faits suivants : M. Grammont, *Dissimilation consonantique*, donne, p. 82, un exemple d'une dissimilation de *š-č* en *s-č* à Damprichard, la seconde dento-palatale faisant perdre à la première son élément palatal ; dans les Vosges méridionales on a *zęziv* (gencive) de *žęživ*, *PV*, 138, à La Baroche *sæžlę* de *čæžlę* (voir plus loin sous *choûhé*) ; on peut encore faire état du lat. gingiva, fr. *gencive*, esp. *encia*. On peut objecter, il est vrai, dans notre cas, que, d'après les lois formulées par Grammont, on devrait avoir *sāč* et non *čās*. Quoi qu'il en soit, il faut bien admettre que la spirante *s* est issue du *k*, s'il est vrai que *čās* ne peut se séparer des deux autres mots dont je vais parler.

L'*ALF*, c. ARAIGNÉE, enregistre au point 729 (Alpes piémontaises) *šā"gāręlę* qui doit provenir de *kank'r* avec un *e* de liaison comme dans le suédois *kangero*, l'it. *canchero* : devant *r* cet *e* a passé à *a*, car un suffixe -aris, -arius ne serait guère intelligible ici ; pour le *g* on peut se référer au suédois *kangro*, à l'esp. *cangrejo*.

K. v. Ettmayer, *Bergamaskische Alpenmundarten*, Leipzig (1903), p. 6 (cité *EW* : ARANEUS) signale le bergam. *greng* « araignée ». On peut affirmer que *greng* a été d'abord *cang*(*k*)*r* ; en berg. *c* devant *a* ne s'altère pas en *č* ; la métathèse du *r* se retrouve dans l'it. *granchio*, le vosg. *krę̄č* < cranca ; l'*e* est l'effet d'un développement postérieur de l'*a* sous l'action de la consonne palatale, cf. *aigua, eigua* < aqua.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si, contre toute vraisemblance, l'étymon de *čās* était le latin cancer, le point de départ devrait être un accusatif cancerem. Il est vrai que le mot n'est de la troisième déclinaison que lorsqu'il désigne la maladie du cancer (voir *Thes.*, s. v. CANCER, III, t. 231[12], et le *Lexicon der lat. Wortformen* de Georges); *čās* aurait subi le traitement bien connu de certains proparoxytons, *tę̄v* < tepidum, *malęv* < malehabitum ; d'autre part, *šāⁿgăręlę* et *greng* proviendraient de cancrum [1].

Comme le montre leur évolution phonétique, ces expressions appartiennent au fonds populaire des patois : le genre féminin est dû à l'afr. *araigne* et à l'allem. *Spinne*; du reste, Grimm mentionne, outre le masc. *Spinnekanker*, un fémin. *Spinnekankel*, *Spinnekanke*.

CHATLÉ

« fabricien qui exerce à l'église certains offices (quêter, distribuer le pain bénit) » ; *chatelé*, *chèteléye* quêteur (Thir., p. 445); *čătlę̄*, *čętlę̄* (Bloch : QUÊTEUR DANS L'ÉGLISE); *chaitelé* « celui qui doit donner le pain bénit prochainement, chanteau de pain bénit » (Lorrain); *chotoléye* « marguillier » (Haillant, qui donne aussi *chatelier* « receveur de fabrique »); *chatollier* « membre de la fabrique » (X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs*, p. 171). C'est le lat. capitularius « qui tributum exigendi munus habet » (*Thes.*), « aide des collecteurs d'impôt ». Le sens premier est « quêteur », puis il y a eu extension de l'emploi. Dans *čătlę̄* le groupe *p't'l* a été traité comme dans le franç. *che(p)tel*. *Capitolier* était à Toulouse le nom d'un employé municipal. *Chetolier*, *ch'tolier* « qui a une location de bestiaux à cheptel » (Jaubert), dérive sans doute aussi directement de capitularius, le cheptelier percevant certains droits et taxes sur les animaux qu'il tient à cheptel. Le dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke n'a pas d'article CAPITULARIUS.

CHI-É-NI m.

« le dernier né (enfant, oiseau) » ; *čī ę̄ nī* (Bloch : DERNIER) :

1. Qu'est-ce que *ancelee* f. « grosse toile d'araignée suspendue aux poutres des écuries » (Jaubert) ? Est-ce un compromis entre *arantelee* (*aranteler* « enlever une toile d'araignée » dans Jaubert et Godefroy) et un hypothétique *chancelée* (d'un diminut. *chancelle* de *chance*) ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur l'extension du sens voir BB, p. 184. L'expression est également répandue en provençal (*cago-nis, cagonieu, cachonieu*) et dans l'Italie centrale, *kaĝanido* « il beniamino della casa », *Rev. de dialectologie romane*, 3, 122 : elle doit remonter au lat. populaire.

CHIQUE m.

« fromage blanc fait de lait caillé » ; *sigr* (Bloch, carte 437, note explicative) ; *čigr* à la Grand'Combe, Doubs, *Zeitschr.*, 37, 496. Au *ts* de l'allem. *Zieger* (voir BB, p. 184), phonème inconnu aux patois, s'est substitué *s* ou *č*. *Zieger* a pénétré aussi dans le rhétique, dans la Valteline (*St. R.*, *IX*) et dans la Suisse française.

CHOÛHÉ, CHOÛHELA

« devenir mou et poreux (radis, navets, fromage) — décomposition sèche, non putride », subst. *choûhaige, choûhelaige* ; *čūžlă, šœ̆hlę̄* (Bloch : POREUX) ; *čœzlȧ* à la Grand'Combe (d'une rave poreuse), *Rev. de dialectol. rom.*, 2, 122 ; à Belmont *ġœhlę*, de raves et radis fibreux [1]. Cavitare « creuser », de cavus est enregistré par l'*EW* ; un dérivé cavitiare a dû donner cautiare, de même que cavitare (de cavere) est devenu *cautare*, roum. *căuta*, flavitare *flautare*, avicellus *aucellus* (Meyer-Lübke, *Einführung*[2], p. 135) ; cautiare se change en *choûhé* qui serait en français *chois(i)er* : *č* devant *au* comme dans *chose* causa, et *ou* comme dans *chouyé* fr. choyer, et *uhé* « oiseau ». Le sens intransitif de *choûhé* en regard du sens transitif de cavitare n'a rien d'insolite : on peut comparer entre autres le franc. *sécher*.

Meyer-Lübke (*Roman. Gram.*, II, 607, et *EW* v. ACCAPITIARE) doute qu'on ait formé des dérivés en -iare de verbes, et en particulier de verbes en -itare ; mais voyez plus loin *cûssié* et *dèpalancié*.

1. A La Baroche *sœ̆žlę*, de raves et de navets trop mûrs (recueilli en juin 1920); pour la dissimilation de *č*..*ž* en *s*..*ž* voir plus haut sous *chance*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CÒPA

« se déjeter, bomber, sous l'action de l'humidité et de la chaleur (en parlant du bois) », subst. *copaige*; *kǫ̆pă*, *kǫ̆pę̄* (Bloch : GONFLER, d'un plancher); *kŏplę* des planches d'un plancher qui se déjettent et se soulèvent (La Bar.); *coplé* (Adam) : de cŭppa, à La Bresse *cópa* « petite écuelle en bois », la coupe renversée étant légèrement bombée. L'afr. *coupelle* (*couperon*, *coupet*) a dû désigner d'abord une cime quelque peu arrondie; cf. le *coupel de la curune*, *del chief*, dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence (Bartsch, *Langue et Littérat. franç.*). L'a français possède *escoupeler* « couper le bout des branches » et *escoupeleure*. A La Bresse *còpa* (kŏpa) est distinct de *côpa* franç. *couper*, à La Bar. *ka"pę*. Le logud. *akkuppare*, esp. *acoparse* signifient également prendre la forme d'une bombe (salades, choux), *EW* : CUPPA.

CÒQUÂ m.

« mendiant; puant, pourri »; *sète lé coquâ* « sentir le caqueux, l'odeur du foin, le graillon »; — *kèkâ* « mendiants, saltimbanques, vagabonds »; *go* (goût) *d'kèkâ* « l'odeur qu'ils dégagent » (Thir.); l'*o* et l'*é* protoniques sont vraisemblablement des variantes d'un *a* originel, en sorte que nous aurions affaire au mot *caqueux* qu'Hingre emploie pour expliquer *coquâ*, avec changement de la finale. Ce que les Lexiques nous apprennent sur *caqueux* et les nombreuses formes apparentées (voir notamment Godefroy, *Complém.* v. CAGOT) nous renvoie à la Bretagne (et au Béarn ?), où il désignait les lépreux, puis une race de parias, et désigne encore aujourd'hui tous les gens mal famés. Le mot a dû voyager et prendre pied de bonne heure dans les Vosges où il paraît avec le suffixe *â* (-ard) qui n'est pas attesté ailleurs, non plus que les expressions *sète lé coquâ*, *go d'kèkâ*.

CRÂYÉ

« tousser péniblement et expectorer de sales crachats », *crâyâ* « gros et sale crachat », *crayaige*; *craïer* « cracher salement » se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit aussi dans le Berry (Jaubert, *Gloss. du Centre*, cité par Littré, v. CRACHER). Si Meyer-Lübke a raison de considérer l'onomatopée *krak* comme la base du mot, il faudra postuler pour *craché* (usité à La Bresse avec *crachā* et *crachaige*) un schéma *krak(k)* + are, tandis que *crāyé* dériverait d'un type *krak* + -are avec vocalisation du *c* en *i*, ou de *krak* -ulare, cf. aital. *sgargagliare*, aberg. *skakaiá*, mod. *skarkayār* (*EW*).

CULÂ

« feu follet, spectre, lutin » ; *külā* (Bloch : FEU FOLLET) n'est guère attesté que dans la France orientale. Aux indications de *Zeitschr.*, 18, 216 il faut joindre *culard* dans Jaubert ; l'*ALF* ne le connaît pas (c. FEU FOLLET c. 1822). Toute conscience du sens primitif (*culo arso* dans l'Italie septentrionale, v. Salvioni, *Rom.*, XXXVI, 231) est éteinte aujourd'hui. A *külaχ* (culars) s'est substitué *culā(rd)*, montbél. *culton*. A Cornimont une crainte superstitieuse l'a changé en *cubā*, le *culā* passant pour un être malfaisant.

CÛSSIÉ

« rester affaissé, comme engourdi et à moitié endormi » ; *s'ècûssié* [1] « tomber dans un état de langueur » ; adject. verb. *ècûssié* « languissant, malade » ; *dècûssié* « faire sortir d'un pareil état ». Certainement apparenté à l'afr. *cuter, se cuter* « cacher », dans les patois de l'ouest *cuter, s'écuter*, intransit. *cutrer* « s'accroupir, se blottir » (A. Thomas, *Rom.*, XLII, 387) ; *cûté* « assis sur son derrière sans se déranger » (Jaubert) ; wallon *küt* « paresseux » *Zeitschr.*, 18, 256 ; lyonn. *cuti, acuti* « accroupi auprès du feu sans bouger ; homme d'esprit lourd et lent » ; afr. *s'acutir* « se cacher ». *Cûssié* et *cuter* (*cutir*) ont l'*u* long ; ces verbes sont tous les deux transitifs, intransitifs, pronominaux et forment un composé par *a-* ; enfin ils désignent l'un et l'autre un état d'affaissement, de somnolence, de langueur qui, à La Bresse, va jusqu'à l'épuisement. Leur origine commune

1. *elle s'aicussié* « dépérit, tomba malade » (dans une poésie en patois de La Bresse, *Bullet. de la Soc. philomat. vosgienne*, 9e année, 1883/4, p. 58).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble évidente. A. Thomas, *Rom.*, XLII, 387 propose comme étymon pour *cuter* un celtique *coudo*, latinisé en cūdare, cuditare; *cûssié* serait un dérivé en -iare de ce cuditare (*cuttare*) [1], ou bien *cuter* et *cûssié* proviennent tous les deux d'un thème *cūtt-* dont il resterait à trouver l'origine.

DÈFREUGÉ

« déformer, défigurer »; *il a dẹfrœ̆ği*, d'un chapeau qui a perdu sa forme, à La Baroche (communiqué par mad. Laporte, juin 1920). Peut-être de defĭgurare qui, en latin classique, est synonyme de derivare « dériver », terme de grammaire, et de defingere « former », mais qui dans Du Cange signifie « figuram auferre ». On aurait eu d'abord *defẹğūrẹ*, *dẹfẹğrẹ*, le *g* ne s'étant pas amuï, mais changé devant *ü* en *ị*, car l'*ü* en vosgien est très palatal, comme le prouvent les infinitifs *mesurier*, *durier*. Par métathèse réciproque *dẹfeğrẹ* est devenu *dẹferğẹ*, le français ne tolérant pas le groupe *ğr*. Enfin, par une nouvelle métathèse, on a obtenu *dẹfrœ̆ği*; on peut comparer *frọč*, *frœč* « fourche » (Bloch), *prœği* purgata (voir plus loin sous *khpougée*): le son *œ* est dû probablement à une dissimilation des divers *e*.

DÈJÒNA

« amener à agir en réveillant le désir, la passion (d'ordinaire en mauvaise part) »; *dèjònou* « qui incite au mal, quelquefois au bien »; afr. *deganer* « tromper »; *dagâner* « débaucher, pousser au mal, parfois au bien » (Labourasse); norm. *dégânäë* « imiter par moquerie » (J. Fleury, *Essai sur le pat. norm. de la Hague*). Deganandum [2] « ad deludendum », deganaverunt « inluserunt » (*Gloses de Reichenau*, fin du VIIIe siècle, dans *Anciens Glossaires romans expliqués* par F. Diez, Biblioth. de l'École des Htes Études, fasc. 5, p. 40). Hingre cite deganare « séduire » dans Du Cange. La forme *dèjòna* (*j* = *ğ*) est précieuse en raison du changement de *g* en *ğ*; *-ann* est traité

1. Sur les dérivés en -iare voir plus haut sous *choûhé*.

2. Le mot, inconnu ailleurs, appuie l'opinion que les *Gloses de Reichenau* reproduiraient, au moins en partie, le « lexique des parlers de la France du Nord ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme dans *onaue* (lire *onoį*) année. On peut comparer *redjǒnnai* « singer, qqn », de regannare, à Châtenois (Vautherin).

DÈPALANCIÉ

« débrailler », subst. *dèpalanciaige* ; *dépolanci* « avoir les habits en désordre, les épaules presque nues » (Adam) ; *dępŏlāsę* (une fois dans Bloch : DÉBRAILLER). Le latin a propalare « divulguer » de propalam; depalare « manifestare » est dans le *Thes*. On sait qu'il y a de nombreux verbes dérivés en *-antar, -entar* en rhétique (*palantar*), en anc. vénitien (*apalentar*, xv^e siècle, *Rom.*, VII, 48 ; *St. R.*, 4, 100). *Dèpalancié* représente depalantiare au sens concret de « découvrir le corps ». Pour le suffixe -iare on peut comparer l'engad. *indurmentser*, le vénit. *endormentsar*, Grisons *andurmentar* endormir (Meyer-L., *Rom. Gr.*, II, § 576) ; voir aussi plus haut *choûhé* cavitiare.

DÈPOÙKHÉ

« chasser avec colère et ignominieusement » (même sens pour *déchaissié*). Etymon : depulsiare ; depulsare « per vim amovere » est dans le *Thes*. qui donne aussi depulsio. En français on aurait *dépoissier*. Pour la sourde issue de *lsį* on peut comparer l'afr. *moisson*, à La Baroche *mošo*, mulsionem « quantité de lait qu'on trait en une fois ».

DRAχ f.

[transcription phonétique ; ne se trouve pas dans Hingre] « porte à claire-voie à hauteur d'appui qui se met à l'entrée des écuries ou des maisons pour empêcher les animaux d'en sortir ou d'y pénétrer » : *drähh, drähé, drahat* à Rémilly près de Metz, *Rom.*, II, 443 ; *dräc'he* f. (Lorrain) ; *drahe* « porte à claire-voie dans un lattis » (Adam); *drâhe* et *drahée*, *Le Lorrain peint par lui-même*, almanach messin, 1854, p. 13 ; *drähhe, drähé, Textes patois*, p. 443. Dans les *däy'man*, dialogues échangés à la veillée entre jeunes gens et jeunes filles, *drähęⁱ* rime souvent avec *vęⁱ*, « veau » (*Zeitschr.*, 33, 271 ; 36, 519). *Drahé* « morceau de pain au milieu de la miche » (à Mailly, au nord-est de Nancy,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Adam) se dit sans doute par comparaison avec le *drahé* placé au milieu de la porte. Le terme appartient exclusivement au messin et aux régions avoisinantes; il n'a pas, que je sache, été relevé dans les Vosges ni dans la Lorraine méridionale [1].

Drāχ est identique, et c'est ce qui en fait l'intérêt, à une expression fort répandue en Suisse, où elle paraît tantôt avec *r*, tantôt avec *l* : la *dréz* « porte à claire-voie dans la barrière d'un pré » (appelée aussi *clédar*), à Fribourg *dléz*, à Neuchâtel *dęlę̄za* et *drēzę*, au Val d'Illiez *dęlīzę*, forme ancienne *delaise* [2] (*Bulletin du Gloss. de la Suisse romande*, I, 17). A Bormio dans la Valteline, le point le plus méridional où je l'ai rencontré, *dręza* est « una siepe mobile per chiudere l'entrata in un fondo » (*St. R.*, IX). Dans les statuts latins de l'endroit on lit : « sepem *drazam*... alicuius prati vel campi ». *Z* désignant dans ce parler la spirante sourde, il faut que le type étymologique ait eu *ti*, car *ci* ne rend pas compte de la sonore des formes suisses ni de *drahé* (le mot lorrain n'a la sourde qu'en position finale), et, d'autre part, *si* ne convient pas au *z* sourd de Bormio. Qu'en Suisse *r* soit primitif et antérieur à *l*, cela ressort avec évidence du fait qu'en messin *l* ne se change jamais en *r*, tandis que *r* qui en Suisse est lingual, y passe facilement à *l*. Le type étymologique de *drāχ* est donc *d* + *voy* + *ratia*, d'origine inconnue. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce n'est pas un mot « alpin », mais qu'il rentre dans la catégorie des mots qui, comme p. ex. mālum et commissura sont particuliers aux parlers orientaux.

ÈFOŬCELA

« donner trop de nourriture et dégoûter ; pousser un champ à une végétation excessive » ; *èfoûcelaige* « dégoût ; végétation trop luxuriante » ; *foûcela* « gâcher, cochonner » ; *foûcelaige* « choses qui encombrent, foison de mauvaises herbes » ; *dèfoucela* « débarrasser de ce qui encombre et étouffe ». Thiriat,

1. En wallon et en normand on emploie *hâhe* (haise), *hâhai*, *hecque*, *hecquet*, à Saint-Pol *āzę*.

2. A Damprichard *dūlaz* f. « barrière en bois dans les pâturages » (*Mém. de la Soc. de Ling. de Paris*, II, 139).

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

p. 430 : *foussèlège de voitine* « trop de mauvaises herbes » ; (jardin) *èffoussela* « où les légumes sont trop serrés » ; *effoussela in pouhhé* « donner trop de nourriture à un cochon ». Bloch (v. EXCÈS) : *efüslä* « donner à manger à l'excès ; avoir trop à faire » [*effouhhela* dans Adam est une faute]. Verbe formé de follicellus (de folliculus, follis « soufflet pour le feu »). De l'idée de « gonfler » (follescit « tumescit », *Corp. Glossar. latin.*, 6, 460) se dégage celle d'un développement excessif, d'où dégoût et dissipation ; on peut comparer le logud. *affoddonadu* « rigonfio », ojo *a.* « œil enflé » (*Kritischer Jahresbericht über d. Fortschritte der Rom. Phil.*, XIII, 1, 165). L'afr. *foucel*, pic. *deffaucheler*, *enfaucheler* (A. Thomas, *Essais de Phil. franç.*, 297) a uniquement le sens d' « enveloppe, envelopper », ce qui est bien pauvre en regard de la riche floraison sémantique du mot vosgien.

ESTOQUE m.

« esprit, intelligence, adresse » ; c'est un emprunt au français *estoc* (le patois dirait *χtoċ* ou *χtok*), d'après Littré un mot d'argot ; *faire l'estoc* est employé par les joueurs. Il est notable que cette expression se rencontre aux confins des parlers germaniques : messin *estac* « ruse, habileté » (Adam et *Rom.*, V, 206) ; *štok* à Bournois, d'après Roussey : *il n'a pa plü de štok ke mon kü* ; à Neuchâtel *avoir du stok* « être intelligent » (Tappolet). Comment l'expliquer ? Faut-il songer à *estoc* « pointe de l'épée, puis esprit pénétrant, *acies ingenii* », ou bien partir du sens de descendance, lignée, *avoir de l'estoc* « avoir de qui tenir », *être de bon estoc, cela ne vient pas de son estoc* ? Cette seconde explication peut s'autoriser de l'it. *aver stocco* qui ne signifie pas eulement avoir de l'esprit, mais encore « être considéré ».

FAINCÊ m.

« brin de ficelle, de corde » ; *faincelè* « cordeler à la main, faire une ficelle ; chanceler en marchant » ; subst. *faincelaige*, *faincelou* « quelqu'un qui titube » ; *èfaincelè* « allonger avec des ficelles la chaîne de la toile » ; *faincé* (Thir., Adam) ; *fèsè*, *fèslè* (Bloch : TORON ; CHANCELER) ; afr. *afinceler* « lier, conduire avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une corde »; se *desfinceler* « se débarrasser de quelque chose »; *fincelle* (Godefroy, *Complém.* : FICELLE), pic. *frinchelle* (Littré). Le *n* est issu par dissimilation du *l*, voir *Dictionnaire Général*, § 458. La plupart des exemples anciens se rapportent à la région du nord-est. Ce qui frappe ici, c'est qu'au lieu de *fẹ̄sẹ* on s'attendrait à *fi-nsẹ*, ī n latin ne se changeant pas en *ẹ* en vosgien. D'autre part, il ne semble pas qu'on ait le droit de voir là des mots d'emprunt, *fẹ̄sẹ* représentant un type filicellu différent du français *ficelle* filicella, et le sens de « chanceler » ne paraissant pas se retrouver ailleurs. On ne saurait faire état de la finale *é* de l'infinitif au lieu de la normale *a*, car elle est fréquente dans le suffixe dérivatif *-eler*. Je ferai remarquer encore qu'au lieu de *fain* m. « finage », usité surtout comme lieu-dit, on attend également *fi-n*, de même qu'on a *fi-n* pour le français *fin*.

FLOTE f.

« morceau de pâte cuite à l'eau, puis assaisonné de beurre », à La Baroche *ẹ̄n flọ̄t de kmartiẹ̄r* « purée de pommes de terre », à Damprichard *dẹ flòt* de pommes de terre; c'est l'alémanique *pflutte* (Tappolet).

FRAKHE f.

« bavardage, cancan »; lyon. *frachi* f. « petite branche coupée », *frachons* m. pl. « échalas destinés à être brûlés ». L'ital. *frasca* réunit les deux sens, « rameau feuillu » et « balivernes, niaiseries »; *frasche* « branches sèches qu'on brûle », *frascheggiare* « froisser des feuilles sèches, faire des bêtises ».

FRIKHTÉLÈ (*fristélè*).

« passer légèrement à la flamme, roussir », subst. *frikhtẹlesse*. De frīxum + frictum, de frīgo, on a combiné frixtus (xt comme dans sextus, iuxta), fristus. L'afr. a *frissoir* frixorium « poêle à frire ». Hingre compare *breukhtélè* qui a le même sens, it. *brustolare*. Sur la finale *-èlè* voir la remarque sous *faincê*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FROKHTA

« user, gâter », subst. *frokhtaige-* de frustare, it. *frustare* « user », à Bormio (*St. R.*, IX) *fruštar* « logorare, usare » ; l'*o* met l'étymon frŭstum hors de doute.

FWALAKHE (lisez *fualăχ*).

« faute grossière, bévue, sottise. » Ne correspond pas, pour les sons, au lat. it. fallacia, afr. *fallace* (Godefroy, *Complém.*), puisque -acia serait devenu -*ẹs*(*se*) et que *kh* présuppose -*sc*. *Fwalakhe* est fall + isca, suffixe peu fréquent représenté à La Baroche par *torăš* « génisse », *šnăš* « sorcière » (voir plus bas sous *hma*).

GEINGE

« sain, sans altération, pur, de bon tempérament » ; à La Baroche *ǧẹ̄nč*, d'une main malade, redevenue saine, d'une plante qui a bien poussé. Il existe, à mon avis, un rapport étroit entre *ǧẹ̄nč* et le prov. *geni*, *genic*, f. *-ico*, « pur, véritable, parfaitement ressemblant », *pouisoun genico* « vrai poison » (Mistral [1]). Un hypothétique *gẹnicus rendrait compte, d'une part, du vosg. *ǧẹnǧ* (*ǧ* devient en position finale *č* ; la voyelle *ẹ* est due à l'action de la palatale initiale comme dans *ǧẹr* gendre), — d'autre part, du prov. *geni* qui est attesté dans les Alpes et qui y aurait subi le même traitement que *pòrti* porticus, *pérti* pertica (Mistral : PERGO, POURTIQUE). Au suffixe atone -ĭcus fut substitué -ĭccus qu'on retrouve dans *bouni*, *bounic*, f. *-ico* [2], *bouniquet*, *bounicot* « bon » et dans *melico* « hydromel » — substitution d'autant plus naturelle que certains proparoxytons provençaux reportent l'accent sur la pénultième, *tebédo*, *manégo*, *lampéso* (A. Thomas, *Ess. de phil. franç.*, 215). Genicus pourrait représenter le lat. genitus dont il serait issu au stade genidus, par changement de suffixe ; cfr. l'it. *rancico* pour ranci-

1. Le prov. *genèc*, *gignèc* « habile, inventif », dérive de *gèni* « talent, génie ».

2. En français *bounichon* dans une chanson enfantine : *bin*, *ban*, *bon—bouni*, *bounichon* (F. Cordier, *Coumédies an patois meusien*, Bar-le-Duc, 1870, p. 13).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dus, *rúvio*, *ruvico* de ruvidus (*AGl.*, 16, 466), sass. *fradziggu* fracidus (pour d'autres exemples voir Puşcariu, *Zeitschr.*, 28, 607)[1]. D'après Forcellini genitus[2] aurait été employé comme adjectif au sens de « procreatus, baptismate regeneratus ». Dans certains milieux populaires il a pu se prendre au sens de « pur, non altéré », non sans être influencé par genuinus. Nous aurions affaire à un développement spécial du mot, différent de celui de genitus devenu en latin vulgaire gentus, franç. et prov. *gent*[3]. Genĭtus, en tant que prototype de *ǵęnč* et de *geni*, témoignerait d'une extension du sens analogue à celle de gentilis devenu *gentil*, de genuinus « inné », puis « vrai, véritable », d'ingenuus « naturel », puis « honnête, noble ». On sait que l'afr. *gent* ne se disait pas seulement des personnes, mais aussi des choses, *gente* chevalerie, *gent* responz.

Mistral dérive *geni* du grec γεννικός, synonyme de γενναῖος, « de bonne extraction, noble, capable » ; gén(n)icus, avec l'accent latin, serait en effet un étymon irréprochable, tant pour les sons que pour le sens. Mais, jusqu'à présent, on n'a guère signalé en roman la survivance d'un seul adjectif grec, bien moins encore celle d'un adjectif qui comme le nôtre est doué d'un sens, dirai-je, moral. C'est là une objection qui pèse d'un grand poids contre γεννικός.

GOSSA m.

« l'effigie humaine qui se dessine dans la pleine lune ». C'est le fr. *goussaut* (mais avec le suffixe *ă* = ĭttus) « lourd, trapu, à l'encolure épaisse » ; *gossat* (Lorrain) ; afr. *Gossard*, *Goussart*, noms de personnes ; *les gossas de chamenee* (anciens documents lorrains de 1337, *Rom.*, I, 341) sont peut-être des ornements de cheminée en forme de boule. *Gǫs*(*se*), *gas*(*se*) est le

1. On peut y ajouter annóticus substitué à annótinus (A. Thomas, *Ess. de phil. franç.*, 239).

2. Genitus est d'un usage fréquent au siècle postérieur à Auguste : j'en ai relevé une trentaine d'exemples dans les *Annales* de Tacite contre une quinzaine du participe ortus et quatre ou cinq seulement de natus.

3. Étymologie contestée par Ettmayer et Herzog qui voient dans *gent* un génitif de qualité *gentis de gens : *Kritischer Jahresbericht* de Vollmœller, XIII (1911-12), I, 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jabot des oiseaux, d'où *gọsi*, *gasi* « gaver » (*Zeitschr.*, 35, 677). On se représentait l'homme dans la lune comme un gaillard joufflu, trapu. A La Baroche c'est un voleur de navets.

GUSÈ

« interrompre une occupation pour rester dans l'immobilité, comme pensif, sans toutefois penser à rien » ; se dit spécialement des vaches qui, rassasiées, cessent de brouter ; *s'ègusè* ; subst. *gusesse*, *gusaige* ; *dègusè* « faire sortir d'un pareil état » ; *gusei* « hésiter » (à Vagney, *Rev. d'Als.*, 37, 162), *gusè* « hésiter » (Thir., Adam) ; *l'eauve quė gûze* « l'eau qui dort » (Adam, p. 396) ; *gūzę̄* « attendre » (Bloch : HÉSITER) : « hésiter », « attendre » ne sont évidemment que des interprétations par à peu près.

Au même sens on dit en wallon *tūzę* « être pensif, rêvasser », subst. *tūzège*, *tūzeu* (voir les dictionnaires de Forir, Remacle, Villers) ; à Malmédy *tūzinė* (*Zeitschr.*, 18, 244) [1]. Le normand a *büsäĕ* « perdre son temps à des riens » (Fleury, *Pat. de la Hague*) ; *on büzök* « s'amuse à des riens » (Guerlin de Guer, *Parler de Thaon*, Biblioth. de l'École des Hautes Études, nº 136).

Il semble que le point de départ pour ces verbes soit une onomatopée exprimant un état de rêverie, d'apathie, de somnolence : l'élément fixe et stable en serait le phonème *ūz*, tandis que la consonne initiale, moins expressive, en constituerait l'élément instable. Peut-être faut-il expliquer de la même manière le français *muser*, l'ital. du nord *musar* « star a guardare, indugiare ». L'hypothèse émise peut s'appuyer sur ce fait que nulle part, en vosgien, l'*e* de l'infinitif *gūzę* ne s'est changé en *a*, les onomatopées (voir plus haut sous *cabaîlle*) échappant souvent à la rigueur des lois phonétiques. On sait que, très vraisemblablement cet *a* est secondaire et issu de *ẹ́*.

HAN m.

« le sein de la femme » : *grande, straite et pouò de han*

1. M. Joseph Lebierre, originaire de Malmédy (décédé à Strasbourg, en 1920) et qui pendant de longues années a été professeur à Mulhouse, me disait que *tūzę* lui était bien connu et qu'il s'en servait couramment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« grande, étroite et point de poitrine » ; *han* « mamelle, pis » (Thir. : IVE, p. 436) ; *hā* « pis de la vache » (*OGD, Gloss.*) ; *lǫ hą̄ŋg* (Hautes Vosges, BB 35). Il ne faut pas le confondre avec *lǫ hād* « pis » à La Baroche (et *OGD* v. HĀ) qui provient de *hādlẹ* « traire ». On songe à l'allemand *Hang* ; le sein, le pis serait « ce qui pend ». Toutefois *Hang* ne semble jamais désigner une partie du corps humain : *Gehänge* seul se dit dans certains dialectes du cœur, du poumon et du foie des animaux et, comme terme de vénerie, des oreilles des chiens de chasse.

HĀBŒI m.

[transcription phonétique ; ne se trouve pas dans Hingre.] A La Baroche le *hābœį* est une grande caisse ouverte, en bois, avec divers compartiments à cloisons destinés à trier et tenir séparés choux, carottes et pommes de terre. Dans la localité voisine d'Orbey, H. Urtel a relevé également *hābœį* m. « compartiments en bois pour isoler les différentes espèces de pommes de terre » *Archiv für das Studium der neueren Sprachen u. Liter.*, 122 (1909), p. 396 sq. Je ne puis m'empêcher d'en rapprocher le mot turc *hambar* « grange à cloisons pour serrer le maïs », répandu aujourd'hui dans tout l'Orient, *Rom.*, XXXI, 579. Les deux expressions correspondent exactement pour le sens et pour les sons, sauf que le suffixe usuel *œį* = orium aurait été substitué à la finale insolite *ar*. Y a-t-il là une coïncidence fortuite, ou bien est-ce un mot qui a voyagé avec la culture du maïs et a réussi à s'infiltrer dans un patois vosgien ? Je renvoie aux remarques de Puşcariu, *Zeitschr.*, 37, 111 sur *cucuruz* « épi de maïs », qui dans les environs de Berlin est synonyme de maïs même, — mot dont les migrations sont intimement liées à la diffusion de la culture du maïs.

HASSE f.

« peine, effort, fougue » : *cè n'a mi lai hasse* « ce n'est pas la peine » (à La Baroche : *s n ā mi lẹ pǭn*) ; *hassiè* et *èhassiè* « fatiguer, vexer, irriter » ; *èhassiè, hassiou* « qui agit par boutades » (Adam) ; *hasse* (Thiriat) ; *hās* « d'une hâte pénible », *hāsu* se dit plutôt des bêtes (Bloch : HÂTE, FOUGUEUX). C'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'allemand *hass* dont le vocable vosgien reflète le sens primitif : *hetzen*, aht.-all. *hazzen* se dit d'une poursuite hostile. *Hassiou* rappelle l'alsacien *hässig* « irascible, d'une humeur difficile ». L'*i* de *hassié* semble être l'équivalent du franç. *-iller* ; le genre féminin est amené par « peine » et « mühe ». *Hass* a pénétré en rhétique, mais n'est pas signalé en Suisse.

HÈRI m.

« gros train de maison ; grosse ferme » et *hèré* m. « amas de choses encombrantes ». Les deux mots sont aussi employés comme lieux-dits et se confondent souvent. *Hęrī* « train d'une maison ; matériel d'exploitation ; dépense qu'exige l'entretien de la culture » (Bloch : TRAIN). Je crois qu'il faut partir de l'afr. *hoirier* « héritage », afr. *héritage* « immeuble », aprov. *eres* « patrimoine, bien-fonds », pic. *hérie* f. « héritage », pic. *héritache* (héritage) « jardin entourant la maison et dont une partie est souvent consacrée à la culture du chanvre » (Corblet ; Ledieu, *Pat. de Démuin*). L'idée d' « héritage » semble avoir emporté celle d' « abondance », puis d' « excès, dilapidation, ruine ». Les deux sens sont réunis dans le dicton : *hęrī mę̈z hęrī* « un trop grand train de maison mange les bénéfices ». Dans *hèré -é* est -arius ; -*ī* dans *hęrī* est le suffixe -ile qu'on trouve p. ex. dans *mesnil* mansionile et qui a peut-être été substitué à -arius. L'étymon proposé se heurte à l'*h* aspirée. On peut imaginer différentes explications : l'influence de l'allemand *Herr*, des influences littéraires, l'effet de la perturbation causée par la pénétration dans la langue de mots germaniques avec *h* aspirée (voir BB, 184, v. LIŠ) [1] ; mais tout cela est bien imprécis.

HERPEUYÉ

et *herbeuyé* (refait sur *herbe*) « bouleverser, jeter en désordre, mettre sens dessus dessous (herbe, foin) » ; *herpie* f. « action vigoureuse et soutenue » ; — *herpeuyé* « travailler vite et grossièrement » ; *herpie* « travail rapide et hâté » (Thir.). La base du mot est le lat. herpicare (erpica, erpicarius, *Corp. Gloss.*

1. Ajoutez vosg. *hāpę* pour *āpę* « enter ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lat., VI), c'est ce que prouve le mess. *herpiyë* « herser », *Rom.*, V, 210, *herpi* « herser » (Labourasse). *Herpeuyé* a dû s'employer anciennement pour une manière grossière et rudimentaire de herser, telle que l'atteste pour le wallon l'expression *hîche di spène* « traîne d'épines » (A. Body, *Vocabul. des Agriculteurs*) et pour Bormio *štrožina* « fascio di spini che si tira a strascico » (*St. R.*, IX). La herse se dit *èche* (Hingre, Thir., Haillant), herser *eché* (Haill.), termes qui désignent apparemment un procédé moderne perfectionné. L'*ALF* enregistre plusieurs fois pour notre région le fr. *herse*, mais non pas *līš* et *lịœ̆ẋ* BB, 184.

Pour expliquer l'*h* aspirée de l'afr. *hercer* et des formes patoises J. Jud a songé à la possibilité de l'immixtion d'un synonyme germanique avec *h* (*Archiv* de Herrig, 124, 403). J'admettrais plutôt avec Dosdat que dans les mots exprimant une action qui exige un effort énergique, l'*h* fait fonction d'onomatopée : *hašœ* « hocher », *hẹšœ* « tirer », *hẹtœ* « heurter », *hakẏa* « choc d'une voiture », *halœ̨* « secouer un arbre », *hăr*, *hărẹm*, *hō̆* « cris pour stimuler un attelage » (*Zeitschr.*, 33, 215, 224, 267). Il faut y ajouter *ẽhẹvẹ* (afr. *enhaver*) « attirer à soi » (Callais, *Mundart von Hattigny und Ommeray*, 346) ; *hartẹ* « faire effort pour ouvrir une porte » (Brod, *Zeitsch.*, 36, 532), vosg. *hargotẹ* « cahoter », *hawẹ* « aboyer », le français *haut*, *happer*, *harceler*, *hennir*, *hucher*. Sans doute dans la plupart de ces mots l'*h* est étymologique, mais dans d'autres il a pu s'introduire par imitation, en quelque sorte par contagion. *Herpeuyé*, lui aussi exprime une action violente.

HNA

« sorcier », *hnakhe* et *gènakhe* « sorcière », dans la Suisse française *djẹnatsch* ; non pas de g e n i s c u s (BB, 195 v. *šnăš*), mais de D i a n a (*EW* ; Sainéan, *Zeitsch.*, 31, 275 ; Tappolet, *Survivance de D. dans les patois romands*, *Schweizerisches Archiv f. Volkskunde*, XXII, 1919) ; la valeur exacte du suffixe -i s c u s n'a pas été précisée.

HWAU m.

« mâchoire », *hwau de fau* « le talon en fer qui relie le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tranchant de la faux au manche » ; *hwǫ, wō, wā* (Bloch : MANCHE). Les dérivés *èhwaula, dèhwaula* « emmancher, démancher la faux », *dẹ̄hwǭlẹ̄* (Bloch) montrent que, contrairement à ce qui a été admis BB, 188 v. *ụa, hwau* n'a rien à voir avec l'alémanique *worb* « manche de faux » (Tappolet, *s. v.*).

HWAUDA

« pousser le cri joyeux *iouhihi* », subst. *hwaudaige, hwaudesse; hwaudè* (Haillant) ; de *hwa* « crier » avec le suffixe germanique *-ald* qu'on retrouve dans *pelauda* « frapper », afr. *pelauder* (voir pour d'autres exemples A. Thomas, *Rom.*, XXXVIII, 459).

KÈMEÇURE

« avant-train d'un chariot » ; dans *hincrasse* f. « l'arrière-train » Hingre a reconnu l'allem. *Hinterachse ; kẹ̄möšür, kẹmsür* (Bloch : VOITURE) ; sur l'habitat de commissura qui semble particulier aux parlers orientaux, voir BB, 180 v. *kamχœr* et G. Huber, *Les appellations du traîneau dans la Suisse Romande* (*Wörter u. Sachen*, 3. Beiheft, § 98).

KÈRBAUSSIÉ

et *kherb-*, « croiser en sautant (un mur) ; croiser avec un projectile lancé par-dessus (le faîte) » ; *kẹ̄rbǭsẹ* « jeter quelque chose par-dessus un obstacle » (Bloch : JETER, SAUTER) ; *querbaussier* « jeter par-dessus ou de l'autre côté » (Lorrain). Hingre a identifié *baussié* à l'it. *balzare*, prov. *baussa* « être ou devenir escarpé ». Ces verbes sont, il est vrai, intransitifs ; mais *balzellare* et *sbalzare* se prennent aussi au sens actif, et, en français, on dit *sauter le ruisseau*. Quant au préfixe *kèr*, H. hésite entre *krœ* croix (cf. *kẹrbăt* « croisette » à Belmont) et l'allem. *quer*. Une formation *croixbaussier* pour « sauter en croix « paraît difficilement acceptable, tandis que *quer* (= *in die Quere*) est satisfaisant pour le sens, et la variante *kherb-* appuie cette interprétation. Le mot germanique est représenté en roman par l'it. *guercio*, l'aprov. *guers*, le nprov. *gues*, *guerch* « de travers » (*EW.*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DWERH, DWER). *Baussié* reparaît dans un autre composé de sens analogue (Bloch, *l. c.*) *ękǭbōsi*, *ękōbŏsī*, où *eko-* est également obscur.

KEUSSE f.

« marque faite sur la peau par la piqûre d'un insecte ; pustule qui démange sans suppurer ». La souche du mot est le lat. cossus « ver de bois, espèce d'artison », d'où le roumain *coş* qui désigne 1) des pustules sur le visage et la poitrine, 2) la larve d'une espèce de taon et la larve de grands vers blancs qui se forment sous la peau des bestiaux. De même, l'ital. *cosso* « pustule » n'est pas étymologiquement différent de *cöss* « larve du hanneton, pou du chien », etc. très répandu dans les dialectes de la Rhétie et de l'Italie du nord (Philippide, *Zeitschr.*, 31, 307)[1]. A côté du franç. *cosson* « charançon » il existe une forme secondaire *cusson*, *cusseron* (*Dict. Gén.*), prov. *cussoun*, et *keusse* avec son *eu* (Godefroy, v. COSSON donne *gueusson* dans la Côte-d'Or) postule précisément un type cūssa (*ū* = *eu* comme dans *hœ̄č* huche, *bœ̄č* bûche). Le *Thes.* donne sous cossus une fois cusus et, de plus, cossis est attesté plusieurs fois comme masculin et une fois comme féminin. De ce cossis on a pu tirer cossa comme on a, en roman, *corba*, *fusta*, *resta* de corbis, fustis, restis. Enfin cūssa serait le produit d'un croisement de cossa avec cusus[2]. L'emploi figuré de ce mot qui, pour le français, n'est pas signalé ailleurs, n'a rien qui puisse étonner. On appelait cossi « natura rugosi corporis homines » (*Thes.*) ; le prov. *coussoun* désigne aussi une personne importune ; *coussouna* est synonyme de débile, vieilli ; *se coussouna lou cap* c'est « se creuser la tête ».

KNÊVIÉ

et *kmêvié* « aplanir, égaliser », à côté d'*èvié* qui a le même sens, ne peut être qu'un composé de aequare, et le seul qui

1. En allemand on nomme *Finne* une petite pustule et les vers d'où sort le ténia (solitaire).

2. Le masc. *cosse* (Littré) avec son *e* conviendrait plutôt à un fém. cossa qu'à cossus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

convienne ici, c'est con(com)-aequare, en place du classique coaequare : *kn* se trouve pour *con* dans *knōš* connaître, pour *com* dans *kmōsįę* commencer. Le latin vulgaire ne paraît pas avoir toléré *co* devant une voyelle : coactus est devenu cōctūs (*Rom.*, XXXVIII, 152 ; XLI, 452) ; on disait conepiscopos, conabbates (*Thes.* : COEPISCOPUS 1432[10]), comerceo pour coerceo (*ib.*, 1433 [1]), peut-être comeo pour coeo (*ib.*, 1415[29.47]) ; notons encore comedo et cum-initiare « commencer » [1]. Je ne connais pas d'autres représentants de conaequare en roman, bien que aequare y soit très répandu (J. Jud, *Zeitschr.*, 38, 11).

KHALEIN m.

« courant d'air surtout désagréable, nuisible », *méchan kh.* « haleine fétide » ; à La Baroche *mār šālę̄* « odeur nauséabonde » (imprimé à tort en un mot, *mār* est l'afr. *menre*) ; messin *khalę̄*, *cholę̄* (*Rom.*, V, 210), *šalē*, *χalē* « haleine », *Zeitsch.*, 36, 541 ; 33, 257. C'est un postverbal d'exalenare (sur alena v. A. Thomas, *Nouv. Essais*, 277), afr. *essalené* « essoufflé » (un exemple dans Godefroy), mess. *hhalnē* « respirer, flairer », *Rom. l. l.* Sur la forme masculine très fréquente v. Flechia, *AGl.*, 8, 325.

KHAMA

« surprendre et mettre en fuite » ; partic. fém. *khamaue* (lisez *χamǫį*) dans une poésie patoise, *Bull. Soc. philom. vosg.*, 9e année (1883/4), p. 85 ; *šāma*, *šāmę*, *χāmā*, *ę̄šāma* « faire fuir », p. ex. une nichée d'oiseaux, une buse (Bloch : CHASSER). De ex et cama « lectus brevis et circa humum » (*Thes.*) : c'est l'évocation de la vive image d'un animal surpris dans son gîte et mis en fuite (allemand. : *auf- und fortscheuchen*). La voyelle *a*, normale en position atone, a été transportée à la tonique ; *sca* se change en *ša* ; pour la nasale cf. *ę̄mę̄* aimer. Je n'ignore pas que cama n'a été relevé encore qu'en espagnol, portugais et campidanien ancien et moderne (*St. R.*, 4, 238). L'étymon

1. Dans l'ital. dialectal *condi*, *conagio* « caglio » un *n* tiré de la préposition con a servi à adoucir l'hiatus de coagulum (*AGl.*, 16, 296).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

camus « muselière » serait suffisant pour les sons, mais non pour le sens. Il en est de même d'un cama « collier de bois pour le petit bétail » supposé d'origine germanique (cfr. Huber, ouvrage cité sous *kèmeçure*, Index).

KHAPOLA

« se remuer vivement, sans changer de place, pour échapper à une étreinte », *khapolaige*, *khapolesse* « agitation importune » ; *khapolā* « qui gêne par son agitation » ; — *hhopolè* « s'agiter », *hhopola* « qui fait l'important sans travailler sérieusement » (Haillant) ; *χǫ̈pǫ̈lā* « qui travaille à des riens » (Bloch) ; à La Baroche *čapolū* « homme qui s'occupe du ménage au lieu de travailler sérieusement » (*č* est une prononciation vicieuse au lieu de *š*). Le mot a tout l'air d'avoir été importé de l'Italie du nord (cf. plus haut *aimwagua*) où *schapular*, it. *scapolare* (= *scampare*) est attesté dès le xv^e^ siècle, *Rom.*, VII, 50 ; *St. R.*, 4, 140 ; à Bormio *škapolásela* svignarsela, *St. R.*, IX. De ex + capulare « laqueo circumdare », capulum « funis » (*Thes.* ; *EW*).

KHIVÈ

verbe qui se dit de la neige chassée par le vent, subst. *khivaige, khivesse* « tourbillon de neige » ; *hhivaïe, hhivèye* « tas de neige amoncelé par le vent » (Thir., Adam) ; à Vagney *hhive*ⁱ est imperson. *comme ça hhive !* « comme le vent chasse la neige et l'entasse ! » à La Baroche *să šīb* d'une tourmente de neige. C'est l'allemand *schieben* (*zusammen*) *schieben* « réunir, ramasser en poussant », avec une restriction du sens analogue à celle de *menaïe* (de *mener*) « amas de neige » à Châtenois et à Damprichard. L'*è* de l'infinitif, au lieu d'*a* normal, témoigne sans doute d'une introduction récente dans le patois et doit s'expliquer autrement que l'*è* de *güzę* (voir plus haut). Au sens restreint indiqué le mot est étranger aux dialectes de l'Alsace. Dans la Suisse française *šibe*(*n*) est un terme d'un jeu de cartes (Tappolet).

KHÓKHELA

« remuer, soulever en sarclant ; faire entendre un bruit de frôlement comme celui des feuilles sèches ou d'une étoffe de soie » ; *khokhelaige* « bruit de frôlement comme celui d'une sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ris qui court dans les feuilles sèches ». *Sobbla, sobblè*, 3. pers. pl. *sobblo* « amasser des feuilles sèches et le bruit que font ces feuilles » (Thiriat). A La Bresse il y a eu assimilation à distance de l'*s* initial à *kh* (cfr. vosg. *šöži* songer, mess. *χuχē* sourcil, Zéliqzon, *Lothring. Mundarten*, fr. *chercher*). Dans *sobblè* on reconnaît sans peine le verbe *souceler* dont Godefroy donne un exemple tiré des Archives de Dôle (Doubs), de l'année 1286, et qu'il rend par « fouir, sarcler ». *Rom.*, XXXVIII, 452, P. Meyer mentionne en outre un instrument aratoire, *soucelloz*, dans des documents de la Bourgogne (1363-1477). Comme étymon je propose subtus + celare [1]. Ce verbe celare est interprété dans le *Thesaurus* par « seponere, clam facere, subripere, furari ». *Sokblè* ce serait « soulever les feuilles d'une manière rapide et les amonceler, tout en faisant entendre un bruit furtif ou frôlement », le *soucelo*z serait le râteau ou la râtissoire servant à ce travail. La forme ancienne a dû être *souzceler* (*z* = *sc*). Le *Thes.* enregistre les composés sub- et subtercelare dont le premier survit dans l'it. dialectal *soccielare* « sottrarre beni al fisco », *AGl.*, 16, 469. Supercelare semble postulé par *aresorćellà* (et *ćorćellà*) « ricercare, mandare sossopra » à Velletri, *St. R.*, 5, 66.

KHON m.

« dosseau petit et sans valeur » (*khoukhau* est la première planche sciée munie de l'écorce *khcwökhe*); *khon* « planche de rebut » (Haillant); *šō* « planche de deuxième qualité mal aplanie » (Bloch); *χō*, *χō*, *χo* « seconde planche sciée » à Belmont et dans deux localités voisines, *OGD*, *Gloss.* (*χkuoχā* est la première planche); *hhon* « planche dont un côté n'est pas à arête vive et qu'on utilise comme support », tandis que le *cobbād* est une chute de planche, d'épaisseur et de longueur inégales, sciée à côté du *chon*, *Textes patois*, 212 à 217 : ici encore il faut entendre sans doute par le *hhon* la deuxième planche; si à Rémilly (*Rom.*, V) on nomme *hhō* la première, il y a peut-être eu confusion ou l'on désigne par *hhō* la première planche utilisable.

1. Voir Du Cange v. SUBCELLATUS : nostris *sousceler* pro « cacher sous », celare, obtegere. Suivent ces deux vers :

l'une estoit emmuselee
d'un faux visage et *souscelee*.

D'après l'EW *souceler* viendrait de SARCELLUM « hoyau ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si « deuxième planche » est là signification première du mot, il pourrait provenir de secundus par les intermédiaires *sẹion*, *sịon*, *šõ*. Pour le changement de *c* (*g*) en *ị*, on peut faire état d'*ẹšüri* assurer, supposé que securus ait passé par les stades *seịür*, *sịür*, *šür*. Secundus fait fonction de substantif en français, provençal, italien.

KHPONCE f.

« rebord du lit » ; à La Baroche *ẹ̄n spōs dọ lẹị* [1] » les traverses du haut et du bas » ; *hhponce*, *sponce* f. (Thir.), *ponce* (Haillant) « derrière du bois de lit » ; *c'hponce* « esponde et ruelle du lit » (Lorrain). C'est le lat. et it. sponda, afr. *esponde*, mais sous une forme qui semble ne comporter qu'une explication. En lorrain oriental *n* + *dị*, *gi*, *gĕ*, *gī* latins se changent, non pas en *nǧ*, mais en *nz*, *pranzịi* prandium + are, *pịāz* plangere, *rẹgrāzi* re + grandiare, cf. BB, 190. Un dérivé spondea, de sponda, aurait donc donné (*e*)*spōz*, en position finale (*e*)*spōs* ; voir les nombreux dérivés en eus, ea réunis par A. Thomas, *Ess. de Phil. fr.*, 74 ; je ne mentionnerai que le prov. *mezolha* medullia, de medulla. Spondea comme collectit désignerait tout ce qui a trait au bois de lit, le devant, l'arrière, même la ruelle. Dans *esponge du lit* (Godefroy) *g* doit être l'équivalent du vosgien *z*.

Ce n'est pas tout : le mot est aussi wallon. D'après le *Bull. Soc. Liég. Litt. Wallonne*, VII (1864), p. 125 les *sponsses* sont les côtés longs du bois de lit (terme de menuiserie) ; Grandgagnage donne *sponse* ; cependant à Namur on dit *sponde* et d'après Godefroy la forme wallonne est *siponde ; éponce* en Rouchy, et non *éponche*, exclut un type avec *c* ou *tị*. Or, le wallon ne connaît pas le changement de *ndị* en *nz* [2] ; en conséquence, ou bien l'explication qui vient d'être tentée est fausse, ou bien le wallon a dû emprunter *sponse* au lorrain. On voit qu'il est ici indispensable que l'histoire du mot soit complétée et éluci-

1. Communiqué en juin 1920 par madame Laporte ; à joindre au Glossaire.

2. On ne saurait faire état de *conzire* « amas de neige » de congeria, d'ailleurs souvent altéré, car on trouve, également à l'état isolé, *conziri* en lyonnais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dée par la connaissance de la chose qu'il dénomme. Je puis dire seulement que d'après ce que m'a affirmé madame Laporte les bois de lit sont fabriqués à La Baroche même par les menuisiers de l'endroit qui entendent fort bien leur métier et occupent souvent trois à quatre ouvriers.

On sait que le français possède un homonyme d'*éponge* qui, entre autres acceptions techniques, a celle d'extrémité de chaque branche du fer à cheval. On admet d'ordinaire que sous l'influence d'*éponge* spongia et par suite d'une confusion, *éponde* s'est altéré en *éponge* — explication qui n'a rien de séduisant, car comment l'*éponde* a-t-elle pu suggérer l'idée d'une *éponge* de telle manière qu'on soit arrivé à parler de l'*éponge* du lit (voir l'exemple cité)? L'étymon spondea paraît s'imposer.

Enfin il faut tenir compte de certains mots italiens dont je dois la connaissance à M. J. Jud : logud. *ispunza* « sponda del letto », sic. *sponza* (*EW*), calabr. *sponzarola*, vénit. *sponzariola* (et *spondarola*) « spondaruola » (Salvioni, *Spigolat. Sicil.*, *Rendiconti del Istit. lomb.*, Ser. II, Vol. 40, 1907, p. 1157). Est-il permis de postuler ici également un étymon spondea? On peut invoquer le logud. *timangia*, *timanza* « encens » de θυμίαμα (*timamia*, *timania*), *ispundza* spugna, *aginariu*, aujourd'hui *ainardzu* ânier (Meyer-Lübke, *Zur Kenntnis des Altlogudoresischen*, p. 30, 36. 60). Dans l'Italie méridionale on a *fronza*, *frònze* foglia, de frondea.

KHPOUGÉE (f. lisez *χpuğẹį*).

« fruits tombés avant maturité » ; *hpougéye*, *spougie* (Thir.); *prœ̆ğī*, *pŭğī*, *χpŭğī* (Bloch : FRUITS); montb. *pourdjie* f. (Contejean)[1]. Lat. expurgata : purgare s'emploie souvent du nettoyage du blé, des fruits (Littré : PURGER), aprov. *espurc* « épluchures », d'*espurgar* (*Rom.*, XLII, 401), astur. *pulgàr* « pelar las patatas y las frutas » (*Rom.*, XXIX, 362). En vosgien *r* tombe devant *ğ* ; dans *prœ̆ğī* la métathèse est antérieure à l'amuïssement. Le type expurgata a eu, ce semble, ici, *ŭ* bref (*EW*:

1. A. La Baroche *štålăį* f. expliqué par mad. Laporte (juin 1920) par *lẹ frütẹ̀č ẹn tẹ mi, ẹ štål ẹ čẹ — štål*, stillat « tombe goutte à goutte ». Le prov. *destel* « fruits avortés », *destelha* « tomber avant maturité » vient peut-être, plutôt que de stilus (*EW*) du nprov. *estello* « goutte ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PURGARE) : le vosgien présente, il est vrai, quelques exemples, du reste peu concluants, d'*u* (ou) protonique pour *ū* latin, *χkuro* écureuil, *punęl* prunelle, à Belmont *trŭči* d'une végétation luxuriante, d'un radical *drūt* (à La Baroche, *drœ̆ǧi*) ; mais il n'y a rien de pareil, que je sache, en Franche-Comté. Le béarnais dit *pourga*, *porga* « sarcler », mais *purga* « purger ». Godefroy donne *espourgement* d'après Palsgrave, et *pourgent* (*Complém.*).

KHPWA m.

« vannures ; épis coupés et vides ; ce qu'on ramasse avec le râteau en raclant un pré, un champ ; menus débris de maçonnerie » ; *hhpoua* « épis, glands, têtes de chanvre qui tombent pendant l'égrenage ; vannures » (à Vagney, d'après Thir. v. HOUPPE, p. 435). Exputatum (v. Forcellini) de expŭtare convient pour le sens et pour la forme. Ce verbe signifie proprement « tailler, élaguer, émonder », mais l'aprov. *podar*, le béarnais *pouda* est attesté aussi au sens de « casser ». Putare est d'un emploi fréquent en roman, je ne mentionnerai que *poâ* dans le Bagnard, *Rom.*, VI, 371. Exputare survit dans le nprov. *espoudassa* « tailler d'une manière grossière ». *Hupu̯a* obtenu une fois par Bloch (v. VANNURES) est, à mon avis, une déformation individuelle.

KHTIEULE f.

« plaisanterie légère, spirituelle, piquante ». Sur l'origine de ce mot que je n'ai pas rencontré ailleurs, je hasarderai une hypothèse. Le proparoxyton stǫlida a pu se changer en *χti̯œl* en subissant le même traitement que *tęv* « tiède », *malèv* « malade » (voir plus loin *pâre*), avec cette différence toutefois que dans ces mots la voyelle tonique provient de *e* + *i* et de *a* + *i*, tandis que dans *χti̯œl* *iœ* représenterait *ŏ* tonique libre sans *i*, car *o* + *i* donne *œi̯* : ou bien *iœ* serait-il *œi̯* transposé, *χtœi̯l* étant d'une prononciation difficile ? On peut comparer *ki̯œ̈* « cuir » pour *kœi̯(r)* à La Baroche. Quant au sens, une plaisanterie légère et spirituelle semble être de prime abord le contraire de stolidus « sot, stupide » (*stolide laetus*, *stolide ferox*), mais des propos dépourvus de raison et de bon sens n'ont-ils pu, dans certains

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

milieux, passer pour plaisants ? Les paysans, dit Thiriat, p. 379, riront à gorge déployée d'une grosse bêtise ; *fiǫv* (fable) est à La Baroche synonyme de « blagues, drôleries ». Cicéron dit *Orat. Philipp.*, II, 4, § 7 : « quam multa *ioca* solent esse in epistulis quae prolata si sint, *inepta* videantur ! » Le contraire ne peut-il pas aussi se produire ? — Le français du XVI^e siècle *stolide, stolidité*, l'ital. *stolido*, l'espagnol *estolido, estolidez* (cfr. *tibio, frio*), l'angl. *stolid, stolidness*, sont savants.

LAICIÉ

« lacer, en particulier assembler et lier la charpente d'une maison » ; *laiciou de mwôhon* « charpentier », *laicemô* « charpente ». De même à La Baroche *lęsi*, à Belmont *lǣsį lǫ batęįmą* « ajuster la charpente » (expression technique du charpentier).

LAUSERA

« vernir la faïence, la poterie », *lauserou* f. « vernis vert ou bleu de la poterie » ; *dèlausera* « faire tomber ce vernis » (subst. *dèlauseraige*) ; à Châtenois (d'après Vautherin) *laîsun, laisenun* « vernis de la poterie », *dielaisenai* (= *dèlausera*). Du pers. *lâjuward*, arab. *lâzuward* avec maintien du *l* initial qui a disparu des langues littéraires (*azur, azzurro*), mais qui subsiste aussi dans l'it. du nord *lazuro St. R.*, 4, 64. 125, et le moy. allem. *laziure, lazûre* fem. (*mit roter lasûre*). Il est possible que ces formes romanes proviennent d'Allemagne, car l'azur d'Allemagne était célèbre au moyen âge (v. Mistral), et le bleu d'azur ou bleu de Saxe aurait été découvert au XVI^e siècle par un verrier saxon ; encore aujourd'hui on en fabrique le plus en Saxe (v. le Grand Larousse). Le fem. *lauserou* (schema : *lazur* + orem) semble avoir été formé d'après *couleur, chaleur* (voir plus haut sous *arou*) ou bien être adapté de l'all. *lazûre*. Dans *laîsun* (pour *laizrun* ?) *un* est le suffixe *rumen* (v. A. Thomas, *Ess. de ph. fr.*, 285), dans *laisenun r* se serait assimilé à *n* final.

LMECHOU, LMËCHOU, f.-OÛSE

« gluant, baveux » ; *l'mechou* « baveux » (Adam, Thir.), ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peut se séparer de *lméçon*, *lmëçon* « limaçon » (de même en esp. *baboso* « baveux » et *babosa* « limace ») ; *lméchou* présuppose un type limacca par cc qui a dû donner *limache* et qui est postulé également par le gasc. et languedoc. *limaco*, *limauco* (voir encore dans Mistral *limacaire* et *limaqué*). Labourasse est seul à donner *leumchon* « limaçon ».

LOÛRIÉ

a, outre le sens de « veiller, faire la veillée », celui de «luire pendant la nuit » et se dit spécialement de la lune et des astres qu'on voit disparaître plus ou moins tôt, plus ou moins tard, sous l'horizon. Cette signification qui n'est donnée que par Hingre, met l'étymon lucubrare [1] hors de doute et, du même coup, celui de lucubrum pour *loûre* « veillée ». Il est certain aussi que ce verbe n'est pas d'origine récente ni créé sur *loûre*, comme le veut Bloch, *PV*, 314. D'après Bloch il n'aurait encore dans beaucoup de parlers que le sens d'« aller à la veillée » ; mais aller à la veillée ne veut pas seulement dire s'y rendre, mais aussi y prendre part ; aller à la messe, c'est aussi y assister. L'*i* de *loûrié* qui correspond à une finale française *iller* ou *eier* (oier) se retrouve dans *fiou louriau* « colchique » (La Bresse), *luriŏ* m. « groupe de jeunes gens qui veillent », *lurĭrŏs* « colchique », (Bloch : VEILLÉE, COLCHIQUE), et c'est là une nouvelle preuve de l'ancienneté du verbe.

MÂ m.

« poids de balance, d'horloge » ; *mâ* « poids d'horloge, anciennement en pierre » (Haillant) ; *mā* « poids d'horloge, de bascule » (Bloch); *mä* « curseur de la balance romaine » (Fankhauser, *Val d'Illiez*, Gloss.). *Mâ* est l'équivalent de l'it. *masso* « grosse pierre » ; en français on appelle *masse* le contrepoids de métal d'un peson : *a* suivi de *ss* ne se change pas en *è* : *grā*, f. *grāsse* gras (partout) ; *lās* lasse Bloch, *Lexique*, p. 175, l. 5 du bas ; cfr. *lamoi* « hélas » (Haillant) ; *pa* (Bloch : PAS). L'*è* de *brę̄*

1. Cfr. pour le sens de « travailler à la lumière » *fę ra lūsnā* (de lucīnare) « filare il lunedì avanti giorno per rifarsi del forzato riposo festivo » (*Dial. di Castellinaldo*, *St. R.*, X.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« bras » provient de l'influence de la palatale finale aujourd'hui disparue ; *bęẓi* « baisser » a réagi sur *bę̄* « bas » qui se dit souvent *bęẓ*. Si *mâ* était l'équivalent phonétique de l'it. *mazzo*, on aurait *mi* au Val d'Illiez où brachium devient *bri*.

MAITE f.

« étoffe, matière dont une chose est confectionnée » ; *maitte* f. « mortier de maçon, étoffe quelconque, toute matière première qui sert à bâtir ou à confectionner des habits » (Thir.) ; *mę̄t* « étoffe » BB, et Bloch. Je vois dans ce mot une abréviation de *matière*, à La Bresse *maitêre*, et de *matériaux*: le sentiment de la valeur des finales de ces expressions savantes s'était perdu, et on s'est borné à en dégager et utiliser le radical ; cfr. le ptg. *aço* refait sur *aceiro* (Meyer-Lübke, *RGr.*, II, 401). Cela était d'autant plus aisé que *matière*, en patois, s'est spécialisé dans le sens de « pus » : voir Bloch s.v. ; *mętir OGD* ; *maitière* (Haillant).

MĀL

[transcription phonétique ; ne se trouve pas dans Hingre]. A La Baroche *lę māl*, *dę bŏn māl* féminin plur. « marc de café » (parfois au singul. *dę māl*) ; à Belmont au fém. sing. *lę mār* « marc du café, du vin » ; *mārl* de café dans le département du Nord, *ALF*, c. B 1620 (feuille A). Le diminutif marcula, de marca (Du Cange : *marca* sua detulerint pressoranda. ann. 1217) devint *marle*, de même que de margila, de marga « marne » on a eu en afr. *marle* et en ital. d'amurcula (amurca) *morchia* [1]. En vosgien *r* s'amuït devant *l*. Dans *mènes* fém. pl. « marc de pommes de terre » (Haillant), *menne* f. pl. « marc, résidu » (Thiriat), on constate la même altération que dans le franç. *marne* : *rl* a passé à *rn*, changement nécessairement antérieur à la chute de *r* devant *n* qui est de règle dans les Vosges. D'après A. Thomas, *Rom.*, XXXV, 317, *marne* serait une déformation récente de *marle*, mais il est singulier que *menne* « marc » ait subi cette même déformation. Diez cite encore *poterne* de *posterle*.

1. *La morkula da l'oli* à Bormio, *St. R.*, IX, v. *mǫrka*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MANGOUNA

« demander d'une manière basse et importune »; *mangouná*, *mangounou* « qui sollicite de cette manière » ; *mangounaige* « sollicitations basses »; *mangouna* « mendier, exagérer sa misère d'une voix dolente », les mendiants de ce genre s'appellent *mangougnâs* (Thiriat); *mangouna* « mendier » (Bloch). Peut-être du lat. mango « marchand d'esclaves, maquignon » qui avait pris le sens plus général de « revendeur ». Cf. Du Cange v. *mangonare* « trafiquer »: « de iis qui futiles merces vili pretio emtas aliquanto carius distrahunt »; v. *mango*: « seductor qui vulgo dicitur manganus ». Ces gens ne jouissaient pas du meilleur renom, ce que prouve ce passage des Capitulaires de Charlemagne : « ut isti *mangones* et cogciones qui sine lege omni vadunt » (DC. v. MANGANUS et MANGO). De là à « obséder par des demandes importunes, mendier » il n'y a qu'un pas. En français, *maquignon*, *maquignonner* se prend également au sens défavorable. L'ancien saxon connaissait *mangôn* « trafiquer », Kluge, *Urgermanisch*[3], p. 11. L'afr. *mangon* « boucher » semble être un mot différent.

MEUKHT(E)RA

« meurtrir (*meukhtrā* « meurtrissure »), du german. *murdrian*. D'après la loi XII de Grammont, de deux consonnes séparées par une occlusive, l'explosive dissimile l'implosive, mais le cas d'une dissimilation de *r...r* en *s...r* est contesté. D'après A. Thomas, *Rom.*, XXXVII, 292 n. 2, le *s* de *Besnard* pour *Bernard*, de l'afr. *mestriz* pour *mertriz* n'aurait qu'une valeur purement graphique, — opinion combattue par Meyer-Lübke, *Zeitschr.*, 32, 753. *Meukhtra* prouve que dans l'afr. *musdre* (traitor) et *musdrir* (Godef. : 2. MORDRE; MORDRIR) *s* est issu de *r* : en effet *kh*(χ) ne peut être le representant direct de *r* qui en vosgien s'amuït devant *t*.

MIESSAUDE f.

« hydromel », Hingre renvoie à l'afr. *miéçaude*, *mielsaude* [1]:

1. Faut-il voir ce mot dans *melscada* « potionis species eadem quae melita » (Du C.) et doit-on interpréter *sc* par *sç*?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux exemples dans God., l'un dans un document de Luxeuil (Haute-Saône), l'autre fourni par Cotgrave (1611).

L'afr. a *mies* « hydromel » où *s* fait partie intégrante du radical, attesté surtout en picard et en wallon; en wallon moderne *mî* « hydromel » (Body, *Bullet. S.L.L.W.*, 2ᵉ série, t. VII, v. *mohlî*); en lorrain oriental *mīs*, *ALF*, c. MIEL; *mīs*, *mįæs* « miel » *OGD*, *Gloss*. Il existe en outre un féminin avec le sens d'hydromel, wall. la *misse l.c.*, vosgien *mįęs* relevé par moi à La Baroche (juin 1920), afr. *messée*, *miessee*. Le picard actuel possède *miesser* « sucrer », part. *miessè* « doux comme le miel » (Jouancoux et Devauchelle, Ledieu). On en conclura que *s*, dans ce mot, représente une spirante sourde. On admet comme étymon un masc. mĕdum donné par Isidore et regardé comme germanique (Kluge, *Urgermanisch*, p. 16). Mais *mies* ne peut être issu de medum, ni, non plus, de medium (v. Du C., v. *mezium*), car un changement de *dį* en *s* sourde serait bien extraordinaire. Enfin un type metįum de l'a. ht-all. *mëto*, moy. allem. *mët*, où *t* n'est d'ailleurs légitime qu'en position finale, s'il a pu donner *mies*(*s*), serait en pic. *miech*, forme inexistante. Il y a bien encore le mot dialectal allemand *maisch*, moy. allem. *meische* qui a, entre autres, le sens d'hydromel et dont on pourrait à la rigueur dériver le pic. *mies*, mais, dans ce cas, on devrait avoir en vosgien *mįęz*. Les difficultés ne sont pas moindres pour expliquer les éléments vocaliques du mot. Les formes lorraines *mīs*, *mįœs*, *mįęs* présentent le traitement d'*ę* tonique libre non suivi de *į*; cfr. *pī*, *pįœ*, *pįę* « pied » (*Zeitschr.*, 35, 657, § 20). On peut rapprocher encore le prov. *mielico* à côté de *melico* « hydromel » et où l'influence de *miel* paraît manifeste.

La finale *-aude* est sans doute le germ. *-alda*, mais Meyer-Lübke. *Rom. Gram.*, II, § 560 ne cite pas de substantifs abstraits formés avec ce suffixe.

MOUYA m.

« poussière de foin, seigle »; *mouyat* m. « débris de végétaux » (Thir.); *mœįă* « rebut de bois, d'aiguilles de sapin, de sciure » (La Baroche); *mœįǫ*, *muįa* (Bloch : POUSSIÈRE DE FOIN, SEMENCE); *meuot*, *meuyot* « graines de peu de valeur, résidu du vannage » dans Haillant qui donne également *mio*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et *meuiot* « millet étalé », ce qui nous autorise à identifier le mot avec le fr. *millet*. Pour les sons, il faut partir de *mœ̆* mĭlium aujourd'hui presque disparu, mais qui survit dans le composé *pmœ̆*, *tmœ̆*, *PV*, 111. 289 : *œ̆* se trouve aussi dans *fœ̆* filius, *mœ̆* melius ; pour l'*u* de *mouya* qui a quelque chose d'insolite, on peut confronter *muịu* « meilleur » à La Baroche, *muịœ OGD*, § 42. Les dérivés de *mil* sont pris souvent au sens figuré pour désigner un objet minuscule : fr. *millet* « éruption qui caractérise la fièvre miliaire », it. *migliarini*, *migliarola* « i più fini pallini da caccia » ; modénais *miarena* « piccole goccie d'acqua » (*AGl.*, XV).

MWA f.

« lac » ; *mwakhé* » petit lac marécageux » (lieu-dit). Dans la région étudiée par Bloch *mwa* ne s'emploie qu'en parlant des grands lacs, *mwa dā Kürbē* (Corbeaux), *Lōz̨mwa* (Longemer). Selon l'opinion courante *mwa* serait le représentant phonétique du lat. mare, le sens de « lac » s'expliquerait par l'influence d'une ancienne forme germanique de l'allemand « see », *PV*, 64,317. A cela il y a fort à dire, le type unique étant partout *ma*, sans aucun exemple de *mę* ou *mųę* : à La Baroche *lę Bịāč Mă*, *lę Nǫr Mă* ; *lè naure ma*, *lè byantche ma* (S. Simon, *Grammaire du Pat. de la Poutroye*, Paris, 1900, p. 225-235) ; voir encore *OGD* où *ma* est signalé au sens de « flaque, étang », et avec *ā* long. Ce qui est décisif, c'est la forme *mŏ* relevée à Gérardmer : elle paraît aussi deux fois dans une poésie patoise où il est question du lac de Gérardmer : *vo lo drau dè mo*, *o drau dè mo* « vers, à la droite du lac » (X. Thiriat, *Gérardmer et ses Environs*, 1882, p. 153, 155). Or *o* est à G. le produit de ar^{cons} : *po* « part », *borbe* « barbe » *OGD*, p. 16, *hodii* « hardi » (poésie citée, 154) : *po* et *mo* « mort » prouvent que r^{cons} s'amuït en position finale. On est donc en droit de postuler pour *mo* un type mar^{cons} ; on peut conjecturer que cette consonne est *s* d'après *męχ* noté dans un village où ar^{c} donne *ę* (*tęr* tard, *bęrb*) et *rs* *χ* (*OGD*, § 16.165) [1]. On pourrait penser comme étymon

1. Dans *Giramoix* « Gérardmer » dans un texte de 1342, *x* pourrait représenter *rs* (*PV*, 84).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'aprov. *marcx* « marais », mais il n'est attesté qu'une fois et encore la leçon n'est pas assurée, — ou bien au germanique *marsch* qui est féminin, mais qui semble particulier au bas-allemand et désigne une terre d'alluvion plutôt qu'un lac (en anglais *marsh* « marécage »). *Mwakhé* est confirmé par Bloch qui donne sous *Machais* (Lac de) *lẹ mụă d măχẹ̌* : c'est peut-être un dérivé de *mụa* (*rs*), francisé en *Machais*.

OCHON m.

« déversoir d'une rigole »; *ochon* « goulotte par laquelle l'eau d'une rigole d'irrigation se déverse sur le pré » (Adam, Thiriat); *ŏčō, œčō, œšō, ụẹ̌gō* (Bloch : DÉVERSOIR). Il faut écarter l'afr. *osche*, prov. *osca* « entaille » (*Dictionn. Génér.* : AUCHE, ENÔCHER), puisqu'en vosgien *sc* se change en *χ*, non en *č*; c'est plutôt un dérivé du lat. orca « jatte en terre pour conserver l'eau », aprov. *dorca*, nprov. *dourco* « cruche munie d'un goulot » ; pour le sens, on peut arguer de *ursé* « déversoir », d'urceolus *EW*. *R* s'amuït devant *č* comme dans *tọčō* « torchon » (Bloch), *o* protonique passe à *œ* dans *tœčō* et *œrsō* « ourlet » à côté d'*orsō* ; *ụẹ̌gō* au Val d'Ajol provient, semble-t-il, d'une forme secondaire orga (nprov. *dourgo, douergo* et *dourco*). Le patois a dû posséder une forme *orč(a), orǧ(a)* aujourd'hui disparue : Mistral v. OURJOULADO a *ourcholat* « cruchée ».

OSSATE f.

« clavette, esse ». Je n'ai pas la prétention de résoudre ce problème compliqué ; je me bornerai à quelques remarques qui pourront être utiles à qui reprendra la question. D'après Meyer-Lübke l'étymon serait le germanique *lunisi*, allem. mod. *lünse*, « clavette de l'axe de la roue » ; pour expliquer l'afr. (*h*)*eusse* il faudrait partir d'un type *nulisi* dont l'*n* se serait perdu parce qu'on y aurait vu l'article indéfini : par contre, dans le dauphin. *ōso*, *l* de *lunisi* aurait disparu par suite d'une confusion avec l'article. Cette manière de voir soulève de sérieuses difficultés :

1) Il est invraisemblable que le *n* de l'hypothétique *nulisi* n'ait laissé aucune trace ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2) l'anc. pic. *euche* (5 exemples dans Godefr.), *euchereç* (A. Thomas, *Ess. de philol. franç.*, 295), le rouchi *euche*, *wèche*, *ouaiche* (Grandgagnage : WESE) postulent un *c* étymologique ;

3) dans son *Enquête linguistique sur les Patois d'Ardenne*, Ch. Bruneau v. ESSIEU donne huit exemples d'une forme *ǫ̀f* « esse » qui se rencontre dans la région où pour *herse* on dit *irp*, *erp* (pour herser *èrsi*) : de même que *irp* provient de erpica (voir plus haut *herpeuyè*) en regard de *yę̀s* herpicem, *ǫ̀f* viendrait de *obica, forme parallèle de obicem [1] qui rend compte d'une façon satisfaisante du pic. *euche*. De même le wallon *pię̀s* « perche » suppose *perticem tandis que *pęrtš* représente pertica. Voir sur l'alternance de -icem et -ica Meyer-L., *R.Gr.*, II, 22.23 et Salvioni, *St. R.*, 6, 18. — Le messin *oz*, l'ardennais *uǫš* à côté de *üs* peuvent s'expliquer par la syncope tardive de la pénultième qui ne se serait produite qu'après que le *c* de obicem s'était changé en *is* d'où *š* (*z*). Cette explication convient également à *rǭz* de rumicem. Lunisia comme type étymologique de *oz* (*EW*) est inacceptable ;

4) si l'afr. *heusşe* venait de (*n*)*ŭlisi*, on s'attendrait à une forme *ousse* comme on a *houx* de hŭlis ; par contre ŏbicem, a pu aboutir à *eusse* sur le modèle de *meute* mŏvita ; obicem, de ŏbicio, a l'*o* bref, la longue métrique *ō bjice* ne prouvant rien ;

5) le suisse *œdz* recueilli par moi à Panex (Vaud) et le piémontais *uveç* à Poirino *Stud. R.*, X, postulent un proparoxyton avec *ç* ;

6) l'étymon obicem se heurte au prov. *olze* (Mistral : OCHO), au dauphin. *ōso*, franc-comtois *ōs* : mais peut-être faut-il voir là des influences exercées sur lui par d'autres mots, sans en exclure l'allem. *lünse*. Il se peut que *ounço*, forme unique dans Mistral pour le mot dauphinois, ne soit pas autre chose que l'aprov. *onsa*, nprov. *ounço* « nœud, articulation, phalange du doigt » (*EW* : UNCIA), la clavette qui retient l'essieu, étant considérée comme son articulation. D'autre part *ouolze* (Vayssier, *Dictionn. de l'Aveyron*), prouve que le mot provençal a *ǫ* et non *ŭ* (voir A. Thomas, *Ess. de ph. franç.*, 280). Je ferai remarquer

1. Obex avec le sens de « traverse, verrou, obstacle destiné à empêcher la roue de sortir de l'essieu » ; le *f* de *ǫ̀f* provient d'un *v* (*b*) qui s'est assourdi en position finale, cfr. *tōf* « table », *stōf* « étable ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore qu'il n'y a pas trace de la nasale dans les formes lorraines (BB *aⁿsăt*, *ǫsăt*) et qu'il faut voir l'article dans le *l* de *lǫs*, *lǫsǫt*, à côté de *osŏt*, dans la Haute-Saône, c'est-à-dire en Franche-Comté (Bloch : ESSIEU, CHEVILLE);

7) enfin il faut tenir compte des formes de l'Italie septentrionale telles que *süell*, *sivė*, *svėl* « acciarino » indiquées par J. Jud, *Literaturblatt für germ u. rom. Philolog.*, juillet-août 1918, p. 247-50.

PÂRE m.

« fumier, place qu'il occupe dans la cour » ; *pâre* à Vagney *RdA*, 38, 130 ; *pār* m. « tas de fumier » (Bloch : TAS) ; *page*, *pâche* « fumier, détritus, balayures laissés devant la maison » (Haillant); wallon *pẹ̄r* « partie de la cour où l'on dépose le fumier » (à Malmédy, *Zeitschr.*, 18, 260), *pǫtš* « fumier devant la maison », à Saint-Hubert (P. Marchot, *Phonologie d'un Patois wallon*, 1892, p. 129). C'est le français *parc*, dérivé du germanique parricum qui en allemand n'a jamais subi la syncope de la pénultième (aha. *pferrih*, mha. *pferrich* Kluge, *Urgermanisch*, p. 17,30) et a pénétré comme proparoxyton en français oriental où il a généralement été traité comme *tẹⁱv*, *malève* (voir plus haut *khtieule*). Le sens de « fumier » paraît, en français propre, restreint à la région de l'est ; il est signalé par Mistral pour le Bigorre dans *pargue*, *parre* « basse-cour où l'on fait pourrir du fumier ».

PÊLE f.

« poêle à frire » ; à La Baroche *pẹ̄ⁱl*, *pẹⁱlăt* ; *pẹl*, *pẹlō*, *pẹlǫt* (Bloch : POÊLE); *pēl*, *pēlǫt* Zéliqzon, *Lothring. Mundarten* ; wall. *pẹ̄l Zeitschr.*, 18, 260; pour Malmédy *pẹ̄l* et *pẹ̄lö* m'ont été confirmés par M. Lebierre (voir la note sous *gusė*) ; à Fribourg en Suisse *pīla* (*Bullet. du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, I, 29) ; anc. lorrain *peilles* et *pelles* (*Rom.*, I, 341.345—documents de 1337); *peelle frictoire* dans un ancien texte bourguignon, *Rom.*, XXXVIII, 451. D'après *prẹiç* pratellu, *mẹiü* maturus, anc. franç. *payelle*, pic. *poyėle* (Ledieu, *Pat. de Démuin*) on s'attendrait en franç. oriental à *paiẹl* de patella- — forme non attestée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'*e* double de *peelle* marque sans doute la longueur de la voyelle comme dans *beeste* des *Sermons de Saint-Bernard*. Peut-être faut-il voir ce même traitement dont la raison m'échappe, dans *gręʹ* « espèce de cuveau » s'il vient de cratalis (*EW*) ; voir encore BB, 177 v. *gręʹ*, 188 v. *pę̄ʹl*.

PIÂCHÉ

« piailler, pleurnicher » ; subst. *piachesse*. De *pi̯ăpi̯ă* (à La Baroche et de même en logudorien *EW*), « cri d'appel pour les poussins », on a créé un verbe piapiare devenu *piaché* par le changement de *pi̯* en *ch*; le lyonnais a *piapias* (dissyllabe) « cancans, médisances ». L'ital. *piare*, le prov. *piaia*, *piagna* signifient « criailler, pleurnicher ». *Pīči* « crier comme la souris » à La Baroche, viendrait, d'après une communication de J. Jud, de pipiare.

RAVTA

chèmi ravta « chemin de forêt », mentionné par Hingre sous *breuche* et *chlite*, où il y a un renvoi à *ravta* et *ravton*. *Lăftă*, *răftă* « chemin pour les traîneaux à bois », *lăftō*, *răftō* « traverses de ce chemin » (Bloch : CHEMIN) ; *raftǫ* « traverses du chemin des schlitteurs » (Belmont) ; *chèmin roftè* « chemin de schlitte », *rôftons* « les traverses en bois », aux environs de Sarrebourg en Lorraine, *Textes Patois*, 209. *Ravta* (correctement *rafta*) est un participe ainsi que *roftè*; dans *lăftă*, *lăftō* *r* a sans doute été assimilé à l'article. Les langues nordiques possèdent *raft* « chevron de la toiture », angl. *rafter* (voir Falk et Torp, *Norwegisch-dänisches Wörterbuch*). Les dialectes de l'Allemagne du Sud ne connaissent que *rafe*, anc. ht. all. *ravo*, mha. *rave*, bavarois *rafen*, tirol. *räfen* « chevron, barre transversale en bois » (Grimm v. RAF m.). Dans un parler roman du Jura bernois les *rèf* m. pl., du suisse all. *raf*, sont les moises reliant deux chevrons opposés (Tappolet : RAF). *Rafta* ne peut guère représenter le nordique *raft* ; il faut y voir plutôt *raf* + suff. *ett* d'où on a dérivé *raftè*, partic. *roftè*, *rafta*, au sens de l'anglais *rafter* « munir de traverses ». L'aire étendue que le mot occupe aujourd'hui prouve que son introduction dans les parlers lorrains est de date ancienne.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TIÈ

[voir dans Hingre *casse tiè*]. *Tiè* est, d'après Hingre, proprement l'impératif de *tenir* et s'emploie pour appeler les vaches et les chèvres (*casse*, allem. *geiss*). De même *tẹi* au-val de Noun en Tyrol se dit pour appeler les bœufs [1] : c'est l'impératif de *teni* selon E. Quaresima qui compare *vẹi* de *veni* (*Zeitschr.*, 35, 633). On sera donc porté à voir également un impératif dans *tiẹ̆ tịẹ̆*, *tịẹ̆*, *tịẹ̆*, appels pour les chèvres et les vaches à La Baroche, bien que l'impératif de *tenir* y soit aujourd'hui *tẹ* ; *tịẹ* y est usité également pour marquer la surprise : *tịẹ̆ s ă lü* (tiens, c'est lui !) et pour offrir quelque chose : *tịẹ, bu !* (tiens ! bois). Il est évident qu'en sa qualité d'interjection il a conservé sa forme primitive (voir plus haut sous *cabaîlle* et *gusè* les remarques sur les onomatopées). Dans l'ouvrage cité ici sous *herpeuyé* J. Callais mentionne au § 149 *tịẹ* prends ! comme forme secondaire de l'impératif *tịē*.

Il faut toutefois se demander s'il n'existe pas un phonème spécial servant d'appel, distinct de l'impératif, tout en pouvant parfois se confondre avec lui ou en subir l'influence. A l'appui de cette supposition je citerai comme exemples d'appels pour les vaches, les bœufs et les cochons : *tịă* à Belmont [2], dans le Morvan et à Uriménil (Haillant) ; wall. *taïe taïe* BB 198 ; pour les chiens : it. *tè tè* raddoppiato, modo di allettare cani (Dictionn. de Ferrari-Caccia), *tè tè* (Tiraboschi, *Vocab. Bergamasco*) ; provenç. *tè tè*, *tèi* (tuei, tue) ; Mistral donne encore *tai, tai*, terme de la vénerie française pour rappeler les chiens ; au même sens les patois allemands de l'Alsace connaissent *de de* (te te). Sans doute ce phonème qui ne s'applique qu'aux quadrupèdes d'une certaine taille et qui présente toujours *t* à l'initiale, a pu naître spontanément dans différents pays, mais il est possible aussi qu'il y ait là une tradition commune remontant très haut.

A ce propos il faut citer une coïncidence curieuse : il est

1. Dans les parlers campagnards de Trieste c'est aussi une interjection avec laquelle on apostrophe les personnes qu'on tutoie : *tẹi* !

2. *tịă* « tiens, prends ! » ne s'y adresse pas exclusivement aux bêtes ; *ti* est la forme régulière de la 2e personne ; *tiè* marque la surprise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

impossible de n'être pas frappé par la ressemblance complète qui existe, d'une part, entre τῆ grec [1], p. ex. dans

κύκλωψ, τῆ, πίε οἶνον, ἐπεὶ φάγες ἀνδρόμεα κρέα (*Odyssée*, 9,347).
τῆ νῦν, τοῦτον ἱμάντα τεῷ ἐγκάτθεο κόλπῳ (*Iliade*, 14, 219).

et, d'autre part, l'italien *tè*, p. ex. dans

ben diciesti, disse l'amico : *tè*, diecie bisanti ti voglio rendere.
dammi un danaio, e *tè*, una medaglia.

(*Le Cento Novelle antiche*, 10, p. 41, et 96, p. 112, édition de la Bibliotheca Romanica).

Est-ce là un jeu du hasard, ou y a-t-il une liaison historique entre ces faits ? Serions-nous en présence d'un phonème antique qui se serait transmis à travers les âges ?

VESELLE

[n'est pas dans Hingre], «cicatrice d'une blessure » (Adam); *vẹ̄zẹ̄l, vzẹ̄l, vzẹ̄l* (Bloch : CICATRICE); *vizelle* « trace laissée par une blessure sur la peau » (Labourasse) [2]. *Vezelle* « cicatrice » paraît une fois dans le *Psautier de Metz* du XIV[e] s. (cfr. le Gloss. de l'édition de Fr. Apfelstedt). E. Langlois, rectifiant l'article *viselle* de Godefroy, a montré (*Rom.*, XXXIII, 405, 633) qu'en anc. franç l'expression « cousu a *vizelle* » représente la disposition en spirale du cordon ou fil qui lace et que c'est un dérivé de *viz* lat. vitis signifiant « spirale, escalier tournant, vis ». Il faut ajouter, pour compléter les données de Langlois, que le mot a pris aussi le sens de « cicatrice », parce que les blessures étaient cousues *a vizelle*, c'est-à-dire au moyen de fils dessinant des spirales et qui restaient dans la plaie même après la guérison. On dit *kœtur* « cicatrice » à la Grand'Combe (Doubs), *ẹrkọzẹ̄s* à Belmont ; afr. (plaie... qui saine est et) *rascousturee Rom.*, XIX, 288 : ces cicatrices ont parfois la forme de petites protubérances; de là le messin *veselle* « bigne, bosse » (Godefr.).

Dans tous les exemples cités par Langlois *i* protonique est intact. Son altération en *e*, fréquente dans les patois actuels,

1. τῆ n'a pas, à ma connaissance, été expliqué d'une manière satisfaisante; Mistral le mentionne avec le catal. *te* sous *tè*, *tèn* impératif de *tenir*.

2. La *vizèle* « cicatrice » m'a été confirmé pour Nant-le-Grand, au sud de Bar-le-Duc, par M. Jolibois, professeur au lycée de cette ville (avril 1920).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

p. ex. *lęmsõ* « limaçon », *fęlę*, *flę* « filer » (Bloch), est peut-être due à l'influence de la labiale, ou bien il y a eu, dans *veselle* du *Psautier*, assimilation de *i* à un *e* voisin, comme dans *je revesterai* à côté de *revestirai* (édit. citée, $131^{16 \cdot 18}$). Quoi qu'il en soit, il est certain que *veselle* et *viselle* sont des variantes d'un même mot et que les deux articles de Godefroy doivent être fondus en un seul. Il semble que ce sens de « cicatrice » soit limité au français oriental.

Adolphe Horning.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES PERSONNAGES
ET LES ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE D'ALLEMAGNE, DE FRANCE ET D'ESPAGNE
DANS L'ŒUVRE DE MARCABRU
(1129-1150)

ESSAI SUR LA BIOGRAPHIE DU POÈTE ET LA CHRONOLOGIE DE SES POÉSIES.

On ne sait presque rien de la biographie d'un des premiers troubadours, le gascon Marcabru, dont la réputation fut pourtant si considérable au XII^e et au XIII^e siècle [1]. P. Meyer, dans une de ces notices d'une érudition précise où il excellait, a le premier corrigé les erreurs de Diez et de Suchier, en montrant que ce poète, loin d'être le contemporain de Richard Cœur de Lion, était, tout au contraire, celui du dernier comte de Poitiers de la dynastie des Guilhem, Guillaume VIII, fils de Guilhem VII, le premier des troubadours. La carrière poétique de Marcabru s'est donc déroulée, non dans la seconde moitié du XII^e siècle, mais bien dans la première. P. Meyer lui assignait comme date initiale l'année 1135 environ, comme date finale à peu près l'année 1150 [2]. Un examen plus minutieux des documents, chartes et chroniques, relatifs à l'histoire de la France et de l'Espagne chrétienne, permet d'apporter à l'œuvre de Marcabru plus de précision encore, de dater, mieux que ne l'a fait le savant romaniste, un certain nombre des poésies du troubadour, de reconstituer le milieu historique où il a vécu, de faire connaître enfin, d'une manière plus nette, les personnages

1. Allusions fréquentes à ses poésies. P. Meyer. *Flamenca*, p. XXVII et 421 ; *Romania*, VI, 127. Le D. Dejeanne, *Œuvres complètes de Marcabru*, Toulouse, 1909 (*Bibl. méridionale*, 1^re série, XII), plus philologue qu'historien n'ajoute presque rien aux recherches de P. Meyer.

2. *Romania*, VI 119-129.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec lesquels il a été en rapports et dont il rechercha la protection.

I

De la vie du poète on ne saurait guère, sans les allusions historiques de ses pièces, que ce que nous a transmis le biographe anonyme, qui écrivit au XIII[e] siècle, en provençal, la courte notice qui nous est parvenue [1]. D'après cette biographie, le troubadour, fils d'une pauvre femme de Gascogne, *dame Brune* (Marcabrune), aurait vécu à l'époque d'un autre poète, Cercamon, qu'on trouve parmi les protégés de la cour de Poitiers. Marcabru fut abandonné d'abord, dit le biographe, à la porte d'un riche homme, nommé Aldric del Vilar, qui le nourrit, le recueillit, le fit élever (*fetz lo nurir*), et un peu plus tard il changea son nom de *Panperdut* (pain perdu) en celui de Marcabru, après être resté avec Cercamon, qui aurait ainsi été son initiateur en poésie, ou simplement son émule et modèle. Puis il commença sa carrière de poète (*à trouver*). La vie du troubadour se serait terminée de tragique façon : « Il était si médisant, dit le biographe, qu'à la fin il fut assassiné par les châtelains de Guienne, dont il avait dit très grand mal [2]. » Cette courte notice biographique ne fournit que quatre faits précis : la mention de la naissance obscure du poète, celle de son premier protecteur, celle de son contemporain Cercamon, celle de sa fin misérable. De là, on ne saurait induire aucune date, si par ailleurs l'on ne savait que le contemporain de Marcabru, Cercamon vivait pendant la première moitié du XII[e] siècle. De même, la biographie ne donne que le nom d'un seul protecteur du poète, cet Aldric del Vilar, qui « le fit nourrir », et qu'on pourrait peut-être identifier avec quelque membre d'une famille seigneuriale d'Auvillars en Lomagne [3]. Par ces maigres renseignements, on ne peut avoir qu'une idée très imparfaite de la place que Marcabru occupa parmi ses contem-

1. Publiée par Diez, *Leben und Werke der Troubadouren*, p. 49 (1829); C. Chabaneau, *Biog. des Troubadours*, Toulouse, 1883 ; D. Dejeanne, *o. c.*

2. Chabaneau, p. 9 ; Dejeanne, p. 2.

3. A. Jeanroy a déjà formulé l'hypothèse d'après laquelle Aldric serait un seigneur d'Auvillars, arrondissement de Moissac (*Grande Encyclopédie*, XXIII, 20).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porains, de ses relations avec un nombre assez considérable de grands seigneurs qui furent ses protecteurs, et de la place honorable que ce poète soldat, le Tyrtée des Croisades d'Espagne, occupa parmi les promoteurs des expéditions franco-espagnoles contre les musulmans. En complétant les allusions contenues dans une douzaine [1] de poésies du troubadour par l'étude des sources historiques de ce temps, on peut arriver à combler bien des lacunes, à retracer le tableau de l'activité du poète gascon, et même à dater avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici ses principales pièces.

II

En premier lieu, il convient d'inférer du fait que la carrière de Marcabru, d'après notre démonstration, s'est déroulée entre 1129 et 1160, qu'il y a lieu de reculer jusqu'au temps de Guilhem VII, celle de Cercamon, l'initiateur du troubadour gascon. Cercamon, d'après Pio Rajna, son principal biographe [2], serait né vers la fin du XI^{e} siècle; il conviendrait de reporter un peu plus haut la date de sa naissance, puisqu'il a formé Marcabru, dont la poésie la plus ancienne, comme on le prouvera, date de 1129-30.

L'initiateur et le compagnon de Marcabru devait, à cette époque, être déjà dans l'éclat de sa réputation; il aurait donc vécu une bonne partie de sa vie, au temps de Guilhem VII, dont le gouvernement en Poitou et Aquitaine s'étend d'octobre 1086 à février 1126. On peut admettre qu'avant 1129, Cercamon était dans la maturité de l'âge, et que Marcabru, son disciple et émule, pouvait alors avoir dépassé de son côté la première jeunesse. D'ailleurs, les deux poètes vécurent également à la cour de Guilhem VIII, le fils du prince troubadour, puisque en 1137, Cercamon se plaint de se trouver dans l'embarras, par suite de la mort successive des deux comtes de Poitiers, le père et le fils. Le poète aurait même connu Louis VII [3], le jeune époux d'Alié-

1. Le chiffre de 7 à 8 donné par Meyer, p. 120, est légèrement inférieur à la réalité.

2. P. Rajna, *Cercamon* (*Romania*, VI, 118).

3. *Romania*, VI, 118; Dejeanne, *Le troubadour Cercamon* (*Ann. du Midi*, XIII, 1905, 27-62).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nor, et le maître du Poitou entre 1137 et 1152, car il mentionne un souverain qui est probablement le roi de France dans une de ses pièces intitulée : *Car vei fenir a tot dia*[1]. De ces déductions, il semble résulter que Marcabru, vers 1129, pouvait avoir entre vingt et trente ans, et qu'il était né dans la première décade du XIIe siècle. Comme il ne mentionne nulle part Guilhem VII le Troubadour, mort en février 1126, il est certain que le prince qui fut son principal et constant protecteur, auprès duquel il a sans doute acquis sa réputation poétique, est uniquement Guilhem VIII [2]. Ce dernier qui héritait à vingt-sept ans du Poitou et de toute l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées, et qui mourut prématurément à trente-huit, était une sorte de géant, d'appétits pantagruéliques (il dévorait, dit-on, la ration de huit personnes). Politique peu avisé, entêté dans l'indécision, il représentait l'idéal chevaleresque, tel que les troubadours l'imaginaient. Il était passionné pour la guerre, libéral jusqu'à la prodigalité, élégant dans ses manières, séduisant par sa courtoisie, d'ailleurs impressionnable à l'excès et facile à duper. Le fils du spirituel prince, qui fut le premier des troubadours, a été aussi le père de la fameuse Aliénor d'Aquitaine, le grand-père de Richard Cœur de Lion, comte de Poitiers, et de Geoffroi de Bretagne, tous protecteurs des poètes.

De même qu'Aliénor fut la protectrice de Bernard de Ventadour et de tant d'autres, de même que Richard devait protéger Arnaud de Mareuil et rivaliser avec Bertran de Born, de même Guilhem VIII s'attacha par ses bienfaits Cercamon et Marcabru. La faveur qu'il témoigna au pauvre troubadour gascon dut être si constante et si généreuse que, de tous les personnages dont l'âpre satirique mentionne le souvenir, c'est le comte de Poitiers qu'il célèbre avec le plus de sincérité, qu'il semble avoir pleuré avec un visible chagrin, et qui lui a inspiré quelques-unes de ses plus belles pièces. Dans la poésie intitulée : *Lo vers comens quan vei del fau* [3], le poète qui se plaint amèrement de

1. Pio Rajna, *Romania*, VI, 1877, 115-121 ; Dejeanne, *Ann. du Midi*, XIII, 1905, 27.

2. Portrait de Guilhem VIII, *Annales Cisterc.*, 1208; *Acta Sanctor.*, *fév.*, t. II, 453 ; beaucoup de ces traits se déduisent de sa vie même.

3. Meyer, *Romania*, VI, 125 ; *Poésies de Marcabru*, édit. Dejeanne, XXXIII, 4, p. 160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la décadence de la *valeur* (prix), de la *jeunesse*, et de la chute de ces vertus dans les « balayures », ne fait d'exception, dans toute la chrétienté, qu'en faveur du Poitou, où cette fleur de chevalerie prospère encore. Il est malheureusement impossible de dater cette pièce, autrement qu'en lui assignant 1137 comme limite extrême. Mais il est sûr qu'elle s'applique à Guilhem VIII, dont elle constitue le plus bel éloge. Dans une autre pièce, celle où il déplore la mort de son protecteur, son désespoir atteste l'étendue des bienfaits qu'il a reçus du généreux prince poitevin.

Puois lo Peitavis m'es faillitz,
Serai mai cum Artuz perdutz.

« Puisque le Poitevin me manque, je serai perdu comme Arthur », dit-il [1]. Dans deux autres de ses meilleures poésies, *Assatz m'es bel del temps essuig* [2] et *Aujatz de chan com enans'e meillura* [3], Marcabru manifeste clairement sa partialité pour son mécène. Il y fait allusion à deux épisodes importants de la vie politique de Guilhem VIII.

Les philologues et les historiens n'ont pas, jusqu'ici, déterminé nettement les circonstances où furent composées ces deux pièces. L'une [4] peut être cependant reportée sans difficulté aux années 1129-1130. Elle a trait au conflit qui éclata à cette époque entre le comte de Poitiers et le comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, le gendre d'Henri Beauclerc et le père d'Henri II. Le troubadour désigne clairement une période belliqueuse où les deux princes se sont affrontés, et il atteste ses sympathies pour l'un contre l'autre : « Guienne, crie-t-on en Poitou, dit-il, faisant allusion au cri de guerre des ducs d'Aquitaine ; valeur descend en contre aval (en Anjou). »

1. *Poésies de Marcabru*, éd. Dejeanne, IV, 10, p. 15 : *Al prim comens de l'ivernaill.*

2. Dejeanne, VIII.

3. Dejeanne, IX.

4. Meyer (*Romania*, VI, 119-128) n'a pas remarqué que la pièce *Assatz* concerne le conflit poitevin-angevin ; Dejeanne (p. 221, notes) se borne à assigner à ce conflit une date imprécise, antérieure à la mort de Guilhem VIII sans préciser davantage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guianna ! cridon en Peitau,
Valia dissend contr' avau [1] !

De vieilles rivalités provinciales séparaient alors les Poitevins des Angevins, comme les Normands des Français. Les Angevins accusaient leurs voisins des bords de la Vienne et du Clain, d'orgueil et d'une ambition, peu fondée sur le courage, qui les poussait à d'incessantes querelles [2]. Marcabru de son côté rappelle la piètre réputation des Angevins qu'on accusait volontiers d'avarice sordide et de versatilité. En effet, dans cette même pièce, il fait allusion à leurs mœurs semblables à celles du scarabée qui se complaît dans l'excrément

E qui d'escaravaich fai guit
En avol luoc perpren ostau
Per so, son Angevin aunit.

« Qui de scarabée fait son guide, en mauvais lieu prépare sa maison ; pour ce, Angevins sont honnis. » L'attaque virulente du troubadour, favori de Guilhem VIII, s'explique si l'on songe aux événements de la guerre féodale qui s'était alors déclarée.

Cette guerre commença au plus tôt en 1129 et se termina au plus tard en 1131. Le chroniqueur angevin, qui en a transmis le récit, expose qu'après le départ de Foulque V pour la Terre-Sainte (1129), le fils et héritier de celui-ci, Geoffroi, eut à faire face à une coalition des vassaux de son comté d'Anjou, dont le principal était Thibaud de Blaizon, seigneur de Mirebeau. A cette occasion, plusieurs des grands vassaux de Guilhem VIII, en particulier son beau-frère Aimery VI, vicomte de Thouars, et Guillaume Larchevêque, seigneur de Parthenay, prirent parti pour les rebelles. La coalition tourna fort mal pour les seigneurs angevins et poitevins. Thouars fut pris par Geoffroi le Bel, et le vicomte dut démolir la grosse tour de sa forteresse. Le sire de Parthenay, effrayé à l'approche du comte d'Anjou, demanda

1. Marcabru, *Poésies*, éd. Dejeanne, VIII, 12, p. 36.

2. *Pictavenses igitur gens scilicet effera nimis et plus ausu temerario quam virtutis conscientia praesumentes, crebris assaltibus in eum* (Geoffroi) *irruebant* ; *Chroniques d'Anjou*, éd. Marchegay, 1871, p. 253.

3. *Annales angevines et vendômoises*, éd. Halphen (1903), p. 8 ; *Chroniques des églises et comtes d'Anjou*, citées ci-dessous.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et obtint un traité de paix (1129). Thibaud de Blaizon, après avoir vu son manoir d'Anjou pris, incendié et rasé, dut s'enfuir dans sa forteresse de Mirebeau. Uni par des liens de parenté du côté féminin à Guilhem VIII, il sollicita son appui. C'est à cette expédition, qui eut lieu en 1130, que le poète gascon fait allusion. Les troupes du comte de Poitiers essayèrent vainement de secourir Thibaud à Mirebeau. Elles échouèrent piteusement à l'attaque du camp et des retranchements angevins. Thibaud dut capituler, livrer Mirebeau et sa seigneurie au comte d'Anjou, qui l'unit à son domaine (1130) [1]. Ces derniers événements durent s'accomplir dans les premiers mois de 1130, puisqu'il en est fait mention avant qu'on ne connût dans l'Ouest la nouvelle de la mort du pape Honorius II, survenue le 14 février 1130 [2]. Peu de temps après, Guilhem VIII faisait à son tour la paix avec Geoffroi le Bel, qui, ayant encore à combattre le seigneur de Sablé en Anjou, voulait avoir les mains libres du côté du Poitou [3]. A aucun autre moment de sa vie, le duc d'Aquitaine ne se trouva plus en opposition avec le puissant comte d'Anjou. Bien mieux, il devait lui porter secours après la mort d'Henri Beauclerc (1136), lorsque Geoffroi revendiqua, au nom de sa femme Mathilde, fille du roi défunt, l'héritage de la Normandie. Guilhem VIII conduisit à son aide des bandes, qui ravagèrent férocement une partie du duché en septembre-octobre 1136 [4]. Ce sont donc les impressions du poète gascon, à propos de la guerre féodale de 1129-1130, qui se trouvent exprimées dans la poésie qu'on n'avait pu jusqu'ici dater. La pièce *Assatz m'es bel* a certainement été composée dans les premiers mois de 1130, à l'occasion de la marche de l'armée de Guilhem VIII vers Mirebeau. C'est vraisemblablement la plus ancienne des productions du poète, et elle est antérieure de cinq à six ans à la première que P. Meyer avait cru pouvoir dater sûrement (*Aujatz de chan*).

Par voie de conséquence, et puisqu'il est démontré que la

1. *Chronique des comtes d'Anjou*, éd. Marchegay, 263-266; *Chronique de Saint-Aubin d'Angers*, *ibid.*, p. 43; *Chronique de Saint-Martial de Limoges*, dans *Rec. hist. France*, XII, 454.

2 *Chartes de Saint-Hilaire de Poitiers*, p. p. Rédet, I, 125.

3. Chroniques ci-dessus.

4. Orderic Vital, éd. Le Prévost, V, 81.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poésie intitulée *Assatz* est du début de l'année 1130, on arrive à jeter quelque lumière sur une autre pièce que nul n'a encore essayé de situer dans le milieu historique de ce temps. C'est le n° XXXIII de l'édition Dejeanne (*Lo vers comens quan vei del fau*) composé pendant un hiver, et où le poète se lamente à cause du déclin de prouesse (*prix*), aussi bien que de l'avidité croissante des seigneurs, qui excitent autour d'eux le mécontentement « en donnant tout à cens ». De là parmi les masses le succès de la propagande révolutionnaire, dont le poète observe fort bien les progrès. On était à l'époque du grand mouvement d'émancipation rurale et urbaine. Des prophètes prédisent « que le seigneur sera serf, et le serf seigneur ». Marcabru note des tentatives, faites en ce sens, et il cite, en particulier, l'effervescence qui a régné un moment dans les états de Geoffroi le Bel. « Les buses d'Anjou ont agi ainsi », dit-il [1]. Les termes méprisants dont il se sert, rapprochés de ceux qu'il emploie dans la pièce précédente (*Assatz*), au sujet des Angevins en général, semblent indiquer que la poésie intitulée *Lo vers comens* est d'une date de peu postérieure à la première, c'est-à-dire remonte à la période d'anarchie féodale, qui marqua le commencement de l'administration de Geoffroi Plantagenet sur les bords de la Loire, et qui se prolongeait encore.

Après ces deux pièces, qu'on peut presque sûrement dater des premières années du gouvernement de Guilhem VIII, on en trouve une autre où le poète paraît attaquer la cour de Rome, et prendre parti en faveur de son protecteur, alors engagé dans le schisme de l'antipape Anaclet. On sait qu'à la mort d'Honorius II, le cardinal Pierre de Léon fut élevé au souverain pontificat par une faction, dont l'un des chefs était Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège en Aquitaine et conseiller très influent du duc. Guilhem VIII embrassait le parti d'Anaclet (4 mai 1130), tandis que saint Bernard entraînait le roi de France, Louis VI, et le roi de Germanie, Lothaire, dans le parti contraire, celui qui reconnaissait pour pape légitime Innocent II. Ce dernier était acclamé aux conciles d'Étampes et de Clermont (août-novembre 1130), et accueilli en Langue-

1. Pièce n° XXXIII, strophe 7, p. 161, éd. Dejeanne. Nous établirons plus loin la date de 1133 pour cette pièce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doc, où il débarqua à Saint-Gilles (11 septembre). Tous les efforts de saint Bernard, notamment à l'entrevue de Poitiers ou de Montierneuf (1130), ne purent détacher Guilhem VIII de la cause de l'antipape, à laquelle il resta fidèle jusqu'en 1135 [1].

Or, dans une pièce intitulée *Aujatz de chan*, Marcabru, après ses lamentations ordinaires sur la décadence de Prouesse, exprime son espoir dans la largesse de ses chers protecteurs, Guilhem VIII, dont la valeur (*prix*) se raffermit, Alphonse de Toulouse et Alfonse de Castille. Il décoche un trait méprisant, au contraire, à l'adresse d'un empereur « mauvais garnement », qui s'est « fait élire grâce à l'argent [2] ». Déjà, P. Meyer avait fort bien démontré que l'Empereur, dont il est question dans cette pièce, ne saurait être Alexis le Jeune, le Basileus byzantin élu en 1179, pas plus que le comte de Poitiers, dont parle Marcabru, n'est Richard Cœur de Lion [3]. Il a aussi conjecturé, avec infiniment de vraisemblance, que le prince ainsi désigné n'était pas un jeune homme (*gartz Emperaire*), mais bien un « mauvais drôle » (*garsio*), suivant le terme bas-latin souvent usité. Il a enfin prouvé que cet empereur ne pouvait être que Lothaire II, roi de Germanie.

Mais il n'a pas poussé plus loin sa démonstration. On ne s'explique guère l'animosité du poète, par le seul préjugé qu'il professe à l'égard de la vénalité de la cour de Rome. Au contraire, en étudiant attentivement l'histoire du schisme auquel participa Guilhem VIII, on trouve des motifs très nets de ce mépris, que montre le poète favori du duc d'Aquitaine, à l'égard d'un des plus dociles partisans d'Innocent II, l'adversaire d'Anaclet.

Lothaire II de Supplimbourg ou de Saxe, mort en 1137, la même année que Guilhem, âgé de soizante-douze ou soixante et onze ans, avait été élu en 1125, sous l'influence du parti romain. Il s'était empressé, par une sorte de capitulation, d'accorder à l'Église *cette Reine céleste*, la quasi-plénitude de la liberté, sans même exiger de ses dignitaires l'hommage (*hominium*). Bientôt aux prises avec un adversaire dangereux, Conrad de Souabe, il

1. Vacandard, *Saint Bernard*, t. II (1897).
2. Pièce n° IX (*Aujatz*), édition Dejeanne, strophes 6 à 9, p. 38.
3. P. Meyer, *Romania*, VI, 125, 128.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait dû accumuler concession sur concession, pour déterminer le Saint-Siège à soutenir sa cause. Le 22 mars 1131, à Liège, escorté de quarante princes ou prélats allemands, il avait mené à pied par la bride la haquenée du pape, et le lendemain il avait reçu de celui-ci la couronne royale. En août 1132, il dirigeait une expédition en Italie pour y restaurer Innocent II. Il était entré dans Rome, et, le 4 juin 1133, il s'était fait couronner empereur. Mais il avait dû prêter au pape le serment d'allégeance, reconnaître au Saint-Siège la propriété des biens de la comtesse Mathilde en Toscane et Emilie, se contenter d'en recevoir viagèrement la jouissance par l'investiture, et payer annuellement au trésor pontifical une redevance de 100 livres d'argent. Le retentissement de cette soumission de l'empereur au bon vouloir du Saint-Siège avait été énorme dans la chrétienté. On avait fait courir à ce sujet un distique dont le dernier vers était le suivant :

Post (rex) homo fit papae, sumit quo dante coronam [1].

Les vers de Marcabru traduisent, sous une forme populaire, l'impression produite par l'événement du 4 juin 1133, où l'on avait vu un empereur acheter l'appui de la cour pontificale, par l'octroi d'un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté du Saint-Siège. La pièce, où il exprime son mépris pour cette abdication du pouvoir impérial, ne peut guère être postérieure à la seconde moitié de l'année où fut conclue à Rome par le pape et l'empereur, la convention qui assurait le triomphe d'Innocent II sur Anaclet, de la cause orthodoxe sur la cause schismatique, cette dernière chère au protecteur du trouvère.

On peut aussi, mais avec moins de certitude, rattacher à cet événement les vers de la pièce intitulée *Lo vers comens quan vei del fau*, où le poète se lamente sur le déclin de Prouesse (*prix*) descendue « d'amont d'aval dans les balayures », sauf en Poitou, et où il constate encore que « l'argent rend Rome vénale » [2], double manifestation, où il exalte d'un côté Guilhem VIII et dénigre Innocent II.

La persistance de l'attachement du poète à son patron prin-

1. Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n° 5461 ; Baronius, *Annales Eccles.*, III (anno 1133).
2. Pièce n° XXXIII, éd. Dejeanne, strophe 3, p. 160.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cier, probablement fort généreux pour lui, se manifeste encore dans une autre pièce, celle qui a pour premier vers *Bel m'es can s'esclarzis l'onda*, sorte d'hymne au printemps, entremêlé de traits satiriques contre Lâcheté, Envie et Méchanceté.

Le troubadour s'y réjouit de l'ascension de la puissance du duc d'Aquitaine, qu'il qualifie du nom de « seigneur de Gironde ». Si « la seigneurie de Gironde monte, s'écrie-t il, elle montera encore davantage, pourvu qu'elle songe à confondre les païens; cela Jésus le lui commande ».

Se·l segnoriu(s) de Gironda
Poia, encar poiara plus,
Ab qe pense com confonda
Paias, so·ilh manda Jhezus [1].

Est-il ici question de Louis VII, devenu par son mariage avec Aliénor, seigneur de « Gironde ». On peut sans doute l'admettre, mais il semble que Marcabru s'adresse plutôt à Guilhem VIII. Lorsqu'il invoque l'intervention du roi de France, il lui donne les titres plus explicites de seigneur du Poitou, du Berry et de France, qu'on ne trouve pas ici. D'autre part, après sa réconciliation avec Innocent II, sous les auspices de saint Bernard (1135), la fortune de Guilhem VIII s'était rétablie et grandissait rapidement. Il avait recouvré la Gascogne sans coup férir (1135-36 [2]) ; il était devenu l'allié de son ancien adversaire Geoffroi Plantagenet [3]. Le roi de Castille, Alfonse VII avait recherché l'alliance de la maison de Poitiers, et, aux fêtes de Léon, il s'était assuré, en vue de la croisade contre les Maures, l'appui de nombreux barons d'Aquitaine [4]. Enfin, la sœur de Guilhem VIII, Agnès, veuve du vicomte du Thouars, venait d'épouser (1135) Ramire II le Moine, roi d'Aragon [5]. La fortune souriait pour la première fois au comte de Poitiers ; « elle montait », suivant l'expression du poète, au cours de ces années 1135-36, où l'ardeur mystique de Marcabru entrevoyait l'aube d'une croisade franco-espagnole contre les musulmans, semblable à

1. Pièce XII *bis*, éd. Dejeanne, strophe 10, p. 51.
2. Acte publié (1136), *Arch. hist. Gironde*, XII, 319.
3. Orderic Vital, V, 67.
4. Chronique latine d'Alfonse VII, p.p. Florez, *Esp. Sagr.*, XXI, 347.
5. Traggia, *Ramiro el Monje*, *Mém. Acad. hist.*, III, 480, sqq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celles de 1064, de 1087, de 1094-96, de 1110-1120, auxquelles les Aquitains avaient pris une part si décisive. Assigner à la pièce *Bel m'es can* la date de 1135 ou de 1136 n'est donc pas émettre une hypothèse invraisemblable. On y sent l'émoi que les succès de Guilhem VIII excitent dans le cœur de son fidèle poète et l'écho des espérances de croisade que Marcabru met en ce successeur des croisés, des Gui Geoffroi et des Guilhem VII, si étroitement mêlés pendant soixante-dix ans aux expéditions saintes au delà des monts.

Tant d'espoirs s'évanouissent tout à coup, lorsque, à la fleur de l'âge, Guilhem VIII meurt le 7 avril 1137, au cours de son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle [1].

Le coup fut terrible pour Marcabru, comme pour Cercamon, les deux troubadours favoris du comte de Poitiers. Il s'aggravait de cette circonstance, qu'un autre protecteur du poète, le frère de Guilhem VIII, Raimond, se trouvait éloigné d'Occident par suite d'un coup de fortune qui venait d'attribuer à ce grand seigneur poitevin une des plus riches principautés d'Orient, celle d'Antioche. Raimond, fils cadet de Guilhem le Troubadour et de Philippa de Toulouse, avait à peine une trentaine d'années, au moment où, sur la suggestion de Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, un parti de barons vint lui offrir la main de Constance, héritière de Boémond II. Henri Beauclerc avait pris en amitié le prince poitevin ; il avait voulu l'armer lui-même chevalier et l'élever à sa cour, où Raimond se trouvait le 25 novembre 1135 [2]. C'est en 1136 que les Angevins, sans doute pour sceller leur alliance avec les Guilhem, secondèrent l'élévation de Raimond, qui partit dans le cours de cette année pour l'Orient avec un brillant cortège de Poitevins [3]. Les troubadours s'étaient empressés de se tourner vers cet astre naissant.

Raimond était le type du chevalier de belle prestance, beau et imposant, adroit aux exercices du corps, soldat d'une force et d'une bravoure peu communes. Il semblait plus que son

1. *Chron. Saint-Maixent*, éd. Labbe, I, 220 ; Orderic Vital, V, 81.

2. Orderic Vital, V, 99 ; Guill. de Tyr, dans les *Hist. des Croisades*, I, 618, 635, 38 ; Vaissète, *Hist. Lang.*, III, 752-754 ; Richard, *Comtes de Poitou*, II, 45-47.

3. Acte de 1140 dans *Cartulaire Saint-Sépulcre*, p. p. E. de Rozière, 172.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frère avoir hérité de la tournure d'esprit et de la verve spirituelle de son père, dont il rappelait la générosité et les qualités séduisantes, en même temps que la finesse et l'amoralité [1]. Marcabru ne manque point de l'associer à Guilhem VIII dans l'apothéose de la maison de Poitiers, qui est son thème favori, et il semble bien, par le ton de ses regrets, qu'il ait eu aussi à se louer de ses bienfaits. Le souvenir de ce qu'il doit à ces généreux princes donne à ses vers un accent de sincérité et de douleur profonde, qui fait de son chant une des plus émouvantes et des plus pathétiques poésies de son recueil.

C'est la célèbre pièce qu'il intitule *Pax in nomine Domini* qu'on nomme encore le *Lavador*, par allusion à l'un des refrains de ses strophes [2]. Dans ce chant funèbre, le poète exhorte les chrétiens à la pénitence, puisque le triomphe de la mort les menace dans leur superbe et leurs vices. Il leur fait entrevoir les joies du paradis, s'ils savent sacrifier leur vie pour Dieu, en combattant l'infidèle, s'arracher à leur inertie et bannir le libertinage. Il conclut par cette strophe : « Dégénérés sont les Français qui se refusent à soutenir Dieu, car je les ai mis en demeure. Antioche (là-bas) et de ce côté Guyenne et Poitou pleurent Prix et Valeur. Dieu seigneur, en ton lavoir, donne paix à l'âme du comte, et ici que le Seigneur, qui ressuscita du sépulcre, garde Poitiers et Niort ! »

Desnaturat son li Frances,
Si de l'afar Dieu dizon no,
Qu'ie·us ai comes.
Antiocha, Pretz e Valor
Sai plora Guiana e Peitaus.
Dieus, Seigner, al tien lavador
L'arma del comte met en paus,
E sai gart Peitieus e Niort
Lo Seigner qui ressors del vas ! [3]

Nul doute qu'il n'y ait, dans ces beaux vers, l'écho de l'impression douloureuse produite par la mort de Guilhem VIII, en même temps que celle des dangers que courent vers Damas la chrétienté d'Orient et au delà de l'Èbre celle d'Espagne

1. Portrait dans Guillaume de Tyr (*Hist. Occ. Cr.*, t. II).
2. *Pax in nomine Domini*, pièce n° XXXV, éd. Dejeanne, p. 169-173.
3. Strophe 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(strophes IV et VII). P. Meyer et la plupart des commentateurs l'ont d'ailleurs admis [1].

Chabaneau seul a soutenu que la mention de Raimond d'Antioche prouve, que les vers de la pièce *Pax in nomine Domini* doivent être reportés à l'année 1149 et non à 1137. Il assure que cette lamentation a été composée, à la suite de la mort de Raimond, tué le 27 juin 1149 dans un combat contre l'émir de Damas [2], et il rapproche ce chant de l'élégie en prose que cet événement inspira au moine de l'île d'Aix, Richard le Poitevin [3]. Mais cette argumentation ne tient pas devant le texte du poète. On ne voit pas comment Guienne et Poitou pleurent « *prix et valeur* », parce que Raimond succomba en 1149 ; son souvenir ne devait plus être assez vivant dans les pays d'Ouest, pour y provoquer une explosion de douleur. De plus, le poète invoque Dieu pour le repos de l'âme du comte ; or Raimond était prince et non comte d'Antioche, seul Guilhem VIII avait droit à ce dernier titre. Enfin, si Marcabru supplie le Seigneur de protéger Poitiers et Niort de tout malheur, ces deux villes n'étaient nullement mises en danger par la mort de Raimond, alors qu'elles pouvaient l'être par celle de Guilhem VIII. Il est donc à peu près certain que la poésie du *Lavador* a été composée dans les mois qui ont suivi la mort du dernier comte de Poitiers, au cours du printemps ou de l'été de l'année 1137.

Depuis 1130, Marcabru n'avait cessé de manifester dans ses poésies, dont on peut saisir les allusions historiques, les liens étroits de reconnaissance et d'attachement qui l'unissaient à la maison des Guilhem. La légende elle-même conserva le souvenir de ces liens. Dans le fameux roman de *Joufroy*, qui prête à Guilhem VII le troubadour des aventures merveilleuses, Marcabru est représenté sous les traits d'un jongleur ou messager « corteis et sage » qui court le monde et pénètre jusqu'en Angleterre pour exécuter les délicates missions que lui confie son maître, le comte de Poitiers [4]. Ce roman a gardé sous une

1. P. Meyer, *Romania*, VI, 123, de même que Crescini (*Atti*, p. 707), et Lewent (p. 49), outre Dejeanne, 235.

2. Du Cange, *Familles d'Outremer*, 188.

3. C. Chabaneau (*Revue des langues romanes*, XXVII).

4. *Le roman de Joufrois*, éd. Muncker (Halle, 1880), v. 3599.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

forme altérée la mémoire de cet attachement particulier qu'avait professé le troubadour, sinon pour Guilhem VII, du moins pour Guilhem VIII.

III

Ce fut pour Marcabru un véritable désarroi moral et matériel qui résulta de cette mort d'un protecteur, dont la générosité ne s'était jamais démentie. Il l'avoue lui-même dans une autre pièce qui ne peut être datée que de 1137 et de la période postérieure immédiatement à la mort du duc d'Aquitaine. Dans cette poésie intitulée *Al prim comens de l'ivernaill*[1], le troubadour, toujours pessimiste, se demande à quelle cour princière il pourra désormais recourir : « Puisque le Poitevin me fait défaut, je suis désormais perdu comme Arthur » (pour le Breton) :

Puois lo Peitavis m'es faillitz
Serai mai cum Artuz perdutz[2].

Il ne devait jamais plus en effet, semble-t-il, rencontrer, dans sa carrière poétique, une protection aussi constante que celle du prince défunt. Peut-être eût-il pu compter sur celle d'Aliénor, la spirituelle fille de Guilhem VIII, la femme du roi de France, Louis VII le jeune. Mais la célèbre reine des cours d'amour, si accueillante aux troubadours et aux trouvères, et que le prince des poètes du XII[e] siècle, Bernard de Ventadour, devait célébrer, en des accents passionnés, n'avait pas les goûts de la génération précédente. Elle prisait sans doute peu la verve belliqueuse, satirique, rude et parfois grossière du misogyne Marcabru. Le troubadour gascon ne devait guère plaire à la princesse d'esprit subtil et raffiné, qui mit tant à la mode la métaphysique de l'amour et le culte de la femme. Le réalisme original du poète gascon, son misonéisme et sa misogynie invétérée ne pouvaient guère convenir à une reine qui n'aimait rien tant que l'idéalisme nuageux et les théories de l'adoration à l'égard des dames, mêlées à certaines réalités scabreuses, qu'on retrouve au fond de la poésie courtoise, dont elle fut la principale promotrice.

1. Pièce n° IV, éd. Dejeanne, p. 13-18.
2. Strophe 10, p. 16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vainement Marcabru essaya-t-il en deux circonstances d'émouvoir les sympathies de Louis VII lui-même, l'époux d'Aliénor. Dans une pièce qu'on n'a pu jusqu'ici dater d'une manière précise, mais qui doit être reportée à 1138 [1], il l'exhorte à prendre part aux croisades d'Espagne à côté d'Alfonse VII : « Puisque France, Poitou et Berry reconnaissent un seul seigneur, qu'il vienne faire à Dieu le service de son fief ! car je ne sais pourquoi vit le prince qui ne va pas faire à Dieu le service de son fief [2]. »

Mas Franssa, Peitau e Beiriu
Aclina un sol seignoriu
Venga sai Dieu son fieu servir !
Qu'ieu non sai per que princes viu
S'a Dieu no vai son fieu servir !

Un peu plus tard, en 1147, le ton est celui d'un désenchanté; quand Louis VII va partir pour la croisade d'Orient, le poète ose à peine plaider la cause du prince qui entraîne tant d'hommes sur les chemins du Levant. L'accent n'est plus celui de la pièce de 1138, l'appel vibrant aux armes pour la cause de Dieu. En effet, la demoiselle qui à la *fontaine du vergier* se lamente sur le départ prochain de son ami, le « gent et preux chevalier », ne peut s'empêcher de maudire le roi Louis : « A la male heure soit le roi Louis qui ordonne ces appels et ces prédications qui ont fait entrer le deuil dans mon cœur », dit-elle :

Ay ! mala fos rey Lozoicx
Que fay los mans et los prezicx
Per que·l dols m'es en cor intratz !

Marcabru se borne à ce banal conseil à la jeune fille, qu'il « ne faut point désesperer », car « Celui qui fait feuiller les forêts peut donner beaucoup de joie [3] ». Le poète paraît donc ici fort refroidi pour ce roi de France, qui, à la voix de saint

1. C'est ce qu'on démontrera plus loin.

2. Pièce intitulée *Emperaire, per mi mezis*, édit. Dejeanne, nº XXII, strophes 10-11, p. 109.

3. Pièce *A la fontana del vergier*, éd. Dejeanne, nº 1, strophes 4 et 5, p. 4 et 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bernard avait pris la croix à l'assemblée de Vézelay (31 mars 1146), qui avait secondé de toutes ses forces la prédication du grand apôtre et qui convoquait à Metz, pour le 8 juin 1147, l'élite de la chevalerie française, en vue de l'expédition sainte [1]. Le troubadour qui conviait en termes si pressants la chrétienté française à conjurer le péril grandissant du côté de Damas et d'Antioche en 1137, est devenu fort tiède pour une entreprise qui réalise ses vœux neuf ans après [2].

Sa tiédeur ne peut guère s'expliquer que par le médiocre accueil de ses requêtes antérieures auprès de Louis VII. Ce pieux roi qui bannissait de sa cour les jongleurs, comme des suppôts de Satan et de ses artifices, ne paraît guère en effet avoir prêté d'attention à la voix lointaine du pauvre troubadour gascon. Le successeur de Guilhem VIII n'avait à aucun moment songé à remplacer auprès du poète le généreux représentant de l'ancienne dynastie poitevine. Marcabru semble avoir exprimé son désenchantement et sa colère plus clairement encore dans une pièce qui pourrait être placée entre 1138, l'année des grandes espérances de Marcabru, et 1146-47, celle de ses désillusions. Dans la poésie intitulée *Pois l'inverns d'ogan es anatz* le poète met en opposition la joie qu'il ressent du renouveau avec la tristesse qu'il éprouve, à la vue de l'envahissement du monde chrétien par l'arbre immense de méchanceté, asile des princes et des grands, sous l'ombrage duquel ils cachent leur ladrerie : « Il est tellement élevé et répandu de toutes parts, dit-il, que de là-bas, d'outre les ports (l'Espagne), il est passé en *France et venu en Poitou* ; il est entré dans un tel endroit réservé, où il maintiendra toujours sa verdeur ».

Que lai d'outra·ls portz es passatz
En Franss' et en Peitau vengutz [3].

1. Vacandard, *Saint Bernard*, II, 270 et suiv.

2. P. Meyer date la pièce n° 1, *A la fontana del vergier*, de 1147 (*Romania*, VI, 121). Lewent, *Das alt provenzalische Kreuzlied*, p. 5, donne la même date. Dejeanne, notes du n° XXI, indique celle de 1157, par suite d'un *lapsus* évident. Nous pensons qu'on peut donner une date moins imprécise, puisqu'il s'agit « de la prédication de la croisade », et par conséquent qu'il faut la placer entre mai 1146 et juin 1147.

3. Pièce *Pois l'inverns*, n° XXXIX, éd. Dejeanne, strophes 2 et 3, p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'allusion est claire : elle ne peut viser que le détenteur du Poitou, qui est en même temps le roi de France, mais il est peu probable qu'elle ait troublé la sérénité de Louis VII, si tant est qu'il ait connu l'humble trait du poète.

C'est donc chez d'autres grands seigneurs que Marcabru dut se résigner à chercher des protecteurs. Il en rencontra quelques-uns d'intermittents en France. Ce furent le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, peut-être le seigneur de Montpellier, Guilhem VIII, le jeune vicomte de Béarn, Pierre de Gavarret en Gascogne, le sire de Ventadour, Ebles en Limousin, et le seigneur de Pons et de Bergerac, Jaufré Rudel, en Saintonge et Périgord. Le plus généreux, le comte de Toulouse, semble-t-il, si l'on en juge par les éloges du poète, avait déjà été célébré par Marcabru, avant la mort de Guilhem VIII. Alphonse Jourdain était en effet depuis longtemps une des personnalités en vue de la France méridionale. Brave et habile, il était parvenu après une lutte de treize ans (1112-1125) à reconquérir le comté de Toulouse sur la maison de Poitiers, qui le lui avait enlevé, en même temps qu'à triompher des coalitions formées contre lui par Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, et Bernard-Atton, comte de Carcassonne et de Nîmes [1]. Pendant son long gouvernement, qui s'étend jusqu'en 1148, il agrandit ses états. Marcabru dans une de ses pièces [2] lui fait un mérite d'avoir conquis « Avignon, Provence et Beaucaire, mieux que son père ne tenait Toulouse » ; il célèbre sa « valeur » grandissante :

> Et d'en Anfos de sai si garill dura
> Car Avignon, e Proensa e Belcaire
> Te mielz per sieu no fès Tolzan sos paire [3].

Au moment où la pièce a été écrite (1133), il y avait en effet près de sept ans, qu'en vertu du traité de 1125, le comte de Barcelone avait abandonné à Alphonse, Beaucaire, la rive

191-196. L'allusion « outre les ports » montre que cette pièce est postérieure à celle où Marcabru flétrit la ladrerie du roi de Castille et les flagorneries d'Alegret. Voir ci-dessous.

1. Vaissète, *Hist. du Languedoc*, III, 600 et sq.

2. Pièce n° IX, édition Dejeanne (*Aujatz*), p. 37.

3. Strophe 7, p. 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

droite du Rhône, ainsi que le marquisat de Provence (au nord de la Durance) et Avignon [1]. Il y en avait onze depuis que la garnison poitevine avait dû capituler et livrer Toulouse au prétendant languedocien [2]. On peut voir aussi une allusion flatteuse à la puissance d'Alfonse Jourdain dans la pièce *Al departir del brau tempier* [3], où le poète s'écrie « est-ce que Cazères vaut Toulouse ? » Mais l'imprécision de cette poésie ne permet, ni d'en fixer la date, ni les circonstances. Comme il n'est question du comte de Toulouse que dans ces deux passages, on peut en inférer qu'il fut pour Marcabru un protecteur occasionnel, et non le protecteur constant qu'avait été Guilhem VIII. Toutefois il est encore très possible que ce soit Alphonse Jourdain, qui se trouve désigné dans une autre pièce postérieure, dont la date peut être fixée aux environs de 1144-45, et où le poète déclare que « Valeur s'incline devant le comte [4] ».

La mention du seigneur de Montpellier dans la pièce intitulée *Al departir*, où le poète le place sur le même pied que le comte de Toulouse [5], permet d'induire, à titre d'hypothèse, qu'aucune autre indication ne confirme, que le baron languedocien pût apparaître, aux yeux de Marcabru, comme susceptible de lui accorder une bienveillance, du moins passagère.

Plus sûre est celle qu'il paraît avoir trouvée à la petite cour de Morláas, alors le centre principal du Béarn. Dans la pièce intitulée *Al prim comens de l'ivernaill* [6], qui a été certainement composée en 1137 après la mort de Guilhem VIII, le poète annonce qu'il va se rendre auprès d'un nouveau protecteur, et il s'exprime en homme qui se sait sûr d'être bien accueilli. « *En Gascogne, de ce côté, vers Ossau*, dit-il, on me dit qu'il

1. P. Meyer (*Romania*, VI, 128) avait déjà établi contre Diez et Suchier qu'il s'agit dans cette pièce, non du roi d'Aragon Alphonse II (1160-1195), mais d'Alphonse Jourdain ; toutefois il n'avait pas fixé la date d'une manière assez précise ; il la place seulement avant 1137. On a démontré plus haut que la date exacte est celle de 1133, après le 4 juin.

2. Vaissète, III, 660 sqq. ; 681 sqq.

3. Dejeanne, pièce n° III, strophe 5.

4. Pièce intitulée *Per l'aura freida que guida*, éd. Dejeanne, n° XXXVI, p. 174-176, voir dernière partie.

5. Pièce n° III, strophe 5.

6. Édition Dejeanne, pièce n° IV, strophe 11, p. 16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

croît un petit prince, auprès duquel vous me trouverez si je suis perdu. »

> En Gascoigna, sai, ves Orsaut,
> Me dizo qu'en creis uns petitz,
> O·m trobarez, s'ieu sui perdutz.

En ces vers est clairement désigné le jeune vicomte encore mineur, Pierre de Gavarret, qui avait succédé, après le 7 septembre 1134, à Centulle V de Béarn, tué à la bataille de Fraga, dans la croisade contre les Maures. Le gouvernement, pendant sa minorité, était exercé par deux femmes, Guiscarde, sa mère, sœur de Centulle et fille de Gaston V, veuve du vicomte de Gavarret, et Talèse, sa grand'mère, veuve de Gaston [1]. Sur le séjour de Marcabru à Morláas, cette allusion poétique fournit d'ailleurs le seul renseignement que nous possédions.

Plus obscurs encore sont les rapports du troubadour avec Eble de Ventadour, l'un des quatre grands barons de la vicomté de Limoges, dont le domaine abrita l'enfance du fameux poète Bernard, qui prit le nom du fief de son seigneur. Ce seigneur appartenait à l'élite de l'aristocratie de l'Ouest et se trouva mêlé intimement au mouvement littéraire, d'où sortit la poésie romane. Il parait avoir pratiqué le mécénat à la façon de ses suzerains Guilhem VII et Guilhem VIII. Bien mieux, il avait lui-même composé des poésies, comme Guilhem VII, d'où son surnom d'Eble II le *Chanteur*. Les récits du chroniqueur limousin Jaufré de Vigeois prouvent qu'il avait été le familier du fondateur de la poésie romane, le comte-troubadour, qu'il recevait en son manoir des bords de la Haute-Corrèze et dont il goûtait l'hospitalité au palais de Poitiers [2]. Le maître de Marcabru, Cercamon dédiait à Eble son beau *planh* sur la mort de Guilhem VIII, ce qui semble indiquer que des liens d'amitié avaient uni le vicomte poète avec le fils, comme avec le père [3]. On sait d'autre part qu'Eble est nommé dans une

1. Marca, *Hist. de Béarn*, 440 ; Faget de Baure, *Essais hist. sur le Béarn*, 1818, p. 132.

2. Jaufré de Vigeois dans *Recueil des hist. de France*, XII, 434, et dans Labbe, 232.

3. Cercamon, *Poésies*, n° VII, éd. Dejeanne, p. 56-58.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poésie de Bernard de Ventadour et dans une pièce de Guiraut de Cabrera [1]. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce qu'il eût été en rapports avec Marcabru, rapports attestés par une sorte de *tenson* où le troubadour gascon répond à une poésie satirique (*troba n'Eblo*) du grand seigneur limousin. Dans la pièce intitulée *L'iverns vai* [2], il oppose en effet sa conception du véritable amour à celle de l'amour sensuel, l'un source de salut, l'autre de perdition. Eble semble avoir été au contraire un adepte de l'école de son spirituel et gai compagnon de jadis, Guilhem VII, qui n'apportait pas dans ses relations amoureuses les idées élevées, dont Marcabru se fait le champion. « Moi, dit ce dernier, je ne m'engagerai plus pour le *trouver* du seigneur Eble, car il maintient folle sentence contre raison. Aïe ! moi, je dis, j'ai dit et dirai qu'Amour vrai et Amour sensuel se récrient d'être ensemble, oui, et bousille qui blâme l'amour vrai. »

Ja non farai mai plevina
Ieu per la troba n'Eblo
Que sentenssa follatina
Manten encontra razo
Ai !
Qu'ieu dis e dic e dirai
Quez amors et amars brai
Hoc,
E qui blasm' Amor buzina.

La pièce qui se termine par cette apostrophe ne peut guère avoir été composée au plus tard que vers 1152, puisque c'est seulement jusqu'à cette date, que semble s'être prolongée, d'après les Bénédictins, la vie d'Eble II de Ventadour [3].

Cette haute conception de l'amour qui mettait en opposition Marcabru avec Eble II, devait au contraire le rapprocher du grand seigneur poète, immortalisé par la légende de la « *princesse lointaine* », Jaufré Rudel, « prince » de Blaye, seigneur de Pons et de Bergerac [4]. Les recherches fameuses de Gaston

1. Dejeanne, notes sur les poésies de Cercamon, p. 59.
2. Marcabru, éd. Dejeanne, n° XXXI, strophe 9, p. 149.
3. *Hist. littér. France*, XIII, 119-120.
4. G. Paris, *Jaufré Rudel*, *Mélanges*, p. p. M. Roques, II, 499 et suiv. (1912).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris, ont mis au point les récits romanesques relatifs à ce troubadour. C'est à lui que Marcabru dédie sa pièce intitulée *Cortesamen vuoill comenssar*, sorte d'éloge de la courtoisie, de la mesure et de l'amour chaste ; il conclut cette poésie d'inspiration élevée en disant : « Ces paroles et l'air, je veux les envoyer à Jaufré Rudel outremer ».

> Lo vers e·l son vuoill enviar
> A·n Jaufre Rudel outra mar [1].

Gaston Paris en a conclu que cette pièce avait été composée en 1147 ou en 1148 [2]. Mais il n'est nullement démontré que ces dates soient absolument satisfaisantes. Après le départ de Louis VII, fixé en juin 1147 à Metz, il fallut aux Croisés de Poitou et de Saintonge, parmi lesquels Jaufré Rudel, aux côtés de Seguin de Richemont et de Geoffroi de Rancon, avait pris place, un assez long intervalle, avant de parvenir en Terre Sainte. L'armée croisée arrivée à Byzance en octobre, retardée dans la traversée de l'Asie Mineure, ne gagna Satalieh, après les rudes batailles des gorges du Méandre, qu'en février 1149, et Antioche qu'en mars. Le séjour des barons de l'Ouest en Palestine se prolongea depuis cette date jusqu'en avril 1148 [3]. On peut, il est vrai, admettre, avec Gaston Paris, que Jaufré Rudel n'avait pas suivi le même itinéraire que le roi, mais qu'il s'était embarqué avec son cousin, le comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer IV, et avec Alphonse Jourdain, comte de Toulouse. Mais ceux-ci ne paraissent pas être arrivés à Acre avant le 15 avril 1148 [4]. Ce n'est donc pas avant la seconde moitié de 1148 [5], que Marcabru a pu composer sa poésie et son envoi, puisqu'il faut bien supposer que les nouvelles de Terre Sainte n'arrivaient en France qu'après un certain temps. D'autre part, il est fort possible que Jaufré Rudel soit mort dans l'expédition

1. Marcabru, nº XV, éd. Dejeanne, strophe 7, p. 63.
2. G. Paris, *op. cit.*, II, 499 et 513, donne successivement ces deux dates.
3. Voir Odon de Deuil, *Histoire de la 2e croisade*, et surtout lettres de Louis VII, *Histor. de France*, XV, 48.
4. G. Paris, *op. cit.*, II, 529.
5. P. Meyer donne la date erronée ou imprécise de 1147, ou environ (*Romania*, VI, 119) ; et Dejeanne, notes, p. 226, n'a pas essayé davantage de préciser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme tant d'autres, soit de maladie, soit des fatigues du siège de Damas (1149). L'essentiel, pour la biographie de Marcabru et la chronologie de ses œuvres, est de noter que son envoi à Jaufré Rudel ne peut être placé qu'au milieu de la seconde croisade (*2e moitié de 1148*), et qu'il montre quels liens, fondés sur la communauté des conceptions relatives à l'amour, l'unissaient au prince de Blaye.

IV

Une partie de la carrière du troubadour gascon s'est passée en Espagne. Le poète semble même y avoir pris rang parmi les hommes d'armes (*soudoyers*) pour lesquels il compose son originale chanson, *Soudadier per cui es jovens* [1]. C'est un éloge du soldat, promoteur de jeunesse et de joie, en même temps qu'une exhortation à la méfiance à l'égard des folles femmes, plaie ordinaire des armées. C'est pour ce même auditoire, habitué des tavernes et des mauvais lieux, qu'il a dû composer sa fameuse poésie contre les tromperies de l'amour vénal et sensuel, dont le refrain semble avoir été fait pour être repris en chœur [2]. Avant d'aller au delà des monts, dès 1133, il s'essayait au rôle de poète de cour, mais il trouva ses meilleures inspirations, quand il se fit le poète enflammé de la croisade.

Il paraît avoir tenté fortune sans succès auprès des comtes de Barcelone et du roi de Portugal, mais il n'a eu quelques années de faveur qu'auprès du roi de Castille. Dans la seconde moitié de 1137, après la mort de son protecteur Guilhem VIII, Marcabru hésite pour savoir à quelle porte il va frapper désormais. Il songe alors au prince de Portugal, et se demande s'il ne va pas dédier une de ses pièces, « vas Portegau », à ce grand seigneur, qui ne reçut jusqu'à ce moment pareil envoi (*on anc no fo trames salutz*), et il fait des vœux pour lui [3]. A cette époque le possesseur des États portugais était Alfonse Enriquez, fils d'Henri de Bourgogne et de doña Teresa, la fille naturelle d'Al-

1. Pièce *Soudadier per cui es jovens*, nº XLIV, éd. Dejeanne, p. 208-213.
2. Pièce *Dirai vos senes duptansa*, nº XVIII, éd. Dejeanne, p. 77-88.
3. *Al prim comens de l'ivernaill*, éd. Dejeanne, nº IV, strophe 10, p. 16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fonse VI de Castille. Le prince de Portugal était né en 1109 [1]; il exerçait le gouvernement dans toute sa plénitude depuis la mort de sa mère survenue en 1130 [2]; il avait donc vingt-cinq ans, quand le poète lui adressa son « salut ». Déjà illustre par ses victoires sur les Maures, il devait en 1142 obtenir du Pape le titre de roi, après avoir gagné en 1139 sa couronne à la belle victoire d'Ourique [3]. Sa générosité à l'égard des troubadours était loin d'égaler sa bravoure. Plus tard en effet Marcabru se plaint amèrement du déclin et de la mort de Prouesse. Elle est, dit-il, « ou morte ou prisonnière et maltraitée ; je ne lui connais plus un parent de Portugal jusqu'en Frise ».

Ieu non i trueb mas paren.
De Portugal tro en Friza [4].

C'est le moment où le poète est désenchanté à l'égard des souverains chrétiens d'Espagne, comme il le montre par son apostrophe à l'égard de son confrère, le troubadour Alegret qui continuait à leur prodiguer ses louanges [5]. C'est après 1138 qu'il s'exprime avec cette amertume, et le fait qu'il accuse surtout l'insensibilité du roi de Portugal indique assez que ses appels avaient été particulièrement méconnus à la cour de Coïmbre. La pièce intitulée *Bel m'es quan la rana chanta* est donc postérieure à la célèbre poésie de Marcabru, où il invite la chrétienté d'Occident à la croisade contre les Almoravides, ainsi qu'à celle où le poète exprime sa déception auprès du roi de Castille, Alfonse VII.

Marcabru fonda aussi quelque temps certaines espérances sur le comte de Barcelone, Raimond Bérenguer IV, qu'on surnomma le Grand. Celui-ci régnait en Catalogne depuis 1130; il allait unir en 1137 par son mariage avec Pétronille, fille de Ramire II le Moine et d'Agnès de Poitiers, l'Aragon à ses États, fondant ainsi la grandeur de sa maison. Dès 1137, le trouba-

1. *Chronicon Conimbricense*, dans Florez, p. 332.
2. *Chronicon Lusitanum*, éd. Florez, p. 421.
3. *Chronicon Conimbr.*, p. 332.
4. Pièce n° XI, éd. Dejeanne, *Bel m'es quan la rana chanta* », p. 42, strophe 5.
5. Strophe 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dour gascon, en quête de protecteurs, adresse son salut au souverain catalan. Il l'associe dans ses vœux, aux princes de Castille et de Portugal : « Que Dieu les sauve, s'écrie-t-il, et Barcelone également. » Vers la même époque, aussitôt après la mort du comte de Poitou, dans la pièce intitulée *Pax in nomine Domini* [1], il évoque encore, avec une chaude sympathie, l'exemple du comte de Barcelone et des Templiers dans leurs luttes contre les Musulmans. « En Espagne, le marquis et ceux du temple de Salomon souffrent le poids et le fardeau de l'orgueil des païens », et il oppose leur vaillance à l'inertie des chrétiens qui ne les secourent pas. En ce moment Marcabru se trouvait, semble-t-il, au delà des Pyrénées, puisqu'il emploie l'expression, « de ce côté » (des monts).

En Espaigna, sai, lo Marques
E cill del temple Salamo
Sofron lo pes
E·l fais de l'orguoill paganor [2].

Enfin, vers 1138, il fait appel à la valeur du comte de Barcelone pour la croisade générale contre les Almoravides [3]. Ces trois allusions ne fournissent, par malheur, aucun renseignement précis sur les rapports qui ont pu s'établir entre Marcabru et le comte de Barcelone, à la suite de ces requêtes successives. Tout ce qu'on peut conjecturer, avec quelque apparence de raison, c'est que le poète s'intéressait encore, peu avant 1150, aux événements de la lutte poursuivie par les Catalans contre les Maures. Dans la pièce intitulée *Ges l'estornels non s'oblida* [4], Marcabru censure la conduite d'une dame, dont la vertu « s'est escrimée » avec des preux, au delà de Lerida (*part Lerida, a pros es tan descremida*). Cette mention concerne la chute de la grande place forte, clef du Sègre inférieur qui ne fut conquise qu'en 1149 (le 24 octobre) [5]. Avant cette époque, il

1. *Al prim comens de l'ivernaill*, éd. Dejeanne, nº IV, p. 18, strophe 10.
2. Pièce *Pax in nomine Domini*, nº XXXV, strophe 7, p. 171.
3. Pièce intitulée *Emperaire, per mi mezeis*, éd. Dejeanne, nº XXII, strophe 8, p. 109.
4. Édition Dejeanne, nº XXVI, strophe 3, p. 127.
5. *Gesta comitum Barchinonensium*, *Hist. de France*, XII, 377. — *Esp. Sagr.*, XLVI, 166-168; Villanueva, *Viaje Liter.*, XVI, 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est peu probable que des preux aient pu conduire une femme en expédition galante dans une région que les Sarrasins occupaient encore. La pièce *Ges l'estornels* serait donc la dernière de la vie de Marcabru à laquelle on puisse assigner une date plausible.

Les relations du poète avec la cour de Castille apparaissent plus clairement dans les œuvres du troubadour. Elles ont été certainement plus suivies et plus cordiales que celles qu'il entretint avec les autres cours chrétiennes d'Espagne. Le roi de Léon, Alfonse VII, fils de Raymond de Bourgogne et d'Urraca, n'avait guère plus de vingt-neuf ans quand Marcabru essaya de l'intéresser à sa cause. Il était libéral et magnifique, comme il le montra à l'automne de 1134 et au printemps de 1135, aux fêtes de Sarragosse et de Léon. Il y combla de dons la chevalerie espagnole, languedocienne, gasconne et poitevine accourue à son service [1]. Cette réputation explique la tentation que le troubadour gascon éprouve dès 1133. Il se demande à cette époque, dans la pièce intitulée *Aujatz de chan*, s'il n'ira pas mettre son talent poétique au service du roi de Castille, Alfonse, car « vers Léon, dit-il, il en sait un (prince), de bonne race, franc, raisonnable, courtois et large dans ses dons », et il supplie Dieu de « l'éclairer sur ce qu'il peut attendre de ce roi » [2].

Lai vas Leo en sai un de bon aire
Franc de razo, cortes e larc donaire.

Peu après en 1135, Alfonse VII avait pris le titre d'Empereur des Espagnes (*Hispaniarum imperator*) ; il avait reçu à Léon, (juin) la couronne impériale des mains de l'archevêque de Tolède, en présence des prélats et des grands qui l'acclamèrent [3]. Son prestige était arrivé à l'apogée et il se décidait à reprendre avec une nouvelle vigueur la croisade contre les musulmans. Après la mort de son protecteur, Guilhem VIII, Marcabru se décida à passer les Pyrénées, probablement avec les croisés

1. Chronique latine d'Alfonse VII, éd. par Florez, *Esp. Sagr.*, tome XXI, 345.

2. Pièce *Aujatz*, éd. Dejeanne, nº IX, strophes 7 et 9, p. 38. Dejeanne a cru dans le vers final qu'il s'agissait du roi d'Aragon.

3. Chronique latine d'Alfonse VII, éd. Florez, *Esp. Sagr.*, XXI, et charte de 1135, *ibid.*, XLIX, nº 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

français. Sa poésie intitulée *Al prim comens de l'ivernaill* [1], indique qu'il se disposait à se rendre au delà des monts : elle est en effet dédiée au roi de Castille, auquel le poète envoie son « salut », comme au roi de Portugal et au comte de Barcelone [2]. Paul Meyer croit cette pièce antérieure au planh relatif au comte de Poitiers [3]. Elle semble plutôt postérieure et appartient probablement aux six derniers mois de 1137, époque où le poète se cherche, et en Béarn et en Espagne, de nouveaux asiles auprès des princes.

A la période qui suivit appartient la poésie fameuse, ce chant de guerre contre les Almoravides, qui est le chef-d'œuvre de Marcabru. On y sent l'enthousiasme du croisé, fier des succès de son protecteur Alfonse et plein d'espérance au sujet du triomphe des chrétiens. « Empereur, dit le poète, par *moi-même*, je sens combien votre prouesse augmente, je n'ai certes pas *tardé ma venue*, car joie vous nourrit, valeur (*pretz*) vous fait croître et jeunesse vous maintient fier et frais, car elle élève votre valeur [4]. » L'éloge plein de feu que le troubadour adresse au roi se ressent évidemment de l'ardeur du néophyte, et de l'impression qu'il a reçue à son arrivée à la cour castillane. Il paie cet accueil en mettant sa verve de guerrier au service de la Croisade. C'est avec l'accent de l'indignation qu'il flétrit les barons « d'au delà des ports » (les Français), qui ne se hâtent pas d'accourir au service de Dieu. C'est au nom du Christ qu'il somme le roi de France, Louis VII, le nouveau maître de l'Aquitaine, « de faire à Dieu le service de son fief », en participant à la Croisade [5]. Au besoin d'ailleurs, Alfonse suffira à la tâche, supportera l'effort des Sarrasins, et rabaissera leur orgueil. « A la fin, Dieu sera avec lui [6]. » Il groupera sans doute derrière lui les forces de l'Espagne chrétienne. « Avec la puissance du Portugal et aussi celle du roi de Navarre, pourvu que Barcelone se tourne vers Tolède, l'impériale cité,

1. Édition Dejeanne, nº IV.
2. Strophe 10, p. 16.
3. Meyer, *Romania*, VI, 124.
4. *Emperaire, per mi mezeis*, éd. Dejeanne, nº XXII, strophe 1, p. 107.
5. Strophes 2, 10, 11.
6. Strophe 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'écrie le poète, sûrement nous pourrons pousser notre cri de guerre : *royaux!* et déconfire la gent païenne [1]. »

Ces allusions à la paix qui groupait les princes chrétiens sous la vassalité d'Alfonse VII et faisait d'eux des auxiliaires présumés de ses expéditions, fournissent des indications précieuses sur la date que l'on doit assigner à ce beau chant de croisade.

Déjà allié du comte de Barcelone, dont il avait épousé la sœur Bérengère en 1128, Alfonse avait réussi à faire reconnaître sa suzeraineté par Raimond Bérenguer IV (1134 novembre, 1135, 1136, 1137 août), en lui abandonnant en fief Sarragosse et en lui faisant épouser Pétronille, l'héritière de l'Aragon. Le roi de Navarre, Garcia, d'abord vassal de Ramire II (novembre 1134), n'avait pas tardé à se rallier au roi de Castille et à lui transférer la vassalité de son royaume pyrénéen ; aux fêtes de Léon en 1135 (juin), on l'avait vu dans l'entourage des grands feudataires de l'empereur d'Espagne. Le prince de Portugal lui-même, Alfonse Enriquez, mettant un terme à l'hostilité qui séparait les Portugais des Castillans depuis près de dix ans, avait, le 4 juillet 1137, signé le traité de Tuy, où il se reconnaissait vassal du roi de Castille [2]. Toute l'Espagne chrétienne pacifiée se groupait autour de l'Empereur, et on conçoit que le poète ait célébré cet heureux événement, qui semblait assurer l'union de tous les chrétiens espagnols, dans l'entreprise commune, dirigée par Alfonse VII, contre les Maures. Une autre induction relative à la date du chant de croisade, peut être tirée de la fameuse strophe bien connue, où le poète triomphe d'avance des musulmans, si les éléments naturels ne retardent pas la campagne [3]. « Si les fleuves n'étaient si gros, dit-il, les Almoravides passeraient un mauvais moment et nous pourrions leur bien assurer, que, s'ils attendent le retour de la chaleur et la venue du seigneur de Castille, nous ferons maigrir ceux de Cordoue. »

Si non fosson tan gran li riu
Als Amoravis for' esquiu ;

1. Strophe 8.

2. *Hist. Compostellana*, III ; Chronique latine d'Alfonse VII, *Esp. Sagr.*, XXI, 347.

3. Strophe 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

E pogram lor o ben plevir,
E s'atendon lo recaliu
E de Castella·l seignoriu
Cordoa·il farem magrezir.

Or, la chronique d'Alfonse VII relate en l'année 1138 des événements qui peuvent servir de commentaire aux strophes du poète gascon. Au sud du Tage, la garnison musulmane d'Oreja (Aurelia) dévastait sans cesse la banlieue de Tolède, la capitale chrétienne. Le roi, pour la tenir en bride, avait favorisé la construction d'une forteresse, Ribas, placée en face du repaire sarrasin. De là des hostilités très vives, au cours desquelles l'empereur lui-même, groupant ses contingents de Nouvelle et de Vieille-Castille, pénétra en Andalousie par le port de Muradal, saccagea les campagnes d'Andujar, de Baeza, d'Ubeda et de Jaen, et enleva beaucoup de captifs, sans compter un nombreux bétail et un riche butin. C'est alors que se produisit l'incident qui semble avoir fourni la matière de la strophe précédente. Une trombe d'eau, résultat d'une tempête subite, grossit tout à coup en une nuit le Guadalquivir à demi desséché. Un corps de troupes espagnoles (d'Estrémadure) se trouva ainsi isolé sur l'une des rives, où il s'était imprudemment aventuré, et fut anéanti par l'ennemi, sans que le gros de l'armée, où se trouvait l'Empereur, pût venir à son secours, à cause de la crue subite du fleuve. Alfonse VII dut se replier vers Tolède ; ce ne fut qu'à la fin de l'été qu'il lui fut possible de reprendre l'offensive, de mettre en déroute une partie des forces musulmanes et d'investir la place forte de Coria (au sud du bassin du Guadiana, province de Caceres), qui capitula en 1139, de même qu'Oreja [1].

Le chant de croisade de Marcabru doit se rapporter à ces incidents et à la campagne de 1138, d'autant que, l'année suivante, cette union des princes espagnols, qu'il célèbre dans sa poésie, n'existait déjà plus. Le roi de Navarre, Garcia, et le prince de Portugal, Alfonse Enriquez, qui venait de prendre le titre royal, s'étaient coalisés contre l'Empereur. Celui-ci avait de son côté pour allié, le comte de Barcelone, adminis-

1. Chronique latine d'Alfonse VII, *Esp. Sagr.*, XXI.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trateur du royaume d'Aragon. C'est seulement en 1140 que la paix fut rétablie. Ce sont donc les souvenirs de la première campagne d'Andalousie, qui revivent dans les strophes de Marcabru, plutôt que ceux d'une période postérieure, telle que celle de 1143, où une seconde fois l'Empereur envahit le bassin du Guadalquivir. D'autre part, l'appel que le poète adresse à Louis VII peut s'expliquer par la présence de ce prince dans le duché d'Aquitaine, vers la première époque. Le 22 avril 1138, le roi de France partait de Saint-Denis, pour aller réprimer l'insurrection communale de Poitiers et pacifier le Talmondais [1]. Il se rapprochait ainsi de l'Aquitaine méridionale, et le troubadour a cru pouvoir lui adresser alors un de ses appels enflammés, pour le déterminer à passer les Pyrénées, afin de prendre part à l'expédition d'Andalousie. Cette espérance n'était pas entièrement chimérique, puisque vingt ans plus tard on sait que le roi de France songea à une croisade en faveur des chrétiens d'Espagne.

A l'enthousiasme succéda bientôt chez le poète l'amertume de la déception. Il avait cru trouver à la cour de Castille cette générosité sans limites que les troubadours appréciaient tant. Alfonse VII se montra moins libéral ou moins constant dans ses dons que Marcabru ne l'avait présumé. De là cet appel à l'Empereur, où il cherche à rouvrir la source des libéralités. On y trouve ce mélange de fierté et de rudesse qui caractérise le troubadour gascon ; il contraste avec son appel mal déguisé à la bourse de son protecteur [2]. « Empereur, dit-il, pour votre mérite et votre prouesse, je suis venu ici, vous le savez, et certes, je ne dois pas avoir à m'en repentir. En meilleur état devrait être mon poil, du fait que je suis venu ici voir votre cour, car je ferai connaître près et loin la joie que l'avenir vous réserve. Si jamais, grâce à vous, j'ai fait éclater de l'orgueil, les choses ont entièrement changé de face. » Il sembla bien que le poète ait encouru au delà des monts le reproche que ses contemporains lui ont prodigué, celui d'un caractère agressif, prompt à la satire. Il s'en justifie donc, en prétextant qu'il

1. Fragment de la vie de Louis VII, p. p. J. Lair, *Bibl. Ec. Ch.*, XXXIV (1873), 591.

2. Pièce *Emperaire per vostre prez*, nº XXIII, éd. Dejeanne, p. 112, 114.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'exerce sa satire que contre « les mauvais et les avachis »[1]. Puis, il prend le ton de la fierté ; il sait ce que valent ses vers : « Si vos largesses me font défaut, jamais à étang qu'il entende vanter Marcabru n'ira pêcher, car il penserait immédiatement être en défaut. Par cette foi que je vous dois, jamais Empereur ni roi ne m'eurent à si bon marché que vous, et que Dieu m'en fasse jouir. » Il termine en mettant sa cause sous les auspices de l'Impératrice : « Impératrice, priez pour moi, car je ferai valoir votre mérite. »

Emperairiz, pregaz per mei,
Qu'eu farai vostre prez richir[2].

On ne peut savoir à quelle date très précise correspond le refroidissement constaté dans cette pièce entre le poète et l'Empereur. De quelle Impératrice est-il ici question ? Alfonse VII fut marié deux fois, la première avec Bérengère de Barcelone (1128-1153), et la seconde avec Richilde. Il est à peu près sûr qu'il est question de Bérengère, car le poète a dû quitter l'Espagne, bien avant la mort de cette princesse. Il est certain d'autre part que cette pièce est postérieure à 1138, c'est-à-dire à la chanson de la croisade contre les Almoravides. Elle peut être placée entre 1139 au plus tôt et 1153 au plus tard, mais très probablement avant cette date extrême, probablement avant 1145, et certainement avant 1147 et 1148, années où l'on voit l'attention du troubadour attirée surtout par les préparatifs de la seconde croisade d'Orient, dans laquelle sont engagés Louis VII et Jaufré Rudel. Ce seraient donc les dates 1139-1145, qui pourraient être assignées comme limites extrêmes à la pièce *Emperaire per vostre prez*.

La poésie où le poète flétrit la servilité de son confrère Alegret à l'égard du roi de Castille semble être la dernière de la série des compositions poétiques élaborées à l'occasion du séjour de Marcabru en Espagne. Elle est l'indice de la rupture de ses relations avec Alfonse VII.

Le troubadour Alegret avait, dans une pièce que l'on possède[3], fait un éloge hyperbolique de l'Empereur d'Occident,

1. Strophe 4.
2. Strophes 7 et 8.
3. Intitulée *Ara pareisson l'aubre sec*, nº 2, édition Dejeanne (*Annales du Midi*, XIX, 1907, 226-230).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'est-à-dire du roi de Castille, dont il amplifie le titre. Il y flétrissait les princes et barons de son temps « chiches d'actes et prodigues de vent, fastidieux, lâches, dégénérés... Sur mille, disait-il, je n'en sais pas un seul sans quelque tare, si ce n'est le seigneur à qui appartient l'Occident ; car lui, ajoute-t-il, n'a pas le cœur flasque, tels que l'ont de par le monde cent souverains. En lui s'appuie et s'attache prouesse ; du moins avec des ailes s'envole son mérite parmi les vaillants au-dessus de tous les autres ; j'entends dire à chacun qu'il est le meilleur des rois les plus renommés ».

Per tal voila sos pretz entre ols valentz
Sobre trastotz, e(t) augo dir a que
Qu'ell es le miells dels reis plus connoissentz [1].

Tant de flagornerie émut la bile de Marcabru qui n'avait plus à se louer de son protecteur.

C'est alors qu'il composa sa poésie intitulée *Bel m'es quan la rana chanta* [2], où il se lamente sur la décadence de jeunesse, joie, prouesse ; « Ducs et rois sans mentir, s'écrie-t-il, lui (à cette dernière) ont fermé la bouche ; de petit fait, ils font grand noise, car *ils ont honte de donner*, tant ils craignent que l'avoir leur manque. C'est pourquoi, dans leur cour, on ne voit ni coupe, ni hanap d'argent, manteau, vair, ni fourrure grise [3]. » Or c'étaient d'ordinaire de tels dons qu'on faisait aux troubadours. Et le poète prend à partie Alegret le flagorneur sur un ton qui en dit long au sujet de sa rancune à l'égard de la lésinerie des souverains espagnols, aussi bien du roi de Portugal qu'il nomme à peu près, que du roi de Castille, qu'il n'ose trop désigner, parce qu'il l'a lui-même trop vanté auparavant. « On ne doit pas, dit-il, accorder de plates louanges à celui qui affame sa compagnie... Alegret, tu es fou ; de quelle manière penses-tu faire d'un vaurien un vaillant et d'une gonelle une chemise. »

Non sia lauzenja plata
Cell qui sa maisnad' afama.
Alegretz, folls, en qual quiza

1. Strophes 5 et 6, p. 228.
2. Marcabru, éd. Dejeanne, nº XI, p. 42-48.
3. Strophe 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cujas far d'avol valen
Ni de gonella camiza [1]?

La première accusation atteint visiblement Alfonse VII [2], la seconde est une injure virulente à l'égard du jongleur qui avait sans doute remplacé ou essayé de supplanter Marcabru dans la faveur de l'empereur d'Espagne. La satire de Marcabru, qui sent la rupture définitive est assurément postérieure à l'époque de ses chansons de croisade (1137-1138) et antérieure probablement à son retour en France qui paraît certain, avant 1145 et en tout cas entre 1146 et 1148 [3].

La première de ces dates (antérieure à 1145) peut être assignée à un nouveau séjour de Marcabru en Aquitaine, si l'on examine de près une pièce du poète, dont nul n'a essayé de déterminer l'époque. C'est la poésie intitulée *Per l'aura freida que guida* où le troubadour se lamente, à son ordinaire, au sujet de la disparition de Prouesse et de Pudeur, ainsi que des excès du libertinage. Marcabru proclame bien haut que, pour lui, il n'eut jamais rapport avec les personnes déconsidérées, trop mauvaises pour faire largesse et qui propagent de mauvaises doctrines en France et en Guienne.

Mesclador d'avol doctrina
Per Frans' e per Guiana.

Et il termine en disant : « Pourvu que le seigneur Alphonse maintienne une paix assurée, Valeur s'incline devant lui. »

N'Amfos, ab patz segurana
Que tengua, Valors l'aclina [4].

On peut conjecturer, avec quelque apparence de raison, que les « mauvaises doctrines » propagées en France et Guienne sont celles des Henriciens ou disciples de Pierre de Bruys et d'Henri de Lausanne. Le premier avait été brûlé vif comme hérétique à Saint-Gilles en 1141. Le second avait propagé l'hé-

1. Strophes 8 et 9, p. 46, éd. Dejeanne.

2. Dejeanne, *Alegret, jongleur gascon* (*Ann. Midi*, XIX, 222), dans son étude, d'ailleurs pleine d'intérêt, confond Alfonse VII avec Alfonse VIII qui vivait seulement dans la seconde moitié du XIIe siècle.

3. Dejeanne place à tort cette pièce vers le milieu du XIIe siècle (1150), *Alegret*, p. 221 ; elle est antérieure.

4. Pièce no XXXVI, éd. Dejeanne, p. 174, 176, strophes 6 et 7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résie d'abord au Mans, puis à Poitiers, à Bordeaux, à Sarlat, à Périgueux, à Bergerac, à Cahors, à Toulouse et à Albi, ameutant les populations contre l'Église orthodoxe. Saint Bernard et le pape Eugène III durent intervenir contre l'hérésiarque et ses disciples, qu'on accusa de préconiser la révolution sociale et de professer des doctrines immorales, semblables à celles qu'on imputa plus tard aux Cathares Albigeois. On possède précisément une lettre de saint Bernard adressée au comte de Toulouse, Alphonse Jourdain (1145), où l'abbé de Clairvaux trace le tableau de l'activité du propagateur de ces « mauvaises doctrines », d'où naît le libertinage intellectuel et moral. Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, portait contre Henri et contre ses disciples les mêmes accusations. Il prétend qu'Henri poussait au mal les femmes et les jeunes garçons (*matronae atque impubes pueri, nam utriusque sexus utebatur lenocinio*), et qu'il abusait de ce troupeau de fidèles (*plantas ejus, clunes, inguina tenera manu demulcendo, isti pleni tanti viri lascivia exhilarati et adulterii enormitate*, etc.). Henri de Lausanne emprisonné à Toulouse serait mort dans son cachot, peut-être par le poison, peu avant 1145 [1]. Si notre hypothèse est justifiée, et elle semble l'être par l'allusion que fait Marcabru aux « mauvaises doctrines » d'une part, et à la « valeur » d'Alfonse, le mainteneur de la « paix », c'est-à-dire du comte de Toulouse, le correspondant de saint Bernard, la poésie du troubadour serait à peu près de l'époque qui vit la fin de l'hérésie des Henriciens (1144 ou 1145).

CONCLUSION

Dans l'étude qui précède, à la lumière des textes historiques, les textes littéraires s'éclairent d'un jour nouveau, plus net et plus précis encore, que celui que l'éminent romaniste P. Meyer avait déjà jeté sur ce sujet. D'abord, si Marcabru a pu composer dès 1130, la première de ses pièces qu'il soit possible de dater avec certitude, on peut en déduire qu'après une jeunesse pauvre et pénible, où il se forma à la poésie sous l'inspiration de Cer-

1. Sur cet épisode Mabillon, *Vetera Analecta*, 1675, III, 312-315; Döllinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters* (München, 1890), 1re partie, 76 ; Vacandard, *Saint Bernard*, tome II ; *Hist. Litt. France*, XIII, 90-94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

camon, il n'a pu guère arriver à *trobar*, à composer lui-même, avant un certain nombre d'années d'initiation. Il est à présumer qu'il approchait de la trentième année quand il composa la pièce où il maltraite les Angevins, et qu'il devait par conséquent être né dans la première décade du XII^e siècle. D'autre part, il résulte de l'examen de ses poésies que le plus grand nombre de celles qui contiennent des allusions historiques sont relatives au dernier duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, Guilhem VIII (1126-1137) et que ce grand seigneur a été le protecteur constant du pauvre troubadour de Gascogne. Ce dernier a célébré d'abord la campagne de son mécène contre les Angevins dans deux de ses pièces. Il semble avoir pris parti pour lui au moment du schisme, où il flétrit la servilité de Lothaire II envers Innocent et la curie romaine (1133). Il essaie de l'entraîner à la croisade contre les Sarrasins. Il vante sans relâche sa valeur, sa prouesse, sa générosité. Il a pleuré sa mort prématurée dans deux de ses poésies, où se manifeste une vraie douleur, vive et profonde. Il a associé dans son culte à Guilhem VIII le frère de celui-ci, Raimond, prince d'Antioche.

Mais il n'a pas trouvé auprès d'Aliénor et de Louis VII, héritiers de l'Aquitaine, la même protection. Vainement, il a tenté d'intéresser le nouveau maître du Poitou et de la Guienne à la croisade contre les Almoravides (1138). La déconvenue de Marcabru apparaît dans la froideur avec laquelle il mentionne la croisade d'Orient (1146-47), vers laquelle se détourne l'effort du roi de France, envers lequel il montre une demi-hostilité. Elle est aussi visible dans une autre pièce (*Pois l'invern*), où il flétrit la ladrerie des princes qui s'est propagée d'Espagne en France et en Poitou. Le poète a connu dans l'Ouest deux grands seigneurs, ses confrères en poésie, l'un Ebles de Ventadour dit le Chanteur (avant 1152), auquel il oppose une conception de l'amour plus épurée que celle qui régnait parmi les anciens compagnons de Guilhem VII le Troubadour. Il a été, semble-t-il, en communion d'idées avec le prince de Blaye, Jaufré Rudel, qu'il salue dans l'une de ses pièces (1148). Il paraît avoir tenté d'entrer à la cour du comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, dont il vante la valeur en 1133, et il est possible qu'il l'ait de nouveau célébré, vers 1144-45, comme défenseur de la paix religieuse. Il est vraisem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blable qu'il a aussi professé quelque attachement pour le seigneur de Montpellier, Guilhem VIII. Enfin, il a certainement fait un court séjour dans la seconde moitié de 1137 à la cour de Béarn ou de Morláas, auprès de la veuve et de la fille de Gaston V, Talèse et Guiscarde, tutrices du vicomte mineur, Pierre de Gavarret. Il est resté en France jusqu'à cette époque, non sans avoir sondé le terrain dès 1133 auprès du roi de Léon et de Castille, Alfonse VII, puis en 1137 de nouveau, auprès de celui-ci, en même temps que du côté du prince de Portugal, Alfonse Enriquez, et du comte de Barcelone, Raimond Bérenguer IV. Mal accueilli par le premier, comme le montre une de ses pièces postérieure à 1138, il semble s'être intéressé à la croisade catalane, ainsi que le prouve l'allusion d'une autre pièce, postérieure à la fin de 1148, la dernière de sa vie qu'on puisse dater. Mais son succès semble avoir été surtout grand, pendant quelques années, auprès d'Alfonse VII de Castille, devenu empereur d'Espagne. Il songe à se rendre auprès de lui dans la seconde moitié de 1137. La plus belle de ses poésies, le chant de la croisade contre les Almoravides, a été composée presque certainement au printemps ou dans l'été de 1138. Courte période d'enthousiasme qui se termine par une déception, dont deux poésies marquent les étapes. Dans la première, le troubadour essaie de reconquérir sa faveur qu'il sent décliner à la cour de Castille. Dans la seconde, la rupture est consommée; le poète abaisse le prince qu'il a exalté, et accable de ses sarcasmes le troubadour gascon qui a essayé de le remplacer. Marcabru a probablement quitté l'Espagne avant 1144 ou 1145, époque où il semble être revenu en France, comme paraissent le prouver les pièces où il fait allusion à la propagande des Henriciens (1141-1145), au départ des croisés pour l'expédition d'Orient (1146-1147), et au séjour de Jaufré Rudel en Terre-Sainte (1147-1148). Avec les éléments qui proviennent de ses poésies, comparés à ceux que fournissent les chroniques et les documents de l'histoire de France et d'Espagne, on peut non seulement fixer la chronologie d'une douzaine de ses pièces, mais encore faire revivre pour une part, avec quelque netteté, la physionomie d'un des plus anciens représentants de la poésie romane, qui eut la personnalité la plus originale, sinon la plus attrayante.

P. Boissonnade.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DES VILAINS

OU

DES XXII MANIERIES DE VILAINS

La pièce intitulée *Des vilains* par les copistes anciens et souvent *Des XXIII manieres de vilains* par les critiques modernes a été publiée d'abord, en 1833, par Francisque Michel [1], puis, en 1834, par Achille Jubinal [2], avec des notes d'Eloi Johanneau.

Francisque Michel et Jubinal n'en ont connu que le manuscrit fr. 1553 (anc. 7595) de la Bibliothèque nationale : nous l'appellerons *A*. La même bibliothèque, sous la cote fr. 12581, en possède un deuxième : nous l'appellerons *B*. La présence de notre pièce dans ce nouveau manuscrit n'est pas signalée par les volumes manuscrits du Dépouillement méthodique, mais elle l'est par le *Catalogue général* imprimé de la Bibliothèque [3].

La version de *B* est sensiblement plus étendue que celle de *A*. On peut préciser en disant qu'elle en est une amplification. Il y en a plusieurs indices. L'insertion des vers 37-8, par exemple, aboutit à la répétition d'une même expression à très peu de distance (*la male honte*, v. 37 et 39) et à la formation d'un groupe de vers monorimes. De même, les vers 140-1 ont l'inconvénient de faire avec leurs deux voisins un autre quatrain monorime, sans compter qu'ils rendent vicieuse la syntaxe du vers 142 où l'on voudrait une forme *puissent* au lieu de *puist*. Quant au long développement des vers 59-130, il est littérairement très inférieur au reste, pauvre d'expression, alourdi par les platitudes et les redites, négligé dans la forme.

1. Paris, Sylvestre, 1833 ; 15 p., in-8°.
2. Paris, Sylvestre, Johanneau et Techener, 1834 ; 32 p., in-8°.
3. Le ms. 24432 du fonds français contient, au bas du f° 47 v°, la rubrique *Ci commance la letanie aus vilains*. Mais le f° 48 ayant disparu, la pièce elle même est perdue.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette version amplifiée n'est pourtant pas sans intérêt. Elle permet d'éclaircir le sens de plusieurs passages de la version *A* et d'en combler quelques lacunes ; elle jette aussi une certaine lumière sur l'histoire du genre assez singulier auquel appartient la pièce. Nous en publions le texte, en n'y introduisant qu'un minimum de corrections. Toutes les leçons propres à *A*, variantes de sens et variantes graphiques (ces dernières ont ici leur importance en raison des difficultés lexicologiques) ont été reproduites au bas des pages.

*
* *

Examinons d'abord l'œuvre sous sa forme primitive, c'est-à-dire sous la forme où l'offre le ms. *A*.

Dirigée contre les vilains, et brutale à l'extrême, elle serait d'une inspiration odieuse, s'il fallait la prendre au sérieux et pour l'expression d'un sentiment sincère. Il est certain qu'on ne saurait attribuer à l'auteur beaucoup de délicatesse : toutefois, il importe de considérer que sa satire se rattache à une tradition littéraire qui ne procédait pas, sans doute, d'un cœur très généreux, mais où la part de la convention était assez large et qui n'impliquait pas une haine aussi véritable qu'on serait tenté de le croire de prime abord. *Les Vilains* entrent dans cette abondante série d'écrits satiriques qui prennent les rustres pour cible et qui sont plus méchants d'apparence que de fond. Ils n'impliquaient pas, de la part des auteurs, beaucoup de charité chrétienne, mais ils ne supposaient pas non plus des sentiments tout à fait inhumains [1].

La forme particulière que revêt ici la satire est intéressante.

Une partie en prose, la première, considérée isolément,

1. Pour l'étude de la littérature dirigée contre les vilains, voir : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 194 ; *Romania*, t. XII (1883), p. 15, et t. XXIV (1895), p. 42 ; F. Novati, *Carmina medii aevi*, p. 25-38 ; O. Reich, *Beiträge zur Kenntnis des Bauernlebens im alten Frankreich auf Grund der zeitgenössischen Literatur*, Göttingen, 1909. Ce dernier travail contient une bibliographie à laquelle il faut ajouter : A. Joly, *De la condition des vilains au moyen âge d'après les fabliaux* (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1882, p. 445-92), et A. Ledieu, *Les vilains dans les œuvres des trouvères*, Paris, 1890, in-12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rappelle, à certains égards, ces états du monde, images ou miroirs, où les moralistes et les satiriques ont décrit et souvent vitupéré les « manieres »[1] de telle ou telle classe sociale.

D'autre part, elle se rattache au genre curieux formé par ces énumérations ou dénombrements dont fournissent des exemples le poème des *Sis manieres de fols*[2] et le passage de la *Riote du monde* en prose où il s'agit des « douze manieres de jeune »[3]. Ce dernier texte aide à saisir le procédé employé dans *Les Vilains* et qui consiste à distribuer des êtres ou des objets en un nombre défini de catégories et à caractériser chacune de celles-ci. L'effet comique résulte de l'inattendu de la classification et de la nature des éléments, généralement satiriques, introduits dans la définition de chaque classe. Notre auteur a recueilli un certain nombre de traits, gestes et propos, propres aux vilains, et de chacun de ces traits il a fait la caractéristique d'un type, qu'il a baptisé d'un nom. Le plaisant du développement consiste dans l'évocation pittoresque de certaines atti-

1. C'est précisément le terme employé dans le fameux *Livre des Manieres* attribué à Étienne de Fougères, la plus ancienne, en français, des œuvres de ce genre, et qui ouvre la série formée par la *Bible Guiot*, la *Bible au seigneur de Berzé*, etc. Sur le groupe d'écrits que constituent les Etats du monde, voir P. Meyer, *Fragments d'un poème sur les états du monde* (*Romania*, t. IV, 1875, p. 385).

2. Publié par Jubinal, dans son *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux*, t. II, p. 65.

3. Edit. P. Ulrich (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VIII, 1884), p. 282-3. Il y a, dans la même pièce, d'autres exemples de dénombrements. Le jongleur explique (p. 286 et p. 287) que, lorsqu'il va à l'église, il prie Dieu de le garder « de .VI. mestiers et de .VII. coses », qu'il expose. Il explique aussi (p. 286 et p. 287) que, s'il était riche, il n'aurait que six « serjans », et il dit lesquels. Dans le ms. de Berne (éd., p. 282-3), l'énumération des douze manières de jeûne commence en ces termes : « Il sont au siecle .XII. manieres de jeunes et .III. pointures, .IIII. manieres de vilains, .IIII^{xx}. manieres de contenances, .XIV. manieres de plais, .XXXV. manieres de maladies et .XVII. manieres de fors do sens, .XV. manieres d'ivreces, .XIII. manieres de contenances d'une barbe rese, .XI. manieres de mantel de cendal porter, .IX. manieres d'un gans enformer, dont je sai totes les manieres conter. » Voir encore dans l'*Herberie* en prose d'un anonyme les « .V. mannieres de choses dont li preudom doit bien croire sa preude feme » : elles sont énumérées au long ; etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tudes des personnages et dans la façon burlesque dont leurs particularités ont été classifiées.

Quant au nombre des « manieres », qui est de vingt-trois, et qui peut paraître surprenant de prime abord, c'est celui des lettres de l'ancien alphabet latin.

La seconde partie de la pièce, qui est versifiée, exploite le procédé de travestissement que d'autres trouveurs du même temps ont appliqué au *Credo*, au *Pater*, à l'*Ave* [1], etc. Elle comprend d'abord une prière où l'auteur appelle sur les vilains, non pas la bénédiction divine, mais tous les fléaux qui peuvent assaillir le corps d'un homme (v. 1-30) : c'est une parodie de la prière *pro aliquo*, suivie d'une seconde, qui parodie les litanies des saints (v. 41-58) :

Kyrie, eleison.
Christe, eleison.
Kyrie, eleison.
Christe, audi nos.
Christe, exaudi nos.
Pater de coelis Deus, miserere nobis.
Fili redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis, etc.

après quoi viennent les invocations à la Vierge, à saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, aux anges, aux saints ordres des Esprits bienheureux, à saint Jean-Baptiste, etc. Le jongleur a suivi cet ordre jusque dans le détail, « farcissant » son texte d'un latin qui, à une bouffonnerie près (v. 48), se conforme à la formule liturgique. La pièce s'achève par une parodie de bénédiction (v. 137-44).

*
* *

La version *B* diffère par plusieurs traits de la version *A*, mais principalement par l'addition des vers 59-130. Le remanieur prolonge d'abord la liste des saints invoqués, en suivant à peu près l'ordre traditionnel des litanies. Le détail le plus notable est qu'il y fait entrer sainte Marie l'Égyptienne, sainte Paix et

1. Voir E. Ilvonen, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge*, Paris, 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sainte Concorde. Il invective ensuite tous les ennemis des clercs et de la clergie (v. 75-110) et il prie Dieu de leur adresser toute une kyrielle de maladies (v. 111-30). Cette longue insertion est maladroite : les vers 73-4 y répètent les vers 135-6 ; la seconde énumération de maladies n'est qu'une misérable redite des vers 1-28 ; etc. Mais il n'est pas sans intérêt d'y observer l'attitude particulière du nouvel auteur. Il ne s'agit plus pour lui d'une charge bouffonne contre les vilains : il laisse paraître son souci exprès de faire l'éloge des clercs. La même préoccupation perce bien aux vers 29-34 de la version *A*, mais sans fausser la direction générale du développement ; ici, au contraire, l'idée revient avec insistance et, si l'auteur fonce sur l'ennemi, c'est en raison du dédain que celui-ci manifeste pour les clercs (voir v. 86, 90-110, 111-2). Par là, la pièce, dans sa seconde forme, se rapproche sensiblement de ces dits de métiers[1] où un jongleur loue les mérites de telle ou telle classe d'artisans et réclame le salaire de son éloge : elle a bien cet air de panégyrique intéressé.

*
* *

A quel public l'œuvre s'adressait-elle ? A qui la doit-on ? Les vers 31-4 indiquent assez clairement que l'auteur de la rédaction *A* composait pour des clercs qui l'en récompensaient. Ces mêmes vers nous montrent en lui un homme qui faisait profession de ce genre d'occupation et qui en vivait : un jongleur. On en peut dire autant de l'auteur de la rédaction *B*.

Décider où et quand la pièce a été composée n'est guère facile.

Pour la détermination du lieu d'origine de *A*, les ressources offertes par la langue se bornent aux trois rimes suivantes : *clergie* : *forgie* (29-30), *letanie* : *esbanie* (35-6), *Michiel* : *ciel* (53-4). Ces rimes attestent : 1° la réduction de *-iee* a *-ie* pour le participe féminin de *forgier* ; 2° la réduction de *ei* à *i* dans la forme *esbanie* (au lieu de *esbaneie*) ; 3° peut-être la prononciation

1. Publiés, pour la plupart, par A. Jubinal. Voir *Jongleurs et trouvères*, p. 127 et p. 138 ; *Nouveau recueil de contes*, t. II, p. 96 ; et la publication l'*Artiste*, 10 déc. 1837. Voir aussi Montaiglon et Raynaud, *Recueil des fabliaux*, t. II, n° XXXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chuintante de *c* dans *ciel*. Le premier de ces traits, bien qu'on le rencontre, au XIII[e] siècle, dans des textes de l'Ile-de-France, est surtout picard. Le second paraît avoir été surtout anglo-normand et picard. Le troisième serait picard. Picard donc, semble-t-il, serait l'auteur de la pièce. Mais il n'en résulterait pas qu'il l'eût composée en Picardie. Il parle, en un endroit, du « vilain baboin », « qui va devant Nostre-Dame à Paris ». L'expression (si elle n'a pas été modifiée par un copiste) semble indiquer qu'il n'a pas composé à Paris : il n'eût pas jugé nécessaire, autrement, d'indiquer le nom de la ville. D'autre part, le trait même qu'il imagine suppose qu'il connaissait Paris et qu'il s'adressait à un auditoire qui le connaissait aussi : il devait donc se trouver, quand il a écrit, dans une région voisine de la capitale. Il serait intéressant de savoir, par ailleurs, — mais on ne peut en décider — si le nom de *Riule*, donné par le ms. *B* en un passage où le scribe de *A* a commis une omission, faisait partie de la version primitive. Saint Riule (*Regulus*) avait été évêque de Senlis, où sa mémoire était demeurée en grande vénération ; et, bien que sa célébrité se fût étendue au loin et qu'il soit mentionné dans le texte des litanies de nombreuses églises de cette époque [1], on serait porté à croire que, si son nom avait été donné à une espèce de poirier, ce devait être dans une contrée où il était particulièrement vivant. Senlis, peu éloigné de Paris, est bien sur la route de Picardie et répond à ce que nous avons précédemment supposé du lieu d'origine de la pièce. Mais tout cela, en somme, n'est qu'une hypothèse assez mal étayée de preuves. — Pour ce qui est de la date, le moment où furent dressées les statues de la façade de Notre-Dame (début du XIII[e] s.) fournit un *terminus a quo* et celui où fut écrit le manuscrit (fin du XIII[e] s.) un *terminus ante quem*. La pièce se situe donc dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, résultat que confirment l'analogie de pièces du même genre et aussi l'état de la morphologie, qui est bien conservée, à ceci près que la première personne de l'indicatif *esbanie* porte déjà un *e* final analogique [2].

1. Voir, dans les sacramentaires étudiés par L. Delisle (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXII, 1886), le calendrier d'Amiens (p. 330), et les litanies de Saint-Denis (p. 325) et de Winchcombe (p. 367).

2. A moins qu'on ne prenne cette forme pour un subjonctif. La propo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De la rédaction *B* il est impossible de rien dire de très précis. Touchant sa provenance, la rime *forgie*: *cortoisie* (37-8) ne saurait fournir une base de raisonnement solide : elle est calquée sur la rime *clergie*: *forgie* (29-30) de la rédaction *A*. Les rimes *confés*: *fes* (65-6) et *mestier*: *trabuchier* (84-5) sont bien trop répandues au XIIIe siècle pour désigner sûrement telle ou telle région. Enfin, la rime *huche*: *trabuche* (121-2) offre des difficultés de sens qui ne permettent pas de l'utiliser. Si l'on examine le contenu du texte, on relève d'abord la substitution de s. Varain à s. Gillain, au vers 10 ; mais s. Véran, dont il est ici question, était connu en de nombreux endroits. D'autre part, la litanie contient une invocation à ste Marie l'Égyptienne, à ste Paix et à ste Concorde (v. 67 et 71). Des reliques de ste Marie l'Égyptienne passaient pour avoir été apportées très anciennement à Tournai par l'évêque Eleutherius qui les aurait obtenues à Rome ; mais dès la fin du XIIe siècle, le culte de la sainte s'était répandu très largement et les bréviaires de très nombreuses églises inscrivent son nom dans le texte des litanies des saints. Quant à ste Paix et à ste Concorde, ont-elles réellement reçu un culte dans telle ou telle église? ou bien ne sont-elles qu'une invention du poète ? Je ne sais. On remarquera seulement que le bréviaire porte, parmi les vœux des litanies des saints : « Ut regibus et principibus christianis *pacem* et veram *concordiam* donare digneris, te rogamus. »

DES VILAINS

Il a en cest siecle .XXIII. menieres de vilains ; c'est a savoir : arcevilains, mategrins et primatoires, vilains porcins et vilains chenins, vilains tubez et double tubez, vilains pou covez et vilains mossuz, vilains rammages et vilains asnins, vilains purs et vilains baboins, vilains marçois et vilains princes, vilains cornuz et vilains chapetois, vilains ferrez

sition qui contient le verbe peut, en effet, s'entendre comme une proposition circonstancielle de but.

Ms A. Chi ensaingne qantes manieres i sont de vilains — 1 manieres — c'est a savoir *manque* — 2 archevilains et mategris — pr. et v. porchins — v. kiennis et v. tubés et doubles tubés et v. poi — 3 covers — moussus et v. — asnins et v. — 4 babuins et v. marchois — 5 p. et v. cornus — ch. et v. ferrés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et vilains apensez, vilains croperez et vilains marnerez, vilains escreveicerez et vilains entez.

Or vos dirons de quoi il servent.

Li arcevilains anunce les festes desouz l'orme devant le mostier [1]. Li mategrins si est cil qui siet ou chancel avec les autres clers et torne les fuillez dou livre et va au prone avant que li prestes [2]. Li primatoires si est cil qui porte la croiz d'argent et l'iave beneoite antor le mostier [3]. Li

Ms. B. 7 *Les mots* vilains croperez *se trouvent placés après* escreveicerez. *Le mot* et *que je place ici après* croperez *vient après* marnerez. *L'ordre de l'énumération de B ne correspond donc pas à celui de A et surtout ne correspond pas à celui dans lequel l'énumération est reprise au paragraphe suivant. Il m'a paru nécessaire de le corriger.*

Ms. A. 6 apenssés et v. crouperés et v. marnerés et v. escrevicerés — 7 entés — 8 Chi ensaingne de coi il servent — 9 archevilains anonche — fiestes desous — monstier — 10 mategris — cius ki siet avoec les clers el monstier et torne les fuelles — 11 et vient au prosne — av. ke li prestres — primatores — 12 cieus — crois et l'eve benoite entor le monstier

1. Le titre d'archivilain paraît avoir été une appellation officielle. C'est ce qui résulterait de ce passage du *Chronicon Andrense* (d'Achery, *Spicilegium*, t. IX, p. 661) : « Proditionem detestabilem hujus Andrensis ecclesiae parochiani in die Paschae circiter viginti duo, inter quos erant *archivillani* quatuor, Guido scilicet et Willelmus vavassores, Reinerus et Daniel ministeriales, in enormem ecclesiae laesionem moliti sunt. » Ici, c'est par dérision que le jongleur l'applique au crieur de fêtes. Les fêtes religieuses proprement dites étaient annoncées dans l'église, du haut de la chaire. Les réjouissances qui les accompagnaient l'étaient, le dimanche, à la sortie de la messe, sur la place.

2. Godefroy traduit *mategrin* par « très dévot », d'après le seul texte que nous avons ici. M. L. Sainéan conserve ce sens, qu'il dérive de celui de « chat triste ». Voir *La création métaphorique en français et en roman : Le chat* (*Beihefte zur Zeitschift für romanische Philologie*, t. I, 1905), p. 69 ; pour l'idée de dévotion attachée à celle de chat, voir p. 38 et 63 ; pour la signification de *grin*, voir p. 22 et 78. L'explication me paraît incertaine, sans que je sache laquelle lui préférer. Il existe un mot *matagrin*, qui désigne une sorte de marteau. On le trouve aujourd'hui encore comme nom patronymique. Dans l'*Estoire du S. Graal* (Bibl. nat., ms. lat. 304), le chef des païens qui accueille Joseph d'Arimathie dans la forêt de Broceliande s'appelle *Mategran*. Il se convertit ensuite. Dans les chansons de geste, *Matefelon*, *Matefier*, *Matelion*, *Matamar* sont tous des noms de Sarrasins.

3. Le titre de *primatoire* est peut-être une invention fantaisiste. Un laïque,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vilains porcins est cil qui labeure es vignes et ne vuet anseingnier le chemin as trespassanz, ainz dit a chascun : « Vos le savez miaus que je ne fais »[1]. Li vilains chenins si est cil qui siet devant son huis a la feste et moque chascun qui va par devant lui et dit, s'il voit venir .I. gentil home qui porte un esprivier sus son poig : « Ha ! fait il, cil huas mangera enquenuit une geline et mi enfant en fuissent tuit saoul ! »[2] Li vilains tubez si est cil qui a uns sollers liés chauciez, don les oroilles pendent contreval et a le pooir l'apostole, car il lie et deslie en terre[3]. Li doubles

Ms. A. 13 porchins — cil ki labore — ensaingnier — 14 trespassans, ains dist a caschuns — savés mieus ke — 15 faic — kienins — ki — h. les fiestes et les diemenche et moke — 16 cascun qu'il voit venir par — dist si voit — 17 ki ait l'esprivier sor le puing — 18 ankenuit — 19 tubés — cius ki — sollers lois dont les orelles — 20 tiere

un vilain pouvait être employé à porter la croix et l'eau bénite lorsque le prêtre sortait de l'église pour une bénédiction. L'auteur l'intitule *primatoire* parce que c'était un privilège des hauts dignitaires de l'Église d'aller précédés de la croix. Peut-être aussi a-t-il mis un calembour dans *croix d'argent*, la croix d'argent étant une pièce de monnaie.

1. Le vilain est ordinairement « porchier », gardien de porcs. Il est ici « porcin », parce qu'il se montre bourru et grognon, aussi peu avenant qu'un porc.

2. Le vilain « chenin », assis sur le pas de sa porte, aboie comme un chien après les passants. Dans l'appellation ainsi justifiée entre, de plus, l'idée d' « être vil » qui en fait habituellement le fond. Aux exemples du mot pris en ce dernier sens et cités par Godefroy ajouter *Renaud de Montauban*, éd. H. Michelant, p. 376, v. 9 : « Va tost, fait-il, avant, filz à p..., canin. » — Le sens des paroles attribuées au vilain est le suivant : « Et dire que ce *hua* mangera ce soir une poule qui suffirait à repaître tous mes enfants ! » Il appelle l'épervier *hua* par dépit et mépris. *Hua* est un autre nom de l'« escoufle » (milan), oiseau voleur, et surtout de poules (voir Godefroy sous ce mot, et l'*Escoufle*, v. 6812). Jean Renart s'excuse (v. 9073) d'avoir donné à son roman ce titre d'*Escoufle*, qui est un nom « laid ». — Quant aux sentiments du vilain, ce sont ceux d'un homme qui compare amèrement sa pitance à celle de l'épervier : lui-même mange rarement de la viande. Le *Livre des Manieres*, v. 689 ss., note à la fois les privations du paysan et ses mouvements de révolte. Il faut aussi rapprocher de notre passage la scène d'*Aucassin et Nicolete* où le vilain s'indigne de voir le damoiseau Aucassin pleurer sur la perte de son lévrier, un « chien puant », alors que lui, qui a perdu ses bœufs, a bien autrement sujet de se plaindre.

3. *Tubé* signifie « pattu ». Le sens est assez clairement indiqué par le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tubez si est cil qui a une hueses coupees ou il a noiaus par darriere et les claime l'an portes coleices[1]. Li vilains pou covez si est cil qui n'a entre la

Ms. A. 21 tubés — ki — 21 deriere — 22 clament portes couleices — 22 poi couvés — ki — le ch. et le pié

passage d'A. Greban que cite Godefroy (« coulons tubés »). Il faut y ajouter ceux qu'a relevés Fr. Michel : *Renart le Nouvel*, éd. Méon, t. IV, p. 131 :

157 Si i fu Watiers li oisons,
Tubés et Duins li coulons.

et p. 149 :

629 Tubés et Duins li coulons.

Fr. Michel remarque ici que les « sollers liés » étaient une chaussure portée par les pauvres gens. Il cite le passage du *Châtelain de Couci* où l'amant de la dame de Faïel vient la voir sous le déguisement d'un mercier :

6610 Panier quist et *solers loiés*
Et houcette d'un burel griés.

C'est une indication analogue qu'on peut tirer de la pièce publié par Bartsch, *Romances et pastourelles*, p. 184, que cite Godefroy :

Au fil dame Marie,
Robinet le cortois,
Qui me *chauce et lie*.

Dans *Aucassin et Nicolete*, le vilain que rencontre Aucassin est chaussé de houseaux et de souliers de cuir de bœuf serrés par une corde jusqu'au-dessus du genou. Au contraire les souliers élégants étaient lacés : souliers « a las », souliers « laceïs », « sotulares laqueati ». Voir *Roman de la Rose*, éd. E. Langlois, v. 2149, et la note de l'éditeur. L'opposition entre les deux sortes de chaussures est indiquée dans le fabliau de *Boivin de Provins* (A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, t. V, p. 52) :

Ses sollers ne sont mie a las,
Ainz sont de vache dur et fort ;

et dans la *Riote du Monde* (ms. de la B. N. fr. 1553, éd. Ulrich, dans *Zeitschrift für rom. Philologie*, t. VIII, 1884, p. 284) :

Se je ai estrois solers, « cil la n'est mie si estrois chauchiés por moi » ; se j'ai lees hueses, « Va au bos, si prenderas des singes ».

Il résulte de ces textes que *lacé* signifie « maintenu par des lacets qui passent dans des œillets », et *lié* « maintenu par un lien qui passe autour de la chaussure ».

Il y a un calembour dans *lie et deslie en terre*. C'est la formule de l'un des pouvoirs pontificaux. Le vilain lie et délie « en terre » parce que ses chaussures trainent sur le sol.

1. Celui-ci est doublement pattu parce que sa chaussure couvre sa jambe jusqu'en haut : il a non seulement des souliers, mais des houseaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cheville dou pié et le genoil que demi pié et a assez de .II. aunes de burel a faire cote et sercot [1]. Li vilains mossus si est uns vilains fernicles qui het Dieu et sainte Eglise et toute gentillece [2]. Li vilains ramages si est cil qui regarde touz jors en terre et ne puet veoir nelui antre .II. ieus [3]. Li vilains asnins si est cil qui porte le gastel et le barril plain de vin a la feste; et se il fait trop chaut, il portera la robe sa fame; et se il pluet, il se despoillera toz nuz jusques au braiés et en affublera sa fame qu'ele ne

Ms. A. 23 ke — assés — ausnes de buriel a cote et a secot — 24 moussous — frenicles ki h. Diu — 25 Eglisse — 26 ki — tous — tiere — v. nule ame entre — 27 ki — baril — a le fieste; si fait biel, il p. la reupe — 28 feme; et si pluet — 29 tos nus jukes as b. et l'en afublera

Ces houseaux sont « coupés » : peut-être est-ce que, au lieu d'être enroulés autour de la jambe, ils sont coupés de manière à s'ajuster bord à bord au moyen de boutons; peut-être aussi « coupé » signifie-t-il « creux », comme il se dit d'un sabot de cheval (*pes cavus*). Le jongleur les compare à des « portes coulisses » parce qu'elles sont lourdes et massives comme des portes blindées et se manœuvrent par derrière.

1. Il s'agit d'un nabot. Le titre qui lui est donné n'est pas très clair. La leçon *covers* de *A* à la ligne 3 doit être écartée: il faut garder *covés* ou *covez*. Le vilain « n'a pas été suffisamment couvé »: c'est un avorton.

2. *Moussus* et *moussous* dans *A*, *mossuz* et *mossus*, dans *B*. Le sens de « cossu » donné au mot par Jubinal est insoutenable. Godefroy l'enregistre à *moussous* et ne sait comment la traduire. C'est le mot « moussu », qui signifie au propre « couvert de mousse », et ici, en outre, au figuré, « inculte et ennemi de toute civilisation ». L'étiquette, justifiée d'abord par le genre d'existence du vilain, « moussu » comme les pierres et les troncs d'arbres au milieu desquels il vit, est appliquée au type du paysan ennemi de l'Église et de la société que mentionnent souvent les satiriques du même temps.

3. *Ramage*, « qui vit dans les bois, sauvage, farouche ». Le même trait se trouve dans la pièce intitulée *Des villains, villeniers, vilnastres, et doubles vilains*, p. p. A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, t. VII, p. 70:

> Nous trouvons des vilains ramages
> Nez et nourris en ces bocaiges;
> Quand les verrez en parlement
> Sont esbahis honteusement.

L'épithète de *ramage* s'applique aux bêtes des bois. Le jongleur l'inflige au vilain qui vit comme elle dans les bois et qui est sournois comme elles sont farouches: ici encore, comme pour le « vilain moussu », il met en rapport un trait de la condition matérielle et un trait de la physionomie morale traditionnelle du paysan.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moille [1]. Li vilains purs est cil qui onques ne mist franchise en son cuer des l'eure qu'il vint de fons [2]. Li vilains baboins est cil qui va devant Nostre-Dame a Paris et regarde les Rois et dit : « **Vez la Pepin, vez** la Charlemainne »; et en demantiers on li cope sa bource ou la corne de son chaperon par darriere [3]. Li vilains marçois si est cil qui ne voit

Ms. A. 30 ki onkes — francisse — 31 des lors ki v. des f. — babuins — ki — 32 dist : Ves — 40 vés — 33 C. et on li coupe — borse — ou la c. de son ch. *manquent* — 34 deriere — marchois — ki

1. Le vilain est d'ordinaire « asnier », c'est-à-dire « conducteur d'ânes » ; car ânes et vilains vont de compagnie. Voir : le *Vilain asnier* (de A. Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, t. V, p. 40), le *Testament de l'âne* (*Carmina medii aevi* p. p. F. Novati, p. 71-81) ; la *Reine Sebile*, fragment p. p. A. Scheler (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1875), 142 ss. ; etc. Ici le vilain est « asnin », c'est-à-dire « de la nature de l'âne » ; car il se charge comme lui. Il le fait par soumission à sa femme, de quoi le jongleur se gausse.

2. La franchise est la noblesse du cœur. Le vilain « pur », c'est-à-dire parfait et sans mélange en est totalement exempt.

3. Le terme de *babouin*, qui s'applique à une figure grimaçante, contient par surcroît l'idée d' « imbécile », comme l'indique ce texte de Guillaume Guiart :

> Li queus de Flandres Baudouin
> Ne semble mie babouin,
> Ne bec jaune, ne fous naïs.

Fr. Michel a remarqué pour ce passage-ci : « Au-dessus de l'ordonnance inférieure on voit effectivement, sur toute la ligne de la façade de Notre-Dame, vingt-huit niches où étaient, avant la révolution de 1789, vingt-huit statues exécutées au commencement du XIII[e] siècle, ayant quatorze pieds de proportion, et représentant une suite de rois de France depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste. » La note doit être rectifiée par le passage suivant du livre de M. Émile Mâle, *L'art religieux du XIII[e] siècle*, nouvelle édit., 1902, p. 200 : « Il y a, à la façade de presque toutes nos grandes cathédrales du XIII[e] siècle, une galerie où sont rangées des statues colossales et qu'on appelle la galerie des rois. Ces rois ne sont pas les rois de France, comme on l'a cru si longtemps, mais les rois de Juda. L'erreur vient de loin, puisqu'un fabliau du XIII[e] siècle met en scène un vilain qui montre du doigt Pépin et Charlemagne à la façade de Notre-Dame, pendant qu'on lui coupe sa bourse par derrière. Nul doute que l'auteur du fabliau ne fût mieux renseigné que le vilain, dont il a voulu railler ici l'épaisse sottise. »

Autre allusion aux badauds victimes des coupeurs de bourse dans *Guillaume de Dole*, v. 4535 s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

goute en mars des le matin jusques a prime et des vespres juqu'a la nuit [1]. Li vilains princes si est cil qui va plaidier devant le bailli por les autres vilains et dit : « Ha ! sire, au tens mon aiol et mon besaiol noz vaches furent par ces prez et noz berbiz par ces copeis » : ainsis gaeingne bien .c. sols as vilains [2]. Li vilains cornuz si est cil qui a bon mueble et bon heritage et met tout en blef et en vin, qu'il cuide que touz bien doie faillir ; et il en vient tant qu'il n'a pas dou denier maaille et s'anfuit par desesperance [3]. Li vilains chapetois si est li povres clers mariez qui va laborer es vignes avec les autres vilains [4]. Li vilains ferrez si est cil qui a .IIII. quarriaus desouz ses solers, qu'il n'usent. Li vilains apensez si est uns vilains traitres qui flate la gent tant qu'il en a fait son preu. Li vilains croperez si est cil qui lait a aler a la charrue por ambler les connins son seignor au main et au soir [5]. Li vilains marnerez si est cil quitrait

Ms. A. 35 march — jusc'a — et de v. jusc'a — 36 baillif — 37 dist : « Sire, au tans m. aioul — nos v. 38 — prés nos brebis — ensi gaaingne — 39 cornus — ki — mueble et b. tenement et met tout a deniers et en achate blé et vin, k'il — 40 tous b. soit faillis — 41 tant ki n'a pas du d. m., ains s'enfuit — 42 capetois — est cil li — mariés ki — 43 es vignes *manque* — avoec — ferrés — ki — 44 quar. de fer as ses — qu'il n'usent... son preu *manque* — 46 croperés — cil quil laist — a sa charue p. embler — 47 singnor au matin et a soir — marnerés — ki t. le m.

1. L'interprétation à donner à *marçois* (ms. A *marchois*) n'est pas certaine. Est-ce « bourbeux, marécageux, fangeux » (cf. *Les aventures ou la Queste del saint Graal*, éd. Sommer, t. VI, p. 175 « aigue marchoise », où le mot a valeur adjective) ? Est-ce « du mois de mars » ? — Quant à la particularité qui est ici attribuée au vilain on n'aperçoit pas non plus à quoi elle répond. Comme en mars il ne fait pas jour avant prime et comme les vêpres se célébraient autrefois à la tombée de la nuit, la chose revient à dire qu'en mars le vilain voit toujours clair. Mais quel est l'à-propos du trait ?

2. Le vilain qui sert d'avocat aux autres tire de là une autorité qui en fait un « prince ». Les propos qui lui sont attribués sont une allusion à l'exercice du droit de coutume.

3. Godefroy donne à *cornu*, pour le passage, le sens d'« opulent ». C'est en réalité celui de « sot, toqué ».

4. *Chapetois* veut sans doute dire « chapé », c'est-à-dire « vêtu de la chape ecclésiastique » ; et c'est par dérision que l'épithète est appliquée à un clerc tombé dans la déconfiture pour s'être marié.

5. Godefroy range *croperet* sous *croperel*. Un second texte qu'il cite en outre de ce passage-ci est tiré du manuscrit de Bruxelles des *Miracles* de Gautier de Coinci : « Un acropi croperel. » Le sens est quelque chose comme « nabot » ou « cul-de-jatte ». Peut-être, de plus, y a-t-il ici un jeu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la marne as chans, et la darrienne charretee chiet tout sus li : il ne conchie point le cimetiere [1]. Li vilains escreviscerez si est cil qui vient dou bois bien chargiez de busche et entre sa maison a reculons por ce que li uis de sa maison est trop bas. Li vilains antez si est cil qui prant gentil fame tout ausic com l'an ante un perier de saint Riule en .I. chol ou en .I. perier sauvage [2].

Or prions por eus [3].

Que Dieus lor anvoit grant meschiet
Et mal au cuer et mal au chief,

Ms. A. 48 daerrainne — charete ch. sor ui toute — 49 chuncie — chimmetiere, ains demeure la — escrevicerés — 50 dou bos chargiés, ki entre — 51 por l'uis de sa m. ki est trop bas — entés — cius ki — prent g. feme t. ausi com on ente une poire de saint en .I. chol u en .I. perier sauvage u en .I. naviel — 54 Chi prions nous pour iaus.

1 envoit — 2 m. an c.

de mots : s'il est dit du vilain « croperet » qu'il braconne, le jongleur a pu l'imaginer par allusion à l'expression « chasser à l'acropie. »

1. *Marnerez* est rangé par Godefroy sous *marneor*. C'est à tort. Jubinal a lu *choucie*, au lieu de *chuncie* (B : *conchie*), et l'a traduit par *se soucie*. La bonne leçon est évidemment *conchie*, ou *chuncie*. Pour l'idée d'ordure associée à celle de vilain, voir le *Vilain asnier*, le *Paradis du vilain*, etc.

2. Il est souvent question dans les textes littéraires de mariages de vilains avec des femmes de condition noble (La *Chastelaine de Saint-Gilles*, v. 1 ss., le *Vilain mire*, v. 1 ss., etc.). Le poirier de Saint-Riule était une espèce appréciée. L'arbre auquel, dans le *Roman des Sept Sages*, le vavasseur éprouvé par sa femme attache tant de prix est une « ente de saint Riule » (éd. Keller, v. 2569).

3. Voici les éditions d'après lesquelles seront cités, ci-dessous, les traités de médecine du moyen âge dont on a fait le plus fréquent usage : le *Régime du corps* de Maître Aldebrandin de Sienne, p. p. le docteur R. Pépin, Paris, 1911 ; la *Chirurgie* de Maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur, p. p. le docteur A. Bos (*Société des anciens textes français*, 1897 et 1898) ; *La grande chirurgie* de Guy de Chauliac (1362), p. p. E. Nicaise, Paris, 1890.

Une des principales difficultés pour l'identification des maladies que va énumérer notre auteur tient à ce que les termes dont il les désigne appartiennent souvent à la langue populaire et ne sont pas employés par des écrivains techniques. Tel est le cas, en particulier, des maladies intitulées d'un nom de saint.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mal es bouche[s] et mal es dens,
Et mal dehors et mal dedans,
Goute rose [1], fil [2] et porfil [3],
— Si en dira le clergiez fi, —
Le leu [4] et la goute volage [5],
Les escroeles et la rage !
Toutes vilainnes et vilain
Aient tuit le mal saint Varain [6]

Ms. B. 3 en bouche. *Le vers est faux. La leçon de A permet de le corriger en ajoutant une* s *à* bouche.

Ms. A. 3 Mal es bouche — 4 dedens — 5 fi et pourfi — 6 dirai li clergiés — 10 tout... saint Gillain

1. Le Dr Pépin traduit par « couperose ». Guy, p. 413, définit : « goutte ou couperose », « infection de la peau tachetée », qui laisse la peau sans l'ulcérer et présente une couleur rouge (*gutta rosea*).

2. *Fil* (*fi* dans le ms. *A*) est rangé par Godefroy sous *fi* (= *fic*). Les deux exemples qu'il en donne s'appliquent l'un à une maladie des bœufs, l'autre à une maladie des arbres. *Fis* (= *fic* + *s*) est traduit, au glossaire du Dr Pépin, par « fics, condylomes anaux ». Comp. le paragraphe de Guy, p. 346, intitulé *Du fic qui est au fondement*.

3. Manque dans Godefroy. Je ne connais pas d'autre exemple de cette forme *porfil*. Voici, pour *porfi*, donné par le ms *A*, la note du Dr Bos insérée dans son glossaire : « *cancroïde* ? — Cancer apostema, gallice *pourfi*. *Mond. Chir.* [lat.], *p. 338* — Cancer est apostema non ulceratum... et dicitur a cyrurgicis illiteratis *pourficus*, hoc est *perfectus ficus*. Idem, p. 482. »

4. « Loup », nommé aussi « mal Notre-Dame ». Aux textes cités par Godefroy, notamment celui de Lanfranc, ajouter Guy, p. 305. D'après celui-ci, c'est un ulcère virulent qui est devenu corrosif. On lit, p. 317, que c'est, plus précisément, un chancre qui attaque les cuisses.

5. L'expression se retrouve dans le poème de la *Goute en l'aine*, v. 24, et voici ce qu'il en est dit :

Li un l'apelent mal volage
Por ce que sovent va et vient ;
Mes por ce qu'entre le cul tient
L'apelez vous la goute en l'aine.
C'est une goute trop vilaine ;
Nous l'apelons goute de rains....

6. *Mal saint Gillain* (ms. *A*) = « chancre, fistule » (Cotgrave). — *Mal saint Varain* (ms. *B*). Le texte cité par Lacurne de Sainte-Palaye (J.J. 135, p. 225, an. 1389) ne mentionne que la puanteur de la maladie. — Un grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et goute flestre [1] et goute artique [2]
Et ce mal que l'on claimme etique [3],
Roigne [4], verole et apostume !
Et si aient planté de rume,
Clos, taigne, vers et menoison,
Fouire puant et gratison [5],
Planté de fievre et de jaunice !
Et si aient la chaude pisse,
Mal tranglout [6] et puant alainne [7]
Et la fievre cotidienne,
Mal qui les face rechaner
Et plaie qui ne puist saner !

Ms. B. 21-22 rechignier *et* seignier. *La leçon de A est évidemment la bonne.* Plaie qui ne peut seignier *n'a pas de sens. Quant à* rechignier, *l'expression a supplanté celle de* rechaner, *qui est plus rare sans doute, mais qui a pu s'employer en parlant de malades. Comp. l'« Herberie » de Rutebeuf, v. 101 :*

Et vos cui la pierre fait *braire.*

Le vers 22 a été copié deux fois de suite.

Ms. A. 11 feske... arthique — 12 Et le m. ke on dist e. — 13 Roingne, vairole — 14 plenté de grume — 15-16 *manquent* — 17 Plenté de frievre et de gaunisse — 18 la chadepisse — 19-20 *manquent* — 21 Mal ki les faiche rechaner — 22 ki... saner

nombre de maladies sont désignées d'un nom de saint, tantôt parce que le saint passait pour en guérir ceux qui venaient à lui en pèlerinage (s. Lou, s. Eloi, s. Remacle, etc.), tantôt parce que le saint passait pour en avoir souffert (s. Ladre, s. Jean). Voir ci-dessous, notes aux v. 23, 24 et 117.

1. Aux textes cités par Godefroy sous *festre*, ajouter Philippe de Thaon, *Lapidaire*, à *asius* et à *frigius*; Henri de Mondeville, § 1437 : « ...festes penetrans as voies urinaulz et as moles des grans os.... » Le Dr Bos traduit par « fistule » et remarque que c'est ce doublet savant qui est toujours employé par maitre Henri, sauf aux § 1437 et 1438 (« festre »).

2. Je ne connais qu'une forme *artetique*. Voir Godefroy à ce mot. Aux exemples qu'il cite, ajouter Guy, p. 386 : « Arthretique ou goutte est douleur de jointures... »

3. Godefroy range le mot sous *eticque* et traduit par *phtisie*. Il s'agit, en réalité de la fièvre hectique ou étisie. Voir Aldebrandin, p. 26, l. 5.

4. Aux exemples cités par Godefroy ajouter Guy, p. 413 : « infection de la peau tachetée » avec ulcère (lat. *scabies*). C'est, selon la note de E. Nicaise, p. 417, n. 1, la gratelle ou gale.

5. Seul exemple que je connaisse de ce mot. C'est sans doute un autre nom de la gale.

6. Manque dans Godefroy. C'est le substantif verbal de *transglotir*.

7. Guy, p. 498, consacre un long développement à cette affection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si aient le mal saint Fiacre [1]
Et saint Aloi [2] et saint Romacle [3]
Et le mal qu'on dist « ne me touche » [4],
Mal en oroille et mal en bouche !
Li maus saint Jehan [5], Nostre Dame [6]

Ms. B. 27 Le mal. *C'est une faute du copiste qui, lisant vers à vers, a cru avoir affaire à la suite de l'énumération précédente, dont les termes sont au cas régime. Il ne s'est pas rendu compte qu'à ce vers commençait une construction nouvelle et qu'il fallait, au début, un cas sujet.*

Ms. A. 23 Fiacle — 24 Eloi — 25 m. c'on d. — 26 orelle

1. Selon Oudin, ce sont les hémorrhoïdes. Selon A. Paré, édit. Malgaigne, t. II, p. 786 et 787, c'est le nom populaire du *ficus* ou *fic*.

2. Voir la note de P. Meyer à cette expression dans son édition du *Dit du hardi cheval* (*Romania*, t. XLI, 1912, p. 93). Henri de Mondeville fait sur ce mal une remarque intéressante, § 1897 : « selonc le commun et selonc les cyrurgiens champestres, que en tote plaie, ulcere, apostume, fistule, des queles la cure est proloignie, il dient que ce est le mal saint Eloy, et dit le commun que de ces malades les uns sont garis en alant en pelerinage a saint Eloy... » Voir la note ci-après.

3. Fr. Michel observe qu'il s'agit d'une maladie pour la guérison de laquelle on s'adressait à s. Romacle. Il renvoie au *Roman de Garin le Loherain* t. I, p. 270 et au *Chevalier au cygne*, Suppl., p. 540[8], fol. 11 v°, col. II, v. 40 ss. J'ajoute ce passage du *Chevalier à la robe vermeille*, où, pour le guérir de la folie dont on le persuade qu'il est atteint, un personnage annonce :

Je me veu
282 A Dieu et au baron s. Leu,
Et s'irai au baron s. Jaque
Et s. Eloy et s. Romacle.

4. Manque dans Godefroy. Guy, p. 317, mentionne ce mal comme un ulcère à la face « qui communement est appelé *Noli me tangere* ». Il ajoute, p. 318 : «... Guillaume de Salicet juge que chancre est maladie despiteuse et fascheuse, d'autant que plus on la manie, plus il est indigné. Par quoy il conseille que ne soit touché, sinon legerement, et a cette cause est appelé *Noli me tangere.* » Explication analogue, p. 321.

5. C'est l'épilepsie. Voir Godefroy, sous *mal*. On le nomme mal saint Jean, dit A. Paré, t. II, p. 80, « pource que la teste de saint Jean cheut en terre lors qu'il fust decapité, puis posée dedans un plat, a l'appetit d'Herodias ».

6. Godefroy traduit : « le scorbut ou l'érésipèle » ; le Dr Bos : « érysipèle gangreneux ». Henri de Mondeville, § 1574, écrit : «... laquele maladie est appelee en France le mal Nostre Dame, en Bourgoigne le mal saint Antoinne, en Normandie le feu saint Lorens, en autres lieus est apelés autrement. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les espraigne de male flamme !
A touz cels qui heent clergie
Soit la male honte forgie !
 Por ce que li clerc me soutiennent
Et me revestent et retiennent,
Por ce he je touz les vilains
Qui n'aimment clers ne chapelains ;
S'an ai fait une letanie
Ou je chascun jor m'esbanie :
La male honte soit forgie
Touz ceus qui heent cortoisie !
La male honte leur avaigne :
Dites *amen*, Dieu en souveigne !
 Kyrie leyson ! Biaus sire Dieus,
Anvoiez leur honte et duels !
Christe leyson ! Biaus sire Criz,
Metez les fors de voz escriz [1].
Christe, audi nos ! Oiez nos !
Qu'il aient brisié les genouz !
Tu, pius Pater, de celis
Ipsos confondere velis !
Tu, Deus, spiritus sancte,
Tu leur oste toute santé !
 Sainte Marie, la Dieu mere,
Donez lor honte et amere !
Vos, Gabriel et saint Michiel,
Par vos lor soit veez le ciel !
Vos, sire sains Jehans Babtistres,
Et tuit li .IIII. envangelistre,

Ms. A. 28 esprange... flame — 29 tous chiax — 31 Por chou ke li cler me soustienent — 32 Et me joiest ent et me retienent — 33 Por chou... tous — 35 Qui heent c. et cap. — 35 S'en — 36 Dont jou — 37-38 *manquent* — 39 lor aviengne — 40 Dieus en souviegne — 42 Envoiés lor hontesetdieus — 43 Cris — 44 Metes les hors de vos escris — 45 sés nos — 46 genous — 47 *pie* — 48 confundere — 49 *Deus sanctus sancte* — 50 lor ostes — 51 Saintte — 52 Donnés lor grant honte amere — 53 Sains G. et sains M. — 54 vous leur soient li chiel — 55 Baptiste Jehan — 56 tout... evangeliste

1. Comp. *Courtois d'Arras*, v. 440 :

Fors de l'escrit mon pere sui a tos jors gratés.

Le sens figuré est clair : c'est notre « être rayé des papiers de quelqu'un ». Au propre, c'est probablement « être exclu du testament de quelqu'un ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Male honte lor anvoiez
Et en anfer les trebuchiez !
Saint Pere, saint Pol, saint Jehan,
Donez leur et honte et ahan !
Tuit apostre, a cels donez honte
Que j'ai manteüz en mon conte !
Tuit martir et tuit innocent,
Donez lor honte mil et cent !
Tuit martir et tuit li confés,
Donez leur honte a grant fes !
Sainte Marie egypcienne,
Anvoiez lor et honte et painne !
Ma dame sainte Katerine,
Brisiez chascun vilain l'eschine !
Sainte Pais et sainte Concorde,
Faites appareillier la corde
Don li vilain soient pendu :
Ja n'an soient il deffendu !
 Li changeor et li drapier,
Li orfevre et li frepier,
Li maçon et li chapantier,
Li cirier et li espicier,
Li celier et li cordouannier,
Et li bouchier et li tripier,
Li teisserant, li tainturier,
Herbergeor et cuisinier,
Escrivain et parcheminier
Et cil qui sont de tout mestier
Puissent en enfer trabuchier,
Se il ne font as clers raison :
Maus feus lor arde lor maison !
 Pater noster, biaus sire Dieus,
Envoiez lor honte et duels !
Sanz respit et sanz contredit
Leur anvoit Dieus ce que j'ai dit !
Male tempeste et male foudre
Temp[est]e les vilains tout outre.
Por ce que il heent logique,
Theologie et fusique

Ms. B. 84 touz mestiers. *Correction exigée par la rime* — 93 Le *ms. porte* Tempe

Ms. A. 57 envoiés — 58 infer les convoiés — 59-130 *manquent.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et qu'il heent et clers et prestres
Por ce me samble mal leur estres.
Chascuns dit : « Puis que je bien boi
Manjue et dor et chie et poi,
Qu'ai je afaire de logique,
De grammaire ne de fusique,
Ne de l'aïde a ses tonduz [1] ?
Je n'an donroie .II. pois cruz. »
Ainsis vont les clers despisant
Li cuvert felon païsant,
Et si dient adés antr'eus :
« Des clers ne donroie .II. oés. »
Por ce ai je fait a lor ués
Une assolucion molt bone :
Oremus ; voirement est bone.
A ceus qui gentis gens despisent
Et qui nes aimment ne ne prisent
Dieus lor anvoit paralisie,
Lestardie [2] et apolisie [3],
La frenicique [4] et la tisique [5]
Et le mal que l'an claimme etique [6] ;
Et le mal saint Ladre [7] lor doint,

1. Entendre : ces tondus, c'est-à-dire les clercs, appelés ailleurs *bestondus*, *bertaudés*, *bertousés* (prov. *botoisatz* : voir A. Thomas, dans *Romania*, t. XXXVIII, 1909, p. 367). *haut tondus*, etc. Sur cette dernière expression, voir O. Schultz Gora, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXVI, 1912, p. 83 ss. ; L. Spitzer, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. XL 1912, p. 127 ss. ; et M. Roques, dans *Romania*, t. XLII, 1912, p. 142 s.

2. La léthargie.

3. L'apoplexie. Voir Godefroy, Supplément, sous ce mot. Ajouter aux notes qu'il cite Aldebrandin, p. 22, l. 14.

4. La frénésie.

5. La phtisie.

6. Voir ci-dessus, note au vers 12.

7. La ladrerie ou lèpre. Guy, p. 402 : « Elle est dite lepre « a lepore nasi », d'autant que là apparoissent ses principaux et plus certains signes. Ou elle est dite *loup*, d'autant que comme un loup devore tous les membres. » Joubert note, p. 402, n. 2 : « . . . la maladie qu'on dit lepre, vulgairement ladrerie et mal de saint Lazare » ; et p. 405, n. 1 : « Il ne couste pas que Lazare ait esté lepreux ; mais c'est un abus vulgaire de ceux qui disent Lazare pour lepreux ou ladre. » Joubert méconnaît l'étymologie du mot *ladre*. Il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Jhesus Criz ja ne lor pardoint ! —
La quartainne [1] et la fievre ague.
Je n'an donroie une laitue
Ne le lien d'une viez huche [2]
S'il ont le mal don l'an trabuche [3].
Sanc et meneison ansement
Hors leur saillle le fondemant ;
Et cuitures et menoisons
Et chaudisons et gratisons,
Engeleure en piez et en mains,
Tout ce anvoit Dieus as vilains,
Et goute as rains [4] et goute en pis.
Lor anvoit Dieus encore pis.
Je pri por eus, si com je sueil :
Chascuns ait la maaille en l'ueil [5].
Dieu pri qu'aient melancolie,
Dont chascuns face tel folie
Dont il soient prins et pendu :
Que ja n'an soient deffendu !
Je leur donne maleïçon
De Tervagant et de Mahon,
De Baucibus, de Lucifer,
De touz les deables d'enfer

Ms. B. 124 li fondemanz. *Correction exigée par la rime et par le sens.*

Ms. A. 131 iaus... jou suel — 132 Caschuns si ait le maille en l'uel — *Après 132 :* Si n'iront mie sans argent : Autre avoir n'aient tel gent — 133 ch'aient melencolie — 134 Par choi il facent — 135 pris — 136 Ja n'an s. il d. — 137 lor donne beneichon — 138 Mahom — 139 De Belsebus, de — 140-1 *manquent*

nous apprend du moins que le nom de *lepre* était employé par les médecins, ceux de *ladrerie* et de *mal saint Lazare* par le peuple. Ici la maladie tire son appellation, non du saint guérisseur, mais du saint qui en a souffert.

1. La fievre quartainne.

2. On peut se demander s'il faut voir ici le mot *huche* ou une forme particulière du mot *huese* (= *husse*). En ce cas, il y aurait une rime notable avec *trabuche*.

3. C'est l'épilepsie, appelée mal caduc.

4. Voir ci-dessus, note 5 du vers 7.

5. Il y a ici une plaisanterie qui apparaît dans le ms *A*. La *maille* est une tache à l'œil, une taie. Et l'auteur fait un calembour avec le mot *maaille*, qui désigne une pièce de monnaie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'onques portierent croz de fer,
Qui porter les puist en infer,
Auctoritate Domini,
Se il n'an viennent a merchi !

Explicit des vilains.

INDEX

Aloi (mal s. —) v. 24.
apensé (vilain —) l. 6, 44.
apolisie v. 114.
arcevilain l. 1, 9.
asnin (vilain —) l. 4, 27.
baboin (vilain —) l. 4, 31.
chapetois (vilain —) l. 5, 42.
chaudison v. 126.
chenin (vilain —) l. 2, 15.
coleice (porte —) l. 22.
Concorde (Ste —) v. 71.
cornu (vilain —) l. 5, 39.
coupee (huese —) l. 21.
covė (vilain pou —) l. 3, 22.
croiz d'argent l. 12.
croperé (vilain —) l. 6, 46.
Dame (mal Nostre —) v. 27.
denier (n'avoir du — maaille) l. 41.
enté (vilain —) l. 7, 51.
escreveiceré (vilain —) l. 6, 49.
escrit v. 44.
etique (mal —) v. 12, 116.
fernicle l. 24.
ferré (vilain —) l. 5, 43.
fi (dire —) v. 6.
Fiacre (mal s. —) v. 23.
fil v. 5.
frenicique v. 115.
goute artique v. 11, — as rains v. 129, — en pis v. 129, — flestre v. 11. — volage v. 7.
gratison, v. 16, 126.
huas l. 17.
Jehan (mal S. —) v. 27.
Ladre (mal S. —) v. 117.
lestardie v. 114.
leu v. 7.
liés (sollers —) l. 19.
maaille v. 132.
marçois (vilain) l. 5, 34.
Marie (Ste — Egypciene) v. 67.
marneré (vilain —) l. 6, 47.
mategrin (vilain —) l. 2.
menoison v. 15, 123.
mossû (vilain) l. 3, 23.
Pais (Ste —) v. 71.
porcin (vilain) 2, 13.
porfil v. 5.
primatoire l. 2, 11.
prince (vilain) l. 5, 36.
pur (vilain) l. 4, 30.
quarriaus 44.
quartaine (fievre) v. 119.
rammage (vilain —) l. 4, 25.
Riule (perier de s. —) l. 52.
roigne v. 13.
Romacle (mal S. —) v. 24.
tondu v. 102.
touche (mal « ne me — ») v. 25.
tranglout v. 19.
tubé (vilain —) l. 3, 19, 21.
Varain (mal S. —) v. 10.

Edmond Faral.

Ms. A. 142 Qui les puist mener en — 144 il ne vienent — Chi define des vilains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉLANGES

NOTA SUL DIALETTO DI FONTAN (ALP.-MAR.)

Il dialetto di Fontan nelle Alpi Marittime è di tipo ligure occidentale, quasi un' avanguardia linguistica, che si può studiare nei tratti più curiosi della sua fisonomia fonetica grazie alle parole registrate nel punto 990 dell' *Atlas* :

1. *pl-* volge a *ć* : *ćü* più, *ćüma* piuma, *ćuizína* pioviggina, ecc. — **2**. *fl-* a *š* : *šüña* (prov. *flünĭ*) fodera del cuscino, *ašamá* (adflammatu) assetato ; e non mancano casi di *ć* : *ćáma* fiamma, *ćúɇ* fiore, e all' interno *š* e *ć* (da cui *š* proviene) : *ĕća* (inflat) e *ĕša*. — **3**. *bl* a *ǵ* : *ǵā*^{n}*k* bianco (*fer ća*^{n}*k*, ferro bianco, potrebbe essere dovuto a inesatta percezione) e *neǵa* nebbia. — **4**. $^{v}l^{v}$ viene a *ṛ*, con $^{v}ll^{v}$: *vrī*^{n} pungiglione (*velimen, venimen ?), *skẅeṛa* scodella, *aṛa* ala, *beṛa* bella. — **5**. *-ll* si riduce, come a Ormea, ad *-a* : *kaváa* cavallo, *béa* bello, *kastéa* castello, *servéa* cervello, *sturnéa* stornello, *éa* (illu) « lui ». E così *-l* : *séa* cielo *aféa* fiele. Talora per *-l* si ha *ɇ* : *fíɇ* filo. Ciò avviene quando la vocale precedente non è *é* o *á*. — **6**. *-r* si fa *-ɇ*, ma se precede *e* o *a*, si fa *-a* : *ćuríɇ* fiorire, *kerúɇ* colore, *óɇ* oro, *ćúɇ* fiore, *dû́ɇ* duro, ma : *sparavéa* sparviero, *nī*^{n}*suréa* nocciuolo (pianta) 'nocciolario', *avéa* avere. Anche interno : *paɇtí* partito, *áɇna* (prov. *arno darno*) càmola, *ǵaɇdinéa* giardiniere. A Saorge (3 km. al sud, cfr. *Suppl*. p. 308), dove *á* diviene *ó* (condizioni di Ormea, mentre resta *á* a Fontan), abbiamo esitazione fra *-ɇ* e *-a*, per i nn. **5-6**, p. es. *eskubóɇ* (Font. *eskubáa*) scopare e *wedá* **ẅeda*$_{a}$ guardare ; ma predomina *-ɇ* (*faudóɇ* grembiale *faldale, *kóɇ* caro, *miróɇ* mirare). Poichè agnellu è a Saorge *añer*, si può ammettere che *-l -ll -r* siano giunti ad *-a* passando per *-ṛ* ed *ɇ*. — **7**. *t*^{v} dispare : *róa* ruota (con epentesi a Saorge : *róva*), *muɇa* (*mutellu) mucchio,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

kúna cotenna. — 8. *ę* lib. volge a *ey* : *sey* sete, *greya* (cleta), ecc. — **9**. -atore diviene *-áu* : *segáu* falciatore, *peskáu* pescatore *a* + *ů* si fa *áü* : *máür* maturo. — **10**. Con ciò si entra già in dominio piemontese (e fr.-prov.-piem.) : *-kl-* viene a *y* : *ǒy* occhio (Ormea : *ǒg̃g̃u*), *frúy* verrucchio. — **11**. Qualche caso di *ća-*, p. es. *ćása* « mèche de fouet » (*captja). — **12**. L'*-į* resta o, se cade, la caduta è fenomeno abbastanza recente : *kaváŗi* cavalli, *biļ* belli. — **13**. Metaf. di palatale (*ǒy*, *fǒya* foglia). — **14**. Tendenza al passaggio dei verbi in *-ęre* e *-ire* alla coniug. in *-ęre* : *drǒbè* aprire, ecc. — **15**. È fenomeno, come si sa, provenzale *ᵛpᵛ* in *ᵛbᵛ* : *seba* cipolla, *raba* rapa, ecc.

Qualche tratto piemontese e provenzale, dunque, a Fontan ; ma il dialetto è caratteristicamente di tipo ligure, come si potrebbe dimostrare con ancor maggiore evidenza, se ce ne fosse bisogno, approfondendo l'indagine. Di che non si sente forse necessità, dopo le osservazioni fatte, che bastano da sole a legittimare la nostra conclusione. La quale da alcune oscillazioni (p. es. *gall* gallo, *stela* stella, ecc.) non può essere scossa, nè, a parer nostro, gran fatto modificata.

G. BERTONI.

CORNEILLE (ET SES DÉRIVÉS) AU SANS DE « DIAFRAGME » DANS QELQES PARLERS PROVINCIAUS

(NORMANDIE, PICARDIE, SUISSE ROMANDE).

La note qe j'ai publiée réçamant dans cète revue [1] sur le vers 1412 de *Gormont et Isanbart* doit être conplétée par la divulgacion de faits lexicografiqes contanporains qe j'ignorais au momant où ma note a été rédijée. Le 7 juillet dernier, M. Barbelenet, professeur au licée Lakanal, à Sceaux, ancien professeur au licée de Rouen, après avoir pris conaissance de ma note de la *Romania*, me déclara avoir remarqé le substantif *corneille*, anployé come terme de boucherie dans des arêtés du maire de Rouen afichés pandant son séjour dans cète vile, au cours de la guère. Cète précieuse comunicacion a été le point de départ de l'anqête dont on trouvera les résultats plus loin, et

1. *Romania*, XLVI, 581-585.

qe m'a singulièremant facilitée l'oblijante antremise de mes amis personels MM. le Dr Paul Dorveaux, Henri Omont, Clovis Brunel et Jacob Jud. Cète anqête établit qe *corneille* et ses dérivés sont ancore vivants dans les parlers populaires de la Normandie, d'une petite partie de la Picardie, et dans qelqes localités de la Suisse romande (canton de Vaud).

I. NORMANDIE. — J'ai sous les ieus un arêté inprimé du maire de Rouen, daté du 22 juin 1921, où on lit : « Bœuf, viande fraîche — morceaux devant être vendus sans os :... Bavette, entrecôte, tranche, nache, *corneille* » (Comunicacion de M. Henri Labrosse, directeur des bibliotèqes et archives de la vile de Rouen).

M. Poussier, farmacien an chef des opitaus de Rouen, écrit à ce sujet à M. le Dr P. Dorveaux (18 juillet) :

J'ai questionné des bouchers et des vétérinaires sur ce mot de *corneille*, et voici ce que j'ai appris : Dans les villes de la Seine-Inférieure, cette expression est courante pour désigner la partie charnue du diaphragme du bœuf... Dans l'Eure, le mot *corneille* est quelquefois employé, mais c'est surtout le mot *cornouillère* ; de même pour le Calvados, à Caen notamment. *Cornouillère* est journellement employé à Louviers, bien qu'il ne figure pas dans le *Dictionnaire du bas-normand en usage à Louviers*, de Barre : je tiens le renseignement de M. Laruelle, originaire de cet arrondissement.

M. H. Labrosse m'écrit de son côté (25 juillet):

A Rouen, tous ceux qui ne sont pas étrangers aux détails pratiques de la cuisine connaissent le mot *corneille*, qui représente pour eux une espèce de beefsteack très tendre, mais très peu se rendent compte de sa situation anatomique. Mon boucher a complété ses explications par une démonstration *de visu*. La *corneille* est la partie musculeuse du diaphragme... Le boucher déclare qu'on appelle aussi ce morceau *hampe* [1].

Pour le Calvados, j'ai fait apel à M. Maurice Besnier, professeur à l'Université de Caen, qi a bien voulu m'écrire (15 juillet) :

1. Je me permets de rapeler qe j'ai consacré, il i a 27 ans, une notice étimolojiqe à ce mot dans la *Romania*, XXIV, 120-121, notice réinprimée dans mes *Essais*, p. 318-327, et où j'ai depuis corijé une forte bévue (*Romania*, XXXI, 196). Je n'ose croire q'il n'i reste rien à reprandre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Renseignements pris aux meilleures sources, il est exact que les bouchers de Caen se servent du mot *cornillère* (non du mot *corneille*) : la *cornillère* correspond à ce que les livres de cuisine appellent *bavette de l'aloyau*. Le rapport avec le diaphragme est incontestable.

Pour la Manche, M. Paul Le Cacheux, archiviste départemantal, m'a fourni les renseignemants suivants, qi dépassent, d'une façon intéressante, le cadre étroit de ma qestion (16 octobre) :

La *cornillère* ou *cornillette* désigne, à Saint-Lô et, en général dans le Cotentin, le diaphragme du bœuf. C'est le morceau qu'à Paris on appelle la *hampe*. Mon boucher m'affirme cependant que, dans certains quartiers de la capitale, on ne passerait pas pour un sauvage en demandant, dans une boucherie, de la *cornillère*. Le même mot est usité à Caen dans le même sens. En Cotentin il a un synonyme qui lui fait une rude concurrence : c'est le mot *ribambelle*. La *ribambelle* désigne également le diaphragme du bœuf. Vous savez aussi bien que moi qu'on tire de ce morceau d'excellent beefsteak.

Pour l'Orne, M. René Jouanne m'aprand (lètres du 23 novanbre et du 13 déçanbre) qe *cornillère* êt conu des bouchers d'Alençon pour désigner la partie charnue du diafragme, plus couramant nomée *hanpe*, et qe dans l'arondissemant d'Argentan, notamant à Putanges et à Rânes, on prononce *corñaillère*.

A ces témoignajes de première main, il faut joindre, pour la Normandie, ce q'on lit dans deus recueils publiés il i a longtans, et qi, sauf erreur, sont les seuls à mancioner, sinon *corneille*, du moins son dérivé *cornillère* :

Cornillère, s.f. Terme de boucherie : Partie charnue du derrière de la tête du bœuf, vers la région des cornes[1] (H. Moisy, *Dict. de patois normand*, 1887, p. 157).

Cornillère [prononcé] cor-ni-yé, le diaphragme des animaux (Abbé C. Maze, *Études sur le langage de la banlieue du Havre* [publ. postume], 1903, p. 135).

II. Picardie. — Étant doné le rôle qe jouent le Vimeu et le

1. An présance des résultats de notre anqète, cète localisacion de la *cornillère* « vers la région des cornes » du beuf aparaît come une méprise due à une fausse interprétacion étimolojiqe du mot visé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pontieu dans le poème de *Gormont et Isanbart*, un intérêt particulier s'atache à la qestion de savoir si *corneille* « diafragme » répandu dans toute la Normandie, déborde sur la Picardie. Intérojé par M. Clovis Brunel, M. Adrien Huguet, domicilié à Saint-Valery-sur-Somme, a répondu an ces termes (26 octobre) :

Le mot *corneille* est usité dans le Vimeu, et spécialement à Saint-Valery, dans le sens que vous m'indiquez. Toutefois on emploie plus souvent, dans le même sens, *chairette*. Le même morceau est appelé à Abbeville *hampe*, dans le Nord *plat-filet*, et dans l'Artois *nelle* ou *nesle*. Tels sont les renseignements que je viens d'obtenir d'un boucher de Saint-Valery, originaire du Vimeu.

III. Suisse Romande. — Notre mot n'a survécu, an tant q'apliqé au diafragme, qe dans qelqes localités du canton de Vaud, mais, par une coïncidance admirable avec le texte de *Gormont et Isanbart*, il s'i anploie au pluriel et an parlant du diafragme de l'ome. M. le professeur Gauchat, avec qi je me suis antretenu de la qestion, à Paris, le 1er déçanbre, m'a révélé de vive vois cète dernière circonstance, q'il avait oublié de noter dans la lètre q'il m'avait écrite de Zurich le 1er novanbre. Voici cète lètre, riche an renseignemants lexicografiqes et autres :

J'aurais dû tout de suite vous faire part de ma petite découverte de *corneilles* dans les Alpes Vaudoises au sens ingénieusement donné par vous au vers 412 de *Gormont*. En effet, 4 fiches du *Glossaire romand* affirment sa présence : 2 pour l'Étivaz : *kòrnèdè* [transcription de l'ALF], *s.f.pl.* ; 1 pour Ormont-Dessus : *kwèrnèzlè* *s.f.pl.* = [le son noté *zl* est une *l* mouillée en train de devenir *z*] ; 1 pour Leysin *kwèrnèzè*, *s.f.pl.* Voilà donc une belle confirmation de votre hypothèse, puisque ce développement de sens se retrouve à une si grande distance. La base doit être c o r n i c u l a s (*l* mouillée passe à *d* à l'Étivaz). Le mot *kornèlè, kurnèlè* est très répandu dans les patois des cantons de Vaud et de Fribourg, où il signifie généralement « cartilage » ou, plus spécialement, « glandes salivaires » (cf. Bridel ; Cornu, *Glossaire* de Cuves ; dumur), « membrane (?) de l'oreille » (Gruyère), « coquille de l'oreille » (Broye). Les autres mots qui désignent le diaphragme dans nos patois sont : *toile, mouchoir* (Berne), *soufflet* (Berne), *paroi* (Fribourg), *panne* (Fribourg), *peau* (Vaud), *gwâs*, s.f. (Lavaux ; signifie aussi « filet pour transporter la volaille ou pour cuire des légumes » ; est-ce le mot *coiffe* ?), *entreclos* (Valais ; à Évolène, fiche 4, *èntrèklūt*). Il n'y a pas trace de mots apparentés à l'anc. prov. *entrarmas* [1].

1. Cf. *Romania*, XLIII, 66.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les résultats de cète anqête suplémantaire m'ont paru assés inportants pour être publiés dès maintenant ; mais on peut espérer trouver ancore ailleurs des représentants directs ou indirects du lat. vugl. corniculas au sans de « diafragme ». Il êt donc saje d'atandre, avant de rouvrir la discussion sur l'interprétacion sémantiqe du tipe étimolojiqe, et de chercher les raisons qi peuvent expliqer la singulière réparticion de son abitat actuel.

Antoine THOMAS.

ANCIEN FRANÇAIS *BICHE*

M. Gerhard Rohlfs a récemment étudié (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XLI, 354), le français *biche*, a. fr. *bisse*, et les correspondants de ce mot dans le domaine roman. Ces mots désignent, avec la biche, des animaux très divers : petits reptiles, insectes, et aussi mouton.

A ce premier groupe sémantique se rattachent dans l'*Atlas linguistique de la France*, *biɛ* « sauterelle » 1198, *biɛ-aurelos* « perce-oreille » 1664, *biɛa* « couleuvre » 334, *biɛet* « sauterelle » 1198. J'ai moi-même noté à Sécheval (Ardennes) le mot *biɛ* au sens de « lucane » (vulgairement : *cerf*).

M. Rohlfs ne connaît pour le français que le sens de « femelle du cerf ». Godefroy n'offre d'exemples que de ce sens ; toutefois le vers

> Nule bisse salvage ne cheverels ne gupil
> (*Pèlerinage de Charlemagne*, 559).

semble indiquer l'existence de « bisses » domestiques. J'ai relevé dans des documents lorrains copiés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, par Miss E. Scott, professeur à Barnet (Angleterre), en vue d'une étude sur le dialecte lorrain de la région de Toul au XIII^e siècle, les exemples suivants, où *biche* représente un animal domestique.

Ge Renauls, sires de Roumont [1], fas conessant a tous que nos avons fait

1. Romont, département des Vosges, arrondissement d'Épinal, canton de Rambervillers.

et establi, entre moi *et* l'abbei *et* lou couvent de Belchamp[1], un four bannel a Mooncort[2], on quel four je ai la moitié *et* li englise de Belchamp l'autre moitié. *Et* avons establi pargies en la vile *et* on ban de Mooncort... *Et* montent les pargies, par nostre establissement : li chevaus qui at age de ferrer : .iiij. *deniers*; *et* cil qui n'at age de ferrer : .ij. *deniers* ; *et* li grans BICHE : .ij. *deniers* ; *et* li vels annas : .j. *denier* ; *et* li pors : .j. *denier* ; *et* li chievre : .j. *denier* ; *et* li berbis : .j. *maille* ; *et* li oie : .j. *maille*[3].

Il semble que biche désigne ici le bœuf, la vache (et le taureau), ce qu'on appelle aujourd'hui les « bêtes à cornes », les « bêtes rouges ».

Le sens est le même dans le document suivant :

C'est ce que Aubers de Toullon[4] at *et* doit avoir ens villes d'Allein[5] *et* de Colanbey[6], en lai justice, ens rentes *et* en signoraiges d'icelles.

Primierement li diz Aubers at les .iij. parties ens rentes des homes dou grant ban des dous villes, c'est ai saivoir que chacuns doit trois foix rente l'année, c'est ai saivoir : a la mi Kareme : .XII. *deniers* pour chacun beut traiant *et* autetant pour lou chivaul traant ; li vaiche osouze : .VI. *deniers* ; pour lou menue beste : .I. *denier* ; pour lou veil *et* pou lou pollain sourannei: .III. *deniers* pour chacun ; *et* autetant a la foeire ai Toul. *Et* tote voie, c'il n'avoit buef, vaiche, ou autre beste traiant, doit il pour son fouceul, ai chacunne rente, .XII. *deniers*. Item, chacuns, home ou feme, pour chacune (*sic*) qu'il at traiant au Kareme, doit ai la Saint Martin un resaul d'aiveinne ; a tote voie, c'il n'aivoit BICHE ou autre beste traiant, doit chacuns pour son fouceul un resaul d'aiveinne[7].»

Je n'ai trouvé trace de ce sens ni dans les patois lorrains

1. Belchamp, aujourd'hui hameau de Mehoncourt, Meurthe-et-Moselle, Lunéville, Bayon.

2. Mehoncourt. Voir la note précédente.

3. Original parchemin 1266 (1265), mars (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H. 1282).

4. Toulon, montagne, commune de Lixières, Meurthe-et-Moselle, Nancy, Nomeny.

5. Allamps, Meurthe-et-Moselle, Toul, Colombey.

6. Colombey, chef-lieu de canton, Meurthe-et-Moselle, Toul.

7. Parchemin non daté ni scellé, annexé à une vente du 9 juillet 1308 (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B 731 (34). C'est une sorte d'inventaire annexé à la vente.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

actuels, ni dans l'*Atlas linguistique*. L'*Atlas* connaît un type *biϵ*, qui désigne la chèvre (272 ; cf. *biϵo* « bouc » 150, « chevreau » 273, *biϵto*, « bouc » 150), et qui est peut-être le français *bique* (attesté pour la première fois par Cotgrave 1611, d'après le *Dictionnaire général*).

Les mots français *biche* « femelle du cerf » (et *biche* « bête à cornes »), *biche* « insecte ou reptile », *biche* « chèvre » doivent-ils être considérés comme les descendants du latin *bĭstia ? Seule une étude poussée à fond pourrait le démontrer. Quoi qu'il en soit, le lorrain *biche* (*bić*, *biϵ* ?) représente régulièrement *bīstia. Pour le groupe -sty-, je n'ai de documents complets dans la région touloise que sur le mot *huis* *ūstium : le représentant actuel du groupe est dans ce mot *s* (exceptionnellement, à Trondes, 10 km. N.O.O. de Toul), *ϵ* (à Bruley et Lagney) ; *ć* (à Liverdun, Maron, Viterne et Frolois) ; Villey-le-Sec hésite entre *ϵ* et *ć*, Bicqueley entre *ϵ* et *ç*,

Quelle que soit l'étymologie de *biche*, il était intéressant de montrer

1° que le sens de « biche » (sauvage), n'est pas le seul en ancien français, et qu'il paraît même un sens dérivé [1] (s'il est vraisemblable qu'un animal sauvage et rare ait emprunté son nom à un animal commun et domestique, plutôt que le contraire) ;

2° que la forme *biche* (*bisse*) du français actuel n'est pas nécessairement normanno-picarde, mais qu'elle peut être un emprunt aux dialectes lorrains.

Le hasard m'a fait trouver, après la rédaction de cette note, un nouvel exemple de *bisse* « animal domestique » dans Godefroy, art. PARGIEE :

...et il leveront les pargiees, dou cheval quatre deniers, et de la bisse, II deniers (1243, Accord, Moreau 161, f° 112 v°, Richel.).

Charles BRUNEAU.

1. L'adjectif (?) *biche*, *byche* (Godefroy, BICHE 3) est sans doute un emploi de *biche* analogue à celui de *bête* dans le français familier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAPSEA > PROV. *CAISSA*, ETC.

A propos des savants articles de MM. C. Brunel et G. Bertoni, publiés ici même (XLVI, 115 et XLVII, 579), on me permettra de faire remarquer que Jal [1] n'est pas seul à avoir, avant M. Brunel, proposé l'étymologie *capsea (-ia) pour expliquer le prov. *caissa* (d'où le franç. *caisse*) et les formes analogues qu'on trouve dans d'autres parlers romans. Il est vrai que le dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke n'enregistre toujours que capsa, d'où l'auteur fait dériver *caissa*, qui de son côté aurait donné naissance non seulement au fr. *caisse*, mais au tosc. *cascia*, à l'esp. *caja* et au prov. *caixa*. Cependant, bien que M. Bertoni ne le dise pas expressément [2], il y a beau jour que P. E. Guarnerio (dans *Arch. glott. ital.*, XIII, 114) et M. E. G. Parodi (*ibid.*, XVI, 351) ont expliqué les formes sarde et génoise du mot en question comme des produits de *capsea. De même M. J. D. M. Ford, dans son étude sur *The old spanish sibilants* (Boston, 1900), p. 121, proposait de tirer *caja* de *capsea [3], et dans mon *Saggio sulla fonetica del dialetto di Celerina-Cresta* (Lund, 1907), § 245 (cf. § 155), j'ai montré que l'engad. *chascha* (pron. *tçášа*), avec ses dérivés *chaschuot*, *inchascher*, etc., réclame la même base [4]. Dans une note j'ajoutais que le prov. *caissa* remonte également à *capsea.

Évidemment ces constatations, bien insignifiantes en elles-mêmes, ne diminuent en aucune façon l'intérêt de l'article de M. Brunel et des nombreux exemples bas-latins de *capsea qu'il y a réunis. Cette petite note pourra du moins servir de

1. *Glossaire nautique* (Paris, 1848). Cf. *Romania*, XLVI, 117, n. 1.

2. Il cite également, à propos du lucq. *cascione*, M. Pieri (*Arch. glott.*, XII, 120), qui admet comme base capsa, et C. Salvioni (*ibid.*, XVI, 436), qui ne se prononce pas sur l'étymologie du mot.

3. M. Ford ne s'occupe pas du portugais, mais il est manifeste que *caixa* est parallèle à l'esp. *caja*. Cf. port. *baixo* < *basseum, *graixa* < *crassea, etc., en regard de *esse* < ipse, *essa* < ipsa.

4. Aussi bien L. et E. Pallioppi, dans leur *Dizionari romauntsch* (1895), que G. Pult, *Le parler de Sent* (Lausanne, 1897), faisaient provenir ces mots de capsa.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complément à celle de M. Bertoni, en attirant l'attention sur le fait que *capsea a des descendants dans le domaine rhéto-roman aussi, autrement dit que l'aire de ce type s'étend du Portugal jusqu'en Engadine.

E. Walberg.

L'ARTICLE *EMPERSONAGE* DE GODEFROY

Dans le tome III de Godefroy on trouve enregistré le mot *empersonage*, qui, selon l'auteur, signifierait « personnage revêtu d'une haute dignité ecclésiastique ». En regardant le seul exemple allégué du mot, qui est tiré de la *Vie de saint Thomas le Martyr* par Guernes de Pont-Sainte-Maxence, on voit qu'en réalité nous avons affaire à une simple conjecture de Godefroy. Voici ce qu'on lit dans l'édition de Hippeau (Paris, 1859), vv. 5796-5800 :

Plusur rei le requierent en dreit pelerinage,
Li prince, li barun, li duc od lur barnage,
Gens d'alïens païs, de mult divers language,
Prelat, moine, reclus et maint *enpoünage* ;
Et anpules raportent en signe del veiage.

De l'avis de Godefroy, la leçon *enpoünage*, bien que conforme au manuscrit reproduit[1], est fautive. S'autorisant du subst. *personnage* et de l'adj. (part.) *enpersoné*, qui se rencontre dans le même texte[2], il suppose qu'il faut corriger *enpoünage* en *enp*[*ers*]*onnage*. Or cette conjecture, a priori invraisemblable à cause de la formation extraordinaire du mot imaginé par Godefroy, est rendue absolument inadmissible par le fait que la leçon du manuscrit imprimé par Hippeau se lit dans cinq d'entre les six copies que l'on possède du texte. Une seule, très mauvaise[3], offre cet hémistiche, évidemment remanié : [*e*] *meint de joefne* [*e*]*age*.

Qu'est-ce donc que le mot *enpoünage* ? Hippeau, dont l'édition ne contient ni glossaire ni notes, ne se prononce pas là-

1. Bibl. nat., f. fr. 13513.
2. *Les clers enpersonez, burgeis et chevaliers*; Hippeau, v. 2522.
3. Londres, Musée brit., Cotton, Domitien XI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dessus. En voici l'explication. Le manuscrit sur lequel est faite l'édition de Hippeau, présente beaucoup de fautes. L'éditeur, tout en louant outre mesure la correction et la valeur du manuscrit, nous avertit dans sa préface (p. LIII) qu'en maints endroits il n'a pas hésité à introduire tacitement des mots omis par le copiste ou à en supprimer d'autres, qu'il jugeait intercalés [1], voire même à rétablir les bonnes leçons par des transpositions de mots. Ailleurs, — ce qu'il ne dit pas, — il a emprunté des leçons au manuscrit publié par I. Bekker (Berlin, 1838) [2]. Dans le cas qui nous intéresse ici ni Hippeau ni Godefroy ne semblent avoir consulté cette dernière édition. Ils y auraient découvert que la seule modification à opérer c'était de couper le dernier mot du vers 5799 en deux, et de lire : *et maint en poünage* [3].

Le subst. *poünage*, qui ne figure pas dans Godefroy, appartient à la même famille que l'adj. (et subst.) *poünier*, dont on trouve un exemple dans le poème de Guernes [4], et que *peonaille*, *peonel*, *peonet*, etc. [5], tous dérivés de *peon* (*poon*, *pion*) < pedonem. La signification en est donc « état de piéton », « voyage à pied ». Pour la forme et le sens, *poünage* est parfaitement analogue à *pèlerinage*, tiré de *pèlerin* (et, dans une certaine mesure, à *servage*, *veuvage*, etc.).

E. WALBERG.

1. C'est ce qu'il a fait, dans la strophe citée ci-dessus, au v. 5797, où le manuscrit porte *Li prince et li barun, duc od lur barnage*, et au v. 5798, où le copiste négligent avait écrit *de* deux fois devant *mult divers language*.

2. Dans l'édition de Bekker il n'y a ni glossaire ni commentaire d'aucune sorte.

3. L'emploi de *maint* comme pronom paraît être assez rare ; Godefroy n'en cite qu'un seul exemple. En voici d'autres : *Et de lepre i guarissent maint et d'idropesie*, Vie de s. Thomas le Martyr 72 ; *Et maint est si supris ne poet la buche ovrir*, ibid., 104 ; *Et mainz an i ot qui disoient...*, Erec 762 ; *De maintes* [teches] *en tret au fil Loth*, L'Ombre 60 ; *De maintes* [dames] *en avoit parti Son cuer...*, ibid., 134.

4. V. 214, où l'édition de Hippeau présente (*genz*) *poinnere*. Dans le manuscrit qu'il suit, il y a en effet eu d'abord un *i*, corrigé après coup en *o*.

5. Cf. Godefroy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES FORMES DE L'INTERROGATION
(cf. *Romania*, XLVII, 243-348)

Dans son article si solide sur les formes de l'interrogation, M. L. Foulet nous semble avoir formulé deux affirmations inexactes, sur des points de détail d'ailleurs; c'est que M. F. a momentanément oublié ce qu'il sait et enseigne si bien sur l'évolution de la conjugaison en français, et nos remarques doivent justement aboutir à mettre en lumière les conséquences de cette évolution.

I

P. 302-303. M. F. écrit : « Qu'est-ce *qui* se passe ? » est l'augmentatif de « que se passe-t-*il* ? » Cette bizarrerie apparente s'explique par une confusion de sons. Depuis des siècles... Disons seulement que « qu'est-ce qui se passe ? » devrait être en droit « qu'est-ce qu'il se passe ? » — Il nous semble apercevoir sous cette affirmation une certaine confusion au sujet du rôle que joue le mot *il* dans les verbes à forme impersonnelle ; à propos de « que vous en semble ? » M. F. écrit (p. 302) « dans la langue moderne le sujet ne saurait se sous-entendre », ce qui revient à dire que dans la langue ancienne il pouvait être sous-entendu : il sait mieux que nous qu'il n'en est rien. Il a montré lumineusement en plus d'un passage de sa *Petite syntaxe de l'ancien français* que les indications de personnes étaient autrefois marquées uniquement par les désinences, puis que ces désinences peu à peu usées ont été automatiquement remplacées par les pronoms personnels : ceux-ci qui avaient primitivement une valeur expressive n'ont plus qu'un rôle grammatical. Toutefois les pronoms des trois personnes ne sont pas traités de la même façon. *Je* et *tu*, que les ouvrages élémentaires de grammaire continuent, pour des raisons de commodité pédagogique, à appeler « sujets du verbe » ne sont jamais que des indices de première et de deuxième personne. *Il* au contraire (et *elle*), conservant sa valeur originelle, est parfois vraiment le sujet du verbe lorsqu'il représente un nom : p. ex. : *regardez cet homme, il paraît fatigué, il arrive de loin* ; dans ces expressions, *il* marque aussi la troisième personne, mais accessoirement. En revanche, il n'a pas d'autre valeur que d'être l'indice de la per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonne dans les verbes appelés impersonnels, qui expriment une action sans en désigner l'auteur ou l'agent : *il pleut, il neige, il gèle,* etc.

Faisons attention qu'il n'en est pas tout à fait de même dans des formules comme : *il tombe de la neige, des gouttes d'eau*, ou encore *il est entré cent personnes, il est arrivé trois voyageurs*. Dans ces exemples, nous n'avons qu'en apparence une forme impersonnelle, puisque l'agent de l'action est exprimé [1], mais le nom en est placé après le verbe. Dans des circonstances analogues, la langue littéraire emploie le verbe sans pronom : *Survient un troisième larron* (La Fontaine) ; *restait cette redoutable infanterie* (Bossuet) ; et tous nous avons dit, dans des formules un peu archaïques d'arithmétique, *de 7 ôté 3, reste 4*. Mais dans l'usage courant du langage, sous l'influence des formes de 1re et de 2e personne, nous sommes tellement habitués à voir le verbe précédé d'un pronom que, à la troisième personne, *il* est devenu partie intégrante du verbe [2] ; aussi lorsque le sujet est placé après, il nous répugne de commencer directement par le verbe et nous employons la forme complète : *il* marque de 3e personne le verbe, qui reste au singulier, alors même que le sujet est au pluriel. Ce qui amène donc la présence de *il* devant le verbe, c'est que le sujet est placé après. *Il arrive des accidents, il se passe des choses étranges* a un sens aussi bien que *il pleut, il neige ; il arrive, il se passe* n'a pas de sens et ne se dit pas.

Dans tout son article M. F. montre très justement l'introduction dans la langue de formes qui marquent l'interrogation en laissant le sujet avant le verbe; il n'y a aucune différence à faire sur ce point entre : *qu'est-ce qui frappe, qu'est-ce qui tombe* et *qu'est-ce qui arrive* ; le sujet *qui* est placé avant le verbe ; la formule *il arrive* n'a pas à être employée. Par réaction contre

1. La grammaire élémentaire reconnaît le fait en disant que le nom de cet agent est le sujet réel ; mais cette détermination est inutile ; il n'y a qu'un sujet, placé après le verbe ; le pronom *il* est la marque de la personne.

2. M. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, p. 178, indique que cette tendance se marque dans le langage populaire, même lorsque le sujet précède le verbe. M. Bauche n'indique pas ce fait dans sa grammaire du « Langage populaire » (Payot, 1920) ; il semble en effet que le nom sujet placé devant le pronom *il* conserve une valeur expressive encore sensible, marquée par une pause entre les deux mots.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la réduction ancienne de *qu'il* à *qui*, M. F. a proposé ici de dédoubler *qui* en *qu'il*; cela est inutile : en droit comme en fait, *qu'est-ce qui arrive* est la forme légitime.

II

Pour l'ancienne langue, la question ne se pose pas : « que vous en semble » est la formule normale d'interrogation dans laquelle aucun sujet n'est à sous-entendre, puisque la personne est suffisamment marquée par la terminaison. C'est sur ce point que nous relevons chez M. F. une autre interprétation contestable. Il écrit, p. 289 : « *Que* au premier abord a l'air d'avoir adopté la tournure moderne : « Que vous en semble-t-il ? » (à côté d'un plus ancien « que vous en semble ? ») « qu'est-il arrivé ? que se passe-t-il ? Mais il n'y a là qu'une apparence : le *il* ne renvoie pas au *que* ; il est le véritable sujet, et *que* n'est qu'un attribut. « Que vous en semble-t-il ? signifie : « *il vous semble quoi* ? » De même les deux autres phrases équivalent à « il est arrivé quoi ? » « il se passe quoi ? » Dans tous les cas nous avons affaire à un verbe qui peut se construire impersonnellement, et on a l'impression que c'est l'emploi impersonnel que nous donnent les tournures interrogatives de ce genre. »

Nous retrouvons ici la confusion, notée plus haut, entre les deux valeurs de *il*. Dans la phrase : « cet homme est pâle, *il* semble malade », *il* est bien sujet, représentant homme et *malade* est l'attribut de ce sujet; mais dans « il me semble que cet homme est malade », *il* est devenu l'indice de la 3^e^ personne et c'est un abus de langage de l'appeler « sujet », même en y ajoutant l'épithète de « apparent » ; il nous semble du reste que M. F. interprète les faits de cette façon quand il dit que nous avons toujours l'impression d'avoir affaire dans ces cas à la forme impersonnelle. *Il* n'étant pas sujet ne saurait avoir d'attribut. Le cas est le même dans « que vous en semble-t-il » ; le déplacement de *il* après le verbe pour marquer l'interrogation ne lui donne pas plus la valeur de sujet que dans : « pleut-il ? gèle-t-il ? fait-il beau ? » La formule : « il vous semble quoi ? » imaginée par M. F. ne doit pas faire illusion : le verbe est *il semble*, et *quoi* est le seul sujet comme dans « que vous en semble-t-il ? »

H. Yvon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DISCUSSIONS

GASTON PARIS ET L'AUTEUR DU *JEU DE LA FEUILLÉE*

A. Guesnon, pour avoir publié quelques études, d'ailleurs très méritoires, sur l'histoire d'Arras, en était venu à considérer celle-ci comme son domaine privé ; il admettait pourtant qu'on s'y aventurât sous son égide, il pardonnait même des incursions faites en dehors de lui, si elles lui fournissaient l'occasion de rectifications et d'additions, sous forme de comptes rendus ; mais chasser dans ses réserves, sans lui procurer ces petites satisfactions d'amour-propre, l'irritait profondément ; courir sur ses brisées le mettait hors de lui. C'est sous l'influence de cet état d'esprit qu'il a écrit son très long article intitulé *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée* dans le tome XXVIII du *Moyen Age* (1915-16), p. 173-233 ; et c'est, sans aucun doute, mon édition du *Jeu de la Feuillée*, parue en 1911 dans la *Collection des classiques français du moyen âge*, qui a provoqué cette publication.

En 1915 ou en 1916, il n'y avait aucune possibilité que cet article vînt à ma connaissance ; aussi bien ne m'était-il pas destiné. Je viens seulement de le lire. Une note préliminaire avertit le lecteur que les opinions qui vont être développées ont été déjà antérieurement exprimées : c'est exact, et dans ces soixante pages, ce qui est nouveau, sans être étranger au sujet, tiendrait en 2 ou 3 pages[1] ; le reste n'est « fors rabaches », comme disait Adam le Bossu ; mais on se tromperait en se figurant que ces opinions, reprises par Guesnon, sont toutes de lui. Peut-être le croyait-il. Il n'est pas rare que des personnes, à force de raconter une chose qu'elles ont imaginée, finissent par se persuader de sa réalité. Guesnon était sans doute dupe de la même illusion. Il ne me semble pas cependant que cette explication suffirait à justifier certaines assertions inexactes ni à excuser certains procédés de controverse, dont je donnerai un échantillon, pris entre plusieurs de même nature.

Dans mon édition du *Jeu de la Feuillée*, à propos des vers :

> Mais Desirs les me fist gouster
> A le grant savour de Vaucheles (v. 169-70),

1. Il en sera fait état dans ma seconde édition, sous presse, du *Jeu de la Feuillée*.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

j'ai expliqué dans une longue note les mots *Vauchelès* et *savour* ; du premier, j'ai dit : « On a vu généralement dans Vauchelles l'abbaye cistercienne du même nom située dans le diocèse de Cambrai, où Adam aurait été « a l'escole » ; c'est l'explication la plus raisonnable, à condition qu'on ne fasse pas du poète un moine. M. Guesnon croit qu'il s'agit plutôt d'un village plus proche d'Arras, Vauchelles-les-Authie (*M. A.*, XIV, 199, et XV, 171), mais il ne dit pas comment ce village aurait aiguisé « la faim » du jeune homme. A. Tobler voyait dans *vauchelles* (petites vallées) un jeu de mot obscène (*Verm. Beit.*, II, 281). L'explication est peu vraisemblable » (p. 55-56)[1].

Guesnon raille « ce prétendu stage monacal » ; il maintient naturellement son Vauchelles-les-Authie, sans expliquer d'ailleurs comment ce village a avivé la sensibilité d'Adam : « J'avoue franchement, dit-il, n'y avoir pas songé. Mais quoi ? Ses vingt ans ne suffisaient-ils donc pas à le mettre en appétit, sans ce condiment excitant d'un internat chez les moines ? » S'agit-il de la saveur des vingt ans ou de la saveur de Vaucelles ? Guesnon n'y a pas songé. Il ajoute : « A mon humble avis, du reste, le savant professeur se trompe en donnant ici à *saveur* le sens de *sauce* (voir le Glossaire). » La note du « savant professeur », dont je viens de citer la première partie, continue ainsi : « L'emploi figuré du mot *savour* (littéralement : sauce), dans le sens qu'il a ici, se retrouve dans d'autres poésies d'Adam : à la vue d'une dame qui a des traits de son amie, il « se delite » à la saveur de celle-ci (Cous., p. 126 ; Berg., p. 466) ; une femme est soulagée de ses peines quand elle sent sur elle « a la saveur » de son ami, une ceinture que celui-ci lui a donnée (Cous., p. 258). L'expression n'a peut-être pas exactement la même valeur dans une chanson où Adam dit que sa souffrance lui plaît parce qu'il la prend « a saveur de jouissance » (Cous., p. 57 ; Berg., p. 212). »

Est-il honnête d'affirmer que l'auteur de cette note sur le v. 170 a traduit dans ce même vers le mot *savour* par « sauce » ?

Je n'insiste pas : Guesnon ne peut plus ni me lire ni me répondre. D'ailleurs une controverse entre lui et moi n'aurait pu avoir un caractère scientifique et par conséquent n'aurait pas intéressé les lecteurs de cette revue. Je m'en tiendrai donc à l'objet nettement circonscrit de cette note, qui est de montrer quelle fut l'opinion de Gaston Paris relativement à l'attribution du *Jeu de la Feuillée* à Adam le Bossu.

Jadis Paulin Paris, Magnin et d'autres, choqués des rôles attribués à Adam, à son père, à sa femme, dans le *Jeu de la Feuillée*, ont conçu des doutes, mais sans s'y arrêter, sur la paternité de cette pièce. Prenant à son compte les scrupules, injustifiés, de ces savants, Guesnon, dans un article du *Moyen Age* (1902), p. 172, a nié que le drame fût du célèbre trouvère. « Dans ce qu'on a appelé *Li jus Adam*, dit-il, c'est Adam que l'on joue ; il n'est pas l'auteur mais le sujet des scènes où on le parodie, où lui et les siens sont bafoués. S'il y

1. Je me suis rallié depuis à cette dernière interprétation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a jamais collaboré, c'est malgré lui, et le comble de l'invraisemblance à nos yeux serait de supposer que lui-même et son père en aient été les auteurs. »

En réponse à cette affirmation, qui n'était appuyée d'aucun argument recevable, j'ai montré dans la *Romania*, XXXII (1903), p. 384, que les titres des trois manuscrits de la *Feuillée* attribuent formellement le jeu à Adam, et que rien absolument n'autorise à révoquer en doute leur autorité. Il eût été dur pour Guesnon de reconnaître que sa découverte n'était qu'illusion ; et d'ailleurs, pour apprécier la force de mon argument, il faut posséder quelques notions de l'ancien français qui lui faisaient défaut, comme il va lui-même nous le prouver. Il se cramponna donc à son opinion, la criant partout où il pouvait se faire entendre, affermi dans son erreur, il faut bien le dire, par une parole imprudente de G. Paris.

Dans mon édition du *Jeu de la Feuillée*, j'ai eu l'occasion de faire, entre cette pièce et d'autres œuvres d'Adam, des rapprochements qui à eux seuls prouvent que toutes ces compositions sont du même auteur. Guesnon n'a tenu aucun compte de ces remarques ; il est resté sur ses positions et voici en quels termes il répète son invariable réponse à mon argument tiré des manuscrits. « L'inscription [1] présente à son tour des garanties non moins contestables. On sait combien celles de nos chansonniers manuscrits sont sujettes à caution. Celle du Jeu est reléguée, faute de place, tout au bas du verso qui le précède. Le rubricateur, voyant, en tête d'un nouveau poème, Adam représenté devant un auditoire auquel il débite ses vers [2], écrivit d'emblée : *Li dis Adam*. C'était tout au plus vraisemblable du prologue [3] : pour la suite, c'était faux. Quand on reconnut l'erreur, on biffa *dis* et on écrivit *jus* en interligne. Rigoureusement le correcteur aurait dû ajouter *de*. pour indiquer plus clairement qu'Adam était le sujet et non l'auteur de la pièce. Mais l'usage était moins intolérant que nos grammairiens, il autorisait toutes sortes d'infractions aux règles. Ainsi l'on pouvait écrire sans *de*

Explicit *li romans la Rose*
Ou l'Art d'Amours est toute enclose,

et sans que, dans cette apposition [4], personne songeât à faire de *la Rose* l'auteur du roman. » (*M. A.*, XXVIII, p. 209.)

1. Comprenez : la rubrique initiale, le titre de la pièce. Il y a trois manuscrits et trois « inscriptions ». Mais qu'eussiez-vous voulu qu'il fît contre trois ? Qu'il en oubliât deux.

2. Comment le rubricateur a-t-il dans ce personnage reconnu Adam ? Si c'est Adam, qui « débite ses vers », c'est donc qu'il en est l'auteur.

3. « Vraisemblable » qu'Adam eût écrit le prologue d'une pièce composée contre lui et sa famille ? Et qu'est-ce que le prologue du Jeu de la Feuillée? Le début ? Mais c'est précisément au début de la pièce qu'Adam et sa femme sont l'objet des plaisanteries qui ont si malencontreusement choqué Guesnon.

4. Guesnon seul peut savoir si dans l'expression *Li romans la Rose*, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui devinera que l'argument auquel prétendent répondre ces lignes est celui-ci : il existe trois manuscrits du Jeu de la Feuillée, et ils sont intitulés, l'un *Li jus Adam*, l'autre *Le jeu Adan le Boçu d'Arras* et le troisième *Le jeu Adam le Boçu*. Donc pas une fois *le jeu d'Adam*, qui pourrait signifier « le jeu dont Adam est le sujet », mais trois fois *le jeu Adam*, qui ne peut signifier que « le jeu dont Adam est l'auteur ». Quant à l'« Explicit li Romans la Rose », il atteste que Guesnon n'avait pas suffisamment médité le proverbe latin *Ne sutor supra crepidam* ; et ceux qui croiraient qu'il a rencontré ce barbarisme dans un manuscrit feraient preuve de la même ignorance de l'ancien français.

Aux lignes que je viens de citer est ajoutée la note suivante : « Voir sur cette question l'article de M. Ernest Langlois dans la *Romania*, t. XXXII (1903), p. 386, et l'opinion différente de Gaston Paris dans le *Moyen Age*, 2e série, t. XII (1908), p. 68, n. 1. Tir. à part : *Publications nouv. sur les trouvères artésiens*, p. 9, n. 2. » Aucun lecteur ne répond aux invitations de ce genre, et pas un, sans doute, sauf moi, ne s'est reporté aux articles précités de la *Romania* et du *Moyen Age* : le premier est celui où je revendique pour Adam la paternité du Jeu ; le second est une note, non pas de G. Paris, mais de Guesnon, qui conteste mon interprétation de la rubrique, non des trois manuscrits, mais d'un seul, car déjà à cette date il en oubliait deux. A l'appui de son opinion il cite des extraits de deux lettres que G. Paris lui a adressées six ans auparavant, sans doute en lui accusant réception d'un tirage à part de son article, et dans lesquelles il se déclare enclin à approuver son hypothèse : « Voici du reste ce que M. Gaston Paris m'écrivait à cette occasion : « Il est vrai que les manuscrits ne disent pas expres- « sément qu'Adam est l'auteur du jeu et que le titre *Jeu Adam* peut signifier « simplement jeu dont Adam est le sujet. On expliquerait ainsi les railleries « contre le père d'Adam, sa femme et lui-même. » Il ajoutait plus tard : « Votre opinion sur le *Jeu Adam* est très séduisante et je crois bien que je « m'y rallierai. Je ne manquerai pas d'annoncer votre nouveau travail aux lec- « teurs de la *Romania*. » Lettre du 29 oct. 1902. La mort de notre grand romaniste ne lui a pas permis de tenir sa promesse, mais on voit que, loin de juger de l'œuvre d'après son étiquette, il ne s'arrêtait même pas à la différence entre *ludus Adami* et *ludus de Adamo* » (*Moyen Age*, XII, p. 63).

Dans la note de 1915 ou 1916 qu'on a pu lire plus haut, la référence à l'opinion de G. Paris étant placée à la suite de la référence à mon article, on a pu croire que l'opinion exprimée par le regretté maître sur l'auteur du *Jeu de la Feuillée* est postérieure à la mienne ; on vient de voir qu'il n'en est rien : les lettres de G. Paris sont de 1902, mon article est de 1903. On comprendra facilement l'intérêt de cette remarque.

est de son invention, il a voulu faire une apposition ; mais les lecteurs de la *Romania* savent bien qu'il n'y en a pas dans la construction qu'il a voulu calquer, *li jus Adam* ; ils savent aussi que dans cette construction le substantif déterminant doit désigner une personne, ce qui n'est pas le cas de la rose.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 25 novembre 1902, G. Paris, me demandant de préparer une nouvelle édition de la *Chrestomathie de l'ancien français* que nous avons publiée ensemble, m'écrivait, à propos d'un fragment du *Jeu de la Feuillée* : « Je crois qu'il faut adopter l'opinion de Guesnon et retirer la pièce à Adam. » Le lendemain, 26 novembre, nouvelle lettre de G. Paris, qui me disait : « Si nous retirons, comme je crois qu'il faut le faire, le jeu de la Feuillée à Adam, il serait bon de le faire figurer dans le volume par un fragment de *Robin et Marion* ; je demande à Bréton de nous autoriser à le faire et je vous prie de vous en charger. » J'envoyai sans doute à Paris un exemplaire corrigé de la Chrestomathie sans tenir compte de ses recommandations relatives à Adam, car le 16 décembre il m'en accusait réception en ces termes : « J'ai bien reçu votre volume avec ses corrections... mais je n'y ai pas trouvé la scène de *Robin et Marion*, et je m'étonne que vous ne m'en ayez pas écrit. L'avez-vous envoyée directement à Bréton ? Ou y avez-vous renoncé ? Si vous ne l'avez pas encore copiée, envoyez-la-lui en lui indiquant la place où elle doit figurer. » Je dus répondre à Paris en lui expliquant pourquoi je ne croyais pas pouvoir déposséder Adam de son jeu : il m'écrivait en effet le 28 décembre : « Je n'ai pas le temps de contrôler votre remarque sur le titre du *Jeu Adam*, mais elle me semble à première vue parfaitement fondée, et je suis confus de ne pas l'avoir trouvée. Vous ferez bien, je crois, d'en faire une note pour la *Romania*. En attendant je laisse la notice et le titre de la pièce [le jeu de la Feuillée] tels qu'ils sont. » Je rédigeai et envoyai la note demandeé, et le 26 janvier, je recevais ce mot : « Votre article me paraît excellent de tous points ; comme je vous l'ai dit, vous m'avez convaincu de l'impossibilité de l'hypothèse de Guesnon, qui m'avait séduite... Je vais remettre votre article à Meyer, qui dirige maintenant la *Romania*. »

Telle est, mise au point, l'opinion de Gaston Paris sur l'auteur du *Jeu de la Feuillée*.

Ernest LANGLOIS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMPTES RENDUS

Histoire littéraire de la France..., par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), tome XXXV. Suite du quatorzième siècle ; Paris, Imprimerie Nationale, 1921, in-4, XXXV-661 pages.

Depuis l'apparition du tome XXXIV[1], trois membres de la Commission chargée de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France* ont disparu. En tête du nouveau volume, M. P. Fournier a retracé la vie de Paul Viollet, M. H. Omont celle de Noël Valois ; MM. A. Thomas et Ch.-V. Langlois rendent un pieux hommage à la mémoire de Paul Meyer. Qu'il me soit permis de citer ici ce beau portrait moral d'un des fondateurs de la *Romania* : « Un homme d'une sincérité absolue (ce qui, comme l'a dit un humoriste anglais contemporain que l'on interrogeait sur son secret, est la meilleure manière de faire des plaisanteries, et aussi de terrifier les gens) ; qui affectait d'être extraordinairement malicieux et qui avait des parties de candeur ; que l'on croyait arrogant, et qui était délicat, modeste, même timide ; qui paraissait parfois méchant, et qui était bon. Une sorte de pudeur, qu'il aurait approuvée, nous interdit pourtant de développer ici nos souvenirs et nos sentiments à cet égard. Qu'il suffise de dire qu'il a exercé sur nous, qui passâmes successivement sous sa férule, en même temps qu'une grande action intellectuelle, un autre genre d'influence encore, quasi morale : l'image que nous gardons de lui est incorporée à notre idéal de l'érudit, c'est-à-dire que cet idéal est, dans une large mesure, à son image. »

Le tome XXXV traite, avec quelques indispensables retours en arrière, principalement des écrivains qui ont disparu entre 1320 et 1340. Je vais énumérer rapidement les articles dont il se compose —, assez nombreux, grâce aux « notices succinctes » que l'on avait abandonnées dans les tomes précédents et qui réapparaissent ici heureusement — en m'arrêtant un peu plus longuement sur les écrivains en langue vulgaire qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de la *Romania*.

1. Voir *Romania*, XLVI, 622.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. 1. *Guillaume Durand le Jeune, évêque de Mende* (P. V.)[1].

P. 139. *Bernard Gui, frère Prêcheur* (A. T.).

P. 232. *Marco Polo* (C. L.). Dans son examen de la chronologie des rédactions du *Livre* de Marco Polo, M. Langlois est amené à la conjecture que le texte français a existé dès 1298, c'est-à-dire que Rusticien de Pise a rédigé immédiatement en français ce qu'il avait recueilli dans ses entrevues avec Marco. C'est de ce texte français que dérivent directement le texte toscan, et indirectement les textes latins.

P. 260. *Jordan Catala, missionnaire* (C. L.), et, p. 277, *Guillaume Adam, missionnaire* (H. O.).

P. 284. *Pierre Gencien, auteur d'un poème en français* (C. L.). Sur la date du poème, M. L. est arrivé au même résultat que moi (*Romania*, XLVI, 423) : il est peu antérieur à 1292. L'auteur du poème est le fils de sire Gentien le *viel*, Pierre le Jeune ou le Grand, tué honorablement à la bataille de Mons-en-Puelle en 1304. La photographie du manuscrit unique de Rome et diverses pièces d'archives que M. L. a soigneusement étudiées lui ont permis d'indiquer sur plusieurs points des corrections ou des interprétations préférables à ce que j'ai proposé ici même. Ainsi, aux v. 353-4, la rime est *Saint-Mandé* : *Marandé*. Ce dernier est le nom d'une famille bien connue. Au v. 924, au lieu de *a Guez demoroit*, il faut lire *dame Agnez Demoroit* ou *de Moroit*. Un Jacques de Lagni figure bien sur le rôle de 1292 (Gérard, p. 125), mais son surnom y a été altéré en *Lavigni* (pour *Laingni*). Toutefois, étant donné l'insignifiance de sa cote d'imposition (12 deniers), on peut se demander si c'est bien le personnage mentionné dans le poème.

P. 301. *Thomas de Bailli, chancelier de Paris* (C. L.).

P. 310. *Jean Pitart, chirurgien et poète* (A. T.). Cf. *Romania*, XLV, 159.

P. 324. *Gefroi des Nés, ou de Paris, traducteur et publiciste* (C. L.). Une ingénieuse démonstration, que je ne saurais exposer ici en détail, conduit M. L. à conclure à l'identité des trois signatures Gefroi des Nés, Gefroi de Paris et Gieffroi tout court. Ainsi, abstraction faite de quelques pièces dont l'attribution reste hypothétique, cet écrivain fécond serait l'auteur des compositions suivantes : 1. Vie de saint Magloire, en vers (*Histoire littéraire*, XXXIII, 361) ; 2. Traduction en prose de la Vie du même saint ; 3. Traduction en prose de la Vie de saint Telian ; 4. Traduction en prose de la vie de saint Guillaume d'Aquitaine ; 5. *Avisemens pour le roy Loys*, conservés, comme les sept pièces suivantes, dans le ms. français 146 de la Bibliothèque Nationale ; 6. *Du roy Phelipe qui ores regne* ; 7. *De Alliatis*, strophes en latin ; 8. *De la creation du pape Jehan*, en latin ; 9. *Un songe* ; 10. *Des alliés* ; 11. *De la comete et de l'eclipse, et de la lune et du solail* ; 12. *La desputoison de l'Eglise de Romme et de l'Eglise de France pour le siege du Pape* ; 13. La Chronique, anonyme, conservée dans le même manuscrit et attribuée, depuis le

1. Je désigne les rédacteurs des articles par leurs initiales : A. T. (Antoine Thomas), C. L. (Charles-V. Langlois), H. O. (Henri Omont), P. F. (Paul Fournier).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIII[e] siècle, à Gefroi de Paris, auteur des pièces de circonstance qu'on vient d'énumérer ; trois pièces du ms. fr. 24432 et signées Gieffroy : 14. *Le Martyre de saint Baccus* ; 15. *Le dit des Patenostres* ; 16. *Le dit des Mais* ; trois pièces anonymes voisinant dans le ms. 24432 avec celles signées Gieffroy et qui sont peut-être de lui : 17. *La Requeste des Freres Meneurs sur le Septieme*[1] *Climent le Quint* ; 18. *De la Rebellion d'Engleterre et de Flandre* ; 19. *Du Roy* ; 20. *Des quatre rois*, fragment publié par moi-même d'après le ms. 25545[2].

P. 348. *Jesselin de Cassagnes, canoniste* (P. F.).

P. 361. *Guillaume du Cun, légiste* (P. F.).

P. 385. *Anonyme de Bayeux, auteur de quatre poèmes en français* : *Dialogue de saint Grégoire*, *Vie* du même saint, *L'Advocacie Nostre Dame* et sa suite, *La Chapelerie Nostre Dame de Baieus* (C. L.). Les indications bibliographiques complètent sur plusieurs points celles données dans mes *Incipit* (p. 79, 389, etc.).

P. 394. *Watriquet, ménestrel et poète français* (C. L.). Étude approfondie sur ce conteur d'un talent remarquable, très supérieur à Jean de Condé.

P. 421. *Jean de Condé* (C. L.).

P. 454. *Jean d'Anneux, clerc séculier et moraliste* (C. L.).

P. 462. *Arnaud Roiard, frère Mineur* (C. L.).

P. 467. *Guillaume de Montlauzun, canoniste* (P. F.).

P. 504. *Bernard de Panassac, troubadour, un des fondateurs des Jeux Floraux*, et, p. 513, *Arnaud Vidal, troubadour, premier lauréat des Jeux Floraux* (A. T.). Ces deux articles se complètent, puisque Bernard de Panassac était juge aux Jeux Floraux de Toulouse célébrés pour la première fois en 1324, où Arnaud Vidal fut lauréat. Bernard de Panassac, Gascon de petite noblesse, qui eut une vie mouvementée — on la suit dans des documents d'ordre judiciaire —, a laissé deux petites poésies insignifiantes. Arnaud Vidal, qu'aucun document historique ne mentionne, bien que poète médiocre, lui aussi, occupe néanmoins dans l'histoire littéraire une place bien plus importante comme auteur d'un roman d'aventures, *Guillaume de la Barre*, genre très peu représenté dans la littérature provençale.

P. 526. *Bernard Amoros, collectionneur de poésies en provençal et en latin* (C. L.). Courte notice sur ce copiste bien connu de poésies des troubadours, identique probablement à un collectionneur de proverbes du même nom, mais distinct d'un homonyme, recteur de Moussoulens, au diocèse de Carcassonne.

P. 532. *Les deux Jean Gobi, frères Prêcheurs* (C. L.). De l'aîné on ne connaît qu'un livre intitulé *Miracula beate Marie Magdalene* ; l'autre, sans

1. Ce mot désigne les Clémentines.

2. *Romania*, XLIV, 90. Il faut mettre un point d'exclamation après le vers 11, un point au v. 12 après *di* et supprimer les deux points à la fin du même vers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doute neveu du précédent, est l'auteur de la célèbre *Scala celi* et du *De spiritu Guidonis* dont il a été question ici même (*Romania*, XLVII, 463).

P. 556. *Jean Faure, légiste* (P. F.).

P. 580. *Anonyme, auteur d'un poème sur la guerre de Metz en 1324* (H. O.). L'article précise les événements historiques qui ont produit un poème anonyme et divers petites poésies, dont quelques-unes signées, se rapportent aux démêlés des citoyens de Metz, célèbres au moyen âge comme banquiers, avec leurs voisins et débiteurs. Ces poèmes forment le contenu d'un livre bien connu de E. de Bouteiller et F. Bonnardot.

Notices succinctes. P. 597. *Raimond Béquin* et, p. 600, *Jean « Dominici », frères Prêcheurs*; p. 601, *Jean de Blangi, théologien* (C. L.). — P. 603. *Nicolas d'Ennezat*, et, p. 606, *Simon Vairet, canonistes* (P. F.). — P. 609. *Anonyme, auteur du « Coutumier d'Artois »* (P. F.). Ce texte, composé entre 1285 et 1302, est en dialecte artésien. — P. 613. *Anonyme, auteur de la « Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavie »* (P. F.). — P. 615. *Hugues de Carols, légiste* (P. F.). — P. 617. *Jean « de Leuduno », maître ès arts, et Louis de Melun* (C. L.). — P. 620. *Barthélemi Fléchier, maître ès arts* (C. L.). — P. 623. *Pierre de Courpalai, abbé de Saint-Germain-des-Prés* (C. L.). — P. 624. *Pierre Vidal, frère Prêcheur*, p. 627, *Raimond Bancal, frère Mineur*, et, p. 628, *Maître Etienne Arblant, astronomes* (A. T.). — P. 629. *Nicolas de La Horbe*, traducteur de divers traités astrologiques et météorologiques de Gui Bonati de Forlì (C. L.). — P. 630. *Arnoul de Quinquempoix, médecin et astrologue* (A. T.). Son nom figure dans la traduction française d'un opuscule astrologique d'Albumasar. — P. 633. *Anonyme italien, auteur d'une traduction française des lettres de Sénèque à Lucilius* (A. T.). Cette traduction, conservée dans deux manuscrits [1], a été faite vers 1308-1310, pour un grand seigneur napolitain Barthélemi Siginulfo. — P. 635. *Gefroi de Picquigni, auteur d'une Exposition française sur le Nouveau Testament* (A. T.). Cet écrivain a terminé en 1321 une exposition des Evangiles, des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse à l'usage d'un membre de la famille Malatesta. — P. 636. *Anonyme, auteur d'une exhortation de circonstance à la charité* (C. L.). C'est une pièce composée, en vers français et latins alternés, lors de la famine de 1316, et commençant par : En l'an de l'incarnacion *Assunt tredecim cum tribus*... (*Incipit*, p. 127). — *Anonyme, auteur du « Dit des moustiers de Paris »* (C. L.), cf. *Incipit*, p. 423. Ce poème se date des environs de 1325. — P. 637. *Anonyme, auteur des « Divisions des soixante et douze biautés qui sont en dames »* (C. L.), cf. *Incipit*, p. 191. Ce poème est exactement daté de 1332. — P. 638. *Raimon Vidal, auteur d'un poème en langue d'oïl* (C. L.). Ce poème, composé en 1338, a été imprimé par M. A. Mercier dans les *Annales du Midi*, VI (1894), p. 468 [2]. — P. 640. *Anonyme, auteur du « Livre de la Trésorerie » de l'Abbaye d'Origny* (H. O.). Cette compilation, rédigée en 1315, sous la direction d'une religieuse

1. [En réalité *trois*, car M. Thomas a oublié de mentionner le ms. Bibl. nat., n. a. fr. 20545 ; cf. *Romania*, XXXIII, 459. — *Réd.*]
2. Il faut compléter ainsi l'article de mes *Incipit*, p. 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Origny, Héloïse de Conflans, contient entre autres le texte français d'un Mystère de la Résurrection, en partie inédit, des sermons et une série de Dits de philosophes, également en français [1].

Arthur LÅNGFORS.

Del Tumbeor Nostre Dame, Altfranzösische Marienlegende (um 1200) [éd. Erhard LOMMATZSCH] (Romanische Texte zum Gebrauch für Vorlesungen und Uebungen, herausgegeben von Dr Erhard Lommatzsch, Professor an der Universität Berlin, und Dr Max Leopold Wagner, Privatdozent an der Universität Berlin, no 1); Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1920; in-8, 51 pages.

Ce texte de 684 vers [2] forme le premier numéro d'une collection qui a déjà été annoncée sommairement ici même (XLVII, 448). Par le but qu'elle poursuit, par l'extérieur même des volumes, elle présente des analogies avec la collection des *Classiques français du moyen âge*. Toutefois, les éditeurs allemands entendent leur tâche un peu différemment. Ainsi, pour nous en tenir au volume qui nous intéresse pour le moment, l'introduction ne donne pas l'indication des manuscrits, à l'exception du manuscrit base (Arsenal 3516). Il aurait pourtant été très utile à ceux qui sont obligés de recourir parfois à l'appareil critique de l'édition Wächter, de trouver ici la liste des manuscrits et les sigles correspondants de Wächter :

C = Chantilly 1578.
F = Arsenal 3516.
Ga = — 3518.
Gn = Bibl. nat. fr. 1807 (Baluze).
P = — — nouv. acq. 4276.

Les variantes données sont peu nombreuses, ce qui peut se justifier. Mais ce qui est moins recommandable, c'est que leur provenance ne soit pas indiquée. Les lecteurs qui ont du temps à perdre pourront sans doute les retrouver dans l'édition Wächter. Mais n'aurait-il pas été plus simple de les indiquer de la manière généralement usitée ? D'autre part, on ne voit pas clairement la méthode suivie par l'éditeur. Tantôt il corrige le manuscrit base, en reléguant aux notes la leçon du manuscrit ; tantôt il garde dans le texte une leçon manifestement erronée et donne aux variantes la bonne leçon (sans indication de source), tantôt il met entre parenthèses ou crochets une lettre qui, selon lui, est à ajouter ou à supprimer. Quelquefois ce

1. [Un manuscrit analogue, plus luxueux et plus important, à ce qu'il semble, a échappé à la Commission : il se trouve à Berlin ; il a été décrit par le comte Paul Durrieu, *Bibl. de l'École des Chartes*, LIII, 122-4. — *Réd.*]

2. Est-ce par une faute d'impression que l'explicit est muni du numéro 685, comme si c'était un vers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

procédé est employé à tort. Ainsi l'éditeur ajoute un *s* aux premières personnes du pluriel en *on*; cette dernière forme est pourtant des plus fréquentes et est même régulière dans certains dialectes.

Il va de soi que dans un texte étudié de près par Foerster, Gaston Paris, Gröber et d'autres, il reste bien peu à reprendre. Je me borne ici à signaler une particularité de versification qui ne semble pas encore avoir attiré l'attention des critiques. La légende du *Tumbeor Nostre Dame* appartient en effet à cette poésie assez abondamment représentée qui est basée sur la recherche de la rime riche, technique dont j'ai exposé sommairement les règles (d'après M. Ernest Langlois) ici même (XLV, 289). En effet, sur les 342 couples de vers, il n'y en a, si j'ai bien compté, que 17, qui ne riment pas richement (*Clerevaus*: *dansieaus* 20, *tumer* : *baler* 26, *parlast* : *commandast* 48, *mangier* : *solier* 100, *canter*: *tumer* 136, *desos* : *genols* 166, *françois* : *champenois* 176, *deduit* : *aquit* 192, *dura*: *fina* 228, *consenti* : *ami* 284, *prisast* : *amast* 294, *fierement* : *argent* 337, *ploré*: *pitié* 364, *douçor* : *segnor* 380, *baler* : *rencliner* 394, *parlés* : *avés* 476, *commandés*: *voldrés* 532). La rime *chaitif*: *estrif* 86 peut à la rigueur être considérée comme riche, malgré l'*r*. Aux v. 95-6, M. Lommatzsch, sur la foi des mss FG^a, imprime *perceüs* : *dechus*. Mais, outre que la rime riche est détruite, il est tout à fait invraisemblable que le poète ait fait rimer ensemble la forme ancienne et la forme contractée du verbe. M. Wächter, qui l'a bien vu, a imprimé, sans doute avec raison, *aperchus* : *dechus*, d'après *C* seul, le vers manquant dans *P* et G^n. Au v. 268, MM. Wächter et Lommatzsch ont tous les deux eu le tort d'accepter la leçon de *F* seul :

Mais hom en terre ne savoit,
Fors Diu, que fu qu'il i faisoit.

Les quatre autres manuscrits sont d'accord pour donner, au second vers, *servoit*, nécessaire à la rime riche. Il faut donc lire :

Fors Diu, de quoi il i servoit.

Aux v. 399-400, les autres mss, sauf *C*, donnent la rime *lassez* : *tresües*, tandis que *C*, à la place de ces deux vers, en a quatre qui sont irréprochablement versifiés et forment une excellente transition à ce qui suit :

Il s'est asis si travilliés
A painnes puet movoir les piés.
Vers l'ymage s'est retournés,
Dou grant travail est si penés...

Je n'affirme pas que ces vers soient originaux, — pour cela il faudrait refaire le classement de M. Wächter, — en tout cas ils doivent être pris en sérieuse considération.

Sur le glossaire, qui est établi avec beaucoup de soin, je voudrais présenter une seule observation. Aux v. 112-15 il est dit du *tumbeor* que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tant vait par le mostier fustant
Qu'en une crote s'enbati ;
Pres d'un autel si se quati
Et al plus qu'il puet *s'i enforme.*

Ce dernier verbe est traduit au glossaire par « sich in Form, in Stellung bringen, eine Stellung einnehmen ». Si c'est bien le verbe *enformer* (informare), c'est « s'orienter » qu'il faut traduire. Mais on pourrait aussi songer à *soi enforner* « s'engager » (cf. Godefroy, IX, 464c : *Et comme la plus grande part se fussent desja enfournez en un vallon*).

Dans l'introduction, à la place de nombreuses références bibliographiques qui ne se rapportent pas directement à notre légende, et que l'on pourrait facilement trouver ailleurs, j'aurais préféré voir un court aperçu de l'histoire du motif. On pourrait aussi sacrifier sans dommage quelques renvois à des manuels d'histoire littéraire où notre conte est simplement mentionné en quelques lignes.

Tel qu'il est, le petit livre de M. Lommatzsch, et la collection qu'il inaugure, rendront des services à l'enseignement de l'ancien français. L'éditeur trouvera peut-être le moyen de satisfaire, dans les numéros à venir, au désir légitime du lecteur d'y trouver les éléments nécessaires pour un examen critique des textes, sans trop dépasser l'étendue et le prix des volumes parus jusqu'à ce jour.

Arthur LÅNGFORS.

Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., dem XIII. und dem ersten Drittel des XIV. Jahrhunderts, mit den überlieferten Melodien herausgegeben von Friedrich GENNRICH ; Band I : Texte (*Gesellschaft für romanische Literatur*, Band 43) ; Dresden, Niemeyer, 1921 ; in-8, XVI-388 pages.

Ce recueil de 401 pièces — la dernière, omise par erreur à la place où elle devrait figurer, est imprimée en appendice et porte le no 39a — donne tout ce qui nous reste des genres lyriques indiqués dans le titre depuis le XIIe siècle — si l'on admet cette date pour le roman de *Guillaume de Dole* — jusqu'à Jehannot de L'Escurel, qui est du premier tiers du XIVe. Groupées à peu près chronologiquement, et pour chaque groupe, dans l'ordre donné par le manuscrit, elles sont ainsi disposées dans l'édition : 1o rondeaux et virelais intercalés dans le *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole* ; 2o rondeaux et virelais anonymes, provenant de divers manuscrits, entre autres le chansonnier *a*, contenant un petit nombre de pièces ; 3o rondeaux intercalés dans le *Lai d'Aristote* de Henri d'Andeli ; 4o rondeaux du ms. *T* ; 5o rondeaux religieux des mss. de Metz 535 et de Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 10036 ; 6o le rondeau de Guillaume d'Amiens, dit le Peintre, et quelques autres pièces ajoutées après coup au même chansonnier *a* ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7° rondeaux et virelais figurant dans des manuscrits de motets; 8° les pièces d'Adam de la Halle; 9° celles du ms. *k*; 10° l'important recueil du ms. *I*; 11° fragments insérés dans la *Prison d'Amours* de Baudouin de Condé et dans *Renart le Nouvel* de Jaquemart Gelée de Lille; 12° un virelai et des ballettes religieux du ms. *i*; 13° rondeaux tirés du ms. 67 de la Collection de Picardie de la Bibliothèque nationale; 14° rondeaux ajoutés après coup au ms. *M*; 15° pièces insérées dans divers poèmes; 16° un virelai du ms. *U*; 17° pièces insérées dans le *Roman de Fauvel* (ms. Bibl. nat. fr. 146); 18° pièces de Jehannot de L'Escurel (même ms.).

M. Gennrich a publié, en 1918, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXIX, p. 330 et suiv. (cf. *Romania*, XLVII, 431), un article intitulé *Die Musik als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie*, qu'il a développé et republié en brochure[1]. Je n'ai pas lu cette étude qui doit former une partie de l'introduction, réservée au second tome. Il va de soi que, tant que celui-ci n'aura pas donné le commentaire des textes publiés et, surtout, la justification des nombreuses modifications faites sans doute pour des raisons tirées de la versification et de la musique, aux leçons des manuscrits, on ne saurait utilement entreprendre la critique détaillée du volume paru. Mais l'abrégé donné ci-dessus de la table des matières suffit à démontrer le grand intérêt de ce recueil, et une lecture rapide m'a permis de constater que le travail a été exécuté avec un soin et une compétence dignes d'éloges. Il est vrai qu'un certain nombre des pièces qui figure dans cette édition étaient déjà connues par ailleurs. Mais elles n'avaient pas été soumises à un examen approfondi et beaucoup de publications où elles figurent sont peu accessibles. D'autre part, l'intéressante collection du manuscrit d'Oxford avait été un peu négligée, malgré l'édition diplomatique de Georg Steffens, et M. Gennrich, par son édition critique, nous fait faire des connaissances agréables. Je me permets de citer, à titre d'échantillon, ce délicieux petit virelai qui ne doit pas être très connu (n° 237, p. 193; Raynaud 1013):

Deus, doneis honor a seus
Ki amor maintiennent mués !

Cant je fu petite garce,
Si me norit ma mairaistre.
El me fist garder les vaiches
Tote soule a un pastour.
Deus, doneis honor a seus
Ki amor maintiennent mués !

1. *Musikwissenschaft und romanische Philologie, ein Beitrag zur Bewertung der Musik als Hilfswissenschaft der romanischen Philologie* (Halle, 1918).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je m'an antrai ou boucaige
Après une de mes vaiches,
Si trovai Robin lou saige,
Lou veirelit me fist puez.
Deus, doneis honor a seus
Ki amor maintiennent mués !

Très curieuse, dans un autre ordre d'idées, est la pièce sur le clerc « bigame » (nº 194 ; Raynaud 122).

En attendant de pouvoir, avec le guide du second volume de M. Gennrich, entreprendre un examen critique de ce recueil, je me borne ici à quelques remarques préliminaires.

La première concerne la manière dont l'éditeur a traité le dialecte du manuscrit lorrain *I*. Il me semble en effet peu justifié d'écarter du texte certaines particularités dialectales tout en en laissant d'autres. Ainsi, il n'était pas utile d'ajouter un *s* à *san*, qui est en lorrain la forme constante de sine, ou de corriger *enver* en *envers*, *faceir* en *fauceir*, *vadroie* en *vaudroie*, *batement* en *bautement*, *medixant* en *mesdixant*, *can* en *cant*, *sux* en *suix*. Il est indispensable de maintenir la forme ancienne et régulière *longement* (194, v. 5), de même *s'i* (185, v. 14, et 393, v. 5) avec le sens de *s'il*, qui n'est pas exclusivement lorrain ; *maïsté* (202, v. 25) est également une bonne forme ancienne qu'il ne faut pas corriger en *majestei*.

144, v. 6. Je pense qu'il faut corriger *boute corroie* en *boute en corroie*. — 147, v. 5. Supprimer la virgule devant *ne*. — 230, v. 1. Il faut imprimer *Ier* au lieu de *Jer*. — 239. Le numéro de Raynaud est 404, et non 102. — 267. Je corrigerais *ne* en *n'i* au refrain :

On dit c'amors est joie,
Et je ne trux fors ke torment.

— 284, v. 19. Au lieu de *chauront*, il faut imprimer *chavront* (chevron). — 308, v. 1. Au lieu de *li*, imprimer *l'i*. — 311, v. 27. Supprimer le point d'interrogation (c'est sans doute une faute d'impression). C'est à tort que l'éditeur qualifie de « sixième strophe » les vers se trouvant à la fin de cette pièce (et qu'il a d'ailleurs avec raison relégués au bas de la page). Si M. G. avait lu ma *Notice du manuscrit 12483 de la Bibliothèque nationale*, il aurait vu que ce sont des vers ajoutés par le Frère Prêcheur qui a compilé le volume. — 369, v. 10. Il semble qu'il faille corriger *quer* en *que*, et, au v. 15, *haut* en *haute*. — 382, v. 5 et ailleurs. Il est préférable d'imprimer *pouoie* et non *povoie* (400, v. 63, il y a correctement *pouoie*). — 385, v. 18. *Provoir* est sans doute une faute d'impression pour *pouoir*.

Arthur LÅNGFORS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Théodore GÉROLD, **Le Manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XV^e siècle** ; Strasbourg, Commission des Publications de la Faculté des Lettres, 1921 ; in-8, LIV-129 pages (*Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, fasc. 2).

Le manuscrit de Bayeux (Paris, Bibl. Nat. franç. 9346) avait été publié, en 1866, par A. Gasté sous le titre de *Chansons normandes du XV^e siècle.* Cette publication, épuisée depuis longtemps, était devenue à peu près introuvable en librairie. Pourtant l'importance de ce recueil de chansons pour l'histoire de la poésie et de la musique française au xv^e siècle en faisait souhaiter une nouvelle édition. Elle vient de paraître par les soins de M. Gérold, chargé de cours pour l'enseignement de l'histoire de la musique à l'Université de Strasbourg.

La publication de M. Gérold marque un progrès considérable sur celle de son prédécesseur. Romaniste en même temps que musicologue, le nouvel éditeur a pu corriger et redresser un certain nombre de fautes et d'erreurs qui se trouvaient dans le texte de Gasté. Il est vrai que quelques obscurités subsistent encore. Ce sont des passages, assez rares heureusement, où l'éditeur a dû renoncer à obtenir un sens acceptable, en partie par la faute du manuscrit qui présente des leçons estropiées et irrémédiablement corrompues (2, 10-12 ; 57, 2), en partie par la faute des auteurs qui se sont exprimés d'une manière obscure et énigmatique (73, 9 ss. ; 93, 8 ss.). L'éditeur s'attache du plus près possible à la tradition même du manuscrit dont il reproduit avec raison toutes les irrégularités et bizarreries orthographiques. En note, il ajoute, quand il y a lieu, les variantes d'autres manuscrits. Il me semble que dans certains cas il y aurait eu profit à tenir compte de celles-ci, un peu plus que ne l'a fait M. Gérold, pour corriger une leçon nettement fautive du texte ou pour combler quelque lacune. Par exemple, dans la chanson 41 : la première strophe, dans le manuscrit de Bayeux, se compose de cinq vers ; l'éditeur en a fait un quatrain, en supprimant le deuxième vers. Mais la suite nous apprend que nous devons avoir là un sixain du type *aabaab.* C'est donc que le copiste aura oublié de copier l'un des vers de l'original. En effet, le recueil de Lotrian de 1543 où se trouve la même chanson nous donne un sixain parfaitement correct d'après lequel on aurait pu corriger la leçon fautive du manuscrit de Bayeux. C'est ce que d'ailleur M. Gérold n'a pas hésité à faire dans d'autres cas. Il supprime par exemple dans la chanson 37 les vers 11-13, qui ne sont qu'une répétition erronnée des vers 5-7, ou bien il rétablit dans le rondeau 83 les répétitions partielle ou totale du refrain, comme l'exige la forme du rondeau. Mais pourquoi ne pas procéder de même au n° 79 qui est un rondeau comme 78, partageant avec celui-ci même la mélodie ? Ici, les vers 9-10 sont également à supprimer, et à remplacer par les vers 1-3, formant la répétition partielle du refrain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les chansons sont accompagnées de leurs mélodies en notation moderne. C'est là la grande originalité de la nouvelle édition, qui en fait la véritable valeur et en constitue le progrès le plus important sur l'édition de Gasté. M. Gérold donne là un exemple à suivre à tous ceux qui voudront désormais publier des textes lyriques du moyen âge, qu'on ne devrait plus jamais séparer de leur notation musicale. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger la valeur de la transcription musicale de ces pièces, mais le littérateur trouve là une base solide pour étudier les différents genres lyriques qui sont représentés dans notre recueil. L'éditeur a lui-même procédé à l'examen des formes dans un chapitre de son introduction (p. XXVIII-XXXVII). Je crois pouvoir ajouter quelques remarques aux siennes.

Le nombre des ballades est plus grand qu'il n'est dit p. XXVIII. Aux nos 18 (« sotte ballade ») et 101 (incomplet), il faut encore ajouter les pièces 81 et 87 que la notation musicale aussi bien que le texte désignent clairement comme ballades, même quand il ne s'y trouve pas le nombre réglementaire de trois strophes. Peut-être aussi faut-il ranger là la chanson 54, malgré quelques singularités dans la musique et dans la forme. — A côté du rondeau « populaire », no 82 (p. XXVIII-XXIX), je placerais la chanson 43 qui est, malgré certaines irrégularités, un rondet à plusieurs strophes. Les pièces de ce genre sont assez rares pour qu'on accorde à celle-ci une mention particulière. — Le type le plus fréquent est celui du virelai. Cela s'explique par le fait que c'est lui qui, de tous les genres à formes fixes, est encore le plus fidèlement attaché à la composition musicale et au chant, à une époque où d'autres genres, comme la ballade et le rondeau, s'en détachaient de plus en plus et prenaient une existence indépendante. En même temps, leur grand nombre, ici aussi bien que dans les recueils analogues, atteste la vogue dont ils jouissaient dans la musique du xve siècle, vogue qui est confirmée par l'expansion que ce genre lyrique a eue, même loin de la France, notamment en Italie. Leur forme, que M. Gérold n'a pas voulu étudier en détail, présente toutes les particularités et les libertés métriques qui ont déjà été examinées et relevées ailleurs. Dans le nombre, on rencontre encore les types les plus simples et les plus primitifs de la « ballette », pareils à ceux du XIIIe siècle (nos 15, 17, 46, 86, 97). — A côté de ce genre ancien apparait assez fréquemment un genre nouveau et récent, inconnu aux chansonniers des XIIIe et XIVe siècles, la « chanson » proprement dite, composée de préférence de quatrains réguliers. Ce type n'a jamais été étudié jusqu'ici et demanderait un examen approfondi. Dérive-t-il du virelai ? Je serais, pour ma part, assez disposé à l'admettre. On est, en effet, frappé de voir combien souvent la construction musicale de ces quatrains est identique à celle des quatrains qui forment le refrain initial d'un virelai. Le type musical qui y domine n'est pas, comme on s'y attendrait, la combinaison normale pour un quatrain : αβαβ, mais plutôt le type αβγα, ce qui est d'un principe tout différent, celui de la « ballette » et du virelai. On pourrait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donc admettre ceci : dans un virelai introduit par une strophe-refrain en forme de quatrain, on a donné à la première partie de la strophe, également composée de quatre vers, la mélodie et la forme de la strophe-refrain ; la « tierce » reproduit tout naturellement la forme du refrain. Par conséquent, la strophe primitive du virelai se trouve décomposée en trois quatrains absolument pareils qui ont tous la mélodie et la forme du quatrain initial. En effet, M. Gérold a relevé qu'assez souvent, dans de véritables virelais, le quatrain-refrain seul était accompagné d'une notation musicale ; celle-ci aurait donc aussi servi pour le premier quatrain de la strophe. Mais il faut se garder ici d'une généralisation trop rapide, à laquelle, je le crains, l'éditeur s'est laissé entraîner, car, dans plusieurs cas où la même mélodie est transcrite deux fois, nous voyons une fois la transcription musicale réduite au quatrain initial, l'autre fois elle s'étend aussi au premier quatrain de la strophe, et cette partie diffère alors complètement de la première (voir les nos 33 et 91 dans le ms. de Bayeux, ou le no 35 comparé avec sa transcription dans le ms. Paris B. N. fr. 12744). Il s'agit donc souvent d'une notation restée incomplète. Il y a là un petit problème qui demande à être éclairci.

Le contenu des chansons n'est pas moins varié que leur forme. M. Gérold donne quelques brèves indications à ce sujet (p. XX-XXVIII), mais il n'a pas essayé de déterminer ce qui, dans ce recueil, est encore la continuation et la survivance d'anciens genres poétiques des XIIe et XIIIe siècles et ce qui y décèle déjà un esprit nouveau et une sensibilité plus moderne. Ainsi, la silhouette gracieuse de Belle Aëlis, si chère à la poésie populaire du moyen âge, paraît avoir définitivement disparu, tandis que le couple amoureux de Robin e Marion y fait encore une apparition fugitive (65, 101), mais transformé en bergers galants et doucereux, annonçant déjà la pastorale de l'époque plus récente (voir aussi la chanson 100). Si l'ancienne pastourelle narrative et l'aube n'y figurent plus, ce n'est sans doute qu'un simple hasard, qui s'explique d'ailleurs par la rareté des pièces de ce genre ; leur survivance est cependant attestée par les traces qu'elles ont laissées dans le recueil des « Chansons du XVe siècle » de G. Paris. Par contre, la chanson de mal mariée, la sotte chanson, la satire dirigée contre l'amour et les femmes sont encore bien vivantes et largement représentées ; mais on y relève un ton plus badin et plus enjoué que généralement dans les pièces analogues d'une époque plus ancienne ; là aussi s'annonce déjà la chanson plaisante des temps plus modernes. La chanson d'amour sérieuse continue à vivre, notamment dans les formes de la ballade et du rondeau. La chanson à boire, si rare dans les chansonniers médiévaux, occupe ici une place relativement large ; elle continue encore la tradition du moyen âge qui la rattachait volontiers à la chanson religieuse latine (voy. la chanson 46). Mais c'est avant tout le groupe nombreux des chansons politiques qui mérite de retenir l'attention. Il y a là quelques pièces vraiment remarquables pour la sincérité et la vigueur des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentiments exprimés (n[os] 37, 40, 62). On y retrouve un écho vivant du sentiment populaire que faisaient naître les événements politiques contemporains, surtout les ravages de la guerre anglaise avec leur répercussion dans cette province de Normandie à laquelle notre recueil paraît se rattacher tout particulièrement. Ce sont là de véritables et précieux documents historiques où l'historien ne trouvera pas moins de profit que le littérateur. Il serait souhaitable de voir cette publication bientôt suivie d'autres, faites avec le même soin et la même compétence, qui rendraient accessibles les autres chansonniers du xv[e] et du xvi[e] siècle et qui permettraient de réaliser une étude d'ensemble sur un sujet encore trop peu connu malgré tout l'attrait et l'intérêt qu'il nous offre.

E. Hoepffner.

Joseph Anglade, **Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge (des origines à la fin du XV[e] siècle)** ; Paris, De Boccard, 1921 ; in-8, ix-274 pages.

Cet ouvrage est en somme, sous une forme un peu moins sèche, une mise à jour du *Grundriss der provenzalischen Literatur* de Bartsch, qui remonte à un demi-siècle. Ce livre nous manquait et il faut remercier M. Anglade de nous l'avoir donné. Mais il faut bien reconnaître que, ni dans l'ensemble ni dans le détail, il ne réalise la perfection, qu'il porte des traces de hâte, et qu'il pourra, dans une seconde édition, être notablement amélioré [1].

La première partie (p. 1-130) a pour objet la poésie lyrique. Le premier chapitre intitulé « les Origines », consacré à l'histoire des études provençales, à la langue, aux plus anciens textes, devait donc en être détaché et former une sorte d'introduction. Dans le second sont traitées les questions générales concernant les conditions d'existence des troubadours, leur répartition par provinces, la technique de leur art, etc. Dans les quatre suivants est esquissée leur histoire proprement dite ; le dernier est consacré à leur influence. L'auteur a groupé là beaucoup de faits, en combinant adroitement l'ordre chronologique et l'ordre géographique ; il a présenté un tableau exact dans les

1. Un critique pointilleux pourrait noter d'assez nombreuses impropriétés de style et se plaindre que M. A. dise parfois autre chose que ce qu'il veut dire. Il écrit p. ex. que telle question a provoqué « une abondante bibliographie » (p. 25, n.), qu'il y a chez certains troubadours une tendance au « sensualisme » (p. 64), que l'inquisition à Toulouse a renouvelé « l'orthodoxie et le goût de la religion » (p. 163), que Dante « cite » dans la *Commedia* divers troubadours (p. 127) ; voir aussi les remarques faites ci-dessous sur les p. 134, 136, 172. — Les analyses sont souvent inexactes : voir celle de sainte Foy (p. 15), où il est dit que Dacien a demandé la main de la sainte, ou celle du poème appelé par Bartsch « Confession », où M. A. voit un « éloge du Christ » (p. 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grandes lignes, et suffisamment caractérisé, quoique souvent par des épithètes un peu vagues, les principaux groupes et les talents les plus originaux.

La seconde partie (p. 133-95) traite de la poésie non lyrique ; elle se compose tantôt d'analyses et appréciations (quand les œuvres étudiées en valent la peine), tantôt de simples mentions avec notices bibliographiques.

Dans la troisième (p. 199-253), consacrée à la prose, celles-ci l'emportent de beaucoup. C'est dans ces deux dernières parties surtout qu'apparaît nettement le défaut essentiel de l'ouvrage, qui est de tenir à la fois d'un exposé à grands traits, visant à retracer l'évolution des genres et à mettre en relief les œuvres caractéristiques, et d'un simple répertoire bibliographique.

Dans les remarques qui suivent je m'appliquerai moins à discuter les jugements qu'à combler des lacunes ou à rectifier, en suivant l'ordre même du livre, des erreurs matérielles.

P. 3. De nombreux textes provençaux avaient été publiés, avant Raynouard et Rochegude, en France par Catel et Hauteserre, en Italie par Redi, Crescimbeni, Lami. — P. 7. Le provençal commencerait à apparaître dans des chartes du IXe siècle ; p. 13, cette date est ramenée à 960, au reste sans preuves. — P. 19. M. A. croit-il vraiment que, dès le XIe siècle, on composait des *partimens* et des *tensons* ? Quelles peuvent bien être « les Universités du Midi ou du centre » (p. 20) contemporaines de cette « période de formation », c'est-à-dire existant au XIe siècle ? Le mot « Universités » en tout cas est un anachronisme. — P. 26. Quand on parle du recrutement des troubadours, il faudrait distinguer les professionnels des amateurs : la pièce pieuse composée par le clerc qui devint pape sous le nom de Clément IV ne nous permet pas de dire qu'il « avait été troubadour » ; de Richard Cœur de Lion il ne nous est pas resté un seul vers en provençal, mais deux pièces françaises et non une (cf. p. 75 et 126) ; aucun non plus de Raimond V (p. 30). — P. 40 ss. Ce tableau des genres lyriques devait être tracé d'après les textes et non d'après les *Leys*, qui sont ici la source principale de l'auteur. — P. 44. Le *lai* breton n'a rien à faire avec le *lai* lyrique, qu'il ne suffit pas de « rattacher » au *descort*, puisqu'il lui est identique. — P. 48. Cette étymologie de *retroensa* ne mérite même pas la discussion ; il fallait mentionner celle qui fut proposée plus récemment par Suchier (*Zeitsch. für rom. Phil.*, XVIII, 281). — P. 60. Pourquoi traiter comme historique, dans le texte, une biographie qui est, dans la note, qualifiée de « bien légendaire » ? — P. 65. Dire que Giraut de Borneil est « l'adversaire résolu du *trobar clus* », c'est négliger la moitié de son œuvre. — P. 67, n. 6, l. 4, au lieu de *Peire*, lire *Elias*. — P. 86. La date des deux sirventés de Tomier et Palazi (vers 1215-6) a été précisée : l'un est de 1216, l'autre de 1226 (pendant le siège d'Avignon). — P. 92. Il y a longtemps que l'on a renoncé à prolonger jusque vers 1270, comme le faisait Diez sur la foi d'une pièce qu'il lui attribuait à tort, la carrière d'Aimeric de Pegulhan (voir Bertoni dans *Romania*, XLIII, 168). — P. 100. C'est un non sens que de parler des cours de Malaspina et de Romano. — P. 106.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la tenson de Joan de Penas, il n'est nullement question de la femme du poète; il ne valait pas la peine de mentionner en note l'hypothèse de M. Fabre dont l'inanité saute aux yeux.

Deuxième partie. — P. 134. La théorie exposée dans les *Légendes épiques* est résumée ici en formules tranchantes qui la défigurent : « Il n'est pas vraisemblable que les épopées françaises du XIIe et du XIIIe siècles soient un (*sic*) remaniement d'épopées antérieures... Le poème [de *Girart de Roussillon*] n'est pas un écho des chants anciens, mais une invention de moines... » Voilà des phrases que M. Bédier ne signerait sûrement pas. — P. 135, l. 10. Au lieu de « frère », lire « père » ; note 4, l. 4, au lieu de II, 3, lire II, 53. — P. 136. De *Girart de Roussillon*, il nous resterait « quatre rédactions », les deux plus anciens manuscrits auraient été « écrits... dans la Marche limousine vers 1150 (?) ». Il n'y a pas de ce poème quatre rédactions, mais quatre manuscrits, auxquels il faut ajouter le fragment de Montpellier (*Revue des l. rom.*, XXXIII, 133) ; ceux auxquels fait allusion M. A. (*A* et *D* de Bartsch) sont plus récents que la date indiquée, l'un d'un demi-siècle au moins, l'autre d'un siècle et demi. — De même ce qui est dit (p. 138, dernier §) de *Daurel* et *Beton* est inintelligible par suite de la confusion faite entre l'auteur et le scribe du ms. — A propos de *Girart de Roussillon*, il fallait mentionner la traduction de Meyer et l'édition diplomatique, par Foerster, du ms. le plus ancien. — P. 142. G. Paris (*Hist. litt.*, XXX, 215) a précisé davantage la date de *Jaufré*. — P. 149, 160, 164. Un poème sur les *Sept Sages* est rattaché au « cycle antique », le *Boèce* à la poésie religieuse. — P. 153, n. 3, l. 3. Les fragments d'une prétendue *Canso de San Gili* ont été, non publiés, mais traduits par Du Mège à la place indiquée ; une laisse a été citée et traduite par le même au t. VI, p. 39 de l'ouvrage allégué. — P. 159, n. 1, l. 6. Ce qu'on trouve à l'endroit indiqué, ce sont, non des corrections au texte de la nouvelle de P. Guilhem, mais une collation du ms. — P. 166, n. 4, l. 5. Ce « cf. » ne fait pas comprendre que c'est le même texte qui a été publié par Bartsch et Rossi ; — l. 9. Au lieu de XXXI, l. LVIII. — P. 169, n. 1. La dissertation de L. Hahn contient des recherches « métriques et linguistiques » sur le *Gardacors*, non le texte du poème. — P. 170, l. dernière, XIIe doit être une faute pour XIVe. — P. 172, n. 2, l. 3. Au lieu de « texte », lire « version ». — P. 175. Le déplacement de deux appels de notes (6, 7) produit une grande confusion : c'est le *Noel* qui a été publié par D. Arbaud et Bartsch ; le *Cantique sur la Résurrection* par Chabaneau (*Revue*, XIV, non XIII). — P. 174. Le poème sur la Contrition n'est pas inédit, s'il fait partie du *Breviari d'Amor* ; il en est ainsi en effet, et il faut en dire autant du prétendu poème « inédit » sur la foi chrétienne ; voir A. Thomas dans *Annales du Midi*, V, 497. — P. 175, n. 4. Il n'y a du texte provençal qu'un seul ms. — P. 179, n. 1. Cette pièce se lit dans cinq mss, non dans deux. — P. 188, n. 4. Le poème, dans la dernière édition (qui est au reste citée), a près de 300 vers de plus. — P. 193, n. 4. A propos de la *Passion* dite gasconne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il fallait mentionner la publication d'un autre morceau par Chabaneau (*Revue*, XXXII, 313), de plusieurs autres par E. Strablow, *Le Mystère de Semur*, diss. de Greifswald, 1905, p. 35-46, et la découverte, par P. Vidal, d'un nouveau ms. fragmentaire (*Revue*, *ibid.*). — P. 194. « On possède neuf *ou dix* mystères méridionaux » ; le compte est pourtant facile à faire. L'abbé Guillaume n'est pas le « découvreur » de tous les Mystères alpins ; plusieurs avaient été retrouvés en 1865 et 1878 par Bing et Fazy, comme le rappelle l'abbé Guillaume lui-même, dans l'article auquel se réfère M. A. (*Revue*, LII, 426).

Je ne puis examiner la 3e partie (prose); je me borne à relever çà et là quelques erreurs ou confusions. — P. 206. Au lieu de *Speculum naturale*, lire *historiale*. — P. 212. L'Exposition du *Pater* du ms. de Florence est un extrait de la *Somme le Roi*, mentionné p. 213, n. 3. Les mss. de la version provençale de cet ouvrage, énumérés par M. A. lui-même, sont au nombre de cinq, non de quatre (le renvoi à la *Romania* est faux : lire XXVII, p. 108, n. 5) ; un autre ms. (fragmentaire) a été signalé par P. Meyer, *Bulletin de la Soc. des Anc. Textes*, 1881, 48. — P. 215. La *Passion* ou prose dont il s'agit ici est la *Passion selon Gamaliel*, qui se trouve dans le ms. 24945 (et non dans 6504, où précisément le morceau manque) ; il fallait renvoyer aux longues recherches de M. E. Roy, *Les Mystères de la Passion en France*, p. 325 ss., et mentionner l'hypothèse de H. Suchier (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXXI, 629), d'après laquelle le texte français serait traduit du provençal.

La Bibliographie est toujours, dans les travaux de M. A., soignée et, sinon très exacte, du moins très riche. Je note pourtant les omissions suivantes qui sont vraiment regrettables. — P. 155. Il y a dans le t. II de la *Revue des Pyrénées* (Toulouse, 1890, p. 56-72 et 287-323) deux importants articles d'E. Roschach sur le pitoyable pastiche connu sous le nom de *Canso de la Bertat*. — P. 159. L'auteur a ignoré l'article de E. Faral sur *Florence et Blanchefleur* (*Recherches*, p. 191) et la publication à la suite de cet article, de la version en question, qui n'a rien de provençal. — P. 166, n. 4. Ajouter l'article d'H. Suchier sur les versions provençales de l'*Évangile de l'Enfance* (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, VIII, 522). — P. 170, 176. Les deux textes mentionnés là ont été publiés d'après une édition toulousaine du XVIe siècle par E. Aude dans *Annales du Midi*, XVII, 368 et 373. — P. 174. Le *Doctrinal* du ms. Libri a été publié par B. Sutorius dans *Arch. romanicum*, II, 369 ; mentionner aussi les corrections de Bertoni à l'autre texte, *Romania*, XLIV, 263. — P. 185. M. A. aurait trouvé d'utiles précisions sur le *Breviari* dans le long article de P. Meyer, *Hist. litt.*, XXXII, 16-56. — P. 186. Le second paragraphe n'a pas de bibliographie ; il fallait renvoyer à Bertoni, *Revue des l. rom.*, LV, 98, et LVI, 423. — P. 192. Peut-être le lecteur eût-il trouvé quelques indications utiles dans mon article sur le théâtre provençal du XVe siècle, *Romania*, XXIII, 525. — Qu'on me permette enfin de protester contre ces continuels renvois aux tirages à part de Chabaneau, que M. A. est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peut-être seul à posséder tous ; ces travaux (sauf un ou deux) ayant été publiés dans la *Revue des langues romanes*, c'est à cette revue qu'il fallait renvoyer. Le principe d'un auteur de manuel doit être de savoir s'imposer de la peine pour ménager celle de ses lecteurs [1].

A. JEANROY.

1. [Voici encore quelques rectifications ou additions pour la prochaine édition de ce manuel. — P. 3, n. 1. Pourquoi ne pas dire plus brièvement et plus exactement que Sainte-Palaye est né en 1697 ? — P. 3, n. 4. Sur Thomassin de Mazaugues, voir en outre un article de L.-G. Pélissier, *Ann. du Midi*, XX, 498 (cf. XXI, 135) et un article de M. Ant. Thomas, *Romania*, XL, 37. — P. 4, l. 2 du bas, au lieu de « 1884, A. Thomas », lire « 1881, A. Thomas ». — P. 7, La *Chanson de sainte Foy* est datée « des environs de l'an mille » et p. 13, elle paraît « antérieure à l'an mille » ; or l'auteur a connu le *Liber miraculorum* qui est au plus tôt de 1020. — P. 12, n. 3. Le poème de la Passion n'est pas seulement « copié par un scribe méridional » : G. Paris a indiqué (*Romania*, II, 245) « que l'auteur lui-même avait employé à côté les unes des autres des formes appartenant à des dialectes de langue d'oïl et de langue d'oc ». — P. 30. Peire d'Auvergne n'était pas « du Puy-en-Velay » mais de « l'evescat de Clarmont », donc de l'Auvergne. — P. 31. Raimon V, comte de Toulouse, est mort en 1194 et non en 1192. — P. 31, n. 1. Éléonore d'Aquitaine est morte le 31 mars 1204 et non « en 1203 ». — P. 77, n. 1. « Verbaizon », lire « Vertaizon ». — P. 82. Folquet devint évêque de Toulouse, non pas « à l'époque de la Croisade albigeoise », qui ne commence qu'en 1209, mais en 1203. — P. 112 et n. 2. Bernart de Panassac n'est pas un « bourgeois » toulousain. — Même page : il n'y a eu qu'une « distribution de fleurs » et ce n'est pas le 3 mai, mais un peu plus tard dans l'année, qu'Arnaut Vidal, fut créé « doctor en la gaya sciencia » (cf. *Hist. litt.*, XXXV, 516-17 et ci-dessus, p. 286). — P. 125. Bernard de Ventadour ne pouvait pas figurer « vers 1150 » à la cour d'Éléonore de Poitiers, « en Normandie », puisqu'Éléonore n'a épousé le futur Henri II, roi d'Angleterre, que le 18 mai 1152 et que ce dernier n'est devenu roi d'Angleterre et duc de Normandie qu'en décembre 1154. — P. 139. « Albert de Besançon », lire « Albéric ». — P. 140-1. Sur les poèmes provençaux relatifs à Roland, voir ci-dessous, p. 311. — P. 146-7. Arnaut Vidal, « un des premiers lauréats des Jeux Floraux », lire « le premier lauréat ». — P. 151, n. 3. Il vaudrait mieux condamner franchement l'hypothèse de M. C. Fabre sur Peire Cardenal, auteur de la *Chanson de la Croisade*. — P. 159. Il y a double emploi avec la p. 189 en ce qui concerne le *Palais de Savieza*, et ce n'est pas l'auteur de ce poème qui désigne Gaston II de Foix, mort en 1343 ; on peut hésiter entre Gaston II et Gaston III, mort en 1391. — P. 175, l. 2. Pourquoi préciser que l'auteur du poème d'*Esther*, était du Cayla (Aveyron), alors que les éditeurs de ce texte proposent *Le Caylar* du Gard ou de l'Hérault ? Quel est du reste parmi les Cayla de l'Aveyron celui auquel pense M. Anglade ? — P. 175, n. 3. La référence doit être corrigée en *Bulletin du Comité historique*..., *Archéologie, beaux-arts*, t. III, Paris, 1852. — P. 176, n. 5. Le *Comput* n'est pas du XII[e], mais du XIII[e] siècle, cf. *Romania*, X, 618 et *Revue des langues romanes*, XIX, 157 sq. — P. 213. Le nom de « du Bois », appliqué à frère Laurent d'Orléans, est sans valeur ; sur cet auteur, cf. le P. Mandonnet, *Revue des langues romanes*, LVI, 20-23. — P. 245. Il n'y a aucun rapport entre Stephanus Aldebaldi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Alebrand ou Aldebrand de Sienne. — P. 246. « A la fin du XIII[e] s. » Henri de Mondeville, lire « Au commencement du XIV[e] s. » — P. 247, n. 4. Sur un second ms. de cette traduction de la *Mulomedicina*, acquis par la Bibliothèque nationale en 1912, voir *Romania*, XLI, 612-4. — P. 249, n. 4. Au lieu d' « archevêque de Frascati », lire « cardinal-évêque » et « 1240 » au lieu de « 1244 ». Cf. Ch.-V. Langlois, *La Connaissance de la nature et du monde...*, p. 114 sq. — P. 250. Au lieu de « Barthélemy de Glanville », lire « B. l'Anglais ». — Le titre même du manuel de M. Anglade, *Histoire... de la littérature méridionale...*, est sans doute assez simple, mais qu'est-ce que « la littérature méridionale » ? — *Réd.*]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXIII (1915), fasc. 3 et 4. — P. 354-65. J. Brüch, *Ueber zwei Punkte der romanischen Lautgeschichte.* 1. Frz. *flotter, jeter, roter.* L'auteur critique en premier lieu M. Herzog qui a voulu expliquer l'anomalie de jectare > *jeter* par une sorte de dissimilation (*d'et'er > d'eter*), rappelle que M. A. Thomas (*Mélanges Havet*, p. 522) a rattaché *rot* à ruptus (pour ructus) attesté dans Oribase, et cherche à démontrer, pour *flot*, l'invraisemblance d'une contamination entre fluctus et flōd. Pour M. Br., les trois mots indiqués en rubrique seraient venus en France d'Italie (**fluttare, *iettare, *ruttare*), emprunt très ancien qui permettrait, selon M. Br., d'en expliquer le vocalisme et le consonantisme. — 2. *Anlautendes* n *für* m *und* m *für* n *im Romanischen.* Étude sur les divers phénomènes de dissimilation et d'assimilation que présentent les mots comme malva, mappa, mespilus, etc. Les formes avec *n* au lieu d'un *m* étymologique sont particulièrement fréquentes dans l'Italie du Nord. — P. 366-81. C. Bauer, *La Vraye Histoire comique de Francion, der erste realistische Roman Frankreichs, und sein Verfasser* [Charles Sorel]. — Mélanges. P. 409. E. H. Tuttle, Sapia *in western Romanic.* — P. 411. O. Schultz-Gora, *A. prov. marves.* Ce mot rare, qui signifie « sur le champ, sans hésiter », serait à rattacher au verbe *amanoir, amanavir, amarvir.* — P. 411. L. Pfandl, *Zur Bibliographie des voyages en Espagne.* Additions au livre de Foulché-Delbosc. A suivre. — P. 417. L. Jordan, *Neue Cyrano-Literatur.* — Comptes rendus. P. 465. R. Schönig, *Romanisches vorkonsonantisches* l *in den heutigen französischen Mundarten, Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, nº 45 (W. v. Wartburg ; cf. *Romania*, XLVI, 628). — P. 468. H. Theodor, *Die komischen Elemente der altfranzösischen Chansons de geste, Beiheft*, etc., nº 48 (Else Sternberg ; cf. *Romania*, XLVII, 449). — P. 470. F. Gohin, *La langue française* (K. Schmidt : éloges). — P. 471. E. Lommatzsch, *Gautier de Coincy als Satiriker* (W. Suchier ; cf. *Romania*, XLII, 598). — P. 472-74. *Die Lieder Raouls von Soissons*, herausgegeben von E. Winkler (Fr. Lubinski reprend la question de Thierri de Soissons et apporte quelques corrections de détail au texte et au commentaire ; cf. *Romania*, XLIV, 159 et 260).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

T. CXXXIV (1916), fasc. 1-2. — P. 101. A. Stimming, *Zu Bertran de Born*. Ayant omis dans sa nouvelle édition de Bertran de Born deux pièces attribuées à ce poète dans le manuscrit Càmpori, M. Stimming les publie ici. La première est un fragment de deux couplets qui n'a probablement été attribué à ce troubadour que parce qu'il offre la même versification que les sirventés *Non puosc mudar un chantar non esparga*, tandis que la seconde, inspirée par la mort de *Rassa* (Godefroi de Bretagne), pourrait bien être de Bertran de Born. Dans une note additionnelle, M. Schultz-Gora présente quelques remarques critiques sur ces textes difficiles. — P. 114. E. Lommatzsch, *Zum Ritterbrauch des Prahlens*. Adolf Tobler avait publié, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, IV, 80, une étude sur l'habitude souvent attestée au moyen âge de se vanter ou *gaber* après boire. M. L. apporte de nouveaux témoignages de cet usage, dont quelques-uns proviennent de notes marginales trouvées sur l'exemplaire de la *Zeitschrift* qui avait appartenu à Tobler. — Mélanges. P. 138. L. Spitzer, *Rum.*, *gruiŭ* (*gruñŭ*) « *Hügel* » (*coronium), (cf. ci-dessous, p. 306). — P. 139. O. Schultz-Gora, *Zum Geschlecht von afrz. ost*. Ce mot est généralement du genre féminin, mais le masculin n'est pas très rare ; rien ne permet d'affirmer que ce dernier usage soit une particularité du picard. — P. 143. L. Pfandl, *Zur Bibliographie des voyages en Espagne*, II. — P. 146. O. Schultz-Gora, *Eine Stelle im Placidas-Eustachius* (v. 278). Corrige heureusement, dans le texte publié par M. Ott (cf. *Romania*, XLI, 424), *en voiz* en *enoiz*. — P. 147. Ph. Aug. Becker, *Clément Marot. Nachlese. 3. Les chansons nouvellemant assemblées*. Description d'un imprimé de 1538, conservé à la Bibliothèque Royale de Stuttgart et composé de deux parties qui n'ont rien à voir entre elles. — Comptes rendus : p. 155, Olga Gogala di Leesthal, *Studien über Veldekes Eneide* (W. Richter; comparaison du poème moyen-haut-allemand avec l'original français) ; — p. 185, A. G. Solalinde, *El Sacrificio de la Misa por Gonzalo de Berceo* (L. Pfandl : édition bienvenue ; on aurait désiré des renseignements un peu plus explicites sur l'unique manuscrit); — p. 193, A. Franz, *Ueber den Troubadour Marcabru* (C. Appel); p. 194, G. Bertoni, *I Trovatori d'Italia* (O. Schultz-Gora; important compte rendu de ce livre monumental dont nous nous sommes occupés ici même, XLIV, 603) ; — p. 206, H. Suchier et A. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, II (K. Glaser : la bibliographie, établie sans méthode, est déparée par une foule de fautes d'impression et d'autres inexactitudes) ; — p. 209, C. Lorck, *Passé défini, imparfait, passé indéfini* (Elise Richter). — Dans la chronique : p. 235, H. Sabersky, *Altfranzösisch in der schlesischen Mundart* (un nom de lieu *Neteplaistba*, attesté dans un document de 1303, est pour M. S. la déformation de *Ne te plaist pas* ; mais dans une note additionnelle, p. 497, M. Hilka donne la bonne explication, qui est le polonais *ne tepla isbá*, « cabane pas chaude ») ; p. 235, H. Wolff, *Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent* ; p. 237, A. Cullmann, *Die Lieder und Romanzen des Audefroi Le Bastart* (cf. *Romania*, XLVI, 586).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fasc. 3 et 4. — P. 294-308. C. Voretzsch, *Alter und Entstehung der französischen Heldendichtung*. Plaidoyer pour le fragment de La Haye et le chant de saint Faron. — P. 308-20. M. L. Wagner, *Das Sardische im Romanischen etymologischen Wörterbuch von Meyer-Lübke*. Deuxième série (la première a paru dans la *Revue de dialectologie romane*, IV, 129-139) d'observations critiques sur la partie sarde du dictionnaire de M. Meyer-Lübke. — P. 339-71. Gertrud Richert, *Aus dem Briefwechsel der Brüder Grimm mit Romanisten und Schriftstellern*. Cette première série comprend quinze lettres écrites, de 1809 à 1812, par J.-B. Roquefort à Jacob Grimm. Elles contiennent de curieux détails autobiographiques et des renseignements sur les préoccupations des romanistes français d'alors. — Mélanges. P. 373-8. A. Leitzmann, *Bemerkungen zu Galfred von Monmouth*. La première, la plus importante, des quatre notes publiées ici fixe la date de la composition de l'histoire de Galfred de Monmouth entre 1136 et 1139. — P. 380-84. L. Pfandl, *Zur spanisch-deutschen Ortsnamenkunde des Mittelalters*. Noms de lieu espagnols connus des voyageurs allemands et altérés sous l'influence de l'étymologie populaire. — P. 384-5. E. Lommatzsch, *Savaric de Mauleon und Gottfried Keller*. Le sujet d'un jeu-parti de Savaric se retrouve chez le conteur suisse. — P. 387-94. Eva Seifert, *Zur Lehre vom Akzent in den galloromanischen Mundarten*. Critique d'un article de M. M. Křepinsky dans la *Revue de philologie française*, XXVIII, 1-61, fait sur la base de l'*Atlas linguistique de la France* et intitulé *Le changement d'accent dans les patois gallo-romans*. — Comptes rendus : p. 423, L. Pfandl, *Beiträge zur spanischen und provenzalischen Literatur- und Kulturgeschichte des Mittelalters* (A. Hämel : ce travail comporte deux parties indépendantes ; dans la première est démontré que le *Ludus sancti Jacobi* provençal provient d'une des légendes contenues dans la seconde partie du Codex Calixtinus de Saint-Jacques de Compostelle ; la deuxième constitue une notice du récit d'un médecin de Nuremberg qui fit un voyage en Espagne en 1494 et 1495) ; — p. 424-31, *Der Trobador Pistoleta*, herausgegeben von E. Niestroy ; *Der Trobador Guillem Magret*, herausgegeben von Fr. Naudieth (A. Kolsen ; important compte rendu, avec beaucoup de corrections de détail ; cf. *Romania*, XLIII, 445) ; — p. 431-35, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha*, herausgegeben von O. Hoby (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, XLIV, 319) ; — p. 435-40, E. Stimming, *Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen*, *Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, nº 59 (M. Friedwagner ; cf. *Romania*, XLVII, 451). — Dans la chronique : p. 466, Dean Spruill Fansler, *Chaucer and the Roman de la Rose* ; p. 490, A. Zauner, *Romanische Sprachwissenschaft*, 3e éd. ; p. 492, E. Appel, *Beiträge zur Geschichte der Teilungsformel im Französischen*.

T. CXXXV (1916), fasc. 1 et 2. — P. 69-79. R. E. Zachrisson, *French le for English the*. Étude sur la survivance de l'article français dans certains noms de lieu comme *Le Asche* (Worcester), *La Kneppe* (Sussex), *Chapel en le Frith*. En appendice, une liste d'autres mots français dans divers anciens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

documents anglais. — P. 103-20. M. L. Wagner, *Das Sardische im Romanischen etymologischen Wörterbuch von Meyer-Lübke* (suite et fin). — P. 121-47. M. A. Hilka publie deux articles posthumes de W. Foerster et les fait suivre d'une nécrologie : I. *Das* Carmen Rotolandi *und sein Verfasser*. Cet article est resté incomplet. Foerster croyait que l'auteur du *Carmen Rotolandi* (plus connu sous le nom de *Carmen de prodicione Guenonis*) serait Gautier l'Anglais (mort en 1194). Mais cette hypothèse est contredite par les preuves données dans deux lettres du latiniste Wilhelm Meyer, imprimées, selon le désir de Foerster, en appendice à son travail. — II. *Identität des Beneoit des Trojaromans und der Reimchronik*. F. invoque pour sa thèse, qui va à l'encontre de celle de L. Constans, la présence dans les deux textes d'un certain nombre de mots rares. — Mélanges. P. 170. E. Lommatzsch, *Zu a. frz. flori « weiss »*. Cite deux passages, l'un de Peire d'Avernhe et l'autre de Gautier de Coinci, qui semblent appuyer l'explication de Gaston Paris que les expressions *teste florie*, *barbe florie* sont nées de la comparaison avec les arbres en fleurs. — P. 171. O. Schultz-Gora, *A. frz. viaus* < vīlis, Dans un passage de *Philomena* (v. 1446), l'éditeur, M. C. de Boer, a compris *viaus* comme veclus, tandis que la bonne traduction est « vil ». — P. 173. J. Brüch. *Prov. aus, « unbebaut »*. Ce mot, qu'on a rapproché du bas latin *absus*, *absare* « mettre en friche », remonterait à *hapsus lanae*, « flocon de laine ». La filiation des sens, telle que la conçoit M. Br., ne paraît pas très convaincante. — P. 175-79. L. Pfandl, *Zur Bibliographie des voyages en Espagne*, III. — Comptes rendus : p. 205, J. Merk, *Anschauungen über die Lehre und das Leben der Kirche im altfranzösischen Heldenepos*, *Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie*, nº 41 (Elise Richter ; cf. *Romania*, XLVI, 626) ; — p. 206-10, Fr. Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen*, *Beiheft*, etc., nº 46 (A. Kolsen ; d'utiles observations de détail ; cf. *Romania*, XLVI, 628); — p. 213-18, K. Federn, *Dante und seine Zeit* (B. Wiese); — p. 219-24, Ion Creangă, *Harap Alb*, herausgegeben, übersetzt und erläutert von G. Weigand (H. Tiktin).

Fasc. 3 et 4. — P. 320-47. Gertrud Richert, *Aus dem Briefwechsel der Brüder Grimm mit Romanisten und Schriftellern* (suite). Lettres écrites à Jacob Grimm, de 1811 à 1862, par B. J. Dacier, Claude Fauriel, le comte Léon de Laborde, Léon Boré, Raynouard, Ampère, Xavier Marmier, Jubinal, le baron de Reiffenberg — qui écrit en latin *viro praeclaro facile principi* —, Adolphe Régnier, de Coussemaker, — qui fait suivre son nom de six lignes de titres honorifiques et qui avait probablement une mauvaise écriture (je suppose qu'il faut lire, là où Mlle R. a mis des pointillés et des points d'interrogation : « Correspondant du Comité Historique près du Ministère de l'Instruction publique à Paris, de la Société des Antiquaires de France, etc. », — Francisque Michel, Peigné-Delacourt, H. Michelant, Emmanuel Cosquin, Charles de Villers. — P. 374-85. E. Levy, *Bemerkungen zu Gavaudan, éd. Jeanroy* (*Romania*, XXXIV, 497). — Mélanges. P. 403-11. Wolfram Suchier, *Zu Aucassin und*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nicolette in Deutschland. — P. 411. O. Schultz-Gora, *Altfrz. c'est la somme.* — P. 415. Le même, *Zum altfrz. Substantiv berserez.* Ce mot signifie « chien de chasse ». Mais il figure dans certains textes anciens comme régime de *porter* :

Sun arc li portot uns vaslés,
Sun hansac e sun berserez. (*Lai de Guigemar.*)

M. Sch.-G. se demande comment il faut entendre. M. G. Bertoni (*Archivum Romanicum*, I, 535) signale l'usage de mettre les chiens derrière les cavaliers et de les faire ensuite porter par les valets jusqu'au moment de les lâcher à la suite du gibier. — P. 416. J. Brüch, *Rum. gruiū « Hügel ».* Contrairement à l'opinion de M. Spitzer (voir ci-dessus, p. 303), M. Br. croit que ce mot représente grunium. — P. 417. L. Spitzer, *Frz. printemps, ital. primavera.* — P. 420. L. Spitzer, *Altspan. curiar,* « schützen ». M. Sp. suppose que c'est un emprunt au français de l'est *curier* (cf. *tirier*). — Comptes rendus : p. 439, P. Lehmann, *Vom Mittelalter und von der lateinischen Philologie des Mittelalters* (A. Hilka); — p. 442, Fr. Trunzer, *Die Syntax des Verbums bei Guillaume de Deguileville* (W. Suchier) ; — p. 443, H. Spamer, *Die Ironie im altfranzösischen Nationalepos* (A. Pillet); — p. 444, Margarete Förster, *Die französischen Psalmenübersetzungen vom 12. bis zum Ende des 18. Jahrhunderts* (G. Thurau : travail très soigné). — Dans la chronique : p. 473, Elfriede Jacoby, *Zur Geschichte des Wandels von lat.* ū *zu* y *im Galloromanischen* ; — p. 474, *Eine altfranzosische Bearbeitung biblischer Stoffe*, herausgegeben von Hugo Andresen (d'après le ms. fr. 9561 de la Bibliothèque Nationale) ; p. 475, Gertrud Wacker, *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen* ; E. Kusenberg, *Der hundertjährige Krieg im Spiegelbild der zeitgenossischen Poesie* ; Elisabeth Held, *Französische Virelais aus dem 15. Jahrhundert,* kritische Ausgabe mit Anmerkungen, Glossar und einer literarhistorischen und metrischen Untersuchung (42 pièces qui figurent dans les *Poésies du XV^e siècle* publiées par Gaston Paris et qui peuvent être considérées comme des virelais) ; p. 478, A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors.*

Arthur LÅNGFORS.

LE MOYEN AGE, 2^e série, t. XV (1911). — Mémoires. P. 161-74. G. Huet, *La Légende de Charlemagne batard et le témoignage de Jean Boendale.* — P. 182-4. Louis Caillet, *Lettre de Marie d'Anjou au doyen et au Chapitre de l'Église de Lyon.* — P. 307-19 et 346-67. M. Krepinsky, *Quelques remarques relatives à l'histoire des « Gesta Romanorum ».* — Comptes rendus : p. 79, A. Rhein, *La seigneurie de Montfort en Iveline* (R. Poupardin) ; — p. 82, K. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français,* 10^e édition (G. Huet); — p. 131, E. Petzer et O Glauning, *Deutsche Schrifttafeln des IX. bis XVI. Jahrhunderts und Handschriften der. K. Hof-und Staatsbibliothek im München*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

(M. Prou); — p. 143, *Chrestien de Troyes, Philomena*, édition critique par C. de Boer (M. Lot-Borodine); — p. 149, P. A. Kerlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanes* (R. Poupardin); — p. 150, W. Soederhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle* (G. Huet); — p. 152, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, fasc. II (G. Huisman); — p. 191, L. Beszard, *Étude sur les noms de lieux habités du Maine* (R. Latouche); — p. 203, Mgr P. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain* (abbé H. Villetard); — p. 218, J. M. Vidal, *Esclarmonde de Foix dans l'histoire et dans le roman* (G. Huet); — p. 219, S. Stronski, *Le troubadour Folquet de Marseille* (G. Huet); — p. 219, L. Landouzy et R. Pepin, *Le régime du corps de Maître Aldebrandin de Sienne* (Dr E. Wickersheimer); — p. 266, *Studies in English and comparative literatur by former and present students at Radcliffe College* (G. Huet); — p. 270, P. Mandonnet, *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin* (P. Ubald d'Alençon); — p. 319, Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge* (G. Huet); — p. 329, C. W. Wahlund, *Bibliographie der französischen Strasburger Eide vom Jahre 842* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 84, *Mémoires de la Société néophilologique d'Helsingfors*, V ; U. Lindelöf, *Les gloses en vieil anglais dans le psautier Baworth*; O. J. Tallgren, *Sur la rime italienne et les Siciliens du XIIIe siècle. Observations sur les voyelles ouvertes ou fermées*; A. Wallenskëld, *La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes*; A. Långfors, *Notice sur deux livres d'heures enluminés du XVe siècle appartenant à Mme la baronne Edvard Hisinger*; Hugo Suohlati, *Paraphrase en moyen haut allemand de la séquence « Ave praeclara Maris stella »* (G. Huet); — p. 87, Cte Paul Durrieu, *L'enlumineur et le miniaturiste* (M. Prou); — p. 154, Ernst Diehl, *Vulgärlateinische Inschriften* (M. P.); — p. 154, L. Beszard, *La langue des formules de Sens* (M. P.); — p. 156, Henry Cochin, *Jubilé d'Italie* (M. P.); — p. 159, Paul Guynemer, *Cartulaire de Royallieu* (R. P.); — p. 212, E. G. Hurtebise, *Jofre de Foxa (1267-1295)* (P. Ubald d'Alençon); — p. 223, J. A. Endres, *Die Zeit des Hochscholastik, Thomas von Aquin* (P. Ubald d'Alençon); — p. 223, P. N. Schmidt, *P. Stephan Fridolin, ein Franziskanpredjer des ausgehenden Mittelalters* (P. Ubald d'Alençon); — p. 233, Fredejand Callaey, *Les idées mystico-politiques d'un franciscain spirituel, étude sur l'Arbor vitae d'Ubertin de Casale* (P. Ubald d'Alençon); — p. 275, P. Flamini, *Sur un passage de la Vita nuova* (L. A.); — p. 275, A van Gennep, *Religion, mœurs et légendes* (G. Huet).

2e série, t. XV (1912). — Mémoires. P. 40-44. L. Caillet, *Documents du XIVe ou du XVe siècle conservés à la Bibliothèque de Lyon* (Papiers Desvernay): Actes de Louis I, duc d'Orléans (1397), de Philippe d'Orléans, comte de Vertus (1419) et de François de l'Hopital (1420). — P. 77-88. Pierre Gautier, *Note sur des diplômes carolingiens des archives de la Haute-Marne.* — P. 314-17. Georges Beaurain, *Deux lettres inédites de Jean de Bourgogne*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Lettres datées de 1446 et 1457 et provenant des papiers de famille du baron de Sytenville). — Comptes rendus : p. 59, A. de Berzeviczy, *Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie (1457-1508)* (G. Huisman); — p. 64, P. V. Charland, *Madame saincte Anne et son culte au Moyen Age*, t. I (G. Huisman) ; — p. 89, Vladimir Chichmaref, I, *Lirika i Liriki pozdnyago srednevekvoya* [La poésie lyrique et les poètes lyriques du bas moyen âge. Études sur l'histoire de la poésie française et provençale] ; II, *Guillaume de Machaut. Poésies lyriques* (A. Guesnon : ce travail de science et de conscience fait, en somme, le plus grand honneur au jeune savant russe et mérite à tous égards l'accueil flatteur qu'il a reçu de l'Académie française) ; — p. 116, L. J. Paetow, *The arts course at medieval Universities with special reference to grammar and rhetoric* (H. Labrosse : excellent mémoire qui nous permet de mieux comprendre les origines et le succès de la Renaissance du xve siècle); — p. 118, K. von Ettmayer, *Vortraege zur Charakteristik des Altfranzoesischen* (G. Huet : ces pages contiennent une foule d'observations intéressantes et neuves parfois un peu paradoxales) ; — p. 119, G. Brocksteet, *Von mittelhochdeutschen Volksepen französischen Ursprungs*, Ier Theil (G. Huet : tout n'est pas absurde dans ce travail ; il contient des rapprochements intéressants ; mais M. B. ferait bien de surveiller un peu sa brillante imagination) ; — p. 120, *Les Classiques français du Moyen Age : La Chastelaine de Vergi, François Villon, Courtois d'Arras, La vie de saint Alexis* (G. Huet) ; — p. 121, A. Lütgens, *Der Zwerg in der deutschen Heldendichtung des Mittelalters* (G. Huet : travail très soigné et dénotant de remarquables facultés d'analyse) ; — p. 185, Dr V. Vedel, *Heldenleben*. Mittelalterliche Kulturideale, I (G. Huisman) ; — p. 188, Ch. Oulmont, *Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du Moyen Age* (G. Huet) ; — p. 318, Palladius, *Histoire Lausiaque (Vies d'ascètes et de pères du désert)*. Texte grec, introduction et traduction française par A. Lucos (A. Boudinhon) ; — p. 324, F. Ehrle et P. Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum* (P. Deschamps : un des plus beaux monuments de la paléographie) ; — p. 329, A. M. Huppelmann, *Clemenza von Ungarn, Konigin von Frankreich* (G. Huisman) ; — p. 336, E. Philipon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain comprenant les noms de lieu anciens et modernes* (P. Deschamps) ; — p. 411, J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde* (G. Huet : par ce volume, le celtisme fait dans le domaine des origines des romans de la Table Ronde une réapparition signalée) ; — p. 414, G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire* (H. Stein : heureuse et sérieuse tentative d'ensemble sur le mouvement littéraire à la cour des ducs de Bourgogne). — Chroniques bibliographiques : p. 123, *Münchener Museum für Philologie des Mittelalters und der Renaissance* herausgegeben von Fr. Wilhelm ; — p. 126, Don Antonio Staerk, *Les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, description, textes inédits*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reproductions autotypiques (M. Prou) ; — p. 127, G. Armelin, *L'épopée carlovingienne, Girard de Vienne, chanson de geste d'après le trouvère Bertrand de Bar* (G. Huisman) ; — p. 128, P. Girard, *Saint Elzear de Sabran et la bienheureuse Delphine de Signe* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 196, S. Morpurgo et J. Luchaire, *La grande inondation de l'Arno en MCCCXXXIII, anciens poèmes populaires italiens* (L. A.) ; — p. 199, *Frere Léon, Miroir de la perfection du bienheureux François d'Assise*, version française de Paul Budry (P. Ubald d'Alençon : livre de faible valeur et peu original) ; — p. 199, Leopold Debob, *Notice sur Orderic Vital* ; E. Deville, *Bibliographie de Saint Evroul* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 288, Penjon, *Relations d'Abelard et de Pierre le Vénérable* (M. Prou) ; — p. 345, *Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze raccolti da* E. Monaci (M. P.) ; — p. 430, Dr Ph. Funk, *Jakob von Vitry, Leben und Werke* (H. Labrosse).

2e série, t. XVI (1913). — Mémoires. P. 173-97. G. Huet, *Les traditions arturiennes chez le chroniqueur Louis de Velthem.* — P. 274-77. G. Reverdy, *Note sur l'interprétation d'un passage d'Avitus.* — P. 325-51 et 389-413. E. Lesne, *La lettre interpolée d'Hadrien I à Tilpin et l'Église de Reims au IXe siècle.* — P. 360-61. E. Langlois, *La ballade du sacre de Reims.* — Comptes rendus : p. 63, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Villelais* publié par l'abbé L. J. Denis (R. Latouche) ; — p. 134, *Floris ende Blancefloer door Diederic van Assenede* uitgiven door Dr. P. Leendertz (G. Huet) ; — p. 238, E. Mai, *Das mittelhochdeutsche Gedicht vom Mönch Felix auf textkritischer Grundlage philologisch untersucht und erklärt* (G. Gromaire : on ne peut que se féliciter de posséder une édition pour longtemps définitive de cette jolie légende) ; — p. 298, Hubert Pierquin, *Le poème anglo-saxon de Beowulf.* I Introduction : Les Saxons en Angleterre. II Le poème de Beowulf, texte et traduction, notes, index, bibliographie, rythmique, grammaire, lexique (G. Barat : il faut regretter que M. P. se soit laissé entraîner à s'occuper d'études auxquelles il n'était évidemment pas préparé. Il n'y a absolument rien de bon dans son livre, que ce qu'il a traduit de Kemble et peut-être de Schipper) ; — p. 362, L. Sainéan, *Les sources de l'argot ancien* (G. Huet) ; — p. 366, abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude comprenant les noms de lieux anciens et modernes* (J. Poux) ; — p. 423, E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du Moyen Age* (A. Guesnon : par l'érudition, la clarté de l'exposition et l'élégance de la forme, la nouvelle publication de M. Faral justifie pleinement des espérances que faisaient concevoir les brillants débuts du lettré et du romaniste) ; — p. 427, J. Bédier, *Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste*, t. III et IV (G. Huet) ; — p. 433, Wolfgang Golther, *Die deutsche Dichtung im Mittelalter, 800 bis 1500* (G. Gromaire : livre précieux pour les médiévistes). — Chroniques bibliographiques : p. 76, E. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli* (L. Auvray) ; — p. 79, *Le Garçon et l'Aveugle*, jeu du XIIIe siècle, édité par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mario Roques ; Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée* édité par Ernest Langlois (G. Huet) ; — p. 80, A. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes. Essais d'ethnographie et de linguistique*, t. IV ; — p. 147-239, *Légendes populaires et chansons de geste en Savoie* (G. Huet) ; — p. 163, J. Soyer, *Notes pour servir à l'histoire littéraire : I. Le poète Eloi d'Amerval, II. Le prédicateur Olivier Maillart* (P. D.) ; — p. 164, M. Ginot, *Dix siècles de pèlerinage à Compostelle, les chemins de Saint-Jacques en Poitou* (P. D.) ; — p. 164, P. Herre, *Deutsche Kultur des Mittelalters in Bild und Wort* (J. Billioud) ; — p. 165, L. Karl, *Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre, le « Roman de Mandevie » et les « Mélancolies » de Jean Dupin* (P. Fournier) ; — p. 165, L. Hans Vorsmer, *Materialien zur Bibelgeschichte und religiösen Volkskunde des Mittelalters* (J. Billioud) ; — p. 250, P. Cuthbert, *Life of Saint Francis of Assisi* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 319, G. Lafenestre, *La légende de saint François d'après les témoins de sa vie* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 319, *Sacrum Commercium, les noces mystiques du bienheureux François d'Assise avec Madame la Pauvreté*, publié par P. Ubald d'Alençon (M. Prou) ; — p. 320, L. Gillet, *Histoire artistique des ordres mendiants. Étude sur l'art religieux en Europe du XIIIe siècle au XVIIe siècle* (P. Deschamps) ; — p. 382, A. S. Rait, *Life in the medieval university* ; A. C. L. Brown, *On the independant character of the welsh Owain* ; J. Burnam, *An old Portuguese version of the rule of Benedict* ; J. Burnam, *Becerro de Benevivere* ; J. Burnam, *Recipes from Codex Matritensis A 16 (ahora 19)* (A. Artonne) ; — p. 384, M. Horten, *Mystiche Texte aus dem Islam, drei Gedichte des Arabi 1240 aus dem arabischen ubersetzt und erläntert* (P. Casanova) ; — p. 459, Dr Wickersheimer, *L' « Anatomie » de Guido de Vigevano, médecin de la reine Jeanne de Bourgogne (1345)* (P. Fournier).

Paul Lesourd.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

M. W. von Wurzbach a été nommé professeur extraordinaire à l'Université de Vienne, M. M.-L. Wagner à la même fonction à l'Université de Berlin.

— M. W. Küchler, professeur à l'Université de Würzburg, a été nommé à l'Université de Vienne.

— Il a été fondé à Cambridge (Angleterre) une « Anglo-Norman Society », composée de membres de l'Université, et qui s'est donnée pour but d'étudier les manuscrits anglo-normands qui se trouvent à Cambridge. Chaque membre de la Société se charge d'examiner les manuscrits d'un des dix-huit collèges de la ville. La Société publiera les ouvrages ayant un intérêt littéraire, historique ou didactique. Le premier volume paraîtra, par les soins de l'University Press, dans le courant de 1922 : il comprendra entre autres un poème sur sainte Élisabeth et une composition sur le Jugement dernier. — Il n'est personne qui ne doive applaudir à l'initiative de nos collègues de Cambridge et souhaiter que leur exemple soit suivi le plus vite et le plus largement possible : l'inventaire méthodique et complet des bibliothèques publiques et des collections privées des Iles Britanniques est une nécessité scientifique, dont les détenteurs de manuscrits ne sont malheureusement pas toujours assez convaincus.

— Je me propose de publier, sans trop de délai, je l'espère, deux petits poèmes épiques provençaux relatifs à Roland et à la guerre d'Espagne, qui ont été découverts il y a déjà quelques années et dont je possède maintenant des photographies complètes. J'avais pensé pouvoir sans inconvénient remettre jusqu'à la publication de ces textes l'indication des circonstances dans lesquelles ils ont été retrouvés, mais quelques journaux de Paris et du sud de la France ont publié sur ce sujet des notices insuffisamment exactes qui m'amènent à préciser quelques points.

C'est à M. le docteur Jacquème, de Marseille, que je dois la connaissance de ces textes : au début de l'année 1920, le docteur Jacquème proposait au directeur de la *Romania*, pour en disposer comme il l'entendrait, la copie et la traduction qu'il avait faites des deux poèmes. C'est à l'extrême obligeance et à la diligence éclairée du même correspondant que je dois d'avoir pu faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

photographier la partie intéressante du précieux manuscrit qui nous a conservé ces compositions ; je lui en exprime de nouveau ici tous mes remerciements.

Sans les événements de 1914, j'aurais dû être bien plus tôt renseigné sur l'existence de ces œuvres provençales. Paul Meyer avait en effet, dès 1913, communiqué au Comité des travaux historiques un rapport où il signalait la découverte faite par M. Sauve, alors bibliothécaire de la ville d'Apt, dans un registre d'une étude de notaire de cette ville, d'un « poème provençal, qui serait, selon M. Sauve, une chanson de geste, sorte de remaniement et d'adaptation de la *Chanson de Roland* qui compte près de 4.000 vers ». Mais ce rapport de 1913 ne paraît avoir été imprimé qu'en 1914 et je n'en ai eu, pour ma part, connaissance qu'après la guerre, en 1920. J'ai eu, depuis lors, communication de diverses lettres, en particulier d'une lettre de Paul Meyer de la fin de 1912, qui permet d'attribuer à M. Fernand Sauve le mérite d'avoir signalé le premier au directeur de la *Romania* d'alors l'existence de cette œuvre inconnue.

C'est dans l'étude de Me Pondicq, notaire à Apt, où sont conservés nombre de registres depuis le XIVe siècle, que M. Sauve, qui avait entrepris un dépouillement méthodique de ce dépôt, découvrit en tête d'un registre d'« étendues » de Me Rostan Bonet, daté de 1398, l'œuvre en question, qu'il copia et signala à Paul Meyer (voir *Bulletin philologique et historique*, 1913, pp. 9-11 et 13). Par la suite, M. le docteur Jacquème eut, en 1919, communication du registre de l'étude Pondicq dont il prit copie à son tour. Les provençalistes partageront équitablement leur reconnaissance entre ces deux travailleurs.

Le registre de Me Rostan Bonet nous a conservé non pas *une* seule, mais *deux* compositions qui se distinguent à la fois par la coupe matérielle dans la copie, par la diversité des sujets et du ton et même par l'emploi des assonances, plus variées dans l'une que dans l'autre.

Le premier poème est incomplet du début : il y manquerait, d'après le docteur Jacquème, quatre feuillets, ce qui ferait, à raison de 2 colonnes de 50 vers à la page, une lacune initiale de 800 vers. En fait, le premier feuillet conservé est numéroté *.iij.*, il n'en manque donc que deux, soit huit colonnes de 47 vers en moyenne, moins de 400 vers en tout ; ce qui reste va jusqu'au fo *.x.* recto et compte environ 1400 vers.

Début : E bonas armas e bons destriers brandins.
Neps, quar non t'en layssas, par amor Dieu merci ;
Pren la corona anuech o lo matin
Es yeu serai tos servens de sotz ti...

Fin : Las en fon Karle l'emperayre bon franc
Cant ac fin fach d'Olivier am Rollan

Pueys s'en tornan, mot fon la joya grans.
Senhos, ayssi fenis aquest romans.

Le sujet est une entreprise aventureuse de Roland qui pénètre seul dans Sarragosse, sans doute pour répondre à une invitation de Braslimonde, et voit la reine : celle-ci lui remet son manteau comme prix et comme preuve de sa bravoure. Tout cela ne va pas naturellement sans terribles combats ; mais, ce qui est plus grave, cela amène une brouille entre Roland et Olivier : Roland a en effet demandé à Olivier de l'accompagner, seul, jusqu'à Sarragosse, mais là il lui a fait la cruelle injure de le laisser hors des murs, sur une « ansgarde », et de refuser son concours pour entrer dans la ville et pour en sortir. Cette brouille a son retentissement jusque dans le camp du vieil empereur et ne s'apaise qu'avec peine. Par divers traits, notamment par une allusion au « follet » de Roland, le récit rejoint la forme prise tardivement par la légende de Roland, telle qu'elle nous est présentée dans le *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna* (cf. éd. Ceruti, t. II, p. 57). Le poème est en laisses de décasyllabes assonants, mêlés, au moins dans la copie, de nombreux alexandrins ; les assonances sont peu variées (*i*, *e* ou *ie*, *ā* ou *ē*) et il est remarquable que régulièrement une laisse sur deux est en *ā* (ou *ē*).

Le second poème commence au fº *.xj.* recto et finit au fº *.xx.* recto, il compte environ 1800 vers, soit très sensiblement la même étendue que le précédent.

Début : So fon el mes de may quant la verdor resplant,
En prima vera quant renovella l'an,
Per miey la prieyssa venc .I. sarrazin brocant..

Fin : Adoncs fes Karle moynes e monestier,
Fes soterrier la donna e·l cavallier,
E·ls gentils cors ha fach totz enbalcemier,
Pueys cascun fes en sa terre portier.

Finito libro, sit laus et gloria Christo.
Qui scripsit scribat, semper cum Domino vivat.

C'est une bataille de Roncevaux, du type récent où apparaît Galien. Les laisses de décasyllabes (mêlés d'alexandrins dans la copie) assonent avec plus de variété que dans le poème précédent : il n'y a plus que 5 laisses en *ā* (ou *ē*) sur 18 et elles se présentent sans régularité ; les autres sont en *a*, *e* ou *ie*, *o*, etc.

Il y lieu de croire que Mᵉ Pondicq, qui a très libéralement communiqué à M. Sauve et au docteur Jacquème son précieux manuscrit, a pris les mesures nécessaires pour en assurer la conservation. Dans la lettre de 1912 à laquelle je faisais allusion plus haut, Paul Meyer rappelait la possibilité pour les officiers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministériels de déposer aux Archives départementales leurs registres anciens, ce qui ne porte en rien atteinte à leur droit de propriété et les aide à remplir, pour l'utilité générale, l'obligation, qui leur est imposée par la loi, de conserver leurs minutes. Nous serions heureux de pouvoir quelque jour apprendre à nos lecteurs l'entrée aux archives de Vaucluse du registre de M[e] Rostan Bonet. — M. R.

— L'Université de Iowa (Iowa City, E. U. A.) annonce la publication à partir de janvier 1922 d'un nouveau périodique : *Philological Quarterly*, a journal devoted to scholarly investigation in the classical and modern languages and literatures ; les fascicules doivent paraître en janvier, avril, juillet et octobre, mais nous n'en avons encore reçu aucun.

Collections et publications en cours.

La Société des anciens textes français vient de distribuer le tome III du *Roman de la Rose* (Paris, Champion, 1921 ; in-8, 331 pages), édité par M. Ernest Langlois, qui comprend les vers 6343-12976 et les notes correspondantes et qui forme avec le tome II du même ouvrage l'exercice 1920 de la Société.

— Nous avons déjà signalé (XLVI, 456, et XLVIII, 157) deux des volumes de la collection publiée par la *Revista de filología española* et qui fait partie de l'important ensemble des éditions de la *Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas* de Madrid, l'ouvrage de M. Henríquez Ureña sur *La versificación irregular en la poesía castellana* et celui de M. R. Lenz sur *La oración y sus partes*. La collection avait débuté par trois autres volumes qui nous sont parvenus tardivement.

1. W. Meyer-Lübke, *Introducción al estudio de la lingüística romance*, traducción, revisada por el autor, de la segunda edición alemana por Américo Castro ; Madrid, Centro de estudios históricos, 1914 ; in-8, 370 pages plus 3 p. d'errata ;

2. R. Menéndez Pidal, *Antología de prosistas castellanos* ; Madrid, Centro..., 1920 ; in-8, 383 pages ; seconde édition corrigée et augmentée du recueil publié en 1899 ;

3. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española*, 2[e] éd. corrigée ; Madrid, Centro..., 1921 ; in-8-239 pages ; la première édition avait paru en 1919 ; celle-ci a mis à profit les comptes rendus de la première.

Comptes rendus sommaires.

Die konsonantischen Fernwirkungen : Fern-Dissimilation, Fern-Assimilation und Metathesis. Ein Beitrag zur Beurteilung ihres Wesens und ihres Verlaufs und zur Kenntniss der Vulgärsprache in den lateinischen Inschriften der römischen Kaiserzeit von D[r] Ernst Schopf ; Göttingen, Vandenhoeck &

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ruprecht, 1919; in-8, VIII-219 pages (*Forschungen z. griechischen u. lateinischen Grammatik*, fasc. 5). — Ce travail précis et réfléchi est composé de deux parties très distinctes ; la première est une étude de linguistique générale théorique où l'auteur s'efforce de déterminer avec exactitude ce qu'il faut entendre par influences à distance, dissimilation, assimilation et métathèse, et de dégager des travaux antérieurs des définitions rigoureuses, un vocabulaire certain, et aussi, mais moins nettement, des principes d'explication ; la seconde partie est un inventaire méthodique des formes relevées dans les inscriptions latines et qui peuvent se ranger dans l'une ou l'autre des catégories ainsi délimitées. A l'appui des faits latins sont réunis non seulement des formes romanes, mais des exemples pris un peu de toute part dans le domaine linguistique et qui sont de nature à faire attribuer une valeur réelle à des témoignages où l'on pourrait être tenté de voir de simples lapsus graphiques. Le classement de ces faits est très méthodique et suffisamment clair ; et un index le rend encore plus facilement utilisable. Le nombre des faits recueillis n'est d'ailleurs pas très considérable et il en est dont l'interprétation reste incertaine. Surtout beaucoup apparaissent comme des phénomènes occasionnels et fugitifs, ainsi qu'il est naturel en pareille matière, et l'on est sans cesse amené à penser que leur aspect phonétique n'est que la forme vaine de réalités psychologiques, historiques ou géographiques bien différentes. Le catalogue de M. Schopf n'en sera pas moins une source indispensable à consulter Il serait souhaitable que l'auteur fût amené à étudier dans des parlers vivants, et non plus sur des formes mortes, les phénomènes qu'il a si soigneusement analysés dans la première partie de son travail. — M. R.

Clemente Merlo, *I nomi romanzi della Candelara (la festa della purificazione di Maria Vergine)* ; Perugia, 1915 ; in-4, 28 pages (Per nozze Sarteschi-Merlo). — M. M. a rassemblé et classé les dénominations romanes de la Chandeleur ; il s'est particulièrement aidé des cartes de l'*Atlas linguistique de la France et de la Corse* et des matériaux du *Glossaire de la Suisse romande*, il s'est d'ailleurs attaché surtout aux désignations nées de l'abondance des cierges dans les processions de la Chandeleur, et se rattachant à candela et dérivés, ou à des dérivés de cera.

Provenzalische Lautlehre von C. Appel ; Leipzig, Reisland, 1918 ; in-8, VIII-140 pages avec une carte. — Ce fascicule est un complément de la Chrestomathie provençale du même auteur dont la partie grammaticale était presque exclusivement morphologique. Mais, bien que fait pour éclairer les textes de la Chrestomathie et essentiellement fondé sur les faits phonétiques qu'ils présentent, cet exposé est vraiment une phonétique historique et descriptive de l'ancien provençal à partir du latin. L'auteur a utilisé les données de l'*Atlas linguistique de la France* pour tracer un certain nombre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de limites de phénomènes entre le domaine français et le domaine provençal. En appendice une brève étude sur la langue de l'auteur du *Girart de Rossillon* et du copiste du ms. O d'après les fragments insérés dans le Chrestomathie.

L'évolution du verbe en anglo-français (XIIe-XIVe siècles), par F. J. TANQUEREY; Paris, Champion, 1915; in-8, XXIV-868 pages. — Nous aurions voulu donner de ce travail considérable autre chose qu'un compte rendu sommaire auquel nous ne nous résignons que pour ne pas remettre plus longtemps une annonce déjà trop tardive. M. T. s'est proposé de dresser le catalogue des formes verbales du français d'Angleterre et d'expliquer ces formes. Il a examiné, d'une part, les œuvres littéraires où il s'applique à distinguer ce qui est dû aux auteurs et ce qui est imputable aux scribes, d'autre part les textes politiques, diplomatiques, familiers ou légaux, et il a tenté de retracer, pour le verbe, l'évolution propre de l'anglo-français. Trois dates dominent cette évolution : 1110, 1160, 1250. — De 1110 à 1160 environ, le français d'Angleterre ne diffère que très peu des dialectes de l'ouest de la France. Les quelques différences observées ne sont guère que des différences phoniques ou graphiques. Les principaux phénomènes dans cette période sont l'apparition de l'*e* analogique et la chute de l'*e* étymologique à la 1re p. et à la 3e p. sg. ind. et subj. ; l'apparition de l'*s* irrégulier à la 1re p. sg. ; la confusion entre *s* final et *z* ; l'amuïssement de *s* appuyé ; la chute de *e* post-tonique après la diphtongue *ei* ; les désinences masculines de la 2e p. pl. ont *z*, *s* ou *t* ; les désinences en *-ir* de l'infinitif ou du prétérit passent à la forme en *-er* ; apparition des synérèses aux temps présentant l'hiatus, et des *e* svarabhaktiques dans les futurs des deux dernières conjugaisons. — De 1160 environ jusque vers 1250 la phonétique évolue rapidement, les formes analogiques se multiplient, on emploie simultanément des formes d'âges différents. Outre la continuation des phénomènes observés pendant la première période, on constate le passage de la diphtongue *ai* à *ei* ; l'addition d'*e* muets irréguliers ; la graphie des voyelles *a*, *o* par *aun*, *oun* ; l'absence de dentales à la 3e p. pl. ; des présents et des impératifs en *-ge* et des infinitifs de la deuxième et de la troisième conjugaison en *-er*. — Enfin, après 1250 on constate deux mouvements dans la conjugaison : d'une part la continuation de l'évolution commencée antérieurement, chute d'une syllabe muette dans les désinences féminines ; double consonne *tz* dans les désinences régulièrement terminées par *-z* ou *-t* ; généralisation des consonnes mouillées à l'indicatif, l'impératif et le participe ; d'autre part l'influence étrangère, particulièrement du wallon, ce qui provoque la réapparition des désinences en *-ie*, des infinitifs en *-oir*, des muettes posttoniques après la diphtongue *ei*, de l'*s* aux 1res p. pl. à désinences masculines ; l'introduction des nouvelles désinences en *-iens*, *-iemes*, *-iez*, *-or*, *-arent*, *-aisse*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— Il est fâcheux que l'ouvrage soit déparé par des fautes typographiques nombreuses, et des erreurs dans la disposition matérielle qui ne s'expliquent d'ailleurs que trop facilement par les conditions où a été imprimé ce gros volume. L'œuvre reste dans son ensemble très méritoire et très utile. — Paul LESOURD.

Istoria Romînilor prin călători... *de* N. IORGA ; Bucarest, Neamul românese, 1920-1922 ; 3 vol. in-8, 287, 251 et 271 pages. — Dans le premier volume de cette histoire vivante et d'une présentation ingénieuse et forte, l'on trouvera des analyses utilement commentées des récits de voyage de Guillebert de Lannoy et de Jean de Wavrin.

Symbolism of the Divine Comedy by Jefferson B. FLETCHER ; New-York, Columbia University Press, 1921 ; in-12, VIII-245 pages ; — Giuseppe TAROZZI, *Note di estetica sul « Paradiso » di Dante* ; Firenze, Le Monnier, 1921 ; in-12, XVIII-93 pages ; — *Les énigmes de la Divine Comédie*, par A. MASSERON ; Paris, Librairie de l'art catholique, [1921] ; in-8, 293 pages. — Nous nous contentons d'annoncer ces volumes publiés pour le centenaire de Dante, en regrettant de ne pouvoir donner dans la *Romania* à cette vaste littérature dantesque la place qu'elle exigerait.

Ferdinando NERI, *Farces, Interludia* ; Lucca, Baroni, 1916 ; in-4, 8 pages (Extrait de la *Miscellanea di studi storici in onore di Giovanni Sforza*). — Le nom de la *farce*, pas plus que le nom anglais de l'*interlude*, ne doit pas, selon l'auteur, son origine à l'insertion de ces scènes comiques, dans une composition de caractère dramatique. L'argument le plus solide de la discussion de M. N. reste l'antériorité du verbe *farcer* par rapport aux pièces où la « farce » apparait comme intermède.

Poeti antichi lombardi, prefazione, commento, note e bibliografia di EZIO LEVI ; Milan, Cogliati, 1921 ; in-16, XLVIII-132 pages (Scrittori milanesi, nº 1). — Ce volume contient des extraits des poètes lombards du XIIIe siècle, poètes qu'on est surpris de voir classés sous la rubrique générale qu'on vient de lire, puisqu'aucun d'eux n'était milanais : d'abord d'assez brefs morceaux empruntés au poème authentique de Uguccione da Lodi, scindés en deux sections (*Istoria* et *Libro*) ; puis d'autres, empruntés aux trois poèmes ascétiques anonymes que M. Levi attribue, comme on le sait, au même auteur (cf. *Romania*, XLVII, 599) ; pour l'*Anticristo*, il reproduit, avec quelques corrections, le texte restitué par lui-même (cf. *ibid.*). Ces extraits sont bien choisis, pourvus de notes utiles, et le texte en est souvent corrigé de la façon la plus heureuse. La seconde partie du volume (p. 55-122) est consacrée à la poésie humoristique ou satirique. Nous y lisons une quinzaine de strophes tirées du poème contre les femmes, imité de notre *Chas-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tie Musart, publié par Tobler en 1885 (*Zeitschr. für rom. Phil.*, IX, 287) et que M. L. propose d'intituler *Castigabricon*. Mais la partie la plus neuve du volume consiste dans une édition complète, avec traduction suivie, des *Noie* (ou plus exactement de l'*Enoio*) de Patecchio de Crémone et des deux imitations qu'en fit, peu après, un autre Crémonais, Ugo da Persico, poèmes dont Novati avait promis une édition critique qui n'a jamais paru (cf. *Romania*, XXV, 636). On sait dans quel état déplorable nous sont arrivés ces textes, et il est à craindre, si on ne découvre un nouveau manuscrit, qu'on ne réussisse jamais à en retrouver la forme originale. M. L. est persuadé que les vers sont des novenaires, ce qui l'amène à pratiquer des suppressions violentes et des corrections très hardies, parmi lesquelles quelques-unes au reste sont fort plausibles. On pourrait alléguer, à l'encontre de ce système, que les treize vers cités par Salimbene (et qui tous se retrouvent ici) se rapprochent beaucoup plus de l'hendécasyllabe ; il semble bien en effet que telle soit la mesure des six premiers vers de chaque strophe, alors que les quatre derniers seraient des novenaires. Il est regrettable que le caractère de la publication n'ait pas permis de donner, en face du texte restitué, la leçon du manuscrit. Dans la pièce I, v. 5, il n'y avait pas de raison de remplacer par une cheville le *via di* (corr. *in*) *cultura* qui se comprend très bien (« chemin dans des labours ») ; v. 23, *me*, donné par le ms., est nécessaire au sens et à la mesure. — Pièce II, v. 3, *m'adira* (ms.) est très correct ; le v. 21 n'a pas de sens : corr. *huomo ch' à di se smanza* (ms. : *chi e di smanza*), c'est-à-dire « qui s'estime trop » ; les v. 25-6 ne sont pas traduits ; v. 29, corr. *consilio ki trop pò durare* (ms. : *ki non può d.*) — En tête de chaque section se lisent de lumineuses et attachantes notices, d'une information précise et variée ; en tête du volume une Introduction générale où M. L. essaie de rattacher cette poésie ascétique à la vie religieuse et sociale de l'époque, mais où il me parait, comme ailleurs, exagérer l'influence que les doctrines patariniques auraient pu avoir sur la formation de la littérature en langage vulgaire. Çà et là quelques lapsus ou fautes d'impression. — P. XXXVII, l. 2 : *Porc Armat* (non *Amat*) ; p. XXXIX, l. 6 et 8 de la citation : *soit* (non *soie*), *m'en entremetrai* (non *me m'entr.*) ; p. 118, l. 10, 11, au lieu de *falto*, *faut*, l. *salto*, *saut* ; l. 22, *Rigo Curt Mantelo* n'est pas Henri II, mais son fils, « le jeune roi » célèbre par ses prodigalités et par la protection qu'il accorda aux troubadours. — A. JEANROY.

Bibliographie Lorraine (*1er juillet 1913-31 décembre 1919*) ; Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1921 ; in-8, 394 pages. — Ce volume forme la 32e année (1920) de la collection des *Annales de l'Est* qui ont pu reprendre enfin cette utile publication interrompue par la guerre. Les romanistes y trouveront des indications utiles surtout aux chapitres IV (Histoire du moyen âge), IX (Histoire littéraire) et X (Patois lorrain et littérature populaire) et notamment des comptes rendus de l'ouvrage de M. de Pange sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les *Lorrains et la France au moyen âge* (cf. *Romania*, XLV, 604), et des travaux de M. O. Bloch sur les *Parlers des Vosges méridionales*.

Myrrha Lot-Borodine, *Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac et la Quête du saint Graal* ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, 123 pages, avec 2 planches. — L'auteur a réuni dans ce volume trois études sur l'épisode de la Charette dans le *Lancelot* en prose et dans le poème de Chrétien, sur l'Ève pécheresse et la rédemption de la femme dans la *Quête du Graal*, et sur les deux conquérants du Graal : Perceval et Galaad, qui ont été déjà publiées, les deux premières en appendice de l'*Étude sur Lancelot en prose* de M. F. Lot (cf. *Romania*, XLV, 514), la troisième ici-même (XLVII, 41 sq.).

F.-J. Tanquerey, *Plaintes de la Vierge en anglo-français (XIIIe et XIVe siècles)*; Paris, Champion, 1921 ; in-16, 183 pages. — Édition, d'après tous les manuscrits connus, de deux poèmes, tous deux imités (le premier presque traduit) d'un célèbre morceau attribué à saint Bernard, le premier, inédit et anonyme, de la fin du XIIIe siècle, le second, déjà publié par Th. Wright, dont l'attribution à Nicole Bozon est vraisemblable [1] ; en appendice un récit en prose de la Passion, où la même source est utilisée plus librement. L'Introduction, consacrée surtout au premier de ces textes, en étudie de très près la langue et la versification et en détermine les sources : des notes éclaircissent les passages obscurs ; un abondant glossaire relève tous les mots ou formes intéressantes. *Atur*, autre forme de *estor*, ne peut signifier « lutte » ; *desmurer* plutôt « omettre de » que « s'empêcher » ; *estu*, 1re pers. du prétérit, non du prés. ind. de *ester* ; I, 978, au lieu de *scencele*, lire *scentele*. Très utile contribution, soignée en toutes ses parties, à notre connaissance de l'anglo-français. — A. J.

Maurice Vloberg, *La Légende Dorée de Notre Dame*, huit contes pieux du moyen âge, avec une introduction et des notes critiques et bibliographiques ; Paris, D.-A. Longuet, 1921 ; in-8, 239 p. et 18 gravures hors texte. — Les huit contes qui constituent la partie principale de ce recueil sont : la Nativité, racontée d'après les Évangiles apocryphes ; le miracle du clerc qui mit l'anneau au doigt d'une statue de Notre Dame, d'après Adgar, dit Willame (sur le motif, voir l'étude de G. Huet, signalée ici-même, XLIII, 628,) ; le miracle de saint Mercure et de saint Basile, qui se trouve chez divers sermonnaires latins et leurs imitateurs romans : le miracle du chevalier amoureux, raconté entre autres par Gautier de Coincy

1. C'est par erreur que M. T. renvoie, à deux reprises, à une prétendue édition de ce texte par Jubinal. Le petit poème imprimé au tome II du *Nouveau Recueil de contes* (p. 326) est aussi de N. Bozon, mais n'a rien de commun avec celui-ci. Sur ce poème, voy. P. Meyer, *Les Contes moralisés de N. Bozon*, p. XLI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(éd. Poquet, col. 531) ; la légende de Théophile, l'une des plus populaires au moyen âge ; la vision du pré des Trépassés, racontée entre autres par Étienne de Bourbon et dans les *Vies des Pères* ; l'histoire miraculeuse de la sacristaine Béatrice, également très répandue, enfin, le conte du jongleur de Notre Dame, dont il existe une excellente version en vers français (cf. *Romania*, XLVII, 448, et ci-dessus, p. 288) et diverses variantes de moindre importance. Bien que M. V., poussé par la recherche du détail pittoresque, ait, à mon avis, traité ses modèles avec un peu trop de liberté, en y ajoutant des détails qui ne se trouvent pas dans les originaux, mais sont pris dans d'autres textes médiévaux, son livre peut être lu avec profit par ceux qui désirent connaître l'esprit de la littérature mariale. L'introduction, divisée en quatre chapitres — « l'origine et les sources latines », « les trouvères et les collections romanes », « valeur littéraire des miracles, leurs peintures de mœurs », « l'esprit, la moralité des miracles de Notre Dame » — constitue l'ébauche d'une histoire de ce genre littéraire qui reste à faire. Les notes historiques et bibliographiques témoignent de lectures de première main et sont très utiles. Les illustrations sont pour la plupart postérieures à l'époque de la composition des textes pris comme modèles. Mais il ne faut pas trop le regretter, puisqu'elles proviennent des *Très riches heures du duc de Berry*, du livre des *Miracles de Notre Dame* de Jean Mielot, des *Heures d'Anne de Bretagne*, du *Bréviaire Grimani*, etc. — A. LÅNGFORS.

Histoire de la chimie, par Maurice DELACRE ; Paris, Gauthier-Villars, 1920 ; in-8, xv-632 pages. — Un chapitre, vraiment bien sommaire et non sans hors-d'œuvres, sur le moyen âge et l'alchimie.

ERRATA

P. 38, l. 10. Corriger *par* en *part*.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PERIODICAL ROOM
GENERAL LIBRARY
UNIV. OF MICH.

N° 191 Juillet 1922

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

Tome XLVIII

PARIS (VI^e)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale................ 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris................. 50 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMERO

Pages

A. Rosetti, Les catéchismes roumains du xvie siècle............. 321
C. Brunel, Les premiers exemples de l'emploi du provençal dans les chartes.............. ... 335
H. Petersen, Trois versions inédites de la *Vie de saint Eustache* en vers français, I. 365
A. Dauzat, Notes argotiques .. 403

MÉLANGES

P. Marchot, Hastula et hasta, « asphodèle » 419
A. Horning, P. Marchot, *Daru*... 421
H. Yvon, Sur l'emploi du futur antérieur (*futurum exactum*) au lieu du passé composé (passé indéfini)............................... 424
J. Morawski, Fragment d'un *Art d'aimer* perdu du xiiie siècle...... 431

DISCUSSIONS

L. Gauchat, A propos de apis en Valais.................. 437

COMPTES RENDUS

J. Anglade, Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc (A. Jeanroy)... 444
J. Désormeaux, Notes lexicographiques savoisiennes, etc. (J. Jud)... 447
A. Hoffmann, Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel (A. Långfors).. 452
Cinquantenaire de l'École des Hautes Études, Mélanges, etc. (M. Roques). 455

PÉRIODIQUES...................... 458

CHRONIQUE......................... 471

Les prochains numéros contiendront :

D. S. Blondheim, Les parlers judéo-romans et la *Vetus latina*.
R. Fawtier et Mme Fawtier-Jones, Note sur le ms. Fr. 6 de John Rylands Library, à Manchester.
— *La vie de sainte Catherine d'Alexandrie*.
L. Foulet, Etudes de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, *Le miroir de vie et de mort*, par Robert de l'Omme, 1266 (*suite*).
J. Morawski, Les recueils de proverbes ancien-français.
Kr. Nyrop, *Gaules*, histoire d'un mot.
H. Petersen, Trois versions inédites de la *Vie de saint Eustache* (*suite*).
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
P. Skok, Notes de linguistique romane.
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES
CATÉCHISMES ROUMAINS
DU XVI^e SIÈCLE

En octobre 1921, M. André Bîrseanu découvrait à Ieud (village dans le sud du Maramureş, hong. Jód) un manuscrit slavo-roumain contenant deux fragments d'imprimés dont l'un est la seconde édition du *Catéchisme* roumain signalé par Cipariu à Blaj, dès 1848, mais resté introuvable depuis [1]. Ce fragment est un petit in-8° de 9 cm. 30 × 14 cm. 30 (mesure des lignes du Catéchisme). Le titre et la première page du texte ne sont pas conservés.

Grâce à l'amabilité de M. J. Bianu, bibliothécaire de l'Académie roumaine, où le ms. se trouve actuellement, nous avons pu consulter rapidement ce précieux *Catéchisme* et le comparer à un second volume, contenant une rédaction manuscrite similaire, communiqué à l'Académie roumaine par M. Jul. Marţian, de Năsăud (Transylvanie). En attendant leur publication, qui, sans doute, ne tardera pas, voici quelques observations suggérées par l'étude comparative de ces deux textes.

1. — L'existence d'un *Catéchisme* roumain, imprimé à Sibiiu en 1544, est attestée par plusieurs sources contemporaines. Les livres de comptes de la municipalité saxonne de cette ville mentionnent en 1544, 16 juillet, deux florins donnés à Marcus Philippus Pictor (Maler) pour l'impression de ce livre [2].

La chronique de Simon Massa, Marcus Fuchs, etc., nous

1. V. en dernier lieu Ad. Schullerus, dans *Korrespondenzblatt des Vereins für siebenbürgische Landeskunde*, XLIV (Hermannstadt, 1921), 58-60.

2. V. Bianu-Hodoş, *Bibliografia romînească veche*, I, Bucarest, 1903, 21-3. Pour les différentes missions de Marcus Phil. Pictor en Valachie, cf. Ad. Schullerus, article cit., p. 59.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donne l'information suivante : « 1559, die 12 Martii Johannes Benknerus, iudex Coronensis, cum reliquis senatoribus reformavit Valachorum ecclesiam et praecepta catecheseos discenda illis proposuit[1]. » Jos. Teutsch, qui vécut au XVIII[e] s., mais dont la chronique, à partir du XIV[e], se base sur d'anciens mss., constate aussi l'existence d'un *Catéchisme* roumain à cette date : « 1559, die 12 Martii verordnet Herr Johannes Benkner, Croner Richter, den Wallachen bei der Stadt den Catechismum zu lernen und sie dadurch zu reformieren ; es half aber wenig[2]. »

Ces deux témoignages ne nous disent pas s'il s'agit d'une seconde édition du Catéchisme de 1544 ; c'est pourquoi Nerva Hodoş mettait en doute l'existence de cette seconde édition à cette date. M. Şt. Meteş ne l'admet pas non plus, à l'encontre du R. P. Bălan[3].

La préface du texte découvert à Ieud tranche ce différend. Nous en traduisons les passages les plus significatifs, en serrant de près la version roumaine : [f. 1 v°] « ...Après quoi de bons chrétiens tinrent conseil et traduisirent (à leur tour les quatre Évangiles) du vieux slave en roumain, avec l'assentiment du Voévode et de l'évêque Sava de Transylvanie. Et nous avons traduit les *S[ts] Evangiles*, *les dix commandements*, le *Pater noster* et le *Symbole des Apôtres* (credinţa ap(o)s(to)lilŏr), pour que tous ceux qui sont Roumains orthodoxes (Rumâni creştini) les puissent comprendre, car saint Paul s'adresse ainsi aux Corinthiens, chapitre XII : « Dans la sainte Église il vaut mieux

1. V. *Quellen zur Gesch. der Stadt Brassó*, IV, Brassó, 1903, 80. Pour les auteurs de cette chronique, v. p. XXXVIII et suiv. La première éd. est due à Trauschenfeld, *Chronicon Fuchsio-Lupino-Oltardinum*, Coronae, 1847, 61.

2. *Quellen*, cit., p. 100. Comparer cette dernière phrase au passage suivant : Val. Wagner avait imprimé en 1544 une « Profession de foi Réformée » à l'usage des Grecs de Braşov : « Soli Valachi nihil de hoc lumine participabant, quorum sacrificuli, nimis indocti, et vix cantiunculas suas consuetas legere valentes, novos ritus et dogmata respuebant, suaque quae hactenus crediderant constanti animo retinebant et adhuc retinent. » Cf. M. Georgius Haner, *Historia ecclesiarum Transylvanicarum*, .. ; Francofurti et Lipsiae, 1694, 205.

3. Cf. N. Hodoş dans *Prinos lui D. A. Sturdza*, Bucarest, 1903, 237-38 ; Şt. Meteş dans *Drum drept*, I, Vălenii de Munte, 1913, 170, n. 4 et Dr I. Bălan, *Limba cărţilor bisericeşti*, Blaj, 1914, 78. Cf. aussi *Romania*, XXVIII, 313.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dire cinq paroles en se faisant entendre aussi des autres, [f. 2] plutôt que 10.000 paroles en langue étrangère[1]. » Et nous vous prions, saints pères, métropolites, évêques ou prêtres, de les lire et de ne pas les juger et les critiquer avant de l'avoir fait, car ils ne contiennent rien d'autre que l'enseignement des saints Pères. Et nous vous offrons cette traduction à vous, saint Archevêque et Métropolite Ephrem, avec l'espoir de mériter la bénédiction de notre Rédempteur Jésus-Christ. Amen[2] ».

L'Évêque Sava qui succédait à Christophore, cité par la reine Isabelle de Hongrie en 1557[3], est reconnu en cette qualité par cette dernière, avant sa mort (15 sept. 1559). Ce n'est qu'après 1559 qu'il fut remplacé par Georges de Ocna, pour reprendre sa place le 10 avril 1562 et passer ensuite en Valachie[4].

La liste des métropolites de Valachie nous est moins bien connue. Un Anania, assassiné par ordre de Mircea Ciobanul, le 3 février 1558[5] est remplacé, peut-être, par un certain Siméon[6]. Ephrem est mentionné peu après, en 1560[7], mais il n'est pas impossible qu'il ait été sacré avant cette date.

De toute façon, les sources saxonnes citées et la chronologie des évêques roumains de Transylvanie concordent pour nous faire admettre l'impression d'un *Catéchisme* roumain, en 1559, à Braşov.

2. — On sait que le prêtre Grégoire de Măhaci nous a conservé dans sa collection de livres populaires la copie d'une *Intre-*

1. On retrouve cette citation, presque mot pour mot, dans les livres suivants, imprimés postérieurement par Coresi: *Molitvenic* (1564), éd. Hodoş, dans *Prinos cit.*, p. 250, et *Bibl. rom. veche*, I, 524; *Psautier roum.*, 1570 (*Bibl. rom. veche*, I, 56); *Ps. slavo-roum.*, 1577 (*id.*, p. 64).

2. Tout ce passage (depuis la citation de saint Paul) se retrouve dans l'*Évangéliaire* de Coresi (1560-61). Cf. *Bibl. rom. veche*, I, 45.

3. V. *Doc. Hurmuzaki*, II[5], 445-46.

4. Cf. N. Jorga, dans *Annales de l'Acad. roum.*, XXVII hist., 22, nº VI; Id., *Istoria bisericei romîneşti*, I (Bucarest, 1908), 171, et II (*ibid.*, 1909), 353. Cf. aussi l'excellent exposé de Z. Pîclişan, dans *Cultura creştină*, I, Blaj, 1911, 583-87.

5. V. N. Jorga, *Istoria literat. relig. a Romînilor*, Bucarest, 1904, 67.

6. N. Jorga, *Ist. bisericei rom.*, II, 329.

7. Seule mention dans Pah. Al. Geanoglu-Lesviodax, *Istorie bisericească pre scurt*, Bucarest, 1845, 308.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bare creştinească [1]. Hasdeu croyait qu'il s'agissait de la traduction d'un *Catéchisme* orthodoxe grec, attribué à saint Jean Chrysostome. Cette traduction aurait été imprimée par Benkner en 1560 [2]. Al. Philippide pensait que cette copie reproduisait l'édition roumaine de 1559. Il voyait à tort, dans un autre texte du *Cod. Sturdzanus* (*Cuvente*, II, 120-26) une copie du *Catéchisme* de 1544 [3]. Sbiera était d'avis que la copie du prêtre Grégoire reproduit l'édition de 1544 ou de 1559 [4]. M. N. Jorga et Nerva Hodoş sont pour une copie d'après le *Catéchisme* de 1544 [5]. Ces trois savants, comparant le texte du *Pater noster* qui se trouve dans le codex du prêtre Grégoire, à celui contenu dans la seconde *Cazania* de Coresi (1581), arrivent à la conclusion que Coresi reproduit cette prière d'après le *Catéchisme* de 1544 (v. ci-dessous). M. Gaster est d'un autre avis. Pour lui, le fragment du *Cod. Sturdzanus* est copié sur la *Cazania* citée [6]. M. Ov. Densuşianu, enfin, doute que l'*Intrebare* reproduise le *Catéchisme* de 1544 : « les particularités linguistiques du manuscrit, ajoute-t-il, nous ramènent plutôt aux textes imprimés plus tard par Coresi [7]. »

3. — Le ms. appartenant à M. Jul. Marţian (v. ci-dessus) est un petit in-12 (6 cm. à 6 cm. 30 × 11 cm. 30) de 124 ff., qui paraît avoir été écrit par la même main, du commencement à la fin. Il s'agit d'une copie effectuée fort tard (peut-être vers la fin du XVII^e siècle) par un écrivain peu instruit. On y rencontre, presque à chaque page des fautes grossières et des abréviations peu usitées.

1. Cf., B. P. Hasdeu, *Cuvente den bătrâni*, II, Bucarest, 1879, 99-107.
2. *Id.*, pp. 95-7.
3. V. Al. Philippide, *Introd. în istoria limbei şi literat. rom.*, Iaşi, 1888, 58-9.
4. I. G. Sbiera, *Mişcări culturale şi literare la Rominii din stînga Dunărei...*, Çernăuţi, 1897, 100-03.
5. N. Jorga, *Istoria literat. religioase....* 64-7 ; Nerva Hodoş, *ouvr. cit.*, 236-7.
6. M. Gaster, *Chrestomathie roum.*, I, XXXV et XLV-XLVII ; Id., dans *Gröber's Grundriss...*, II, 3, 266. On sait que Gaster soutient que le Psautier de Scheia est copié sur celui imprimé par Coresi. V. *Chrestomathie roum.*, I, XXI et XCIII-XCV ; Id., dans *Archivio glottologico ital.*, XII, 197, et *Grundriss cit.*, 268.
7. Ov. Densuşianu, *Hist. de la langue roumaine*, II, Paris, 1914, 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Catéchisme* (*Intrebare creștinească*) se trouve aux ff. 1-12 v°.

Nous avons collationné le *Catéchisme* de Ieud sur le texte correspondant du *Cod. Sturdzanus* : ils sont identiques, si ce n'est quelques divergences orthographiques de peu d'importance, et ces deux omissions dans le fragment de Măhaci :

Cat. Ieud, f. 3 : tocmĕlele *lŭ Hs. săva acela ŏmŭ* [1] *čine* crĕde ertačiunĕ = *Cuv.* II, 995 tocmĕlele crĕde. — *Id.*, f. 10 v° : tatălŭi și *fiiului și d(u)hŭlui* sfăntŭ = *id.* 106^8 : tatălŭi sf(â)ntŭ — *Asinul* du *Cat. Ieud* (f. 5) est remplacé dans la copie du prêtre Grégoire par *calul* (p. 101^9) [2]. La préface du *Catéchisme* de Ieud manque en entier dans ce dernier texte.

Comparé au ms. Marțian le Catéchisme de Ieud présente des rapports presque semblables. On relève dans ces deux textes les omissions suivantes :

OMISSIONS DANS LE *Cat. Jeud.*

MS. MARȚIAN.	CAT. IEUD.
F. 2 v°: crĕde *in* *Hs* ierta i i-se vor.	F. 3 : crĕde ertăčiunĕ.
Ff. 4 v°-5 : nu veri fi *și Vererĕ să činstești că iaste răstignitolŭ domnoloi lui Is. Hs.* a treia.	F. 4 v°: nu veri fi. a treia.
F. 5 : dumereca. *și praznicile čĕlia dumnedzeeștile.* a patra.	F. 4 v° : duminica. a patra.
F. 8 v° numele al lŭi *Hs.* pre ajutorŭ.	F. 9 : numele al lŭi pre ajŭtori.

OMISSIONS DANS LE MS. MARȚIAN.

MS. MARȚIAN	CAT. IEUD.
Ff. 5 v°-6 : neče boulŭ \| neče nemică.	F. 5 : neče boulŭ. *neče asinulŭ*, neče nemică.
Ff. 8-8 v° : milcuira iaste čeva dela dumnedzău.	F. 9 : milcŭitŭra iaste *ačĕia căndŭ čĕremŭ* cevà dela dumnezeŭ.

Le copiste du ms. Marțian s'arrête au f. 7 v°, après avoir

1. Nous transcrivons par *ŭ* le ѹ cyrillique, par ō le ω, et par *in* le ↑. Il est à peine besoin de faire remarquer, à ce sujet, que nous n'avons voulu donner que la transcription exacte des textes.

2. Dans le texte des 10 commandements, cf. ci-dessous, § 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

copié « pren če ne vom (ispă)sì ». Pour que le lecteur puisse se rendre compte de son procédé, nous renvoyons à l'éd. Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 102^{5} : « pren če ne vămŭ ispăsì ». Il continue sa copie, sans mot dire, et transcrit les lignes 6-9 de la page 104 : « (î^{n}su)şŭ. IsHs.... če e(şti) » (f. 7 v°). Là, il s'arrête à nouveau et continue, de la même façon, en copiant la partie comprise entre la p. 104^{16}, de l'éd. citée, jusqu'à la p. 107^{6} (fin) : f. 8, inc. : « căte rǎndŭre de lŭcrŭre să ne cuprindem..... poměna mea » (f. 12 v°). Ainsi, sa copie omet le passage compris entre les l. 6-18 de la p. 102, 4-6 de la p. 104, le *Pater noster* et le *Credo*, qu'il place à la fin de son Catéchisme (ff. 14 v°-17 v°).

Le *Credo* est fort probablement copié sur le *Molitvenic* de Coresi (1564) [1] ou bien sur une rédaction analogue. Une comparaison entre ces deux textes révèle les omissions suivantes, dûes au copiste du ms. Marţian :

Molitvenic, éd. Hodoş, p. 260^{18-19} : Dumnezeu adeveritŭ *deî^{n} Dumnezeu adeveritŭ*, nâscutŭ = ms. Marţian, f. 16 v° : dom(n) âdzâu adivirit. nâscut. — *Id. id.* $^{20-21}$: furâ şi dereptŭ *oamenii şi dereptŭ* a noastrâ = *id. id.* : furâ şi dereptŭ a no(as)trâ. — *Id.*, p. 261^{9-11} : şi în duhul sf(â)ntŭ, Domnul viaţâ făcâtoriul če deî^{n} tatâlŭ iaste, *če cu tatâl* şi cu fiiulŭ = *id.*, ff. 17-17 v° : şi d(u)hŭl sv(â)ntŭ domnul | viaţâ făcâtoriul če deî^{n} tatâl iaste şi cu fiiu.

Notons encore ces deux divergences dans le lexique : *Molitv.*, p. 260^{1} : deştinse = ms. Marţian, f. 16 v° : coborâ-se, et *id.*, p. 261^{3} deî^{n} Pilatŭ = *id.*, f. 17 : deî^{n}tă<i> suptŭ Pilat. Ces faits nous amènent à la conclusion suivante : le *Catéchisme* du ms. Marţian n'est pas copié sur celui de Ieud. Le fragment du *Cod. Sturdzanus* est très probablement copié sur cette édition. Ces trois versions remontent à une même traduction roumaine originale (v. ci-dessous, § 5).

1. Éd. Hodoş, *ouvr. cit.*, ou Bianu-Hodoş, *Bibliografia...*, I, 525. Sur ce *Molitvenic*, v. les notes complémentaires de E. Dăianu, dans *Răvaşul*, VI, Cluj, 1908, 168-81. Le *Pater noster* de ce livre reproduit celui du *Catéchisme* de 1559. On retrouve ces deux prières et les 10 commandements dans la seconde *Cazania* de Coresi (1581). V. éd. Procopovici-Puşcariu : *Diaconul Coresi, carte cu învăţătură* (1581), éd. de la Commission hist. de Roumanie, I, Bucarest, 1914, 561-63.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. — Sbiera est le seul qui ait collationné des parties de l'*Intrebare* du prêtre Grégoire de Măhaci sur le *Petit Catéchisme* de Luther (*ouvr. cit.*, 101-03). Il trouve une ressemblance frappante entre ces deux textes (*id.*, 101)[1].

Voici le résultat de notre comparaison :

Petit Catéchisme de Luther (éd. 1529)[2].	*Catéchisme roumain* (éd. 1559, ms. Marţian et fragment de Măhaci).
a) Longue préface au lecteur.	*a*) Courte préface, différente (Ieud, Marţian).
b) *Manque.*	*b*) Introduction rédigée sous forme de dialogue, où il est constaté que le « chrétien, dont le nom dérive de Jésus-Christ », avoue sa foi en lui par le baptême et le fait qu'il connaît la « racine de la chrétieneté ». (Ieud, Marţian, Măhaci).
c) Les 10 commandements, suivis chacun, d'un commentaire.	*c*) Les 10 commandements, sans commentaires (id.).
d) *Manque.*	*d*) Considérations sur les 10 commandements (ib.) et sur l'Évangile (Ieud, Măhaci. Cf. ci-dessus, § 3).
e) La profession de foi (symbole des Apôtres).	*e*) La profession de foi orthodoxe (symbole de Nicée), dans la rédaction

1. V. aussi N. Jorga, *Ist. literat. relig.*, 66. L'évêque Melchisedec (*Annales de l'Acad. roum.*, XII hist., p. 60) mettait à la base de la traduction roumaine un catéchisme calviniste.

2. Cf. Luther, *Kritische Gesammtausgabe*, XXX[1], Weimar, 1910, 264 et suiv. Nous n'avons pas eu à notre disposition le *Catéchisme* édité par Honterus (Braşov, 1547 et 1555), mais M. Ad. Schullerus, de Sibiiu, a bien voulu nous indiquer que cette édition est semblable à celle de Wittemberg. Sur l'éd. de Honterus, v. Jos. Trausch, *Schriftsteller-Lexikon der Siebenbürger Deutschen*, II, Kronstadt, 1870, 197 et suiv., Fr. Schullerus, *id.*, IV, Hermannstadt, 1902, 207 et suiv., et Joh. Honterus, *Ausgewählte Schriften*, éd. Osk. Netoliczka, Wien-Hermannstadt, 1898, p. VI. Le texte de Luther est reproduit par Sbiera, *loc. cit.* Nous avons jugé inutile de l'imprimer à nouveau.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

constantinopolitaine, sans *filioque* [1] (Ieud, Marţiau, Măhaci).

f) Le *Pater noster*, commenté.

f) Le *Pater noster*, sans commentaires (id.).

g) *Manque.*

g) *Milcuitura şi datul de har. Milcuitura* = quand on appelle Dieu en aide. *Datul de har* = quand on se souvient des bienfaits de Dieu et qu'on le loue dans la personne de notre Sauveur. Suit l'énumération des 5 parties dont se compose la prière et les 7 requêtes comprises dans le *Pater noster* (ib.).

h) Le sacrement baptismal (das Sacrament der heiligen Tauffe).

h) Les rédactions roumaines contiennent la traduction de ces deux passages [2] :

Petit Catéchisme de Luther : 1) « Da unser Herre Christus spricht Matthei am letzten....... zur Namen des Vatters *und des Sons und des heiligen Geists* ». Le fragment de Măhaci omet cette partie finale, qui se retrouve dans les versions de Ieud et du ms. Marţian (v. ci-dessus, § 3). 2) « Da unser Herre Christus spricht Marci am letzten..... der wird verdampt » (Ieud, Marţian, Măhaci).

i) La communion (das sacrament des Altars).

i) Seul le fragment suivant :

1. C'est sous cette forme (symbole de Nicée) que le *Credo* a été prêché dans l'Église Réformée de Transylvanie (in summo officio). On le retrouve dans les Missels du temps. Entre 1480 et 1537, par ex., nous en avons compté 31 éd. qui circulaient dans cette province. V. là-dessus Szàbo Károly et Hellebrant Arpád, *Régi magyar Könyvtár*..., I, Budapest, 1896, table. Remarquons à ce sujet que les Réformés admettaient les symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase. Dans les œuvres de Honterus, le réformateur des Saxons de Transylvanie, on trouve des dispositions relatives à ces deux dernières rédactions. Le symbole de Nicée sera lu « in summo officio », celui de saint Athanase « in officio matutino ». V. Joh. Honterus, *éd. cit.*, p. 16, 17, 114 et 116. On sait que la partie finale du *Psautier* de Scheia contient ce symbole.

2. Nous n'en donnons que le commencement et la fin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Id.: So schreiben die heiligen Evangelisten Mattheus, Marcus, Lucas und Sanct Paulus : Unser Herr Jhesus Christus, *in der nacht da er verraten ward,* nam er das brod....... zu meinem gedechtnis ». Les rédactions roumaines ajoutent la citation des endroits où se retrouvent ces passages, par exemple, Catéchisme de Măhaci (*Cuvente*, II, p. 106[14]) « Mathei 106, Marco 64, Luca 109 » [1], omettent la phrase en italiques et prennent fin, après avoir traduit la dernière partie du texte de Luther, copié ci-dessus.

Le Catéchisme roumain comparé au luthérien présente en bien des points une rédaction similaire à ce dernier, en d'autres une rédaction écourtée de ce texte. Il contient, d'autre part, des parties qui ne s'y retrouvent pas. Dans tous les cas, il nous mène bien loin du Catéchisme orthodoxe [2]. Pour le *Credo*, il est très admissible que le traducteur n'ait pas osé le présenter sous une forme qui aurait prêté à la critique, cette prière étant dans toutes les mémoires.

Il fallait être prudent, et nous rappellerons à ce sujet que le fait de traduire et d'imprimer des livres roumains de cette catégorie était, au XVIe siècle, une tentative hardie qui devait s'appuyer sur l'autorité de l'Église. C'est pourquoi ceux qui ont imprimé le *Catéchisme* découvert à Ieud, après avoir mentionné l'assentiment qui leur avait été octroyé par le voévode et l'évêque de Transylvanie, demandent la bénédiction du métropolite de Valachie, autorité suprême en cette matière. L'église orthodoxe, sans doute, avait ses organes de contrôle, et les livres imprimés plus tard par Coresi passèrent en petit nombre les Carpathes [3].

1. Cf. N. Jorga, *ouvr. cit.*, pp. 66, où il indique que ce passage se retrouve dans *l'Évangéliaire* de Coresi (1560-61).

2. Pour le contenu de ce Catéchisme, cf. Sbiera, *ouvr. cit.*, p. 100-01 et surtout Hodoş, *id.*, p. 236-37. V. aussi Melchisedec, *Annales*, cit. p. 80-110.

3. Cf. N. Jorga, *ouvr. cit.*, 71-2 et 106. Croire, comme le veut M. Meteş, que l'impression des livres, par Coresi, sous le patronage des Saxons de Transylvanie, n'était qu'une « affaire » commerciale, exclusivement, c'est simplifier par trop une question bien plus complexe. On se demande, d'ailleurs, s'il ne s'était agi que de commerce, pourquoi Coresi ne se serait pas borné à imprimer des traductions de livres orthodoxes, au lieu d'introduire dans ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous venons de voir que seuls certains fragments du petit Catéchisme de Luther peuvent être mis à la base des rédactions roumaines analysées. Le traducteur, ayant eu sous la main un second Catéchisme, a-t-il combiné ces deux versions, ou bien a-t-il copié une autre rédaction en entier? Dans les deux cas, nous nous demandons quel est ce texte. Nous ne saurions le préciser. Jusqu'à aujourd'hui, les recherches de M. Schullerus pour le découvrir ont été vaines. Des recherches dirigées vers les rédactions hongroises contemporaines du Catéchisme pourraient donner, peut-être, un meilleur résultat. A ce sujet, nous signalons le *Catéchisme* imprimé par Heltai Gaspár en 1550 [1].

5. — Quelques mots, avant d'arriver aux conclusions, sur une particularité linguistique du Catéchisme Marţian.

Ce texte est à moitié rhotacisant (*-n-*>*-r-*) : sur la même page, apparaissent des formes normales et d'autres rhotacisées. Il est intéressant de constater que le *Pater noster* et le *Credo*, qui, fort probablement, sont copiés sur le *Molitvenic* de Coresi (v. ci-dessus, § 3) ne présentent pas ce phénomène. Ajoutons qu'aux ff. 18-19 le copiste donne à nouveau le texte des dix commandements, cette fois identique à celui du *Catéchisme* de Ieud ou de la seconde *Cazania* (1581) (id.). Nous croyons que le Catéchisme Marţiau est copié sur un texte rhotacisant. A ce sujet, nous relevons la forme *vereni* du f. 1 v° qui nous indique,

éditions maints passages pris à des ouvrages réformés? (V. Şt. Meteş, *Ist. bisericei şi a vieţei religioase a Romînilor din Ardeal şi Ungaria*, I, Arad, 1918, 72-3 et 114, et *Relaţiile comerciale ale ţărei Romîneşti cu Ardealul*, Sighişoara, 1921, 148-51. M. Jorga a bien montré quelle était la cause profonde qui faisait agir de la sorte les Réformés : les relations hiérarchiques entre l'Église roumaine de Transylvanie et celle des Principautés étaient vues d'un œil inquiet par l'autorité politique d'au-delà des Carpathes ; ces relations soutenues entretenaient un état d'esprit, qui, sans doute, contribuait aussi pour décider les expéditions de ces voévodes en Transylvanie, expéditions bien souvent désastreuses pour les populations non-roumaines. C'était, enfin, un prétexte sans cesse menaçant, et les dirigeants pouvaient craindre, à juste titre, le réveil d'une conscience d'unité religieuse, qui aurait pu ne pas tenir compte des frontières politiques. Cf. N. Jorga, *Istoria Romînilor din Ardeal şi Ungaria*, I, Bucarest, 1915, 164.

1. V. Borbély István, *Heltai Gáspár*, Budapest, 1907, 13. Le passage qu'on nous en donne, toutefois, ne nous laisse pas grand espoir là-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vraisemblablement, que le copiste se trouvait devant la graphie *verì*, l'a reproduite, puis, se rendant compte qu'il s'agit de *venì*, s'est contenté de corriger, sans toutefois effacer la forme rhotacisée. Dans le courant de ce ms. nous avons rencontré encore deux cas, qui peuvent présenter cette particularité, mais provenant de l'original, ce qui prouve que les formes rhotacisées ne sont pas dues au copiste. C'est pourquoi ce phénomène n'apparaît plus dans les textes copiés sur des traductions non rhotacisantes [1]. Le Catéchisme du ms. Marţian dérive d'un ori-

1. Les formes *înturĕrecul* (f. 68) et printr' *ărimă* = inimă (f. 38 v°), qui apparaissent une fois, doivent être considérées plutôt comme des cas de rhotacisme, dus à l'original que copiait celui qui nous a laissé le ms. Marţian. La première apparaît dans le récit intitulé « Descente de la Vierge aux enfers » (ff. 66-73 du ms. Marţian). On retrouve cette narration dans deux autres recueils contemporains, cf. *Romania*, XLVII, 124. Il est vrai que dans ces deux cas, les phonèmes réalisent les conditions qui pouvaient provoquer l'assimilation et la dissimilation consonantique. Mais encore, pour admettre qu'il y a eu là jeu de ces tendances phonétiques, faudrait-il pouvoir fournir des exemples de formes avec *-n-* > *-r-* dans des régions non-rhotacisantes. Nous n'en connaissons pas pour la première. La seconde apparaît assez souvent sous cet aspect — notamment dans le Bihor — en compagnie d'autres mots qui présentent le même phénomène (v. là-dessus G. Weigand, *6-ter Jahresbericht.....*, p. 16, et *Linguistischer Atlas...*, carte 53, et P. Hetcou, *Poesia poporală din Bihor*, Beiuş, 1912, pp. 69, 75, 78, 79, 80 et 89). Mais elle a pu voyager, d'autre part, avec les chansons populaires qui en font un usage fréquent. Dans tous les cas, son phonétisme ne peut prêter, d'aucune façon, un point d'appui assuré. *Pără* (= *pînă*, f. 68, 1 fois, ff. 88 v° et 92 2 fois) apparaît même en dehors des régions rhotacisantes (cf. S. Puşcariu, *Étym. Wörterb. der rumän. Spr.*, Heidelberg, 1905, n° 1319).

On peut constater le phénomène inverse dans l'*Intrebare* du prêtre Grégoire — dont le parler était caractérisé par le rhotacisme — qui copie en 1607 l'édition de 1559 du *Catéchisme*, sans y introduire cette particularité (*nimerilĕ*, *Cuvente*, II, 101[14] = *niminilĕ* du Catéchisme 1559, f. 5 v°, est un cas de dissimilation consonantique. V. Hasdeu, *id.*, pp. 96-7, et Candrea-Densuşianu, *Dicţionar etimologic al limbei romîne* Bucarest, 1907, n° 1231). V. en dernier lieu, sur ce point, *Daco-Romania*, I, Cluj, 1920-21, 342, n. 2. Un exemple à rapprocher de la graphie *verenì* cit. se trouve dans les *Cugetări în ora morţei* contenues dans la collection connue sous le nom de « textes bogomiliques ». Il s'agit de *purene* (*Cuvente*, II, p. 456[15]). Ce texte présente encore deux exemples de *-n-* > *-r* (cf. *id.*, pp. 13 et 478). M. Drăgan en conclut que le rhotacisme, dans ces trois cas, est dû au copiste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ginal rhotacisant — directement, ou par l'intermédiaire de copies postérieures. — Cet original contenait, en plus du texte, l'*Introduction* adressée aux fidèles, dont nous avons parlé ci-dessus. Comparé au Catéchisme de Ieud, notre texte se comporte de telle façon que nous devons supposer que ces deux rédactions remontent à une même traduction originale, mais par des intermédiaires différents.

6. — A notre avis, le *Catéchisme* découvert à Ieud a été imprimé par Coresi, à Brașov, en 1559 [1]. S'agit-il d'une réimpression de l'édition de Sibiu (1544)? Seule la découverte de ce dernier livre trancherait cette question. Que cette seconde édition reproduise l'ancienne ou bien une traduction faite en un autre endroit, notre conviction est que le diacre Coresi, cette fois encore, ne fit pas œuvre de traducteur. On pourrait même supposer que la traduction roumaine de 1544 n'est peut-être pas due à Phil. Maler [2].

De toute façon, les faits examinés et la logique n'opposent rien à la supposition qui nous a entraîné à placer la traduction roumaine originale qui servit à l'édition de 1559 dans la région où se firent les premières traductions roumaines. Nous n'avons pas besoin d'expliquer le manque du rhotacisme dans ce livre. On sait que Coresi soumettait ses éditions à une révision qui était parfois une refonte (par exemple pour l'*Apostol* roumain

(N. Drăgan, *Codicele Todorescu și cd. Marțian*, Bucarest, 1914, 82-3). L'histoire de ce texte, cependant, nous ferait incliner, plutôt, vers un avis contraire (V. *Romania*, XLVII, 126-7 et 128-9). Nous ne croyons pas que l'on puisse prouver, avec certitude, que parmi les textes roumains copiés à cette époque il y en ait qui doivent cette particularité aux copistes qui nous les ont laissés. La conjecture de M. D. peut, tout aussi bien, être refaite en sens inverse.

1. Coresi s'y trouvait dès 1557. V. *Annales de l'Acad. roum.*, Bucarest, 1913 (XXXII, *Desbateri*, pp. 17-18), où M. J. Bianu annonce la découverte par Nerva Hodoș, dans la bibliothèque de la Métropole roum. de Sibiiu, d'un petit *Octoich* slave, inconnu auparavant, imprimé à Brașov en 1557 par *Oprea logofătul* et *Coresi*, sous l'égide de J. Benkner. M. Bianu attire l'attention sur la place qu'occupe Coresi dans l'épilogue de ce livre, à la suite d'Oprea, dont il était fort probablement l'élève.

2. C'est l'avis de M. Jorga (*Ist. literat. relig.*, 65-6) combattu par M. Schullerus (article cit., 60-61). Ses arguments, cependant, n'arrivent pas à nous convaincre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1563). La version du ms. Marțian nous donne une idée de ce que devait être la langue de cet original.

Il nous paraît tout naturel d'admettre qu'une fois encore, les Réformés de Sibiu s'adressèrent à ceux qui, dans la région N.-E. de la Transylvanie, traduisaient des livres pieux sous l'impulsion de la Réforme de Luther. Un second centre de propagande, tout aussi puissant que celui de Sibiiu-Brașov se trouvait dans la région du Zips et du comté de Saros, notamment dans les villes de Kaschau, Leutschau et de Leibitz. Th. Huszti, qui prêcha la Réforme dans le Maramureș, venait de là [1].

L'éditeur du *Catéchisme* découvert à Ieud devra comparer les caractères employés pour cette impression à ceux de l'*Octoich* slave, imprimé par Coresi en 1557, à Brașov (v. ci-dessus). Qu'ils soient identiques ou non, le résultat de cette comparaison ne pourrait, d'ailleurs, infirmer nos conclusions. Le fait que la préface de ce livre annonce la traduction des *Évangiles* (l'éd. de Coresi porte la date 1560-61) et que la langue de ce *Catéchisme* est en tout point semblable à celle employée dans les autres livres du diacre, nous mène, presque sûrement, vers cette conclusion. Nous pourrions représenter le résultat de notre enquête par le schéma suivant [2] :

1. Ce n'est pas le lieu de nous étendre sur ce sujet. Nous nous contentons d'indiquer quelques sources : l'excellent exposé de Ignaz Aur. Fuchs et Ernst Klein, *Geschischte von Ungarn*², III, Leipzig, 1874, 394-95 et 634-36 ; Fr. Ad. Lampe, *Hist. ecclesiae Reformatae in Hungaria et Transylvania.....*, Trajecti ad Rhenum, 1728, 108-09. Pour la Réforme dans le Zips voir spécialement Sam. Klein, *Handbuch der Gesch. von Ungarn*, Leipzig-Kaschau, 1833, 411-14 et quelques documents sur les progrès de la Réforme dans cette région, dans le *Diplomatarium comitatus Sarosiensis...*, éd. C. Wagner, Posonii et Cassoviae, 1760, p. 31 et 152 (1525), 496 (1534), 497 (1538), 498 et 500 (1541).

2. Il est à peine besoin de faire remarquer que la filiation de ces rédactions est impossible à reconstituer. A priori, il est prudent d'admettre des copies intermédiaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Petit Catéchisme de Luther + *x* (réd. inconnue)
ou bien
y
(réd. inconnue d'un Catéchisme, semblable,
en quelques points, au petit Cat. de Luther)
|
x^1
Traduction roumaine originale
(après 1529).

Credo du *Molitvenic* de Coresi (1564)?

Catéchisme roumain imprimé à Brașov, en 1559 (découvert à Ieud).

Catéchisme du ms. Marțian (fin du XVII^e s. ?)

Catéchisme du Cod. Sturdzanus (1607).

Alexandre Rosetti.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES PREMIERS EXEMPLES
DE
L'EMPLOI DU PROVENÇAL
DANS LES CHARTES

Je me propose de signaler, en considérant chaque département du midi de la France, les plus anciens documents d'archives écrits en provençal [1].

L'enquête à laquelle conduit ce dessein est très vaste. Elle n'a pas été commencée avec le projet de la poursuivre aussi loin qu'elle peut l'être. Il ne faut pas espérer que les résultats définitifs d'une telle entreprise soient atteints par un seul auteur. Attendons-les plutôt de recherches engagées dans nos provinces par des érudits à qui les sources de l'histoire locale sont aisément accessibles. Le temps où ces travaux particuliers seront accomplis ne saurait être proche, aussi a-t-il paru utile de traiter la question provisoirement. Grâce surtout à la préparation d'un recueil des chartes provençales originales antérieures au XIII^e siècle et à l'usage des notes destinées par Paul Meyer à l'achèvement de sa publication des *Documents linguistiques du midi de la France* [2], j'espère avoir approché la vérité d'assez près pour que mon information vaille d'être rendue publique. Puisse cet essai, en posant les résultats acquis, provoquer de nouvelles recherches !

Dans l'Europe méridionale, les rédacteurs des actes ont d'abord employé la langue vulgaire au milieu de phrases latines, quand leur ignorance ne leur permettait pas d'expri-

1. Le premier état de cette étude a été communiqué au Congrès des sociétés savantes de Paris, dans sa séance du matin du 30 mars 1921.

2. Je reconnais bien volontiers que l'obligeance de plusieurs érudits du midi de la France avec qui j'ai correspondu m'a valu aussi de précieuses informations.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

mer autrement leur pensée [1]. Les plus anciennes pièces dans lesquelles cet usage nous a transmis quelques mots provençaux passent pour remonter au milieu du xe siècle [2]. L'opinion est mal justifiée. On s'en rapporte à des chartes non datées du cartulaire des Trencavels, vicomtes de Béziers [3], publiées en partie par Raynouard [4] et assignées à l'an « 960 ou environ ». Or, cette date, empruntée par l'éditeur au titre du manuscrit de la collection Doat qui lui servait de source, n'est pas fondée. Les mêmes textes ont été imprimés dans l'*Histoire générale de Languedoc* sous des dates raisonnées, toujours notablement postérieures, et parfois d'un siècle, à l'année 960 [5]. Quant à l'accord de 954 entre les vicomtes de Cerdagne et d'Urgel cité par A. Giry comme la plus ancienne charte farcie d'expressions provençales, il n'intéresse que le catalan [6]. Il reste pourtant exact que les premiers exemples de notre langue méridionale sont

1. Voir l'étude sur les premières chartes en langue vulgaire dans les pays de langue romane, publiée par H. Bresslau dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de Gröber, t. I (Strasbourg, 1904-1906), p. 243.

2. C. Appel, *Provenzalische Lautlehre* (Leipzig, 1918), p. 7. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. I (Paris, 1874), p. 95, et M. J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal* (Paris, 1921), p. 13, par distraction, ont reporté à l'année 860, au lieu de 960, la date des plus anciens textes en langue mixte, ce qui a entraîné le second de ces érudits, dans son *Histoire sommaire de la littérature méridionale* (Paris, 1921), p. 7, à écrire que la langue du midi de la France commence à apparaître, par mots isolés, dans des chartes du IXe siècle. Gröber, *Grundriss*, t. I, p. 556, parle aussi de mots provençaux introduits au IXe siècle dans des actes latins, en renvoyant à Raynouard, *Choix*, t. I, p. 34, passage où ne sont pourtant cités que les exemples publiés par Raynouard sous les années 960 et suivantes.

3. Sur ce cartulaire, voir ci-après la notice du département de l'Aude.

4. *Choix de poésies originales des troubadours*, t. II (Paris, 1817), p. 40 : « Actes, titres de l'an 960 ou environ tirés d'un manuscrit de Colbert, fol. no 165, intitulé *Recueil de divers titres et mémoires..., t. I depuis l'an 960 jusqu'en l'année 1117* ». Le titre, que nous abrégeons, est textuellement celui du ms. 165 de la Collection Doat à la Bibliothèque nationale.

5. Raynouard a connu ces éditions, dont il donne des extraits (p. 48 : « Actes, titres de 985 à 1080 »). Par suite de la brièveté des passages retenus, il ne s'est pas aperçu que ceux-ci faisaient partie des documents imprimés un peu plus haut sous des dates antérieures.

6. *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894), p. 466.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donnés par les mots vulgaires ainsi introduits dans des documents latins. Ces témoignages sont si frustes que, malgré leur ancienneté, ils offrent souvent un faible intérêt linguistique. Les actes qui les contiennent échappent en outre facilement aux recherches, car ils se confondent à première vue avec les milliers de pièces purement latines des XI[e] et XII[e] siècles. J'ai cru pouvoir ne pas m'attarder à les rechercher avec rigueur et à les indiquer d'habitude autrement que par groupes.

Je considérerai dans l'ordre alphabétique les départements du domaine de la langue provençale tel que M. J. Ronjat l'a délimité [1]. Les défauts logiques de cette méthode sont communs à toute autre et ses avantages pratiques sont évidents.

*
* *

ALPES (BASSES-). — Le plus ancien texte en langue vulgaire des pays qui ont formé le département de ce nom est, suivant Paul Meyer [2], la traduction du cartulaire de Manosque [3] (arr. de

1. *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (Mâcon, 1913), p. 2. Je n'ai trouvé aucun texte dans les parties des départements de la Vienne, de l'Indre, de l'Allier, de la Loire, de l'Isère et des Pyrénées-orientales qui sont de langue provençale. La coutume de Saint-Bonnet-le-Château, éd. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes* (Paris, 1874), p. 173, n° 56, et [Langlois et Condamin], *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, t. I (Paris, 1885), p. 74, localité du département de la Loire pourtant comprise par M. Ronjat dans l'aire des parlers provençaux, n'a pas été retenue, parce que la langue de ce document ne conserve pas toujours la voyelle latine *a* accentuée. Pour le catalan, parlé, comme on sait, dans les Pyrénées-Orientales, voir P. Pujol, *Documents en vulgar dels segles XI, XII*, et *XIII procedents del bisbat de la seu d'Urgell* (*Biblioteca filogica de l'Institut de la llengua catalana*, I, 1913). D'après cet ouvrage, le plus ancien document rédigé entièrement en catalan a été écrit entre les années 1110 et 1123. Sur les plus anciens textes catalans de France, voir Alart, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, dans la *Revue des langues romanes*, t. III-XI (1872-1877).

2. *Documents linguistiques du midi de la France* (Paris, 1909), p. 192.

3. *Le livre des privilèges de Manosque*. Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315) publié par M. Z. Isnard... suivi de remarques philologiques sur le texte provençal par C. Chabaneau (Digne et Paris, 1894). Voir les comptes rendus de Paul Meyer, *Romania*, t. XXIII (1894), p. 316, et de M. A. Thomas, *Annales du Midi*, t. VI (1894), p. 222.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Forcalquier), faite en 1293 par le notaire Audebert Gauzi. La date d'apparition du provençal dans les actes de la région peut être avancée d'un siècle. Le fonds de la commanderie de Manosque aux archives départementales des Bouches-du-Rhône conserve en effet sous la cote H 638 un rouleau écrit en langue vulgaire à la fin du XII[e] siècle qui contient une liste de redevances dues à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Malheureusement ce texte assez étendu n'est en grande partie qu'une suite de noms de personne, de noms de lieu et de chiffres.

ALPES (HAUTES-). — Quelques pièces latines du cartulaire de la chartreuse de Durbon [1] publié par l'abbé Guillaume contiennent nombre de mots romans. Leur date est comprise entre les années 1193 et 1208. La plus ancienne charte originale en langue vulgaire du Gapençais est conservée aux archives départementales des Hautes-Alpes et a été reproduite en fac-similé pour l'École des chartes [2]. C'est un acte de partage des pâturages de Montmaur [3] faisant partie des archives du monastère de Notre-Dame de Bertaud [4]. Paul Meyer et l'abbé Guillaume l'ont tous deux plusieurs fois publié, le premier datant la pièce de la fin du XII[e] siècle et le second du commencement du siècle suivant [5].

ALPES-MARITIMES. — Si, parmi les documents provençaux relatifs à ce département, Paul Meyer n'a pu signaler de pièces originales antérieures au XV[e] siècle, il a publié d'après des cartulaires quelques chartes qui comptent entre les témoignages les plus reculés de la langue parlée dans le midi de la France.

1. Comm. de Saint-Julien-en-Beauchêne, cant. d'Aspres-les-Veynes, arr. de Gap.

2. Ce fac-similé est coté : Ancien fonds, n° 420. Un exemplaire de la collection des fac-similés exécutés pour l'enseignement de l'École des chartes est visible au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

3. Cant. de Veynes, arr. de Gap.

4. Comm. de La Roche-des-Arnauds, cant. de Gap.

5. Tous les textes cités dans notre notice figurent dans les *Documents linguistiques du midi de la France*, p. 467-470.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aucune n'est datée, mais de bonnes raisons permettent d'attribuer au milieu du XI[e] siècle une notice de fondation de l'église Notre-Dame d'Avignonnet [1] et six serments de fidélité prêtés à l'abbé de Lérins. Trois serments analogues prêtés à l'évêque de Nice et les actes de deux donations faites à l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice doivent être datés d'une cinquantaine d'année après [2].

ARDÈCHE. — Il existe peu de documents en langue vulgaire du Vivarais et les plus anciens sont aujourd'hui conservés hors de la région à laquelle ils ont trait. Une liste en provençal des redevances dues par le mas de Vernet termine l'acte d'une donation faite en 1177 aux Templiers de Jalès [3] par Pierre de Joannas (cant. de Largentière) [4]. La charte d'une donation faite aux mêmes en 1179 par Pons de *Basinaneges* [5] contient aussi un passage en langue du pays. En 1197, nous trouvons pour la première fois une pièce entière écrite dans cette langue. C'est une reconnaissance féodale donnée par Guigue de La Roche à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, pour diverses seigneuries de la région de Privas [6].

ARIÈGE. — Les riches archives du château de Foix, aujourd'hui détruites ou dispersées, ont contenu un grand nombre de pièces latines des XI[e] et XII[e] siècles toutes farcies de mots provençaux ou catalans. Elles sont surtout connues par les copies

1. Suivant Paul Meyer, nom ancien qui paraît conservé dans celui de Notre-Dame-de-la-Vignette, chapelle dépendant de La Napoule, comm. de Mandelieu, cant. de Cannes, arr. de Grasse.

2. Tous ces textes sont publiés dans les *Documents linguistiques du midi de la France*, p. 497 et 623. Le serment prêté à l'évêque de Nice vers 1074 et publié p. 623 figurait déjà dans [Papon], *Histoire générale de Provence*, t. II (Paris, 1778), p. 459, d'où il a passé dans Raynouard, *Choix*, t. II, p. 65.

3. Comm. de Berrias, cant. des Vans, arr. de Largentière.

4. Original aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, H^2 58.

5. Original aux mêmes archives, H^2 59.

6. Original conservé aux archives départementales de l'Isère, B 3517 (fonds de la Chambre des comptes de Grenoble). Il a été plusieurs fois publié, entre autres par M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4[e] série, t. VI (1867), p. 436, et t. VII (1868), p. 268. Voir le *Régeste dauphinois* du même auteur, t. I (Valence, 1913), n° 5432.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'en prit au XVII[e] siècle le président Doat. Les deux plus anciennes sont, à ce qu'il semble, deux chartes originales des environs de l'an 1040 rapportant des transactions entre Roger I[er], comte de Foix, et Pierre, évêque de Girone [1]. Le document de date le plus reculée entièrement écrit en provençal dans cette région est, à ma connaissance, un serment prêté à Roger III, comte de Foix, pour le château de Péreille, dans le second quart du XII[e] siècle [2]. Pour avoir un texte original en langue vulgaire il faut descendre jusqu'à l'année 1176, date d'un hommage rendu au comte de Foix par les seigneurs de Saint-Félix [3].

AUDE. — On trouve de très nombreux documents latins provenant de la région qui renferment des passages en langue vulgaire. Je citerai parmi ceux-ci des serments reçus par les vicomtes de Narbonne depuis environ l'an 1020 [4] et des actes adressés aux archevêques de la même ville dans la seconde moi-

1. L'une est conservée aux Archives nationales, J 879, n° 7 (n° 105 du *Musée* de ces archives, n° 26 du t. V des *Layettes du Trésor des chartes*). Elle est reproduite dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* (Paris, 1880-1887), n° 41. Copiée au XVII[e] siècle par Doat, alors qu'elle était encore au Trésor des chartes de Foix, caisse 22 (Collection Doat, vol. 166, fol. 206), elle a été publiée par Martene et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I (Paris 1717), col. 250, Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. V (Toulouse, 1875), n° 202 (CLXXI), et Raynouard, *Choix*, t. II, 854. L'autre est demeurée à Foix, Archives départementales, E 1, et elle a été l'objet du fac-similé n° 24 du *Musée des archives départementales* (Paris, 1878). Elle est également publiée par Vaissete, vol. cité, n° 201 (CLXX).

2. Pereille, cant. de Lavelanet, arr. de Foix. Éd. Vaissete, t. V, n° 503 (CCCCXII), d'après une copie de Doat, vol. 166, fol. 122, tirée du Trésor des chartes de Foix, caisse 21, et Raynouard, *Choix*, t. II, p. 69, d'après Vaissete.

3. Cant. de Tarascon-sur-Ariège, arr. de Foix. Cet acte a été copié par Doat (vol. 168, fol. 136) d'après l'original, alors au Trésor des chartes de Foix, caisse 28. Il est aujourd'hui aux Archives nationales J 879, n° 21, et a été publié par M. H.-F. Delaborde, *Layettes du Trésor des chartes*, t. V (Paris, 1909), n° 70.

4. Trois serments prêtés au vicomte Bérenger, fils de *Ricardis*, éd. Vaissete, t. V, n° 179 (CLIII), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 51. Vers 1036, serment au même par le comte Guillaume, fils de Garsent, éd. Vaissete, n° 210 (CLXXVIII), Raynouard, p. 55, copie dans Doat, vol. 47, fol. 1. Autres pièces plus récentes dans le même volume de la collection Doat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tié du XIe siècle [1]. Le plus grand nombre des textes latins de ce genre nous est transmis dans le cartulaire des Trencavels [2], vicomtes de Béziers, en tant que possesseurs, depuis la seconde moitié du XIe siècle, du Carcassés et du Razés [3]. Des serments de fidélité prêtés à ces seigneurs, les plus anciens qui conservent trace de la langue vulgaire doivent être datés des environs de 1060 [4]. Les chartes entièrement écrites en provençal apparaissent environ un demi-siècle plus tard, témoins deux serments adressés à Bernard Aton IV, vicomte de Béziers, qui intéressent les châteaux de Niort (arr. de Limoux) et Castelpor [5]. Sont également tout en provençal trois serments pour les mêmes châteaux [6] et un autre pour le château de Molandier [7] prêtés

1. Vers 1053, serment par Guillaume II, comte de Besalu, fils d'Alix, à l'archevêque Guifré, éd. Vaissete, n° 237 (CCII), Raynouard, p. 57. Vers 1066, accords entre le même archevêque et Raimon de Saint-Gilles, fils d'Almois, éd. Vaissete, n° 273 (CCXXIX), Raynouard, p. 62, et autres pièces dans Vaissete et Raynouard. Cf. Archives départementales de l'Aude, G 7 et articles suivants.

2. Ce cartulaire, écrit au XIIIe siècle, était conservé au Trésor des chartes du château de Foix, où Doat l'a consulté. Il fut acheté à la vente Soulages le 16 janvier 1858, par la Société archéologique de Montpellier, qui a bien voulu me permettre de le consulter.

3. Voir la généalogie et l'histoire de cette famille dans Vaissete, t. IV (1872), p. 105, note 21, et l'*Art de vérifier les dates*, t. II (Paris, 1784), p. 307.

4. Je ne tiens pas compte des quatre mots (*lo forsa, o forsa*) du testament de Roger Ier, comte de Carcassonne (vers 1002), éd. Vaissete, n° 162 (CXXXVIII), Raynouard, p. 50. Serment prêté vers 1059 à la comtesse de Carcassonne Rangart, par Raimon, comte de Razés, éd. Vaissete, n° 250 (CCX), Raynouard, p. 57, Cartulaire des Trencavels, fol. 176, n° 460. Vers 1063, serment à la même par Roger, fils de *Trudgarda*, pour les châteaux de Prouille (comm. et cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary) et Mirepoix (arr. de Pamiers), éd. Vaissete, n° 261 (CCXVIII), Raynouard, p. 60, Cart. des Trenc., fol. 115, n° 343. Nombreux autres serments de même date approximative, ou postérieurs, dont quelques-uns sont publiés plus ou moins complètement dans Vaissete et Raynouard.

5. Commne de Joucou, cant. de Belcaire, arr. de Limoux. Actes d'Ot, fils d'Agnès, et Bernart, fils de Blandine, Cart. des Trenc., fol. 55, nos 170 et 171.

6. Par Guillaume de Niort, par Pierre de Belcastel et autres, par Raimon de Niort, Cart. des Trenc., fol. 54, nos 166-168 (Doat, vol. 167). Cf. Vaissete, n° 585 (CCCCLXXXIX), II, et Raynouard, p. 70.

7. Cant. de Belpech, arr. de Castelnaudary. Serment par Sicart de Laurac,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 1152 à Raimon Trencavel, en outre cinq autres serments que ce seigneur reçut en 1158 [1]. Moins banal et antérieur d'une cinquantaine d'années est l'accord conclu entre la vicomtesse Cécile et Hugue de Saissac [2]. Un acte d'engagement consenti entre 1160 et 1169 par une certaine dame Flor à Bernart de Favars [3] et le testament de Raimon Trencavel, daté de 1170 et conservé autrefois dans un rouleau du Trésor des chartes de Carcassonne, sont aussi écrits en langue vulgaire [4]. Les cartulaires ou *thalamus* de la ville de Narbonne contiennent d'assez nombreux textes romans dont le plus ancien est daté de 1153, mais qui peuvent être des traductions de date indéterminée [5]. Je ne connais pas de texte original en langue vulgaire qui remonte plus haut que le registre de la confrérie de Fanjeaux écrit en 1266 [6].

Aveyron. — Le département de l'Aveyron est d'une grande étendue, mais ce fait ne suffit pas à rendre compte du nombre considérable de pièces en langue vulgaire conservées dans les archives des institutions de cette région. Il faut admettre que, dans le Rouergue, et plus précisément dans le sud du pays, on

éd. Vaissete, nº 585 (CCCCLXXXIX), IV, Raynouard, p. 70, Cart. des Trenc., fol. 100, nº 306.

1. Trois serments reçus à Carcassonne, de Frotart Peire pour Brens (arr. de Gaillac), Cahuzac (arr. de Gaillac) et *Montagud*, éd. Vaissete, nº 625 (DXIII), Cart. des Trenc., fol. 3, nº 10 ; du même pour Brens, Gaillac, Cahuzac et *Montagud*, Cart. des Trenc., fol. 4', nº 13 (Doat 167, fol. 174), de Guillaume de Cahuzac pour les même châteaux, Cart. des Trenc., fol. 4', nº 14 (Doat, fol. 177). Autres serments que je suppose avoir été donnés au même lieu, par Sicart de Laurac pour Brens, Cahuzac et *Montagud*, Cart. des Trenc., fol. 4, nº 12, et le même pour le château de *La Pomirada*, Cart. des Trenc., fol. 100', nº 308 (Doat 165, fol. 175).

2. Cart. des Trenc., fol. 111, nº 336 (Doat 166, fol. 40).

3. Fabas, comm. de Laure, cant. de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne. Cart. des Trenc., fol. 207', nº 532. Le dernier chiffre de la date est indistinct. Je ne sais s'il faut rattacher à la même région l'acte non daté, nº 533 du même cartulaire, qui est un engagement consenti à Adémar d'*Aguilena*.

4. Copie dans Doat, vol. 168, fol. 1.

5. G. Mouynès, *Ville de Narbonne, Inventaire des Archives communales antérieures à 1790. Annexes de la série AA* (Narbonne, 1871), p. 1.

6. *Musée des archives départementales*, nº 90.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a usé du provençal, au moins au XIIe siècle, plus souvent que partout ailleurs. J'ai pu relever pour le département de l'Aveyron plus de cent trente pièces originales écrites dans l'idiome local avant le XIIIe siècle. Ce nombre devrait être augmenté de beaucoup si l'on tenait compte des chartes connues par de simples copies et que le nombre et l'antiquité des actes originaux me permettent de négliger. Presque tous ces documents sont inédits, y compris le plus ancien, daté de 1102, qui porte dénombrement et donation du fief d'un certain Adémar Ot [1]. Ils se répartissent entre les fonds d'archives suivants : évêché de Rodez [2], huit pièces (vers 1130); chapitre cathédral de Rodez [3], quatre pièces (1102); abbaye de Loc-Dieu [4], quatorze pièces (1150); abbaye de Nonenque [5], neuf pièces (1173); abbaye de Bonnecombe [6], sept pièces (1174); abbaye de Bonneval [7], sept pièces (1190); abbaye de Conques [8], une pièce (vers 1160); commanderie de Sainte-Eulalie [9], cinquante pièces (1148);

1. Voir l'édition, avec fac-similé, et mon étude, *Le plus ancien acte original en langue provençale*, dans les *Annales du Midi*, 1922. Je ne connais pas d'exemple de langue du pays antérieur à cette pièce autre que les quelques mots insérés dans un acte de 1065, n° 501 du *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, éd. G. Desjardins (Paris, 1879 ; *Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes*).

2. Je mets entre parenthèses la date de la plus ancienne pièce. Archives de l'Aveyron G 577, 578, 621, 673.

3. Archives de l'Aveyron, série G, et fac-similés de l'École des chartes, nouveau fonds, n° 245 (1161).

4. Comm. de Martiel, cant. de Villefranche. Titres entrés par suite d'échange dans les archives de la commanderie de Sainte-Eulalie, voir note 9. Quelques pièces ont été publiées dans P. Andraud, *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval* (Paris, 1902).

5. Comm. de Marnhagues-et-Latour, cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique. Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 2432.

6. Comm. de Comps-la-Grand-Ville, cant. de Cassagnes-Begonhès, arr. de Rodez. Archives de l'Aveyron, série H, et charte de 1195, éd. avec fac-similé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, t. III (1846), p. 252.

7. Comm. du Cayrol, cant. d'Espalion. Archives de l'Aveyron, série H.

8. Arr. de Rodez. *Musée des archives départementales*, n° 43, et Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*, dans les *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, t. XII (1879-1880), p. 144.

9. Sainte-Eulalie-du-Larzac, cant. de Cornus, arr. de Saint-Affrique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commanderie des Canabières [1], vingt-quatre pièces (vers 1142); commanderie de Millau [2], quatorze pièces (vers 1142); commanderie de La Selve [3], une pièce (1180); hôpital Notre-Dame du Pas, de Rodez [4], cinq pièces (1190).

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Les pièces écrites en provençal avant le XIVe siècle et conservées dans les dépôts d'archives de ce département sont en petit nombre, et parmi celles-ci, la plupart intéressent le Vivarais le Gévaudan, le Rouergue ou la Haute-Provence. Le *Livre noir* de l'archevêché d'Arles [5] et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille [6] nous fournissent seulement quelques mots de langue vulgaire insérés dans des pièces latines des XIe et XIIe siècles. Les chartes originales de la même abbaye comprennent un acte de 1096 qu'a publié le chanoine Albanès [7] et qui est aussi mi-latin, mi-

Marquis d'Albon, *Cartulaire général de l'ordre du Temple* (Paris, 1913), no DXIII, DXXIII, DXXXVIII, DXXXIX, DLXXXIII, DLXXXIV, et fonds de la commanderie, partie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles, partie aux Archives de Bouches-du-Rhône, H[2] 125.

1. Comm. de Salles-Curan, arr. de Millau. *Cartulaire... du Temple*, no DXXXVII (A. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1882, preuve CVII), CCLXXXI, et fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles.

2. *Cartulaire... du Temple*, no CCLI et no CCCLXXXV (deux éditions du même acte) et fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles

3. Cant. de Requista, arr. de Rodez. Fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles.

4. Archives de l'Aveyron. Voir Affre, *Documents sur le langage de Rodez et le langage de Millau*, dans la *Revue des langues romanes*, t. XV (1879), p. 6, et, du même auteur, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* (Rodez, 1903), au mot *patois*.

5. Voir le serment prêté à l'archevêque d'Arles entre les années 1031 et 1062 et publié par Raynouard, *Choix*, t. II, p. 56, et A. Roboly, *Documents provençaux tirés des archives municipales d'Arles et des minutes d'anciens notaires*, dans la *Revue des langues romanes*, t. XXXIX (1896), p. 234.

6. Publié par B. Guérard (Paris, 1857; *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*). La charte no 1086, donnée vers 1080, qui est riche de mots vulgaires, est le no 39 du *Recueil d'anciens textes* de Paul Meyer.

7. *Chartes provençales des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, no 1, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V (1877), p. 203.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roman. Je ne connais que deux chartes du XII^e siècle écrites entièrement en provençal dans l'étendue du département des Bouches-du-Rhône. L'une est un original de la seconde moitié du siècle. Entrée au Trésor des chartes, elle est restée inédite mais a été l'objet d'un fac-similé pour l'École des chartes (ancien fonds, n° 142). Elle rapporte l'hommage pour les châteaux d'Aix, Fos et Hyères, rendu par Pons, fils de Garsie, à Raimon, fils d'Almos [1]. L'autre est une donation faite aux Hospitaliers en 1190 par Bertran Guillem [2]. Il faut descendre ensuite jusqu'au milieu du XIII^e siècle [3] pour trouver d'autres textes rédigés dans l'idiome de la région, encore ne sont-ils connus que par des copies [4].

CANTAL. — Le plus ancien exemple de la langue parlée dans la Haute-Auvergne est une formule de serment insérée dans un acte latin rapportant l'hommage fait entre 1119 et 1131 par Richart, vicomte de Carlat [5], à l'abbé d'Aurillac. Il a été édité en dernier lieu par M. Roger Grand, qui a réuni tous les actes en langue vulgaire de cette région, antérieurs à 1275 [6]. Depuis cette édition, la découverte faite à Rome par M. P. de Manteyer du cartulaire du prieuré de Notre-Dame du Pont [7], publié et commenté depuis par M. Antoine Thomas [8], a beaucoup

1. Archives nationales, J 329, n° 22. Indiqué dans A. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I (Paris, 1863), n° 554.

2. Cartulaire de la commanderie de Trinquetaille, près d'Arles, Archives des Bouches-du-Rhône, H (Malte) + 3217, fol. 31. Copie du XVII^e siècle, Bibl. nat. ms. nouv. acq. lat. 1369, p. 347.

3. L. Méry et F. Guindon, *Histoire... des actes... de Marseille*, t. I (Marseille, 1841), ont publié (p. 198) une donation faite à la ville de Marseille le 17 mai 1200 par Raimon Bérenger. Ce n'est qu'une simple traduction provençale du XVI^e siècle, et non la copie d'un acte rédigé en langue vulgaire.

4. Passage des Statuts commerciaux et maritimes de Marseille donnés en 1228 et publiés par L. Méry et F. Guindon, *Histoire ... des actes ... de Marseille*, t. I, p. 341, et Tarif de péages du milieu du XIII^e siècle, publié par F. Portal, *La république marseillaise* (Marseille, 1907), p. 410.

5. Cant. de Vic-sur-Cère, arr. d'Aurillac.

6. *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne*, dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, t. II (1900), p. 193.

7. Leynhac, cant. de Maurs, arr. d'Aurillac.

8. *Annales du Midi*, t. XX (1908), p. 175.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enrichi les sources de notre connaissance de la langue du pays au XIIe siècle. La plus ancienne pièce originale est un traité conclu en 1201 entre Robert, dauphin d'Auvergne, et Aimon de Brossadol à propos des pays de Saint-Flour et Brioude. Un fac-similé accompagne l'édition donnée par M. Grand.

CHARENTE. — On sait que la limite linguistique du français et du provençal traverse ce département du nord au sud en passant un peu à l'est d'Angoulême. La plus ancienne trace des parlers provençaux remonte à la fin du XIe siècle [1]. Elle nous est parvenue dans un acte écrit à demi en roman du cartulaire de Cellefrouin [2]. La conservation de la voyelle *a* accentuée fait ranger aussi parmi ces parlers l'idiome d'une charte de 1260, bien qu'elle soit donnée par un seigneur de la partie occidentale du département et intéresse une localité de la même région [3].

CORRÈZE. — Les anciens textes en langue vulgaire du Limousin et de la Marche ont été signalés par Alfred Leroux [4]. Dans le Bas-Limousin, le provençal apparaît pour la première fois dans un jugement de la cour du vicomte de Turenne donné en 1178 [5]. On retrouve ensuite l'emploi de cette langue dans des documents de Brive : jugement des consuls de cette ville [6]

1. J'utilise la bibliographie donnée par M. l'abbé Rousselot, *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin* (Paris, 1892), p. 173.

2. Cant. de Mansle, arr. de Ruffec. Bibliothèque nationale, ms. lat. 9235, fol. 8. Pacte conclu sous l'épiscopat d'Adémar, évêque d'Angoulême (1076-1101).

3. Acte des seigneurs de Nersac (cant. d'Angoulême) intéressant Vibrac (cant. de Châteauneuf-sur-Charente, arr. de Cognac). Éd. J. H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente* (Paris, 1844), p. 50; l'original est conservé aux Archives de la Charente, fonds de l'abbaye de Saint-Cybard, prieuré de Nersac.

4. *L'idiome limousin dans les chartes, les inscriptions, les chroniques*, dans *Mélanges Chabaneau* (*Romanische Forschungen*, t. XXIII, Erlangen, 1907).

5. Éd. Chr. Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne* (Paris, 1645), preuves, p. 35. Turenne, cant. de Meyssac, arr. de Brive.

6. Original aux archives communales de Brive, FF 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1207), donation faite devant le prieur (1249) [1], et sentence consulaire [2] (1250).

Creuse. — « Les textes provençaux relatifs à la Creuse sont très rares », fait remarquer M. A. Thomas dans son mémorable rapport sur une mission philologique dans le pays [3], « d'abord parce que le département est assez pauvre en documents anciens de tout genre, ensuite parce que la langue vulgaire n'a été en usage que dans peu d'actes et pendant peu de temps. » Je n'ai rien à ajouter à la liste de textes en langue vulgaire de la Marche qui accompagne ce travail et qui a passé dans la bibliographie d'A. Leroux. Rappelons que la plus ancienne pièce originale, qui n'est d'ailleurs que partiellement en provençal, est conservée aux Archives de la Creuse dans le fonds du chapitre de Moutier-Rozeille et qu'elle a été écrite au XIIe siècle ; que le cartulaire de l'abbaye du Palais-Notre-Dame [4] conservé au British Museum (Additional ms. 19887), contient un court censier du même temps [5] ; que le cartulaire du prieuré de Blessac (canton d'Aubusson), dont l'original, aujourd'hui perdu, remontait à la fin du XIIe siècle, a souvent des pièces mi-latines, mi-romanes, et que, pour trouver un texte original entièrement en langue vulgaire, il faut descendre jusqu'à 1279, date de la confirmation des coutumes de Chénérailles (arr. d'Aubusson), concédées en 1266 [6].

Dordogne. — Paul Raymond a publié une liste des biens en Périgord de la famille Clarol, document écrit en langue vul-

1. Éd. *Notice généalogique sur la famille de Saint-Exupéry* (Paris, 1878), p. 67, avec fac-similé.

2. Original publié par Clément-Simon, *Archives historiques de la Corrèze*, t. II (Paris, 1905), p. 1.

3. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série t. V (1879), p. 423.

4. Comm. de Thauron, cant. de Pontarion, arr. de Bourganeuf. Copie du XIXe siècle, avec notice de P. Meyer, à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 225.

5. [Ce censier est relatif aux possessions de l'abbaye du Saillant, comm. d'Allassac (Corrèze) — A. Th.]

6. Éd. L. Duval, *Chartes communales et franchises locales du département de la Creuse* (Guéret, 1877), p. 1, et, avec fac-similé, *Musée des archives départementales*, n° 89.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gaire au XII^e siècle [1]. La série de pièces originales en idiome périgourdin conservée dans le manuscrit latin 9138 de la Bibliothèque nationale remonte à la fin du même siècle [2]. Un autre recueil de cette bibliothèque nous a transmis plusieurs chartes de même langue, dont la plus ancienne est de peu postérieure à cette époque [3], et c'est aussi au début du XIII^e siècle qu'il faut attribuer le censier provençal de l'abbaye du Bugue [4]. Les archives locales paraissent assez pauvres en textes romans : le plus ancien est, à ma connaissance, un registre de rentes de 1247 conservé aux archives de la ville de Périgueux [5].

DRÔME. — L'abbé Moutier a publié en 1885 une bibliographie des anciens textes en dialecte dauphinois [6], à laquelle je ne puis ajouter aucun acte antérieur au XIII^e siècle. Le cartulaire de Saint-Paul près de Romans [7] contient une série de pièces en langue romane qu'on peut attribuer à la seconde moitié du XII^e siècle. Elles ne paraissent pas antérieures à une grande charte originale des Archives de la Drôme qui contient le dénombrement des biens possédés à Montélier par l'évêque et les chanoines de Valence. Paul Meyer, qui l'a publiée dans son *Recueil d'anciens textes* (n° 40), a daté la première partie de la pièce de la fin du XI^e siècle, ce qui l'a classée au premier rang dans l'ordre chronologique de la série d'actes en provençal contenus dans son livre. Je dois dire, pour avoir eu le parchemin entre les mains, que je suis de l'avis du premier éditeur de cette pancarte, M. le chanoine Ulysse Chevalier [8], qui l'a datée du milieu du XII^e siècle seulement. Il est question dans ce document de l'évêque de Valence Eustache, qui apparaît encore en

1. Ce document intéresse la région de Nontron. *Archives historiques de la Gironde*, t. X (1868), n° CCLXV.

2. La première et la plus ancienne pièce provient de la région de Neuvic (arr. de Ribérac).

3. Collection de Périgord, vol. 114.

4. Le Bugue, Bibliothèque nationale, ms. fr. 11638, arr. de Sarlat.

5. *Musée des archives départementales*, n° 77.

6. *Bibliographie des dialectes dauphinois* (Valence, 1885).

7. Éd. U. Chevalier, *Chartularium hospitalis Hierosolymitani Sancti Pauli prope Romanis*, dans *Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné* (Vienne, 1875 ; *Collection de cartulaires dauphinois*, t. III).

8. *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série t. VI (1867), p. 423 (*Régeste dauphinois*, n° 3665). Montélier, cant. de Chabeuil, arr. de Valence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1134, et tout le texte me paraît écrit par une même main. Une autre pièce en langue vulgaire du XII^e siècle intéresse les confins des départements de la Drôme, des Hautes-Alpes et de Vaucluse. Donnée entre les années 1180 et 1192, elle porte engagement du château et de la ville de Barret en garantie de la dot d'Ermengart de Mévouillon, mariée à Guillaume des Baux. L'original est conservé aux Archives de l'Isère [1].

GARD. — De cette région [2], nous conservons des chartes originales écrites en latin mêlé de roman [3] qui intéressent surtout les vicomtes de Nîmes et remontent à l'année 1127. Les plus anciens textes entièrement rédigés en provençal sont aussi des pièces originales. Ils comprennent un serment du milieu du XII^e siècle [4], un acte de retrait féodal de 1168 [5], et deux serments prêtés à l'évêque de Nîmes, l'un en 1174 [6], l'autre en 1178 [7]. La version provençale des coutumes d'Alais n'est pas, comme on l'a dit, de l'année 1200, mais d'une cinquantaine d'années après [8]. Quant à la leude de Saint-Gilles (arr. de

1. Éd. Roman, dans *Romania*, t. XIV (1885), p. 275, et G. Pinet de Manteyer, dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, t. VIII (1889), p. 371. Barret-de-Lioure, cant. de Séderon, arr. de Nyons.

2. Voir E. Bondurand, *Nos textes romans*, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7^e série, t. XIV (1891), p. I.

3. 1127, ind. Teulet, *Layettes*, t. I, nº 56 ; vers 1129, éd. Teulet, nº 59, K. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3^e édit. (Elberfeld, 1875), p. 47, et P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, nº 45 ; vers 1142, ind. Teulet, nº 77, éd. Vaissete, t. V, nº 547 et (CCCCLI), VII ; P. Meyer, *Recueil*, nº 46; vers 1150, ind. Teulet, nº 111, éd. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVI (1854-55), p. 579, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds nº 399 ; vers 1159, éd. Vaissete, nº 632 (DXVII), *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVIII (1857), p. 571, Teulet, nº 161, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, nº 409.

4. Éd. P. Meyer, *Recueil*, nº 44, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, nº 144, ind. Teulet, nº 49.

5. Ind. Teulet, nº 217, éd. Vaissete t. V, nº 667, (VCDLI), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 71, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXV (1864), p. 581, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, nº 542.

6. Vaissete, t. VIII, nº 20, (XIX), III. Teulet, nº 257, Bartsch, *Chrestomathie provençale*, p. 97.

7. Éd. E. Bondurand, dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7^e série, t. V (1882), p. 47.

8. Il faut consulter l'édition donnée d'après l'original par Maximin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nîmes), connue seulement par une copie, sa date ne peut être avec sûreté fixée au XII[e] siècle [1].

Garonne (Haute-). — Si on néglige les quelques mots provençaux rencontrés dans des actes latins du XII[e] siècle conservés dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse [2], les textes en langue vulgaire des régions, très diverses au point de vue linguistique, qui ont formé ce département peuvent être répartis en trois groupes. Le plus ancien intéresse la région gasconne méridionale et comprend des actes de la commanderie de Montsaunès [3] qui remontent au milieu du XII[e] siècle, une charte de l'abbaye de Boulbonne [4] (1162), un accord entre l'évêque de Comminges et les religieuses de Notre-Dame de Lumdieu [5] (1189) et deux actes de l'abbaye de Bonnefont [6] écrits à la fin du XII[e] siècle. Un autre groupe, provenant du nord du département, nous est transmis dans les archives de la commanderie de Fronton [7]. Enfin, c'est à la partie orientale,

d'Hombres, *Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. II (1870), p. 233. D'après l'éditeur, la version romane serait de la même main que la version latine datée de 1200, mais il n'en est rien, l'écriture du texte provençal, que j'ai vu moi-même, est du milieu du XIII[e] siècle.

1. Éd. E. Bondurand, *Coutumes de Saint-Gilles* (Paris, 1915).

2. Éd. C. Douais (Paris et Toulouse, 1887).

3. Cant. de Salies, arr. de Saint-Gaudens. A. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse* (Toulouse, 1882), preuve XXXVII (1156) ; A. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* (Paris, 1881), n° 4, p. 5, avec facsimilé, autres éditions dans A. Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879), p. 311, et S. Mondon, *La grande charte de Saint-Gaudens* (Paris, 1910), p. XXXV. Autres pièces aux archives de la commanderie (Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Toulouse), dont on a dû sans doute faire aussi partie la charte conservée à la Bibliothèque nationale, Collection de Languedoc (Bénédictins), ms. 195, n° 1.

4. Comm. de Cintegabelle, arr. de Muret. Donation par Bernart de Labatut copiée dans la collection Doat, vol. 83, fol. 49.

5. Abbaye à Fabas, cant. de l'Isle-en-Dodon, arr. de Saint-Gaudens. Copie dans la collection Doat, vol. 100, fol. 48.

6. Comm. de Proupiary, cant. de Saint-Martory, arr. de Saint-Gaudens. Éd. A. Luchaire, *Recueil de textes*, p. 102, n° 44, et Archives du Gers, série I, n° 539, 11.

7. Arr. de Toulouse. Fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Toulouse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux environs de Caraman et Lanta [1], qu'a trait le troisième groupe constitué par des actes du Trésor des chartes dont le plus ancien est de 1197.

GERS. — Les textes gascons du moyen âge, imprimés et manuscrits, ont été indiqués par M. G. Millardet dans une bibliographie [2] dont je ne suis pas en mesure de consulter toutes les données. Je me contenterai de signaler que les plus anciens textes romans des pays ayant formé le département du Gers sont, pour moi, une charte de 1188 conservée dans le cartulaire de l'abbaye de Gimont (arr. d'Auch) [3], un acte de vente donné en 1246, probablement à Condom [4], un accord entre les consuls d'Auch et le vicomte de Lomagne conclu en 1247 [5], un traité fait l'année suivante à Lectoure entre les habitants de cette ville et les Templiers [6], et une donation faite à Auch en 1251 en faveur de l'abbaye de Berdoues (cant. de Mirande) [7].

GIRONDE. — Le nombre des documents gascons écrits dans l'étendue de ce département est très considérable, mais leur date ne remonte pas plus haut que le XIII^e siècle. Les plus anciennes pièces sont, semble-t-il, de 1207 et 1234 et proviennent de La Réole [8]. Le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux contient des actes en langue vulgaire depuis 1234 seulement [9].

1. Arr. de Villefranche. 1197 (ind. Teulet, *Layettes*, n° 464) ; 1198 (ind. *ibid.*, n° 477); 1199 (ind. *ibid.*, n° 572, 574, 577) ; 1200 (ind. *ibid.*, n° 596, 547).

2. *Le domaine gascon*, dans la *Revue de dialectologie romane*, t. I (1909), p. 129.

3. Éd. Abbé Clergeac (Paris et Auch, 1905 ; *Archives historiques de la Gascogne*, 2e série, fasc. IX), p. 445, n° CXXII.

4. Archives nationales, J 322, n° 69, indiqué par Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, n° 3540.

5. Éd. P. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch* (Auch, 1851), p. 351.

6. Éd. A. du Bourg, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse*, p. XXXVII, preuve LVII.

7. Éd. Abbé Cazauran (La Haye, 1905), p. 297, n° 445.

8. *Archives historiques de la Gironde*, t. I (1859), n° LXXXIX (cf. t. II, 1860, p. 264, note) et n° XLIII.

9. Éd. A. Luchaire, *Recueil de textes*, p. 117, n° 53. Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVII (1892), p. 233, n° CCXLIV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HÉRAULT. — Le cartulaire des Guillems, seigneurs de Montpellier [1], et le cartulaire des Trencavels, vicomtes de Béziers [2], contiennent de nombreux serments de fidélité écrits en latin farci de mots romans. Les plus anciens remontent à la première moitié du XI[e] siècle, tels, pour me borner à ceux du cartulaire resté inédit, les serments prêtés à Pierre, vicomte de Béziers et d'Agde, par son frère Guillaume [3] et par un certain Pons, fils de *Frodillis* [4]. Des pièces qui soient entièrement en provençal, les premières sont les serments prêtés vers 1059 à Guillaume IV, seigneur de Montpellier, pour le château du Pouget [5]. Depuis cette date, le cartulaire des Guillems nous en fournit plusieurs autres qui suivent le même formulaire. Le cartulaire de l'abbaye de Gellone [6] contient quelques actes du XII[e] siècle en langue vulgaire [7], mais les originaux de ces documents ont tous disparu, et nous n'aurions dans la région aucune pièce antérieure au XIII[e] siècle sur laquelle nous puissions faire sans réserve des observations linguistiques, si les archives du grand-prieuré de Toulouse ne nous avaient conservé un titre de l'année 1166 dans les chartes de la commanderie de Nar-

1. Éd. A. Montel, dans la *Revue des langues romanes*, t. III (1874) et suiv. et [A. Germain], *Liber instrumentorum memorialium* (Montpellier, 1884-1886; Société archéologique de Montpellier).

2. Voir ci-dessus, notice du département de l'Aude.

3. Cart. des Trenc., fol. 175', n° 459, éd. Vaissete, t. V, n° 209 (CLXXVII).

4. Cart. des Trenc., fol. 174', n° 456. Autres actes de même nature à la fin du même cartulaire, dont plusieurs sont copiés dans le vol. 166 de la collection Doat.

5. Cant. de Gignac, arr. de Lodève. Serment par Guillaume, fils de Guidenel, Montel, n° C, Germain, n° CCCCLXXX et CCCCLXXXIII. Serment par Bérenger, fils de la même, éd. Gariel, *Séries episcoporum Montispessulanensium*, t. II (Toulouse, 1665), p. 84, Ch. D' Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier* (Montpellier, 1737), p. 6, éd. La Pijardière, t. I (Montpellier, 1879), p. 10, Vaissete, t. V, n° 249 (CCIX), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 58, Montel, n° XCIX, Germain, n° CCCCLXXXI.

6. Saint-Guillem-du-Désert, cant. d'Aniane, arr. de Montpellier.

7. Alaus, Cassan et Meynial, *Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone*, t. I (Montpellier, 1898), n° CCC, n° LXV (serment de 1122, publié également par Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3[e] édit., p. 47); n° CCCLXVIII (serment de 1170), n° CCCCXXXVI (donation entre 1106 et 1120), n° DXII (partage entre 1151 et 1154).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bonne relatives à Olargues [1] et des actes de la fin du XII[e] siècle dans celles des Templiers de Pézenas [2].

LANDES. — Les chartes gasconnes de cette région ont fait l'objet d'une thèse remarquable de M. G. Millardet [3]. Il suffit de signaler que les pièces les plus anciennes sont des actes des pays de Saint-Sever et Mont-de-Marsan datés de 1251 et 1259 [4], une vente du château de Beyries faite à Gaston, vicomte de Béarn, en 1256 [5], et un acte de 1268 auquel Paul Meyer a consacré un article spécial en 1874 [6].

LOIRE (HAUTE-). — Ce département est fort pauvre en documents écrits dans la langue du pays, quelle que soit l'époque du moyen âge envisagée. On pourra s'en convaincre par la note bibliographique dont Paul Meyer a fait précéder une publication de M. U. Rouchon [7]. Il se rencontre quelques mots, voire quelques phrases romanes, dans des actes latins du cartulaire des Hospitaliers du Velay, qui sont de la seconde moitié du XII[e] siècle [8]. Les deux plus anciennes chartes de la région écrites entièrement en provençal sont une donation aux Templiers faite vers 1171 par Pons, vicomte de Polignac, et une garantie donnée vers 1176 par Pons de Chalençon à la collégiale de Saint-Agrève du Puy [9].

1. Arr. de Saint-Pons. Donation par Amblart Cairel (liasse 1, nº 3).

2. Arr. de Béziers. Afferme à P. Benezeg et autres (layette 9), et testament de P. Bertran (layette 15, nº 11).

3. *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (Paris, 1910). Les textes figurent sans l'étude linguistique dans le t. XLV (1910) des *Archives historiques de la Gironde.*

4. Millardet, p. 2 et 100.

5. Beyries, comm. du Frèche, cant. de Roquefort, arr. de Mont-de-Marsan. *Musée des archives départementales*, nº 86 et A. Luchaire, *Recueil de textes des anciens dialectes gascons*, nº 35.

6. *Étude sur une charte landaise*, dans *Romania*, t. III, p. 433 et 463. Cf. Alart, dans *Revue des langues romanes*, t. VIII (1875), p. 19.

7. *Bulletin historique et philologique du Ministère de l'Instruction publique*, 1912, p. 430.

8. A. Chassaing, *Cartulaire des Hospitaliers du Velay* (Paris, 1888).

9. Ces deux actes ont été publiés par M. A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, t. I (Paris, 1898), nº 59 et 69. Le premier figure aussi sous

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lot. — On a fait un grand usage de la langue vulgaire dans les chartes du Quercy, mais les archives de la partie de ce pays ayant formé le département du Lot sont pauvres en documents anciens. Le plus ancien texte provençal de la région est un état des cens appartenant à Aimeric de St-Céré [1]. Il a été écrit au milieu du XIIe siècle. Les chartes de la commanderie de La Tronquière contiennent trois pièces écrites dans le même idiome, dont la plus ancienne est de 1148 [2]. L'érudit L. Lacabane, originaire du département du Lot, avait réuni une collection d'actes en langue du pays, qui est entrée à la Bibliothèque nationale; elle remonte à 1232 [3]. La notice des franchises données par l'abbé de Tulle aux hommes de Rocamadour est d'une dizaine d'années antérieure, mais le texte de ce document est transmis d'une façon peu sûre [4].

Lot-et-Garonne. — Les archives communales de la ville d'Agen conservent une série d'actes en langue vulgaire qui sont les plus anciens de la région. Ils ont été publiées par A. Magen et G. Tholin [5], et quelques-uns d'entre eux ont fait l'objet de fac-similés pour l'enseignement de l'École des chartes. La pièce la plus ancienne et en même temps la plus intéressante est la charte des coutumes de la ville d'Agen donnée en 1197 [6].

Lozère. — Nous avons conservé, pour le Gévaudan comme pour certaines régions voisines, des serments en provençal qui

le no I du *Cartulaire des Hospitaliers du Velay* et a été réimprimé d'après cette édition par M. Fabre, dans les *Annales du Midi*, t. XXIII (1911), p. 169.

1. Bibliothèque nationale, ms. fr. 26373, fol. 80. Saint-Céré, arr. de Figeac.

2. Arr. de Figeac. Voir Marquis d'Albon, *Cartulaire... du Temple*, no DXIV, et le fonds de la commanderie aux Archives de la Haute-Garonne, grand-prieuré de Saint-Gilles.

3. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1661. Plusieurs pièces ont été reproduites en fac-similé pour l'École des chartes.

4. Acte fait à Rocamadour en 1223, éd. Clément-Simon, *Archives historiques de la Corrèze*, t. I, p. 17, no III, d'après une copie de 1713, et E. Rupin, *Roc-Amadour* (Paris, 1904), p. 352.

5. *Archives municipales d'Agen*, t. I (Villeneuve-sur-Lot, 1876).

6. Fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, no 558.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remontent à la fin du XIe siècle. Nulle part ailleurs la série de ces documents ne présente tant d'originaux. Je n'en connais pas moins de onze conservés au Trésor des chartes, aux Archives de la Lozère et aux Archives des Bouches-du-Rhône. Le plus ancien est de 1134. Outre ces serments, nous possédons encore parmi les actes en langue vulgaire antérieurs au XIIIe siècle une pièce d'un grand intérêt qui est le testament de l'évêque de Mende Aldebert II, mort en 1109 [1].

PUY-DE-DÔME. — Le cartulaire de l'abbaye de Sauxillanges [2] contient quelques listes de cens du XIIe siècle écrites en langue vulgaire, mais le texte est des moins sûrs, ce cartulaire n'étant connu que par une copie de Baluze. Heureusement, nous avons un témoignage des plus riches et des plus intéressants de la langue parlée à Clermont en 1194 dans le testament original de Pétronille de Bouillon [3]. Nous possédons encore trois autres textes romans à peu près du même temps : les coutumes de Montferrand, données vers la même date, et transmises par le

1. Toutes ces pièces sont indiquées dans mon article : *Documents linguistiques du Gévaudan*, paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1916), p. 5. Ajouter : 2 bis. Début du XIIe siècle. Partage entre Girbert [de Peire] et son frère. Copie du même temps, aux Archives nationales, J 304, ind. Teulet, no 201. — 5. Fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, no 587. — 9. Original aux Archives des Bouches-du-Rhône, B 278. — 14 *bis*. 1158. Serment prêté par Rigal de Saint-Juéry à Aldebert, évêque de Mende, de tenir fidèlement le château de Saint-Juéry (copie du XIVe s.). Archives de la Lozère, G 147, fol. 12 vo. — 17 *bis*. 1184. Accord entre le chapitre de Mende et André Chabrier (copie du XIIIe s.). Archives de la Lozère, G 1081, fol. X vo et XI vo. — 17 *ter*. 1185, 4 octobre. Donation au même chapitre par Pierre Malbec (même registre, fol. XXXIV vo). — 19 *bis*. Chartes diverses du XIIe siècle pour le prieuré du Rozier (*Entraigas*), dans le *Cartulaire d'Aniane*, éd. Cassan et Meynial (Montpellier, 1900), nos CXCII, CCII, CCIV, CC, CCXI, et les hommages postérieurs à 1219 indiqués dans mon article : *Formes... du pronom personnel dans l'ancien dialecte du Gévaudan*, *Romania*, t. XLV (1918-1919), p. 84.

2. Publié par H. Doniol (Clermont, 1864, Académie... de Clermont-Ferrand). Sauxillanges, arr. d'Issoire.

3. Bibliothèque nationale, manuscrit latin 17117, fol. 240. Fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, no 452, et codicille de 1204, *ibid.*, fol. 225.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vidimus [1] (1273) d'une confirmation de 1249, un serment très court prêté par Robert, évêque de Clermont [2], transmis par un vidimus de 1284, et un accord avec le dauphin d'Auvergne [3], conservé en original.

Pyrénées (Basses-). — Les riches archives de ce département abondent en pièces écrites en gascon et en béarnais à partir du milieu du xiii^e siècle. Antérieurement, les documents en langue vulgaire sont rares. Le livre d'or de Bayonne, écrit au xiv^e siècle, renferme deux notices attribuées à la fin du xii^e siècle [4]. On trouve dans le Trésor des chartes de France trois pièces originales de 1246 qui ont été données à Orthez par Jean Martin, commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques en Gascogne [5]. Il faut passer ensuite à l'année 1252 pour rencontrer un nouveau texte en langue vulgaire dans une charte du pays de Soule conservée au British Museum [6].

Pyrénées (Hautes-). — Le cartulaire des vicomtes de Lavedan dit *livre vert* de Bénac contient plusieurs textes gascons dont les plus anciens sont des environs de 1116 et 1140 [7]. Le cartulaire de Bigorre nous a transmis trois notices en langue vulgaire de la fin du xii^e siècle [8]. La série des pièces en langue du pays comprend ensuite, dans l'ordre chronologique, une charte pour la commanderie de Bordères [9], une confirmation donnée

1. Éd. E. Teilhard de Chardin, *La première charte des coutumes de Montferrand*, dans les *Annales du Midi*, t. III (1891), p. 283.

2. Publié en dernier lieu par H.-F. Rivière, *Histoire des institutions d'Auvergne*, t. II (Paris, 1874), p. 239.

3. Archives nationales, K 1146, n° 10 *bis*.

4. Éd. A. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, n° 32, 33, et J. Bidache, *Le livre d'or de Bayonne* (Pau, 1906).

5. A. Teulet en a analysé deux dans les *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, n^os 3528-9. La troisième est le numéro 54 du *Recueil d'anciens textes* de Paul Meyer (fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, n° 145), le n° 26 du recueil d'A. Luchaire, et le n° 481 du t. V des *Layettes du Trésor des chartes*.

6. Éd. C. Bémont et P. Meyer, *Romania*, t. V (1876), p. 371.

7. Éd. Balencie, *Société académique des Hautes-Pyrénées, Bulletin documentaire*, t. I (1901-1902), n^os v et ix.

8. A. Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, p. 13 à 17.

9. Bordères-sur-l'Echez, cant. de Tarbes. Éd. A. du Bourg, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse*, preuves, n° lxviii.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 1251 des coutumes de Bagnères octroyées en 1171 [1], un engagemement de dîme à l'évêque de Bigorre (1257) [2], un règlement municipal de Bagnères (1260) [3].

Tarn. — Les chartes provençales de l'Albigeois sont nombreuses et anciennes. Elles comprennent plus de soixante originaux antérieurs au XIIIe siècle. Dans ce pays, comme dans ceux qui l'avoisinent au sud, la langue vulgaire apparaît d'abord dans quelques passages de serments écrits en latin barbare et conservés surtout dans le cartulaire des Trencavels, vicomtes d'Albi, puis de Béziers [4]. Les plus anciens paraissent être ceux auxquels Dom Vaissete a attribué assez légèrement les dates approximatives de 985 et 989. Ils intéressent le château de Lautrec (arr. de Castres) [5]. Bon nombre de ces serments sont adressés au vicomte Aton II, fils de Gauciane, mort vers 1032 [6]. Une charte originale de 1092, ayant trait à un procès devant l'évêque d'Albi entre l'abbé de Saint-Benoît de Castres et un

1. Bagnère-de-Bigorre. Éd. Luchaire, p. 20, et Soutras et Dejeanne, dan le *Bulletin de la Société Ramond*, 1882, p. 155.

2. Luchaire, p. 28.

3. *Musée des archives departementales*, n° 88, Luchaire, p. 32, et Soutras e Dejeanne, dans le *Bulletin de la Société Ramond*, 1883, p. 69.

4. Voir ci-dessus la notice du département de l'Aude.

5. Serment par l'évêque Frotier, fils d'*Ermendructa*, à Isarn, fils de Rangart, Cartulaire des Trencavels, fol. 30', n° 101, éd. Vaissete, t. V (1875), n° 139 (CXXI), Raynouard, *Choix*, t. II, p. 48 et 42, et A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 466, note 1. Il s'agirait d'un évêque de Cahors, suivant Vaissete, t. IV (1872), p. 106 (note XXI). Serment par le vicomte Sicart, fils d'*Avierna*, à Frotier, évêque, fils de *Hermendructa*, Cart. des Trenc., fol. 111, n° 345, éd. Vaissete, t. V, n° 148 (CXXVI), Raynouard, p. 49. Dans l'analyse qui précède l'acte publié dans la dernière édition de l'*Histoire de Languedoc*, on a ajouté à tort au nom de Frotaire : « évêque d'Albi. »

6. Serment pour le château de Dourgne (arr. de Castres) par Guillaume, fils d'Alix, Cart. des Trenc., fol. 8, n° 31, éd. Vaissete, n° 185 (CLIX) et K. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3e édit., p. 7 ; pour le même château par Bernart, fils de *Godlia*, Cart. des Trenc., fol. 8, n° 30 ; pour Auriac (cant. de Caraman, arr. de Villefranche, Haute-Garonne) par Odalric et Bernart, fils d'Alix, Cart. des Trenc., fol. 9, n° 34, etc., voir le Cart. des Trenc., nos 49, 50, 63, 75, 77, 78, 184. De nombreux serments analogues de date postérieure sont contenus dans ce cartulaire, quelques-uns sont reproduits dans Vaissete et Raynouard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

certain Guillaume Donat, est aussi rédigée en latin farci de roman [1]. Les premiers serments écrits entièrement en langue vulgaire ont été prêtés à Bernart Aton IV, fils d'Ermengart, qui fut vicomte d'Albi de 1074 environ à 1129 : ils concernent le château de Villemur [2] (arr. de Toulouse), l'église de *Montainol* [3], les châteaux de Vintrous (arr. de Castres), Hautpoul et Saint-Amans [4], enfin le château de Penne [5] (arr. de Gaillac). D'autres serments prêtés pour ce dernier château au vicomte Roger Ier (1129-1150) sont également tout en provençal [6], comme celui que rendit au même seigneur Raimon de Castlar pour les châteaux de Lavaur et Saint-Félix [7] et deux autres intéressant le château de Vièussan [8]. C'est en langue vulgaire que le vicomte Roger donne en 1136 les coutumes d'Ambialet [9]. Une série d'actes provençaux relatifs pour la plupart aux seigneurs de Dourgne (arr. de Castres) nous fournit des docu-

1. Jolibois, *Charte de Montrecolet*, dans la *Revue... du Tarn*, t. IV (1883), p. 140, avec fac-similé.

2. Serment par Bertran, fils d'Agnès, Cart. des Trenc., fol. 164, nº 432.

3. Serment dont l'auteur n'est pas nommé, Cart. des Trenc., fol. 48′, nº 144.

4. Hautpoul, comm. et cant. de Mazamet, arr. de Castres, Saint-Amans-la Bastide (arr. de Castres). Serment par Arnal, fils de *Dias*, Cart. des Trenc., fol. 5, nº 15 (Doat 166, fol. 14).

5. Serment par Pierre et Bernart, fils de Girberge, Cart. des Trenc., fol. 23, nº 86.

6. Serments prêtés par Guillaume de Penne, fils de Bérengère, Cart. des Trenc., fol. 10′, nº 42, par Amelh de Penne, fils de Bérengère, *ibid.*, nº 43, par Raimon Amelh et Olivier, fils de Béatrix, *ibid.*, nº 44 et fol. 23′, nº 88, par Pierre Guillaume, fils de Gerberge, *ibid.*, fol. 11, nº 45. Ces pièces sont copiées dans Doat 165, fol. 202-208. Cf. Vaissete, nº 532 (CCCCXLII), IX-XI. Raynouard, t. II, p. 69.

7. Cart. des Trenc., fol. 21, nº 80 (Doat 167, fol. 93). Il s'agit de Lavaur « in parrochia de Sancto Elario » et de Saint-Félix, cant. de Revel, arr. de Villefranche (Haute-Garonne).

8. Cant. d'Olargues, arr. de Saint-Pons. Serments rendus aux vicomtes de Bruniquel (Bourniquet, comm. de Sorrèze, cant. de Dourgne), à Aton, fils de Guilhelme (1126-1139 ; cf. Vaissete, IV, p. 170), par Guillaume d'Olargues, Cart. des Trenc., fol. 46, nº 139; à Pierre, fils de Guillaume Aton, en 1129, par Odalric, fils de *Fideta*, *ibid.*, fol. 158′, nº 420 (Doat 166, fol. 150).

9. C. Compayré, *Études sur l'Albigeois* (Albi, 1841), p. 332. Ambialet, cant. de Villefranche, arr. d'Albi. Édition d'après une copie de 1640 d'une autre copie de 1604.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments depuis 1160 [1]. D'autres donnés par Roger II, vicomte d'Albi et de Béziers, sont datés de 1190 [2]. Ce sont les archives ecclésiastiques qui ont conservé le plus grand nombre de pièces de même langue. Ces chartes remontent pour le prieuré de Ségur aux environs de 1130 [3], pour l'archevêché d'Albi à 1140 [4], pour la commanderie de Vaour (arr. de Gaillac) à 1143 [5], pour l'abbaye de Candeil à 1153 [6], pour la commanderie de Raissac à 1157 [7], pour l'abbaye de La Salvetat à 1161 [8] et pour le chapitre cathédral d'Albi à 1176 [9].

TARN-ET-GARONNE. — Les plus anciens actes provençaux provenant de localités du département de ce nom forment plusieurs groupes. L'un est constitué par des chartes du chapitre abbatial de Moissac remontant au début du XII^e siècle [10], la plus ancienne pièce explicitement datée étant de 1170. Un autre

1. Originaux aux Archives nationales, voir A. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, nº 85 (P. Meyer *Recueil d'anciens textes*, nº 47), nº 186, 187 (1165), 243 (vers 1173), etc. Voir E. Cabié, *Les seigneurs et le château de Dourgne* (Castres, 1880), et *Revue... du Tarn*, t. I (1875), p. 300.

2. Actes passés au château de Lombers (caut. de Réalmont, arr. d'Albi) relatifs aux leudes d'Albi, Doat 168, fol. 301 et 303.

3. Originaux publiés par E. Cabié, *Chartes du prieuré de Ségur* (1889, supplément à la *Revue... du Tarn*). Le Ségur, aujourd'hui Monestiès, arr. d'Albi.

4. Doat 105, fol. 50, fol. 71 (1171), fol. 79 (1172), fol. 89 (1185), etc.

5. Vaour, arr. de Gaillac. Cartulaire écrit en 1202, éd. C. Portal et E. Cabié (Paris et Toulouse, 1894; *Archives historiques de l'Albigeois*, t. I).

6. Doat 114, fol. 1, fol. 66 (1195), fol. 83 (1189), etc. Candeil, comm. de La Bessière, cant. de Cadalen, arr. de Gaillac.

7. Originaux aux archives départementales de la Haute-Garonne, commanderie de Raissac (cant. de Montredon, arr. de Castres), nº 394, 413 (1161), 130 (1171), 180 (1171), 131 (1174), 460 (1181), 231 (1181), 132 (1183), etc.

8. Originaux à la Bibliothèque nationale, Collection de Languedoc (Bénédictins), vol. 192, nº 4, 7 (1188), 8 (1198), etc. La Salvetat, comm. de Montdragon, cant. de Lautrec, arr. de Castres.

9. Doat 105, fol. 83, 89 (1177), 105 (1189), 123 (1195), et manuscrit de la bibliothèque d'Albi, nº 7, voir *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements*, t. I (Paris, 1849, in-4º), p. 483.

10. Acte original à propos de la dime de Saint-Germain-de-Livron (Lacapelle-Livron, cant. de Caylus, arr. de Montauban), Archives de Tarn-et-Garonne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renferme des documents du fonds du chapitre de Saint-Antonin (arr. de Montauban), dont le plus ancien passe à tort pour être de 1103 [1] : il n'en est point d'antérieur à 1175 [2]. On trouve parmi les chartes de l'abbaye de Beaulieu des textes de même langue qui remontent à 1171 [3], et dans le fonds du grand prieuré de Toulouse, de nombreuses pièces semblables, dont l'une, relative à Orgueil, a été donnée vers l'année 1135 [4]. Les deux derniers groupes que nous signalerons sont représentés par des documents d'archives communales. La plus belle série est conservée à la mairie de Saint-Antonin [5]. L'autre fait partie des archives de la ville de Montauban [6].

G 633, éd. Vaissete, t. V, nº 311 (CCLIX), vers 1160. Accord original avec Guiraut de Montvalran (1170), Archives de Tarn-et-Garonne, G 604, etc.

1. F. Galabert, *Album de paléographie et de diplomatique* (Toulouse, 1912), XIIᵉ siècle, pl. II, nº 1. Un élément de la date a été omis par le scribe, car les témoins de la pièce se retrouvent tous dans des chartes du dernier quart du XIIᵉ siècle publiées dans le cartulaire de Vaour, sur lequel voir la notice du département du Tarn. Cf. mon étude dans les *Annales du Midi*, 1922.

2. Accord avec les Templiers, Archives de Tarn-et-Garonne, G 873. Accord avec P. Pelat (1177), *ibid.*, G 990. Accord avec les Templiers de Montricoux (cant. de Négrepelisse, arr. de Mautauban), 1192, éd. Cabié, *Cartulaire de Vaour*, p. 106, etc.

3. Engagement par Bernart de Murel, Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1698, nᵒˢ 4 et 5. Engagement par dame *Vierna* et Daidé Grimals (1176), *ibid.* nº 8, etc. Beaulieu, comm. de Ginals, cant. de Saint-Antonin.

4. Orgueil, cant. de Grisolles, arr. de Castelsarrasin. Éd. A. du Bourg, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse*, p. XXV, pièce LV ; Galabert, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIX (1901), p. 380 ; J. Delaville le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem*, t. I (1894), p. 43, nº 51. Donation originale de la dîme de Dieupentale (cant. de Grisolles) faite en 1151, Archives de la Haute-Garonne, commanderie de Montpelegri, liasse 1. Division du château de Paris (Parisot, cant. de Saint-Antonin), éd. avec fac-similé, J. Lombard, *Parisot* (Toulouse et Paris, 1902), p. 412, etc.

5. Coutumes de la ville (entre 1140 et 1144), éd. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. II (1843), p. 12, Baron de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, t. I (1858), p. 275, R. Latouche, *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1920, p. 257. — F. Galabert, *Album de paléographie et de diplomatique*, XIIᵉ siècle, pl. II, pièce 5 (1164). — *Ibidem*, pl. III, pièce 2 (1173), etc...

6. Voir Devals, *Histoire de Montauban* (Montauban, 1855), actes depuis 1145, publiés d'après un cartulaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Var. — Il n'est point de département du midi de la France plus pauvre que celui-ci en documents anciens écrits en langue vulgaire. Paul Meyer, qui a fait des textes provençaux de la région une recherche diligente, n'en a point trouvé qui soient antérieurs aux comptes consulaires de Toulon, dont le plus ancien est de l'année 1385 [1].

Vaucluse. — On trouve peu de chartes originales anciennes qui donnent des témoignages de la langue parlée au moyen âge dans cette région. Louis Blancard en a publié une qui est un hommage prêté entre les années 1101 et 1110 par Ermessen, vicomtesse d'Avignon, à Adélaïde II, comtesse de la Haute-Provence [2]. Sont à peu près du même temps, ou quelque peu postérieurs, une dizaine d'actes analogues conservés dans les cartulaires du chapitre d'Avignon [3] et du chapitre d'Apt [4]. Le cartulaire de la commanderie de Roaix [5], sise près de Vaison (arr. d'Orange), renferme quelques donations en provençal qu'on peut attribuer au milieu du XII[e] siècle. Vers 1180, Dragonet, seigneur de Mondragon [6], fit rédiger en langue vulgaire l'acte du partage qu'il fit entre ses fils. Deux exemplaires de cette charte en forme de chirographe ont été publiés, l'un, par M. le chanoine Ulysse Chevalier, d'après un original dont la trace est perdue [7], l'autre, par le chanoine Albanès [8], d'après la pièce 86

1. Archives communales de Toulon, CC 115. On trouvera des textes de cette ville un peu postérieurs dans O. Teissier, *Histoire de Toulon* (Paris, 1869).

2. *Revue des Sociétés savantes*, 4[e] série, t. X (1869), p. 486, édition reproduite par P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, n° 42 et le chanoine Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. I, *Instrumenta* (1899), col. 201.

3. Archives départementales de Vaucluse, G 27 (XII[e] siècle), n[os] XLVII, L, LXIII à LXX de l'édition dont M. Duprat a eu l'obligeance de me communiquer les épreuves. Le n° LXIII est un état de cens.

4. Bibliothèque nationale, ms. latin 17778 (XVII[e] s.), fol. 10.

5. Publié par M. le chanoine U. Chevalier, *Chartularium domus Templi Herosolimitani de Roais*, dans son *Cartulaire des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné* (Vienne, 1875 ; *Collection de cartulaires dauphinois*, t. III), p. 59-136.

6. Canton de Bollène, arr. d'Orange.

7. *Chartes de la Provence et du Rouergue*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5[e] série, t. II, p. 368.

8. *Vie de saint Benezet* (Marseille, 1876), p. 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du chartrier de Mondragon qui fait partie des archives de l'archevêché d'Arles.

VIENNE (HAUTE-). — En consultant la bibliographie donnée par A. Leroux [1], on voit que les plus anciens textes romans provenant de localités de ce département forment trois groupes. Celui qui contient les pièces de date le plus reculée est le cartulaire de l'aumônerie de Saint-Martial de Limoges, dont l'écriture paraît de la fin du XIe siècle [2]. Le cartulaire du prieuré de l'Artige, près de Limoges, contient quelques actes en langue vulgaire remontant à 1125 environ [3]. Le troisième groupe comprend cinq donations originales faites vers 1140 par les seigneurs de Peyrat-le-Château au prieuré d'Aureil, sis non loin de Limoges [4].

*
* *

On voit, d'après ce relevé, que les plus anciennes chartes provençales sont des serments de fidélité, malheureusement courts et rédigés suivant un formulaire à peu près identique dans toutes les régions. Leur conservation en langue vulgaire est due en partie à la même cause qui nous a valu la transmission des serments de Strasbourg. Comme on l'a déjà remarqué [5], il faut l'attribuer au désir de reproduire sans traduction, qui pourrait fausser le sens, des formules consacrées d'engagement grave. Sont aussi parmi les pièces romanes de date le plus recu-

1. Voir ci-dessus l'article du département de la Corrèze.

2. Éd. A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas, *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, t. II (1885 ; *Société archéologique et historique du Limousin*), p. 4.

3. Éd. G. de Senneville, *Cartulaire de l'Artige*, dans le *Bulletin de la Société ... du Limousin*, t. XLVIII (1900), p. 329.

4. Éd. A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas, ouvrage cité, t. I (1885), p. 148-153, *Recueil de fac-similés de l'École des chartes* (1887), nº 147-8, G. de Senneville, *Cartulaire d'Aureil*, dans le *Bulletin de la Société... du Limousin*, t. XLVIII (1900), p. 1. L'une d'entre elles est publiée à nouveau dans A. Leroux, *Le Massif central*, t. III (Paris, 1898), p. 6.

5. P. Rajna, *A cosa si deva la conservazione dei giuramenti di Strasburgo*, dans *Romania*, t. XXI (1892), p. 60. Voir également Alart, *Revue des langues romanes*, t. III (1872), p. 268.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lée des dénombrements de possessions. Le grand nombre des noms de lieu connus seulement sous leur forme vulgaire invitait dans ces documents à user partout du même idiome. Les actes portant cession ou engagement de biens ne s'écrivent guère en provençal avant la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Le latin est employé presque toujours dans les chartes qui intéressent les institutions religieuses non militaires. Les abbayes cisterciennes ont eu, semble-t-il, moins d'aversion que les autres corporations ecclésiastiques pour l'idiome populaire. La plus grande partie des pièces que nous avons signalées a trait aux seigneurs, aux communautés d'habitants et surtout aux ordres militaires du Temple et de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Quant à la date d'apparition du provençal dans les documents d'archives, on voit qu'elle remonte sensiblement moins haut qu'on ne croyait. Les plus anciens textes latins farcis de mots provençaux seraient les serments prêtés vers 985 et 989 à propos du château de Lautrec (Tarn), si ces dates étaient sûres. Retenons simplement le fait, attesté par un assez grand nombre de chartes, que la langue provençale commence à être écrite aux environs de l'an mille, époque qui paraît avoir été celle de la plus grande barbarie linguistique dans les textes du sud de la France. La rédaction grossière d'actes mi-latins, mi-romans s'observe dans certains pays jusqu'au milieu du XII^e^ siècle. La langue vulgaire ainsi introduite dans les chartes, par suite du déclin de la culture, a peu à peu gagné en prestige. Quand le progrès des études a permis d'abandonner la rédaction en langue mixte, le latin n'a plus été la seule langue employée dans les actes. Quelques-uns ont été écrits entièrement en provençal. Les plus anciens de ceux-ci sont les serments de fidélité prêtés vers 1059 à Guillaume IV, seigneur de Montpellier. Sont à peu près du même temps les serments analogues adressés à l'abbé de Lérins. Il reste assez rare, jusqu'au milieu du XII^e^ siècle, que les chartes soient rédigées entièrement dans l'idiome vulgaire. La plus ancienne pièce originale de ce genre est de 1102 (Aveyron).

L'usage du provençal dans les actes se remarque d'abord dans la région de Montpellier, le Biterrois, le Carcassés et le Razés, ce qui est dû simplement à l'heureuse conservation des cartu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laires des seigneurs de Montpellier et des vicomtes de Béziers et de Carcassonne. Les serments contenus dans ces registres mis à part, nous trouvons primitivement peu de pièces en langue vulgaire sur le rivage de la Méditerranée, dans les pays où se faisait sentir l'influence de cités de civilisation ancienne, telles que Marseille, Arles, Nîmes, Narbonne. Le même fait se remarque autour de Bordeaux. Dans ces villes, qui ne semblent pas avoir échappé complètement d'ailleurs à la barbarie du x[e] et du xi[e] siècle, l'usage à peu près exclusif du latin a été rétabli au xii[e] siècle. Il n'a été abandonné qu'au cours du siècle suivant, comme dans le nord de la France, pour les raisons générales qui ont peu à peu dépossédé la langue savante des domaines où elle régnait. L'emploi du provençal est à l'origine en raison inverse de la culture. Il est relativement fréquent dans les pays de montagnes, dans la mesure où ils ont conservé des textes anciens, dans les Pyrénées et dans le Massif central, notamment dans une région d'une cohésion frappante qui comprend le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois et le Gévaudan. Loin de toute grande voie de communication, dans ces pays où les villes étaient rares, la langue vulgaire a acquis une dignité précoce, par suite sans doute de l'ignorance du latin. De la barbarie qui a suivi les invasions germaniques sont nées les langues romanes; une autre période de barbarie a permis au provençal l'accession au degré de langue écrite.

C. Brunel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TROIS VERSIONS INÉDITES
DE LA *VIE DE SAINT EUSTACHE*
EN VERS FRANÇAIS

Des onze versions en vers français de la vie de Saint-Eustache énumérées par Paul Meyer au tome XXXIII (p. 348-9), paru en 1906, de l'*Histoire littéraire de la France*, quatre ont été publiées depuis cette date, à savoir :

1° la version I, par Benoît (ms. Egerton 1066 du Musée britannique), publiée par Paul Meyer, *Romania*, XXXVI, 1907, p. 12-28 ;

2° la version III, par Pierre de Beauvais (quatre manuscrits), publiée par M. John R. Fisher dans *The Romanic Review*, t. VIII, n° 1, 1917, p. 1-67 ;

3° la version VI (ms. Dublin, Trinity College D. 4. 18), publiée par M. Mario Esposito dans *Textes et études de littérature ancienne et médiévale*, premier fascicule, Florence 1921, p. 27-61 (cf. *Romania*, XLVII, 457) ; et

4° la version VII (Bibliothèque nationale, ms. fr. 1374), publiée par M. Andreas C. Ott dans *Romanische Forschungen*, t. XXXII, 1912, fascicule 2 (cf. *Romania*, XLI, 424, et XLII, 126).

Des six versions qui restent inédites, celles qui, dans la liste de Paul Meyer, portent les n°s IV (Cheltenham), V (York) et VIII (Bruxelles) seront publiées ici. Les deux premières ont été composées (ou au moins remaniées) en Angleterre, la troisième dans le Nord de la France.

I. — Version de Cheltenham
(Bibliothèque Phillipps, ms. n° 4156)

Le manuscrit n° 4156 de la Bibliothèque de feu sir Thomas Phillipps (qui appartient aujourd'hui à M. T. Fitz Roy

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fenwick) a été décrit par Paul Meyer dans les *Notices et extraits*, tome XXXIV, 1re partie, p. 197 ss., où sont imprimés (p. 227-8) les 46 premiers et les 12 derniers vers du poème. C'est un volume exécuté dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un copiste anglo-normand et comprenant onze œuvres de caractère divers. La *Vie de Saint Eustache*, qui comprend en tout 2290 vers octosyllabiques rimant deux à deux (quatre vers ont été omis par mégarde), commence, sans rubrique, au fol. 131 et finit au fol. 145 b par *Amen*.

Paul Meyer écrit (*Not. et extr.*, p. 226) à propos de cette version : « Je la crois antérieure au milieu du XIIIe siècle et d'origine continentale. » L'origine continentale reste possible ; mais il est certain que le texte est passé par les mains d'un remanieur insulaire, car dans l'état où il nous est parvenu il offre des traits d'un caractère anglo-normand incontestable. Parmi ceux-ci [1] il faut citer la rime de *u* avec un *o* fermé (*Cornelius* : *religīus* 187), qui selon H. Suchier [2] accuse le Nord de l'Angleterre et qui en outre prouve la non-diphtongaison de l'*o* fermé, caractéristique des dialectes normands ; la rime *ie* : *e* et *ien* : *en* (*effreier* : *blasm(i)er* 287, *obedīent* : *omnipotent* 441, *repairerent* : *hasterent* 1441, *manifester* : *glorifīer* 2143, *enhaucer* : *corrun(i)er* 2145) ; la rime *pad* (= *pas*) : *desturbad* 965, qui atteste l'affaiblissement de l'*s*, même finale, en anglo-normand (cf. les graphies *ad* 84, *pitud* 1774). Cet affaiblissement a abouti à l'amuïssement complet dans *a* (pour *as*) 111, etc., *de* (pour *des*) 609, etc., *le* (pour *les*) 378, etc., *tute* 362, etc., *for* 356, *ver* 734, etc., *fuste* 1652, *tendre* 1700. Ce sont encore des particularités anglo-normandes que les formes contractées par la chute d'un *e* (*aser* 1866, *veraiment* 333, 520, et les futurs *menrat* 565, *menrai* 569, *restorai* 784) ; une certaine hésitation, prouvée par les rimes et la mesure, se manifestant dans la déclinaison ; une confusion caractéristique entre les diverses

1. Pour les traits caractéristiques de l'anglo-normand je renvoie à Albert Stimming, *Der anglonormannische Boeve de Haumtone*, Halle, 1899 ; Emmanuel Walberg, *Le Bestiaire de Philippe de Thaün*, Lund, 1900 ; Hermann Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, Paris, 1906, et John E. Matzke *Les œuvres de Simund de Freine*, Paris, 1909.

2. *L. c.* à la note précédente, p. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conjugaisons : a) assimilation aux verbes en *-er* (*tressaillat*[1] : *muntat* 168, *cresserent* 1507, de *creistre*, forme prouvée par la mesure, *esmarrad* : *retornat* 2165), b) assimilation aux verbes en *-ir* (*formir* : *martyr* 36, *rampir* : *sailir* 163, *confortir* : *pleisir* 1452)[2] ; la désinence de l'imparfait *-oue*, *-out*, qui n'est pas, il est vrai, prouvée par les rimes, ces mots rimant toujours entre eux, mais, à cause de la graphie à peu près constante, peut être considérée comme appartenant à l'auteur ; la terminaison de la 1^re^ pers. plur. du prés. ind., qui est toujours écrit *-um* ; les formes fréquentes en anglo-normand, telles que *tyrant* (: *comand* 444, *suduant* 731, *guarant* 778, 813, *itant* 1965, *recreant* 2092 ; cf. l'anglais mod. *tyrant*), *païsant* (: *joiant* 1461) et, dans le corps du vers, *Sathant* 2091, *dant* 1248 ; *strange* 1568 (cf. l'angl. mod. *strange*) et, enfin, *remis* (: *pris* 931), part. passé de *remaindre*[3].

La langue du copiste présente un aspect encore plus nettement dialectal. Parmi ces anglo-normandismes je me borne à relever les suivants, n'en donnant en général que très peu d'exemples : *e* pour *ie* (*manger* 1341, etc.) ; *ie* pour *e* (*confortier* 86, *buntied* 271, *mier* 346, *nief* 947, etc.) ; *e* pour *ai* et *ei* (*fere* 477, *mes* 188 ; *crere* 321, *saver* 363, *aver* 812, etc.) ; *ei* pour *ai* et *ai* pour *ei* (*feire* 2279, *meis* 423, etc. ; *solail* 200, *effrai* 300, *fai* 324, *lai* 500, etc.) ; *en* pour *ien* (*covent* 2189, *sovent* 1595, etc.) ; *en* pour *ein* (*resplent* 1288, etc.) ; *ein* pour *ain* (*veins* 270, *pleindre* 1107, etc.) ; *ein* pour *ien* (*coveint* 767, *reins* 1094) ; *u* pour *ui* (*dedure* 71, *destrure* 1860, etc.) ; *ui* pour *u* (*tuit* 310, etc., *bruillir* 2134, *bruillez* 2150) ; *u* pour *o*, *ou* (*lurz* 1265, *plurer* 1365, *jur* 129, *culur* 2135, *desirus* 2259, *surent* 1792, etc.) ; *u* pour *oi* (*conustre* 268, etc.) ; *ui* pour *oi* (*anguisus* 137, etc.) ; *um*, *un* pour *om*, *on* (*Rume* 50, *um* 483, *unques* 356, *nun* 2042, *unt* 496, etc.) ; *o* pour *ue* (*pople* 557,

1. L'auteur emploie aussi *saillir*, p. ex. *saillit* : *fuit* 156 ; la forme *saillierent* figure à l'intérieur du v. 1662.

2. Les formes parallèles *bruillir* 2134 et *bruillez* 2150 ne sont pas attestées par la rime. Il en est ainsi de *plurir* 1668, *connit* 1815, *arestut* 159, et *restut* 1888.

3. *Remist*, passé déf., se trouve au corps des vers 1123, 1125, 1556 et 1876. Au vers 1129 la forme régulière du part. p. *remés* est assurée (: *es*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

iloc 1580, *jofnes* 119, etc.) ; *oi* pour *uei* (*orgoil* 386, etc., *oilz* 1168, etc.); *ui* pour *uei* (*orguil* 2254) ; *oun* pour *on* (*acounterent* 1429) ; *aun* pour *an* (*saun* 146) ; *y* pour *i* (*moy* 1136, *ydles* 1884, *martyr* 4, etc.) ; *a* pour *ai* (*guares* 744, *rendra* 562, *vendra* 561, *mustra* 509, *sa* 1650) ; *ai* pour *a* (*pais* 441, 1889) ; *i*, *o*, *u*, *a* pour *e* atone protonique (*chivalerie* 60, *chival* 141, *primerement* 11, etc. ; *bosoin* 2010 ; *busingnuse* 1742, etc. ; *achater* 1336, *charted* 2255, etc.) ; pour *e* atone posttonique on trouve *i* (*vindrint* 934), *u* (*voldrunt* 933, 1258), *ou* (*voldrount* 970) et *a* (*premessa* 1159) ; *e* pour *a* et *o* protonique (*checun(s)* 462, 562, *premesse* 704, etc.) ; la valeur de consonne de la lettre *u* non initiale devant *r* est indiquée par la graphie *ue* (*oueraines* 180, *poueres* 81, *auerai* 806, *nauerez* 1382, etc.)[1] ; un *e* est omis (*cuntré* 873, 926, *chargé* 935, *apaisé* 2177, *aisïement* 1575, *numement* 1806, *conuz* 254, *repust* 484, *guvernur* 370, *salvur* 595, *guerdon* 800, *veraiment* 321, etc., *frai* 737, *bons* 115, 122, 248, *mals* 773, *quinz* 1178, 1505, *cest* 302, *fol* 1215, *duz* 1398, *cel* 1703, *joius* 1788, *saint* 2177, 2193) ; un *e* est ajouté (*ees* 1130, *eelire* 1502) ; *t* est tombé après *n* (*vindren* 2148, *sein* 190, etc.) ; une *s* inorganique est intercalée (*fust* = lat. fuit 481, etc., *deust* 883, 884, etc.) ; *c* pour *ch* (*sacent* 21, *aprocier* 1958), *t* pour *z* (*priet* = 2ᵉ pers. plur. 689, *sant* 1683, prép.); *d* pour *t* final (*fiad* 921, *celad* 922, *gued* 999, *led* 1000, *suffrid* 987, *nurid* 988, *fud* 914, etc., *comand* 347, etc.) ; *gn* pour *sn* (*ignels* 353, *ignelement* 1022, 1626) ; *m* pour *n* devant *f* (*emflat* 1932, *emflad* 1961) ; *co*, *cu* pour *con*, *cun* devant *v* (*cuvent* 323, *cov(i)ent* 369, etc., *covint* 974, *covenant* 723, *coveitise* 720, etc. ; cf. l'angl. mod. *covenable*, *covenant*) ; des graphies, telles que *beu* 108, *ceo* 263, *perderat* 760, *esample* 216, *connissant* 1410, *Deu* 20, etc., *liu* = lat. locum, 613, etc., *memorie* 2007, etc., *glorie* 2008, etc., *victorie* 2093, etc.

Toutes les rédactions françaises versifiées de la vie de saint Eustache remontent à une seule des versions latines, à savoir

1. Dans le nom de notre saint, presque toujours écrit *Euestace*, le copiste indique par *ue*, chose curieuse, tout le contraire, c.-à-d. le caractère vocalique de *l'u*. On sait que, dans les textes français correctement versifiés, *Eüstace* compte le plus souvent pour quatre syllabes. Voir P. Meyer, *Romania*, XXXVI, p. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au texte publié dans les *Acta Sanctorum*, septembre, t. VI, p. 123-135, qui est, de son côté, la traduction littérale du texte grec publié au même endroit. Quant au fond du récit, le versificateur du texte de Cheltenham ne modifie pour ainsi dire en rien l'exposé de son modèle. La fidélité avec laquelle le poète suit la prose latine indique suffisamment sa source. Mais, pour en donner des preuves convaincantes, on peut relever qu'on retrouve dans la version française la mention de *Johan*, c.-à-d. celle de l'évêque qui baptisa la famille, celle du double départ d'Eustache et sa famille de la maison, et la contradiction dans le récit du frère aîné dans la scène de reconnaissance, ces trois particularités ne se retrouvant que dans la version latine indiquée ci-dessus [1]. A peu près la seule liberté que le poète français se permette est d'amplifier et de développer longuement — sans toutefois y mettre rien d'essentiellement nouveau — ce qui a été dit brièvement dans le modèle [2]. Ceci s'applique principalement aux discours et aux considérations générales : les faits eux-mêmes sont racontés d'une manière brève et concise, comme dans l'original. On peut se demander si la présence assez fréquente de deux (v. 327-30, 333-6, 467-70, 685-8, 1041-4, 1705-8) et une fois même de trois (2141-6) couples de vers avec la même rime se succédant immédiatement est un témoignage de plus pour la provenance anglo-normande du poème, ce procédé étant particulièrement pratiqué par les versificateurs normands, ou si c'est là uniquement une maladresse du poète. Toujours est-il que le poème, avec son style embarrassé et prolixe, accuse un versificateur des plus médiocres.

L'auteur français a ajouté un prologue et un épilogue de sa façon. Dans le prologue qui va jusqu'au vers 38, il annonce son intention de raconter, pour honorer les saints martyrs, c.-à-

1. Pour des renseignements plus détaillés à ce sujet, je renvoie à l'analyse de M. A. Monteverdi, *Studi medievali*, III, fasc. 2, 1909, p. 169-224, *La leggenda di S. Eustachio*, et fasc. 3, 1910, p. 392-498, *I testi della leggenda di S. Eustachio*.

2. L'exemple le plus prégnant de ce procédé est donné par les vers 317-572, auxquels ne correspondent, dans le modèle, que quelques lignes (*A. SS.*, *l. c.*, p. 125), mais qui contiennent déjà *in nuce* tout ce que notre auteur dit en tant de vers, c.-à-d. un court résumé des principes de la religion chrétienne.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d. saint Eustache et ses compagnons, leurs souffrances, en traduisant leur vie *en romanz* pour rendre possible à ceux qui ignorent le latin d'en prendre connaissance [1]. Il se met à l'œuvre à l'exhortation d'un de ses frères spirituels — nous apprenant ainsi qu'il était lui-même religieux — en s'excusant d'avoir été empêché, par d'autres occupations, de le faire plus tôt. Si l'on peut trouver quelque intérêt au prologue à cause des renseignements tout personnels qu'il nous donne, par contre l'épilogue (v. 2201-90) est d'une platitude et d'une banalité complètes. Il contient quelques considérations sur l'inconstance de la vie terrestre et sur la nécessité de penser à l'autre vie, pour en avoir part après la mort, et d'implorer le secours de saint Eustache et de ses compagnons.

La versification régulière, les cas peu nombreux où *e* en hiatus ne compte pas pour une syllabe (*dust* 182, *conuz* 252, *aser* 1866, *empereur* 1908), la déclinaison peu fautive, la première personne du singulier sans *e* analogique au présent de l'indicatif (*desir* 589, 1159, 1280, *reclaim* 814, fi, 825), l'absence totale d'adjectifs avec *e* analogique au féminin [2], la forme de deux syllabes *ferai* 737 (tandis que l'anglo-normand a généralement *frai*), tous ces faits semblent indiquer une époque relativement reculée. Nous avons vu en effet que P. Meyer fait remonter notre poésie à la première moitié du XIII[e] siècle. Mais il faut toujours tenir compte de l'hypothèse de Paul Meyer que

1. Pour P. Meyer (*Not. et extr.*, XXXIV, 226), qui a compris cet endroit un peu autrement, « il semble résulter avec évidence de ce prologue que l'auteur..... a eu l'intention de mettre d'autres légendes en français ». Mais il ne me parait pas possible d'entendre les expressions des vers 9-10, *les seinz martyrs* et *lur passiuns*, comme s'appliquant aux martyrs en général, étant donné qu'à d'autres endroits du prologue (aux vers 4, 7, 8, 13, 20 et 35), l'auteur, par des expressions analogues, désigne toujours saint Eustache et ses compagnons. Le sens du mot *primerement* (v. 11) doit probablement être « le premier », « étant le premier qui le fait » ou, peut-être, « pour la première fois ». P. Meyer a trouvé le prologue « assez obscur » : si l'on accepte l'interprétation proposée ici, cette obscurité disparaît.

2. La leçon *la vielz lai* au v. 499 est parfaitement régulière. Je note en passant que M. E. R. Curtius (*Li quatre livre des Reis*, Dresde, 1911, p. XC : « Diese Verwendung von männlichem *vielz* bei weiblichem *lei*... ») a pris à tort *vielz* pour une forme masculine. C'est la forme normale, provenant de vetus, pour le masculin et le féminin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre texte serait d'origine continentale et aurait été seulement remanié par un Anglo-normand.

Le degré de correction du texte étant assez grand pour permettre de conclure que l'auteur a cherché à versifier conformément aux règles observées sur le continent, je me suis cru autorisé à rétablir le nombre exact des syllabes dans les vers qui dans le manuscrit étaient trop courts ou trop longs. Toutefois, dans les cas où la correction ne s'imposait pas d'elle-même, je me suis borné à signaler dans une note au bas du texte que le vers est incorrect. La division du poème en quarante sections, marquées ci-dessous par des blancs, est celle du copiste : à ces endroits, il a en effet mis des majuscules. Il est à noter que la division en quarante sections se retrouve dans la version VI publiée par M. Esposito. Cette division pourrait remonter au texte latin. Ceux que nous connaissons n'en ont pourtant conservé aucune trace.

Jesucrist par seint Eüstace [*fol. 131*]
Nus tramette la sue grace,
Ke nus puissum a lui pleisir
Par la bunté de sun martyr,
Ki tant demenat seinte vie
Od sa seintime cumpaignie.
Martyr furent par Jhesucrist,
Kar Deus emsemble les eslist.
Pur les seinz martyrs honurer
Voil lur passïuns recunter :
Translater voil primerement,
De latin en romanz briefment,
Lur glorïuse passïun
Par mult humble devocïun.
Icil qui sunt nostre veisin
Ne sevent mie tuit latin,
Mais clerc e lai communeaument
Solent user romanz sovent ;
Pur ço voil en romanz parlier,
Pur Deu e pur ses seins loër,
E que plusurs sacent entendre
Ço que jo voil par Deu emprendre.
Par la grace Deu humblement
Voil faire cest purposement
E pur mun frere espiritel
Ki plus m'est pres que le charnel;
Par son duz amonestement]
Voil fere cest escrist briefment,
Mais par raisonable acuisun
Purloinai sa peticïun,
Kar pur faire le suen plaisir
Ne poi si tost aveir leisir.
Pur ço ne se doit curecier,
Mais ensemble devum prïer
Que la vie del seint martyr
En verité poisum formir.
Icest prologe voil finier,
Ke nus devum avant cunter.

Od les Rumains maneit jadis
Un riches hom de noble pris,
Placidus out nun proprement, [*fol. 131 b*]
Kar plaisir sout a bone gent.

11 Mes tr. — 12 en *manque* — 15 que — 20 pur ses *manquent* — 29 p. mult r.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mult par estoit de haut parage,
Asez avoit grant heritage ;
Mais il venqui par sa prüesce
Les paiens e sa grant richesce.
Il fut paiens primerement
Entre les Romains od sa gent.
En icel tens par la citet
De Rume out poi crestïentet,
Mais crestïentet e sa gent
Creiseit idunc novelement.
Li empereres Traïens
Od les Romains estoit paiens,
E Placidus par grant honur
Servoit icel emperëur.
De l'emperëur fust priviez
E mult preisiez e honurez ;
Par sa prüesce e par meistrie
Gardout bien sa chivalerie.
Mult soult bien estre conestables,
Kar pruz estoit e amiables.
Si empereres li tint chier,
Kar bien serveit de sun mester ;
En sun regne grant liu tenoit,
Kar sages e quointes estoit.
Defendre savoit sun païs
E qunquere ses enemis ;
Ses veisins par amur venqueit,
Curtais e affaitez estoit.
Dedure soleit od sa gent ;
En bois alout chacier sovent.
Ses piers venqueit par honestez,
Par bones murs e par buntez.
Larges estoit e almoniers
E mult pituz e dreituriers,
Kar sovent delïueroit de mort
Cels qui furent jugiez a tort.
Les cheitifs prisuns achatout,
Mult franchement les delïuerout ;
Les poueres soleit meintenir [131 v°]
E sovent pestre e revestir ;
Sovent aidout a ses veisins,
As veddes e as orfanins ;
Les malades sout visiter
E mult aider e confortier ;
Les pelerins sout herbergier
E les esguariez conseilier.
L'emperëur ne volt servir
Par losengier ne par blandir.
Mult se contint honestement
Vers riches e vers povre gent :
Nuls nel poeit de rien reprendre,
Kar tant voleit al bien entendre.

Mais il avoit une mulier
Que bone gent deivent preiser ;
Mult par estoit de halt parage,
Etant avoit franc le curage
Que, par honur e par buntez,
Venquit son noble parentez.
Mult par estoit e humble e sage,
Si n'avoit cure de folage.
Sa parole sout bien guardier,
Sun sen e sa resun mener,
E honurer savoit asez
Les estranges e les privez.
Mult se cuntint honestement,
Par beu semblant, ver tute gent.
Les poueres soleit sustenir
E les esguarez meintenir ;
Aider soleit as bosoignés,
E le quor out chaste e pitus.
Ele estoit par tut honuree,
Mult fut de bone renomee.
Par bones murs e par honur
Soleit resembler sun seignur,
Kar Jhesucrist les asemblat,
Ki par sa grace les salvat.
Deus fiuz eurent, jofnes enfanz,
Dunt il eurent les quers joianz,
Kar par nature li enfant, [131 v° b]

46 Ses p. — 76 dreituriels — 84 e ad o. — 93 ne poit — 111 a b. — 113 E ele — 115 bons m.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pas bones murs e par semblant,
Retraistrent a lur gentil piere
E as murs de lur franche mere.

Placidus avoit venëurs
E chivalers od sei plusurs;
En bois soleit chacier sovent
Pur dedure soi e sa gent.
Mais un jur od sa gent chaça,
Une herde de granz cers trova;
Les cers aquoilid od sa gent
De tutes pars hastivement.
Lors vit Placidus meintenant
Un merveilus cerf par semblant,
Kar plus grant e plus beals estoit.
Celi chaçat od grant esploit,
Ke il estoit mult anguisus
Pour prendre cel cerf merveilus.
Aprés lur seignur meintenant
Vindrent li venëur poinant,
Mais Placidus out bon chival,
Tost alout par munt e par val,
Tost esloignat devant sa gent,
Ne pourent siuvre longement.
Sovent hurtout de l'esperun;
Le cerf chaçoit saun compaignun;
El bon chival mult se fiat;
A son poeir le cerf hastat.
Par muns, par vals e par boschage
Chaçat le cerf od grant curage
De prendre le s'il poüst
Ne s'il prendre nel dëust.
Tant se penat le cerf chacier,
Ke li cerf vint vers un rochier.
Li cerfs a cel rochier fuït,
Sur le rochier en halt sailit.
Placidus, ki ne sout targier,
Aprés le cerf vint al rocher;
Lors s'arestut mult merveilant,
Quant ne poeit chacier avant.
Cel halt rochier mult esgardat, [*132*]
Mais de cel cerf plus merveillat,
Coment li cerf poeit rampir
E sur cel halt rochier sailir,
Kar tant vit roiste le rochier.
E de ço se pout merveillier,
Coment li cerf la sus muntat
E la grant roche tressaillat.
Le cerf ke Deus voleit defendre
Ne pout il sur la roche prendre,
Kar Deus voleit par sa dulzur
Del cerf prendre le venëur.
Deus qui salvat Cornelïum,
Voleit convertir Placidum,
Kar Placidus a Deu plaiseit,
Qui par sun pleisir par tut veit.
Deus avoit Placidum eslit
Par grace del seint Espirit;
Par sa pité out esguardez
Les oueraines de sa buntez,
Kar çoe fust estrange durur,
Se cil dust perir par errur
Qui tant estoit de bones murs
E tant biens fesoit a plusurs.
Mais Placidus ne deut perir,
Kar Deus nol volt par sun pleisir.
Paiens estoit Cornelïus,
Mes mult estoit religïus,
Kar pur sa bunté fut esliz,
Par sein Pere fut convertiz.
Mes Deus Placidum converti,
Cume sein Pol, par sa merci.

122 bons; e *manque* — 130 graz cerf — 137 Kil e. — 145 de esperun — 149 e *manque* — 150 Chacet — 151 *et* 152 *paraissent trop courts. Faut-il corriger* 151 s'il *en* se il *et* 152 nel *en* ne le? *Le sens du v.* 152 *n'est pas clair.* — 156 la roche — 160 Q. il ne — 162 sesmerueillat — 167 Cum li c. — 170 il *manque*. — 182 Si coe dust — 184 *Faut-il corriger* tanz biens *ou* tant bien? — 192 Cum.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Placidus estoit longement
Pres del rochier sultivement ;
Mult esguardat esmerveilant
Le cerf sur le rochier estant.
Mes Deus miracle demustrat
Dunt Placidus mult s'esmaiat,
Kar une croiz vint meintenant,
Plus ke solail resplendisant,
Sur la teste del cerf tut droit ; [*132 b*]
Entre les perches aparoit.
La figure Jhesucrist
Od la croiz sur le cerf asist ;
Entre les perches apareit,
Par grant clarté resplendiseit.
Mais li rois del ciel glorius,
Ki fet miracles merveillus,
Un autre miracle mustrat,
Dunt Placidus plus s'esmaiat,
Kar li cerf parlat meintenant
Ceo que Deus volt par sun comant.
Li cers parlat apertement ;
Ceo fut merveile veirement.
De cest miracle glorïus
Truvum esample merveilus :
Li asnes parlat ensement
A Balaam nomeement,
Ki par conseil de la folie
Empeirat mult sa profecie.
Plusur solent lire sovent
Icest miracle veirement,
Dunt il se solent merveiller,
Mes ne deivent pas trop jugier
Des miracles al roi poissant,
Ki tut criat par sun comant.
Jhesu ki pechëurs salvat,
Ki tute rien de nient criat,
Poeit fere legierement
Le cerf parler apertement,
Kar Deus, ki tut le mund furmat,
Par sun pleisir le cerf criat :
La creature doit servir
Al creatur par sun pleisir.
Li cerf pur Jhesucrist parlat
Içoe que Deus li enseignat.
Asez parlat apertement
Vers Placidum nomeement.
Li cerf parlat, çoe li ert vis :
« O, Placide, li miens amis !
Tu m'as chacié par grant desrei. [*132 v°*]
Prendre me vols : jo prendrai tei,
Kar od les reis de ma merci
Voil prendre mun feel ami.
Placidus doit a moi plaisir,
Kar par buntez me solt servir.
Tu me cultives veirement,
Par bones oueraines, sovent.
Tu faiz sovent ma voluntez
Par almosnes e par buntez.
Tu m'as servi par bone fei,
Mes ne sui pas conuz de tei :
Jo sui ici pur çoe venuz
Ke de toi seie conëuz.
En ceste beste voil mustrer
Ma figure pur tei salver,
Kar jo voil par humble semblant
Convertir mun feel serjant.
Jo salvai ja ma creature
El semblant de ceste figure ;
Jo salvai en croiz humblement
Par ceste figure ma gent.
Pur ceo voil humblement mustrer
La figure pur toi salvier.
Tu te dois a moi convertir
E moi aürer e servir,

196 la roche — 201 de cerf — 203 *Le vers est trop court. Faut-il ajouter* de J. ? *Le passage est peut-être corrompu. Les v.* 202 *et* 205 *sont identiques.* — 219 del f. — 219-20 *Le sens n'est pas clair.* — 229 Poit — 242 mo u. — 244 fels a. — 248 bons — 254 conuz. — 258 feels — 262 iceste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Kar preus hom de si grant valur
Doit conustre sun creatur,
Ne doit les fals deus aürer,
Ne les veins idles cultiver.
Les oueraines de ta buntied
Par ma pité ai esgarded :
Sathan ne doit mais enginnier
Par folie mun chivaler ;
Ta grant valur ne doit perir,
Tu doiz tun savëur servir ;
Kar jo suffri ma passïun
Pur la tue redempcïun. »

Placidus solt estre hardiz,
Mes il devint mult esbaïz :
Ne solt pas esguarder sovent [*132 v°b*]
Tel miracle apertement.
Par grant effrei fut esbaïz,
Del chival chëi esturdiz.
A terre just bien longement,
Puis relevat dutusement.
Sun quer sentit mult effreier,
Ne nuls nel doit de çoe blasmier,
Kar cil seroit plus ke hardiz
Ki de çoe ne fut esbaïz.
Mes Placidus hastivement
Emprist estrange hardement ;
Kar aprés cele grant poür
Revint alques en sa vigur :
Icel miracle apertement
Esguardat plus hardiement.
Vers la roche mult aprochat,
En tel manere puis parlat :
« Pur quoi sui jo tant esturdiz
E pur grant effrai esbaïz ?
Cument e pur quel encheisun
Avint iceste avisïun ?
Mes vus, beals sire, o moi parlez,
Ki tel miracle demustrez.
Parlé avez de ma salu,
Mes jo ne l'ai pas entendu,
Kar jo sui esbaïz forment
Del miracle sudeinement.
Pur cest pechëur convertir
Me dites tuit vostre pleisir,
E que jo puisse sanz dutance
En vus afichier ma creance,
Que jo puisse vus aürer
E vus servir e cultiver. »

Nostre duz sire Jhesucrist
A Placidum sun pleisir dist :
« O, Placide ! Jo sui Jhesus,
E tu es li mien Placidus,
E tu dois par moi sanz dotance
Aprendre veraie creance.
Tu dois crere veraiement [*133*]
En un veir Deu omnipotent,
E toi cuvent a moi entendre,
Veraie fai te voil aprendre.
Tu dois un sul Deu obëir
E lui aürer e servir.
Or ne seies mais en errance :
En Damedeu met ta fiance
. .
Dois tu bien savoir sanz dotance
Que Deus est li Pere e li Fiz,
E Deus est li seins Espiriz.
Treis persones sunt veraiment,
Mes un Deu sunt omnipotent.
Li Peres est Deus veirement
Sanz fin et sanz comencement.
Ensement est veirs Deu li Filz,
Veirs Deus est li seinz Esperiz.
En treis persones senglement

267 home — 282 *Hiatus. Faut-il corriger* Itel ? *Cf. v.* 712 *et la correction du v.* 295 — 295 Cel m. — 300 E *manque* — 301 e *manque* — 302 cest a — 307 *Faut-il corriger* fui ? — 321 ueraiment — 327 Ore — 328 En deu — 329 *manque* — 336 *Le second* sanz *manque*.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Est un veirs Deus omnipotent.
Jo sui filz Deu ki te furmai,
Jo sui veir Deu ki te creai,
E od mun Pere omnipotent
E od le seint Espirement
Jo creai e doi governier
Le ciel e la terre e la mier.
Le mund creai par mun comand
E le solail resplendisant.
Jo fiz la lune qui resplent
E les esteilles ensement.
Jo creai les jurs e les tens,
Par mun pleisir e par mun sens,
Les venz asez ignels,
Peisuns e bestes e oiseals.
Jo creai de nient tute rien,
E si ne fis unques for bien.
Jo formai tute creature
E bone la fis par nature.
Jo sui creaturs veirement
Sanz fin e sanz comencement.
Li creaturs est gloriūs
E sur tutes riens precīus. [*133b*]
Mes hom renables doit saver,
Par les creatures pur veir,
Ke li creaturs est estables
Ki fait creatures muables,
E ke chascune creature
Devient muable par nature.
Pur çoe covient al creatur
D'estre estable guvernur,
Kar riens fors lui ne dure estable,
Pur çoe ne doit estre muable.
Tute creature est de lui,
E il ne poet estre d'altrui :
Pur çoe deivent renable gent
Servir un Deu omnipotent,
Lur creatur qui tuit criad,
Les pechëurs del mund salvad.
Jo sui veir Deus veraiement
E creaturs omnipotent,
Tutes riens de nïent creai,
Les pechëurs en croiz salvai.
Mes jo creai primerement
Les angles espiritelment ;
Mes plusurs des angles perirent,
E par orgoil del ciel chaīrent,
E en enfern pur lur pechiez
Par orgoil furent trebuchez.
Il ne furent el ciel estable
E pur çoe devindrent diable.
E puis furmai le premer home,
Mes cil pechat par une pume
E passat mun comandement
E crut le dit a la serpent.
Adam de la terre formai
E Eve del costé creai,
E jo fis crestre lur lignage
Pur estorer le grant domage
Des angles, qui primerement
Perirent orgoilusement.
Mes Sathanas fut decevables
Ki estoit maistres des diables, [*133 c°*]
Kar Sathanas par felonie
Des homes avoit grant envie.
Tristes estoit li enemis,
Quant Deus out liueré paraīs
As homes qu'il avoit crïet,
Qui de terre furent furmiet.
Deus volt les homes honurer
E el ciel les volt amener,
Dunt li diable par pechié
Furent par orgoil trebuchié.
Pur içoe out Sathan envie
Des homes par sa felonie,
Kar Sathan Adam enginnat :

353 *Vers trop court* — 354 oilseals — 362 tute — 363 home — 365 Ki — 370 *Il faut probablement corriger* guvernëur — 377 que — 378 le p. — 379 ueraiment — 381 Tute — 387 E *manque* — 402 del d. — 410 E *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant Eve la pume mangat,
Adam par amonestement
Remangat la pume ensement
De l'arbre ki fut en defens.
Coveitise deceut lur sens.
Se il gardasent mun comant,
Sanz fin fusent esjoïsant ;
Ne devoient ja meis murir
Ne peine ne travals suffrir :
Par aé e par heritage
Voil jo donier a lur lignage.
Crestre deurent en paraïs
E puis regner el ciel tut dis,
Mes par mult fole coveitise
Perdirent il mult grant franchise ;
Par une pume sulement
Furent eisilliez tristement.
Icele pume periluse
Ne fut mie trop precïuse,
Mes Adam mortelment pechat,
Quant il de la pume mangat,
Par quointise de la serpent,
Encuntre mun comandement.
Ne deut guerpir sun creatur
Par sa mulier ne par folur.
Ne furent pais obedïent
Al creatur omnipotent, [*133 v° b*]
Kar il guerpirent mun comand
Pur Sathan, le felun tirand.
Pur çoe furent, pur lur pechié,
E tut lur lignage eisillié
De la joie de paraïs
En cest chaitif, triste païs,
Ou la gent vivent a dolor
Par grant peine, par grant labur.
Adam fist del peché premier
Tuit sun lignage parcenier.
Par cel peché grevus e fort
Receurent la gent duble mort,
Par la mort de l'alme e del cors.
Pur le fruit dunt Adam out mors
Sathan out les homes conquis
En servage cume chaitifs :
Pur çoe sunt turmentez la gent
Dedenz enfern horriblement.
Sathan solt les almes ravir,
Quant checuns hom deveit murir ;
En enfer les soleit mener,
Ne laisout un sul eschaper
Pur sens ne pur religïun,
Ne pur nule perfectïun.
Sathan mustre grant cruëlté
Sur cels dunt il ad poesté.
Li diable sunt tuit dampné,
E pur lur propre iniquité,
E pur lur orgoil sulement,
Sans nul autre amonestement.
Quant il furent par sei dampné,
Par altre ne serunt salvé ;
Sans esperance sunt peri,
Ja meis ne vendrunt a merci ;
Asez se peinent de mal fere,
Kar il ne se poent retrere.

Mais Adam pecha folement
Par felun amonestement ;
Par altrui conseil fust grevez,
E par altre refut salvez. [*134*]
Mes l'um ne pout el mund trovier
Home kil repeüst salver,
Ki sanz peché fust engendrez
Cum Adam, quant il fust crïez.
Pur çoe oi pité de ma gent,
Ke Sathan destruit cruëlment ;
Ma grace as pechëurs mustrai,
Pur els salver el mund entrai.
Par la volunté de mun pere

419 ke — 420 Kar c. — 422 esioiant — 425 E p. ae — 443 il *manque* — 451 A. fust de — 455 Kar — 458 cum — 462 home — 484 repust.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nasqui jo d'une chaste mere,
Kar jo sui sanz charnel delit
Cuncëuz del seint Espirit.
De la seinte Virgne nasqui,
Par ki pechëurs unt merci.
Circumcis fui e baptizé
Pur salver le mund de pechié :
La vielz lai mustrai a ma gent,
La nuvele tuit ensement.
Od les pechëurs conversai,
Plusur miracles lur mustrai.
Pur çoe mustrai veraiement
Que jo sui Deus omnipotent.
Mes jo senti sovent tristur
E feim e seif e grant labur,
Kar jo voil sanz pechié suffrir
Quant que veirs hom devoit sentir.
Pur çoe mustra apertement
Que veirs hom fui veraiement.
Pur çoe soleit Sathan duter ;
Ne pout en moi pechié trovier.
Sathan par çoe s'esmerveillat,
Par malice treis fiez temptat,
Si jo fuisse veraiement
Veirs Deus ou veirs hom sulement.
Jo venqui sa temptatïon.
Puis engignat ma traïsun.
Sathan quidout certainement,
Si jo fuse Deus veraiment,
Que ne poüse mort suffrir,
Kar Deus ne pout unkes murir. [*134 b*]
Ne pois murir par deïtiet,
Mes mort fui par humanitiez.
Sathan ne me poeit nuisir,
Mais jo suffri, par mun pleisir,
Que Sathan ma mort enginnat,
As feluns Judeus me liuerat,
Par mun disciple me traït,
Pur trente deniers me vendit.
Li Judeu me firent lïer
E flaelier e laidenger ;
Asez me firent escharnir ;
Jo suffri tuit par mun plaisir.
Jo fui d'espines corunez
E en la croiz mis e penez.
Pur le mund salver suffri mort,
Mes Sathan me saisi a tort.
Sathan pur çoe perdit a droit
La poestez ke il avoit
Desur Adam, le premier home,
Que il deceut par une pume.
Pur le rëindre mis grant pris,
Quant jo fui pur Adam occis,
Mes al tierz jor resuscitai,
Par ma vertu enfern brisai,
Sathan liai estreitement,
El ciel ravi ma bone gent.
Les miens disciples visitai
E mult ducement confortai ;
Jo conversai od eals sovent,
Quarante jorz, corporelment.
Devant eals puis el ciel muntai,
Mult seintement les doctrinai ;
Puis lur enveai dulcement
Grace del seint Espirement,
Que il al pople, sanz dotance,
Preechasent veire creance,
Par tuit le mund seürement
Baptizacent par moi la gent.
Al derain jor vendra jugier,
A checun rendra sun luier, [*134 r°*]
E jo mettrai mun pople a destre
E les dampnez devers senestre.
Sathan menrat la male gent

492 de ch. m. — 501 E od — 510 home — 516 home — 525 poet ; me *manque* — 528 felun — 536 E *manque* — 540 kil a. — 543 li r. — 554 les endoctrinai — 558 Prechasent — 564 dampnez uers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tresqu'en enfer chaitivement ;
Arder deivent od cel tirant
El feu cruël, sanz fin ardant.
E jo menrai la bone gent
En joie pardurablement ;
Od les angles serrunt veisin
En la joie del ciel sanz fin. »

Deu feseit icel cerf parler
Mult mielz ke jo ne sai cunter ;
Li cerfs parlout par sun pleisir,
Kar Placidum volt convertir.
Placidus mult s'esmerveillat,
Nostre duz seignur aürat ;
A terre cheut paisiblement
Pur aürer Deu humblement.
Jhesucrist primes aürat
En tel manere, e puis parlat :
« Jo crei en tei, mun veir seignur,
Verai Deu e veir creatur,
Ki pechëurs solz convertir,
Par ta dulçur, par tun pleisir ;
Ki de nient tuit le mund crias
E pechëurs de mort salvas.
Mes une rien voil e desir,
Par ta grace, par tun pleisir,
Si jo a ma propre mulier
Pois cest miracle renuncier
Od mes enfanz priveement,
Que nus puissum veraiement
Crere en toi, nostre salvëur
E nostre verai creatur,
Que nus poisum par tun pleisir
Toi cotiver e toi servir. »
Jhesu respundi par le cerf
A Placidum, son feeil serf :
« O, Placide ! Ne dois doter,
Kar cest miracle dois cunter [*134 v° b*]
A ta mulier veraiement
Od tes enfanz seürement,
Kar ensemble devez guerpir
Les veins idles pur moi servir.
Poi vus devés ensemble aler
Dedenz la citet, pur parlier
A l'evesque des cristïens,
Ki solt convertir les paiens,
Kar icil vus doit baptizer.
Mes te covient puis repeirier
En cest liu pur parlier a moi,
Pur saver plus de mun secroi. »

Quant Placidus out entendu
Icel conseil de veir salu
De cel rochier joiusement
Repeirat vers la süe gent ;
Mes quant il s'en volt repairier
Il n'aveit talent de chacier,
Kar Deus out müed meintenant
E sun curage e sun semblant.
Cel miracle tint e celat,
Tresqu'a sa femme le mustrat.
En cele nuit alat culchier,
Cum il soleit, od sa mulier ;
Cel miracle priveement
Dist a sa mulier sulement.
Desque la dame l'entendit,
Par dulce joie respundit :
« Beals sire duz, vëistes vus
Icel miracle glorius ?
Çoe est Jhesus omnipotent
Que vus vëistes veirement,
Kar il est reis celestïens,
Jhesus, li Deus as crestïens.
A nus s'apareut humblement
Pur salver nus veraiement,
Kar nus devum lui aürer
E lui servir e cultiver.
Demain devum a lui venir

566 Tresque en — 584 e uerai c. — 587 de nient *manque* — 595 saluur — 607 vus *manque* — 609 de c. — 612 c. pas r. — 624 Tresque a — 634 Qui — 636 ac.

Od nos enfanz pur lui servir, [135]
Kar Jhesus qui dist cest secrei
L'altre nuit apareut a moi.
Ne devum pas trop demurrer :
Alum ensemble pur parlier
A l'evesque des crestïens,
Ki solt convertir les paiens,
Kar icil nus doit baptizer
E nostre salu enseignier. »

Quant Placidus içoe oït,
N'aveit pas le quor endormit :
Tant sentist son quor esjoïr,
Ke n'aveit talent de dormir.
Sa maisnie dormir laisat ;
Entur mie nuit puis levat,
Sa mulier menat sulement
Od ses enfanz priveement
A cel evesque, en la citet,
Ki maintint la cristïentet.
Od icel evesque humblement
Parlerent mult priveement.
Quant lur conseil ourent mustrez
Pur receivre cristïentez,
Li evesques joiusement
Load Jhesum omnipotent,
Ki tels miracles soult mustrer
Pur pechëurs recunforter.
Li evesque les doctrinat,
Mult seintement les primseignat,
Puis receurent cristïentet.
El seint nun de la Trinitez
Li evesque les baptizat,
Lur nuns renablement muat :
Euestace numad le pere,
Theophistan numat la mere,
Le premier filz Agapitun
E le puisned Theophistun.
Icel evesque lur donat
Tels nuns, quant il les baptizat ;
Pur els priat devotement
Le roi del ciel omnipotent. [135 b]
Quant il out finet sa prïere,
Puis si parlat en tel manere :
« Amdui estes ensem eslit
Par grace del seint Esperit,
Cunforter vus doit Jhesucrist
Ki par sa grace vus eslit ;
Prïez Jhesum le salvëur
Pur moi, Johan, le pechëur. »
Li evesques priveement
Les confortat mult dulcement,
Mult seintement les doctrinat,
A Jhesucrist les comandat.
Eüstace a tant repairat,
Ses filz e sa mulier menat ;
A lur ostel s'en returnerent,
E icel seint conseil celerent.

Eüstace matin leva,
Ses chivalers en bois mena.
Ne volt mener gueres de gent,
En bois alat priveement ;
En Jhesucrist mult se fiat,
De sa premesse li membrat.
Quant il vint pres de cel rochier
Ou cel miracle vit premier,
El bois laisat chacer sa gent,
Al rochier vint sultivement.
Cel miracle vit al rochier
Ke Jhesucrist mustra premier.

Euestace vit meintenant
Icel miracle aparissant.
De son chival tost descendi,
A Jhesucrist graces rendi ;
Pur lui aürer dulcement
A la terre cheut humblement.
Euestace par grant dulçur
Ad parlé od sun creatur :

649 K. cil — 675 E. muad le p. — 680 il *manque* — 689 Priet — 695 Eustaces — 696 filz *manque* — 699 par m.

« O, Jhesucrist, omnipotent !
Tu es filz Deu veraiement,
Mis quors ad veraie creance
En ta grant vertu sanz dotance. [*135 v°*]
Vers toi voil tenir covenant,
Par tun pleisir, par tun comant,
Kar jo sui venuz pur oïr
Ta premesse, par tun pleisir. »
Jhesu, li roi par tuit regnant,
Respundit a son bon sergant :
« Bien as esplaité, Euestace !
De sein baptesme avez la grace,
Kar tu as vencu cel tirant,
Plein d'envie et mult suduant ;
E Sathan, pleins de felunie,
Ad mis ver toi mult grant envie.
Tu serras par Sathan temptez,
Si cume Job fut espruvez ;
Un altre Job ferai de toi,
Kar tu dois mult suffrir pur moi.
Tu soleies par grant labur
Servir al terrïen seignur,
Kar mult as servi par pleisir
L'emperëur qui doit murir,
Ki ne pot mie longement
Guares aider sei e sa gent ;
Mes pur le roi espiritel
Toi covient guerpir le mortel.
Tu dois servir plus humblement
L'emperëur omnipotent,
Le seignur ki ne set faillir
A cels ki lui solent servir.
Tu as conquis par grant labur
El siecle terrïen honur,
Ki tost trespasset cume vent,
Ki mult deceit la fole gent.
Tu redois par sule proueise
Conquere del ciel la richeise,
Çoe est li tresors veirement
Ki duret pardurablement.
Ki cel riche dun conquerat
Ja mais cel tresor ne perdrat.
Mes tu dois poverté suffrir
Pur cel riche tresor saisir. [*135 v° b*]
Tu fuz mult el siecle honurez
E mult preisez e renumez,
Mes tu dois par humilitez
Conquere del ciel dignitez.
Te covient al siecle apouerir
E grant travail pur moi suffrir,
Kar jo suffri pur toi la mort ;
Mes tu aueras par moi confort.
Sathan volt vers toi estriver
Pur fere toi deseperer ;
Tempter volt par ses males arx
Tun curage de tutes parz ;
Mes il te covient sanz dutance
En moi afichier ta creance,
Kar tu aueras par moi guarant
Encuntre Sathan le tyrant.
Confort aueras : par ma vertu
Sathan se tendra pur vencu.
Tu dois suffrir temptacïun,
Mes tu aueras bon gueredon.
Pur moi sufferras tu poverte,
Mes jo restorai bien ta perte ;
Tu serras pur moi anguisus,
Mes puis serras par moi joius.
El siecle serras honurez,
Puis serras el ciel curuniez,
Mes il te covient sanz dutance
Veincre tuit par ferme creance,
Sathan e ses temptacïuns,
Ses ars e ses enginz feluns,
Ne ke tu perdes esperance,
Ne perdes veraie creance
Par fol penser, ne par mesdire,

732 mult *manque* — 736 cum — 737 frai — 748 A l'e. — 760 perderat — 767 coueint — 773 p. ces mals — 774 tute — 783 suffras ; tu *manque* — 788 serras *manque* — 792 ces e. — 794 ueire c.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ne par anguisse, ne par ire.
Mais voilz tu tost ou tart suffrir
Çoe ke a tort doit avenir
De la greve temptacïun,
Dunt tu aueras bon gueredon ? »

Quant Euestace l'entendit,
A sun dulz seignur respundit :
« Sanz purloignance voil suffrir, [*136*]
Par ta merci, le ton pleisir :
Li quors m'iert plus aseüréz,
Quant auques auerai trespassez
Le travail, ke jo doi suffrir
Par ta merci e tun pleisir.
Mes prïer voil mult humblement
Toi, Jhesucrist, omnipotent,
Par la tue seinte duçur,
Que de çoe puisse aver vigur
Encuntre Sathan le tyrant,
Kar jo reclaim toi a guarant.
Petit poet suffrir ma vigur
Sanz la grace de ta duçur.
Mult par est fieble ma puissance,
Mes en toi serat ma fiance,
Ke jo puisse, par tun pleisir,
Temptacïuns issi suffrir,
Ke Sathans, li crüels tyranz,
Par ta vertu soit recreanz,
Ne ke jo par desesperance
Perde la veraie creance.
Jo me fi mult en ta vigur,
Ke jo ne perde par folur
La grace del seint Esperit,
Par fol penser ou par fol dit. »

E quant Jhesucrist par sa grace
Out conforté seint Euestace,
Par sun pleisir el ciel muntat,
Jhesus ki les pechiez mundat.
Euestace out le quor joius
Pur cel miracle glorïus.
Euestace vint a sa gent,
Sun conseil celat sagement ;
A sa mulier puis repairat,
Cel seint miracle recuntat.
Mes la dame restoit mult sage,
Mult avoit vigerus corage,
En Jhesucrist mult se fiout,
Sun seignur par Deu confortout,
E en Deu mistrent lur fiance. [*136 b*]
Mes puis, sanz lunge demurance,
Sentirent un peril mortel,
Kar tost perdirent a l'ostel
Lur meisnie demeinement
Par murine sudeement.
E lur bestes aprés perdirent,
Ki par murine tot perirent.
.....................
De lur avoir rien ne laisad,
Ne des bestes, ne de lur gent,
Fors lur deus enfanz sulement.
Pur cel peril, dutus, mortel,
Departirent de lur ostel ;
Od els menerent sulement
Lur deus enfanz celeement.
Puis vindrent li cruël larun,
Par nuit briserent lur meisun,
E l'avoir, ke il i troverent,
Od les dras e tuit em porterent.
Mes Euestaces repairat,
Ses filz e sa mulier menat ;
Petit trovierent a l'ostel
De lur dras e de lur chatel.
Aprés içoe mult apouerirent,
Ke les altres choses perdirent ;
Lur richeise a nïent devint,
Mes de Jhesucrist lur sovint.

800 guerdon — 807 jo *manque* — 808 e par t. p. — 813 li t. — 824 la *manque* — 832 pechiet — 833 Euestaces — 843 E *manque* — 844 puis *manque* — 851 *manque* — 852 Del a. — 861 kil i t. — 868 Ke *manque*.

Par Jhesucrist furent guarni,
Mult se fient en sa merci.
En la cuntree pouerement
Demorerent celeement.
Pur lur veisins furent huntus,
Kar mult estoient suffraitus.

Li empereres entretant
Ke tenoit sa feste mult grant,
Kar en Persie avoit cunquis
Par victorie ses enemis.
Mes Placidus nomeement
Fut demandé hastivement :
A cele feste deust venir [*136 v°*]
E l'empereür deust servir,
Kar desur la chivalerie
Avoit Placidus la mestrie.
Mais nel pourent mie trover
Par quere ne par demander.
Li empereres e sa gent
S'esmerveillat estrangement
De Placidum, ki dunc devoit
Servir a sa feste par droit.
Perdu eurent sudeement
Placidum e tute sa gent,
Kar ne pourent un sul trover
Par quere ne par demander.
Li empereres e sa gent
S'em pleindrent mult comunalment,
Kar Placidus ert mult preisez
E honurez e enseinniez,
E quant il estoit conestables,
Mult par iert pruz e amiables.
Mult le pleinstrent pitusement
Li riche e la pouere gent.

Placidus suffri entretant,
En la merci Jhesu fiant.
Pur ses veisins estoit huntus,
Kar povres ert e suffraitus.
Placidus solt estre jadis
Mult honurez enun païs.
En la curt od la noble gent
Estoit vestuz mult richement,
Mes mult estoit ore esguarez,
Ne fud mie bien aturniez
Pur venir entre riche gent
A la feste. Si pouerement
Ne poeit venir par honur
A la feste l'empereür.
Il ne volt a la feste aler
Pur sa poverte demustrer.
En Jhesucrist mult se fiad,
Sa poverté pur Deu celad,
Mes par conseil de sa mulier [*136 v° b*]
De son païs volt esloinnier,
Kar ne pout remeindre huntus,
En sa cuntree suffreitus.
Euestace leit sun païs
E ses parens e ses amis.
En Jhesucrist mult se fiad,
Ses filz e sa mulier menad,
Kar itant li estoit remis :
Asés l'avoit Sathan pres pris.
Vers Egypte voldrunt aler ;
Mes quant il vindrent a la mer,
Une nief chargee i troverent,
E od les notiners entrerent.
Mes li meistres des notiners
Estoit cruëls e pauteners ;
Vers Euestace s'aïrat,
E grant cruëlté li mustrat,
Kar sa mulier volt retenir,
Par force la voleit honir.
La grant bealté de sa mulier
Avoit espris le pautenier ;
Honir voleit sa chastetez,
Pur coveitise de sa bealtez.

873 cuntre — 878 *La phrase ne se construit pas. Il faut peut-être corriger :* Tenoit une feste... — 893 Perdeu — 904 *Hiatus* — 913 ert o. — 926 cuntre — 934 uindrint — 935 charge — 937 de n. — 946 *Vers trop long. Il faut peut-être corriger :* Pur coveitié de sa b.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La nief enloinat en la mer,
Mult se hasterent pur passer.
Li notiniers mult se hastat,
Le fret de la nief demandat.
Ne volt Euestace passer
Pur rien. Mais n'avoit ke donier :

Euestaces out mult jadis,
E grant richeise avoit conquis,
Mes mult par iert ore eguarez,
E anguisus estoit asez,
Quant il n'avoit rien que donier,
En la nief, pur sei aquiter.
Mes li maistres des notiniers
Estoit cruëls e pauteniers,
Kar mult avoit le quor felun.
D'Euestace quist acheisun ;
Par force saisist sa mulier [*137*]
Dedenz la nief pur son louer.
Euestace n'otread pad,
A sun poër le desturbad :
Defendre voleit sa mulier,
Mes ne poeit rien espleiter,
Ne li valt rien sun estrivier,
Lancer le voldrount en la mier.
Euestaces ne pout avant,
Mes mult avoit le quor dolant ;
Ne pout sa mulier guarantir,
La force li covint suffrir.

Quant il parvindrent al rivage,
Mult par out triste le curage ;
Sa mulier par force laissad,
Ses dous enfanz od sei portad.
Pitusement alout pleinant
E mult tristement gemisant.
A ses filz dist pitusement :
« Allas, allas ! Cheitif, dolent !
Vus avez perdu vostre mere
Ki reconfortout vostre pere,
Vostre mere ki vus portat,
Ki par dulçur tant vus amat.
Grant anguisse pur vus suffrid,
Mes asez süef vus nurid,
Kar sovent vus soleit baisier
E mult dulcement rehaitier.
Vostre mere avez vus perdue,
Par vive force retenue.
Allas, allas ! Si grant damage,
Si grant duel ai en mun curage,
Quant par un felun notinier
Poi perdre ma bone mulier. »

Euestace se pleint sovent,
Kar mult avoit le quor dolent.
Od ses dous fiz vint a un gued
Mult le trovad e large e led ;
Od ses dous fiz voleit passer,
Mes en le gued dotout entrer.
Od un des enfanz senglement [*137 b*]
Passad le gué primerement.
Par mi le gued puis repairat,
Sun altre fiz porter quidat.
Mes quant il vint en mi le gued,
K'il out trové e grant e led,
Un liuns vint mult tost curant,
Vers le bois portat cel enfant.
Euestaces estoit el gued
Ke mult avoit le quor trubled,
Quant il vit le liun porter
Sun fiz que tant soleit amer.
A cel enfant ne pout aider,
A l'altre fiz volt repairer.
Vers sun fiz s'en vint tristement
Kar mult avoit le quor dolent.
A son fiz recouerir quidat

952 M. na ke d. — 959 de n. — 962 Deuestaces — 969 Ni ualt — 975 uindrent — 991 vus *manque* — 994 mun *manque* — 1000 *Le premier* e *manque* — 1002 d. a entrer — 1007 il *manque* — 1009 Un lous uint — 1011 Euestace — 1013 le lou p. — 1017 s'en *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ke il ultre le gué portat,
Mes lors vit mult sudeement
Un leu venir ignelement ;
En sa buche prist cel enfant,
Vers le bois corust maintenant.
Euestace mult esguardout
Icel leu qui sun fiz portout,
De tutes pars fust anguissus,
Kar mult out le quor dolurus.
Euestace grant dol menoit,
Les chevels de sun chief tirrout ;
Pur poi ne trebuchat el gued,
Tant par avoit le quor trubled.
Mes Deus ne volt, par son pleisir,
Sun bon sergant laisser perir.
Euestace grant dol menat
Pur ses enfanz que tant amat,
Ne quidout ja mais recouerier
Ses fiz que tant soleit amer,
Mes Deus li fist, par sun pleisir,
Ses enfanz dulcement norir.

Quant li liuns prist cel enfant
Vers le bois curut meintenant.
Li pastur alerent curant [*137 v°*]
De tutes pars ver cel enfant
E lur chiens mult tost asemblerent
E aprés le liun hüerent,
Tant ke li liuns meintenant
Guerpit tut sein icel enfant.
Li vilein furent asemblet
De l'autre part de cel grant guet,
Kar il soleient asembler
Iluec pur lur terres arrer.
Mes quant il virent meintenant
Le leu ke portout cel enfant,
Aprés icel leu rehüerent,
E vers le bois mult le hasterent.
Li leus curut al bois a plein,
Icel enfant guerpit tuit sein.
Mes li vilein d'ultre le gued
Des pasturs furent desevred ;
En une vile nepurquant
Estoient ensemble manant.
Mes mult furent lied e joius,
Quant les enfanz ourent rescous.
En la vile li dui enfant
Furent norri petit e grant :
Li enfant ne pourent perir,
Kar Jhesucrist les volt nurir.
Mes Euestace nel savoit,
Ke Deus ses enfanz nuriseit :
Euestaces ert anguisus,
Kar mult out le quor dolorus ;
Pitus dol fesoit gemisant,
En tel manere compleinant :
« Allaz ! Dolenz ! Pur quei fu nez ?
Chaitifs sui e malëurez !
Allas ! Chaitifs ! Mult sui suspris
Ici en estrange païs !
De tutes parz sui anguisus,
Kar mult sent le quor dolorus.
Mult sui tristes, mult sui trublez,
De tutes parz sui esguarez,
Kar, sanz confort e sanz amis, [*137 v° b*]
Mult sui dolenz, mult sui chaitifs,
Ne sai a ki mun dol mustrer,
Ne sai, chaitifs, quel part turner.
Allas, allas ! Chaitifs, dolenz !
Loins sui d'amis e de parenz,
Cume li arbres el desert
Ki par le vent ses foilles pert.
Je fui jadis riches asez
E mult preisiez e honurez,
Mes sanz confort e sanz amis
Sui ore reins de povre pris.

1021 lors *manque* — 1023 E en — 1024 le *manque* — 1025 mult *manque* — 1030 tirrut — 1037 N (*sic*) q. — 1044 tute — 1045 E *manque* — 1046 E *manque* — 1051 soleint — 1064 recels — 1066 n. e p. — 1071 ert *manque* — 1074 E (*sic*) t. — 1076 Chaitisf — 1088 de amis — 1089 Cum.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jo guardoue ja par maistrie
Le pople e la chevalerie,
E si soloie od ma grant gent
Dedure moi mult haltement,
Mes jo vois ore mendiant
Sanz compainnie, sanz sergant.
Jo me soleie reaiter
Od mes fiz e od ma mulier,
Mes jo sent ore, sanz confort,
Un dol mult anguisus e fort.
Jo sent el quor grant marrement,
Nel pot nuls saver ki nel sent ;
Mes ne sai pleindre ma dolur
Fors a Jhesu, mun salvëur :
En lui est tute ma fiance,
M'arme, mun cors e m'esperance.
Jo croi en lui seürement.
Par lui fui garniz veirement,
Ke jo seroie mult temptez,
Si cume Job fut espruvez ;
Mes a moi chaitif est avis,
Ke jo sui alques plus suspris.
Job fud mult asprement temptez,
Mes jo sui alques plus grevez,
Kar Job gisoit sur un femier,
Ou il se poeit herbergier.
Job avoit perdu ses enfanz,
Ses ancheles e ses serganz,
Mes a Job remist sa mulier [*138*]
Dunt il se pout mult reaiter.
A Job remist la racine
Kar sa mulier out a veisine ;
Sa mulier le pot conforter,
Dunt il pot enfant recouerrier.
A Job esteit alques remés ;
Perdu ai la ruche e les es.
E Job avoit plusurs amis,
Dunt jo sui povres e sultis,
Ki vindrent a Job pur confort,
Quant il sentoit sun dol mult fort,
Mes jo ne puis amis trover,
Fors bestes, pur moy conforter,
Kar bestes unt mes enfanz pris,
Ne puis trover altres amis.
A moi ne pot remaindre rien,
Kar jo chaitifs sui sanz tut bien.
Ke me valt ore ma proueise,
Quant tut ai perdu ma richeise
E ma mulier e mes enfanz
E ma maisnie e mes serganz.
Jo sui en estrange païs
Sanz nule aïe e sanz amis,
De tutes parz sui esgarez,
Coment serai jo plus temptez ?

O, Jhesucrist, omnipotent,
Conforte cest chaitif dolent ;
Pur la pitez de ta dulçur
Abregez ma trop grant dolur
E guarde mun chaitif curage
E ma buche e mun quor d'outrage,
De fol penser e de fol dit,
Par grace del seint Esperit,
Ke jo ne perde par folur
La premesse de ta dulçur,
Kar ta premesse mut desir.
Tu as promis, par tun plaisir,
Ke jo serroie mult temptez,
Mes puis serroie confortez.
Jo dui parlier trop folement [*138 b*]
Pur la dolur que mis quor sent,
Kar jo sent mut mun quor marri,
Mes jo me met en ta merci. »

Euestace grant dol menad,
Des oilz mult tendrement plurat,

1102 e *manque* — 1103 jo *manque* — 1108 a toi ih'u — 1114 cum — 1115 chaitifs — 1120 poit — 1122 Sanchele — 1124 mult *manque* — 1125 *Vers trop court* — 1126 a *manque* — 1129 remis — 1130 le ees — 1140 tuz — 1141 me *manque* — 1144 *Le premier* e *manque* — 1146 nule *manque* — 1149 O *manque* — 1150 chaitifs — 1152 trop *manque* — 1158 premessa — 1163 dut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Del quor geineit pitusement,
Mult se pleint anguissusement.
El chemin tristement errat,
Une vile pres esgardat;
Vers cele vile volt turnier,
Ne n'out talent de plus errer,
Kar mult estoit las de tristur,
De grant anguisse e de dolur.
En la vile mult demurat,
Quinze anz ilueques habitat;
As veisins humblement serveit,
De sun propre labur viveit.
Li veisin tindrent meintenant
Euestace a feel sergant,
Kar il estoit mult amiables
E mult sages e mult servables.
Euestace par tel mester
Soleit deservir sun louier,
Kar il soleit les champs guarder.
E li veisin firent luer
Le feel sergant Euestace
A cel mester, dunt il out grace,
E il servoit mult humblement.
Pur çoe pleseit a bone gent.
Il soleit ja, par grant mestrie,
Garder pople e chivalerie,
Mes Euestaces ore aprent
A garder les champs humblement.

Issi fait Deus par sun pleisir
Ses feelz serganz convertir.

Euestace fut mult temptez,
Si cume Job fust espruvez,
Mes Jhesucrist par sue grace
Voleit conforter Euestace.
Euestace humblement serveit, [*138 r°*]
Mes pres de la vile maneit,
Ou Deus faiseit, par sun pleisir,
Les enfanz garder e nurir.
Li rois del ciel par sue grace
Voleit confortier Euestace:
Des bestes ses fiz deliuerat,
E sa chaste mulier gardat
De cel estrange notinier
Ki retint sa chaste mulier.
En sa cuntree la menad,
Pur sa bealté la conveitad,
Mes par sa fole iniquitez
Ne pout tolir sa chastetez,
Kar Deus del cruël notinier
Deliuerat sa chaste mulier:
Li notiniers receut la mort,
Ki la dame retint a tort.
La dame vesquid chastement,
En sa poestied franchement.
Euestace fust anguisus,
Sovent out le quor dolurus,
Kar de sa mulier li membrat
E de ses fiz que tant amat;
Mes Euestace ne savoit
Ke Jhesucrist les meinteneit.

Li empereres entre itant
Volt assembler un ost mult grant,
Kar li Romain furent suspris
Par guerre de lur enemis,
Ki le regne a l'emperëur
Envaïrent par grant vigur.
A l'emperëur remembrat,
Ke Placidus mult lur aidat,
Quant desur la chevalerie
Avoit Placidus la mestrie;
E Placidus li conestables
Estoit mult prouz e amiables;
Defendre soleit sun païs

1169 De q. — 1178 Quinz a. iluec h. — 1182 E. pur f. s. — 1187 les *manque* — 1190 A *manque* — 1195 Euestace — 1200 cum — 1201 p. la s. g. — 1203 humblemet — 1207 p. sa g. — 1212 Ke — 1214 conuertad — 1215 sa *manque*; fol — 1228 le.

E conquere lur enemis ;
Les chivalers soleit mener [*138 v° b*]
E par proueise governier.
Li empereres mult promist
E plusurs messages tramist
Pur requere ententivement
Dant Placidum nomeement,
Par estranges e par privez,
E par viles e par citiez.
Mes Euestaces out jadis
Dous chivalers en sun païs,
Li uns out nun Antiochus
E li altres Achaïus.
Icil chivaler maintenant
Alerent Placidum querant,
Kar Placidum lur bon seignur
Voldrunt quere a l'empereür.
Par le regne quistrent asez,
Par les viles e les citiez,
E par le païs tant errerent
Ke il cele vile troverent
Ou Euestaces humblement
Servoit entre l'estrange gent.
Euestace lurz esgardat,
Des chivalers s'esmerveillat,
Kar il conut par lur semblant
Les dous chivalers maintenant.

Euestace se purpensout,
De sun païs li remembrout ;
Purçoe muat mult sun talent
E sa culur pitusement ;
Mes en Jhesucrist se fiat,
En tel manere dunc urat :
« O, Jhesucrist ! Par ta dulçur
Conforte ma triste dolur,
E ke jo puisse od ma mulier
En cest siecle toi graciër,
Kar de tue mult humble ancele
Desir jo mult bone novele.
De mes fiz sui desesperez,
Kar bestes les unt devorez,
Mes tant voil priër humblement [*139*]
Toi, Jhesucrist, omnipotent,
Ke tu faces, par tun pleisir,
Moi e ma mulier esjoïr
Od nos enfanz en paraïs,
El regne ki resplent tut dis. »
Euestace humblement orat,
Mes Jhesucrist le confortat.
Une voiz del ciel maintenant
Apertement dit en oiant :
« Euestace, tu iers joius
El regne del ciel gloriüs.
Mes primes te voil rehaitier
Par tes fiz e par ta mulier ;
El siecle serras restorez,
Puis serras el ciel corunez. »
Euestaces estoit joius
Pur cel miracle gloriüs,
Kar li rois del ciel dulcement
Conforte Euestace sovent.

Quant Jhesucrist, par sue grace,
Avoit conforté Euestace,
Li chivalier vindrent errant
Envers Euestace aprochant.
Mes quant il ourent salüez
Eüestace en benignetiez,
Puis demanderent humblement
Se il savoit certeinement
Aucun home, en icel païs,
Qui manoit a Rome jadis :
Placidus out nun proprement
En sun païs, demeinement
De sa mulier out dous enfanz,

1247 P. querе e. — 1250 *Le second* par *manque* — 1251 euestace — 1260 e par l. c. — 1262 il *manque* — 1263 Ou *manque*; Eustace mult h. — 1274 E (*sic*) t. — 1279 mult *manque* — 1281 Des — 1293 E. tu serras i. — 1299 Eues]tace pot estre i. — 1302 Confortout — 1303 p. sa g. — 1311 Acun h. en cel p.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant il fud a Rome mananz.
Quant Euestaces çoe oït,
As dous chivalers respundit :
« Cil Placidus, dunt vus parlez,
Ne solt pas estre renumez
En cest païs entre la gent :
Aillours mustrez vostre talent,
Kar ne sai pur quei vus querés [*139 b*]
Cel Placidum, dunt vus parliez. »
E li chivalers respundirent,
Quant il icel respuns oïrent :
« Cil Placidus estoit jadis
Mult privez entre nos amis ;
Pur çoe volum doner louier
A celui ki sout enseignier
Cil Placidum nomeement,
Ke nus avum quis lungement. »

Euestace humblement parlad,
Li chivalers od sei menad.
A sun ostel lur fist doner
Del vin que il fist achater,
Kar lur seif estancher voleit
Pur le tens qui mult chaud faiseit.
Euestace dit humblement
A sun hoste demeinement,
K'a asez trovast a manger,
E cuntast tut a sun loier,
Kar il solt conustre jadis
Les dous homes pur ses amis.
Li ostes largement trovad
Quanqu'Euestace demandad.
Euestace serveit al manger
Pur les chivalers rehaiter.
Euestace colur muad,
Kar sa tristur renovelad :
Dunc li sovint de sun païs,
De ses parenz, de ses amis,
De ses veisins, de ses serganz,
De sa mulier, de ses enfanz,
De sun païs, de sa richeise,
Ke il conquit par grant proueise.
Son dol volt celer par semblant.
Quant il ne pout celer avant,
De l'ostel s'en rissi sovent
Pur plurer anguissusement :
Sun dol alques evaïout,
Çoe li ert vis, quant il plurout.
Del quor gemit pitusement, [*139 v°*]
Des oilz plurout mult tendrement,
Mes de plurer e de gemir,
Quant il se poeit avenir,
Ses oilz e sa face lavout,
As chivalers puis repairout.
Mes pur plurer e pur gemir
De l'ostel solt sovent issir ;
Pur pitez estoit anguissus,
Sun quor sentoit mult dolurus.
Mes li chivaler maintenant
Pristrent garde de sun semblant :
Euestace mult esgarderent,
E a conseil de lui parlerent,
Kar il distrent priveement
Ke il resemblout veirement
Placidum, lur privé seignur,
Qui tant plout a l'emperëur.
Li uns des chivalers disoit
Que Placidus nauerez estoit
El chief entre ses enemis
Par une bataille jadis,
Kar Placidus hardiement
Les batailles venquit sovent :
« Mes nus ne devum pas duter,

1318 A d. — 1324 du u. p. — 1330 A *manque* — 1332 Ki — 1338 que ; mult *manque* — 1344 ces a. — 1346 Quanque — 1347 *Vers trop long. On pourrait corriger :* Li sainz hom serveit — 1355 e de sa r. — 1356 Kil — 1361 *sic* — 1364 mult *manque* — 1365 genir — 1366 pout — 1368 A c. — 1376 E acun c. — 1378 Kil — 1379 priuez — 1383 ces e.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si la plaie puissum trover. »
E li chivalers esgarderent,
E le verai signe i troverent,
E le merc de la plaie virent
El chief, dunt il mult s'esjoïrent.
Li chivaler, esjoïsant,
Pristrent lur seignur meintenant :
Lors l'acolent e embracierent,
E mult dulcement se baiserent.
Mes ki poüst donc esgarder
Lur duze joie sanz plurer ?
Li chivaler furent mult lied ;
De lur seignur ourent pitez.
Mes Euestace se celat,
As dous chivaliers estrivat ;
Ne volt sun conseil regehir, [*139 v° b*]
Mes Deus le voleit descouerir.
Li chivalers furent joius,
Mes Euestaces iert huntus :
La veritez ne pout celer,
Quant Deus la voleit demustrer.
Li chivaler, esjoïsant,
Furent Placidum connissant,
Kar enseignes veraiement
Mustrerent e distrent sovent.
Il reconnut la veritez,
Sanz orgoil, par humilitez ;
E de ses fiz e sa mulier
Demanderent li chivaler.
Euestace a triste semblant
Dist ke mort furent li enfant
E sa mulier estoit perdue,
Par force ele fust retenue.
Dolent furent li chivaler
Pur ses fiz e pur sa mulier,
Mes il furent tost confortez,
Quant Euestace eurent trovez.
Li veisin vindrent maintenant
De tutes parz esmerveillant.
Li chivaler l'emperëur,
Ki ourent troved lur seignur,
Acounterent de sa pruësce,
De sun pris e de la richesce
Ke Euestaces out jadis
Od si grant joie en sun païs.
E quant li veisin çoe oïrent,
A grant merveille s'ejoïrent ;
Pur pited distrent en plurant
Ke poi conustrent cil sergant,
Quant li nobles hom humblement
Soleit servir a pouere gent.
Mes li chivaler maintenant
Revindrent mult ejoïsant,
E ver lur païs repairerent,
E de lur espleit se hasterent,
Kar mult hasterent lur seignur [*140*]
Par le comand l'emperëur.
E li veisin le conveierent
E mult dulcement le baiserent ;
D'Euestace furent mult liez,
Pitusement pristrent congez.
Quant Euestace repairad,
As deus chivalers recuntad
Ke Jhesucrist, par sun pleisir,
Aparust pur lui confortir ;
Sun premier nun müed avoit,
Euestace apelez estoit.
Aventures cuntat asez,
Coment il fust sovent temptez.
Quinze jornees chevacherent,
E en lur païs repairerent.
Quant il vindrent en lur païs,
Asez troverent bons amis ;
Li veisin e li païsant .

1390 E *manque* — 1391 El merc — 1392 il *manque* — 1393 esioiant — 1397 pout — 1398 duz — 1402 estriuoit — 1406 euestace — 1410 F. euestace c. — 1411 ueraiment — 1413 recoinut ; la *manque* — 1415 e de sa m. — 1417 E. par t. s. — 1419 E *manque* — 1420 ele *manque* — 1430 de sa r. — 1447 De e. — 1449 Mes q. — 1450 A d. — 1458 E *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'Euestace furent joiant.

Li empereres fut joius
E d'Euestace desirus ;
Li empereres se dresçat,
De joie Euestace baisat.
Euestace dit maintenant
A l'empereur, par sun comand,
Cument li estoit avenu,
E coment il avoit perdu
E sa richesce e ses serganz,
E sa mulier e ses enfanz ;
Cument il alat en eissil,
Cument il suffri maint peril.
Li empereres od sa gent
S'esmerveillat estrangement
Des aventures Euestace,
Ke Deus mainteneit par sa grace.
Mes a la curt l'emperëur
Out Euestace grant honur :
Li empereres e sa gent
Firent joie festivalment,
Kar mult estoient confortez, [*140 b*]
Quant Euestace ourent trovez.
Li empereres restorad
Euestace ke tant amad :
Euestace rout cel mestier
Ke il solt governier premier,
Kar desur la chivalerie
Out Euestace la mestrie,
E il governier redevoit
Cel ost, ki asemblez estoit.
Mes il esgardat sagement,
Ke trop avoit petite gent
Pur cunfundre ses enemis
E pur defendre sun païs.
Ne volt pas mover folement :
Pur çoe relist hastivement
Les bacheliers par le païs,
Pur cunquere lur enemis.
Mes Deus voleit bien par sa grace
Elire les fiz Euestace.
En la vile furent nurri,
Ou Deus des bestes les guari ;
Iluec furent nurri quinze anz.
Jhesucrist meintint les enfanz,
Kar il cresserent par bealtez
E par pruësce e par buntez,
E par lur noutable estature
Retraient il a lur nature,
E par semblant e par visage
Resembloient de halt parage.
Li chivalers furent vaillant
E par pruësce e par semblant ;
Pur çoe furent a l'ost elit,
Kar Deus le volt pur lur profit.
Li bachelier hardiement
Vindrent a l'ost entre la gent.

Euestace l'ost assemblad,
Les chivalers par sé numbrat.
Li peres eslist maintenant
Ses deus fiz pur lur beal semblant,
Mes ne savoient pas li frere [*140 v°*]
Ne soi conustre ne lur pere.
Li peres ne conust ses fiz,
Kar il les perdit mult petiz.
Jhesucrist volt par sun pleisir
Les fiz Euestace nurir.
Li peres vit ses fiz vaillanz
E sur les altres beals e granz ;
Par bones murs e par bealtez
Traistrent al noble parentez,
E mult troverent bone grace

1462 De e. — 1464 de e. — 1471 *Le premier* e *manque* — 1478 maintenant — 1484 euestaces — 1487 ŗeout — 1488 Kil — 1502 Eelire — 1505 quinz — 1509 E *et* lur *manquent* — 1510 il *manque* — 1513 chiuales — 1514 *Le premier* e *manque* — 1519 E. grant ost a. — 1521 Le pere — 1523 sauoit — 1527-8 Kar Jhesucrist par sun pleisir Les fiz Eeuestace volt nurir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ver lur bon pere Euestace :
Force de nature e lignage
Retraist ensemble lur curage.
Euestace les honurat
E sur les altres les hauçat,
Kar il eurent entre lur pers
La mestrie des bacheliers ;
A sa table demainement
Les tint mult honurablement.

Euestace sa gent guiad,
Son ost mult sagement menad,
Kar tost venquit ses enemis
E deliuerad bien sun païs.
Euestaces un flum passad,
En estrange païs allad
Pur envaïr ses enemis
E pur cunquerre cel païs.
En cel païs tant s'eloignat,
Ke sa bone mulier trovat.
Jo vus cuntai del notinier,
Ki retint sa chaste mulier :
Quant il murust chaitivement,
La dame remist franchement ;
Kar Jhesucrist par sue grace
Meintint la mulier Euestace.
La dame gardad sa buntez ;
Ne volt perdre sa chastetez,
Kar Deus maintint vers tute gent
La franche dame chastement.
La chaste dame en sun eissil
[*140 v° b*]
Maneit en un povre curtil.
El curtil out une maisun
Od mult povre possessïun.
La dame vivoit chastement
Iluoc entre la strange gent.
Quant Euestace l'ost menad,
Pres de cel curtil sujurgnad,
Ou sa mulier sutivement
Maneit entre l'estrange gent.
Li ost trois jurs i demurat.
Pres de cel curtil sujurnat,
Kar il pout mult aisieement
Iluoc sujurner od sa gent.
Mes Jhesucrist, par sue grace,
Herbergat les fiz Euestace
Od lur mere en icel curtil,
Qui manoit iloc en eissil.
Li frere furent compainnun
Iloc en la povre maisun.
Herbergiez estoient li frere
Tut sutivement od lur mere.
La mere ne deut pas enviz
Herbergier soi od ses dous fiz ;
Mes ne savoient pas li frere,
Ne sout li peres ne la mere,
Ke Deus les volt proceinement
Assembler mult joiusement.
Herbergiez estoient li frere
En icel ostel od lur mere ;
Par deduit parlerent asez ;
Al plus jofne dist li einsnez :
« A moy sovent, ço m'est avis,
Quant jo fui mult jofnes jadis,
Ke desur la chivalerie
Mi peres avoit la mestrie.
Mult par estoit bele ma mere
Quant ele fust avec mun pere ;
Mes ensemble avoient dous fiz
Moi e mun frere, mult petiz.
Jo estoie alques li ainz nez, [*141*]
Kar mis freres estoit puisniez.
Mi peres amenad ma mere,

1534 *Hiatus* — 1537 E. ses fiz h. — 1547 Euestace cel f. p. — 1557 p. sa g. — 1560 Nel — 1563 sun *manque* — 1569 ost — 1573 i *manque* — 1575 mult *manque* ; aisiement — 1577 p. sa g. — 1578 le — 1579 cel — 1586 soi *manque* — 1587 savoit — 1588 solt — 1589 le — 1597 Ke sur — 1598 p. out — 1599 par *manque* — 1600 f. od m. p. — 1603 li *manque* — 1605 menad.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Od li alai, si fist mun frere,
Mult loinz hors de nostre païs,
Ver la mer, çoe nus fust avis.
Iluecques en la mer entrames,
E quant a Deu plot s'arivames.
Ne soi ke ma mere devint,
Kar jo ne soi ki la retint :
Jo ne trovai fors nostre pere
Ki nus menad, moy ne mun frere.
Mi peres vint vers un grant gued,
Ke il trovad mult lung e lied.
Od mun frere primes passat ;
Par mi le gued puis repairat.
Mes une beste maintenant
En portat icel jofne enfant.
Mi peres ver moi repairat,
Pur sun fiz mult grant duel menat,
Mes une beste maintenant
Saillid del bois par fier semblant ;
Par les dras me prist finement,
Puis me portat ignelement.
Raviz nus fumes jofne enfant
Par deus bestes de fier semblant,
Kar nus fumes chaitif prisun
Par un lou e par un lëun.
Mes li veisin furent prochein
Ki moi deliuererent tut sein ;
En lur vile, ke vus savez,
De la beste fui deliuerez.
En cele vile fui nuriz,
Quant de la beste fui guariz,
Mes jo ne sai trover mun pere ;
Uncor quer ma dame e mun frere ;
Ne sai ke il sunt devenu,
Ne coment lur est avenu ;
E ne purquant, par mi m'enfance,
Ai jo tant mis en remembrance. »
Quant li freres qui fust ainsnez [*141 b*]
Avoit dit sun pleisir asez,
Li jofnes frere maintenant
Respundit mult esjoïsant :
« Par le veir Deu as cristians,
Ki de nïent fit tutes riens,
Nus sumes freres charnelment,
Kar jol sa bien veraiement,
Iloc ou vus fustes nuriz
E de beste fustes guariz,
Jo fui raviz sudeement
Par une grant beste ensement,
E li veisin ki me nurirent
De cele beste me guarirent.
Pur çoe jo sai veraiement,
Par la joie ke mi quor sent,
Ke nus sumes freres charnel :
Deus nus menad en cest ostel. »
Li frere charniel maintenant
Saillierent sus esjoïsant.
Grant dulçur en lur quor sentirent ;
Ensemble mult s'en rejoïrent
Par enbracier estraitement
E par baiser mult dulcement,
Kar tant furent joius e liez,
Ke plurir pourent de pitez.

La mere sist paisiblement,
Mult esgardat pitusement
Les deus freres entrebracier
E dulcement entrebaisier.
La mere retint veirement
Lur paroles mult sagement,
Kar la dame s'esmerveillad
De cel ost, quant il recuntad,
Ke desur la chivalerie
Sis peres avoit la mestrie.

1608 f. uis — 1609 Iluec — 1610 p. si a. — 1622 mult *manque* — 1627 nus *manque* — 1631 M. ki u. — 1632 Ke — 1638 Uncore — 1639 kil — 1642 jo *manque* — 1646 esioiant — 1649 fumes — 1650 ueraiemement — 1652 E de la b. fuste g. — 1654 grant *manque* — 1655 E *manque* — 1657 ueraiment — 1662 esioiant — 1676 cuntad.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La dame mult s'esmerveillad
De l'ainznez frere ki cuntad,
Coment il vindrent a la mer,
Mes quant il durent arivier,
Li enfant furent sanz lur mere, [*141 v°*]
Ne ne troverent fors lur pere.
La mere ses fiz esgardad,
De lur semblant s'esmerveillad,
Kar ver ses fiz naturelment
Amur son quor traist dulcement.
Mes la dame estoit pruz e sage
E solt bien celer sun curage,
Kar requere voleit mult tost
Le conestable de cel ost,
Ki out dunc la conestablie
Sur icel ost de Romanie.
La dame trovad Euestace,
Kar Deus le voleit par sa grace;
A ses pez cheïst humblement,
Mult le requist pitusement.
La dame cuntat maintenant,
Od tendres lermes gemisant,
Cument ele fud ja nurrie
En cel païs de Romanie,
Mes en cele estrange contree
Fud par vive force menee.
En cel païs chaitivement
Manoit entre l'estrange gent.
E puis requist devant la gent
Le conestable dulcement,
Ke par lui refust amenee
Tut savement en sa contree,
Od les Romains, en sun païs,
Ou la dame maneit jadis.
La franche dame demandout
Çoe que sis quors plus desiroit,
Vers Euestace regardad,
De sun semblant s'esmerveillad,
Kar la dame vit maintenant
Veires enseignes par semblant,
Dunt ele conust sun seignur,
Ke tant desirout par dulçur.
La franche dame entre la gent
Redevint huntuse humblement,
Quant ele dotout demustrer [*141 v° b*]
La joie de sun dulz penser.
La dame sentoit grant dulçur,
Quant ele conust sun seignur,
Mes pur cele joie pituse
Devint ele assez anguissuse.
Quant la dame dotout mustrer
A sun cher seignur sun penser,
Ne pout les lermes retenir,
Tant senteit sun quor esjoïr,
Ne pout celer plus lungement
Icel duz esjoïssement.
La chaste dame vint plurant
As piez sun seignur maintenant;
Mult se contint pitusement,
A sun seignur dist humblement:
« Jo vus voil prïer, mun seignur,
Pur Dampnedeu, le creatur,
Ke vus entendez la querele
De ceste busingnuse ancele.
Jo doi conustre sanz dotance
Vostre persone e la semblance.
Enseignes vus dirai asez:
Placidus fustes apelez,
Mes Jhesucrist, par sue grace,
Vus fist apeler Euestace.
Quant Jhesucrist vus doctrinad,
Par cerf miracle vus mustrad,
Ke vus fëissez baptizer
Vos deus fiz e vostre mulier.
Mes vus dirrai une novele,
Kar jo sui cele vostre ancele
Ki refud par force ravie
Fors de la vostre compaignie.

1682 il *manque* — 1683 sant — 1688 son *manque* — 1693 dunkes — 1694 cel — 1700 tendre — 1701 Cume — 1703 cel — 1707 E *manque* — 1750 E par — 1753 M. io u.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jo doi estre votre mulier,
Si vus pleit, nel devez neier,
Ne laissez pas ceste chaitive
En cest païs estre sultive. »

Quant Euestace l'entendit,
Les paroles bien ad oïd,
Ver sa mulier mult regardat, [*142*]
Jhesucrist dulcement load,
E bien reconust maintenant
Sa mulier, mult esjoïsant.
Sa chaste mulier enbraçat,
Mult doulcement puis la baisat,
E ensemble mult esjoïrent,
Kar mult duze pitez sentirent.
La franche dame demandat
Ses deuz filz que tant desirat.
Quant Euestace içoe oïd,
Par pitus semblant respundit :
« Nus avum perdu nos deus fiz,
Kar de bestes furent raviz. »
Mes la dame en esjoïsant
A sun seignur dist maintenant :
« Jhesucrist qui nus asemblad,
Nos filz par sa grace salvat. »
Euestaces esmerveillant
Dist a sa mulier maintenant :
« Jo vus ai dit voir de vos fiz,
Kar les bestes les unt raviz. »
La franche dame par dulçur
Respundi tost a sun seignur :
« De voz fiz vus dirai novele
Ke mult est e joiuse e bele,
Kar deus freres ier herberjai,
Lur paroles mult escutai :
Jo croi çoe ke jo sui lur mere.
Mes çoe ne surent pas li frere,
Quant il vindrent a mun ostel,
Ke il fussent frere charnel.
E li frere par remembrance
Reparlierent de lur enfance,
Tant que il distrent veirement,
Ke il sunt frere charnelment.
Jo quid çoe ke jo sui lur mere,
Tenir vus deivent pur lur pere ;
Pur nos fiz les devum tenir.
Devant vus les fetes venir :
Par lur diz purrez bien saver, [*142 b*]
Sanz dutance, ke jo di voir. »
Euestace envead sa gent
Pur les freres numeement.
Li frere vindrent meintenant
A lur seignur, par son comant.
Devant Euestace parlerent
E les paroles recunterent,
Dunt il sourent en cel ostel
Ke il furent frere charnel.
Quant Euestace içoe oïd,
Pur ses deus fiz mult s'esjoït.
Euestace connut atant
Ses deus fiz mult esjoïsant.
Mult par furent joius li frere,
Ja si fud li pere e la mere,
E pur pitiez asez plurerent,
E Jhesucrist asez loërent,
Graces rendirent dulcement
A Jhesucrist omnipotent.
La joie fust mult merveilluse
E mult dulce e mult pituse.
Ki dunkes esgardast le piere
E les deus enfanz od la mere
Entrebracier pitusement
E puis baiser mult dulcement,
Mult sereit durs ke ne plurast,
Ki cele grant joie esgardast.
Mes la gent de l'ost meintenant

1758 ne d. — 1766 esioiant — 1769 E *manque* — 1774 putud s. — 1781 Euestace — 1787 vus *manque* — 1788 ioius — 1797 quil — 1798 Kil — 1801 le — 1806 numement — 1813 Q. e. loid — 1815 connit — 1818 peres — 1824 *Hiatus* — 1825 dunc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vindrent iloc esmerveillant ;
Kar tant furent joius e liez,
Ke mult plurerent pur pitiez.
Ki poüst pur pitiez penser
De cele joie sanz plurer ?
Euestace tint une feste,
Ke mult par fud halte e honeste,
Pur loër le roi Jhesucrist,
Ki cele joie lur tramist.
De tutes parz vindrent la gent
A la feste joiusement.

Mes quant Euestace out conquis [*142v°*]
Par victorie ses enemis,
Od mult grant joie repairad,
Ses fiz e sa mulier menad.
Euestace vint od sa gent
Vers Rome mult joiusement.
Quant Euestace repairad,
Nuvel emperëur trovad,
Kar Traïens numeement
Estoit finez novelement,
Ki dedenz Rome enceis regnat,
Quant Euestace l'ost menat.
Mes Adrïens numeement
Tint puis le regne cruëlment.
Mult par estoit cruëls paiens
Li empereres Adrïens,
Kar par force e par cruëltez
Volt destrure cristiantez.
Li empereres od sa gent
Tint la feste mult haltement,
Kar par Euestace out conquis
Par victorie ses enemis.
E puis si l'apellad li rois,
Si lo fist aser a son deis.
Des aventures demandat :
Euestace li recuntat
De l'ost, coment il out conquis
Victorie sur ses enemis ;
De sa mulier puis recuntad
E de ses fiz que il trovad.
Quant li empereres entent
Ke cil out fait si haltement,
Demandat l'euve e puis le vin,
E si remist jesqu'al matin.

Li empereres od sa gent
Vint al demain festivalment
Devers le temple Apolinis,
Ki deceit pelerins chaitis,
Kar sacrifise volt offrir
E ses faus deus iloc servir.
Od sa gent voleit aürer [*142 v° b*]
Ses veins ydles e cultivier,
Kar l'onur Euestace volt
Crestre a cel jor quanke il pout.
Euestace numeement
Restut dehors paisiblement ;
El temple ne volt pais entrer
Pur les veins idles cultivier.
Li empereres regardad,
Par nun Euestace apellad,
Kar il devoit primerement
Venir entre la noble gent.
Euestace deut par honur
Estre pres de l'emperëur,
Kar ses deus deveit honurer
Od sun seignur e cultivier ;
Sacrifise devoit offrir,
Od sun seignur dunc esjoïr,
Quant Euestaces out conquis
Par victorie ses enemis ;
Mult se devoit esleecier
Pur ses fiz e pur sa mulier ;
Pur çoe devoit ses deus loër

1832 U. i. merueillant — 1835 Mes ki — 1839 li r. — 1846 sa *manque* — 1863 euestaces — 1865 E *manque* — 1872 quil — 1874 si *manque* — 1879 Vers — 1880 d. les p. — 1891 Li e. si r. — 1897 deueint — 1901 euestace.

E mult dignement honurer.
Mes Euestaces out guarant.
A l'empereur dist maintenant :
« Jo doi servir mult humblement
A Jhesucrist omnipotent,
Kar il est Deus qui tuit criad ;
Par sa grace le mund salvad.
Jo sui par Jhesucrist guariz
Od ma mulier e od mes fiz,
Kar Jhesucrist par sa dulçur
Confortat ma triste dolur.
Pur çoe voil Jhesucrist servir,
Ki pechëurs solt convertir,
Kar granz miracles solt mustrer
Pur chaitis pechëurs salver.
Ki volt a Jhesucrist plaisir
Humble prïere doit offrir.
Pur içoe voil en sun servise [*143*]
Offrir icel seint sacrefise.
Jo doi Jhesucrist aürer,
Ne voil autre deu cotivier,
Kar il est Deus omnipotent,
Sanz fin e sanz comencement. »

Quant Euestaces out mustrez
Çoe ke Deus li out espirez,
Li empereres cruëlment
Emflat mult tost par maltalent,
Kar il comandat maintenant
K'Euestace venist avant
Od ses fiz e od sa mulier.
Mes primes voleit asaier
Si lur curage pout flechir
Par manacer ou par blandir.
Li rois del ciel par sue grace
Maintint la vertu Euestace :
Od ses fiz e od sa mulier
Venquist cel cruël aversier,
Kar il eurent par Deu vigur
Pur veincre cel emperëur
Lur curage ne pout changier
Par blandir ne par manacier.
Mes li tirant par maltalent
Comandat mult hastivement
Mener Euestace el gravier
Od ses fiz e od sa mulier.
Puis firent un leün mener
Pur les seins martirs devorer,
Mes li leüns vint maintenant
Vers Euestace od duz semblant,
A ses piez clinat humblement,
Puis retornat paisiblement.
Les martirs ne volt pas plecer,
Ne volt vers els plus aprocier.
Pur cel miracle veirement
Semblad grant miracle a la gent.
Mes dunc emflad cume tiranz
Li emperere recreanz,
Quant il regardat od sa gent [*143 b*]
Icel miracle apertement.
La cruëltez de cel tyrant
Ne pout pas cesser a itant,
Kar li tiranz par cruëltez
Out un buef de metal getez.
Li tiranz fist, par un comand,
Cel buef de metal tut flambant,
Puis comandat par maltalent
As cruëls serganz asprement
Arder Euestace maintenant,
En cel buef de metal flambant,
Od sa mulier, od ses deuz fiz.
Mes Jhesucrist les out esliz :
Tel martire dourent suffrir
Pur Jhesucrist, par sun pleisir.
Pur çoe deurent estre veisin
En la joie del ciel sanz fin.

1913 guaiz — 1917 P. icoe — 1919 grant — 1923 P. coe — 1929 euestace — 1932 *Le copiste a écrit deux fois le mot* tost ; maltelent — 1934 Ke e. — 1939 p. sa g. — 1946 *Le second* par *manque* — 1961 dunc — 1973 *Vers trop long. Faut-il corriger* Ardre ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Od les paens pitusement
Vindrent la cristīene gent
Pur les seins martirs esgarder,
Ke li tiranz volt turmenter.
Mes li seins martir humblement
Quistrent congiez devant la gent,
Ke il puissent iloc urer
E lur creatur aūrer.
Li seint martir esjoïsant
Vindrent pres del metal flambant ;
Iloc firent il lur prīere
Mult dulcement en tel manere :

« O, Jhesucrist, omnipotent,
Sanz fin e sanz comencement,
Ki tutes riens de nient crias !
Par ta grace le mund salvas,
Kar pur nostre redemptīun
Suffris la seinte passīun.
Pur çoe volum pur toi suffrir
Cest martyrie par tun pleisir,
Ke par la tue seinte mort
Puissum avoir sanz fin confort,
Kar bien devum pur toi suffrir, [*143 v°*]
Quant tu deignas pur nus murir.
Mes nus prīum mult humblement
Toi, Jhesucrist, omnipotent,
Pur cels qui ferunt memorie
De nus pur la tue glorie,
Ke il puissent a toi pleisir
E al bosoin sucurs sentir ;
Ke tu soies en cest eisil
Lur salu encuntre peril,
E k'il puissent par ta buntez
Sentir sovent prosperitez ;
Ke il aient par ta vertu
E de l'alme e del cors salu,
E nostre prīere humblement
Pusset valeir a ceste gent,
Qui de nus ferunt memorie
Par loange de ta glorie.
Puis, aprés iceste ureisun,
Requerum par devocīun
Pur la pitez de ta dulçur,
Jhesucrist, nostre salvëur,
Ki del furn ardant deliueras
Les trois enfanz, ke tu salvas.
Tun nun loërent dulcement
Quant li feus fud espris forment,
Kar la flambe par tun pleisir
As trois enfanz ne pot nusir.
Pur çoe prīum pur ta dulçur,
Jhesucrist, nostre salvëur,
Ke nus en cest flambant torment
Puissum entrer seürement,
Kar en toi est nostre fiance.
E la vertu de ta puissance
Facet cest feu, par tun pleisir,
Cume rusee reflestrir.
En cest metal la grant chalur
Soit esteinte par ta vigur,
Ke nus puissum en cest torment
Tun seint nun loër dulcement.
Mes nus desirum maintenant [*143 v° b*]
Finer en cest metal flambant.
Pur çoe prīum devoltement,
Ke tu faces benignement
Nos almes en cel esjoïr
E puis nos cors ensevelir,
Ke nus ne sëum deseuerez,
Quant par toi sumes asemblez.
Nus desirum en paraïs
La joie ke tu as promis,
Ke la gent poent savoir

1984 Ki — 1987 Kil — 1991 il *manque* — 1993 O *manque* — 1994 fin *manque* — *Aux vers* 2007-8 et 2019-20 memorie *semble compter pour trois syllabes et* glorie *pour deux syllabes* — 2013 ke il — 2016 *Le premier* e *manque* — 2018 ualier — 2021 Puis *manque* — 2026 ki — 2053 *Vers trop court.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

.
.
En cest chaitif siecle dolent,
Ceste lasse muable vie,
Qui tute est pleine de folie,
De tristur e de vanitez
E de mainte chaitivetez.
Pur çoe desirum dulcement
La joie pardurablement,
La grant dulçur, qui est estable,
En la grant vie pardurable.
O, Jhesucrist, omnipotent !
Nus prïum merciablement
Ke tu voilles, par tun pleisir,
Nus e nostre prïere oïr. »
Seint Euestace sout urer,
Mult mielz ke jo ne sai cunter,
Od sa seintime compaignie,
Ki par Deu estoit replenie.
De lur prïere veirement
Vus ai dist auques humblement.
Quant il ensemble ourent urez,
Dulcement par humilitez,
Une voiz del ciel maintenant
Dulcement dist esjoïsant :
« Vostre prïere veirement
Plaist a Jhesu omnipotent,
Kar par lui receiuere devez
Mult plus ke vus ne demandez.
Al rei del ciel omnipotent
Avez servi mult bonement ;
Del gueredun soiez mult cert, [*144*]
Kar mult avez pur Deu suffert.
El ciel receuerez cel luier,
Ke vus nel purrez mes priser,
Kar el ciel auerez tel tresor,
Mult precïus plus ke fin or.
Sathant se tient pur recreant,
Kar vencud avez cel tyrant,
Kar al ciel avez par victorie
Conquis la pardurable glorie.
Venez receiuere dulcement
La joie ki al ciel resplent ;
Recevez el ciel la glorie
Od corune de victorie ;
Venez pur sentir la dulçur
Od Jhesucrist, le salvëur,
En la joie de paraïs,
Ou la dulçur flaired tut dis. »

Quant Jhesucrist omnipotent
Out confortez mult dulcement
Icele seinte compaignie
Par ceste voiz qui fud oïe,
Li seint martir esjoïsant
Entrerent el metal flambant.
Mes Jhesucrist, par sa vigur,
Esteint del metal la chalur.
Li seint martyr mult dulcement
Loërent Deu omnipotent,
Ensemble mult se esjoïrent,
E lur almes a Deu rendirent ;
Kar il finirent maintenant,
Jhesucrist dulcement loant.
El ciel receurent la dulçur
Od Jhesucrist, lur creatur ;
Od corune de la victorie
Unt receü el ciel la glorie
Devant le roi omnipotent
Od joie pardurablement.

Li empereres Adrïens
Vint al tiers jor od les paiens.
En cel metal volt esgarder, [*144 b*]
Ne quidout fors pudre trover.
Le buef de metal fist ouerir,

2054-55 *Lacune d'au moins deux vers* — 2057 Iceste — 2062 Lalme p. — 2075 e. unt u. — 2078 Mult d. d. e. — 2082 uus *manque* — 2098 coruns — *Cf. pour la mesure des vers* 2097-98 *la note du v.* 2007 — 2115 il *manque* — 2116 crist *manque* — 2119 la *manque*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les cors seins vit iloc gesir.
Del metal les firent oster
Pur icel miracle esgarder.
Li seint martyr par bel semblant
Geurent cume gent en dormant,
Kar la flambe de cel turment
Ne pout bruillir lur vestement,
Ne lur chevols, ne lur culur,
Par fumee ne par chalur.
Mes la gent vindrent maintenant,
De tutes pars, esmerveillant ;
Li paien vindrent od lur gent,
E li cristïen ensement,
Pur icel miracle esgarder,
Ke Jhesucrist volt demustrer
Pur sun seint nun manifester,
E pur ses sers glorifïer
E pur les martyrs enhaucer
E pur els el ciel corrunier.
Pur cel miracle maintenant
Vindrent la gent esjoïsant,
E les cors seinz mult esgarderent :
Unkes peil bruillez ne troverent,
Del feu ne del metal flambant
Ne virent rien aparisant
Entur les martyrs precïus,
Ki regnent el ciel glorïus.
Li poples dist esmerveillant
Od halte voiz esjoïsant :
« Li cristïen unt veirement
Un Deu verai omnipotent !
Nus devum Jhesucrist loër,
Ki tels miracles sout mustrer,
Kar il est Deus veraiement
Sanz fin e sanz comencement. »

Li empereres fud huntus,
Kar il estoit mult anguisus ;
Del miracle mult s'esmarrad, [144 r°
E od sa gent tost retornat.
Mes li cristïen maintenant
Vindrent iloc esjoïsant
Pur les martyrs ensevelir,
Ke Deus elist par sun pleisir.
Cel seint tresor priveement
Receurent honurablement.
Les quatre martyrs glorïus
Mistrent en un liu precïus.
Iloc geurent li saint martyr.
Mes puis, quant Deus par sun pleisir
Out apaisee sainte Eglise,
Pur enhalcier le suon servise,
Li cristian esjoïsant
Firent un muster maintenant,
Iloc en cel liu precïus,
Ou li seint martyr glorïus
E lur almes a Deu rendirent
E martire pur Deu suffrirent
Al primerein jor de novembre,
Ki entred par devant decembre.
Mes en cel jor nomeement
La feste de tuz seinz resplent.
Cele feste covent garder,
Ne devum la feste numer.
Aprés la feste veirement,
Al primier jor nomeement,
Solent li clerc en seinte Eglise
A cel jor fere bel servise
Pur seint Euestace honurer,
Ke Deus volt el ciel corunier
Od sa seintime compaignie
En cele pardurable vie ;
Kar il furent pur Deu martyr ;
Pur çoe deivent a Deu pleisir.
Sanz dotance devum savoer

2129 le — 2132 cum — 2148 Uindren ; esioiant — 2158 U (*sic*) d. — 2161 ueraiment — 2166 E *manque* — 2170 Ki — 2173 Le — 2175 martyrs — 2177 apaise saint — 2179 esioiant — 2190 *Il faut probablement corriger* numer *en* müer — 2192 A p. — 2193 seint — 2194 f. mult b.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ke mult purrunt a nus valeir
Li seint martyr vers Jhesucrist,
Ki par sa grace les eslist.
Ki les martirs volt honurer, [*144v° b*]
Lur martirie doit remembrer
E requere els e lur aïe
En iceste chaitive vie.

Pur çoe devum prïer sovent
Les seins martirs mult humblement,
Ke li rois del ciel glorïus,
Par les seinz martyrs precïus,
Nus consolt en iceste vie,
Ke tant est pleine de folie;
Ke Deus soit encuntre peril
Nostre guarant en cest eissil,
En cest chaitif val tenebrus
E mult triste e mult dolurus.
En cest siecle plein de tristur
Ne poüm estre sanz dolur,
Ne vivre sanz enfermetez,
Ne sanz mainte chaitivetez.
Mult par est fols qui trop se fie
En iceste chaitive vie
Ki est pleine de vanitez,
Pleine de grant iniquitez.
En iceste vie muable
Ne pot nule rien estre estable.
Coment puet hom estre joius
El chaitif siecle dolurus?
Coment puet hom aver confort,
Ki pense sovent de sa mort?
La mort vient ver nus maintenant,
Kar chascun jor vient aprochant.
Mes nus al siecle fole gent
Mult sumes chaitif e dolent.
Le mund ke vait esculurjant
Volum retenir delitant:
Ne devum el mund delitier,
Kar nul ne s'i pot afichier,
Ne vivre poüm un sul jor
El chaitif siecle sanz dolur,
Kar li mund sout sovent faillir,
Quant l'um le quidout mielz tenir.

Pur çoe devum mult desirer [*145*]
La joie, qui ne pot finer,
E la dulçur de paraïs,
Ke Jhesucrist nus a promis,
Ke Adam perdist par peched,
Kar par lui fumes eissilied.
Cunquere devum cel païs,
Ou la joie resplent tut dis,
Par bones murs, par nette vie,
Sanz grant orguil e sanz folie,
Kar al ciel la dulce charted
Devum conquere par bunted.
Plusurs parenz, plusurs amis
Devum trover en cel païs,
Ki pur nus sunt mult desirus
En cel seint regne glorïus.
Iloc sunt li angle chantant
E tuit li seint esjoïsant
Pur luër sanz fin dulcement
Le rei del ciel omnipotent.
Ki sent el ciel cele dulçur,
Ja mes ne sentirad dulur,
Mes que pot dire ki nel sent
Icel duz esjoïsement.
Nus pensum bien en ceste vie
D'icele dulçur grant partie,
Kar nus devum, pur Deu loër,
De la dulçur alkes penser.
Mes ne poüm parfitement
Sentir cel esjoïsement
De la grant joie pardurable

2203 Le — 2204 Ke — 2211 Ki — 2212 seint — 2215 Ki — 2218 *Le premier* e *manque* — 2219 E (*sic*) c. — 2228 nule *manque* — 2236 chaitifs — 2241 Ne p. uiure — *Les vers* 2263-64 *sont intervertis* — 2264 de c. — 2266 lulur — 2267 ke nel s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En iceste vie muable.
Pur çoe devum mult desirer
La joie qui ne pot finer.
Ne voil feire trop lung sermun,
Mes par dulce devocïun
Devum prïer seint Euestace
Ke Deus ad eslit par sa grace
Od sa sentime compaignie,
En cele pardurable vie.
Les seinz martyrs nomeement [*145* b
Devum prïer mult dulcement,
Ke Jhesucrist, par lur merite,
Nus doint od els joie parfite,
Ke nus puissum estre veisin
En la joie del ciel sanz fin.

AMEN.

(*A suivre.*)

Holger PETERSEN.

2282 Ki — 2285 seint martyr.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTES ARGOTIQUES

I. — Étymologies.

ARGOT, ARGAUT, HARGAUT

Avec raison M. Lazare Sainéan, dans *L'Argot ancien* [1], a fait table rase des étymologies, plus ou moins fantaisistes, qui avaient été émises pour expliquer l'origine du mot *argot*, et il a présenté la seule hypothèse qui mérite la discussion. Après avoir fait remarquer que le sens originaire du mot, « argot » (*Jargon* de 1628), est « corporation [ou métier] des gueux », il identifie ce terme à *ergot*, dont la forme primitive paraît avoir été précisément *argot* [2] ; ce serait donc « à la fois la confrérie de la Griffe, image du vol, et le métier du croc » [3].

Cette étymologie, que M. Meyer-Lübke rapporte incidemment sans l'approuver ni l'improuver [4], est ingénieuse, mais elle se heurte à des difficultés de sémantique assez grandes. On ne voit pas d'abord qu'en ancien et moyen français (pas plus qu'en argot) *ergot-argot* ait pris le sens de « griffe » : il désigne l'éperon du coq, et, postérieurement, une pointe de branche morte ou d'autres appendices pointus, mais jamais des ongles recourbés en forme de griffes. Le changement de sens n'est pas impossible, mais il n'est nullement prouvé. Seconde hypothèse gratuite : l'acception métaphorique de *griffe* symbolisant le vol. Enfin, de l'aveu même de M. Sainéan, *argot* désigne à l'origine la confrérie (ou le métier) des gueux et non des voleurs.

Pour toutes ces raisons, j'ai cherché si l'*argot* du jargon

1. P. 4. Cf. aussi les *Sources de l'argot ancien*, II, 367.
2. Voir le *Dictionnaire général*.
3. Les *Sources de l'argot ancien*, II, 367.
4. *Rom. etym. Wörterbuch*, 2895 (*ergo*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait pas une autre origine. Je crois que nous sommes en présence d'un emprunt au provençal, et que le prototype serait la forme méridionale *argaut*. Assez rare dans les anciens textes, le mot ne figure pas dans Raynouard ; il se trouve pourtant dans les *Leys d'Amor*, où Emil Levy l'a relevé en le traduisant fort justement par « sarrau, vieux vêtement ». Mais le terme a été et est encore bien vivant dans le Midi, comme on peut le voir à l'article *àrgaut* du *Trésor du félibrige* (avec la même acception péjorative).

Si notre hypothèse est exacte, elle doit se vérifier au triple point de vue phonétique, sémantique et géographique.

Sur le premier chef, on ne chicanera pas, je pense, sur la transcription de l'*au* provençal par un *o* dans un jargon français au début du XVIIe siècle. La diphtongue *au* s'était monophtonguée dans le nord de la France précisément au cours du siècle précédent. Dans des mots transmis oralement et sans tradition écrite, l'argot serre de près la prononciation [1].

Le sens est très satisfaisant. « Vieux vêtements, nippes », n'est-ce pas là, avec la mendicité, le symbole essentiel des gueux ? Or dans le *Jargon* nous voyons associés à chaque pas l'*argot* et la *truche* (mendicité). Le « royaume de l'argot », les « enfants de l'argot », les « argotiers », — autant d'expressions qui deviennent lumineuses dès qu'on attribue à *argot* la valeur « guenille » ou un sens voisin.

Enfin la géographie linguistique ne nous contredit pas. A partir du XVIe siècle, l'argot a emprunté de nombreux termes au provençal, — et il faut préciser : au sud-est, — à la suite de la création de la peine des galères (remplacées ensuite par les bagnes provençaux) [2]. Justement Mistral nous indique *argaut* comme un mot du sud-est, répandu du Languedoc au Dauphiné [3] : c'est évidemment la région où il a été le plus vivace, si son extension a été plus grande au moyen âge.

Argaut provençal correspond à l'ancien français *hargaut*, qui a les variantes *hergaut*, *herigaut* (cf. Godefroy, v° *hargaut*). Le

1. Cf. la graphie *pihouais* (vin) = *piois* (plus tard *pivois*) dans la *Vie généreuse des mercelots* (1596).

2. Cf. *Revue de philologie française*, 1911, pp. 290 et suiv.

3. Il existe aussi dans le Puy-de-Dôme, très archaïque et au pluriel, au sens de « nippes ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sens est « vêtement de dessus, surcot, housse », sans aucune valeur péjorative [1]. Le mot est sûrement d'origine germanique, comme l'attestent les variantes de l'ancien français : elles nous montrent que le premier élément a pénétré, suivant les régions, après ou avant l'*Umlaut* germanique, après ou avant la chute de la contrefinale en roman. Ce premier terme doit être le thème (sans doute masculinisé) de harja (> fr. *haire*) ; le second pourrait représenter la racine de waldan « gouverner » ; le sens doit être « qui couvre la haire ».

CARAS, CARAR

Dans la dernière ballade argotique du manuscrit de Stockholm — ballades attribuées à François Villon et publiées pour la première fois par Auguste Vitu [2], — on trouve un mot *caras* qui, parmi tant d'autres, n'a encore été identifié ni pour le sens, ni pour l'origine. M. L. Schöne [3] n'a formulé aucune hypothèse, puisqu'il laisse de côté toutes les ballades de Stockholm, à l'exception de celle qui renferme l'acrostiche de Villon. Auguste Vitu traduit *caras* par « charrette » [4], et dans son glossaire étymologique, il rapproche ce terme d'un mot rouergat moderne *carras*, « grand char » et d'un mot normand *caras*, mal identifié et relevé seulement dans un proverbe : « bâti comme un grand *caras* ».

Le sens « charrette » [5] ne s'accorde pas très bien avec le contexte. Nous sommes dans une auberge, où une société très mêlée fait ripaille ; dans un instant on va se verrouiller ; et l'auteur nous dit qu'on fait bombance

> Tant qu'il n'y eust de vivres en *caras*.

On ne voit pas très bien les vivres laissés dehors sur une

1. Le mot a dû disparaître de bonne heure en français : le dernier exemple de Godefroy est de 1354. L'article *argavus* de Du Cange n'ajoute rien qui permette de préciser l'origine du mot ; la transcription latine pourrait même induire en erreur, si nous ne savions par ailleurs que le mot avait un *t* final.

2. *Le Jargon du XV^e siècle* (1884).

3. *Le Jargon de François Villon* (1888).

4. *Op. cit.*, p. 139.

5. *Op. cit.*, p. 213-214.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

charrette. Quant au *carras* « charrette » que donne effectivement Mistral (avec d'autres sens dérivés) comme rouergat et languedocien, il n'est pas attesté dans l'ancienne langue, pas plus que le normand (?) *caras*.

L'hypothèse d'Auguste Vitu n'a pas satisfait M. L. Sainéan qui, dans son glossaire argotique [1], avec une prudence très sage, fait suivre le mot d'un point d'interrogation. Nous avons la chance, en effet, de posséder un texte qui coupe court désormais à toute controverse. M. Jeanjaquet a publié, il y a quelque temps [2], un document de 1567, provenant des archives de Soleure, et contenant une curieuse liste de mots argotiques : ceux-ci avaient été révélés à la justice en 1566 par le chef d'une bande de malfaiteurs exécuté à Neuveville. Dans cette liste figure *ung carar*, traduit par « grenier ».

C'est évidemment le mot de notre ballade, qui rime avec des mots en *ars*, tels que *musars*, *busars*, *lombars*. Ces rimes nous confirment que l'*r* ne se prononçait plus dans cette position à la fin du XV^e^ siècle. Le contexte s'accorde fort bien avec le sens.

M. Jeanjaquet voit dans *carar* la métathèse du valaisan *racard*, qui a le même sens, et qui pourrait bien être l'ancêtre du français contemporain *rancart*. Cela me paraît fort douteux. Comme l'a montré M. Sainéan [3], l'argot français des malfaiteurs, jusqu'au XIX^e^ siècle, ignore absolument toute transposition de ce genre ; d'ailleurs nous ne savons pas à quelle époque s'est formé le valaisan *racard*. Il me semble plutôt (en remarquant que Villon confond souvent *r* et *rr* dans les mots argotiques : cf. *carieux* et *corrieux*) que *carar* est de la même racine que « carré », avec un autre suffixe (*-art*).

EVAIGE

Au sixième vers de la première ballade argotique de Villon figure un mot étrange, d'autant plus difficile à expliquer qu'il s'agit d'un ἅπαξ : c'est *evaige*. Il s'agit dans ce passage, qui rappelle quelque peu la célèbre ballade des pendus, des malfaiteurs pendus au gibet :

1. *Les Sources de l'argot ancien*, II, 305.
2. *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande*, 1903, n° 3-4, p. 68-70.
3. Dans l'*Argot ancien*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La sont beffleurs au plus haut bout assis
Pour le *evaige*, et bien hault mis au vent.

M. Schöne a proposé l'anglais *avenge* « vengeance » : mais si le sens paraît convenir, la forme s'y prête assez peu, outre qu'il est imprudent d'abuser des anglicismes, sans preuves péremptoires, à la fin du XVe siècle. Je suggère le lyonnais *evajo*, plus voisin de forme, et dont l'emprunt va de soi dans la région dijonnaise où opéraient les Coquillards, maîtres argotiers de Villon. Ce mot appartient à une famille bien connue [1]. Le sens « espèce, race, qualité » va fort bien et donne au passage cette note d'ironie macabre fréquente en argot et particulièrement chère à Villon : les beffleurs [2] sont pendus au plus haut bout en raison de leur qualité, de même qu'on fait l'honneur du plus haut bout de la table aux seigneurs de plus grande importance.

LUQUER, (A)LUGA, LUER

Il y a longtemps qu'on a rattaché à une racine germanique les formes wallones, picardes et normandes *luki, luké*... (d'où le fr. pop. *reluquer*) [3]. Je crois qu'on peut trouver, tout au moins en France, d'autres filiales de ce radical qui se présente dans les langues germaniques sous deux formes : 1° bas-allemand *lŏkan* > *luokan* > flam. *loeken*, ang. *look* ; 2° haut-allemand *lŏgan* > *luogan* > *luegan* > alld dial. *lugen*, suisse-allemand *luege*. Mais il est souvent difficile à reconnaître, car il

1. Provençal *aip*, it. dialectal du nord *aibo*, etc. Dans le *Rom. etym. Wörterbuch*, 300, M. Meyer-Lübke rattache le mot à un type gaulois **aibom* (racine admise par les celtistes : cf. Dottin, *Grammaire de la langue gauloise*, p. 224) ; à la table (p. 743, note sous *aip*), il le fait venir de l'arabe *aib, ab, aibah*, « délit, crime » (d'après M. L. N., XXVII, 10), ce qui paraît douteux tant à cause du sens du mot en roman que du phonétisme lyonnais en particulier.

2. D'après l'interrogatoire des Coquillards, « ung beffleur c'est ung larron qui attrait les simples à jouer » (*Les Sources de l'argot ancien*, I, 95).

3. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wörterbuch*, 5102. L'*Atlas linguistique* (carte « regarder ») ne donne le mot que dans la région de Liège. Godefroy, à la fin de l'article *luquier*, cite quelques exemples de ce terme dans les patois normands du XIXe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraît s'être amalgamé plus d'une fois (par le sens ou la forme) avec des dérivés de lūce ou de luscus.

Écartons d'abord avec M. Meyer-Lübke les formes italiennes qu'avait rapprochées Kœrting : *alloccare* dérive évidemment de *allocco* < oluccus (6063) et *luchera* « regard », doit provenir aussi d'une forme dialectale de même racine.

Mais voici des formes franco-provençales bien caractéristiques : *lugâ* et *alugâ* dans le glossaire de Bridel (Val d'Illiez, Alpes suisses), avec les sens « espionner », « regarder attentivement » ; *alogâ*, regarder, recueilli par M. J. Désormaux dans le *fariâ* (argot des ramoneurs de la région d'Annecy) [1]. Il est vraisemblable que l'emprunt est ancien, et qu'il est antérieur, sinon à la diphtongaison de l'*o* germanique en *uo*, du moins au passage de *uo* à *ue* : car le suisse-allemand *buèbe* (= all[d] *Bube*) p. ex., devient *buèb*, *bwèv* dans les patois du Jura.

Plus délicat l'article de Mistral *luca*, limousin *lucha*, « regarder attentivement, lorgner », avec la variante *aluga*, *aluca*, sous laquelle sont réunis les deux sens « regarder attentivement » et « allumer, exciter ». L'ancienne langue ne connaissait *alucar* que dans la seconde acception. Faut-il admettre la filiation sémantique « allumer > regarder », qu'on trouve dans le français populaire contemporain ? Cela n'est pas certain ; une telle dérivation de sens nous paraît plus propre aux milieux argotiques qu'aux patois. Nous croirions plutôt à une contamination ancienne entre les deux racines. Remarquons qu'*alucar* « allumer » n'est pas phonétique (même si on supposait *lūcicare), et que seule une influence externe peut avoir ramené (dans certaines régions) *alugar* < *alluc-are à *alucar*. Ici donc le mot germanique aurait pénétré avec un *k*.

La carte LOUCHER de l'*Atlas linguistique* (781) donne lieu à des constatations analogues. M. W. de Wartburg a déjà relevé des formes *luga* qu'il est impossible de rattacher directement à luscus, et qu'il paraît considérer comme des déformations de *luka* [2]. On peut hésiter ici, en effet, pour le prototype germanique, entre *luokan*, dans lequel *k* aurait été traité comme un *c* intervocalique latin, et *luogan* qui, importé à une date plus

1. *Revue de Philologie française*, XXVI, 79.

2. *Revue de dialectologie romane*, III, 483. Je dis « parait », car le passage n'est pas clair.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récente, aurait conservé intacte la palatale comme dans les exemples précédents. Il est remarquable toutefois que *luçà* soit au sud-est (898...), toujours dans la zone alpestre, tandis qu'on trouve dans le Gers (678) *lukà*, identique par la forme au *luca* (regarder attentivement) de Mistral.

Que le mot, dans certaines régions, ait pénétré en gallo-romain avant l'époque de la sonorisation des sourdes intervocaliques, voilà ce que semblerait attester avec plus de précision la forme *luer* = regarder, spéciale à l'argot de Villon : M. Sainéan la rattache à un « ancien français *luer* « éclairer », qu'il a vraisemblablement conjecturé pour les besoins de la cause [1]. Il est fâcheux que cette forme intéressante, sans doute disparue depuis longtemps, n'ait été signalée dans aucun patois contemporain. Ce devait être une forme dialectale de l'est, bourguignonne ou champenoise : on a déjà vu par les exemples précédents que les Coquillards dijonnais avaient emprunté (on le conçoit sans peine) un assez grand nombre de mots aux dialectes de l'est [2].

MARQUE

Aucun doute n'est possible sur le sens de *marque*, « prostituée », qu'on trouve non seulement dans trois passages des ballades argotiques de Villon ou attribuées au poète (III, 14 ; IV, 3 ; IX, 25), mais encore dans des documents argotiques postérieurs (le *Jargon*, etc.) et même en germania (argot espagnol) sous la forme *marca*, et en fourbesque sous l'aspect du dérivé *marcona*. M. Sainéan, dans les *Sources de l'argot ancien* (II, 393-394) croit à une abréviation de « marquise » : hypothèse que le simple historique des formes contredit, puisque, comme il le note lui-même en toute bonne foi, *marquise*, prostituée, est postérieure à *marque* et n'apparaît que dans le *Jargon* de 1628, soit un siècle et demi après Villon. Je crois donc que *marque*

1. *Les Sources de l'argot ancien*, II, 388, Villon a aussi le composé *pourluer*. L'expression *luer au bec* se retrouve dans le *Mistère de la Passion* (cf. Sainéan, *op. cit.*, I, 273).

2. Il ne faudrait pas aller trop à l'est, cependant, car on aurait alors **luier* et non *luer*. Il ne semble pas que ce *luer*, qui paraît très localisé, ait été pour quelque chose dans le changement de sens de *berlue*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est le mot primitif, d'où *marquise* a été tiré par un jeu de mots ironique qui est bien dans l'esprit de l'argot.

Il faut demander l'origine du mot à la marque légale des prostituées. Dans presque toute l'Europe, au moyen âge et au début des temps modernes, les prostituées devaient avoir, sur la voie publique, un signe spécial qui permît de les distinguer, par exemple un voile jaune dans certaines régions d'Italie. M. A. Niceforo, qui m'a donné ce dernier exemple, m'a signalé cet autre détail historique intéressant : « A Palerme, en 1560, un arrêt du vice-roi défendait aux prostituées de se mettre sur la tête une mantille (*manto*) semblable à celle des autres femmes ; il leur donnait la permission de se mettre sur la tête une sorte de serviette blanche. »

MATE

D'après le *Dictionnaire général* comme d'après le *Romanisches etymologisches Wærterbuch*, *matois* vient de *mate* qui désignait jadis, au témoignage de Cotgrave, le lieu de rendez-vous des voleurs de Paris. Mais M. Meyer-Lübke considère *mate* comme un véritable nom de lieu, tandis que le *Dictionnaire général*, plus prudent et, je crois, plus voisin de la vérité, l'orthographie comme un nom commun. La définition de Cotgrave et les « enfants » ou « compagnons de la *mate* » qu'on trouve au XVIe siècle sous la plume de Brantôme et d'Aubigné ne doivent pas nous faire oublier les expressions de Villon, les premières en date, dans deux passages des Ballades en jargon :

A Parouart, la grant mathe gaudie (I, 1)

et

Bignez la mathe sans targer (II, 21).

Pour ces deux vers, l'interprétation « prison », proposée par M. Schöne, n'est pas satisfaisante. Je me rallie à la seconde explication de M. Sainéan [1], pour qui ce mot désigne la place où avaient lieu les exécutions et, par extension, la ville (sens assuré pour I, 1), signification conservée dans l'argot des moissonneurs de Montmorin [2] (*mata*, village ; *grand mata*, ville).

1. *Les Sources de l'argot ancien*, II, 394-395.
2. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, Gap, 1883, p. 232-235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi s'expliquent la définition de Cotgrave, — la place des exécutions étant le rendez-vous naturel des malfaiteurs, — et plus encore les « enfants de la mate », dont la saveur ironique, bien caractéristique de l'argot, apparaît désormais sous son vrai jour. Par extension, *mate* a désigné « ville », comme dans la langage commercial : Paris est une place de premier ordre.

La signification bien posée, il sera plus facile, je crois, de trouver l'origine du mot. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'explication proposée par Furetière au mot *matois*, d'après laquelle « *mate* est un vieux mot français qui signifiait tromperie ». Cette allégation est inexacte ; on peut s'en rendre compte en consultant Godefroy, qui n'a que deux articles *mate* : celui qui est en question, et un mot dialectal, signifiant « lait caillé », qui n'a évidemment rien à voir ici [1].

Il me semble que la forme du mot, comme le sens « place [des exécutions] », nous amène au moyen-haut-allemand *Matte*, usité surtout dans l'Allemagne du Sud et la Suisse où il a formé nombre de lieux comme Andermatt, Zermatt (traduit, lors de la germanisation, du roman Pratborgne, encore en usage au XII^e^ siècle). *Matte* signifie prairie ; mais il ne faut pas oublier que c'est dans une prairie, spécialement affectée à cet effet, que s'est réunie longtemps chaque *Landsgemeinde* locale, suivant la tradition des « champs de mai » francs et alamans ; la prairie a ensuite cédé le pas à la grande place du bourg ou de la ville. Nous voici donc naturellement conduits au sens de place — et spécialement de « place, lieu de réunion » — qui nous intéresse. Rien de surprenant si les malfaiteurs, dans leur argot, ont restreint l'acception en envisageant spécialement la place où avaient lieu les exécutions, et qui était pour eux la place de réunion par excellence.

SOE

M. Antoine Thomas a consacré naguère [2] une excellente notice à l'ancien français *seu*, *sou*, prov. *sot*, « étable à porcs ». Cette étude a dû échapper à M. Sainéan, car celui-ci n'aurait

1. Comme son homonyme, ce mot semble aussi germanique (all. dialectal *Matte*, même sens).
2. *Essais de philologie française*, 385.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas manqué de faire un rapprochement avec l'énigmatique *soe* de la sixième ballade argotique (v. 26). Ce rapprochement suffit à éclaircir le sens du passage :

> Prince qui n'a bauderie
> Pour eschever de la soe...

Ce n'est pas, je crois, faire preuve de témérité que de traduire le second vers : « pour échapper à la prison »; la métaphore « étable = prison » est bien dans l'esprit argotique. Les exemples d'ancien français qu'on peut localiser dans Godefroy se rapportent presque tous au Nord (Hainaut, Artois, Picardie) et — il y a des coïncidences providentielles! — à la région bourguignonne. Les patois accusent d'ailleurs une aire plus étendue : Godefroy cite le mot en Normandie, Perche, Beauce, Maine, Anjou, Champagne, Bourgogne et Franche-Comté, Mistral dans le sud-est ; il figure dans le glossaire du patois de la Grand'Combe de F. Boillot (*sū*, toit à porcs), et dans le glossaire du patois de l'Anjou de Verrier et Onillon sous la forme *soue*, f.

Cette dernière forme est-elle purement orthographique ainsi que la *seue* franc-comtoise donnée par Godefroy ? On pourrait le croire si ces graphies n'étaient précisément appuyées par la forme dissyllabique de Villon, que vient étayer encore la *sṳ̆dȁ* auvergnate (archaïque et presque disparue) que j'ai enregistrée dans mon Glossaire étymologique du patois de Vinzelles, et dont M. Meyer-Lübke a omis de faire état dans son article sŭtis (8492). Il faut évidemment admettre, à côté du type primitif sŭtis, qui figure dans la Loi salique, une variante *sŭta assez ancienne, sur laquelle reposent les formes auvergnate, bourguignonne et argotique.

*
* *

II. — Formation du pronom personnel périphrastique.

On sait que le jargon des XVIe-XVIIe siècles offre des pronoms personnels assez curieux, qui ont donné lieu à diverses variantes et qui ont vécu, en se transformant, jusqu'à nos jours [1] : *mon-*

1. La forme contemporaine la plus courante est *mongnasse*..., souvent

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nan, *tonnan(t)*, moi, toi, dans le *Jargon* de 1628 ; *mezis*, *tezis*, *sezis*, *nozis* dans la *Vie Généreuse des mercelots* (Lyon, 1596) ; le *Jargon* a d'autres variantes, évidemment postérieures (*mezière*, *mezigand*). C'est chez Villon qu'il faut chercher la clef et l'origine de ces formes.

Je m'étais demandé jadis, sur la foi de la traduction « moy mesme... » de la *Vie Généreuse*, si *mezis* ne représentait pas l'ancien provençal *mezeis*, dont la première syllabe aurait engendré une confusion entre « même » et « moi », et qui aurait ensuite provoqué des formes analogiques. Mais cette série ne peut être séparée de la série parallèle, et d'ailleurs, on va le voir, les formes de Villon tranchent la question.

M. Sainéan voit dans ces mots des « déformations pronominales » ; la finale *an* serait « le plus ancien suffixe de déformation pronominale » [1]. Ces assertions ne résistent pas à l'examen impartial des faits.

Tout d'abord nous nous heurtons à une impossibilité matérielle. La « déformation pronominale » suppose que des *pronoms* ont été déformés. Or les formes qu'on vient de voir ne peuvent se rattacher à une altération quelconque d'un pronom, soit *je*, *tu*, *il*, soit *moi*, *toi*, *soi*, *lui*; leur premier élément est incontestablement *mon*, *ton*, *son*, *mes*, *ses* [2]. S'il est admissible qu'un pronom personnel s'altère tout en conservant sa valeur grammaticale, il est inconcevable sémantiquement qu'un *adjectif* possessif en se déformant donne naissance à un pronom personnel.

Mais nous pouvons administrer la preuve contraire et établir que ces pronoms argotiques constituent à l'origine une périphrase, — formée d'un adjectif possessif et d'un substantif, — dont les éléments se sont agglutinés par la suite. On pourrait déjà alléguer que Guillaume Bouchet, dans son petit glossaire argotique des Serées (1598) [3], n'enregistre pas encore l'agglu-

coupée en *mon gnasse*... : preuve que le peuple a toujours gardé le sentiment de la périphrase et cherche à dégager le second élément (même quand celui-ci n'a plus aucun sens).

1. *Les Sources de l'argot ancien*, t. II, Glossaire, aux mots *an* et *mezis*.

2. Il pourrait y avoir doute pour *nos*, qui peut être adjectif ou pronom, mais ce doute est levé par la forme de Villon (*vostre an*).

3. *Œuvres*, III, 129-131.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tination et écrit : « j'ay chanté à *son han*, j'ay parlé à luy » ; si l'*h* n'a ici évidemment aucune valeur phonétique, il a sans doute pour but de montrer que la liaison n'existe pas et qu'on prononçait *sõ ã*, précisément parce qu'on avait gardé le sens linguistique de la périphrase. Mais les formes de Villon sont encore plus catégoriques.

Villon a trois séries de périphrases qui tiennent lieu, à l'occasion, de pronoms personnels. La première, qui a été laissée dans l'ombre par M. Sainéan, est pourtant la plus claire, car il serait difficile d'épiloguer sur son sens ; c'est *voz corps* de la ballade VI, vers 10 :

Que voz corps n'en aient du pis.

On peut sans doute prendre « vos corps » au sens littéral et mettre en doute que « vos corps » soit simplement synonyme de « vous ». Seulement l'analogie absolue des vers dans lesquels entre l'expression suivante ne permet guère l'hésitation.

C'est sur *vos ans* (*vous emps*) que M. Sainéan a concentré ses efforts. Comme il considère cette expression comme une déformation pronominale (il n'a cependant pas osé imprimer *vosans*), il a, dans son édition des Ballades argotiques, effectué une correction tendancieuse, et il en a proposé une seconde analogue. Dans la Ballade I, vers 34, l'édition princeps porte :

Et que vous emps n'en aient du pis

Le vers est faux et a une syllabe de trop. Il faut évidemment corriger. M. Sainéan imprime :

Et que vous e[ns] n'[ayez] du pis.

Qu'on supprime une particule pour ramener le vers à l'octosyllabe, cela va de soi ; mais M. Sainéan a-t-il le droit de changer du même coup la personne du verbe, alors que toutes les éditions portent *aient* ou *ayent* ? Je ne le crois point. De même dans la Ballade VI, 21, M. Sainéan propose de corriger la leçon commune

Vos enz soient assez hardies

en « *vous ens soyez*... » On comprend le but ce ces remaniements. Si *vos ans*, comme le suppose M. Sainéan, est une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

altération du pronom personnel *vos*, *vous*, il doit gouverner la 2[e] personne du pluriel. Or, il n'en est rien. Non seulement dans les deux passages précités toutes les éditions donnent la 3[e] personne du pluriel, mais voici encore la Ballade V, 22 :

Que *vos ans* n'en *soient* r[o]uppieux

Bien mieux : la Ballade VIII, 26, nous donne la formule au singulier, qui lèverait les derniers doutes s'il en restait encore :

En la vergne ou *vostre an veult* loirrir

Il est dangereux — et contraire à toute méthode scientifique — d'estropier les textes pour les plier à nos conceptions, surtout quand celles-ci sont condamnées par une unanimité aussi concluante. Ici la périphrase crève les yeux. Bien que les éditeurs n'aient plus compris la valeur de *ans* dans des textes qui déjà étaient très obscurs pour eux, l'analogie de « corps » permet de conjecturer qu'il s'agit tout simplement de *an* « année », employé généralement au pluriel pour symboliser l'homme par les années de sa vie. On peut rapprocher le latin *seculum* qui a à la fois le sens de « siècle », et de « génération, race, espèce » (cf., dans Lucrèce, *saecla ferarum*). Et sommes-nous bien éloignés de l'acception argotique dans le vers de Corneille :

Un plus puissant démon veille sur *vos années* [1] ?

La troisième expression, ancêtre de *mezis*, *tezis*.. se trouve également chez Villon au singulier et au pluriel :

Men ys vous chante que gardez.. (II, 2)
Et, autour de *vos ys*, luezie... (V, 27)

Cet *ys* est encore plus énigmatique que *an*. Existe-t-il ailleurs dans les Ballades en dehors de la formule périphrastique? La ballade I a les deux vers suivants (28-29) :

Et babignez toujours aux *ys*
Des sires pour les desbouser.

M. Sainéan propose la correction, évidemment tentante, de

1. *Cinna*, a. II, sc. I (v. 434).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ys en *huis*, ce qui donne le sens : « Et babillez [1] toujours aux portes des niais pour les duper. » Mais ne serait-ce point le même mot qu'on retrouve ailleurs sous la bizarre forme *hiscz*, où l'*h* pourrait être simplement graphique comme dans d'autres mots :

Plantez vos *hiscz* jusques elle rappasse ?

Malheureusement ce passage est obscur et ne saurait guère nous éclairer sur le sens du mot. J'incline à croire qu'ici encore il s'agit uniquement d'une périphrase, et je traduirais : « plantez vos hiscz » par « cachez-vous ».

En tout cas, pour les deux ou trois formes périphrastiques des ballades, il faut écarter délibérément *huis*, qui ne convient, ni pour la forme, ni pour le sens. Serions-nous en présence d'un substantif verbal d'*issir* ? Je crois préférable, jusqu'à plus ample informé, de surseoir à toute hypothèse.

Des trois séries de Villon, il est remarquable que la première n'a pas vécu. Pour la deuxième, ce sont les formes du singulier (*mon an* > *monnan*) qui se sont généralisées, bien que le pluriel fût plus usité dans les ballades. Quant à la troisième, au contraire, c'est avec les formes du pluriel (*mes is*, *nos is* > *mezis*, *nozis*) que s'est produite l'agglutination.

Faut-il rappeler enfin que de telles périphrases se rencontrent ailleurs, non seulement dans d'autres argots, mais dans toutes les langues modernes : le jargon n'a fait que calquer, sur le mode ironique et dépréciatif qui lui est familier, les « Votre (ou Sa) Seigneurie », « Votre (ou Sa) Grâce », etc.. Le bellaud [2] (argot des peigneurs de chanvre du Jura) emploie *voutres èr*, vous (= vos airs), à côté des formes traditionnelles argotiques. Le fourbesque (ancien argot des malfaiteurs italiens) abonde en périphrases analogues et même bien plus hardies (*suo uso*, lui ; *sua madre*, lui, elle ; *il gobbo*, moi, etc.).

*
* *

1. On peut aussi traduire *babigner* par « regarder » : le mot est évidemment formé par croisement entre *babiller* et l'argotique *bigner*, regarder.

2. A. Dauzat, *Les argots franco-provençaux*, p. 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III. — Interprétations et conjonctures diverses. (Ballades argotiques de Villon).

Je réunis ici quelques interprétations et conjonctures que m'a suggérées l'étude des ballades argotiques de Villon, et qui ne méritent pas de notices spéciales [1].

— Ballade I. Dans le second vers

Ou accolés sont duppes et noircis

le mot *noircis* a intrigué les commentateurs, qui se sont demandé quelle métaphore pouvait cacher cet adjectif. Il ne faut pas, je crois, chercher midi à quatorze heures, mais prendre tout bonnement le terme dans son sens courant [2]. Une analogie impérieuse nous y invite. Cette ballade argotique, on le sait, rappelle par plus d'un trait la célèbre ballade des pendus, dont elle est en quelque manière la réplique jargonnesque. Or dans celle-ci Villon n'a-t-il pas décrit ses compagnons de hart et de corde, que la pluie a « desbués et lavés »,

Et le soleil desséchés et *noircis* ?

Même idée, même expression : cette vision des pendus se noircissant aux intempéries et balançant au loin leurs spectres sombres devait particulièrement frapper l'œil et hanter l'imagination.

— Id., v. 18.

Et leur monstrez des trois le bris

Le vers est inintelligible. Trois éditions anciennes [3] ont ingénieusement corrigé

Et leur monstrez le prois le bis

ce qui n'a pas besoin de traduction, si l'on rappelle que *prois* signifie anus et que « bis » garde toujours la valeur « noir » dans l'argot de Villon. Il s'agit de malfaiteurs qui cherchent à échapper à la poursuite des sergents ou des archers : le poète symbolise leur fuite dans une image énergique et grossière,

1. Pour les mots argotiques d'origine grecque, je renvoie à mes *Argots franco-provençaux*, pp. 31-33.

2. Ce qui arrive souvent dans les Ballades. P. ex. le vers 15 de la même ballade, « plus qu'un sac de plastre n'est blanc », est du français courant.

3. Voir les indications dans les *Sources de l'argot ancien*, I, 123 et 118.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui est bien, une fois encore, dans la tradition argotique. Au contraire la correction proposée par M. Sainéan « du prois le bris » n'éclaircit pas le sens.

— Ballade II, vers 1

Coquillars *aruans* a Ruel

Le second mot a déjà semblé énigmatique aux premiers éditeurs, qui donnent diverses variantes : l'édition princeps a *enaruans*, d'autres *eneruans* ; M. Sainéan suggère en note *enarvans* ou *enartans*, ce qui ne nous avancerait guère. Je préfère la leçon qu'il a adoptée dans son texte, et je lis *aruans* en trois syllabes, en voyant dans ce mot une variante de *ruer* que l'on trouve plusieurs fois dans les Ballades (II, 18, III, 16..) avec le sens, universellement admis, de « voler, dérober ». Villon a d'autres variantes de ce genre dans ses ballades argotiques : *adoubter* (VIII, 19) ; *abrouer* (VIII, 23 et XI, 9) à côté de *brouer* « aller » ; l'argot postérieur nous offre *bloquir* et *abloquir* (vendre des effets volés), *troler* et *attroler* (apporter), etc. Pour le sens cf. *Romania*, XLIII, 104-5.

— Villon appelle souvent ses compagnons *benards* (variante : *bernards*) (III, 25 ; IV, 4 ; V, 25) ; et aussi *beroars* (VI, 16), mot qu'on retrouve également dans la *Vie de saint Christophe*. Si l'origine du premier terme est transparente, il n'en est pas de même pour le second (tout au moins sous cette forme) : M. Sainéan a cru y reconnaître le loup-garou. Cependant la variante *berart* (IV, 5), qui voisine justement avec *benards*, me semble établir à l'évidence qu'il s'agit de deux sobriquets identiques, formés également avec des noms propres. A titre de curiosité, je rappelle que les bergers sont encore appelés *bérards* dans l'Oisans, d'après un nom de famille, je suppose, qui devait être très répandu parmi eux ; un village de bergers, de haute altitude, aujourd'hui station d'alpinisme en vogue, s'y appelle *la Bérarde*. — Quant à la forme *beroart*, mot dissyllabe [1], elle atteste l'influence du suffixe *-ald* (*-aud*) sous la forme dialectale *-oald* dans laquelle est conservé le *w* germanique. Des noms de famille analogues offrent des variantes régionales du même genre.

Albert Dauzat.

1. M. Sainéan rapproche la finale de celle de *Parouart* : mais *Parouart* (déformation de Paris) est trissyllabe chez Villon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉLANGES

HASTULA ET *HASTA, « ASPHODÈLE »

En latin, pour désigner l'« asphodèle », plante ayant des propriétés médicinales, à côté d'asphodelus, mot grec, on connaissait aussi l'expression hastula regia et plus simplement le mot hastula. La signification de hastula est « tigelle » ou « petite tige » et cette appellation se comprend fort bien appliquée à une plante consistant principalement en une tige pouvant atteindre un mètre de haut ; quant à regia, cette épithète laudative doit avoir été appliquée à l'asphodèle parce que, la plante ayant plusieurs variétés, regia aura servi à désigner la plus grande et la plus belle, l'asphodèle blanc ou rameux.

Trois textes latins nous ont transmis l'appellation hastula regia ou hastula, deux de Pline l'Ancien, le troisième d'un Apuleius, naturaliste, auteur d'un *De herbarum virtutibus*. Les deux premiers passages sont déjà relevés dans le dictionnaire latin de Robert Estienne, selon lequel je les transcris ci-dessous ; le second n'a que le mot simple hastula.

« Nostri illud albucum vocant, et asphodelum hastulam regiam » (21, 17).

« Namque flos crudus resinae cum multa hastula tenui brevique conciditur » (16, 11).

Le troisième passage est signalé par Forcellini, qui ne le reproduit pas ; il est ainsi conçu :

« A Graecis asphodelos, aliis hastula regia vocatur, Itali albucum appellaverunt » [1].

1. *Apuleii Madaurensis de herbarum virtutibus* [Bâle, 1528], f° 117 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On voit par cet exemple qu'hastula regia n'était en latin, pour Apulée, qu'une locution qui pouvait s'employer comme équivalent et synonyme du mot propre albucus.

Ni hastula ni sa déviation en lat. vulg., qui a dû être *hastella, n'ont rien produit en roman, du moins à ma connaissance ; mais le diminutif hastula permet de supposer l'existence en latin, du moins en latin vulgaire, d'un primitif *hasta, « asphodèle », lequel pourrait fournir l'explication d'un moyen français *haste royale*, asphodèle, dont on trouve un exemple dans le dictionnaire de Godefroy [1] :

« L'asphodile dit *haste royale* (Ant. du Moulin, *De la quinte essence*, p. 59, éd. 1581). »

L'existence en latin vulgaire d'un primitif *hasta est aussi postulée par un dérivé en -etum (*hastetum), qu'on trouve sous la forme *Hastedum* et *Astedum* dans un document de l'abbaye de Montier-la-Celle, dans le diocèse de Troyes, de 1089 ; c'est le nom d'une « ville » située à côté d'un *Fontanetum*. Voici le passage tel qu'il est mentionné dans du Cange :

« Praeterea... totum *Hastedum*, quem possidebat apud Fontanetum villam, quantum scilicet possent colere quicumque in ejusdem villae potestate essent mansuri, B. Petro concessit ; ipsiusque *Astedi* justitiam ac terragium tam in terra quam in pastura seu pratis concessit [2] ».

On rencontre le dérivé *hastetum survivant dans la toponymie du Midi de la France, où l'asphodèle est une plante assez commune : il y a un *Astet* (commune de Mayres) dans l'Ardèche

Parmi les noms vulgaires de l'asphodèle rameux en français [3], on rencontre *bâton royal*, qui reproduit la métaphore du lat. hastula regia et *hache royale*, évidente déformation du moyen français *haste royale*.

Paul MARCHOT.

1. *Dict. de l'anc. langue franç.*, s. v. 2. HASTE.

2. Du Cange (éd. Favre), s. v. *hastedum*. Du Cange a fait à tort de *hastedum* un simple appellatif ayant le sens « villa, praedium rusticum, ac praesertim agri qui a villa dependent ».

3. Voir la *Grande Encyclopédie*, v. ASPHODÈLE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DARU

I

A propos de la note sur *daru* [1] parue ici même (*Romania*, XLVI, 577, sqq.) je ferai remarquer que la même histoire reparaît, sous d'autres noms, dans certains parlers allemands, et tout d'abord en Alsace. Le *Wörterbuch der elsässischen Mundarten* de Martin et Lienhart, II, 679, enregistre *Dilldapp* masc. « animal fabuleux suivant la conception enfantine » et, en général et au pluriel, « oiseaux d'une espèce indéterminée ». On envoie les personnes crédules au « champ du nord », localité imaginaire, où les *Dilldappe*, dit-on, sont si nombreux qu'on peut les assommer et les entasser dans des sacs. Le mot est aussi synonyme d'imbécile, d'où le dicton : « Lorsqu'on ira à la chasse aux *Dilldappe*, c'est toi qui tiendras le sac. »

Un terme plus important (*l.c.*, II. 769, v. *Trutsch* [2]) est *Ilbentrütsch* fém. avec un diminutif neutre *Ilbentritschel*, « oiseau fabuleux ». Autrefois, à la campagne, on se divertissait, tout en broyant le chanvre, à prendre des *Ilbentrütschen*. Le plus niais de la société était invité à descendre dans la fosse à rouir le chanvre et à tenir ouvert un sac dans lequel, en place des volatiles qui n'arrivaient pas, on versait un baquet d'eau. Ce trait du « sac », commun à la tradition française et à l'allemande, suffit, à lui seul, à en assurer la parenté. *Ilbentrütsch* a aussi le sens d'« imbécile », de « balourd ».

Au collège de Hersfeld, en Hesse (v. Vilmar, *Idiotikon von Kurhessen*, v. *Hilpentritsche* fém.), la chasse aux *Hilpentritschen* était une brimade que les « anciens » faisaient subir aux « nouveaux ». On faisait accroire aux naïfs que c'étaient des martres ou de gros rats dont les peaux allaient être vendues au profit d'une caisse commune. Toutefois le mot n'a jamais servi de

1. Dans le *Chasseur français*, organe de tous les sports, paraissant à Saint-Étienne, on lit (nº 368, novembre 1920, p. 651/53) le récit d'une *chasse au daru* qui ne se passe pas dans un milieu populaire. C'est un magistrat, faisant partie d'un groupe de chasseurs, qui, pour rabrouer le caquet d'un jeune fat, d'un jobard, lui fait servir un civet de *daru*, puis l'envoie chasser les *darus* (au pluriel).

2. J'utilise les indications bibliographiques contenues dans cet article.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sobriquet à l'adresse des écoliers mystifiés. Ces brimades, attestées depuis 1750, avaient disparu dès 1822.

D'après Vilmar, p. 169, on connaissait dans la ville de Hall en Wurtemberg la légende de la *Chasse de l'Elpendroetsch* (à noter que ce mot est masculin). J. Grimm a identifié *Elpen* à « elfe, sylphe », mais n'a pas expliqué *droetsch*. Dans Schmidt, *Schwäbisches Wörterbuch*, nous trouvons la locution *chasser l'Elpentroetsch* au sens de « berner » (ne serait-ce pas plutôt « être berné » ?) et *Elpentroetsch* « homme grossier, rustre ». Enfin le *Bayerisches Wörterbuch* de Schmeller donne (p. 66, v. *alber*) *Alberdrütsch*, *Almedrütsch*, *Olpetrütsch* « personne niaise, gauche », expression qui n'est intelligible que si on la met en relation avec la chasse précitée.

Il serait prématuré d'émettre des conjectures sur la nature des rapports qui existent sans doute entre la *chasse au daru* française et les versions allemandes. On a vu que la tradition allemande connaît, outre le masculin *Elpendroetsch*, un féminin *Ilbentrütsch*. Un trait important, aussi, c'est qu'il y est question souvent de volatiles et qu'aujourd'hui encore, d'après Vilmar, *ilmetritsche* est dans le Vogelsberg, en Hesse, le nom du canard sauvage. Peut-être faut-il voir un souvenir et comme un écho lointain d'une chasse (mythique ?) à ces oiseaux dans la *chasse aux bécasses* dont il a été parlé à la page 577 de la note citée et qu'on est tenté, à première vue, de prendre pour un pastiche récent de la *chasse au daru*. On remarquera encore que dans *trütsch*, *drütsch* (*t* et *d* se confondent dans ces parlers) on retrouve tous les éléments, sauf *a*, du provençal *darut* et que *drütsch* rend compte, notamment, du *t* appuyé de *darutas*, *Daruty*. Est-ce là une coïncidence fortuite ? Il existe aussi une forme secondaire par *ou*, alsac. *Ilbentrutsch*, bavar. *trutsch* « idiot » (Schmeller), de même qu'on a, en France, *darou* et *daru*. Enfin *Ilbentrütsch*, *Elpentroetsch* ne signifient pas seulement « niais, imbécile », mais encore « lourdaud, grossier, rustre », et ce sens se retrouve en ancien français où *Daru* est le nom d'un bourreau.

Adolphe HORNING.

II

Pour faciliter la recherche de l'étymologie de *daru* « animal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imaginaire », étymologie qui expliquera les mots provençaux *darut*, *daru*, subst. et adj. « personne stupide, bêta », *darutas* « gros nigaud », qui sont mentionnés dans le *Tresor dóu Felibrige*, et le mot vieux français *daru* « gros bêta, lourdaud ? », qui se trouve notamment dans le *Miracle de S. Ignace* (à la rime), il ne sera pas inutile de verser au débat des variantes angevines et berrichonnes, qui ont échappé à M. Horning [1].

Le Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou de Verrier et Onillon donne une variante *darue* ou *dérue*, de genre féminin, employée aux villages de Saint-Paul-du-Bois et Saint-Aubin-de-Luigné [2], avec un sens absolument identique à celui de *daru*, et raconte en outre, avec un grand luxe de détails, une chasse à la « darue », comme ayant été pratiquée dans la région de Chemillé [3]. Pour la commune de Montjean, le même ouvrage donne une forme *dalut'*, de genre masculin, usitée seulement dans une exclamation *le dalut' !*, qui a à peu près le sens de « billevesée, fantasmagorie que cela [4] ! » Le *t* final, dans ce mot *dalut'*, me paraît être paragogique et provenir de ce qu'il y a certains mots, en français aussi bien que dans tous les dialectes, où un *t* final, qui ne se prononce pas dans le corps de la phrase, reparaît, si le mot est à la pause : ainsi, en français, dans *sept*, *huit*, *net*, *but*, *fait* (subst.), etc. [5].

Une forme semblable, mais sans *t*, *dâlu*, masc., nous est fournie par le *Glossaire du Centre de la France* du comte Jaubert, avec le sens particulier de « épouvantail, croquemitaine ». Le mot sert à faire peur aux enfants en hiver, en équivoquant sur le sens du mot *dâlu*, qui en Berry signifie aussi « onglée » (le *dâlu* va venir !).

La forme féminine *darue* ou *dérue* de l'Anjou prouve que M. Horning s'est mépris en croyant que la base étymologique

1. *Romania*, XLVI, 577 ss.
2. I, 260 et 286.
3. II, 390 ss.
4. I, 258.
5. Je trouve encore dans Verrier et Onillon : *daru*, *darut* m., à Luigné et à Brissac (I, 260) ; *daru couard* (« à queue ») au Longeron (I, 230) et aussi (mais vieilli, I, 105) *d. bissêtre* m., c'est-à-dire « inexistant » (cf. wall. *année bisette* « calendes grecques ») ; enfin à la Pommeraye (II, 271) *tarin* qui peut être une déformation de *daru* sous l'influence de *tarin* oiseau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de *daru* doit posséder -tt- en finale pour rendre compte du prov. *darut*. La forme en *-ue* montre qu'on a affaire à une terminaison -utus, -uta. Le *t* de -utu en provençal subsiste dans la règle, ainsi dans les participes passés comme *vengut*, mais s'amuït dans certaines régions, p. ex. en territoire franco-provençal. Le dérivé *darutas* « gros nigaud » est tiré de *darut* (avec *t* conservé) au moyen du suffixe *-as*, à l'époque romane.

Paul MARCHOT.

SUR L'EMPLOI DU FUTUR ANTÉRIEUR (*FUTURUM EXACTUM*) AU LIEU DU PASSÉ COMPOSÉ (PASSÉ INDÉFINI)

Dans un article intitulé « futur et conditionnel » des Études de linguistique moderne publiées par la Société néophilologique de Stockholm[1], M. Malmstedt déclare qu'il considère comme axiomatique l'explication proposée par Tobler[2] de l'emploi du futur antérieur en ancien français[3] là où l'on s'attend à trouver le passé composé (indéfini). Cette explication, reprise et développée par M. L. Clédat[4], consiste à supposer que le personnage, qui emploie ainsi le futur antérieur, laisse à l'avenir le soin de prononcer le jugement définitif sur ce qui s'est passé. Dans cet exemple : « Damedex mal te dont, Tant m'aras fait anui et mesprison », le sens de « aras fait » peut se développer ainsi : « on pourra dire de toi que tu as fait, ou il se trouvera que tu as fait »[5].

Cette explication pose une question de principe fort grave. C'est plusieurs siècles après l'époque où les textes étudiés par Tobler ont été écrits, c'est après bien des hésitations et des controverses entre les grammairiens modernes qu'une forme verbale comme « auras fait » a été considérée comme un temps de l'indicatif et attribuée au futur, sous le nom de *futurum exac-*

1. *Studier i modern Språkvetenskap utgifna af Nyfilologiska Sällskapet i Stockholm*, tome IV, Upsal, 1908, p. 47-93.

2. *Vermischte Beiträge*, I, p. 207 sqq.

3. Que Tobler appelle plus justement *futurum exactum*.

4. *Revue de Philologie française*, XX, p. 265 sqq.

5. Malmstedt, *l. c.*, p. 47.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tum (Tobler), de *futur antérieur* (Malmstedt et la nomenclature usuelle), d'*antérieur au futur* (Clédat). Pour expliquer des constructions de français ancien qui font difficulté, est-il légitime de recourir à des conceptions grammaticales modernes que l'auteur du XII^e ou XIII^e siècle ne connaissait pas, et n'aurait peut-être pas comprises ? Ne faut-il pas au contraire essayer d'expliquer ces constructions en elles-mêmes, par un examen direct des textes, et de l'état de la langue à l'époque étudiée et aux époques antérieures ? Ne convient-il pas avant tout de les remettre à leur place dans l'histoire de la langue ?

Sur cette histoire de la langue, les linguistes nous fournissent des indications précieuses. M. Meillet notamment, dans *Linguistique historique et linguistique générale,* nous enseigne que l'expression abstraite de l'idée de temps est dans les langues indo-européennes une acquisition tout à fait moderne résultant du progrès de la civilisation [1]. Il nous montre aussi à plusieurs reprises [2] que, si le français moderne peut exprimer de fines nuances de temps, c'est à l'aide de formes verbales qui ont été créées pour exprimer la notion toute concrète de l'aspect, et spécialement celle de l'action terminée. C'est avec les siècles que habeo dictum, devenu *j'ai dit*, a perdu sa valeur expressive et a remplacé l'ancien parfait (dixi passé à *je dis*) usé lui aussi ; mais à l'époque où les langues romanes se sont constituées, ce type avait une grande valeur expressive. C'est cette valeur expressive que nous devons rechercher dans les textes du XII^e et du XIII^e siècle beaucoup plutôt que la valeur temporelle [3].

En reprenant les exemples relevés par Tobler [4], nous allons

1. Meillet, *Linguistique*, p. 198.

2. Meillet, *op. c.*, p. 142-143 ; 149-157 ; 181-190.

3. Sur ce point particulier, M. Malmstedt paraît d'accord avec nous. Il déclare étrange (p. 64) l'opinion de M. Burgatzcky (*Das Imperfekt und Plusquamperfekt des Futurs im Altfranzösischen*, p. 11 sqq.) selon laquelle la valeur de habeo ne serait plus sensible dans notre futur, et il affirme au contraire que la signification temporelle du futur est secondaire. Cette opinion est du reste en contradiction avec celle de la page 51 déclarant que cette fonction modale (conjecturale) du futur dérive de la signification temporelle.

4. Nous les citerons partie d'après la traduction Kuttner et Sudre à laquelle se réfère l'étude de M. Clédat, partie d'après le texte de Tobler, 1^re^ édit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

essayer d'en déterminer le sens, d'après le contexte, et si nous sommes embarrassés, c'est dans un état de la langue comportant une valeur plus concrète, que nous chercherons des éclaircissements. Nous retenons d'ailleurs deux remarques de Tobler, l'une que dans tous ces exemples se trouve exprimée une action accomplie dans le présent, « schon in der Gegenwart vollendet » (p. 209), l'autre que partout se joint au verbe une expression indiquant que l'action se répète souvent, ou dure longtemps, ou a atteint une forte intensité : ces expressions sont *moult*, *maint*, *tantes*, *tant*, etc. Il en est de même dans un exemple relevé par M. F. Brunot [1] : « mult larges teres de vous avrai conquises. »

Six de ces exemples présentent un trait commun. Le présent y est marqué, dans la proposition même où se trouve le futur antérieur, par l'adverbe « hui ».

> Kalles a grant vertu,
> Mult l'arai hui el premier chef veü. (*Og. Dan.*, 848.)
>
> Dieus te doinst mariment ;
> Tant aras hui parlé envers moi laidement. (*Aïol*, 8998.)
>
> Mult avrai hui esté(s) de mes armes gabés. (*R. Alix.*, 149, 17.)
>
> Tybert, Dex t'envoit marement,
> Que mult m'avra hui ranponné. (*Ren.*, 20641 ; M., XIII, 151.)
>
> Tant m'aront hui gabé et laidengié. (*Aiol*, 2937.)
>
> He, fils de treue com m'avras hui penie. (*Garin le Lorrain.*)

Au point de vue du sens ces six exemples ont aussi un caractère commun : le personnage qui parle éprouve un sentiment violent de colère, de dépit, de haine, causé justement par les faits qu'il exprime au moyen d'une forme de *j'aurai* plus un participe.

Dans dix autres exemples le présent est marqué non plus dans la proposition même, mais dans une proposition voisine, indépendante ou principale.

> Ge lor vorroie noveles demander
> Que fet mes sires ; moult avra demoré. (*Orenge*, 444.)

Le présent est marqué par le verbe *fet* ; d'autre part la pro-

1. Malmstedt, *l. c.*, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

position *ge lor vorroie noveles demander* indique que le personnage éprouve un vif sentiment de curiosité, sinon d'inquiétude, causé par la longue absence de son seigneur.

> (Je vieng) de Poito,
> D'une terre don molt me lo,
> Que maint bien m'i avra l'on fait. (*Joufrois*, 3619.)

Le bien dont il s'agit se rapporte évidemment à la période pendant laquelle le personnage se trouvait en Poitou ; le sentiment exprimé est cette fois un sentiment de satisfaction, dont la vivacité est marquée par la proposition *molt me lo*. C'est au contraire un sentiment d'indignation, ou de douleur que nous constatons dans les exemples suivants :

> Tantes fois m'ara escaufé...
> Tant est cis moignes desloiaus,
> Ki tant m'ara fait honte et mal. (*Eust. Moine*, 1063 et 1485.)

> Ce est Ydoine, vostre drue,
> Qui tante angoisse avra eüe. (*Amad.*, 3332.)

> Chil larron m'aront mout grevé
> De l'oudour qui de lor cors ist [1]. (*Richars*, 3458.)

Nous considérons encore qu'il y a un présent dans

> Or le gart Dius, li fius Marie,
> Qui mainte gent ara garie. (*Ille et Galeron*, 587.)

Le présent est marqué par *or*. Sans doute l'impératif *gart* implique une nuance de futur, mais *ara garie* se rapporte certainement au présent ; c'est à propos de la protection divine, manifestée bien des fois déjà au moment où il parle que le personnage exprime un sentiment d'admiration et de reconnaissance.

C'est enfin un sentiment de fanfaronnade, d'orgueil que nous sentons dans cet exemple :

> Mainte pucelle avrai veüe
> Et mainte dame coneüe ;
> Onc mes a riens ne fi priere

1. Nous considérons *ist* comme un présent réel, non comme un présent d'habitude, d'après le contexte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De moi amer en tel maniere.
Vos en estes la primeraine. (*Troie*, 13561.)

Dans cet autre exemple :

Crien, ne vus en anuit, tant vus avrai penés. (*R. Alix.*, 276, 10.)

Le présent est bien marqué par *crien*, mais la nuance de sentiment n'est plus la même ; il ne s'agit plus d'un sentiment éprouvé par celui qui parle, mais d'un sentiment dont il prévoit ou suppose l'existence chez ceux auxquels il s'adresse : *avrai penés* équivaut ici à « j'ai sans doute probablement, vraisemblablement peiné, je dois avoir peiné ».

Dans :

Li borgois sont felon et malvoisié
Moult li aront lait dit et reprovier. (*Aiol*, 955.)

ce n'est pas le personnage du roman qui parle ; c'est l'auteur qui fait une remarque à propos de plaisanteries blessantes adressées par les bourgeois à Aïol, mal monté et mal armé. Il convient de remarquer que l'auteur interrompt par cette réflexion les moqueries des bourgeois, qui exprimées aux vers 934-940 et 950-954 reprennent du vers 956 au vers 971. Il semble prendre parti pour Aïol et ne pouvoir retenir l'indignation qu'il éprouve en entendant insulter grossièrement si noble chevalier.

Dans deux exemples enfin, le contexte implique unenuance de futur :

Et m'amie me renderes,
Dont tante paine arai sofferte. (*Perc.*, 33027.)

Arai sofferte peut s'interpréter de deux façons : ou bien le personnage prévoit pour le moment où l'amie lui sera rendue l'accomplissement de l'action de *souffrir tante paine*, ou bien, et ce sens nous semble plus naturel, il indique qu'il a déjà souffert cette peine au moment où il parle ; quelle que soit l'interprétation adoptée, il exprime un vif sentiment de douleur. De même dans :

Si m'en dites la vérité,
Car mult i arai bien pensé. (*Blancand.*, 71.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'impératif *dites* évoque une idée de futur. Ou bien c'est au moment futur où sera dite la vérité que sera réalisée l'action d'*avoir mout bien pensé*; ou bien le personnage indique que jusqu'au moment où il parle, *il a mout pensé*. Tobler adopte cette seconde interprétation car il traduit : « lang, aber vergeblich habe ich darüber gesonnen », attribuant ainsi au personnage un sentiment de dépit causé par l'inutilité de son effort.

Enfin, le futur est marqué d'une façon tout à fait nette dans

> Or dira Loëys...
> Que nous vous avrons mort, murdri et estranlé. (*Aiol.*)

Dans cet exemple nous ne trouvons plus la nuance de sentiment, mais celle de l'aspect; l'action marquée par *mort, murdri et estranlé*, est accomplie par rapport à l'époque future indiquée par *dira*. Le futur antérieur s'explique aussi par l'interprétation de Tobler.

Dans les dix-neuf exemples étudiés [1] nous en avons trouvé un qui exprime certainement le futur, et deux pour lesquels le contexte permet d'introduire la notion du futur, mais qui peuvent s'expliquer aussi bien et même mieux sans elle. Tous nos exemples, sauf un, expriment donc, comme l'avait déjà constaté Tobler, une action accomplie dans le présent, mais y ajoutent, une forte valeur expressive. A notre avis, c'est cette valeur expressive qui a amené les écrivains à employer la forme *aurai*; c'est *aurai* qui exprime de façon affective ce que *ai* n'aurait pas mis suffisamment en lumière [2]. Comment *aurai* peut-il avoir cette valeur ?

Posons d'abord que la formule infinitif+habeo n'a pas uniquement ni même principalement une valeur temporelle ; elle a surtout une valeur affective ou modale ; c'est par un souci de symétrie, inventé par certains grammairiens latins et les grammairiens français qui les ont suivis, que *j'aimerai* a été considéré comme un temps de l'indicatif. Ici aussi les linguistes nous renseignent. M. Vendryes [3] exprime notre opinion en termes si nets

1. En ajoutant aux dix-huit exemples relevés par Tobler celui du *Roland* relevé par M. Brunot.

2. La ressemblance, poussée presque jusqu'à l'identité, de certains exemples, semble indiquer l'existence d'une formule littéraire.

3. *Le langage, Introduction linguistique à l'histoire*, p. 179-180.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que nous nous bornons à les reproduire. « Parmi les temps que distingue notre grammaire, il en est un qui est éminemment subjectif, c'est le futur... Il y a ainsi une différence entre le futur et le passé. Ce dernier est un temps objectif, parce que le passé ne dépend plus de nous et que nous n'avons pas d'action sur lui... Au contraire, le futur s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance... L'histoire du futur dans les diverses langues confirme ces observations. Le futur s'exprime fréquemment par la volonté ou le désir, c'est-à-dire qu'il a une expression d'origine affective... Notre futur lui-même, de type *aimerai*, sort, comme on sait, d'une combinaison amare habeo où le verbe habeo indique la part que le sujet parlant entend prendre à l'action. Le fait que le futur s'exprime par des formes si variées et si fréquemment renouvelées prouve que ce « temps » contient une large part d'affectivité. » Et ceci qui se rapporte plus directement encore à notre sujet : « Quand nous exprimons l'idée qu'une action se produira à tel moment de l'avenir... presque toujours nous indiquons en même temps les dispositions dans lesquelles nous nous trouvons actuellement par rapport à cette action future [1]. » Il est donc admis par les linguistes que notre futur du type *j'aimerai* sert à exprimer avec une valeur affective les dispositions dans lesquelles se trouve actuellement le sujet parlant : c'est bien cette valeur que nous avons constatée dans tous nos exemples et que Tobler avait déjà indiquée.

Il reste un point délicat : M. Vendryes parle de dispositions actuelles par rapport à une action future ; nos exemples portent sur des actions passées. Nous pourrions expliquer cette différence en disant que nos auteurs ayant eu en vue surtout l'expression affective de dispositions présentes ont oublié ou négligé la valeur de futur contenue dans *j'aurai*. Mais nous croyons possible une explication plus directe de cette forme *j'aurai*, venant de habere + habeo. Les auteurs qui ont étudié la formation de notre futur ont fait un choix parmi les significations de habeo, et n'ont retenu que celles qui exprimaient l'intention, le désir, la nécessité matérielle ou logique, celles qui se rapprochaient

1. Vendryes, *op. cit.*, p. 179, lignes 3-8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du sens de debeo. Il est certain que la périphrase de l'infinitif habeo exprime très souvent ces nuances de sens. Mais il n'est pas illégitime de penser qu'en se combinant avec un infinitif habeo a conservé aussi quelques autres valeurs, et notamment celle qui lui est primitive, et qu'expriment nos verbes *posséder, détenir, avoir*. Nous croyons que cette signification a pu se conserver surtout lorsque habeo s'ajoutait à lui-même. Il est commode, il est même nécessaire pour étudier des formes verbales comme celle qui nous occupe de faire abstraction du sens propre du verbe avec lequel se combine habeo : il n'en est pas moins vrai que ce sens existe et qu'il a pu, qu'il a dû même réagir, à l'époque où la périphrase a été formée, sur le sens de la périphrase. Ceux qui ont dit habere habeo n'ont pas pu ne pas s'apercevoir qu'il y avait là une répétition : or la répétition, le redoublement est, de l'avis des linguistes, un des moyens usuels dans toutes les langues pour exprimer les sentiments avec une valeur affective marquée [1]. Nous ne prétendons pas que habere + habeo a toujours cette signification ; nous pensons que dans beaucoup de cas cette périphrase a marqué, comme pour les autres verbes, l'intention ou le désir; mais nous croyons que quelquefois elle a été employée pour affirmer avec force, sous l'action d'un sentiment violent, l'idée d'« avoir », sans aucun rapport avec l'avenir : c'est la valeur que nous avons trouvée dans presque tous les exemples relevés par Tobler ; *j'aurai* équivaut à *j'ai certainement, assurément, incontestablement*.

H. Yvon.

FRAGMENT D'UN *ART D'AIMER* PERDU DU XIIIe SIÈCLE

Le fragment transcrit ci-dessous provient du manuscrit fr. 24.390 de la Bibliothèque Nationale. Il remplit le verso du dernier feuillet et comprend 134 vers, écrits sur trois colonnes [2].

1. Vendryes, *op. cit.*, p. 180.

2. Comme ce manuscrit contient aussi le *Roman de la Rose*, il a été, naturellement, décrit par M. Ernest Langlois. Le savant auteur des *Manuscrits du Roman de la Rose* ne voyait dans notre fragment qu'« environ 150 vers de huit syllabes sur les devoirs et les droits de l'amour (*sic*), imités de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'écriture est, en général, lisible, sauf quelques vers, un peu effacés, de la première colonne. En haut de celle-ci, on distingue assez nettement la rubrique : *Comment l'amant doit donner*. Mais ce titre ne s'applique qu'à la première partie du fragment (v. 1-42). Le reste — qui comprend les deux tiers du fragment — a trait à l'*amitié* et se subdivise encore en deux parties : la première recommande la compassion envers l'ami en détresse, et s'arrête brusquement au milieu d'une phrase (v. 43-63) ; la seconde indique les précautions à prendre dans le choix du vrai ami, du « conseiller » lequel, d'après l'auteur, devra posséder quatre qualités ; mais le fragment n'en énumère que trois, savoir la bonté, la discrétion et la bénignité, ce qui prouve que cette partie aussi est incomplète [1].

ceux du *Roman de la Rose* sur le même sujet ». Nous ne trouvons rien dans ces vers qui puisse justifier cette supposition, si ce n'est quelques lieux communs qu'on rencontre aussi dans d'autres traités de ce genre, et il n'est même pas prouvé que le nôtre soit postérieur au célèbre roman. Le seul rapprochement fondé auquel ces vers pourraient donner lieu, concernerait plutôt la *Clef d'amours* (voir notre note sur le v. 8). Nous ferons cependant quelque réserve au sujet du v. 63, probablement interpolé par le copiste (voir la note sur ce vers).

1. Elle serait complète si la compassion dont il est traité dans la première partie, était comprise dans les quatre qualités. Dans ce cas, il faudrait commencer par lire les vers 64-134, et voir dans les vers 43-46 une sorte de récapitulation, avant d'aborder la « compassion » qui complète si heureusement le tableau du vrai ami. Le copiste, en effet, a pu commencer par la quatrième qualité, la jugeant de son point de vue plus importante que les trois autres, quitte à réparer cette omission dans la mesure où il resterait de la marge. Notons, à propos de ce que dit notre auteur sur les qualités du véritable ami, un passage analogue de Brunetto Latini (*Tresor*, éd. Chabaille, p. 430-1) : « Por ce doit li hom considerer. iiij. choses quant il veult ami conquerre : premierement, se il est sages ; car Salemons dit que li amis des fols devient semblables a eulx. Aprés, garde se il est bons ; car Tulles dit : Je sai bien que amistiez ne dure se entre les bons non. Aprés, garde que il soit debonaires ; car Salemons dit : Ne soies amis a home correçous ; car ire art et point. Aprés, garde que il soit humbles ; car Salemons dit : La ou il a orgoil, vient corrouz et haine ». Mais on ne saurait tirer de ce passage un argument contre l'hypothèse qne nous venons de formuler, car, si la compassion n'est pas postulée par Brunet Latin, la discrétion — dont notre auteur fait la deuxième qualité du conseiller — est également absente dans sa définition du véritable ami. Il est certain que notre auteur, ici comme ailleurs, s'inspire d'une autre source que le *Trésor*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est très probable qu'il s'agit d'un fragment — ou, si l'on veut, de trois fragments — d'un *Art d'aimer* aujourd'hui perdu ; car d'une part, la rubrique ne laisse aucun doute sur le caractère du poème, et d'autre part, il est certain que l'épisode relatif à l'amitié était compris dans ce poème, comme l'attestent ces vers :

Et puis c'amistiez nous a mis
A ce que nous d'*ami* parlons,
Avant que plus avant parlons
Te voldrai a brief mos aprendre
Comment a *ami* te dois prendre[1].

Ceci une fois admis, qu'on juge maintenant quelle devait être l'étendue du poème tout entier pour que l'auteur ait cru pouvoir consacrer plus de 100 vers à une digression, faite, d'après lui, *a brief mos* !

Autant qu'on peut en juger par le fragment qu'on va lire, l'auteur du poème a dû être un versificateur habile et un grand lettré : son récit est bien composé et agréablement entremêlé de sentences, empruntées en partie à des sources bibliques (Salomon, Sirach) et classiques (Cicéron, cité au v. 94). Il est vrai que cette prédilection de notre auteur pour le ton abstrait des sentences lui fait peut-être un peu négliger le « côté pratique » des enseignements.

Les règles de la déclinaison sont si strictement observées (cf. les rimes aux vv. 30, 75, 81, 103, 125) qu'il ne serait pas téméraire de faire remonter le poème au milieu, voire à la première moitié du XIII^{e} siècle.

Comment l'amant doit donner

fol. 159 vº, col. a.

Mais se vous poés ja tant faire
Que vous a ce le puissiez traire
Qu'elle vueille estre vostre amie,
Lors devés faire courtoisie
Et avoir cuer entalenté
De donner juiaus a plenté.
Se vous en estiez engigniez :

V. 1. *Ms.* paes

1. Donc : « Quelques mots sur l'ami, avant de revenir à l'amie ». Cette transition de l'amour à l'amitié est du reste tout à fait banale, d'autant plus que le mot « ami » s'employait, au moyen âge, indifféremment, pour l'amant et pour l'ami.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Miex vault oés donnés que mengiez ;[1]
Piessa l'avés oï retraire.
Mais de ce vous vueil sage faire
C'au donner bien garde prendés ·
Coy, quant et a cui vous donnés.
Car crueusement se deçoit
Qui moult donne et petit reçoit ;
Assez doner et noiant prendre
Fait tost un grand tresor despendre.
D'autre part, qui tout adès prent
Et riens ne donne, trop mesprent ;
Adès prendre et noiant donner
Fait grant blasme aux gens fuisonner.

Et se vous savez bien entendre
Quant devez donner et quant prendre,
Grant bien vous en porra venir. —
Se vous beés a avenir
A l'acointance d'une fame
De cui Amors vos cuers enflame,
Et tant vous estes entremis
Que du vostre i avés ja mis,
Et elle reprant volentiers
— Com se fussiez a li rentiers, —
Prent et reprent et riens ne donne,
Tout soit il qu'elle habendonne
Son cors a vo volenté faire,
Je vous lo de teus dons retraire :
Car tel fame est si com li lee :[2]
Dus qu'elle est de vous engressee,
Col. b.
Ja ne fera fors devorer,
Tant que n'i puist riens demourer.
Plus li donrés, plus ardera
De prendre, et tant vous amera,
Par samblant, qu'averés avoir
Dont elle puist sa part avoir.

Amours humilité suppose
En cuer qui bien amer propose,
Et bonté et discretion,
Benignité, compassion.
Saches que ja bien n'amera
Qui compaciens ne sera.
Cilz qui est en prosperité,
Quant il voit en adversité
Son ami de corps ou d'avoir,
Compassion en doit avoir
Tele qu'il le doit conforter
Et sa mesaise supporter,
Et li doit faire aligement,
S'il puet, sanz nul detriement.
Ne dies pas a ton ami :
« Va t'an, revien demain, ami »,
Puis qu'ierrement li pues donner ;[3]
Ains li dois tout habendonner,

26 senflame — 34 los — 36 *Tout en bas de la colonne le copiste a noté la sentence suivante* :

Hon (?) doibt doubter le jugement
Qui tous jours prant et riens ne rant.

57 *En marge*, Sal[omon].

1. Il est intéressant de noter que le même proverbe est employé, dans la même intention, par l'auteur de la *Clef d'amours* :

Saches que bien enpleeras 1489
tous les donz que tu lor dorras,
ja n'ieres par eulz ledengié :
Miex vaut euf donné qu'euf mengié,

et il est peu probable qu'il y ait là une simple coïncidence.

2. La cupidité de la femme est comparée à la voracité de la laie.

3. Ne dicas amico tuo : Vade, et revertere : cras dabo tibi, cum statim possis dare (*Prov.*, III, 28).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et corps et quanque t'as vaillant.
Ainsis font li amis vaillant.
N'il ne doit mie tent attendre, *etc. ut supra* [1].

Et puis c'amistiez nous a mis
A ce que nous d'ami parlons,
Avant que plus avant parlons
Te voldrai a brief mos aprendre
Comment a ami te dois prendre.
Li Sages son fil amonneste
Et dit : « Biaus fiex, ne manifeste
« Ton cuer a cascune personne.
« Li folz tout son cuer habendonne,
« Mais li sages en temps le garde. » [2]
Et qui aus dis Sirac esgarde,
Il dit un mot qui moult est gens :
« Ne mainne mie toutes gens
« En ta maison. » C'est qu'a nul fuer
Ne descuevre a chascun ton cuer [3].
En un autre lieu truis lisant
Lui meïsme ainsis disant :
« Moult soient envers toy paisible,
(C'est qu'a tous te face passible),
« Mais entre .m. un en eslis
« Qui soit tes consiliers eslis [4]. »
Col. c.
Por ce te vueil briefment descrire
Quel consillier tu dois eslire,
C'est quel ami qui vraiement
Sache tretout ton errement.
Qui vuet ami eslire et prendre,
.iiij. choses i doit entendre
Que je te vueil faire savoir.
L'une est qu'il doit bonté avoir ;
Car amistiez par est si bonne,
Si com Tulles entendre donne

92 q'doit

1. Que signifie ce renvoi ? Le vers contient évidemment une allusion à un passage antérieur. Or, ni le *Dit des tribulations*, qui précède immédiatement notre fragment, ni le *Testament* de Jehan de Meun, qui précède le *Dit*, ne contient le passage en question. Mais si l'on remonte jusqu'au *Roman de la Rose*, qui occupe la première partie du manuscrit, on finit par découvrir un vers à peu près identique : il se trouve, comme l'on devine, dans une tirade sur l'amitié. Le voici dans son contexte (Raison exhorte l'Amant à se montrer généreux envers l'ami nécessiteux) :

Et s'a povreté le voit tendre,
Il ne doit mie tant atendre
Que cil s'aïde li requiere...

Et voilà la clé de l'énigme : le copiste, se rappelant, à propos de la compassion, un passage analogue dans le *Roman de la Rose* — qu'il avait lu et annoté de sa propre main — a voulu rattacher ce passage à notre poème, en y intercalant le v. 63 qui correspond au v. 4832 du roman. Ce vers est donc apocryphe dans notre fragment.

2. Encore deux réminiscences bibliques : Non omni homini cor tuum manifestes (*Eccl.*, VIII, 22) et : Homo sapiens tacebit usque ad tempus ; lascivus autem et imprudens non servabunt tempus (*Ibid.*, XX, 7).

3. Non omnem hominem inducas in domum tuam (*Eccl.*, XI, 31). Cf. la note précédente.

4. Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille (*Eccl.*, VI, 6).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui dist que la chose premiere
Qui soit c'est qu'an nulle menniere
Amistez ne puet durer n'estre
Fors en gens qui sunt de bon estre [1].
Aprés, qu'il ait discretion,
Ja autrement ne s'i fie on;
Car l'Escripture nous enseigne
Que cilz qui au folz s'acompaingne
Il est souvent au fol semblables [2],
Et si sunt leurs amours musables.
Car fol ne scet noient celer,
Touz tamps est près dou reveler
Les secrés que en lui a mis:
Trop est perilleus telz amis.
Après, en doit ami eslire,
Qui ne soit esmouvans en ire ;
Car li homs qui ireus sera
Ja a painnes bien n'amera.
Li ireus est si com li boise
Embrasee, que qui l'adoise
Il s'eschaude souvent et bulle [3]:
Ireus n'aura ja teche nule
En lui, tant soit bien attempree,
Que par s'ire ne soit quassee.
Ils sunt aucuns de tel menniere
Qui ont la langue si legiere,
Quant ilz sunt esmeü en ire
A reprouvier eta mesdire,
Que ce sus autrui riens savoient,
Nului esparnier ne sauroient,
Neis ciaus qui sont si ami chier.
Nus ne doit son cuer afichier
En tés amis, car tost est morte
L'amours, quant ire le sourporte.
Et comment ert amours estable
En cuers qui sunt si variable ?
Salemon tes amis devee
Par l'auctorité ci rimee :
« Ne soiez jaa homme amis
« Qui souvent est d'ire embramis [4]. »

J. Morawski.

96 Qui scet — 100 ne se fi on.

1. Hoc primum sentio: nisi in bonis amicitiam esse non posse (*De amicitia*, c. V).

2. Qui cum sapientibus graditur, sapiens erit; amicus stultorum similis efficietur (*Prov.*, XIII, 20).

3. Cette métaphore semble être inspirée par un passage de l'*Ecclésiastique* (XXVIII, 11-2).

4. Noli esse amicus homini iracundo (*Prov.*, XXII, 24).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DISCUSSIONS

A PROPOS DE APIS EN VALAIS

M. Gilliéron n'a pas admis deux critiques de détail que j'ai cru devoir lui adresser dans mon compte rendu de ses travaux, publié dans le deuxième volume de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*. Il se défend dans sa *Pathologie et thérapeutique verbales*, tome IV. C'est son bon droit. Mais il se trompe quand il croit que « la géographie linguistique n'a pas une bonne presse en Suisse [1] », et il est en tout cas regrettable que cette erreur l'ait entraîné à discréditer, avant publication, le *Glossaire des Patois romands*, et à laisser entendre que ses trois rédacteurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche. Cette opinion serait particulièrement grave venant de la part d'un membre honoraire de la Commission philologique du *Glossaire*. Le titre *L'hypnotisme phonétique en Suisse* donne une idée suffisante de la sévérité de l'article qui, après un essai de réfutation de l'étymologie vascellittum, > *achyé*, que j'avais avancée, d'accord avec M. Jeanjaquet, se termine par ces mots : « Est-ce là un échantillon conforme aux étymologies qui résulteront des délibérations des trois rédacteurs, lorsqu'ils seront groupés autour du tapis vert pour établir définitivement l'historique des mots bien représentés chez eux. Un peu plus de tenue scientifique serait de mise, et même un peu de sérieux, si vraiment ils croient que leur tâche étymologique en comporte. Le XIX^e^ siècle est passé, nous sommes au XX^e^. »

On comprendra que je tienne à me déclarer le seul auteur des passages incriminés de la *Bibliographie*, afin qu'une erreur dans laquelle je pourrais être tombé ne rejaillisse pas sur mes collègues. Je crois d'ailleurs qu'il suffira de discuter les arguments de M. G. pour que les amis du *Glossaire romand* soient pleinement rassurés.

Je renonce à étudier ici le problème compliqué de clavellus, d'autant plus que M. G. bat en retraite dans cette partie de sa défense, et je me bor-

1. Un critique français écrit à propos de la *Bibliographie* : « Nulle part plus qu'en Suisse n'ont été admirés et imités les travaux de M. Gilliéron sur les patois français et ses constructions linguistiques qualifiées de géniales par MM. Gauchat et Jeanjaquet » (*Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, t. LXXXI, p. 379).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nerai à examiner ce qui concerne le mot bagnard *achyé*. Ce terme joue un rôle important dans la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*. M. G., se plaçant au point de vue de la géographie linguistique, le fait intervenir à l'appui de ses hypothèses sur l'histoire de apis dans une grande partie du domaine romand. A mon avis, la phonétique ne s'accorde pas avec ses suppositions. Comme il n'y a qu'une vérité historique, le désaccord entre deux méthodes de recherche prouve que l'une ou l'autre est en faute. C'est ce que M. G. a bien senti ; il cherche donc à démontrer que ma phonétique est fausse, tout en négligeant d'appuyer phonétiquement sa propre étymologie.

L'*Atlas linguistique de la France* offre comme appellations de l'abeille dans le canton de Fribourg et dans les Alpes vaudoises *ȁ*, *ȍ* ou *ȧ*, c'est-à-dire des descendants du latin apis. Les vallées orientales du Valais romand ont *mouchette*. Le type lexical *aveille*[1], qui règne dans le Valais occidental, la majeure partie du canton du Vaud et dans le canton de Genève, est considéré par M. G. comme un substitut, venu de France, d'un ancien apis. Comme *mouchette*, *aveille* recouvrirait un ancien sous-sol apis. Le seul indice que M. G. fasse valoir à l'appui de cette théorie, c'est précisément le mot *achyé*, qu'il a découvert dans la *Phonologie du bagnard* de Cornu (*Romania*, VI, p. 395). Il le rattache à apis [ou apès, plur. ?] + arium et le francise en *assier*. Cette forme unique devient ainsi le pilier d'un système comprenant un très grand domaine linguistique, car *aveille* se continue, d'après l'*Atlas*, au delà des frontières suisses. Il appartient aussi à la vallée d'Aoste et, selon le livre de M. Bottiglioni, *L'ape e l'alveare nelle lingue romanze*, à une grande partie de la Haute-Italie. Ce pilier venant à fléchir, dans le cas où *achyé* ne dériverait pas de apis, le système s'écroule. Aussi M. G. qualifie-t-il l'explication de *achyé* par vascellittum, que je lui ai opposée, de « coup de pied dont on renverse un échafaudage péniblement dressé ».

Je ne conteste aucunement que toute la Suisse romande n'ait pu posséder, dans des temps très reculés, le type apis. Mais une longue expérience des patois romands, l'expérience du *Glossaire*, ne me permet pas de voir dans *aveille* un emprunt relativement tardif à un groupe de patois français. Comment s'expliquerait le remplacement du *-b-* par *-v-*, si le modèle est le provençal *abelha*, remplacement que je ne constate dans aucun autre emprunt ? Du reste, est-ce bien sous la forme *aveille* qu'il faut franciser ce type lexical ? Plusieurs de nos patois ont encore des formes avec un *i* tonique. L'*Atlas* en fournit une quantité dans le voisinage de la Suisse. On sait que dans nos régions un *i* devenu bref se change facilement en *e* : *fils* > *fè*, *cheville* > *tsèvèḷè*, etc. C'est donc plutôt *aville* qu'il faut dire, et M. G. devrait nous

1. Les formes *ȧbèvè* de Saint-Maurice et *ǎbẹḷà* de Vevey, dont les patois étaient déjà fort contaminés lors de l'enquête de M. Edmont, n'entrent pas en ligne de compte : c'est du français plus ou moins patoisé. Toutes les formes authentiques ont, en effet, un *-v-* interne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire comprendre pourquoi le type *abeille* devient *aville*, s'ils sont identiques. Mais ce que je ne puis surtout pas admettre, c'est que *achyé* puisse venir de apis + arium. Dans ma brève analyse du gros livre de M. G., j'ai dû me contenter d'indiquer comme étymologie vascellittum. Sans attendre mes preuves, M. G. attaque vigoureusement ce malencontreux concurrent.

Vascellittum, dit M. G., est fantaisiste parce que : 1º *achyé* étant vascellittum devrait signifier « ruche » et non « rucher » ; 2º en bagnard le *v* initial ne tombe que devant *y* (*vy* > *y*) ; 3º le *t* final aurait dû rester vivant ; 4º les *ll*, en tombant, ne produisent pas l'effet qu'on voit dans *achyé* [c'est-à-dire qu'un *e* entré en hiatus avec un *e* suivant, après la disparition de *-l-* ou *-ll-* caractéristique du bagnard, n'apparaît pas sous la forme d'un yod] ; 5º les deux sons *aɛ* seraient les seuls qui représenteraient régulièrement vascellittum en bagnard.

Passons en revue ces objections, une à une, et commençons par la sémantique :

1º Où M. G. a-t-il trouvé que *achyé* signifie « rucher » ? Cornu a négligé d'indiquer le sens dans sa *Phonologie*, où il constate simplement : « une forme unique [au point de vue phonétique] est *axyé*[1] = apiarum. » Mais le mot est accompagné de la traduction « ruche »[2] dans le vocabulaire bagnard que Cornu a donné jadis au *Glossaire*, et j'ai retrouvé la fiche originale, écrite au Chable, parmi les riches matériaux qu'il nous a remis pour quelques années avant sa mort. Séduit sans doute par l'identification erronée avec apiarium fournie par sa source, M. G. a prêté au mot le sens du mot latin. Le *Glossaire* aurait pu le détromper. Cette erreur fondamentale suffit pour ruiner la dérivation de apis. Le parallélisme avec les *apier*, *ézier* de France tombe ; ils signifient tous « rucher » et non « ruche ». M. G. s'étonne à bon droit que, selon mon étymologie vascellittum, en bagnard un *vaisseau d'abeilles* [= « ruche »] puisse devenir *l'endroit où on met les vaisseaux*. Il n'a pas remarqué qu'il est lui-même l'auteur de « cette singularité tout à fait particulière.

2º « *Achyé* serait le seul mot qui aurait perdu son *v* initial devant *a* (valere > *vaey*, vacivam > *vajia*). » Sur quoi est fondée cette assertion catégorique ? M. G. a trouvé dans Cornu, source de ses connaissances du bagnard[3], deux mots commençant par *va-*, et il en a conclu que la suppression d'un *v* initial devant *a* restait en dehors des possibilités phonétiques. J'objecterai que mon

1. La valeur exacte de cette transcription serait *aɛyé*.
2. Dans la *Bibliographie* j'ai écrit *achyé* « rucher » pour reproduire le sens donné par M. G.
3. Dans sa défense M. G. ne met pas à contribution son *Atlas*, où le point 977 représente précisément le Chable, le lieu d'origine de *achyé*. Aux questions « ruche, rucher » le sujet interrogé par M. Edmont a répondu par les mots français. C'était un apiculteur ! Si l'enquêteur avait obtenu pour « rucher » le vieux terme de toute la vallée *(v)asé*, M. G. l'aurait sans doute mis en rapport avec *achyé*, et toute cette discussion aurait été évitée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étymologie s'appuie sur une documentation plus étendue. Le *Glossaire romand* est particulièrement bien renseigné sur le val de Bagnes. Au surplus, en prévision du travail sur la *Régression linguistique* que j'allais publier dans la *Festschrift zum 14. Neuphilologentage in Zürich*, j'avais exploré toute la vallée au sujet de la disparition de *l* et de *v*.

Sans entrer dans le détail de cette question fort complexe, je rappellerai seulement que le bagnard fait partie d'un grand groupe de patois valaisans où les *l* et *v* intervocaliques et initiaux tombent, ou plutôt étaient tombés autrefois, car depuis longtemps un mouvement régressif est en train de les rétablir. Ces suppressions avaient trop fortement altéré la physionomie de beaucoup de mots [1]. Plus fréquemment en contact avec le français et des patois moins bizarres, la population s'est mise lentement sur la voie de la restauration. Le hasard semble un peu diriger la réintroduction des *l* et des *v*. Tel mot les a restitués, tel autre a été épargné par la régression. Ce dernier cas concerne surtout les vocables qui n'ont pas d'équivalent direct en français. Pour les *l* je renvoie à ma *Régression*. Je ne puis retracer, dans cette brève réplique, l'histoire du *v*, qui n'est pas moins capricieuse. A l'initiale le *v* est presque entièrement réintégré. Mais des villages situés plus à l'écart de la circulation, comme Nendaz, le point le plus rapproché du Chable dans l'*Atlas* (nos 977 et 978), trahissent encore par un assez grand nombre de cas l'ancienne suppression initiale devant toutes les voyelles. Je cite d'après l'*Atlas* : *ą̊tsè* « vache », *ĕ̊nē̆djyē̆* « vendanger », *inī* « venir », *ą̊rmĕ̊* « ver » (litt. « vermeau »), etc. [2]. Si M. G. voulait nier l'étroite parenté de ces patois et ne pas accepter le témoignage de Nendaz pour le Chable, il ne me mettrait pas dans l'embarras. Le bagnard lui-même a conservé un nombre petit, mais suffisant, de mots privés de *v* initial. Voici d'abord *asé* [*s* sourde] « ruche », très précieux pour moi, sauvé comme pour me justifier, puisqu'il n'apparaît pas ailleurs sans le *v* [3]. Il est attesté pour le Chable par M. L. Courthion, auteur d'un excellent glossaire bagnard inédit ; je l'y ai noté moi-même en 1909, de même qu'à Verbier, à Sarreyer et à Bruson, autres localités du val de Bagnes ; il m'a été communiqué par les deux correspondants du *Glossaire* de Lourtier. Il se prononce généralement comme le mot français *assez*, quelquefois l'*s* est un peu épaissie. Dans les deux villages qui forment la transition à la vallée du Rhône il se dit *vasé* (au Levron) et *vaɛe* (à Vollèges). L'auteur de la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* sera bien obligé d'y reconnaître vascellum. Comme « vaisseau » français a un tout autre sens,

1. Il ne faut pourtant pas exagérer. On lit avec surprise, p. 62 de *Path. et thérap. verb.*, IV, que ces patois perdent *l* et *n* initiales et intervocaliques et réduisent luna et ala, par exemple, à *a* « lune » et « aile ». M. G. confond *n* avec *v* et fabrique un mot *a* qui n'a jamais existé en Valais.

2. Le *Glossaire* offre une cinquantaine d'exemples différents de chute de *v* initial dans 24 localités à l'ouest, au nord et à l'est du val de Bagnes.

3. Je réserve une surprise à mes lecteurs à propos de ce mot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le bagnard n'a pas muni d'un *v*- son traditionnel *asé*, évincé du reste dans le parler des jeunes par le mot *ruche*.

Pour la suppression du *v* initial devant les autres voyelles, je puis mentionner les exemples suivants : *village* devient à Lourtier *(v)é(l)ādzo*, d'où *yādzo*, homonyme de viaticum > *yādzo* « fois, charge ». Vitta « partie de l'écheveau » se dit au même endroit *èta*. *Voûte*, *voûter* se prononcent dans toute la vallée *ųta*, *utā*, excepté dans la bouche des jeunes, qui rétablissent le *v*-. *Se vautrer* donne également *s'utā*. *Vóla*, « fane de certains légumes », se prononce *óla* à Vollèges, à Lourtier *vóla*, comme dans la vallée du Rhône. Volvere aboutit à *ųdrè* « venir à bout ». Le nom de famille indigène *Vaudan* se prononce partout *œudā*. M. Muret, que j'ai consulté sur le *v*- dans les noms de lieux et de familles de la contrée m'écrit : « à Bruson, je trouve un nom écrit dans les registres *Volbord* ou *Elebord*, et prononcé *élèbó*, et, comme il y a une forêt de *Bord*, je pense que la première syllabe représente la préposition *vers* ». Cette liste n'est pas longue, mais elle montre clairement que le bagnard a traversé une étape où le *v* n'était pas seulement supprimé à l'intérieur du mot, comme c'est encore fréquemment le cas, mais aussi à l'initiale [1].

Là destinée du *v* initial est aussi liée à celle de *l* dans la même position. Cornu cite *vā* « planche », ailleurs *lā*, *véy* « facilement » [leve], *vuna* « lune », *vĕdèmā* « lendemain », auxquels il faut joindre *Vòrtyè* « Lourtier », peut-être le lieu dit *Vargeay-Plan*, à Sarreyer [laricetum ?] et *vòrdi* et famille, « ourdir, frapper [2] ». Ces *v* restitués à tort sont un indice du trouble causé dans la région par l'ancienne disparition simultanée des *v*- et des *l*-.

3° « Comment se fait-il, demande M. G., que *vaisselet*, qui garde le *t* final de -ittum dans les vallées adjacentes [3] et qui le garde tout aussi intact en bagnard, ait perdu son *t* final dans la seule forme *achyé* » et il mentionne, toujours d'après Cornu : *tsaet* « chalet », *muet* « mulet », *munet* « petit moulin à fouler les pommes », *paet* « palet, qui recouvre la colonne [d'un grenier] appelée *grè*, et empêche les souris de pénétrer dans la grange ». M. G. aurait bien fait de contrôler la graphie de sa source. La transcription de Cornu n'est pas rigoureusement phonétique : il transcrit par exemple le son *ĩ* par *in* [4]. Il emploie dans sa *Phonologie du bagnard* le système orthographique dont il s'est servi dans ses *Chants et Contes populaires de la Gruyère* (*Romania*, IV). Là nous lisons : « les consonnes finales en italiques

1. Je ne fais aucun cas de *sópli* « s'il vous plaît », *bwĕpro* « bonsoir », bonu vesperu, où les conditions phonétiques sont spéciales, ni de *éskatœr* « vésicatoire », qui peut être une simple déformation.

2. Un conte facétieux attribue aux habitants de *Sarreyer* la prononciation *vwatī* pour « latin ».

3. Adjacentes dans l'*Atlas*, qui est à très petite échelle, mais en réalité il y a une belle distance.

4. Cf. cependant *plīno* « platane » au § 73.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indiquent que le son ne se prononce plus [1]... » Il imprime donc : tsale*t* « chalet ». Dans sa *Phonologie*, il a oublié de conserver ces italiques [2], mais il dit expressément au § 197, en parlant du *t* : « il tombe aussi à la fin des mots ». Du reste, M. G. n'avait qu'à consulter l'*Atlas*, qui contient une quantité de mots en *-et*, et où il aurait trouvé par exemple *mu̇lè* « mulet », *gyètsè* « guichet », *ma̯lè* « maillet », *cu̇blè* « sifflet » et beaucoup d'autres. On le voit, le *t* final bagnard n'existe vraiment pas.

4° Toujours d'après Cornu, M. G. cite *tsandeey* « chandelier », *vea* « ville», *veadzo* « village » pour démontrer que *e* en hiatus après la chute de *-l-* [ou *-v-*] ne devient pas *y*. De nouveau il interprète inexactement la transcription de sa source : c'est *véa*, *véādzo* qu'il aurait dû lire, ou alors reproduire textuellement la graphie, comme dans *tsandeey*. Les matériaux du *Glossaire* prouvent qu'à côté de formes archaïques, où *e* subsiste en hiatus, le bagnard connait les mêmes mots avec *y*. Déjà Cornu écrit *tsatyán*, de castellanum. J'ai noté *tsyó*, caballum, au Chable, à Verbier, Bruson, Cotterg ; *tsātyā* « Châtelard » ; *pyœu*, pilosum ; *vyèta* « Villette » ; *tsādèœuja* à côté de *tsādyœuja* « Chandeleur », etc. Les exemples abondent. M. Edmont transcrit entre autres *dyā* « devant ».

L'objection 5, après ce qu'on vient de lire, tombe d'elle-même.

Avais-je donc le droit d'identifier *achyé* avec vascellittum, sachant qu'il signifie « ruche », que *v* initial peut tomber, que *-ll-* intervocaliques s'effacent, qu'un *e* en hiatus peut devenir *y*, que *t* final est muet ? Sachant surtout que *vaisselet* est le type dominant pour « ruche » en Valais, qu'il figure trois fois dans l'*Atlas*, que le *Glossaire* en possède une douzaine de variantes, entre autres *aɛëë* [3] relevé à Nendaz, *aɛèè* à Erdes par M. Jeanjaquet. De ces formes à *aɛyé* il n'y a qu'un pas. Il était si naturel d'identifier ce dernier avec ces formes, qui proviennent indubitablement de *(v)aɛè(l)è* et appartiennent à des patois peu distants, que je ne me suis pas laissé arrêter par la petite difficulté de l'*é* final, qui est fermé, alors que, comme nous l'avons vu plus haut, -ittum donne régulièrement un *è* ouvert au Chable. J'avais cru pouvoir mettre ce changement de timbre sur le compte de l'influence du *y* issu du premier *e* en hiatus ou d'une légère inexactitude de notation [4]. Néanmoins, pour en avoir le cœur net, j'ai profité, ce printemps, d'une tournée de contrôle qui m'a conduit en Valais pour me rendre au val de Bagnes et pour vérifier à nouveau le mot en litige. J'ai interrogé au Chable toutes les vieilles personnes, dont dix ont dépassé les quatre-vingts ans. Or, aucun de ces vieil-

1. Sur une épreuve il avait ajouté la phrase, qui n'a pas subsisté : « elles ne sont écrites que pour faciliter la lecture. »

2. Je ne trouve que pihle*t* « loquet » au § 120.

3. *ë* marque un son intermédiaire entre *è* et *é*.

4. M. Gabbud, correspondant du *Glossaire*, transcrit par *tsapyé* le mot *chapelet* « prière du soir » (Lourtier). M. Edmont note parfois *-é* le suffixe *-et* en Valais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lards, qui avaient déjà une trentaine d'années, quand Cornu fit son enquête en 1874, ne connaissait la prononciation *aɛyé* notée par ce dernier, mais tous se sont accordés à traduire « ruche » par *asé* ou *aŧ́é*, c'est-à-dire par la forme qu'avaient déjà révélée nos enquêtes précédentes. J'en conclus qu'il y a bien eu une erreur de notation, mais pas celle que j'avais supposée. Le son *ŧ́* est noté *ɛ* par Cornu[1]. Dans ce mot il aura eu l'impression d'un *ɛy*.

Le type *achyé* n'a donc jamais réellement existé, et je me vois obligé à rectifier mon étymologie : ce n'est pas le diminutif vascellittum qui est en cause au Chable, mais simplement vascellum, passé normalement à *vaŧ́é* (voir Cornu, § 31 et 136), d'où *aŧ́é* par chute du *v* initial, conformément à ce qui a été exposé ci-dessus. Le val de Bagnes se trouve ainsi en parfaite concordance avec tout le territoire avoisinant. La ruche s'appelle *vasé* à Orsières, Sembrancher, Martigny, Trient, Charrat. Ce terme s'appliquait aux anciennes ruches ayant la forme d'une caisse allongée, avec deux ouvertures aux extrémités servant d'entrée pour les abeilles[2]. Un modèle plus petit et plus récent paraît avoir donné naissance au diminutif *vaisselet*.

Du moment que *achyé*, ou plutôt *aŧ́é*, signifie « ruche », la conjecture apis + arium, proposée par M. G., devient inadmissible même au point de vue de la géographie linguistique, puisque tout le Valais constitue une aire compacte vascellum-vascellittum. Il me reste à constater qu'elle ne satisfait pas non plus aux exigences légitimes de la phonétique. Je ne m'attarderai pas à examiner si apis + arium peut réellement aboutir à *assier* (forme francisée), avec *s* sourde, alors que *ézier* français nous montre la sonore. Mais ce qui est inconciliable avec le respect de la phonétique, c'est d'admettre que -arium ait donné *-yé* en bagnard. Si M. G. avait consulté le § 9 a de la *Phonologie* de Cornu, il aurait trouvé une douzaine d'exemples établissant que le suffixe -arium non précédé de palatale aboutit en bagnard à *-ey* (graphie de Cornu). Invoquer une confusion d'origine analogique ne servirait à rien, puisque le produit de -arium après palatale n'y est pas non plus *-yé*, mais *-yé*.

Louis GAUCHAT.

1. Il transcrit également par *ɛ* le *ŧ́* gruyérien dans ses publications antérieures.

2. Un inspecteur d'apiculture, à Monthey, appelle cela le système « cercueil ». On sait que le mot latin vas désigne encore le cercueil dans les patois romands.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMPTES RENDUS

J. Anglade, **Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc** ; Paris, Klincksieck, 1921 ; in-16, xxxvii-448 pages.

Ce qui a été dit plus haut (p. 296) d'un autre ouvrage de M. Anglade pourrait s'appliquer aussi à celui-ci : ce livre comble une regrettable lacune dans nos manuels d'enseignement, et rendra de bons services ; mais ni la conception ni l'exécution n'en sont pleinement satisfaisantes.

Par « grammaire de l'ancien provençal », on peut entendre deux choses : soit une description des divers dialectes d'oc faite d'après des documents de tout ordre, localisés et datés aussi exactement que possible ; soit un exposé des formes dont l'ensemble constitue la langue littéraire des troubadours à l'époque classique. M. A. semble avoir flotté entre ces deux conceptions. Il a eu à sa disposition les « innombrables notes » que Chabaneau avait amassées « en vue d'une grammaire complète des dialectes occitaniques ». De ces notes toutefois il n'a utilisé que ce qui en avait passé dans l'enseignement de son maître : on en trouvera, nous dit-il, « une sorte de résumé très sommaire dans la première partie de notre Phonétique (vocalisme) ». Il a dépouillé en outre un certain nombre de monographies allemandes sur trois ou quatre dialectes, en laissant de côté, semble-t-il, les *Documents linguistiques* de P.Meyer, ainsi que d'autres travaux français non moins importants, comme ceux de M. Millardet, ce qui explique que les renseignements sur les divers dialectes figurent dans des proportions extrêmement variables. Jusqu'ici c'est donc la première conception qui semble l'emporter, mais dans l'ensemble, surtout à partir du chapitre III (consonantisme), c'est bien la seconde qu'il s'efforce de réaliser, quoiqu'il ne s'interdise pas d'alléguer çà et là, sans raisons bien déterminées, des formes dialectales anciennes ou modernes.

Je n'hésite pas à dire qu'il eût mieux fait de s'en tenir à celle-ci. La première exigerait, pour être menée à bonne fin, des dépouillements minutieux de textes très dispersés, souvent mal publiés, et assez pauvres en renseignements ; peut-être la tâche est-elle encore prématurée. Sans doute, il est fâcheux que les notes de Chabaneau restent inutilisées ; M. A. eût certaine-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment rendu service en donnant, sous des rubriques spéciales, la substance de ces fiches, avec les références, et non, comme il l'a fait, un résumé de ses notes de cours. Mais citer de loin en loin, sans références, une forme qui n'est ni localisée ni datée, c'est proprement perdre son temps. Des formules comme celles-ci qui reviennent souvent : « on trouve aussi... », tel phénomène s'observe « dans certains dialectes », ont vraiment quelque chose de décevant. Il eût été du moins possible, sans entrer dans de grands détails, d'énumérer les traits caractéristiques des principaux dialectes d'oc vers la fin du moyen âge. M. A. ne paraît pas y avoir songé (sauf en ce qui concerne le gascon, auquel sont consacrées quelques lignes, p. 19) : ce qui est dit du franco-provençal (p. 4) est très vague ; on ne trouve rien de précis non plus sur l'extension géographique des phénomènes suivants, dont l'importance est connue : conservation de *a* tonique, altération de *c*, *g* devant *a*, vocalisation de *l* finale, chute ou maintien de *n* finale caduque, développement de *i* long en *ie*, *ia*.

Le lecteur qui ne cherchera dans ce livre qu'une grammaire du provençal classique, de la langue écrite par les grands troubadours des XII[e] et XIII[e] siècles, l'y trouvera exposée sous une forme plus complète, surtout en certaines de ses parties, que dans les manuels antérieurs ; le tableau des formes verbales qui occupe une grande partie du long chapitre V (rédigé d'après la *Grammaire* de Mahn et les listes d'Appel) rendra des services, de même que le trop court chapitre VIII (formation des mots, rédigé surtout d'après Adams). On regrettera qu'il ne soit rien dit de de la syntaxe ; on regrettera surtout, dans le détail, un trop grand nombre d'inexactitudes (qui ne sont parfois, au reste, que des maladresses d'expression).

Voici un certain nombre de remarques, qui concernent presque toutes les deux premiers chapitres.

Dans le premier, M. A. revient à plusieurs reprises (p. 9, 15, 162) sur cette idée, empruntée à Chabaneau, que le fond de la langue littéraire est le limousin, mais sans apporter aucune preuve (autre que le changement de *c* + *a* en *ch*, qui ne remonte pas nécessairement aux auteurs); l'hypothèse de Morf, qui cherche cette base dans les dialectes languedociens, ainsi que les remarques qu'elle a provoquées, eût mérité d'être discutée ou du moins mentionnée. — P. 25 : je n'arrive pas à saisir le sens de cette phrase : « le celtique n'a pas laissé de traces très nombreuses... parce que les mots celtiques qui nous sont parvenus sont passés [c.-à-d. ont passé] par l'intermédiaire du latin (vulgaire) » ; sur les vingt mots empruntés au celtique, qui sont cités là, il y en a au moins le quart dont l'origine celtique est très douteuse. Je ne connais pas *brusca* « branche » ; y a-t-il confusion avec *brusc*, *bruc*, « bruyère » ? — P. 32 : la citation de Bernart d'Auriac ne fait aucunement allusion à l'introduction dans le Midi des « formules de politesse françaises » (il s'agit au reste des particules d'affirmation et de négation) ; le troubadour menace les Aragonais d'une invasion française. Le texte est d'ailleurs mieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compris p. 364. — P. 33 : que dire d'affirmations comme celles-ci : le provençal était devenu, à la fin du XIII^e siècle, « la langue de la philosophie » ; « la langue d'oc était alors dans un état de perfection et dans un éclat que seules avaient connu avant elles les langues dites classiques : sauf en ce qui concerne l'Italie (*sic*) il faudra des siècles pour que les autres langues romanes atteignent ce degré de perfection ». M. A. oublie ici la langue d'oïl, tout simplement. — P. 44 : la définition de la « voyelle libre » est si inexacte qu'il en résulte que *e* est libre dans *terra*. — P. 49 : il est naturellement faux que la forme béarnaise *graa* (de *gradus*) se lise dans le *Cartulaire de Limoges* (*Revue des l. rom.*, XXXVIII, suppl., p. 49, l. 12). — P. 52 : dans le paragraphe concernant *mn* > *un* il ne faut évidemment faire figurer ni l'engad. *graunt* ni le prov. *enauntir* (de *aunta* pour *anta*) — P. 57 : le mot *aresta* de *Flamenca* n'est pas arista, mais *adrestat ; l'*e* ouvert est donc normal. — P. 78 : « les formes en *ou* (pour *o* fermé) ne sont pas rares dans les *Joyas* » ; les textes de ce recueil s'échelonnant sur un siècle et demi, des renvois précis étaient indispensables. — P. 96 : la formule employée fait croire que les formes *menjar*, *minjar* (pour *manjar*) sont usuelles « dans les textes anciens ». — P. 120 : *cobezetar* (de cupiditare) est matériellement impossible (cf. p. 149). — P. 166, n. : que peut bien signifier une phrase comme : « ces phénomènes linguistiques n'ont pas de limites dialectales à proprement parler ? » — P. 192 : la formule employée nous autorise à croire que *l* finale (de *ll*) se mouille normalement « dans les dialectes non gascons ». — P. 198 : d'où vient le prétendu esp. *puncela* ? — P. 266 : les infinitifs en *-ezir* remonteraient à -escere ; c'est la théorie de Diez, depuis longtemps ruinée par A. Thomas (*Romania*, XXVI, 422). — P. 273 : y a-t-il vraiment de nombreuses 3^es pers. sing. de prétérits en *a* dans les *Biographies* ? Le passage allégué en note ne dit pas du tout cela. — P. 277 : « on trouve déjà dans des textes du XIII^e siècle des formes [d'infinitifs] sans *r* » ; mais le texte allégué est emprunté à un ms. de la seconde moitié du XIV^e (*Revue des l. rom.*, XXXII, 581). — P. 305 : *prerion*, faute d'imp. pour *preiron*. — P. 322 ss. : dans ce tableau des « verbes isolés » figurent de nombreuses formes « vraisemblables », que n'importe qui peut restituer ; les formes attestées ont seules de l'intérêt.

La Bibliographie (p. XV-XXVII) est très riche, même trop riche, car on y voit figurer pas mal d'ouvrages qui ont perdu toute utilité ou n'en ont jamais eu. De bizarres lapsus ont fait attribuer à Sabersky (p. XXIII) une dissertation de Oreans, à Oreans (transformé en Orbans, p. XXIV) un travail de Chabaneau ; la dissertation de Hengesbach (p. XXX) ne concerne par la « Deklination », mais l' « Inklination » (enclise). — Puisque le franco-provençal est mentionné, on devait signaler les nombreux articles de M. Philipon sur le sujet et bien d'autres.

M. A. déclare (p. XIV) accepter d'avance toutes les critiques qui lui seront faites « de bonne foi ». Que peut-il bien entendre par là ? Et pense-t-il vraiment avoir été parfois victime d'une hostilité systématique ? Le reproche en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout cas n'atteindrait pas — et lui-même le sait bien — les critiques de ses travaux qui ont paru dans cette revue.

A. JEANROY.

J. DÉSORMEAUX, 1. **Notes lexicographiques** : I. *Rossignol* et *rhododendron* ; II. Un ancien adjectif savoyard en *-age* : *ravage* (*Revue savoisienne*, LIX, 1918, p. 109-13) ; — 2. **Un ancien terme du droit féodal survivant en patois savoyard** : *drouille, drouli* ; — 3. *Pardienne* = *Perdiane* (Ibid., LIX, 1620, p. 68-71) ; — 4. **Onomastique savoisienne** : I. Sur le prénom *François* ; II. *Osavin* ; III. Encore *Boche* ; IV. Gringalet et Gargantua en Savoie ; V. *La Md Verid* (Ibid., LXI, 1920, p. 25-31) ; — 5. **Français régional** *tomme* (*Ibid.*, LXII, 1921, p. 131-40). — 6. Ch. MARTEAUX, **Sur le mot** *oche* (*Ibid.*, LXI, 1920, p. 64-7).

1) Comme nom du « rhododendron » quelques patois savoyards connaissent la forme *ransignolet* qui, selon Guarnerio et M. Désormeaux, n'est autre chose qu'un dérivé du nom du *rossignol* : les couleurs de l'oiseau auraient donné lieu à cette assimilation avec la fleur comme ailleurs la crête du coq a fourni des appellations populaires du rhododendron. Mais comment expliquer la forme nasalisée *ransignolet*, également usitée dans la Suisse romande ? M. Désormeaux suppose une influence de *ronce* auquel l'étymologie populaire aurait rattaché le mot *rossignol* : mais les formes *ransignolet* ne sont-elles pas plus répandues que celles en *ron-* ? Les descendants de lusciniolu dans le territoire roman présentent des variantes bien plus étranges encore que celles de la Savoie : il faudra rédiger une monographie sur la postérité romane de lusciniolu avant d'aborder le problème isolé du sav. *ransignolet*. — L'anc. savoy. possède encore la forme correspondante au frç. *ravage* comme adjectif: *ravajut* « ravageur », qui se continue dans le patois de Samoëns : *ravdjhe* « grêle, cassant ». Le *loup ravajhe* « ravageur » correspond à mon avis pour le sens à l'anc. ital. *lovo ravaxe* « lupo mannaro », au piém. *luvravaç* « lupo cerviero » (< lupu rapace).

2) Parmi les vocables relatifs au droit ancien, M. Désormeaux relève un mot transcrit *drouli, droli, druli* avec le sens de « pourboire, bonne-main, épingles, donnés comme supplément au prix dans un achat ou à la ferme dans une location » ; les textes rédigés en latin donnent le même mot sous des formes telles que *druella, druellia, droillia, drolia* qui semblent continuer à vivre dans le lyonn. *drouille*, « vieilles hardes, nippes démodées ». Quant à l'étymologie, M. Désormeaux ne se décide ni pour celle de M. Mugnier (qui voyait dans *drouille* le simple du dérivé *drouleries* « drôleries » pour indiquer une somme payée dans les ventes), ni pour celle de M. le comte de Loche (qui ramenait *drouli* à trullium « coupe à boire »). Je crois qu'en effet il faut rattacher le terme féodal *drouille, droli* « pourboire » au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lyonn. *drouille* « vieilles hardes, nippes démodées » et au dauph. *drouille* « copeaux » (cf. aussi A L F c. COPEAUX [1]). Comme on désigne le cadeau donné à la femme du vendeur après le marché conclu soit par le frç. *épingle* [2], soit par *moncheul* « mouchoir, cadeau fait à la femme du vendeur par l'acquéreur », soit par *berloda* « tout ce qu'on donne après un marché convenu » (Champollion-Figeac, Isère 169) dont le radical doit être le même que celui du franc. dial. *breloque* « petit objet, bagatelle », il sera permis, je crois, de rattacher le mot savoy. *droli* à un mot désignant des « nippes » ; le sens de *drouille* « copeaux » pourrait se justifier par l'analogie du français *ruban*, *riban* qui, par une métaphore facile à saisir, désigne le ruban et les copeaux dans les patois français (cf. A L F, c. RUBAN). *Drouille* devait désigner à l'origine un objet réel, une « nippe » quelconque (ruban, épingle, mouchoir) symbolisant le souvenir que désire laisser à la famille du vendeur le propriétaire qui va s'installer dans sa maison. Comme le latin n'a guère de mots autochtones commençant par dr-, il faudrait, pour trouver l'origine de *drouille* recourir au grec ou gaulois ; mais je ne vois pas comment relier un mot gaulois et les formes franco-provençales : il faudrait évidemment connaître la valeur de symbole (ou de superstition ?) de ce cadeau offert par l'acquéreur à la femme du propriétaire précédent.

3) Le juron *pardienne* [3] n'aurait rien à faire avec *par dieu*, mais continuerait *par Diane*, employé d'abord dans les milieux lettrés et adopté par le peuple qui lui aurait fait subir de multiples altérations. Resterait encore à expliquer pourquoi **Diaine* que M. Désormeaux suppose à la base de *Dienne*, attesté dès le XIV^e siècle [4], offrirait l'évolution spontanée de a + n (lana < *laine*), mais non pas celle de la consonne initiale (cf. diurnu > *jour*) : il me paraît que M. Désormeaux a vu juste en rappelant l'existence de *dienne*, chez Froissart, mais n'y a-t-il pas ici l'effet de l'étymologie populaire rattachant *Diane* à *diè(u)* cf. *pardiè(u)*.

1. Il existe aussi un prov. *droi* « besogne, travail de ménage », faire *lou droi* « faire le ménage, préparer les aliments, laver la vaisselle » (Mistral ; Honorat indique la prononciation *droï*) : il faudrait connaître les formes antérieures pour savoir s'il se rattache à notre famille de mots.

2. Cf. Meuse *epingues* plur. « pourboire, pot-de-vin, gratification donnée bénévolement en dehors du prix convenu à la femme, aux enfants, aux domestiques du vendeur » (*épingue-épingle*, Labourasse). Haut-Maine *aiguillettes*, « pot de vin » (ou *ageux*, *ajeu* « enjeu » Montesson).

3. M. Désormeaux aurait trouvé des matériaux très abondants et bien ordonnés sur *pardien*, *pardienne* etc. dans le travail de Rudolph Zoekler, *Die Beteurungsformen im Französischen*, Chemnitz-Leipzig, 1906, p. 50 ss.

4. M. Désormeaux cite un passage du *Mystère de monseigneur Sainct-Sebastien*, où un grand nombre de divinités sont énumérées ; plus d'un nom rappelle de loin des fantômes encore vivants dans l'imagination populaire : *bara* n'est-il pas renfermé dans le voironn. *barouchi* « épouvantail » ; *chara* dans le gascon (*benne*) *charamagne* « femme fantasque, désordonnée, malpropre » ; le second élément de *Grisogolin* ne subsiste-t-il pas dans le pic. *goguelin* « esprit qui se cache » ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4) Selon M. Désormeaux, François d'Assise aurait reçu le nom de *François*, parce qu'il parlait le français comme sa langue préférée. — *Osavie* est l'anagramme du nom de pays de la Savoie et figure dans une pièce intitulée : *La Pyrocarie de la ville d'Anici.* — Discussion sur le passé du mot *Boche*. — M. Désormeaux constate la survivance des noms de *Gringalet* et *Gargantua* dans l'onomastique de la Savoie pendant le XVI^e et XVII^e siècle. — Le lieu-dit *Margière* (auj. défiguré en *md-verid*) représenterait un dérivé de *marge*, tandis que M. Marteaux semble y voir un successeur de margarita (v.-frç. *margerie*) : le débat sur cette question étymologique n'est donc pas encore clos.

5) M. Désormeaux examine le sens, l'aire géographique et l'origine du français régional *tomme*, attesté surtout dans les patois du domaine francoprovençal et du provençal alpin [1]. C'est un fromage frais ou maigre, fait tantôt avec du lait de chèvre et tantôt avec du lait de vache. M. Désormeaux a bien fait de nous présenter toutes ces définitions variées telles qu'elles se reflètent dans les dictionnaires patois. Quant à l'étymologie, M. Désormeaux serait porté à y reconnaître avec M. Gauchat le grec τομή « coupure » latinisé en toma, qui, selon lui, serait le simple de *tomaculum, qui désigne pourtant non pas un fromage, mais une certaine espèce de saucisse : la « tome » aurait été à l'origine la « portion de lait réservée à la fabrication du fromage » : M. Désormeaux croit pouvoir s'appuyer sur l'existence d'un prov. mod. *toumo* « morceau » (qui n'existe cependant pas dans Mistral) et de l'esp. *tomar*, auquel on attribue aujourd'hui une tout autre origine, cf. P. Rajna, *Rev. de fil. esp.*, VI, 1. Le grec τομή aurait rayonné de Marseille pour monter ensuite la vallée du Rhône qui formerait comme le centre de l'aire du mot patois *tome* « fromage ». — J'avoue que la partie étymologique

1. En dehors de l'aire du mot, déterminée dans le *Bull. de dial. rom.*, III, 67, et par M. Désormeaux dans son article, on rencontre le même mot en dehors du domaine francoprovençal et provençal en Italie : Ormea *tuma* « specie di cacio casalingo » (Schädel, p. 135), Piverone *tumi* (plur.) « caciuole » (*Arch. glott.*, XIV, 114), berg. (Val San Martino) *tomasciöl* « quella parte cacciosa del latte, quagliata col presame, quindi cotta, premuta e salata, che si mette nel cascino » (Tiraboschi), romagn. *tumèn* (tominus ?) « squaccherato, agg. di formaggio tenero e quasi liquido », sicil. *tuma* « cacio fresco non salato » (< frç. *tomme* ?). Gioeni remarque à ce propos : « Il vocabolo nostro dev' esser di antiqua data, poichè nei paesetti remoti (Valle d'olmo) la massa di cacio fresco la chiaman *tassa di tuma* = frç. tas de tomme), Caltagironese : *tumazzu* « cacio » (Cremona, p. 59). Le domaine de *toumo* en France est également plus étendu que ne semble croire M. Désormeaux : Grand'Combe *tümè* « fromage du printemps et de l'automne », Vaudioux *touma* « tomme, petit fromage, fromage de Gruyère de printemps », Fourgs *toumot* « fromage du printemps et de l'automne », Saône-et-Loire *tomiron* « gâteau grossier que les ménagères confectionnent avec de la pâte et un peu de graisse, quand elles font la cuisson du pain. Les enfants dévorent tout cela » (Fertiault), limousin *touma* « fromage des environs de Tulle » (Laborde, cf. aussi Mistral *toumo* « fromage en bas-limousin »).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'entraîne pas la conviction et que je continue à admettre avec M. Dauzat qu'il s'agit ici d'un mot non latin. D'un côté il existe un grec τομή « morceau » dont il n'y a nulle trace dans la terminologie du fromager grec et latin (cf. Herdi, *Die Herstellung und Verwendung von Käse im griech.-röm. Altertum*, Frauenfeld, 1918), d'autre part un franç. *tome* qui n'a pas d'autre sens que celui d'« espèce de fromage ». Pour passer du sens de « morceau » (ou mieux « tronçon ») au patois *tome* « fromage », il faudrait voir d'autres exemples de mots désignant le « morceau » ou « tronçon » aboutissant à l'espèce de fromage qui est appelée *tome* et trouver d'autres mots grecs attestant l'influence grecque dans la terminologie (pourtant si riche en éléments obscurs) de la fromagerie alpine, enfin montrer par quelles voies la ville de Marseille qui recevait plutôt les fromages de la campagne aurait pu imposer un grec *τομή « espèce de fromage » (inconnu dans la tradition lexicale du grec) aux paysans des vallées alpestres qui n'ont guère l'habitude d'emprunter à la ville leurs termes agricoles. L'histoire d'un mot tel que *tomo* ne peut être séparée de l'ensemble de ceux relatifs à l'industrie du lait : or s'il y a un fait qui s'est dégagé jusqu'ici des études d'ensemble, c'est que la langue du fromager renferme un grand nombre de mots prélatins, mais peu d'éléments grecs ou germaniques. Je crois que toute cette étude étymologique doit commencer par examiner si le verbe *toumà* « se bien cailler en parlant du lait » (Mistral), Ambert *touma* v. trans. « cailler le lait » est dérivé du substantif *toumo* ou si le verbe est le point de départ du substantif *toumo*. Ce verbe *toumà* à son tour ne pourra guère être identique au verbe *toumbà* « tomber », puisque la forme *touma* « tomber » semble être absente du territoire provençal. Il ne pourra non plus se ramener au substantif grec τομή [1], puisque le verbe qui correspond à τομή est τέμνω « couper, fendre » qui, autant que je sache, n'a pas non plus un sens qui le rapproche du verbe *toumà* « se cailler » du provençal. Le rapprochement du grec τομή « tronçon » et du roman *toma* « fromage » restera problématique aussi longtemps que les rapports sémantiques resteront obscurs [2].

6) M. Marteaux qui s'est déjà fait connaître par d'excellentes études sur la toponomastique savoisienne, nous offre ici une étude sémasiologique sur le mot *oche*, à la suite d'un examen du mot dans les anciennes chartes : selon

1. Il y a des patois francoprovençaux qui possèdent le verbe *trètsi*, correspondant au frç. *trancher*, avec le sens de « se cailler, tourner (du lait) » (cf. par ex. sav. *trênçhi* « tourner, se cailler », *trênçhêu de beuro* « petite motte de beurre », *trênçhan* « caillot qui se forme dans le lait tourné »). Mais je ne vois nulle part, ni en grec ni dans les patois romans, le radical verbal *tom-* au sens de « couper, fendre ».

2. M. Janko, *Worter und Sachen*, I, 97, postule un lat vulg. *toma* (< grec τομή) « etwas in *Formen* abgeteiltes » et, au point de vue sémantique, il rappelle l'existence de formaticu = caseus *formaticus*, mais ce qui caractérise le fromage appelé *toumo*, ce n'est pas qu'il soit « formé », mais qu'il soit mou et salé : en outre le sens que M. Janko prête au grec τομή est purement hypothétique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui, une *oche* était une portion de terre attenant généralement à une habitation derrière laquelle elle s'étendait et fournissant par la culture la quantité de froment nécessaire à l'alimentation de la famille. Elle ne renfermait ni pré ni verger, mais elle pouvait avoir des arbres, des noyers par exemple, comme aussi une partie plantée en vigne. Elle ne se confondait pas avec le « courtil » ou jardin et n'était pas nécessairement close par une haie, mais elle pouvait être séparée par un fossé des « oches » voisines [1]. Dans une note instructive, M. M. examine la fréquence ou l'absence d'*Oche* dans la toponomastique de la Savoie et des régions avoisinantes. M. Marteaux rappelle fort à propos l'*olca* de Grégoire de Tours qu'il serait porté à ramener au grec ὁλκή fém. d'ὄλκος « sillon », mais il est impossible d'admettre qu'un terme agricole d'origine grecque ait pu s'enraciner dans le sol gaulois, sans qu'on en trouve aucune trace ni en Italie ni en Espagne. Le fait d'être nettement confiné au territoire celte ne peut pas être passé sous silence, lorsqu'on aborde l'étymologie du mot qui d'ailleurs a été l'objet de deux articles de M. M. Spitzer [2], *Z. f. fr. Sprache und Litt.* 44, 251 et Kluge, *Paul und Braunes Beiträge* 1916, 180, qui ont échappé à M. Marteaux. Resterait encore à examiner le rapport d'*osca* (Du Cange, anc. frç. *osche*, anc. prov. *osca*(?)) et de *olca* (oche), ensuite le rapport phonétique du frç. *oche* [3], *olca*, avec *aucho* (prov. mod.), lim. *oucho* « terre labourable, enclos, champ fertile (vieux) ; morceau de terre de bonne qualité, situé à peu de distance du village, dans la Marche ; nom de lieu qn'on donne à des terres un peu inclinées et plates », Barcelonnette *àoucha* « nom de champ, nom de lieu. Bonnes terres défrichées depuis longtemps » (Arnaud et Morin). Il conviendrait enfin d'examiner le rapport phonétique qui existe entre *oche* (= *otse*) et les formes *osse*, *usse*, *offe* [4] attestées dans les chartes, de la Savoie (cf. aussi Morvan *ouice* « terrain de choix »), puisqu'on n'aura guère le droit d'admettre qu'une forme, prononcée *otse*, correspondant donc au franç. *oche*, ait été transcrite par *osse* dans les chartes médiévales.

J. JUD.

1. M. Marteaux aurait pu recourir non sans profit à d'autres définitions du mot *oche* notamment dans Chambure, *Glossaire du Morvan*, s. *ouche*.

2. Le sens que M. Spitzer attribue au gaul. (*p*)*olca* « jachère » est très problématique, du moins n'y a-t-il aucune trace de ce sens ni dans les anciens témoignages du mot ni dans les patois modernes : de plus le mot gaulois pour la « jachère » doit avoir été : *somart* « jachère » (cf. *Arch. romanicum*, V, 1 ss.) : le sens le plus ancien d'*olca* semble bien être « pièce de terre arable ou cultivable près de la maison ».

3. L'idée de considérer *osche* comme forme purement graphique d'*oche* à une époque où l'on aurait écrit *mosche* et prononcé *moche* « mouche » ne me semble pas acceptable en présence des anciennes formes relevées dans Du Cange : le rapport entre *osca* « entaille » et *osca* « terrain labourable, ouche » a besoin d'être éclairci.

4. Sur le passage de *-ts-* > *-s-* > *-f-* en savoy. < lat. c$\underset{\cdot}{\text{i}}$, cf. Keller, *Der Genfer Dialekt*, p. 124 : une forme telle qu'*offe* : *osse* ne pourra donc remonter qu'à un *olcia : car *-ts-* < c + a- n'aboutit ordinairement pas à *ss-* ni à *-f-*: olca semble donc être exclu pour *osse offe*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angelica Hoffmann, **Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel.** Zur Arraser Literaturgeschichte des 13. Jahrhunderts. Diss. de Halle, 1917, in-8, 126 pages.

Certains historiens ont voulu identifier Robert le Clerc, l'auteur des *Vers de le Mort*, publiés par Windahl, avec le chansonnier Robert de Castel, surtout parce que ce dernier est, dans la rubrique mise en tête de la chanson Rayn. 1277, appelé *Robers de Castel, clers*. Mlle H. montre que, bien que les preuves matérielles contre cette identification manquent, elle est néanmoins insuffisamment fondée. Il était justifié de comprendre dans une même étude le chansonnier Robert de le Piere, disparu, paraît-il, un peu plus tôt que les deux autres, mais ayant exercé son activité poétique dans le même milieu qu'eux [1].

Robert de le Piere a à son actif neuf chansons et quatre jeux-partis. Il est mentionné dans la fameuse satire *Arras est escole de tous biens entendre*. Il figure deux fois dans des documents d'archives : d'abord sur la liste des échevins d'Arras de l'année 1255, puis, dans l'Obituaire artésien, au printemps de 1258. Après avoir pesé judicieusement les éléments de datation que comporte la présence, comme destinataires des chansons ou juges des jeux-partis, d'un certain nombre de personnages artésiens bien connus, Mlle H. conclut que les dates indiquées se rapportent en effet à notre poète. Sa parenté avec les autres personnages portant le même nom de famille n'est pas établie. Mais il est probable qu'il appartenait à une famille de grands bourgeois. Une allusion à sa richesse, que l'on rencontre dans un jeu-parti, peut avoir une base réelle. Dans une de ses chansons, il parle lui-même de sa *kanchon courounee*. Voilà tout ce que nous savons de sa vie.

Robert le Clerc, qui se nomme, ainsi que nous l'avons dit, comme auteur des *Vers de le Mort*, figure aussi comme juge d'un jeu-parti (Rayn. 155) entre Jehan Bretel et Lambert Ferri, d'une part, et le Trésorier d'Aire (c'est-à-dire le trésorier de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, dans le diocèse de Térouanne) et Jehan le Cuvelier, d'autre part, jeu-parti composé avant 1268, date de la mort de l'un des juges, Pierre Wion. Robert le Clerc est nommé dans la satire publiée par A. Jeanroy et H. Guy sous le no XVII. Son nom est enfin inscrit sur l'Obituaire à la fin de l'année 1272. Mlle H. reprend l'examen, déjà fait par d'autres, du long poème de Robert le Clerc et conclut qu'il n'est pas d'une seule venue, mais a été composé pendant plusieurs années, principalement en 1266 et 1267. C'est à peu près

1. Je saisis cette occasion pour rectifier ce que j'ai dernièrement dit ici même (XLVI, 589) sur un autre poète artésien, Maihieu le Tailleur, qu'il ne faut pas identifier, comme je l'ai proposé dubitativement, avec Maihieu de Gand ou Maihieu le Juif, Maihieu le Tailleur étant connu par ailleurs comme un personnage distinct. Voir A. Jeanroy et H. Guy, *Chansons et dits artésiens*, p. 146, et A. Guesnon, *Le Moyen Age*, 1899, p. 34 et 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la même opinion qu'a exprimée A. Guesnon dans un travail [1] paru la même année que le livre de Mlle Hoffmann et que celle-ci n'a pu utiliser : « Les *Vers de la Mort*... se rattachent... aux prédications pour la croisade que les Jacobins et les Cordeliers faisaient en France par ordre du pape dès le mois d'avril 1266. Le poème est de la fin de cette même année, ou du commencement de l'année suivante, comme le prouvent les strophes CIV et CV sur la vie et la mort de Bertoul Verdière... » L'auteur y parle de son grand âge. Rien ne s'oppose à ce que l'inscription dans le Nécrologe à la date de 1272 se rapporte à lui.

Robert de Castel (c'est la forme qu'emploie Mlle H. et qui me semble en effet la plus autorisée ; mais les manuscrits et autres documents donnent aussi la forme *dou Castel*, avec article ; Mlle H. ne soulève pas ce petit problème) est l'auteur de six chansons et d'un jeu-parti avec Jehan Bretel ; il est juge dans un jeu-parti entre Jehan Bretel et Grieviler ; un anonyme lui envoie une chanson (Rayn. 1639) ; il est nommé dans les *Congés* de Baude Fastoul, composés, comme A. Guesnon l'a démontré, entre avril et octobre 1272.

Dans un appendice, Mlle H. publie, de Robert de le Piere, d'après le ms. *a*, trois chansons (Rayn. 696, 823 [2] et 1612) et un jeu-parti (Rayn. 1672, avec Jehan Bretel) inédits et, de Robert de Castel, une chanson (Rayn. 1505) qui se trouve aussi dans le ms. *b*, non utilisé. Deux ou trois notes explicatives n'auraient pas été de trop [3]. Il aurait également été fort souhaitable qu'on y eût joint les autres pièces des mêmes trouvères, au moins celles qui n'ont été publiées que dans des textes diplomatiques.

Les textes publiés par Mlle H. souffrent de quelques imperfections. Je ne répéterai pas ici les corrections faites par un autre critique [4], mais me bornerai à quelques petites remarques se rapportant à la dissertation même [5].

P. 78, Mlle H. constate que certains auteurs, notamment M. H. Guy, donnent pour la mort des membres de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras une date qui diffère d'une année de celle donnée par A. Guesnon et

1. *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée. Date de la pièce, son caractère, son attribution* (Paris, 1917), p. 10 (tirage à part du *Moyen Age*).

2. Mlle H. a constaté le fait, qui n'avait pas encore été remarqué, que G. Raynaud a réuni sous le nº 823 deux pièces dont l'une est de Jehan Erart et l'autre, conservée dans *a* seul, de Robert de le Piere.

3. Il aurait été utile de relever que le schéma métrique (7*a* b*a* b c c *d d* e e) de Rayn. 1505 se retrouve, avec une légère variante (7 *a* b *a* b *c c d d* e e), dans une chanson anonyme (Rayn. 1500), publiée par M. Jeanroy et moi-même (*Chansons inédites tirées du manuscrit français 846 de la Bibliothèque Nationale*, dans *Archivum Romanicum*, II, 315, et III, 359).

4. O. Schultz-Gora, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXXXVII, 92-3. Pour le v. 17 de Rayn. 696, M. Sch.-G. a certainement raison : il faut corriger le *Amour* du manuscrit en *A mi* ou *A moi*.

5. P. 38, dernière ligne, le renvoi doit être lu *5*, non *1*. — P. 93, l. 4 du second alinéa, *Steffen*, lire *Steffens*. — P. 98, note 1, *Willmotte*, lire *Wilmotte*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

se demande quelle est la raison de cette différence. Feu Guesnon a, dans son dernier travail (p. 12, n. 2), déjà cité, fait savoir comment il reproduisait les dates données par l'Obituaire : « Pour l'intelligence des chiffres 1, 2, 3, dont nous faisons suivre les dates mortuaires empruntées au *Nécrologe*, il faut savoir que l'année administrative de la confrérie datait de la Pentecôte et se divisait en trois termes : 1° Pentecôte-Saint-Remi (1er octobre), 2° Saint-Remi-Purification (2 février), 3° Purification-Pentecôte ; de sorte que le deuxième terme comprenait un mois *de l'année suivante, dont le troisième terme tout entier doit prendre le millésime*. Le chiffre minuscule placé à la suite de celui du terme est le numéro d'ordre du décès dans la liste mortuaire de ce terme. » Il se pourrait que la non-observation de la précaution recommandée par Guesnon expliquât l'écart entre les dates données par différents érudits ; mais je n'ai pas examiné les cas qui ont embarrassé Mlle H. En tout cas, il valait la peine d'attirer l'attention sur cette difficulté.

P. 93. La musique de Rayn. 913 a été publiée par Joh. Wolf, *Handbuch der Notationskunde*, I, 209 [1]. — Mlle H. a oublié de dire — mais le fait ne semble pas lui avoir échappé — que les nos 1568 et 1958 de Raynaud ne doivent faire qu'un seul.

P. 94. Rayn. 1789 a servi de modèle à Rayn. 1607, peut-être aussi à Rayn. 1248 (Gennrich, p. 337).

P. 97. Du jeu-parti Rayn. 1351 il n'existe pas seulement trois copies, *Z*, fol. 54, *Archiv*, LXXXVIII, 356, *a*, fol. 154 v° et 179 *b*), mais encore une quatrième, *A*, fol. 151, comprenant, comme a^2, seulement les v. 44-68, copiés à la suite de Rayn. 491, et imprimés, d'après a^2, avec les variantes de *A*, par Mme L. Nicod, *Adam de la Halle*, p. 76. On peut ajouter que le premier couplet se retrouve dans le ms. *I* comme demande d'amour (*Archiv*, XCVIII, 371).

P. 105, note. Pour l'histoire du douzain dont on attribue l'invention à Hélinand il n'était pas indiqué de renvoyer à O. Rohnström, *Étude sur Jehan Bodel* ; c'est Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, et Bernhardt, *Die altfranzösische Helinand-Strophe* [2], qu'il fallait citer.

Le travail de Mlle H. a été facilité par les travaux remarquables de A. Guesnon. Il décèle néanmoins chez son auteur des dons particuliers pour les recherches historiques : une grande exactitude dans le détail et un sens critique qui n'est pas de règle dans ces sortes de dissertations. Je crois que des travaux ultérieurs de Mlle H. pourraient rendre de réels services à l'histoire littéraire du moyen âge.

Arthur LÅNGFORS.

1. Voir F. Gennrich, *Die beiden neuesten Bibliographien altfranzösischer und altprovenzalischer Lieder*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLI (1921), p. 331.
2. Voir mon compte rendu dans la *Romania*, XLI, 420.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études. Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques; Paris, Champion, 1921; in-8, 164-360 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 230e fascicule). — M. Roques, **Sur deux particularités métriques de la Vie de saint Grégoire en ancien français. Supplément aux Mélanges publiés**, etc.; Paris, Champion, 1921; in-8, 25 pages. — **Célébration du cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études**; Paris, Champion, 1922; in-8, 72 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 231e fascicule).

L'École pratique des Hautes Études a été instituée par décret du 31 juillet 1868. La guerre n'y a pas arrêté le travail, mais elle a nécessairement retardé la célébration du cinquantenaire. La cérémonie, très simple et très noble, qui a eu lieu le 1er décembre à la Sorbonne, la large réunion amicale qui l'a suivie n'en ont que mieux marqué la reconnaissance des travailleurs français et étrangers pour la libre et vivante école qui a si puissamment contribué à la renaissance et au progrès des études historiques et philologiques. L'on trouvera dans le fascicule consacré à la célébration de ce cinquantenaire une partie des discours prononcés à cette occasion et notamment celui de M. Louis Havet qui retrace les origines de l'École et celui de M. F. Lot sur *l'histoire à l'École des Hautes Études*.

Le volume de *Mélanges* publié par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques comprend deux parties : la première est consacrée à l'histoire et à la philologie orientales; dans la seconde plusieurs articles relatifs à l'antiquité grecque ou latine ou à l'histoire moderne sortent du cadre de la *Romania*. Voici ceux qui intéressent plus directement nos études :

P. 14-22. — J. Marouzeau, *Synonymes latins*. Les observations de M. M faites à propos des synonymes latins s'appliquent en fait à toutes les langues: elles aboutissent à montrer qu'il ne faut pas seulement, ni même d'abord, essayer de distinguer les synonymes d'après leur sens, mais qu'il faut tenir compte d'autres caractères : âge, origine, particularités de construction, valeur intensive ou expressive, intellectuelle ou affective, degré de distinction ou de vulgarité. Ces différences sont assez faciles à observer dans l'état vivant d'une langue, elles le sont beaucoup moins pour une langue morte ou un état ancien d'une langue; elles ne doivent pas moins être tentées et il serait souhaitable que des études de ce genre fussent méthodiquement faites pour le vocabulaire de l'ancien français : elles rendraient plus utiles tant de glossaires dressés trop souvent d'une façon mécanique.

P. 55-74. — J. Gilliéron, *Les conséquences d'une collision lexicale et la latinisation des mots français*. M. G., dans la forme vivante qui lui est propre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

véritable dialogue avec le lecteur, avec l'élève, qui peut donner quelque idée de ce qu'est son enseignement à la fois dramatique et subtil, tente de démêler l'origine des formes *affermir* et *affirmer* détachées de l'ancien *affermer*, *confirmer* substitué à *confermer*, *infirme*, *infirmité*, etc., membres latinisés de l'ancienne famille de *enfermer*, et *infirmer* qui n'a rien de commun, que l'apparence extérieure, avec cette famille. Le point de départ de cette histoire est la collision des dérivés français de firmus avec *fer*, collision racontée par M. G. dans une étude antérieure, *La faillite de l'étymologie phonétique* ; *fermer* ayant pris le sens de « clore avec un fer », *affermer* « rendre ferme » a dû se séparer de lui et, au XVIe siècle, a revêtu la forme d'un dérivé d'adjectif, *affermir* ; *affermer* « donner à ferme » se maintenait, préservé par *ferme*, *fermier*, etc. de la contamination de *fer-fermer* ; restait un autre sens de *affermer*, celui d'« affirmer », moins sujet, parce que sens figuré, à l'atteinte de *fer-fermer*, mais qui a dû, lui aussi, se détacher à son tour de la famille formelle de *fermer* ; cet *affermer* avait un congénère, *confermer*, et il s'est rapproché de lui ; or *confermer*, mot à sens figuré, technique, avait depuis longtemps une seconde forme plus latine, *confirmer*, c'est elle qui a sauvé *affermer* dans son troisième sens, en lui donnant la forme *affirmer* au XVIIe siècle. Si bien que s'il est vrai que *confirmer* n'est qu'un calque français de confirmare, *affirmer* n'est pas un calque du latin, mais une formation française : « il est né, dit M. G., un *firmer* français qui est l'équivalent du latin firmare pris au figuré comme d'*affermer* « affermir » est né, par la forme *affermir*, un *fermir* français qui, sémantiquement, est l'équivalent de firmare pris au sens propre. » C'est ce *firmer* fictif qui a fixé infirmare dans les limites du sens figuré seul concédé au français *infirmer*. Dans la famille d'*enfermer* il y avait un sens particulièrement inconciliable avec la nouvelle sémantique née de la collision de *fer* et de *fermer*, c'était *enfermer* « être malade » avec ses dérivés, *enfermeté*, etc. ; la latinisation totale *infirmité*, etc., a été pour ce groupe un moyen de salut, malheureusement inapplicable au verbe même qui ne pouvait prendre la forme *infirmer* déjà limitée à l'acception figurée indiquée plus haut. Ce sont là des faits du français du Nord ; le Midi, qui n'a pas connu la déviation de *fermer* — résultat elle-même de la collision de *clore-clouer* propre au Nord — ne devrait pas les connaître et en effet les formes du type ...*firma* sont du français provençalisé et celles du type ...*fierma* montrent plus clairement encore la superposition de la forme venue du Nord à la forme méridionale authentique. — M. G. a bien vu que son explication pourrait être infirmée par des témoignages qui permettraient d'assigner aux formations nouvelles dont il traite des dates relatives différentes de celles qu'il suppose ou qu'il trouve dans les dictionnaires à sa disposition, et il a pris soin dans une *note complémentaire* de diminuer par avance la portée de ces objections chronologiques possibles : dans une histoire aussi compliquée que celle de ces mots à sémantique multiple, il y a eu de continuelles hésitations, des tentatives infiniment variées de modification ou d'adaptation, et il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est bien vrai que la chronologie, d'ailleurs illusoire, que nous permettraient les quelques bribes de la langue conservée dans nos documents écrits, ne serait guère qu'une chronologie de velléités sans rapports avec la chronologie des réalités peu à peu établies dans l'esprit du français. — Les romanistes traitent volontiers avec quelque dédain les formes d'apparence trop latine ou latinisée qui ne fournissent pas matière à des analyses phonétiques rigoureuses ; les remarques de M. G. appelleront utilement l'attention sur la latinisation ; celle-ci a pu être une mode, une habitude de tel ou tel groupe social, mais elle a été aussi un moyen de conservation ou d'éclaircissement d'un vocabulaire dont les éléments se mêlent et se menacent sans cesse ; elles engageront aussi à distinguer entre les latinisations, que l'on tend trop facilement à considérer en bloc et qui peuvent cependant avoir des origines très diverses et variables avec chaque groupe de mots.

P. 157-168. — A. Jeanroy, *Le troubadour Pujol.* Edition de 5 pièces attribuables à Pujol, mais dont deux sont d'authencité douteuse. L'une de ces pièces (I) se place entre 1230 et février 1238.

P. 169-180. — A. Meillet, *Sur les effets de l'homonymie dans les anciennes langues indo-européennes.* Je signale cette étude pour la confirmation qu'elle apporte à des idées que j'ai soutenues avec M. Gilliéron dans nos *Études de géographie linguistique.*

P. 237-251. — P. Passy, *Les restes d'un patois champenois à Cunfin-en-Bassigny (Aube).*

P. 253-270. — E. Faral, *Le conte de Richeut, ses rapports avec la tradition latine et quelques traits de son influence.* M. F. montre que, si le conte de *Richeut* ne se retrouve pas exactement dans la littérature latine, certains de ses traits sont déjà connus de la tradition latine et d'Ovide même, qui est d'ailleurs cité dans *Richeut.* La forme métrique particulière à ce conte est aussi attestée dans la lyrique latine médiévale, ce qui peut donner à penser que l'auteur était un clerc et a eu une intention de parodie. Le fait que les voyages de Samson ressemblent fort aux voyages d'études des clercs du moyen âge amènerait à la même conclusion. Ainsi le plus ancien exemple de ce genre populaire qu'est le fabliau se rattacherait à la tradition latine et à la culture de l'école. L'influence de *Richeut* se retrouve dans plusieurs contes où apparaissent en particulier le type et le nom d'Hersent, la vieille débauchée, et notamment dans la plus ancienne branche (II) de *Renart.*

Les lecteurs de la *Romania* connaissent déjà l'étude sur la forme métrique de la *Vie de saint Grégoire*, que je n'ai pas pu envoyer en temps utile pour la faire insérer dans ces *Mélanges* et que j'ai imprimée à part comme supplément avant de la publier ici même (pp. 41-61).

M. Roques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. — T. CXXXVI (1917). Fasc. 1 et 2. — P. 84-123. K. Jaberg, *Sprache als Aeusserung und Sprache als Mitteilung. Grundfragen der Onomasiologie.* — Mélanges. — P. 156-62. E. Levy, *Zu Pistoleta, ed. Niestroy, und Guillem Magret, ed. Naudieth.* — P. 162-65. Cinq notes étymologiques par L. Spitzer: *Katal.* *tramitar* « weitergeben », *tràmit* « Instanz », *span. trámite* « *Instanzenweg* » ; *Zu REW* [*Dictionnaire étymologique* de Meyer-Lübke] Nr 9544 a : Winald ; *Ital. taranai, tananai* « *Wirrwarr, Lärm* » ; *Zu span. zara* « *Mais* », *altfranz. daser* « rêver, être en proie à l'illusion, au vertige », *daserie, rêverie, illusion, erreur, folie, vertige, dasion, vertige.* Le mot français se rattache au néerl. dasen « delirare » ; cf. danois et norvégien daase, suéd. mod. dåsa. — P. 166-69. A. Kolsen, *Wilhelm von la Tor*, Canson ab gais motz. Édition critique, avec traduction, d'une chanson de Guillem de la Tor (Bartsch, *Grundriss*, 236, 2). — P. 169-70. O. Schultz-Gora, *Afrz. a chief de foiz.* — Comptes rendus. P. 188-90. G. Belz, *Die Münzbezeichnungen in der altfranzösischen Literatur* (W. Suchier). — P. 190-91. *Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, veröffentlicht vom Seminar für romanische Sprache und Kultur*, Hamburg (L. Jordan). — P. 191-204. H. Gelzer, *Der altfranzösische Yderroman* (M. Friedwagner ; nombreuses corrections). — P. 204-5. Colbert Searles, *Les Sentiments de l'Académie française sur le Cid* (K. Glaser). — P. 205-6. Else Sternberg, *Das Tragische in den Chansons de geste* (A. C. Ott.).

Fasc. 3 et 4. — P. 292-96. O. Schultz-Gora, *Ein Jeu-parti zwischen Maistre Jehan und Jehan Bretel.* G. Paris (*Romania*, XXIII, 241) avait publié ce jeu-parti difficile d'après la copie défectueuse de Mouchet. M. Sch.-G. donne ici une nouvelle édition basée sur une lecture attentive du ms. unique (R^1) et accompagnée d'un commentaire utile. — P. 296-98. L. Spitzer, *Altspan. decir, ptg. descer* « *herabsteigen* ». En latin vulgaire existait, à côté de descendere, une forme descidere, résultat de diverses formations analogiques. — Comptes rendus. P. 319-22. H. Paul, *Ulrich von Eschenbach und seine Alexandreis* (A. Hilka). — P. 322. *Bernart von Ventadorn, Seine*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lieder mit Einleitung und Glossar herausgegeben von C. Appel (O. Schultz-Gora ; éloges). — P. 327. K. Vossler, *Italienische Literaturgeschichte* (B. Wiese). — Dans la chronique : p. 330, J. Melander, *Les formes toniques des pronoms personnels régimes après quelques particules dans l'ancien français* ; p. 331, *Lancelot del Lac. Vierte Branche* : *Galehout, Versuch einer kritischen Ausgabe nach allen bekannten Handschriften von* A. Zimmermann ; p. 332, A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, II ; p. 333, E. Lommatzsch, *Provenzalisches Liederbuch* ; p. 334, K. Vossler, *Peire Cardenal, ein Satiriker aus dem Zeitalter der Albigenserkriege* ; p. 335, A. Hilka, *Ueber einige italienische Prophezeiungen des* 14. *und* 15. *Jahrhunderts*.

T. CXXXVII (1918). — P. 51-64. H. Jarník, *Zur Interpretation von I. Creangă's* Harap Alb (à suivre). — Mélanges. P. 70. H. Gelzer, *Zu der anglo-normannischen Versversion des Briefes des Presbyters Johannes* (éd. Hilka, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, XLIII, 82 sq.). Remarques critiques. — P. 74. L. Spitzer, *Zum REW*. Nr 117 : birrus « *rot* ». L'auteur propose d'établir deux articles birrus et de partager entre eux les mots qui figurent sous une seule rubrique dans le *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* de Meyer-Lübke. — P. 75-76. O. Schultz-Gora, *En somet*. Cette expression, en fonction de préposition, qui figure au v. 607 du *Voyage de Charlemagne*, est le diminutif de l'expression bien connue *en som*, *en son*, et ne demande aucune correction. — Comptes rendus. P. 83. A. Tobler, *Altfranzösisches Wörterbuch*, herausgegeben von E. Lommatzsch, 1. und 2. Lieferung (G. Cohn : c'est pour la philologie romane une très précieuse acquisition ; l'éditeur a procédé consciencieusement et sans ménager sa peine). — P. 90. A. Horning, *Glossare der romanischen Mundarten von Zell* (*La Baroche*) *und Schönenberg im Breuschtal* (*Belmont*) *in den Vogesen*, *Beiheft* 65 de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (V. Ganière). — P. 92-93. Angelica Hoffmann, *Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel. Zur Arraser Literaturgeschichte des 13. Jahrhunderts* (O. Schultz-Gora : en appendice sont publiés cinq chansons et jeux-partis inédits de Robert de le Piere et de Robert de Castel ; cf. ci-dessus, p. 452). — P. 210. Margarete Polack, *Zur Geschichte der ẹi-Diphtonge im Provenzalischen*. Remarques critiques sur une étude de M. Meyer-Lübke, parue dans les comptes rendus de l'Académie de Berlin en 1916. — P. 218-19. K. Jaberg, *Emil Freymond*. Nécrologie. — Mélanges. P. 225. L. Spitzer, *Ital. lazzaretto « Krankenhaus »*. Ce mot ne vient pas, comme on le croit généralement, de *Lazarus*, mais de [*Santa-Maria di*] *Nazaret*. M. S. se fonde entre autres sur ce passage de Pompeo Molmenti, *La Storia di Venezia nella vita privata*, II, 63 : « La Reppublica aveva fin dal 1423 trasformata l'isola di Santa Maria di Nazaret, dove sorgevano una chiea se un ospizio per i pellegrini, in un ricetto di persone e di merci infetti da morbi contagiosi... » — P. 226. M. L. Wagner, *Südital.* kannákka. Appuie l'étymologie déjà proposée, à savoir l'arabe h·annaká qui a le même sens de « collier ». — P. 229-33. O. Schultz-Gora, *Zum Texte des*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Yderromans. Nouvelles remarques critiques sur l'édition de M. Gelzer (cf. *Romania*, XLIII, 246). — Comptes rendus. P. 248. E. Tappolet, *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz; Kulturhistorisch-linguistische Untersuchung*, I-II (W. v. Wartburg : travail d'une solidité rare, l'exécution matérielle est irréprochable). — P. 256. Blanche Sutorius, *Le débat provençal de l'âme et du corps* (compte rendu magistral par le regretté Emil Lévy ; cf. *Romania*, XLIV, 636). — P. 263. José de Lamano y Beneite, *El dialecto vulgar salmantino* (Fr. Krüger : travail d'amateur, mais qui n'est pas sans intérêt). — Dans la chronique : p. 266, Helene Kohlstedt, *Das Romanische in den* Artes *des Consentius* ; — p. 267, A. Hilka, *Die Wanderung der Erzählung von der* Inclusa *aus dem Volksbuch der sieben weisen Meister* ; — C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache*, 5[e] édition ; — p. 269, Hilde Jaeschke, *Der Trobador Elias Cairel. Einleitung* : 1. *Lebensnachrichten* ; — A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (remarques critiques sur cinq chansons publiées dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXIX, 156).

T.CXXXVIII (1919). — P. 73-98. Gertrud Richert, *Aus dem Briefwechsel der Brüder Grimm mit Romanisten und Schriftstellern*. II. Correspondance de romanistes allemands avec Jacob Grimm (Ferdinand Wolf, J. G. Th. Grässe, Felix Liebrecht, W. L. Holland, N. H. Julius). III. Correspondance de Wilhelm Grimm (avec Michelant, Ferd. Wolf et Holland). — Mélanges. P. 100-108. E. Levy, *Zum Texte von Hobys Ausgabe des Guiraut d'Espanha*. Nombreuses corrections (cf. *Romania*, XLIV, 319). — P. 109. L. Spitzer, *Kors. ghjamberluccu, jamberluccu « tonto, dappoco »*. L'auteur cherche à établir un rapport de sens avec *giamberluco*, « lunga e larga veste di panna che usavano i nostre vecchi per ripararsi dal freddo, e che ora più non s'accostuma » (Boerio), mot d'origine turque, voir Meyer-Lübke, n° 4571, JAGMURLYK. — P. 110. Le même, *Zu frz.* omelette « *Eierkuchen* ». — P. 111. J. Brüch, *Sp. nava und lat.* novalis. Écartant l'hypothèse d'une origine celtique, l'auteur rattache l'espagnol *nava*, « campo elevado y raso, y también rodeado de bosque », dont le radical se retrouve dans de nombreux noms de lieu, au latin novus, novalis, « terrain nouvellement défriché », et cherche à établir, par divers exemples d'un développement analogue, la possibilité d'un passage de *o* à *a*. — P. 113-15. O. Schultz-Gora, *Par impossible*. Ce semble être à l'origine un terme de scolastique : saint Thomas d'Aquin écrit une fois *per impossibile*. M. Schultz-Gora signale la formation analogique *par extraordinaire* qui ne figure pas dans les dictionnaires, mais a été enregistrée dans le complément de la *Französische Grammatik* de Plattner. Il aurait pu ajouter que cette expression est tout à fait courante dans la langue parlée. — Comptes rendus. P. 126. Elfriede Jacoby, *Zur Geschichte des Wandels von lat.* ū *zu* y *im Galloromanischen* (E. Gamillscheg : malgré toute la bonne volonté de l'auteur, on ne peut dire que son travail marque un progrès de nos connaissances). — P. 130-32. Leonardo Olschki,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen (Topographie, Stadtgeschichte und lokale Sagen) ; *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter in Wirklichkeit und Dichtung* (E. Winkler). — P. 136-40. Margarete Miltschinsky, *Der Ausdruck des konzessiven Gedankens in den altnorditalienischen Mundarten nebst einem Anhang das Provenzalische betreffend*, *Beiheft* 62 de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (B. Wiese, remarques de détail ; cf. *Romania*, XLVII, 627). — P. 207-216. H. Jarnik, *Zur Interpretation von I. Creangă's* Harap Alb (à suivre). — Mélanges. P. 230. Baist, Fer *und* for. Polémique contre Brall, *Lat.* foris foras *im Galloromanischen* (diss. Berlin, 1918). — P. 232-33. *Altfranz. estre dou mains.* — Comptes rendus. P. 256. J. Haas, *Französische Syntax* (Fr. Strohmeyer : l'auteur possède son sujet à merveille, il a des vues personnelles qui sont souvent opposées à la doctrine consacrée de l'école de Tobler). — P. 265. A. Strempel, *Giraut de Salinhac, ein provenzalischer Trobador* (d'importantes corrections par le critique, E. Levy). — P. 267. H. Stiefel, *Die italienische Tenzone des XIII. Jahrhunderts und ihr Verhältnis zur provenzalischen Tenzone*, *Romanistische Arbeiten*, herausgegeben v. C. Voretzch, V (A. Pillet : l'auteur a traité ce sujet attrayant avec compétence, malgré quelques défaillances de détail). — P. 273-5. *Textes catalans avec leur transcription phonétique, précédés d'un aperçu sur les sons du catalan*, par J. Arteaga Pereira, *ordenats i publicats per* Pere Barnils, *Biblioteca filològica de l'Institut de la Llengua Catalana*, V (Fr. Krüger). — Dans la chronique, p. 276, A. Tobler, *Altfranzösisches Wörterbuch*, IV ; — p. 277, H. Süssmilch, *Die Lateinische Vagantenpoesie des 12. und 13. Jahrhunderts als Kulturerscheinung*, *Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance*, hg. von W. Goetz, XXV ; — E. Brall, *Lat.* foris, foras *im Galloromanischen (besonders im Französischen)* ; — p. 278, W. Mulertt, *Laissenverbindung und Laissenwiderholung in den Chansons de geste* (cf. *Romania*, XLVII, 149) ; — K. Christ, *Die altfranzösischen Handschriften der Palatina* (cf. *Romania*, XLVI, 150), p. 279, Fr. Gennrich, *Musikwissenschaft und romanische Philologie* (l'interprétation des notations musicales anciennes est aujourd'hui arrivée à un degré de certitude suffisante pour que l'étude des mélodies puisse prêter un concours efficace à l'étude des textes lyriques) ; — C. Collin, *Étude sur le développement du suffixe* -ata *dans les langues romanes, spécialement au point de vue du français* ; — p. 282, A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, III ; — p. 283, W. Meyer-Lübke, *Romanische Namenstudien*, II. *Weitere Beiträge zur Kenntnis der altportugiesischen Namen* ; — p. 284, C. Collin, *A bibliographical guide to sematology.*

Arthur LÅNGFORS.

LE MOYEN AGE. — 2e série t. XVIII (1914). — Mémoires. P. 39-42. Étienne Clouzot, *Les nombres cardinaux dans la toponymie.* — P. 93-119. M. Wilmotte, *Observations sur le Roman de Troie.* — Comptes rendus : p. 64, Louis Reynaud, *Les origines de l'influence française en Allemagne, étude sur l'histoire*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comparée de la civilisation en France et en Allemagne pendant la période précourtoise (950-1150), t. I (J. Billioud) ; — p. 79, *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. II ; J. Calmette, *Inventaire des Archives anciennes de la Faculté de Médecine et Supplément au tome I du Cartulaire de l'Université de Montpellier (1181-1400) avec une introduction* (E. Martin Chabot) ; — p. 82, Mgr A. Devaux *Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338-1340)* (J. Ch. Roman) ; — p. 84, R. van Waefelghem, *L'obituaire de l'abbaye de Prémontré (XIIe s. ms. 9 de Soissons)* (Paul Deschamps) ; — p. 134, Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps* (Ch. Petit Dutaillis) ; — p. 165, L. Halphen et R. Poupardin, *Chroniques des comtes d'Anjou et des Seigneurs d'Amboise* (Paul Roussier) ; — p. 168, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I Theil : *Ligurische, iberische, phönizische, griechische, gallische, lateinische Namen* (E. Clouzot) ; — p. 261, F. Fleischer, *Studien zur Sprachgeographie der Gascogne* (G. Lavergne) ; — p. 263, R. Fawtier, *La vie de saint Samson* (R. Latouche) ; — p. 271, *Les classiques français du Moyen Age* : *Les chansons de Colin Muset* éditées par J. Bédier ; Huon le Roi, *Le Vair Palefroi avec deux versions de la Male Honte par Huon de Cambrai, fableaux du XIIIe s.* édités par A. Långfors ; *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine* éditées par A. Jeanroy (G. Huet) ; — p. 378, E. J. Haslinghuis, *De Duivel in het drama der middeleeuwen* (G. Huet) ; — p. 380, G. Schoepperle, *Tristan and Isolt, a study of the sources of the romance* (G. Huet) ; — p. 383, F. Landsberger, *Der St Galler Folchart-Psalter, eine Initialenstudie* (A. Boinet) ; — p. 388, A. Martin, *Mittelalterliche Welt- und Lebensanschauung im Spiegel der Schriften Coluccio Salutatis* (M. Dieterlen) ; — p. 391, A. Hilka, *Neue Beitraege zur Erzaehlungslitteratur des Mittelalters (die Compilatio Singularis Exemplorum des Hs. Tours 468 ergaenzt durch eine Schwesterhandschrift Bern 679)* (M. Dieterlen) ; — p. 393, J. L. Weston, *The Chief Middle english Poets* (M. Borodine) ; — p. 396, T. J. A. Scheepstra, *Van den Heiligen Drien Coninghen* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 87, W. O. Farnoworth, *Uncle and Nephew in the old french Chansons de geste, a study in the survival of matriarchy* (G. Lavergne) ; — p. 89, M. Babut, *Saint Martin de Tours* (A. Dufourcq) ; — p. 90, Miss Weston, *The quest of Holy Grail* (G. Huet) ; — p. 90, H. Bailey, *The lost language of symbolism, an inquiry into the origin of certain letters, words, names, fairy-tales, folklore and mythologies* (J. Lavergne) ; — p. 91, W. W. Lawrence, *Medieval story and the beginnings of the social ideals of english speaking people* (G. Huisman) ; — p. 179, *Le livre des Juges, les cinq textes de la version française faite au XIIe s. pour les Chevaliers du Temple* publiés par le marquis d'Albon (M. P.) ; — p. 184, Dom G. Morin, *Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, t. I (H. Labrosse) ; — p. 283, *Sprogets Forandring bearbydet af Lis Jacobson efter Axll Kock. Om språkets forandring* (G. Huet : aperçu des lois qui régissent la transformation du langage) ; — p. 412, *Classiques français du Moyen Age* : Ph. de Novare,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mémoires édités par Ch. Kohler ; *Les Poésies* de Peire Vidal éditées par J. Anglade ; Beroul, *Le roman de Tristan* édité par E. Muret ; Huon le roi de Cambrai, *Œuvres* éditées par A. Långfors (G. Huet).

2e rérie, t. XIX (1915-1916). — Mémoires. P. 173-233. A. Guesnon, *Adam de la Halle et le jeu de la Feuillée* [« La constatation produite à l'enquête nous autorise à conclure qu'Adam de la Halle ne saurait être l'auteur du *Jeu de la Feuillée*, et qu'il est au contraire le sujet principal de cette pièce, où lui et les siens, sa clergie, son pui d'amour, ses amis, son protecteur sont offerts en pâture à la malignité publique sous la plume railleuse d'un adversaire anonyme ». Voir ci-dessus, p. 279.] — P. 234-49. G. Huet, *Notes d'histoire littéraire* [Le témoignage de Wace sur les « fables » arthuriennes]. — Comptes Rendus, p. 58, A. Långfors, *Huon le Roi de Cambrai, Œuvres* [Classiques français du Moyen Age] ; *l'Histoire de Fauvain*, reproduction phototypique de 40 dessins du ms. fr. 571 de la Bibl. nat. (XIVe s.) précédée d'une introduction et du texte critique des légendes de Raoul Le Petit [A. Guesnon] ; — p. 87, Lucien Foulet, *Le Roman de Renard* [G. Huet : remarquables facultés de critique et de discernement] ; — p. 269, *L'Entrée d'Espagne* publiée par Antoine Thomas (G. Huet) ; — p. 400, A. Långfors, *Notice du manuscrit français 12483 de la Bibliothèque Nationale* (A. Guesnon). — Chroniques bibliographiques : p. 94, G. Wallerand, *Les œuvres de Siger de Courtrai, étude critique et textes inédits* (H. Labrosse) ; — p. 295, *Gormont et Isembart* publié par A. Bayot ; *Les Chansons de Jaufré Rudel* publiées par A. Jeanroy (G. Huet).

2e série, t. XX (1917-1918). — Mémoires. P. 44-52, 148-67 et 366-74. G. Huet, *Notes d'histoire littéraire* (II. Le roman d'Apulée était-il connu au Moyen Age ? ; III. La danse macabre ; IV. Le Pèlerinage de Charlemagne et un récit de Saxo Grammaticus. — P. 221-58, Eugene Anitckhof, *L'Esthétique au Moyen Age*. — Comptes rendus : p. 184, M. Valois, *Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII* (G. Mollat) ; — p. 195, Clovis Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan* (A. Jeanroy) ; — p. 307, Carlo Giordano, *Alexandreis, poema di Gautier de Chatillon* (G. Huet) ; — p. 379, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe s.* Répertoire bibliographique établi à l'aide des notes de M. Paul Meyer, par Arthur Långfors (G. Huet) ; — p. 381, J. J. Salverda de Grave, *De Troubadours* (G. Huet) ; — p. 382, M. Wilmotte, *Le Français a la tête épique* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 211, H. Cochin, *Traduction de la Vita Nuova de Dante* 2e édit. (L. A.) ; — 219, *Les Classiques français du Moyen Age* : Bertran de Marseille, *La vie de sainte Enimie* poème provençal du XIIIe s. édité par Clovis Brunel ; *Bibliographie sommaire des Chansonniers provençaux* par A. Jeanroy ; — p. 389, J. Miret y Sans, *Antics documents de llengua catalana* (P. D.) ; — p. 390, S. Fausler, *Metrical romances in the Philippines* (G. Huet).

Paul Lesourd.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Romanische Forschungen, XXXIV (1915). — P. 1. Ch. B. Lewis, *Die altfranzösischen Prosaversionen des Appollonius-Romans* (cf. *Romania*, XLIII, 443). — P. 278. John D. Fitz-Gerald et Leora A. Fitz-Gerald, *Lope de Vega : Novelas a la Señora Marcia Leonarda*. — P. 468. G. Baist, 1. *Spanisch* -uz *und* uzo. Rectification de l'étude de M. Meyer-Lübke dans la *Grammaire des langues romanes*, II, § 418. 2. Fretté. Note additionnelle à un article de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, 536. — P. 470. L. Meyer, *Untersuchungen über die Sprache von Einfisch im 13. Jahrhundert*. Étude sur la langue du Val d'Anniviers (canton de Vaud), d'après un registre comprenant les années 1298-1314. — P. 653. M. Löpelmann, *Il diletteuole Essamine de' Guidoni, Furfanti ò Calchi, altramente detti Guitti nelle Carceri di Ponte Sisto di Roma nel 1598. Con la cognitione della lingua furbesca ò zerga commune à tutti loro. Ein Beitrag zur Kenntnis der italienischen Gaunersprache im 16. Jahrhundert (nach einer Handschrift der Berliner Kgl. Bibliothek : Ms. ital. fol. 17. fo. 646r-657v)*. — P. 665-680 et 905-920. *Bibliographie der Romanischen Forschungen, zugleich 10. Verzeichnis der für den Kritischen Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie eingelieferten Rezensionsexemplare.* Cette bibliographie va jusqu'à janvier 1913. — P. 878-904. A. Andrae, *Französische Belege zu Wanderanekdoten und anekdotenhaften Erzählungen*. L'auteur a dépouillé le *Dictionnaire d'anecdotes, historiettes, bons mots, naïvetés, reparties* (Paris, 1768) et quelques autres recueils et donne de nouvelles références.

Arthur Långfors.

Zeitschrift für romanische Philologie, XLI, 1-2 (1921). — Ce fascicule double est constitué par un recueil jubilaire dédié à M. Wilhelm Meyer-Lübke comme « Freundesgrusz in schwerer Zeit » à l'occasion de son soixantième anniversaire, le 30 janvier 1921 ; en tête est placé un bon portrait du professeur de Bonn. — P. 1. Ph. Aug. Becker, *Clement Marots Estreines aux Dames de la Court (1541)*. Édition commentée d'après un exemplaire de l'impression originale de Jehan Dupré. Cf. additions, p. 257. — P. 15. J. Bruch, *Sech, Zelter, Mantel*. Le point de départ de cette note est l'affirmation, contre M. Meyer-Lübke *REW* 7764, de l'identité de l'a.h.all. *seh* et du béarn. *sege*, ptg. *sega*, etc. < seca ; cette affirmation serait contredite par le manque de continuité géographique de l'aire romane et de l'aire germanique, s'il n'y avait pas d'autre exemple analogue : M. Br. écarte le cas de l'all. *zelter* = lat. thieldo « espèce de cheval », ce dernier n'étant pas nécessairement hispanique, mais plutôt germanique d'origine, et le cas de l'all. *mantel* = lat. mantellum, ce dernier étant sans doute en latin un emprunt celtique ; mais il reste laurex « lapin » > portg. *loura* « trou de lapin », *lourgão* « espèce de rongeur », et a. ht. all. *lôrihhîn*. Laurex et seca auraient été empruntés par les soldats germains au service de Rome cantonnés dans le nord-ouest de la péninsule ibérique et rapportés de là en pays

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

germanique. — P. 20. J. Brüch, *Lat. Feminina auf - a als germ. Maskulina. und Neutra.* — P. 34. K. v. Ettmayer, *Das westladinische Passivum, abgesehen von den passiven Umschreibungen durch das Reflexivum, homo, unus, und die 3. Pl. act.* Emploi, extension et histoire des types *est cantatus* et *venit cantatus.* P. 57. E. Gamillscheg, *Zur Kritik des Cantar de mio Cid.* — P. 70. E. Herzog, *Rum. -andru.* Ce suffixe, d'emploi peu étendu et qui n'ajoute guère aux mots qu'une nuance caritative, est pour M. H., comme pour Cihac et pour M. Puşcariu, d'origine grecque, mais il se serait constitué dans des conditions particulières que M. H. rapproche de celles des suff. franç. *-ald*, *-ard* : le roum. a côte à côte pour les prénoms la forme longue et de nombreuses formes courtes ; il a de même *Alexe* à côté de *Alexandru* ; il aurait fait sur ce modèle *feciorandru*, etc., comme forme pleine de *fecior*, etc. — P. 76. S. Puşcariu, *Der lu- Genetiv im Rumänischen.* Le roumain ancien connaît la tournure *casa lu Petru* conservée en istro-roumain et partiellement en méglénite. On l'a expliquée par une modification en position atone de l'article *lui*. M. P. y voit un reste du cas direct avec article préposé *lu om* employé pour l'expression du génitif comme dans l'anc. fr. *li filz le rei.* — P. 13. E. Richter, *Beiträge zur provenzalischen Grammatik.* Additions et corrections au récent exposé de la phonétique provençale de C. Appel (cf. ci-dessus, p. 315), notamment sur la prononciation de *-u.* — P. 96. A. Risop, *Der Wandel von m'ame zu mon ame und Verwandtes.* — P. 111. M. Rösler, *Der Londoner Pui.* Notice sur les statuts du *Puy* de Londres conservés dans le *Liber Custumarum* (Rer. Brit. Scr., XII[e], éd. Riley) ; le texte intitulé *La feste de Pui* est de la fin du XIII[e] s. et rédigé en français. — P. 117. Fr. Schürr, *Sprageschichtlich sprachgeographische Studien*, I : *Die -u Perfekta im Rumänischen und Altfranzösischen* ; — *aqua, paucum* ; — *nordostfranzösische Reaktionsbildungen.* Intéressant essai pour déterminer la part de l'évolution phonétique et des réactions contre l'homonymie dans la formation des parfaits faibles en *-u.* — P. 143. O. Schultz-Gora, *Eine Stelle in Gavaudan's Kreuzlied (Gr. 174, 10).* [Il s'agit de la chanson de croisade imprimée en dernier lieu ici (XXXIV, 534). Le « cousin » du roi de France mentionné au v. 29 serait Henri II de Champagne, mort le 10 sept. 1197, ce qui forcerait à rapporter la pièce aux événements de 1195 ; c'était l'opinion de Diez, reprise récemment par A. Cartellieri. Je n'insiste pas sur les objections qu'on y peut faire, M. Sch.-G. les ayant lui-même indiquées. Il s'élève une fois de plus contre la mode (qui pourtant nous est venue de son pays) des traductions ; le procédé peut être mal employé, mais on ne saurait évidemment rien trouver de mieux pour éclairer le lecteur sur la pensée de l'éditeur et, par conséquent, faciliter la tâche de la critique. — A. J.] — P. 147. P. Skok, *Beiträge zur Kunde des romanischen Elementes im Serbokroatischen.* — P. 153. H. Sperber, *Maxima und Minima im Wirken der sprachverändernden Kräfte.* Remarques sur les innovations lexicales de caractère affectif. — P. 161. L. Spitzer, *Französische Etymologien.* Fr. *fringuer*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fringant, *pékin* « civil », *enchifrené*, *bafouer*, *courtier*, *trimer*. — P. 176. A. Stimming, *Bemerkungen zum Text der « Destruction de Rome »*. — P. 183. W. v. Wartburg, *Albus und seine Familie in Frankreich*. Spécimens du dictionnaire étymologique français dont l'auteur a commencé la publication. — P. 193. E. Winkler, *Arturiana*. 1. *René von Anjou und die Sturmquelle in « Löwenritter »* ; — 2. *Die Quellen der Lanzelot-Erzählungen der « Cento novelle antiche »*. — P. 210. A. Zauner, *C' im Anlaut der Mittelsilbe der Proparoxytona im Französischen*. De l'examen minutieux des formes françaises et provençales de acinus, gracilis, acer, facere, placere, vincere, etc., M. Z. conclut que la syncope de la posttonique a dû se produire ici après l'assibilation du *c* intervocal : les formes qui contredisent cette explication sont des formes verbales reconstruites analogiquement de bonne heure. — P. 219. C. Appel, *Tristan bei Cercamon ?* [Il s'agit ici des v. 37-8 de la pièce V de l'édition Dejeanne (*Annales du Midi*, XVII, 48 ; cf. mon édition, n° IV). M. A. montre d'abord les difficultés soulevées par l'interprétation de l'éditeur et propose de comprendre : ce spectacle m'inspire « les sentiments de Tristan », c.-à-d. de la répulsion à l'égard des femmes qui partagent leurs faveurs. La difficulté chronologique ne me paraît pas très grave ; mais les sentiments en question que le délicat Chrétien prête à *une* de ses héroïnes, ont-ils jamais été attribués à Tristan et surtout pouvaient-ils l'être à une époque aussi ancienne ? De plus la restitution du v. 39 (*Se Dieus*... ?) ne me paraît pas s'accorder avec le contexte, parce qu'on attendrait une proposition positive : « Si Dieu a créé une pareille créature », et par le dernier vers le poète veut sûrement désigner une contemporaine. En somme, si l'allusion à Tristan est plausible, le texte, évidemment corrompu, reste fort obscur. — A.J.J. — P. 228. N. Jokl, *Vulgärlateinisches im Albanischen*. Le titre est peut-être un peu général pour cette note consacrée à un groupe unique de mots, mais la note est elle-même fort intéressante. L'albanais, le roumain et le serbocroate possèdent pour désigner diverses espèces de serpents des mots évidemment apparentés, alb. *bolɛ* et *bular*, roum. *bălăur* « dragon », s.-cr. *blavor*, etc. G. Meyer avait essayé de rattacher ces mots au lat. belua, mais son hypothèse se heurtait à des difficultés phonétiques assez graves. M. J. part d'un autre mot latin, attesté dans une glose du Cod. Amplonianus, bolea = *salamandra*. Mais bolea ne peut pas expliquer le *l* de l'alb. *bolɛ*, dont rendrait fort bien compte une forme *bola. M. J. suppose donc que bolea n'est qu'une dérivation (cf. blattea de blatta) d'un vulgaire *bola ; celui-ci à son tour ne serait qu'une déformation phonétique provinciale (illyrienne ?) de boua, autre forme bien connue de boa. Quant à *bular*, et aux formes roumaine et serbo-croate, M. J. les explique par une composition *bola vora, réduction de bola vorans. — P. 234. A. Hilka, *Die Berliner Bruchstücke der ältesten italienischen « Historia de praetiis »*. Seize feuillets du XIV^e ou peut-être de la fin du XIII^e s. (Berlin, Staatsbibliothek, ms. ital. quart 33), publiés avec introduction et texte latin correspondant. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P. 252. H. Schuchardt, *Ecke, Winkel.* Le point de départ de cette note est une remarque de M. Gamillscheg (*Zeitsch.*, XL, 514) qui pense que le latin cornu a dû être influencé par le francique *horn* pour prendre en gallo-roman le sens de « angle, coin », les deux idées de *corne* et de *coin* n'étant pas des idées voisines. M. Sch. montre que le passage de cornu au sens de « coin » est attesté en roman en dehors du domaine probable des influences franciques et que l'arabe présente un état sémantique analogue. Mais on notera surtout ses remarques sur la variété des expressions servant à désigner l' « angle », qui, suivant qu'on le considère du dedans ou du dehors, est concave ou convexe et éveille par suite des images fort diverses.

3 (1921). — P. 259. G. Rohlfs *Zur Erinnerung an Heinrich Morf* (1854 (1921), avec un portrait. — P. 264. P. Högberg, *Seltene Wörter und Redensarten in Unterengadin.* — P. 289. F. Gennrich, *Die beiden neuesten Bibliographien altfranzösischer und altprovenzalischer Lieder*. [Il s'agit ici des deux petits manuels que j'ai publiés dans la collection des Classiques français (nos 16, 18), surtout de la *Bibliographie des chansonniers français* à laquelle est consacré presque tout l'article. Nombreuses et précieuses rectifications et additions mettant l'ouvrage à jour jusqu'en 1921. L'auteur est d'avis que j'aurais dû y comprendre les motets et les formes lyriques antérieures à 1350. Liste des mss. contenant les chansons de Gautier de Coinci (p. 316), des mss. d'œuvres diverses contenant des chansons (p. 319), liste générale (p. 339). M. G. a évidemment réuni les matériaux d'une Bibliographie telle qu'il la comprend et dont la publication est très souhaitable. — A. J.]

Mélanges. — P. 347. H. Schuchardt, 1. *Röm.* bafa = *ital.* afa *Schwüle*; 2. *Franz.* cibaudière ; 3. *Südrom.* coca *Kuchen* ; 4. *Lat.* eschara ; 5. *span* ; ¡ polaina ! ; 6. *Sard.* tirriólu ; 7. Tormentum, turbo. — P. 351. L. Spitzer, *Frz.* bègue *stotternd.* — P. 354. G. Rohlfs, *Franz.* biche, *ital.* biscia, *etc.* Cf. ci-dessus p. 270. — P. 355. L. Spitzer, *Zu Kolsen, Dichtungen der Trobadors, III* ; p. 361, *Zu Kolsen, Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen* ; p. 363. *Zu Kolsen's « Altprovenzalisches »* [Longue série de rectifications, avec rapprochements très instructifs, aux interprétations de M. Kolsen. — A. J.].

Comptes rendus. — P. 364. E. Lerch, *Die Verwendung des romanischen Futurums als Ausdruck eines sittlichen Sollens* (W. v. Wartburg.) — P. 370. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français* (E. Gamillscheg ; cf. *Romania*, XLVI, 158).

M. R.

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXXXI (1920). — P. 59-75. Charles Samaran, *La fausse « Jeanne d'Arc » du Musée de Versailles.* L'inscription en partie effacée qui se voit au bas de cette peinture du xve s. et où l'on a prétendu trouver le nom de la Pucelle, « est une invocation provençale ou catalane à la mère de Dieu » (lire : « [gloriosa] Vergis [M]arya de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

humellitat » et non : « ...gis ...arva Jehane Darc ».) D'autres observations complémentaires permettent à l'auteur d'affirmer qu' « il est impossible de tenir la peinture de Versailles pour une représentation contemporaine de Jeanne d'Arc et pour un témoignage du culte dont elle fut l'objet. Il ne faut pas y chercher autre chose qu'un petit tableau de piété exécuté en l'honneur de la Vierge, de saint Michel et de saint Georges, et placé dans un sanctuaire dédié à Notre-Dame de l'Humilité ». Et voilà résolu, un problème sur lequel, de Quicherat à M. Anatole France, on a discuté pendant cinquante ans. — P. 305-19. G. Huet. *Les rédactions de la « Scala Celi »*. Cf. un article du même auteur sur le même sujet au t. LXXVI (1915) de la *Bibliothèque*. La « Scala Celi » est un recueil d'*exempla* moraux, en latin, compilé au xv[e] s. par le dominicain Jean Gobi. Le texte des incunables est plus riche — en particulier de phrases entières en provençal — que celui du ms. lat. 3506 : il représente bien la leçon intacte et sans interpolations de l'œuvre. Le ms. lat. offre de curieux exemples de mots provençaux latinisés (p. ex. *bavastellos* = prov. *bavastal* « marionnette »). Rapports entre le récit du miracle de saint Nicolas, contenu dans ce recueil sous la rubrique *Elemosyna* et la chanson de geste de *Hervi de Metz*.

Comptes rendus. — P. 370-2. H. Hauvette, *Io dico seguitando*. . (L. Auvray : acquiesce à la thèse de l'auteur d'après laquelle, contrairement à la théorie généralement reçue et récemment encore exposée par M. Isodoro del Lungo, Dante aurait travaillé dès 1300-1301 aux sept premiers chants de l'*Enfer*.) — P. 375-6. Ferran Valls-Taberner, *Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça*, I part : *La primera familia comtal Pallaresa*. (L. H. Labande : « Les chartes éditées ont un grand intérêt philologique ; leur langue, un latin déformé, mérite d'être étudiée de près. ») — P. 376. Louis Brandin, édition de *La chanson d'Aspremont*. T. I. (Cl. Brunel : « on peut dès maintenant féliciter l'auteur de son entreprise et exprimer le regret qu'il n'ait pas résumé dans une introduction de quelques pages les résultats des travaux auxquels il se contente de renvoyer ».) — P. 376-7. Edmond Faral, édition de *Gautier d'Aupais* (Cl. Brunel : « Par l'étude de la langue, M. Faral est amené à placer dans la région de Beauvais-Soissons le lieu d'origine du poème, mais la non-diphtongaison de l'*e* de la finale -eriu- n'est pas un caractère picard et elle me porte à croire de préférence que l'auteur était de la Haute-Normandie. Dans cette recherche M. Faral aurait pu tirer parti du vocabulaire. Le mot *warat*, par exemple, est employé dans un pays assez bien déterminé. Le texte est établi avec soin. » Quelques corrections). — P. 377-8. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*. (Henri Lemaître : Très bon manuel à l'usage d'étudiants. L'auteur aurait pu nsister davantage sur les modifications qui se sont produites dans la langue au cours du moyen âge, mentionner par exemple les survivances de la déclinaison, celle-ci intéressant autant la syntaxe que la morphologie.) — P. 378-80. Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet, *Glossaire des patois de la Suisse*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

romande. Bibliographie linguistique de la Suisse romande. (Cl. Brunel : « Bibliographie de tous points excellente » et qui dépasse en utilité son but immédiat. « C'est dans les régions de langue française ne faisant pas partie de la France, telles la Belgique wallonne... et la Suisse romande que les idiomes locaux sont le mieux étudiés. Ce fait paraît dû à la concentration des efforts des romanistes de tout un pays sur un objet assez restreint et facilement accessible, à l'émulation dans les recherches linguistiques entretenue par l'usage de plusieurs langues dans un même État et à un certain désir d'affirmer le dialecte propre à une nation. »)

P. 385-417. *Livres nouveaux* (consacrés spécialement à l'étude du moyen âge). Bibliographie de 403 numéros.

T. LXXXII (1921). — P. 116-156. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1918-1920*. Peu de manuscrits intéressant directement la philologie ou l'histoire littéraire du moyen âge. Nous noterons ceux-ci : Franç. 11396 : Copie par M. A. Långfors du ms. français 101 de la Bibliothèque de l'Ermitage à Petrograd (*Roman de Fauvel*) ; Franç. 11647-11648 : « Histoire de Normandie, par Robert Wace, copiée sur le manuscrit du roi d'Anglererre (Brit. Mus. 4 c XI,9), écrit dans le XIIIe s., en 1792 », par l'abbé G. de la Rue ; Franç. 11649 : Recueil de traités médicaux de Gui de Chauliac et de Jean Pissis. XVe s.

Comptes rendus. — P. 175-6. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*. 12e éd. (H. Lemaître). — P. 176-8. A. Jeanroy et A. Långfors, *Chansons satiriques et bachiques du XIIIe s*. (Cl. Brunel : « Le livre est de l'excellente facture que l'on attendait... Les tables nécessaires terminent l'ouvrage qui sera précieux pour les études romanes et l'eût été plus encore si l'habitude s'était introduite de joindre une traduction aux éditions de poésie lyrique du Nord de la France, comme on le fait maintenant pour celles du Midi. » Quelques corrections.) — P. 178. Arthur Långfors, *L'histoire de Fauvain* (A. Boinet). — P. 179-86. Gustave Cohen, *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly*. (Ernest Langlois : Le deuxième *Jeu* n'est pas incomplet, comme le croit l'éditeur, mais les diverses parties en ont dû être accidentellement interverties daus le manuscrit ; il est facile de rétablir l'ordre. Le troisième *Jeu* est du XIVe s. Il n'y a aucun intérêt à maintenir la confusion entre l'*u* et le *v*, le *i* et le *j*. Quelques corrections. Au reste « ouvrage important et consciencieux... dont le lecteur tirera un grand profit. ») — P. 186-8. J. Anglade, éd. de *Las Leys d'Amors*. (Cl. Brunel : « M. Anglade croit que la classification des sciences [contenue dans ce recueil] est empruntée à Brunet Latin, mais... le *Livre du Trésor* n'a été traduit ni en latin ni en provençal et Guilhem Molinier [le rédacteur des *Leys*] devait ignorer le français. Les deux ouvrages ont simplement une source commune qui remonte à Aristote... Cette édition... n'est point châtiée ; il y a de la fantaisie dans la forme et le fond manque de sûreté ; il n'en reste pas moins que M. Anglade

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a rendu aux études provençales un service dont nous devons lui être reconnaissants. ») — P. 188. F. de Gélis, *La vraie langue d'Oc*. (Cl. Brunel).

P. 198-228. *Livres nouveaux*. 367 numéros.

P. 229-30. Parmi les dix-sept thèses soutenues les 31 janvier, 1, 2 et 3 février 1921 pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, nous mentionnerons les cinq suivantes qui intéressent la philologie ou l'histoire littéraire : *Étude sur la vie de saint Honorat de Raimon Féraut*, par Mlle Renée Flachaire de Roustan ; — *Le Comte de Poitiers, roman d'aventure, publié d'après le manuscrit unique de l'Arsenal*, par M. Paul Lesourd ; — Le « *De Disciplina scholarium* », *traité du XIIIe s. faussement attribué à Boëce*, publié par M. Jean Porcher ; — *Étude sur le suffixe* -acus *dans la formation des noms de lieux français*, par Mlle Colette Renié ; — *Introduction historique à l'édition du « Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V » de Christine de Pisan*, par Mlle Suzanne Solente.

P. 330-37. H. Stein, *Chanson du pas de Marsannay (1445)*. Il s'agit d'une « chançon en forme de ballade » de 21 strophes de 8 vers décrivant la fête d'armes qui eut lieu à Marsannay le 11 juillet 1443 et que l'on connaissait déjà par Monstrelet et Olivier de la Marche. Le manuscrit, du XVe s., a été communiqué à M. Stein par le baron Bollati de Saint-Pierre, directeur des archives du Piémont. — P. 338-60. J. A. Brutails, *Introduction à un lexique archéologique*.

Comptes rendus. — P. 384-5. Géraud Lavergne, *Un vieux texte périgourdin, Statut des Conseils de Sarlat sur l'entrée du vin (1292)* (R. Villepelet).

P. 407-24. *Livres nouveaux*. 424 numéros.

E.-G. LÉONARD.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

M. Léon Clédat, professeur à l'Université de Lyon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite ; M. Albert Pauphilet, maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand, a été nommé chargé de cours à l'Université de Lyon.

— L'administration de la Bibliothèque Sainte-Geneviève avait organisé au printemps 1921 une exposition de manuscrits à peinture qui avait été accueillie avec empressement; elle a, cette année, du 8 mai au 15 juin, exposé une série de livres imprimés au xv^e siècle, la collection de Sainte-Geneviève étant complétée à l'aide d'incunables rares prêtés par quatre bibliophiles obligeants, MM. Jean Masson, de Wasiers, de Contenson et F. de Marinis de Florence.

Une centaine de livres étaient exposés dans une des salles du bas de la bibliothèque et disposés par pays selon l'ordre chronologique : d'abord quelques xylographes, puis des impressions illustrées à la main, enfin des impressions allemandes, italiennes, françaises, suisses, néerlandaises, espagnoles et suédoises. La disposition adoptée permettait de saisir facilement, du moins dans l'ensemble, les différences de goût, de style, de décoration et de technique. Un petit catalogue (Paris, 1922, à l'enseigne du Masque d'or, 23, rue Lavoisier) illustré, succinct mais fort bien fait, rédigé par M. A. Boinet et préfacé par M. Ch. Mortet, servait de guide au visiteur.

J'y relève parmi les volumes français quelques textes qui intéressent les lecteurs de la *Romania* :

N° 56. Olivier de la Marche, *Le chevalier délibéré*, Paris, Jean Lambert, 1493 ;

n° 61. Guillaume Tardif, *Le livre de bien vivre et bien mourir*, Paris, Antoine Verard, 1496 ;

n° 62. Guillaume de Lorris et Jean de Meung, *Le Roman de la Rose*, [Paris, Antoine Verard] ;

n° 69. *Complainte très piteuse de dame Chrestienté sur la mort du feu roy Charles VIII*, [Paris, 1498] ;

n° 73. *L'éternelle consolation*, Paris, Michel Lenoir, 1500 ;

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nº 78. Pierre Michaut, *La dance aux aveugles*, Lyon, [Guillaume Le Roy];
nº 80. *Le songe du vergier*, Lyon, Jacque Maillet, 1492 ;
nº 83. Martial d'Auvergne, *Vigilles de Charles VII*, [Lyon, Jean de Vingle] ;
nº 89. *La dance macabré hystoriee*, Troyes, Guill. Le Rouge, 1491 ;
nº 91. *L'histoire de Olivier de Castille*, Genève, Louis Garbin, 1492 ;
nº 93. *Le kalendrier des bergiers*, Genève, Jean Belot, 1497. — E. Droz.

Collections et publications en cours.

Le tome quatrième de l'*Histoire de l'Imprimerie en France au XV^e^ et au XVI^e^ siècle*, par A. Claudin, vient enfin d'être mis en vente en 1922 ; il porte cependant la date de 1914 [1]. Bien des raisons expliquent ce retard, et malheureusement ce n'est plus sans doute les retards, mais l'interruption de cette grande publication que l'on aura désormais à regretter. Cette *Histoire* avait été entreprise par l'Imprimerie Nationale pour l'exposition de 1900 et Claudin, libraire et bibliographe de valeur et d'expérience, qui avait accepté de la rédiger, avait pu en effet, donner dès 1900 le premier volume. Le plan de l'œuvre était vaste : il embrassait pour le xv^e^ et le xvi^e^ siècle tous les ateliers de France. Avec le deuxième volume, daté de 1901, Claudin avait achevé l'histoire des ateliers parisiens jusqu'à 1500. Le troisième volume (1904) contient les notices des plus anciens ateliers de Lyon, le tome IV achève l'histoire de l'imprimerie dans cette ville jusqu'à 1500.

Malheureusement Claudin est mort en 1906 sans avoir pu faire imprimer entièrement ce dernier volume. Après sa mort, Paul Lacombe accepta de terminer l'œuvre inachevée, sous la direction de Léopold Delisle, et put terminer l'impression du tome en cours. Mais voici que P. Lacombe et L. Delisle sont disparus à leur tour : l'œuvre sera-t-elle continuée ? Ce que nous en avons est déjà fort considérable et constitue un magnifique tableau de l'Imprimerie jusqu'en 1500, dans les deux centres français de beaucoup les plus importants, Paris et Lyon, avec une richesse de détails, de reproductions d'éléments de comparaison, de textes, qui fait de cet ouvrage un instrument indispensable et durable pour l'histoire de la littérature et de la société en France à la fin du xv^e^ siècle. L'on y trouve en effet des notices non seulement sur les imprimeurs, mais aussi sur les libraires-éditeurs et sur les œuvres imprimées elles-mêmes. Il y manque cependant, pour le rendre tout à fait utile, des tables méthodiques. Dans l'avant-propos que P. Lacombe a placé en tête du tome IV, il indique (p. xii, note) que, en attendant l'achèvement de l'œuvre, L. Delisle considérait « comme indispensable la rédaction d'une liste provisoire des ouvrages décrits par Claudin dans ses

1. Paris, Imprimerie Nationale, grand in-4 : t. I, 1900, xxiv-490 p. ; II, 1901, 572 p. ; III, 1906, 550 p. ; IV, 1914, xvii-528 pages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatre premiers volumes ». Lacombe ajoute que cette première table, suivie d'une autre qui est consacrée au groupement des ouvrages par ateliers, est actuellement en cours d'impression et paraîtra très prochainement. Nous exprimons le vœu que, même si l'*Histoire de l'Imprimerie* n'est pas continuée, ces tables soient publiées, et sans trop longs délais ; et nous pensons aussi qu'elles pourraient être utilement complétées par une table chronologique sommaire qui rendrait sensible, en même temps que les progrès de l'industrie typographique en France, les préoccupations, les besoins ou les goûts du public français à la fin du XVe siècle. — M. R.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

École nationale des chartes. Livre du Centenaire (1821-1921) ; Paris, Picard, 1921 ; 2 vol. in-16, CCCLXVIII et 399 pages. — Le premier de ces deux élégants volumes a pour sous-titre : *I, L'École, son histoire, son œuvre*, il contient une histoire de l'École et une importante étude sur les travaux des chartistes pendant un siècle : cet exposé méthodique, dû à M. Maurice Prou, directeur de l'École, est d'un grand intérêt pour l'histoire des études médiévales en France et aussi pour l'histoire de la philologie romane. Le second volume est un *Livret de l'École* donnant la liste alphabétique des archivistes paléographes et la liste par promotion des élèves de l'École, puis la liste des thèses présentées pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe de 1849 à 1920, avec l'indication de publication de ces thèses ou au moins des positions ; c'est une bibliographie considérable et qui rendra de grands services en permettant de retrouver des mémoires souvent importants disséminés dans des recueils très divers. C'est tout un siècle de travail scientifique méthodique et probe qui apparaît dans ce *Livre du Centenaire* et c'est vraiment une part de l'honneur d'un pays. — M. R.

Mélanges offerts par ses amis et ses élèves à M. Gustave Lanson..., Paris, Hachette, 1922 ; gr. in-8, 534 pages. On pourra s'étonner que M. Gustave Lanson, dont l'enseignement et les écrits ont formé et dirigé tant de travailleurs, n'ait pas déjà reçu depuis longtemps cet hommage de ses élèves ; la guerre est encore venue le retarder et malheureusement aussi diminuer le nombre de ceux qui auraient dû y contribuer. La diversité et l'importance des articles dont le recueil vient d'être présenté à M. Lanson attestera du moins la variété et la richesse d'un enseignement dont l'heureuse influence s'est étendue à toute l'histoire de cette littérature depuis le XVIe siècle. Le moyen âge a d'ailleurs aussi sa place dans ces *Mélanges* ; il n'est pas seulement représenté par quelques numéros (15-19) de la *Bibliographie des œuvres de M. L.* qui ouvre le volume : deux des collaborateurs de la *Romania*, M. G. Cohen et M. M. Wilmotte ont étudié, le premier, p. 64-76, *Le livre de scène du « Mystère de la Passion » joué à Mons en 1501* ; le second, p. 77-84,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une source latine de la Chanson de Roland (le *Waltharius*). Pour l'histoire de la langue française, je signalerai les articles suivants : p. 41-46, E. et L. Rigal, *Un emploi pittoresque du présent pour l'imparfait* (« Et leurs ombres, tandis que la nuit *illumine...*, *Écoutaient* ») ; p. 47-60, R. Sturel, *La prose poétique au XV^e siècle*; p. 98-102, A. Counson, *Le français en Belgique et les « écoles wallonnes » à l'époque de la Renaissance* ; p. 103-108, E. Huguet, *Quelques locutions figurées d'origine religieuse dans la langue française du XVI^e siècle*. Enfin l'on trouvera une bibliographie utile dans l'article de M^lle M. Jouglard (p. 268-276), *La connaissance de l'ancienne littérature française au XVIII^e siècle*. — M. R.

Giulio Bertoni, *Introduzione a un corso di lezioni di filologia romanza*, prolusione letta nella R. Università di Torino il 2 Febbraio 1922 ; Modena, Orlandini, 1922 ; in-8, 26 pages. — Plaidoyer éloquent et utile en faveur d'une conception de la philologie romane plus humaine et plus réaliste à la fois qu'elle ne l'a souvent été jusqu'ici : pour la langue il faut étudier la « réalité » linguistique et non pas seulement les faits grammaticaux, l'étude de la littérature doit s'accompagner d'une histoire de la culture et de la civilisation. Je souhaite, pour ma part, et malgré les craintes qu'elles inspirent à mon ami M. A. Jeanroy (cf. ci-dessous, p. 476), que ces idées rencontrent une pleine approbation et soient réalisées dans les faits.

Carl Gustaf Santesson, *La particule* cum *comme préposition dans les langues romanes* ; Paris, Champion, 1921 ; in-8, LII-342 pages. — Ce titre est beaucoup trop général, l'auteur ayant laissé de côté catalan, sarde, rétique et roumain et s'étant limité à l'espagnol, au portugais et à l'italien ; c'est surtout sur cette dernière langue qu'a porté son effort et ici la collection d'exemples recueillis est fort riche. Les problèmes le plus précisément étudiés sont des problèmes italiens plus que romans : lutte de *meco* et *con me*, origine et valeur du groupe *con esso*. La première partie du livre est une étude soignée de l'usage de *cum* dans la latinité.

Alexi Procopovici, *Introducere in studiul literaturii vechi*, Cernăuţi, Edit. Glasul Bucovinei, 1922 ; in-8, 127 pages. — Intéressant exposé des conditions historiques dans lesquelles s'est développée la littérature en langue roumaine à ses débuts et jusqu'au XVII^e siècle. Au début, bibliographie générale et beaucoup d'indications utiles dans les notes. Dans l'ensemble, étude précise et claire et qui sera vraiment une bonne introduction à l'étude de la plus ancienne littérature roumaine.

La centenarul morţii lui Petru Maior. Cuvântări comemorative rostite... la 2/15 februarie 1921 de Alex. Lapedatu, Ioan Lupas, şi Sextil Puşcariu ; Cluj, Ardealul, 1921 ; in-8, 45 pages. — Petru Maior a été en Transylvanie, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

début du xx^e^ siècle, un des initiateurs des études historiques roumaines ; il a été aussi le principal auteur du *Lexicon de Buda*, publié en 1825 ; le discours de M. Puşcariu expose les connaissances assez étendues et les idées originales et souvent justes de Maior sur l'histoire de la langue roumaine.

A. Schiaffini, *Nomi e dialetti toscani (a proposito di saggi di L. Chiappelli, B. A. Terracini, P. Rajna, A. Aruch)* (*Rassegna*, XXIX, 279-286). — En rendant compte de plusieurs travaux d'onomastique italienne, M. Schiaffini met en lumière les secours que peut apporter aux études de dialectologie toscane l'étude approfondie de la forme des noms de personne attestés dans les chartes du xi-xiii^e^ siècle. C'est ainsi que les noms de personne de Pistoja nous permettent de mieux pénétrer certains traits phonétiques du dialecte de cette ville : à ce propos, M. Sch. fait quelques observations sur la valeur phonétique du signe *x* dans les documents de Pistoja qui démontrent une fois de plus combien il serait urgent d'avoir une étude sur l'orthographe appliquée dans la rédaction des plus anciens textes toscans par les notaires ou les scribes des différents centres urbains du berceau de la langue italienne. Je signale aussi aux linguistes les observations de M. Schiaffini sur le sort du *-t-* intervocalique dans les noms de personne (*Avocada*, *Privada* sont traitées comme l'ital. *strada*) et sur l'explication de ce phénomène donnée par M. Parodi qui y voit le résultat d'une dissimilation (strata > *strada*). L'historien qui tient compte des influences franques et françaises dans l'onomastique toscane notera la remarque de M. Sch. sur l'origine franque de *Berta* en regard de *Perta* langobard, et l'histoire du nom de *François* (*Francesso*) en Italie. — A propos de l'enquête, nourrie de faits et d'idées, sur la vraie forme du nom de famille *Alighieri* (ou *Allighieri* ou *Allaghiera*) que M. Rajna a publiée dans les *Studi danteschi*, III, p. 59-88, M. Sch. reprend l'examen de la question du redoublement des consonnes devant ou après la voyelle accentuée (*puledro* < pullitru, *Alighieri* < *Allighieri*) ; une étude sur ce problème capital de la phonétique toscane serait la bienvenue même après l'article de M. Parodi qui en a si bien entrevu le caractère complexe. L'article de M. Sch. se termine par l'examen de *die* < debet, forme qui a souvent intrigué les linguistes (cf. en dernier lieu, Gartner, *Z. für rom. Phil.*, XXXI, p. 235). En réunissant toutes les formes du présent de debere qui semblent être « raccourcies », M. Sch. a facilité les recherches ultérieures : il est vrai que le verbe debere mériterait une monographie spéciale, où l'on tiendrait compte de ses emplois multiples comme verbe modificatif dans les parlers français et italiens. — J. Jud.

Kr. Nyrop, *Italienske Ord i Dansk* ; Copenhague, Host. & Son, 1922 ; in-8, 59 pages. — Cette brochure luxueusement imprimée forme le premier fascicule d'une Italiensk Kultur-bibliothek publiée par l'*Italiensk Selskab*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après une introduction sur les mots étrangers en danois ; M. N. étudie les mots d'origine italienne en danois, en les groupant par catégories sémantiques : musique et architecture, commerce, marine et guerre, politique et industrie, phénomènes naturels, etc. Un index réunit les mots étudiés, en somme assez peu nombreux ; ce sont, dans l'ensemble, ceux qui se retrouvent un peu partout en Europe et leur passage d'Italie en Danemark n'a pas, bien entendu, été toujours direct.

G. BERTONI, *Poeti e poesie del medio evo e del Rinascimento* ; Modena, Orlandini, 1922 ; in-16, VIII-345 pages. — Ce joli volume complète — qu'on nous permette d'ajouter provisoirement — la série dont nous avons ici (XLVII, 458) annoncé le début. Il se compose de quinze articles (dont quatre inédits) : sept se rapportent à la littérature italienne, un à l'ancienne littérature française, quatre à l'histoire des mœurs ou au folklore, deux à l'archéologie, un à la méthodologie. Me ferai-je taxer de pédantisme si je remarque que trois ou quatre seulement justifient le titre adopté ? Mais dans tous (et c'est bien l'essentiel) on retrouve la prodigieuse variété de connaissances, la richesse d'aperçus, l'agrément de forme à quoi l'auteur nous a accoutumés. Dans le dernier (*Filologia romanza come erudizione e scienza naturale e come scienza dello spirito*), il expose l'idée qu'il se fait de notre discipline et combat certains excès de « technicisme », de confiance dans les formules, de défiance des idées générales, qui éloignent de nous, pense-t-il, la jeunesse et le grand public ; il a repris ce sujet, avec plus de chaleur et plus de précision, dans la leçon par laquelle il a naguère inauguré son enseignement à Turin (*Introduzione a un corso di lezioni di filologia romanza* ; voir ci-dessus, p. 474). M. B. définit là un très noble et vaste idéal, que peuvent se proposer, après quelques lustres de travail acharné, ceux qui se sentent la force de l'atteindre : mais je demande en grâce qu'on ne nous oblige pas tous à de si hautes ambitions ; et surtout ne les prêchons pas à des jeunes gens, à des débutants, qu'elles seraient surtout propres, je le crains, à égarer ou à décourager. — A. JEANROY.

S. SANTANGELO, *Dante e i trovatori provenzali* ; Catane, V. Giannotta, 1921 ; in-8, 281 pages. — Je ne puis que signaler brièvement ce livre extrêmement touffu où sont discutés avec subtilité divers problèmes de la chronologie dantesque. L'auteur distingue trois périodes dans la « culture provençale progressive » de Dante. Pendant la première période, celle de la *Vita Nuova*, à Florence, l'auteur n'a eu qu'une connaissance superficielle des troubadours. La deuxième période, celle de Bologne, est marquée par l'imitation et l'exaltation de Giraut de Bornelh ; c'est alors qu'il aurait eu connaissance d'un chansonnier provençal. A la cour des Malaspina, pendant la troisième période, il aurait eu accès à un recueil de caractère historique, qui serait également à la base des *Conti di antichi cavalieri* et du *Novellino*, et qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aurait aussi été utilisé par Benvenuto da Imola (à cet auteur est consacré un appendice, p. 269). Quant au chansonnier qui a servi à Dante, ce ne serait aucun des recueils actuellement connus, mais l'archétype des manuscrits *G*, *O*, *U*, *c*, *V*², *P* et *S*, qui débutait par les chansons de Giraut de Bornelh et contenait aussi des biographies. — A. LÅNGFORS.

S. DEBENEDETTI, *Un riscontro orientale della parabola di Peire Cardinal*; Rome, 1920 ; in-8, 10 p. (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, t. XXIX, fasc. 7-10). — M. D. a eu l'heureuse fortune de retrouver dans un recueil de contes chinois, le *Tripitaka* (traduit en partie par Chavannes, Paris, 1911), le thème de la célèbre *faula* de Peire Cardinal ; il le signale également dans le *Rosarium sermonum* de Bernardino da Busto, imprimé à la fin du XVe siècle, et dans plusieurs nouvellistes italiens du XVIe au XVIIIe. C'est donc vraisemblablement un conte oriental, utilisé comme *exemplum* par les prédicateurs du moyen âge et répandu par eux en Occident. — A. J.

Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'Amore; Rome, Maglione et Strini, 1920 ; in-12, 30 pages (*Testi romanzi per uso delle scuole*, a cura di C. de Lollis, nº 1) ; — *Poesia cortese in lingua d'oïl*, Rome, Maglione et Strini, 1920, in-12, 33 p. (même collection, nº 2). — M. C. de Lollis entreprend de continuer la collection fondée par son prédécesseur E. Monaci, qui en était arrivée, si je ne me trompe, à son vingt-deuxième volume. Le format, la disposition typographique sont les mêmes, mais non les prix, au moins sextuplés (ces deux plaquettes coûtent chacune, avec la majoration « temporaire », 4 lires 50). Le principe non plus n'a pas varié. Il ne s'agit pas de donner de nouvelles éditions critiques, mais de reproduire, avec quelques améliorations, des éditions antérieures ou de constituer, en utilisant des éditions diplomatiques, des textes provisoires. L'absence de glossaire est très regrettable ; une table des matières aussi serait bien commode. Le premier volume comprend dix-huit morceaux lyriques (chansons, jeux-partis, coblas) ; le second, des fragments de la *Charrette* de Chrétien (environ 600 v. d'après l'éd. Foerster), sept chansons d'amour et trois chansons de croisade. — A. JEANROY.

Les poésies des quatre troubadours d'Ussel, publiées d'après les manuscrits par Jean AUDIAU ; Paris, Delagrave, 1922 ; in-16, 160 pages. — Édition faite avec beaucoup de soin et de goût, d'après le type adopté pour la collection des *Classiques français du moyen âge*, mais avec quelques lacunes ou imperfections. On regrette par exemple de ne trouver aucune indication ni sur les éditions diplomatiques, ni sur le manuscrit pris comme base : il y a une surabondance vraiment fâcheuse de variantes graphiques et on retrouve parfois, proposées dans la *varia lectio*, des corrections qui ont passé dans les textes. Enfin il y a quelques grosses fautes d'impression, provenant

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évidemment de corrections tardives, et qui altèrent le sens ou la mesure (notamment II, 23 ; VI, 28 ; XI, 14 ; XX, 27). Ces maladresses ou excès de zèle s'expliquent aisément chez un novice. Mais M. A. a fait aux textes quelques corrections vraiment heureuses et il en a donné des traductions élégantes et précises, attestant un sens très fin de la langue, nettement supérieures, à mon avis, à celles que nous trouvons dans une édition allemande, au reste méritoire, des tensons et jeux-partis des troubadours d'Ussel, qu'il nous a été impossible de signaler plus tôt [1]. C'est là, en somme, un début très honorable et de bon augure. — A. JEANROY.

Fred SHEARS, *Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français* (*XIVe et XVe siècles*); Paris, Champion, 1922 ; in-8, 238 pages. — M. Sh. s'est proposé de rechercher surtout les modifications qui se sont produites au XIVe et au XVe siècles dans l'usage des prépositions : prépositions nouvelles ou acceptions nouvelles des prépositions anciennes, disparition de prépositions ou de sens anciens, usage de prépositions qui ont disparu par la suite ; c'est-à-dire que son tableau n'est pas complet puisqu'il y manque ce qui existait avant et a continué d'exister après la période étudiée. C'est un défaut analogue à celui que présente la première partie du dictionnaire de Godefroy et qui empêche de juger de l'importance des innovations qu'il enregistre. Je pense aussi que M. Sh., qui donne d'ailleurs des exemples nombreux, aurait pu procéder utilement à des statistiques précises qui nous auraient renseigné sur la vitalité des prépositions ou de leurs emplois. Enfin, malgré la minutie des classements logiques essayés par M. Sh., on peut penser qu'il y avait plus à faire dans cette voie et qu'une analyse plus précise des exemples aurait permis d'apercevoir les raisons de certains emplois qui paraissent parfois arbitraires. C'est ainsi par exemple que pour l'emploi de *en* et de *à* devant les noms de villes, l'usage d'un auteur comme Joinville varie suivant le sens du verbe et aussi, en partie, suivant qu'il s'agit d'une ville de France ou d'une ville de Terre Sainte ou d'Égypte, ce que les relevés de M. Sh. ne permettent pas d'apercevoir. Sous ces réserves, le travail de M. Sh., très méthodique et très soigneux, est une bonne contribution à l'étude d'un sujet et d'une époque encore mal connus et rendra de bons services. Voici, sur le sens de quelques exemples, de menues observations : p. 37, l. 13 *au travers* n'est pas ici préposition mais adverbe ; p. 69, l. 19 : *avol le vent* est à tort compris comme équi-

1. Henry Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Ussel* (diss. de Kœnigsberg) ; Kœnigsberg i. P., 1914, in-8, 111 pages. Voy. sur cette publication un long compte rendu critique de M. Bertoni dans *Annales du Midi*, XXVII, 82. Quinze pièces sont communes aux deux éditions ; des huit chansons dont M. Audiau a donné une édition critique, deux (I, VI) avaient été éditées par M. Kolsen dans une publication qu'il n'a pu utiliser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valent à *aval le vent* ; p. 79, l. 8 du bas, il ne faut certainement pas lire *aux* dans les exemples cités, mais maintenir *es* ; p. 133-4 : *par temps* ne signifie pas « avec le temps », mais « bientôt » ; p. 190, il est douteux qu'il faille lire *sauvé* au lieu de *sauve*, même devant un subjonctif masculin.

M. R.

A. Hilka, *Beiträge zur Fabel- und Sprichwörterliteratur des Mittelalters* (*Sonderabdruck aus dem 91. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterländische Cultur*, Sitzung der Sektion für neuere Philologie vom 11. Dezember 1913); Breslau, 1914; in-8, 38 pages. — Dans la première partie de cette brochure, M. H. donne les variantes qu'offre, pour le recueil de fables qu'on est convenu d'appeler *Romulus*, le manuscrit 468 de Tours, non utilisé par Hervieux, signale les divergences principales du ms. I Fol. 180 de Breslau, manuscrit parallèle, également inutilisé, du *Romulus* de Munich, et imprime, à la suite d'une liste des manuscrits de fables se trouvant à la Bibliothèque de Breslau, le texte, inconnu par ailleurs, d'une *Fabula de cornice et accipitre*, d'après le ms. IV Fol. 42, du xv[e] siècle (inc. *Iuxta suum libitum posuerunt multi*). La seconde partie contient 174 proverbes français suivis chacun de une, deux, trois ou quatre traductions latines versifiées. Le recueil se trouve dans le manuscrit déjà mentionné de Tours (fol. 178-186). Ce ne sont d'ailleurs pas tous des proverbes proprement dits. Ainsi, les suivants sont des extraits de chansons :

147. Par le regart et par le ris
Que fist la belle m'a conquis.

154. Je aime loialment, ne ne suy mie aimé ;
Par faulce amour ay deceü esté.

158. Ma dame me commande [a] travoiller et filer,
Et je suy si jeunete que ne puis endurer.

Ce sont, je crois, deux vers de treize syllabes, et il n'est peut-être pas nécessaire de corriger, comme le fait M. H., *jeunete* en *jeune*.

167. Il n'a mie troys jours que [je ?] sui marie[e],
Et si vouldroie ja que mon mari fust mort.

Quelques retouches que M. H. a fait subir au texte français me paraissent mal venues :

93. Ce cuide lierre que tuit soient si frere.

M. H. corrige inutilement *lierre* en *li lere*.

113. Tout voir ne fet [bien] a dire.

115. Toute parole ne fait [bien] a croire.

Les deux *bien* ajoutés par l'éditeur sont à supprimer.

M. H. imprime le n° 127 ainsi :

Qui de[s] bons est, des bons se tiengne.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est *de bons* qui est la bonne leçon ; voir *La Descrissions des relegions*, v. 48 (*Classiques français du moyen âge*, nº 13, p. XIV et 27).

Le nº 157 se lit ainsi dans le manuscrit :

> Quant que en fait par mesure
> Si prophete et dure,
> Et quant que fait sanz raison
> Vet a perdicion.

Au premier vers, *que en* est pour *qu'en* (c'est-à-dire *qu'on*) et M. H. corrige le troisième vers sans doute avec raison, *Quant qu'en fait sanz raison*. Mais le deuxième, que M. H. lit *Si est parfait et dure*, doit plutôt être lu : *Si li profite et dure*.

> 162. De torte bouge (*ms.* buche) fait l'en beau feu.

Que signifie la correction ? C'est *buche* qui est manifestement la bonne leçon

> 172. A deus, trois (*ms.* trues trais) groy[es] (et) pour la terre qui est dure.
> *Pro terra solida gemina* (ms. *gemine*), *tria rosta sui da*.

M. Hilka imprime ainsi. J'avoue que je ne comprends pas. — A. LÅNGFORS.

A. HILKA, *Über einige italienische Prophezeiungen des 14. und 15. Jahrhunderts, vornehmlich über einen deutschen Friedenskaiser* (*Sonderabdruck aus dem 94. Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterländische Cultur*, Sitzung am 10. Februar 1916) ; Breslau, 1917 ; in-8, 12 pages. — La « prophétie » italienne sur un « empereur de la paix » que M. H. republie ici d'après un manuscrit [1] qui a récemment fait partie de la collection Trivulzio-Trotti et qui appartient aujourd'hui à l'antiquaire Jacques Rosenthal à Munich, avait déjà été publiée par A. D'Ancona et E. Filippini, par celui-ci d'après neuf autres manuscrits. Ce texte, d'auteur incertain, qui, d'après Filippini, a été composé en 1400 ou 1401, débute ainsi dans l'édition de M. H. :

> Più volte il voler mio m'ha sforzato
> Et m'ha ditto : non tener celato [2] ;
> Quel che Dio vole sia manifestato
> A tutta gente.

A la fin de son édition, M. H. donne des renseignements bibliographiques sur d'autres « prophéties » analogues. — A. LÅNGFORS.

1. M. Hilka a donné une description du manuscrit dans *Beiträge zur Forschung, Studien und Mitteilungen aus dem Antiquariat Jacques Rosenthal*, I (Munich, 1915), p. 171 et suiv.

2. Il faut sans doute supprimer le point et virgule. La construction semble être, « *que* la volonté de Dieu soit manifeste... »

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, PARIS

DU NOUVEAU
SUR LA
CHANSON DE ROLAND

La Genèse historique,
le Cadre géographique, le Milieu, les Personnages,
la Date et l'Auteur du Poème.

PAR

P. BOISSONNADE

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Fort volume in-8° raisin de 520 pages................ **25** fr.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA CHANSON DE ROLAND ET L'IMPORTANCE DES CROISADES FRANÇAISES DE L'ESPAGNE DU NORD POUR LES VRAIES ORIGINES DE L'ÉPOPÉE DE TUROLD. 1-68

CHAPITRE PREMIER

L'état des recherches relatives à la genèse de la Chanson de Roland. La théorie des Cantilènes. L'Œuvre récente de J. Bédier... 1 à 3

CHAPITRE II

Les Croisades françaises d'Espagne et leur véritable importance dans l'histoire du XIe siècle et des vingt premières années du XIIe. — Les origines de ces expéditions. 3 à 22

Lien entre la Chanson de Roland et les Croisades d'Espagne. — Etat insuffisant des recherches relatives à ces Croisades. — Importance réelle de ces expéditions pendant 250 ans. — Les Croisades françaises, leur importance particulière pour la délivrance de l'Espagne du Nord-Est (Bassin de l'Ebre). — Faiblesse et impuissance des États chrétiens de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Espagne du Nord-Est avant les croisades françaises. — Les Etats musulmans de l'Espagne du Nord après la chute de la puissance Ommiade. — L'Etat de Saragosse, sa suprématie. — Gravité du Péril musulman pour l'Espagne chrétienne du Nord-Est au XIe siècle. — Les croisades françaises d'Espagne; leurs promoteurs, le clergé et les ordres monastiques français. Cluny. — Influence des alliances matrimoniales sur le développement des croisades françaises de l'Espagne du Nord. — Le mariage de Sanche Ramirez et de Félicie de Roucy. — Son importance particulière. — Les croisades françaises d'Espagne et l'appui de la chevalerie de France. — Participation de presque toutes les nationalités françaises aux croisades de l'Espagne du Nord. — L'histoire des croisades françaises de l'Espagne du Nord ; nouveauté de ces recherches. — Les débuts des croisades françaises d'Espagne (de 987 à 1063). — La croisade de Roger de Toéni et de Pierre, évêque de Toulouse (1018). — Les projets de Bérenguer le vieux et l'alliance avec Bérenger de Narbonne (1048). — Les alliances françaises et les essais de croisades franco-espagnoles de Sanche le Grand (1010-1035). — Les Gascons aux croisades d'Aragon et de Navarre. — La première croisade bourguignonne.

CHAPITRE III

La première période des grandes croisades françaises dans l'Espagne du Nord (1053-1104). 22 à 38

Le péril de l'Espagne chrétienne du Nord (1035-1063). Le désastre de Grados, les guerres civiles. — La première grande croisade française en Espagne (1064-1065). — Barbastro. — La nouvelle crise de la reconquête et les nouvelles croisades françaises d'Espagne. — Les croisades béarnaises, gasconnes, poitevines. — Expéditions d'Ebles de Roucy ; de Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine ; d'Hugues de Bourgogne (1072-1080). — Le progrès de la conquête chrétienne en Espagne du Nord et les nouvelles interventions des Français (1081-1086). — La crise de 1086. — Les Almoravides. — Le désastre de Zalacca. — La grande croisade française de 1087. — Estella et Tudela. — La reprise de la reconquête. — Troisième période des croisades franco-espagnoles du Nord. — Les victoires franco-espagnoles sur les Musulmans de 1089 à 1104. — Conquête et perte de Balaguer (1091), prise de Monçon et de Napal (1091-92). — Les Français au siège d'Huesca (1094). — La victoire franco-aragonaise d'Alcoraz (novembre 1096). — La prise d'Huesca (1096) et de Barbastro (1101).

CHAPITRE IV

L'Apogée des croisades françaises en Aragon et en Catalogne, au temps d'Alfonse le Batailleur et de Ramon Berenguer le Grand, de 1104 à 1120. 38 à 53.

Alfonse le Batailleur et son rôle dans la création de l'Etat chrétien d'Aragon. — La gravité du péril almoravide de 1097 à 1120. — L'invasion musulmane en Catalogne et le recours à la France (1108). — L'intervention de la papauté. — L'appel aux croisés français. — La prise de Balaguer (1106). — La croisade franco-catalane des Baléares (1114-1116). — L'invasion des musulmans de Saragosse en Catalogne. — Les victoires franco-catalanes de Martorell et de Barcelone (1114). — L'importance des croisades françaises de l'Ebre de 1109 à 1134. — La victoire des Croisés franco-aragonais à Valtierra (janvier 1110). — Les Almoravides maîtres de Saragosse. — La grande croisade franco-aragonaise de 1114. — Le premier siège de Saragosse et la prise de Tudela. — La grande croisade française de 1118. — Le concile de Toulouse. — Le nouveau siège, la grande bataille et la prise de Saragosse (1118). — Les conséquences de la victoire franco-espagnole de Saragosse. — La chute des places musulmanes de l'Ebre. — La victoire de Cutanda, la prise de Tarazona, de Calatayud et de Daroca (1119-1120). — Les résultats des croisades françaises d'Espagne dans le premier quart du XIIe siècle. — La formation des deux grands Etats chrétiens d'Aragon et de Catalogne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

La Colonisation française, religieuse, militaire, féodale, civile dans l'Espagne du Nord, au XI^e siècle et dans le premier tiers du XII^e 53 à 69

La colonisation française dans l'Espagne du Nord accompagne les croisades. — La colonisation religieuse. — Les relations de l'Espagne du Nord avec les abbayes françaises. — Les prélats d'origine française dans l'Espagne du Nord. — La colonisation militaire et féodale française dans l'Espagne du Nord. — La colonisation féodale franco-champenoise, Bertrand de Laon. — La colonisation féodale gasconne. Gaston de Béarn. — La colonisation féodale normande. — Les barons normands établis dans la région de l'Ebre à la suite de Rotrou de Perche. — Fragilité de la colonisation militaire et féodale française dans l'Espagne du Nord. — La colonisation civile française dans l'Espagne du Nord ; les colonies françaises des villes.

LIVRE SECOND

LA GÉOGRAPHIE DE L'ESPAGNE DE L'EUROPE SEPTENTRIONALE ET ORIENTALE, DE L'AFRIQUE ET DE L'ORIENT DANS LA CHANSON DE ROLAND ET LE PROBLÈME DES ORIGINES DU POÈME. . . 69 à 236

CHAPITRE PREMIER

La Géographie de l'Espagne dans la Chanson de Roland, son importance pour la genèse du poème. 69 à 112.

La genèse de la Chanson de Roland : ses principaux éléments tirés de l'histoire des croisades d'Espagne et de la géographie de la péninsule. — Les difficultés des identifications géographiques. — Sobriété et méthode des tableaux géographiques de la Chanson de Roland. — L'Espagne dans le poème de Turold. — Le cadre géographique restreint du poème. — L'esthétique littéraire du poète. — L'Espagne de la Chanson de Roland est surtout celle de la région de l'Ebre. — Les limites que lui assigne le poète, les ports d'Aspe ; Durestant, Daroca, de Jiloca ou Durera. — La vallée de l'Ebre et l'Ebre dans la Chanson de Roland. — La sobriété de la Chanson de Roland dans la nomenclature des villes de la région de l'Ebre. — Raisons probables du choix des villes, sur lesquelles se concentre l'attention. — Saragosse dans la Chanson de Roland. — Tudela dans la Chanson de Roland. — Le droit de haute justice du roi Marsile et les puys d'Haltilie. — Les fiefs des vassaux du roi Marsile : leurs noms, leur distribution symétrique : raisons qui paraissent avoir déterminé leur choix. — Le fief de Climorin, la moitié de Saragosse. — Le fief de Balaguer. — Estamariz et Tamarite de Litera. — Le fief d'Estorgant est-il Estercuel ? — Le fief de Monegros. — Le fief de Brigal ou de Berbegal. — Le fief de Sébilie ; essai d'identification géographique. Ce n'est pas Séville ; c'est probablement Sédiles ou plutôt Sévil dans la région de Barbastro. — Les limites du fief de Sibilie, les hypothèses au sujet de Cazmarine. Probabilités en faveur de Camarón en Aragon ou d'Alquezar et du rio Alcanadre. — Le fief de Moriane : Morrano dans la région de Barbastro ou Moriana dans la région du Haut-Ebre. — Le fief de Turteluse n'est pas Tortose, mais Tortoles, dans la région de Tudela-Tarazona. — Le fief de Valterne : Valtierra près de Tudela. — Les fiefs des vassaux de Marsile, autres que les pairs. Escababi, Primes, Le Pui, Val Ferrée, Val Funde. — Conclusion sur la méthode de composition adoptée par le poète de la Chanson de Roland et sur le choix du théâtre de son épopée dans l'Espagne du Nord.

CHAPITRE II

Les conquêtes de Roland et de Charlemagne en Espagne, les itinéraires de l'armée de Charlemagne dans le val de l'Ebre et dans les Pyrénées franco-espagnoles. 112 à 152

Les conquêtes de Roland en Espagne ; leur disposition symétrique. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'expédition de Roland en Cerdagne. — La conquête de la terre de Pine. Pina près de Saragosse ou plutôt la région de la Peña (le Sobrarbe). —. Noples est la forteresse de Napal au-dessus de Barbastro. — La cité de Galne, détruite par Roland, serait-elle en Navarre ? De Galdeano à Gulina. — Les conquêtes de Roland au Sud : Sévil, Balaguer, Tudela. — Essai d'identification de Comibles : c'est probablement Monubles, mais non Coïmbre. — Morindre et Miranda d'Ebro. — La conquête de Gautier del Hum : Maelgut en Espagne ; est-ce Malgrat ou Montagut (Monteagudo) ? — L'exploit de l'Empereur à Marsune. — La ville de Cordres : Cortes et non Cordoue. — Les itinéraires de l'Ebre aux Pyrénées dans la Chanson de Roland. — Le retour de Charlemagne de Cordres à Roncevaux par la grande route de Saragosse-Tudela-Pampelune. — L'itinéraire des Sarrasins, de Saragosse à Roncevaux par le Sègre et le chemin de ronde des Pyrénées, de la Cerdagne à la Haute-Navarre. — Les itinéraires de Charlemagne vers les Pyrénées et Roncevaux. — Les vallées d'Aspe et de Cize : le val d'Aspe et Sorance. — Le val de Cize et le chemin de Roncevaux. — Précision de la description de Roncevaux et de ses alentours dans la Chanson de Roland. — Les itinéraires de Charlemagne des Pyrénées à l'Ebre — De Roncevaux par le « val Tenebrus » à l'Ebre. — L'itinéraire de retour de Charlemagne après la bataille de l'Ebre ; de l'Ebre à Roncevaux. — Le retour de l'armée de Charlemagne de Roncevaux à Saragosse. — Le lieu présumé de la suprême bataille de Charlemagne près de Saragosse. — Les conclusions de l'étude géographique du théâtre de la Chanson de Roland. — Limitation de ce théâtre. — Prédominance des localités d'une zone restreinte de l'Espagne du Nord. — Le souci de la réalité géographique compatible avec la liberté épique et l'esthétique du poète. — Les conséquences des identifications et des preuves de l'exactitude relative du cadre géographique du poème pour la genèse historique du poème, ainsi que pour la date et la personnalité du trouvère.

CHAPITRE III

La Géographie de l'Afrique du Nord dans la Chanson de Roland et es luttes des Musulmans africains contre les chrétiens en Espagne . 152 à 168.

L'inspiration secondaire de la Chanson de Roland. — Rôle d'ensemble des croisades, du Sud, du Nord et du Levant, dans la genèse de cette épopée. — L'Afrique du nord et ses peuples dans la Chanson de Roland. — Les Berbères et leurs rapports avec l'Espagne. — Les Almoravides et les croisades franco-espagnoles. — Les noms de peuples et de lieux de l'Afrique dans la Chanson de Roland. — La définition de l'Afrique. — Les Berbères d'Afrique et les croisades normandes de Sicile. — Le domaine de l'Algalife et le Maghreb. — Carthagine et le pays de Carthage. — Alferne et les Berbères Beni-Ifren. — Califerne et le Kalaa des Ifrène. — Gamarie n'est pas le pays des Garamantes, mais celui des Berbères Ghomara. — Le royaume berbère d'Alméria ; Belferne et les Beni-Merin du Maghreb. — L'Ethiopie occidentale ou Soudan et la Nigritie dans la Chanson de Roland. — Conclusion du chapitre III.

CHAPITRE IV

L'Echo des Croisades du Nord, de l'Est de l'Europe et de l'Orient, dans la Géographie de la Chanson de Roland 168 à 177.

L'écho des croisades du Nord et de l'Est de l'Europe dans la Chanson de Roland. — Les peuples de la plaine du Nord et leurs luttes contre la chrétienté à l'époque de Turold ; les rapports entre la chrétienté française et germanique à cette époque. — L'identification des peuples païens du Nord cités dans la Chanson de Roland. — Les Leutices ne sont pas les Lives. — Les Borusses et les Ormaleus. — Les Eugez ne sont pas les Ehstes. — La gent Samuel et le Samland. — La Pologne est sans doute la Puillane. — Les Leus et les Lettes ou Lithuaniens. — Identifi-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cation des Leutices avec les Wiltzes. — L'hypothèse de Baist relative aux Wagriens. — Les Micènes et les Milzianes de la plaine du Nord. — Les Sorbres et les Sors ; identification avec les Sorabes. — Essai d'identification des Solteras : Scythes, Stoderans du Nord ou Sulains (Sulianes) de petite Pologne.

CHAPITRE V

Les Souvenirs des Croisades d'Orient et la Géographie de l'Europe Orientale dans la Chanson de Roland. 177 à 189.

Le reflet des expéditions et des croisades du Levant dans la géographie de la Chanson de Roland. — La méthode du poète. — Les sources d'information probables de Turold au sujet de l'Orient. — Les peuples de l'Europe orientale et l'écho des expéditions des croisés du Levant dans la Chanson de Roland. — Les Hungres et les Huns. — Les Avers ou Avares. — Les Pinceneis ou Petchenègues ; leur rôle dans l'histoire des Croisades. — Les Esclavons et leurs rapports avec l'histoire des croisades d'Orient. — Les Ros ou Russes, mercenaires byzantins. — Les Bugres et les Vlaques dans la Chanson de Roland. — Les Astrimonies. — L'évocation de l'Empire Byzantin dans la Chanson de Roland.

CHAPITRE VI

Les Souvenirs des Croisades du Levant dans la Géographie de la Chanson de Roland. 189 à 237.

La prétendue ignorance de Turold au sujet de l'Orient musulman. — Précision réelle et exactitude des connaissances géographiques du trouvère. — Le rôle de l'émir de Babylone et les Fatimites dans l'histoire des premières croisades d'Orient. — Babiloine (Le Caire) et Alexandrie dans la Chanson de Roland. — Les peuples sujets de Baligant. — Les Nubles et les Nigres (Nubie, Soudan oriental). — Ethiopie orientale. — Les Maures ou Mors. — Les Arrabis (Arabes), aristocratie militaire musulmane. — La Mecque ou le val Metas ou Mecas. — Les Eugiez et les Arabes d'Arabie Heureuse ou d'Arabie Pétrée. — L'Asie Mineure, l'Asie Occidentale, et leurs peuples dans la Chanson de Roland. — Les Turcs dans la Chanson de Roland. — L'Asie mineure dans la Chanson de Roland : Bruise n'est pas Brousse. — La Cappadoce. — Butentrot et le défilé des portes de Cilicie. — Argoilles est Eregli ou Héraclée. — Les Arméniens (Ermines) dans la Chanson de Roland (Satalie et Lajazzo). — Les Syriens dans la Chanson de Roland. — La géographie de la Syrie, de la Palestine et des pays de l'Euphrate dans l'épopée de Turold. — Alep dans la Chanson de Roland. — La Palestine dans la Chanson de Roland. — Jérusalem. — Le val d'Hébron. — Jéricho. — La gent Samuel. — Les Canelius, les Chananéens et le val Fruit. — Canabeus, le royaume de Floredée et le Val Sevrée. — Le Chariant et le Val Marchis ; identification avec le Jourdain et la Galilée. — Les hypothèses au sujet du Val Penuse. — La géographie des pays et des peuples de l'Euphrate dans la Chanson de Roland. — Les Kurdes (Curti, Grudi). — Le pays de Marasch dans la haute région du Taurus, voisine de l'Euphratèse. — Balide la Fort et Balis sur l'Euphrate. — La terre de Bire et le fief de Bir en Euphratèse. — Baldise la Lunge et Bagdad. — Imphe identifié avec Edesse ou Nisibe. — Clarbone, difficultés d'identification : est-ce Calogenbar ? — Le fief de Falsaron ; Datliun et Balbiun. Est-il en Syrie, en Palestine, ou dans la région de l'Euphrate ? — Les pays au delà de l'Euphrate. — Les Perses dans la Chanson de Roland. — Les barons d'Occian et les Turcomans de l'Oxiane. — Inductions que fournit la géographie de la Chanson de Roland sur la genèse et les idées maîtresses du poème.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE TROISIÈME

LE REFLET DU MONDE CONTEMPORAIN DES PREMIÈRES CROISADES, DE SES INSTITUTIONS ET DE SES PERSONNAGES DANS LA CHANSON DE ROLAND. 237 à 42

CHAPITRE PREMIER

Le Reflet des Institutions, des Idées et des Sentiments du Monde musulman de l'Epoque des premières Croisades d'Occident et d'Orient dans l'Action, les Tableaux et l'Esprit de la Chanson de Roland. . 237 à 264.

Le reflet des Croisades du XIe siècle et du premier quart du XIIe siècle dans la Chanson de Roland. — La faible part de l'élément historique ancien (l'expédition de 778) dans la genèse de la Chanson de Roland. — Le Monde musulman dans la Chanson de Roland. — Son organisation politique, sa solidarité. — L'organisation de la Féodalité musulmane. — L'organisation et les idées religieuses du monde musulman ou païen dans la Chanson de Roland. — L'organisation militaire du monde musulman dans la Chanson de Roland. — La hiérarchie militaire et la composition des armées musulmanes dans l'épopée et l'histoire au temps de Turold. — Les qualités militaires des Musulmans dans l'histoire et l'épopée. — Les connaissances de Turold sur l'armement, la tactique, les usages de guerre des Musulmans. — La musique militaire musulmane dans la Chanson de Roland. — Les enseignes musulmanes dans la Chanson de Roland. — Les cris de guerre des Musulmans. — Les usages de guerre musulmans. — Originalité du tableau de l'intervention de la marine musulmane ; sa conformité avec l'histoire. — Les souvenirs de la vie économique et sociale du monde musulman dans la Chanson de Roland.

CHAPITRE II

Le Reflet des Institutions, des Idées, des Sentiments du Monde Chrétien occidental et français contemporain dans la Chanson de Roland. . 264 à 304.

Les souvenirs de l'organisation féodale. — L'organisation militaire chrétienne du temps des premières croisades ; le commandement ; les « eschieles » — L'armement défensif et offensif ; les usages de la guerre du temps des premières croisades dans la Chanson de Roland. — Les écus armoriés, les gonfanons, l'oriflamme, le cri de Montjoie. — Les tableaux de la vie militaire française du temps des croisades dans la Chanson de Roland. — La psychologie du monde français des Croisades dans la Chanson de Roland. L'esprit militaire d'aventures et de conquêtes. — L'attrait du gain, du pillage et du carnage. — Le tableau de l'ardeur et des croyances religieuses de la société française de l'époque des croisades dans la Chanson de Roland. La naïveté et la profondeur de la foi. — La foi en Dieu, en la mission divine des Francs, en l'aide de la divinité et de ses mandataires célestes. — Le rôle du clergé et les pratiques du culte. — L'église militante dans la Chanson de Roland et les Croisades d'Espagne. — L'esprit et les croyances du temps des croisades dans la Chanson de Roland. Le culte des reliques. Les mobiles mystiques des Croisés. Le fanatisme religieux. — La peinture du monde féodal transformé par la chevalerie, au temps des Croisades, dans la Chanson de Roland. — Le sentiment de l'unité du monde chrétien, résultat des croisades, dans la Chanson de Roland. — L'unité de la nation française et le sentiment du patriotisme, résultant des croisades, dans la Chanson de Roland.

CHAPITRE III

Traditions anciennes et Réalités contemporaines dans les personnages du premier plan de la Chanson de Roland. 304 à 348.

La méthode de composition, l'esthétique, les procédés et les fins du poète, dans le choix des personnages de son épopée. — La part respec-

tive de la légende carolingienne, des légendes monastiques et de la réalité contemporaine dans la Chanson de Roland. — Les procédés du poète dans le choix des personnages de l'épopée. — Les personnages de la légende historique et religieuse dans la Chanson de Roland ; leur transformation sous l'action de la réalité contemporaine.— Le personnage de Charlemagne ; éléments anciens et nouveaux dont il est composé dans l'épopée de Turold. — Le personnage de Roland ; éléments dont il a été composé par le trouvère. — Les éléments légendaires et réels du personnage de Turpin. — Les éléments légendaires et réels du personnage de Ganelon. — Les personnages de premier plan non légendaires empruntés au milieu contemporain des croisades : Olivier. — Pinabel. — Gualter de l'Hum, son fief et sa famille en Basse-Normandie.

CHAPITRE IV

Légendes Anciennes et Réalités Contemporaines dans les personnages de second plan de la Chanson de Roland. 348 à 423.

Les mobiles probables de la composition de la galerie des personnages de second plan. — Eléments légendaires et réels du personnage d'Ogier. — Les éléments légendaires et réels du personnage d'Anséis. — Les éléments légendaires et réels du personnage de Girart de Roussillon. — Les représentants du monde féodal et chevaleresque contemporain dans la Chanson de Roland. Les Aquitains et les Gascons, Gaifier ou Gouffier, Willelme de Blaye, Guilhen VI et VII d'Aquitaine. — Engelier le Gascon de Burdèle. — Le comte Ascelin de Gascogne. — Godselmes ou Gaucelme est-il Gaucelme de Lesparre ? — Les barons languedociens dans la Chanson de Roland. Naimes (Raimond de Saint-Gilles ou Aimeri de Narbonne). — Le duc Otes et Bernard-Aton IV de Nîmes. — Le comte Bérenger, essais d'identifications. — Les grands seigneurs provençaux dans la Chanson de Roland. Rembalt (Raimbaud II d'Orange) et Josceran de Provence. — Les personnages dauphinois de la Chanson de Roland : Valeri et le pays de Valloire ; Eustorge. — Antelme (de Mayence ?) est probablement un Dauphinois. — Guion de Saint-Antonie : les Guigues, Dauphins de Viennois ou Gui, seigneur de Saint-Antonin — Les Bourguignons dans la Chanson de Roland : Gebuin, fils du comte de Dijon. — Beuves, sire de Belne et de Dijon et Hugues II, duc de Bourgogne ou Hugues I^er^. — Le marquis Otun et Eudes I^er^, duc de Bourgogne ou Otto-Guillaume, comte de Bourgogne. — Raymond de Galice et Raimond d'Amous ou de Bourgogne, gendre d'Alfonse VI. — Les Lorrains et les Allemands de la Marche. Conjectures sur le preux Lorain ou Laurent. — Hermann, chef des Allemands de la Marche. — Le duché de France dans la Chanson de Roland. — Les preux champenois : Tedbald de Reims et Thibaud le Grand. — Milon le Grand, sire de Bray et vicomte de Troyes. — Thierri, duc d'Argonne. — Le roi Vivien et Baudoin II du Bourg, comte d'Edesse et roi de Jérusalem. — Les grands seigneurs de la Picardie et de l'Ile-de-France dans la Chanson de Roland ; les Roucy ; Charles le Danois, Névelon de Pierrefonds. — Ivoenie est-il Ivain d'Alost ? — Ivon et Yves de Beaumont. — Dreu, l'oncle de Gualter del Hum : essais d'identification. — La maison d'Anjou et ses princes dans la Chanson de Roland. Geoffroi et Thierri (Hélie) d'Anjou. — Les grands seigneurs de Bretagne dans la Chanson de Roland. — Le duc Sanson et les sires de Combour. — Oedun ou Eudes de Penthièvre-Bretagne. — Les grands seigneurs et les grandes dames de Normandie, dans la Chanson de Roland. — Richard I^er^ le Vieux, duc de Normandie, et Henri I^er^ Beauclerc. — La belle Aude, Aude de Roucy, dame d'Avesnes. — La reine Bramimonde et Juliane de Laigle. — Les grands seigneurs normands de second ordre dans l'épopée de Turold. Rabel de Tancarville. — Noms normands donnés à des émirs Sarrasins. Grandonie (et les Grentemesnil) ; — les Turgis de Normandie. — Guinemans : essais d'identification de ce preux. — Guérin ou Guarin, essais d'identification. — Gerier ou Garnier ; recherches sur l'original de ce personnage de l'épopée. — Conclusion du livre troisième.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE QUATRIÈME

LA DATE, LA PATRIE, L'AUTEUR DE LA CHANSON DE ROLAND. 423-486

CHAPITRE PREMIER

La Chanson de Roland, œuvre d'un individu ; la date de sa composition ou de sa publication. 423 à 443.

La Chanson de Roland est une œuvre individuelle et non collective. — L'unité de composition de la Chanson de Roland attestée par l'analyse littéraire et par la genèse historique du poème. — Autres preuves de l'individualité de l'auteur de la Chanson de Roland. — Les controverses au sujet de la date de la Chanson de Roland. La théorie de l'école de Gaston Paris : le poème antérieur à la première croisade. — Réfutation de la théorie de Gaston Paris sur la date de la Chanson de Roland. — Démonstration de la postériorité de la Chanson de Roland par rapport aux premières croisades d'Espagne et du Levant. — Elle ne peut être antérieure à 1120. — La Chanson de Roland ne saurait être postérieure à 1124 ou à 1125. Discussion des textes relatifs à Taillefer et à la chanson chantée à Hastings ; la légende à ce sujet est postérieure à la Chanson de Roland. — Discussion des textes d'Orderic Vital, de Guillaume de Malmesbury et de Raoul de Caen, qui permettent de fixer la date où l'épopée a commencé à être connue. — L'inscription de Nepi (1130-31). — Conclusion au sujet de la date de la Chanson de Roland et de sa première diffusion.

CHAPITRE II

L'Auteur de la Chanson de Roland, sa Condition sociale, sa Culture. 443 à 464.

L'auteur de la Chanson de Roland. — L'auteur de l'épopée est un clerc ; preuves de cette assertion. — Turold est un clerc, mais non un moine, ni probablement un clerc sédentaire. — La culture classique chez l'auteur de la Chanson de Roland. — Influence possible sur Turold de l'apparition des premiers poèmes en langue vulgaire relatifs aux Croisades. — Les discussions sur l'identité de l'auteur de la Chanson de Roland. C'est un clerc à la fois auteur et récitant (jongleur). — Le trouvère de la Chanson de Roland, hôte probable des cours seigneuriales, notamment de celles d'Angers et de Laon.

CHAPITRE III

Le pays d'origine et le nom de l'auteur de la Chanson de Roland, essai de précisions sur sa personnalité. 464 à 489.

Le patriotisme normand de Turold subordonné à son idéal français. — L'auteur de la Chanson de Roland et la Basse-Normandie ; ses relations avec l'Avranchin. — Le nom du poète de la Chanson de Roland, Turold ; hypothèses à son sujet. — Les Turold normands : Turold, abbé de Peterborough ; Turold, abbé de Coulombs ; Turold, évêque de Bayeux. — Notre hypothèse sur Turold, Normand, originaire d'Avranchin, sur sa condition de clerc récitant, sur ses voyages et son séjour en Espagne. — Guillaume, Turold et Roger de Sai, clercs établis à Tudela.

Conclusion. 486-489
Bibliographie. 490-512
Table analytique des matières 513-520

POITIERS. — IMPRIMERIE MARC TEXIER, 7, RUE VICTOR-HUGO

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

VIENNENT DE PARAITRE :

COSQUIN (E.). **Les contes indiens et l'Occident.** Petites monographies folkloriques à propos de contes maures. In-8° raisin, 624 p. 20 fr.

— **Études folkloriques.** *Recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ.* In-8° raisin, 635 p. 40 fr.

DONDO (MATH.). **Vers libre : A logical Development of French Verse.** In-8°, 90 p. 6 fr.

GERBERT DE MONTREUIL. **La continuation de Perceval,** éditée par Mary WILLIAMS. Tome I. Vers 1-7020. In-8°. v-215 p. 8 fr.
(Classiques français du moyen âge, n° 28.)

GIRAUD (VICTOR). **Un inédit de Chateaubriand : Amour et vieillesse.** Reproduction en phototypie du manuscrit autographe de la Bibliothèque nationale, avec une Introduction, des Notes critiques et une Étude sur Chateaubriand romanesque et amoureux. Gr. in-8°. Tirage limité à 1.000 exemplaires. 20 fr.

Guibert d'Andrenas. Chanson de geste publiée pour la première fois par J. MELANDER. In-8°, 150 p. 15 fr.

KJELLMAN (HILDING). **La deuxième collection anglo-normande des miracles de la sainte Vierge et son original latin.** Avec les miracles correspondants des mss. fr. 375 et 818 de la Bibliothèque nationale. In-8°, CXXXI-368 p. 40 fr.

LACHÈVRE (F.). **Les successeurs de Cyrano de Bergerac.** In-8°, XVIII-279 p. 30 fr.

— **Les recueils collectifs de poésies libres et satiriques,** publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626). Supplément, Additions et Corrections In-4°, 98 p. 20 fr.
Important supplément à l'ouvrage du même titre et du même auteur qui forme le tome IV de la série *Le Libertinage au XVII^e siècle.* In-4° 30 fr.

MEILLET (A.). **Les dialectes indo-européens.** 2^e édition, *avec une introduction nouvelle.* In-8, 138 p. 7 fr. 50

Nouvelle Revue d'Italie. Numéro spécial consacré à Molière, par P. HAZARD, E. RIPERT, L. BÉRARD, M. MIGNON, G. SOULIER, etc. In-8°, 257 p. et 4 pl. 25 fr.

PASCAL (BLAISE). **Les Provinciales.** Edited by H. F. STEWART, DD. In-8°, XXXVIII-360 p., avec un portrait. 12 fr.

PILLET (MAURICE). **L'expédition scientifique et artistique de Mésopotamie et Médie (1851-1855).** Illustré de 26 dessins et d'un plan. In-8° raisin, VIII-283 p. et 26 illustrations 20 fr.

Prince de Ligne. Lettre à Eugénie sur les spectacles. Édition critique publ. par Gustave CHARLIER. In-16, 135 p., avec deux portraits 7 fr.

— **Ecarts posthumes.** Publ. par F. LEURIDANT. In-8°, 32 p. 2 fr. 50

Le Roman des romans et le Sermon en vers. Deux poèmes moraux anglo-français, publiées par F. J. TANQUEREY. In-8°, 196 p. 10 fr.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

Cotisation annuelle : 25 fr.

Prospectus spécial et détaillé sur demande

Rappel.

GODEFROY. **Lexique de l'ancien français,** publié par les soins de MM. BONNARD et SALMON. Gr. in-8°, 544 pages à 2 col., br. 50 fr.

Chrestomathie de l'ancien français (IX^e-XV^e siècles), précédée d'un tableau sommaire de la littérature française du moyen âge, suivie d'un glossaire étymologique détaillé (3^e et dernière édition), soigneusement revue par L. CONSTANS. Gr. in-8° br. 12 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

RECUEIL
D'ÉTUDES ÉGYPTOLOGIQUES
DÉDIÉES A LA MÉMOIRE

DE

Jean-François CHAMPOLLION

A l'occasion du centenaire de la lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 27 septembre 1822.

SOMMAIRE

I. **Documents inédits de Champollion** : L. DE BLACAS.
II. **Archéologie** : G. BÉNÉDITE ; CH. BOREUX ; J. CAPART ; G. LEFEBVRE ; P. PERDRIZET.
III. **Calendrier et Chronologie** : J. BAILLET ; C. C. EDGAR ; E. SCHIAPARELLI ; V. SCHMIDT.
IV. **Géographie** : J. CLÉDAT ; A. H. GARDINER ; H. GAUTHIER ; P. JOUGUET.
V. **Histoire** : A. BAILLET ; H. I. BELL ; P. COLLART ; G. DARESSY ; H. R. HALL ; A. MORET ; H. MUNIER ; H. THOMPSON ; F. THUREAU-DANGIN.
VI. **Lettres et Sciences** : J. H. BREASTED ; E. A. Wallis BUDGE ; E. CHASSINAT ; G. JÉQUIER ; H. SOTTAS.
VII. **Magie et Religion** : A. M. BLACKMAN ; P. A. BOESER ; W. E. CRUM ; E. DRIOTON ; F. LL. GRIFFITH ; Ch. KUENTZ ; I. LÉVY ; V. SCHEIL ; L. SPELEERS ; R. WEILL.
VIII. **Philologie et Papyrologie** : A. CALDERINI ; W. GOLÉNISCHEFF ; A. S. HUNT ; P. LACAU ; H. O. LANGE ; Ed. NAVILLE.
IX. **Bibliographie de Champollion** : S. DE RICCI.

In-8 de 788 pages et 16 planches hors texte..................... **100** fr.

Forme le fascicule 234 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*

LA VIE DE SAINT THOMAS LE MARTYR
PAR

GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE

POÈME HISTORIQUE DU XII[e] SIÈCLE (1172-1174)

PUBLIÉ PAR

E. WALBERG

Un volume de CLXXX + 386 pages : **45** fr.

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE
PAR J. GILLIÉRON ET E. EDMONT

35 fascicules de 50 cartes chacun. L'ouvrage complet.. **900** fr.

— **Supplément.** 1920, fort vol. in-4 de 300 p. à 3 colonnes............ **100** fr.

— **Table de l'Atlas linguistique de la France**, gr. in-8 de VIII-519 p. **52** fr. **50**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ICAL ROOM
AL LIBRARY
OF MICH.

N° 192 **Octobre** **1922**

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome XLVIII

PARIS (VI^e)
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 35 fr. — Départements et Union postale.................. 37 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris.................. 50 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

Digitized by Google UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

J. Morawski, Les recueils d'anciens proverbes français analysés et classés 481
Kr. Nyrop, *Gueules*, histoire d'un mot 559
N. Dupire, Le *Mystère de la Passion* de Valenciennes 571

MÉLANGES

E. Langlois, *Ongier* 585
S. Étienne, Note sur les vers 279-287 du *Jeu d'Adam* 592
M. Prinet, Sur le nom de Rasse de Brunehamel 595

COMPTES RENDUS

J. Jud, Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirschensprache (M. R.) 599
A. Kolsen, I. Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigt und ergaenzt ; — II. Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen (A. Jeanroy) 600
K. McKenzie et W. Oldfather, *Ysopet-Avionnet* : The Latin and the French Texts (A. Jeanroy ; M. R) 603

PÉRIODIQUES 607

CHRONIQUE 622

TABLE DES MATIÈRES 633

Les prochains numéros contiendront :

D. S. Blondheim, Les parlers judéo-romans et la *Vetus latina*.
E. Droz, Notice sur un recueil de louanges.
R. Fawtier et Mlle Fawtier-Jones, Note sur le ms. Fr. 6 de John Rylands Library, à Manchester.
— *La vie de sainte Catherine d'Alexandrie*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
J. Jud, Mots d'origine gauloise (3e série).
A. Långfors, *Le miroir de vie et de mort*, par Robert de l'Omme, 1266 (*suite*).
H. Petersen, Trois versions inédites de la *Vie de saint Eustache* (*suite*).
O. H. Prior, Remarques sur l'anglo-normand.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
— Varietà provenzali.
P. Skok, Notes de linguistique romane.
A. Thomas, Opuscules latins inédits d'Alain Chartier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES RECUEILS
D'ANCIENS PROVERBES FRANÇAIS
ANALYSÉS ET CLASSÉS

Ayant l'intention de publier tous les recueils inédits d'anciens proverbes français, et de donner en outre, sous forme de répertoire alphabétique, une édition critique des proverbes antérieurs au XVe siècle (d'après tous les mss. connus), j'ai examiné de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici les différents recueils de proverbes et les rapports qui peuvent exister entre eux.

Parmi les « recueils de proverbes », je ne range ni les *Proverbes de Seneke* [1], ni les *Proverbes* ou *Dits des philosophes* [2], ni, à plus forte raison les *Proverbes au comte de Bretagne* [3], les *Proverbes des bons gaingneurs* [4] ou les *Proverbes moraux* de Christine de Pisan [5]. Tous ces ouvrages contiennent des sentences et lieux communs

1. Mss. Paris. B. N. fr. 916, 1543, 22921, 25545 ; n. a. f. 10237; lat. 4641 B; Arsenal 3142; Sainte-Geneviève 1654; Epinal, 189; Lyon 1234; Nantes 212. Le prologue (*Seneke son mestre fist Nerons mourir*) ne se lit que dans trois mss., les autres commencent par *Nourriture et chastoiemens*. Les sentences attribuées à Sénèque sont au nombre de 150 env. (154 dans le ms. 25545).

2. Je prépare une édition critique de ce poème d'après une trentaine de mss. représentant en tout 260 quatrains dont 50 (ou 52) seulement paraissent être authentiques.

3. Éd. J. Martin (Dissert. Erlangen, 1892). Cf. *Romania*, XXII, p. 175.

4. Cf. *Bull. de la Soc. des Anc. Textes fr.*, 1877, p. 85, nº 23.

5. Éd. M. Roy (Soc. des Anc. Textes fr.). t. III, p. 45. Il y a plusieurs versions anonymes de ce poème : dans le ms. fr. 1746 (f. 26), il est intitulé : *Cy commencent le*[*s*] *vers moraulx et notables enseignemens des saiges philosophes et aultres*. Il ne faut pas le confondre avec les *Cent nouveaulx proverbes moraulx* (ou *dorez*) attribués quelquefois à P. Gringore.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plutôt que de vrais proverbes [1], encore que leurs auteurs fassent quelquefois usage de proverbes [2], et que d'autre part bon nombre de leurs sentences aient passé en proverbes. C'est pour la même raison que j'élimine le poème de *Salomon et Marcoul* et les traductions françaises des *Distiques* de *Caton* [3] et des deux *Facetus* [4], ainsi que le recueil de maximes du ms. IV. 581 de la Bibl. de Hanovre (XIV^e s.) [5].

La transition entre cette littérature gnomique et la littérature parémiologique est formée par quelques recueils qui présentent les proverbes sous un aspect conventionnel, comme les *Folies*, le *Livre des quatre choses*, les *Proverbes et figures*.

Le poème des *Folies* nous est parvenu dans deux versions, dont l'une, conservée dans trois manuscrits, comprend 36 (32) folies, tandis que l'autre, celle du ms. Arundel 507, en compte 57 [6]. Plusieurs folies ont un caractère proverbial, p. ex. la 33^e

1. On sait que le mot « proverbe » avait, au moyen âge, un sens très vague : il s'appliquait souvent, peut-être de préférence, à des paraboles, allégories, sentences. *Proverbium dicitur similitudo, parabola*, etc., lit-on dans un glossaire latin (B. N. lat. 10448, f. 80 v°). *Proverbium dicitur... verbum perlonge aliud quam videtur significans, et hoc idem est quod parabola, id est occulta similitudo* (B. N. lat. 12999, f. 2). Proverbe, dans le sens de « sentence », n'est pas moins fréquent, surtout en provençal : *Membre ti del proverbi di Costanti. — Membre vos del proverbi que dist Majol* (Cf. *Roman. Forsch.*, III, p. 426). Pareillement, les *proverbes au vilain* sont proprement les « sentences » des vilains (le titre du poème connu sous ce nom se rapporte non seulement aux *respits* finaux, mais avant tout aux strophes qui les précèdent).

2. Parmi les sentences attribuées à Sénèque on trouve de véritables proverbes comme *Chiens en cuisine son per n'i desire*. Il en est de même pour les *Proverbes aux philosophes*.

3. Éd. J. Ulrich, dans les *Roman. Forschungen*, t. XV (1903), p. 41-69.

4. J'imprime en ce moment quatre traductions (dont trois en vers) du *Facetus* en hexamètres et une traduction en vers du *Facetus* en distiques.

5. Publié, sous le titre *Altfranzösische Lebensregeln*, par H. Suchier dans les *Roman. Studien*, t. I, p. 373-5.

6. Cf. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Liter.*, VII (1866), p. 55-6, où l'on trouvera aussi l'indication des mss. et des éditions de ce poème. Sur les *Folies*, voy. aussi *Romania*, XV, p. 340 ; *Not. et Extr.*, t. XXXIV, p. 215.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la première version : *Ki mult (tut) emprent et nient ne acheve* [1], ou la dernière de la seconde version *Ki puteigne treit* (l. *creit*) *ou diz querte* (l. *dez querré*) *Ne murra ja santz poverté* [2].

Quelle est l'origine de ce poème ? On trouve, dans quelques mss. latins, sous le titre *Septem genera stultorum*, une énumération de sept folies qui aurait pu servir de point de départ aux deux versions françaises, s'il était démontré que celles-ci sont postérieures à celle-là. Voici le texte latin d'après le ms. B. N. lat. 14979, f. 143 (corrigé à l'aide du ms. B. N. fr. 19604, f. 3):

Qui tantum minatur quod non timetur,
Qui tantum iurat quod ei non creditur,
Qui tantum donat quod depauperatur,
Qui tantum se negligit quod ab aliis negligitur,
Qui de re quam emendare non potest affligitur,
Qui rem sibi impossibilem facere nititur,
Qui credit quod verisimile non videtur.

Dans cette série, les trois premières *stultitiae* correspondent exactement à la 6e, 7e et 3e folies de la version Jubinal-Heyse-Halliwell, à la 8e, 9e et 5e de celle de P. Meyer; les quatre autres n'offrent que de vagues ressemblances avec quelques *folies* françaises. — Enfin, plusieurs versions des *Proverbes aux philosophes* se terminent par un quatrain (d'authenticité douteuse) qui se rattache également au poème des *Folies* :

Li homs qui riens ne scet et aprendre ne veult
Et qui n'a qui le serve et servir ne se veult
Et celui qui riens n'a et gaaignier ne veult,
Il n'est pas de merveille se povreté l'aqueult.

Les deux premiers vers, en effet, correspondent à la 1re et à la 25e (23e) folie dans la version Jubinal-Heyse-Halliwell, le troisième vers rappelle la 11e folie dans cette même version.

Les deux autres ouvrages appartiennent probablement au XVe siècle. Le *Livre des quatre choses* [3], conservé dans deux mss.

1. Cf. *Prov. au vilain*, éd. Tobler, str. 202, v. 2-3.

2. Dans le recueil de proverbes du ms. lat. 18184, on lit (f. 153) : *Qui croit mechine et dez quarrez, je ne morra sanz povreté.*

3. Voy. P. Paris, *Les mss. françois de la Bibl. du Roi*, V, p. 20 et VII, p. 393.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Bibliothèque Nationale (B. N. fr. 572 et 983) est un recueil de maximes, proverbes et dictons énoncés par groupe de quatre. Dans le ms. fr. 572, ce recueil est intitulé : *Le savoir par* (l. *que*) *Rayson selon le maistre de vertu de sapience nous enseigne en quatre choses, c'est assavoir*, etc. Par *le maistre* il faut probablement entendre Aristote, car le recueil est précédé des *Natures de l'omme d'après Aristote*. La copie du ms. 983 est presque identique à celle du ms. 572, sauf quelques variantes insignifiantes et quelques proverbes déplacés. J'ignore si cet ouvrage est le même que celui qui a été imprimé plusieurs fois, au cours du XVI[e] siècle, sous le titre de *Livre des quatre choses* et de *Quartenaire Sainct Thomas* [1]. Une étude sur les quartenaires est encore à faire. Tel qu'il est, le nôtre semble reposer sur un modèle italien, car il cite parmi les quatre plus grandes cités du monde, trois villes de l'Italie (Milan, Florence et Rome), et parmi les quatre cités les plus puissantes en mer, encore trois villes italiennes (Gênes, Venise et Pise).

Les *Proverbes et figures* nous sont également parvenus dans deux copies à peu près semblables (B. N. fr. 24461 et Arsenal 5066) [2]. Il s'agit d'une série de 130 quatrains, sixains, etc., terminés par des proverbes et accompagnés de jolis dessins qui illustrent la métaphore (non pas le sens) de chaque proverbe. Ce procédé qui consiste à prendre les proverbes « au pied de la lettre » rappelle les proverbes « réalisés » de Rabelais, et il se peut que l'auteur de *Gargantua* se soit inspiré de ces dessins dans le fameux chapitre XXII du livre V de *Pantagruel*.

1. Voy. M.-G. Duplessis (*Bibliographie parémiologique*, Paris, 1847, p. 130) qui cite aussi un *Livre* italien de Riminaldo et une traduction espagnole de ce livre, qu'on trouve à la suite de plusieurs éditions du *Galateo español*. Sur le *Galateo*, voy. aussi H. Knust, *Mitteil. aus dem Eskurial* (Bibl. des litt. Ver. in Stuttgart, CXLI), p. 414. D'après Knust, le *quaternio* espagnol serait la traduction de la *Dottrina delle Virtù e fuga de Vizi* d'Orazio Rinaldi. — Un livre des *trois* choses catalan a été publié par M. Morel-Fatio, d'après un ms. de la Bibl. de Carpentras, dans la *Romania*, XII, p. 230.

2. Le ms. de la Bibl. Nat. a été décrit par Le Roux de Lincy, dans le *Catal. de la Bibl. des ducs de Bourbon*, Paris, 1850. Le second ms. n'a pas été signalé que je sache.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aux recueils qui présentent les proverbes sous un aspect conventionnel se rattachent ceux qui groupent les proverbes ou sentences commençant par les mêmes mots. Dans le ms. 6431 de la Bibl. de l'Arsenal on lit, à l'intérieur du plat supérieur, une série de dix proverbes commençant tous par *Il fault* dont voici les deux premiers :

Il fault cougnoistre avant aimer.
Il fault battre le fair (*sic*) tandis qu'il est chaud.

Une suite de huit sentences commençant par *Il n'est* se lit dans le ms. Arsenal 3647, au f. 42 v° et, moins les trois dernières, dans le ms. B. N. fr. 24431, au f. 160 v° [1].

On trouve des proverbes épars dans les mss. B. N. lat. 14929, n. a. l. 366, et fr. 19604 [2], des sentences dans les mss. B. N. fr. 24392 et 25398, des dictons et maximes en vers dans un grand nombre de manuscrits des XV^e^ et XVI^e^ siècles [3].

Recueils de proverbes proprement dits.

Si l'on écarte tous les recueils que nous venons de mentionner, il nous reste encore vingt-cinq recueils proprement dits dont douze ont été publiés in extenso. Ces vingt-cinq recueils sont conservés dans vingt-trois manuscrits dont dix remontent au XIII^e^, huit au XIV^e^, cinq au XV^e^ siècle. Quinze mss. (dont treize à Paris) [4] appartiennent à la France, six à l'Angleterre,

1. Des tirades de ce genre ont passé dans quelques recueils de proverbes ; dans celui de Jehan Mielot, on trouve deux séries de dictons commençant par *Il n'est* (cf. ci-dessous, p. 552). On pourrait aussi rapprocher une série de proverbes latins en rimes, commençant tous par *Nil valet*, qu'on rencontre dans les mss. B. N. fr. 1623 et Oxford Rawl. A 293, f. 89 (cf. G. Macray, *Catalogi cod. mss. Bibl. Bodlei.*, t. I).

2. Ce ms. contient aussi une version inédite du poème latin :

Ad primum morsum nisi potavero mort sum.

Cf. *Romania*, XLI (1912), p. 214.

3. Beaucoup de dictons figurent aussi parmi les quatrains apocryphes des *Prov. aux philosophes*.

4. Le Roux de Lincy, dans sa *Bibliographie des proverbes* (à la fin du t. II de son *Livre des Proverbes français*, 2^e^ éd., Paris 1859) cite 34 mss. de la Bibl. Nat. et 5 mss. de la Bibl. de l'Arsenal. Mais si nous en retranchons les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un à la Hollande, un à l'Italie. Le nombre des proverbes varie entre 10 et 1300. A ces recueils proprement dits il convient d'ajouter les *Proverbes au vilain*, conservés dans six mss. et le *Respit del curteis et del vilain*. Voici la liste complète de ces recueils :

		Nombre de proverbes
A	Paris, Sainte-Geneviève, 550, f. 282 v°. Fin du XIII^e s.	414
B	Paris, B. N. lat. 18184, f. 143 v°. Fin du XIII^e s.	334
Ba	Paris, B. N. lat. 13965, f. 33 v°. XIV^e s. [1397].	345
C	Cambrai, Bibl. de la Ville, 534 (éd. Coulon). XIII^e s.	229
Ca	Cambridge, Corpus Christi, 450 (éd. Fr. Michel). XIV^e s.	420
Ch	Cheltenham, Bibl. Philipps, 8336, f. 96. Milieu du XIV^e s.	?
D	Paris, B. N. lat. 14955, f. 119. XIII^e s.	62
E	Paris, Mazarine, 1030, f. 149 v°. XIII^e s.	74 + 30
F	Paris, B. N. lat. 14799, f. 278 v°. XIV^e s.	89
G	Paris, B. N. lat. 14929, f. 248. Fin du XIII^e s.	170
H	Hereford, Cathedral Close, P. 3. 3. XIV^e s.	87
I	Oxford, Digby 53, f. 8 et 15 (éd. P. Meyer) [1]. XIII^e s.	32 + 21
J	Oxford, Rawlinson A 273 (éd. Stengel). XIV^e s.	13
K	Oxford, Rawlinson C 641, f. 13 (éd. Stengel). XIII^e s.	114
K'	Oxford, Rawlinson C 641, f. 15 (» »). XIII^e s.	249
L	Leyde, Voss. lat. 31 F (éd. Zacher). XIII^e s.	269
M	Paris, B. N. lat. 8246, f. 105 b. XIII^e s. [v. 1286].	10
N	Paris, B. N. lat. 8653 A (éd. Robert). Début du XIV^e s.	65
P	Paris, B. N. fr. 25545 (éd. Ulrich). XIV^e s. [1317].	489

proverbes en rimes (*Caton*, *Prov. des Sages*, etc.), les recueils postérieurs au XV^e s. et ceux dont nous avons déjà parlé, il ne nous reste plus que cinq recueils proprement dits : en plus des deux recueils publiés depuis par Ulrich (*P*, *S*), Le Roux a utilisé les trois recueils *F*, *Q* et le fragment de *X* (auxquels il faut ajouter *A* qui n'est pas mentionné dans la *Bibliographie*, mais qu'il connaissait certainement). Le ms. Arsenal B. L. 344 (aujourd'hui 3659) contient plutôt des refrains que des proverbes.

1. Ce ms. contient deux recueils qui se complètent mutuellement (cf. p. 493).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Q	Paris, B. N. lat. 10360. xv^e s.	1302
R	Rome, Vat. Reg. 1429 (éd. E. Langlois). xv^e s. [v. 1444].	798
S	Paris, B. N. fr. 12441 (éd. Ulrich). xv^e s. [1456].	351
T	Tours, Bibl. de la ville, 468, f. 178. xv^e s.	175
X	Paris, B. N. lat. 603, f. 42. xv^e s.	46
v	*Proverbes au vilain* (éd. Tobler). Six mss. de la fin du XIII^e s. (que nous désignons resp. par VFα, VA, VFγ, VFβ, VH, VD, faisant précéder les sigles de Tobler d'un grand V).	285
Resp.	*Le respit del curteis et del vilein* (éd. Stengel).	43

Les chiffres en marge de ce tableau se rapportent au nombre total des proverbes, sentences, refrains, axiomes de droit de chaque recueil ; n'y sont pas compris les proverbes latins ni les traductions latines de proverbes français. Les proverbes cités deux fois sont comptés doublement. Dans *A*, p. ex., le nombre de proverbes proprement dits n'excède pas le chiffre de 370; dans *Q*, on en trouve à peine 800. Si l'on tient compte de ce fait et de cet autre que beaucoup de proverbes apparaissent identiques ou à peu près semblables dans plusieurs recueils à la fois, on ne s'étonnera pas que le nombre total des proverbes conservés dans les 25 recueils dépasse à peine 2000 dont 200 environ paraissent être postérieurs au XIV^e siècle. Ce nombre de 2000 ne représente pas, tant s'en faut, tous les proverbes qui avaient cours au moyen âge. Nous verrons plus loin quelles raisons ont déterminé le choix des proverbes et de quelle manière se sont constitués les recueils. Notons seulement dès à présent que la plupart des recueils sont apparentés entre eux et peuvent se ramener à un petit nombre de groupes, lesquels ont encore entre eux des rapports multiples. Étant donné, d'autre part, que chaque recueil contient des proverbes qui lui sont particuliers, on peut présumer qu'il en était de même pour les recueils qui se sont perdus, c'est-à-dire qu'il existait des proverbes inconnus à tous les recueils conservés. On rencontre, en effet, dans la littérature du moyen âge, surtout dans les poèmes didactiques et dans les sermons du genre familier, des proverbes qu'on chercherait vainement dans les recueils. Il arrive aussi que tel proverbe cité dans un poème du XIII^e ou XIV^e siècle,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'a été consigné que dans un recueil du XV^e ou XVI^e s., comme le proverbe *Tant crie on Noël qu'il vient*, attesté dès le XIII^e s. [1] et qui n'apparaît que dans le recueil de Jehan Mielot (XV^e s.).

Classement des recueils de proverbes.

On distingue généralement entre les recueils qui rangent les proverbes par ordre alphabétique et ceux qui n'offrent aucun ordre. Cette distinction, purement formelle, ne tient pas compte des recueils où les proverbes sont classés par ordre de matières (*G*) ni de ceux où l'ordre alphabétique ne comprend qu'une partie des proverbes (*F*). Même dans les recueils dits alphabétiques, l'ordre de l'*a b c* est rarement observé rigoureusement; quelquefois, on se contente de grouper les proverbes commençant par la même lettre (*A*) ou le même groupe de lettres (*P*). — La répartition des recueils d'après les provinces de langue française, quoique justifiée en soi, n'a pour nous qu'une valeur toute relative : elle explique bien quelques airs de ressemblance entre des recueils nés sur le même territoire, mais ne rend pas compte des rapports, bien plus intimes, qui peuvent exister entre des recueils provenant de provinces différentes. Quand même nous parviendrions à localiser tous les recueils de proverbes [2], encore faudrait-il déterminer ce que chaque recueil doit à sa province. Nous savons maintenant que les *Proverbes au vilain* ont été écrits en Flandre, mais nous ne saurions même discerner au juste les couplets qui doivent être attribués à l'auteur de ceux qui ont été interpolés postérieurement par quelque poète anglo-normand ou autre. — Il n'y a aucun rapport entre

1. *Tant demeure Nouel qui[l] vient* (*Vies des Pères*, B. N. fr. 1546, f. 142 v^o a).

2. C'est ce que j'ai essayé de faire en me basant sur des données positives ou sur des indices intrinsèques. Voici le résultat de cette petite enquête : l'Angleterre est représentée par *Ca Ch I J K K'* et le *Respit*, les Flandres par *L S* et *v*, la Normandie par *Q R X* (et peut-être *C*), la Franche-Comté par *N*, la Touraine par *T*; les autres recueils appartiennent au Centre de la France. Mais la patrie du ms. n'est pas nécessairement celle du recueil : *H* est la copie d'un recueil continental : *T* quoique écrit probablement dans la Touraine, appartient plutôt au Nord de la France; *P* est une compilation de recueils flamands, anglonormands, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

v et *S*, quoique les deux recueils aient été composés dans la même province de Flandre ; il y a, par contre, des rapports très intimes entre *v* et des recueils de tout autre provenance. Il est vrai cependant que les recueils écrits dans le Nord (Angleterre, Normandie, Flandres) présentent quelquefois des analogies qui semblent résulter plutôt d'influences locales que de rapports douteux. Pour ce qui est de l'Angleterre, on peut même parler de « proverbes anglo-normands », à condition, bien entendu, de n'appliquer cette épithète qu'aux proverbes qui, jusqu'à preuve contraire, ne sont attestés qu'en pays anglo-normand.

Puisque les proverbes eux-mêmes ne nous fournissent aucun critérium qui puisse servir de base à un classement des recueils, voyons s'il n'existe pas un critérium extrinsèque. Ce critérium, je crois l'avoir trouvé dans les commentaires. La plupart des recueils de proverbes sont conservés dans des manuscrits latins. Cela s'explique par le fait que ces recueils, écrits par des gens lettrés et destinés à l'usage des clercs ou prédicateurs sont pourvus de commentaires en latin (excepté le ms. lat. 603). Or, ces commentaires sont très précieux : mieux que les proverbes, ils nous renseignent sur la nature du recueil et sur sa destination. Partant de ce principe, nous pouvons adopter la classification suivante :

I. Recueils pourvus de commentaires en latin :

A. Commentaires scolastiques (traductions en vers latins) : mss. *I J K L M N T*;

B. Commentaires bibliques (citations tirées des Écritures) : mss. *B Ba C* (*Ca*) *Ch H*;

C. Commentaires allégoriques (proverbes moralisés) : mss. *D E F G* ;

D. Commentaires juridiques : mss. *Q R* ;

II. Recueils avec commentaires profanes : *v*. *Resp.* ;

III. Recueils sans commentaires : mss. *K' P S X* (et les *Proverbes communs*).

Comme on voit, le recueil du ms. *A* ne figure pas dans ce tableau : c'est un recueil mixte à commentaires mi-bibliques, mi-allégoriques, qui se rattache à la fois aux deux catégories B et C.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Importance des commentaires.

Cette classification des recueils (selon la présence ou l'absence de commentaires et suivant les intentions des commentateurs) n'implique pas des liens de parenté entre tous les recueils appartenant à une même catégorie, pas plus qu'elle n'exclut des rapports entre des recueils appartenant à des catégories différentes. Elle est cependant, à mon avis, la plus logique et la seule possible. Elle est la plus logique, car pour le commentateur, le proverbe n'est qu'un prétexte et le choix des proverbes se trouve lui-même subordonné à des fins didactiques et morales [1]. Le commentateur veut *édifier* (commentaires bibliques et allégoriques), *instruire* ou *s'instruire* (comm. juridiques et scolastiques), ou simplement *amuser* ceux à qui il s'adresse. Et elle est la seule possible, car bien des proverbes apparaissent identiques dans des recueils n'ayant aucun rapport entre eux, mais ce serait une curieuse coïncidence que de trouver deux commentaires identiques dans deux recueils indépendants l'un de l'autre.

Il ne faudrait pas pourtant exagérer l'importance des commentaires. En tant que rapprochements, ils valent ce que valent tous les rapprochements. Ils nous renseignent sur l'état d'esprit d'une classe, d'une époque; ils ne nous renseignent point sur l'origine du proverbe [2]. Un exemple fera mieux comprendre cette distinction et montrera, en même temps, les efforts des commentateurs pour concilier les proverbes avec leurs préoccupations personnelles ou pour les interpréter dans un sens qui puisse servir leurs causes respectives. J'ai choisi le proverbe *Bonne journee fait qui de fol se delivre*, parce que c'est un des

1. En effet, chaque commentateur voit le proverbe à travers ses préoccupations personnelles ; suivant sa mentalité particulière, le même proverbe peut devenir une allégorie, un axiome de droit ou un simple exercice de latin. Il est même piquant de voir tout ce qu'on a pu « faire dire » aux proverbes et comment le même proverbe a pu servir à tant de fins opposées : c'est le ton qui fait la chanson.

2. C'est à tort aussi qu'on a prétendu que l'usage qu'en ont fait les sermonnaires, par exemple, nous renseignait sur le véritable sens de quelques proverbes obscurs ; c'est « l'application particulière » qu'il faudrait dire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rares proverbes qu'on trouve dans les recueils de toutes les catégories. Voici donc ces commentaires :

Commentaire scolastique (traductions en vers léonins):

Expediens se de fatuo placide manet ede.
Prospera lux fulsit si stultus ab aede procul sit.
Tempus lucra tulit quo fatuus proculit.
(B. N. lat. 8653 A, éd. Robert, p. 41.)

Comm. biblique : Ejice derisorem et exibit cum eo jurgium, etc. *Prov.* 22, 10 (B. N. lat. 18184, f. 145 ; 13065, f. 35).

Comm. allégorique: Iste stultus potest dici dyabolus qui saepe insidiatur ut decipiat (B. N. lat. 14929, f. 252, etc.).

Comm. juridique : Quia non debent stulti esse melioris conditionis quam periti... Per nimiam namque opportunitatem potentiam princeps non concedendam concedit (B. N. lat. 10360).

Comm. profane :

Fous est qui aparente
Ne parent ne parente
Dont cuide avoir viltance;
Mais loing de lui le mete
N'onques ne lui promete
Chose ou ait esperance.
Il fait mout bone journee qui de fol se delivre,
Ce dit li vilains.
(*Prov. au vilain*, str. 123.)

Je n'insisterai pas sur les différentes acceptions du mot *stultus* (*fol*) dans les passages que je viens de citer. Mais il ne serait peut-être pas sans intérêt de signaler l'influence de ces commentaires sur la littérature de l'époque. Les sermonnaires, par exemple, s'inspirent de préférence des commentaires allégoriques, comme on le voit dans le passage suivant qui n'est, en effet, que le développement du commentaire allégorique transcrit plus haut : *Il fait bone jornee qui de fol se delivre*; *ancor fait il mieudre jornee qui de mauvais se delivre, et melior qui de pechié se delivre : qui sè deliberat de peccato et de diabolo* (B. N. lat. 16505, f. 220 v°) [1]. On trouve de même, dans les poèmes didactiques,

1. Cf. B. N. lat. 14961, f. 84 v° (ms. analysé par Hauréau, *Not. et Extr. de quelques mss. latins*, t. IV, p. 131-82) : Dicitur vulgariter que « bonne jornee fet qui de fol se delivre, multo magis qui a diabolo ; hic enim est hospes malus qui omnem egestatem spiritualem introducit et omnem sufficientiam tollit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

religieux, moraux, des traces de commentaires, soit qu'il s'agisse d'une application particulière de quelque proverbe ou d'un rapprochement, grave ou plaisant. Pourquoi Rutebeuf applique-t-il le proverbe *Tout n'est pas ors qu'on voit luire* exclusivement aux hypocrites, comme si ce proverbe n'était fait que pour eux ? Ouvrez le recueil du ms. lat. 14929, vous y trouverez notre proverbe sous la rubique *Ypocrita* [1].

On a noté minutieusement jusqu'aux moindres variantes des proverbes. Or, il ne serait pas moins intéressant ni moins instructif d'étudier les fluctuations que ces mêmes proverbes subissaient au point de vue du sens.

A. Commentaires scolastiques.

Les Proverbia mag. Serlonis et les recueils de proverbes français-latins.

En publiant les *Proverbia magistri Serlonis* du ms. Digby 53, P. Meyer [2] remarqua que les vers latins qui accompagnent, dans ce manuscrit, les proverbes latins se retrouvent, pour la plupart, dans le ms. B. N. lat. 6765 (xii[e] s.). D'autre part, les proverbes du ms. Digby présentent une grande analogie avec ceux des mss. Rawlinson A 273 et C 641, publiés par Stengel [3] : de part et d'autre, les mêmes vers latins accompagnent les mêmes proverbes français. Quant au ms. lat. 6765 qui ne contient que les vers latins, Hauréau [4] en avait déjà publié des vers de Serlon de Wilton, lorsque M. Werner [5] s'avisa de l'utiliser pour son répertoire des proverbes et sentences latines du moyen âge. Les *Versus proverbiales* — c'est à M. Werner que j'emprunte ce

1. Sur quelques rapprochements de proverbes français et d'axiomes de droit chez Jean Lefèvre et Jean Brasdefer, voy. mes notes aux vv. 421, 1235 et 2434 de mon édition de *Pamphile et Galatée*.

2. *Documents mss. de l'anc. littér. de la France, conservés dans les bibl. de la Grande-Bretagne* [extr. des *Arch. scient. et litt.*, 2[e] série, III-V, Paris 1871], p. 170 et 177.

3. *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, XXI (1899), p. 1-21.

4. *O. c*, I, p. 302-24.

5. *Latein. Sprichwörter u. Sinnsprüche des Mittelalters, aus Hss. gesammelt* [*Samml. mittellatein. Texte*, *hgg. v.* A. Hilka, fasc. 3, Heidelberg, 1912], *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

détail — occupent les f. 64-71 et comprennent 189 sentences disposées en 69 groupes et un grand nombre de vers provenant de l'*Ysengrimus*, de l'*Aulularia* de Vital et de Claudien. Les sentences qui forment groupe se rapportent à un même proverbe, français ou anglonormand [1], qu'elles ne font que traduire en vers léonins. Les proverbes de Serlon étaient probablement destinés à l'usage des écoles où son exemple devait bientôt trouver des imitateurs. D'ailleurs, Serlon n'a pas été le premier à traduire en latin des proverbes français : il a été devancé par Egbert de Liège qui s'est servi du même procédé dans sa *Fecunda Ratis* [2].

Le ms. Digby (*I*) comprend deux recueils qui se complètent mutuellement; le premier, intitulé *Proverbia magistri Serlonis*, contient 32 proverbes français accompagnés des vers latins correspondants ; le second, intitulé *Diversa proverbia*, comprend 21 proverbes qui manquent dans le premier recueil, mais dont les vers latins se retrouvent également parmi les *Versus proverbiales* du ms. lat. 6765. Ce second recueil est donc le supplément du premier. Enfin, plusieurs proverbes qui n'ont plus de rapport avec ceux de Serlon ont été ajoutés en marge et à la fin des deux recueils.

Le ms. Rawlinson C 641 comprend également deux recueils que nous désignons par *K* et *K'*, mais le premier seul se rattache aux proverbes de Serlon; encore y faut-il distinguer deux parties: dans l'une (n^os^ 1-48), chaque proverbe est suivi d'une ou de plusieurs traductions de Serlon, dans l'autre (n^os^ 49-114), les vers latins manquent et les proverbes eux-mêmes, sauf trois (56, 65, 82), n'ont plus de rapport avec ceux de Serlon, mais remontent plutôt, du moins en partie, aux *Proverbes au vilain* (*v*). Quant au deuxième recueil (*K'*), il est à peu près indépendant de Serlon, malgré les vingt-cinq proverbes qu'il a en commun avec *K*. Nous l'examinerons en analysant les recueils sans commentaires dont *K'* fait partie [3]. Enfin, le ms. Rawlinson A 273

1. M. Werner a rompu l'unité des groupes en classant les sentences selon l'ordre alphabétique, mais il les a numérotées, ce qui permet de rétablir leur ordre réel, conformément au ms.

2. Éd. E. Voigt. *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, Halle, 1889 (cf. *Journal des Savants*, septembre 1890).

3. Cf ci-dessous, p. 544, où nous examinerons aussi les rapports de *K* avec *K'* et *v*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(*J*) offre une petite série de 13 proverbes dont neuf se retrouvent dans *IK* et quatre dans *I* seulement.

Outre des proverbes français, on trouve dans *IJK* quelques proverbes anglais (un dans *I*, deux dans *J* et *K*) dont l'un (*K* 5) est cité dans *I* sous sa forme française [1]. Mais quelques proverbes, quoique cités sous forme française, semblent n'être que des traductions de proverbes anglo-saxons, comme *Ki crent moisun, ne fet milhere* (*K* 77) [2], ou du moins n'avoir eu cours qu'en pays anglonormand comme *Ki crapolt aime lune li semble* (*IK*) [3].

Parmi les autres recueils de proverbes français-latins, il y en a encore un qui se rattache plus particulièrement à Serlon, c'est le recueil du ms. de Tours (*T*). Le ms 468 de Tours (anc. n° 178 de la bibliothèque de S.-Martin de Tours), qui contient la fameuse *Compilatio singularis exemplorum*, a fait l'objet d'une étude détaillée de L. Delisle [4], d'où il résulte : 1° que ce ms. est une copie tardive (xv^e^ s.) d'une œuvre remontant à la seconde moitié du xiii^e^ siècle, puisque le roi Louis IX n'y est pas encore appelé saint et qu'on y trouve mentionné un tournoi qui eut lieu à Meaux en 1264 ; 2° que le compilateur était un religieux de l'ordre de Saint-Dominique connaissant la topographie de la Touraine, du Maine et de l'Anjou. La compilation, dont M. Hilka [5] a publié des exemples, se termine par des vers de Primat,

1. Rappelons, à ce propos, les *Proverbia trifaria* publiés (d'après notre ms. *J* où ils suivent immédiatement ceux de Serlon) par T. Wright (*Political songs of England*, London, 1839, p. 251).

2. Stengel (*l. c.*, p. 16) traduit « *Wer die ernte fürchtet, bestellt kein hirsenfeld* », ce qui donne à peine un sens satisfaisant. Or, dans la traduction de Serlon, le mot *moisun* (vfr. *moisson*) est rendu par *passer* ; il faut donc traduire « Qui craint les *moineaux* ne récolte pas de millet » [parce qu'il ne prend pas de précautions pour les éloigner de son champ], et ceci fournit un sens excellent.

3. Le proverbe figure aussi parmi les *Proverbes ruraux et vulgaux*, mais il y provient également de Serlon (voy. p. 548).

Un autre proverbe de Serlon : *Toudis aime amis* (*Sic usus clamat : semper amicus amat*) remonte à Salomon (*Prov.* XVII, 17).

4. *Acad. des Inscr. et Belles-Lettres* (compte rendu de la séance du 27 nov. p. 395-405) et *Bibl. de l'École des chartes*, XXIX (1868), p. 598-607.

5. *Neue Beitr. z. Erzählungslit. d. Mittelalters* [tirage à part du 90^e^ *Jahresber. d. Schles. Ges. f. vaterl. Cultur*, session du 5 déc. 1912], Breslau, 1913.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par des épitaphes et des proverbes. Nous ne nous occuperons que des proverbes français qui sont au nombre de 175 et remplissent les ff. 178-186. Ils sont écrits, comme tout le manuscrit, sur une seule colonne. Chaque proverbe est accompagné d'une ou de plusieurs traductions en vers latins ; le nombre total de ces vers est de 280 dont 36 appartiennent aux *Versus* de Serlon et forment sans doute le noyau primitif du recueil. En effet, *T* se compose, comme *K*, de deux parties : la première qui contient 28 proverbes de Serlon correspond à peu près à la première partie de *K* (sauf que celle-ci est plus complète) : la seconde qui comprend des proverbes de toute provenance, voire des locutions et refrains, n'a pas plus de rapport avec Serlon que la seconde partie de *K*. Mais, tandis que dans celle-ci les vers latins manquent, les proverbes de *T* inconnus à Serlon sont, eux aussi, accompagnés de vers latins qui sont sans doute l'œuvre de quelque traducteur postérieur [1]. Ce traducteur a aussi ajouté quelques traductions propres à celles de Serlon. Le proverbe *Qui bien aime a tart oublie* figure dans les deux séries suivi la première fois de trois traductions, dont deux de Serlon, la seconde fois de quatre traductions indépendantes.

Le recueil de *T* ne semble pas être postérieur à la *Compilatio* qui le précède [2]. A en juger par les proverbes de la seconde partie qui présentent beaucoup d'analogie avec ceux qu'on lit dans quelques recueils du Nord (*LQ*), il s'agit probablement d'une copie de quelque recueil écrit dans la région septentrionale de la France, sinon en pays anglonormand, comme c'est le cas pour *IJK*. On y trouve aussi plusieurs *apax*, p. ex. *Se bech y a, faucille seit* [3]. Je ne me rappelle pas non plus avoir rencontré les refrains de *T* que je transcris tels quels :

1. Ces vers sont pour la plupart inédits ; quelques-uns se lisent dans le ms. de Bâle A. XI. 67, d'où ils ont été extraits par Werner, *o. c.*

2. Le texte de *T* est d'ailleurs très corrompu.

3. Quelques proverbes de *T* sont des préceptes d'hygiène ou de cuisine, comme *Anguille morte vin demande, et vive eve en habundance* (cf. Werner, p. 6, n° 128). Le proverbe *La table ostee doit l'en laver et boire* (cp. *Contesse d'Anjou*, v. 187-9 ; *Rom. de Fauvel*, éd Långfors, p. 157, v. 460) remonte, comme l'indique le vers latin correspondant : *Mensa submota, prius ablue, postea pota*, à l'*Ordinatio mensae*, publiée en dernier lieu par St. Glixelli (*Romania*, XLVII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

f. 184 vo Par le regart et par le vis
que fist la belle m'a conquis.
f. 185 Je aime loialment ne ne suy mie aimé ainsi,
par faulce amour ay deceü esté.
Ma dame me commande travoiller et filer,
et je suy si jeunete que ne puis endurer.
f. 185 vo Il n'a mie troys jours que suy marié
et si vouldroie je que mon mari fust mort [1].

Ces refrains ont été également traduits en latin, de même que quelques locutions et sentences.

C'est du Nord aussi que nous vient le recueil de l'Université de Leyde (*L*), publié par Zacher [2]. Ce recueil, écrit, d'après l'éditeur, au cours du XIIIe siècle, peut-être non loin de Saint-Omer, contient, sous la rubrique *Incipiunt proverbia rusticorum mirabiliter versificata,* 269 proverbes français accompagnés de traductions en vers latins, pour la plupart hexamètres. Comme l'indique le mélange de formes appartenant à des dialectes différents [3], *L* est une compilation de plusieurs recueils. On y trouve notamment bon nombre de « proverbes au vilain [4] », ce qui

1. Lisez *que je suy mariee.*

2. *Zeitschrift für deutsches Altertum*, XI, p. 859 (cf. *Not. et Extr.*, t. XXXVIII, p. 348).

3. On trouve dans *L* : *cauf* (192) à côté de *chaude* (128) et *chafe* (261); *consail* (110) à côté de *consal* (186), *mieiz* (154, 157, 159) à côté de *mieuz* (31). Les formes *manger* (124) et *mange* (95) y figurent à côté de *manjue* (8). Caballus est représenté par *cheval* (211, 214), *chival* (87, 267) et *chaval* (121); lupus par *leu* (134), *lu* (137) et *lou* (160, 170); aqua par *eaue* (61) et *eve* (135 et 150 où l'éditeur a pensé à *Ève* !). Les formes franciennes, flamandes et anglonormandes (*ki*, *noun* 6, *covenaunt* 259, etc.) correspondent probablement aux différentes sources utilisées par le compilateur. A la langue du compilateur même appartient probablement le traitement de *ǒ* ouvert (libre ou suivi d'une palatale) qui devient *u* (vfr. *ue*, *ui*) : *cur* (133), *put* (196), *mut* (175), *murt* (151-2), *plut* (168), *nut* (138), *plue* (169), *nure* (185); et celui de l'*ó* fermé (libre ou suivi d'une nasale) qui devient également *u* (vfr. *ou*, *o*) : *duble* (234), *plure* (243), *gule* (240), *partut* (227), *pur* (262), *demure* (161), *dolur* (126), *sun* (129, 143, 190); *u* suivi d'une palatale reste *u* (vfr. *ui*) : *frut* (107), *é* fermé libre reste *ei* : *peile* (78), *tres* (92), *neie* (247); canis donne *chin* (33, 36, 134, 139, 158, etc.).

4. Sur les 269 proverbes de *L*, env. 70 lui sont communs avec *v* (sans compter ceux communs à *L*, *v* et Serlon), parmi lesquels bon nombre de proverbes inconnus aux autres recueils ou aux recueils indépendants de *v*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est pas étonnant, vu que *L* et *v* ont été écrits dans la même province de Flandres. Mais il est probable que le compilateur a utilisé également, au moins en partie, les proverbes de Serlon qui sont au nombre de 29 dans *L*. Il est vrai que ces proverbes ne se suivent pas comme dans *IJKT*, que les vers latins qui les accompagnent sont des traductions indépendantes et qu'on peut même hésiter, pour quelques proverbes, à décider s'ils ont été empruntés à Serlon ou à *v*. Néanmoins, la présence dans *L* de quelques proverbes des plus caractéristiques atteste au moins que le compilateur a utilisé, entre autres, Serlon. Je ne citerai que :

89 Male bouche doit len sorlouer (= Serlon, nº 3).
106 Qui crapot aime, ymage li semble (= Serlon, nº 41).
236 Mieiz vaut honour que ventre (= Serlon, nº 60).

La suppression des vers traditionnels dans *L* s'explique : il s'agissait de faire traduire tous ces proverbes par quelque élève. En effet, les traductions gauches et obscures qui accompagnent les proverbes de *L* ne laissent aucun doute sur leur origine scolaire. Sous ce rapport, *L* appartient déjà aux recueils français-latins indépendants de Serlon dont les mss. *M* et *N* nous offrent deux autres spécimens.

Le recueil du ms. B. N. lat. 8246 (*M*) se rattache peut-être encore de loin à Serlon. P. Meyer qui en a publié une quarantaine de gloses [1] croit que ce ms. a été exécuté dans la seconde moitié du XIIIe s., probablement vers 1286. Il contient un de ces florilèges latins où l'on trouve pêle-mêle des vers mnémotechniques, des jeux de mots, proverbes et sentences. Quelques-uns de ces vers se rapportent à des proverbes français dont ils sont la traduction adéquate, p. ex. :

f. 103 vº b Dum canis os rodit, sociari pluribus odit [2].
f. 104 vº b Sepe solet dici : fiunt per munus amici.
Dando versa vice sunt filia mater amice.
f. 105 Nulla vetat scribi pellis ovina sibi.
f. 105 b Non de ponte cadit cum qui (*l.* quo) sapientia vadit.
f. 105 vº b Cantus stultorum prior est quam presbiterorum.

1. *Romania*, XXIV (1895), p. 170.
2. Werner (*o. c.*) a publié, d'après le ms. de la Bibl. de l'Univ. de Bâle A. XI. 67, une variante de ce proverbe :
Dum canis os rodit, socium quem diligit odit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Citons encore ce dicton curieux :

f. 104 v° a Sicut Pictavis nomen trahit ab ave picta,
sic est Andegavis avium (?) de stercore dicta.

Au milieu de ce florilège ont été insérés dix proverbes français qui occupent une partie de la seconde colonne du f. 105. C'est peut-être par hasard que ces proverbes ont été ajoutés aux traductions latines qui les rendent superflus; peut-être aussi ces proverbes ont-il été transcrits d'un autre recueil [1]. Les 2e, 8e et 9e proverbes correspondent aux trois premiers proverbes de *T*, mais les traductions diffèrent, sauf une seule qui remonte à Serlon :

Os nequam mulce ne quid sapiat nisi dulce.

Les n^os^ 3 et 10 figurent également dans *T*, mais dans sa seconde partie. Enfin, le n° 5, qui manque dans *T*, se retrouve sous une forme un peu modifiée dans *K* où il fait partie des proverbes de Serlon. Les vers latins diffèrent de part et d'autre.

Si dans *L* et *M* il y a encore quelques traces des proverbes de Serlon, le recueil du ms. B. N. lat. 8653 *A* (*N*) [2] n'a plus aucun rapport avec ces proverbes Ce ms. a été décrit par Ul. Robert [3] qui en a publié un vocabulaire latin-français et le recueil de proverbes qui le suit. L'éditeur nous apprend que ce ms. est le cahier d'un écolier d'Arbois et qu'on trouve dans le recueil, de même que dans le vocabulaire, quelques mots franc-comtois. Mais le rapport à établir entre les proverbes français et les vers latins qui les accompagnent ne va pas sans lui causer quelque embarras. Il se demande « si les proverbes français sont une traduction faite par l'écolier d'Arbois, ou si c'est seulement un rapprochement, une comparaison de proverbes français alors en vogue avec les proverbes latins ». L'éditeur n'envisage pas

1. Les quatre traductions latines qui suivent le proverbe *Qui bien aime a tart oublie* (cf. p. 500) sont toutes différentes de celle qu'on lit dans le florilège (et dans *T*) : *Si quis amat bene quid, immemor esse nequit.*

2. Ce recueil contient 64 proverbes français avec traductions latines, dont deux cités deux fois (n^os^ 14 = 33, 19 = 47), 1 proverbe non traduit (n° 35) et 26 traductions d'autant de proverbes qui manquent dans le texte.

3. *Bibl. de l'École des chartes*, XXXIV (1873), p. 38-46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une troisième hypothèse, la seule vraisemblable, suivant laquelle ce seraient les vers latins qui seraient la traduction des proverbes mis en vedette. Les proverbes français, en effet, ne sauraient être une traduction faite par l'écolier d'Arbois, étant antérieurs, et de beaucoup, à l'époque où il écrivait. Nous pouvons aussi négliger l'hypothèse des rapprochements : abstraction faite de quelques passages bibliques et de deux sentences classiques, que nous expliquerons tout à l'heure, le texte latin n'est qu'une traduction ou paraphrase en vers léonins des proverbes français, traduction faite, selon toute probabilité, par l'ancien possesseur du cahier, notre écolier d'Arbois. Nous passons ainsi aux

Traductions indépendantes

dont nous avons déjà constaté la présence dans *LMT*, mais dont *N* nous offre le spécimen le plus caractéristique.

Nous savons que c'était au moyen âge un usage constant dans les écoles que de faire traduire aux élèves des proverbes français en latin. Exercice ingrat, s'il en fût, mais qui permettait au moins de se rendre compte si l'élève avait compris le proverbe : le traduire, n'était-ce pas, après tout, le commenter ? Quoi qu'il en soit, ces traductions, pour la plupart obscures ou guindées, ne permettent aucun doute sur leur origine scolaire. Voici comment je me figure la genèse de ces recueils scolaires, soit *N* ou *L*. Le maître dicte à ses élèves, en guise de « thème latin » un certain nombre de proverbes français qu'il s'agit de traduire en vers latins. Pour graduer ce genre d'exercice, on les traduira d'abord en hexamètres, puis en pentamètres [1] lesquels demandent de la part du traducteur un maximum de concision et partant d'effort. Le mètre préféré dans les traductions est le vers léonin, en quoi se manifeste l'influence de Serlon ; il est rare de trouver deux hexamètres rimant bout à bout (*L*). Pour varier l'exercice, on évitera de faire rimer deux fois les mêmes mots. Voici un exemple caractéristique pour ces différents procédés :

1. Dans *N*, chaque proverbe est accompagné d'une traduction en hexamètre, suivie d'une autre en pentamètre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui bien aime a tart oublie.

N: Cordis amor veri vix corde potest removeri.
Vix amor huic tabet qui solidum cor habet.

M: Ardores veri vix corde queunt removeri.
Ardor non fictus vix est a corde relictus.
Vix veri zeli removentur corde fideli.
Corde nequit sera retrahi dilectio vera.

T: Oblivisci cum quis amat bene nescit amicum.
Ex zelo vero veniunt oblivia sero.
Vix est quin memorem quam bene diligo rem.
Si quis amat bene quid immemor esse nequit.

Dans *N*, la traduction en hexamètres est suivie comme d'ordinaire, d'une traduction en pentamètres. Dans *M*, le proverbe français est suivi de quatre traductions en hexamètres léonins : dans la première, on fait rimer un adjectif avec un verbe ; dans la seconde, deux participes riment ensemble; dans la troisième, c'est le substantif qui rime avec un adjectif; enfin, dans la quatrième deux adjectifs riment ensemble. Dans *T*, ce même proverbe est accompagné de deux hexamètres et de deux pentamètres léonins, où l'on voit rimer, tour à tour, une conjonction avec un nom, l'adjectif avec l'adverbe, le verbe avec le nom, enfin, le pronom avec le verbe.

Quelquefois, l'élève se borne à transcrire les premiers mots du proverbe qu'il doit traduire : *Dum mi si duie* (?)... ou *Qu'aprent*... (*L* 20, 88), ou bien, il met à la place du proverbe français un proverbe biblique, une sentence classique qui exprime l'idée contenue dans le proverbe, procédé qui semble être familier à l'écolier d'Arbois. L'élève doit-il traduire le proverbe *Qui mal fait il hait clarté* ? Il se rappelle naturellement la source biblique de ce proverbe et il écrit à la place du proverbe français l'équivalent latin : *Qui male agit odit lucem* (Joh. III, 20). Il n'aura plus qu'à paraphraser le texte biblique, par exemple :

Odit lucem gens impia si sit agens.

Plusieurs proverbes sont ainsi rapportés à la Bible, mais il est facile de les suppléer, puisqu'ils ne sont que la traduction des proverbes bibliques allégués. Je ne citerai que :

Qui parce seminat, parce metet.
Sermo dulcis frangit iram.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Stultus si tacuerit sapiens reputabitur.
Durum est contra stimulum recarcitrare (*Acta Apost.*).

Ailleurs, le proverbe français est rapproché d'une sentence d'Ovide ou d'Horace ou d'un vers proverbial dû à quelque traducteur antérieur [1]. C'est ainsi que s'explique le vers de Serlon dans *M* et quelques vers anonymes qu'on trouve à la fois dans les florilèges latins et dans les recueils de proverbes latins-français (*LMT*). Il faut croire qu'on tolérait ces rapprochements qui d'ailleurs ne dispensaient pas l'élève d'un effort personnel [2]. Enfin, il arrive qu'un élève rompu à ce genre d'exercice, comme l'écolier d'Arbois, traduit *de mémoire* le proverbe français en prose latine qu'il n'aura plus qu'à mettre en vers léonins comme les proverbes bibliques, par exemple :

Mulier magni paratus assimilatur baliste.
Balistis rite similantur here redimite.
Se colere scelere pars erit accus here.

Le premier passage est la traduction en prose du proverbe français : *Fame de fol atour est arbaleste a tour*, les deux passages suivants sont les paraphrases poétiques du premier. Et voilà pourquoi les proverbes français manquent si souvent dans *N*.

Après avoir ainsi examiné les différents aspects des recueils de proverbes français-latins, nous pouvons résumer comme suit les résultats de cet examen. Des sept recueils qui appartiennent à cette catégorie, quatre (*IJKT*) se rattachent plus particulièrement à Serlon. Aucun de ces recueils ne reproduit le nombre total des *Versus proverbiales* ni l'ordre dans lequel ils se suivent dans le ms. lat. 6765. Cette divergence s'explique par le fait que les *Versus* ne contiennent pas exclusivement des proverbes français et que d'autre part il a pu en exister des versions où le nombre et l'ordre des vers étaient sensiblement différents

1. Il ne faut pas confondre les traductions tourmentées des écoliers, qui visent plutôt la lettre que le sens des proverbes, avec les traductions d'une facture plus élégante et d'un air plus facile qui ont passé dans les florilèges. Il est en général aisé de distinguer les unes des autres.

2. Les traductions anonymes qui paraissent être antérieures à celles des élèves sont généralement suivies d'autres traductions moins adroites. On peut donc admettre aussi que celles-là servaient de modèle à celles-ci.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ceux du ms. 6765. Dans les versions franco-latines qui nous en sont parvenues, on remarque pourtant un accord partiel avec la version latine, quant à la disposition des proverbes.

Tels qu'ils sont, les recueils français-latins conservés représentent les différentes étapes par lesquelles les proverbes de Serlon ont dû passer. *I* et *J* ne donnent encore que des vers de Serlon avec les proverbes français correspondants ; dans *K*, les proverbes de Serlon sont suivis d'une autre série de proverbes dépourvus de vers latins et étrangers à Serlon ; *T* ajoute aux proverbes adventices des traductions propres, mais respecte encore celles de Serlon ; *L* remplace les traductions de Serlon par des traductions indépendantes, tout en gardant les proverbes français correspondants qui sont noyés parmi des proverbes d'autre provenance ; il en est de même dans *M*, tandis que *N* n'a plus de rapport avec Serlon. La chronologie relative de tous ces recueils correspond à peu près à cette évolution.

Les recueils de proverbes accompagnés de traductions latines semblent avoir joui longtemps d'une grande popularité. Gilles de Nuits, ecclésiastique champenois, s'est amusé encore, vers 1519, à traduire les « Proverbes communs » en latin, en vers léonins [1]. D'autre part, on trouve des vers léonins aussi dans des recueils appartenant à d'autres catégories, notamment dans les recueils à commentaires allégoriques et juridiques. Mais là, ils ne sont qu'un accessoire, qu'un divertissement. Leur véritable pépinière est l'école : c'est là qu'on les cultive, c'est de là qu'ils se propagent pour envahir les recueils concurrents. Tous ? Non pas, mais les meilleurs, les mieux frappés, les plus faciles à retenir. Ceux-là passent, libres d'entraves, d'un pays à l'autre, partout bien accueillis, citoyens du monde où se recrutent les recueils d'élites baptisés du nom poétique de « florilèges ».

1. Cf. Le Roux de Lincy, *o. c.*, I, p. XXXVI, et G.-Duplessis, *o. c.*, p. 122 ss. La vogue du recueil de Gilles de Nuits (ou Jean Nucerin, comme on l'appelle aussi d'après son nom latin Joannes Egidius Nucerinus) est attestée par de nombreuses réimpressions jusqu'au commencement du XVII[e] s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B. Recueils avec commentaires bibliques.

Le ms. B. N. lat. 18184 (*B*) a été analysé par Hauréau [1]. C'est un recueil de sermons pour les dimanches, suivi d'un recueil de proverbes destiné, lui aussi, selon toute vraisemblance, à l'usage des prédicateurs. A la fin, un traité intitulé *De cruce et bracchiis crucis*. Les proverbes commencent au f. 143 v° sous la rubrique *Incipiunt proverbia vulgalia et latina* et sont disposés selon l'ordre alphabétique. Les proverbes soi-disant latins sont, en réalité, des citations bibliques pour « justifier » les proverbes dits « vulgaires ». Prises un peu dans tous les livres de l'Écriture, ces citations ont rarement un caractère proverbial ; souvent, ce ne sont que des bouts de phrases habilement arrangés pour les besoins de la cause.

Il existe, dans un autre ms. du fonds latin de la Bibl. Nat., un recueil très semblable à celui du ms. lat. 18184. Il porte le n° 13965 (anc. St.-Germain 1103) et contient le traité *de mutationibus monetarum* de Nicole Oresme, suivi d'un recueil d'exordes et de brocards de droit. Au f. 23 v° *Incipiunt dicta sive proverbia volgaria concordata auctoribus Biblie vel scriptorum*, titre plus explicite et plus exact que celui qu'on lit en tête du recueil dans *B*, car les passages bibliques, comme nous venons de le voir, sont plutôt des concordances, des rapprochements que de vrais proverbes. Quant à l'addition : *vel scriptorum*, elle n'est justifiée que par deux ou trois proverbes où le commentateur allègue des sentences classiques. Abstraction faite de cette divergence dans les rubriques et de quelques différences dans le texte sur lesquelles nous reviendrons, les deux recueils offrent une telle ressemblance qu'il est impossible de nier leur étroite parenté. *B* remonte probablement encore au XIII^e siècle ; *Ba* peut être daté d'une façon beaucoup plus précise : il est de l'année 1397 (cp. L. Delisle, I, 123), c'est-à-dire de l'extrême fin du XIV^e siècle. *B* contient 334 proverbes, *Ba* en compte 345. Cette différence s'explique par le fait que *Ba*, tout en omettant 11 proverbes de *B*, en ajoute 20 inconnus à *B*, et que deux proverbes y sont cités deux fois. Que *Ba* ne saurait

1. *O. c.*, VI, p. 61 ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être une copie de *B*, c'est ce qui résulte du fait que parmi les 20 proverbes de *Ba* inconnus à *B*, il en est plusieurs que nous retrouvons dans les autres recueils de cette catégorie, qui sont ceux de Cambrai et de Cambridge.

Le recueil du ms. 534 de la ville de Cambrai (*C*), dont M. Coulon a publié une édition [1], d'ailleurs assez médiocre, donne, sous la rubrique *Proverbia vulgala*, un recueil alphabétique de 229 proverbes, commentés comme dans *BBa*, dont 160 se retrouvent, sous une forme identique ou assez semblable, dans les deux recueils de la Bibl. Nat. *C* semble être incomplet du début, son premier proverbe *Après grant joie grant courrouz* correspond au nº 20 de *B Ba* [2].

Le recueil du ms. de Cambridge, Corpus Christi 450 (*Ca*) donne, sous la rubrique *Cy commencent proverbes de Fraunce*, 420 proverbes rangés par ordre alphabétique, mais dépourvus de commentaires [3]. Néanmoins *Ca* se rattache visiblement au groupe *B Ba C*, puisque environ 260 proverbes lui sont communs avec *BBa*, auxquels il faut ajouter une quarantaine de proverbes communs à *CCa* et inconnus à *BBa* [4]. Mais ce qui atteste surtout la parenté de *Ca* avec les trois autres recueils, c'est la façon dont les proverbes sont présentés.

Les quatre recueils, en effet, rangent leurs proverbes par ordre alphabétique, sans que cet ordre soit observé rigoureusement d'un bout à l'autre. Même *Ca*, qui le respecte plus strictement que ne le font *BBaC*, s'en écarte quelquefois, et ces écarts coïncident plus d'une fois avec ceux qu'on constate dans *ABC*. *Ca* place ainsi, d'accord avec *AB*, le proverbe *Qi bien esta ne se remue* avant le proverbe *Qui bien attent ne surattent*, et le proverbe *Par petit vient l'om a grant* après les proverbes commençant par

1. *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, LVI (1902), p. 1-174. M. Coulon a négligé les commentaires de *C*, ou plutôt il les a remplacés par les siens propres qui ne sont pas exempts de contresens. C'est ainsi qu'il traduit le proverbe *De couteel* (l. *contees*) *prent leus* par « Prends le couteau par le manche » et que le proverbe *Entre deus verz la tierce meüre* signifie d'après lui : « Entre deux printemps la terre donne ses fruits. »

2. Cf. le tableau des concordances, p. 556.

3. Éd. Francisque-Michel, comme Appendice nº III à l'ouvrage de Le Roux de Lincy (II, p. 472-84).

4. Il s'ensuit que 25 proverbes appartiennent en propre à *C* et 120 à *Ca*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus. Quelquefois, il suffit de modifier un peu les premiers mots des proverbes pour rétablir l'ordre alphabétique, troublé dans *B Ba C* et *Ca*. Le proverbe *Qui ne voit ne garde* n'a droit à sa place *avant* le proverbe *Qui a seignor part poires, il n'a pas des plus belles*, que si l'on remplace, dans celui-ci, la préposition *a* (donnée par *B Ba Ca*) par *o* (*C* donne le synonyme de *o*, *avec*). Il s'ensuit : 1° que *Ca* se rattache au groupe *B Ba C* ; 2° que les quatre recueils, que nous désignons par *a*, remontent à un recueil *X* également alphabétique et probablement distinct du recueil primitif (*O*), comme semble l'attester la faute *a* (*avec*), commune au groupe *a* et dérivant par conséquent de *X*.

Dans ce groupe *a*, *B* et *Ba* forment une famille, comme l'indique, entre autres, la faute commune *La biautez* (*Ca* : *La beste*) *est forz a garder qui soi meïsmes amble*. Nous désignons la famille *B Ba* par *b* et le recueil qu'ils ont utilisé par β. Le texte de *B* est nettement supérieur à celui de *Ba*, et l'on peut s'en rendre compte par les exemples suivants :

> Goute enossee est a poine curee (*Ba* : tiree).
> Meauz aime truie bran (*Ba* : bien) que rose.
> Quant Deus done farine (*Ba* : fame), et deables tolt (*Ba* : coust) sac.
> Qui d'autrui dit folie, soi meïsmes oblie (*Ba* : oblige).
> Qui de honeur n'a cure (*Ba* : Qui deshoneure nature), honte est sa [droiture.
> Soef trait (*Ba* : croit) mal qui apris l'a.

Beaucoup de proverbes ont été ainsi corrompus par le copiste de *Ba* ; d'autres, sans doute vieillis à l'époque où il écrivait, ont été supprimés ou remplacés par des proverbes plus récents. C'est ainsi que les proverbes *Bele parole fait fol lié* ou *Honte est chapeaus a fol* ont été négligés par *Ba* et le proverbe *Meauz vaut peins en met que escuz en paroi* remplacé par *Meus vaut science que richece* [1]. En somme, *Ba* se présente comme un remaniement de *B*, dû à quelque contemporain de Nicole Oresme, qui, en essayant de rajeunir les proverbes qu'il ne comprenait plus, n'a pas toujours su éviter les contresens [2]. Deux corrections faites

1. Ces deux proverbes et quelques autres qui manquent dans *Ba* se retrouvent dans *Ca* (*C*) et remontent sans doute à *X*.

2. Il serait intéressant de confronter, plus complètement que je ne puis le faire maintenant, ces deux recueils reproduisant, à cent ans de distance, une

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

après coup par le copiste de *Ba* sont très significatives à cet égard :

quiert
Chas quoit bien quel barbe il leche.
.....
L'en queut aucune fois quert la verge dont l'en est batus.
.....

La première correction prouve que le copiste ne connaissait plus le proverbe, sans quoi il aurait deviné le sens de *q̄noït* (ou *9noit*) où, ne le devinant pas, il aurait écrit le synonyme *sait*. La seconde correction montre que le copiste ne comprenait plus la forme *queut* (*cueut*) [1], pas plus qu'il ne comprenait le sens de cette phrase. Et voilà le copiste de *Ba* surpris en flagrant délit de détérioration de proverbes.

Quoique *B*, plus ancien et plus correct, mérite généralement plus de confiance que *Ba*, il arrive que la leçon de ce remaniement soit préférable à celle de *B*, comme nous l'avons déjà constaté à propos des deux rubriques. Cette remarque s'applique notamment aux proverbes suivants :

Alenne (*B* : Aloe) ne se puet celer en sac.
Ou volentiers ou envis (*B* : ou a ennui) vet li prestres au senne,

et à quelques bévues du scribe, p. ex, *ceautes* pour *çavates*. Ajoutons que, parmi les vingt proverbes de *Ba* inconnus à *B*, quatre se retrouvent dans *C Ca* et remontent sans doute à *X* [2].

Les rapports de *b* avec *CCa* sont plus compliqués. *C* contient, outre les proverbes communs à *a*, une trentaine de proverbes de *b* inconnus à *Ca* et une quarantaine de proverbes de *Ca* inconnus à *b*. Il se rattache à *b* en ce qu'il garde les commen-

source commune, et de noter à ce propos les différents accidents qui arrivent aux proverbes vieillis qu'on essaie de rajeunir.

1. Ailleurs le copiste de *Ba* écrit *Qui petit seme petit conueut*, où *conueut* est pour *queut* interprété *9ueut*.

2. Peut-être le proverbe de *Ba* : *Qui est mauvais il cuide que chacun le resemble* est-il un rajeunissement de : *Ce cuide li lerres que tous li soient freres* (*C Ca*), et *Teus desirre autrui mort qui(l) la seue est moult près* une variante de *Tel a son desirrier qui a son encombier* (*C Ca*). Dans ce cas, il faudrait ajouter ces deux proverbes aux trois inconnus à *B* et remontant à *X*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taires, mais se rapproche de *Ca* dans les variantes les plus importantes [1]. Il n'y a pas de fautes communes à *C b*, ni à *C Ca* si ce n'est la variante *Autant chante fol que prestres*, au lieu de *Avant chante*, etc., forme donnée par *b* et qui s'accorde mieux avec l'ordre alphabétique (le proverbe fait suite à *Autant despent avers com larges*) [2]. Puisque *C* et *Ca* vont généralement ensemble quand ils s'éloignent de *b*, nous désignons *C Ca* par *c*, quoique leurs rapports soient beaucoup plus vagues que ceux de *B* et *Ba*, comme l'atteste déjà la différence dans le nombre des proverbes (env. 200) [3].

Nous voilà donc en présence de deux « familles » remontant à une souche commune, chaque famille étant représentée par un ms. du XIIIe s. (*B-C*) et par un ms. du XIVe s. (*Ba-Ca*). Il s'agit de savoir laquelle des deux familles mérite plus de confiance. Les variantes seules ne sauraient nous renseigner là-dessus. Il n'y a, en effet, aucune raison de préférer telle variante de *b*, soit *Dolente est la soriz qui ne seit qu'un pertuis*, à celle de *c* : *La souriz est mauvese (abaie) qui ne set (qi n'ad) c'un pertuis*. Et si le proverbe de *c* : *Au senechal de la meson peut on connoistre le baron* paraît être une variante moderne du proverbe de *b* : *A la mesniee quenoist l'en le seignor*, qu'est-ce que le proverbe : *Se bois n'a iauz s'a il oroilles* qu'on lit dans *B*, sinon un rajeunissement peu heureux du vieux proverbe : *Boisson ad*

1. *C* va avec *Ba* dans les variantes : *Chaitis n'aura ja bonne escuele* (*B Ca*: *bon ostel*) et *Oir dire va par vile* (*B Ca* : *par tout*). La première forme s'explique peut-être par une contamination avec le proverbe *Ja chaitis n'aura bone escuele que n'espande* qu'on lit p. ex. dans le recueil de Leyde (cp. Hauréau, *o. c.*, II, 97 et VI, 69, où ce proverbe est fort mutilé).

2. La forme de *b* est appuyée par la leçon des mss. *A L U* (*Ainz chante*), par *Q R* (*Avant chante*), par les traductions latines (cf. ci-dessus, p. 497) et par un vers dans *Pamph. et Gal.* (v. 8) : *Avant cante foz que prouvoire* (cf. ma note sur ce vers). La forme avec *Atant* ne se lit, en dehors de *C Ca*, que dans les *Proverbes communs* et les recueils qui en dérivent, mais ce témoignage n'a qu'une valeur très relative (cp. p. 554). Étant donné la ressemblance des deux mots, *Atant* est plutôt une corruption qu'une variante de *Avant*.

3. C'est plutôt pour notre commodité que nous employons le sigle *c*, mais en soulignant que la constitution de la « famille » ainsi désignée comporte des réserves.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

oreilles, boys escoute (*Ca*) [1]? Il serait oiseux de citer les autres variantes, puisqu'elles n'élucident pas la question qui nous intéresse.

Il nous reste pourtant un critérium très important, puisque c'est grâce à lui que nous avons établi d'une manière indiscutable la parenté de *Ca* avec *B Ba C*, je veux dire l'ordre alphabétique. Nous avons ainsi constaté que ces quatre recueils remontent à un recueil également alphabétique, et même plus rigoureusement alphabétique que chacun des recueils qui en dérivent. A vrai dire, l'ordre alphabétique comportait déjà dans *X* quelques restrictions — comme le prouve la comparaison de *b* et *c* —, mais il n'y a pas de raison, *ceteris paribus*, pour ne pas préférer, des deux variantes, celle qui s'accorde avec l'ordre alphabétique à celle qui s'en écarte. Si le proverbe *De mauveis deteur prant l'en aveine* précède dans *b Ca*, le proverbe *De deniers mescontez ne graces ne grez*, il est évident qu'il en était de même dans *X*, c'est-à-dire que le mot *deniers* n'y comptait pas pour l'ordre alphabétique. Mais si, immédiatement après ce dernier proverbe, *B Ba C* donnent le proverbe *De conté* (*C* : *contees*) *porte loux*, tandis que *Ca* lit : *Des ouailes countez prent le loue*, il n'est pas moins évident que cette dernière forme du proverbe mérite, au moins pour le début, plus de confiance, puisqu'elle satisfait mieux les exigences de l'ordre alphabétique, D'autre part, beaucoup de proverbes qui brisent l'ordre alphabétique dans un recueil ou deux recueils apparentés manquent dans les autres ou y sont cités à un autre endroit ; dans le premier cas, il s'agit d'une interpolation, dans le second cas, d'un déplacement du proverbe qui s'écarte de l'ordre alphabétique. Ainsi *b* donne, après *Bontez autre requiert*, les trois proverbes [2] suivants qui régulièrement devraient précéder celui-là :

Biaus chanters annuie.
Bele parole fel fol lié.
Bons marchiez est trouveüre.

1. Quand je n'oppose à *B* que *Ca*, c'est que le proverbe manque dans *C* qui est incomplet, et pas seulement au début (cp. p. 504).

2. Le second proverbe manque dans *Ba*, pour la raison indiquée plus haut (p. 505).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or, de ces trois proverbes, les deux premiers se suivent dans *Ca* sous la lettre D : *De bel chanter se ennoye l'om* [1] — *De bel promés est li fol en joy*, tandis que le troisième manque dans *Ca*. Comme les deux autres respectent dans *Ca* l'ordre alphabétique et qu'ils s'en écartent dans *b*, il s'ensuit que le copiste de *B* les a déplacés en les transportant à la fin de la lettre *B* ; quant au troisième proverbe : *Bons marchiez est trouveüre*, c'est sans doute une addition du copiste de *B*. Le même copiste a intercalé entre *Maint* et *Mal*, trois proverbes commençant par *Mar* qui manquent dans *c*, et beaucoup d'autres proverbes de *b* sont dans le même cas. Inversement, les trente proverbes qui dans *Ca* s'écartent de l'ordre alphabétique manquent tous dans *b C* [2], ce qui n'est certainement pas un indice en faveur de leur authenticité, et la même remarque s'applique à quelques proverbes de *C* inconnus à *b Ca* et à tous les proverbes de *Ba* inconnus à *B* et *c* [3]. Nous pouvons donc déjà écarter comme étrangers à *X* un certain nombre [4] de proverbes particuliers à un recueil ou à la famille *b*, et corriger les débuts des proverbes déplacés à l'aide de ceux qui ne le sont pas. A ce dernier point de vue, *Ca* (resp. *c*) mérite sans doute plus de confiance que *b*, mais, au point de vue des interpolations, *Ca* ne le cède pas à *b*.

Enfin, c'est peut-être le renseignement le plus utile qu'on puisse en tirer, l'ordre alphabétique nous laisse quelquefois entrevoir la langue du compilateur de *X*. Certains indices, en

1. L'édition donne *ben* ; c'est évidemment une faute pour *beu* (= *bel*).

2. Sauf naturellement les proverbes déjà intervertis dans *X* et quelques proverbes déplacés. Le prov. *Qui ad besoigne de fu as ungles se* (l. *le*) *quert* doit être corrigé d'après *b* : *Qui a mestier du feu*, etc., car le proverbe fait suite à *Qi ad mauveys veisin*, etc. (Entre ces deux proverbes, *Ca* donne encore : *Qi ad payn e saunté riche est si ne le set* qui se révèle ainsi comme interpolation).

3. Ceci confirme notre hypothèse, savoir que les proverbes de *Ba* inconnus à *B* mais cités dans *c* (*Ca*) remontent à *X*.

4. Il peut naturellement arriver à l'interpolateur de placer les proverbes qu'il ajoute à l'endroit précis où ils doivent figurer selon l'ordre alphabétique. Mais souvent il se contente de les placer au début et à la fin de chaque lettre (procédé fréquent dans *b C*) ou entre deux proverbes commençant par le même mot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

effet, nous autorisent à supposer qu'il était anglonormand. Car si l'ordre alphabétique est plus strict dans *Ca* — qui par ailleurs donne un texte assez corrompu, — cela tient en partie à la langue même de ce recueil qui est anglonormande : *Ca* en gardant les formes anglonormandes de *X* risquait moins de briser l'ordre alphabétique, tandis que *b* et *C* en leur substituant des formes franciennes s'en écartent plus d'une fois [1]. Et c'est pour la même raison que *Ca* garde les proverbes anglonormands de son modèle et en ajoute d'autres [2], alors que *b* les supprime ou les remplace par des proverbes français. *C* qui tient le milieu entre *Ca* et *b*, forme probablement la transition entre la version anglonormande (représentée par *Ca*) et la version française de *b*. Si, comme je le suppose, le recueil *X* était anglonormand, il faudrait localiser *C* dans le nord de la France, peut-être en Normandie [3], puisque bon nombre de proverbes, en partie anglonormands, qui ont été supprimés dans *b*, ont subsisté dans *C*.

Une autre question qui se pose est celle des commentaires. Est-ce que le recueil *X* était commenté comme *bC* ou dépourvu de commentaires comme *Ca* ? Je crois que les commentaires se trouvaient déjà dans *X* et que *Ca* s'en est débarrassé pour n'être pas gêné dans le choix des proverbes qu'il voulait interpoler. Je sais bien qu'on pourrait soutenir l'hypothèse inverse, savoir que *X* était dépourvu des commentaires qui n'auraient été ajoutés que dans les versions continentales. Mais d'abord, les recueils sans commentaires devaient être une exception bien rare à l'époque où il faudrait placer *X* [4], ensuite les recueils avec commentaires bibliques ne semblent pas avoir moins été goûtés en

1. C'est surtout l'observation des règles de la déclinaison qui est cause des écarts de *b*, alors que *Ca* qui ne s'en soucie guère, garde, tout fautif qu'il est, l'ordre alphabétique. Voici quelques exemples (je ne donne que les mots initiaux des proverbes consécutifs) : *b* : *Fous-Forz* (*Ca* : *Fol-Forz*) ; *Lierres-Li bons-Len* (*Ca* : *Larroun-Le bon-Len*) ; *b* : *N'esveilliéz-Noire* (*Ca* : *Neveillez-Neyr*); *b* : *Qui de loing-Qui aise atant* (*Ca* : *Qui de loing-Qui eyse*).

2. Quelques proverbes de *Ca* inconnus à *A BC* semblent remonter à Serlon et à une version anglonormande de *v*.

3. C'est probablement un recueil du type *C*, mais plus développé qui a servi de base à *Q* et à *R* (cf. p. 538).

4. Cf. ci-dessous, p. 543. *Recueils sans commentaires*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angleterre que sur le continent. Nous en avons la preuve dans les recueils de Cheltenham et dans celui d'Hereford.

Recueils indépendants

Le recueil du ms. de Cheltenham, Phillipps 8336 (*Ch*), ne m'est connu que par l'échantillon qu'en a donné P. Meyer [1], à qui j'emprunte les détails suivants : les proverbes occupent dans *Ch* les ff. 96-107, ils sont rangés par ordre alphabétique des lettres initiales ; à la fin de chaque lettre, il y a quelques additions de la main qui a écrit les ff. 87 à 95 ; les proverbes sont généralement commentés, mais quelques-uns au moins sont dépourvus des commentaires.

Il est possible, voire probable que ce recueil se rattache au groupe *a*, car les sept proverbes communiqués par P. Meyer se retrouvent tous dans *b*, sauf le 6ᵉ qui n'existe que dans le recueil de *C*, lequel de son côté omet le second, étant lui-même incomplet au début. *Ca* n'en donne que quatre. Mais il est impossible de dire si *Ch* représente comme *C* une étape intermédiaire entre *X* (resp. *Ca*) et *B*, ou si ce n'est pas plutôt un recueil remanié, comme l'indique le bouleversement de l'ordre alphabétique. Il serait intéressant de savoir, en particulier, si les additions effectuées à la fin de chaque lettre dans *Ch* correspondent aux proverbes interpolés dans *b*.

Le recueil du ms. de Hereford, Cathedral Close P. 3. 3 (*H*) [2] occupe à peu près 3 feuillets à deux colonnes et comprend 87 proverbes suivis chacun d'un commentaire d'une certaine longueur. L'ordre alphabétique n'est pas observé dans *H*. Le titre *Proverbia vulgaria cum cuncordanciis sacre scripture* rappelle la rubrique en tête du recueil *Ba*, et il y a même une quarantaine

1. *Romania*, XIII, p. 407. Je n'ai pas encore réussi à me procurer une copie de ce recueil.

2. Ce recueil a été signalé par P. Meyer (*o. c.*) à propos de celui de Cheltenham. Le texte n'est pas exempt de fautes, p. ex. *Miaus vaut pres joichier* (sic) *que pres* (sic) *praiere*. Les formes *miaus* (m e l i u s et m e l), *biaus*, *iaue*, *iauz*, attestent que *H* est la copie d'un recueil continental, qui appartenait peut-être à la région Est de la France, comme l'indiquent les formes *loiche* et *soiche* (cp. l'*Yzopet* lyonnais qui contient la rime *soiche* : *quoiche*, le mot *roiche* (crèche), etc.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de proverbes communs à *H* et *a*, mais les commentaires diffèrent de part et d'autre : ils sont plus développés dans *H* qui accumule les allusions à la Bible. Voici comme exemple, le second proverbe de *H* que je transcris tel quel :

Il remeint assez de cen que fol pense. — Unde *Psalmista* : Cogitaverunt consilia que non potuerunt stabilire. Et *Judith* 11° b : Dicitur de Nabug' quod ipse dixit cogitacionem suam in eo esse ut omnem terram suo subiugaret imperio, et totum fuit aliter. Et *Job* v° c : Qui dissipat cogitaciones eorum, ne possint implere manus eorum quod ceperant contra de Deo (*sic*) ? *Job* xxi° j. v. Nemo avertere potest cogitationes eius queque voluerit hec fecit. Et *Judith* ix° c : Illa post illa cogitasti et hoc factum est quod ipse voluisti.

Malgré les proverbes communs à *H* et *a*, *H* semble être à peu près indépendant du groupe *a* : l'absence de l'ordre alphabétique et des commentaires de *b C* l'attestent. Au surplus, les proverbes de *H* sont, en général, assez banals et se retrouvent aussi dans des recueils indépendants de *a*, sauf quelques variantes particulières à ce groupe. Quelques-uns des proverbes les plus caractéristiques ne se lisent que dans les *Proverbes ruraux et vulgaux* (*P*), p. ex. :

Au desoz est qui pree (= *P* 112)
Bons est li damages qui au feu bout (= *P* 116)
Au main levoir n'est pas le bons eürs (cp. *P* 464)
De bon mangeor mauvés donoor (cp. *P* 388)
Li miaus a an soi por que len le loiche (cp. *P* 379)

De même, la variante *Quant li chevaus est emblez* (*H* : *ou perdu*), *adonc ferme on l'estable* ne se lit que dans *P*. Mais ailleurs, *H* combine la leçon de *P* avec une autre. Le nom de *Gibert* dans *Par un point perdit Gibers s'anesse* ne se lit que dans *H* et *P*, mais le mot *s'asnesse* (*P* a *son asne*) est une particularité du groupe *a* provenant de *X*. Le proverbe *Petit e petit plume li lous l'oie* qui est un contresens — car le loup aura vite fait de plumer l'oie — ne peut s'expliquer raisonnablement que par une contamination de deux proverbes, savoir du proverbe *Petit a petit manga le pinçon l'asne* (*Q R*) avec le proverbe : *A pou d'occoison plume li lous l'oie* (*P*) [1]. Toujours est-il que la méta-

1. On trouve aussi la variante *A pou d'achoison prent li lous le mouton*, dans *A* et *R*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phore du loup plumant l'oie ne se trouve que dans *H P*. On ne peut pas parler proprement d'une parenté de *H* avec *P*, car *P* est une compilation de plusieurs recueils, pour la plupart inconnus (cf. p. 548), mais il est possible que plusieurs proverbes et variantes des proverbes communs à *H P* remontent à une source commune. En tout cas, *H* ne doit que fort peu au groupe ***a***, si tant est qu'il lui doive quelque chose.

Parmi les proverbes de *H* on trouve aussi quelques refrains :

1 Bien se doit reconforteir
qui joie atent
des maus qu'i[l] sent.
2 Aprés les maus d'amors vient la grant joie [1].
3 Se je n'ai s'amor,
la mort m'est donnee,
je n'i puis faillier [2].
4 Je sent les maus d'amor por vos,
sentez les vos por moi ?
Vos ne lez sentez mie, les maus
d'amor (ein)si con je fais [3].

Ces refrains ont été également commentés, et d'une façon même assez curieuse.

Les recueils avec commentaires bibliques ont dû être fort répandus. Si je ne me trompe, tous les recueils alphabétiques, y compris les recueils avec commentaires juridiques et les *Proverbes communs* [4], remontent en dernier lieu au groupe *a*, et ceux qui ne rangent les proverbes que par ordre des lettres initiales comme *d* et *A* s'y rattachent partiellement. Et c'est encore une raison pour rattacher *Ch* au groupe *a* et pour en exclure *H*. Nous avons pourtant, ne fût-ce que provisoirement, classé *Ch* parmi les recueils indépendants.

1. Cf. le *Rom. de la Poire*, v. 1109-10.
2. Cf. *ibid.*, v. 1424-5, et A. Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 239.
3. C'est la fusion de deux refrains qu'on lit dans *Li Confrere d'Amours*, str. II et V (cf. *Romania*, XXXVI (1907), p. 31, et les notes de M. Långfors p. 33 s.).
4. Cf. ci-dessous, p. 537 et 553 ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C. Recueils avec commentaires allégoriques.

A cette catégorie appartiennent notamment trois recueils provenant de la Bibl. St-Victor (B. N. lat. 14955 = *D*; 14799 = *F*; 14929 = *G*) et analysés par Hauréau [1]. Sans répéter ce qui a été déjà dit, retenons seulement ceci que ces trois mss., dont deux remontent au XIII[e] s., étaient destinés à l'usage des prédicateurs : *D* et *F* sont des recueils de sermons, *G* un répertoire alphabétique, sorte de vademecum pour prédicateurs. Pas de rubriques dans *F G*; dans *D* : *Incipiunt proverbia in gallico.*

J'ai trouvé dans un ms. du fonds Gaignières (aujourd'hui B.N. fr. 24460) au f. 55 la copie d'un quatrième recueil qui, malgré une grande ressemblance avec les trois recueils cités plus haut, ne saurait être identifié avec aucun d'eux. Le copiste du XVII[e] s. qui a transcrit ces proverbes avec un grand soin, tout en négligeant les commentaires, prétend les avoir tirés du ms. de la bibl. de S. Victor coté 1114, f. 149 v°. Or le ms. anc. S. Victor 1114 (actuellement ms. fr. 20598) contient tout autre chose que des proverbes. Un heureux hasard m'a pourtant fait retrouver le ms. en question dans la Bibl. Mazarine où il porte le n° 1030 [2]. L'erreur du copiste s'explique par le fait que ce ms. a porté aussi la cote 1114 (sur le verso du feuillet de garde), mais cette cote a été biffée et remplacée par 1072, et c'est sous ce dernier n° que le ms. a dû figurer dans la Bibl. de S.-Victor. Les proverbes y commencent effectivement au fol. 149 v° ; la rubrique rappelle celle de *D* : *Hic incipiunt proverbia in gallico*. Enfin j'ai trouvé dans un ms. de la Bibl. de l'Arsenal (n° 946, f. 78 b) un court fragment de 4 proverbes commentés comme dans *D F G*. Nous désignons le ms. de la Mazarine par *E* et les quatre mss. *D E F G* par *d* tout en négligeant le petit fragment de l'Arsenal.

La plupart des proverbes du groupe *d* remontent à une souche commune : non seulement beaucoup de proverbes se retrouvent identiques dans deux, trois ou quatre recueils, mais, ce qui est plus important, les mêmes proverbes ont partout les

1. *O. c.*, III, p. 80 ss., 341 ss. ; IV, p. 112 ss.
2. Ce ms. contient une copie des *Distinctiones* de Nicolas de Biard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mêmes commentaires allégoriques. C'est ainsi qu'à propos du proverbe *A tart crie la cornille quand li las la tient par le col*, les quatre recueils donnent la parabole suivante :

Cornix potest dici quilibet peccator qui ad modum cornicis clamat « cras, cras » confitebor vel agam penitentiam, sed quod non facit hoc vel illud, clamabit in inferno « *las*, *las* », quando laqueo jehenne strangulabitur [1].

Généralement, le commentaire fait une application plus ou moins ingénieuse du proverbe pour en tirer une leçon de morale propre à émouvoir le laïque par ce rapprochement inattendu. Le proverbe *Qui ne puet paier, si soit batuz a l'avenant* [2] a inspiré au commentateur la réflexion que voici :

Hoc potest dici de illis qui nolunt hic solvere, quia illi qui non solvent hic, in futuro punientur... Et tales non solum erunt verberati *a l'avenant*, sed *outre l'avenant*.

Plus le proverbe est trivial, plus il gagne à être interprété de cette manière mystique. Voyez ce proverbe *Qui bon morsel met en sa boche, bone novele envoie a son cuer*, ainsi justifié dans *d* :

Bonus morsellus est verbum Dei, vel bonus morcellus est verbum confessionis, secundum omnes circonstantias peccatorum.

Relisons maintenant la réflexion que ce même proverbe a suggérée à l'auteur des *Proverbes au vilain* (str. 225), et nous verrons l'abîme qui sépare les commentaires sacrés des commentaires profanes.

Citons encore ce proverbe : *Pour l'amor du chevalier, besa la dame l'escuier*, dont le commentaire : *Li chevalier si est nostre*

1. Dans un sermon français, conservé dans le ms. fr. 13316, on lit, au f. 57 : *En fin ço dist : Ce* (ms. *Co*) *vivrai encore, assez bien me porrai encore convertir, trop est encore tost. Com cante li corbeals : « cras, cras », demain, demain ! Cur hodiernum salus expectet, dubium cras.* La même interprétation allégorique du cri du corbeau se lit dans la *Dime de penitance* de Jehan de Journi (éd. Breymann, v. 1316-24).

2. Ce proverbe fait allusion à une coutume rapportée ailleurs : *Ribaldi, quando non habent unde possint solvere, verberantur loco solutionis* (B. N. lat. 14929, f. 254).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Seignor, chascun serjant nostre Seignor si est l'escuier [1] est un véritable tour de force dans ce genre.

Ces commentaires avaient certainement plus de chances d'impressionner le public des sermons que les rapprochements arides des commentaires bibliques dont Hauréau exagère singulièrement la portée lorsqu'il prétend que Nicolas de Biard se serait servi d'un recueil semblable à celui du ms. 18184 (notre ms. *B*). Il serait par contre facile de découvrir dans l'emploi que les prédicateurs ont fait de quelques proverbes, les traces des commentaires allégoriques. A cet égard, on trouve, dans ces commentaires même, des indications très précises ; quelques proverbes sont accompagnés de la remarque : *Hoc potest valere ad illud thema* (suit le début du sermon) ; ailleurs on recommande au prédicateur de rappeler tel « exemple », telle anecdote, après avoir cité tel proverbe : *Dic exemplum de muliere quam maritus suus volens probare finxit se occidisse unum hominem* [2]. Il arrive que le proverbe fait partie intégrante de l'exemple qu'il résume, p. ex. :

Quidam mercator habuit uxorem nomine Bertam. Mercator precipiebat ei ut daret pauperibus, ipsa autem quod dare debuerat sibi retinebat. Cum autem defuncta esset, nuntiatum est viro in extraneis partibus, mandaverat autem Berta quod daret aliquid pro anima sua. Qui respondit : *Berte fu a la mait : se qu'elle prit elle a, et plus n'en portera* [3].

Cela suppose que l'usage des exemples s'était déjà répandu chez les sermonnaires, et c'est sans doute l'efficacité remarquée de cette éloquence populaire qui a suggéré à l'un d'eux l'idée de composer, non plus un recueil d'anecdotes — à l'instar de

1. La *dame* est probablement l'Église qui bénit ses fidèles serviteurs.

2. Sur ce conte, voy. A.-G. Van Hamel, éd. des *Lamentations de Matheolus*, II, p. 179 s.

3. Ce conte que G. Paris croyait perdu (cf. *Romania*, XX, p. 137, n. 3) est aussi rapporté dans le ms. Arsenal 937, f. 125 (*Contra avaros*), dans le répertoire de *G* (*Eleemosina*), d'après lequel je cite (les recueils n'en donnent qu'un résumé), ainsi que dans les mss. *A Q* et, sans le commentaire, dans *R*. Des allusions à ce proverbe se lisent dans les *Vers de la mort* de Robert le Clerc (éd. Wahlund, str. CLXXX, v. 7) et dans le *Congié* d'Adam de la Halle (str. II, v. 8-9, éd. de Coussemaker, p. 275). Cf. aussi Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, 2e éd., Paris 1886, p. 255, n. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jacques de Vitry ou d'Étienne de Bourbon —, mais un recueil de proverbes « moralisés ». Le but était le même : il s'agissait de trouver dans les proverbes, comme dans toutes les allégories de ce genre, la confirmation des vérités révélées, c'est-à-dire une signification autrement profonde et grave que celle qu'on leur attribuait communément, et en particulier dans des poèmes profanes comme les *Proverbes au vilain* ou le *Respit*. Il s'agissait en un mot de réhabiliter les proverbes salis par tant de vilenies, et c'est pourquoi nous trouvons dans *d* bon nombre de proverbes provenant de *v*, tandis que les commentaires de *d* sont comme un défi ou une protestation contre ceux de *v* [1].

Par ces commentaires, les proverbes moralisés appartiennent donc à l'époque des allégories, si féconde dans toutes les branches de la littérature médiévale [2]. Si je ne me trompe, ils ont été composés vers le milieu du XIIIe siècle [3]. Mais passons à l'analyse des quatre recueils qui nous les ont conservés.

Dans *D* qui représente probablement le noyau primitif, tous les proverbes — ils sont au nombre de 62 — sont commentés et se retrouvent tous soit dans deux soit dans les trois autres recueils, excepté deux proverbes qu'on ne rencontre que dans *G*. L'ordre alphabétique est encore bien vague. Les proverbes synonymes ne sont pas séparés; le recueil lui-même débute par quelques proverbes aux lettres initiales M-Q. Le premier trait se retrouve dans *E F G*, le second est une particularité de *D* et du fragment de l'Arsenal dont les quatre proverbes correspondent exactement aux quatre premiers numéros de *D*. Il s'ensuit que ce fragment se rattache à *D*.

1. A côté des proverbes remontant à *v*, on trouve dans *d* bon nombre de proverbes provenant du groupe *a*, p. ex. : *A la court le roi chescuns i est por soi* ou *Ausi bien sont amoretes sous buriaus comme sous brunete*. Quelques-uns de ces proverbes ont été empruntés à *a* avec leurs commentaires bibliques. On peut évaluer à une centaine les proverbes de *d* remontant à ces deux sources.

2. Qu'on se rappelle aussi les chansons, les fables et jusqu'aux lettres moralisées (Huon le Roi).

3. Il est vrai qu'on trouve déjà antérieurement des proverbes « moralisés » ; mais il s'agit là d'applications sporadiques et individuelles, sans rapport avec celle du groupe *d* qui les a érigées en système. (Sur un proverbe du Reclus de Moilliens, voy. la note de l'éditeur sur *Carité*, str. CCXL, v. 10 ss.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans *E*, le recueil proprement dit comprend 74 proverbes, rangés par ordre alphabétique des lettres initiales, qui se retrouvent tous soit dans deux soit dans les trois autres recueils, excepté quatre qui sont propres à *E*. Ce recueil est suivi ou plutôt complété par les *Principia quorundam sermonum* qui démontrent pratiquement comment l'on peut prendre les proverbes pour point de départ d'un sermon (usage pratiqué aussi dans la littérature profane, notamment par les auteurs des romans courtois, des contes et des jeux-partis). Cette seconde partie contient encore une trentaine de proverbes français, dont plusieurs cités deux fois, et quelques proverbes latins.

Dans *F*, on distingue également deux séries de proverbes : la première qui en contient 63 correspond assez exactement au recueil de *E*, et il y a même un certain parallélisme entre *E* et *F*, en ce sens que leurs proverbes se suivent dans le même ordre, sauf que *E* donne 13 proverbes qui manquent dans *F*, tandis que *F* donne 2 proverbes inconnus à *E*. La seconde série de *F* comprend 25 proverbes dépourvus de commentaires dont une dizaine se retrouve dans *E* parmi ceux des *Principia*.

Le recueil de *G* fait suite au répertoire dont il est le supplément. Comme le répertoire qui en cela rappelle les *Dictionnaires* de Nicolas de Biard, le recueil était disposé selon l'ordre alphabétique des matières, mais, par suite d'une erreur dans le brochage, quelques feuilles ont été déplacées et doivent être rétablies dans l'ordre suivant : ff. 253-60 ; 248-51 ; 262-5 ; 252, 261. Le premier proverbe, qui est rapporté à la rubrique *Amicus*, se lit, par conséquent, au f. 253 :

Amicus : Mieux vaut amis en voie que deniers en courroie.

Viennent ensuite les proverbes relatifs à l'amour, à l'avarice, etc. Quelques proverbes sont cités en plusieurs endroits : le proverbe *A toz seigneurs toutes honneurs*, par exemple, figure à la rubrique *Dominus* et à la rubrique *Honor*. Le proverbe *A besoing voit li homs qui amis li est* est même cité trois fois. Ces répétitions s'expliquent : de même que le répertoire qui le précède, notre recueil n'est pas l'œuvre d'un seul copiste ; plusieurs mains ont dû y collaborer, car on distingue au moins trois écritures différentes. Beaucoup de proverbes ont été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ajoutés en marge ou en bas de chaque page ou bien dans les vides laissés par le premier copiste pour permettre à ses continuateurs de compléter le recueil ou le répertoire. Et c'est ce qui explique aussi la présence dans *G* d'un assez grand nombre de proverbes non moralisés, c'est-à-dire étrangers au recueil primitif.

Quel est le rapport de *G* avec *D E F* ? Le recueil de *G* contient :

a) tous les proverbes de *D*, excepté deux ;

b) tous les proverbes de *E F* qui manquent dans *D* et les proverbes de *D E* qui manquent dans *F* ;

c) dix proverbes des *Principia* qui correspondent à peu près à ceux de *F* provenant de la même source ;

d) les deux proverbes de *D* inconnus à *E F* et neuf proverbes de la deuxième série de *F* inconnus à *D E* ;

e) beaucoup de proverbes inconnus à *D E F* en partie empruntés, comme bon nombre de proverbes moralisés, aux *Proverbes au vilain*. Ces emprunts sont matériellement attestés pour les proverbes : *Riches hons ne peche, ce dit li vilois* (sic) et *Pechiés ne dort, ce dit li vilains* [1], et il est probable que ces proverbes qu'on ne trouve pas dans l'édition Tobler et d'autres qu'on y trouve remontent à quelque version perdue de *v*. [2] Quelques proverbes sont cités sous leur forme latine [3], tout prêts à figurer dans quelque sermon p. ex. :

f. 252 v° Qui fecit stulticiam bibat.
Qui mane non surgit dietam amittit.
Ibi debet res queri ubi est.

1. Sur ce proverbe, cité aussi dans *K'*, voy. ci-dessous, p. 546.

2. Le proverbe *L'une bonté l'autre requiert* est cité deux fois : la première fois comme dans *D E F*, la seconde fois avec l'addition : *et colee sa per*. Cette dernière forme remonte sans doute à *v* (c. 39, 223). Quand le commentateur n'arrive pas à tirer une leçon morale du proverbe, il le cite provisoirement sans commentaire, ou bien il le condamne formellement ; c'est ainsi qu'il jette l'anathème sur le proverbe *Qui jones saintit veux enrage* (= *v* 32) en remarquant : *Ita dicunt mali impedientes alios et retrahentes a bono agendo*.

3. Cette remarque s'applique aussi à quelques proverbes de *v*, p. ex. *Modium vini ad nummum ve illi qui non habet* (= *v* 199).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G ajoute aussi quelques locutions, p. ex. : « Mali clerici de quibus dicitur : *Clerc reneié qui font le jambet a Saint Nicholas* [1] », des allégories et des extraits de sermons.

Il ressort de cette analyse que, sauf *D*, chaque recueil contient un certain nombre de proverbes inconnus aux trois autres recueils, ce qui est encore un indice en faveur de l'antériorité de *D* dont tous les proverbes se retrouvent dans d'autres recueils. *E* et *F*, étant apparentés, vont généralement ensemble [2]. *G* se rattache à *D*, quand il ne donne pas des proverbes inconnus à *D*, par exemple :

Mal se garde (*E F* se guete) du laron qui l'enclot en sa meson.

N'est pas honte de cheoir, més de longement jesir en labor (*G* en la bowe. — *Cette addition manque dans E F*).

Por ce te fais que tu me faces, non pas pour ce que tu me bates (*la seconde proposition manque dans E F*).

Mais ailleurs, *G* donne aussi les variantes de *E F* :

Qui mieuz aime autrui de soi, au molin mora de soi (*E F* len le doit bien por fol tenir). Les deux variantes se lisent dans *G*.

Qui le bien voit et le mal prent il se dechoit a escient (*E* si se foloie a escient ; *F* a bon droit se repent ; *G* il se fourvoie *vel* desoit a esciant ; n'est pas merveille s'il s'en repent). Ici, *G* donne trois variantes qui correspondent à celles de *D E F*.

Il s'ensuit que le copiste de *G* a utilisé un recueil du type *D* qui a été complété plus tard par des proverbes et variantes provenant de plusieurs autres versions du groupe *d*, voire par des proverbes étrangers à ce groupe (*v*).

Remarquons pour finir que les proverbes et locutions du recueil ne sont pas les seuls qu'on trouve dans *G*. Le répertoire en contient bon nombre dont plusieurs figurent aussi dans le

1. La locution *faire le jambet* se rencontre ailleurs :

La mort ne l'aseüre mie :
Moult tost li a fet le jambet.
(*Vies des Pères*, B. N. fr. 1546, f. 107 b.)

Mais l'allusion à saint Nicolas reste obscure.

2. Une fois, *E* se sépare de *F* pour aller avec *D* : *Chascuns ne set qu'au nés* (*F* : *qu'a l'oill*) *li pent*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recueil. En voici quelques-uns pourtant qui manquent dans le recueil :

f. 1 Bonum non est eius qui lucratur, sed cui Deus dat.

f. 2 v° Grans cop est ramenez de loing.

f. 7 La chose qui est bien amee est souvent reclamee.

f. 30 v° Qui une foiz escorche, deus fois ne tont (cf. f. 137 v°).

f. 37 v° Volgariter dicitur de pulcro homine et infami : C'est un biau nient [1].

f. 47 Teus se cuide desjeüner qui se disne — Tel cuide asavourer (s. cogitando) qui avale (consentiendo).

f. 114 Homines qui propter vanam gloriam verba de se jactatoria proferunt similes sunt avi que vocatur *cucu* que nichil scit dicere vel cantare nisi nomen suum [2].

Recueil mixte

Le recueil du ms. Ste-Geneviève 550 (*A*) qui remonte au XIII^e^ s. (2^e^ moitié puisqu'il fait suite à la *Légende dorée* de Jacques de Varazze) mérite une analyse plus détaillée [3]. Ce recueil, l'un des plus riches et plus précieux que nous possédions, contient 416 proverbes et locutions, rangés par ordre alphabétique des lettres initiales, qui remplissent les ff. 282 v° à 294. Les proverbes sont écrits sur deux colonnes, chaque colonne comprenant en moyenne huit proverbes commentés. Le grand nombre de doublets [4] — une vingtaine dans *A* sans compter quelques

1. Cette locution ne s'appliquait pas uniquement aux hommes. Dans la *Méditation de la mort*, poème dont je connais plusieurs mss., on lit :

> Chasse dont de toy vaine gloire
> Qui n'est que vent, c'est chose voire,
> Et ta vie un *beau neant* (B. N. fr. 916, f. 179).

2. Cette allégorie se rapporte au proverbe *Adès chante le cucu de soy mesmes*, qu'on lit dans le recueil d'Et. Legris.

3. Quoique Le Roux ne le cite pas dans sa *Bibliographie*, il est certain qu'il le connaissait, puisqu'il lui a emprunté beaucoup de proverbes cités au cours de son *Livre*.

4. J'appelle ainsi les proverbes cités plus d'une fois dans le même recueil. On ne trouve, en moyenne, que deux ou trois doublets dans chaque recueil. Dans *A*, toute la gamme des doublets est représentée, depuis la simple répétition du proverbe jusqu'aux variantes les plus éloignées. Quelquefois, le doublet est une forme plus récente du proverbe : *Ce cuide li lerres* (*li larron*) *que tuit soient si frere* (*si compaignon*). Les deux formes se lisent dans *A*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proverbes de sens identique — indique à lui seul qu'il s'agit d'une compilation faite de plusieurs recueils. Cette supposition est confirmée par l'examen de la langue [1] et par les commentaires qui sont à la fois bibliques et allégoriques. Voici, comme échantillon, le premier proverbe de *A* :

A petite fontaine boit l'en soef. — Fons parvus brevis predicatio. *Ysa.* : Verbum abreviatum faciet Dominus. Vel parvus fons doctrina evangelica. *Hester* : Fons parvus currit in flumen magnum. *Eccles.* : Aqua sapiencie salutaris potabit eos. *Ysaias* : Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris. Doctrina heretica fons turbatus pede, et c. Tamen dicitur *Prov.* : Aque furtive dulciores sunt.

En effet, le compilateur de *A* a utilisé des recueils appartenant aux groupes *a* et *d* et il a combiné les commentaires bibliques avec les commentaires allégoriques, ce qui ne veut pas dire que tous les proverbes et commentaires de *A* remontent à ces deux groupes ; car on trouve dans *A* des proverbes inconnus à *a* et *d*, soit que le commentateur ait utilisé d'autres recueils à commentaires sacrés, soit, ce qui me paraît plus probable, qu'il ait greffé ses propres commentaires sur ceux qu'il trouvait dans ses modèles. En tout cas, il s'est inspiré de ces derniers, et il en a usé avec une certaine discrétion. Les proverbes qui manquent dans *a* et *d* ont été probablement empruntés à d'autres sources, mais ils ont été commentés de la même manière biblico-allégorique que les autres, y compris les proverbes empruntés à des recueils profanes (*v*).

A la base de *A*, il y a un recueil du groupe *d* que *A* rappelle et par sa disposition (ordre alphabétique qui ne s'étend pas au delà des lettres initiales des proverbes) et par sa destination (à

1. On trouve dans *A* (comme dans *L*) des traits linguistiques propres à plusieurs dialectes, p. ex. *aigue* à côté de *eve*, *coe* et *coue* à côté de *queue*. Quelques formes appartiennent à l'Est de la France : *mervoille*, *consoill*, *chaudoil* (à côté de *conselz*, *chaudel*). Ces doubles formes correspondent quelquefois aux doublets :

Por noiant fait l'en a mort *chaudoil*.

mais : Quant ge serai morz, si me fetes *chaudel*.

C'est de même que les proverbes *Aigue* (*Eve*) *coie ne la croie* et *Ainz* (*Einz*) *chante fous que prestres* figurent à la fois à la lettre A et à la lettre E.

l'usage des prédicateurs)[1]. Enfin, il y a dans *A*, comme dans *E F G*, quelques proverbes non commentés. Le recueil le plus rapproché de *A* est *E* : sauf six proverbes qui manquent dans *A*, on y trouve tous les proverbes de la 1re partie de *E*, y compris les quatre proverbes de *E* inconnus à *D F G*, avec les variantes particulières à *E*, resp. *E F*[2]. D'autre part, le manuscrit utilisé par *A* est, au point de vue du texte, supérieur à *E* aussi bien qu'à *D F G*[3]. Quelques proverbes moralisés inconnus à *d* ont peut-être été empruntés directement à des sermons, comme le proverbe *Vieille hart ne puet tortre et vieill chien est mal a metre en bien*[4] ou la locution *Ceste coe n'est pas de cest veel*[5] qui se rattache à une historiette connue.

Ce stock primitif a été complété probablement par des proverbes empruntés aux groupes *a* et *v*, sans qu'il soit possible de déterminer pour chaque proverbe commun à *a v A* auquel des deux groupes il a été emprunté par *A*. On peut cependant évaluer à une centaine les proverbes du groupe *a* qui ont passé dans *A*, sans compter ceux qu'on ne trouve que dans *Ca* ou dans des recueils postérieurs qui se rattachent en partie au groupe *a* (*Q R*)[6].

1. On trouve dans *A* les mêmes indications d'ordre pratique que dans *d* ; à propos du proverbe *De douce assemblee dure dessevree*, le commentateur remarque : *Hoc potest predicari in nupciis*. D'autre part, on trouve dans *A* non seulement quelques proverbes latins (comme dans *d*), mais de ces proverbes et locutions macaroniques si fréquents dans les sermons ; p. ex. *A mol pasteur* lupus facit lanam — *Par tot me chace*, *fors* in aqua. Inversement, on trouve quelques mots français dans les commentaires latins.

2. C'est ainsi que *A* donne seul la variante de *E* : *En petite maison a Deus grant parçon* (ailleurs : *part*).

3. Voici sur quoi je fonde cette conjecture : le prov. *Blanche berbis, noire berbis, autant m'est se tu muers com se tu vis* figure dans *D E* parmi les proverbes commençant par la lettre N ; dans *A*, ce même proverbe figure à la même lettre, mais commence par *Noire berbiz*.

4 Hauréau (*o. c.*, VI, p. 69) rapporte d'après un sermon la même fusion des deux proverbes : *Viés hart ne puet tortre ne viés chiens est mais a metre en lien*.

5. Cf. *ibid.*, IV, p. 177.

6. Je me suis basé dans ce calcul sur les variantes, les commentaires, ainsi que sur le fait que les proverbes extraits du même recueil se suivent dans *A* par groupes de deux ou trois. Le compilateur a probablement uti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A *v* enfin se rattachent des proverbes comme *A petite fontaine boit l'en soef — Bien a sa cort close cui si voisin aiment — Chose perdue cent souz valt — Privez mar achate — Tel te voi tel t'espoir — Tel le veez tel le prenez*, et des variantes comme *Ja ne verroiz si mal larron com le privé* (*V A*) ou *Tuit li doi de la main ne sont mie onni.* Il y a une trentaine de proverbes qui peuvent être rapportés à *v*, soit qu'ils ne se trouvent que dans *v A*, soit que les recueils qui les citent les tiennent également de *v*. En empruntant des proverbes à *v*, et en les sanctifiant, le compilateur de *A* n'a fait que suivre l'exemple du premier auteur des proverbes moralisés [1].

Restent encore plus de 200 proverbes et locutions inconnus à *a d v* (et en grande partie à tous les autres recueils conservés), parmi lesquels on remarque un certain nombre d'*apax*, quelques dictons et trois proverbes latins. Parmi les proverbes inconnus aux autres recueils je ne citerai que :

f. 286 a Entre deus samedis avient moult de mervoilles [2].
f. 288 b Mar vit li piez la dent [3].
f. 288 v° a Maint fol pest Deus, mainte fole a bele cote [4].
f. 294 a Tout est perdu quant qu'en a doné as mires.

lisé un recueil intermédiaire entre *b*, *C* et *Ca*. Le proverbe *Nature reverture* et la variante *Pour un point perdit Gaubert s'arnesse* se lisent seulement dans *A B*, les proverbes *Soffrir convient* et *Tierce foiz* (*Troiz foiz*) *c'est droiz* seulement dans *A Ba*. Il y a de même des proverbes et variantes particulières à *A C*, à *A Ca* et aux groupes *A C Q R*, *A Ca Q R*, *A Q R* (*A Q*, *A R*) qui semblent remonter, au moins en partie, à une source commune (cf. p. 537 s.).

1. Il arrive aussi au compilateur de *A* de condamner (cp. *G*) ou de vouloir corriger le proverbe ; à propos de celui-ci : *Chose perdue cent sous valt*, il remarque : « Melius diceretur : *Chose donnee cent s. valt*, quia omne datum optimum. »

2. Le Roux qui cite ce proverbe (I, p. 130) a lu *avoient*.

3. *Va, va, mar vit li piés le dent* (Jean Bodel, *Jus de S. Nicholai*, v. 314).

4. C'est d'après ce proverbe qu'il faut corriger *d'uis* en *dius* (et partant *tuis* en *tius*) dans ce passage d'un fabliau publié par Montaiglon-Raynaud (*Recueil*, III, p. 57, v. 83-4) :

Et pour ce que li uis fu tuis,
Dist on encor : Maint fol paist duis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici maintenant quelques dictons et locutions, en partie inédites :

f. 284 v° b	Ce semble qu'il ait borse trovee [1].
f. 288 a	Cist est hors des gons [2].
f. 286 v° a	Ele a non « mar-m'i-esgardés » [3].
f. 286 v° b	Ge bouteré a vostre chareste.
f. 287 b	Il est du verjus de Nort qui ne puet meürer [4].
f. 289 b	Ne gras poucin ne sage Breton [5].
f. 289 v° b	Or est Brie bone.

Il y a dans *A* une trentaine de locutions, justifiées, comme les proverbes, par la Bible et les dogmes [6].

Les commentaires sont souvent ingénieux, plus ingénieux quelquefois que ceux du groupe *d*. On y trouve de ces rapprochements inattendus qui surprennent d'abord par leur étrangeté, mais finissent par émouvoir, par exemple :

1. Il s'agit donc d'une locution (« avoir une chance inespérée ») dans le passage suivant à ajouter aux exemples cités par W. Foerster dans sa note au v. 2921 de *Guill. d'Angleterre* :

Donc auroit il borse trovee (*Rom. de Renart*, V, 595).

2. Cp. la locution moderne « sortir des gonds » (Le Roux, *Dict. comique*, et *Anc. Th. fr.*, XIII, p. 152).

3. On peut rapprocher de cette expression le *Mar i tochiez* de Chrétien de Troyes (*Cligès*, v. 5890) qui rappelle à son tour le *Noli me tangere*, sobriquet donné à l'Ire par Guill. de Degulleville (*Peler. de vie humaine*, v. 8853). Ce dernier nom a été également moralisé, et on lit dans le répertoire de *G* : *Sunt multi qui alios volunt dure corrigere se tamen nolentes corrigi, quorum morbus est « noli me tangere », a solo Deo curabilis cum omnem tactum humanum fugiat* (lat. 14929, f. 30). Mais le commentaire de *A* fait allusion au péché de la concupiscence. Voy. aussi *Romania*, XLVIII (1922), p. 259, n° 4.

4. *Nort* (Niort ?) est écrit sur un endroit gratté.

5. Ce dicton se retrouve dans *T* avec l'addition : *ne prodomme de Limosin* et, plus développé, dans le ms. B. N. fr. 1555, au f. 70 :

Qui se leveroit par matin
Et trouveroit en son chemin
Sage Breton et gra(n)s pouchin
Et prodomme [de] Limosin
Et leal homme petevin
Devroit bien boire de bon vin.

6. Si l'on retranchait les doublets, les locutions et dictons, et les proverbes latins, les proverbes dans *A* se réduiraient à environ 370.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainz chante fous que prestres. — Peccator qui fatuus dicitur in confessione debet primum dicere i. canere peccata sua. Post cantat sacerdos absolvendo. *Ysa.* XXIII : Bene cane, frequenta canticum.

L'allégorie suivante n'est pas moins spirituelle :

Il a mors maint chien en son baston [1]. — Baculus Christi peregrini crux, canes Iudei heretici. Cirdumdederunt me canes multi. In baculo isto transivi Iordanem, dixit Iacob.

Le commentaire consiste quelquefois en un jeu de mots (cp. l'équivoque sur le mot *cras* dans *d*) :

A bon demandeor bon escondiseor. — Venter semper petit « affer, affer » et sequitur *en enfer, en enfer*. *Job* : Clamorem exactoris non audit.

Comme on le voit par les exemples transcrits, le procédé ordinaire de *A* consiste à donner d'abord une interprétation allégorique du proverbe et à la confirmer ensuite par des citations bibliques. Ce procédé qu'on rencontre aussi sporadiquement dans *d* (surtout dans *G*), n'a pas été systématiquement appliqué par le compilateur de *A*. Il arrive que l'un ou l'autre commentaire manque, et quelques proverbes sont même dépourvus de tout commentaire. Quelques doublets sont très instructifs à cet égard. Ainsi le proverbe *Biau chanter ennuie* est commenté d'une manière allégorique, mais son doublet *De biau chanter s'anuie l'en* est justifié par un passage de saint Luc; le premier remonte sans doute à un recueil de proverbes moralisés, le second à un recueil du type *a*. Ailleurs, les deux commentaires coïncident partiellement, ou bien l'un est le développement de l'autre, comme c'est le cas du proverbe *De sage home sage demande* cité deux fois, à bref intervalle, avec des commentaires d'une longueur fort inégale. Sans doute le compilateur avait-il l'intention de fondre plus tard ces commentaires tout en supprimant les doublets et de créer à l'usage des prédi-

1. Le frère prêcheur de l'ordre de S. Dominique qui a compilé le ms. B. N. fr. 12483 s'est appliqué plaisamment ce dicton à lui-même en disant : *Maint chien en mon baston ont mort* (cf. *Not. et Extr.*, XXXIX, II, p. 523).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cateurs un répertoire alphabétique plus vaste que tous ceux qui avaient été composés auparavant. Le recueil du ms. Ste-Geneviève serait alors une première ébauche de ce recueil projeté.

Le fait que *A* est une compilation d'autres recueils ne saurait lui enlever sa valeur, car les manuscrits utilisés par lui étaient excellents et probablement antérieurs à ceux des groupes *a*, *d* et *v* qui nous sont parvenus.

D. Recueils avec commentaires juridiques.

Le recueil du ms. B. N. lat. 10360 (*Q*) est à la fois le plus riche et le plus volumineux de tous les recueils conservés, y compris les *Proverbes communs*. Il occupe à lui seul un fort volume de 642 pages [1] et contient 1302 proverbes rangés par ordre alphabétique, parmi lesquels une centaine de locutions et un grand nombre d'axiomes de droit. Ce recueil a été décrit par Le Roux de Lincy [2] dans les termes suivants : « Un vol. pet. in-fol. sur papier, écriture du xv^e^ siècle, à deux colonnes. Sur le premier feuillet on lit : *Jac. Aug. Thuani* [3]. C'est un recueil des proverbes communs français, avec de longs commentaires semblables à ceux qui accompagnent le Digeste ou d'autres ouvrages de jurisprudence. J'ai souvent cité ce manuscrit dans le cours de mon travail, sous le titre de *Proverbia Gallica*, xv^e^ siècle. »

Le titre donné par Le Roux de Lincy à *Q* ne me paraît pas heureux : il prête à l'équivoque pouvant être confondu avec celui des *Proverbes Gallicans*, nom adopté par Jean Gilles de Nuits pour la traduction des *Proverbes communs* [4] qui, quoiqu'en dise Le Roux, n'ont que de vagues rapports avec *Q*. D'ailleurs, le compilateur de *Q* a lui-même baptisé son ouvrage du nom de *Bonum Spatium*, comme le prouve l'épigraphe en tête du recueil :

1. Il y a une petite erreur de numérotation, le v° de la page 625 portant le chiffre 630 au lieu de 626.

2. *O. c.*, II, p. 557.

3. Il s'agit du célèbre jurisconsulte français Jacques-Auguste de Thou, mort en 1617, à qui ce ms. avait appartenu.

4. Cf. ci-dessus, p. 502.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ecce *Bonum Spatium* merito liber iste vocatur,
Tollit fastidium, dat gaudia si videatur ;
Raro maiores, sed forte quicque minores,
Possent proficere si vellent ista videre.

C'est aussi sous ce nom (abrégé en *BSp*) que le recueil est cité maintes fois par l'auteur anonyme de l'*Anthologie ou Conférence des proverbes françois, italiens, espagnols*, qui a commenté à son tour bon nombre de proverbes de *Q* en les rapprochant de proverbes italiens et espagnols synonymes [1].

Dans le commentaire du premier proverbe qui sert en même temps de préface, l'auteur de *Q* nous apprend pourquoi il a choisi ce titre : ... Ideo de communibus dictis, id est proverbiis que ab hominibus, etiam laïcis, communiter et vulgariter dicuntur *causa spacii*, « c'est-à-dire » — si nous passons la parole à l'auteur de l'*Anthologie* — « par bon esbat, car de spatium, pour passetems, vient l'italien *spasso*, le français *esbat*, et de spatiari le gascon *passeia* ». Tout en laissant au savant parémiographe la responsabilité de cette dernière affirmation, remarquons que lui et Le Roux de Lincy ont très bien vu l'intérêt qu'il y avait à faire connaître le recueil de *Q*. Malheureusement, l'*Anthologie* s'arrête à la lettre J, et quant à Le Roux qui le cite fréquemment — comme il le dit lui-même —, les proverbes publiés par lui d'après *Q* (600 environ) représentent à peine la moitié de la collection manuscrite. Le texte peu correct du ms., l'obscurité d'un grand nombre de proverbes et locutions expliquent cette réserve. Les proverbes déjà déformés par le copiste du recueil ont été généralement reproduits tels quels, c'est-à-dire avec les erreurs du scribe, auxquelles s'ajoutent quelquefois les erreurs de transcription de l'éditeur. Le proverbe *Quant l'en prent moreau a l'emblee, a toute sa vie luy dure* qui doit être rectifié *Qu'aprent moreau a l'embleüre toute sa vie luy dure*, a été ainsi transformé par Le Roux de Lincy (*o. c.*, t. II, p. 377) :

1. Sur cet ouvrage curieux que j'aurai encore l'occasion de citer, voy. Le Roux, *o. c.*, II, p. 555-6. (Le ms. porte aujourd'hui la cote fr. 1599.) L'auteur dit avoir eu « advis et communication » du *Bonum Spatium* « par la courtoisie de M. Saumaize, la perle des sçavants de France et singulier ornement de *ceste* province de Bourgongne ». Il était donc lui-même Bourguignon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quand l'en prent morceau (*sic*)
A l'emblée toute sa vie luy dure.

Même la bonne leçon du ms. a été quelquefois altérée : imédiatement après le proverbe que je viens de citer, *Q* donne le proverbe suivant :

Qué que le corps devienne, l'ame ne peut morir [1]

que Le Roux de Lincy (*ibid.*) interprète ainsi :

Quand le corps demene
L'ame ne peut mourir.

Quelques proverbes soi-disant « gallicans » sont, en réalité, empruntés à d'autres recueils puisqu'ils manquent dans *Q*. C'est le cas des proverbes et locutions suivantes dont la plupart remontent aux *Proverbes communs* :

Le Roux, t. I, p. 42 :	A petit saint petite offrande.
t. I, p. 160 :	A bon cheval bon gué.
t. I, p. 261 :	Jeu de mains, jeu de vilains.
t. II, p. 226 :	A ceste mesure le me brasses.
t. II, p. 229 :	A quelque chose est malheurté bonne.
t. II, p. 226 :	Amour apprend aux ânes à danser.
t. II, p. 359 :	On a plus tost fait follie que savoir.
t. II, p. 413 :	Rien ne vault grand cueur en pouvre pance.
t. II, p. 432 :	Série de 6 proverbes prétendus « gallicans » dont le dernier seul est authentique.

En revanche plusieurs proverbes extraits de notre manuscrit sont cités, dans le *Livre des Proverbes*, comme provenant d'autres recueils.

L'intérêt de *Q* consiste surtout dans le choix des proverbes : mieux que les autres recueils des XIV^e et XV^e siècles, *Q* reflète l'époque de transition qui conduit du moyen âge à la Renaissance, et il y aurait par conséquent intérêt à fixer la date du

1. Cet alexandrin remonte sans doute au poème de la *Pleurechante* : dans la version du ms. B. N. fr. 25408, on lit (f. 109) :

Que ke li cors devienge, l'ame ne puet morir.

Il est aussi cité dans un *Dyalogue du sage et du fol* publié par A. Långfors d'après le ms. 12483 (*l. c.*, p. 587, v. 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recueil. L'auteur de l'*Anthologie* remarque à ce propos : « Ce recueil [le *BSp*] contient environ cinq cents proverbes [1], sur la plupart desquels le collecteur qui n'a mis son nom, du moins il ne se trouve au MS., bon jurisconsulte, mesmement canoniste, a traité diverses questions de droict, auxquelles il tire les proverbes... On peut inférer de quelques passages de ce livre qu'il est du temps des papes en Avignon, y a environ 300 ans. » L'anonyme pensait sans doute en écrivant ces lignes, au proverbe *Qui va a Avignon travaille*, mais si ce proverbe est né pendant l'exil des papes à Avignon, n'a-t-il pas pu lui survivre ? Il ne suffit pas de fixer la date d'un proverbe pour déterminer celle du recueil qui peut être sensiblement postérieur [2]. Toujours est-il que ce proverbe nous fournit un *terminus a quo* marqué par l'an 1309 où le siège de la papauté fut transféré de Rome à Avignon. Malheureusement, les commentaires qui seuls pourraient nous renseigner sur la date de la composition de *Q* ne contiennent aucune allusion permettant de la préciser, si ce n'est l'anecdote rapportée à propos du proverbe : *Pour ung seul point perdit Gaubert son eglise* [3], que je transcris en corrigeant quelques erreurs du scribe :

Quod dum alter (abbas ?) super ecclesia contenderet cum episcopo (*l.* altero), episcopus iniunxit ambobus scribere ad portam monasterii ecclesie istum versum :

Porta patens esto, nulli claudaris honesto.

Et ille GAUDEBERT post illam dictionem « nulli » fecit punctum, et alter fecit ante illam. Super hoc vide Jo. An. de temp. ov. c. I. lj. VI. super v. *Clericum*.

Il s'agit sans doute du célèbre jurisconsulte bolonais

1. Cette évaluation reste, nous l'avons vu, bien au-dessous de la vérité.

2. L'anonyme se contredit lui-même en faisant observer (f. 37), en parlant du proverbe *A son conseil on doibt tout dire* qu' « il vient de la farce de *Patelin* et est raporté au *B Sp.* » Je n'ai pas trouvé ce proverbe dans *Q*, et quand même il y serait, on ne saurait en conclure qu'il a été pris dans *Pathelin*.

3. J'ai l'intention d'écrire une petite monographie de ce proverbe que j'ai déjà eu l'occasion de citer plusieurs fois. Notons seulement que c'est ici la première fois que le proverbe est mis en rapport avec la légende monastique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Johannes Andreae (Giovanni d'Andrea), auteur de nombreux ouvrages relatifs au droit, qui mourut en 1348. Comme *Q* ne cite que des auteurs qui ne vivaient plus de son temps [1], il s'ensuit que *Q*, ou plutôt le recueil qui lui a servi de base est postérieur à l'année 1348, sans qu'il soit possible de préciser davantage [2]. Je crois pour ma part qu'il remonte encore à la seconde moitié du XIV^e^ siècle.

Ce recueil primitif ne nous est conservé que dans la copie très défectueuse du ms. 10360, mais il est souvent possible de rétablir la bonne leçon grâce à quatre critères qui sont : les commentaires, les renvois, l'ordre alphabétique et la comparaison avec d'autres recueils. Disons un mot de chacun des critères.

Les commentaires sont relatifs au droit, droit canon, droit civil. Chaque proverbe est suivi d'un axiome de droit ou de philosophie qui est à son tour commenté par des passages empruntés aux Décrétales, au Digeste et à d'autres traités de droit. Voici comment je me figure l'origine de ces commentaires. Dans quelques mss. des XIII^e^ et XIV^e^ s., on trouve des recueils composés uniquement d'axiomes de droit commun ; le ms. lat. 10448, par exemple, en donne une série au fol. 156, dont voici un échantillon :

> Sensus non indiget ratione
> Cessante causa cessat effectus.
> De futuris contingentibus non est determinanda veritas.
> Contraria non sunt simul vera.
> Qui differt auffert, etc.

On n'avait qu'à combiner une série d'axiomes avec une série de proverbes correspondants et à greffer sur chaque axiome les commentaires qu'il comporte. C'est ainsi que nous voyons dans *Q* l'axiome *Cessante causa cessat effectus* motiver le pro-

1. Sauf un certain *Guadalphus*, cité une fois parmi les vivants (*Guadalphus et multi alii dicunt*). Il serait donc intéressant de savoir quand vivait ce jurisconsulte. Mes recherches sur ce point n'ont abouti à aucun résultat positif.

2. Dans la définition du *canon*, à propos du dicton *guar le canon* (Canon est quoddam instrumentum terribile sonum emittens dum descendit), il y a comme un souvenir de la journée de Créci (1346) où les canons « firent plus de bruit que de besogne » (E. Lavisse, *Hist. de France*, IV, I, p. 221).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verbe *Chien court ne passe tout le pont* [1], tandis que l'axiome suivant y est rapproché du proverbe *L'en ne peut juger du temps advenir*. Peut-être aussi s'est-on inspiré des commentaires allégoriques. On trouve, en effet, dans *Q* de ces raffinements d'interprétation qui surpassent tout ce qu'on avait imaginé dans cette matière, même en fait des proverbes moralisés. Veut-on savoir comment se justifie le proverbe plutôt trivial : *Quant plus l'en remue la merde, tant elle plus put* qu'on chercherait en vain dans *b*, *d* ou *A* [2] ? Qu'on lise le commentaire : « Quod veritas sepius agitata magis splendescit in lucem (Gratien, C. XXXV, qu. IX) ». Souvent, le proverbe n'est qu'un prétexte : ce sont alors des digressions interminables, avec force références, mais qui n'ont malheureusement aucun rapport avec le proverbe mis en vedette. Il y a, en effet, deux sortes de commentaires juridiques : tantôt, ils visent le sens général du proverbe, qu'ils analysent à travers le prisme de la jurisprudence (rapport intrinsèque); tantôt, ils s'attachent à l'un des mots du proverbe, dont ils donnent la définition juridique (rapport extrinsèque). Quoique sans intérêt en soi, ces commentaires peuvent être utiles, soit pour saisir le sens d'un proverbe obscur, soit pour rétablir un mot déformé par le copiste. Ainsi l'avant-dernier proverbe de *Q* : *Une vouez mille vouez* devient intelligible grâce au commentaire : *Quia non est casus qui unius testimonio quamvis legitimo terminetur*, d'où il ressort qu'il faut corriger *mille* en *nulle* et voir dans le mot *vouez* une graphie insolite pour *voiz* [3]. D'autre part, si, à propos de la locution *Ge ne feroye pour toy quel* (l. *ne que*) *pour le petit chien au dean*, le commentateur se met à énumérer toutes les fonctions du *decanus*, nous pouvons établir tout de suite l'identité du *dean* avec le *decanus*. On trouve, quoique rarement, des commentaires non-techniques retraçant l'origine légendaire d'un

1. Cette explication va pour *Q* et pour *K'* (*Cort chien ne passe tot a pont*), mais comment expliquer la « variante » de *K* : *La curt kein passe a punt, n'i passent tut* qui exprime le contraire ?

2. *A* emploie un euphémisme : *Quant plus remue l'en la jarbe, plus en chiet de grain*.

3. Le son *oi* [we] est rendu aussi par *oai* et *ouai* (*choais*, *bouais*). La première graphie semble remonter au compilateur de *Q*, du moins le mot *Oaiseau* précede, dans ce recueil, le mot *Offre*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proverbe ou rapportant quelque anecdote qui s'y rattache. En revanche, presque toutes les locutions sont expliquées ; nous savons ainsi, sinon leurs origines, du moins les circonstances dans lesquelles elles s'employaient, l'application qu'on en faisait. Nous apprenons, par exemple, qu'on disait d'un sot incapable de faire soit du mal soit du bien qu'*il est comme caupel en chol qui ne nuyt ni ayde* [1], et que, pour se débarrasser d'un importun qui vous retenait contre votre gré et sans que vous eussiez déjeuné, on s'écriait : *Mon harenc art!* — Enfin, les commentaires contiennent également des citations bibliques, des réminiscences classiques (surtout de Caton et Sénèque), des extraits de saint Grégoire et de saint Augustin [2] et de nombreux proverbes latins en vers léonins, en partie inédits. Ils empiètent ainsi fréquemment sur les autres recueils commentés en s'inspirant d'eux ou en leur faisant des emprunts.

Les renvois. — Il arrive au commentateur de renvoyer, au cours de son commentaire, à un autre proverbe ayant un rapport quelconque avec le cas particulier qu'il examine ou la question qu'il discute; quelquefois aussi le renvoi ou les renvois suivent immédiatement le proverbe principal, procédé qui dispense le commentateur de répéter les explications fournies ailleurs, à propos d'un proverbe de sens ou de forme identique. Il y a, en effet, deux sortes de renvois qui correspondent exactement aux deux espèces de commentaires analysées plus haut. Les uns se rapportent à des proverbes de sens identique (rapport intrinsèque), les autres à des proverbes contenant le même mot caractéristique que le proverbe commenté. Quoique les renvois ne donnent généralement que les premiers mots d'un proverbe, ils ont, pour l'établissement du texte, la même importance que

1. Cette locution qui rappelle « l'onguent miton mitaine qui ne fait ni bien ni mal » (Le Roux, *Dict. comique*, II, 173) est suivie de celle-ci dont s'est servi Rabelais (*Pantagruel*, liv. II, ch. XVIII) : *Il est entré en la haulte grammaire* (le commentaire est trop long pour être transcrit).

2. Étant donné l'étroite connexion du droit canon avec la théologie, on ne s'étonne pas de voir figurer dans Q, à côté des commentaires juridiques, la Bible et les Pères de l'Église. On y trouve aussi des commentaires allégoriques : le proverbe *Ventre voyde et dent agüe va le villain a la charue*, est appliqué aux mauvais prélats qui ne se donnent pas de peine pour corriger les autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les commentaires dont nous avons déjà signalé l'utilité. Ou bien, ils suggèrent le sens d'un proverbe obscur en citant un proverbe de même sens, ou bien ils permettent de rectifier le texte du proverbe auquel ils font allusion. Dans une édition critique, on devra nécessairement tenir compte de ces renvois, à condition, bien entendu, que le renvoi donne la bonne leçon, car il arrive que le renvoi donne la même leçon corrompue que le proverbe, laquelle dans ce cas remonte à l'auteur. Ainsi, le renvoi au proverbe : *Chantez a l'asne, (et) il vous ferra des piez* donne la même leçon corrompue, un autre renvoi (à la p. 472) donne même : *il vous frapera des piez* [1]. Mais voici un cas où le renvoi vient à propos. Le proverbe qui porte, dans ma copie, le n° 1025 est ainsi conçu : *Qui peine veult avoir, il luy esceut le cul mouvoir*, ce qui ne donne aucun sens. Or, on trouve dans le ms. par deux fois le renvoi *Qui la pâsnaye veult avoir*, et nul doute que ces deux renvois visent notre proverbe lequel doit, par conséquent, être ainsi rectifié :

Qui la pasnaye veult avoir,
Il luy estuet le cul mouvoir.

Notons cependant que quelques renvois ont trait à des proverbes qui manquent dans le recueil, probablement par suite d'un oubli du copiste. Voici ces faux renvois :

Amour vault tant... [2].
C'est la fable du ricochet [3].
Cheval rongneux hait trop l'estrille [4].
Il n'y a tel comme le sien (*ailleurs* : comme soy) [5].
De cher marché beau vivre.
Il pledaye bel et bien qui pledaye sans partie.
L'en doit fere de la gent quant l'en la tient.
L'en ne attant (*Var.* actaint) pas son pain...
L'en ne devroit pas tant courre comme l'en trouveroit valees.

1. La bonne leçon, facile à trouver, se lit dans Cotgrave (s. v. *asne*) et dans les *Proverbes Communs* (cf. Le Roux de Lincy, *o. c.*, I, p. 145).

2. C'est peut-être une faute pour *Amour vaint tout* [*fors que cueur de vilain*]. Ce proverbe se lit en effet dans *Q*.

3. Sur cette locution, voy. *Romania*, XXVIII, p. 50 s.

4. Cf. Le Roux, *o. c.*, p. 159.

5. Ce proverbe est cité dans le *Lai de l'ombre* (éd. Bédier, v. 200).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'en ne doit pas estre trop estroit [1].
L'en peut bien faire de son droit son tort.
Pour neant est en taverne qui ne boit.
Qui une foiz se recule... [2].
Tel a boyceau ferré qui... [3].

Nous arrivons au troisième critère qui est l'*ordre alphabétique*. Celui-ci est si strictement appliqué qu'on peut non seulement rectifier un assez grand nombre de fautes du copiste, mais encore rétablir partiellement — car il ne peut s'agir que d'un nombre restreint de mots — le texte primitif du recueil. On ne peut toutefois être très affirmatif à cet égard, puisqu'il faut toujours compter avec la possibilité d'une interpolation s'écartant de l'ordre alphabétique [4]. Pour ce qui est des erreurs du scribe, les corrections demandées par l'ordre alphabétique sont aussi commandées par le sens. Ainsi, dans le proverbe : *La honte qui vient tout d'une part n'est rien* (cf. Le Roux, I, p. 325), la correction de *honte* en *bonté* s'impose, puisque le proverbe se trouve entre *L'abit ne fait pas le moyne* et *La bourse porte le charroy*, et qu'elle est en outre confirmée par le sens. Quelquefois, l'ordre alphabétique, appliqué à tout un groupe de mots, permet de vérifier des mots assez éloignés du commencement, p. ex.

L'en ne doit pas mectre *les* gens tous a ung pris.
L'en ne doit pas mectre *la* faulx en autruy blé [5].

Dans le second proverbe, le mot *la* doit être changé en *sa*,

1. Si ce renvoi se rapporte au proverbe *L'en ne doit pas estre trop saint* donné par *Q*, il faudrait corriger ou l'un ou l'autre. Le commentaire du proverbe (*Hoc sepe dicunt de eo qui nil vult dare*) demande la correction de *saint* en *estroit*, conformément au renvoi.

2. Le recueil donne seulement : *Qui deux foiz se recule, deux foiz se fait poindre*, mais les deux formes sont attestées (*B* donne *Qui une foiz*, là où l'ordre alphabétique demande *Qui deux foiz*. Les autres mss. donnent *Qui contre aguillon rebelle* (*regibe*, *eschaucire*).

3. Le recueil donne seulement le proverbe *Chacun n'a pas boyceau ferré*.

4. Cette remarque s'applique surtout à quelques proverbes qu'on lit à la fin de chaque lettre et qui semblent avoir été ajoutés postérieurement.

5. Ce proverbe doit son origine à un vers du *Facetus* en hexamètres :
183 Alterius nolis in messem ponere falcem.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour que l'ordre alphabétique soit sauvegardé. — D'autre part, l'ordre alphabétique permet de corriger jusqu'à un certain point, les graphies du scribe et de leur substituer celles du recueil primitif [1]. Quelques formes ainsi rétablies permettent de supposer que ce recueil a été composé en Normandie [2], et cette supposition est confirmée par le dernier critérium : la *comparaison avec d'autres recueils*.

On pense naturellement à l'autre recueil appartenant à cette catégorie, celui d'Étienne Legris, chanoine de Lisieux, qui a été composé vers l'année 1444 et publié, d'après le ms. de la Vaticane (*R*), par M. E. Langlois [3]. Et en effet, *R* présente une certaine analogie avec *Q* : Étienne Legris justifie également son entreprise en alléguant Gratien et le Digeste [4] ; lui aussi emprunte ses commentaires aux codes, tout en citant occasionnellement des poètes et des philosophes ; enfin, les deux recueils s'adressent avant tout à des jeunes gens [5], probablement étudiants en droit pour lesquels il s'agissait de rendre l'enseignement du droit plus vivant, plus agréable, plus « improvisé ». Il est vrai que dans *R*, ce caractère juridique est moins accentué, car les commentaires ne dépassent pas cinq lignes en moyenne, tandis que,

1. Si le mot *Brebis* précède dans l'ordre alphabétique les mots *Beau* et *Beauté*, c'est qu'il faut lire : *Berbis -Biau -Biauté*. La forme *Esve* est assurée par sa place entre *Espoir* et *Esveille*. Pareillement, les noms *feu*, *liu* (ms. *lieu*) et les adjectifs *foul*, *soul*, *veil*, *veille* sont assurés par l'ordre alphabétique, de même que les pronoms *ge*, *chascun* (ms. *chacun*), les adverbes *ensi* (ms. *einsi*) et *pou*, la prépos. *sens*, les formes verbales *ara* (ms. *aura*), *lessiez*, *set* (ms. *scet*). *Dui* (ms. *Deux*) est douteux : le mot se trouve entre l'art. *Du* et le mot *Draps*. Il faut peut-être lire *Dou- Dous- Draps*. Dans ce cas, l'art. masculin (qui est *le*) ferait *dou* au génitif. La suite *L'abit-La bouse* nous montre en outre que *le* s'élide devant un mot commençant par une voyelle.

2. Surtout le fait que *ei* n'a pas passé à *oi* à une époque où ce changement s'était depuis longtemps accompli dans le reste de la France ; les formes suivantes sont assurées par l'ordre alphabétique : *heir* (avant *herbe*), *peil* (avant *plus*), *deit* (avant *dette*), *veisin* (avant *vendre*), *leauté* (avant *Le Breton*). Le ms. donne *peil*, *leaulté* à côté de *hoir*, *doit*, *vosin*, *loyaulté*. La forme *roy* (entre *rechief* et *sacrement*) ne prouve rien, car on peut aussi bien lire *rey*.

3. *Bibl. de l'École des chartes*, LX (1900), p. 569-601.

4. Voy. le prologue de *R*, reproduit par M. Langlois, *o. c.*, p. 570.

5. *Ibid.*, au début : *Ut juvenes speciali*...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans *Q*, les commentaires de cinq pages ne sont pas rares, et les brocards de droit, si nombreux parmi les proverbes de *Q*, manquent à peu près dans *R*. Les proverbes de *R*, enfin, pour être plus corrects que dans *Q*, ne sont pas exempts d'erreurs [1] dont quelques-unes ne sont pas imputables au copiste [2].

Malgré ces ressemblances, *Q* et *R* sont indépendants l'un de l'autre : les commentaires diffèrent de part et d'autre et les proverbes communs à *QR*, assez nombreux, s'expliquent soit par la date relativement récente des deux recueils, soit par des influences locales (si, comme nous le croyons, *Q* provient de la Normandie), soit enfin par l'utilisation d'une source commune. En effet, *Q* et *R* remontent, en dernier lieu, à des recueils du groupe *a*, mais tandis que *R* se rattache plus particulièrement à la famille *b*, *Q* se rapproche davantage de *Ca* [3]. On trouve, naturellement aussi dans *Q* des proverbes de *b* inconnus à *c*, et dans *R* des proverbes de *c* inconnus à *b*. Il est probable qu'il

1. Quelques proverbes ont déjà été corrigés par l'éditeur. Voici quelques proverbes corrompus : 1 *faire* est pour *raire* ; 10 *queue* p. *gueule* ; 45 *souvent* p. *souef* ; 94 *potis* p. *pots* ; 103 *moys* p. *mets* ; 152 *donnee* p. *desvee* (= *b*) ; 305 *poié* p. *peüs* ; 361 *reveillent* p. *revelent* , 364 *lieux* p. *Dieux* (?) : 422 *ne doit ouïr*, p. *ne doit bien ouïr* ; 441 *escrip* p. *escus* ; 569 *sire* p. *sur* ; 606 *sel* p. *el* ; 639 *nourreture* p. *nourrice* ; 641 *souef* p. *souvent* (cp. 45) ; 675 *ses mesmes* p. *sei mesmes* ; 688 *paille* p. *paile* (poêle) ; 605 *jeune* p. *jeu(u)e* ; 779 *mieux* p. *meurs*. — Le n° 73 : *Au bon beuf mue la chair* est une déformation de *v* 158 dont la leçon est confirmée par *P* et la variante de *A* (*Au fort buef esmuet l'en le char*) ; le n° 139 : *Chareté si voit tout* doit être corrigé, d'après *Q*, en *Chareterie se boit toute* [Cf. Villon, *Grand Testam.*, v. 1685 : *On dit, et il est verité Que charretee* (var. *charreterie*, *chartiere*, *charite*) *se boit toute, Au feu l'yver, au bois l'esté*] ; au n° 551 *Plus viennent jours que soussi*, le mot *soussi* est pour *saucisses*, comme le montre le proverbe espagnol (cité par Oudin) : *Mas ay dias que longanizas* (la bonne leçon se lit dans Huon le Roi de Cambrai, *Descr. des relegions*, éd. A. Långfors, v. 216).

2. Cf. la note de l'éditeur au n° 785 de *R*.

3. Ainsi, *R* donne la variante (faute ?) de *b* : *Fol ne croit (jusqu'à tant qu'il reçoit)*, tandis que *C* donne *crient*, *Ca quelt*. De même, *R* suit *b* dans *Druges de veel ne durent pas tout yver* (*c* : *toz jors*) et dans les deux variantes *Beau chanter* (*souvent*) *ennuie* et *Belle promesse* (*b* : *parole*) *fait fol lyé* (cp. p. 508). — *R* donne aussi plusieurs proverbes de *b* qui manquent dans *c*. — Quant à *Q*, il donne, entre autres, la variante de *C* : *Taigneux n'aymera ja peigne* (tandis que *R* donne avec *b* : *Ja tigneux n'aimera pi(e)gne*). Sur les rapports de *R* avec *Ca*, voy. ci-dessous, p. 540.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

existait en Normandie des recueils du type *a* qui formaient la transition entre la version anglonormande (*Ca*) et la version continentale (*b*) et qui se rattachaient tantôt à l'une, tantôt à l'autre version (cp. *C*) [1]. Les variantes communes à *QR* sont généralement des formes modernes, comme :

> De brebis comptees prent le lou (cf. p. 508).
> En la queue gist le venin (*bCa* : li encombriers).
> Trop (*bc* : Mout) ennuie a qui (cui) atent.

Q contient en tout environ 200 proverbes du groupe *a* [2] dont 70, inconnus à *b*, se retrouvent dans *Ca* resp. *c*. Parmi ces derniers, il y en a une quinzaine inconnus à tous les autres recueils. D'autre part, *Q* a beaucoup de points de contact avec le recueil (flamand) de *L*, surtout avec ceux des proverbes de *L* qui ne remontent ni à Serlon ni à *v*, avec le recueil (anglonormand) de *K* et celui de *T* qui provient probablement aussi de la région du Nord [3], car l'on trouve dans *Q* une vingtaine de proverbes, particuliers à l'un de ces trois recueils, auxquels il faut ajouter de nombreux proverbes propres aux différentes combinaisons de ces recueils entre eux et avec *K'*, *R* et *v*, p. ex. les groupements *QCaL, QCaR, QCaLT, QCaLv, QKK'L, QLv, QLT, QKLv,* etc. Sans chercher à démêler les rapports très compliqués qui peuvent exister entre *Q* et tous ces recueils, notons seulement qu'ils appartiennent tous à la région Nord-Ouest de la France, où il faudra probablement aussi localiser *Q*, qu'il soit ou non apparenté avec les recueils flamands ou anglonormands.

1. C'est probablement ainsi que s'expliquent quelques proverbes communs à *CQR* et *AQR* (cf. p. 523, n. 6).

2. Peut-être faut-il ajouter à ce nombre une dizaine de proverbes communs à *AQ* qui peuvent remonter à des recueils perdus du groupe *a*, comme *Morte est la geline qui les gros eufz pounoit* ou *Or est venus qui aunera* (sur ce prov., voy. *Romania*, t. XVI, p. 101. *Q* donne *aymera*). — *Q* semble avoir sacrifié beaucoup de proverbes du groupe *a* aux axiomes qui lui étaient chers et lui donnent sa physionomie particulière. En somme, *Q* se montre assez indépendant aussi dans les variantes dont beaucoup lui sont particulières, p. ex. *Belle cognoille fille qui d'un foul se delivre* (cf. p. 491).

3. Une fois même, *Q* se sépare de *Ca* pour aller avec *L T* : tandis que *Ca* (et *R*) donnent le prov. *En bourdant* (*R* : *moquant*) *dit on* (*bien*) *voir*, *Q L T* donnent la variante : *Selon le* (*son*) *gab dit l'en le* (*son*) *voir*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et s'il fallait circonscrire la patrie de *Q*, la Normandie se présenterait aussitôt à l'esprit, ce pays de notaires avisés dont la pédanterie railleuse devait trouver un plaisir particulier à marier ainsi la sagesse des vilains avec les arguties de la jurisprudence.

A ce fonds, emprunté à quelque version normande de *a* et enrichi de proverbes locaux, *Q* a ajouté un grand nombre de brocards de droit, de sentences, de locutions et façons de parler proverbiales, en grande partie inédites. Elles donnent à *Q* une empreinte moderne, plus apparente que réelle. Il est vrai que quelques locutions, ou proverbes, ne sont attestés, en dehors de *Q*, que chez des écrivains du XV^e^ ou XVI^e^ siècle, mais rien ne prouve qu'elles n'aient pu exister dès le XIV^e^ s. La même remarque s'applique aux sentences et proverbes en rimes dont une vingtaine remontent aux *Proverbes aux philosophes*. Enfin, *Q* semble avoir introduit, pour la première fois, des brocards de droit français, et ce n'est pas son moindre mérite que de nous en avoir conservé un si grand nombre.

Inversement, le recueil de *R* qui est certainement postérieur à *Q*, a pourtant un caractère plutôt archaïque. Sur les 334 proverbes de *B*, pas moins de 270 ont été reproduits fidèlement dans *R* [1], plus fidèlement même que dans *Ba* qui pourtant est antérieur d'un demi-siècle à *R*. Cela tient à ce que *R* est, sous ce rapport, plus conservateur que *Ba* et partant plus près de *B* [2]. Il est vrai que quelques proverbes de *b* sont modernisés dans *R* ou remplacés par des proverbes analogues. C'est ainsi que *R* substitue au proverbe : *Petite geline samble touz jors poucin*, *Petite brebiete tousjours semble jeunette*, et que le proverbe *Qui trop se haste si s'empeche* y est remplacé par la variante moderne *Qui trop embrasse pou estraint* ; mais ces proverbes de même que les variantes modernes de *QR*, se trouvaient peut-être déjà dans le modèle de *R*. Celui-ci donne en outre deux proverbes de *Ba* inconnus à *B*

1. Peut-être faut-il ajouter, comme pour *Q*, quelques proverbes particuliers à *A R*, comme *Autant vaut chaoir* (*R* : *choier*) *com trebuchier* ou *Totes voies fu ele tondue* (*R* : *fut ly prés tondus*).

2. Quelques variantes de *R* semblent même être antérieures à *B*. Ainsi, le n° 277 : *Fort est de mettre viel chien en lien* me paraît être une forme plus archaïque du proverbe de *b* : *Por noient met l'en veille vache* (*veil chien*) *en lien*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et *c* (n° 11, 120) [1] et plusieurs proverbes du groupe *d* où il s'agit probablement de coïncidences [2]. De même, quelques vagues affinités de *R* avec les recueils anglonormands et flamands *Ca KK'L*, beaucoup moins accentuées que dans *Q*, peuvent être attribuées à l'influence du milieu.

En revanche, un certain nombre de proverbes semblent provenir, directement ou indirectement, de quelque version (perdue) des *Proverbes au vilain* [3], soit que ces proverbes soient inconnus aux autres recueils, soit qu'ils ne se retrouvent, en dehors de *vR*, que dans des recueils se rattachant à *v*, comme *K'LP*. Il faut croire que beaucoup de ces proverbes, comme de ceux qui proviennent de *a*, étaient vieillis à l'époque où écrivait Legris, comme l'indiquent d'ailleurs les erreurs de transcription, dues à l'auteur ou au copiste.

Contrairement à *Q*, *R* ne donne ni des locutions ni des axiomes de droit et ne contient que peu de sentences dont trois remontent aux *Prov. aux philosophes* (*R* 210, 441, 642). Inversement, on trouve dans *R* beaucoup de proverbes d'une date relativement récente, inconnus à *Q*, qui forment un singulier contraste avec les proverbes archaïques qui les côtoient. Ce mélange de proverbes anciens et modernes, si caractéristique pour *R*, acquiert une importance singulière par le fait que la composition de ce recueil est identique à celle des *Proverbes Communs*, de telle sorte que *R* est de fait, sinon de nom, le premier recueil des *Proverbes Communs* qui nous soit parvenu (cf. p. 553).

1. A *Ba* se rattachent aussi les variantes *Mort n'a ami* (*B* : *Home mort*) et *Par ung seul point perdit Bertaut* (*B* + *A Q*: *Gaubert*) *son asne*.

2. *R* 107, 411, 534 (l. *Pour ce te fais*), 537, 651.

3. Il s'agit des n^os *R* 43, 45, 46, 73, 94, 116, 121, 187, 190, 205, 215, 266, 267, (*VA*), 373, 392, 407, 455 (*VF*γ), 478, 505, 519, 532, 535, 570 (*VH*), 574, 608, 626 (*VA*), 629 (*VA*), 693, 702, 710, 729, 748, peut-être aussi 393, 446, 640, 644 (cp. *v* 95), 657, 664, 720, 785. Le n° 409 : *Mal plaidier fait à son seigneur* peut être une variante de *V* (*A*) 210 : *Mal partir fait a seignour* ; de même *R* 626 paraît être une variante de *v* 206. — Quelquefois, *R* combine deux leçons : le n° 519 se présente comme une fusion de *b* et *v* ; le n° 52 donne deux variantes pour le même proverbe dont la première (*cueulles* p. *cueillers*) se retrouve dans *b*, la seconde (*nappe*) ne se lit que dans *P* (qui a quelques vagues rapports avec *R*). Au n° 301, *R* réunit jusqu'à quatre proverbes synonymes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Recueils avec commentaires profanes.

Les *Proverbes au vilain* ont été, d'après Tobler [1], composés entre 1174 et 1191, par un poète qui vivait à la cour du comte Philippe de Flandres. Le poème se place donc chronologiquement entre les Proverbes de Serlon et les recueils à commentaires allégoriques qui ont fait des emprunts à *v*, peut-être même avant les recueils à commentaires bibliques. L'auteur n'était pas dépourvu d'une certaine culture, et peut-être trouverait-on dans ses commentaires des réminiscences d'école [2]. Car, malgré la grossièreté flamande de quelques passages, toute intention morale n'est pas absente de cette œuvre, comme le montre l'usage que l'auteur a fait de certains proverbes « moraux » et les réflexions qu'ils lui ont suggérées [3]. D'autre part, quelques strophes des plus cyniques sont probablement apocryphes, n'étant conservées que dans un ou deux mss.

Les *Proverbes au vilain*, en effet, nous sont parvenus dans six versions fort différentes qui représentent en tout 280 strophes et contiennent 285 proverbes [4]. Mais il est certain que beaucoup de mss. se sont perdus, car ceux que nous possédons sont postérieurs d'un siècle à la rédaction primitive du poème. Pourtant, quelques versions perdues nous ont été conservées partiellement par d'autres recueils de proverbes (*K'P*) [5], et il n'y a presque pas de recueil postérieur à *v* qui ne lui doive quelque chose.

1. *Li Proverbe au vilain, Die Sprichwörter des gemeinen Mannes... hgg. v.* Adolf Tobler ; Leipzig, 1895.

2. L'auteur dit lui-même (c. 34) qu'il avait fréquenté les écoles, et ailleurs (c. 78) il dit qu'il a longtemps hanté les clercs. Mais finalement :

Ne sui ne lais ne clers,
Si sui et clers et lais.

3. Voyez, par exemple, les c. 105, 133, 172.

4. Cette différence s'explique, d'une part, par le fait que plusieurs proverbes font double emploi (interpolations) et que, d'autre part, les mêmes couplets ne se terminent pas toujours par les mêmes proverbes dans tous les mss. (remaniements). Quelques proverbes se lisent à l'intérieur des couplets (c. 44, 4 ; 202,2-3 ; 228,4-6 ; 233,6 ; 275,4-6).

5. Cf. ci-dessous, p. 543, *Recueils sans commentaires*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ALKR et le groupe *d* lui ont fait de nombreux emprunts, peut-être aussi *Ca TX*, et l'on peut présumer que beaucoup de proverbes de *v* ne nous ont été conservés que par ces compilations. D'autre part, *Q*, qui ne doit rien ou fort peu à *v*, cite, parmi ses proverbes, la sentence : *Qui deux choses [en]prent et nulle n'[en] acheve, L'une pour l'autre pert et soy me[i]smes greve* qui est le résumé de la 1re strophe de *VFγ* et *VFβ* [1]. Il s'ensuit que cette version au moins a dû être très populaire, puisque le début même en a passé en proverbe.

L'auteur de *v* a pu s'inspirer à son tour des Proverbes de Serlon. Les connaissait-il ? On trouve dans *v* en tout 28 proverbes de Serlon. Le ms. *VFα* qui mérite le plus de confiance en donne à lui seul 23, dont la plupart se retrouvent dans *VA* (19) et dans *VD* (15). Les autres mss. n'en ont chacun que six ou sept. Pourtant, je n'en vois parmi ceux-là que deux ou trois vraiment caractéristiques pour Serlon [2]. Ensuite, si l'auteur avait connu Serlon, il n'aurait pas manqué de commenter à sa façon des proverbes comme *Qui crapaut aime, ymage li semble* ou *Besoin fait vieille troter*. Or, aucun des six manuscrits ne nous a conservé ces proverbes. Toutefois, on ne peut pas être très affirmatif à cet égard, puisque le poème tel qu'il nous est parvenu est sans doute une œuvre collective et qu'il est difficile d'en dégager le noyau primitif.

Mieux que dans les proverbes, ce caractère hétéroclite du poème se reflète dans les commentaires qui sont d'une valeur très inégale : les uns fort spirituels, les autres anodins ou platement grossiers. On y trouve même des contresens, ce qui prouve qu'il y avait, déjà à cette époque, des proverbes « mal appliqués » [3].

1. Dans l'édition de Tobler qui suit en premier lieu le ms. *VFα*, cette strophe porte le no 202, et le proverbe de *Q* correspond aux vv. 2-3 et 4-5 de ce couplet.

2. La variante intéressante *Mieuz vaut nature que nourreture* et le proverbe *Mieuz vaut paille en dent que nient* ne se lisent que dans la version anglonormande de la Bodléienne (*VD*), le prov. *Pour bon seignour grosse colee* n'existe que dans *VH*.

3. Voy. les notes de l'éditeur sur les proverbes des str. 15, 50, 158. Après la str. 266, on s'attendrait plutôt à un proverbe comme : *Pour neant plante qui ne clost* (*R*), après la str. 271 au prov. qui termine la str. 277, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le poème anglonormand du *Respit del curteis et del vilain* [1] rappelle par sa forme les *Proverbes au vilain*, mais il les dépasse par la trivialité de ses proverbes et le cynisme de ses commentaires. Et pourtant, il se termine par ces paroles édifiantes :

> Cupez en vois bataunt,
> Et dirron aitaunt :
> *Tu autem Domine* [2].

Faut-il prendre au sérieux un auteur qui bat ainsi sa coupe, ou n'est-ce pas plutôt un *gab* qui remplace le *respit* final ? Notons cependant que les quatre strophes qui précèdent la dernière sont dépourvues de proverbes.

III

Recueils sans commentaires.

Le manque de commentaires est plutôt un caractère négatif [3], aussi bien, les recueils qui en sont dépourvus ne sont pas apparentés entre eux. Ce sont des compilations et extraits qui se rattachent partiellement à des recueils commentés. Éliminons d'abord *Ca* où l'absence des commentaires bibliques n'est qu'accidentelle et que nous avons, pour cette raison, classé dans la catégorie B. Il nous reste quatre recueils mss. *K'PSX*, auxquels on peut ajouter les *Proverbes communs*, quoiqu'ils se rattachent intimement à *R*. A l'exception de *K'*, tous ces recueils sont postérieurs au XIII^e s. (y compris *Ca*), c'est-à-dire postérieurs

1. Éd. E. Stengel, dans *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, t. XIV (1892), p. 154. Tandis que les *Proverbes au Comte de Bretagne* s'inspirent visiblement des *Prov. au vilain*, le *Respit* est plutôt une imitation des dialogues de *Salomon et de Marcoul* (cités à la str. 46), sauf à remplacer ces deux noms par *le curteis* et *le vilein*.

2. Ces mots terminent les leçons du bréviaire. De là aussi, la locution « entendre (savoir) le *Tu autem* » où l'on a passé de l'idée du *fini* à celle du *fin*.

3. L'absence de commentaires ne signifie pas d'ailleurs absence d'intention morale. Cette intention est, au contraire, très marquée dans *S*, moins visible dans *P* qui mêle des sentences parmi les proverbes. Dans *X*, l'absence des commentaires est peut-être accidentelle comme dans *Ca*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la catégorie C et en partie même à la catégorie D. Sauf le fragment de *X*, tous ces recueilsont été publiés.

Le ms. Rawlinson C 641 qui contient une version des Proverbes de Serlon suivie d'autres proverbes (= *K*) [1], donne au f. 15 a, un second recueil de proverbes intitulé *Ci sunt li proverbe que dit li vilains* (= *K'*). Je n'oserais pas prétendre que tous les proverbes de *K'* ont été extraits de quelque ms. perdu des *Proverbes au vilain*, car il serait téméraire d'attribuer cette signification à la rubrique de *K'*, et pourtant, sur les 249 proverbes de *K'*, 108 y remontent certainement, non parce qu'ils se retrouvent, à peu près identiques, dans *v*, mais plutôt parce que l'ordre des proverbes dans *K'* correspond assez exactement à leur disposition dans le ms. de la Bodléienne (*VD*), comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant.

Les numéros de la première colonne renvoient à l'édition de *K'* par Stengel, ceux de la seconde à l'édition de *v* par Tobler [2], ceux de la troisième enfin, aux numéros des strophes correspondantes dans le ms. de la Bodléienne (les astérisques indiquent les variantes communes de *K'* et *VD*).

K'	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*
115-6	—	—	182	—	—	266	99	45
117*	4	46*	183	201	36	267	—	—
118	26	9	184	55	—	268	40	—
119	209	55	185-9	—	—	269	192	—
120	222	66	190	67	—	270-1	—	—
121	—	—	191	243	—	272	227	107
122	186	4	192	122	38	273	213	47
123-4	—	—	193	3	100	274	29	75
125	203	—	194	272	109	275	115	—
126	—	—	195	—	—	276-7	—	—
127	86	15	196	226	108	278	197	49
128	15	—	197	252	—	279	170	—
129	160	34	198-205	—	—	280	111	—
130	81	—	206	202	2	281*	87	50*

1. Voy. ci-dessus, p. 493 s.

2. On sait que l'ordre des strophes dans l'édition de Tobler coïncide jusqu'au n° 201 inclus avec celui du ms. *VFx* et suit, à partir de là, les autres mss. dans la mesure où ils apportent du neuf.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

K'	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*	*K'*	*v*	*VD*
131	—	—	207	102	5	282-7	—	—
132	49	23	208	215	6	288	56	59
133-4	—	—	209	30	7	289	37	60
135	148	26	210	126	10	290	36	61
136	12	30	211	—	—	291	51	—
137	147	—	212	18	8	292	92	—
138	93	29	213	—	—	293	25	64
139	57	33	214	266	97	294	45,71	67
140	1	37	215	—	—	295*	211	69*
141-2	—	—	216	181	17	296	165	70
143	219	41	217	48,245	—	297	13	72
144*	146	39*	218	136	11	298*	31	74*
145	140	42	219-23	—	—	299	?	?
146	208	48	224	73	12	300	—	—
147	78	58	225-7	—	—	301	133	—
148	—	—	228	205	16	302	—	—
149	10	—	229	2	102	303*	260	90*
150-62	—	—	230	53	14	304	101	—
163	22	21	231-2	—	—	305-9	—	—
164	—	—	233	86	15	310	*cp.* 14	78
165*	82	22*	234	177	—	311-2	—	—
166	172	—	235	5	18	313	80	—
167	199	24	236	6	19	314	—	—
168	—	—	237	110	—	315	222	66
169	39	—	238-9	—	—	316-27	—	—
170*	105	25*	240	83	—	328	258	88
171	174	27	241	—	—	329-48	—	—
172	—	—	242	60	51	349	217	92
173	149	—	243-6	—	—	350-1	—	—
174	194	28	247	19	13	352	264	95
175	152	—	248-50	—	—	353*	220	103*
176	54	—	251	195	—	354	221	110
177	41	31	252-9	—	—	355-6	—	—
178	8	32	260	38	73	357	135	—
179	47	—	261-3	—	—	358-61	—	—
180	188	—	264	34	43	362	*cp.* 233	—
181	11	35	265	161	44	363	—	—

Comme on le voit par ce tableau, le compilateur de *K'* a dû utiliser un ms. assez rapproché de *VD*, mais plus complet et sans doute antérieur non seulement à *VD*, mais à la plupart des mss. conservés. Quelques variantes de *K'* sont intéressantes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

p. ex. le n° 191 : *Mal done a sun vassal qui son coutel leche* (*VH* : *Enviz me donroit l'uef qui le festu en leche*). Le n° 299 : *Sorfait noyst* qui manque dans *v* est accompagné dans *K'* de la mention *ço dit li vilains* et remonte peut-être aussi à la version perdue (*VK'*), et il est à présumer que d'autres proverbes, non attestés dans *v*, sont dans le même cas. On peut encore attribuer à *VK'* les n^os^ 131, 219, 339, 343 qu'on ne rencontre outre *K'* que dans *R* (où ces proverbes peuvent provenir de *VR*), ainsi que le n° 358 qu'on ne rencontre outre *K'* que dans *G* (avec l'addition *ce dit li vilains*), et le n° 211 qui se lisait peut-être à la fin de la str. 50 dans la version primitive du poème de *v* [1]. Enfin les n^os^ 121, 188, 202, 253, 283, 285, 302, 330, 331, 347 se lisent aussi dans *K* et remontent sans doute à une source commune : *Vk*. En effet, *K* contient aussi un certain nombre de proverbes au vilain (cf. p. 493), dont plusieurs sont identiques à ceux de *K'*. Quoiqu'il y ait, dans cette partie de *K*, comme un commencement d'ordre alphabétique, la disposition des proverbes empruntés à *v* est restée dans *K*, jusqu'à un certain degré, conforme à celle de *VD*, ce qui indique que le ms. utilisé par *K* était, sinon identique, du moins assez semblable à *VK'* [2]. Voici un fragment de *K* avec les concordances des proverbes dans l'édition de Tobler et dans *VD* [3].

K	*v*	*VD*	*K*	*v*	*VD*	*K*	*v*	*VD*
64	5	18	71	230	—	81-2	—	—
65	12	30	72	57	33	83	270	105
66	—	—	73	78, 246	58	84	—	—
67	160	34	74-8	—	—	85	261	91
68-9	—	—	79	38	73	86-7	—	—
70	163	—	80	260	90	88	161	114

1. Il s'agit du proverbe *Ventre saol joue, vieut cote noue* (l. *nient cote nove*) dont Tobler disait qu'il convenait mieux à la str. 50 que le proverbe qui la termine en réalité.

2. Les différences et variantes qu'on constate entre quelques proverbes communs à *K K'* confirment cette supposition : si le copiste de *K'* les avait empruntés à *K*, il les aurait reproduits tels quels ; si l'on admet, par contre, deux versions assez semblables d'une source unique (*v*), utilisées par *K* et *K'*, on comprend et les concordances et les divergences, quelquefois assez notables (cf. p. 532, n. 1), entre *K* et *K'*.

3. Le n° 69 : *Mieus vaut maloir que prester e nungeir* n'est que la variante du suivant : *Ki preste ne jot, ki demande mal ot* (*v* 163).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est donc probable que les proverbes que *K'* a en commun avec *K* et qui manquent dans *v*, doivent être ajoutés à ceux empruntés par *K'* à *VK'*, de même que les proverbes particuliers à *K'R* et à *K'G*. D'autre part, il est certain que tous les proverbes de *K'* ne sauraient remonter à *VK'*. D'abord parce qu'ils ne se prêtent pas tous à des commentaires profanes dans le genre de ceux qu'on trouve dans *v*, et ensuite parce qu'ils remontent en partie à d'autres sources : le nº 231, par exemple, provient de *Salomon et Marcoul*, les nºs 225 et 308 sont des proverbes bibliques, 227 et 360 des sentences, le nº 325 est attribué à Merlin. Les autres proverbes inconnus à *v* sont, pour la plupart, des proverbes anglo-normands qui semblent avoir été, de même, interpolés parmi ceux extraits de *VK'*. *K'*, quoique dépourvu de commentaires, se rattache donc à *v*, comme *Ca* se rattache au groupe *a*.

Les *Proverbes ruraux et vulgaux*, publiés d'après le ms. B. N. fr. 25545 (*P*) par J. Ulrich [1], sont au nombre de 489 dont deux doublets non comptés par l'éditeur (407 a. 412 a). Les proverbes de *P* n'offrent en apparence aucun ordre, et pourtant, à y regarder de près, on s'aperçoit qu'il y a, dans quelques parties, un commencement d'ordre alphabétique [2]. Ainsi, les nºs 88-128 commencent tous par une des lettres A-H, viennent ensuite des proverbes commençant par une des lettres I-V (excepté les nºs 136, 146, 148, 152-4). Au nº 191 commence une nouvelle série de proverbes disposés sur le même plan, sauf que dans la partie qui comprend les lettres initiales I-V (247-321) il y a également quelques exceptions. Avant et après ces deux séries contiguës, c'est-à-dire au début et à la fin du recueil, se trouvent des proverbes qui n'offrent aucun ordre apparent. Nous pouvons, par conséquent, diviser ce recueil en quatre parties distinctes :

1. *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, XXIV (1902), p. 1-35. Le Roux de Lincy cite fréquemment le recueil de *P*. Le ms. qu'on a cru longtemps être du XIIIe s., est du commencement du XIVe s., une grande partie en ayant été exécutée en 1317 (voy. *Romania*, XLIV, p. 91).

2. Il est probable que le compilateur avait l'intention de donner plus tard un recueil alphabétique (comme celui de *A*), et l'éditeur a été bien inspiré en faisant suivre le recueil de *P* d'une transcription des proverbes selon l'ordre alphabétique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1. Proverbes se suivant sans ordre (1-88).
2. *a*) Première série de proverbes commençant par les lettres : A-H (89-128);
 b) — — — I-V (129-190).
3. *a*) Seconde série de proverbes commençant par les lettres : A-H (191-246);
 b) — — — I-V (247-321).
4. Proverbes se suivant sans ordre (322 jusqu'à la fin).

Il est certain que *P* est une compilation de différents recueils et poèmes antérieurs, mais on ne saurait l'affirmer positivement que pour la seconde série et une partie de la première, parce que les autres sources utilisées par le compilateur ne nous sont pas connues.

Déjà M. Långfors a constaté que les nos 144-55 ont été extraits de la *Descrission des relegions* par Huon le Roi de Cambrai. Voici quelques autres sources de *P*.

Dans la première série a été intercalée une vingtaine de proverbes de Serlon (nos 17-36) auxquels correspondent, dans la version du ms. 6765, les nos 8-10, 12, 21-2, 24-5, 40-1, 45-6, 52, 60, 64 et 66. Seuls les nos *P* 21, 34-5 ne sont pas représentés dans les versions connues de Serlon, mais se trouvaient probablement dans celle utilisée par le compilateur de *P* [1]. Les proverbes suivants (nos 37-60) semblent remonter également — au moins en partie — à une source anglo-normande, comme l'attestent les graphies *Ki* et *Kenques* (no 46). A la fin de cette série on remarque bon nombre de sentences en prose et en vers qui proviennent sans doute de quelque traité de morale [2].

La seconde série des proverbes (nos 89-190) remonte, en majeure partie, à une version continentale (graphie *Qui*) des *Proverbes au vilain*, assez rapprochée, quant aux variantes et à la succession des proverbes, de celle du ms. de l'Arsenal (*VA*), mais plus complète et plus correcte, donc probablement antérieure à *VA*. Suivant le plan adopté, le compilateur en a extrait

1. Le no 34 se lit dans *L*, le no 35 dans *L* et la seconde partie de *K*.
2. Elles manquent dans les *Proverbes de Seneke* et dans les *Moralitez des philosophes*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'abord les proverbes commençant par une des lettres A-H, puis ceux commençant par I-V, tout en négligeant les proverbes déjà cités dans la première série (d'après Serlon, etc.). Il y a intercalé deux proverbes « aux philosophes » et douze proverbes extraits de Huon le Roi. J'ai fait, comme pour *K'* un tableau de concordances où je donne à côté des numéros de *P*, les numéros correspondants de l'édition de *v* par Tobler et les numéros des strophes de la version la plus rapprochée de *P* (*VA*).

P	*v*	*VA*
89	26	25
90-1	—	—
92	67	133
93	200	94
94	203	9
95	14	11
96	5	15
97	31	35
98	207	40
99	47	50
100*	48	51*
101	179	72
102	187	80
103*	189	82*
104	191	84
105	6	142
106	74	146
107	106	103
108	63	129
109	71	140
110	103	100
111	82	154
112	138	170
113	158	—
114	160	—
115-7	—	—
118	8	4
119-20	[Prov. aux phil.]	
121	—	—
122	16	13
123	—	—

P	*v*	*VA*
124	195	88
125	196	90
126	107	104
127	105	102
128	105,142	102,173
129	129	—
130	159	—
131	161	—
132	163	—
133	166	—
134	3	—
135	169	—
136	—	—
137	174	—
138	215	—
139	37	38
140	—	—
141	153	—
142-3	—	—
144-55	[Huon le Roi]	

P	*v*	*VA*
156	1	1
157	204	18
158	20	19
159	19	17
160*	21	20*
161	22	21
162	29	29
163	—	—
164	34	34
165	39	42
166	41	44
167	43	46
168	45	48
169	186	79
170	188	81
171	190	83
172	193	86
173	194	87
174	210	89
175	197	91
176	198	92
177*	100	96*
178	—	—
179	116	113
180	118	115
181	120	118
182	60?	—
183	64	130
184	65	131
185*	213	134
186	78	151

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P	v	VA
187	144	175
188	149	180
189	126	—
190	127	—
191-2	—	—
193	36	37
194	10	6

Les proverbes placés au-dessous des traits ont été empruntés à d'autres sources (n^{os} 119-20; 144-55) ou ajoutés après coup à ceux puisés dans *VP* (n^{os} 118, 122, 193-4). Les n^{os} 191-3 peuvent aussi provenir d'un poème en vers octosyllabiques, car ils contiennent tous huit syllabes. Les n^{os} 142-3 qui manquent aussi dans *v* sont plutôt des sentences que des proverbes; le n° 136 terminait peut-être dans *VP* la str. 172 ou 173 de *v*. Quelques variantes de *P* sont fort intéressantes, p. ex. le n° 135 : *Loin est de Rome qui a Pavie lasse* (*v* : *qui a Paris jupe*) [1]. Une fois, la leçon semble être corrompue dans *P* : on y lit (n° 100) : *Bons est li dieus qui par tout aiue*, mais le texte de *VA* : *Bons est li dieus qui en present aÿe* est encore moins satisfaisant. La bonne leçon est probablement celle de *R*, ou plutôt *VR* : *Bon est le dueil qui après aïde*. Enfin, il est étrange qu'immédiatement après le proverbe (n° 127) : *Encontre la mort n'a nul resort* (= *VF*α, *VA*), *P* donne la variante de *VD*: *En la queue est li encombriers* (*souvant*). Le compilateur se serait-il servi de deux mss. des *Proverbes au vilain* ? C'est peu probable. Le proverbe *VD* se retrouve d'ailleurs dans *VF*α et *VA*, quoique sensiblement plus loin. Comme il est peu probable que les deux proverbes se suivaient dans *VP*, il faut admettre qu'en écrivant l'un, le compilateur se soit souvenu de l'autre dont le sens était analogue. Quant à la *Descrission des relegions*, il en a, naturellement, omis les trois proverbes cités auparavant (*P* 14, 20, 51) et d'après d'autres sources.

La provenance de la troisième série de *P* (n^{os} 191-319) nous est inconnue : non pas que les proverbes de cette série soient inconnus à d'autres recueils, mais il n'est pas possible de la

1. La variante *Au dessous est qui prie* qui correspond à *v* 138 : *Dolent celui qui rueve* (*VA* : *Mar fu nés qui prie*) se lit aussi dans *H* (cf. p. 512) et dans le fragment de *X* où elle remonte peut-être à la mém source.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

rattacher à un recueil déterminé [1]. On y trouve aussi des sentences (n[os] 195, 214, 226, 243, 259, 263, 277-8, 282-4, 315, 319), quelques proverbes « aux philosophes » (n[os] 205-6, 246, 251, 262, 299, 301), un proverbe biblique (255) et un proverbe classique (253).

Dans la quatrième série (n[os] 320-489), enfin, on remarque également des sentences (n[os] 348, 403, 405, 412, 414, 427-9, 469). Beaucoup de proverbes de cette série semblent remonter à une source anglo-normande [2].

Le recueil du ms. B. N. fr. 12441 (*S*) qui a été également publié par J. Ulrich [3], date de l'année 1456. Il a été compilé par Jehan Mielot, chanoine de Lille en Flandres, probablement à l'usage de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auquel il est dédié [4], et contient 351 proverbes et locutions (parmi lesquels on trouve quelques dictons relatifs aux villes de France), le tout rangé par ordre alphabétique. Mais ce qui frappe surtout à la lecture de ce recueil, et ce que ni Le Roux ni Ulrich ne semblent avoir remarqué, c'est la symétrie que tous ces proverbes présentent au point de vue de la forme : ils se composent de huit syllabes, soit que Mielot les ait extraits de poèmes en vers octosyllabiques, soit qu'il les ait arrangés de manière à obtenir cette forme symétrique. Un autre trait, non moins caractéristique de *S*, est le grand nombre de proverbes et sentences relatifs à la mort. Cette seconde particularité et en par-

1. Les n[os] 225, 229, 288, 294 et quelques autres rappellent *v*, mais remontent probablement à une autre source. Quelques autres proverbes ne se lisent que dans *P H* (cf. p. 512), ou dans *P R* et remontent probablement à une source commune.

2. En dehors du recueil, on trouve dans *P* quelques proverbes en rimes et dictons, pour la plupart illisibles, qui remplissent le v° du f° 82. En voici deux que je suis parvenu à déchiffrer :

> Kanque gaingne ancre et penne
> tout emporte .c. o. n.
> Il est moult fous qui met s'entente
> en. c. en .v. et en .l.

Le premier dicton se lit, sous une forme un peu modifiée dans *R* (n° 132), le second a passé dans quelques versions tardives des *Prov. aux Philosophes*.

3. *Ibid.*, XXIV (1902), p. 191-99.

4. Voy. Le Roux de Lincy, *o. c.*, I, p. XXVII s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tie la première s'expliquent par le fait que Jehan Mielot a dépouillé la *Danse macabré*. On sait que, dans ce poème, chaque strophe se termine par une sentence ou un proverbe se rapportant à la mort. Or, Jehan Mielot s'est borné à reproduire tous ces proverbes, qui sont au nombre de 67 [1], selon l'ordre alphabétique [2], et c'est peut-être cela qui lui a suggéré l'idée de ramener les autres proverbes, voire les locutions, à huit syllabes, même au risque de les altérer. Et c'est ce qui explique aussi, jusqu'à un certain point, le choix des proverbes et locutions dans *S*. Quant aux dictons ou proverbes historiques, Mielot les a peut-être transcrits de quelque poème relatif aux villes de France ; en voici six qui se suivent dans *S* :

154. Il n'est cité se non Paris.
155. Il n'est tel bourc que Saint Denis.
156. Il n'est ville se non Dijon.
157. Il n'est chasteau tel que Provins.
158. Il n'est moustarde qu(e) a Dijon.
159. Il n'est palais qu(e) en Avignon.

Il suffirait de substituer au n° 156 à *Dijon* le nom d'une ville composé de deux syllabes et rimant avec *Provins* (par exemple *Salins*) pour obtenir trois couples de vers rimant deux à deux.

Le fragment du ms. B. N. lat. 603 (*X*) a été signalé par Le Roux de Lincy comme « un volume in-4° sur papier, écriture du xv^e siècle, contenant quelques proverbes français qui ne remplissent qu'un seul feuillet ». Ajoutons que le ms. en question donne une énumération des chapitres de la Bible et des vers mnémotechniques, pour en retenir les noms et le nombre, et qu'au verso du f. 41 se trouve une allusion à l'archevêque de

1. Du moins dans la version du ms. fr. 25434, f. 18, que j'ai eue sous les yeux (le ms. lat. 14904 n'en donne que 66).

2. Ce sont les n^{os} *S* 1, 2, 5-7, 9, 11, 13, 29, 31, 33, 35, 51-2, 54-7, 82, 84-5, 103, 105-6, 111-2, 129, 137, 177-81, 196-8, 208-9, 213, 222-3, 243, 245, 265, 270-1, 273-5, 287, 293, 297, 309-12, 315, 317-8, 321-2, 327, 333, 346-9. Ajouter les n^{os} 14, 39, 102 qui se lisent à l'intérieur des strophes. — Les n^{os} 95, 191, 238, 295 (lis. *Servir a Dieu fait regner l'homme*) d'une part, les n^{os} 264, 266, 267 d'autre part proviennent de deux quatrains apocryphes dans les *Prov. aux phil.* Enfin, les n^{os} 128, 131-2, 134-6, 138, 141, 202 et 288 sont extraits d'une ballade d'Alain Chartier (communication de M^{lle} Droz).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rouen. Les proverbes, au nombre de 46, remplissent le recto du f. 42. Tous ces proverbes commencent par la lettre A, y compris les deux derniers qui commencent par *An* et par *En* (= *Len*), mais l'ordre alphabétique n'est pas strictement observé. Neuf proverbes ont été ajoutés après coup, en marge. La moitié de tous ces proverbes se retrouve dans le groupe *b* (26 dans *R*). Il est possible que le fragment de *X* se rattache au groupe *a* ; et comme les interpolations sont en grande partie des proverbes anglo-normands [1], p. ex. *Ainsy fiert qui ne voit goutte*, il est à présumer que *X* provient de Normandie, sinon d'Angleterre (cf. l'allusion à l'archevêque de Rouen). En tout cas, le fragment conservé est la copie d'un recueil plus ancien et plus complet destiné à l'usage des prédicateurs, comme l'atteste le caractère archaïque de quelques proverbes et le contenu même du ms. 603.

Les Proverbes Communs

Nous avons déjà remarqué, en analysant le recueil d'Étienne Legris, que sa composition est la même que celle des *Proverbes Communs*, et l'on pourrait admettre à la rigueur, que Jean de la Véprie, prieur de l'abbaye de Clairvaux en 1495 (auquel on attribue communément le premier recueil des *Proverbes Communs* [2]) ait copié, tout en le modifiant un peu, le recueil du chanoine de Lisieux, s'il n'y avait pas dans celui-là quelques proverbes et variantes du groupe *a*, inconnus à celui-ci. C'est ainsi que les proverbes *A tel saint telle offrende* et *A tel seigneur telle mesgnie* qui se lisent à la fois dans *a* et dans les *Proverbes Com-*

L'éditeur avait donc tort de supprimer le mot *bon* au nº 32 ; par contre, il aurait fallu supprimer au nº 203 le mot *Mes* qui d'ailleurs n'offre aucun sens. Les nºs 279 et 280 qui comptent chacun neuf syllabes peuvent être ramenés à huit, si l'on supprime dans l'un un *il*, dans le second, le deuxième *bien* ; le proverbe suivant (281) doit être rectifié *Qui a le meilleur si l'envie* ; cf. *Qui bon l'aura si l'envie* (*Q*).

1. Quelques proverbes semblent remonter à *v* et au *Respit*.

2. Cf. G.-Duplessis, *o. c.*, p. 118, où l'on trouvera aussi toutes les indications bibliographiques. La version du ms. Vat. Reg. 1389, signalée par E. Langlois (*Not. et Extr.*, t. XXXIII, II, p. 145) paraît être identique à la seconde édition citée par G.-Duplessis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

muns manquent dans *R* et que le proverbe *Assés tost vient* (*a l'ostel*) *qui mauvaises nouvelles y apporte* (*a* + *Prov. Comm.*) se lit dans *R* sous la lettre *T* : *Trop souvent vient à la porte*, etc. Quelquefois aussi, les *Proverbes Communs* donnent la variante de *C* ou *Ca*, alors que *R* donne celle de *B* ou *Ba*, p. ex. *Autant* (*R* : *Avant*) *chante fol que prestre*[1]. De même le nom de *Berthe* dans le proverbe « commun » : *Pour ung seul point perdit Berthe son asne*[2] ne se retrouve que dans *C*, tandis que *R* donne ici la variante de *Ba* (*Bertaut*). Il nous semble donc plus prudent d'admettre que les deux recueils remontent à une source commune que chacun des deux ecclésiastiques aurait modifiée selon son goût. Le rapport entre *R* et les *Proverbes Communs* est donc à peu près le même que celui de *B* et *Ba*, c'est-à-dire que le nombre[3] et l'ordre[4] des proverbes sont presque identiques de part et d'autre, et qu'il y a, même en dehors des variantes, quelques fautes communes à *R* et aux *Proverbes Communs*, p. ex. *Qui fol* (*R : chetif*) *envoye a la mer, n'en rapporte* (*R* : *il n'aporte*) *poisson ne sel* (pour *el*). Mais la plupart des fautes de *R* ne sont pas reproduites dans les *Proverbes Communs* ; en revanche, ceux-ci offrent, en dehors de quelques fautes d'impression, quelques leçons corrompues, inconnues à *R*, comme *Prudens* (*R* : *Preude hons*) *veult tout bien*. Comme les *Proverbes Communs*, successivement rajeunis et enrichis, ont servi de base aux collections des XVIIe et XVIIIe s. (*Adages françois*, Gruther, G. Meurier, etc.), on retrouve quelquefois dans celles-ci les proverbes corrompus du recueil attribué à Jean de la Véprie.

Citons pour finir deux jolies corruptions qu'on trouve dans les *Proverbes Communs*. La première : *Roy et royne n'espargnent*

1. Grâce aux *Proverbes Communs*, la variante *Autant* l'a emporté définitivement sur *Avant* (cf. p. 507, n. 2).

2. La seconde rédaction des *Prov. Communs* a substitué au nom de *Berthe* celui de *Baudet*, nom qu'on retrouve dans les *Adages françois* et le recueil de Goedthals. La forme moderne avec le nom de *Martin* apparaît pour la première fois dans les *Proverbes Communs gothiques*.

3. La première rédaction des *Proverbes Communs* comprend 780 resp. 782 proverbes (*R* en avait 795) ; ce nombre a été porté plus tard à 1115.

4. On trouve dans les deux recueils les mêmes écarts à l'ordre alphabétique (voy. le tableau des concordances à la fin de cet article).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nuli, à laquelle correspond dans *R* le proverbe *Roe et rongne n'espargnent nully* [1], ne semble pas avoir fait fortune : c'était un proverbe mort-né. La seconde *Petites pucelles sont ensemble belles* [2], où le mot *pucelles* est évidemment une faute de copiste ou d'impression pour *parcelles*, a acquis une certaine célébrité : on la lit encore dans le recueil de Gruther (XVII^e s.) ; Gilles de Nuits l'a traduite en latin, Cotgrave en anglais, et ni l'un ni l'autre n'ont été choqués par la singularité de la formule. Et voilà un proverbe qui doit sa fortune à une simple erreur de transcription, et il n'est pas le seul.

Il est donc certain que les *Proverbes Communs* remontent à la première moitié du XV^e siècle, et que Jean de la Véprie, si vraiment il y est pour quelque chose, n'a fait que copier, en le remaniant un peu un recueil antérieur au sien au moins d'un demi-siècle qui devait, comme *R*, se rattacher en dernier lieu au groupe *a*.

Deux recueils omis.

Cet article était déjà terminé quand j'ai eu connaissance des deux recueils publiés par M. Högberg [3] d'après le ms. C. 523 (XIV^e s.) de la Bibl. de l'Université d'Upsal. Ces deux recueils que nous désignons par *U* et *U'* ne nous apprennent d'ailleurs rien de nouveau. Le premier, *U*, qui contient 175 proverbes accompagnés de traductions latines est presque identique à *T* [4]. La seule différence notable est que *U* omet trois proverbes

1. Ce proverbe semble être lui-même une corruption. On lit dans le recueil de *A* : *Renc et rime et Rome n'espargne nul home*. Si *Roe* dans *R* n'est pas une faute pour *Rome* (écrit *Rõe*), on pourrait penser à *roe* (rota) qui désignait un « tribunal où se jugeaient les appels portés à Rome, la rote » (Godefroy, s. v. *roe*). Cf. la formule *apeler a Raims et a Rome*.

2. Ce proverbe a été souvent déformé : dans *Ca*, on lit *Mounes paroles* (où l'ordre alphabétique demande *Menues* et le sens *parceles*) ; *P* donne *Pars et* (l. *Eparses* ou *Petites* ?) *parceles* ; Le Roux cite encore, d'après les *Prov. Gall.*, *Mesmes parcelles*, mais *Q* donne bien *Menues*. Ce sont là des fautes individuelles qui ne tirent pas à conséquence. Quant au proverbe même, il est évidemment synonyme de *Petiz gaainz est biaus quand il vient souvent* (*v* 265), ou du proverbe moderne : « Maille à maille se fait le haubergeon ».

3. *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Liter.*, XLV, p. 464-84.

4. Il m'avait échappé que ce recueil a été publié par M. Hilka dans ses *Beitr. z. Fabel-und Sprichwörterliter. des Mittelalters* (tir. à p. du 91^e compte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de *T* (*T* 34, 143, 164) et donne un proverbe inconnu à *T* (*U* 106). Sans être plus correct, le texte de *U* semble être plus archaïque que celui de *T*. — Le second recueil *U'* compte 277 proverbes avec commentaires bibliques et se rattache étroitement au groupe *a* : 230 proverbes de *U'* se retrouvent dans *b*, 33 dans *c* seulement, quelques autres, inconnus à *b* et *c*, dans *AR*. Le texte qui n'est pas irréprochable oscille entre *b* et *c*, mais se rapproche plutôt de *c*. Quelques proverbes, oubliés par le copiste, ont été ajoutés à la fin du recueil. M. Högberg croit que la patrie du copiste de *UU'* ou de son modèle était le pays messin.

Les rapports de *U'*, *R* et des *Proverbes Communs* avec le groupe *a* ressortent du tableau suivant qui donne, en regard des numéros des 46 proverbes de *B* commençant par la lettre A, ceux des proverbes correspondants dans les autres recueils du groupe (*Ba C Ca U'*) et dans les quatre recueils qui s'y rattachent plus ou moins. (Les variantes les plus importantes sont marquées par un astérisque, les proverbes ajoutés en marge de *X* par une croix [1].)

B	*Ba*	*C*	*Ca*	*U'*	*Q*	*R*	*Prov. Communs*	*X*
1	1	—	1	1	6	3	3	10
2	2	—		2	7	2	2	12
3	3	—	—	3	—	10	10	13
4	4	—	3	4	9	9	9	22
5	5	—	—	—	—	7	7	—
6	6	—	—	—	11	5	5	21+
7	7	—	5	7	—	15	13	16+
8	8	—	6	—	—	23	—	—
9	9	—	7	8	24	24	21	33
10	10	—	} 8	—	30	30	27	—
11	11	—		9	—	31*	28*	—
12	12	—	—.	—	341*	501*	—	—
13	13	—	9	—	—	—	—	25+
14	14	—	10	10	33	33	30	—
15	15	—	—	—	—	36	33	—
16	16	—	—	12	—	—	—	24

rendu de la *Schles. Ges. f. vaterl. Cultur*, Breslau 1914). M. Hilka y avait déjà souligné la parenté de *T* avec les *Proverbia mag. Serlonis*.

1. M. Långfors a eu l'obligeance de m'envoyer une copie des *Proverbes Communs* commençant par la lettre A.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B	*Ba*	*C*	*Ca*	*U'*	*Q*	*R*	*Prov. Communs*	*X*
17	17	—	—	15	—	—	—	—
18	18	—	13	—	43	39	36	—
19	19	—	14	—	—	—	—	—
20	20	1	16	17	—	—	—	—
21	21	—	—	16	52	53*	49*	—
22	12	2	17	—	55	52	48	2
23	23	3	—	18	56	54	—	35
24	24	—	—	19	—	163*	—	—
25	25	—	18	274	—	56	51	—
26	26	5	21	21	—	—	—	38
27	27	7	22	22	61	60	55	34
28	28	6	20	20	71	67	63	3
29	29	9	—	24	—	—	57	27
30	30	11	24	—	—	53	58	—
31	31	12	27	26	65	777*	16	—
32	32	13	28	27	—	—	—	29
33	33	—	29	—	—	64	59	—
34	34	15	30	29	—	65	60	—
35	35	16	31	30	945*	564*	62	23
36	36	17	32	31	68	68	64	24
37	37	18	—	32	—	70	66	—
38	38	20	33	33	69	—	67	—
39	39	21	34	34	—	72	70	42
40	40	22	35	35	—	77	74	36
41	41	23	36	38	—	84	80	—
42	42	24*	37*	—	—	—	68*	—
43	43	25	38	276	86	82	78	32
44	44	26	39	—	90	85	81	26
45	45	29	41	39	73	93	87	45
46	46	10	25	—	—	59	54	—

Conclusions.

1° La plupart des recueils de proverbes peuvent se ramener à plusieurs groupes principaux : Serlon, *a, v* et *d*. Les proverbes de Serlon forment le substrat des recueils de proverbes français-latins (excepté *N*). Au groupe *a* se rattachent non seulement les recueils à commentaires bibliques (excepté *H*), mais tous les recueils qui rangent les proverbes par ordre alphabétique : *Q, R, X* et les *Proverbes Communs* remontent en dernier lieu, à des recueils du type *a*. Même les recueils qui rangent les proverbes uniquement par ordre des lettres initiales (*A, d*)

ont encore de nombreux points de contact avec *a*. Quant au groupe *v* (représenté par 6 mss.), il y a peu de recueils qui, directement ou indirectement, ne lui aient fait des emprunts : *K'* et *P* s'y rattachent d'une façon particulière tout en supprimant les commentaires de *v*; *d*, *A*, *R* en y substituant les leurs, *L* en traduisant bon nombre de proverbes de *v* en latin. Le groupe *d* combine des proverbes de *v* et *a* en ajoutant des proverbes (et commentaires) nouveaux, tandis que *A* combine des proverbes de *d*, *v* et *a* et les commentaires de *d* et *a*, tout en enrichissant les uns et les autres. Les recueils sans commentaires — excepté *K'* qui appartient plutôt au groupe *v*, comme *Ca* appartient au groupe *a* — ne sont pas antérieurs au XIV^e^ s., mais ce n'est qu'au XVI^e^ s. que l'usage des recueils purs et simples commence, grâce aux *Proverbes Communs*, à se généraliser.

2° Les différences qu'on constate entre les différents recueils d'un même groupe s'expliquent par des interpolations et omissions. En effet, les recueils de proverbes étaient, tout comme des œuvres littéraires, remaniés, rajeunis, interpolés, abrégés et compilés [1]. Les proverbes nouveaux étaient ajoutés soit en marge (*G I X*) ou à la fin du recueil (*FU'*) ou de chaque lettre (*Ch Q*), soit interpolés dans le texte même (*a K'*).

3° Il s'ensuit qu'on doit appliquer aux recueils de proverbes les méthodes critiques ordinaires : à défaut de la rime et du rythme, il faut recourir à d'autres moyens pour déterminer la langue du compilateur et pour reconnaître les proverbes interpolés. Les critériums les plus importants sont : l'ordre alphabétique (*a Q R*), les commentaires (*d*), les doublets (*A v*), la diversité des formes linguistiques (*A L*) et des écritures (*Ch G*), les renvois (*Q*) et la comparaison avec d'autres recueils. Grâce à ces divers moyens, on peut arriver à donner des éditions critiques de chaque recueil ou groupe de recueils, voire de chaque proverbe en particulier.

J. MORAWSKI.

1. On se montre, en général, trop scrupuleux à l'endroit de la *varia lectio* des proverbes. Il est clair pourtant que les recueils de proverbes, comme tous les manuscrits qu'on copiait souvent et pendant des siècles, étaient sujets aux mêmes altérations de fond et de forme et aux mêmes corruptions du texte que p. ex. les chansons de geste. Nous en avons la preuve dans le poème des *Proverbes au vilain*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUEULES

HISTOIRE D'UN MOT[1].

I. — Origine latine ou orientale ?

Le mot *gueules* est un terme de blason bien connu, indiquant la couleur rouge ; à défaut de couleur le *gueules* était figuré par des hachures verticales. Hors des traités de blason et d'histoire le mot *gueules* est d'un emploi plutôt rare. Les poètes s'en servent parfois. On lit dans une des ballades de Victor Hugo, « Le pas d'armes du roi Jean »,

Là-bas seules
Force aïeules
Portant gueules
Sur azur[2].

Le sens et l'emploi du mot n'offrent aucune difficulté ; il en est autrement de son explication étymologique. *Gueules*, couleur rouge, est-il le même mot que *gueule*, bouche des animaux ? Sommes-nous en présence de deux mots ou d'un seul ? Nous touchons ici, comme pour le mot *haricot*, à une question très délicate d'homonymie.

Les lexicographes et les étymologistes français paraissent maintenant se prononcer pour l'existence de deux mots d'origine absolument différente. Le *Dictionnaire général* consacre aux deux mots deux articles, et il regarde *gueule* (lat. gula) comme un mot tout différent de *gueules* qu'il tire sans hésita-

1. Cette étude est une nouvelle forme corrigée et augmentée d'un article publié récemment en danois dans les *Communications de l'Académie royale de Copenhague*. Je remercie MM. H. Prinet et A. Thomas de plusieurs observations qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition.

2. Victor Hugo n'était pas héraldiste ; il applique gueules sur azur, couleur sur couleur, ce qui est une combinaison contraire à l'usage.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion aucune du persan *ghul*, rose. L. Clédat est du même avis : dans son *Dictionnaire étymologique*, il renvoie de *gueules* à *rose*, et, sous ce mot, on lit : « La forme persane est *gul*... d'où le terme de blason *gueules*, le rouge héraldique. » L'explication orientale a passé dans le dictionnaire de Larousse (je renvoie au *Petit Larousse illustré*, édition de 1921), et elle paraît ainsi généralement acceptée de nos jours, au moins en France.

Auguste Brachet, dont le *Dictionnaire étymologique* (de 1868) a joui autrefois d'une grande réputation, attribuait également à *gueules* une origine persane ; il suivait probablement l'indication contenue dans le *Dictionnaire étymologique* de B. de Roquefort (de 1829). On y lit : « *gueules*, couleur rouge dans le blason. Du persan *gul*, rose, parce que cette fleur est rouge. » Cependant d'autres étymologistes du siècle passé se sont prononcés d'une manière moins décisive.

A. Chéruel[1], qui n'était pas linguiste mais historien, écrit :

> Les uns prétendent que ce mot (*gueules*) vient de la gueule des animaux qui est rouge, d'autres le font dériver des langues orientales et soutiennent qu'il a été apporté de l'Asie par les croisés.

Le *Dictionnaire* de Littré nous donne des renseignements plus précis. Voici ce que dit le grand lexicographe :

> Du Cange tire ce mot du bas-lat. *gulæ*, collet ou bordure de pelleterie, généralement teint en rouge ; cette étymologie est probable ; *gulae* n'est autre chose que le pluriel de *gula*, gueule, pris figurément. Cependant on indique aussi le persan *ghul*, rose.

Donc, on hésitait autrefois ; les uns donnaient à notre mot une origine orientale ; les autres, et c'était peut-être la plupart, préféraient le rapporter à un mot latin, tout en expliquant le développement sémantique de manières différentes. On retrouvera les deux explications dans le *Dictionnaire étymologique* d'Auguste Scheler de 1888. Celui-ci ajoute même une troisième conjecture en faisant remarquer que quelques-uns ont regardé *gueules* comme une contraction du lat. conchylium « pourpre »!

1. *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, Paris, 1874, I, 513.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si l'on remonte encore plus haut on constate l'existence d'une quatrième et même d'une cinquième explication. Ménage [1] qui était très disposé, comme Du Cange, à voir dans *gueules* le pluriel latin gulæ, et qui rappelle aussi, pour mémoire, le persan *gul*, ajoute :

Quelques-uns vont chercher l'origine de ce mot dans l'Ébreu *gheled* ou dans l'Arabe *gild*.

Il rejette pourtant résolument toute explication par un mot oriental. A propos de *gul* il observe très justement :

Comme ce mot Persan se dit de la rose en général, et qu'on ne voit pas qu'il signifie plus particulièrement la rose rouge que la rose blanche, on n'en peut rien conclure par rapport à l'étymologie du mot *gueules*.

Avant Ménage, Hauteserre s'était occupé de notre mot. En 1643, il a publié une œuvre intitulée : *De ducibus et comitibus provincialibus Galliæ libri tres*; le troisième chapitre du troisième livre s'occupe du *jus armorum sive insignium*. On y lit l'observation suivante [2] :

Unde *gueules* dici amet rubeus color, anxie quæsiere multi, sed infeliciter, dum vocem domi natam, peregre nimium inquirunt & in remotis perspicaces in propioribus lippiunt : ridebis si rubeum colorem gulas dixero, nativo gulæ colore; sed primum ecce Bernardus Claraevallensis, hujus conjecturae locuples suffragator, in epistola ad Henricum Senonensem Arciepiscopum : *Horreant et murium rubricatas pelliculas quas gulas vocant manibus circumdare sacratis*. Sabulum vero...

Rappelons enfin que déjà Jean Nicot avait essayé d'expliquer l'origine de *gueules*. Il s'exprime avec une sobriété qui lui fait honneur. Voici ce qu'il dit dans son *Thrésor de la lange françoise tant ancienne que moderne* [3] :

Gueule (f). Vient de *gula*, mot latin et se prend pour l'intérieur de la bouche jusques au gosier... et au pluriel *gueules* en armoiries est un mot

1. *Dictionnaire étymologique de la langue Française*, par M. Ménage, nouvelle édition ; à Paris chez Briasson (1750).

2. *Opera omnia*, Naples, 1777 ; tome V, p. 95-97. Je dois la copie du passage à la bienveillance de mon ami Antoine Thomas.

3. La première édition est de 1584 ; je cite la deuxième édition de 1606, la seule qui me soit accessible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les herauts ont forgé et particularisé à leur profession de blasoner et deviser les armoiries, par lequel ils entendent la couleur rouge comme il porte de gueules à un lyon d'argent ou d'argent à un lyon de gueules. Cela ont ils prins ainsi parce que le dedans de la gueule est vermeil et rouge.

Ainsi dans les débuts de la lexicographie française on ne trouve qu'une seule explication de l'origine de *gueules*, tout comme de nos jours ; mais l'explication est toute différente. Nicot admettait l'identité de *gueules* avec *gueule*, tandis que les lexicographes modernes rejettent absolument cette identité et admettent l'existence de deux mots homonymes en attribuant à *gueules* une origine orientale ; ils ont ainsi élevé à l'état de dogme une hypothèse imaginée au XVII^e siècle et conservée pieusement depuis lors.

L'étymologie orientale paraît avoir séduit par son caractère romantique, peut-être aussi par l'analogie qu'elle établissait entre *gueules* et d'autres noms de couleur ou termes héraldiques d'origine orientale : *azur, sinople, orangé*. Mais jamais l'on n'a apporté à l'appui de cette étymologie de *gueules* aucune preuve historique.

On nous dit que les croisés auraient rapporté en Europe le mot persan *ghul*, et l'auraient employé pour désigner la couleur rouge. C'est une pure hypothèse qui ne se fonde sur rien, et nous verrons qu'elle se concilie très mal avec les données historiques et linguistiques. C'est pourquoi il faut l'éloigner résolument, et il est superflu d'examiner de plus près les mots arabe, hébreu ou persan, proposés comme points de départ.

II. — Étymologie et homonymie.

L'homonymie tend souvent des pièges aux lexicographes qui tantôt confondent deux mots absolument différents, tantôt scindent un mot en deux à cause d'un développement sémantique spécial. Rappelons des exemples de ces erreurs.

Soit le mot *esclavage*. Littré lui attribue six significations dont la dernière est « monopole commercial ». On se demande quel est le lien sémantique qui pourrait rattacher ce dernier sens au sens ordinaire du mot. Avec sa sagacité bien connue M. Antoine Thomas [1] a montré qu'*esclavage*, comme terme de négoce,

1. *Nouveaux Essais de Philologie française*, Paris, 1904, pp. 262-64.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

constitue un mot à part, dont le sens primitif est « impôt supporté par les Français commerçant en Angleterre ». Sa forme primitive est *escavage* ou *scavage*, qui reproduit l'anglais archaïque *scavage*, terme de coutume qui désignait une taxe payée par les marchands. Le mot technique *escavage* a été absorbé par *esclavage*, paronyme plus usité. De telles absorptions se sont souvent produites ; elles ont parfois trompé les étymologistes et fait admettre des changements de sens impossibles. Nous avons pour notre part, dans un article récent, essayé de montrer l'erreur de ceux qui admettent l'identité étymologique de *haricot*, « ragoût » et *haricot*, « légume »[1].

Par contre, tous les dictionnaires français enregistrent deux verbes *peler* ; dont l'un signifie « ôter du poil » et l'autre « ôter la peau d'un fruit ». Le premier est rattaché à pilus, le deuxième à pellis. A l'aide des vieilles formes françaises, Paul Meyer[2] a montré qu'il n'existe qu'un seul verbe *peler* et qu'il dérive de pilus ; un dérivé de pellis n'existe pas : le sens « enlever la peau d'un fruit » est un développement postérieur.

Je crois de même qu'on a eu tort de distinguer *gueules*, couleur, de *gueule*, partie du corps d'un animal, et qu'il est possible de démontrer que ces deux mots n'en font en effet qu'un seul.

III. — Sens primitif de *gueules*.

Si nous admettons que *gueules* soit le même mot que *gueule*, il faut rendre compte du développement sémantique qui a donné à *gueules* son sens particulier. Nicot l'a essayé le premier, et sa manière de voir se retrouve dans les éditions postérieures de Ménage, qui, rejetant une explication de Caseneuve, ajoutent :

Ne seroit-il pas plus vraisemblable de dire tout simplement avec quelques-

1. *Histoire étymologique de deux mots français* (*haricot*, *parvis*). Imprimée dans : Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. II, 1. Köbenhavn, 1918. Comp. aussi ma *Grammaire historique de la langue française*, IV, § 39-47, 462-469.

2. *Romania*, XXXVI, 108.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

uns que le mot de *gueules* s'est dit du rouge parce que les *gueules* des animaux sont ordinairement rouges ?

Pourtant on ne peut pas s'en tenir à cette explication hynothétique. Examinons d'abord ce que les vieux textes français nous apprennent sur le sens exact du mot et sur les compositions où il entre.

Il est sûr que par *gueules* on désignait au moyen âge de petits morceaux de peau portés comme ornement, surtout en forme de collet. En voici quelques exemples [1] :

Li empereres par les *goles* le prist
Qu'il ot vestues do peliçon hermine
A lui les sache qui totes les fendi.
(*Mort de Garin*, v. 811.)

Pleure des ieus la damoiselle
Que tote en moille sa maisselle
Le nes, le bouce, le menton,
Et les *gueules* del peliçon (*Athis*.)

Du sang qui ist des dens li covri le menton
Et moillierent les *gueules* de l'ermin peliçon.
(*Aye d'Avignon*, v. 174-75.)

A côté du substantif *gueules* on avait aussi le dérivé *engoulé* « orné de *gueules* ou collet ». On trouve à tout moment dans les vieux textes les combinaisons : *manteaux engoulez*, *hermins engoulez*, *pelisson engolé*, etc.

Le sens primitif de *gueules* est attesté non seulement par un grand nombre de vieux textes français, mais aussi par des textes latins. Nous en avons déjà rapporté un, cité d'après Hauteserre. Caseneuve en cite plusieurs autres qui tous ont été reproduits par Ménage. Je me contente de citer les lignes suivantes :

Saint Bernard dans un traité qui porte ce titre, *Parabolæ de nuptiis filii Regis et de ornamento sponsæ suæ*, donne au fils du Roi le jour de ses noces, pour ornement, une jupe d'hermines fourrée et bordée de ces peaux rouges autour du col et du poignet. *Arminiam pelliceam circa collem et circa manus rubris gulis præparatam.*

Resterait à savoir pourquoi ces bordures de peau s'appelaient *gueules* :

1. Je les emprunte au Dictionnaire de Godefroy, t. IV, *gole* 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans un traité de l'Origine des Armoiries, que j'avais commencé il y a plus de vingt ans, j'ai dit que *gula*, et *gueules*, étoient des peaux de grand prix, teintes en rouge; dont les rois, les princes, et les grands seigneurs, fourroient leurs habits lorsqu'ils vouloient faire paroître leur magnificence...

Je ne sais si ces peaux rouges n'auroient point été ainsi appellées, parce qu'on les mettoit ordinairement autour du col, et proche du gosier, qui s'appelle *gula* ?

L'explication de Caseneuve est encore approuvée et défendue par le comte de Magny dans son livre peu scientifique intitulé *La science du Blason* (Paris, 1858).

Elle est pourtant peu acceptable. Il est vrai que, dans la langue moderne, *col* sert à désigner la partie de la chemise ou du vêtement qui entoure le *cou* ou le *col* et que nous aurions là une dénomination analogue. Il est vrai aussi qu'anciennement, comme dans quelques patois modernes, *gueule* peut se dire en parlant de l'homme; mais il y a une autre explication bien plus naturelle.

Les bordures de peau qui ornaient les manteaux des chevaliers s'appelaient *gueules* parce qu'elles étaient faites de morceaux de fourrure taillés dans la peau du gosier d'un animal, et l'animal qui fournissait les *gueules* était selon toute probabilité la martre des bois (*mustela martes*). On lit dans *Raoul de Cambrai* :

Goules de martre, ne vos vuel plus porter (v. 16227).

De nos jours encore les pelletiers se servent de la peau de la martre, spécialement de la peau du gosier dont la couleur varie selon l'âge de l'animal.

Ce sont là des faits bien connus. Je m'en suis informé auprès de plusieurs pelletiers, et beaucoup de manuels pratiques donnent les mêmes renseignements. J'ouvre à tout hasard le vieil *Universallexikon* de Pierer et j'y trouve l'article suivant :

Baum-Marder (mustela martes), schönkastanienbraun,... bei den alten der Unterhals und Brust hell, bei den jungen hochgelb;... Die schöngelben Kehlen des Baum-Marders werden mit einem schmalen, braunen Rande ausgeschnitten (Marder-Kehlen) und vorzüglich zu Pellerinen verarbeitet.

Je renvoie également au « Deutsches Wörterbuch » de Heyne. On y lit sous *Kehle* :

Bei Pelzwerk das Kehlstück, in älterer Sprache auch bei heraldischem Pelzwerke.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'ajoute le passage suivant de la *Stadtordnung* de Leipzig de 1544, cité par Grimm :

Es mus aber das aufarbeiten also verstanden werden, nemlich, das der kürssner die belge verfutere, die kelen zusamen stecke und die schwenze zu hüten oder mützen mache.

Ces citations, dont il serait très facile d'augmenter le nombre, nous renseignent suffisamment sur le rôle important que joue la peau du gosier de la martre dans la pelleterie ancienne et moderne, et ce fait bien constaté ne laisse, ce me semble, aucun doute sur la vraie explication du français *gueules*.

IV. — Emploi héraldique.

Passons maintenant à l'emploi héraldique du mot *gueules* dont nous venons de constater le sens dans le langage ordinaire. En voici quelques exemples anciens :

Palamedès avant toz vait
Assez plus loing que ars ne trait.
Sor un cheval sist d'Alemaigne,
Mais onques teus n'eissi d'Espaigne,
A goles ot escu d'argent.

(*Roman de Troie*, v. 7465-69.)

De geules estoit ses escus
Plus vermeilles que uns sinoples.

(Huon de Méry, *Li tornoiemenz Antecrit*, v. 614-15.)

A nostre main senestre ariva li cuens de Japhe, qui estoit cousins germains le conte de Monbeliart, et dou lignaige de Joinville. Ce fu cil qui plus noblement ariva, car sa galie ariva toute peinte, dedans mer et dehors, a escussiaus de ses armes, lesquex armes sont d'or à une croix de gueules patee (Joinville, § 158, comp. § 516).

L'emploi du mot *gueules* comme terme de blason n'a rien de surprenant. D'autres noms de fourrure ont servi à désigner les couleurs, ou selon le terme héraldique, les « émaux » : *sable* (nom de la martre zibeline) qui désigne le noir ; *hermine* qui est représenté par un champ d'argent semé de petites mouchetures noires ; *vair* (petit gris), figuré par des points blancs et bleus alternés.

Mais comment les gueules, les petits morceaux de peau coupés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le gosier de la martre sont-ils devenus l'expression héraldique de la couleur rouge ? On sait que la peau du gosier de la martre est naturellement jaunâtre ou même roussâtre, on sait aussi que les couleurs au moyen âge, comme dans l'antiquité, étaient désignées d'une manière assez vague, le même mot servant à qualifier à la fois plusieurs nuances différentes [1]. Il se peut donc que *gueules* ait servi naturellement à désigner aussi la couleur rouge.

Cependant on admet généralement que les petits morceaux de peau de martre étaient teints en rouge. Caseneuve et Du Cange l'ont soutenu. M. André G. Ott, qui a le premier, si je ne me trompe, protesté contre l'origine orientale de *gueules*, est de la même opinion. Il écrit en parlant de la fourrure désignée par ce mot : « Elle doit avoir été ordinairement teinte en rouge, car elle devient le terme employé pour rouge en langage de blason [2]. »

La teinture des fourrures était connue au moyen âge. Ainsi la fourrure désignée par le nom de *sable* paraît avoir été blanche ou grise; mais elle était souvent teinte en noir ou *noircie*; de cette manière *sable* a fini par désigner une fourrure noire et il a fourni au blason son terme pour la couleur noire. Quant aux gueules de martre, la pelleterie moderne s'en sert sans les teindre; mais rien n'empêche d'admettre qu'au moyen âge elles étaient teintes en rouge vif.

V. — Pérégrinations de *gueules*.

Un examen détaillé de l'historique du mot *gueules* nous a conduit à admettre son identité avec *gueule*. Sortons maintenant de France et examinons le sort du mot à l'étranger pour savoir s'il peut contribuer à élucider notre question.

Au moyen âge un grand nombre de mots français désignant des étoffes, des vêtements, des parures, des armes et concernant surtout la vie des chevaliers, l'adoubement et les tournois, ont passé dans d'autres langues [3], soit directement sous une forme

1. Il en est de même de nos jours. *Blanc* désigne des couleurs très différentes dans *vin blanc* et dans *eau blanche* ou *raisin blanc*.

2. *Les couleurs en vieux français*, Paris, 1899, p. 128.

3. Voir ma *Grammaire historique de la langue française*, I, § 24.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus ou moins altérée selon les exigences et conditions de la langue étrangère, soit indirectement sous la forme d'une traduction.

Pour les termes héraldiques nous constatons l'existence des deux procédés. On sait que la terminologie française a passé telle quelle dans d'autres langues. Ainsi on trouve en espagnol parmi les noms des couleurs (*esmaltes*) les mots *gules*, *azur*, *sinople*, *sable*, *veros*, qui sans aucun doute reproduisent les termes français *gueules*, *azur*, *sinople*, *sable*, *vair*. Malheureusement le manque d'un bon dictionnaire historique espagnol m'empêche d'étudier l'emploi et le sens du mot *gules* dans la vieille langue; actuellement il ne signifie que « color rojo », ce qui ne jette aucune lumière sur l'origine du vocable français.

L'anglais nous est un peu plus favorable. La plus vieille forme française, *goles* ou *goules* est passée de bonne heure en anglais, où elle s'écrit *gules*, autrefois *goules*, *gwlis*, etc. Dans la langue moderne *gules* a exclusivement le sens de « rouge ». Ex. :

Their arms are seven bulls in a field *gules* (Shelley, *Œdipus*, I, 144). — The wintry moon... threw warm *gules* on Madeline's fair breast (Keats, *Eve of St. Agnes*, XXV). — The organ [the heart] should be more *gules* : this tincture is false heraldry (Maurice Hewlett, *The Queen's Quair*, p. 53).

Au moyen âge le mot paraît avoir eu comme en français le sens de « fourrure ». Je cite d'après le *New English Dictionary* les deux exemples suivants du XIV[e] siècle : « Then þay schewed hym þe schelde, þat was of schyr goulez (*Sir Gawaine and the Green Knight*, 619). Berand þe scheld of siluir schene of gwlis (texte d'environ 1375) [1]. »

Passons aux langues germaniques.

1. Nous citons, à titre de curiosité, la discussion étymologique qui accompagne l'article *gules* : « The ulterior etymology is disputed. If the heraldic sense be the original, the allusion may be to the colour of the open mouth of a heraldic beast. It seems more likely that the heraldic use is transferred from the sense of « red ermine », in which case the word may represent some oriental name ; but the suggestion of derivation from Persian *gul*, rose (Hatzfeld-Darmesteter) is very improbable. » Nous n'avons pris connaissance de ces observations critiques qu'après avoir écrit les pages qu'on vient de lire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le langage héraldique allemand du moyen âge *Kehle* a le sens de « couleur rouge ». Ce sens est indiqué dans les différents dictionnaires du vieux haut-allemand (Bernecke-Müller, Lexer, J. et W. Grimm), qui donnent aussi à l'appui un assez grand nombre de citations. Hors du langage héraldique le mot désigne une fourrure, et il est curieux de constater que, dans tous les exemples cités *Kehle* est toujours au pluriel : *von kelen rôt, mit rôten keln bedecket, die kelen rôt als ein blut, von rôten kelen drîn, mit kelen rôt bedecket und bewangen, mit rôten marderkelen.* L'emploi constant du pluriel renvoie indubitablement au pluriel français *gueules* qui a été correctement compris par les vieux poètes allemands.

Nous constatons le même fait sémantique en vieux néerlandais, où *keel* s'employait au sens de « couleur rouge » dans le langage héraldique. On lit dans l'*Etymologisch Woordenboek der nederlandsche taal* de N. van Wijk : « *keel*, 1° = lat. *gula* ; 2° = *rood* in de wapenkunde. » Il ajoute comme explication de ce dernier sens : « Vertaling op den klank van fr. *gueules* met een beteekenis rood boordsel van de keel van een dier. »

Dans l'emploi particulier de *kel* en vieil allemand et de *keel* en vieux néerlandais nous avons sans aucun doute affaire à des « calques linguistiques ». Il ne s'agit pas d'une coïncidence sémantique fortuite entre le français et les deux langues germaniques. Le terme français est le point de départ des termes germaniques qui sont des « emprunts de traduction ». Un grand nombre de ces emprunts curieux a été signalé par M. Kr. Sandfeld [1] dans un article très suggestif [2].

1. *Notes sur les calques linguistiques* (*Festschrift Vilhelm Thomsen zur Vollendung des siebzigsten Lebensjahres am 25. Januar* 1912 *dargebracht von Freunden und Schülern*, Leipzig, 1912, pp. 166-173).

2. Je profite de l'occasion pour citer un exemple d'un emprunt de traduction observé récemment. Le 3e chapitre de *Stello*, roman d'Alfred de Vigny, a pour titre : *Conséquences des Diables-Bleus*. Ces *diables-bleus* sont des *blue-devils* et désignent une sorte de *spleen*. Au chapitre précédent l'auteur écrit : « Vous avez les Diables-bleus, maladie qui s'appelle en anglais *Blue-devils*. » L'innovation d'A. de Vigny ne paraît pas avoir fait fortune : elle a été enregistrée par Littré et par le *Dictionnaire général*, comme par Sachs, mais sans exemples ni références. Des Français m'ont assuré qu'ils ne l'ont jamais entendue. Pourtant je constate que quelques auteurs modernes s'en sont servis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Tous les faits que nous venons de réunir me paraissent contredire de la manière la plus persuasive l'opinion selon laquelle *gueules* serait un mot oriental. Pour les gens du moyen âge, Français et Allemands, *les gueules* étaient bien de petits morceaux de fourrure coupés dans la peau du gosier de la martre, et on se demande par quel charme mystérieux la légende de la rose persane a pu fasciner les esprits critiques de notre temps.

Les beaux manteaux ornés de *gueules* ou *engoulés* disparurent avec le moyen âge, et le mot *gueules* périt au sens de « bordure ». Il survécut pourtant dans la langue héraldique, mais avec un sens technique très spécial. La notion du sens primitif était tout à fait oublié ; *gueules* était devenu simplement un nom de couleur, et c'est pourquoi on disait *le gueules* comme *le sinople,* toute idée de pluriel avait disparu. De cette manière le mot a été, pour ainsi dire, scindé en deux, ce qui arrive souvent dans les cas où un mot prend un sens collatéral très spécial, et on en est venu à croire à l'existence de deux mots différents.

Kr. Nyrop.

Ex. : « Eh, eh, dit-elle, en hochant la tête, qu'en savez-vous ? Nous avons tous notre démon à tuer,... nous avons tous nos diables bleus » (Francis de Miomandre, *La cabane d'amour*, Paris, 1919, p. 173). Pour d'autres exemples je renvoie à E. Bonnaffé, *Dictionnaire des Anglicismes*, Paris, 1920, p. 11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE

MYSTÈRE DE LA PASSION

DE VALENCIENNES

Le manuscrit n° 560 de la bibliothèque de Valenciennes contient un mystère de la Passion, en vingt journées, d'environ 38.900 vers. Ce manuscrit, qui comprend 472 feuillets, provient de l'abbaye de Saint-Amand. Il avait appartenu à Bauduin de Vermelles, bourgeois de Douai. On lit, en effet, au folio 2 recto : « La passion de Jesu crist en rime franchoise; je suis appartenant a Baudin de Vermelle. » De même, au folio 472 recto : « Ce present livre qui est la passion appertient a Bauduin de Vermelles bourgeois et marchant demorant en la ville de Douay. » Il paraît avoir été écrit vers le milieu du XVIe siècle, car la date de 1549 est inscrite une quinzaine de fois à l'intérieur d'une majuscule [1].

Émile Picot dressant une liste sommaire des Mystères de la Passion qui nous sont parvenus en entier ne manque pas de signaler la « Passion en rime franchoise » :

> N° 6 : Remaniement de la *Passion* de Jehan Michel combinée avec le *Mystère de la Conception* (Bibl. de Valenciennes, ms. n° 560). Ce texte, divisé en vingt journées, offre de nombreuses formes empruntées au dialecte picard. Les quelques passages un peu développés qui en ont été imprimés nous montrent que le compilateur a fait subir de grands changements à ses modèles, car ils diffèrent entièrement de la rédaction de Jehan Michel [2].

Un peu plus loin, le savant bibliographe mentionne une autre *Passion* :

> N° 8. *Passion* en sept journées dont un manuscrit faisait partie en 1840

1. A noter aussi qu'on trouve les initiales suivantes : *l. g. l. m.* à la fin de la deuxième et de la dixième journée.
2. *Romania*, XIX (1890), p. 262.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la collection M. Van der Cruisse de Waziers à Lille. Le Glay, qui en a donné une notice succincte, nous apprend que ce texte est du XV^e siècle et qu'on y relève de nombreuses traces du dialecte wallon [1].

En réalité, Le Glay fait plus : il déclare que le texte qu'il a sous les yeux « contient une notable partie du Mystère de la Passion en vingt journées dont il existe un manuscrit à la bibliothèque de Valenciennes [2] ». Cette affirmation peut être confirmée. Le Glay, en effet, relève en divers passages le terme caractéristique du sous-dialecte que M. Hécart, dit-il, « appelle improprement *rouchi* et qu'on devrait nommer *drochi*, dont le corrélatif est *drola* ». Or, les vers qu'il cite se retrouvent dans la *Passion en rime franchoise* :

A cop, Jehan, entrez drola.	A cop, Jehan, entrez droict là
.....................	
Sire, partout ou [il] te plaira,	Sire, par tout ou te plaira,
Est bien raison que nous allons ;	Est bien raison que nous allons ;
Car droichy que fere n'avons [3].	Car droict cy que faire ne avons [4].

De plus, Le Glay fait remarquer que les hommes et les lieux du Hainaut sont mentionnés dans le manuscrit qu'il décrit, et les deux vers qui signalent une localité de l'arrondissement de Valenciennes sont également dans le manuscrit 560 :

Ha dea, voila des tost tournez,	Ha, en vela des tost tournez,
Sambieu, sont il point de Hasnon [5] ?	Sambieu, sont il point de Hasnon [6] ?

Il paraît légitime de conclure que les deux manuscrits contiennent un seul et même mystère. Par là se trouve réalisé le désir de M. E. Roy qui souhaitait qu'on pût vérifier l'assertion de Le Glay [7].

1. *Ibid.*, p. 263.
2. Le Glay, *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, Lille, 1841, p. 388.
3. Le Glay, *ibid.*, p. 388.
4. Valenciennes 560 (= *V*), folio 134 verso, 230 verso.
5. Le Glay, *ibid.*, p. 388.
6. *V*, f. 150 recto.
7. E. Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e siècle*. Extrait de la *Revue bourguignonne*, 1904, tome XIV, p. 312, note 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il serait intéressant de pouvoir établir quel est l'auteur de la *Passion en rime franchoise* et de préciser la date où elle a été composée. Ces indications permettraient de fixer la place qu'elle occupe parmi les autres *Passions* et de mieux apprécier l'originalité de l'œuvre. Au début du XIXe siècle, Hécart, donnant une analyse de notre Mystère, avait supposé que l'auteur était un carme. Son hypothèse bien fragile reposait sur le fait qu'un personnage du nom d'Agabus, après avoir invoqué le diable, se repent, veut faire pénitence et va demander conseil à un carme [1]. O. Leroy présente une hypothèse analogue sans raison plus sérieuse. « L'homme à qui l'on doit notre Mystère, dit-il, aurait-il été un de ces religieux dont la position exiguë semble être caractérisée dans un passage remarquable aussi par l'emploi des diminutifs que notre langue a trop dédaignés ? En tout cas, l'auteur appartiendrait au nord de la France, car il y a des détails où se trouve un goût de terroir [2]. » Le Glay se range à l'opinion de Leroy. Plus récemment, Adolf Kneisel remarque, avec un peu plus de précision, que le Mystère est écrit dans le dialecte de la région de Valenciennes et que le remanieur a pu être un religieux de l'abbaye de Saint-Amand [3]. Ces différentes affirmations sont très vagues et mal étayées. Il semble qu'on peut obtenir un résultat plus décisif. M. Ernest Langlois a démontré que le *Mistère de Saint Quentin* est de Jean Molinet [4]. Nous croyons être en mesure de prouver que notre Mystère est également de ce fécond rhétoriqueur. N'ayant pas, comme pour le *Mistère de Saint Quentin* un texte qui emporte aussitôt la conviction, nous nous appuierons sur des particularités de langue, des traits de style et des procédés de versification.

I

Parmi les ressemblances qu'il est possible d'établir entre notre

1. G. A. J. Hécart *Recherches historiques... sur le théâtre à Valenciennes*, Paris, 1816, p. 168 note. Cf. *V*, f. 69 recto.

2. O. Leroy, *Etudes sur les Mystères*, Paris, 1837, p. 132. Cf. *V*, f. 69 recto.

3. A. Kneisel, *Das Mystere « La passion de Jesu Crist en rime franchoise »*, Inaug. Dissertation, Greifswald, 1906, p. 2.

4. *Romania*, XXII (1893), p. 552.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mystère et l'œuvre de Jean Molinet, l'une des plus frappantes est l'emploi des diminutifs qui permet des accumulations de rimes. Les exemples que l'on pourrait citer sont assez nombreux :

Les belles fleurettes,
Aux pastoureaux prestes
Avec les propettes
Fœulles de caurettes
S'envollent au vent ;
Pommes et poirettes,
Jadis fort tenrettes,
Nous sont trop durettes ;
Amours, amourettes
Deviennent souvent [1]

Icy ne sont que rachinettes,
Herbelettes,
Espinettes,
Des fœullettes,
Lieux destruictz ;
Soubz branchettes,
Entelettes,
Pommelettes
Et poirettes
Sont les fruictz [2].

On lit de même dans le *Mistère de Saint Quentin* une amusante tirade de mots en *-aille* dont la plus grande partie se retrouve dans la *Passion en rime franchoise* [3].

D'autre part on rencontre dans notre Mystère beaucoup de formes dialectales encore vivantes dans la région de Valenciennes. Il suffira d'en citer quelques-unes des plus typiques :

ESQUETTE :

Heu quelle froidure
Es ce cy, il me convient prendre
Mon couteau pour taillier et fendre
Des esquettes de ce bois cy [4].

Godefroy traduit ce mot par « éclat de bois » et n'en donne qu'un exemple : « Une esquette, 1506, Valenciennes, ap. La Fons, gloss. ms., Bibl. Amiens. »

VESRAIL : Cloez noz huichz a bons vesraux [5].

Il n'y a aucun exemple de ce dérivé en *-ail* dans Godefroy

1. Tournai, ms. 105 (= *T*), f. 14 recto. L'importance de ce manuscrit de Molinet sera établie dans une notice qui lui sera consacrée ultérieurement.

2. *V*, f. 69 recto.

3. *Mistère de Saint Quentin*, édition H. Châtelain, Saint-Quentin, 1909, v. 4271 (= *M. S. Q.*).

4. *V*, f. 78 recto.

5. *V*, f. 305 verso. Cf. Archives de Valenciennes, série C, n° 3, f. 8 verso : « Encore ayans pour destakier et refaire le verail de la porte de la Pissote. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wörterb.*, 9260, mentionne seulement l'ancien picard *vereil*.

GAYOLLÉ : Comment est son dos gayollé [1].

Il s'agit de Jésus qui vient d'être roué de coups. Ce terme n'est pas dans Godefroy ; Hécart [2] lui donne le sens de « bariolé », qu'il a encore aujourd'hui.

RACQUER : Au visage luy fault racquier [3].

Meyer-Lübke , *Rom. Etym. Wörterb*, 7017, cite l'ancien français *rachier* et le picard *raké* signifiant « cracher ».

Quelques formes terminées en *-ieu* méritent une mention particulière. Dans son étude sur le dialecte d'*Aucassin et Nicolette*, H. Suchier déclare qu'il n'a pas réussi à délimiter le domaine de *-iu* et celui de *-ieu* d'après les documents du moyen âge. Il ajoute que l'on dit aujourd'hui à Arras et à Amiens *fiu*, *diu*, *vius*, à Cambrai *fiu*, *vius*, mais plus au nord, à Mons *fieux*, *vieux* [4]. En réalité les formes *fieux*, *vieux* sont les seules que l'on entende dans la région de Valenciennes. De plus, il faut remarquer que l'on relève dans notre Mystère les mots *soustieu*, *enfantieu*, *ententieu*, *ostieu* [5], qui sont également dans le *Mistère de Saint Quentin*.

Mais cela prouverait seulement que l'auteur de la *Passion en rime franchoise* a employé les mêmes formes dialectales que Jean Molinet et que, comme lui, il a eu une prédilection marquée pour les diminutifs.

Voici qui pourra paraître plus probant. Tout d'abord certaines expressions rares ou curieuses se trouvent à la fois dans notre Mystère et dans l'œuvre de Jean Molinet et non ailleurs, semble-t-il.

1. *V*, f. 311 recto.
2. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, 1834.
3. *V*, f. 313 verso.
4. *Aucassin et Nicolette*, éd. H. Suchier, 8e édition, Paderborn, 1913, p. 75.
5. *V*, f. 12 recto, 132 verso, 137 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COUSTILLES LOMBARDES :	Et de coustilles lombar- [des [1]	De cousteaux, coustilles [lombardes [2]
UNG SINGE QUI BAR- [BETTE :	Se dis mes borbotorions	Escoustez comment il [cacquette
	Plus drus qu'un singe [qui barbette [3].	Ce samble ung singe [qui barbette [4].

Il en est de même pour plusieurs mots employés par Jean Molinet dans un sens particulier :

SOLVENT « capable » :	Mais le solvent	Quele grace te rende- [ray je ?
	De tous aultres se nom- [me Eloy [5].	Assez ne suis solvent ne [sage [6].

Godefroy explique *solvent* par « solvable » ; il en cite quelques exemples et remarque que le rouchi l'emploie dans la même acception.

PINART : terme d'injure :	Entre six loups qui sont [pinars [7].	S'ils nous trouvoient [aussi peureux
		Ilz nous donneroient ung [assault
		Les pinardz [8].

Selon Godefroy, ce vocable signifie : 1° membre viril ; 2° très petite pièce de monnaie ; 3° richard.

CAVESTRE « coquin » :	Fault il que si paillars [cavestres	Qu'on soit legier
	Nous rebutent si dure- [ment [9] ?	Je percoy la ce faulx ca- [vestre [10].

1. *M. S. Q.*, v. 1671.
2. *V*, f. 269 verso.
3. *M. S. Q.*, v. 1781.
4. *V*, f. 332 verso.
5. *M. S. Q.*, v. 22.550.
6. *V*, f. 166 recto,
7. *M. S. Q.*, v. 7538.
8. *V*, f. 393 recto.
9. *M. S. Q.*, v. 1561.
10. *V*, f. 174 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les exemples recueillis par Godefroy, ce mot désigne toujours un licol.

On peut enfin énumérer quelques termes qui jusqu'à présent, n'ont été signalés que dans les œuvres de Jean Molinet :

BRONGNE « bouche »	Et que j'arouse ung peu [me brongne De bonne biere qui soit [freche [1].	Et donne leur parmy [leur brongne Trois ou quattre cop de [fouet [2].

Grandgagnage [3] donne à *brongne* le sens de « moue » et Corblet [4] celui de « fluxion ». Dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban se trouve *brongnée* qui est expliqué par « coup [5] ». Il s'agit vraisemblablement d'un coup sur la bouche, sur la figure.

ESCORIE « fouet » :	Sus, a cop, qu'on ne [nous convoye D'ung baston ou d'une [escorie [6].	Jesus entre au temple ou il trœuve des changeurs et marchans de volille, il les chasse hors d'une escorie [7].

Cette forme n'est ni dans Godefroy, ni dans Corblet, ni dans Grandgagnage, mais Hécart l'explique par « fouet de roulier » [8].

1. *M. S. Q.*, v. 15067. H. Châtelain traduit, au glossaire : « grosse tunique ».
2. *V*, f. 159 verso.
3. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique wallon*.
4. Corblet, *Glossaire du patois picard*, Paris, 1851.
5. *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, publié par G. Paris et G. Raynaud, Paris, 1878, v. 19840.
6. *M. S. Q.*, v. 12008 ; H. Châtelain traduit à tort ce mot par « écurie ».
7. *V*, f. 258 recto, indication scénique.
8. Dans la *Passion d'Arras* on trouve *escoriez* employé au pluriel pour désigner des « lanières de cuir » :

 Et pourveez vous d'escoriez
 Et qu'elles soient affaities
 D'aguillons d'acier bien tranchans.

Le Mystere de la Passion, ms. 697 de la Bibliothèque d'Arras, publié par J. M. Richard, Arras, 1891, vers 14306.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GUISANDEUR « escroc » :

La vela mise a contre-[point
Ne fault que ces deux guisandeurs [1].

Fins fars, larrons mur-[driers, pipeurs
Belistres, morveux, gui-[sandeurs [2].

Godefroy ne mentionne que *guisandrie* « escroquerie », et il n'en cite qu'un exemple.

II

Plus que tout autre rhétoriqueur, Jean Molinet a su voiler par les artifices de style les plus imprévus la pauvreté de ses conceptions. Or, il est possible de retrouver dans notre Mystère plusieurs de ces ornements que les contemporains admiraient dans ses poésies. En l'honneur de la Vierge il compose une pièce sur l'*Ave Maria* : chaque strophe commence par l'un des mots latins de la salutation angélique et l'on trouve comme une ébauche de cet hommage singulier dans le manuscrit de Valenciennes [3]. Il y a mieux : dans l'une des strophes, Jean Molinet s'amuse à terminer le vers par des termes grammaticaux et notre Mystère présente la même bizarrerie :

Ventris, possesseur génitif
Gouverné de fruict substantif
Receut glorieuse portée ;
Quant Dieu le pere imperatif
Transmist son fils verbe passif
En vous, sans viril conjunctif,
Grant joye nous fut apportée [4].

Scavoir debvez que temps est [5] de [affier
Par mariage ou vous debvez fier
Quelque bon fils sans estre negative ;
Mariage est chose supellative,
Car ordonné est par prerogative,
Pour tous humains faire fructifyer,
Du Dieu vivant de force infinitive
En paradis terrestre ou l'optative
Grace ordonna pour nous letifyer [6].

D'autre part, Jean Molinet se plaît à jouer sur les noms

1. *M. S. Q.*, v. 17815.
2. *V*, f. 269 recto.
3. Sainte-Geneviève, ms. 2734, f. 12 recto, et *V*, f. 71 verso.
4. Sainte-Geneviève, ms. 2734, f. 18 recto.
5. *Ms* : tant et.
6. *V*, folio 71 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propres : beaucoup de ses poésies sont signées parce qu'elles s'achèvent par une plaisanterie sur le « molin net ». Il va plus loin encore : il découvre dans un nom tous les mérites de celui ou de celle qui le porte, chaque lettre étant la lettre initiale d'une qualité. On en voit un exemple dans le *Chappelet des Dames* composé pour la duchesse Marie de Bourgogne : aux cinq lettres de *Marie* correspondent cinq fleurs et cinq vertus sur lesquelles l'ingénieux rhétoriqueur s'étend complaisamment. De même, l'auteur de notre Mystère ne résiste pas au plaisir de donner l'interprétation du nom de la Vierge :

C'est ung nom d'exultation,
De ce certes pas ne varye,
Ce nom les infernaulx tarrie ;
M, signe mediatresse,
A, c'est a dire advocatresse,
Par *R*, la reparatrice
Et *Y* signe l'imploratresse
Et par *A*, l'auxiliatrice [1].

Il est encore un ornement où Jean Molinet déploie toute sa virtuosité : c'est l'accumulation des mots ayant entre eux quelque parenté de sens. Ces longues énumérations sont aussi intéressantes pour l'histoire des mœurs que pour l'étude du vocabulaire. Le procédé n'était pas nouveau, mais notre rhétoriqueur l'exploite jusqu'à l'abus. Qu'il s'agisse d'armes, d'instruments de musique, de fleurs ou de chenapans il fait défiler tous les termes qu'il connaît. Or, quelques-unes de ces listes caractéristiques se rencontrent à la fois dans notre Mystère et dans les œuvres de Jean Molinet : comme elles présentent un grand nombre de mots semblables et que même certains d'entre eux ne se retrouvent pas ailleurs, il est bien probable qu'elles sont dues au même auteur. C'est le cas, en particulier, pour un catalogue d'armes qui se lit dans le *Siège d'Amours*, dans le *Mistère de Saint Quentin* et dans la *Passion* de Valenciennes ; il est à remarquer que dans ces deux dernières œuvres on peut relever deux vers à peu près identiques :

1. *V*, f. 54 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ordonnés nos avant [gardes,
Sus vos chevaux mettés [bardes,
Tirés canons et bombar- [des,
Bregiers, soufflars et [soufflardes,
Weuglaires et serpenti- [nes ;
Emploiés archiers et gar- [des,
Mortiers, cas, grues, [taillardes
Crennequins, coustilles, [dardes,
Pertusiennes, gaillardes,
Hallebardes, cœullevri- [nes,
Trompes, cors, clarons, [busines,
Archigayes sarrasines,
Badelaires, javelines,
Caudetreppes, gouges [fines,
Guisarmes luisans que [glaces,
Bricolles, fondes, machi- [nes,
Dollequins agus que pui- [gnes,
Mantelines, gaillardines,
Bringandines, cappelli- [nes,
Cuiraches, haches et maches [2].

Armer se fault d'escu- [çons,
De jacques, de haubre- [gons,
De fondefles, de plançons,
De cuiraches, de jup- [pons,
D'ars, de fleches, de boujons,
De braquemars, de pou- [*chons*,
De picqz, de becqz de [fauquons,
De paffus et de lancettes,
De hachettes,
De houlettes,
De huvettes [3],
De jacquettes,
De daguettes
A coublettes
Et de coustilles lombar- [des,
De veugleres, de bom- [bardes,
De ribaudequins, de bar- [des,
D'arcigayes, de taillar- [des,
De mortiers, de baston- [nades,
De crennequins, d'es- [pringades ;

MALCOURANT

Demain me voirez ra- [trotter
Avœcque belle compai- [gnie,
Garnis de belle artillerie,
De bons fondefles [1], *de* [*planchons*,
De grant bracquemart, de [*pouchons*,
D'arbalestres, de jave- [lines
De cuiraches de brin- [gandines
De picques, faulcons, [de hachettes,
D'espieulx, bougeons, [lances, daguettes,
De cousteaux, coustilles [lombardes,
D'archigayes et de tail- [lardes ;
Brief, s'ilz ne sont bien [acoustrez
Jamais ne veulx que [vous me crez [4].

1. *Ms.* : fondelez.
2. *T*, folio 30 recto.
3. H. Châtelain a lu *hunettes* ; cf. *Romania*, III, 113.
4. *V*, f. 269 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Courtaux, coullars, es-
turguades,
Cas et grues [1] seront
[dignes ;
Gaillardines,
Bringandines,
Crapaudines,
Culevrines,
Serpentines,
Gouges fines,
Abalestres et espees
A deux mains seront
[happees
Sans espargnier gorgue-
[ton [2].

III

Les différents mystères de la Passion se ressemblent beaucoup : les personnages principaux restent forcément à peu près les mêmes et tiennent presque toujours le même langage. L'originalité de chaque auteur se montre dans les scènes épisodiques, dans les « diableries », dans les paroles truculentes des « tyrans », dans les extravagances des « demoniacles » ou « possessés ». Elle apparaît aussi et surtout dans la versification. A ce dernier point de vue, il existe entre les poésies de Jean Molinet et notre Mystère des analogies si frappantes qu'on ne peut croire à une ressemblance fortuite. Il suffira de noter les procédés les plus usuels.

Dans son *Art de Rhétorique*, Jean Molinet recommande les « plaisans équivoques » et les « leonismes ». Il est très friand de rimes riches et le calembour lui est familier :

Je cuiday sans menchon-
[nette
Que deussies estre non-
[nette
Et demourer virginette

Puisqu'il faut que mort
[desmarye
Marie qui bon mary a
Prions a la vierge Marie

ANNE
Gracieuse Marionnette,
Adieu vous dis.
MARIE
Adieu, ma mere.

1. *Mss* : et cagrues. Cf. Jean Molinet : *Chroniques*, Buchon I, p. 48 : « Ainsi ne la grue ne le chat qui furent faits par grans et sumptueux despens, ne portent quelque grief aux adversaires. »

2. *M. S. Q.*, v. 1657.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Denain ou a Macourt;
Mais sans longue orison-[nette
A dieu n'a Marionnette
Vous aves mary hon-[neste
De l'estocq de Ranchi-[court [1].

Que a son enfant la re-[marie,
Car oncques ne se maria;
Se disons Ave María ;
Pour la belle Marionnette
Dieu sera bon mary [honneste [2].

JOACHIN
Soyez toujours Marie [honneste,
Gracyeuse Marionnette.
MARIE
Toujours seray Marion-[nette,
Mon pere, obstant la [tache amere [3].

S'agit-il d'employer à la rime le même mot sous les formes les plus inattendues, on constate la même concordance. Il y a quelques essais du même procédé, il est vrai, dans la *Passion* de Jean Michel, mais ils sont encore rares et bien timides [4] ; Jean Molinet, lui, en use très largement :

Fleur de beauté, des aultres l'outre-[passe
Soutillement compassee au compas
Du compasseur qui tout poise et com-[passe,
Quant tu marchois sur la terre qu'on [passe,
Souvent sieuvant ton enfant pas a [pas ;
Mais quand ce vint a son dolent tres-[pas,
Ne scay comment ce jour peusis pas-[ser
Sans rendre l'ame, oultrer et trespas-[ser ;
Tu te moustras, en ce tres dur pas-[sage,
Car tu passas ferme, sans despasser
Patiament ce perilleux passage [5].

Ainsy dont, par mort trespasser,
Il nous fist des cieulx le passage,
Mais par baptesme fault passer ;
Se tiens, qui passe ce pas, sage.
Pensons y, ains que se passe age,
Car celuy qui n'y passera,
Si difficile le pas scay je,
Que ja ne le trespassera [6].

1. *T*, f. 317 recto.
2. Bibl. Nat., fonds français 24038, f. 12 recto.
3. *V*, f. 60 verso.
4. *Passion* de Jean Michel, édition de 1486, f. 136 verso *a*, 187 verso *b*. 207 recto *a*.
5. *T*, f. 218 verso.
6. *V*, f. 444 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tantôt la rime est reprise au cours du vers suivant, à la quatrième syllabe dans les décasyllabes : c'est la rime « batelée » ou intérieure. Jean Molinet en fait abus dans ses poésies et notre Mystère en présente d'assez nombreux échantillons :

	HERODE
Il est quassé, debrisiet, desbauchiet	Je n'en puis plus, j'ay un trop grant [dangier.
Et trebuchiet en dure oppression,	Tost, sans targier, venez deables damp- [nez !
Car on luy a son vivre retrenchiet	Mort cruelle, faut ma vye abregier
Et ,retrachiet, recopet, repinchiet	Pour me plongier et toujours me lo- [gier
Et restrinchiet a demy portion,	Au grand dangier de tous infortunez;
Par fraction, il a pour pension	Venez, sonnez, tous dervez estonnez,
Grand passion et dœul en lieu de joye;	Prendez, tonnez [2], subit ruez me jus,
De bourse wide il n'est cœur qui [s'esjoye [1].	Car a mal faire ont este tous mes jus [3].

Tantôt enfin la rime est redoublée à la fin du vers : c'est un effet de « rhetorique à double queue ». Ici encore la ressemblance est frappante : elle porte même sur des mots souvent identiques :

Toute gentillesse lesse,	Que feray je de ma lai- [dure dure ?	Que craint on tant vices [inhumains mains,
Toute ma richesse cesse,	M'ardure dure et ma foi- [blesse blesse ;	Ou que trop soit la vile [ordure dure ?
De quoy trop l'ardure [dure	Mon corps s'encline a [corrompure pure,	Le soleil luit dont sont les estains tains ;
Pour ce que noblesse [blesse ;	Mercure cure et n'y pro- [cure cure.	Par sa lueur qui nous [procure cure.
Dieu, ma vraie adresse, [dresse	Morsure sure a moy [l'adresche dresche,	Le campion qui moult [endure dure,
Mon cuer, hors d'ardure [dure.	Richesse cesse et trop [m'oppresse presse ;	Il est petit, mais fils ad- [mirable able ;
.		

1. *T*, f. 67 verso.
2. *Ms.* : tonnez, prendez.
3. *V*, f. 110 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La pute vermine mine,
Tant que ta loy fine [fine,
S'entreprendray l'obs- [cure cure ;
Dont pour medecine, [signe
Mon corps de ton signe, [sy ne
Me laisse en morsure [sure [1].

Leesse laisse en la pre- [sente sente,
Car mort me mort, la [tres pulente lente [2].

Car par son faict vaincra [morsure sure,
Pour gendre humain
mettre en notable table [3].

De l'ensemble de ces rapprochements on peut conclure que le manuscrit 560 de Valenciennes contient un Mystère de la Passion qui a été remanié par Jean Molinet. Il resterait à fixer la date approximative de ce remaniement. Émile Picot faisait remonter notre Mystère à la fin du xv[e] siècle [4]. Il est certain qu'il n'a pu être composé qu'après 1486, puisque Jean Molinet s'inspire très largement de la *Passion* de Jean Michel : de la onzième à la quinzième journée, abstraction faite de la septième, les emprunts à Jean Michel sont fort nombreux. D'autre part, c'est en 1507 que mourut notre rhétoriqueur.

Ce sont là les dates extrêmes que l'on peut délimiter. Nous aurions voulu apporter plus de précision. L'*Art de Rhétorique*, qui fut composé avant 1492, aurait pu fournir un point de repère : parmi les exemples que cite Jean Molinet, il en est un certain nombre qui ne sont pas encore identifiés ; nous espérions retrouver l'un d'eux dans les morceaux lyriques de notre Mystère, mais nos recherches ont été infructueuses.

Noël Dupire.

1. *M. S. Q.*, v. 4808 et 4822.
2. *T*, f. 56 recto.
3. *V*, f. 80 recto.
4. *Mistere du Viel Testament* (Paris, 1878), tome I, p. LXXVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉLANGES

ONGIER

Dans un des précédents fascicules de la *Romania* (XLVII, p. 233), M. Paul Marchot s'est occupé de l'anc. fr. *ongier*, dont il a cherché à préciser le sens et à découvrir l'étymologie. Ayant eu, moi aussi, à déterminer la signification de ce mot pour le lexique de mon édition du Roman de la Rose, et me trouvant en désaccord sur ce point avec M. Marchot, je crois utile d'expliquer ma manière de voir.

M. Marchot commence par supposer une forme latine qui doit donner phonétiquement le mot français en question, puis attribue à celui-ci une signification dérivée de celle du mot latin et s'efforce ensuite d'établir que tel est bien le sens des différents exemples connus du verbe *ongier*.

Le procédé inverse, qui fixerait d'abord le sens du mot avant d'en chercher l'étymologie, serait plus conforme à la logique, mais peut-être faut-il voir, dans le plan indiqué par l'auteur, un mode d'exposition plutôt qu'une méthode de recherche. On s'apercevra cependant que son système ne va pas sans inconvénient.

« Si », dit M. Marchot, « l'on suppose [au lat. ungere] un fréquentatif en -icare, un *ungicare, avec la signification de : « pratiquer des onctions, des frictions, des frottements, des attouchements, un contact », on obtient une explication tout à fait satisfaisante, et pour la lettre et pour le sens, de l'a. fr. *ongier*, dont l'origine est restée obscure et dont le sens primitif et fondamental peut être ramené à « avoir un contact avec quelqu'un ou quelque chose ».

A propos de cette phrase encore je me permettrai une obser-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vation : « le sens primitif » de ungere ou de son fréquentatif *ungicare, et par conséquent de leur représentant supposé *ongier*, ne peut être que « oindre », et la signification « avoir un contact avec » n'est que dérivée. Entre le point de départ « oindre » et le point d'aboutissement « avoir un contact avec », on peut admettre des étapes intermédiaires « pratiquer des frictions, pratiquer des frottements, pratiquer des attouchements », qui ne présentent déjà plus que des sens dérivés. Si donc tous les exemples connus de *ongier* signifient « avoir contact avec », si aucun n'a été conservé avec le sens primitif, ni avec l'un des sens intermédiaires, pour quelles raisons doit-on admettre qu'ils ont existé ?

M. Marchot continue : « Il n'y a en tout que cinq textes dans l'ancienne littérature française qui connaissent le mot *ongier*, lequel a disparu au cours du XIVe siècle et ne paraît avoir été retrouvé jusqu'ici dans aucun patois ; ces textes sont, par ordre chronologique, *Cligés*, *Ivain*, le *Régime du corps* d'Aldebrandin, le *Roman de la Rose* (partie de J. de Meun) et *Renart le Contrefait.* »

Godefroy n'a donné en effet d'*ongier* que des exemples empruntés à Chrétien de Troyes, au *Régime du corps*, au *Roman de la Rose* et à *Renart le Contrefait*, mais cela ne prouve pas qu'il n'en existe pas d'autres, ni même qu'on n'en connaît pas d'autres. Si du dictionnaire de Godefroy on se reporte au vocabulaire de Chrétien de Troyes publié par W. Foerster, on y trouve un exemple de *Cligés* et un d'*Ivain*, justement traduits par « fréquenter » ; si, pour le *Régime du corps*, on consulte le lexique de l'édition Landouzy et Pépin, c'est 4 exemples de *ongier* qu'on y récolte avec la signification précise et restreinte de « fréquenter sexuellement » (une femme) [1]. Le seul exemple de *Renart le Contrefait* donné par Godefroy provient des extraits de ce poème publiés par Tarbé dans les *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier*. C'est uniquement dans cette publication que M. Marchot a fait sa vérification ; il le regrettera, car s'il avait consulté l'édition de *Renart le Contrefait*

1. Cette expression est particulière au ms. A ; les autres mss. utilisés par les éditeurs donnent : B *gesir a femme*, C *user la femme*, D *hanter femme*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Gaston Raynaud et Henri Lemaître, il aurait pu y relever d'autres exemples d'*ongier*, et même d'*onchier* [1].

Voici le passage que M. Marchot a connu :

> Deus jours trestoz antiers ou trois
> Demouroit beste par le bois ;
> Avec autres bestes *onjoit*
> Et char de beste crue manjoit (II, p. 235 a).

Il constate que si le verbe est ici intransitif, tandis que dans les exemples précédents il est transitif, il n'en présente pas moins toujours le sens original de « avoir contact avec, être en rapport avec ».

M. Marchot a cité un autre passage de *Renart le Contrefait* où figure le même verbe *ongier*, mais il ne l'y a pas reconnu :

> De blef et de noiz garnie yere ;
> Bien fu garnie sa clotiere.
> Po vouloit autre gent *ongier*,
> Rondemant vivoit sanz dongier (II, p. 239 b).

Tarbé a imprimé *engier*, Godefroy a reproduit la lecture de Tarbé ; M. Marchot aussi, et c'est dans un article sur *engier* qu'il a utilisé cette citation ; il y traduit *engier* par « accroître » et commente ainsi sa traduction : « Il s'agit d'une souris qui vit solitaire dans un bois, abondamment pourvue ; l'auteur nous dit assez naturellement : elle se souciait peu d'accroître les autres (par des largesses). » Je crois que l'auteur aurait dit plus naturellement qu'elle ne fréquentait personne : il n'importe pas en effet que la souris soit égoïste ou avare, mais il faut qu'elle ne soit pas mondaine, et c'est pourquoi

> Po vouloit autre gent *ongier*,

car telle est bien la leçon du ms., celle du moins qu'ont lue

1. [Nous devons signaler que M. Marchot avait adressé à la *Romania*, un peu avant que nous parvînt l'article de M. E. Langlois, une note sur « quatre nouveaux exemples d'*ongier* » où étaient examinés quatre des passages du m. A de *Renart le Contrefait* relevés par M. Langlois. Nous donnerons ci-dessous en note et entre crochets l'essentiel des observations de M. Marchot sur ces quatre exemples. — *Réd.*]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les éditeurs G. Raynaud et H. Lemaître [1] ; et c'est pourquoi encore l'auteur, dont la prolixité s'accommode volontiers de la répétition, insiste et ajoute :

Trop grant societé ne quist,
Tout rondemant sa vie aquist (*Ibid.*).

Voici d'autres exemples de *ongier* que M. Marchot n'a pas connus, et qui proviennent tous, comme les deux précédents, des extraits qui ont été publiés de la version A de *Renart le Contrefait* ; les quatre premiers sont empruntés à l'édition G. Raynaud et H. Lemaître, la dernière aux *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier* de P. Tarbé. Ces exemples n'ont pas été recueillis en vue de la présente note ni d'aucune autre publication, et je n'ai pas la prétention que la liste en soit complète [2]. D'ailleurs environ 9.500 vers seulement, 10.000 au plus, sur 32.000 que compte la version A, ont été publiés.

1 Lors s'an part sanz panre congié ;
Par mi un santeret *ongié*
S'an est ou bois antrez de plain (I, p. 307 a).

2 Li vallez son pere *onja*
Tant que la mort l'an desanja (I, p. 308 b).

3 Quant je prain guerre et ataïne,
Voire certes mortelz haïne
Vers ceulz qui vers vous ont *ongié*,
Qui autel droit y ont con gié (I, p. 310 b).

1. Robert (*Fables inédites*... I, 49) a imprimé, lui aussi, *dengier*, mais mon ami L. Auvray, que j'ai prié de vérifier ces lectures, me fait savoir que le ms. porte *ongier*, qu'on pourrait lire aussi *ougier*. Cette perte d'un exemple d'*engier* sera facilement et avantageusement compensée par d'autres exemples tirés du même poème : on en trouvera v. 27164, 29990, I 307 a ; on y trouvera même *desengier* (que j'ai reproduit ci-dessous, exemple 2). [« Avec la leçon *ongier*, on a aussi un sens tout à fait satisfaisant peut-être même plus satisfaisant qu'avec *angier* : « avoir un contact, un rapport avec ». Toutefois une faute aussi manifeste que *clotiere* pour *closiere* dans le vers précédent est de nature à jeter quelque suspicion sur le texte de *ongier*. » — *P. Marchot.*]

2. Au lexique de l'édition Raynaud et Lemaître, *engier*, *ongier*, et *onchier* sont réunis en un même article, et très peu d'exemples y figurent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et dist : j'ai malades esté
Trestout le lonc de cest esté,
S'ai pris a mun mestre congié
Chiés cui j'ai tout mun tans *ongié* ;
Or sui jusques cilec venus (I, p. 313 b).

5 Bien gueaigner sa vie savoit,
Et plusors preudommes *onja* [1].
Par trois soirs ensugnans [*l.* en sugnans] sonja
Qu'a son noyer l'en le pendoit (Tarbé, p. 127).

Le premier de ces exemples peut être traduit par « fréquenté » [2], le second par « accompagna » (le père avait demandé à son fils de s'associer à lui dans son commerce et de l'accompagner dans ses voyages : le fils accompagna son père jusqu'à ce que la mort les sépara), le troisième par « fréquenté » (il s'agit d'un jaloux qui cherche querelle à tous ceux qui s'approchent de sa dame) [3], le quatrième par « passer » son temps, le cinquième par *fréquenta*.

L'auteur des vers dont sont extraits ces exemples emploie la forme *venchier* de préférence à la forme *vengier* : si *ongier* vient d'un type latin en *-icare*, on peut donc s'attendre à trouver *onchier* concurremment avec *ongier* ; je ne l'ai rencontré qu'une fois, et je ne crois pas qu'il s'agisse du même verbe. Thiebert le chat est épuisé de frayeur et de fatigue :

Adanz (*ad dentes*) s'est a terre couchiez,
Par un petit que n'est *onchiez*,
Son credo dit, sa courpe bat,
Touz li corz de paour li bat (II, 247 b).

Je ne vois pas quelle relation de sens cet *onchiez* pourrait avoir avec *ongier* ; il semble signifier « suffoqué » et je l'appa-

1. La leçon de la version B pour ce vers et le suivant est :
Et maint bon preudomme l'ama.
Par trois nuitz ung songe songa (v. 38775-76).

2. [« La traduction exacte me paraît être : « Par un sentier *usagé*, il (Renaud) est sans peine entré sous bois ». — *P. Marchot.*]

3. [« Je rendrai ce passage comme suit : « Ainsi bien fous sont ces projets que pour vous, dame, j'ai poursuivis, quand je déclarai guerre et querelle, voire haine mortelle, à ceux qui chez vous *ont eu des relations* ». — *P. Marchot.*]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renterais plutôt, au verbe bien connu *aouchier*, « suffoquer[1] ».

J'arrive maintenant à l'exemple du *Roman de la Rose*, qui est essentiellement, sinon l'objet, tout au moins la cause de cette note :

> Car ja seit ce que nus ne puisse
> Par medicine que l'en truisse,
> Ne pour riens don l'en sache *ongier*,
> La vie du cors alongier,
> Si sai je bien que de legier
> La se puet chascuns abregier (v. 16985-90).

Méon a traduit *ongier* par « oindre », sans justifier son interprétation, et peut-être sans se douter qu'elle avait besoin d'être justifiée. Francisque Michel a suivi Méon. M. Jeanroy, induit en erreur pour l'assimilation d'*engier* à *ongier*, attribue à celui-ci le sens de « remplir », et lui donne pour origine **undicare* (*Romania*, XXXIII, p. 604), mais le verbe remplir n'a rien à voir ici[2]. M. Marchot admet que la traduction « oindre » de Michel « est à la rigueur raisonnable. Mais », ajoute-t-il, « il faut considérer que la préférence d'interprétation doit revenir, la chose étant possible, au sens possédé par *ongier* dans tous les autres textes indistinctement de l'ancien français ; l'unité de sens doit être maintenue, au cas où elle permet d'arriver à une interprétation naturelle et satisfaisante. Or, le sens « avoir contact avec » peut donner une version tout à fait satisfaisante, et voici ma traduction : « Car, bien que personne ne puisse, par drogue que l'on invente, ou par « talismans » que l'on arrive à *avoir en contact*, prolonger sa vie, je sais cependant bien qu'aisément chacun peut raccourcir la sienne. » L'auteur fait

1. Le ms. a bien *onchiez* (vérification de L. Auvray), mais la rime semble demander *ouchier*. [« Il s'agit de Tibert qui se croit poursuivi par quatre lévriers : « tout à plat, il s'est couché par terre,il se faut de peu qu'il ne soit *en contact, aux prises*. » — *P. Marchot*.]

2. M. Jeanroy n'est pas entièrement satisfait de son explication de l'exemple du *Roman de la Rose* ; il termine en effet sa note par cette sage réserve : « Peut-être aussi, car je n'ose pas être absolument affirmatif, avons-nous affaire à deux homonymes, l'un identique à *aengier*, l'autre d'origine inconnue. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vraisemblablement allusion ici à la vertu fallacieuse de certaines pierres précieuses de pouvoir prolonger la vie. »

Remarquons d'abord que la construction syntaxique du vers de Jean de Meun où se trouve *ongier* n'est pas assurée. Méon donne : « Ne pour riens *dont* l'en sache ongier ». C'est la leçon qu'a reproduite Godefroy, et qui lui a permis de traduire *ongier* par « s'aviser ». Michel, qui en général reproduit Méon, a remplacé *dont* par *que* : la première construction ne passe pas sous le gabarit de M. Marchot ; la seconde, où *que* peut être le régime direct de *ongier*, ne présente plus le même obstacle. Quelle est la leçon originale ? Le ms. *Ab*, le meilleur de tous, donne *don*, mais le ms. *Ac*, qui est le plus souvent identique, a *que*. Dans les autres copies, on a tantôt *dont*, tantôt *que* : il est donc difficile de décider d'après les mss. quelle est la version authentique, et je me garderai bien de contester à M. Marchot le droit d'accorder la préférence à la leçon de Michel si celle-ci convient mieux à sa thèse que celle de Méon. Mais j'insisterai sur l'invraisemblance que Jean de Meun ait eu en vue des talismans ; si encore M. Marchot avait dit des « pèlerinages » ! Mais l'explication du vers est beaucoup plus simple et *ongier* n'y est ni plus ni moins qu'un synonyme de « oindre », soit que l'auteur ait pensé à l'application d'onguents, considérés comme remèdes pour l'usage externe, par opposition aux « médecines », remèdes pour l'usage interne, soit, ce que je ne crois pas, qu'il ait voulu parler de l'extrême-onction [1]. Gillon le Muisit, dictant aux abbés de l'ordre de Saint Benoît leurs devoirs envers les moines, dit :

> Si maladies ont, il faut que les *ongiés* (*Poésies*, I, 154).

1. Ce passage n'est pas compris dans l'ancienne traduction anglaise du *Roman de la Rose*, ni dans la traduction néerlandaise de Van Acker. Voici comment il est rendu dans une traduction française du XVe siècle : « Car ja soit ce que nul ne puisse alongnier la vie du corps ne le terme qui leur est mis de Dieu le createur en l'infusion de l'ame en corps humain ne par medecine ne par herbe, par *oindre* ne par chose que l'en puisse trouver en tout ce monde, jamaiz ce terme ne passeront. » (Ms. Bibl. Nat. 1462, fol. 230 vo. Copie de mon ami Auvray). A ceux qui admettraient que le vieux traducteur a pu, lui aussi, faire un contresens, je crois utile de déclarer qu'avant de le consulter j'avais écrit cet article, qu'il n'a influencé en rien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ongiés rime ici avec *eslongiés*, *congiés*, *songiés* ; c'est un doublet de *oigniés*, comme *eslongiés* et *songiés* sont des doublets de *esloigniés* et *soigniés*.

Ongier = oindre vient-il de* ungicare ? Certes, il aurait au moins autant de titres que son homonyme *ongier* = fréquenter à revendiquer cette origine ; je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire de lui reconnaître une si haute antiquité : on peut l'expliquer comme une forme secondaire de *oindre*, ou même comme une forme tertiaire, car il ne faut pas oublier le verbe *oignier*, dont le sens n'est pas contestable : le degré de parenté entre *oignier* et *ongier* peut être le même qu'entre *oignement* et *ongement*.

Conclusion : *ongier*, dans le *Roman de la Rose*, signifie « faire des *ongemenz* ».

Ernest Langlois.

NOTE SUR LES VERS 279-287 DU *JEU D'ADAM*

Les vers 279-87 du *Jeu d'Adam* ont embarrassé la critique ; il s'agit d'un passage très curieux du dialogue entre Adam et Ève, celle-ci influencée par le démon et dissimulant son désir de manger la pomme, tandis que celui-là reste attentif aux recommandations du Seigneur [1] :

Adam

279 *Ne creire ja le traïtor,*
280 *Il est traïtre.*

Eva

Bien le sai.

Adam

281 *E tu coment ?*

Eva

Car je sai oi
282 *De ço qu'en cha[l]t, me del veer,*
283 *Il te fera changer saver.*

Eva

284 *Nel f[e]ra pas, car nel crerai*
285 *De nule rien tant que l'asai.*

1. Je cite l'édition K. Grass, Halle, 1907, en utilisant les notes où le ms. est reproduit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ADAM

Nel laisser mais venir sor toi,
Car il est mult de pute foi.

On a, pour éclairer le passage, dû modifier sensiblement le ms. qui nous a conservé seul cette œuvre remarquable à plus d'un égard : elle est d'abord le plus ancien jeu écrit en français qui nous soit parvenu ; elle intéresse plus encore par son contenu psychologique.

Parmi les corrections que divers érudits — et non des moindres — ont proposées, nous voudrions contrôler celles qui sont généralement admises. D'après Suchier, Foerster, Tobler, Mussafia, Gaston Paris et K. Grass, le copiste aurait substitué l'une à l'autre les deux lettres *A* et *E* qui désignent les acteurs du dialogue, attribuant ainsi à Ève les paroles qu'Adam a dû prononcer et vice-versa.

Situons le passage : Dieu a défendu à Adam et à Ève de manger du fruit de l'arbre de la science. Satan vient tenter Adam, qui ne le reconnaît qu'à la fin de la scène et qui le chasse avec indignation (vers 196 ss.). Rebuté par Adam, Satan s'adresse à Ève ; elle le reconnaît tout de suite et le nomme par son nom dès le premier vers (206) qu'elle prononce ; et tout de suite aussi, ils conviennent de se garder réciproquement le secret. Surtout, qu'Adam n'en sache rien ! Ève promet de manger du fruit ; elle en fera manger à Adam. Il y a donc alliance entre Ève et Satan, ils sont compères ; Ève a consenti à être l'instrument du tentateur.

Adam et Ève se rejoignent ; la conversation s'engage. Selon l'opinion des érudits que j'ai nommés, Adam, très alarmé, interroge Ève : « — Que te voulait Satan ? — ÈVE : Il ne cherche que notre avantage. — ADAM : Ne le crois pas ! c'est un traître. — ÈVE : Comment le sais-tu ? — ADAM : Je l'ai vu à l'œuvre. — ÈVE : *Qu'importe ?* Vois-le, il te fera changer d'avis (G. Paris). — ADAM : Jamais ! » — (Suchier : ÈVE : « *Qu'importe ?* — ADAM : Je ne dois pas le voir. — ÈVE : Il te fera changer d'avis. — ADAM : Jamais ! »)

Adam est donc très décidé à se défier de Satan, et Ève fait tout ce qu'il faut pour qu'il se défie également d'elle. Il la met en garde contre le mauvais, dénonce sa malice et elle ne trou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verait que cette réponse d'une maladresse invraisemblable : « — Qu'importe qu'il soit traître ou qu'il ne le soit pas ? » Ayant ainsi convaincu Adam de sa complicité avec le tentateur, elle réussirait dès la scène suivante à le persuader d'accepter d'elle ce qu'il avait refusé de son compère !

Ce n'est pas tout. Ève ajoute : — « Satan te fera changer d'avis. » Cela n'est pas plus vraisemblable ; ensuite, on ne voit pas que Satan intervienne encore ; c'est Ève qui fera changer Adam d'avis, selon le but qu'elle s'est proposé : elle va s'efforcer de rassurer Adam, elle lui fera oublier le tentateur contre qui il est très nettement prévenu, et elle se substituera à l'ennemi.

C'est bien ce qu'elle fait si on lit comme nous. Restons le plus près possible du ms., beaucoup plus près, du moins, que nos devanciers : corrigeons au vers 282 *qu'en chat* en *que chalt* ; ajoutons au même vers un point d'interrogation ; indiquons que c'est Adam qui prononce le vers 283 : en tout trois corrections de peu d'importance graphique, et voyons comment Ève s'y prend pour tranquilliser Adam.

A. Ne creire ja le traïtor
Il est traïtre.
E. Bien le sai
A. E tu coment ?
E. Car l'asaiai
De ço *que chalt* me del veer ?
A. Il te fera changer saver.
E. Nel fera pas, car nel crerai
De nule rien tant que l'asai.
A. Nel laisser mais venir sor toi...

C'est-à-dire : « Je sais, dit Ève, que Satan est un traître, je l'ai éprouvé comme toi pendant la conversation que tu as épiée et qui t'inquiète ; mais, comme toi, je me méfie de lui. Aussi, que m'importe de le voir ou non ? — C'est très important, au contraire, réplique Adam ; je crains qu'il ne te fasse changer d'avis. — Tranquillise-toi, il n'y réussira pas : je ne le croirai que sur de bonnes preuves. — Ne le laisse pas approcher de toi, conseille Adam, c'est encore préférable. »

En effet, Satan n'intervient plus ; les alarmes d'Adam sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apaisées, le voilà prêt à écouter la tentatrice et non le tentateur.

S. ÉTIENNE.

SUR LE NOM DE RASSE DE BRUNEHAMEL

L'auteur de la première rédaction française de l'*Histoire de Floridan et d'Eluide* n'est connu que par cet ouvrage et par la préface dédicatoire, adressée à Antoine de la Sale, qu'il y a jointe. Dans cette préface, il rappelle qu'il a déjà composé, à la demande du même La Sale, un traité de droit matrimonial, intitulé le *Petit Nupcial*.

Son nom se trouve écrit de deux manières différentes chez les historiens de la littérature. La plupart des manuscrits et toutes les éditions de *Floridan et Eluide* le nomment « Rasse de Brinchamel ». C'est la forme qu'ont acceptée les modernes, depuis La Croix du Maine. Mais Gaston Raynaud [1], ayant retrouvé un texte de ce roman plus ancien et plus correct que ceux qui étaient connus auparavant, a remarqué que le nom de l'auteur y était écrit « Rasse de Brunhamel ». Il a constaté, d'autre part, que *Brunhamel* était le nom d'un village du département de l'Aisne [2], tandis qu'on ne trouvait aucune localité appelée *Brinchamel*, et il a conclu que le romancier devait être nommé *Rasse de Brunhamel*.

Brunhamel est, en effet, le nom qui désigne un village de l'Aisne, dans les dictionnaires de Bescherelle et de Girault de Saint-Fargeau. Mais d'autres répertoires, et non des moins bien rédigés, donnent à ce même village le nom de *Brunehamel*; Raynaud l'avait reconnu en consultant le dictionnaire de Joanne et celui de l'administration des Postes. La même forme se trouve dans le recueil officiel qui fait loi en ce qui concerne les noms des communes françaises : le *Dénombrement de la population*, publié par le Ministère de l'Intérieur [3].

Pour Raynaud, *Brunehamel* est une « orthographe fautive », adoptée sous l'influence de la prononciation.

1. *Un nouveau manuscrit du Petit Jean de Saintré* (*Romania*, XXXI, 1902, p. 534-536).
2. Arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre.
3. *Ministère de l'Intérieur. Dénombrement de la population, 1921*, p. 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De l'étymologie qu'il attribuait à ce vocable, il n'a rien dit. Mais le fait qu'il considérait *Brunhamel* comme la bonne graphie, nous permet de croire qu'il voyait dans ce nom le substantif *hamel*, joint à l'adjectif *brun*, ou au nom propre de personne *Brun*.

Le philologue qu'était G. Raynaud aurait rejeté cette interprétation, il n'aurait point considéré comme une faute d'orthographe l'inscription d'un *e* entre l'*n* et l'*h* du nom, s'il avait connu les formes anciennes de ce nom.

On trouve, en effet : *Brunehaumais* (1223 et vers 1300), *Brunehautmeis* (1265), *Brunehautmez* (1290), *Brunehaumez* (1340), *Brunehaumes* (1413), *Brunehaulmez* (1527), *Brunehamel* (1618)[1]. Les plus anciens documents permettent de reconnaître que ce nom désignait primitivement l'habitation rurale ou le domaine (*més*) d'une femme nommée Brunehaut[2].

Il y a bien une faute dans le nom moderne *Brunehamel*, mais elle n'est pas là où Raynaud croyait la voir. Elle consiste en ce que la syllabe finale *-més* a été changée en *-mel*[3]. C'est là un phénomène analogique, causé par la fréquence du nom *Hamel* dans la région qui avoisine Brunehamel. Coïncidence curieuse, cette localité est située à la source d'un ruisseau appelé la *Brune*. Si les textes anciens faisaient défaut, il serait légitime de croire que Brunehamel est le hameau de la Brune[4].

Je suis surpris de trouver, dès le xv^e^ siècle, la graphie *Brunhamel*, pour le nom de famille de Rasse, alors que cette graphie n'a été signalée, pour le nom du village, que dans des textes récents. On sait que certains noms de terre, devenus noms de famille, n'ont pas suivi la même évolution dans leurs deux emplois. Ainsi, les maisons de *Bauffremont*, de *la Trémoïlle* et

1. Bibliothèque nationale, ms. français 31961, fol. 25 v°; Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 42 ; *Documents relatifs aux comtés de Champagne et de Brie*, publ. par A. Longnon, t. I, p. 421 ; *Trésor des chartes du comté de Rethel*, publ. par L.-H. Labande, t. IV, p. 337.

2. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, p. 240.

3. Longnon (*ibid.*) cite d'autres altérations de *més* : *mer*, dans *Englebelmer*, *Yzengremer* ; *mex* et *metz*, dans *Bertrameix*, *Bertrametz*.

4. C'est ce qu'a cru Melleville (*Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, t. I, p. 111), qui rejette l'opinion suivant laquelle Brunehamel aurait été un domaine de la reine Brunehaut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de *Lévis* portent les noms de localités appelées aujourd'hui *Beaufremont, la Trimouille* et *Lévy*. Mais, dans ces exemples, les familles conservent des formes anciennes ; l'anthroponymie retarde sur la toponymie. Dans le cas de *Brunhamel*, ce serait le contraire. Toutefois, il n'est pas impossible que, dans le nom même du village, le changement de *-més* en *-mel* se soit produit parfois dès le xv^e siècle. Si nous n'en avons pas d'exemples aussi anciens, c'est peut-être parce que notre documentation n'est pas assez abondante.

C'est bien, semble-t-il, de notre romancier qu'il est parlé, sous le nom de « Rasse de Brunehamel », dans l'analyse d'un acte qui se trouvait naguère aux Archives départementales de l'Aisne [1], analyse contenue dans l'*Inventaire sommaire* de ce dépôt ; la voici : « Etat des cens et rentes que les deux chapelains du château de Beaurevoir percevaient à Briastre (Nord) [2], par les mains de Rasse de Brunehamel ». Ledit état était joint à la copie d'un dénombrement de la seigneurie de Beaurevoir, donné au roi par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Le carton qui renfermait ces deux documents a disparu pendant la dernière guerre [3].

Beaurevoir, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Saint-Quentin et du canton du Câtelet, fut, depuis la fin du xiii^e siècle jusqu'à la fin du xv^e, le chef-lieu d'une seigneurie importante des Luxembourg-Ligny. En 1441, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le futur connétable, hérita Beaurevoir de son oncle Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise [4].

Ce document, quelque imparfaitement qu'il nous soit connu, fournit une indication touchant les rapports de Rasse avec Antoine de la Sale. Ils ont vécu l'un et l'autre dans l'entourage, peut-être dans la maison, du comte de Saint-Pol [5]. Si nous

1. Sous la cote B 3452.

2. Arr. de Cambrai, cant. de Solesmes.

3. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. L. Broche, archiviste de l'Aisne. Le rédacteur de l'*Inventaire* n'a pas indiqué les dates des documents analysés.

4. Ch. Poette, *Beaurevoir*, *passim*.

5. Antoine de la Sale demeura chez le comte de Saint-Pol, comme précepteur de ses fils, pendant une dizaine d'années (vers 1448-1458). Voir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pouvions consulter l'original de l'« État des cens et rentes », nous saurions sans doute quel office remplissait Rasse de Brunehamel ; nous constaterions plus sûrement que dans l'analyse, quelle était la forme de son nom, sinon sous sa plume, du moins sous la plume d'un scribe de son temps et de son pays.

Le nom de baptême *Rasse* a paru surprenant. La Monnoye écrivait : « Je ne puis deviner quel nom ce peut être que Rasse, à moins que ce ne soit Horace [1]. » Ce nom a été fréquemment porté dans la région qui est aujourd'hui la Belgique et aux alentours [2]. *Rasse* est la forme que revêt en français, au cas sujet, le nom familier latinisé *Ratzo* (*Razzo* ou *Razo* [3]), lequel représente l'un quelconque des noms composés germaniques dont le premier terme est *Rad*. Au cas régime, on a *Rasson*.

La diffusion de ce vocable est due sans doute, au culte d'un comte d'Andechs, qui vivait au x^e^ siècle et qui mourut en odeur de sainteté, au monastère de Werden (régence de Dusseldorf). Ce pieux personnage est appelé, en latin, *Ratho*, *Rasso* et *Razzo* ; en allemand, *Rath* et *Rass* ; en français, *Rasse* et *Rasson* [4].

Max Prinet.

W. Söderhjelm, *Note sur Antoine de la Sale et ses œuvres*, dans les *Acta societatis Scientiarum Fennicae*, t. XXXIII, nº 1, p. 28, 29.

1. *Les Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et Du Verdier, édit. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 351.

2. Voir Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, *passim*. Ce nom de baptême a été héréditaire chez les seigneurs de Gavre (E. de Borchgrave, article *Gavre*, dans la *Biographie nationale* belge ; Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, au même nom).

3. Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2^e^ édit., t. I, col. 1208.

4. *Acta Sanctorum*, juin, t. III, p. 892-907.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMPTES RENDUS

Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache... *Vortrag mit Anmerkungen* von J. Jud; Chur, Sprecher, 1919; in-8, 56 pages [extrait du XLIXe *Jahresbericht der historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubunden*, 1919].

Le point de départ de cette remarquable étude est la constatation des différences nombreuses que présente le vocabulaire religieux populaire dans les parlers du diocèse de Coire et dans ceux du diocèse de Milan. Dans les premiers, nous trouvons des représentants de basilica, plebs, signum, cloccarius, vascellum, orare, quinquagesima, etc., là où les seconds nous ont conservé ecclesia, parochia, campana, campanile, capsa (bière), precare, pentecoste, etc., et l'on notera que les Grisons ont un vocabulaire plus latin, l'Italie du Nord un vocabulaire plus hellénisé. C'est, nous dit M. J., que l'expansion du christianisme a présenté deux aspects : tout d'abord c'est sous forme hellénique que la religion nouvelle s'est répandue dans le bassin méditerranéen, mais à mesure que l'évangélisation gagnait des régions plus éloignées de la mer, moins accoutumées à l'influence grecque, où les masses chrétiennes étaient aussi moins denses, à mesure que les progrès du christianisme cessaient de se faire par propagation dans la masse romaine pour devenir l'œuvre de véritables missionnaires vers les confins de l'Empire, il devenait nécessaire de substituer au vocabulaire hellénique un vocabulaire latin plus intelligible, qu'il fût constitué par de véritables calques (quinquagesima pour et d'après pentecoste) ou par des équivalents sémantiques approximatifs (area pour cœmiterium). Le roman méditerranéen garde l'empreinte de la première époque, le roman des frontières de l'Empire (Roumanie, Grisons, France du Nord, Grande-Bretagne) nous a conservé les vestiges de la seconde. Mais les différences entre le vocabulaire des Grisons et celui de l'Italie du Nord, l'accord au contraire du vocabulaire des Grisons avec celui de la Gaule (signum, vascellum, cloccarius, etc.), nous amènent encore à cette autre conclusion que la christianisation de la Rhétie a bien pu ne pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se faire par le Sud, par Milan, ou du moins pas seulement par Milan, mais aussi par l'Ouest, par Lyon, par Trèves, par Augsbourg. Et il n'y a là qu'une indication, mais M. Jud indique à larges traits toute une méthode de recherches qui peut apporter des preuves : étude des noms des saints patrons des églises, étude des prénoms, etc., qui montreront s'il y a accord entre les Grisons et la Gaule ou l'Italie. Cet ordre de recherches n'est pas nouveau sans doute, mais cette union de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire linguistique est au moins un procédé original dont on voit assez qu'il pourra s'appliquer à d'autres domaines que les Grisons. J'espère ne pas avoir trahi, ni forcé, les thèses de M. Jud, mais j'ai laissé de côté bien des faits, bien des exemples, qui sont des preuves, accumulés par l'auteur dans l'exposé de vingt pages qui forme la première partie de sa brochure. Cet exposé est suivi de notes abondantes dont plusieurs sont de petites études, notamment celles qui sont consacrées aux représentants romans de basilica (voir aussi p. 10-11, une ingénieuse interprétation de l'origine du sens chrétien de ce mot : la *basilica* ou *memoria* construite sur le tombeau d'un saint), aux expressions romanes pour *filleul* et pour *parrain*, etc. Des index étendus permettent d'utiliser ces remarques dispersées. Il appartient à M. J. de poursuivre dans le chemin qu'il a lui-même si nettement ouvert et dont il a si largement marqué la direction.

M. R.

A. Kolsen, I. **Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften teils zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigt und ergænzt**; Halle, Niemeyer, 1916-9 ; in-8, 240 pages en trois fascicules de cinq feuilles (à suivre).

II. **Zwei provenzalische Sirventese, nebst einer Anzahl Einzelstrophen**; Halle, Niemeyer, 1919, in-8, 33 pages.

I. — M. Kolsen se propose de publier, avec traductions et commentaires, des poésies provençales inédites ou dont nous n'avons que des éditions diplomatiques ou incorrectes. C'est un projet auquel on ne saurait qu'applaudir. Mais pourquoi nous dit-il, dans un bref avant-propos, qu'il reprend le plan adopté par Mahn dans ses *Werke der Troubadours*, alors qu'il n'y a entre les deux ouvrages aucun rapport ? Mahn se bornait, on le sait, à reproduire, à de rares exceptions près, des éditions antérieures, sans traductions ni commentaires. M. K. est trop modeste, car il fait beaucoup plus et mieux. Son plan rappellerait plutôt celui des *Gedichte* du même auteur, en ce sens au moins que M. K. n'en a pas du tout : il publie en effet, sans aucun ordre préconçu n'importe quelle pièce de n'importe quel troubadour. Il n'y a ici aucun essai de groupement, ni logique ni chronologique : le premier fascicule par exemple (p. 1-80) contient dix chansons courtoises, un jeu parti, trois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pièces humoristiques, deux « coblas » satiriques, appartenant à quatorze auteurs. Nous voyons reparaître dans les trois fascicules, à des intervalles plus ou moins éloignés, les noms de Gaucelm Faidit, de Guillem de la Tor, etc. Voilà qui n'est pas pour faciliter la tâche des bibliographes.

Mais l'essentiel est que chaque pièce soit bien publiée et commentée. A cet égard, M. K. mérite certainement des éloges, qui doivent être malheureusement tempérés par quelques réserves. Parfois ses restitutions, très arbitraires, n'améliorent pas le texte qui reste inintelligible ; parfois aussi, quoique le texte soit bien établi, le sens n'est pas saisi. Voici quelques exemples, empruntés aux deux premiers fascicules.

II. (Daude de Pradas, *El temps que·l rossignols s'esgau* ; manque à Bartsch). La strophe III ne présente aucun sens : il faut, au v. 24, après *disses*, ouvrir des guillemets, et les fermer à la fin de 27, avec point d'interrogation : ces mots représentent le discours de la dame.

III. (Bartsch, 384, 1, et 432, 3.) V. 32, au lieu de *n'intra*, lire avec *D*, *mintral* (futur de *mentir*), leçon confirmée par *G* : *mentraill* et par *C* (non utilisé) : *mentral* : « le galant faillirait-il à sa promesse, parce que la dame l'aime et l'accueille ? » — 56, au lieu de *l'auran*, lire *auran* (*ADR*) : « Il vaut mieux mourir d'amour (pour une femme qui le mérite) que de posséder celle qui se donne à tous » ; la leçon de *C*, *cuy tuich auran* fournit le même sens.

IV. C'est le salut d'amour *Domna, vos m'avez et Amors* (Bartsch, p. 41). Les vers 79-80 ne contiennent qu'une formule banale et n'autorisent sûrement pas à attribuer la pièce à un comte d'Anjou.

XI (231, 4). Le sujet n'est pas expliqué clairement et la pièce reste fort énigmatique. V. 16, lire, en supprimant les points d'interrogation ou d'exclamation : *anz lo fugist com en tornei rengat*, « vous l'avez fui comme moi (je fuis) un tournoi en champ clos ».

XIII-XIV (343, 1 et 340, 1). M. K. ne pouvait rien comprendre à ce débat, sur un sujet fort scabreux, n'ayant pas identifié les trois objets (nou trois « hommes ») dont Gavaret « attendait grande joie » et qui lui ont failli en un moment critique (*a la cocha major*) ; ils le touchaient sûrement de fort près, puisqu'il demande s'il ne doit pas se les arracher (XIII, 8, lire *sils* non *sill me trac*) ; ce sont aussi ces trois objets qui forment le *arnes* du v. 17. Cela compris, on comprendra aussi et on trouvera assez doux le châtiment que P. de Durban propose de leur infliger (coupl. II et III de la pièce XIV). Il ne reste quelque obscurité que dans le couplet IV de cette dernière pièce.

XXI (16, 14). V. 37 au lieu de *virar*, lire *jujar* « adjuger, octroyer ».

XXII (194, 3), 16, lire en deux mots, *a durat*, « cet usage est ancien ». — 48, *farse* (ou *confarse*) *ab*, « s'accorder avec », sens relevé par Levy, à *faire*, nº 28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XXIV (27, 4) 1, au lieu de *non*, lire *nom*, comme le prouve le v. 7.

XXV (337, 54), 3-4 : le sens est : « le père ne peut se fier à son fils et nul ni à l'un ni à l'autre » ; — 5, effacer le point-virgule, *que* dépendant de *tant*. — 14, effacer la virgule après *ren*; sens : « de ce qu'ils vous demandent vous ne pourrez rien leur refuser, ni vous défendre d'eux, pas plus que si vous étiez cousus de dons », c.-à-d. de richesses. — 32, au lieu de *er an*, lire *eran*. — Le vers 40 n'est pas une interrogation, mais un souhait ironique : « Que ne suis-je de cet ordre ! » (où il fait si bon vivre).

XXVI (142, 2), 41-2, lire (avec *D*) *Ben deu... baissanz e ja noil er tolgutz ?* — Au couplet VI on obtiendra un excellent sens en voyant dans ces nombreux *en*, non la préposition, mais la particule honorifique, introduisant une série de sobriquets burlesques : « *En Mal Noiritz*, *En Enois* », etc.

P. 142, note 1, à la suite de XXX. Pour le passage allégué de P. Vidal (Anglade, XXX, 12) Chabaneau (*Revue des l. rom.*, XXXII, 210, n.) avait déjà songé, mais sans s'y arrêter, à cette piquante explication.

XXXI (173, 6), 55-6, idée très claire et très souvent exprimée : « c'est démesure et folie que de maltraiter son fidèle serviteur. » — 69, *trobes* est une 3e pers. qui a pour sujet *Valors*.

XXXIII (Gauc. Faidit, *Hueimais tanh que fassa parer*, manque à B.) 43, *de* dépend de *ai poder* (41) : « c'est au prix d'un grand effort que je réussis à cacher mes sentiments » ; — 55, 6, l'éditeur adopte à tort, en la corrigeant, la leçon de *C*, bien inférieure à celle de *ADMa*.

Je ne m'occuperai pas du troisième fascicule, qui a été l'objet de nombreuses remarques critiques de M. Spitzer (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XLI, 355) avec lequel je ne suis toutefois pas d'accord sur quelques passages : *comunal* (XXXVII, 33) me paraît, comme à M. K., signifier « équitable » ; *agrei* (XXXVIII, 38), corrigé à tort par M. K., n'a rien à faire avec la racine g r a t u s, c'est la 1e p. ind. pr. de *agreujar*.

II. — Le premier de ces deux sirventés, qui valait vraiment d'être étudié (335, 33) est de Peire Cardinal, l'autre anonyme (461, 6) est d'une rare banalité. Les 36 « coblas » qui suivent sont surtout empruntées aux mss. *F*, *H*, *J*, *P* ; quelques-unes manquent à la liste de Bartsch : une note utile (p. 1) identifie quelques-unes de celles énumérées dans le *Grundriss* comme pièces distinctes avec des couplets de pièces connues. Ces fragments, conservés dans des mss. médiocres, sont fort altérés et il faut reconnaître que les reconstructions de l'éditeur sont bien fragiles. Je me bornerai au premier sirventés, dont le sens a été çà et là mal rendu. V. 8, lire avec *M* (et peut-être *C*) au lieu de *mal*, *mas* ; sens : « ce n'est ni Droiture, ni Vérité qui gouvernent, mais Caprice ». — La construction de la belle période qui forme le couplet III n'a pas été saisie : *tollen*, *derauban*, etc. sont des gérondifs ; il faut une virgule après 21, et pas de ponctuation après 25 : voici le mot à mot (abrégé) : « Mais c'est là une opinion folle, car ce n'est pas en ravissant le bien d'autrui, etc. qu'on est agréable à Dieu. ». — M. Spitzer a présenté aussi sur cette plaquette (*loc. cit.*,) quelques bonnes observations.

A. JEANROY.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ysopet-Avionnet : the Latin and French Texts by Kenneth McKenzie and William Oldfather ; Urbana, University of Illinois, 1919 ; gr. in-8, 262 pages et 12 planches [*University of Illinois Studies in Language and Literatur*, V, 4, novembre 1919].

I

Malgré la date portée deux fois sur le titre, le *copyright* est daté de 1921 et le volume ne nous est parvenu qu'en mars 1922. M. McKenzie est l'éditeur des textes français, M. Oldfather celui des textes latins ; l'introduction est leur œuvre commune.

Sous le nom d'*Ysopet I* on désigne généralement l'une des trois traductions françaises du recueil de fables mis en distiques latins (d'après Phèdre) par un inconnu dénommé dans plusieurs manuscrits Waltharius Anglicus [1] ; *Avionnet* désigne la traduction du recueil d'Avienus. Ces deux collections de fables sont réunies dans deux groupes de trois mss. chacun ; les uns (*B L P* de la présente édition, c.-à-d. Bruxelles, Bibl. roy. 11193 ; Londres, Brit. Mus., add. 33781 ; Paris, Bibl. Nat., fr. 1594), du xive siècle, contiennent, avec la traduction française, le texte latin ; les autres (*a b c*, c.-à-d. Paris, B. N., fr. 1595, 19123, 24310), du xve siècle, ne contiennent que la traduction. Ces deux versions françaises ont été publiées, peu correctement, d'après le seul ms. *P*, et pas tout à fait complètement, par C. Robert, en 1825 : aussi G. Paris (*Journal des Savants*, 1885, p. 40) avait-il exprimé le vœu qu'elles fussent rééditées. Ce souhait reçoit satisfaction dans la publication que nous annonçons.

Un court avant-propos nous avertit que cette publication n'est pas complète et que les auteurs se proposent de revenir plus tard sur « l'interprétation du texte [latin ou français ?], notamment en ce qui concerne les relations littéraires des fables individuelles (*sic*), et sur les questions linguistiques concernant le texte français ».

Il est de toute évidence que ces dernières questions eussent dû être traitées dès maintenant ; c'est à l'édition d'un texte qu'il est naturel de joindre l'étude de la langue et le glossaire des mots intéressants. Il est regrettable que ces deux parties du travail manquent totalement. Elles ne présentaient pourtant pas de grandes difficultés. La langue de nos textes ressemble fort à celle de l'*Ysopet* de Lyon publié par Foerster, dont l'introduction eût fourni un cadre commode ; comme dans cette version, certains traits, assurés par la rime, nous orientent nettement vers la Franche-Comté ou l'est de la Bourgogne : p. ex. les 3es pers. pr. subj. en *oit* (21, 20 ; 62, 10 ; *Av*. 4, 14) ; *loiche* (lèche) : *aproiche* (40, 53) ; *crache* (crèche) : *vache* (64, 1) ;

1. Sur les variantes de ce nom, voir W. Foerster, *Lyoner Ysopet*, Heilbronn, 1882, p. xxiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

i nasalisé dans *anemin* (8, 31). Un autre trait, singulier à cette époque [1], et qui rapproche les deux textes est la fréquence de la non-élision, notamment dans *ne*, *se* (cf. Foerster, p. v). Quant au glossaire, il pouvait être bref et il suffisait de notes peu étendues pour discuter les difficultés assez peu nombreuses du texte.

La classification des mss. a été, en revanche, l'objet de longs développements (p. 18-30), mais elle est uniquement fondée sur les textes latins ; elle devait être contrôlée par l'étude des textes français, sur la valeur relative desquels, comme on va le voir, les éditeurs paraissent avoir des idées assez vagues. Sur le traitement de ces textes, ils écrivent (p. 44) : « la leçon de *B*, même inconsistante et inférieure à celle des autres mss., a été conservée ; les quelques exceptions (corrections d'erreurs évidentes) sont indiquées en note. Sont relevées les variantes de *L P* non purement graphiques et modifiant le sens. Les variantes de *a b c* sont données quand il a paru qu'elles avaient pu conserver la version originale ou quand elles avaient un intérêt particulier. » Ces principes sont fort discutables. Si *B* n'est pas le meilleur des trois mss. du XIV^e^ siècle (*L* en effet lui paraît supérieur), pourquoi le prendre comme base ? Les éditeurs semblent s'être rendu compte que, dans l'ensemble, les mss. récents sont meilleurs (surtout *c*). Pourquoi donc ne pas avoir pris comme base l'un d'entre eux ? C'est que, — et cela valait vraiment la peine d'être dit, et démontré, — s'ils offrent d'excellentes leçons, ils représentent en réalité un remaniement fort libre, énergiquement modernisé, dont les variantes communiquées ne suffisent pas à donner une idée nette. Le seul procédé commode eût consisté à donner un texte critique au moins de quelques-unes de ces fables ; la publication intégrale même n'en serait pas sans intérêt.

Quant à l'intention de corriger les passages fautifs, elle a été poursuivie dans une bien faible mesure ; je vois bien, çà et là, rejetée en note la leçon de *B*, mais beaucoup de passages non moins fautifs (notamment des vers faux) sont restés tels quels. Presque tout le travail critique, en somme, reste à faire. Mais il est arrivé aussi à l'éditeur, il est impossible de ne pas le reconnaître, de ne pas comprendre un texte correct ou acceptable, comme le prouvent la ponctuation ou une mauvaise graphie. Je suis obligé de donner quelques exemples de ces divers genres de fautes [2].

Ponctuation : 6, point après 4, pas de ponctuation après 6. — 17, 18, supprimer le point-virgule ; de même 26, 38 et 61, 22. — 27, 14, point d'interrogation à la fin du vers. — 29, point après 16, virgule après 17. —

1. La dédicace de l'*Avionnet* à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, la mention du dauphin, de sa femme Bonne de Luxembourg et de leurs enfants, conduisent à placer l'ouvrage entre 1339 et 1348, comme l'ont bien exposé les éditeurs (p. 30 ss.).

2. Je laisse de côté tout l'*Avionnet*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

42, 8, lire *Qu'est-ce ?* — Épilogue (p. 196), 40, point à la fin. — 65, 66, point d'interrogation au lieu de point-virgule.

Texte correct mal lu ou mal imprimé : à plusieurs reprises (12, 5-6 ; 26, 11-2 ; 38, 25-6 ; 50, 9-10) les formes, dites picardes, de part. passés fém. en *ie* ont été méconnues, et l'*e* marqué d'un accent, ce qui fausse le vers. — 9, 5-6, *delivre* : *livre* (non *delivré*) ; de même 40, 63. — 18, 29, le ms. doit porter *victoriens*, forme curieuse attestée par la rime ici (*liens* non *lieus*) et plus bas (29, 34). — 15, 37, le ms. doit avoir *viut* (volet). — 17, 45, *li urison*] *livrison*. — 10, 11, *sa sovaige*] *s'asouaige*. — 20, 23 et 60, 33, *quiterne*] *guiterne*. — 23, 22, *a gogue* (en deux mots). — 28, 2, *sa tapissoient*] *s'at.* — 36, 20, *cui s'en ment*] *cuisanment*. — 42, 111, *sautier*] *saucier*. — 43, 49, *seisoit*] *s'eisoit*. — 44, 46, Le .I. du ms. doit être rendu par *uns*. — 56, 17, *niaise*] *maise*. — 57, 4, *messaude*] *mès saude*. — 60, 18-9, *ronper*, *rompieus*] *roup*. —

Leçons fautives à corriger [1]. — 9, 5, *chiens*] *chaiaus* (avec *a*). — 19, 14, *se*] *ne* est exigé par le sens. — 26, 18, *puis*] *pis* (sens et trois mss.). — 27, 27, *venus*] *chenus*. — 33, 6, *fertuiee*] *fertiiee*. — 34, 41, *mains*] *niens* (*a b c*). — 38, 27, *aura*] *avré* (*P a c*). — 43, 57, *y*] *et* (*L P*). — 45, 27, *puet*] *pueent* (tous les mss.). — 48, 16, *le fer use* (*L*). — 49, 4, *Es*] *Les*. — 51, 2, 5, 23, *Rouveaus*] *Roonaus*. — 52, 62, *sous*] *sor*. — 57, 6, *deloy*] *beloy*. — 61, 92, *pour*] *par*. — 66, 34, *voudray*] *voudra*. — 67, 8, *pensez*] *apensez*. — 37, *chatie*] *chati*.

C'est une heureuse pensée que d'avoir voulu reproduire, comme l'avait déjà fait Robert, les fines illustrations au trait qui ornent le manuscrit de Paris : mais les éditeurs ne disposaient que d'épreuves blanc sur noir et il faut avouer que la reproduction de ces épreuves ne donne qu'une assez faible idée de l'illustration originale.

A. JEANROY.

II

Je joins au compte rendu de M. Jeanroy quelques remarques complémentaires, notées au cours de ma lecture des textes français édités par McKenzie.

Ysopet 1, 11 *aqui deust*, l. *a qui deust*. — 12, 58 *en oblit*, l. *enoblit* (de *enublir*). — 15, 34 *si vuelent*, l. (avec *L*) *sieulent*. — 18, 18 *et sove l'onneur*, l. *et soue l'o.* — 19, 21 *marches*, l. *marchès*. — 26, 30 *l'a ma mere*, l. *la ma m.* — 27, 30 *ma'ntention*, f. d'impr. (?) pour *m'antention*. — 28,

1. Dans les textes latins aussi (par respect superstitieux du ms. ou inadvertance ?) bien des leçons fautives ont été conservées ; 19, 7, *tigillum*] b. 30, 1, *naverat*, faute d'impression ? — *Ibid.*, 12, *vulneris corde*] *vulner* 1, *monet sigillum*. — *cordes*. — 33, 1, *vulpo*] *vulpe*. — 33, 7, *vase*, *vaso*. — 46, *movet*. — 61, 25, *indice*] *judice*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

23 *Veés*, l. *Vees*. — 29, 6 supprimer la virgule. — 31, 14 *qu'i' li met* est une graphie étrange ; *qui* pour *qu'il* est fréquent ici comme dans tant d'autres textes, v. p. ex. 49, 16 *Doubt je qui ne puisse durer*, *Av*. 4, 20, etc. — 37, 22 *en selé*, l. *enselé* (il s'agit d'un cheval). — 46, 31 *qui d'euls ne font*, l. *qui d'euls né sont* (il s'agit de parents et d'enfants). — 50, 6 *non savoir* se comprendrait mieux en un seul mot. — La moralité de la fable 51 a dû paraître bien obscure à l'éditeur : v. 55, l. *d'amphibolie*, 58 point final, 62 l. sans doute *Es palais*, 64 point final, 65 supprimer la virgule, 68 point final, 69 supprimer la virgule. — 52, 3 l. *par ataïne*. — 53, 8 leçon de *La* préférable. — 9-10 *traïne* : *haïne*. — 55, 57 *sieus*, l. *siens* (lat. : *Exulis est non esse suum*). — 61, 39 supprimer *me*. — 65, 54-55 peuvent être corrigés par comparaison avec la copie de ce conte qu'Eustache Deschamps a insérée textuellement dans son *Miroir de mariage*, ce que G. Raynaud a indiqué (éd. de la S.A.T., IX, 131-3) comme nous le signale M. Lucien Foulet. — 68, 53 il faut évidemment lire *tant cõm* et non *tant a* et, à la fin du couplet, *dure* : *mesure*. — 81 *chaux est*, *j'é frois*, l. *je frois*. — 114 *noyent* est impossible, je pense qu'il faut lire *se tantost nou rent recreant*, en donnant à *nou* la valeur de *nel* ; c'est de même qu'il faut lire au v. 120 *Que nou mehaigne et nou blece*, l'éditeur a lu deux fois *non* ce qui rend ce vers incompréhensible.

Avionnet 1, 15 *fain la proie*, l. *fain l'aproie* (*l'asproie*, expression bien connue). — 3, 28 l. *qu'iere*. — 7, 21 l. *si biaus* ; il faut sans doute deux points après *dit*. — 11, 5 il faut ajouter, avec *b* ou *c*, *tu* ou *toy* et lire *jusque(s)* comme aux v. 22 et 28. — 14, 26 *courtois* est adjectif et ne doit pas avoir de majuscule ; il n'y a pas ici d'allusion à Courtois d'Arras comme dans *Ys*. 42, 119.

Il y aurait beaucoup à rectifier encore dans l'accentuation qui fausse le sens, comme on l'a vu, ou altère les formes ; l'usage du tréma est très irrégulier ; l'absence de guillemets rend assez pénible l'intelligence de bien des dialogues déjà obscurcis par les erreurs de ponctuation.

M. R.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉRIODIQUES

Archivum Romanicum, nuova rivista di filologia romanza diretta da Giulio Bertoni ; Leo S. Olschki éditeur, grand in-8 [1].

Cette revue a été fondée, en Suisse, pendant la guerre : cela suffirait à expliquer pourquoi la *Romania* ne l'a pas signalée dès son apparition. D'ailleurs l'éditeur n'avait pas cru devoir nous l'envoyer à fin d'annonce et de compte rendu : nous ne pouvions qu'attendre. Voici que le premier fascicule du tome VI de cette publication est adressé à la *Romania*, nous en ferons l'analyse, mais pour compléter l'information de nos lecteurs nous donnerons d'abord le dépouillement au moins sommaire des tomes I-V.

I (1917). — P. 1. *Programma*. Le trait le plus net est que l'*Archivum* se propose de ne pas se limiter aux études philologiques, mais s'intéressera à l'histoire de la civilisation romane d'une façon plus générale. — P. 4. G. Bertoni, *Riflessi di costumanze giuridiche nell'antica poesia di Provenza*. — P. 21. G. Bertoni, *Poesie musicali francesi nel cod. estense lat. nº 568*. Le ms. est du milieu du xve siècle. M. B. publie diplomatiquement les textes français au nombre de 68, dont quelques-uns avaient déjà été édités et dont un certain nombre sont connus par d'autres mss. — P. 58. G. Bertoni, *I maestri degli Estensi nel Quattrocento*.

Mélanges. — P. 73. G. Bertoni, *Intorno ad alcune denominazioni del mirtillo nei dialetti alpini*. [Les noms de la myrtille dans les Alpes sont souvent d'origine préromane : M. B. commence par fixer l'aire du type lexicologique *güstrum*, *güstrẹj* propre au patois du Tessin méridional et du Varesotto et il propose de le rattacher au type *magostra* « fraise » répandu dans un territoire assez étendu du nord de l'Italie : le *ma-* serait tombé comme dans le valsug. *rẹla* < *marẹla*. Toutefois il resterait à indiquer les raisons pour lesquelles la syllabe initiale *ma-* tombe exclusivement dans les noms de la myrtille et non dans ceux de la fraise. L'étymologie m a j u, donnée aussi par MM. Merlo et

1. Par exception et à titre de contribution à l'étude du prix de la vie et des instruments de travail, je me permets de signaler que l'abonnement à l'*Archivum*, pour un volume annuel de 576 pages, ne s'élève pas à moins de 50 *francs suisses*.

Digitized by Google | Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Schuchardt, se heurte à des obstacles à mon avis insurmontables, parce que : 1° il n'y a pas d'autres mots qui désignent la fraise d'après le moment de la saison où elle mûrit ; 2° la terminaison *ostra* (ital. *magiostra*), *-ousso-*, *-oufo* (Midi de la France : *mayousso*, *majousso*, *majoufo*) doit être un suffixe non latin : les variantes formelles du suffixe pourraient s'expliquer par un changement phonétique analogue à celui qu'on constate dans le gaulois pour -st- > -ss- θ > -f-, cf. *Revista de filol. esp.*, VII, 339-350. Je crois donc que tout le problème est à reprendre en cherchant une base prélatine qui tienne compte de la répartition géographique du mot (le catal. *maduxa* et l'astur. *mirruéndanu*, esp. *miesga*, Erto *muta* [*Z. f. rom. Phil.*, XVI, 333], ne pourront guère être écartés), de la sémantique et du suffixe. — Pour le poschiav. *glašon* « myrtilles noires » M. B. détermine l'aire italienne qu'il conviendrait de compléter avec les matériaux mis à notre disposition par Alton, *Die ladinischen Idiome* p. 200 : Fiemme *calvèse*, Gröden, Fassa *chalveisa* qui démontrent l'impossibilité de ramener le poschiav. *glašon* et congénères à l'adj. celt. glastu « vert ». — Pourquoi M. B. se refuse-t-il à rattacher *šištrę́j* « mirtillo » au *ğüstrę́y ğüstrúṅ* du Tessin méridional ? Il doit y avoir le même flottement dans l'initiale du mot prélatin qu'on vient de constater dans le poschiav. *glašon* en regard de Gröden *chalveisa*. Il serait peut-être prudent de commencer par dresser une carte des noms des « baies » des Alpes romanes et allemandes avant de s'engager dans des discussions étymologiques hérissées de difficultés. — P. 77. G. Bertoni, *Etimologie frignanesi*. 1. frignan. *cóm* « stelo del frumento » est le latin culmus ; 2. frignan. *ñostra* « pecora giovane » représenterait agnostra. Mais le suffixe -ostra (ou en latin -tera) est-il vivant dans le frignan. ? 3. frignan. *kozál* « astuccio per la cote » représente un lat. cotiale, mais ne s'agit-il pas d'un changement de suffixe tout récent ? Le franco-prov. *cotsál* existe-t-il en réalité ? Ne vaudrait-il pas mieux rappeler plutôt l'existence de cotiariu dans les parlers latins ? 4. frignan. *melsa* « attrezzo per tener salda la parte anteriore del carro » à côté de *mesla* représente le latin mensula, cf. aussi parmig. *mèsli* « traverse, i due correnti traversali del treggello » ; 5. frignan. *raigañ* « fungo mangereccio che cresce a cesti, ai piedi di vecchie piante » < *raiga* « radice » < radica ; 6. frignan. *réma* « spranga dell'uscio » représente le lat. remu, cf. aussi prov. mod. *remo* « poutrelle ». — P. 80. G. Bertoni, *Ant. mod. zotta* « cibo che si da al porco nel truogolo » doit être rattaché à la grande famille qui se range autour du gaul. *jutta*. — P. 81. G. Bertoni, *Note linguistiche provenzali* (Haute-Loire). 1. Coubon *bǫ̇na* « corne » continue le gaul. banna ; 2. *yasa* « fascio di legna » est *lyassa* < ligacea ; 3. *uortsa* « spalla » serait le lat. orca « vase » : l'étymologie me semble bien douteuse surtout au point de vue sémantique ; le berg. *orca* « fascio di legno » a-t-il rien à faire dans cette compagnie ? Je crois qu'il faut chercher ailleurs comme j'espère le démontrer prochainement ; 4. *kjava* « toile » ; considérations sur la chute de *-l-* intervocalique dans les patois de la Haute-Loire. — J. JUD.] — 83. G. Bertoni,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pastorelle portoghesi. Ressemblances et différences avec les pastourelles françaises et provençales. — P. 88. G. Bertoni, *Un componimento di Aicart del Fossat sulla spedizione di Corradino contro Carlo d'Angiò*. Edition, avec quelques notes, d'après *I* et *K*; M. B. a joint à cet article un fac-similé de la page du ms. de Bergame qui contient la tenson de Aicart de Fossat avec Girard Cavallazzi. — P. 92. G. Bertoni, *La tenzone di Raimon Guillem e Ferrarino da Ferrare*. Nouvelle édition diplomatique avec notes et essai de reconstruction critique et de traduction. — P. 100. G. Bertoni, *Due nuove « cobbole » nel manoscritto provenzale D*. Ces deux strophes se trouvent mêlées à des pièces de Peire Cardenal ; elles sont extrêmement corrompues, M. B. les reproduit diplomatiquement. — P. 102. G. Bertoni, *Intorno ad alcuni componimenti spagnuoli di una silloge musicale torinese*. Le ms. q^m^ III. 36. de la Bibl. universitaire de Turin est du XVI^e^ siècle ; il comprend 47 compositions espagnoles, avec musique ; M. B. en signale en particulier quatre, d'ailleurs connues par d'autres mss. ; il annonce son intention de donner quelque jour de ce ms. une édition complète. — P. 105. G. Bertoni, *Nuovi tedechismi nei dialetti lombardi*. [Recueil intéressant de mots allemands et alémaniques qui (en partie par l'intermédiaire des dialectes rhétoromans des Grisons) sont entrées dans les parlers alpins du Tessin et de la Lombardie. Pour *koma* « truogolo » du Val di Blenio, comment expliquer l'existence d'un emprunt bavarois dans ce dialecte? Les parlers alémaniques ne présentent que *gumme*. Pour *krèzla*, cf. *Schweiz. Id.*, III, 924 ; le bormin. *linzon* n'a pas de rapport avec l'allem. *faulenzer*, mais se rattache au mil. *linzon*, *lizon*, mantov. *lisonar*, etc. — J. JUD].

Comptes rendus. — P. 110. C. Appel, *Bernart von Ventadorn* (G. B.). — P. 115. L. Biadene, *La patria d'Inghilfredi, rimatore del sec. XIII* (G. B.). — P. 117. St. Glixelli, *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs* (G. B., avec fac-similé d'une page du ms. de Cambridge ; cf. *Romania*, XLIV, 276). — P. 119. G. Zaccagnani et A. Parducci, *Rimatori pistoiesi, lucchesi, pisani* (G. B.). — P. 121. R. Menéndez Pidal, *Elena y Maria* (G. B. ; cf. *Romania*, XLIII, 607). — P. 123. E. Levi, *Poesia di popolo e poesia di corte nel trecento* (G. B.). — P. 125. G. Bertoni, *Italia dialettale* (G. B. : rectifications et additions intéressantes ; cf. *Romania*, XLVI, 546). — P. 127. *Romania*, XLIV, 1 et 2 (G. B.). — P. 131. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVIII (G. B. ; cf. *Romania*, XLVII, 137). — P. 142. *Studj romanzi*, VIII (G. B. avec reproduction d'une miniature du ms. B. N. ital. 450 à propos du *Bestiaire toscan* édité par Garver et McKenzie ; cf. *Romania*, XLVI, 603). — P. 143. *Annales du Midi*, XXVIII (G. B. ; cf. *Romania*, XLV, 582). — P. 145. Chronique bibliographique et critique.

2. — P. 153. G. Bertoni, *Intorno alle denominazioni della « gerla » in alcuni dialetti alpini*. [Brève, mais précieuse étude des noms de la hotte portée sur le dos, dont quelques types sont reproduits dans des photographies bien réussies. Il est dommage que l'auteur n'y ait pas joint une carte : pour ceux qui ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

connaissent pas le terrain cette foule de noms de lieu est vraiment troublante. Il y aurait encore des précisions à ajouter aux informations de M. B. Est-ce que le *scherl* est vraiment usité partout dans les Grisons pour porter le foin et la litière ? Les formes engadinaises *gierl*, *gerl* (à côté de *dschierl*) ne sont-elles pas là pour démontrer que le mot et la chose est en partie importée par les Lombards ? Le lad. grig. *campatg* de la Sursaissa (Oberhalbstein) peut-il être phonétiquement autochtone ? La discussion étymologique des différents types est en tout cas intéressante. Je crois avec M. B. qu'il est peu probable que *campag* soit campu+cavea, puisqu'il faut tenir compte du prov. mod. *cabas*, de l'esp. portg. *capacho* (cf. aussi grec γάβος κάβος, *Wörter und Sachen* III, 179, V, 178). Il me semble peu probable que le berg. romagn. *berla* soit en rapport avec le german *bara*, mais il doit être mis en rapport avec le prov. mod. *berrio*, dauph. *buerlo* « grand panier rond et profond dans lequel on porte du foin ou de la paille ». Pour *barga*, v. *Romania*, XLVI, 468. En ce qui concerne l'origine du lomb. *cádola* « arnese di legno per il trasporto di legna, formaggio, pietre e sassi », il me paraît de plus en plus probable qu'il s'agit ici d'une fausse « dédiminutivisation » de *cadalet* < catalectu. C'est par un lapsus que M. Bertoni ramène le frioul. *ref* à l'all. reif, c'est plutôt *reff*, cf. Kluge, *s. v.* Pour toute l'histoire de noms de corbeille, il conviendrait enfin de mieux connaître les régions d'où ont rayonné les vanniers ambulants pour aller fabriquer les corbeilles et les hottes dans les fermes pendant l'hiver ou le printemps. — J. Jud.] — P. 161. Gabrielle Kussler-Ratyé, *Les chansons de la comtesse Béatrix de Dia*. Édition avec toutes les variantes, traduction et notes. — P. 183. G. Bertoni, *Nuovi documenti su la vita di Lodovico Ariosto*.

Mélanges. — P. 196. G. Bertoni, *Moden*. rudea « *pisello* ». [Discussion intéressante sur les conditions de la chute du *-d-* intervocalique et de sa régression dans les parlers italiens. — P. 201. G. Bertoni, *Kosja* ? Je ne sais pas s'il est permis de ramener le lomb. alp. *koza*, *küza* « écureuil » à kos, cri de l'écureuil en fuite. Existe-t-il des noms de l'animal qui sont dérivés de son cri ? — P. 202. G. Bertoni, *Ven* « insorir, insurir, *dar noja*, *fastidio* ». Définition du sens du mot que M. B. refuse de ramener au lat. esurire : on pourrait être tenté d'y reconnaître un verbe exaurare, dérivé de aura « folie », *Romania*, XLV, 550 ; pour *ins* < ex, cf. Ascoli, *Arch. Glott.*, III, 442. Ce serait donc un *exaurire, dont l'image n'aurait plus été comprise et qui aurait évolué tout à fait comme le germ. rauban, > *rubare*, tandis que le latin exaurare au sens propre « sventarsi, soffiarsi » aurait maintenu le contact avec aura, de là le doublet *sorá* dans les patois actuels du nord de l'Italie. Mais il reste encore à expliquer le campid. *asuria* « avidità » (Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 667) et l'ancien monferr. *sariss* « raccapriccio » (Gelindo) qui rappellent, quoi qu'on en dise, le lat. esuries. — P. 203. G. Bertoni, *Movesta*, exemples de ce participe passé dans les vieux textes. — P. 204. G. Bertoni, *Intorno a due voce quarnesi*. 1. *arciopar* « riscaldare »,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dérivé de *cep* « tiepido » ; 2. *lačalavor* « pipistrello », explication phonétique de la forme qui apparaît dans le piém. *ratavoloira*. — P. 205. *Etimologie valmaggine e leventinesi*. 1. Ambri *amprötan* « lombrico », Morbegno *lambrot*, ne seraient autre chose que le latin lumbricu avec « sostituzione di soffisso ». Mais à en juger par l'esp. *lambrija*, arag. *lambreño*, le changement de *lumb* en *lamb-* semble remonter au latin ; — 2. valmagg. *bıvork'* « punto dove la vite mette i rami » continue le latin bifurcu ; — 3. valmagg. *derdéra* « ultimo campo che si lavora in autunno » < terra deretraria ; — 4. levent. *endra* « sorbo » continuerait piem. *cuiendra* « sorbo » <coriandrum (d'après Zalli *cojendra* serait « celtis australis ») ; — 5. levent. *feçru* « pezzo di legno » comme l'engad. *fessel* < fissile ; — 6. valmagg. *lindi* « pulito » < limpidu ; — 7. Giornico *lištóu* « specie di falco » reflète l'it. *astore* ; — 8. valmagg. *müzmà* « odorare, annusare » < *üsmá* + *muso* ; — 9. levent. *ñola* « moccio » < medulla ; — 10. *rüņ̄da* « uragano » cf. valmagg. *rümada* « temporale ». L'*n* ne sera-t-il pas plutôt dû à ruina ? — 11. valmagg. *šála* « ala » < *šalá* « volare » ; — 12. lev. *škašia* « cispa degli occhi ». Je ne crois pas que M. B., qui d'ailleurs fait des réserves, soit bien inspiré en postulant pour le frç. *chassie* ainsi que pour le levent. *škašiga* un cassiga dérivé de cassis « tela di ragno ». A mon avis, le v. prov. *casida* « chassie, humeur qui coule des yeux » (cf. aussi ALF *chassie*) ne saurait refléter qu'un *cacita, postulé par le pic. **kasi**. Or le *Thesaurus l. lat.* nous a conservé un cacida (incertae ut significationis ita originis), *Not. Tiron*, 112, 16 a : *inter scabiosus et pituita* : *cacidosus* ; cet adjectif ne peut être autre chose que le frç. *chassieux*. Un lat. cacitu sera-t-il dérivé d'un substantif caca < cacare, cacitus (v. cirritus < cirrus, crinitus < crinis) ? Pour le sens, cf. Perche *chiasse* « chassie ». — P. 208. G. Bertoni, *Noterelle etimologiche e lessicali emiliane*. 1. mod. *andare al corpo* « accompagnare un morto al cimitero », cf. aussi prov. mod. *cors* (Mistral) : — 2. *desné* « lezioso », bol. *dissennare* « far vezzi con nomi mutati » < dissennare (dérivé de senno) ; — 3. equisetum dans le *agušé* de Livizzano ; — 4. Magreta *fróva* « quantità di latte che usasi dare al parroco il dì dell'Ascensione » < fruga (fruges) ; — 5. frignan. *garlúda* « tordela », discussion du problème étymologique ; je pense que l'oiseau, appelé d'après son cri *Schnerrer*, *Schnarre*, *Zarrer*, dans les parlers allem., doit son nom au lat. garrulu+uta, cf. en port. *garela* « perdiz », campid. *giaùrra* « berta » ; — 6. frignan. *karzār* « trasportare il concime » < carreggiare ; — 7. mirandol. *numinarúal* « abbaino » < luminarolo ; — 8. émil. *sáver* « specie di colombo » < *sauro* « sor » ; — 9. Reggio *sferni* « ragazzo insubordinato » = *sfrenito* au lieu de *sfrenato* ; — 10. *sofranatura* dérivé de zafaran « saffrano » ; — 11. Concordia *spatindr* « cambiar casa », discussion étymologique ; — 12. Vignola *véra sórta* « capitale » < sorte(s) « champ cédé aux envahisseurs dans l'empire romain », cf. aussi esp. *suerte* « champ délimité par un autre », anc. prov. *sort principal* « capital », et du Cange, s. *sors* ; — 13. emil. *žnėja* « ragazzo » répond à l'it.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

genia « razza » ; — 14. *Gheršéga* « nom d'un torrent » serait le « torrent gris ». Dans un pays où les noms de fleuves et de ruisseaux représentent l'élément le plus ancien, l'étymologie me semble peu probable ; — 15. *Tegania*. Étude intéressante de la famille de decania, qui mériterait une monographie d'ensemble. — P. 214. G. Bertoni, *Noterelle lessicologiche*. Série de notes sur des mots exotiques : *carazzo, casenda, escarcola, mamodee* (d'origine orientale), *caramessa, mersouino, noval, ostala, tola* (d'origine germanique ou allemande). — P. 216. G. Bertoni, *Francoprov.* tsermaléy « *garçon d'honneur, chevalier de noce* », serait celui qui accompagne en jouant du chalumeau « il corteggio dei sposi » (< calamellariu). — P. 216. G. Bertoni, *La* « *fratta* » *per le* « *liminote* ». Sur l'usage du « barrage dans les rues où passe le cortège de la noce ». — P. 218. G Bertoni, *Note linguistiche provenzali*. Haute-Loire *dzaious* « specie di scarpa di legno » < *dzai* « coq » parce que « le sabot a une pointe semblable à la crête du coq » ; — *enourada* « vache gonflee pour avoir trop mangé » < inaurare < aura ; — *fuọi* « spilla senza capocchia » = prov. mod. *fou* « fou » ; — *grodèrze* « punto speciale in un pizzo » représenterait le frç. *grain d'orge* ; — *luòtsa* « moccio » plutôt que d'y voir un lautium, isolé en France (le prov. *lotz* est-il lautium avec au > *o*?), je penserais au frç. (Centre) *rouche, rouiche, ruiche* « roupie » patoisé ; le *-tj-* ne pourrait guère se continuer aujourd'hui par *-ts-* dans un patois provençal ; — *marmürà* « riflettere » < murmurare ; — *pašada* « piatto fatto con farina e latte », cf. *pascado* dans Mistral ; — *redziavà* « scontare » < rezelare (peu sûr : *-dz-* peut-il remonter à un -z- ?) ; — *pidou* « capello », discussion sur la vitalité de pilu « capello » dans la Romania ; — *souvds* « compagnia » < solatiu ; — *vouidd* « attorcere il filo intorno al fuso » = frç. (*dé*)*vider*. — J. JUD. — P. 221. G. Bertoni, *A proposito di* iausir *e* ianget *nel frammento di Alessandro*. Après avoir rappelé le *iholt* (calidu) de *Jonas*, et les graphies analogues de l'*Ysopet* de Lyon et des anciens textes génois, M. B. conclut, avec Paul Meyer, que l'*Alexandre* est du Sud-Est de la France. — P. 224. G. Bertoni, *Nuove correzioni al testo di* « *Aigar e Maurin* » avec un facsimilé du début du fragment. — P. 227. G. Kussler-Ratyé, *Sur un passage de Alaisina Iselda et Carenza*. Corrige en *e·l ventrils es aruatz e 'nnoios* le vers *cil ventrilhs es cargatz e enojos* de l'éd. Schultz-Gora. — P. 228. G. Bertoni, *Il vestito della trovatrice Castellosa*. A propos d'une miniature du ms. *I* (B. N. fr. 854). — P. 230. G. Bertoni, *Un pianto di Guilhem de Saint Leidier*. Édition du planh *Pois maior dol ai qe autre chaitius*, d'après les mss. Campori et Gil y Gil. — P. 234. G. Bertoni, *Nuove correzioni al testo della* « *Contemplacio de la Passio de nostre Senhor* ». — P. 237. *Il* « *Chastel d'Amours* » *del manoscritto di Berna* 218. Cf. Långfors, *Incipit*, I, 108. Édition de la copie de Berne. — P. 240. G. Bertoni, *Grammatici a Modena nei secoli XIV-XV*. — P. 243. G. Bertoni, *Maschere e mascherate alla corte di Francia a tempo di Francesco I*.

Comptes rendus. — P. 247. *Geschichte der indogermanischen Sprachwissens-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaft, de Brugmann et Bartholomae, II, 1 : *Italisch* (A. Walde), *Vulgärlateinisch* (K. von Ettmayer), 1916 (Juret : important compte rendu avec discussion intéressante sur la phonétique latine, notamment sur l'accentuation latine, sur le rythme syllabique et sur les rapports de la quantité et du timbre des voyelles). — P. 258. *Studi di geografia linguistica* (G. Bertoni : revue des conclusions générales auxquelles sont déjà arrivées les études de géographie linguistique). — P. 265. J. Gilliéron, *L'aire* clavellus *d'après l'Atlas linguistique de la France* (G. Bertoni). — P. 268. E. Levi, *Il « Libro dei cinquanta miracoli della Virgine »* (G. Bertoni). — P. 270. E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie* (*Romania*, XXXVII) ; *Le suffixe germanique*, -ing *dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane* (*Mélanges Saussure*) (G. Bertoni). — P. 272. A. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften...* (G. Bertoni). — P. 274. *Revue de philologie française et de littérature*, XXIX (G. Bertoni). — P. 276. *Archiv für der Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CXXXIX (G.B.). — P.280. Chronique bibliographique et critique.

3. — P. 289. A. Jeanroy, *Les* Biographies *des troubadours et les* razos ; *leur valeur historique*. M. J. conclut que « les historiettes contenant la vie amoureuse des troubadours, sont sorties de l'imagination des biographes interprétant très librement les textes et rattachant à leurs héros des thèmes connus, pour des raisons qui souvent nous échappent, mais que « en ce qui concerne la patrie, la famille, la condition sociale » des troubadours, les biographies nous apportent des informations qu'il n'y a pas lieu de rejeter sans examen. On notera le rapprochement fait par M. J. entre les libertés prises par les biographes et les récits fantaisistes du Ménestrel de Reims. — P.307. G. Bertoni, *La sezione francese del manoscritto provenzale estense*. Description et histoire du ms. *D*, reproduction photographique et diplomatique de la partie française de ce ms., avec table des incipits.

Mélanges. — P. 411. G. Bertoni, *Denominazioni del lombrico nei dialetti italiani*. [Étude onomasiologique fondée sur des matériaux abondants. Il y a encore une belle étude à faire dans le détail du tableau dont M. B. a tracé les grandes lignes. Pour le campid. *ziringoni*, l'auteur aurait pu renvoyer à l'étude de Guarnerio, *Miscellanea Ascoli*, 244, pour *magnatta* di Cività Lavinia v. aussi Agnone *magnatta* « lombrico » et galic. *miñoca* « lombriz de tierra ». — P. 413. G. Bertoni, *Etimologie italiane*. 1. Valmagg. *l'agé* « il cucchiaio » < *la-gé* < kügà, mot du langage enfantin ; — 2. Valtell. *aldrič* « ornato bello » < *al drič* « direttamente » : — frignan. *bàghal* « luogo poco illuminato del sole » < opacu ; — 4. puglies. *cozzacruda* « testuggine » < *cocia* < cochlea+cruda, cf. cal. *scozzarra*, pour lequel il aurait fallu renvoyer à l'article de Salvioni, *Memorie del R. Istitut. lomb.*, XXI, 260 ; pour l'émil. *galana* (Modena, Mirandola), frioul. *gajàndre* (Mussafia, *Beitrag*, 60), il faudra tenir compte du *golaia*, *guleia* du *Corp. gloss. lat.*, s. v. *golaia*,

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« testudo » qui peut appartenir à une langue préromane et s'apparenter au grec γελώνη, cf. Boisacq s. γέλυς ; — 5. Valmagg. *fidša* « pane di farina di castagne » (< focacia) : — 6. benev. *mallarda* « anitra », ancien mot d'emprunt du frç. *malart* « maschio dell' anatra » ; — 7. mesolc. *painds* « vestirsi » se rattache au lad. *pinar*, lat. paginare ; — 8. émil. *pampógna* « maggiolino » serait dérivé de pampinu (?). Série de mots désignant le hanneton, complément de la carte de l'ALF pour les parlers alpins du Tessin ; — 9. mesolc. *rofolà* « battere il lino » < all. riffle ; — 10. valmagg. *rudiá* « mescolare » < roticare, étymologie entrevue pour l'anc. it. *ruticare* par M. Pieri, *Miscell. Ascoli*, 438 ; — 11. Val Colla *saltajrottor* « cavalletta » *saltamartin*+*sajotru*. Le suffixe *-otru* reste obscur ; — 12. valmagg. *šbòa* « frana », d'origine incertaine ; — 13. Menzonio *šdánga* « modo, maniera » < ganga < all. gang ; — 14. valcoll. *vörišpa* « favilla » < falispa « étincelle ». Les formes telles que *falispa* restent malheureusement d'origine obscure. — P. 420. G. Bertoni, *Jument*. Interprétation de la carte *cheval*, *jument* de l'ALF. — P. 426. G. Bertoni, *Sopra una denominazione francese del pruno*. Discussion sur la forme frç. *davoine* « prune ». — P. 427. G. Bertoni, *Delle modificazioni di -s- flessionale in -z- in ant. francese e provenzale*. L'auteur compare l'existence du son *-ts* (*belts* < bellos) en engadinais avec les phénomènes analogues du vfrç. *fiz* < *filz*, *charz* < *charnz*, etc. — J. JUD.]

Comptes rendus. — P. 429. J. Jud, *Sprachgeographische Untersuchungen* : *frz*. « *zon* » (G. Bertoni : additions). — P. 430. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVIII, 6 (G. Bertoni). — P. 433-440. Chronique bibliographique et critique.

4. — P. 441. L. Frati, *Giunte agli « Inizii di antiche poesie italiane religiose e morali » a cura di Annibale Tenneroni*. Compléments empruntés à des éditions ; lettres A-C (à suivre) — . P. 481. G. Levi, *Una frottola veneziana per la guerra di Chioggia*. Edition d'après les deux mss. de Padoue et de Florence. — P. 494. G. Bertoni, *I maestri degli Estensi a tempo del duca Ercole I°* (*1471-1505*).

Mélanges. — P. 500. E. Monaci, *Un quisito sul « Girart de Rossilho » al prof. Giulio Bertoni*. Si la chanson originale de *Girard de Roussillon* a été faite pour les pèlerins de Vézelay, peut-on en dire autant du remaniement provençalisant que nous avons conservé ? E. Monaci ne le pensait pas et il présente l'hypothèse que celui-ci aurait été composé par quelque trouvère bourguignon pour la cour d'Aquitaine, dont les ducs avaient des prétentions sur la Bourgogne. — P. 502. G. Bertoni, *Sul più antico documento ladino*. M. B. nous donne de ce document (cf. *Romania*, XXXVII, 497) un nouveau fac-similé qui ne me paraît pas en général supérieur à celui de l'éd. Gröber-Traube ; mais M. B. a eu entre les mains le ms. d'Einsiedeln et il a pu déchiffrer la note marginale en deux lignes pour laquelle j'avais proposé d'après le fac-similé Gröber-Traube ... *tare* (et non *iare*)... *edo seulo* ; il lit, comme moi, ...*tare* à la première ligne, mais ...*tilo seulo* à la deuxième et il propose

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de restituer *quare tutilo seulo* ce qui serait un essai de correction du *per aquilla tut ilo seulo* du texte. Je ne vois pas bien ce que l'observation de M. B. sur *intinferno* ajoute à ce que j'avais dit moi-même (*l. c.*, p. 500). — P. 505. G. Bertoni, *Postilla etimologica provenzale.* [Ant. prov. *izalar* « courir éperdument (des vaches) pour fuir le taon » ; M. A. accepte l'étymologie asillus proposée par Bauquier, *Rev. des l. rom.*, s. III, V, 63, et enrichit cette famille de mots répartis dans une large zone à travers la France et les Alpes italiennes et ladines ; il est clair qu'on pourrait aisément allonger de beaucoup la liste des formes données par M. Bertoni. Dans une étude d'ensemble il faudrait tenir compte du fait qu'asillus est déjà en latin d'origine obscure et que d'autre part le mot se rencontre aussi dans les dialectes allemands. — P. 506. G. Bertoni, *Note ladine grigionesi.* 1. *Sul senso del lad.* « *avonda* » « *molto e abbastanza* » ; — 2. *Lad. ǵenui* « campo non lavorato da un anno » < *ǵir+nui* < gyrus novellus plutôt que durus novellus (comme l'a bien vu l'auteur lui-même dans l'*Arch. rom.*, II, 260) ; — 3. surselv. *melania* « itterizia » < melinus « jaune » ; — 4. bas-engad. *mulinéra* « farfalla » = « meunière » ; — 5. *tadlar* « ascoltare » (< titta) en se basant sur l'émil. *tetàr* « ascoltare attentamente » c'est-à-dire attentivement comme l'enfant qui tête ; — 6. *zona* « recinto ». Les difficultés phonétiques, auxquelles j'ai fait allussion dans le *Bull. de dial. rom.*, III, 6 ne sont pas encore surmontées. — P. 510-14. G. Bertoni, *Note etimologiche e lessicali alto-italiane.* 1. lig. *accoventào* « accanito » du verbe conventare, employé comme réflechi au sens de « s'engager » ; — 2. Vignola *arkervar* « imporre un nome » < recuperare ; — 3. Montese *argnär* « essere di mala voglia » représenterait un *grunniare, qui, à mon avis, est un dérivé de grunnium plutôt qu'une forme concurrente de grundire ; mais ne s'agirait-il pas plutôt du verbe largement représenté en Italie et en France (cf. prov. mod. *rougnà*), dérivé de aronea > *rougno* « rogne », indisposition, chagrin, perte » ? ; — 4. valmagg. *baròza* « madia » devrait être rattaché à la famille du frç. *barot* « baril » (< bara), mais le frç. *barot* (< bara) est-il possible dans un pays où frç. *bière* reflète une forme francique bera < bara ? Il serait bon d'avoir la carte de *madia* du Tessin pour mieux voir les conditions géographiques du mot *baròza* ; — 5. cremasc. *canà* « castrare le castagne » < lomb. *canà* « mordere » ; — 6. borm. *göglida* « colpo dato col gomito » < aculeu ; — 7. istr. *lincofo* « banchetto alla fine dell' opera » (all. litkouf, leihkauf) ; — 8. moden. *pànder* « far le ova » < ponere ; — 9. Concordia *sfon* « specie di calze » < scofoni, Mussafia, *Beitrag*, 103 ; — 10. bergam. *šgueršu* « salamandra » appartient à la famille du mot *guercio* ; — 11. *sprocano* « piscatoris genus », exemples de textes du XVIe siècle ; — 12. levent. (Quinto) *vermalina* « donnola » répond à l'it. *ermellino.* — P. 514. G. Bertoni, *Della pronunzia di* u *del lat. -us e -um.* Discussion des théories de Ascoli, *Arch. glott.*, XIII, 292, et de MM. Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, I, § 643, et Merlo, *Z. f. rom. Phil.*, XXX,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

440, d'après les conditions des parlers grisons. — J. JUD.] — P. 517. G. Bertoni, *Nota sulla canzone « Un serventois plait de deduit de joie »*. Quatre rectifications à l'éd. Bédier (*Chansons de croisade*, p. 251). — P. 517. G. Bertoni, *Intorno a una strofa di Peire Raimon de Toloza in onore dei Malaspina*. — P. 519. G. Bertoni, *Una tenzone fra Pujol e un podestà*. Publications des deux coblas qui forment le n° III de l'éd. A. Jeanroy (cf. ci-dessus, p. 457) : copie diplomatique et essai d'édition avec notes. — P. 522. G. Kussler-Ratyé, *Corrections au texte du planh « Ab lo cor trist »* (*Grundriss*, 461, 2). — P. 523. G. Zoppi, *Un passo oscuro nel testamento di Laura*. — P. 526. G. Bertoni, *Una « pastorale » a Ferrara nel 1506*.

Comptes rendus. — P. 528. O. J. Tallgren, *Les poésies de Rinaldo d'Aquino, rimeur de l'école sicilienne du XIII^e siècle* (G. Bertoni : interprétation de quelques passages). — P. 530. A. Lazzari, *Un umanista romagnolo alla corte d'Ercole II° d'Este, Bartolomeo Ricio da Lugo* (G. Bertoni). — P. 532. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. XXXIV, 3-4 (G. Bertoni, quelques remarques sur les représentants romans de tubruchus et sur le sens de l'a.fr. *berserez*). — P. 537. Chronique bibliographique et critique[1]. — P. 548-576. Index détaillés des noms propres et des mots cités, par E. Platz.

M. R.

DACOROMANIA, Buletinul « Muzeului limbei române » condus de Sextil Puşcariu. — L'université roumaine de Cluj en Transylvanie a créé sous le titre de *Muzeul limbei române* un institut de recherches consacré à l'étude de la langue roumaine de tous les temps et de toutes les régions et notamment aux travaux lexicographiques et dialectologiques. Cet institut aura une bibliothèque, qui est déjà riche, et il éditera une collection de publications : la première est la revue dont nous signalons ici le premier volume, un fort in-8 de VI-608 pages paru en 1921. Tous nos souhaits de longue durée vont à cette entreprise et notamment à la revue où nous voudrions voir réunies les recherches linguistiques encore trop rares, mais aussi malheureusement trop dispersées en Roumanie.

P. 9. V. Grecu, *Erotocritul lui Cornaro in literatura românească*. L'*Erotocrite* de Vincent Cornaro est un roman en vers crétois de date incertaine, mais probablement du XVI^e s.[2] ; il a été traduit en roumain deux fois

1. [M. B. discute à la p. 545 l'origine du bol. mod. *strezz* « intirizzamento » qu'il ramène à strictiare. Il est plus vraisemblable d'y voir un dérivé d'ustriciu (cf. arsiciu < arsu) ; ustriciu serait un dérivé de ustr-ina, cf. ital. *strinare*, *strina* « rigore dell' inverno », anc. lomb. *strinar* « bruciacchiare, arsicciare », monferr. *starnée* « abbrustolire », Velletri *strina* « vento gelato », Agnone *strizze* « freddo secco eccessivo », etc. — J. JUD.]

2. M. Grecu n'a pas connu l'étude que M. Pernot a publiée au t. XXVIII (avril-juin 1915) de la *Revue des Études grecques*, sur le *Roman crétois d'Erotokritos* et où sont discutées les questions d'attribution et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vers la fin du XVIII[e] s. et a donné lieu à des remaniements divers dont l'un est devenu le livre populaire de *Filerot și Antusa* ; en Roumanie même, un Grec, Denys Photinos, a composé et publié en 1818 un *Nouvel Erotocrite* qui est essentiellement la mise en grec moderne littéraire du poème crétois de Cornaro ; cette nouvelle rédaction a été à son tour traduite en vers roumains en 1837 par Anton Pann, qui fut l'élève de Photinos. Tels sont les résultats précis auxquels est arrivé M.Gr., notamment par l'étude minutieuse des mss. Il y a là une très utile contribution à l'histoire de la littérature roumaine, qui peu à peu se fondera sur des recherches comparatives de ce genre. Le mémoire de M. Gr. est accompagné de plusieurs fac-similés reproduisant des pages illustrées de deux mss. de l'*Erotocrite* roumain. — P. 72. S. Pușcariu, *Din perspectiva Dicționarului*. M. P., qui poursuit le lourd travail de rédaction et de publication du *Dictionnaire de l'Académie roumaine*, s'est proposé de jeter quelques coups d'œil sur l'ensemble des matériaux qu'il met en œuvre, et c'est le résultat de ces synthèses partielles qu'il publie sous le titre indiqué ci-dessus. Le premier article, que nous avons ici, est consacré à l'onomatopée en roumain : les considérations générales très méthodiquement développées par l'auteur y sont illustrées d'exemples roumains précis ; on y trouvera notamment un tableau d'une richesse remarquable des mots créés en roumain en partant des groupes onomatopéiques *br*, *fr*, *fș* ; la voyelle obscure qui forme le support syllabique de ces groupes est en roumain le plus souvent *ă*, parfois aussi *o* ou *u*. — P. 109. N. Drăgan, *Din vechea noastră toponimie*. 1. *Tâmpa* est le nom d'un certain nombre de collines ou de montagnes de différentes provinces roumaines ; M. D. le met en rapports avec **timpa* « colline », cf. Meyer-Lübke, *REW* 8739, mais se demande si ce mot préroman, au lieu d'être venu au roumain par le latin, ne serait pas un mot thrace dont le grec τέμπη serait une autre survivance. — 2. *Chicera* est un autre nom de montagne ou de pic plus répandu encore que le premier et employé même comme nom commun. M. Densușianu avait proposé de l'expliquer par un mot slave se rattachant au thème *kič-* avec le sens d' « enflure » ; M. D. fait remarquer que le mot existe aussi en albanais sous la forme *qikëljë* et propose d'y voir encore un élément préroman (illyrien) apparenté à une forme ind. *çikharan* « pointe ». Cette explication préromane et celle proposée pour *Tâmpa* viendraient se joindre aux hypothèses analogues présentées antérieurement pour l'alb. *mal* « montagne », roum. *mal* « rive et montagne » et pour l'alb. *măgulјë*, roum. *măgură* « colline ». — 3. *Abrud* est le nom d'un bourg de Transylvanie dans la région des mines d'or, il représente vraisemblablement un mot dace signifiant « or » et que nous retrouvons dans le vocabulaire technique

date. M. P. voit dans l'*Erotocrite* « un poème basé sur une vieille tradition populaire, rédigé au plus tard au début du XVI[e] s. par un Crétois qui connaissait la littérature italienne ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grec et latin ὄβρυζον et *obryzum*. — 4. *Bârsa* est le nom d'un cours d'eau et d'une région du sud de la Transylvanie ; dans ce cas aussi une origine dace est vraisemblable et M. D. pense à un rapprochement avec un mot de l'Inde, *bhurjas* « bouleau ». — 5. *Auşeu*, nom de commune du Bihor, est expliqué comme un dérivé de *auş* < avus + *uş*. — P. 147. S. Dragomir, *Câteva urme ale organizaţiei de stat slavo-române*. — P. 162. A. Procopovici, *Eccum*. Étude minutieuse des mots roumains composés avec eccum proclitique et notamment de *amu*, *acmu*, *acum*, *acolo*, *atare*. Les points les plus saillants des conclusions sont que dans *amu* nous n'avons pas un composé de eccum, mais de ad + modo, que eccu(m) avait dû perdre son *u* déjà à l'époque préroumaine et que le premier *o* de *acolo*, comme l'*ă* de *acătare*, sont des voyelles épenthétiques. Il y a nécessairement dans un pareil sujet beaucoup d'hypothèses sur les développements phonétiques qui ont pu se produire ; elles ne sauraient apporter toutes la conviction et M. Puşcariu l'a marqué à l'occasion par une note additionnelle. — P. 185. T. Capidan, *Originea vocativului în -le*. Le daco-roumain et le méglénite ont, pour les masculins en *u* ou en (*u*), un vocatif en *-le* : *codrule*, *domnule*. On a pensé que ce *-le* n'était que l'interjection bulgare de même forme postposée au nom et devenue ainsi une véritable flexion ; en fait on trouve cette interjection en macédo-roumain, mais après les féminins, comme c'est régulièrement le cas en bulgare, et l'on ne voit pas pourquoi dans les autres dialectes ce serait justement aux seuls masculins qu'on l'aurait soudée. D'autre part les témoignages sud-danubiens (dalmates, serbes, bulgares) nous montrent un grand nombre d'exemples de prénoms masculins évidemment roumains avec la finale *-ul* : *Jancul*, *Radul*, etc. : il est vraisemblable que ce sont des formes auxquelles s'est étendu l'article des noms communs à une époque où *-l* de cet article ne s'était pas encore amui comme il l'a fait plus tard dans le roumain parlé. Le vocatif en *-le* est né de l'addition à ces apellatifs articulés de la flexion *-e* du vocatif *om-oame*, il s'est ensuite propagé aux masculins en *-u* ou en (*u*). Le type *Jancul* explique les patronymiques en *-ulescu* que M. Weigand estimait d'origine bulgare (*-uloff*). Le grand intérêt du mémoire de M. C. est qu'il marque une réaction contre la tendance à expliquer par un emprunt au slave tous les faits roumains qui ont un correspondant apparent dans les parlers slaves sud-danubiens et qu'il fournit des exemples contraires de propagation du roumain au slave. — P. 211. V. Bogrea, *Câteva consideraţii asupra toponimiei romaneşti*. Utiles remarques de méthode et nombreuses interprétations de noms de lieu. — P. 220. *Etimologii şi notiţe lexicografice*. Nombreuses notices dues à MM. E. Herzog, S. Puşcariu, G. Giuglea, V. Bogrea, M. Drăganu, C. Lacea, parmi lesquelles nous signalons : *lăpădà* « rejeter » < *liquidare et *răbdà* « patienter, supporter » < rigidare (E. Herzog), *contenì* « cesser » < *cunctinare dérivé de cunctari (S. Puşcariu), *cârlan* « agneau sevré » < carnalis, (*lână*) *noteină* < *annotinina, *piersicà* « frapper légèrement » < perse-

care, *uștă* « bâiller » < oscitare (G. Giuglea), *sat* < fossatum (arguments sémantiques pour cette étymologie, V. Bogrea), *berc* « à queue coupée » < *brevicus, *sugrunde* « avant-toit » < subgrunda, *pulpană* « pan de vêtement, basque » < fr. *pourpoint* (V. Bogrea) ; je laisse de côté beaucoup d'autres notices relatives à des mots d'origine non-latine ; une brève remarque est consacrée par M. V. Bogrea à l'esp. *ninguno* dont il expliquerait le second *n* par l'influence de ningulus. — P. 322. S. Pușcariu, *Câteva cazuri de asimilare și disimilare în limba română.* A signaler en particulier dans cette note l'explication du suffixe *-ar* qui ne se rencontre en roumain pour indiquer l'origine que dans des mots du type *Poienar* où il est précédé de *-n-* ; ce ne serait pas -arius, mais le suffixe *-an* (pour *-ean*) avec dissimilation de *-n*. — P. 330. S. Pușcariu, *Persoana a doua a singularului aorist.* La 2e pers. sg. du passé est en roumain en *-și* : *cântași* de cantavisti ; M. Meyer-Lübke a expliqué la chute du *-t-* comme résultant d'une haplologie dans la formule cantavisti-tu ; cette formule a dû être peu fréquente étant donnée la rareté de l'emploi du pronom sujet, mais, dans les pronominaux, le pronom régime enclitique a pu avoir le même effet (laudavistite) ; M. P. a rencontré un exemple de la formule dans son état primitif : *proslăviști-te* (*Cazania* de Coresi, 184, 34). — P. 331. T. Capidan, *Calques linguistiques.* M. C. donne ici de nouveaux exemples de propagation du roumain aux langues balkaniques voisines : l'on connait la confusion de fluores avec flores, elle a été calquée par l'albanais, le bulgare et le serbe, vraisemblablement d'après le roman balkanique ; *carte* avec le double sens de « lettre » et de « livre » se retrouve en albanais, mais *kniga* a aussi les deux sens en serbe et en bulgare. — P. 336. V. Bogrea, *Câteva cazuri de etimologie populară la nume de plante.* — P. 338. V. Bogrea, *Trei porecle românești.* — P. 340. V. G. Starkey, *Evoluția lui en în in după labiale.* Essai de différenciation dialectale d'après les textes du XVIe s. : la conservation de *e* (*mente*) serait plutôt transylvaine, le passage à *i* (*minte*) étant régulier ailleurs. — P. 344. S. Pușcariu, *Un nou exemplar din Evangheliarul lui Coresi* (1561). Cf. *Romania*, XXXVI, 429. — P. 348. S. Pușcariu, « *Economia* » *din 1806 de Șincai.* — P. 349. N. Drăgan, *Un pasaj din Evangheliarul de la 1560-61 al lui Coresi rău înțeles până acum.* — P. 352. N. Drăgan, *O rectificare.* M. Jorga avait signalé des explications roumaines dans un livre liturgique daté de 1492 (*Analele Acad. române*, XXVIII, 100) : la partie où sont ces explications roumaines n'est qu'un fragment d'un autre livre ajouté au premier, mais postérieur de près de deux siècles. — P. 356. G. Giuglea, *Cazania protopopului Popa Pătru din Tinăud (Bihor) : manuscris.* Ms. de 1682 de caractère dialectal marqué. — P. 359. Al. Borza, *Material pentru vocabularul botanic al limbii române.* Liste de noms de plantes cultivées (arbres à fruits, légumes, plantes d'ornement) de la région de Caransebeș.

Comptes rendus. — Une large place est réservée dans *Dacoromania* à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'examen des publications récentes relatives au roman oriental : cette limitation est très heureuse et permettra à la nouvelle revue de donner enfin dans ce domaine les informations bibliographiques que les autres revues romanes à cadre plus étendu n'arrivaient pas à fournir. Voici la liste de ces comptes rendus. P. 363. E. Gamillscheg, *Oltenische Mundarten* (S. Puşcariu : éloges, malgré quelques réserves sur les conclusions générales tirées par M. G. de ses observations sur un domaine restreint). — P. 377. I. Iorgu, *Diftongarea lui* e *şi* o *accentuaţi in poziţiile* ă, e (S. Puşcariu reprend complètement la question dans ce très important compte rendu). — P. 396. G. Weigand, *XXI-XXV. Jahresbericht des Institut für rumänische Sprache zu Leipzig* (S. Puşcariu et T. Capidan; cf. *Romania*, XLVI, 617). — P. 422. P. Skok, articles de revue (S. Puşcariu). — P. 428. P. Haneş, *Scriitorii basarabeni* (S. Puşcariu). — P. 434. J. Jud, *Zur Geschichte der bundnerromanischen Kirchensprache* (S. Puşcarju ; cf. ci-dessus, p. 599). — P. 439. G. Rohlfs, *Ager, area, atrium* (S. Puşcariu). — P. 440. Travaux lexicographiques divers (S. Puşcariu). — P. 442. S. Puşcariu, *Istoria literaturii române, epoca veche, I* (N. Drăganu ; cf. *Romania*, XLVII, 152). — P. 449. *Buletinul Comisiei istorice a României, II* (V. Bogrea). — P. 453. N. Cartojan, *Alexandria în literature româneascǎ* (V. Bogrea ; cf. *Romania*, XL, 142 et ci-dessous, p. 630). — P. 460. N. Iorga, *Histoire des Roumains de la péninsule des Balkans* (V. Bogrea). — P. 464. A. Rosetti, *Colindele religioase la Români* (V. Bogrea : travail très méritoire, additions). — P. 470. S. Puşcariu, *Locul limbii române între limbile romanice* (V. Bogrea). — P. 474-82. Comptes rendus de travaux historiques. — P. 482. P. E. Guarnerio, *Fonologia romanza* (G. Giuglea : nombreuses rectifications en ce qui touche au roumain). — P. 490. S. Pieri, *Toponomastica della Valle dell'Arno* (G. Giuglea). — P. 500-5. Études de littérature moderne. — P. 505. H. Barič, *Albanorumänische Studien, I. Teil* (Th. Capidan). — 513-32. Travaux divers et périodiques.

P. 533-51. Notices nécrologiques : notamment de A. D. Xenopol, W. Wundt, K. Fr. Brugmann, C. Salvioni, P. E. Guarnerio, P. Savj-Lopez.

Le volume se termine par des index étendus, mais aussi par des *errata* considérables qu'expliquent assez les difficultés actuelles de l'industrie typographique en Roumanie [1].

M. R.

Journal des Savants, 1921. — P. 74-81 et 118-123. L. Mirot, *La pénétration des étrangers en France*. A propos de J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'ancien régime*. — P. 96. Dans les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions : 11 mars, M. Omont annonce que la correspondance de Gaston Paris a été offerte par ses héritiers au département des manuscrits

1. Tout le volume est dépourvu de titres courants, qui seraient cependant bien utiles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Bibliothèque nationale. — P. 131-3. Compte rendu de A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, I (H.-Fr. Delaborde). — P. 205-214 et 258-264. A. Ernout, *Linguistique historique et linguistique générale*. Sur l'ouvrage de A. Meillet, cf. *Romania*, XLVII, 119.

1922. — P. 74-81. Antoine Thomas, *Découverte de fragments d'un poème français inconnu sur Bérinus*. Il s'agit de trois feuillets de parchemin, servant de garde à un manuscrit gallois de la Bibliothèque d'Aberystwyth, et découverts par M. Morgan Watkin ; ils contiennent environ 470 octosyllabes à rimes plates ; l'écriture est du XIII^e siècle, le copiste sans doute anglo-normand avait sous les yeux un modèle français, peut-être bourguignon. Le texte du fragment est en rapports très étroits avec la partie correspondante du *Berinus* en prose. Au cours de sa note M. C. Thomas imprime en regard une centaine de vers des fragments et des extraits correspondants du roman en prose. La *Romania* publiera prochainement le texte complet des fragments. — P. 134-6. Compte rendu de J. Vendryes, *Le langage* (A. Ernout ; cf. ci-dessous, p. 625). — P. 136-7. Compte rendu de J. Anglade, *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge* (A. Jeanroy ; cf. *Romania*, XLVII, 296). — P. 227. Compte rendu de W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 1 (C. Brunel).

M. R.

ROMANISCHE FORSCHUNGEN, t. XXXV (1916). — P. 1-777. C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie, X. Band : Sursettisch, Sutsettisch, Münsterisch*, I. — P. 778-953. H. Heinz, *Gil Blas und das zeitgenössische Leben in Frankreich*. — P. 954-85. L. Wiener, Μορμώ. Ce mot grec, dont le correspondant moderne a le sens de « revenant » ou « masque », est le point de départ d'une étude, entrecoupée de nombreux excursus, — entre autres un consacré aux langues slaves, — sur la famille sémantique des mots signifiant « singe » (*marmot*, *marcou*, *guenon*, etc.). Les conclusions ne se dégagent pas nettement. On peut utilement comparer les articles de MM. A. Thomas et D. S. Blondheim sur *maimon* (*Romania*, XXXVIII, 556, et XLI, 260).

A. LÅNGFORS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

M. Albert Stimming, dont nous avons récemment annoncé la retraite (*Romania*, XLVII, 446), est mort le 30 juin 1922.

— M. Karl Vollmöller, éditeur des *Romanische Forschungen* et du *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, est mort à Dresde le 8 juillet 1922.

— M. Pio Rajna, professeur à l'Université de Florence, a pris sa retraite (mai 1922); l'Université de Paris lui a décerné en novembre le titre de docteur *honoris causa*.

— M. Johan Vising, professeur de philologie romane à l'Université de Göteborg, a pris sa retraite.

— Le retard du présent numéro nous permet d'annoncer l'élection de notre collaborateur, M. Alfred Jeanroy, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (15 décembre).

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à notre collaborateur M. Louis Brandin, le prix Lagrange pour son édition de la *Chanson d'Aspremont* (*Classiques français du moyen âge*, n^os^ 19 et 25).

— Nous avons plaisir à faire connaître les heureux progrès d'une enquête linguistique sur laquelle les savants qui l'ont entreprise avaient jusqu'à présent préféré garder le silence. Deux élèves suisses de M. J. Gilliéron, MM. Jaberg et J. Jud ont uni leurs efforts pour préparer un *Atlas linguistique suisse-italien* qui doit embrasser tout le domaine des patois latins et italiens parlés en Suisse et en Italie entre les Alpes et une ligne qui va de Livourne à Pesaro. Des études faites sur place depuis dix ans leur ont permis d'élaborer les trois questionnaires qui servent de base à l'enquête : un questionnaire « normal » de 2000 mots, isolés ou placés dans des phrases simples, où le lexique agricole a la plus large part ; un questionnaire « réduit » de 800 mots destiné à fixer l'étape patoise conservée dans les grandes villes ; un questionnaire spécial de plus de 4000 questions qui sera utilisé pour une vingtaine de points et permettra de recueillir d'une façon plus large le lexique patois dans des régions jusqu'ici insuffisamment étudiées. Un certain accord a été maintenu entre ces questionnaires et celui de M. J. Gilliéron. L'enquête sur

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

place a été, comme pour la France, confiée à un explorateur unique, M. Scheuermeier, qui aura à enquêter sur 220 points environ et qui depuis novembre 1919 en a déjà exploré 165 sur un territoire qui va du Mont-Cenis à Fiume et des Alpes à la mer; il reste, pour 1923, à enquêter sur 55 points en Emilie, Romagne et Toscane. L'enquête de M. Scheuermeier, qui était bien préparé à ce travail par des recherches antérieures sur le lexique alpin, a ce caractère particulier de n'être pas seulement linguistique : l'enquêteur doit s'informer de l'usage, de l'aspect, des formes variées des objets dont il enregistre les noms ou les coutumes qui s'y rattachent, et recueillir des photographies des habitations, outils, installations, travaux agricoles, etc. Déjà plus de 800 clichés ont été recueillis; il est permis d'en attendre, pour la linguistique et l'ethnographie de régions particulièrement intéressantes, des informations précieuses. La *Romania* ne manquera pas de tenir ses lecteurs au courant des progrès de l'enquête et de la publication de l'*Atlas* que tous les romanistes souhaiteront prochaine.

— M. Ezio Levi annonce l'apparition prochaine (chez Zanichelli, à Bologne) d'une revue qui, sous le titre de *Nuovi Studi medievali*, prendra la suite des *Studi medievali* de Novati et de Renier.

Publications projetées.

M. S. J. Roos a entrepris l'édition de cinq poèmes français inédits sur l'allégorie des Quatre filles de Dieu, Miséricorde, Vérité, Justice et Paix (cf. *Romania*, XXXVII, 485).

— M. J. Anglade annonce la publication d'une *Iconographie des Troubadours* avec reproduction en couleurs des miniatures des principaux chansonniers.

Collections et publications en cours.

Les fascicules 38 et 39 du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de E. Lévy continué par C. Appel, parus en 1922, vont de TRASFORAR à VENIR.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* ont paru les numéros suivants :

27. *Les Poésies de* CERCAMON éditées par Alfred Jeanroy : 1922, IX-40 pages.

28. GERBERT DE MONTREUIL, *La continuation de Perceval* éditée par Mary Williams, tome I ; 1922, V-215 pages. — Ce premier volume contient le texte des vers 1-7020 d'après le ms. B.N. fr. 12576.

29. *Le Roman de Troie en prose* édité par L. Constans et E. Faral, tome I; 1922, IV-170 pages. — Cette édition avait été commencée par Léopold Constans ; M. Faral a achevé le premier volume et publiera le second.

30. *La Passion du Palatinus*, mystère du XIV^e siècle, édité par Grace Frank ; 1922, XIV-101 pages.

Et de nouvelles éditions des numéros :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3* *Courtois d'Arras*, 2e édition revue par Edmond Faral ; 1921, VII-37 pages.

5* *Le Garçon et l'Aveugle*, 2e édition revue par Mario Roques ; 1921, VII-18 pages.

12* BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, 2e édition revue par Ernest Muret ; 1922, XIV-164 pages.

— Dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte* (cf. *Romania*, XLII, 147 et 625) :

6. *Auswahl aus den Werken des Gregor von Tours* hgg. von H. Morf ✝ ; 1922, VIII-69 pages.

— Dans la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher* dirigée par M. W. Meyer-Lübke (Winter, Heidelberg) :

1re série, *Grammaires* : 2. *Historische Grammatik der französischen Sprache* von W. Meyer-Lübke, 2e partie, *Wortbildungslehre* ; 1921, XII-175 pages.

5. *Altspanisches Elementarbuch* von A. Zauner, 2e éd. revue ; 1921, XII-192 pages.

4e série, *Histoire de la civilisation* : 1. *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung*... von K. Vossler, 3e mille avec additions, corrections et index ; 1921, XI-431 pages

5e série, *Études et textes* : 4. *Hauptfragen der Romanistik, Festschrift für Philipp August Becker zum 1 juni 1922* ; 1922, XXVII-322 pages.

5. *Idealistische Neuphilologie, Festschrift für Karl Vossler zum 6 september 1922* hgg. von V. Klemperer und E. Lerch ; 1922, XIII-288 pages.

Nous aurons sans doute à revenir sur ces derniers volumes ; nous signalons dès maintenant ce qu'il y a d'avantageux pour les travailleurs à trouver dans une même collection des recueils jubilaires souvent si difficiles à réunir.

— Dans la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* (Paris, Champion), première série :

XII. — Henri Hauvette, *Études sur la* Divine Comédie, *la composition du poème et son rayonnement* ; 1922, pet. in-8, XV-239 pages.

— M. Edouard Porębowicz, professeur à l'Université de Lwów, a commencé la publication des *Travaux du séminaire de philologie romane* qu'il dirige. Nous souhaitons un heureux développement de cette collection dont le premier fascicule vient de nous arriver :

I. Pauline Sandauer, *L'élément scolastique dans l'œuvre de Raoul de Houdenc* ; Lwów, Jaeger, 1922 ; in-8, 46 pages.

— A côté de l'*Archivum romanicum* (voir ci-dessus, p. 607), M. G. Bertoni a entrepris, depuis l'année dernière, chez le même éditeur, L. S. Olschki, à Genève, et dans des conditions analogues de présentation et de prix, une *Biblioteca dell' « Archivum romanicum »* divisée en deux séries : I. Histoire, littérature et paléographie, II. Linguistique. Ont déjà paru :

Série I : 1. G. Bertoni, *Guarino da Verona fra letterati e cortigiani a Ferrara (1429-1460)* avec 5 planches ; 1921, XI-216 pages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. G. Bertoni, *Programma di filologia romanza come scienzia idealistica*; 1923, VIII-131 pages.

Série II : 1. L. Spitzer, *Lexikalisches aus dem Katalanischen und den übrigen iberomanischen Sprachen*; 1921, VIII-162 pages.

2. E. Gamillscheg und L. Spitzer, *Beiträge zur romanischen Wortbildungslehre*; 1921, VI-230 pages. Dédié à M. Meyer-Lübke pour son 60e anniversaire (30 janvier 1921).

Comptes rendus sommaires.

Le langage, introduction linguistique à l'histoire par J. Vendryes ; Paris, Renaissance du Livre, 1921 ; pet. in-8, XXVIII-439 pages. — M. Vendryes a écrit ce volume pour une collection : « L'évolution de l'humanité » publiée sous les auspices de la *Revue de synthèse historique*. Il a donc été amené à se placer à un point de vue d'où son regard dépasse infiniment les limites même les plus lointaines que puisse apercevoir le romaniste. Mais M. V. est un esprit trop soucieux de vérité tangible, trop pénétré par la réalité linguistique vivante qui l'entoure, pour que l'exposé historique à larges dimensions qu'il nous donne ne soit pas en même temps un tableau à grands traits précis de l'état linguistique dans les périodes étroitement limitées qui nous intéressent ici. Pour une part le livre de M. V. nous montre ce que l'étude des parlers dont nous pouvons suivre la vie jette de lumière sur les évolutions anciennes, mais aussi ce que la connaissance de celle-ci permet de dégager et d'ordonner dans la vivante confusion des langues en devenir ; par là il aura pour les romanistes une valeur durable. Mais il a aussi un intérêt actuel par la place qu'il donne aux problèmes les plus récemment discutés de la linguistique historique ou pratique et notamment dans ses chapitres sur le langage affectif, sur le renouvellement du vocabulaire, les changements de sens et les changements de noms, sur les dialectes et les langues spéciales, les langues communes, les contacts et les mélanges de langue, sur l'écriture et l'orthographe, sur la notion de progrès en matière de langage. Une idée domine tout le livre et M. V. a eu le mérite à la fois de la mettre nettement en lumière, de l'illustrer de multiples exemples et d'en préciser exactement la valeur et les conséquences, c'est que le langage est un fait social, une institution sociale, peut-on dire, et qu'il faut l'étudier, l'expliquer comme tel. Je veux dire encore combien la forme claire et exacte, simple et vivante, de M. V. rend attachante la lecture d'un ouvrage que tous les romanistes méditeront avec fruit. — M. R.

Language, its nature, development and origin by Prof. Otto Jespersen ; London, Allen and Unwin, 1922 ; in-8, 448 pages. — Le plan de l'ouvrage de M. J. est fort original : il débute par une histoire de la linguistique jusqu'à nos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours qui montre comment, après des essais de larges synthèses aujourd'hui abandonnées, les linguistes sont arrivés à se poser surtout les questions de « vie » du langage, à rechercher les causes d'innovation linguistique ; M. J. étudie ensuite ces causes : transmission aux générations successives et rôle de l'enfant, transmission à des peuples nouveaux et rôle des substrats, langues mixtes, rôle de la femme, autres causes diverses de changements ; il arrive enfin à examiner d'ensemble le développement du langage, les progrès accomplis, pour aboutir au problème de l'origine même du langage. Dans ce cadre d'abord surprenant, il semble bien que M. J. ait réussi à faire rentrer, au moins sous forme sommaire, tous les problèmes de la linguistique moderne ; un index permet de retrouver la place où ils sont exposés. L'anglais a fourni le plus grand nombre des exemples qui illustrent l'ouvrage, mais les romanistes y trouveront aussi, en dehors de la discussion des problèmes généraux, quelques remarques utiles (voir p. ex. quelques pages sur *mamma* et *papa*).

Hugo Schuchardt-Brevier. Ein Vademekum der allgemeinen Sprachwissenschaft, als Festgabe zum 80. Geburtstag des Meisters zusammengestellt und eingeleitet von Leo Spitzer ; Halle, Niemeyer, 1922 ; pet. in-8, 375 pages. — Un groupe important de philologues et de professeurs suisses ou établis en Suisse a contribué à la publication du travail de M. Spitzer et ils ne pouvaient, pour rendre hommage au grand linguiste qu'est M. H. Schuchardt, trouver de moyen plus ingénieux et plus utile à la fois à tous les travailleurs. M. Schuchardt, qui a célébré le 4 février 1922 son quatre-vingtième anniversaire et dont la première publication, consacrée au latin vulgaire, date de 1864, a parcouru, au cours de cette longue carrière, une large part du domaine linguistique et bien souvent il a dirigé ses regards, indiqué la route ou fait les premiers pas, vers des régions encore inexplorées de ce domaine. Nous avons plus d'une fois indiqué ici quelle acuité de vision et quel sens délicat et profond du langage il a appliqués à toutes ses études. Ce devait donc être une entreprise fructueuse que d'extraire de l'œuvre de M. Sch. les éléments d'un bréviaire linguistique dont la lecture inviterait quotidiennement le travailleur à réfléchir sur la matière, le sens et la portée de sa science. Le plus difficile a sans doute été pour M. Spitzer de faire des sacrifices, et il a dû souvent, en fixant son choix sur des articles ou des fragments en général de caractère théorique, éprouver le regret de ne pas pouvoir reproduire tant de notes où l'étude d'un mot précis a été pour M. Sch. un prétexte à réflexions sur les conditions sociales ou humaines du langage et de la pensée. Dans sa forme réduite, ce bréviaire nous sera précieux. M. Sp. l'a fait précéder d'une introduction discrète et d'une bibliographie des travaux imprimés de M. Sch. qui comprend 842 numéros et qu'il faudrait déjà compléter pour 1922. Le volume, matériellement très soigné et dont le maniement eût été plus commode encore si les pages en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient munies de titres courants, s'ouvre par un bon portrait de M. Schuchardt. — M. R.

Ladinia e Italia di Carlo Salvioni, discorso inaugurale letto l'11 gennaio 1917 nell' adunanza solenne del R. Istituto Lombardo di Scienze e Lettere ; Pavia, Fusi, 1917 ; in-8, 44 pages. — La thèse soutenue par C. Salvioni dans ce discours du temps de guerre n'est pas nouvelle et, à mon sens, elle ne saurait avoir une grande portée scientifique ni peut-être une signification très précise. Salvioni s'est attaché à montrer que les parlers ladins ne forment pas une unité linguistique à part, qu'ils présentent avec les dialectes de l'Italie du nord assez de ressemblances pour pouvoir être placés dans le même groupe linguistique que ceux-ci. Mais que valent ces groupements ? S'il ne s'agit que d'une abstraction didactique, il n'y a pas là matière à exposé solennel, et s'il s'agit d'autre chose, si l'on croit à une unité originelle des parlers diversifiés que l'on regroupe, ce ne sont pas les empiètements réciproques de quelques isoglosses qui peuvent suffire à fonder en raison cette croyance. Naturellement le discours de Salvioni a créé quelque émotion en Suisse et en Italie et il y a été répondu dans des articles dont certains sont importants ; voir notamment J. Jud, *Bündnerisches Monatblatt*, 1917, 129-143, et G. Bertoni, *Archivum romanicum*, I, 144. — M. R.

Fiziologia vocalelor româneşti « ă » şi « î » de Josif Popovici ; Cluj, Ardealul, 1921 ; in-8, 43 pages avec 14 figures. — Cette brochure forme le second numéro d'une collection de *Lucrări de fonetică* publiée par M. J. P., professeur et directeur du laboratoire de phonétique expérimentale à l'Université de Cluj. Elle est divisée en deux parties : une revue critique des opinions antérieures sur la valeur phonétique des voyelles roumaines notées *ă* et *î*, une analyse physiologique de ces voyelles à l'aide de palatogrammes et d'inscriptions diverses. Il y a là des données précises qui permettent de différencier ces voyelles des sons analogues de l'albanais, du bulgare ou du russe. Le lecteur aurait aimé à trouver réunies dans une conclusion les caractéristiques précises des sons étudiés ; elles restent un peu éparpillées dans l'analyse physiologique de M. P. — M. R.

Étude sur le développement de sens du suffixe -ata *(it. -ata, prov., cat., esp., port. -ada, fr. -ée, -ade) dans les langues romanes, spécialement au point de vue du français* par Carl S. R. Collin ; Lund, Lindstedt, [1918] ; in-8, 277 pages. — Cet intéressant essai de classement sémantique est fondé sur l'idée que les noms en -ata ne sont pas originairement des participes passés, mais des substituts neutres, passés au féminin, de *nomina actionis* en -tus, et que le sens concret de ces noms s'est développé en partant du sens abstrait ; à la base des noms romans en *-ada, -ée*, etc., il y a donc un verbe ou du moins une formation analogique d'après des noms dérivés de verbes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Etymologische Untersuchungen über die mit -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen von Dr Willy Kaspers Halle, Niemeyer, 1918 ; in-8, 334 pages. — Les noms en -acum, etc., du midi de la France ont fait il y a quelques années l'objet d'une étude de M. P. Skok (*Beihefte Z. f. rom. Phil.*, II, 1906). M. K. s'est proposé d'établir pour le nord de la France le complément du travail de M. Skok sans cependant souscrire à toutes les opinions de son prédécesseur ; notamment M. K. soutient, contre MM. Meyer-Lübke et Skok, que le suff. -acum ne se joint qu'à des noms de personne.

Jean Haust, *Étymologies wallonnes et françaises* ; Bruxelles, R. Sand, 1922 ; in-8, 18 pages (extrait de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, juillet 1922, pp. 445-62). — 1. *Gaba et ses dérivés wallons : à propos de l'article de M. Dauzat paru dans notre vol. XLV, 250-58, M. H. indique que le wall. *djève* et non *djev*, ni *djef*, ne doit pas venir de *gaba, mais de gavia ; — 2. *anèvè* « produire », *dusnèvè* « détruire » = **ennaiver* et **desnaiver*, dérivés de nativus ; — 3. *bacnure*, mot du fr. technique désignant une galerie horizontale de mine, est un dérivé liégeois de *bak'ner* qui se rattache au néerl. *bakenen* « jalonner » ; — 4. *canabûse* « sarbacane » autre mot liégeois se rattachant au néerl. *knappbus* « canonnière (jouet) » ; — 5. *cakèdô* et *heupon* « gratte-cul » sont, le premier, un emprunt au flam. *hagedoorn* « aubépine » et, le second, un dérivé du flam. *hiepe* « baie d'aubépine » ; — 6. Malmédy *dève*, all. d'Eupen *daver* « écorce de bouleau », peut-être du celt. *derva* « chêne », l'écorce des deux arbres servant également pour la tannerie ; — 7. franç. *s'ébrouer*, rattaché à l'a. fr. *esproher* « éclabousser, cracher », du francique *sprowan* (all. *sprühen*) auquel se rattache aussi, par un dérivé en -iculare, le wall. *sprogni* « s'ébrouer, éternuer, pouffer de rire, etc. » ; — 8. a. fr. *gistel* « manche d'outil » du germ. *gestell* « charpente, assemblage », qui a donné aussi le wall. *custèl, cristal* « brancards de tombereau » et le rouchi *aguistiller* « ajuster » ; — 9. wall. *gô* « provision de fruits en réserve », *gôti* « faire mûrir dans le fruitier », gaumais *djô, djwôti* m. sens, wall. *gôtiner* « mijoter » ; tous ces mots paraissent bien appartenir à la même famille que le deuxième élément du fr. *mugot, magot*, a. fr. *musgode*, fr. *mijoter* ; l'origine de cet élément est obscure : si le germanique et le celtique ne l'expliquent pas, M. H. propose de rechercher du côté du lat. cautum « enclos » ; quant au premier élément de *musgode*, il penche à le rattacher, comme Storm, au m. ht all. *muos* « aliment » ; — 10. liég. *gossé*, « petit tas de fumier déposé sur le terrain à fumer » ou « veillote, petit tas de foin », c'est le même mot que *cosset* « veillote » en Hesbaye, sans doute identique à *cosset* « petit porc », la veillote pouvant évoquer l'idée du dos arrondi du petit porc. — M. R.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transfomation*..., publié par P. Marichal et L. Mirot, 2e fascicule ; Paris, Champion, 1922 ; in-8, pages 177-336. — Sur le premier fascicule de ce résumé des leçons de Longnon, voir *Romania*, XLVI, 631. Le présent fascicule est consacré aux noms d'origine saxonne, burgonde, wisigothique, franque, scandinave, bretonne et basque.

Dictionnaire des patois romans de la Moselle, Première partie : A.-E., par L. Zéliqzon ; Librairie Istra, Paris-Strasbourg, 1922 ; in-8, xvii-256 pages (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fascicule 10). — Ce *Dictionnaire* sera pour les romanistes et les linguistes un précieux instrument de travail. Il met à leur disposition de riches matériaux (la lettre A comprend près de 1200 articles) sur les différents patois de la Lorraine « désannexée » et plus particulièrement sur les patois de Metz et de la région. C'est, au point de vue historique, la région la plus importante de la Lorraine : la riche cité de Metz a toujours été, au moyen âge, un centre intellectuel de première importance, et la plus grande partie des textes lorrains anciens sont d'origine messine. M. Z. a utilisé deux transcriptions différentes : une orthographe française améliorée, pour le mot qui fait la tête de l'article et pour les exemples, et une orthographe phonétique, qui donne, entre crochets, la prononciation exacte du mot dans les sept variétés de patois distinguées par l'auteur. Une carte en couleurs accompagne l'ouvrage et permet de situer facilement les formes. Le dictionnaire vient compléter de la manière la plus heureuse l'*Atlas linguistique de la France*, où les patois de la Lorraine désannexée ne se trouvent pas représentés. Il est d'ailleurs le premier bon dictionnaire des patois lorrains, et, en attendant la publication d'un ouvrage qui embrasse la totalité de ces patois, il faut féliciter la Faculté des Lettres de Strasbourg d'avoir donné à l'auteur la possibilité de publier son travail et de le présenter sous une forme élégante et même luxueuse.

Les noms du roitelet en France... par Alice Brügger ; Zurich, Soc. du Grutli, 1922 ; pet. in-8, 111 pages et 1 carte (thèse de Zurich). — L'auteur pense que le folklore et le lexique ont confondu deux oiseaux différents, le troglodyte et le véritable roitelet (*regulus cristatus*). Les dénominations françaises se rattachent soit à des diminutifs de *roi* (en raison du conte du roitelet et de l'aigle) : *reiet*, *reietel*, *reietelet* ; soit au type bitriscus d'origine incertaine, peut-être celtique ; soit au type *peteret* peut-être suggéré par pitriscus pour bitr- ; soit enfin à des formations proprement romanes, nées de l'allure ou des mœurs de l'oiseau ou d'onomatopées ou de confusions avec d'autres oiseaux. La multiplicité de ces noms est très frappante et s'explique par le fait que le roitelet n'a guère d'importance littéraire ou commerciale, ni d'intérêt pour l'élevage ou la chasse, et aussi parce qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y a eu lutte entre une désignation autochtone, mais sans signification claire, et les noms issus de la fable ou de l'aspect, etc., de l'oiseau. L'extension de la forme française *roitelet* est particulièrement curieuse ; cette forme se rencontre presque toujours isolée dans des aires d'autres types : c'est évidemment un apport du français d'école. Telles sont les principales conclusions de la très judicieuse dissertation de M[lle] Brügger. — M. R.

Pagini de veche scriere românească culese de I. Bianu *şi* N. Cartojan ; Bucarest, Cartea Românească, 1921 ; in-4, 32 pages. — Les auteurs ont eu l'heureuse idée de constituer, pour les élèves du séminaire d'histoire de la littérature roumaine de la Faculté des Lettres de l'Université de Bucarest, un album qui pourra servir de livre d'exercices pour l'étude de l'écriture cyrillique roumaine. Ils ont utilisé des clichés établis pour la *Bibliografia românească veche* de Bianu et Hodoş (cf. *Romania*, XXVIII, 312) et pour diverses publications de l'Académie roumaine. L'album comprend deux groupes de clichés classés chronologiquement, d'abord des reproductions d'impressions du XVI[e] et du XVII[e] siècle, puis des reproductions de manuscrits depuis la *Psaltirea scheiană* jusqu'à une lettre de 1849. Ce n'est pas encore là l'album paléographique roumain que nos confrères de Roumanie devront quelque jour publier, mais c'est déjà un très utile livre d'exercices et nous devons des remerciements aux auteurs pour l'ingénieuse combinaison qui leur a permis de nous le donner malgré les très grosses difficultés qui paralysent en ce moment la publication scientifique en Roumanie. — M. R.

Alexandria în literatura românească, noui contribuţii (studiu şi text) de N. Cartojan ; Bucureşti, Cartea românească, 1922 ; in-8, IX-122 pages. — M. C. a répondu à l'appel que je lui adressais il y a onze ans à propos d'un premier travail sur le même sujet (cf. *Romania*, XL, 142) : il nous donne le texte du ms. le plus ancien, malheureusement incomplet, du *Roman d'Alexandre* en roumain, le *Codex Neagoeanus*. Je souhaite qu'il nous donne encore l'édition d'un bon ms. de la version la plus étendue. La présente édition est précédée d'une étude où M. C. a précisé les résultats de son travail précédent. Il avait déjà indiqué que les mss. de l'*Alexandria*, malgré leurs divergences et leurs différences d'étendue, remontent tous à une traduction roumaine faite d'après la traduction serbe du roman grec. Il le prouve aujourd'hui par une méthode que j'ai appliquée, il y a déjà longtemps, à la détermination de l'origine de la plus ancienne traduction roumaine de l'Ancien Testament, la *Palia d'Orăştie* de 1580 (cf. *Mélanges E. Picot*, II, p. 519) et que je crois succeptible de donner de bons résultats dans les cas, fréquents pour la littérature roumaine, où l'on peut hésiter entre des originaux de langue diverse : M. C. a dressé la liste comparative des noms propres dans les rédactions roumaine, serbe, grecque moderne, et dans celle du Pseudo-Callisthène, et il résulte de cette comparaison que le

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roumain est d'accord, pour la forme, souvent très altérée, des noms propres, avec la rédaction serbe et seulement avec celle-là ; quelques preuves accessoires viennent confirmer ce résultat. Une autre partie de l'Introduction de M. C. est consacrée à la description du *Codex Neagoeanus*, à l'étude de la graphie et de la langue, étude dont on comprendra l'intérêt si l'on se rappelle que le ms. est daté précisément de 1620. La localisation du ms. est moins précise : nous savons qu'il est l'œuvre du pope *Ion Românul din Simpietru* qui dit écrire du temps du prince Bethlem Gabor ; cette indication nous reporte en Transylvanie, mais il y a dans cette région au moins une demi-douzaine de Sânpetru ; pour des raisons linguistiques M. C. se décide pour Sânpetru dans le Haţeg. Quant à l'original d'où dérive le ms. il pourrait être, lui aussi, transylvain. L'édition de M. C. paraît très soigneuse ; je ne crois pas cependant qu'il soit toujours indispensable de se conformer aux règles de M. Russo pour la transcription des caractères cyrilliques et de donner au même signe slavon des valeurs diverses suivant les mots ; elles facilitent à coup sûr la lecture, mais empêchent de reconstituer la graphie de l'original dans tous ses détails ; M. C. ne se proposait pas, il est vrai, de nous donner une édition diplomatique, et celle qu'il nous donne n'en est pas moins la bienvenue. Un court glossaire des mots disparus du roumain moderne complète cette utile publication. — M. R.

Flori alese din cântecele poporului, culegere întocmită de Ovid DENSUSIANU ; Bucureşti, Suru, 1920 ; in-12, XVI-204 pages. — C'est une charmante anthologie de près de 200 pièces, composée avec soin et avec goût, et qui contient une part d'inédit ; les sources des pièces déjà imprimées sont indiquées avec précision. Il est à souhaiter que ce petit livre devienne classique : une nouvelle édition permettrait à M. D. d'augmenter un peu le nombre des notes explicatives et peut-être d'ajouter un bref glossaire. — M. R.

Cornell University Library. Catalogue of the Dante collection presented by Willard Fiske. Additions 1898-1920. Compiled by Mary FOWLER ; Ithaca (N. Y.), 1921 ; in-4, 152 pages. — Supplément au catalogue annoncé dans la *Romania*, XXX, 471. Même disposition que pour les volumes précédents avec index des matières et index des passages de la *Divine Comédie* qui font l'objet des études entrées dans cette belle collection dont les accroissements sont très importants.

Alfredo SAVIOTTI, *Una rappresentazione allegorica in Urbino nel 1474* ; Arezzo, Zelli ; in-8, 58 pages (extrait des *Atti e Memorie della R. Accademia Petrarca di Scienze, Lettere ed Arti, in Arezzo*, n. s., I (1928), pp. 180-236). — Cette composition, qui fut jouée à Urbino à l'occasion du passage de Frédéric

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Aragon, est conservée dans le Palat. 286 de la Bibliothèque nationale de Florence. M. S. croit pouvoir l'attribuer à Giovanni Santi, le père de Raphaël, qui a écrit une pièce analogue, aujourd'hui perdue, en 1488, et dont on a conservé encore une chronique en vers. L'allégorie de 1474 a pour sujet *Amore al Tribunale della Pudicizia*. M. S. en donne le texte complet en appendice à son étude. L'œuvre n'est d'ailleurs pas de nature à rehausser beaucoup la réputation poétique de l'auteur.

Emmanuel Cosquin, *Études folkloriques, recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ*; Paris, Champion, 1922; in-8, 635 pages. — L'on a réuni dans ce volume, suivant le dessein qu'avait formé E. Cosquin, quatorze articles publiés dans diverses revues (l'un au t. XL de la *Romania*) et qu'il sera commode de trouver ici. Malheureusement l'auteur n'avait pas eu le temps de compléter et de reprendre, comme il en avait l'intention, ces études dont certaines datent de trente ans. Tel qu'il est, ce recueil donne une idée exacte de l'activité, de la méthode et des thèses folkloriques de Cosquin et vient utilement se placer auprès des *Contes populaires de Lorraine* du même auteur. — L'on notera que la bibliothèque folklorique et les papiers de Cosquin sont conservés à l'Institut catholique de Paris. — M. R.

ERRATA

P. 439, l. 21 : *supprimer* pour ;
— l. 30 : *guillemets après* particulière ;
— n. 3, l. 5 : *lire* « ruche » *au lieu de* « rucher ».

— M. Anglade me fait observer, à propos de mon compte rendu de sa *Grammaire de l'ancien provençal* (voy. ci-dessus, p. 446, l. 8), que la forme *graas* se lit bien dans le *Cartulaire de Limoges* (*Revue des l. rom.*, t. XXXVIII, suppl., p. 98, l. 3), en un passage où je n'avais pas songé à la chercher, ayant cru que la référence se rapportait, non à la page d'un périodique qui n'est même pas cité, mais au paragraphe du texte : au § 98 on lit en effet, à deux reprises, *gra*. M. A. me fait observer aussi que le mot « naturellement » peut être interprété d'une façon désobligeante pour lui. Ce que j'ai voulu dire dans cette phrase trop concise, et ce que les lecteurs ont certainement compris, c'est qu'il était « naturel » de penser que cette forme, essentiellement béarnaise, ne se trouvait pas dans un texte limousin. J'aurais dû savoir au reste (cette remarque est encore de M. A.) qu'elle avait déjà été relevée dans le *Cartulaire* par A. Porschke, *Laut und Formenlehre des « Cartulaire de Limoges »*, diss. de Breslau, 1912, § 38. — A. Jeanroy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BOISSONNADE (P.), Les personnages et les événements de l'histoire d'Allemagne, de France et d'Espagne dans l'œuvre de Marcabru (1129-1150) ; essai sur la biographie du poète et la chronologie de ses poésies 207

BRUNEL (C.), Les premiers exemples de l'emploi du provençal dans les chartes 335

CHAMPION (P.), Remarques sur un recueil de poésies du milieu du xv[e] siècle (B. N. fr. 9223) 106

DAUZAT (A.), Notes argotiques 403

DUPIRE (N.), Le *Mystère de la Passion* de Valenciennes 571

FARAL (E.), *Des Vilains* ou *Des XXIII manières de vilains* 243

HOEPFFNER (E.), Date et composition des jeux dramatiques de Chantilly 62

HORNING (A.), Notes étymologiques vosgiennes 161

JEANROY (A.), Boccace et Christine de Pisan : le *De claris mulieribus*, principale source du *Livre de la Cité des Dames* 93

MARCHOT (P.), Notes critiques sur les plus anciens textes français et provençaux 32

MORAWSKI (J.), Les recueils d'anciens proverbes français analysés et classés 481

NYROP (Kr.), *Gueules*, histoire d'un mot 559

PETERSEN (H.), Trois versions inédites de la *Vie de saint Eustache* en ancien français, I 365

PHILIPON (E.), L'*a* médial posttonique dans les langues romanes 1

ROQUES (M.), Sur deux particularités métriques de la *Vie de saint Grégoire* en ancien français 41

ROSETTI (A.), Les catéchismes roumains du xvi[e] siècle 321

MÉLANGES

BERTONI (G.), Nota sul dialetto di Fontan (Alpes-Maritimes) 265

BRUNEAU (Ch.), Ancien français *biche* 270

ÉTIENNE (S.), Note sur les vers 279-287 du *Jeu d'Adam* 592

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HAMILTON (G.-L.), Les sources du *Tiaudelet* 124
HORNING (A.), *Daru* 421
LANGLOIS (E.), *Ongier* 585
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), Apontamentos filologicos (portuguès).. 117
MARCHOT (P.), *Daru* 422
— Hastula et hasta « asphodèle » 419
— Lat. vulg. *ruccinus « chéval de charge » 115
MORAWSKI (J.), Fragment d'un *Art d'aimer* perdu du XIIIe siècle..... 431
PRINET (M.), Sur le nom de Rasse de Brunehamel..................... 595
THOMAS (A.), *Corneille* (et ses dérivés) au sans de « diafragme » dans qelqes parlers provinciaus (Normandie, Picardie, Suisse romande). 266
WALBERG (E.), Capsea > prov. *caissa*, etc..................... 273
— L'article *empersonage* de Godefroy..................... 274
YVON (H.), Les formes de l'interrogation..................... 276
— Sur l'emploi du futur antérieur (*futurum exactum*) au lieu du passé composé (passé indéfini)..................... 424

DISCUSSIONS

FOULET (L.), De la valeur de la statistique en syntaxe descriptive.... 128
GAUCHAT (L.). A propos de apis en Valais..................... 437
LANGLOIS (E.), Gaston Paris et l'auteur du *Jeu de la Feuillée* 279

COMPTES RENDUS

ANGLADE (J.), Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc (A. Jeanroy)..................... 444
— Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge, des origines à la fin du XVe siècle (A. Jeanroy)....... 296
Cinquantenaire de l'École des Hautes Études, *Mélanges* publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques ; Célébration, etc. (M. Roques)..................... 455
DEBENEDETTI (S.), *Flamenca* (A. Jeanroy)..................... 149
DÉSORMEAUX (J.), Notes lexicographiques savoisiennes, etc. (J. Jud). 447
GENNRICH (F.). Voir Rondeaux, etc.
GEROLD (Th.), Le manuscrit de Bayeux, texte et musique d'un recueil de chansons du XVe siècle (E. Hoepffner) 293
Histoire littéraire de la France, XXXV (A. Långfors)............. 284
HOFFMANN (A.), Robert de le Piere, Robert le Clerc, Robert de Castel (A. Långfors)..................... 452
JUD (J.), Zur Geschichte der bündnerromanischen Kirchensprache (M. R.)..................... 599

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

KOLSEN (A.), Dichtungen der Trobadors auf Grund altprovenzalischer Handschriften teils zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigt und ergänzt (A. Jeanroy)........................... 600
— Zwei provenzalische Sirventese nebst einer Anzahl Einzelstrophen (A. Jeanroy).. 602
LOMMATZSCH (E.). Voir *Tumbeor*.
MCKENZIE (K.) et W. OLDFATHER. Voir *Ysopet-Avionnet*.
MENÉNDEZ PIDAL (R.), Manual de gramática histórica española, 4e éd. (J. Jud, A. Steiger).. 137
OLDFATHER (W.). Voir *Ysopet-Avionnet*.
Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII., des XIII. und des ersten Drittel des XIV. Jahrhunderts, éd. F. GENNRICH (A. Långfors).. 290
Tumbeor (Del) Nostre Dame, éd. E. LOMMATZSCH (A. Långfors)...... 288
Ysopet-Avionnet, The Latin and French Texts by K. MCKENZIE and W. OLDFATHER (A. Jeanroy ; M. R.)........................ 603

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXIII, 3-4-CXXXV, 1915-1916 (A. Långfors).............. 302
— CXXXVI-CXXXVIII, 1917-1919 (A. Långfors)........... 458
Archivum romanicum, I, 1917 (J. Jud, M. R.).................... 607
Bibliothèque de l'École des Chartes, LXXXI-LXXXII, 1920-1921 (E.-G. Léonard).. 467
Dacoromania, I, 1921 (M. R.)................................ 616
Journal des Savants, 1921 (M. R.)............................ 620
Moyen Age, 2e série, XII-XIV, 1908-1910 (P. Lesourd)............ 152
— — XV-XVII, 1911-1913 (P. Lesourd)............ 306
— — XVIII-XX, 1914-1918 (P. Lesourd)........... 461
Romanische Forschungen, XXXIV, 1915 (A. Långfors)............. 464
— XXXV, 1916 (A. Långfors).......................... 621
Zeitschrift für romanische Philologie, XLI, 1-3, 1921 (M. R.)....... 464

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Alexandria. Voir CARTOJAN.
Alexis (Vie de saint), texte critique de G. Paris, 3e éd.............. 157
APPEL (C.), Provenzalische Lautlehre.......................... 315
— Voir LEVY.
Aspremont (La Chanson d'), éd. par L. BRANDIN, t. II............... 156
AUDIAU (J.). Voir TROUBADOURS D'USSEL.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BAYOT (A.). Voir *Gormont et Isembart.*

BÉDIER (J.), Les légendes épiques ; recherches sur la formation des chansons de geste, 2e éd. 158

BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, 2e éd. par E. MURET 624

BERTONI (G.), Guarino da Verona fra letterati e cortigiani a Ferrara (1429-1460) 624

— Introduzione a un corso di lezioni di filologia romanza 474

— Poesia e poesie del medio evo e del Rinascimento (A. Jeanroy) 476

— Programma di filologia romanza come scienzia idealistica 625

BIANU (I.) et N. CARTOJAN, Pagini de veche scriere românească (M. R.) 630

Bibliographie lorraine (1913-1919) 318

BRANDIN (L.). Voir *Aspremont.*

BRÜGGER (A.), Les noms du roitelet en France (M. R.) 629

CARTOJAN (N.), *Alexandria* în literatura românească, noui contribuţii, studiu şi text (M. R.) 630

— Voir BIANU.

CASTRO (A.). Voir MEYER-LÜBKE.

CERCAMON, *Poésies*, éd. par A. JEANROY 623

Chastelaine (La) de Vergi, 3e éd. par L. FOULET 157

CLAUDIN (A.), Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle, IV (M. R.) 472

COLLIN (C.S.R.), Étude sur le développement de sens du suffixe -a ta ...dans les langues romanes spécialement au point de vue du français 627

CONSTANS (L.). Voir *Troie* (*Roman de — en prose*).

COSQUIN (E.), Études folkloriques, recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ 632

Courtois d'Arras, 2e éd., par E. FARAL 624

DEBENEDETTI (S.), Un riscontro orientale della parabola di Peire Cardinal (A. J.) 477

DE BOER (C.). Voir *Piramus et Tisbé.*

DELACRE (M.), Histoire de la chimie 320

DE LOLLIS (C.). Voir *Poesia* et *Poesie.*

DENSUŞIANU (O.), Flori alese din cântecele poporului (M. R.) 631

École nationale des Chartes. Livre du Centenaire, 1821-1921 (M. R.). 473

FARAL (E.). Voir *Courtois d'Arras* et *Troie.*

Festschrift für Ph. A. Becker 624

— — K. Vossler 624

FERRARA (M.), Contributo allo studio della poesia savonaroliana (A. Parducci) 157

FLETCHER (J. B.), Symbolism of the Divine Comedy 317

FOULET (L.). Voir *Chastelaine de Vergi.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FOWLER (M.), Cornell University Library. Catalogue of the Dante collection presented by W. Fiske. Additions 631
FRANK (Gr.). Voir *Passion du Palatinus*.
GAMILLSCHEG (E.) et L. SPITZER, Beiträge zur romanischen Wortbildungslehre .. 625
Garçon (Le) et l'Aveugle, 2e éd., par M. ROQUES.................... 624
GERBERT DE MONTREUIL, *La continuation de Perceval*, éd. par M. WILLIAMS, I .. 623
GILSON (E.), Études de philosophie médiévale...................... 157
Gormont et Isembart, 2e éd., par A. BAYOT........................ 157
GRÉGOIRE DE TOURS, Auswahl aus den Werken, éd. par H. MORF... 624
GUILLON (R. F.). Voir VILLON.
HAUST (J.), Étymologies wallonnes et françaises (M. R.)........... 628
HAUVETTE (H.), Études sur la *Divine Comédie*, la composition du poème et son rayonnement 624
HILKA (A.), Beiträge zur Fabel- und Sprichwörterliteratur des Mittelalters (A. Långfors).. 479
— Ueber einige italienische Prophezeiungen des 14. und 15. Jahrhunderts (A. Långfors)................................ 480
Hugo Schuchardt-Brevier. Ein Vademekum der allgemeinen Sprachwissenschaft.., par L. SPITZER (M. R.)............................ 626
HUON LE ROI, *Le Vair palefroi*, 2e éd., par A. Långfors............. 157
IORGA (N.), Istoria Românilor prin călători........................ 317
— Les Latins d'Orient.. 157
JEANROY (A.). Voir CERCAMON.
JESPERSEN (O.), Language, its nature, development and origine...... 625
KASPERS (W.), Etymologische Untersuchungen über die mit -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen ... 628
LÅNGFORS (A.). Voir HUON LE ROI.
LANGLOIS (E.). Voir *Rose* (*Roman de la*).
LĂPEDATU (A.), I. LUPAŞ et S. PUŞCARIU, La centenariul morţii lui Petru Maior... 474
LENZ (R.), La oración y sus partes................................ 157
LERCH (E.), Die Bedeutung der Modi im Französischen........... 157
LEVI (E.), Poeti antichi lombardi (A. Jeanroy)..................... 317
LEVY (E.) et C. APPEL, Provenzalisches Supplement-Wörterbuch, 38-39... 623
LONGNON (A.), Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leur transformation... publié par P. MARICHAL et L. MIROT, II .. 629
LOT-BORODINE (M.), Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac et la Quête du saint Graal.. 319
LUPAŞ (I). Voir LĂPEDATU.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MARICHAL (P.). Voir LONGNON.
Mélanges offerts par ses amis et ses élèves à M. G. Lanson (M. R.). 473
MENÉNDEZ PIDAL (R.), Antología de prosistas castellanos........... 314
MERLO (Cl.), I nomi romanzi della Candelara.................. 315
MEYER-LÜBKE (W.), Historische Grammatik der französischen Sprache, II, Wortbildungslehre.. 624
— Introducción al estudio de la lingüística romance, trad. par A. CASTRO.. 314
MIROT (L.). Voir LONGNON.
MORF (H.). Voir GRÉGOIRE DE TOURS.
MURET (E.). Voir BEROUL.
NERI (F.), Farces, Interludia.................................. 317
NICOLE BOZON, *Les proverbes de bon enseignement*, éd. par A. Chr. THORN (A. Långfors).. 158
NYROP (Kr.), Italienske Ord i Dansk............................ 475
PARIS (G.). Voir *Alexis*.
Passion (La) du Palatinus, éd. par Gr. FRANK..................... 623
Piramus et Tisbé, éd. par C. DE BOER.......................... 157
Plaintes de la Vierge en anglo-français, XIII^e et XIV^e siècles,. éd. par F. J. TANQUEREY (A. J.).................................... 319
Poesia cortese in lingua d'oïl, éd. par C. DE LOLLIS (A. Jeanroy)...... 477
Poesie provenzali sulla origine e sulla natura d'Amore, éd. par C. DE LOLLIS (A. Jeanroy).. 477
POPOVICI (J.), Fiziologia vocalelor româneşti « â » şi « î » (M. R.). 627
PROCOPOVICI (A.), Introducere în studiul literaturii vechi........... 474
PUŞCARIU (S.). Voir LĂPEDATU.
ROQUES (M.). Voir *Garçon (Le) et l'Aveugle*.
Rose (Le Roman de la), éd. par E. LANGLOIS, III................... 314
SALVIONI (C.), Ladinia e Italia (M. R.)........................... 627
SANDAUER (P.), L'élément scolastique dans l'œuvre de Raoul de Houdenc.. 624
SANTANGELO (S.), Dante e i trovatori provenzali (A. Långfors)....... 476
SANTESSON (C. G.), La particule *cum* comme préposition dans les langues romanes...................................... 474
SAVIOTTI (A.), Una rappresentazione allegorica in Urbino nel 1474... 631
SCHIAFFINI (A.), Nomi e dialetti toscani (J. Jud)................. 475
SCHOPF (E.), Die konsonantischen Fernwirkungen : Fern-Dissimilation, Fern-Assimilation und Metathesis (M. R.).... 314
SCHUCHARDT (H.). Voir Hugo Schuchardt-Brevier.
SHEARS (FR.), Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français, XIV^e et XV^e siècles (M. R.)........................... 478
SNEYDERS DE VOGEL (K.). Voir VILLON.
SPITZER (L.), Lexikalisches aus dem katalanischen und den übrigen iberoromanischen Sprachen................................ 625

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SPITZER (L.). Voir GAMILLSCHEG et Hugo Schuchardt-Brevier.
TANQUEREY (F. J.), L'évolution du verbe en anglo-français, XII^{e}-XIV^{e} siècles (P. Lesourd).. 316
— Voir *Plaintes de la Vierge*.
THORN (A. Chr.). Voir NICOLE BOZON.
TOMÁS (N.), Manual de pronunciación española.................. 314
Troie (Le Roman de —.) en prose, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL.. 623
TROUBADOURS D'USSEL (Les poésies des quatre), éd. par J. Audiau (A. Jeanroy).. 477
TUFFRAU (P.), La légende de Guillaume d'Orange renouvelée........ 158
VENDRYES (J.), Le langage, introduction linguistique à l'histoire (M. R.).. 625
VILLON, Les *Ballades en jargon* du ms. de Stockholm... éd. par R. F. GUILLON et K. SNEYDERS DE VOGEL (M. R.).................... 159
VLOBERG (M.), La Légende Dorée de Notre Dame (A. L.).......... 320
VOSSLER (K.), Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung. 625
WILLIAMS (M.). Voir GERBERT DE MONTREUIL.
ZAUNER (A.), Altspanisches Elementarbuch, 2^{e} éd.................. 624
ZÉLIQZON (L.), Dictionnaire des patois romans de la Moselle, I...... 629

CHRONIQUE

Nécrologie : M^{me} Loomis (G. Schœpperle), 156 ; A. Stimming, 622 ; K. Vollmöller, 622.

Retraites : L. Clédat, 471 ; P. Rajna, 622 ; J. Vising, 622.

Nominations : A. Pauphilet à Lyon, 471 ; A. Hämel à Würzburg, 156 ; W. Küchler à Vienne, 316 ; M.-L. Wagner à Berlin, 311 ; W. von Wurzbach à Vienne, 311.

Académies et sociétés savantes : Réception de J. Bédier à l'Académie française, 156 ; A. Jeanroy à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 622 ; prix Lagrange à M. L. Brandin, 622. — Anglo-norman Society de Cambridge, 311.

Universités : P. Rajna, docteur *honoris causa* de l'Université de Paris, 622.

Manuscrit d'Apt (*Roland* provençal), 311.

Livres imprimés du XV^{e} siècle exposés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 471.

Projets de publication : Poèmes provençaux sur *Roland* par M. Roques, 311 ; *Roman de Jaufré* par Cl. Brunel, 156 ; Robert de Clari par Ph. Lauer, 156 ; *Queste du Saint Graal* par A. Pauphilet, 156 ; *Passion du Palatinus* par Gr. Frank. 156 ; *Quatre filles de Dieu* par S. J. Roos, 623 ; Iconographie des troubadours par J. Anglade, 623. — *Philological Quarterly* de l'Université d'Iowa, 314 ; Nuovi studi medievali, 623. — Atlas linguistique suisse-italien, 622.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Collections : Bibliothèque de la Renaissance, 624 ; Bibliotheca dell' Archivum romanicum, 624 ; Classiques français du moyen âge, 156, 623 ; Junta para ampliación de estudios è investigaciones cientificas, 314 ; Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, 624 ; Sammlung vulgärlateinischer Texte, 624 ; Société des anciens textes français, 314 ; Travaux du séminaire de philologie romane de Lwów, 624.
Errata, 632.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

69e Mille. (Nov.-Décembre 1921)

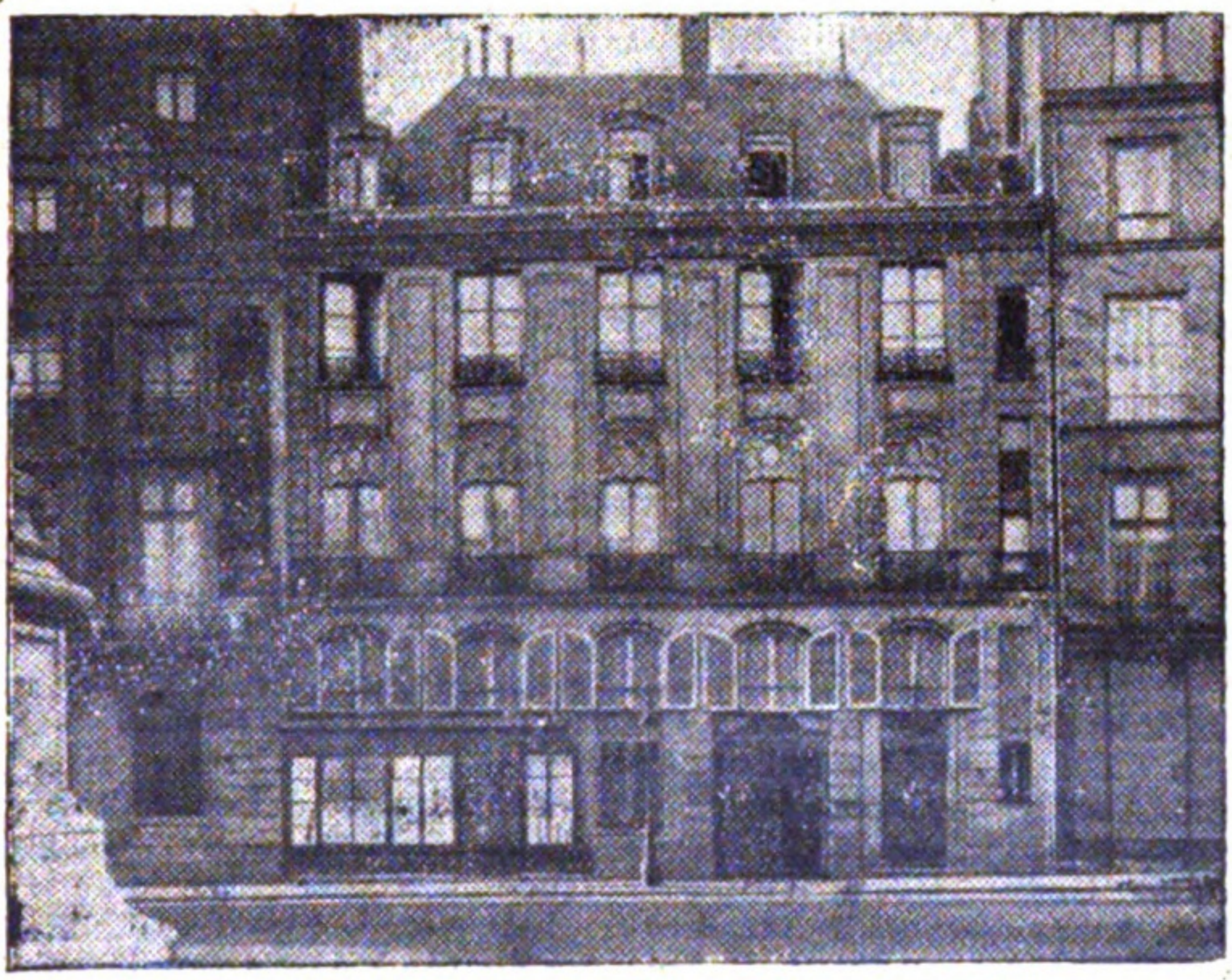
CATALOGUE DE FONDS

EXTRAIT ET SUPPLÉMENT

(1914-1921)

[*Le* **Catalogue complet des Livres de Fonds et en nombre** *1874-1914 in-8 de 216 pages, est en vente au prix de* **2** *francs.*]

SPÉCIALITÉ POUR
RECHERCHE DE LIVRES ANCIENS
D'OCCASION OU ÉPUISÉS



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

Téléphone : GOBELINS, 28-20. — Adresse Télégraphique : MUCHAMP-PARIS
Comptes chèques postaux : PARIS 174-83.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Table succincte par Noms d'Auteurs

des matières contenues dans le présent catalogue

ARABE. — Fegh-Ali.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS. — Arbois de Jubainville, Blanchard, Bonzi, Brising, Chatelain, Chenesseau, Cochet, Coulon, Courajod, Du Corail, Doncieux, Durand, Ecorcheville, Enlart, Falconet, Farcy, Forel, Gruel, Guiffrey, Hénard, Heuzey, Hittorff, Houvet, Laborde, Lamy, Lasteyrie (de), Loir, Maillard, Maspero, Mentienne, Mustoxidi, Nicole, Pachtère, Puigi y Cadafalch, Réau, Vaillat.

ASSYRIOLOGIE. — Contenau, Scheil.

BIBLIOGRAPHIE. — Babelon, Beaulieux, Bonnerot, Bonzi, Champion (P)., Delisle, Duportal, Gallia Typographica, Koch, Rébelliau, Van Ortroy.

DROIT. — Arbois de Jubainville, Boudoux, Haussoullier, Mathieu, Nicole (J.).

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Cambon, Chenet, Contenau, Delisle, Hugues Dieudonné, Fagniez, Joinville, Joret, Landry, Marion, Muller.

ÉGYPTE ET ORIENT. — Chand, Faral, Gardiner, Maspero, Weill.

FOLKLORE ET TRADITIONS POPULAIRES. — Baffier, Cosquin, Couderc, Doncieux, Le Braz, Perbosc.

GÉOLOGIE. — Chenet.

HÉRALDIQUE ET NOBLESSE. — Annuaire de la Noblesse, Armorial, Aude, Carré, Kergorlay, Lespinasse, Meurgey, Révérend, Ribier, Saint-Pol, Woelmont.

HISTOIRE ANCIENNE. — Haussoullier, Joret, Maspero (J.), Pachtère,

HISTOIRE DES RELIGIONS. — Arbois de Jubainville, Cahen, Marx.

HISTOIRE DU MOYEN-AGE ET HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — Anger, Babut, Berlière, Bruel, Carrière, Cartulaires, Champion (P.), Charrier, Depoin, Drouet, Duchesne, Ferré, Godefroy, Laigle, Landry, Leroux, Luce, Marx, Pange, Pannier, Pauphilet, Petiet, Pfister, Rébelliau, Vansteenberghe.

HISTOIRE MODERNE. — Allier, Aude, Auerbach, Barthou, Battifol, Bémont, Bloch (M.), Boissonnade, Bord, Boudoux, Bourbon (Prince Sixte de), Bruel, Cambon, Carré, Champion (E.), Chuquet, Cochin, Dahlgren, Deprez, Dimier, Dulong, Durieux, Clermont-Tonnerre, Gasztowtt, Gautier, Gazier, Gillot, Hanotaux, Hugues, Huguet, Jagot, Jaurgain, Jorga, Kermaingant, Koch, Kurth, Labroue, Lacour-Gayet, Ladoué, Latouche, Lebeuf, Le Falher, Lefranc, Legrand, Leman, Loir, Marion, Maroc, Martin, Martineau, Mathiez, Mathorez, Mouton, Napoléon, Nardin, Nouaillac, Pannier, Pommeret, Poupardin, Prugnard, Rambaud, Raunier, Réau, Renaudet, Reynaud, Roulleau de la Roussière, Ruble, Rudel, Thomas, Tourneux, Tuetey, Waquet.

LANGUE ET LITTÉRATURE GRECQUES. — Alline, Arrien, Brenot, Delatte, Haussoullier, Mathieu, Nicole, Psichari.

LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES. — Barbelenet, Ernout, Gabarrou, Havet, Marouzeau, Guillemin, Plaute, Salonius.

LINGUISTIQUE. — Arnauld, Atlas linguistique, Bloch (J.), Bloch (O.), Cahen, Collection linguistique, Dauzat, Dottin, Drzewicki, Ernout, Ferreccio, Foulet, Gavel, Gilliéron, Gillot, Godefroy, Goemans, Grégoire, Guillemin, Longnon, Loth, Maspero, Mazon, Meillet, Meyer, Nicholson, Paris, Pavlovitch, Riemens, Sainean, Salverda de Grave, Santesson, Setala, Sommerfeld, Tanquerey, Terracher.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LITTÉRATURE COMPAREE. — Bouillier, Cohen, Mansuy, Périodiques, Serbãn, Van Tieghem.

LITTÉRATURE FRANÇAISE. — Arbelet, Atkinson, Aurenche, Baffier, Barrès, Berthier, Bouillier, Bourget, Boutarel, Burton, Chamaillard, Champion (E.), Charlier, Chateaubriand, Chauviré, Chénier, Chester-Jones, Chuquet, Clermont-Tonnerre, Cohen, Constant, Cosquin, Dartigue, Doncieux, Dubois, Ferrecio, France, Gérard-Gailly, Gilbert, Gillet, Gillot, Girard, Glachant, Gourmont, Grele, Guiffrey, Hankins, Hartog, Hénard, Henriot, Jourgain, Jeanroy, King, Lachèvre, Lancaster, Larat, Larroumet, Lasserre, Lavilleherve, Lefranc, Lerber, Levallois, Ligne, Longnon (H.), Mahelot, Maigron, Mansuy, Marsan, Maurras, Mathieu, Mistral, Montaigne, Montigny, Musset, Nerval, Nodier, Nolhac, Nostredame, Picot, Picot et Nyrop, Pingaud, Pinvert, Plattard, Rava, Ripert, Rochette, Rostand, Roux, Rutz-Rees, Sand, Schiff, Serban, Stendhal, Thieme, Voltaire, Wilmotte.

LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN-AGE. — Adam de la Halle, Albe, Bédier, Bertrand de Marseille, Classiques français du Moyen-Age, Conon de Béthune, Doutrepont, Faral, Gautier d'Aupais, Glixelli, Grosseteste, Guillon, Jeanroy, Ladoué, Langfors, Langlois, Lot-Borodine, Lot, Oulmont, Paris, Rondel, Soderhjelm, Stronski, Villon.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — Bouillier, Boulenger, Chand, Charbonnel, Dante, Desjardins, Hympers, Pagès, Pétrarque, Psichari, Vésinet, Wilmotte.

MÉTROLOGIE. — Dieudonné.

PALÉOGRAPHIE ET DIPLOMATIQUE. — Clark, Delisle, Deprez.

PHILOLOGIE. — Delaruelle, Joret, Psichari.

PHILOSOPHIE. — Alline, Charbonnel, Delatte, Lasserre.

PROVINCES. — Allenou, Benaerts, Bernard, Bretagne et Pays Celtiques, Chenet, Coehet, Cosquin, Dottin, Dubreuil, Duine, Esnault, Gilles, Kergolay, Le Braz, Le Goffic, Marx, Pocquet du Haut-Jussé, Pommeret, Roux, Sommerfeld,

NOUVELLE REVUE D'ITALIE

Numéro spécial consacré entièrement à DANTE

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. Pompeo MOLMENTI, Albert VALENTIN, Jules GAY, Emile RIPERT, Pierre RONZI. Guido MAZZONI, Francesco FLAMINI. Giuseppe LANDO PASSERINI. Gustave SOULIER, Corrado RICCI, Maurice MIGNON, Michele SCHERILLO, Henry COCHIN, Arturo FARINELLI, Georges FARINELLI, Georges BOURGIN, Édouard JORDAN. Arnaldo BONAVENTURA, Alexandre MASSERON, Flaminio PELLEGRINI, Henri HAUVETTE, Giannina FRANCIOSI, E.-G. PARODI, Charles DIEHL, André PÉRATÉ, Paul HAZARD, E. RIPERT, etc.

Nombreuses illustrations hors texte

25 francs.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

STENDHAL. ŒUVRES COMPLÈTES

Publiées sous la direction de Paul Arbelet et Édouard Champion

Parus (et épuisés sur tous les papiers) :

Vie de Henri Brulard. 2 vol., édit. H. DEBRAYE. — CORDIER (H.), membre de l'Institut. **Bibliographie Stendhalienne.** — **Vies de Haydn, de Mozart et de Métastase,** édit. D. MULLER. Préface de R. Rolland. — **Rome, Naples et Florence,** édit. D. MULLER. Préface de Charles Maurras.

Bibliothèque Stendhalienne. Appendice aux Œuvres complètes.

PAUPE (A.). **La Vie littéraire de Stendhal.** 1 vol. **12 fr.**

ARBELET (Paul). **La Jeunesse de Stendhal.** 2 vol. Restent quelques exemplaires. **30 fr.**

Sous presse : **Journal,** édit. H. DEBRAYE, 4 vol. — **La vie de Rossini,** édit. PRUNIÈRES, 2 vol. — **Histoire de la peinture en Italie,** édit. P. ARBELET, 2 vol. — **Le Rouge et le Noir,** édit. J. MARSAN, 2 vol. — **De l'amour,** édit. D. MULLER. Préface d'Etienne REY. — **Armance.** Préface d'André GIDE.

Vient de paraître

LA CHARTREUSE DE PARME

Par l'auteur de *Rouge et Noir*

Fac-similé de l'exemplaire de Stendhal
corrigé, interfolié et annoté, préparé par l'auteur
pour une nouvelle édition (inédite).

Tiré à *cent exemplaires numérotés* par les soins de MM. André MARTY et JACOMET, et présentés dans la reliure même de l'original (2 volumes in-8), appartenant à M. Chaper.

Une brochure contient une Introduction par Paul ARBELET, la transcription des corrections, des notes et addenda. **1.500 fr.**

Sous presse et en souscription :

GÉRARD DE NERVAL. ŒUVRES COMPLÈTES

Augmentées d'inédits

Publiées sous la direction de A. Marie, J. Marsan et Éd. Champion

En 15 volumes environ, de format in-8 carré, accompagnés de planches et fac-similés Longuet. (Modèle et conditions des **Œuvres complètes de Stendhal**).

IL EST TIRÉ

15 exemplaires sur papier de Chine, numérotés de 1 à 15, contenant une double suite des planches hors texte tirées sur vélin et sur Japon Impérial.

35 exemplaires sur papier des manufactures impériales du Japon, numérotés de 16 à 50, contenant une double suite des planches hors texte tirées sur vélin et sur Japon impérial.

50 exemplaires sur papier de Hollande, numérotés de 51 à 100, contenant une double suite des planches hors texte tirées sur vélin et sur Hollande.

1.500 exemplaires sur papier vélin pur fil filigrané des Papeteries Lafuma de Voiron, numérotés de 101 à 1600.

Les volumes ne se vendent pas séparés. — On souscrit à tout l'ouvrage.

Souscrire dès maintenant. — Prospectus sur demande.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis. Voir NILSSON, SALONIUS, PHAEDRUS.

ADAM DE LA HALLE (Les Jeux partis d'). **Les Partures Adan.** Texte critique avec notes et glossaire par L. Nicod. 1918, in-8 de 168 pages. **9 fr. 35**
Prix LAGRANGE à l'Académie des Inscriptions.

ADDAMIANO (Nat.). **Delle opere poetiche francesi di Joachim du Bellay e delle sue imitazioni italiane.** 1921, in-8, 260 p. **12 fr.**

ALBE (A.). **Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XII^e^ siècle,** texte et traduction. In-8, planches. **9 fr.**
Mention au Concours des Antiquités nationales.

ALBRET (Jeanne d'). Voir de RUBLE.

ALLENOU. Voir **Bretagne et Pays celtiques,** XIII.

ALLIER (R.). **Une société secrète au XVII^e^ siècle. La Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'autel à Marseille.** Documents inédits, 1908, in-8. **9 fr.**

— **La Compagnie du Très Saint-Sacrement à Toulouse.** 1914, in-8. **9 fr.**

ALLINE (H.). **Histoire du texte de Platon.** 1915, in-8 de 325 p. **18 fr. 75**
Etude philologique sur l'histoire du livre dans l'antiquité. Les vicissitudes du texte de Platon sont suivies avec une grande clarté, depuis les premières éditions sur papyrus d'Egypte, pour lesquelles les découvertes récentes ont apporté une si vive lumière, jusqu'aux derniers manuscrits médiévaux et aux grandes éditions de la Renaissance.

ANGER (Dom). **Histoire de l'Abbaye de Saint-Sulpice-La-Forêt (Ille-et-Vilaine),** de ses relations, de la vie religieuse au moyen-âge et au XVIII^e^ siècle. 1920, in-8 de 372 pages. **8 fr.**

Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes. Section des Sciences historiques et philosophiques. Petit in-8, chaque. **4 fr.**
1917-1918. H. LEBÈGUE. Glanures paléographiques. — 1918-1919. J. V. SCHEIL (Le Père). Le poème d'Agusaya. — 1919-1920. A. THOMAS. Le jeu de la « soule ». — 1920-1921. Rapports et programmes des conférences. — Les *Annuaires* contiennent, sous une forme concise, les renseignements pédagogiques les plus utiles sur la méthode et le programme des 23 conférences de l'Ecole des Hautes-Etudes.

Annuaire de la noblesse de France, fondé en 1843 par Borel d'Hauterive, 70^e^ volume (72^e^ année), 1914, in-8, *blasons en couleurs.* **15 fr.**
En préparation, 1915-21. — Toutes années précédentes en vente.

ARBELET (Paul). **La Jeunesse de Stendhal.** 1920, 2 vol. in-8 de XVIII-403 p. et 244 p. Ensemble. **30 fr.**

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). **La famille celtique.** Etude de droit comparé. In-8 carré. **6 fr.**

— **Les Druides et les dieux à formes d'animaux.** In-12. **6 fr.**

— **Tain bo Cuailgne. Enlèvement [du taureau divin et] des vaches de Cooley.** 1907-12, in-8, planches. **15 fr. 75.**

Archives du Cogner (J. Chappée, Le Mans). 6 vol. in-8 parus. **180 fr.**

Armorial de France composé à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^, publié par MAX PRINET. 1920, in-8 de 49 p. **10 fr.**

Armorial du pays de Tournus, formé par Jean MARTIN, revu et publié par Jacques MEURGEY. 1920, in-8 de 360 p. **30 fr.**

ARNAUD (F.) et MORIN (G.). **Le langage de la vallée de Barcelonnette.** Préface de M. Paul MEYER. 1921 In-8 de IV-324 pages. **18 fr.**
Solide étude, longtemps attendue et précédée d'une importante préface de PAUL MEYER. Supplément indispensable au *Trésor dou Felibrige* de F. MISTRAL.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ARRIEN. **Traité de la chasse.** Traduit et publié par J. BOULENGER et PLATTARD. In-4. **7 fr. 50.**

Arsberattelse (Bulletin) de la Société Royale des Lettres de Lund. 1920-21 **3 fr.**

Art Chrétien (Suppléments de la Revue de l').

4 : Table alphabétique de la Revue de l'Art chrétien. 1883-1909. in-4. 30 fr.

Atlas Linguistique de la France, par J. Gilliéron et E. Edmont, 35 fascicules de 50 cartes chacun. L'ouvrage complet. **900 fr.**

— **Supplément.** 1920, fort vol. in-4 de 300 p. à 3 colonnes. **100 fr.**

— **Table de l'Atlas Linguistique de la France**, gr. in-8 de VIII-519 p. **52 fr. 50**

— — **Corse.** Parus : fasc. 1-4 (de 200 cartes chacun). — Le fasc. in-folio. (Avec l'engagement à l'ouvrage complet, 10 fascicules). **37 fr. 50**

— **Cartes muettes.** Préparées pour l'étude philologique et linguistique des mots. Petit format, la carte, **0 fr. 60.** Grand format, la carte, **0 fr. 75**

Atlas linguistique de la Basse-Bretagne par P. LE P. LE ROUX. Avec une introduction de G. DOTTIN. *(Sous presse).*

ATKINSON (Geoffroy). **The Extraordinary Voyage in French Literature before 1700.** 1920, in-8, 200 p., plein toile. **15 fr.**

— **The Extraordinary Voyage from 1700 to 1720.** (*Sous presse*).

AUDE (A.-F.). **Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de la Vauguyon**, ambassadeur de France (1630-1693). 1921, in-4, de 456 p., avec un portrait en phototypie. **40 fr.**

Curieuse biographie d'un gentilhomme berrichon, agent diplomatique de la France à la fin du XVII[e] siècle, auprès des électeurs de Brandebourg, de Cologne et de Trèves, et des cours de Madrid et de Vienne.

AUERBACH (R.). **La France et le Saint Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française.** In-8. **22 fr. 50**

AURENCHE (Louis). **Un dernier ami de Jean-Jacques Rousseau : Le chevalier de Flamanville.** 1751-1799. 1921 In-8, 24 pages. **3 fr.**

BABELON (J.). **La Bibliothèque française de Fernand Colomb.** In-8 et planches dans le texte et hors texte (R. des B., Supp.). **22 fr. 50**

BABUT. (E.-Ch.). *Mort au champ d'honneur.* **Le Concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au V[e] siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine.** In-8. **9 fr.** — **Priscillien et le Priscillianisme.** 1909, in-8. **12 fr.** — **Saint-Martin de Tours.** 1912, in-8. **9 fr.**

BAFFIER (Jean). **Nos géants d'autrefois.** Récits berrichons. Préface de Jacques Boulenger. 1920, in-8, 180 p. et 7 planches. **12 fr.**

BARBELENET (D.). **De l'aspect en latin ancien et particulièrement dans Térence.** In-8. **18 fr.**

— **De la phrase à verbe « être » dans l'ionien d'Hérodote.** In-8. **6 fr.**

BARRÈS (Maurice). **Autour de Jeanne d'Arc.** 1916, in-4. (*Epuisé*) ; *sur vélin d'Arches.* **9 fr.**, *sur Chine.* **30 fr.**

A été publié au profit de la Fédération des Mutilés.

BARRIÈRE (F.). et de LESCURE. **Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII[e] siècle.** Table alphabétique des noms propres cités, dressée par A. Marquisot. In-8. **15 fr.**

BARTHOU (Louis), de l'Académie française. **La Bataille du Maroc.** 1919. in-16 de 128 pages, br. **3 fr. 25**

BATIFFOL (L.). **Jean Jouvenel, prévôt des marchands de la ville de Paris.** In-8. **15 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BEAULIEUX (Ch.). **Catalogue de la Réserve XVI[e] siècle** (1501-1548) **de la Bibliothèque de l'Université de Paris.** 1910, in-8, 19 reproductions de marques typographiques. **12 fr.**

BÉDIER (J.), de l'Académie française, professeur au Collège de France. **Les Légendes Epiques.** Recherches sur la formation des chansons de geste. 2[e] édition revue et corrigée, 4 vol. petit in-8, chaque. **10 fr.**

Couronné par l'Institut. GRAND PRIX GOBERT 1911 et prix JEAN REYNAUD, 1914.

— **Discours de réception** à l'Académie française, prononcé le 3 novembre 1921, par Joseph Bédier. Sur l'œuvre d'Edmond Rostand. In-12. (*Sous presse*).

Du même auteur : Les Fabliaux. In-8. — Hommage à G. Paris. In-16, 2 fr. 25. — Les Chansons de Colin Muset. In-8 écu, 2 fr. 25. — Les deux Poèmes de la Folie Tristan (S. A. T.), 7 fr. 50 — Le Roman de Tristan, par THOMAS (S. A. T.). 2 volumes, *chacun* 17 fr. 50. — Le Lai de l'Ombre, par J. RENART. In-8 (S. A. T.), 9 fr. — Bibliographie des travaux de G. Paris (avec M. ROQUES). In-8. 12 fr. — Tristan Ménestrel (avec Miss WESTON). In-8 (*Extrait*), 3 fr. 75.

BÉMONT (Charles). **Le premier divorce de Henri VIII et le schisme d'Angleterre.** Fragment d'une chronique anonyme en latin publié avec une introduction, une traduction française et des notes. 1917, in-8 de 152 p. **8 fr. 25**

BENAERTS (L.). — Voir **Bretagne et pays Celtiques,** VII.

BERLIÈRE (Dom U.). **Les évêques auxiliaires de Liège,** 1920, in-8, 200 p. **7 fr. 50**

BERNARD (M.). Voir **Bretagne et Pays celtiques,** IX.

BERTHIER (Alfred). **Autour des grands romantiques. Le poète savoyard Jean-Pierre Veyrat** (1810-1844). 1921, in-8, 342 pages, avec un portrait. **16 fr.**

Intéressante biographie du *Lamartine des Alpes*, le plus remarquable des poètes lyriques de la Savoie et qui fut en rapport avec les grands romantiques.

BERTRAND DE MARSEILLE. **La Vie de Sainte Enimie,** poème provençal du XIII[e] siècle, par Clovis Brunel. In-8, 78 p. **3 fr.**

Prix LAGRANGE à l'Académie des Inscriptions.

Bibliographie des historiques des régiments français, par J. HANOTEAU et E. BONNOT. In-8. (R. des B., Supp.). **22 fr. 50**

Bibliographie critique de la littérature comparée publiée sous la direction de F. Baldensperger et P. Hazard. (*Sous presse*).

Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes. Section des Sciences Historiques et Philologiques. Volumes in-8.

Fasc. 212. Les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois, par A.-L. TERRACHER, 37 fr. 50. Atlas, 22 fr. 50. Ensemble. 60 fr.
— 213. Le bailliage de Vermandois aux XIII[e] et XIV[e] siècles, par Waquet, avec une carte. 15 fr. 60
— 214. Notes critiques sur le texte de Festus, par L. HAVET. 3 fr. 75
— 215. La formation de la langue marathe, par Jules BLOCH. 25 fr.
— 216. Aristote, Constitution d'Athènes. Essai sur la méthode suivie par Aristote dans la discussion des textes, par G. MATHIEU. 9 fr.
— 217. Étude sur la littérature pythagoricienne, par A. DELATTE. 18 fr.
— 218. Histoire du texte de Platon, par H. ALLINE. 18 fr. 75
— 219. Contribution à l'histoire économique d'Umma, par G. CONTENAU. 15 fr.
— 220. Notes critiques sur Properce, par Louis HAVET. 7 fr. 50
— 221. Le premier divorce de Henri VIII et le schisme d'Angleterre, par Ch. BÉMONT. 8 fr. 25
— 222. Traité entre Delphes et Pellana, par Bernard HAUSSOULLIER. 15 fr.
— 223. Les Argots des métiers Franco-Provençaux, par Albert DAUZAT. 15 fr. 60
— 224. Les jeux partis d'Adam de la Halle, Les Partures Adan de la Halle par L. NICOD. 9 fr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— 225. Généalogie des mots qui désignent l'Abeille, par J. GILLIÉRON. Carte hors texte. 25 fr.

— 226. Études sur le Lancelot en prose, par F. LOT. 3 phototypies. 35 fr.

— 227. Ronsard et l'humanisme, par P. DE NOLHAC. Portrait de Dorat et autographe de Ronsard. 35 fr.

— 228. La table hypothécaire de Veleia. Étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance, par F. G. DE PACHTÈRE. 15 fr.

— 229. Recherches sur l'Ephébie attique et en particulier sur la date de l'institution, par Alice BRENOT. 9 fr. 50

— 230. Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes-Études. Mélanges publiés par les directeurs d'Études des sciences historiques et philologiques. 1921, 2 pl. 158 et 360 pages. 60 fr.

Bibliothèque de la Faculté de philosophie et Lettres de Liège. Volumes in-8.

Fasc. XIX. AUG. BRICTEUX. Contes persans. 1910. 22 fr. 50

— XX. T. SOUTHERN. The loyal Brother edited by HAMÈLIUS. 1911. 7 fr. 50

— XXI. Etude sur le Codex Fuldensis de Tertullien. par J. P. WALTZING. 1914. 7 fr. 75

— XXII. Tertullien. Apologétique. Texte, établi par J. P. WALTZING. 1920. 10 fr.

— XXIII-XXIV. Apologétique de Tertullien. Texte, traduction littérale, commentaire analytique, grammatical et historique. par J. P. WALTZING. 1920 2 vol. 25 fr.

— XXV. PLAUTE. Les Captifs. Texte, traduction et commentaire analytique, grammatical et critique. par J. P. WALTZING. 20 fr.

XXVI. — A. HUMPERS. Étude sur la langue de Jean Lemaire de Belges. 1921. 20 fr.

— XXVII. F. ROUSSEAU. Henri L'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg. 1921. 10 fr.

Série grand in-8°. Fasc. I et II. MÉLANGES GODEFROID KURTH. 2 vol. 37 fr. 50

— III. J. P. WALTZING. Lexion Minucianum. 18 fr. 75

— IV. H. FRANCOTTE. Mélanges de Droit public grec. 18 fr. 75

Bibliothèque de l'Institut français de Florence. 1re série in-8.

— 1. G. MAUGAIN. Documenti bibligrafici e critici per la storia della fortuna del Fénelon in Italia. 11 fr. 25

— 2. E. LEVI-MALVANO. Montesquieu e Machiavelli. 7 fr. 50

— 3. H. PRUNIÈRES. L'Opéra italien en France avant Lulli. 18 fr.

— 4. MAUGAIN. Giosue Carducci et la France. 9 fr.

— 5. PINGAUD. Les Hommes d'État de la République italienne. 13 fr. 25

— 6. RENAUDET. Préréforme et humanisme à Paris pendant les guerres d'Italie. 30 fr.

— 7. RENAUDET. Le Concile de Pise. *(Sous presse).*

Bibliothèque de l'Institut français de Petrograd. In-8 raisin.

— T. I. Les théâtre de mœurs russes des origines à Ostrovski (1672-1850), par J. PATOUILLET. 1912. 5 fr. 25

— T. II. L'architecture classique à Saint-Pétersbourg à la fin du XVIIIe siècle, par L. HAUTECŒUR. 1912, 14 planches hors texte. 6 fr. 75

— T. III. Un maitre du roman russe : Ivan Gontcharov (1812-1891), par A. MAZON. 1914, avec portraits et fac-similé. 15 fr.

— T. IV. Emplois des aspects du verbe russe, par A. MAZON. 1914. *Epuisé.*

— T. V. Le Stoglav ou les cent chapitres. Recueil des décisions de l'Assemblée ecclésiastique de Moscou, 1551. Traduction, avec introduction et commentaire, par E. Duchesne. 7120. 18 fr.

— T. VI. Lexique de la guerre et de la Révolution en Russie, par A. MAZON. 1914-1919. 1920. 8 fr.

— T. VII. Correspondance de Falconet avec l'impératrice Catherine II, publiée avec une introduction et des notes par Louis RÉAU. Avec une planche. 1921.

Bibliothèque Littéraire de la Renaissance, dirigée par P. de NOLHAC et L. DOREZ. Série petit in-8, 1-11, par COCHIN, H. LONGNON, STUREL, THUASNE, VILLEY, etc... 2e série grand in-8, 1-5, par P. de NOLHAC, COURTEAULT, GUY, ZANTA *(en partie épuisée)*. Collection complète. **300 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bibliothèque du Quinzième siècle, par Pierre CHAMPION, G. DOUTREPONT, E. LANGLOIS, MIROT, PETIT-DUTAILLIS, Ch. OULMONT etc... 1-26, in-8 (*en partie épuisée*). Collection complète. **1.500 fr.**

— Tomes XXII et XXIII. P. CHAMPION. Le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc. 1921, 2 vol. 8° de XXXII-416 et CX-452 p. et pl. 50 fr.

— XXIV. E. VANSTEENBERGHE. Le Cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). 1921 XX-506 p. 35 fr

— XXV. G. COHEN. Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly. 1921 in-4°, CXIX-140 et 2 pl. 30 fr

— XXVI. Ch. SAMARAN. Un diplomate français du XV^e siècle. Jean de Bilhères Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. 1921, in-8°, 112 p. et 1 frontispice. 10 fr

Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée. Voir **Bibliographie**, COHEN, GIRARD.

BLANCHARD (D^r). **La Mimophonie.** 1917, in-8. **2 fr. 25**

— **Le Ba'cubert**, l'art populaire dans le Briançonnais. 1914, in-8 de 90 p. avec 41 fig. et 9 hors texte. **6 fr. 50**

BLOCH (Jules). **La formation de la Langue Marathe.** 1916-20, in-8, br. **25 fr.**

Prix VOLNAY décerné par les cinq Académies.

BLOCH (Marc). **Rois et Serfs.** Un chapitre d'histoire capétienne. 1921, in-8 de 224 p. **12 fr. 50**

BLOCH (Oscar). **Les parlers des Vosges Méridionales** (arrondissement de Remiremont, département des Vosges). Étude de dialectologie. 1917, in-8, br., 343 p., **15 fr.** — **Atlas linguistique des Vosges méridionales.** 1917, gr. in-4, **33 fr. 75.** — **Lexique français des Vosges méridionales.** 1917, in-8, **33 fr. 75.** — **La pénétration du français dans les parlers des Vosges.** 1922. *(Sous presse).*

Prix H. Chavée à l'Académie des Inscriptions pour l'ensemble de l'œuvre.

BLOSSOM (F. A.). Voir **Elliott Monographs** III.

BOISSONNADE (P.). **Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'état prussien pendant le règne de Louis XIV** (1643-1715). 1912, in-8. **12 fr.**

BONNEROT (Jean). **La Bibliothèque Centrale et les Archives du service de santé au Musée du Val-de-Grâce.** 1918, in-8 de 164 p. **6 fr. 50**

BONZI. **Bibliografia della litteratura musicale,** 1921, in-16. de 56 p. **2 fr. 50**

BORD (G.). **Les inondations du bassin de la Seine** (1658-1910). 1910, in-4. **3 fr.**

BOUDOUX (Léon). **Nos Chicanoux,** procès comtois du XVIII^e siècle. 1920, in-8 écu, 206 pages. **6 fr. 50**

BOUILLIER (V.). **Georg Christophe Lichtenberg** (1742-1799). Essai sur sa vie et ses œuvres littéraires, suivi d'un choix de ses aphorismes. 1914, in-8, portrait. **7 fr. 50**

— **La renommée de Montaigne en Allemagne.** 1921. in-16 de 64 p. **4 fr**

BOULENGER (Jacques). **L'Affaire Shakespeare.** 1919, in-18, 77 p. **3 fr. 25**

— Voir ARRIEN, BAFFIER, RABELAIS.

BOURBON (Le Prince Sixte de). **Chambord et la Maison de France.** In-8 carré de VIII-42 pages. **2 fr.**

— **Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume.** 1914, in-8, 374 p. **50 fr.**

BOURGET (Paul), de l'Académie française. **Stendhal.** Discours prononcé à l'inauguration du monument. Suivi du discours de M. Édouard CHAMPION, et d'une **Bibliographie,** par le même. 1920, in-8. **5 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BOUTAREL (Docteur). **La médecine dans notre théâtre comique depuis les origines jusqu'au XVI^e siècle.** 1918, in-8 de 144 p., 3 pl. **11 fr. 70**

BRÉGAIL (G.). **L'Éloquence révolutionnaire dans le Gers**, 1921, in-8, 66 p. **4 fr.**

BRENOT (Alice). **Recherches sur l'Ephébie attique et en particulier sur la date de l'Institution.** 1921. in-8, XXVII-324 p. **9 fr. 50**

Étude sur le service militaire de deux ans imposé à tous les Athéniens de 18 à 20 ans après le désastre de Chéronée (338 av. J.-C.).

Bretagne (La) et les Pays Celtiques. Beaux volumes in-12.

— I. Ch. Le Goffic. L'Ame bretonne, 1^re série, 5^e éd. illustré. 5 fr. 25
— II. A. Le Braz. Vieilles histoires du Pays breton. 5 fr. 25
— III. L. Tiercelin. Bretons de Lettres. 5 fr. 25
— IV. G. Dottin. Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique. 2^e éd. augmentée. 7 fr. 50
— V. Ch. Le Goffic. L'Ame bretonne, 2^e série, 4^e éd. illustré. 5 fr. 25
— VI. A. Le Braz. Au pays d'exil de Chateaubriand. 5 fr. 25
— VII. L. Dubreuil. La Révolution dans les Côtes-du-Nord. 5 fr. 25
— VIII. Ch. Le Goffic. L'Ame bretonne, 3^e sér., 3^e éd. 5 fr. 25
— IX. Ernault. L'ancien vers breton. Exposé sommaire avec exemples et pièces en vers bretons anciens et modernes. 3 fr.
— X. Géniaux (Ch.). La Bretagne vivante. 1912. 5 fr. 25
— XI et XII. G. Dottin. Manuel d'irlandais moyen. 1914, 2 vol. 18 fr.
— Le Goffic. L'Ame bretonne, 4^e série *(sous presse)*.
— Le Braz (Anatole). La légende de la mort chez les Bretons Armoricains. Avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques par G. DOTTIN. 4^e édition, revue et augmentée, 2 vol. »

— 2^e série. Beaux volumes in-8 raisin.

— I. Le Lay (F.). Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII^e siècle. (Essai sur l'organisation municipale en Bretagne). 1911. 11 fr. 25
— II. Louis Eunius ou le purgatoire de saint Patrice. Mystère breton en deux journées, publié avec introduction, traduction et notes par G. Dottin. 1911, planche. 11 fr. 25
— III. Quessette. L'Administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715. 1911. 9 fr.
— IV. L. Dubreuil. La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord (1790-1830). Avec une carte. 22 fr. 50
— V. Dubreuil (L.). Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan (25 nivôse an II-30 floréal an III). Textes avec une carte du district de Dinan, une introduction, des notes et un index alphabétique des noms propres. 7 fr. 50
— VI. Canal. S. Les origines de l'Intendance de Bretagne. Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central. 1911. 7 fr. 50
— VII. Benaerts (L.). Le régime consulaire en Bretagne. Le département d'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804). Avec une carte et un portrait. 15 fr.
— VIII. Duine (F.). Origines bretonnes. Études sur les sources. Question d'hagiographie et vie de saint Samson. 3 fr. 75
— IX. Bernard (M.). La Municipalité de Brest de 1750 à 1790. Plan. 18 fr.
— X. Pocquet du Haut-Jussé (B.). La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec une table analytique des noms propres. 1916. 6 fr.
— XI. Gilles (E.). Le Pays de Pontivy en 1830. 1916. 2 fr. 90
— XII. Duine (F.). La métropole de Bretagne. Chronique de Dol, composée au XI^e siècle et Catalogues des Dignitaires jusqu'à la Révolution. 1916. 9 fr.
— XII. Allenou (Jean). Histoire féodale des Marais, territoires et église de Dol, Enquête par tourbe, ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre, texte latin publié avec bibliographie, traduction et notes par J. Allenou, introduction par F. Duine. 1917. 4 fr. 50
— XIV. Duine (F.). Documents menaisiens. I. Lettres de Lamennais et de Lacordaire. II. Le gouvernement de Louis-Philippe et l'*Avenir*. — III. Un article inédit du *Peuple constituant*. 1919, in-8, 40 p. 2 fr. 50
— XV. Ernault. La vie et les œuvres comiques de C.-M. Le Laé. *(Sous presse)*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BRISING (H.). **Images classiques, Introduction à l'étude de l'art grec.** 1913, in-8, 230 p. et 110 figures. **15 fr.**

Ouvrage bien illustré. sur les premières périodes de l'art grec et l'histoire de la plastique jusqu'à Polyclète.

BRUEL (A.). **Etudes sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne d'après les diplômes et les chartes de l'abbaye de Cluny**, au IXe et Xe siècles, in-4, 85 p., 6 fr. — **Note sur le tombeau d'Odilon, sire de Mercœur,** conservé au Musée Municipal de Turin, in-8, 12 p. 2 fr. — **Le premier bataillon des volontaires du Cantal,** notice et liste alphabétique des volontaires, 10 juillet 1792.7 ventôse an III, in-8, 16 p. 2 fr. — **Notes de Yvon d'Hérouval sur les Baptisés et les convers et sur les enquêteurs royaux au temps de Saint-Louis et de ses successeurs (1234-1334),** in-8, 16 p., 2 fr. — **Visites des monastères de l'Ordre de Cluny de la province d'Auvergne** aux XIIIe et XIVe siècles, in-8, 56 p. **8 fr.**

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. 1er fasc. L'Expansion belge à Rome et en Italie depuis le XVe siècle. 1920, in-8, XII-379 p. **10 fr.**

BURNAM. Voir **Palæographica iberica.**

BURTON. Voir **Elliott Monographs VIII.**

CAHEN (Maurice). **Etude sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave. La libation.** 1921, in-8 de 327 p. **30 fr.**

L'ouvrage de M. Cohen inaugure une application originale de la linguistique à l'histoire. Partant du principe que les changements de sens subis par les mots reflètent l'évolution des mœurs et des usages, l'auteur retrouve dans le vocabulaire religieux christianisé du vieux-scandinave les traces d'un rite essentiel du culte païen antérieur, la libation. On voit que la méthode linguistique qui est appliquée ici magistralement permet de suivre la transformation des usages à travers l'enchaînement des des idées et des mots. L'historien ne l'appliquera pas sans profit et trouvera dans le livre de M. Cohen d'utiles suggestions.

— **Le mot « dieu » en vieux scandinave,** 1921, in-8 de 81 p. **12 fr.**

CAMBON (Jules), de l'Académie française. **Le Gouvernement général de l'Algérie** (1891-1897). 1918, in-8 de 448 p. **17 fr. 55**

CARRÉ (Henri), doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers. **La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle.** 1920, in-8 de 650 p. **20 fr.**

CARRIÈRE (Victor). **Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins,** avec une introduction sur les débuts du Temple en France. 1919, in-8, LXXXVIII-231 p. **15 fr**

Couronné au Concours des Antiquités Nationales.

Cartulaire de la ville de Blois (1196-1493), par J. SOYER, G. TROUILLARD et notices biographiques par S. de CROY. 1907, in-8, 512 p., **20 fr.** — **de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger,** p. p. E. DEVILLE. In-4, **37 fr. 50.** — **de l'ordre général du Temple,** de l'origine à 1150, p. p. le marquis d'ALBON. Fort vol. in-4. **75 fr.** Tome II. *(Sous presse).* — **de l'Hôtel-Dieu de Beauvais,** comprenant 529 chartes pp. le Dr V. LEBLOND. 1919, in-8, XV-853 p. **22 fr. 50**

CHAMAILLARD (Edmond). **Le chevalier de Méré, rival de Voiture, ami de Pascal, précepteur de Mme de Maintenon.** 1921, in-12, 168 p. **7 fr.**

CHAMPION (Édouard). A propos de la naissance du duc de Bordeaux. **Chateaubriand et les dames de la Halle,** correspondance inédite avec fac-similés. 1917, in-8 de 16 p. **3 fr.**

— Voir **Bourget** et **Stendhal.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAMPION (Pierre), archiviste-paléographe. **Les plus anciens monuments de la typographie parisienne**, préfaces typographiques des livres sortis des presses de Sorbonne (1470-1472). Recueil de fac-similés. In-4 cartonné et 86 pl. de fac-similés, 75 fr. — **Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne.** Contribution à l'Histoire de Jeanne d'Arc et à l'Etude de la Vie militaire et privée au xv^e siècle. In-8 avec 3 pl. hors texte, 15 fr. — **Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans.** In-8, avec 18 fac-sim. *Épuisé*, 25 fr. — **Charles d'Orléans, joueur d'échecs.** In-4 et pl., 4 fr. 50. — **Chronique martiniane**, édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean Le Clerc. In-8, 9 fr. — **Le prisonnier desconforté du château de Loches**, poème inédit du xv^e siècle, avec une introduction, des notes, un glossaire et deux fac-similés. In-8, 7 fr. 50. — **La librairie de Charles d'Orléans.** In-8, album in-fol. de 34 phototypies, 30 fr. — **Notes sur Jeanne d'Arc.** 3 brochures in-8, 7 fr. 50. — **François Villon, sa vie et son temps.** 2 volumes in-8 avec 49 pl. hors texte. *Épuisé.* — **La vie de Charles d'Orléans.** In-8, avec 16 phototypies. *Épuisé.*

CHAMPION (Pierre). **Le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.** Texte et traduction. Notes et appendices. 1921, 2 vol. in-8, XXXII-416 et CX-452 p. et 9 planches en phototypie. Les 2 vol. ensemble, **50 fr.**

Il a été tiré 50 exemplaires sur Hollande à 200 francs.

Le procès de la condamnation de Jeanne d'Arc, ce drame à la fois divin et humain, est, à juste titre, un des documents les plus célèbres de notre histoire. Depuis que nous sommes mieux informés, le procès de la condamnation a changé d'aspect : il est devenu celui des juges. En donnant une nouvelle édition du procès de Jeanne d'Arc, M. Pierre Champion s'est proposé seulement d'ajouter à l'admirable monument élevé par Quicherat, entre 1841 et 1849, quelques-uns des documents nouveaux, que, depuis cette époque, ont fait connaître tant d'érudits ou de dévots de la Pucelle. Après un contrôle sévère du texte des expéditions du procès, des manuscrits qui dérivent d'un original commun, il a estimé qu'il convenait de publier, en même temps que le texte latin, une traduction complète du procès, et il a fait ce travail de chartiste avec autant de persévérance et d'érudition que de sagacité, en s'inspirant des fragments en français du procès qui nous ont été conservés par le manuscrit de d'Urfé. C'est un très beau livre : comme une sorte de bréviaire pour tous les Français, depuis que Jeanne, sanctifiée, est devenue leur patronne nationale, le symbole et l'incarnation même de la France éternelle. (*Revue des Deux-Mondes*).

— **Notes critiques sur les vies anciennes de Watteau.** 1921, in-12, 118 p. **6 fr.**

CHAND (D^r Hari). **Kalidasa et l'Art poétique de l'Inde.** 1918, in-8 de 252 p., avec tables et index. **15 fr.**

Chanson (La) d'Aspremont. Chanson de geste du XII^e siècle. Texte du manuscrit de Wollaton Hall, publié par Louis Brandin. T. I^er. Vers 1-6154, 1919, in-12 de VIII-196 p. (T. II *sous presse*). **5 fr. 85**

Chansons satiriques et bachiques du XIII^e siècle, éditées par A. JEANROY et A. LANGFORS. 1921, in-8, XIV-142 p. **7 fr. 50**

CHARBONNEL (J. Roger). **La pensée italienne au XVI^e siècle et le courant libertin.** 1919, in-8, XVV-720-LXXXIV p. **26 fr**

Prix MARCELLIN GUÉRIN à l'Académie française (1920).

— **L'éthique de Giordano Bruno et le second dialogue du Spaccio.** Contribution à l'étude des conceptions morales de la Renaissance italienne. 1919, in-8. **13 fr.**

CHARLIER (Gustave). **Un amour de Ronsard « Astrée ».** 1920, in-8, portrait. **5 fr.**

CHARRIER (Abbé J.). **Histoire du Jansénisme dans le diocèse de Nevers.** 1920, in-8 de 167 pages. **6 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHATEAUBRIAND. **Correspondance générale,** publ. par L. Thomas. In-8. Tome V (*sous presse*).

Déjà parus : Tomes I (avec un portrait inédit), II, III (avec un portrait inédit), IV (avec un portrait inédit). Chaque. 15 fr.

L'édition formera environ 8 volumes in-8 auxquels on souscrit. Il est tiré en plus 100 exemplaires sur papier Hollande Van Gelder à 20 francs le volume.

CHATELAIN (Louis). **Les monuments romains d'Orange,** in-8, nombreuses figures dans le texte, 3 phototypies hors texte et 1 carte. **18 fr.**

Couronné par l'Académie des Inscriptions.

CHAUVIRÉ (R.). **Jean Bodin,** auteur de la « République ». 1914, in-8 de 543 p. **15 fr. 60**

Prix Gobert à l'Académie française.

CHENESSEAU (L'abbé Georges). **Sainte-Croix d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons** (1599-1829). 1921. Tome I. *L'œuvre artistique*, 388 p. — Tome II. *L'œuvre historique*, 214 p. Tome III. Album in-4 de 218 figures en phototypie, dont 8 plans coloriés et un frontispice en sanguine. Les 3 volumes in-4. **200 fr.**

Couronné par le Congrès archéologique de France.

CHENET (Commandant), ancien élève de l'École polytechnique. **Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes.** 1916, in-8 de 288 p., 28 fig. dans le texte et une carte géologique en couleurs. **11 fr. 70**

Couronné par l'Académie des Sciences Morales.

CHÉNIER (André). **Œuvres inédites** publiées d'après les manuscrits originaux par Abel LEFRANC. 1914, in-8. **11 fr. 25**

CHESTER-JONES (Léonard). **Simon Goulart,** 1543-1628. Étude biographique et bibliographique. 1917, in-8 de 688 p., avec portraits. **26 fr.**

CHUQUET (A.). **Episodes et Portraits.** 3 séries, in-12 à **5 fr. 25.** — **Lettres de 1792, 1793, 1812, 1814.** 4 vol. in-8 à **5 fr. 25.**

Cinquantenaire de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. Mélanges publiés par les directeurs d'études de la section des sciences historiques et philologiques. 1921, in-8, 164 — 360 p. et 2 phototypies horste xte. **60 fr.**

Partie orientale, articles de A BARTHÉLEMY, J. BLOCH, Ch. CLERMONT-GANNEAU, M. COHEN, L. FINOT, M. LAMBERT, W. MARÇAIS, A. MORET, V. SCHEIL, H. SOTHAS, R. WEILL. — *Deuxième partie*, articles de V. BÉRARD, E. CHATELAIN, E. FARAL, H. GAIDOZ, J. GILLIÉRON, B. HAUSSOULLIER, L. HAVET, A. JEANROY, P. JOUGUET, A. LEFRANC, I. LÉVY, F. LOT, J. MAROUZEAU, A. MEILLET, A. MORET, P. de NOLHAC, P. PASSY, M. PRINET, J. PSICHARI, R. REUSS, J. ZEILLER.

CLARK (C. U.). **Collectanea Hispanica** [suivi d'une étude sur l'écriture wisigothique, transcriptions des fac-similés et 70 planches en phototypie. Un vol. in-8, 244 p. **100 fr.**

Classiques français du Moyen-Age (Les). Collection de Textes français et provençaux antérieurs à 1500, publiée sous la direction de Mario Roques, directeur de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. Vol. in-8.

1. — La Chastelaine de Vergi, poème du XIII[e] siècle, éd. par Gaston Raynaud, 3[e] éd. revue par Lucien Foulet ; VII-35 pages. 2 fr.

2. — François VILLON, Œuvres, éd. par Auguste Longnon, 2[e] éd. revue par Lucien Foulet ; XVIII-132 pages. 3 fr.

3. — Courtois d'Arras, jeu du XIII[e] siècle, éd. par Edmond Faral ; VI-34 pages. 2[e] édition sous presse). 1 fr. 20

4. — La Vie de saint Alexis, poème du XI[e] siècle, texte critique de Gaston Paris ; VI-50 pages. 2 fr. 25

5. — Le Garçon et l'Aveugle, jeu du XIII[e] siècle, éd. par Mario Roques ; VI-18 pages. 0 fr. 75

6. — ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIII[e] siècle. Le Jeu de la Feuillée, éd. par Ernest Langlois ; XIV-76 pages. 2[e] édition sous presse. 3 fr.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7. — Les Chansons de COLIN MUSET, éd. par Joseph Bédier, avec la transcription des mélodies par Jean Beck ; XIII-44 pages. 2 fr. 25

8. — HUON LE ROI, Le Vair Palefroi, avec deux versions de la Male Honte, par Huon de Cambrai et par Guillaume, fabliaux du XIII^{e} siècle, éd. par Arthur Langfors ; XV-68 pages. (2^{e} édition)

9. — Les chansons de GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred Jeanroy ; XIX-46 pages. 2 fr. 25

10. — PHILIPPE DE NOVARE, Mémoires (1218-1243), éd. par Charles Kohler ; XXVI-173 pages, avec 2 cartes. 5 fr. 25

11. — Les Poésies de PIERRE VIDAL, éd. par Joseph Anglade ; XII-188 pages. 5 fr. 25

12. — BÉROUL, Le Roman de Tristan, poème du XII^{e} siècle, éd. par Ernest Muret ; XIV-163 pages. (2^{e} édition) 4 fr. 50

13. — HUON LE ROI DE CAMBRAI, Œuvres, t. I. Li Abecés par ekivoche, Li Ave Marus en roumans, La Descrissions des Religions, éd. par Arthur Langfors ; XVI-48 pages. 2 fr. 65

14. — Gormont et Isembart, fragment de chanson de geste du XII^{e} siècle, 12 éd. par Alphonse Bayot ; XIV-71 pages. 4 fr.

15. — JAUFRÉ RUDEL, Chansons, éd. par Alfred Jeanroy ; XIII-37 p. 1 fr. 50

16. — Jeanroy, Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux (manuscrits et éditions). 3 fr. 40

17. — BERTRAND DE MARSEILLE, La Vie de Sainte Enimie, poème provençal du XIII^{e} siècle, par Clovis Brunel. 3 fr.

18. — Jeanroy, Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du Moyen Age (manuscrits et éditions) ; VIII-30 p. 3 fr. 40

19. — La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XII^{e} siècle. Texte manuscrit de Wollaton Hall. Tome I. éd. Brandin. VIII-194 p, (Tome II *sous presse*) 5 fr. 85

20. — Gautier d'Aupais. Poème courtois du XIII^{e} siècle ; VIII-32 p., éd. par Faral. 1 fr. 95

21. — Foulet, Petite syntaxe de la langue française ; X-282 p. 9 fr. 10

22. — Le couronnement de Louis, chanson de geste du XII^{e} siècle, éd. par Ernest Langlois. XVII-169 p. 6 fr.

23. — Chansons satiriques et bachiques du XIII^{e} siècle, éd. par A. Jeanroy et A. Langfors. XIV-142 p. 7 fr. 50

24. — Les Chansons de CONON DE BÉTHUNE, éditées par Axel Wallensköld. XVIII-39 p. 3 fr.

Dix volumes environ sont sous presse, notamment :

LA CHANSON D'ASPREMONT, éd. par LOUIS BRANDIN, t. II. — MAISTRE PIERRE PATHELIN, éd. par R. T. HOLBROCK. — LE POÈME DE SANCTA FIDES, éd. par ANTOINE THOMAS — ALAIN CHARTIER. Le Quadrilogue invectif. — RENAUT, Galerant. — RENAUT DE BEAUJEU, Le Bel inconnu. — CERCAMON. Poésies. — GERBERT DE MONTREUIL. La continuation de Perceval. — Aucassin et Nicolette. — Piramus et Tisbé. — FOULET. Petite syntaxe du français moyen. — CHARLES D'ORLÉANS. Poésies, édit. Pierre Champion.

CLERMONT-TONNERRE (Duchesse de). **Histoire de Samuel Bernard et de ses enfants.** 1914, in-8 avec 7 planches hors texte. **15 fr.**

COCHET (abbé). **La Seine Inférieure** historique et archéologique. Époque Gauloise, romaine et française. 2^{e} éd. in-4^{o}, et 300 pl. **30 fr.**

COCHIN (Augustin). *Mort au champ d'honneur*. **La crise de l'histoire révolutionnaire.** Taine et M. Aulard. In-8, 2^{e} édition. **3 fr. 75**

COHEN (Gustave), professeur à l'Université de Strasbourg. **Ecrivains francais en Hollande** dans la première moitié du XVII^{e} siècle. 1920. Fort volume in-8 de 756 p. avec 52 planches h. t. **50 fr.**

Grand prix BROQUETTE (10.000 fr.) à l'Académie française

Constitue le tome I de la *Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée*. Les quelques exemplaires restants sont réservés aux abonnés à la *Revue*.

— **Mystères et Moralités** du Ms. 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une introduction. 1920, in-4 de 140 p. **30 fr.**

Prix LAGRANGE des Inscriptions et Belles-Lettres

COLEMAN (A.). Voir **Elliotts Monographs.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Collection linguistique, publiée par la Société de linguistique de Paris. In-8.

— I. A. MEILLET. Les dialectes indo-européens. 1907. *En réimpression.*
— II. Mélanges linguistiques offerts à M. F. de Saussure. 1908. 15 fr. 75
— III. A. ERNOUT. Les éléments dialectaux du vocabulaire latin. 1909. 11 fr. 25.
— IV. Marcel COHEN. Le parler arabe des Juifs d'Alger. 1912. 37 fr. 50
— V. M. GRAMMONT. Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie. 2e édit. augm. 1913. *Epuisé*
— VI. K. DRZEWIECKI. Le genre personnel dans la déclinaison polonaise. 1918. 12 fr.
— VII. SETALA. La lutte des langues en Finlande. 1920. 4 fr.
— VIII. A. MEILLET. Linguistique générale et linguistique historique. 1921. 40 fr.
— IX. Maurice CAHEN. Études sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave. La libation. 1921. 30 fr
— X. Le mot « dieu » en vieux scandinave. 1921. 12 fr.
— XI. Jules GILLIÉRON. Pathologie et thérapeutique verbales. IV. 1921. 25 f.

Congrès français de la Syrie (3, 4 et 5 janvier 1919). Séances et travaux. Fascicule I. Section économique et commerciale, 26 fr. — Fascicule II. Archéologie, Histoire, Géographie et Ethnographie, 252 p. avec une *Carte des intérêts français au Levant*, 9 fr. 75. — Fascicule III. Enseignement. — IV. Médecine. 6 fr. 50. — Voir : MASSON.

Congrès International pour l'extension et la culture de la Langue Française. 3e session. Gand, 11-14 septembre 1913. 1914, in-8, br. 15 fr.

Déjà paru : 1re Session. Liège, 1905, in-8, 15 francs. — 2e session. Arlon-Luxembourg-Trêves, in-8, 15 francs.

CONON DE BÉTHUNE. **(Les Chansons de)**, éd. par A. Wallenskold, 1921, in-8 de XXIII-30 p. 8 fr.

CONSTANT (Benjamin). **Adolphe**. Édition historique et critique par Gustave Rudler. 1920, in-8, LXXXVI-XXI-158 p., *portrait* et *fac-similé*. 12 fr.

Il a été tiré 100 ex. sur papier de luxe, numérotés : 42 fr.

CONSTANT (G.). **La légation du cardinal Morone auprès de l'empereur et du Concile de Trente** (1563). Fort vol. in-8. (*Sous presse*).

Correspondance de Georges Sand et d'Alfred de Musset, publiée intégralement par F. DECORI, dessins et facsimilés. 1904, in 8°, 187 p. 10 fr

CONTENAU (Dr G.). **Contribution à l'histoire économique d'Umma** 1915, in-8, 102 p. et tablettes hiéroglyphes. 15 fr

La ville d'Umma, comme celles d'Ur et de Lagash, ses rivales, a joué dans l'antique Chaldée un rôle considérable par sa position favorable de port en rivière, analogue à celle de plusieurs grandes cités commerçantes de la Chine contemporaine.

La prospérité économique d'Umma apparaît très clairement dans les cent tablettes d'argile de la collection de l'École des Hautes-Études, dont M. Contenau donne la traduction et le commentaire détaillé. 35 ont trait à des livraisons d'orge, 9 à des livraisons de froment, de dattes, de farine ; 12 traitent de boissons, de nourriture ,d'huile. Le bétail fait l'objet de 9 tablettes : le cuivre, les ustensiles, les filets, les briques, les salaires, les comptes d'intérêts mentionnés dans les autres documents évoquent une cité florissante. un centre avancé dont l'outillage et le mécanisme économique se révèlent très clairement à nos yeux, en dépit de leur antiquité si reculée.

COSQUIN (E.). **Contes populaires de Lorraine comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers et précédés d'un essai sur l'origine et la propagation des contes populaires européens** [Ouvrage couronné par l'Académie française, 1er prix Archon-Desperouses]. 2e tirage, 2 vol. in-8 raisin. 18 fr.

— **Études folkloriques.** (*Sous presse*).

— **Les Contes indiens et l'Occident.** (*Sous presse*).

COUDERC. **Bibliographie historique du Rouergue.** Fasc. I, A-D. 1919, in-8, 168 p. à 2 col. 10 fr. 40

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COULON (A.). **Le service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des Archives nationales.** Notice suivie d'un catalogue du Musée sigillographique. 1914, in-12 de 156 p., pl. h. t. **3 fr.**

COURAJOD (L.). **Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français.** 1878-1887, 3 vol. in-8. **45 fr.**

Livre remarquable sur l'origine et la formation du Musée du Louvre.

— Nombreuses brochures du même auteur sur les monuments du musée du Louvre, l'archéologie, etc.

Couronnement de Louis (Le). Chanson de geste du XII^{e} siècle, éditée par Ernest LANGLOIS. 1921, in-8, XVII-169 p. **6 fr.**

CROUSLÉ (L.). **La vie et les œuvres de Voltaire.** 2 vol. in-8. **30 fr.**

DAHLGREN (M. E. W.). **Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique** (commencement du XVIII^{e} siècle). — Tome I. Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht. Gr. in-8. **30 fr.**

Prix GOBERT à l'Académie.

DANTE (Alighiéri). **Vita Nova,** suivant le texte critique préparé pour la Societa Dantesca italiana, par Michel Barbi. Traduite avec une introd. et des notes par HENRY COCHIN. 2^{e} édit. 1914, in-12 de LXXX-247 pages. **7 fr. 50**

Couronné par l'Académie française.

DARTIGUE (L'abbé G.). **Le Traité des Etudes de l'abbé Claude Fleury** (1686). 1921, in-8, 304 p. **20 fr.**

DAUZAT (A.). **Les argots des Métiers Franco-Provençaux.** 1917, in-8 de 268 p. **15 fr. 60**

Prix VOLNEY à l'Académie des Inscriptions.

— **Essais de géographie linguistique.** I. Les noms d'animaux. 1921, in-8, 136 p. et 12 cartes linguistiques en couleurs. **15 fr.**

Fondée sur les travaux de M. Gilliéron, l'étude de L. Dauzat étend la méthode de l'*Atlas linguistique* à quelques catégories de vocables particulièrement significatifs, taureau, jars, bélier, jument, truie, lézard, hanneton, ver luisant et explique les formes revêtues par tous ces noms dans le Centre, le Sud-Est et le Sud-Ouest de la France. 12 cartes linguistiques en couleurs permettent de suivre clairement le voyage des mots.

DELARUELLE (L.). **Etude sur l'humanisme français, Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses.** In-8 avec 2 fac-sim. **11 fr. 25**

DELATTE (A.). **Etudes sur la littérature Pythagoricienne.** 1915, in-8 de 315 p. **18 fr.**

L'auteur s'applique à la tâche difficile de reconstituer les monuments de la littérature pythagoricienne: ἱερὸς λόγος, analogue à celui des *Orphiques* et auquel se rapportent toutes les parties solides des *Vers dorés*, toutes celles qui contiennent la moelle de pythagorisme primitif, règles d'abstinence, doctrines sur l'âme et sur l'autre vie ; la *lettre de Lysis à Hipparque*, l'Exégèse pythagoricienne des poèmes homériques, la théologie arithmétique qui identifie les dieux avec les dix premiers nombres, le curieux serment de la *tetractys* pythagoricienne, sont étudiés avec beaucoup de sagacité ; l'ouvrage se termine par une analyse du catéchisme des Traditionalistes ou Akousmatiques, secte moins portée aux études que les Pythagoriciens dits *Savants*, mais accessible cependant à la salutaire révélation divine.

DELISLE (Léopold). **Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque.** Nouvelle édition revue, in-8, 82 p. **3 fr.**

— **Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits et pour la rédaction d'un inventaire des incunables.** Nouvelle édition revue, in-8 100 p. **3 fr.**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DELISLE (Léopold). **Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge.** 1903, in-8. **20 fr.**

— **Nombreux travaux de paléographie et de diplomatique** (demander la liste).

DEPOIN (J.). **Histoire des Evêques de Saintes.** Tome I. Introduction. 1921, in-8 de 324 p. **12 fr.**

DEPREZ. **Etude de diplomatique anglaise de l'avènement d'Edouard II à celui d'Henri VI** (1272-1485). Le sceau privé, le sceau secret, le signet. In-12. **7 fr. 50**

DESJARDINS. **Iokonoshi,** conte japonais. in-8. **4 fr.**

DHETEL (Ph.). **Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or et ancien duché de Bourgogne), depuis ses origines jusqu'en 1789** et d'après les archives départementales et communales, 1908-1910, 2 forts vol. in-4, cartes, plans, vues et portraits. **60 fr.**

DIEUDONNÉ. **Les poids au Moyen-Age.** In-8 de 24 p. **2 fr.**

DIMIER (L.). **La protection allemande des monuments de l'art pendant la guerre.** Traduit d'un rapport de P. Clémen. In-8. **3 fr. 75**

Correspondance historique et archéologique. Janvier-décembre 1915.

DONCIEUX (G.). **Le romancero populaire de la France.** Textes critiques. Index musical par J. Tiersot. Gr. in-8. **22 fr. 50**

DOTTIN (G.). **Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.** Nouvelle édition revue et augmentée. Fort vol. in-12. **9 fr.**

— **Manuel d'irlandais moyen.** 1913, 2 vol. **18 fr.**

— Voir LE BRAZ.

DOUTREPONT (G.). **La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Charles le Téméraire.** In-8. **18 fr.**

DROUET (J.). **L'abbé de Saint-Pierre. L'homme et l'œuvre.** In-8, avec un portrait. **11 fr. 20**

— Voir SAINT-PIERRE.

DRZEWIECKI (Konrad). **Le genre personnel dans la déclinaison polonaise.** 1918, in-8. **12 fr.**

DUBOIS (P.). **Victor Hugo. Ses idées religieuse de 1802 à 1825.** In-8. **11 fr. 25.** — **Bio-bibliographie de Victor Hugo de 1802 à 1825.** In-4 à 2 col. **15 fr.**

Prix GUIZOT à l'Académie française (1920).

DUBREUIL (L.). Voir **Bretagne et Pays celtiques.** IV, V.

DUCHESNE (E.). **Le Stoglav ou les Cent chapitres.** Recueil des décisions de l'Assemblée ecclésiastique de Moscou, 1551. Traduction avec introduction, notes et commentaires. 1914-1919, in-8, XLVIII-292 p. **18 fr.**

DU CORAIL (R.). **Vieilles maisons de Riom.** 1919, in-12, 72 pages. **5 fr. 20**

DU HALGOUET (H.). **Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'Histoire de Bretagne.** T. I. Bibliothèque nationale et Archives nationales. 1914, in-4, 310 p. **15 fr**

DUINE (F.). — Voir **Bretagne et Pays celtiques,** VIII, XII.

DULONG. **L'abbé de Saint-Réal.** T. I. Étude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII[e] siècle : Fort vol. in-8. T. II. **Notes et documents.** In-8. (*Sous presse*).

DUPORTAL (J.). **Etude sur les livres à figures édités en France de 1601 à 1800.** In-4, 45 pl. hors texte. **37 fr. 50**

C'est un ouvrage excellent, fruit de longues recherches conduites avec la méthode la plus sûre et où l'histoire de l'art et aussi celle des idées et des mœurs auraient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beaucoup à glaner. Elle étudie successivement la réglementation du livre, les privilèges des libraires, les contrats privés entre graveurs et auteurs et éditeurs, le commerce des livres, les librairies et bibliothèques, les procédés d'illustration ; puis les artistes qui s'adonnèrent à ce genre (Thomas de Leu, Lasne, Cl. Melan, A. Brosse, R. Nanteuil, etc.), enfin les œuvres, et à qui dépouillerait la plume à la main cette étude, beaucoup de faits nouveaux et de détails de mœurs seraient révélés.

André Michel, *Journal des Débats*.

DURAND (G.). **Eglises romanes des Vosges.** 1913, in-4, 396 p. et 360 illustrations. **60 fr.**

DURIEUX (J.). **Les vainqueurs de la Bastille.** Vainqueurs brevetés. Gardes françaises. Basoches du Châtelet et du Palais. Volontaires de la Bastille. 35e division de gendarmerie à pied. Autres assiégeants : citoyens, soldats, femmes. In-8 écu et fac-similé de brevet de vainqueurs. **6 fr.**

ECORCHEVILLE (Jules). **Vingt suites d'orchestre au XVIIe siècle français** (1640-1670), publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Cassel, précédées d'une étude historique. 1906, 2 vol. gr. in-4. **30 fr.**

— **Actes d'état-civil de musiciens** insinués au Chatelet de Paris (1539-1650). 1907, in-4. fac-similés. **6 fr.**

Elliott Monographs, edited by Edward C. Armstrong. In-8°.

1. — Flaubert's Literary in the Light of his Mémoire d'un Fou, Novembre, and Education sentimentale, by A. Coleman (version of 1845). 11 fr. 25
2. — Sources and Structure of Flaubert's Salammbô, by P. B. Fay and A. Coleman, 1914, 55 p. 5 fr. 25
3. — La Composition de Salammbô, d'après la Correspondance de Flaubert, par F. A. Blossom, 1914, 104 p. 9 fr. 75
4. Sources of the Religious. Element in Flaubert's Salambo, by Arthur Hamilton. 1917, 123 p. 8 fr. 45
5. Étude sur Pathelin, par Richard Holbrook. 1917, 123 p. 8 fr. 45
6. Libro de Apolonio, an old Spanish Poem, edited by C. Carroll Marden. Introduction et texte. 1917, 76 p. 9 fr. 10
7. The Syntactical Causes of Case reduction in old French, by G. G. Laubscher. 1921, 120 p. 12 fr.
8. Honoré de Balzac and his figures of Speech by J. M. Burton, 1921, 94 p. 8 fr.
9. The Abbé Prévost and English Literature by G. WR. Havens, 1921, 134 p. 12 fr.

ENLART. **L'Architecture lombarde, d'après M. A. Kingsley Portes.** In-8 de 18 pages. (*extr.*). **2 fr.**

ERNOUT (A.). **Le parler de Préneste, d'après les inscriptions.** 1905, in-8. **6 fr.** — **Recherches sur l'emploi du passif latin à l'époque républicaine.** 1908, in-8, **6 fr.** — **Les éléments dialectaux du vocabulaire latin.** 1908, in-8. **11 fr. 25**

ESNAULT (G.). Voir **Bretagne et Pays celtiques, XV.**

Etat des **Répertoires numériques et des Inventaires des Archives départementales, communales et hospitalières de la France,** à la date du 1er décembre 1919, avec des notes et appendices, par R. Doré, archiviste-paléographe. In-8, XVII-30 p. **5 fr.**

Etudes **Lexoviennes**, par J. Lesquier, etc, in-4, 1re sé., **7 fr. 50** ; 2e sé. **10 fr.**

FAGNIEZ (G.). **Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris** au XIIIe et au XIVe siècle. In-8. **12 fr.**

FALCONET. Correspondance de Falconet, avec **l'impératrice Catherine II**, publiée avec une introd. par Louis RÉAU. 1921, in-8, 271 p.

FARAL (Ed.). Voir **Gautier d'Aupais.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FARAL (Ed.). **Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du Moyen Age.** In-8. **15 fr.**

Couronné par l'Académie française.

FARCY (Louis de). **La Broderie du XI^e siècle jusqu'à nos jours.** 4 fascicules, 300 pl. avec texte. Ouvrage complet avec les 2 suppléments. En carton **300 fr.** — Relié en 2 volumes, **330 fr.** — Les suppléments à part, **180 fr.** — **Monographie de la cathédrale d'Angers.** 4 vol. in-4 et 1 album in-fol. **180 fr.**

FAY (P. B.) and **COLEMAN** (A.). Voir **Elliott Monographs, II.**

FEHGALI (Abbé Michel). **Etude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban.** 1918, in-8 de 98 p. **19 fr. 50**

Prix Delalande-Guérineau à l'Académie des Inscriptions (1920).

FERRÉ (Th.). **L'idée de patrie en France, de Clovis à Charlemagne.** In-8, 1920. **2 fr. 50**

FERRECIO (J.). **Essai d'étude intégrale des substantifs.** *(Sous presse).*

FLICHE (Augustin). **Hildebrand.** 1920, in-8. **4 fr.**

FOREL (A.). **Voyage au pays des sculpteurs romans,** croquis de route à travers la France. Illustré par Madame E. Forel. Deux beaux volumes in-4, 21 × 31 cm., belle couverture en couleurs, 48 planches hors texte en couleurs, ensemble. **120 fr.**

Reliure plaque plein-toile à fers spéciaux. — Couronné par l'Académie française 140 fr.

FOSTER (E. A.). **Le dernier séjour de J. J. Rousseau** à Paris (1770-1778). 1921, in-8 de 148 p. **10 fr.**

FOULET. **Petite syntaxe de l'Ancien français,** 2^e éd. in-8 de x-287 pages. **9 fr. 10**

FRANCE (Anatole), de l'Académie française. **Sur la voie glorieuse.** 1915 un beau volume in-4 coquille, fac-similé. **5 fr. 25**

A été publié au profit de l'Œuvre de la Fédération des Mutilés de la Guerre.

French Quaterly (The), éditors Prof. G. Rudler and T. Terracher. Abonnement annuel, 1921, III^e année, **15 fr.** Le n°, **4 fr.**

Cette revue nouvelle a publié de très importants articles de G. Lanson, A. Meillet, etc.

GABARROU (François). **Le Latin d'Arnobe.** 1921, in-8 raisin, 240 p. **12 fr.**

— **Arnobe.** Son œuvre. 1921, in-8 raisin, 78 pages. **5 fr.**

Africain et rhéteur, Arnobe offre par son éducation et son origine un intéressant sujet d'étude. Il nous fait connaître le latin de l'Atlas, de la fin du III^e et du début du IV^e siècle, bien déformé par le contact des idiomes indigènes. L'auteur analyse avec grand soin le vocabulaire, la flexion, la syntaxe et le style d'Arnobe et met bien en lumière aussi la rhétorique africaine.

Gallia Typographica. Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution, p. G. LEPREUX. T. I. Flandres, Artois, Picardie, **15 fr.** — T. II. Champagne et Barrois, **37 fr. 50.** — T. III. Normandie, 2 vol., **60 fr.** — T. IV. Bretagne, **30 fr.** — **Série Parisienne, 2** vol., **37 fr. 50.** — Ensemble, 7 vol. (R. des B., Supp.). **180 fr.**

Brix Brunet à l'Académie des Inscriptions.

GARDINER (Alan). **Notes on the Story of Sinuhe.** 1916, in-4 de 196 p., **30 fr.**

Commentaire philologique et critique très détaillé des *Mémoires de Sinouhit,* texte hiéroglyphique du second âge thébain. L'auteur était déjà connu par une excellente édition de ce texte important pour le folklore et la religion de l'Égypte. Copieux index des noms égyptiens et coptes et des nombreuses questions que l'auteur a touchées dans son commentaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GASZTOWTT (Anne-Marie). **Une mission diplomatique en Pologne au XVIIe siècle.** Pierre de Bonzi à Varsovie (1665-1668). 1916, in-8 de 57 p. **3 fr.**

Gautier d'Aupais. Poème courtois du XIIIe siècle, édité par Edmond Faral. 1919, in-12 de VIII-32 pages. **1 fr. 95**

GAUTIER (L.). **Les Lombards dans les deux Bourgognes.** In-8, fac-similé. **18 fr.**

Couronné par l'Institut.

GAVEL (H.). **Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIVe siècle.** 1921, in-8, 550 pages. **25 fr.**

Prix VOLNEY à l'Académie des Inscriptions.

GAZIER (Augustin). **Jeanne de Chantal et Angélique Arnaud,** d'après leur correspondance (1620-1641). Étude historique et critique, 1915, in-12 de 204 p. *avec trois portraits* **5 fr. 25.** — **Bossuet et Louis XIV,** in-12, 2 pl., **3 fr. 75.** — **Blaise Pascal et Antoine Escobar,** 3 pl., **2 fr. 25.** — **Les derniers jours de Blaise Pascal,** 2 pl., **2 fr. 25.**

GÉRARD-GAILLY (E.). **Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle. Bussy-Rabutin.** Sa vie, ses œuvres et ses amies. In-8. **9 fr.**

GILBERT (Pierre). *Mort au Champ d'honneur.* **La forêt des cippes.** Essais de critique. Introduction et notes par son ami E[ugène] M[arsan]. 1918, 2 vol. in-8, Tome Ier, (*Epuisé*).

Il reste quelques-uns des 250 ex. sur Arches. 40 fr.
Couronné par l'Académie française et PRIX DE LA CRITIQUE (1919).

GILLES (Émile). Voir **Bretagne et les Pays Celtiques, XI.**

GILLET (J. E.). **Molière en Angleterre,** 1660-1670. 1913, in-8, 240 p. **6 fr.**

GILLIÉRON (J.). **Généalogie des mots qui désignent l'Abeille** *d'après l'Atlas Linguistique de la France.* 1918, in-8 de 360 p., 1 carte hors texte. **25 fr.**

— Études de géographie linguistique. **Pathologie et thérapeutique verbales.** — I. Chair et viande. La neutralisation de l'article défini à propos de Clavellus. — II. Mirages étymologiques. 1915, 2 vol. in-8, br., 3 cartes ling. **16 fr.** — III. Pourquoi Ferai n'est pas devenu *Fairai*, 2. *Heur* dans son atrofie sémantique actuelle. — 3. Dégoût vient de goutte. — 4. Oiseleur « apiculteur ». — 5. L'analogie réparatrice. 1921, 8°, 110 pages. **12 fr.** — IV. Puissance analogique d'au. — 2, Essette-mouchette, dans l'Est du domaine gallo-roman. — 3. La diminutivité d' « abeille » et d' « oiseau ». — 4. L'hypnotisme phonétique en Suisse. — 5. Fantasmagorie étymologique. — 6. Réalités étymologiques. 1921, in-8°, 204 pages. (*Collection linguistique.* t. XI). **25 fr.** Ensemble, 4 vol. **50 fr.**

— **Etude sur la défectivité des verbes. La faillite de l'étymologie phonétique,** 1919, in-8, 133 p. **12 fr.**

— **L'Aire Clavellus d'après l'Atlas Linguistique de la France.** 1912, in-8, 22 p. avec 5 planches et cartes. **15 fr.**

— Petit **atlas phonétique du Valais romain (Sud du Rhône).** In-8, carte **15 fr.**

— **Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais).** Carte. Gr. in-8. **11 fr. 25**

— Voir **Atlas Linguistique.**

GILLOT (H.). **La Querelle des anciens et des modernes en France. De la Défense et illustration de la langue française aux Parallèles des anciens** et des modernes. 1914 In-8, 610 p. **15 fr.**

Nourri de faits et de documents, le présent ouvrage atteste quelle place tint dans les préoccupations des Français du XVIIe siècle la *Querelle des Anciens et des*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Modernes. L'auteur raconte toutes les querelles qui, dans tous les domaines, science, philosophie, beaux-arts, littérature, ouvrent la voie au XVIII[e] siècle et préparent à longue échéance la libération romantique. Ainsi replacée dans son cadre, la *Querelle des anciens et des modernes* apparaît comme l'un des événements décisifs de l'histoire du classicisme. De cette synthèse colorée et vivante se dégage une nouvelle vision du grand siècle.

— **Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne.** In-8, XVII-377 p. et 5 pl. hors texte. **11 fr. 25**

GIRARD (Henri). **Un bourgeois dilettante à l'Epoque romantique. Emile Deschamps,** 1791-1871. (Bibl. de la Revue de Littérature comparée). 1921, 2 vol. in-8, XLIV-578, et XII-128 p. *(En janvier)*. **50 fr.**

GLACHANT (P. et V.). **Un laboratoire dramaturgique. Essai critique sur le théâtre de Victor Hugo.** 2 vol. in-16 à **5 fr. 25**

GLIXELLI (S.). **Les Cinq poèmes des trois morts et des trois vifs,** avec introduction, notes et glossaires. 1915, in-12, 4 pl. hors texte. **7 fr. 50**

Glossaire des dates ou explication par ordre alphabétique des noms peu connus des jours de la semaine, des mois et autres époques de l'année employées dans les dates des documents du moyen-âge, par MAS-LATRIE. In-8. **3 fr.**

Ce répertoire des dates est le plus complet et le plus pratique que l'on connaisse. L'auteur donne toutes les formes connues du nom (latin, provençal, italien, vieux français, vieil allemand, flamand, anglais, etc.) Complément indispensable à l'*Art de vérifier les dates* des Bénédictins.

GODEFROY. **Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes.** 10 vol. in-4 (derniers exemplaires. **1000 fr.**

GODEFROY (Jean). **Les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution.** 1918, in-8 de 321 p. **7 fr.**

GŒMANS (Léon) et GRÉGOIRE (Ant.). **Petit traité de prononciation française.** 1919, in-8 de 164-III p. et figures. **5 fr. 20**

GOURMONT (Rémy de). **Pendant l'orage.** 1915, in-4 de 124 p., planche. **7 fr. 50**

A été publié au profit de l'Œuvre des Prisonniers de guerre.

GRÉGOIRE (Ant.). **Petit traité de linguistique.** 1915, in-18 de 150 pages. **5 fr. 20**

GRELÉ (Eugène). **Un Normand « déraciné » et méconnu. Paul Challemel-Lacour.** 1917-20, 2 vol. Chaque. **6 fr. 25**

GROSSETESTE (Robert), évêque de Lincoln, XIII[e] siècle. **Le Château d'amour,** p. p. J. Murray. 1918, in-8 de 182 p. **11 fr. 70**

GRUEL (L.). **La Madeleine depuis son établissement à la Ville l'Evêque.** Étude historique et archéologique accompagnée d'un plan, de 27 pl. hors texte et de 17 dans le texte. Fort vol. in-4. **75 fr.**

GUIFFREY. **Les artistes parisiens au XVI[e] et au XVII[e] siècles.** 1917, gr. in-4, br. **50 fr.**

GUILLEMIN (A.). **La Préposition » de » dans la littérature latine et en particulier dans la poésie latine de Lucrèce à Ausone.** In-8 raisin de VIII-134 pages. **20 fr.**

GUILLON (R.). Voir VILLON.

HAMILTON (Arthur). Voir **Elliott' Monographis.**

HARTOG (V. C.). **Guilbert de Pixérécourt, sa vie, son mélodrame, sa technique et son influence.** Un portrait. **10 fr. 50**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HANKINS (J.). **Philippe Néricault Destouches. L'homme et l'œuvre.** In-8 de 440 pages. **20 fr.**

HANOTAUX (G.), de l'Académie française. **Origine de l'institution des intendants des provinces**, d'après les documents inédits. In-8. **7 fr. 50**

HAUSSOULIER (Bernard), membre de l'Institut. **Traité entre Delphes et Pellana.** Étude de droit grec. 1917, in-8 de 190 p. et 7 pl. **15 fr.**

L'auteur classe et réunit dans la première partie des fragments d'inscriptions trouvées au cours des fouilles entreprises par l'École française de 1892 à 1903 ; il reconstitue les parties manquantes avec une grande sagacité, étudie le texte nouveau dans ses rapports avec les institutions juridiques grecques, réunit les renseignements que nous possédons sur les instituts de Pellane et sur les rapports de cette cité avec Delphes. L'index peut servir de répertoire aux principaux textes juridiques grecs.

HAVENS. Voir **Elliott Monographs, IX.**

HAVET (L.), membre de l'Institut. **Notes critiques sur le texte de Festus.** 1914, in-8 de 58 pages. **3 fr. 75**

— **Notes critiques sur Properce.** 1916, in-8 de 121 p. **7 fr. 50**

— **Le Querolus, comédie latine anonyme,** texte en vers restitué d'après un principe nouveau et traduit pour la première fois en français, précédé d'un examen littéraire de la pièce. Gr. in-8. **18 fr.**

HÉNARD. **Etude sur les transformations de Paris.** In-8, 335 p. et planches. *Derniers exempl.* reliés 1/2 toile. **65 fr.**

HENRIOT (Émile). **A quoi rêvent les jeunes gens.** (Enquête sur la jeunesse littéraire). 1914, in-8, br. **3 fr.**

Parue quelques jours avant la guerre, cette enquête prend aujourd'hui une signification particulière bien émouvante.

HITTORFF (J.-S.) et ZANTH (L.). **Architecture antique de la Sicile. Recueil des monuments de Ségeste et de Sélinonte mesurés et dessinés.** Suivi de recherches sur l'origine et le développement de l'architecture religieuse chez les Grecs. In-4, accompagné d'un atlas de 89 pl. **150 fr.**

Ouvrage capital pour l'histoire de l'architecture antique, particulièrement important pour la question de la polychromie du temple grec.

HOLBROOK (R.). Voir **Elliott Monographs V.**

HOUVET (Et.). **Cathédrale de Chartres,** 7 albums in-4 de chacun 90 planches en phototypie, reliés percaline. **Portail Nord.** 2 volumes **160 fr.** (1920-21). **Portail Sud.** 2 vol. **160 fr. Portail Royal. 80 fr. Tour du chœur 80 fr. Architectures 80 fr.**

— **Monographie de la cathédrale de Chartres** : Choix de planches extraites des 7 albums précédents et donnant les aspects principaux de l'Architecture et de la décoration sculpturale. 1 album cartonné de 16 pl., **25 fr.** ; 1 album de 32 pl., **40 fr.** ; 1 album de 64 pl. et notice, 22 p. **65 fr.**

HUGUES (P.-E.). **Un impôt sur le revenu sous la Révolution. Histoire de la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc,** Préface de M. Paul Delombre, 1919, in-8 de 330 p. **10 fr. 50**

Prix Fabien à l'Académie française (1920).

HUGUET (Adrien). **Le Marquis de Cavoye (1640-1716).** Un grand maréchal des logis de la maison du roi. In-8 de XXIII-529 p. et 9 pl. **20 fr.**

HUMPERS (Alf.). **Etude sur la langue de Jean Lemaire de Belges.** In-8 de 240 pages. **20 fr.**

JAGOT (H.). **Les Origines de la guerre de Vendée.** In-8. **5 fr. 25**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JAURGAIN (J. de). **Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires. Études biographiques et héraldiques, nouvelle édition augmentée** et entièrement refondue. Beau volume in-8 écu. **6 fr.**

— **Deux comtes de Comminges béarnais au XV^e siècle.** Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun. 1919, in-8, 164 p. **9 fr. 35**

JEANROY (Alfred). **Bibliographie sommaire des Chansonniers Provençaux** (manuscrits et éditions). 1916, in-8 de 72 p. **3 fr. 40**

— **Bibliographie sommaire des Chansonniers Français du Moyen-Age** (manuscrits et éditions). 1918, in-8 de VIII-80 p. **3 fr. 40**

— Voir RUDEL (Jaufré). Chansons.

JOINVILLE (Pierre de). **Le réveil économique de Bordeaux sous la Restauration.** L'armateur Balguerie-Stuttenberg. 1914, in-8. **15 fr.**

JORET (C.). **La rose dans l'antiquité et au Moyen-Age.** Histoire, légendes et symbolisme. In-8, **11 fr. 25.** — **Les plantes dans l'antiquité et au Moyen-Age.** Histoire, usages et symbolisme. 1re partie. Les plantes dans l'Orient classique. T. I : Égypte, Chaldée, Assyrie, Judée, Phénicie. In-8, **12 fr.** — Tome II : L'Iran et l'Inde, **18 fr.** — **D'Ansse de Villoison et l'Hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIII^e siècle,** avec un portrait d'après J. Boilly et le fac-similé d'une lettre à Wieland. Fort vol. in-8. **27 fr.** — **Auguste Duvau,** professeur à l'Institut du Belvédève, traducteur, critique, biographe, naturaliste (1771-1831). Ouvrage posthume p. par le comte de LABORDE. 1922, in-8, 300 pages. **18 fr.**

JORGA. **Philippe de Mézières (1327-1405), et la croisade du XIV^e siècle.** 1 vol. gr. in-8. **27 fr.**

KERMAINGANT (Laffleur de). **L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV** (1598-1605). L'ouvrage complet, 4 vol. in-8, pl. **30 fr.**

I. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602), 2 vol. **20 fr.**
II. Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605), 2 vol. **20 fr.**

KERGORLAY. **Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne.** publié par A. MOUSSET. 1920. in-4, 540 pages et 29 phototypies. Tiré à 200 exemplaires numérotés. **350 fr.**

KING (Helen Maxwell). **Les doctrines de la Quotidienne (1814-1830). Un chapitre de l'histoire du romantisme.** [Smith College Studies in Modern Languages] 1920, in-8° **15 fr.**

KJELMANN. **La deuxième rédaction anglo-normande des miracles de la Sainte-Vierge et sa source latine.** In-8 raisin (*sous presse*).

KOCH (Th. W.), **Les livres à la guerre.** 1921. in-8 de 416 pages avec 143 planches hors texte. Préface du Maréchal FOCH. **25 fr.** — demi-bradel, **35 fr.** ; demi-chagrin, **40 fr.** ; demi-maroquin tête dorée. **55 fr.**

Cet ouvrage est l'exposé alerte et coloré du rôle considérable joué par le livre dans les armées, dans les hôpitaux, dans les tranchées ; il est écrit par M. Th. W. Koch, l'homme le plus compétent en la matière et qui a donné pendant la guerre des preuves nombreuses d'amour du livre et des soldats. Aussi, on voit le prodigieux effort accompli par l'Association des Bibliothèques Américaines pour doter de lectures les millions de soldats enrôlés sous les drapeaux alliés. Les bibliothèques, partout répandues, à bord des navires, dans les hôpitaux, dans les camps de prisonniers, ont servi à entretenir les hommes dans une santé morale et intellectuelle supérieure. Les bonnes lectures ont aidé à rendre la bonne humeur et à repartir d'un joyeux élan vers la ligne de feu. Le maréchal Foch a placé en tête de ce beau livre une page rapide qui est comme un salut de l'épée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

KURTH (Godefroid), professeur émérite à l'Université de Liège. **Etudes franques**. 1919, 2 vol. in-8 de II-357-348 p. Ensemble. **15 fr**

— **Le guet-apens prussien en Belgique**, avec une préface de S. E. le Cardinal D. J. Mercier, archevêque de Malines. Avant-propos de M. Georges Goyau. 1919, in-12 de XIX-227 pages. **5 fr. 20**

LABORDE (L.). **Le Parthénon**. Documents pour servir à une restauration. 6 livraisons in-fol. de 5 pl. chacune, dans un carton. **75 fr.**

Splendides reproductions des principaux motifs du fameux temple d'Athènes.

LABROUE (H.). **La Mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II** (octobre 1793--août 1794). 1916, in-8 de 705 p., frontispice, portraits et cartes. **22 fr. 50**

LACHÈVRE (P.). **Le Libertinage au XVII^e^ siècle.**

I. Le procès du poète Th. de Viau. *(Couronné par l'Académie française)*, 2 vol., 25 francs. — II. Disciples et successeurs de Th. de Viau, La vie et les poésies inédites de Des Barreaux et de Saint-Pavin. In-8, 15 francs. — III. Une seconde révision des Œuvres du poète Th. de Viau. In-8, 5 fr. — IV. Les recueil collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de phile. In-4, 22 fr. 50. V. Les œuvres libertines de Claude le Petit, Parisien brûlé le 1er septembre 1662. 1918, in-8 de LXVIII et 146 pp. VI. Les Chansons libertines de Claude de Chouvigny, baron de Blot l'Église, précédées d'une notice et suivies de couplets de ses amis. 1919, in-8 de XLVIII et 146 pp. — VII. L'Ancêtre des Libertins du XVII^e siècle. 1920, in-8 de 59 p. 25 fr. — VIII. Mélanges. 315 p., tiré à 225 exemplaires numérotés. 25 fr. — IX. Les œuvres libertines de Cyrano de Bergerac. 2 vol. in-8 *(En souscription)*. 60 fr. — Cyrano de Bergerac parisien (1619-1645). Notice biographique. 1920, CXII p. in-8, tiré à 75 exemplaires. 15 fr.

LACOUR-GAYET (G.), membre de l'Institut. **La Marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. T. I. Richelieu, Mazarin, 1624-1661.** In-8. **11 fr. 25**

Le tome II et dernier est en préparation.

— **La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV.** 2e édition revue et augmentée. In-8. **27 fr.**

Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

LADOUÉ (P.). **Les panégyristes de Louis XVI et de Marie-Antoinette** depuis 1793 jusqu'à 1912. Bibliographie raisonnée. 1913, in-8. (*Derniers exemplaires*). **5 fr.**

LAIGLE (M.). **Le livre des trois vertus de Christine de Pisan.** in-8°, III-375 p. Avec pl. hors texte. **11 fr. 25**

LAMI (Stanislas). **Dictionnaire des Sculpteurs de l'Ecole francaise, XIX^e siècle.** 4 vol. gr. in-8. Chaque. **30 fr.**

Couronné par l'Académie des Beaux-Arts.

Déjà parus : *Du Moyen Age au règne de Louis XIV*, 1 vol. *(Epuisé)*. Ne se vend qu'avec la collection. — *Règne de Louis XIV*, 1 vol. — *XVIII^e siècle*, 2 vol. — Chaque, 30 fr.

LANCASTER (Henry Carrington). **Le Mémoire de Mahelot, Laurent et autres décorateurs de l'hôtel de Bourgogne et de la Comédie Francaise au XVII^e siècle.** 1921, in-8, 160 pages, couverture sous carton, richement illustré de 49 planches hors texte d'après le manuscrit de Mahelot. **45 fr.**

Publication intégrale du fameux manuscrit de la Bib. Nat., si important pour l'histoire du théâtre

LANDRY (A.). **Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII.** in-8. **10 fr. 50**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LANGFORS (Arthur). **Les incipit des poèmes français antérieurs au XVI[e] siècle.** Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de Paul MEYER. In-8, VI-444 p. **28 fr. 10**

Prix BORDIN à l'Académie des Inscriptions.

Contient près de 3.000 débuts de poèmes rangés par ordre alphabétique des premiers mots, le titre du poème, puis une liste de tous les manuscrits connus.

LANGLOIS (E.). **Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimés.** Fort vol. gr. in-8. **37 fr. 50**

LARAT (J.) Voir NODIER

LARRETA (Enrique). **Paroles de la veille.** 1915, in-12. **2 fr. 25**

LARROUMET (G.). **La maison de Victor Hugo, impressions de Guernesey.** 1895, in-12 carré, planches. **5 fr. 25**

Deux héliogravures reproduisant un dessin de Victor Hugo et le groupe de Rodin. M. Larroumet donne des détails curieux sur la vie privée du grand poète exilé et sa maison de Jersey, meubles, bibliothèques, etc.

LASSERRE (Pierre). **Le Germanisme et l'Esprit humain.** in-8. **1 fr. 90**

LATOUCHE (Robert). **Saint-Antonin.** 1913, in-12. **3 fr. 10**

— **Histoire du comté du Maine, pendant le X[e] et le XI[e] siècle.** In-8, un plan. **9 fr.**

LAUBSCHER. Voir **Elliott Monographs,** VII.

LASTEYRIE (De). F. **Histoire de la peinture sur verre d'après ses monuments en France.** 2 vol. in-fol., VIII-316 p., 110 planches. **1.200 fr.**

Nous avons pu constituer quelques exemplaires complets de ce magnifique répertoire qui n'a pas été dépassé.

LA VILLEHERVÉ (Bertran de). **François-Thomas de Baculard d'Arnaud.** Son théâtre et ses théories dramatiques. 1920, in-8. **10 fr.**

LEBEUF (L'abbé). **Histoire de la ville et du diocèse de Paris.** Nouvelle édition publiée par Augier, 5 vol. gr. in-8, et 1 vol. de tables. **40 fr.**

— Vol. complémentaire par F. BOURNON. In-8. **35 fr.**

LE BLANT (Edmond). **Inscriptions chrétiennes de la Gaule.** In-4, 2 vol. av. 42 et 92 pl. **80 fr.**

— **Les Actes des Martyrs.** Supplément aux *Acta Sincera* de dom Ruinard. In-4 **30 fr.**

LE BRAZ (Anatole). **Au pays d'exil de Chateaubriand.** In-12, 5 fr. 25. —

— **La légende de la mort chez les Bretons armoricains.** Quatrième édition revue et corrigée avec des notes sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, par G. Dottin, professeur adjoint à l'Université de Rennes, et, en appendice, l'introduction à la 11[e] édition, par L. Marillier. 1922, 2 forts volumes in-12. (*Sous presse*). **20 fr.**

— **Vieilles histoires du pays breton.** (*Sous presse*).

LECLERQ (Dom H.). **Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV.** 3 vol. in-8. (*Sous presse*).

LE FALHER. **Monographies chouannes.** 2[e] série. **Aventures de guerre civile.** 1919, in-12, 205 p. **5 fr. 85**

LEFRANC (Abel). — **Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du** XIII[e] siècle. In-8. **9 fr.**

— Voir **Rabelais.**

— **Les Lettres et les Idées depuis la Renaissance.** In-8 écu — T. I. **Maurice de Guérin,** d'après des documents inédits. 1910. **7 fr. 50.**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— T. II. **Grands écrivains français de la Renaissance.** **11 fr. 25**

— T. III. A. CHÉNIER. **Œuvres inédites** publiées d'après les manuscrits originaux. **10 fr. 25**

LE GOFFIC. **L'Ame bretonne.** 3 beaux volumes in-12, planches **5 fr. 25**

Une quatrième série paraîtra.

Dans ces nouvelles éditions complètement refondues et enrichies d'un nouveau tome inédit, c'est tout le passé de la vieille péninsule armoricaine, mœurs, traditions croyantes, littérature, etc., qui nous est présenté en une synthèse puissante. L'art Breton, si original, y a sa place près de l'art dramatique, d'un archaïsme si savoureux.

Prix Née à l'Académie française.

LE GRAND (L.). **Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales.** 1913, in-8. **5 fr. 25**

LEMAN (Abbé). **Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635.** 1920, in-8, xx-622 p. **26 fr.**

Prix Thérouanne à l'Académie française (1920).

— **Recueil des instructions aux Nonces ordinaires de France de 1624 à 1634.** 1920, in-8, iv-219 p. **10 fr. 40**

LERBER (De). **L'influence de Clément Marot aux XVII^e et XVIII^e siècles.** 1920, in-8, xv-128 p. **6 fr.**

LEROUX (A.). **Recherches et nouvelles recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378.** 1892, 2 vol. gr. in-8 à **11 fr. 25**

— **Le Massif central. Histoire d'une région de la France.** 3 vol. gr. in-8, accompagnés de 3 cartes. **37 fr. 50**

LESPINASSE (R. de). **Le Nivernais et les comtes de Nevers.** 3 vol. in-8 **42 fr**

LEVALLOIS (J.). **Un précurseur, Senancour.** In-8, portrait. **7 fr. 50**

LIGNE (Prince de). **Œuvres.** Edition du Centenaire. Volumes in-16.

Parus : Préjugés militaires. Éd. par le lieut. gén. Baron de Heusch. 5 fr. 25
— Mémoires. Éd. par E. Gilbert. 5 fr. 25
— Fantaisies militaires. Éd. par le lieut. gén. Baron de Heusch. 5 fr. 25
— Lettres à la marquise de Coigny. Éd. par H. Lebasteur. 5 fr. 25
— Les embarras, pièce en un acte. Éd. par Félicien Leuridant. 3 fr.
— En marge de rêveries du maréchal de Saxe, par le même. 3 fr. 90
— Ma Napoléonide, 125 p. 5 fr. 25
— Lettres de Fédor à Alphonsine. 1921, 108 p. 5 fr. 25
— Annales Prince de Ligne, publiées par F. Leuridant. Revue trimestrielle. Tome I^er. 1920, 40 fr,. Tome II, 1921, 25 fr. Tome III, 1922. — Abonn. 25 fr. (avec planches).

Complément indispensable aux *Œuvres*, avec de nombreux inédits, la bibliographie, etc.

Liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 [p. p. Edg. Mareuse]. 1916, in-8 de 100 p.,. **3 fr. 75**

LOIR (M^me Adrien). **Charles-Alexandre Lesueur, artiste et savant français en Amérique** de 1816 à 1839. 1920, in-8 de 103 pages et 42 pl. **30 fr**

LONGNON (Auguste). **Les noms de lieu de France.** Leur origine, leur signification, leurs transformations. Ouvrage publié par P. Marichal et L. Mirot. 1^er fascicule. Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure et romaine. 1920. 12 fr. — 2^e fascicule (*sous presse*) : noms d'origine saxonne, burgonde, gothique, franque, scandinave, bretonne et basque. **12 fr.**

LONGNON (H.). **Pierre de Ronsard.** Essai de biographie. **Les ancêtres** La jeunesse. In-8, portrait hors texte. **12 fr**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LOT (Ferdinand). **Etude sur le Lancelot en prose.** 1918, in-8 de 425 p., 3 phototypies hors texte. 35 fr.

Deux fois Grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions.

— **Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du X^{e} siècle**, 1904, gr. in-8, une pl. 30 fr. — **Fidèles ou vassaux ? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IX^{e} jusqu'à la fin du XII^{e} siècle.** 1904, in-8, 10 fr. 50. — **Mélanges d'histoire bretonne (VI^{e}-IX^{e} siècles).** 1907, in-8, 22 fr. 50. — **Diplômes d'études et dissertations inaugurales. Etude de statistique,** in-8°. 2 fr. 75

LOT-BORODINE (Myrrha). **Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac la quête du Saint-Graal.** 1921, in-8, 120 p. et pl. 7 fr.

LOTH (J.), professeur au Collège de France. **Remarques et additions à la grammaire galloise historique et comparée** de John Morris Jones. 1919, in-8, 10 fr. — **Les noms des Saints bretons**, 1910, in-8, 4 fr. 50

LUCE (Siméon). **Jeanne d'Arc à Domrémy.** Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle. 18 fr. — **Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits.** 1895. In-8, 18 fr.

MAHELOT (**Le Mémoire de**). Cf. LANCASTER.

MAIGRON (L.). **Le romantisme et la mode, d'après des documents inédits,** avec une pl. en couleurs en 24 photogravures. 1911, in-8. 15 fr.

La Toilette féminine. — La Toilette masculine. — L'Ameublement et l'Architecture. — Quelques élégances romantiques. — L'Air romantique.

— L'auteur examine du dehors, en spectateur amusé, la période la plus caractéristique de ce grand mouvement contemporain des esprits, celle qui vit l'épanouissement du romantisme français.

Servi par son remarquable talent d'écrivain, M. M. l'est également par la qualité exceptionnelle de sa documentation, car les correspondances ou notes inédites qu'il exploite pour ses précises synthèses sont souvent de réelle valeur littéraire. Chercheur constamment heureux, il a su créer de toutes pièces, après soixante-dix ans écoulés, une véritable source pour l'histoire morale du XIX^{e} siècle et ses livres ne seront guère moins utiles aux explorateurs de la mentalité de nos pères que les mémoires ou confessions d'un Berlioz, d'un Delacroix, d'un Barbey d'Aurevilly...

Ernest Seillière, *les Débats*, 20 septembre 1911.

— **Le roman historique à l'époque romantique. Essai sur l'influence de Walter Scott.** Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. In-8, couverture illustrée. 7 fr. 50

MAILLARD (E.). **Les sculptures de la Cathédrale Saint-Pierre de Poitiers.** 1921, in-4, 174 p., 48 pl. en phototypie et 20 fig. Préface de M. André MICHEL. (L'ouvrage a été tiré à 300 exemplaires numérotés). 60 fr.

MANSUY (A.). **Le monde slave et les classiques français aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles,** Préface de Ch. DIEHL. In-8. 10 fr.

MARDEN (C. Carroll). Voir **Elliott Monographs.** VI.

MARION (M.), professeur au Collège de France. **La vente des biens nationaux pendant la Révolution.** Fort vol., in-8. 15 fr.

Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

MAROUZEAU (J.). **L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine.** 1910. in-8. 4 fr. 50.

Couronné par l'Académie des Inscriptions.

— **Place du pronom personnel sujet en latin.** 1907, in-8. fr. 75

MARSAN (Jules). **Beaumarchais et les Affaires d'Amérique.** Lettres inédites. 1919, in-8, 62 p. 5 fr. 20

Tiré à 200 ex. numérotés sur papier vergé de Hollande.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MARTINEAU (Alfred). **Dupleix et l'Inde francaise** (1722-1741). 1920, in-8 de XI-534 pages. **30 fr.**

Couronné par l'Académie des Sciences morales.

MARTIN-GINOUVIER (F.). **Piarron de Chamousset, fondateur de la poste de ville sous Louis XV.** 1920, in-8, 32 p., pl. hors texte et fig. **2 fr.**

MARX (J.). **L'Inquisition en Dauphiné. Etude sur le développement et la répression de l'hérésie et de la sorcellerie du XIVe siècle au début du règne de Francois Ier.** In-8. **11 fr. 25**

MASPERO (Gaston), membre de l'Institut. **Introduction à l'étude de la Phonétique Egyptienne.** 1917, in-4 de 138 p., **22 fr. 50**

Dernier ouvrage du regretté savant.

MASPERO (Jean), *Mort au champ d'honneur*. **Organisation militaire de l'Egypte byzantine.** 1912, in-8. **6 fr.**

— **Histoire des patriarches d'Alexandrie,** depuis la mort de l'empereur Anastase Ier jusqu'à l'invasion des Arabes (518-641). Fort vol. in-8. (*Sous presse*).

MASSON (Paul). **Eléments d'une bibliographie française de la Syrie** (géographie, ethnographie, histoire, archéologie, langues, littérature, religions). 1919, in-8 de XXI-528 p. **19 fr. 50**

MATHIEU (Georges). **Aristote. Constitution d'Athènes.** Essai sur la méthode suivie par Aristote dans la discussion des Textes. 1915, in-8 de 137 pages. **9 fr.**

L'auteur, étudiant le fameux papyrus de Londres qui nous a rendu la Constitution d'Aristote, recherche en chaque passage du nouveau traité, de quelle tradition s'est inspiré Aristote. Il institue les comparaisons nécessaires avec le plus grand détail et conclut que, précieuse dans son ensemble par tous les renseignements qu'elle apporte, la Constitution d'Athènes n'a pas subi le dernier poli. C'est, comme l'*Enéide*, l'ébauche d'un livre interrompu par la mort.

MATHIEU (Le cardinal). **Œuvres oratoires. Lettres pastorales et Discours académiques.** Avec un avant-propos, un portrait et le discours prononcé aux obsèques par M. Barrès. 1910, in-8. **9 fr.**

— **Œuvres diverses.** Mélanges historiques et littéraires, sermons, discours de circonstance. 1912, in-8. **9 fr.**

MATHIEZ (A.). **Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars.** Documents inédits. Fort vol. in-8 et supplément. Ensemble, 2 in-8 et pl. **15 fr.**

MATHOREZ (J.). **Histoire de la formation de la population française.** Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime. Tome premier : Les Orientaux et les Extra-Européens. Grecs, Turcs, Maures, Polonais, Russes, Hongrois, Arméniens, Bohémiens, Indiens et Nègres. 1919, gr. in-8 de 400 pages. **35 fr.**

Tome II : (Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves), en décembre 1921.

Formera 3 volumes auxquels on souscrit. L'ouvrage d'une portée générale considérable est le premier à traiter complètement cette question : il a sa place dans toutes les grandes bibliothèques à côté de l'ouvrage classique de Taine.

MAUGAIN (Gabriel). **Giosue Carducci et la France.** 1914, in-8 de CLXX-163 p., **9 fr.** — **L'opinion italienne et l'intervention de l'Italie dans la** guerre actuelle. 1916, in-8 de 105 p., **3 fr.** — **Etude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie, de 1657 à 1750.** Fort vol. in-8 (dernier exempl.) **15 fr.**

MAURRAS (Charles). **L'Etang de Berre.** 1920, nouvelle édition revue, in-8 écu. **10 fr.**

Quelques exemplaires sur Hollande.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MAURRAS (Charles). **Anthinea ;** d'Athènes à Florence. Édition revue, in-8 écu de XII-304 p. **10 fr.**

— Trois idées politiques, **Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve,** in-12 carré. **3 fr.**

— **Pages littéraires choisies** (*Sous presse*).

MAZON (André). **Lexique de la guerre et de la Révolution en Russie,** 1914-1919. 1920, in-8. **8 fr.**

— **Grammaire de la langue tchèque.** 1922, in-8. (*Sous presse*).

— Voir **Bibliothèque de l'Institut français de Petrograd.**

MEILLET (A.). **Linguistique historique et linguistique générale.** 1921. In-8 de VIII-335 pages, **40 fr.** — **De indo-europœa radice « Men » Mente agitare.** Gr. in-8, **4 fr. 50.** — **Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux slave.** Grand in-8, **19 fr.** — **Etudes sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux slave.** 1re partie. Gr. in-8, **10 fr. 50.** — 2e partie. 1905, in-8, **18 fr. 75.** — **Les dialectes indo-européens** (*en réimpression*). — **Grammaire polonaise** (en collaboration avec Mme Wilmann-Grabowska) 1922, in-8. (*Sous presse*). — (En collaboration avec VENDRYES). **Grammaire comparée des langues classiques.** (*Sous presse*).

MELANDER. **La chanson de Guibert d'Andrenas.** 1921, in-8. (*Sous presse*).

MENTIENNE. **Histoire de Bry-sur-Marne,** des temps préhistoriques au XXe siècle. 1916. in-8 de 610 p., br., frontisp., nombr. pl. et fig. **15 fr.**

MEURGEY (Jacques). **Les anciens symboles héraldiques des villes de France.** Verdun. 1918, in-8 de 50 p., planches. **6 fr. 25.** — **Les Armoiries du Pays Basque, 6 fr. 25.** — **Etudes sur les a moiries de l'abbaye de Tournus, 6 fr. 25.** — En marge de J.-K. Huysmans : **Les médailles de Saint-Benoît.** In-4, **6 fr. 50.** — **Etudes sur les armoiries de la ville de Tournus** avec des armoiries dessinées et gravées par Henri-André, **3 fr.** — Voir **Armorial.**

MEYER (Paul). **Documents linguistiques du midi de la France,** recueillis et publiés avec glossaires et cartes. Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes. 1909, fort volume in-8, cartes. **25 fr.**

— Voir ARNAUD, LANGFORS.

MIRET Y SANS (Joachim). **Itinerari de Jaume I « El conqueridor ».** 1918. in-4 de 629 p., 18 pl. hors texte et 1 tableau. **60 fr.**

MISTRAL (F.). **La Genési, traducho en prouvençau.** Emé lou latin de la vulgato vis à vis e lou frances en dessouto, per J.-J. Brousson. E, en tèsto, lou retra dou felibre. Beau vol. in-8, un portrait, un autographe. **7 fr. 25**

MONTAIGNE (M. de). **Les Essais,** publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux avec les variantes manuscrites et les leçons des plus anciennes impressions, des notes, des notices et un lexique par F. Strowski. **45 fr.** T. I, épuisé. T. II et III, chaque. **45 fr.** — Tome IV et dernier : **Les sources des essais par** P. VILLEY. **45 fr.**

MONTIGNY (Maurice). **En voyageant avec Mme de Sévigné.** In-8 de 356 p. **6 fr.**

MOUTON (L.). **Le Quai Malaquais. Le numéro Un.** 1920, in-8 de 35 p. **2 fr. 50**

— **Le Quai Malaquais. Le numéro Cinq.** 1921, in-8 de 54 pages, avec 7 planches en phototypie Longuet et une vignette en couleurs. **7 fr. 50**

— **Un coin du Pré-aux-Clercs. Le Manoir de Jean Bouyn et l'Ecole des Beaux-Arts.** 1921, in-8, 7 pl. et 7 fig. **7 fr. 50**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MULLER (Daniel). **Les rentes viagères de Voltaire.** 1920, in-8 de vi-118 p. **4 fr.**

Voltaire était créancier du duc Charles-Eugène de Wurtemberg pour 40.000 écus, convertis en une rente viagère de 62.000 livres. Il fallut toute l'opiniâtreté de Voltaire pour arracher les paiements à son débiteur. A 82 ans il luttait encore pour sa rente. L'ouvrage de M. Muller pose d'intéressantes questions de change et d'économie politique; il est de plus très actuel : le patriarche de Ferney nous apprend comment on fait payer les Allemands

MURRAY (J.). Voir **Grosseteste.**

MUSSET (Alfred de). Voir **Correspondance.**

MUSTOXIDI (T. M.). **Histoire de l'esthétique française (1700-1900), suivie d'une bibliographie générale de l'esthétique française des origines à 1914. Préface de M. André LALANDE, professeur à la Sorbonne.** In-8, 320 p. **20 fr.**

NAPOLÉON. **Ordres et apostilles de Napoléon**, 4 volumes in-8°. **46 fr. 25**

Un mot, une phrase, suffit au Consul, à l'Empereur, pour exprimer sa volonté, pour trancher une question, lever une difficulté, prononcer un jugement, apprécier un homme, et certaines de ces apostilles sont des coups de griffe.

Nous voyons ici Napoléon dans son activité prodigieuse, s'occupant aussi bien des fourrages ou des harnais que des plus hautes questions de l'État.

Les officiers, sous officiers et soldats défilent tous dans cet ouvrage indispensable à tout historien de l'Empire par les documents inédits qu'il renferme en si grand nombre.

NARDIN et MAUVEAUX. **Archives et Archivistes de la Principauté de Montbéliard.** 1918, in-8 de 70 p., *portrait*. **7 fr. 80**

NICOLE (Georges). **Corpus des Céramistes Grecs.** 1917, in-8 de 40 pages. **4 fr. 50**

Liste des vases grecs signés par un peintre ou un potier, avec une bibliographie complète.

— **Catalogue des vases peints du musée national d'Athènes.** Préface de Max Collignon, in-8 de XI-355 et 9 pl. avec album de 21 pl. in-fol. 40 × 33 cm. dont 10 en couleurs. Ensemble, **105 fr.**

L'album donne une sélection de chefs-d'œuvre des diverses époques du dessin céramique grec de l'âge de bronze jusqu'aux ateliers de la période hellénistique où la peinture fait place à l'imitation des vases de métal. Tiré à 350 exemplaires numérotés. Il reste peu d'exemplaires.

NICOLE (Jules). **Les Scolies genevoises de l'Iliade**, d'après le Genevensis 44 ou Codex Ignotus d'Henri Estienne, avec une collation complète. 2 vol. in-8 et 2 planches in-folio en phototypie. LXXXIII et 575 pages, **50 fr.** — **Le Livre du Préfet ou l'Edit de l'Empereur Léon Le Sage sur les corporations de Constantinople.** Texte grec du Genevensis 23, avec une traduction latine. 1894. in-4, **20 fr.** — Le même ouvrage, traduction française, 1894, in-8, **5 fr.** — **Un traité de morale payenne christianisé**, in-12, **1 fr.** — **Le Laboureur de Ménandre.** Fragments inédits sur papyrus d'Egypte, déchiffrés, traduits et commentés. 1897, in-8, **5 fr.** — **Les Archives militaires du Ier siècle.** Texte inédit du papyrus latin de Genève, n° 1. In-folio cartonné, avec 2 tableaux et 2 fac-similés, **30 fr.** — **Les Papyrus de Genève**, transcrits et publiés. Ier vol. avec tables, 3 fascicules, **35 fr.** — **L'Apologie d'Antiphon.** In-8, avec un fac-similé, **8 fr.** — **Le Procès de Phidias et les Chroniques d'Apollodore**, d'après un papyrus inédit. In-8, avec un fac-similé, **6 fr.** — **Catalogue d'œuvres d'art conservées à Rome**, avec un fac-similé du papyrus latin, 1906. in-8. **5 fr.**

NICHOLSON. **Recherches étymologiques romanes.** 1921. in-8. **30 fr.**

NILSONN (M.). **Primitive time reckoning. A Study in the origins and first development of the art of country amount the primitive and early culture people.** 1920, in-8, 384 p. **36 fr.**

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NODIER (Charles). **Moi-même.** Roman inédit précédé d'une introduction sur le roman personnel par JEAN LARAT, 1921, in-8°, 66 pages. Tiré à 250 ex. **3 fr. 50**

NOLHAC (Pierre de). **Ronsard et l'humanisme. 1921,** in-8 de 366 p., avec 2 planches et fac-similé. **35 fr.**

Quelques exemplaires sur papier d'Arches. 60 fr.

— **Pétrarque et l'humanisme.** Nouvelle édition, 2 vol. in-8 et pl. **30 fr.**

— **Un poète rhénan ami de la Pléiade. Jean Melissus.** 1922, in-8. (*Sous presse*).

NOSTREDAME (Jehan de). **Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux.** Nouvelle édition accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur, préparée par C. CHABANEAU, ancien professeur à l'Université de Montpellier, publiée avec une introduction et commentaire par J. ANGLADE, professeur à l'Université de Toulouse. In-8 **30 fr.**

NOUAILLAC (J.). **Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV** (1543-1610). In-8. **2 fr.** — **Un envoyé hollandais à la cour de Henri IV. Lettres inédites de F. d'Aerssen à J. Valcke,** trésorier de Zélande, 1599-1603. In-8. **7 fr. 50**

Prix GOBERT à l'Académie française.

OULMONT (C.). **La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore. 1911, in-8, XXXII-385** pp. **4 fr. 25**

PACHTÈRE (Félix de). *Mort au champ d'honneur.* **Paris à l'époque gallo-romaine.** 1916, in-4, br., nombreuses illustrations. **60 fr.**

— **La table hypothécaire de Veleia. Etude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance.** 1920, in-8, xx-119 p. avec un portrait. **15 fr.**

PAGÈS (Amédée). **Auzias March et ses prédécesseurs. Essai sur la poésie amoureuse et philosophique en Catalogne aux XIV° et XV° siècles.** In-8, 1 planche en couleurs. **15 fr. 75**

Palæographia iberica. Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais (IX-XI° siècles). Avec notices et transcriptions par John M. Burnam.
Fasc I. 1913. In-fol. 20 pl. et 80 p. **37 fr. 50**
Fasc. II. 1920, in-fol., 20 pl. en phototypie et p. 81-155. **50 fr.**

PANGE (Comte Maurice de). **Les Lorrains et la France au Moyen Age. 1919.** Gr. in-8 et portrait. **15 fr. 60**

Prix THÉROUANNE à l'Académie française (1920).

PANNIER. **Église Réformée de Paris sous Louis XIII. 1921,** in-8°, 900 p. et 32 pl. **50 fr.**

(PARIS). **Publications historiques de la ville de Paris.** Voir GUIFFREY, PACHTÈRE, RAUNIÉ, RÉPERTOIRE, TUETEY.

— Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques. Fascicules VIII et IX en 1 vol. 1916, in-8, 8 fr. ; Fascicule X (1917), 4 fr.

PARIS (Gaston). **Mélanges linguistiques. 1906-1909, 730 p. 37 fr. 50**

— **Mélanges de littérature francaise du Moyen-Age.** In-8, 710 p. **37 fr. 50**

PAUPHILET (A.). **Etude sur la queste de Saint-Graal** (*sous presse*).

PAVLOVITCH (M.). **Le langage enfantin.** Acquisition du serbe et du français par un enfant serbe. **1920,** in-8, 204 p. **10 fr.**

Prix VOLNEY.

PERBOSC (A.). Contes populaires. 1re série. **Contes de la vallée du Lambon.** 1914. In-12, XVI-95 p. **3 fr. 10**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉTIET (R.). **Contribution de l'histoire de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en France.** 1914, in-8. **15 fr.**

— **Gustave IV Adolphe et la Révolution française.** Relations diplomatiques de la France et de la Suède de 1792 à 1810. In-8, 334 p. **15 fr. 25**

PÉTRARQUE. **Le traité de sui ipsius et multorum ignorantia,** publié avec introduction, notes et commentaires, par L. M. Capelli. In-8. **6 fr.**

PFISTER (C.). **Etudes sur le règne de Robert le Pieux (996-1031).** Gr. in-8. **22 fr. 50**

PHAEDRUS SOLUTUS vel Phœdri fabulae novae XXX. Rest. C. ZANDER. xcii-1921, in-8°. 70 pages. **20 fr.**

PHILIPPOT (Emmanuel). **La vie et l'œuvre littéraire de Noël du Fail, gentilhomme breton.** 1914, in-8, xx-552 pages. **15 fr.**

— **Essai sur le style et la langue de Noël du Fail.** 1914, in-8, 176 pages. **6 fr**

PICOT (Émile). **Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVI^e siècle.** In-16, br., 250 p. **5 fr.**

Recueil de moralités représentées à Rouen sur des sujets moraux ou religieux.

— **Noelz de Jehan Chaperon, dit le lassé de repos.** In-16, br., 62 p. **2 fr.**

Noels pleins de grâce et de naïveté remontant à l'époque de François I^{er}.

— **Notice sur Jehan Chaponneau,** metteur en scène du *Mystère des Actes des Apôtres*. Joué à Bourges en 1536. In-16, br., 22 p. **2 fr.**

Moine de Saint-Ambroise à Bourges, il passa à la Réforme et eut des rapports d'ailleurs difficiles avec Calvin.

— et NYROP (Chr.). **Nouveau recueil de farces françaises des XV^e et XVI^e siècles,** publié d'après un manuscrit unique appartenant à la bibliothèque royale de Copenhague. In-18, 241 p. **10 fr.**

Précieux recueil donnant quatre pièces nouvelles absolument inconnues. Édition parfaite et qui est un modèle du genre.

— **Mélanges offerts à M. Emile Picot** par ses amis et ses élèves, avec une bibliographie de ses travaux. 2 vol. in-8, br., sur papier vergé, avec un portrait. **40 fr.**

Ces deux forts volumes, l'un de 558 pages, l'autre de 648 pages, sont la réunion d'articles d'admirateurs et d'élèves offerts en 1913 à Émile Picot, le maître romaniste, l'érudit incomparable sur tout ce qui concernait la littérature française et italienne, en particulier au xvi^e siècle. Ce recueil est précédé d'une bibliographie des travaux d'É. Picot due à Paul Lacombe.

Signalons parmi les collaborateurs : Paul Villey, H. Vaganay, G. Huet, L. Brandin, H. Langfors, W. Soderhjelm, C. Walhund, H. Suchier, A. Morel-Fatio, A. Rébelliau, É. Langlois, Nyrop, d'Ancona, A. Thomas, Ch. de la Roncière, A. Jeanroy, Wilmotte, Bédier, Cohen, M. Roques, É. Chatelain, A. Lefranc.

PINGAUD (Léonce). **La jeunesse de Charles Nodier.** Les Philadelphes. 1919. In-8 de 280 pages. **9 fr. 75**

Nombreux documents inédits.

— (Albert). **Les hommes d'Etat de la République Italienne,** 1802-1805. 1914, in-8 de 236 p. **13 fr. 25**

Prix Thiers à l'Académie française pour l'ensemble.

PINVERT (L.). **Lazare de Baïf** (1495-1547). in-8. **4 fr. 50**

— **Jacques Grévin (1538-1570).** Etude biographique et littéraire. In-8, sept gravures dont un portrait hors texte. **18 fr.**

PITON (C.). **Les Lombards en France et à Paris.** 1892-93, 2 vol. in-8. **19 fr. 50**

PLATTARD (J.). **L'Œuvre de Rabelais** (Sources, invention et composition), 1 vol. gr. in-8. **12 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PLAUTE. **Les Captifs.** Texte revu avec apparat critique et introduction, traduction littérale et commentaire par J. P. WALTZING, prof. à l'Université de Liège, 1920, in-8, 143 p. **20 fr.**

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. Voir **Bretagne et Pays celtiques.**

POMMERET (H.). **L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution.** 1789-1795. 1921, in-8, 524 p. **20 fr.**

Essai d'histoire politique d'un département breton.

POUPARDIN (R.). **Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-888).** 1901, gr. in-8, **22 fr. 50.** — **Le royaume de Bourgogne, 888-1038.** Etudes sur les origines du royaume d'Arles. 1907, in-8, fac-similé, **24 fr.** — **Etudes sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale** et de leurs rapports avec l'empire franc. 1907, in-8, fac-similé, **6 fr.** — **Etude sur les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale.** 1907, in-8. **9 fr.**

Couronnés par l'Institut.

PRINET (Max). Voir **Armorial.**

PRUGNARD (Léon). **Le procès et la mort du général Mouton-Duvernet.** 1917, in-8 de 86 p., fac-similés. **4 fr. 30**

PSICHARI (J). **Études de philologie néo-grecque.** Recherches sur le développement historique du grec. Gr. in-8. **33 fr. 75**

PUIG I CADAFALCH, A. DE FALGUERA y J. GODAY. **L'arquitectura romanica a catalunya.** T. III (dernier). Els segles XII i XIII, in-4. **84 fr.**

Rappel : Tome I. L'Arquitectura romana : Cristiana preromanica, 48 fr. — Tome II. Des del segle IX a les derreries del segle XI, 60 fr.

RABELAIS. **Œuvres.** Édition critique publiée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, J. Boulenger, H. Clouzot, P. Dorveaux, J. Plattard et L. Sainéan. Tome III Pantagruel (*sous presse*).

Déjà parus : T. I. In-4 de CLV-214 p. T. II. In-4 de 215-558 p. Ensemble. 37 fr. 50
Formera environ 7 volumes auxquels on souscrit.

RAMBAUD (P.). **L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V.** 1914, 2 forts vol. grand in-8, ill. hors texte. **45 fr.**

Première mention au Concours des Antiquités nationales (1915). — Par ses données générales, intéresse toute l'histoire charitable de la France depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution.

RAUNIÉ. **Epitaphier de Paris**, recueil général des inscriptions funéraires des couvents, collèges, hospices, églises, chapelles, charniers et cimetières, depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. T. IV, avec nombreuses planches. **60 fr.**

Les t. I-III sont en vente au prix de 40 fr. chaque.

RAVA (B.). **Venise dans la littérature française** depuis les origines jusqu'à la mort de Henri IV. Avec un recueil de textes dont plusieurs rares et inédits. 1916, in-8 de 625 p. **18 fr.**

RÉAU. Voir **Bibl. Institut de Petrograd.**

REBELLIAU (A.). **La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662).** 1908, in-12. **5 fr. 25**

Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes. 1912, in-8. **2 fr. 50**

RENAUDET (A.). **Préréforme et humanisme à Paris pendant les guerres d'Italie** (1494-1517). 1916, in-8 de 705 p. et index. **30 fr.**

Prix GOBERT à l'Académie.

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RENAUDET (A.). **Les sources de l'Histoire de France, aux Archives d'Etat de Florence**, des guerres d'Italie à la Révolution (1494-1789). 1916, in-8, 276 p. **12 fr. 50**

— **Le concile de Pise.** 2 vol. in-8. (*Sous presse*).

RÉVÉREND (A.). **Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle.**

— **I Armorial du Ier Empire.** 4 vol. gr. in-8, 1450 p. **150 fr.**

— **Album de l'Armorial du Ier Empire**, avec la collaboration du Comte E. Villeroy. XI-117 pl. petit in-folio de 30 écussons chacune. **300 fr.**

— **II. Titres, Pairies et Anoblissements de la Restauration.** 6 vol. gr. in-8, 2.600 pages. **225 fr.**

— **III. Titres et confirmations de Titres** (1830-1908). 1 vol. gr. in-8, 700 p. en 2 parties. **75 fr.**

REYNAUD (L.). **Les origines de l'influence française en Allemagne.** — Etude sur l'histoire comparée de la Civilisation en France et en Allemagne pendant la période précomtoise (950-1150). Tome Ier. L'Offensive politique et sociale de la France. In-8. **18 fr.**

RIBIER (R. de). **Preuves de la noblesse d'Auvergne.** T. I. Recherche générale. T. II. Pages auvergnats. T. III. Gentilshommes auvergnats admis dans les Ecoles militaires. T. IV. Demoiselles auvergnates admises à Saint-Cyr. 4 vol. gr. in-8. **127 fr. 50**

— **Les paroisses de l'archiprêtré de Mauriac.** Notices historiques. 1920, in-8, VI-417 p. et 33 gravures. **25 fr.**

RIEMENS (K. J.). **Les Débuts de la Lexicographie franco-néerlandaise.** In-8. 23 p. (ext.). **2 fr.**

RIPERT (Émile), chargé du cours de Littérature Provençale à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille. **La Renaissance Provencale** (1800-1860). 1918, in-8 de 550 p. **19 fr. 50**

Prix Bordin (Académie française). — Prix Thiers (Académie d'Aix.)

— **La versification de Fréderic Mistral.** 1918, in-8 de 160 p. **7 fr. 80**

— **Eloge de Frédéric Mistral.** Discours prononcé à l'Académie de Marseille le 1er février 1920. 1920, in-8 de 32 p. **2 fr. 50**

RITTER (Raymond). **Le chateau de Pau.** Étude historique et archéologique. 1919, in-8 avec 6 planches dans le texte et hors texte ; 54 illustr. dans le texte et hors texte. **15 fr. 60**

Prix Ch. Blanc à l'Académie des Beaux-Arts (1920).

ROBERT (U.). **Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés.** In-8. **15 fr.**

ROCHETTE (Aug.). **L'alexandrin chez Victor Hugo.** In-8, 607 p. (*Derniers exemplaires*). **10 fr.**

Roman de Fauvel (Le), par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus, par Arthur Langfors. 1919, in-8 de CV-220 p., cartonné (Société A. T. Fr.). **14 fr. 40**

Prix Saintour à l'Académie des Inscriptions (1920).

Roman de la Rose (Le), par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, publié d'après les manuscrits par Ernest Langlois. T. Ier. 1914, in-8, cartonné, 17 fr. 50 ; t. II, 1920, cart., 17 fr. 50 (Société A. T. Fr.). Le tome II est sous presse.

RONDEL (Auguste). **Commémoration de Molière, Racine, Corneille, Shakespeare et Cervantes à la Comédie-Française.** Paris, 1919, in-8 de 28 p., figures et planches hors texte. **2 fr. 50**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROSTAND (Edmond). **Deux romanciers de Provence, Honoré d'Urfé et Emile Zola.** Le roman sentimental et le roman naturaliste. Avec une introduction d'Emile RIPERT. **10 fr.**

Tirée à 1000 exemplaires sur papier d'Arches ; 10 fr. ; 50 sur papier du Japon, 25 fr ; 5 sur Chine, 35 fr.

— Voir **Bédier.**

ROULLEAU DE LA ROUSSIÈRE (L.). **Le colonel Roulleau de la Roussière et les Journées Révolutionnaires de 1789 à 1792**, d'après des doc. inéd., 1916, in-8. pl. **3 fr. 75**

ROUX (M^is de). **Pascal en Poitou et les Poitevins des lettres provinciales.** 1919, in-8 de 57 p. et 2 portraits. **3 fr. 25**

RUBLE (Baron A. de). — **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.** 4 vol. gr. in-8. **40 fr.**

Ouvrage capital pour l'histoire de France entre 1548 et 1562. L'auteur, qui avait exploré les archives, a fait revivre à nos yeux les parents de Henri IV et tous les tragiques événements de ce temps qui ont dressé les Français les uns contre les autres, catholiques et protestants. Nombreuses pièces justificatives.

— **Jeanne d'Albret et la guerre civile.** [Suite de **Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret**]. Tome I, seul paru. In-8, 475 p. **5 fr.**

L'auteur montre ici la mère, le chef viril et passionné qui prolongea la guerre civile jusqu'en 1570. Autour de cette biographie, il retrace le tableau des événements qui sont son œuvre. Pièces justificatives. Un des meilleurs livres, et des plus vivants, à consulter sur la seconde partie de l'histoire de France au XVI^e siècle.

— **Le mariage de Jeanne d'Albret.** In-8, XIV et 321 pages, avec un portrait gravé. Édition sur papier de Hollande. **15 fr.**

Étude importante par les faits nouveaux qu'elle apporte sur le premier mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves. — Intéressant *Appendice*

— **Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret.** In-8, 241 p. et un portr. **12 fr.**

Mémoires peu connus et cités de la mère de Henri IV. Écrits d'un style ferme, ils font revivre les années 1560 à 1568 : la reine, la mère, la femme, ardente calviniste, s'y peignent tout entières.

— **Le traité de Cateau-Cambrésis** (2 avril 1559). In-8, 347 p. **10 fr.**

— **L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise** (18 février 1563). In-8, 238 p. **6 fr.**

Intéressante biographie de François, duc de Guise, assassiné par le protestant Poltrot de Méré dans la forêt d'Orléans. Tableau tout à fait vivant de la rivalité des Guise et des Coligny. Toute une époque de sang et de violence revit dans cette sobre biographie, suivie des pièces du procès de Poltrot.

RUDEL (Jaufré). **Chansons**, éd. par Alfred Jeanroy. 1914, in-8 de XIII-37 p. **1 fr. 50**

M. Jeanroy a obtenu, de l'Académie des Inscriptions, le prix de LA GRANGE.

RUDLER (Gustave). Voir CONSTANT (Benjamin) et **French Quaterly.**

RUTZ-REES (Miss C.). **Charles de Sainte Marthe** (1512-1555). Étude sur les premières années de la Renaissance française. Trad. par M. Bonnet, préf. de A. Lefranc. 1919, in-8 de 387 p. **15 fr. 60**

Prix LANGLOIS à l'Académie française (1920).

SAHLER (Léon). Vieux propos Montbéliardais. **Tableaux de mœurs provinciales au commencement du XIX^e siècle...** 1917, in-8, 46 p. **3 fr. 90**

SAINÉAN (L.). **Les sources de l'argot ancien.** 2 vol. in-8. **22 fr. 50**

Couronné par l'Académie (Prix SAINTOUR).

SALONIUS. **Vitae Patrum.** 1921, in-8, 456 p. **50 fr.**

Etude sur la langue des Pères, particulièrement sur la syntaxe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SALVERDA DE GRAVE. **L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés.** in-16. **4 fr. 50**

SAMARAN (Ch.). **Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII, Jean de Bilhières-Lagraulas, dit le Cardinal de Saint-Denis.** 1921, in-8 113 p. 1 pl. **10 fr.**

SAND (Georges). Voir **Correspondance.**

SANTESSON. **La particule « cum » comme préposition dans les langues romanes.** 1921, in-8, 320 p. **20 fr.**

SCHEIL (V.). de l'Institut, avec collaboration de GAUTHIER (J. Et.). **Annales de Tukulti Ninip II, roi d'Assyrie** (889-884). 2 héliogr., 8 pl. **11 fr. 25**

— **Le Prisme S d'Assaraddon, roi d'Assyrie,** (681-668). In-8. **7 fr. 50**

SCHIFF (M.). **La bibliothèque du marquis de Santillane.** Gr. in-8. **22 fr. 50**

— **La Fille d'alliance de Montaigne. Marie de Gournay. Essai suivi de « l'Egalité des hommes et des femmes » et du » Grief des dames »,** avec variantes, notes, appendices, un portrait. 1910, in-8. **7 fr. 50**

SCHMIDT (Ch.). **Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.** In-8. **7 fr. 50**

SCHWOB (Marcel). Voir VILLON.

SERBAN (N.). **Pierre Loti. Sa vie et son œuvre.** 1920, in-8 **5 fr.** — **Alfred de Vigny et Frédéric II.** Etude d'influence littéraire. In-12 de 68 p. **3 fr.**

SETALA (E.-N.). **La lutte des langues en Finlande.** 1920, in-8, 33 p. **4 fr.**

Société des Anciens Textes français. Cotisation annuelle donnant droit aux publications et Bulletins de la Société : 25 fr. — Cotisation de membre perpétuel : 250 francs.

(Droit d'entrée pour la 1re année, 10 fr.). — Envoi sur demande de la liste complète des publications (1875-1920). Remises spéciales de 25, 50 et 60 °/° aux membres de la Société.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, Cotisation annuelle : (Mémoires t. 45 (1918) — Bulletin (1918), **15 fr. 20** ; cotisation de membre perpétuel. **150 fr.**

Société de Linguistique de Paris, Mémoires T. XXII, f. 5, **8 fr.** — Bulletin, T. XXII, fasc. 2. **16 fr.**

SODERHJELM (W.), prof. à l'Université de Helsingfors. **La Nouvelle francaise au XVe siècle.** In-8. **7 fr. 50**

SOMMERFELD (A.). **Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon. Phonétique et morphologie.** 1921, in-8, 246 p. **15 fr.**

STENDHAL. Voir *Chartreuse*, couverture, p. IV, **P. Arbelet, Bourget.**

STRONSKI (St.). **La légende amoureuse de Bertrand de Born.** Critique historique de l'ancienne biographie provençale. 1914, in-8. 200 p. **7 fr. 50**

TANQUEREY (F.-I.). **L'évolution du verbe en anglo-français** (XIIe-XIVe siècles). 1915, in-8 de XXIV-868 p. **39 fr.**

— **Recueil de lettres anglo-françaises.** 1917, in-8 de XXIII-868 p. **11 fr. 70**
Prix H. CHAVÉE à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— **Plaintes de la Vierge en anglo-français.** (XIIIe et XIVe siècles). 1921. In-8°. *(Sous presse).*

TERRACHER (A.-L.). Étude de géographie linguistique. **Les Aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois** (1800-1900). 1914, in-8 de XIV-248-452 p. **37 fr. 50**

— Atlas 1914. In-4 de 50 cartes. **22 fr. 50**
Prix VOLNEY décerné par les cinq Académies.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

THIÈME (Hugo P.), professeur à l'Université de Michigan. **Essai sur l'histoire du vers français.** Préf. de G. LANSON. 1916, in-8 de 433 p. 15 fr.

THOMAS (A.). **Le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers** (1418-1436). Recueil de documents inédits tirés des Archives nationales, précédé d'une étude sur la Géographie historique de la Marche aux XIV[e] et XV[e] siècles. In-8, carte en couleurs. 18 fr.

TOURNEUX (M.). **Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.** 5 vol. gr. in-8. Chaque. 20 fr.

Troubadours cantaliens (Les), XII[e]-XX[e] siècles, par le duc de LA SALLE DE ROCHEMAURE, avec le texte des œuvres et des notes complémentaires par R. Lavaud. 2 forts vol. in-12 et appendice, avec portraits. 30 fr.

TUETEY. **Répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française.** Tome XI. 1915, gr. in-8. 20 fr.

VAILLAT (L.). **Paysages de Paris.** In-8 de 143 p. avec 66 dessins à la plume. Cartonnage imitant la toile de Jouy, avec la devise *Restons toujours.* 10 fr.

Le plus délicieux des guides, dédié par l'auteur « à une Américaine qui lui avait demandé de lui montrer Paris ».

— **La Savoie.** L'âme et les paysages. Nouv. édit. revue. In-12. (*Sous presse*).

VAN ORTROY. **Bibliographie de l'Œuvre mercatorienne.** 1918, in-8 de 80 p. 4 fr. 55

VANSTEENBERGHE (Ed.). **Le Cardinal Nicolas de Cues** (1401-1464). 1921, in-8, XXI-506 pages. 35 fr.

VAN TIEGHEM (P. van). **Ossian et l'ossianisme dans la littérature européenne au XVIII[e] siècle**, 1920, in-8, 20 pages, br. 5 fr.

VÉSINET (F.). **Les Maîtres du roman espagnol contemporain.** In 12. 15 fr.

VILLON (F.). **Les ballades en jargon de Villon**, manuscrit de Stockolm. Essai de reconstitution et d'interprétation par le P. GUILLON. 1920, in-8, 56 p. 4 fr.

— **Le petit et le grand testament de François Villon**. Les cinq ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc. Reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm, avec une introduction de M. Schwob, 14 × 20, sur papier vergé, dans un élégant cartonnage de parchemin Il a été tiré quelques ex. seulement en dehors des souscripteurs. 100 fr.

VODOZ (J.). « **Roland** ». Un symbole. Précédé d'une lettre-préface de Georges Duhamel. 1920, petit in-8, 120 p. 5 fr.

VOLTAIRE. **Œuvres inédites.** 7 vol. in-8, en souscription.

Paru : Tome I[er] : *Mélanges historiques*, publiés par Fernand CAUSSY. In-8, 15 fr.
Sous presse : Tome II : *Correspondance inédite.*

WAQUET (H.). **Le bailliage de Vermandois.** 1919, in-8, XII-271 pages et une carte. 15 fr. 60

Couronné au Concours des Antiquités nationales.

WEILL (R.). **La presqu'île du Sinaï.** Etude de géographie et d'histoire. 1909, in-8, 9 cartes. 22 fr. 50

WILMOTTE (M.). **Sainte-Beuve et ses derniers critiques.** 1920, in-8. 2 fr

— **Etudes critiques sur la tradition littéraire en France.** in-12° 5 fr. 25

— **La Culture française en Belgique.** — Le Passé littéraire. — Les Conflits linguistiques. — La Sensibilité wallonne. — L'Imagination flamande. 1912, in-8. 5 fr. 25

WŒLMONT (Baron Henry de). **Les Marquis Français.** Nomenclature de toutes les familles françaises, subsistances ou éteintes depuis l'année 1864, portant le titre de marquis avec l'indication de l'origine de leur titre. 1919, 1 vol. in-8, 180 p. 9 fr. 75

— **Notices généalogiques.** 2 vol. in-8. (*En souscription*). 60 fr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PÉRIODIQUES

Le prix des années écoulées est augmenté de **5** *à* **25** *francs*

LE MOYEN-AGE, directeurs : MARIGNAN, PROU, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, VIDIER, WILMOTTE, 2e série, t. XXIII t. XXXII de la collection). 1921. Abonn. annuel : 20 fr. — U. P. **22 fr.**

NOUVELLE REVUE D'ITALIE (ancienne *Revue d'Italie*), directeur, Honoré MEREU. Rédacteur en chef, Maurice MIGNON. XVIIIe année (9e série). 1921. Abonnement annuel : **30 fr.** — U. P. **32 fr.**

RECUEIL DES TRAVAUX relatifs à la philologie et l'archéologie égyptiennes et assyriennes, fondé par G. MASPERO, dirigé par E. CHASSINAT. T. XXXIX. 1920. **60 fr.** — U. P. **65 fr.**

REVUE BÉNÉDICTINE, XXXIIe année. 1920. Abonn. annuel : **17 fr. 50**

REVUE CELTIQUE, dirigée par J. LOTH, membre de l'Institut, avec le concours de G. DOTTIN, E. ERNAULT et J. VENDRYES. T. XXXI, 1920-21. Abonn. annuel : **25 fr.** — U. P. **27 fr.**

REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE, dirigée par F. BALDENSPERGER, chargé de cours à la Sorbonne, Professeur à l'Université de Strasbourg et P. HAZARD, professeur à l'Université de Lyon, chargé de cours à la Sorbonne ; Secrétaire : Édouard Champion. Tome II. Abonnement : **40 fr.**

Le tome Ier est en vente au prix de **50 fr.**

Le titre d' « AMIS DE LA *Revue de littérature comparée* » sera donné à tous les souscripteurs d'une somme une fois versée de 500 francs et au-dessus. On voudrait ainsi constituer un groupe intellectuel qui rendit possible l'existence d'un organe qui manquait jusqu'à présent, et favorisât une organisation de l'histoire littéraire telle qu'elle est comprise ici. Le souhait, plusieurs fois exprimé, d'un nouveau lien intellectuel entre les peuples, serait ainsi réalisé.

Il va de soi que des collectivités, Universités, Sociétés, etc., sont admises à la qualité d' « AMIS » de la *Revue*.

Une *Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée* est publiée en supplément et cédée aux abonnés avec des avantages spécieux.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE, dirigée par L. CLÉDAT et J. GILLIÉRON, T. XXXIII, 1921. Abonnement annuel : **25 fr.** — U. P. **27 fr.**

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES, dirigée par Émile CHATELAIN, membre de l'Institut et L. DOREZ; Secrétaire : BARRAU-DIHIGO. 30e année, 1920-21. Abonnement annuel : **20 fr.** — U. P. **22 fr.**

EVUE DES ÉTUDES SLAVES, publiée par l'Institut des Etudes Slaves, sous la direction de Ant. MEILLET et P. BOYER. Secrétaire, A. MAZON. T. I. 1921, 1re année. Abonnement : **40 fr.** — U. P. **43 fr.**

REVUE DU XVIe SIÈCLE, dirigée par Abel LEFRANC, prof. au Collège de France. T. VIII. (18e de la collection). 1921. Abonn. annuel : **15 fr.**

ROMANIA, fondée par P. MEYER et G. PARIS, publiée par Mario ROQUES. T. XLVII, 1921. Abonn. annuel : **35 fr.** — U. P. **37 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ACHAT DE LIVRES ET DE BIBLIOTHÈQUES

RÉCENTES ACQUISITIONS

Bibliothèques de MM. :

G. BORD, historien de la Révolution.

Alexandre BRUEL.

CLOZEL, gouverneur général des Colonies.

ESMEIN, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.

J. FLACH, de l'Institut, professeur au Collège de France.

Abbé LEJAY, de l'Institut.

Eugène LINTILHAC.

F. PICAVET, professeur à la Sorbonne, secrétaire du Collège de France.

Emile PICOT, de l'Institut.

Th. RIBOT, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue Philosophique*.

J. ROY, professeur à l'École des Chartes.

René STUREL.

Abbé THÉDENAT, de l'Institut.

Paul VIOLLET, de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, Bibliothécaire à l'École de Droit.

OUVRAGES PARUS OU MIS SOUS PRESSE

Pendant l'impression du présent Catalogue

BARTHOU (L.) de l'Académie française. **Discours prononcé à l'Académie française le 3 novembre 1921 en réponse à M. Joseph BÉDIER.**

CHARBONNIER (F.). **La poésie Française et les guerres de Religion** 1920, in-8°, 558 pages. **20 fr.**

CORNOU (F.). **Élie Fréron.** 1921, in-8°. *(En souscription).* **12 fr.**

DOUCET (R.), Professeur à la Faculté des lettres d'Angers. **Etude sur le règne de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris.** 1re partie (1515-1525). 1922, in-8°, 320 pages et carte *(Sous presse).*

JORGA (N.). **Les Latins d'Orient.** Conférences faites en janvier 1921 au Collège de France. 1921, in-16, 50 p. et 2 pl. **2 fr.**

LAGUÉRENNE (H. de). **Au pays Saint-Amandois.** 1921. In-8°, 140 pages. **6 fr.**

LEBLOND (V.). **L'art et les artistes en l'Ile-de-France.** (Beauvais et Beauvaisis) au XVIe siècle d'après les minutes notariales. 1921. In-8°, 7 pl. en phototypie et nombreuses figures. **15 fr.**

MONOD (Gabriel). **Michelet.** Fort vol. in-8°. *(Sous presse).*

SOULGÉ. **Le régime féodal et la propriété paysanne.** 1921, in-8° de 350 pages. *(En souscription).* **28 fr.**

TOSCANNE (P.). **Textes divers Babyloniens** 1909. In-4°, 12 pages avec 12 fig. **6 fr.**

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOUS PRESSE :

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

CORPUS VASORUM ANTIQUORUM

(CORPUS DES VASES ANTIQUES)

I. — RECUEIL GÉNÉRAL DES VASES DU LOUVRE

PAR

M. E. POTTIER

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Conservateur du Musée du Louvre.

La science archéologique se préoccupe de plus en plus des recueils généraux, des *Corpus*, qui forment des répertoires aussi complets que possible à l'usage des travailleurs. Ce que le siècle passé a fait pour les inscriptions, le siècle présent doit le réaliser pour la science des monuments figurés. Le 28 mai 1921, le Comité de l'*Union académique internationale* (France, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Hollande et Italie) a adopté le programme d'un grand Recueil général des Vases antiques.

1. Le *Corpus des vases antiques* comportera la reproduction de *tous* les vases d'argile décorés de peintures ou unis. Il comprendra tous les vases antiques de l'Orient proche et moyen avec ceux du bassin méditerranéen

M. POTTIER, chargé de la direction générale et de la partie française de la publication du CORPUS, inaugurera cette grande entreprise scientifique par un 1er fascicule-type des VASES DU LOUVRE, 40 pages et 50 planches in-4°, qui paraîtra en 1922.

Prix de souscription du fascicule 50 *francs environ*

RECUEIL

DES INSCRIPTIONS LATINES DE L'ALGÉRIE

L'ouvrage formera 4 volumes in-folio

Le tome I. par **S. GSELL**, Professeur au Collège de France, paraîtra en 1922.

LÉON HEUZEY

Membre de l'Institut

Histoire du Costume Antique

Un vol. grand in-8°, illustré de nombreux clichés d'après les monuments antiques et le modèle vivant.

LES LANGUES DU MONDE

Par un groupe de linguistes, sous la direction de M. Ant. MEILLET, professeur au Collège de France.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

Viennent de paraitre :

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE

CORPUS VASORUM ANTIQUORUM

FRANCE : MUSÉE DU LOUVRE

PAR E. POTTIER

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Conservateur du Musée du Louvre

Fascicule I. Texte de 58 pages in-4° et 49 planches dont une en couleurs, Cartonné.... **55 fr.**

1er fascicule d'un Recueil universel des vases antiques d'argile.

PROSPER BOISSONNADE
Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

DU NOUVEAU SUR LA CHANSON DE ROLAND

La genèse historique, le cadre géographique, le milieu, les personnages, la date et l'auteur du poème.

In-8° raisin de 520 pages.... **25** fr.

ŒUVRES DE FRANÇOIS RABELAIS

Edition critique publiée par ABEL LEFRANC, professeur au Collège de France
JACQUES BOULENGER, HENRI CLOUZOT,
PAUL DORVEAUX, JEAN PLATTARD ET LAZARE SAINÉAN

TOMES III et IV : **PANTAGRUEL**, avec une introduction.

2 volumes in-4°, CXXVII-354 pages et une carte. Ensemble.... **55** fr.

Tiré à 3380 exempl. numérotés, dont 28 exempl. sur japon, à **225** fr. (*épuisés*) ; et 55 exempl. hollande, à **155** fr. (*épuisés*). Taxe de luxe comprise.

Déjà parus : TOMES I et II : **GARGANTUA**. 2 vol. in-4°, Ensemble, **37** fr. **50**

L'ouvrage complet formera **7** *volumes auxquels on souscrit. Aucun n'est vendu séparément.*

LÉON HEUZEY
Membre de l'Institut, Professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts.

HISTOIRE DU COSTUME ANTIQUE

D'après des **Études sur le modèle vivant**
Avec une préface par **Edmond POTTIER**, membre de l'Institut.

Beau volume sous couverture repliée parcheminée, in-8° jésus de 308 pages, 142 figures et 8 planches hors texte dont 5 en couleurs.... **60** fr.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

ARMSTRONG (EDWARD C.). **The French metrical versions of Barlaam and Josaphat** (**Elliott Monographs**, n° 10). In-8° raisin, 102 pages **10** fr.

MARDEN (C' C'ARROLL). **Libro de Apolonio.** An Old Spanish Poem. Edited by C. C. M. Part II. Grammar, notes and vocabulary. In-8° raisin, 186 pages et 7 planches hors texte (**Elliott Monographs**, nos 11-12)............... .. **18** fr.

AITKEN (MARION Y. H.). **Étude sur le miroir ou les Evangiles des Domnées de Robert de Gretham.** In-8°, 200 pages.......................... **10** fr.

CABOS (A.). **Guy du Faur de Pibrac.** Un magistrat poète au XVIe siècle (1529-1584). In-8° raisin, 500 pages et une planche 15 fr.

DU FAUR DE PIBRAC [Lettre à Elvidius]. **L'Apologie de la Saint-Barthélemy**, publiée avec une introduction française par A. CABOS. In-8°, 60 p......... **4** fr.

DUINE. **Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne.** In-8° raisin, 300 pages .. **10** fr.

— **Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne** jusqu'à la fin du XIIe siècle. In-8° raisin, 64 pages........................ **6** fr.

HAUST (J.). **Étymologies wallones et françaises.** In-8°, 354 pages.... **25** fr.

HURTARDO DE LA SERNA (J.) y PALENCIA (A.). **Historia de la Literatura Española.** In-8° écu, 1100 pages.................................. **36** fr.

KJELMANN (H.). **Le Troubadour Raimon-Jordan.** In-8°, p. 142..... **15** fr.

LECCA (O.). **Formation et développement des pays et des États roumains. La Valachie au XIIe et au XIVe siècle. La Moldavie au XIVe siècle.** In-8° écu, 80 pages. Cartes... **5** fr.

CERVANTES (MIGUEL DE SAAVEDRA). **Obras Completas.** Edición publicada por Rodolfo SCHEVILL y Adolfo BONILLA.

La Galatea, tomos I y II, 2 t. in-12, XLIII-254 y 345 p. — **Persiles y Sigismunda**, tomos I y II, 2 t. in-12, IX-356 y 330 p. — **Comedias y entremeses**, tomo I (**El Gallardo español, la Casa de los celos. Los Baños de Argel**), in-12, 375 p. — **Comedias y entremeses**, tomo II (**El Rufian dichioso, La Gran Sultana. El Laberinto de amor**). In-12, 208 p. — **Comedias y entremeses**, tomo III (**La Entretenida, Pedro de Urdemalas**), in-12, 263 p. — **Comedias y entremeses**, tomo IV (**Entremeses**), in-12, 247 p. — **Comedias y entremesès**, tomo V (**El trato de Argel, El Cerco de Numancia**), in-12, 364 p. — **Comedias y entremeses**, tomo VI, **Introduccion. Poesias sueltas**, in-12, 287 p. — **Viage del Parnaso**, in-12, 208 p. — **Novelas exemplares**, in-12, 366 p.

Beaux volumes in-12, sous couverture à titre rouge et noir. Chaque volume, **12** fr.

Spicilegium Sacrum Lovaniense. Études et Documents, publiés par l'Université Catholique et les Collèges Théologiques O. P. et S. J. de Louvain.

Viennent de paraître :

1 et 2. **Saint Jérôme** : **I. Sa vie. II. Ses œuvres**, 2 vol. par F. CAVALLERA, professeur aux Facultés catholiques de Toulouse....................... **36** fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES

29. **Le Roman de Troie** en prose, éd. par L. CONSTANS et E. FARAL. T. I, IV-170 p. **8** fr.

30. **La Passion du Palatinus**, éd. par GRACE Frank, XIV-101 p......... **6** fr.

LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE ROMANES

PROBLÈMES ET MÉTHODES

PAR

GEORGES MILLARDET

Professeur à l'Université de Montpellier

In-8, 553 pages, 41 figures dans le texte.............................. **30** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN